

Document d'Enregistrement Universel 2022

Rapport Intégré et Rapport
Financier Annuel inclus

A	Rapport intégré	3	C	Cadre de gestion des risques de Worldline <small>RFA</small>	345
	Worldline en bref	4		C.1 Contexte	346
	Responsabilité Sociétale de l'Entreprise	8		C.2 Un cadre sur mesure	347
	Formation du Groupe	10		C.3 Facteurs de risque	355
	Worldline en 2022	12		C.4 Procédures judiciaires	363
	Modèle d'affaires de Worldline	18	D	Gouvernance d'entreprise et capital <small>RFA</small>	365
	La gouvernance de Worldline	20		D.1 Gouvernement d'entreprise	366
	Composition et travaux du Conseil d'administration en 2022	24		D.2 Rémunération des mandataires sociaux	416
	L'industrie du paiement	28		D.3 Evolution du capital et performance boursière	463
	Activités du Groupe	36	E	Informations complémentaires	475
A	Déclaration de performance extra-financière <small>RFA</small>	59		E.1 Personnes responsables	476
	A.1 Intégrer le développement durable aux activités de Worldline	60		E.2 Information juridique	477
	A.2 Instaurer la confiance des clients avec des solutions fiables, sécurisées, innovantes et durables	83		E.3 Assemblée Générale annuelle des actionnaires 2023	480
	A.3 Etre un employeur responsable	109		E.4 Organigramme simplifié du Groupe	481
	A.4 Etre un partenaire éthique et équitable dans les affaires	139		E.5 Filiales et participations	482
	A.5 Réduire l'empreinte environnementale de Worldline	159		E.6 Contacts	485
	A.6 Aider nos communautés locales à travers des solutions à impact positif et des initiatives sociales	198		E.7 Calendrier financier	486
	A.7 Méthodologie du rapport et périmètre des indicateurs extra-financiers	207	F	Annexes	487
B	Éléments financiers <small>RFA</small>	229		F.1 Glossaire	488
	B.1 Revue opérationnelle	230		F.2 Tables de concordances	493
	B.2 Objectifs 2023	234			
	B.3 Ambition 2024 pleinement réitérée	234			
	B.4 Revue financière	234			
	B.5 Etats financiers consolidés	244			
	B.6 Comptes sociaux de la Société Mère	311			
	B.7 Autres informations financière relatives à Worldline SA	338			
	B.8 Contrats avec les apparentés	340			
	B.9 Indicateurs non-IFRS	343			

DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL 2022

**Worldline est un leader mondial
de la sécurisation des paiements
et des transactions.**

**Nous sommes à l'avant-garde de
la révolution numérique, gage de
nouvelles façons de payer, vivre,
travailler et nouer des relations
reposant sur la confiance tout
au long de la chaîne de valeur
des paiements.**

Le rapport financier annuel est une reproduction de la version officielle du rapport financier annuel qui a été établie en XHTML et est disponible sur le site de l'émetteur.



Le Document d'Enregistrement Universel incluant le Rapport Intégré et le Rapport Financier Annuel est une reproduction de la version officielle qui a été établie en format ESEF et déposée le 28 avril 2023 auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), en sa qualité d'autorité compétente au titre du règlement (UE) 2017/1129, sans approbation préalable conformément à l'article 9 dudit règlement et est disponible sur le site de l'émetteur www.worldline.com.

La présente version du Document d'Enregistrement Universel 2022 mise en ligne le 26 mai 2023 sur le site de Worldline, annule et remplace la version initialement mise en ligne sur le site internet de Worldline le 28 avril 2023. Les modifications effectuées concernent la correction du montant annuel de la rémunération à long terme en titres du Directeur Général Délégué en section D.2.1.1.3.1. page 430, ainsi que la présentation des cibles et plafonds des conditions de performance internes du plan d'options 2022.

Le Document d'Enregistrement Universel peut être utilisé aux fins d'une offre au public de titres financiers ou de l'admission de titres financiers à la négociation sur un marché réglementé s'il est complété par une note d'opération et le cas échéant, un résumé et tous les amendements apportés au Document d'Enregistrement Universel. L'ensemble alors formé est approuvé par l'AMF conformément au règlement (UE) 2017/1129.

Notes

Dans le présent Document d'Enregistrement Universel, les expressions la « Société » et « Worldline » désignent la société Worldline SA. Les expressions le « Groupe » et le « Groupe Worldline » désignent Worldline SA et ses filiales consolidées prises dans leur ensemble.

Les totaux des tableaux étant basés sur des chiffres non arrondis, il peut y avoir des écarts entre ces totaux et la somme des chiffres arrondis qui les composent.

Informations prospectives

Le présent Document d'Enregistrement Universel contient des indications sur les perspectives et axes de développement du Groupe. Ces indications sont parfois identifiées par l'emploi du futur, du conditionnel et de termes à caractère prospectif tels que « considérer », « envisager », « penser », « avoir pour objectif », « s'attendre à », « entendre », « devoir », « ambitionner », « estimer », « croire », « souhaiter », « pouvoir », ou, le cas échéant, la forme négative de ces mêmes termes, ou toute autre variante ou expression similaire. Ces informations ne sont pas des données historiques et ne doivent pas être interprétées comme des garanties que les faits et données énoncés se produiront. Ces informations sont fondées sur des données, des hypothèses et des estimations considérées comme raisonnables par le Groupe. Elles sont susceptibles d'évoluer ou d'être modifiées en raison des incertitudes liées notamment à l'environnement économique, financier, concurrentiel et réglementaire. Ces informations sont mentionnées dans différentes sections du présent Document d'Enregistrement Universel et contiennent des données relatives aux intentions, estimations et objectifs du Groupe concernant, notamment, le marché, la stratégie, la croissance, les résultats, la situation financière et la trésorerie du Groupe. Les informations prospectives mentionnées dans le présent Document d'Enregistrement Universel sont données uniquement à la date du présent Document d'Enregistrement Universel. Sauf obligation légale ou réglementaire qui s'appliquerait, le Groupe ne prend aucun engagement de publier des mises à jour des informations prospectives contenues dans le présent Document d'Enregistrement Universel afin de refléter tout changement affectant ses objectifs ou les événements, conditions ou circonstances sur lesquelles sont fondées les informations prospectives contenues dans le présent Document d'Enregistrement Universel.

Informations incorporées par référence

En application des dispositions de l'Article 19 du règlement européen n° 2017/1129 du 14 juin 2017 concernant le prospectus à publier en cas d'offre au public de valeurs mobilières ou en vue de l'admission de valeurs mobilières à la négociation sur un marché réglementé, les éléments suivants sont incorporés par référence :

- Les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, établis selon les normes IFRS telles qu'adoptées dans l'Union Européenne ;
- Le rapport des Commissaires aux comptes sur ces comptes consolidés ; et
- Le rapport de gestion du Groupe ;

présentés dans le Document d'Enregistrement Universel 2021 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 25 avril 2022 sous le numéro de dépôt D.22-0342.

- Les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, établis selon les normes IFRS telles qu'adoptées dans l'Union Européenne ;
- Le rapport des Commissaires aux comptes sur ces comptes consolidés ; et
- Le rapport de gestion du Groupe ;

présentés dans le Document d'Enregistrement Universel 2020 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 13 avril 2021 sous le numéro n° D.21-0303.

Informations provenant des tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêt

Certaines données du présent Document d'Enregistrement Universel proviennent de sources tierces. La Société atteste que ces informations ont été fidèlement reproduites et que, pour autant que la Société le sache à la lumière des données publiées ou fournies par ces sources, aucun fait n'a été omis qui rendrait les informations reproduites inexacts ou trompeuses.

Informations sur le marché et la concurrence

Le présent Document d'Enregistrement Universel contient, des informations relatives aux marchés du Groupe et à sa position concurrentielle. Certaines de ces informations proviennent d'études réalisées par des sources externes. Ces informations publiquement disponibles, que la Société considère comme fiables, n'ont pas été vérifiées par un expert indépendant et la Société ne peut garantir qu'un tiers utilisant des méthodes différentes pour réunir, analyser ou calculer des données sur les marchés aboutirait aux mêmes résultats. Sauf indication contraire, les informations figurant dans le présent Document d'Enregistrement Universel relatives aux parts de marché et à la taille des marchés pertinents du Groupe sont des estimations du Groupe et ne sont fournies qu'à titre indicatif.

Facteurs de risques

Les investisseurs sont invités à lire attentivement les facteurs de risques décrits en section C.3 du présent Document d'Enregistrement Universel. La réalisation de tout ou partie de ces risques est susceptible d'avoir un effet défavorable sur les activités, l'image, les résultats, la situation financière ou les perspectives du Groupe. En outre, d'autres risques, non encore identifiés ou considérés comme non significatifs par le Groupe à la date d'enregistrement du présent Document de Référence, pourraient également avoir un effet défavorable.

Glossaire

Un glossaire définissant certains termes techniques utilisés dans le présent Document d'Enregistrement Universel figure en section F.1 du présent Document d'Enregistrement Universel.

Global Reporting Initiative (« GRI »)

Worldline étant membre de la communauté Global Reporting Initiative («GRI»), le présent rapport est conforme à ses standards. A cet égard, veuillez consulter l'index de concordance présent à la section A.7.1.2.2.

Ce rapport est rédigé conformément aux Standards GRI.



Rapport intégr 

Worldline en bref	4	Composition et travaux du Conseil d'administration en 2022	24
Responsabilit� Soci�tale de l'Entreprise	8	Forces et atouts concurrentiels	25
Notre vision RSE	8	L'industrie du paiement	28
Trust 2025 : D�passement des objectifs pour 2022, en bonne voie pour 2023	9	Paievements par cartes	28
L'�co-responsabilit� dans le monde des paiements	9	Paievements Non-Cartes	29
Formation du Groupe	10	Autres solutions de paiement	30
Worldline en 2022	12	Tendances et facteurs de changement cl�s du march�	31
Chiffres cl�s 2022	14	Activit�s du Groupe	36
Principaux graphiques	16	Strat�gie	38
Mod�le d'affaires de Worldline	18	Technologie, R&D, brevets et licences	40
La gouvernance de Worldline	20	Services aux Commer�ants	42
		Services Financiers	46
		Mobilit� & Services Web Transactionnels	50
		Ressources Humaines	52
		Achats et fournisseurs	53
		Worldline : une soci�t� r�glement�e	54



Worldline en bref

Worldline est le leader européen dans le secteur des paiements et des services transactionnels, et le quatrième acteur du secteur à l'échelle mondiale. Paytech agile et en pleine croissance, Worldline est au premier plan de la révolution numérique qui bouleverse nos façons de payer, de vivre, d'exercer nos activités et de nouer des relations.

Nos solutions garantissent des paiements sécurisés et des services transactionnels fiables tout au long de la chaîne de valeur des paiements, favorisant ainsi une croissance économique durable. Nous fournissons une gamme complète de solutions d'acquisition commerçants,

de traitement des paiements et de solutions d'entreprise aux institutions financières, aux commerçants, aux grandes sociétés et aux entités gouvernementales. Notre portefeuille de solutions évolutif est respectueux de l'environnement, favorise la confiance et promeut la transformation sociale.

Opérant dans plus de 40 pays à travers le monde, nous comptons parmi nous plus de 18 000 experts motivés et talentueux. Organisation empreinte d'une forte culture de l'innovation, Worldline aide ses clients à anticiper l'avenir, saisir de nouvelles opportunités et relever en toute confiance les défis qui se présentent à eux.

Chiffres clés 2022

4,4 Mrds €

Chiffre d'affaires total (+10.7% de croissance organique)

18 000

experts

+ 40

pays

Créer de la valeur durable pour nos parties prenantes

L'objectif de Worldline est de favoriser une croissance économique durable et de renforcer la confiance et la sécurité dans nos sociétés. Nos Lignes de Services œuvrent de concert à la transformation du secteur des paiements afin d'apporter une valeur durable à tous nos clients, investisseurs, salariés et parties prenantes.



Services aux Commerçants

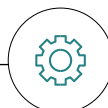
Dynamiser le commerce grâce à des services de paiement avancés

Worldline couvre l'ensemble de la chaîne de valeur du retail, en magasin et en ligne, avec une approche à 360 degrés. Le groupe propose un parcours numérique complet aux détaillants et à leurs clients et facilite l'engagement des consommateurs grâce à des services transparents sur n'importe quel appareil - le paiement étant au cœur de l'expérience d'achat.

- Acquisition commerciale
- Acceptation des paiements
- Services numériques

~ 3 Mrds €

de chiffre d'affaires en 2022 (env. 70% du CA total)



Services Financiers

Créer les plateformes de traitement des paiements les plus avancées

Worldline fournit des solutions de paiement modernes qui aident les institutions financières à répondre aux besoins de leurs clients. Worldline offre une combinaison unique de traitement des paiements à l'échelle industrielle ainsi que des solutions innovantes pour les transactions liées aux paiements et aux cartes.

- Traitement de l'Emission
- Traitement de Acquisition
- Paiements Non-Cartes
- Services numériques

~ 1 Mrd €

de chiffre d'affaires en 2022 (env. 22% du CA total)



Mobilité & Services Web Transactionnels

Apporter notre expertise en matière de paiement et de réglementation sur de nouveaux marchés

Worldline fournit des services transactionnels numériques de bout en bout en exploitant les données et les paiements pour un engagement plus fort des clients. Le groupe soutient la transformation digitale de ses clients par la création de solutions innovantes, en s'appuyant sur sa grande expérience dans différents secteurs, et en formant des partenariats pour développer des business cases communs.

- Services de confiance
- Transport & Mobilité
- Solutions omnicanales pour centres de contact

~ 0,4 Mrds €

de chiffre d'affaires en 2022 (env. 8% du CA total)



Bernard Bourigeaud Président de Worldline

2022 a été une année décisive pour Worldline, confirmant la force du modèle d'affaires du Groupe.

Dans une industrie des paiements complexe et foisonnante d'innovations, Worldline dispose d'atouts concurrentiels précieux. En 2022, première année de son plan stratégique à trois ans, Worldline a démontré toute la justesse des axes choisis et sa capacité de résilience dans un contexte macroéconomique pesant.

S'appuyant non seulement sur l'intégration réussie d'Ingenico, pilier crucial du nouveau Worldline depuis maintenant deux ans, le Groupe a réussi à créer un écosystème à forte valeur ajoutée pour toutes ses parties prenantes, au travers de partenariats-clés, d'opérations de M&A et de gains de parts de marché importants, confirmant ainsi sa place d'acteur de premier plan des paiements en Europe.

La force de Worldline réside également dans sa capacité à innover technologiquement. Dans une industrie qui s'invite dans le quotidien de tous, notre vivier d'experts talentueux dont les yeux acérés surveillent les grandes évolutions de notre monde, façonne les produits qui nous permettront de payer dans une ère post-covid qui a profondément accéléré les grandes tendances de fond du secteur. Grâce à une communauté de Worldliners

attachés à l'entreprise et engagés à y créer de la valeur, le Groupe a toutes les cartes en main pour faire la différence dans l'environnement économique actuel.

En 2022, le Groupe a prouvé sa capacité à délivrer non seulement une forte croissance, mais aussi les résultats promis. L'année qui s'achève confirme le talent d'une direction générale consciente des enjeux de son environnement, concurrentiel comme macroéconomique, largement soutenue par son conseil d'administration.

Les défis pour nos clients, commerçants comme banques, vont continuer d'être nombreux. Dans ce contexte, Worldline dispose d'un portefeuille de solutions fiables et innovantes qui contribuent à leur croissance : grâce à l'acquisition d'Ingenico, Worldline propose les solutions les plus adaptées à tous les profils de commerçants ; avec les banques, Worldline leur permet de s'appuyer sur son savoir-faire et d'ainsi accélérer la transformation numérique de la relation avec leurs propres clients. En parallèle, l'expansion internationale du Groupe demeurera clef - gardant un œil attentif sur des marchés comme l'Afrique et l'Asie - tout comme sa capacité à continuer de s'allier aux meilleures fintech.

2022 a été une année pleine de défis qui ont permis à Worldline de démontrer sa résilience, dans un contexte où les plus grandes valeurs boursières de la Tech ont été bousculées sur les marchés financiers. J'ai une grande confiance dans l'avenir de Worldline. Portée par la vision, le talent et l'engagement de Gilles Grapinet et de l'ensemble des équipes, 2023 ouvre une page prometteuse pour Worldline qui pourra, plus que jamais, s'appuyer sur ses fondamentaux et faire rayonner sa raison d'être : concevoir des services de paiement et de transactions numériques pour contribuer à une croissance économique durable, et renforcer la confiance et la sécurité dans nos sociétés.



Gilles Grapinet Directeur Général de Worldline

Madame, Monsieur, Chers actionnaires,

L'année 2022 a pris une tournure bien différente de ce qui avait été initialement prévu dans le Monde. Après deux années de pandémie et son cortège de restrictions et de perturbations économiques, 2022 était anticipée partout comme une année de très forte croissance et de reprise économique, avec le retour tant attendu à la « vie normale ». Malheureusement, la guerre en Ukraine, au-delà d'être un désastre humanitaire, nous a rappelé que le risque géopolitique est tout sauf théorique. Ce conflit a eu d'énormes répercussions sur le plan macroéconomique : crise énergétique, perturbations des chaînes d'approvisionnement, forte inflation, hausse massive des taux d'intérêt pour la combattre au risque de provoquer une récession.

Malgré ce contexte difficile et inattendu, la réactivité de nos équipes et la robustesse de notre modèle d'affaires ont permis à Worldline de réaliser tous les progrès ambitionnés au cours de cette première année de notre nouveau plan à trois ans.

Conformément à nos prévisions, nous avons enregistré d'excellents résultats grâce aux progrès continus de nos plans de transformation et de synergies, qui ont permis une forte accélération de la croissance organique et une hausse de la rentabilité.

Notre chiffre d'affaires a connu une croissance à deux chiffres en 2022 (+10,7%), notre meilleure performance depuis notre introduction en bourse en 2014. Les restrictions liées à la

pandémie de Covid-19 étant derrière nous, le moteur de croissance de notre nouvelle société a fonctionné à plein régime en 2022, révélant une nette amélioration de sa compétitivité grâce aux nombreux bénéfices de notre fusion avec Ingenico. Notre activité Services aux Commerçants, en particulier, a gagné des parts de marché en Europe en remportant de nombreux contrats importants auprès de très grandes marques et a su conquérir près de 90 000 nouveaux petits et moyens points de vente.

D'un point de vue stratégique, nous avons achevé la revue de l'activité des terminaux de paiement engagée dès 2021, et avons pris la décision de la céder à son nouvel actionnaire, le fonds Apollo. Cette opération permet d'une part le développement ambitieux de cette activité désormais devenue indépendante et d'autre part, permet à Worldline, de simplifier sa structure opérationnelle et de renforcer son bilan dans une période où les taux d'intérêt augmentent rapidement.

Sur le plan technologique, à la suite de notre fusion avec Ingenico, nous avons poursuivi nos plans de convergence de plateformes vers notre architecture cible tout enrichissant et élargissant considérablement notre gamme de produits.

En 2022, nous avons également intensifié nos efforts en matière de marketing et d'innovation en lançant un nouveau site Web mondial et un nouveau Centre de démonstration entièrement consacré à nos

innovations (l'Innovation Experience Centre). Nous y avons tenu de nombreux événements avec nos clients pour co-construire des produits innovants qui peuvent les aider à accélérer leur propre croissance. Nos clients peuvent également tirer parti de notre expertise dans le domaine des technologies et des paiements grâce à des équipes dédiées comme celle du *Worldline Discovery Hub*, qui publie régulièrement des livres blancs, des vidéos et des articles de blog sur les principales tendances du secteur. Notre nouvelle « Tech Squad » permet de mettre en relation la famille technologique de Worldline avec la communauté technologique au sens large, en contribuant activement aux développements en Open Source, à des forums technologiques et à des sessions d'experts.

La poursuite de l'exécution de notre stratégie de fusions-acquisitions nous a permis d'accélérer notre feuille de route puisque nous avons pris des participations dans deux sociétés de haute technologie, Online Payment Platforms (OPP) et SoftPos. Notre investissement dans OPP améliore notre accès aux places de marché et aux plateformes digitales, tandis que notre acquisition de SoftPos renforce nos capacités à offrir des solutions de paiement sécurisées sur smartphone.

Nous avons également finalisé toutes les acquisitions annoncées en 2021, en Italie, en Australie et en Grèce, et nous avons renforcé notre présence en Italie en signant la reprise des activités d'acquisition commerçants de Banco Desio.

Notre expertise du paiement étant structurellement ancrée dans le long terme via des contrats et des partenariats pluriannuels, nous intégrons le développement durable dans toutes nos activités. Chez Worldline, la responsabilité sociale des entreprises (RSE) est totalement synonyme d'une gestion d'entreprise saine, efficace et durable. Les équipes RSE travaillent sous ma supervision directe, en tant que Directeur Général. Comme la performance financière ou opérationnelle, il n'est pas moins important, pour Worldline, de réaliser des progrès continus en matière de RSE et de voir nos performances, évaluées de manière indépendante, atteindre les meilleures notations possibles dans les principaux indices de référence internationaux.

En 2022, forts de notre conviction, qui place la RSE comme un pilier fondamental d'une gestion d'entreprise holistique du 21^e siècle, nous avons également finalisé l'alignement des mécanismes d'incitation de notre direction exécutive sur nos performances en matière de RSE. Depuis 2014, nos plans d'incitation à long terme pour les cadres supérieurs ont été basés sur des notations RSE externes. En 2022, nous avons associé la rémunération variable à court terme (annuelle) des cadres supérieurs au niveau de progression annuelle des KPI de notre programme RSE Trust 2025.

Je tiens également à souligner la qualité et l'engagement de nos collaborateurs, qui ont joué une fois de plus un rôle déterminant dans nos réussites. Nous nous engageons à ce que Worldline demeure l'une des meilleures entreprises en termes d'environnement de travail dans un nombre maximum de nos pays de présence. En 2022, le taux de

satisfaction élevé de nos employés a été reconnu dans le cadre des enquêtes Great Place to Work dans 21 pays, soit 60 % de plus qu'en 2021, et notre classement en tant que « Top Employer » a été publié en Europe et en Asie-Pacifique. En 2023, nous sommes heureux d'avoir finalisé un accord avec nos représentants des salariés européens de 22 pays pour mettre en place un nouveau Comité social d'entreprise européen qui assurera un dialogue structuré avec nos collaborateurs au niveau paneuropéen. Nous poursuivrons également notre ambition d'augmenter de plus de 50 % le nombre d'heures de formation que nos employés reçoivent chaque année, d'ici 2025, et à lancer de nouvelles initiatives visant à promouvoir les talents et à donner à nos effectifs un accès prioritaire aux opportunités de mobilité au sein de Worldline.

Lancé juste après le début de l'acquisition d'Ingenico, notre programme « One Culture » contribue à une intégration harmonieuse sur le plan des valeurs, des comportements individuels et collectifs ainsi qu'en faisant évoluer nos principaux processus pour être à tous les niveaux une organisation agile, réactive, fondée sur son excellence technologique et focalisée sur la satisfaction de ses clients.

Consciente des tensions géopolitiques persistantes, des perturbations macroéconomiques et des pressions inflationnistes, Worldline continuera en 2023, à mettre en œuvre sa vision et ses plans tout en surveillant attentivement l'évolution de ses coûts même si nous bénéficions d'une forte dynamique commerciale après avoir acquis de nombreux nouveaux clients en 2022, qui devrait contribuer à la poursuite d'un chiffre d'affaires dynamique en 2023.

En tant que leader reconnu dans le domaine des paiements, nous nous engageons à jouer un rôle de plus en plus visible au niveau paneuropéen en contribuant à différents niveaux à des développements majeurs tels que l'European Payments Initiative (EPI) ou l'euro numérique. Nous sommes en effet fiers d'avoir avec succès livré un des cinq premiers prototypes de l'euro numérique dans le cadre du projet piloté de la BCE visant à établir une monnaie numérique de banque centrale en Europe au cours de la prochaine décennie.

En 2023, avec un bilan solide et un savoir-faire reconnu, Worldline occupe une position plus que jamais centrale sur l'échiquier Européen des paiements, nous permettant de jouer un rôle central dans la poursuite de la consolidation du secteur. Avec notre discipline financière habituelle, nous envisagerons toutes les opportunités de fusions et acquisitions créatrices de valeur, soit avec d'autres sociétés commerciales ou technologiques, soit par le biais de partenariats stratégiques avec des banques européennes.

La raison d'être de Worldline est de contribuer à une croissance économique durable grâce à nos solutions de paiement et de transaction numériques et de renforcer la confiance et la sécurité dans nos sociétés. Deux ans après notre fusion avec Ingenico, cela se concrétise chaque jour davantage à travers l'action de nos plus de 18 000 collaborateurs et notre reconnaissance croissante comme une société technologique et de paiements de tout premier plan, axée sur une création de valeur durable pour toutes nos parties prenantes, en 2023 et au-delà.



Responsabilité Sociétale de l'Entreprise

Notre vision RSE

Les ambitions RSE de Worldline pour créer une valeur plus durable

La responsabilité sociale des entreprises (RSE) est au cœur de la stratégie de création de valeur de Worldline. Grâce à son approche intégrée, Worldline répond efficacement aux défis de la RSE du Groupe, améliore ses performances et crée une valeur durable à long terme pour ses clients, investisseurs, salariés et parties prenantes.

Après avoir publié sa raison d'être, redéfini ses valeurs d'entreprise et lancé son nouveau programme de transformation RSE Trust 2025 en 2021, en 2022, Worldline a continué d'inscrire la confiance au cœur de tout son écosystème. Fortement soutenue par la Direction, cette approche intégrée permet désormais à l'entreprise de relever l'ensemble de ses défis RSE et d'améliorer ses performances ainsi que ses capacités dans le domaine de manière très pragmatique.

Une nouvelle feuille de route RSE

Conçu avec la participation active du Comité Exécutif et du Comité RSE du Conseil d'Administration, le programme Trust 2025 introduit de nouvelles pratiques pour maintenir le leadership de Worldline en matière de RSE dans le secteur des paiements. Le programme s'articule autour de huit ambitions visant à relever les principaux défis de Worldline dans les

domaines suivants : *business*, salariés, éthique, chaîne de valeur, environnement et communautés locales. Dans tous ces domaines, les 16 objectifs mesurables fixés par Trust 2025 constituent la pierre angulaire de la mesure de la performance RSE de Worldline.

Les engagements de Worldline sont les suivants :

- #1 Garantir l'excellence opérationnelle et une qualité de service maximale ;
- #2 Améliorer l'expérience client grâce à des solutions à impact positif ;
- #3 Favoriser le développement, le bien-être et l'engagement des salariés ;
- #4 Promouvoir l'équité, la diversité et l'inclusion pour plus d'égalité et de performance ;
- #5 Accroître les pratiques d'achat responsable au sein de la chaîne de valeur ;
- #6 Soutenir l'éthique et la confiance dans toutes les activités du Groupe ;
- #7 Contribuer à la neutralité carbone ;
- #8 Soutenir les communautés locales par des solutions à impact positif et des initiatives sociales.



« Les Worldliners sont pleinement impliqués dans la mise en œuvre et la réalisation de Trust 2025. Soutenus par notre vision de la RSE en tant que moteur clé de la transformation, inscrite au cœur de notre stratégie d'entreprise, nous entendons poursuivre nos efforts pour améliorer encore nos performances et instaurer la confiance au sein de notre écosystème. »

Sébastien Mandron,
Directeur RSE & Immobilier du Groupe

Trust 2025 : Dépassement des objectifs pour 2022, en bonne voie pour 2023

Domaines	Indicateurs	2021	2022	Objectif 2025
Disponibilité et sécurité des plateformes	• Score de qualité - Disponibilité du service et temps de réponse des contracts	99,9890 %	99,9876 %	99,9900 %
	• Score de qualité - Disponibilité du service et temps de réponse des plateformes	99,877 %	99,9912 %	99,9900 %
	• % de demandes ayant reçu une réponse à temps et conformément à la politique de protection des données de Worldline	96,5 %	99 %	100 %
	• % des sites certifiés ISO 27001 dans le respect la politique de sécurité	51 %	67 %	100 %
Expérience client & innovation	• Taux net de recommandation	46	48	52
	• Revenu total "Offre durable" (en million d'euros)	2 109	2 468	2 307
Attraction & rétention des talents	• Nombre moyen d'heures de formation par salarié et par an	17,09	20,78	32
	• Taux de satisfaction globale des salariés mesurée par le Trust Index de l'enquête Great Place to Work®	64 %	64 %	69 - 70 %
	• % de salariés en situation de handicap dans les pays disposant d'une législation en vigueur	6 %	+ 16 % ⁽¹⁾	+ 20 %
	• % de femmes dans des postes de direction	23 %	25 %	35 %
Achat responsable	• % des fournisseurs évalués par EcoVadis avec un score inférieur à 45 qui sont encouragés par Worldline à avoir un plan d'action pour remédier aux difficultés identifiées	100 %	100 %	100 %
	• % des dépenses totales évaluées par EcoVadis parmi les dépenses fournisseurs stratégiques	86 %	86,7 %	90 %
	• % d'alertes investiguées et plans d'action associés définis dans les 2 mois	87 %	96 %	100 %
Changement climatique	• Réduction des émissions d'éqCO2e (scopes 1 et 2)	- 49 %	- 48 %	- 25 %
	• % des émissions d'éqCO2e compensées pour les scopes 1, 2, 3a	100 %	100 %	100 %
Communautés locales	• Volume de dons collectés en millions d'euros	310,8	410	500

⁽¹⁾ Ce pourcentage correspond à la variation en valeur absolue du nombre de salariés par rapport à la baseline 2020

L'éco-responsabilité dans le monde des paiements

Alors que la croissance du numérique booste la demande globale en énergie, Worldline poursuit une stratégie environnementale à faible émission de carbone afin de créer une valeur durable pour toutes ses parties prenantes.

Les défis environnementaux

Le Groupe d'experts intergouvernemental pour le changement climatique définit la neutralité carbone, également appelée « zéro émission nette », comme un équilibre entre les émissions et les absorptions de CO₂ à l'échelle mondiale. Pour limiter le réchauffement climatique à 1,5 °C, il est nécessaire d'engager des plans d'actions ambitieux d'ici à 2050. Afin d'atteindre la neutralité carbone avant cette date, une réduction importante des émissions de gaz à effet de serre est nécessaire. Ces défis extrêmes sont déterminants pour les stratégies de Worldline en matière de modes de production et de consommation.

Les ambitions climatiques de Worldline

Dans le cadre de sa stratégie environnementale, Worldline s'est engagée à atteindre des objectifs ambitieux d'ici 2025. Ces objectifs, qui sont cohérents avec un réchauffement climatique limité à 1,5 °C (pour les scopes 1 et 2) et qui ont été validés par la SBTi (Science Based Targets initiative), sont les suivants :

- Réduire ses émissions absolues de GES (gaz à effet de serre) des scopes 1 et 2 de 25% d'ici 2025 par rapport à l'année de référence 2019 ;
- Réduire de 7,4% les émissions absolues de GES de scope 3 provenant des biens et services achetés et de l'utilisation des produits vendus, au cours de la même période.

Un leader à faible émission de carbone

Pour remplir ses engagements en matière de réduction des émissions carbone, Worldline a lancé un vaste plan d'action visant à optimiser l'efficacité énergétique de ses opérations en garantissant que tous ses sites et centres de données sont conformes à la certification ISO 14 001. Worldline s'est également engagée à compenser toutes ses émissions résiduelles. Ainsi, en cinq ans, Worldline a déjà réduit son empreinte carbone mondiale de 59% en intensité par euro de chiffre d'affaires sur les scopes 1, 2 et 3a. En 2022, l'entreprise figurait dans la prestigieuse liste A du CDP Europe, confirmant son leadership et son rôle actif dans la lutte contre le changement climatique.

Les priorités environnementales

Pour atteindre ses objectifs Trust 2025, Worldline réduira sa consommation d'énergie et ses émissions de carbone, compensant toutes les émissions restantes, principalement en soutenant la préservation des forêts. Worldline évalue aussi activement les possibilités de capter le CO₂. Worldline met actuellement en œuvre un plan d'efficacité énergétique de grande envergure pour ses bureaux et ses déplacements professionnels, en diminuant la consommation d'énergie des équipements de refroidissement et en augmentant le recours à la virtualisation dans ses centres de données. Worldline recherche également des moyens innovants pour optimiser l'utilisation des serveurs et de minimiser l'énergie nécessaire au traitement des transactions.



Formation du Groupe

1972

Sligos¹ créée en France pour les activités de paiement et de monétique

1973

Sligos remporte le tout premier contrat pour les transactions bancaires par carte en France

1991

Axime² créée en France pour le traitement des services bancaires électroniques

1997

Axime et Sligos fusionnent pour créer **Atos**

2006

Acquisition des réseaux de paiement belges Banksys et Bank Card Company

2004

Création d'Atos Worldline, filiale d'Atos Origin

2000

Atos fusionne avec la société néerlandaise Origin pour devenir Atos Origin

2010 - 2012

Acquisitions par Atos Origin de Shere Ltd. (UK), Venture Infotek (IN), Siemens IT Solutions and Services et Quality Equipment BV (NL)

2014

Worldline est séparée d'Atos, introduction partielle en bourse réussie à l'Euronext Paris

2016

Création d'equensWorldline après que Worldline ait acquis une participation majoritaire dans Equens et sa filiale Paysquare

Lancement du programme de RSE de Worldline, TRUST 2020

1 Détenue majoritairement par le Crédit Lyonnais

2 Le groupe Axime est issu de la fusion de SEGIN, SITB et SODINFORG

3 Cataps était une filiale à 100 % du groupe bancaire Komerční banka

2017

Acquisitions de Cataps³, KB Smartpay (CZ), First Data Baltics, Digital River World Payments (SE), MRL Postnet (IN) et Diamis (FR)

2018

Acquisition de SIX Payment Services


2019

Acquisition de la participation minoritaire dans **equensWorldline**

2021

Acquisitions de **cardlink** (GR) et des activités d'acquisition de cartes de Handelsbanken (pays nordiques), et d'Axepta Italie

Lancement d'un nouveau programme de RSE, Trust 2025

Lancement du plan stratégique à 3 ans

2020

Acquisition de **ingenico**

La raison d'être de la société est incorporée dans les statuts de Worldline

2019 - 2020

Déconsolidation d'Atos ; Worldline rejoint l'indice boursier français (CAC 40)

2022

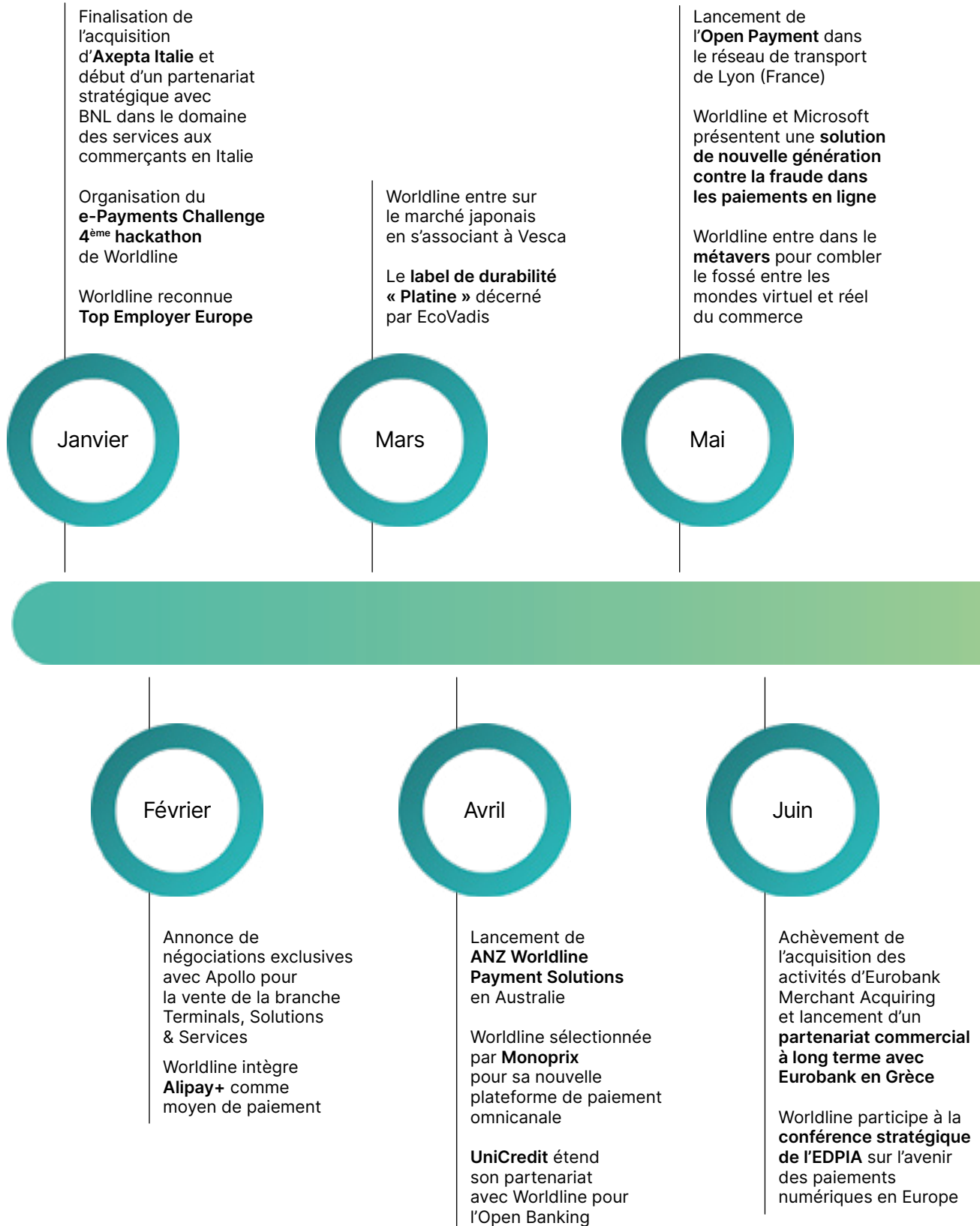
Acquisition des activités d'acquisition commerciale d'Eurobank (GR), d'Axepta Italie et d'une participation majoritaire dans les activités d'acquisition commerciale d'ANZ Bank (Australie)

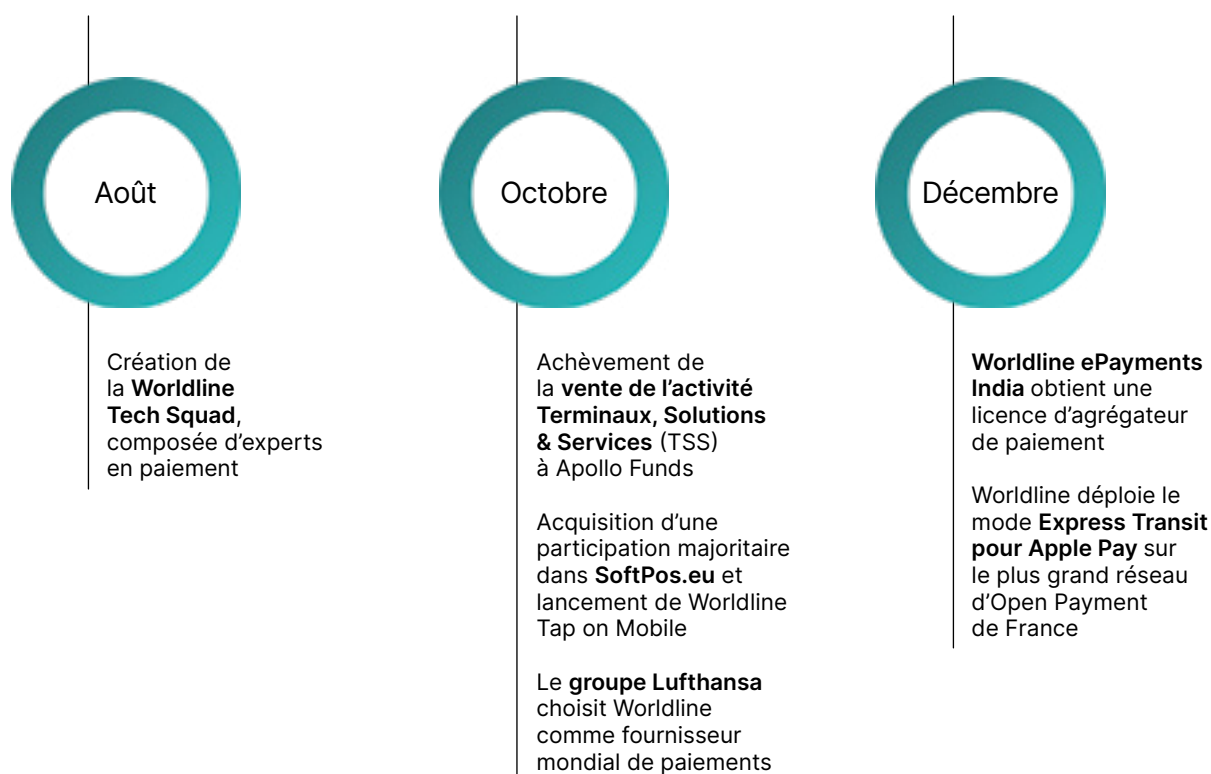
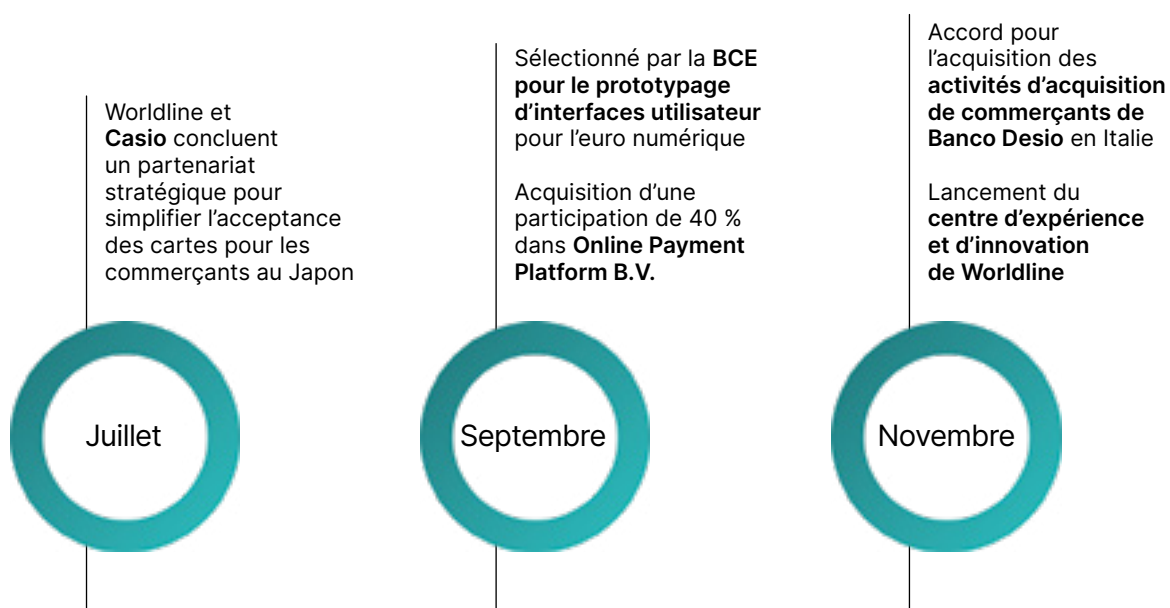
Cession de l'activité Terminaux, Solutions & Services (TSS) héritée d'Ingenico

Accord pour l'acquisition des activités d'acquisition de commerçants de Banco Desio en Italie



Worldline en 2022







Chiffres clés 2022



« En 2022, Worldline a atteint ou dépassé tous ses objectifs financiers annuels malgré un contexte international et économique difficile. La croissance organique particulièrement forte de notre chiffre d'affaires à 10,7% démontrent clairement le plein bénéfice du rapprochement avec Ingenico.

Malgré l'environnement inflationniste, cela s'est également concrétisé par l'augmentation de près de 16% de notre EBO et l'amélioration de 110 points de base de notre taux de profitabilité. Le résultat net part du Groupe normalisé s'est élevé à 545 millions d'euros, en hausse de +23,8% et le Bénéfice par Action dilué a augmenté de +22,9% à 1,88 euros.

Enfin, le flux de trésorerie disponible s'est élevé à 520 millions d'euros, en hausse de +25,5% par rapport à 2021, représentant un taux de conversion de l'EBO de 45,9%. Couplée à l'encaissement d'environ 1,1 milliard d'euros de produit net de la cession de TSS, cette solide génération de trésorerie a significativement participé au renforcement de la structure financière du Groupe avec une dette nette de 2,2 milliards d'euros à la fin de l'année, représentant un ratio d'endettement de 1,9 x l'EBO.

En 2023, le Groupe est pleinement en ordre de marche pour délivrer une amélioration de tous ces éléments financiers, en ligne avec notre Ambition 2024. »

Grégory Lambertie,
Directeur Financier du Groupe

Résultats
2022

4,4Mrds €

Chiffre d'affaires total
(+10.7% de croissance
organique)

1 133M €

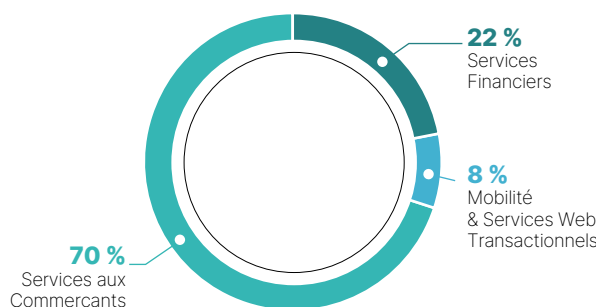
EBO (26% du CA,
+110 bps de croissance
organique)

520M €

Flux de trésorerie
disponible (45,9%
conversion EBO)

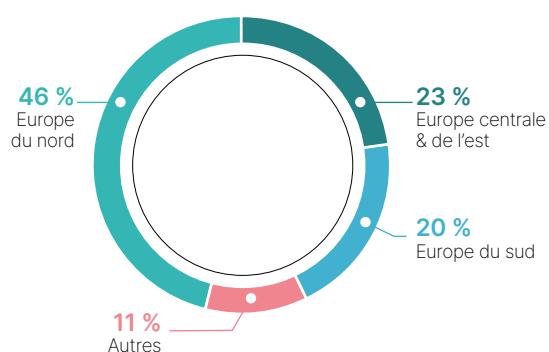
Répartition du chiffre d'affaires

Suite aux acquisitions de SIX Payment Services fin 2018 et d'Ingenico fin 2020, les Services aux Commerçants sont la plus importante Ligne de Services du Groupe, représentant 70% du chiffre d'affaires du Groupe en 2022. 22% du chiffre d'affaires a été réalisé au travers des contrats de Services Financiers et 8% par les solutions de Mobilité & Services Web Transactionnels.



(En millions d'euros)	Chiffre d'affaires 2022
Services aux Commerçants	3 041
Services Financiers	958
Mobilité & Services Web Transactionnels	365
WORLDLINE	4 364

L'Europe est la principale base opérationnelle du Groupe, générant environ 90% du chiffre d'affaires total en 2022.



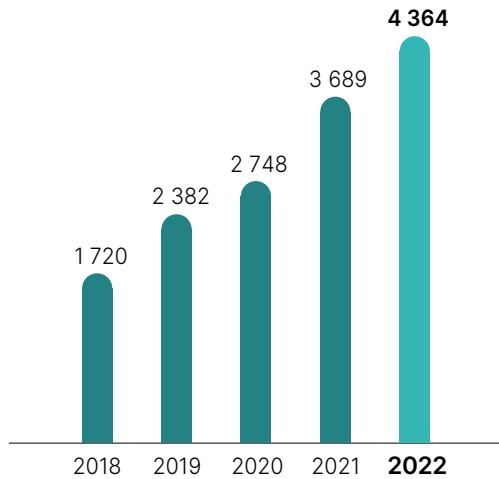
(En millions d'euros)	Chiffre d'affaires 2022
Europe du Nord	2 012
Europe centrale & de l'Est	1 014
Europe du Sud	878
Autres	461
WORLDLINE	4 364



Principaux graphiques

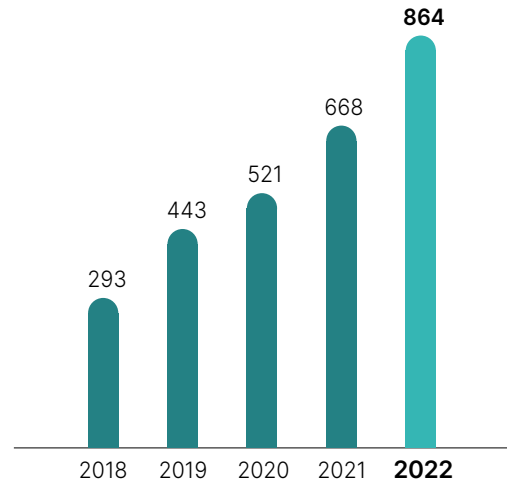
Evolution du chiffre d'affaires sur cinq ans

(en millions d'euros)



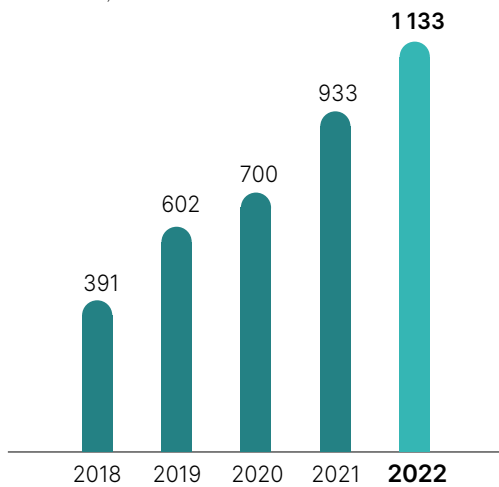
Evolution de la marge opérationnelle sur cinq ans

(en millions d'euros)



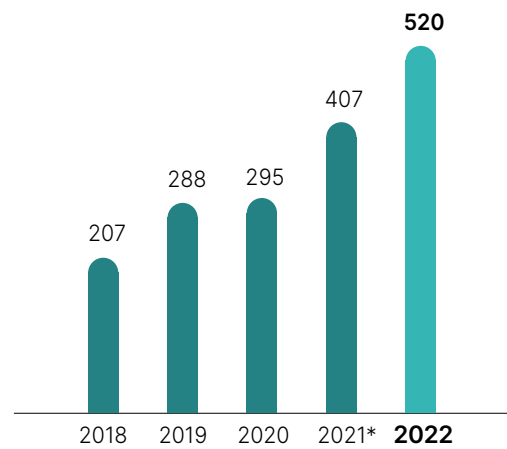
Evolution de l'excédent brut opérationnel sur cinq ans

(en millions d'euros)



Evolution du flux de trésorerie disponible sur cinq ans

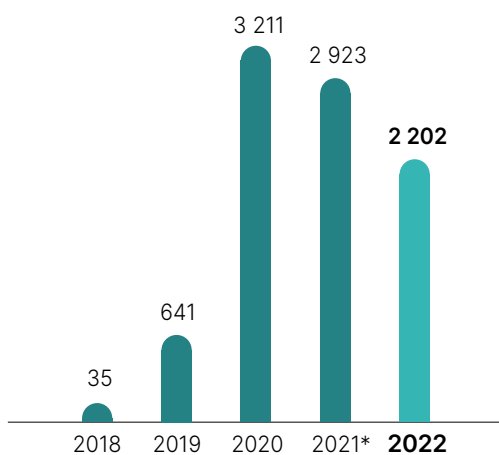
(en millions d'euros)



*Provient des opérations poursuivies

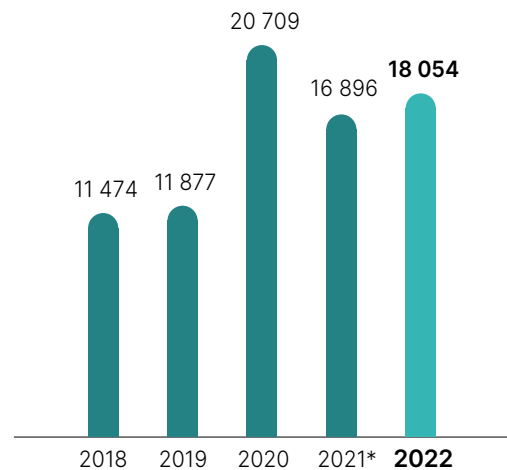
Evolution de la dette nette sur cinq ans

(en millions d'euros)



*Avant IFRS 5

Evolution de l'effectif sur cinq ans



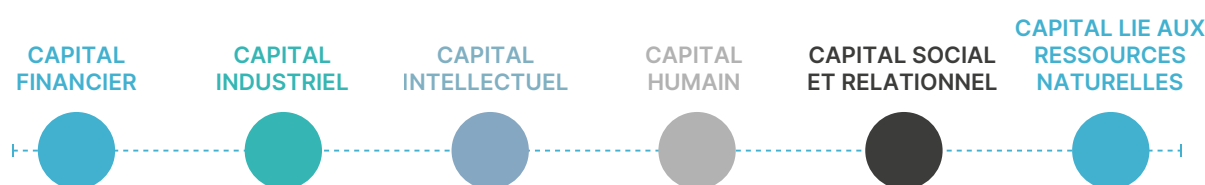
*Hors 3 815 salariés de TSS

Modèle d'affaires de Worldline

La présentation du modèle d'affaires de l'entreprise conformément au cadre de référence recommandé par l'*International Integrated Reporting Council* (IIRC) est une attente de la transposition française de la Directive Européenne 2014/95/UE sur la Déclaration de la performance extra-financière (voir section A). Ceci donne l'opportunité à Worldline d'établir et de renforcer les bases de sa création de valeur pour toutes ses parties prenantes, incluant ses clients, salariés, partenaires, investisseurs et les communautés locales dans lesquelles la Société opère.

Le cadre de référence de l'IIRC définit le modèle d'affaires comme « le système choisi de ressources, d'activités commerciales, de

réalisations et de résultats qui vise à créer de la valeur à court, moyen et long terme » ; autrement dit, le système qui convertit les ressources de l'entreprise, par ses activités, en réalisations (produits et services, ainsi que déchets, par exemple) et au final, en résultats (conséquences internes et externes pour les capitaux/ressources, positives et négatives) dans le but de remplir ses objectifs stratégiques et de créer de la valeur. Les lignes directrices de l'IIRC et sa considération des ressources, des réalisations et des résultats visent à clarifier l'impact positif et négatif de l'organisation sur les six formes de capital prises en compte dans ce cadre de référence : financier, industriel, intellectuel, humain, social et relationnel ainsi que le capital lié aux ressources naturelles, comme décrit ci-après :



Capital financier	Capital industriel	Capital intellectuel	Capital humain	Capital social et relationnel	Capital lié aux ressources naturelles
Le capital financier couvre l'intégralité de la réserve de fonds à la disposition de l'organisation à utiliser dans ses propres activités.	Le capital industriel couvre l'immobilier ou les propriétés louées, les bureaux administratifs, les plates-formes informatiques et logistiques sur lesquelles l'entreprise mène ses activités ; il comprend également les équipements nécessaires à la réalisation de ses opérations.	Le capital intellectuel couvre les processus et les procédures internes utiles pour la gestion d'entreprise, qui est principalement fondée sur les connaissances et les activités visant à veiller à la qualité et à la sécurité des produits vendus.	Le capital humain couvre les diverses compétences, aptitudes et connaissances des salariés de l'entreprise, ainsi que des organes de gouvernance.	Le capital social et sociétal couvre les ressources incorporelles attribuables aux relations de l'entreprise avec des individus externes clés (clients, fournisseurs et institutions) qui sont nécessaires pour améliorer l'image de l'entreprise, sa réputation et son niveau de satisfaction client.	Le capital lié aux ressources naturelles couvre les activités de l'entreprise ayant un impact positif ou négatif sur l'environnement naturel où les cinq autres formes de capital opèrent.

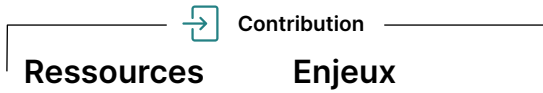
Ainsi, de telles lignes directrices visent à encourager les entreprises à adopter un point de vue plus global sur le concept de création de valeur et à intégrer et aligner les performances financière et extra-financière.

Sur la base d'une analyse de la documentation disponible et d'un examen des pratiques de *reporting* existantes, Worldline a

publié son modèle d'affaire conformément aux lignes directrices de l'IIRC, notamment : sa relation avec les six formes de capital, ses activités et sa stratégie commerciale, ses produits et ses services (*via* ses Lignes de Services), ainsi que ses relations avec ses principales parties prenantes et sa contribution aux Objectifs de Développement Durable des Nations unies.



Modèle d'affaires de Worldline



Financier

Profil financier solide > Confiance des marchés et capacités de consolidation

Industriel

Robustesse des plateformes industrielles et de l'infrastructure des Centres de données > Excellence opérationnelle : qualité, sécurité et fiabilité

Chaîne d'approvisionnement des terminaux

Intellectuel

Partenariats, innovation, R&D > Innovation et anticipation des évolutions technologiques

Humain

18 000 collaborateurs dans 40 pays > Recrutement et rétention de talents, développement des collaborateurs

> Égalité hommes- femmes

> Diversité et inclusion

Social et relationnel

Veille réglementaire et connaissance des marchés > Satisfaction client

> Ethique, droits humains et conformité

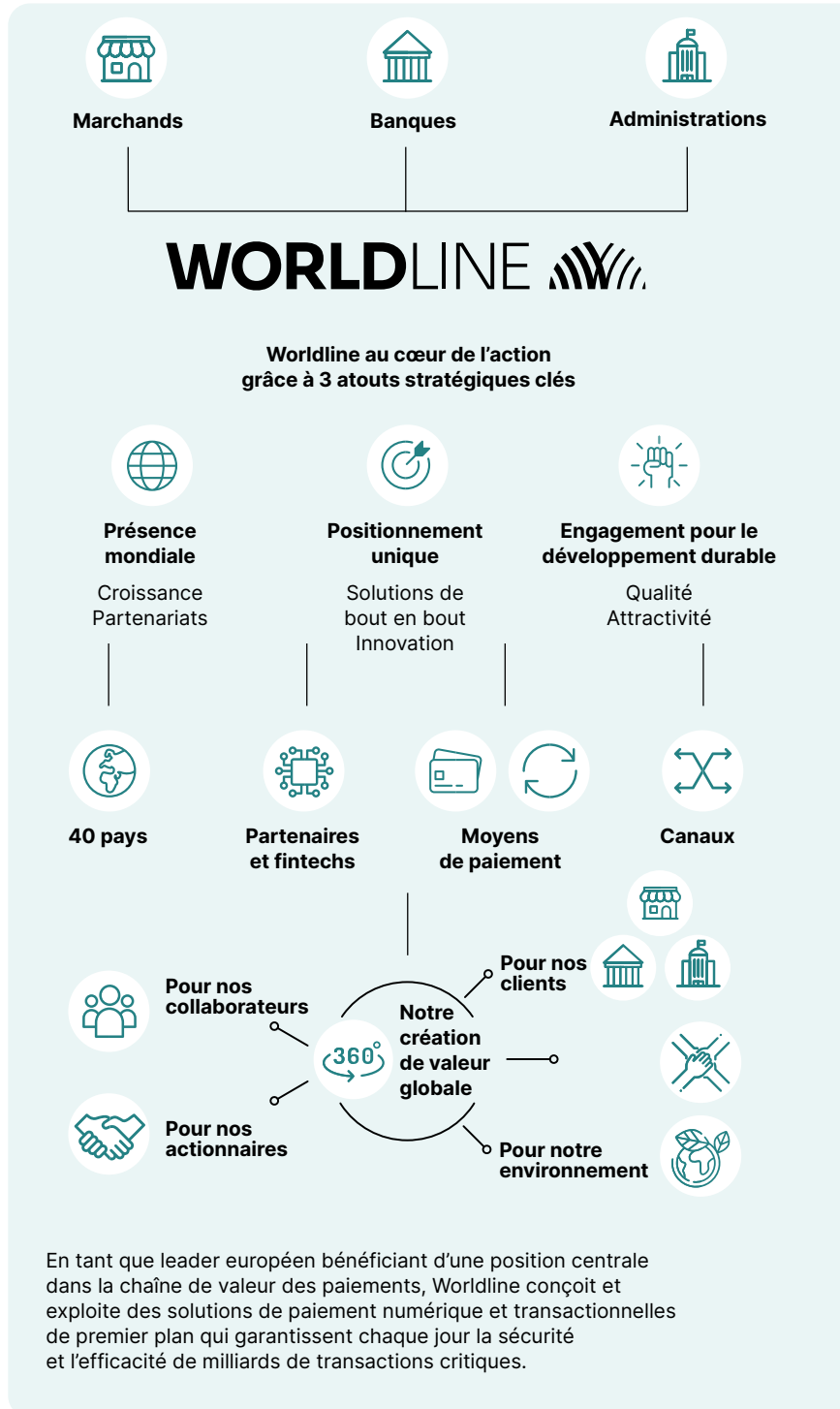
Savoir-faire technologique > Contribution sociétale

Environnement

Énergie électrique > Émissions d'éqCO₂

Centres de données > Énergie renouvelable

Appareils informatiques



Lignes de services et résultats de Worldline

Le positionnement de Worldline dans l'écosystème des paiements lui offre une vue d'ensemble du secteur qui lui permet de réagir rapidement aux changements, réglementaires ou autres, et de tirer parti des nouvelles opportunités qu'ils génèrent. Notre objectif est de favoriser une croissance économique durable et de renforcer la confiance et la sécurité en proposant des solutions qui soient respectueuses de l'environnement, accessibles à tous et qui soutiennent les transformations de la société.

env. 4,4 Mrds €

Chiffre d'affaires 2022



Services aux commerçants 70 % du CA 2022

Dynamiser le commerce grâce à des services de paiement avancés



Services financiers 22 % du CA 2022

Consolider le traitement des paiements



Mobilité et services web transactionnels 8 % du CA 2022

Apporter notre expertise en matière de paiement et de réglementation aux nouveaux marchés

Valeur 2022

Création de valeur pour les parties prenantes

ODD

Financier

- Investisseurs et actionnaires > + 10,7 % de croissance organique
- > 26 % de profitabilité (EBO)
- > 520 millions € de flux de trésorerie disponible



Industriel

- Fournisseurs et clients > Score de Qualité - Disponibilité du service et temps de réponse des contrats : 99,9876%
- > Score de Qualité - Disponibilité du service et temps de réponse des plateformes : 99,9912%
- > 87 % des dépenses des fournisseurs stratégiques évalués par Ecovadis



Intellectuel

- Clients > 243 millions € d'investissement en R&D en 2022
- > ~120 brevets dans notre portefeuille



Humain

- Collaborateurs > 64 % de satisfaction GPTW®
- > 20,78 heures de formation annuelle par employé en moyenne
- > 25 % de femmes Managers



Social et relationnel

- Clients, communautés, organismes publics > Customer Net Promoter Score : 48
- > 0 amende importante pour non-conformité
- > 97,6 % des dépenses en achats locaux
- > Chiffre d'affaires total « offres durables » : 2 468 Millions d'euros



Environnement

- Communautés, organismes publics > Eco-efficacité dans nos centres de données
- > Contribution à la neutralité carbone
- > 94 % d'énergie renouvelable





La gouvernance de Worldline

Comité Exécutif Opérationnel

Se réunissant une fois par semaine, le Comité exécutif opérationnel (CEO) dirige et met en œuvre la stratégie globale et les ambitions commerciales de Worldline, dans l'intérêt des clients, des employés, des actionnaires et de la société dans son ensemble. Il se concentre sur la gestion opérationnelle quotidienne du groupe et le suivi de la bonne exécution de toutes les initiatives existantes, à savoir : l'exécution du budget, l'efficacité opérationnelle, les programmes de transformation, la gestion des risques et des crises.

Le Comité exécutif opérationnel est organisé comme suit :



Gilles Grapinet

Directeur Général



Marc-Henri Desportes

Directeur Général Délégué



Alessandro Baroni

Directeur des Services Financiers



Lisa Coleman

Directrice de la Performance Opérationnelle du Groupe



Eglantine Delmas

Directrice de la Qualité, des Risques et de la Sécurité



Christophe Duquenne

Directeur Technique et Directeur des Opérations du Groupe



Caroline Jésumé

Directrice de Mobilité & Services Web Transactionnels



Grégory Lambertie

Directeur Financier du Groupe



Philippe Mareine

Directeur des Ressources Humaines et de l'accélération de la numérisation du Groupe



Pascal Mauzé

Directeur Communication, Marketing et Performance Commerciale du Groupe



Niklaus Santschi

Directeur des Services aux Commerçants et DG de PAYONE



Charles-Henri de Taffin

Secrétaire Général, Directeur Juridique et de la gestion des contrats du Groupe

Comité Exécutif Stratégique

Réuni une fois par mois, le Conseil Exécutif Stratégique (CES) discute et décide des orientations stratégiques spécifiques et des projets ou initiatives significatifs pour le Groupe dans un environnement en pleine mutation. A titre d'exemple, le CES couvre tous les sujets majeurs à moyen terme tels que les principales orientations technologiques, le développement de partenariats stratégiques, l'analyse du marché et de la concurrence, le positionnement de Worldline dans la chaîne de valeur du paiement, les orientations en matière de fusions et acquisitions, la RSE et la stratégie du personnel.

Le Comité Exécutif Stratégique regroupe tous les membres du Comité exécutif ainsi que les membres suivants :



Pierre-Emmanuel Degermann

Directeur des fusions et acquisitions et du développement du Groupe



Wolf Kunisch

Directeur de la Stratégie et des affaires publiques et réglementaires



Sébastien Mandron

Directeur RSE & Immobilier du Groupe



Vincent Roland

Directeur des développements et partenariats stratégiques pour le Groupe



Conseil d'Administration



Bernard Bourigeaud

Administrateur indépendant, Président du Conseil d'administration



Gilles Grapinet

Directeur Général de Worldline



Gilles Arditti

Administrateur indépendant, Directeur Général chez GA Conseil et Coaching



Agnès Audier

Administratrice indépendante, Senior Advisor at the Boston Consulting Group



Aldo Cardoso

Administrateur indépendant, Président du Comité des Comptes de Worldline, Administrateur de sociétés



Giulia Fitzpatrick

Experte dans la ligne de service « Services Financiers », Administratrice de sociétés



Lorenz von Habsburg Lothringen

Président du Comité des Nominations de Worldline, Associé Gérant E.Gutzwiller & Cie, Banquiers, Bâle



Mette Kamsvåg

Administratrice indépendante, Conseillère de M-K Consulting AS et Ferd Capital, Associée chez Novela AS



Danielle Lagarde

Administratrice indépendante, Présidente du Comité de Responsabilité Sociétale et Environnementale de Worldline, Experte en Ressources Humaines



Marie-Christine Lebert

Administratrice représentant les salariés, Directrice de projet, Worldline



Olivier Lorieau

Administrateur représentant les salariés, Business Development Manager chez Santeos, marque du Groupe Worldline



Caroline Parot

Administratrice indépendante, Directrice Générale par interim de Technicolor Creative Studio



**Georges
Pauget**

Administrateur
référent
indépendant,
Associé gérant
d'ALTIMAGE16.
TDA



**Luc
Rémont**

Administrateur
indépendant,
Président du
Comité des
Rémunérations
de Worldline,
Président-
Directeur
Général d'EDF



**Daniel
Schmucki**

Président du
Comité Stratégie
et Investissements
de Worldline,
Directeur Financier
de SIX Group AG



**Nazan
Somer Özelgin**

Administratrice
indépendante,
Administratrice
de sociétés



**Thierry
Sommelet**

Administrateur
indépendant,
Directeur du
département Capital,
Développement
Bpifrance
Investissement,
Responsable
Technologie
Media Telecom



**Michael
Stollarz**

Directeur Général
de Deutscher
Sparkassen Verlag
GmbH (DSV Group)



**Susan
M. Tolson**

Administratrice
indépendante,
Administratrice
de sociétés et
organisations
à but non lucratif



**Jos
Dijsselhof**

Censeur,
Directeur Général
SIX Group AG



Rapport intégré

Composition et travaux du Conseil d'administration en 2022

Composition et travaux du Conseil d'administration en 2022



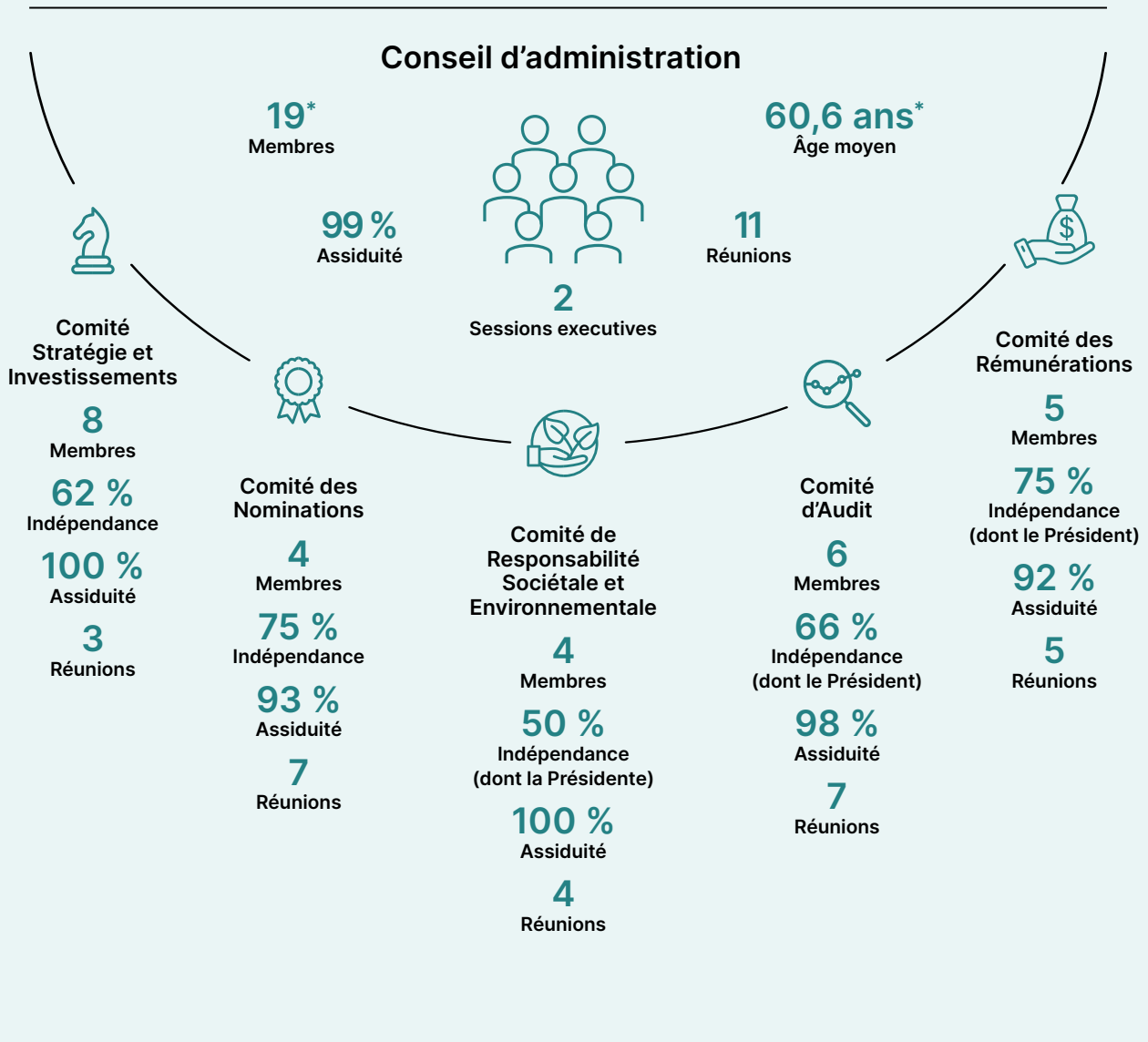
70 %**
Indépendance
(dont le Président)



41 %
de nationalités
non-françaises



41 %
Taux de
féminisation



* Comprenant deux administrateurs représentant les salariés et ne tenant pas compte du censeur.

** Les administrateurs représentant les salariés ne sont pas pris en compte pour le calcul.

Forces et atouts concurrentiels

L'écosystème des paiements subit actuellement des changements considérables : des Fintechs et nouveaux entrants, tentent de perturber les modèles existants, consolidations majeures (Worldline/Ingenico, Nexi/SIA/Nets) sont désormais opérationnelles et les réglementations ouvrent des marchés et déplacent certains obstacles d'entrer (DSP2). Worldline est en compétition avec des acteurs déjà présents à l'échelle mondiale et avec de nouveaux entrants ayant des modèles d'affaires novateurs (Fintech).

Worldline bénéficie d'une combinaison unique pour faire face à cette concurrence :

- Worldline est le leader des services et du traitement des paiements en Europe et étend son empreinte mondiale ;
- Worldline a un positionnement complet à travers la chaîne de valeur étendue des paiements ; et
- Worldline a une présence de premier plan dans les services de paiement de nouvelle génération.

Un acteur majeur en Europe avec une empreinte mondiale en expansion

Worldline est le leader des services de paiement et de transactions électroniques en Europe en termes de chiffre d'affaires et continue à renforcer sa position de leader en Europe. Le Groupe occupe des positions de leader sur les marchés suisse, autrichien, luxembourgeois, belge, néerlandais, allemand, letton, lituanien et est présent dans plus de 40 pays.

Worldline est également un des principaux prestataires de services de paiement en ligne en Europe.

La position du Groupe parmi les principaux acteurs en Europe est complétée par sa présence significative et croissante dans des marchés émergents tels que l'Inde, la Chine et certains pays d'Amérique latine, où il bénéficie de la croissance locale et de sa connaissance de ces marchés.

Cette dimension permet au Groupe :

- de stimuler l'innovation ;
- de proposer des prix compétitifs (grâce aux économies d'échelle) ;
- de proposer des services d'acceptance et d'acquisition de paiements sur une base paneuropéenne ; et
- d'attirer des clients multinationaux importants souhaitant externaliser les activités de paiement et d'autres services de traitement de données numériques.

Le Groupe dispose d'une base de clients particulièrement étendue pour toutes ses Lignes de Services caractérisée par des relations de long terme et diversifiées. Ce positionnement offre au Groupe un socle solide pour saisir les opportunités de croissance interne et externe qui sont susceptibles de surgir dans ce secteur. Les succès du Groupe en matière d'opérations de croissance externe soulignent sa capacité à saisir de telles opportunités de croissance organique, à renforcer sa position concurrentielle et sa taille.

Ces dernières années, Worldline a acquis et intégré avec succès les sociétés suivantes : Banksys (Belgique), Equens (Pays-Bas, Allemagne, Italie), Paysquare (Allemagne, Pays-Bas), Digital River World Payments (Etats-Unis, Brésil, Suède), First Data Baltics (Lituanie, Lettonie, Estonie), Venture Infotek et MRL Posnet (Inde), Diamis (France) et a conclu un partenariat stratégique avec Komerční Banka (République tchèque). Plus récemment, après l'acquisition de SIX Payment Services en Suisse, Autriche et au Luxembourg et de Ingenico (Europe et Global), qui a renforcé le *leadership* en Europe et contribue à faire du Groupe un leader mondial Européen des paiements numériques.

Dans le cadre de sa stratégie visant à étendre sa présence en Europe par le biais d'acquisitions et de partenariats avec des institutions financières de premier plan, Worldline a réalisé en 2022 la création d'une coentreprise avec le groupe bancaire BNL et l'acquisition :

- de 80%, d'Axepta Italie ;
- de Cardlink SA, le principal fournisseur de services de réseau en Grèce ;
- des activités d'Acquisition de cartes de Handelsbanken dans les pays nordiques ;
- des activités d'Acquisition commerciale d'Eurobank couplée à un partenariat commercial à long terme avec Eurobank visant à tirer parti de son solide réseau bancaire.

Toujours en 2022, le Groupe a finalisé l'acquisition d'une participation majoritaire dans les activités d'Acquisition commerciale d'ANZ et la création d'une joint-venture 51%-49% contrôlée par Worldline pour exploiter et développer des Services d'Acquisition commerciale en Australie avec ANZ Bank, l'une des plus grandes banques d'Asie-Pacifique et le 3^e acquéreur australien avec une part d'environ 20% des volumes de transactions traitées en Australie, le partenariat stratégique avec Axepta Italie, et Eurobank (Grèce). Enfin, en 2022, le Groupe a finalisé la vente de son activité Terminaux, Solutions & Services (TSS) à Apollo Fund et a annoncé l'acquisition d'une participation majoritaire dans Softpos.eu, ainsi que des accords pour acquérir une participation de 40% dans Online Payment Platform et le projet d'acquisition des activités marchandes de Banco Desio en Italie.



Un positionnement unique couvrant l'ensemble de la chaîne de valeur des services de paiement

Le Groupe fournit une large gamme de solutions à tous les niveaux de la chaîne de valeur des services de paiement. Les activités du Groupe s'étendent :

- depuis des services de paiement électronique essentiels traditionnellement offerts aux commerçants et aux banques, tels que :
 - l'Acquisition Commerçant (*commercial acquiring*) ;
 - le traitement des ordres d'acquisition et d'émission (*acquiring processing et issuing processing*) ;
 - les solutions d'acceptance de paiements ;
 - le traitement des transactions SEPA ;
- aux services à forte valeur ajoutée tels que :
 - les services bancaires numériques ;
 - l'authentification mobile ;
 - les paiements et les porte-monnaie mobiles ;
 - les services liés aux cartes ;
 - les cartes privatives ;
 - les programmes de fidélité ;
 - les connexions d'Open Banking ;
 - les services omni-commerce ;
 - et aux services novateurs fournis aux nouvelles entreprises du numérique (*e-Ticketing, e-Gouvernement, e-Consommateur, Services Connectés, facture électronique et paiements B2B*).

L'étendue des services offerts par le Groupe lui permet de fournir des solutions flexibles et sur mesure adaptées aux besoins des clients, tout en réduisant leurs risques et leurs coûts d'investissement (notamment en proposant des structures de facturation opérant entièrement ou partiellement sur les revenus transactionnels plutôt que sur les montants d'investissements liés au projet).

En offrant des services sur toute la chaîne de valeur des services de paiement, le Groupe peut générer davantage de valeur ajoutée à chaque étape du cycle de la transaction, sans trop dépendre d'une ligne d'activités, d'un service ou d'une technologie particulière. La politique du Groupe visant à promouvoir le partage des meilleures pratiques, des développements et des synergies à travers les Lignes de

Services permet d'améliorer l'efficacité de l'exploitation et de la production dans l'ensemble du Groupe. Cela crée un cycle vertueux qui conduit à une création de valeur accrue.

De surcroît, le positionnement du Groupe sur l'écosystème étendu des services de paiement lui offre une vision d'ensemble du secteur des services de paiement, lui permettant de réagir rapidement aux évolutions, en particulier réglementaires, et de miser sur les nouvelles opportunités qui en résultent.

Une présence de premier plan dans la nouvelle génération des services de paiement

Le marché des services de paiement évolue rapidement et le Groupe est bien placé pour tirer profit sur la croissance de la prochaine génération des services de paiement.

Worldline a de solides solutions d'acceptance des paiements en ligne adaptées aux spécificités locales de la plupart des pays en Europe (France, Royaume-Uni, Belgique, Espagne, Allemagne, Pays-Bas, Italie, Grèce, Europe de l'Est) globalement renforcées par ses technologies propres.

Worldline renforce chaque jour ses solutions de paiement local et développe de nouveaux services basés sur l'Open Banking de bout-en-bout. Cette position d'ensemble est renforcée par des solutions multidevises d'acceptance des paiements en ligne qui offrent une portée mondiale. Une attention particulière est portée sur l'Amérique latine et l'Asie-Pacifique, deux régions présentant une croissance particulièrement des paiements en ligne.

Dans le domaine des services de paiement à partir d'un téléphone mobile, le Groupe bénéficie d'un positionnement neutre sur le plan technologique. Il offre ses services sous sa propre marque ou en marque blanche, aux banques et institutions financières, aux schémas de paiement par carte, aux commerçants et aux opérateurs téléphoniques. Grâce à une stratégie claire et une R&D performante, le Groupe possède des atouts essentiels pour offrir des services de paiement mobile, tels que :

- des portefeuilles électroniques respectant la norme PCI-DSS ;
- un système performant d'authentification par logiciel (breveté) ;
- une plate-forme de paiements mobiles reposant sur la technologie *Host Card Emulation* (brevetée) ; et ;
- une plate-forme de services de *tokenization* respectant la norme EMVco.

Le Groupe offre également des terminaux de points de vente sur mobile (mPOS) tels que SoftPOS et des solutions de paiement à partir de tablettes, qui ont pour cible les petits commerçants, les start-up, les petites entreprises ou encore des secteurs spécifiques, comme la restauration ou le cinéma.

Que ce soit à travers les programmes de fidélité, les services de gestion de la relation client (CRM), les solutions exploitant les opportunités de la *data* ou les autres services à valeur ajoutée, le Groupe étend continuellement son portefeuille de services novateurs liés aux services de paiement à destination de ses clients commerçants, leur permettant de s'engager auprès des consommateurs et de les soutenir durant toute la durée de la relation commerciale – c'est-à-dire avant, pendant et après la vente.

Worldline poursuit une double approche en combinant une présence mondiale déclinée localement sur de nombreux marchés Européens avec une attention particulière sur les besoins propres des commerçants de chaque marché vertical.

En effet, les besoins des commerçants en termes d'acceptance des paiements ou par exemple de *check-out* dans l'hôtellerie, nécessitent le développement de solutions spécifiques aux secteurs dans lesquels opèrent les commerçants. Afin de fournir une plus grande valeur aux commerçants, Worldline a ainsi porté une attention plus forte sur des offres verticales commerçantes spécifiques.

Les offres verticales spécifiques que Worldline a sélectionnées permettent d'offrir davantage de valeur ajoutée aux commerçants des secteurs suivants :

- le commerce de détail, la distribution de carburant, le voyage et l'hôtellerie ;
- commerce alimentaire et restauration rapide ;
- distribution de carburant ;
- voyage et hôtellerie ;
- franchise de distribution ;
- commerce spécialisé ;
- ventes en libre-service ;
- transports ;
- libre-service ;
- parking et bornes de recharge pour véhicules électriques ;

- commerce électronique :
 - e-Travel et compagnies aériennes ;
 - marketplaces et B2B ;
 - commerce en ligne ;
 - produits et Services Numériques ;
 - jeux et divertissement en ligne ;
 - change de devises en ligne.

Cette approche a permis au Groupe de travailler en étroite collaboration avec un grand nombre de marques internationales telles que Lufthansa, Turkish Airlines, Monoprix, SPAR, Casio, MediaMarkt, Pearson et bien d'autres.

Le Groupe est bien positionné pour construire une relation de longue date avec ces commerçants internationaux, développant sur mesure des solutions services à forte valeur ajoutée et adaptables à l'évolution de leurs besoins et des technologies ainsi qu'aux changements de comportement des consommateurs.

En outre, une grande partie des services fournis par les Lignes de Services « Mobilité & Services Web Transactionnels » du Groupe sont très innovants, et Worldline s'appuie sur son expertise dans les domaines des paiements, de la numérisation des processus commerciaux, du traitement de volumes élevés de transactions et des analyses de données, pour permettre aux entreprises et aux entités gouvernementales de faire face aux défis stratégiques posés par la révolution numérique de leurs activités.

Selon le Groupe, cela constitue un avantage compétitif majeur par rapport à la plupart de ses concurrents qui, le plus souvent, sont contraints de s'allier au sein de consortiums afin de fournir une telle gamme de services, ce qui peut générer des problèmes d'allocation de responsabilité, des risques de coordination et une complexité dans la relation contractuelle avec le client.

Le Groupe s'appuie sur sa propriété intellectuelle et sur ses capacités de recherche et de développement, qui constituent des éléments clés de ses capacités d'innovation et d'amélioration. Du prototype pour l'euro numérique à la biométrie, la *blockchain* et l'internet des objets, Worldline est à la pointe de la technologie dans cette nouvelle ère de paiement. Dans tous ces domaines, Worldline est en première ligne pour la R&D, les partenariats avec des entreprises technologiques, les universités et les start-up pour assurer la sécurité des données financières dans le monde connecté de demain.



L'industrie du paiement

L'industrie des paiements numériques est complexe et dynamique. Worldline anticipe la poursuite de cette tendance de fond et s'attend à ce qu'elle continue à croître et à évoluer.

Les fondamentaux de n'importe quel paiement sont les mêmes : il y a toujours des payeurs, des payés et les acteurs qui permettent d'échanger les valeurs de manière sûre et sécurisée. Toutefois, ces acteurs font face à une complexité de plus en plus importante résultant des nouvelles tendances, avancées technologiques, réglementations et d'un environnement de plus en plus compétitif où le développement durable est de

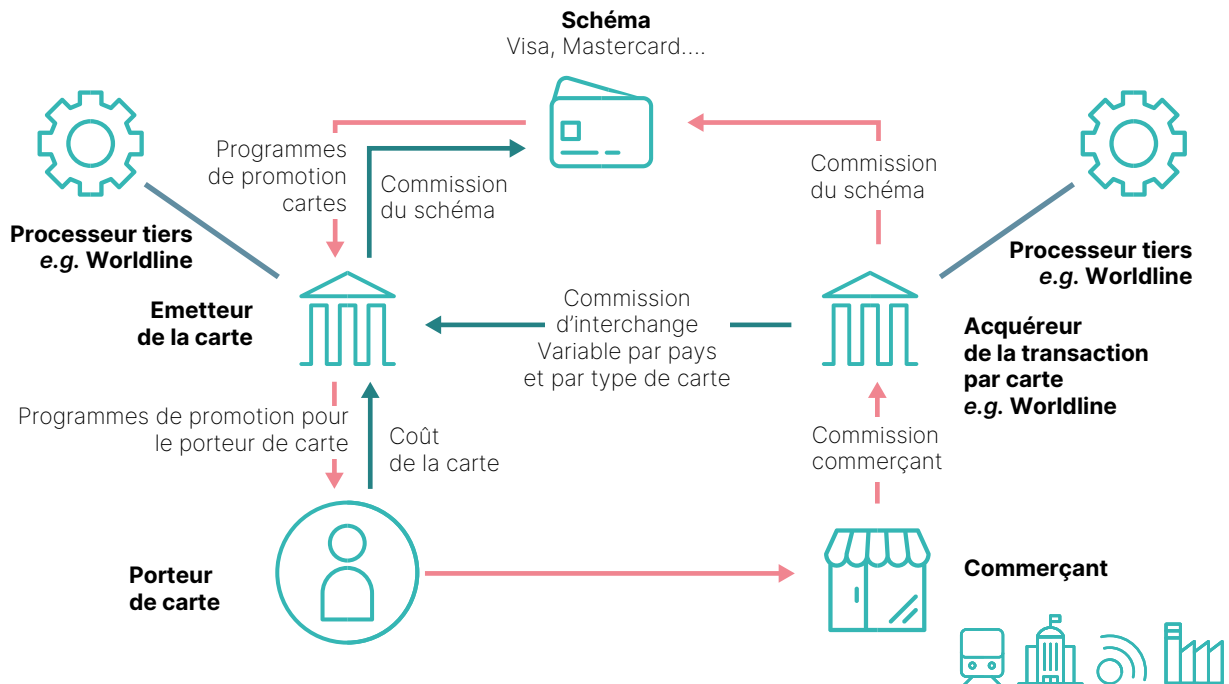
plus en plus pertinent. Alors que le consommateur cherche des expériences de plus en plus intégrées et harmonieuses, les mécanismes et technologies qui permettent les paiements électroniques, avec ou sans carte de paiement, reposent sur des infrastructures complexes impliquant des acteurs multiples et de fortes contraintes réglementaires.

Worldline est une des actrices principales de cette industrie complexe et est capable d'offrir de très nombreuses méthodes de paiement sur l'ensemble de la chaîne de valeur.

Paiements par cartes

L'instrument de paiement le plus connu est la carte bancaire. Le graphique ci-dessous schématise les relations types entre les quatre parties d'une transaction par carte bancaire et illustre la complexité de cet écosystème.

Représentation de la chaîne des transactions des paiements dans un modèle à quatre coins



Source : Worldline

Les principaux intervenants dans une transaction type de paiement électronique sont notamment :

- **l'émetteur de la carte** : les banques et autres institutions financières émettent des cartes de débit, de crédit ou des cartes prépayées aux particuliers ou aux sociétés pour être utilisées comme méthode de paiement de proximité (avec carte) ou à distance (sans carte). Le processus d'émission et de gestion des cartes et celui d'autorisation,

de compensation et de règlement des paiements sont complexes. De nombreux émetteurs externalisent donc tout ou partie de ces activités à des prestataires de paiement tiers tels que Worldline ;

- **le commerçant** : les commerçants proposent des biens et/ou des services moyennant paiement. Ils ont besoin de solutions qui leur permettent d'accepter les cartes de paiement (à la fois pour des achats en ligne ou en magasin) ;

- **le prestataire de Services aux Commerçants** : les prestataires de solutions d'acceptance de paiements fournissent aux commerçants des moyens (terminaux de paiement électronique, terminaux mobiles : mPOS ou SoftPOS ou portails de paiement en ligne) pour collecter et transmettre les données des cartes et pour réceptionner les autorisations de paiement quel que soit le canal de vente (en magasin, en ligne ou *via* un téléphone mobile). Certains prestataires proposent également aux commerçants des services additionnels tels que des services de *reporting additionnels*, des solutions de fidélité, de publicité ou d'enquête qualité sur le terminal de paiement, des services de *Dynamic Currency Conversion*, etc. ;
- **l'acquéreur** : les acquéreurs sont les banques, les établissements de paiement ou ceux de monnaie électronique qui fournissent aux commerçants un accès aux systèmes de paiement par carte (par exemple Visa, MasterCard, CB, Bancontact, etc.), ainsi qu'un compte de commerçant. Les acquéreurs reçoivent les fonds des banques émettrices et déposent le montant récolté, après déduction des « frais de gestion » sur le compte du commerçant. Tout comme les émetteurs, de nombreux acquéreurs choisissent d'externaliser tout ou partie de leurs activités à des « acquéreurs tiers ». En général, ces acquéreurs relaient les données de transactions en provenance des terminaux de paiement physiques ou des

pages de paiement en ligne des commerçants pour obtenir une autorisation de paiement à travers les réseaux des schémas de cartes de crédit ou de débit, appelé traitement *front-end*, pour ensuite s'assurer que chaque transaction est compensée et réglée correctement sur le compte du commerçant, traitement appelé à son tour *back-end* ;

- **le schéma de cartes** : les schémas de cartes règlent les transactions par carte entre les banques membres, en général *via* un système de paiement en lots indépendants, qui établit, pour les schémas de cartes, les règles de réseau ainsi que les commissions d'interchange applicables, et qui sert de dépositaire et de service de compensation pour leurs marques de cartes respectives ;
- **système de compensation et de règlement** :
 - la compensation est un processus par lequel les institutions financières impliquées dans les opérations de paiement échangent des données sur ces paiements pour vérifier et rapprocher les informations et générer des fichiers de compensation, y compris les montants nets sortants. Aucun transfert de fonds n'est effectué à ce stade,
 - la conciliation est l'échange de fonds entre un émetteur de carte et une banque acquéreur afin de régler les paiements au commerçant pour le montant de chaque vente par carte effectuée au sein du réseau.

Paiements Non-Cartes

Il existe une grande variété de méthodes de « *Paiements Non-Cartes* », qui rencontrent un succès croissant. Ces méthodes sont de plus en plus courantes et incluent :

Virements bancaires

Un virement bancaire est une forme d'ordre de paiement de compte à compte qui est soumis par un acheteur à son institution financière. Le montant de l'ordre est alors débité du compte de l'acheteur et crédité sur le compte du bénéficiaire.

Prélèvements bancaires

Un prélèvement bancaire est basé sur une première instruction qui autorise le service du bénéficiaire à collecter des montants provenant du compte de l'acheteur à une fréquence spécifique. C'est un système souvent utilisé pour les factures d'énergie ou télécom.

Virements instantanés

Les paiements instantanés ou en temps réel, sont des virements bancaires instantanés disponibles 24/7/365. Ils nécessitent l'approbation immédiate ou quasi immédiate du système de compensation et de règlement interbancaire pour que le payeur soit immédiatement débité et que le bénéficiaire soit crédité immédiatement.

A travers le monde, le nombre d'initiatives de paiement en temps réel a considérablement augmenté depuis ces dernières années et continuera à croître. Les virements instantanés SEPA, tels que définis par l'EPC (European Payments Council), les SCT Inst (virement bancaire instantané SEPA) même s'ils restent optionnels, sont désormais opérationnels depuis le 4^e trimestre 2022. Les volumes du paiement instantané sont de l'ordre de 13,91% sur l'ensemble des paiements par virements bancaires dans la zone euro. Comme pour les cartes, ces virements dépendent de mécanismes pour émettre, accepter, compenser et régler les instruments de paiements. De nombreuses institutions financières sous-traitent le traitement de ces paiements à des tiers, tel que Worldline, qui a été l'une des premières chambres de règlement-compensation à proposer cela.

Les paiements instantanés ont de nombreux avantages comparés aux espèces et aux chèques et pourraient facilement les remplacer. De même, effectués la plupart du temps *via* des applications mobiles, comme c'est le cas de Pix et UPI au Brésil and en Inde, les paiements instantanés ont le potentiel de prendre des parts du marché aux paiements par carte de débit. La croissance future des paiements instantanés dépendra de leur ubiquité, inter opérabilité, de l'expérience utilisateur et de leur commodité.

Instruments alternatifs de paiement

Il existe de nombreuses « méthodes alternatives de paiement ». Elles sont de plus en plus utilisées, particulièrement pour le commerce à distance. Certaines méthodes ne sont rien de plus qu'une superposition reposant sur d'autres méthodes déjà existantes. D'autres, comme les cryptomonnaies, concurrencent les infrastructures déjà en place.



Open Banking

L'Open Banking fait référence au transfert de crédit dans lequel les fournisseurs tiers (TPP) sont en mesure d'initier des paiements au nom des clients par le biais d'API (interfaces de programmation d'applications) fournies par les banques et autres institutions financières. La Directive sur les Services de Paiement 2 (DSP2) a ouvert ce type de méthode de paiement potentiel en exigeant des banques qu'elles fournissent des API pour accéder aux comptes et en permettant ainsi une nouvelle classification des prestataires de services d'initiation de paiement (PISP).

Dans le même temps, les paiements électroniques de banque en ligne (OBeP) suivent le même concept et existaient déjà avant la DSP2 : iDEAL aux Pays-Bas est l'un de ces exemples et l'une des méthodes de paiement alternatives de « compte à compte » la plus réussie.

Les Paiements bancaires en ligne étaient initialement dédiés aux paiements e-Commerce en tant qu'alternative aux cartes. Durant le processus de paiement en ligne, le commerçant redirige le consommateur vers son site de banque en ligne, où il s'enregistre et autorise un virement bancaire d'un certain montant à un commerçant. Une fois confirmé le consommateur est redirigé vers le site du commerçant initial.

Autres solutions de paiement

En complément des méthodes de paiement traditionnelles, l'écosystème des services de paiement comprend un ensemble de services additionnels pour les commerçants et les banques, pour les aider à développer leur activité et à accroître leur chiffre d'affaires. Ces services comprennent notamment :

Solutions destinées aux commerçants traditionnels

- **Solutions omni-commerce.** Les fournisseurs de services omni-commerce assistent les commerçants dans la conception, la mise en place et l'amélioration des services en ligne et mobile ainsi que dans leur intégration dans les solutions pour les magasins afin d'offrir des expériences commerciales multicanales, qui permettent aux consommateurs de passer facilement entre les canaux de vente en magasin, en ligne et mobile. Ces services peuvent inclure des solutions telles que les porte-monnaie électroniques pour saisir et exploiter les données des consommateurs et leurs empreintes numériques ainsi que d'autres solutions qui permettent d'intégrer certains aspects de l'expérience d'achat en ligne au sein de l'environnement des magasins physiques du commerçant ;
- **Solutions de programmes de fidélité.** Les programmes de fidélité aident les distributeurs à approfondir les relations avec leurs clients et à les récompenser pour leur fidélité ; ils apportent également aux distributeurs des opportunités de vente et d'animation commerciale en analysant le comportement du client dans le temps. Dans la plupart des cas, ces programmes reposent sur l'émission d'une carte de fidélité liée à une marque spécifique. Les distributeurs font souvent appel à des fournisseurs de services externes pour les aider à mettre en place et exploiter ces programmes ;

Porte-monnaie électronique

Un porte-monnaie électronique conserve les informations de paiement pour une variété de méthodes de paiement différentes (cartes Visa/Mastercard, cartes privatives ou instrument de paiement sans carte). Les exemples les plus connus sont Google Wallet et Apple Wallet.

Buy Now Pay Later (Acheter Maintenant Payer plus tard – BNPL)

Acheter maintenant, payer plus tard, ou BNPL, est un type de prêt échelonné. Il divise les achats en plusieurs paiements égaux, le premier étant dû à la caisse et les autres étant facturés à intervalles réguliers sur les cartes de débit ou de crédit des consommateurs jusqu'à ce que l'achat soit entièrement payé. Contrairement au crédit à la consommation, le consommateur ne supporte généralement pas d'intérêts, tandis que le commerçant est immédiatement crédité du montant de la vente moins les frais facturés par le fournisseur du service BNPL.

Cryptomonnaie

En 2021, les cryptomonnaies ont continué d'être un sujet d'actualité en 2022, mais l'adoption de ces instruments dans les paiements quotidiens n'est pas encore significative.

- **Solutions par des émetteurs de cartes privatives.** Les cartes privatives sont des cartes de paiement utilisées par les commerçants pour accorder un crédit ou fournir des cartes cadeaux à leurs clients. Les plus grands utilisateurs de ces services sont les distributeurs de carburant, les grands magasins et les revendeurs d'appareils électroménagers et les cartes ne sont généralement acceptées comme moyen de paiement que dans les enseignes qui les ont émises. Beaucoup d'entreprises offrant le traitement des transactions de paiement proposent également des services d'émission et de traitement des opérations de carte privative ;
- **Merchant et eMonney Wallet.** Ces instruments sont généralement basés sur des applications mobiles et des codes QR et constituent essentiellement des solutions en circuit fermé que les consommateurs peuvent utiliser pour effectuer des paiements. Alors que les portefeuilles des commerçants, accessibles à partir des applications mobiles des commerçants dans des conteneurs sécurisés, permettent d'effectuer des paiements uniquement chez un détaillant ou un commerçant spécifique, d'autres solutions peuvent être utilisées avec n'importe quel commerçant ou utilisateur qui a opté pour le même portefeuille spécifique. Ils intègrent également les règles en matière d'orchestration et de commerce, permettant ainsi une cinématique d'achat totalement mobile pour tous types de services proposés sur le point de vente (caisse enregistreuse à l'intérieur du magasin, services de vente de carburant en self-service et de bornes de recharge électrique, etc.). Le *Merchant Wallet* stimule les stratégies des commerçants centrées sur la technologie mobile, favorise l'utilisation de leurs applications mobiles et génère également une grande variété de données clients.

Services à valeur ajoutée pour les banques

- **Services de porte-monnaie électroniques.** Les banques font souvent appel à des fournisseurs tiers pour la mise en place de services de porte-monnaie électroniques. Les services de porte-monnaie électroniques, combinés à des services de « *tokenization* », constituent de plus en plus une offre essentielle pour des banques pour leur permettre de saisir l'engagement des clients et les opportunités marketing ciblées que ces instruments offrent ;
- **Services de détection et de prévention des fraudes.** La détection et la prévention des fraudes sont un combat permanent sur tous les canaux et tous les moyens de paiement. En conséquence, des investissements continus dans les technologies de lutte contre la fraude sont nécessaires pour garder une longueur d'avance sur les schémas de fraude en constante évolution ;
- **Services d'authentification.** Les fournisseurs de services d'authentification proposent aux banques des solutions visant à fournir des méthodes sûres d'authentification à leurs utilisateurs, telles que celles utilisant le 3-D Secure, la biométrie ;
- **Offre d'analyse de données et de services liés aux cartes.** Les offres d'analyse de données et des offres liées aux cartes fournissent aux banques des solutions de data-mining qui peuvent être utilisées pour analyser les données de paiement des porteurs de cartes en vue de leur proposer des offres ciblées comme le marketing numérique ou la fidélisation en temps réel (lorsque les régulateurs locaux le permettent, ces instruments peuvent s'adresser aussi aux commerçants).

Nouvelles activités numériques à composantes transactionnelles

Le troisième composant de l'écosystème élargi des services de paiement dans lequel Worldline opère est les services pour les nouvelles activités numériques à composantes transactionnelles (service de *Billetterie Electronique* dans les transports, e-Gouvernement, Vie Connectée, IoT). Ces nouveaux acteurs, qui s'appuient sur la révolution numérique pour promouvoir de nouvelles activités et de nouveaux modèles économiques, créent de nouveaux services qui à leur tour créent des nouvelles sources de flux transactionnels. Le Groupe apporte son expertise en matière de paiement et de réglementation sur ces nouveaux marchés dans trois principales catégories :

- **Billetterie électronique (*e-Ticketing*) et solutions de gestion de voyage** pour les organisateurs de transport public, les sociétés de transport et les municipalités. Le nouveau paysage de la mobilité a contribué à une plus grande adoption des *Open Payments* dans le monde ;
- **Services Numériques de Confiance (Trusted Digitization)** pour les grandes entreprises, les gouvernements locaux ou centraux et les anciens monopoles soumis à un contrôle réglementaire strict comme les sociétés de télécommunication et de services aux collectivités. Ces acteurs s'appuient sur les contrats numériques, l'archivage électronique, les communications numériques sécurisées et plus généralement des transactions numériques pour dématérialiser des services. Les services de santé et l'intégration des schémas nationaux d'identité digitale sont, avec les paiements d'amendes et d'impôts, les processus en train de mieux exploiter ces nouvelles opportunités ;
- **e-Consommateur & Mobilité.** Ce marché, qui comprend les Services Connectés comme les véhicules et les maisons connectées, les objets connectés, l'IoT industriel (IoT – Internet of Things), ainsi que les services pour centre de contact et ceux pour les consommateurs dans le Cloud, va continuer de croître et de générer des nouvelles sources de transactions. L'expérience du Groupe permettra aux acteurs spécialisés dans ces secteurs de réaliser des solutions innovantes avec la plus haute sécurité et standards service.

Tendances et facteurs de changement clés du marché

La progression des moyens de paiements électroniques se poursuit dans le commerce de détail comme dans la grande distribution. Dans ce mouvement de transition, des moyens de paiement alternatifs se développent et essaient de désintermédier les institutions financières et les prestataires de service en place.

Cette tendance est alimentée par une interaction complexe de plusieurs facteurs, notamment :

- les attentes et le comportement des consommateurs : le mode de vie des consommateurs, influencé par l'apparition de nouvelles technologies, a suscité des attentes relatives à la manière dont ils interagissent à la fois avec les institutions financières et les commerçants ;

- la technologie : les nouvelles technologies jouent un rôle fondamental dans la modification de l'environnement des paiements et dans l'engagement plus important des clients ;
- la réglementation : les institutions financières et les prestataires de services de paiement font face à une série de modifications réglementaires qui ont le potentiel de créer de nouvelles opportunités de sous-traitance pour les fournisseurs de services de paiement et d'augmenter la demande de services à valeur ajoutée ;
- les nouveaux acteurs : les nouvelles « Fintechs », les opérateurs mobiles et les GAFAs (Google, Apple, Meta, Amazon, etc.) ou BATX (Baidu, Alibaba, Tencent et Xiaomi) font désormais partie de l'écosystème des paiements et menacent de remplacer les acteurs existants ;

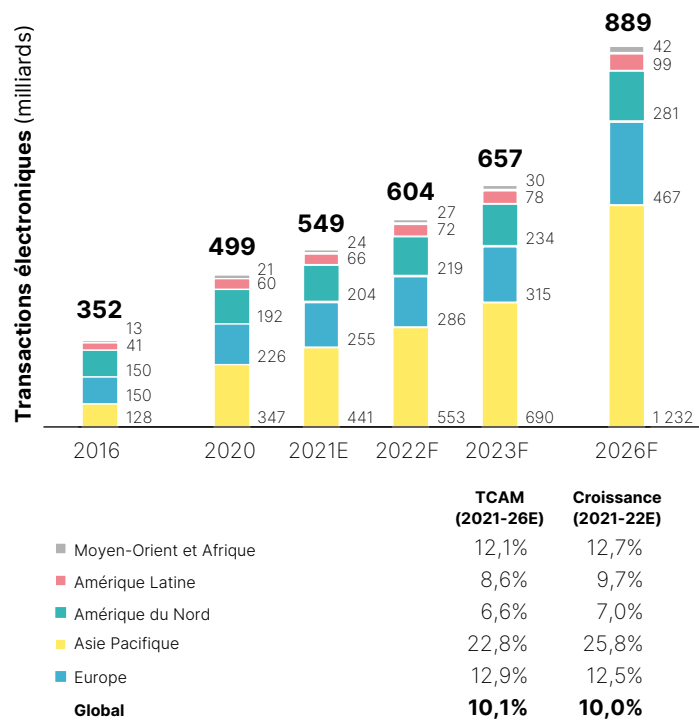


- durabilité : alors que toutes les parties prenantes recherchent des processus numérisés, la durabilité de ces processus devient de plus en plus importante pour être compétitif sur le marché.

En conséquence, les transactions de paiements électroniques ont connu ces dernières années une croissance importante.

La Covid-19 a également permis d'accélérer l'adoption des paiements électroniques. En effet, en dépit des diverses restrictions mises en place dans le monde entier à différents moments, et de la fermeture complète de certains secteurs d'activité tels que les voyages ou les divertissements, les transactions électroniques ont continué à croître en 2021 et à ce propos, le 2022 World Payments Report publié par Capgemini table sur un taux de croissance annuel combiné moyen de 16,5% entre 2021 et 2026.

Nombre de transactions de paiements électroniques dans le monde, par région



Note: * Données 2020 provenant des banques centrales des pays. Dans le cas des données non disponibles, des valeurs prévisionnelles sont utilisées.

Source: 2021 World Payments Report, Capgemini; Capgemini Financial Services Analysis, 2021; ECB Statistical Data Warehouse; BIS Statistics Explorer; Country's central bank annual reports.

La révolution digitale induit des changements dans le comportement des consommateurs générant une croissance significative des paiements électroniques

Aujourd'hui, le consommateur type dans les pays développés détient et utilise plusieurs appareils connectés et se connecte plusieurs fois par jour, de plusieurs endroits, y compris lorsqu'il est en déplacement ou dans un magasin, et il partage son expérience avec son réseau. La nature même des appareils mobiles, toujours allumés et toujours connectés, crée de nouvelles opportunités qui permettront aux distributeurs traditionnels, aux fabricants et aux nouvelles entreprises numériques de se connecter à leurs clients et à leur réseau partout où ils sont, d'augmenter la fréquence de leurs interactions et, donc, leurs ventes et leurs volumes de transactions de paiement.

Avec l'arrivée du Metavers, le défi pour les distributeurs consiste à répondre aux attentes des clients sur ces différents canaux de plus en plus complexes. Un processus similaire est en cours dans d'autres secteurs, promouvant la création de nouveaux

marchés qui constituent un moteur de plus pour la croissance des volumes de transactions de paiements électroniques :

- les systèmes de transport dans le monde entier sont en train de réfléchir à des solutions de « transport intelligent » qui utiliseront la technologie pour améliorer l'émission et le contrôle des billets, faciliter les transports multimodaux, améliorer les flux de trafic et la qualité de l'information fournie aux passagers sur les options qui s'offrent à eux ;
- les gouvernements s'appuient de plus en plus sur la technologie numérique pour rendre les services publics et plus efficaces, pour améliorer les systèmes d'information de santé, l'encaissement des amendes de circulation et de stationnement et plus généralement des impôts ;
- en même temps, l'univers grandissant des appareils connectés donne naissance à un nouvel « Internet des objets » qui devrait permettre la création de toute une gamme de nouveaux services à destination des véhicules connectés, des appareils ménagers connectés ainsi que d'autres applications de Vie Connectée pour améliorer la performance des produits (maintenance préventive, coûts de garantie, etc.) ou la satisfaction client (services nouveaux et étendus, modèle de facturation à l'usage, etc.).

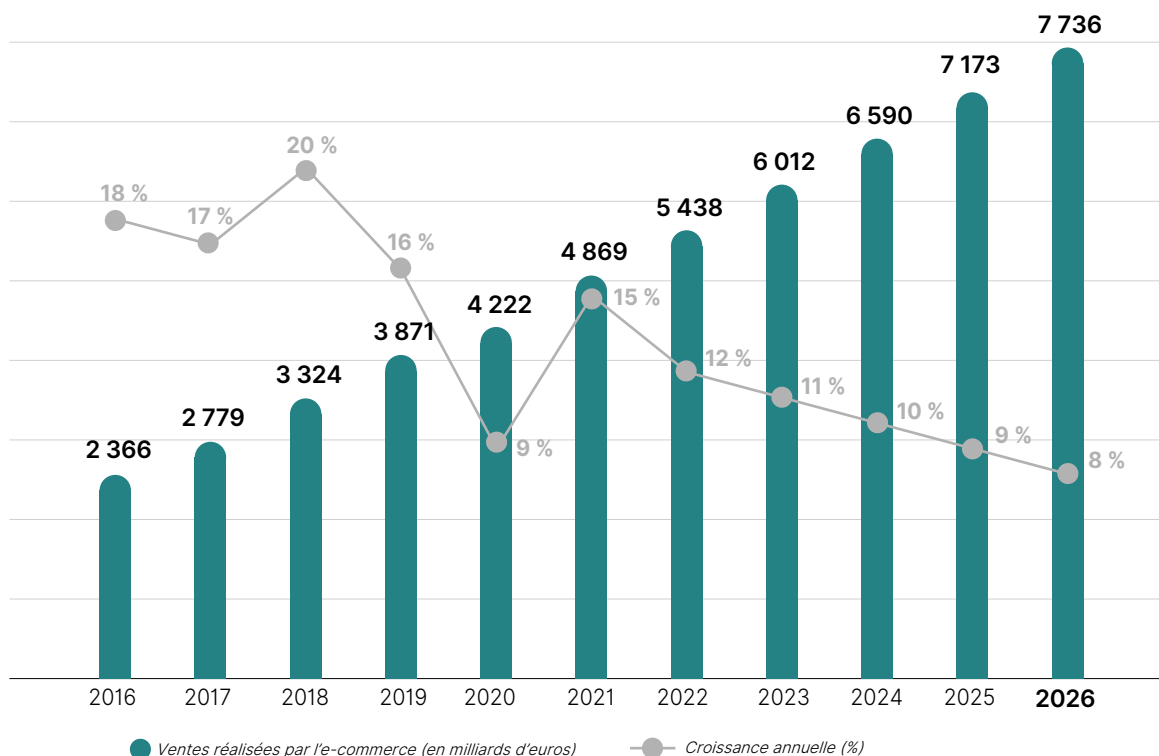
L'e-commerce et le m-commerce continuent à prendre de l'ampleur

Après l'accélération record enregistrée par le commerce électronique pendant la pandémie de Covid-19, la croissance devrait maintenant revenir aux niveaux d'avant la pandémie. Pourtant, le commerce électronique où la quasi-totalité des

règlements est effectuée sous forme de paiement électronique, constitue un moteur important de croissance continue des transactions de paiement électronique.

Le Groupe constate également une accélération du passage d'une transaction unique de point à point vers un environnement omni-canal, où l'online et l'offline, le fixe et le mobile, fusionnent pour former une transaction omni-canal fluide.

Ventes mondiales réalisées dans l'e-commerce



Source : GlobalData.

Le mobile devient un canal d'interaction de plus en plus important

Le mobile poursuit sa trajectoire en tant que canal d'interaction de plus en plus significatif, de la banque aux paiements de proximité, en passant par les paiements dans les applications mobiles et le m-commerce.

Les appareils téléphoniques (particulièrement les smartphones) deviennent des canaux d'interactions avec les consommateurs de plus en plus importants. En effet, les applications bancaires ont déjà dépassé la banque en ligne comme canal privilégié et ceci, couplé à d'autres facteurs, comme la pénétration des réseaux sociaux et des super-apps permet une augmentation de leur utilisation. Selon GlobalData d'ici 2026, 59% de la valeur des transactions e-commerce proviendra des appareils mobiles.

Des développements technologiques majeurs soutiennent la croissance des paiements électroniques

Chaque acteur du marché des paiements doit composer avec des changements et des innovations très rapides. Les nouvelles technologies et les nouveaux moyens d'interagir avec les consommateurs offrent des opportunités sans précédent pour la croissance des paiements électroniques. Les consommateurs, les commerçants et les institutions financières veulent adopter ces nouvelles technologies et souhaitent également que le paiement devienne le plus fluide possible.



Commerce contextuel

Le commerce contextuel pourrait potentiellement bouleverser la façon avec laquelle les entreprises interagissent avec leurs clients. Dans sa forme la plus simple, le commerce contextuel vend aux consommateurs ce qu'ils veulent, quand ils le veulent et de la manière la plus fluide possible. Cela permet aux commerçants de délivrer des opportunités d'achat aux consommateurs d'une manière bien plus contextuelle et personnelle, comme, une diffusion en direct sur un réseau social ou une plateforme en ligne.

Commerce conversationnel

Le commerce conversationnel est un commerce passant par différents moyens de communication comme les chatbots et les enceintes intelligentes (l'Assistant Google, Alexa d'Amazon ou Siri d'Apple). Avec des chatbots et des assistants vocaux qui font le lien entre les applications de messagerie et le commerce, un nombre croissant de consommateurs utilisent déjà ces services pour trouver et sélectionner des produits et services puis pour les payer.

S'appuyant sur des technologies en développement rapide comme le machine Learning et le traitement automatique du langage naturel (Natural Language Processing), les robots vocaux deviennent de nouveaux moyens pour connecter le client au commerçant. Avec l'introduction de la reconnaissance biométrique vocale et de l'authentification, le rôle de la voix dans le commerce en ligne devrait être de plus en plus important.

Intelligence Artificielle

Le secteur des paiements n'échappe pas à l'accélération des applications commerciales de l'Intelligence Artificielle (IA). L'IA apparaît rapidement comme un développement technologique clé en raison de la capacité de ces systèmes à analyser de grandes quantités de données en temps réel. Cela permet non seulement d'améliorer la détection et la prévention des fraudes, mais aussi aux entreprises d'améliorer les processus du service client, tant pour les commerçants que pour les consommateurs finaux, de l'enrôlement et de nombreux autres éléments de la chaîne de valeur des paiements.

Dans un futur proche

Des technologies relevant autrefois de la science-fiction vont changer notre manière de payer. La révolution actuelle des paiements est encore globalement concentrée sur l'interaction humaine, mais la technologie de machine à machine peut modifier cela et permettre les paiements automatisés avec peu ou même sans interaction humaine. Alors que de multiples commerçants lancent ou annoncent d'ouvertures de magasins sans caisse ces dernières années, 2022 a vu les premières expérimentations de shopping dans le Metavers et de plus en plus de pilotes sont attendus dans les années futures. A moyen terme, Worldline prévoit donc une expansion du cadre actuel des paiements aux objets, leur permettant d'accéder aux comptes bancaires des consommateurs. Cela requerra évidemment leur permission, mais fondamentalement, cela peut se passer sans intervention humaine, déclenché soit par un appareil soit par une brique de logiciel d'Intelligence Artificielle.

Afin d'assurer le même niveau de satisfaction et de sécurité que Worldline propose aujourd'hui, cette nouvelle ère nécessitera une réglementation très stricte et des innovations toujours plus poussées d'authentification et de vérification fortes, avec notamment l'utilisation par exemple de la blockchain ou de technologies biométriques.

Des évolutions réglementaires devraient créer de nouvelles opportunités pour le secteur des paiements

Le paysage réglementaire est complexe et le nombre de nouvelles initiatives augmente d'année en année, impactant les parties prenantes de différentes manières.

Les Services Financiers en Europe sont confrontés à une série de changements réglementaires qui sont des occasions de créer de nouvelles opportunités d'externalisation pour les prestataires de services de paiement, de susciter une demande accrue et nouvelle de services à valeur ajoutée, mais aussi de nécessiter certains remèdes. De manière non exhaustive :

- la deuxième Directive sur les Services de Paiement, ou DSP2, a transformé le marché des services de paiement avec le concept d'Open Banking, c'est-à-dire un accès ouvert et consensuel aux informations et à l'initiation d'opérations de paiement par des fournisseurs tiers (TPP) et l'introduction d'exigences strictes en matière de sécurité. Un processus de révision est en cours, introduit par une consultation publique en juillet 2022. Par ailleurs, les autorités européennes ont lancé une consultation publique sur l'Open Finance et le partage des données dans les Services Financiers. En 2022, le Conseil européen des Paiements (EPC) a publié un règlement pour un nouveau système d'accès aux comptes de paiement SEPA (SPAA) ;
- les paiements instantanés sont opérationnels depuis novembre 2017. Alors que le potentiel d'innovation des paiements instantanés a été entravé par une adoption hétérogène de l'instrument, la Commission européenne a publié le 26 octobre un paquet réglementaire qui obligera les établissements de crédit à recevoir et à proposer des paiements instantanés. Cette proposition pourrait enfin permettre de réduire le coût de la gestion des espèces et des chèques et pourrait faire des progrès importants dans toute la gamme des cas d'utilisation : du pair à pair (P2P) et de la personne à l'entreprise, où les espèces et les chèques sont actuellement largement utilisés, aux paiements d'entreprise à entreprise (B2B) et même, avec la montée des appareils connectés dans nos vies, aux paiements de machine à machine (M2M) ;
- les investigations des banques centrales sur l'émission éventuelle de leurs monnaies numériques (CBDC) se sont poursuivies en 2022. La Banque centrale européenne a publié deux rapports mettant à jour les progrès réalisés dans la phase d'investigation d'un euro numérique qui devrait avoir un impact sur les anciens et les nouveaux cas d'utilisation pour lesquels les méthodes de paiement électronique traditionnelles d'aujourd'hui ne sont pas toujours adaptées ;
- entre mars et avril 2022, des accords sur le Digital Markets Act (DMA) et le Digital Services Act (DSA) ont été conclus et la législation est entrée en vigueur au cours du mois de novembre 2022. Ces règlements, applicables dans toute l'UE, créent un espace numérique plus sûr et plus ouvert grâce à des règles de responsabilité, des obligations de transparence, l'interdiction des pratiques non concurrentielles et la fixation de sanctions. L'hétérogénéité de l'adoption des paiements numériques dans les différents pays continue de faire l'objet d'une réglementation spécifique de la part des gouvernements locaux visant à réduire l'utilisation des espèces. L'acceptance obligatoire de tout ou partie des instruments de paiement numériques est désormais en vigueur dans au moins trois pays européens ;

- le Conseil et le Parlement européen ont convenu d'améliorer la protection des consommateurs face à la numérisation accrue des services en révisant la Directive sur le crédit à la consommation, en renforçant la protection des personnes souhaitant emprunter de l'argent en ligne et hors ligne. Cela aura un impact sur les opérations des opérateurs BNPL ;
- suite aux demandes du European Retail Payments Board, l'EPC a publié pour examen un ensemble de spécifications visant à normaliser les codes QR dans le contexte des virements SEPA mobiles (MSCT).

Les nouveaux acteurs et leurs impacts sur le secteur des paiements créent aussi de nouvelles opportunités pour les prestataires de services de paiement

Les géants technologiques tels que les GAFAs (Google, Apple, Meta et Amazon) et les BATX (Baidu, Alibaba, Tencent et Xiaomi) tirent parti de leurs bases clients ainsi que de leur force financière pour révolutionner le secteur du paiement à travers des technologies spécifiques et des services de bout en bout (incluant Google Wallet, Amazon Go, Alipay, WeChat Pay...).

De nouvelles fintechs, affranchies des technologies existantes, sont également en train de changer la façon dont les consommateurs interagissent avec les prestataires de services de paiement. Worldline constate ainsi l'arrivée d'une nouvelle vague de banques présentes exclusivement en ligne ainsi que d'autres fintechs qui tirent profit de la DSP2 et de l'Open Banking pour offrir des services d'initiation de paiement et de gestion financière. Dans ce nouvel environnement compétitif, les banques devront adopter des cycles de développement plus courts et des business models incorporant des modèles de partage de chiffre d'affaires, ainsi que des structures de prix différents.

De grandes banques en Europe comprennent parfaitement que le modèle économique de plate-forme est la nouvelle norme de leurs activités et ont commencé à évoluer en conséquence (en particulier BCEE et BIL au Luxembourg, ING aux Pays-Bas, Hello bank! en République tchèque). Pour leur part, les banques « challengers » et les nouvelles banques spécialisées nées dans ce nouveau monde de *Services Digitaux* sont en première position pour tirer parti de cet environnement mouvant.

Les fournisseurs de solutions de paiement innovantes sans terminaux mais avec mobile SoftPOS, ont également pu développer leur activité grâce à l'augmentation de l'utilisation des téléphones mobiles à travers l'Europe. Bien que ces solutions soient nouvelles et naissantes, elles sont susceptibles d'intensifier le paysage concurrentiel, mais offrent également de nouvelles possibilités pour cibler les commerçants qui ne sont pas équipés de solutions d'acceptance.

Développement durable

Si les processus dématérialisés sont par nature considérés comme plus durables, les consommateurs, les commerçants et les institutions financières sont aujourd'hui de plus en plus intéressés par la minimisation de l'impact environnemental de leurs processus numériques également. Cela oblige les acteurs du secteur des paiements à se concentrer sur les consommations d'énergie de leurs centres de données mais nécessite également des évolutions de leurs solutions comme, par exemple, des évolutions pour passer d'une impression systématique de reçus papier en point de vente à une impression optionnelle ou à une tokenisation des cartes afin de réduire l'impression et l'expédition des cartes. Les reçus numériques et les calculateurs de carbone fournissant l'impact environnemental des transactions numériques ne sont parmi d'autres développements qui émergent dans le cadre de l'attention croissante portée à la durabilité.





Activités du Groupe



Entretien avec **Marc-Henri Desportes**, Directeur général adjoint de Worldline

Un bon départ pour notre plan triennal.

Quels sont les objectifs du plan stratégique triennal de Worldline ?

Notre plan à 3 ans, qui a débuté en 2022, s'appuie sur une forte croissance organique. Le principal moteur de cette ambition de croissance est l'intégration de Worldline et d'Ingenico, puisque la convergence de nos plateformes permet de proposer une offre plus convaincante sur le marché et crée une structure plus efficace pour nos livraisons et nos coûts.

Ce plan est soutenu par des investissements de migration vers le cloud visant à renforcer l'efficacité de notre infrastructure technologique et à soutenir notre gamme intégrale de produits qui, me semble-t-il, propose une offre complète et technologique unique sur notre marché. Nous allons également poursuivre notre croissance par le biais d'acquisitions stratégiques.

Quel était l'objectif de l'entreprise au cours de la première année ?

En 2022, nous avons tiré parti d'importantes synergies au sein de Worldline à la suite de l'intégration d'Ingenico. Nous avons continué à gagner des parts de marché grâce à notre cœur de métier, les Services aux Commerçants (MS). Notre approche du commerce électronique a été extrêmement fructueuse en raison de commandes importantes dans des secteurs comme celui des compagnies aériennes pour lesquelles, telle que Lufthansa, Worldline déploie désormais son offre TravelHub.

Nos investissements continus dans le développement de produits et de solutions pour les banques, y compris dans le nouveau domaine de l'*Open Banking*, ont soutenu les contrats d'intégration de notre activité de Services Financiers (FS). Notre plateforme d'*Open Banking* est désormais entièrement connectée et disponible aux 3 500 banques européennes. A la fin de l'année 2022, Worldline a prolongé son partenariat avec ING Bank pour la gestion de l'émission et du traitement de ses cartes de débit et de crédit dans de nombreux pays européens au cours des 10 prochaines années.

La ligne de services Mobilité & Services Web Transactionnels de Worldline reste un élément différenciateur et un complément unique à notre activité

principale qui enrichit les transactions de paiement et génère des volumes supplémentaires. En 2022, nous avons lancé l'*Open Payment* sur le réseau de transport public de Lyon, désormais la plus grande ville d'Europe continentale à disposer d'une telle solution. Notre solution Worldline Tap 2 Use permet aux passagers lyonnais de passer simplement leur carte bancaire physique ou virtuelle, leur iPhone ou leur Apple Watch sur les valideurs pour voyager.

Quels ont été les principaux moteurs de la croissance de l'activité de Worldline en 2022 ?

La technologie et l'innovation jouent un rôle fondamental dans la performance de tous nos secteurs d'activité. En 2022, notre migration vers le cloud s'est bien déroulée, et près d'un quart de l'infrastructure complète de Worldline est à présent disponible sur le cloud. Nos clients bénéficient donc de la flexibilité et du délai de commercialisation améliorés de la toute dernière technologie cloud.

Notre intégration avec Ingenico a donné lieu au développement d'un portefeuille élargi de produits et de solutions innovants pour nos clients, en combinant le meilleur de nos deux mondes. Nous avons réuni les solutions d'acceptation d'Ingenico et la meilleure infrastructure d'acquisition de Worldline pour créer les solutions complètes les plus performantes adaptées à des secteurs spécifiques du marché. Nous développons rapidement notre présence dans le métavers, et nos partenariats apportent une grande valeur à nos clients. Worldline est le premier prestataire de services de paiement à intégrer pleinement Dynamics 365 Fraud Protection de Microsoft et le premier acquéreur à s'engager dans une intégration multi-pays à grande échelle avec Alipay+.

La responsabilité sociale des entreprises (RSE) fait partie intégrante de notre plan stratégique triennal. Notre solution de micro-dons permet aux consommateurs d'arrondir leurs paiements digitaux et de faire un don caritatif, tout en aidant les commerçants à respecter leurs propres politiques de RSE. En 2022, nous avons contribué à la collecte de plus de 9 millions d'euros en micro-dons sur terminaux. En 2022, nous avons lancé notre solution de services bancaires durables grâce à laquelle les banques peuvent fournir aux clients des informations sur l'empreinte carbone de leurs transactions.

Outre les acquisitions en Europe, en 2022, nous avons lancé des activités de services aux commerçants sur le marché japonais et créé de nouvelles passerelles avec la Corée du Sud et l'Inde. Nos partenariats stratégiques sur ces marchés constituent une base solide pour une future expansion à l'international.

L'année 2022 a marqué le début de l'exploitation de nos co-entreprises en Australie et en Italie en partenariat respectivement avec ANZ et BNP Paribas, ainsi que l'intégration d'un nouveau portefeuille de commerçants en Suède.

Quelles sont les priorités pour 2023 ?

Notre plan stratégique à 3 ans place Worldline dans une bonne position pour réussir dans l'environnement géopolitique et économique complexe de 2023. Nous continuerons à faire converger nos plateformes et nos solutions pour obtenir des économies d'échelle et des gains d'efficacité. L'impact de nos acquisitions stratégiques viendra appuyer notre croissance organique afin que nous puissions servir nos clients dans davantage de zones géographiques.

En réponse à la forte augmentation des coûts énergétiques, nous prévoyons de réduire la consommation d'énergie de 20 % dans nos bureaux et centres de données de manière à limiter nos émissions de carbone et l'impact des coûts énergétiques sur nos clients.

Notre offre de Services aux Commerçants occupe une place centrale dans notre stratégie. En tant qu'acteur de l'orchestration des paiements, nous permettons aux commerçants de s'adapter aux nouvelles opportunités de paiement grâce à un guichet unique qui leur offre des solutions sur mesure répondant à tous leurs besoins en matière de paiement.

Plus que jamais attentifs à nos clients, nous placerons leurs besoins au centre du développement de nos produits et de nos solutions. Nos clients attendent de Worldline de la flexibilité, une certaine ouverture et la possibilité de profiter de notre plateforme complète de paiement : cela continuera à être notre priorité en 2023.

Comme cette approche nécessite encore plus d'échanges avec eux, au sujet de nos solutions et idées innovantes, nous prévoyons de tirer davantage parti de notre *Innovation and Experience Centre* (IEC) inauguré en 2022. Alors que de nombreuses réunions y sont déjà planifiées en 2023, nous avons l'intention de mettre au point des centres dédiés à l'innovation dans d'autres sites de Worldline pour créer des espaces où nous pouvons réfléchir avec nos clients aux différentes façons dont nos solutions peuvent enrichir l'expérience de leurs propres clients.



Stratégie

Worldline a présenté ses perspectives pour 2024 ainsi que son ambition financière pour la période 2022-2024 à l'occasion d'une Journée Investisseurs tenue le 27 octobre 2021. Forts de son identité européenne et de son positionnement compétitif différenciant, le Groupe est pleinement engagé pour faire de Worldline une Paytech internationale de premier plan.

Cette vision à trois ans reflète le positionnement, la proposition de valeur, l'échelle et la portée inégalés du Groupe sur l'ensemble de la chaîne de valeur des paiements, s'appuyant sur une transformation de fond réalisée avec succès depuis son introduction en Bourse en 2014 avec la création d'un véritable leader paneuropéen des paiements qui s'est accompagnée d'une croissance solide et d'une création de valeur durable pour l'ensemble de nos parties prenantes.

Worldline s'appuiera en particulier sur le positionnement unique de ses deux principales Lignes de Services tout en accélérant ses investissements technologiques afin de tirer le meilleur parti d'un marché des paiements numériques post-Covid très favorable.

Les multiples moteurs de croissance de Worldline, dont son positionnement auprès des commerçants et des banques comme point d'entrée unique vers l'écosystème des paiements et son expertise en termes d'innovation, vont permettre d'accélérer le rythme de croissance organique du Groupe vers un taux à deux chiffres. Cette accélération de la croissance associée à un levier opérationnel solide et à l'exécution sans faille des plans d'intégration et de synergies permettra d'augmenter la rentabilité de Worldline vers les 30%. En tant que leader européen de la consolidation, Worldline restera très attentif aux opportunités d'opérations stratégiques et d'acquisitions accélératrices de croissance en s'appuyant sur son savoir-faire reconnu ainsi que sur une méthodologie d'intégration reproductible.

Un Groupe profondément transformé

Depuis 2014, le Groupe a concrétisé l'ambition qu'il s'était fixée lors de son introduction en bourse en exécutant sa stratégie avec succès, enregistrant une croissance significative et réalisant une transformation profonde de son profil opérationnel. Worldline a créé un véritable leader paneuropéen à la taille et à la couverture géographique inégalées.

Le Groupe a ainsi évolué d'une position de challenger régional à celle de leader paneuropéen. Cette transformation a été particulièrement forte dans les activités de Services aux Commerçants qui représentent désormais les deux tiers du chiffre d'affaires du Groupe avec plus de 2 milliards d'euros par an, contre un tiers du Groupe lors de son introduction en bourse.

Worldline a multiplié son portefeuille de commerçants par plus de 15 depuis 2014, ce qui en fait le plus important d'Europe aujourd'hui. Le Groupe a largement développé son expertise online, désormais prérequis incontournable pour les commerçants. Le paiement en ligne demeure un facteur clef de différenciation que Worldline intègre pleinement à ses solutions instore, fournissant ainsi une offre omnicanale complète. Worldline est ainsi devenue un point d'entrée incontournable pour 15% des commerçants en Europe et le meilleur partenaire pour l'ensemble des marques de paiement voulant adresser à grande échelle le marché européen.

Dans les Services Financiers, le Groupe a plus que doublé de taille, positionnant Worldline comme un partenaire clef des banques qui veulent optimiser la compétitivité et la qualité de leurs activités de traitement des transactions en s'appuyant sur un fournisseur à forte valeur ajoutée. Ce positionnement se reflète pleinement dans les volumes industriels de cartes (126 millions) et d'acquisitions de transactions (11 milliards par an) que le Groupe gère chaque année, faisant ainsi de Worldline l'un des acquéreurs et processeurs les plus importants d'Europe.

Au cours de cette transformation, Worldline a multiplié son chiffre d'affaires par trois, grâce à l'accélération de sa croissance organique de 3% à 8% et en réalisant des acquisitions créatrices de valeur et accélératrices de croissance.

La rentabilité du Groupe s'est également fortement accrue sur la période avec une amélioration de la marge d'EBO de +730 points de base grâce au levier opérationnel associé aux programmes d'amélioration continue de l'efficacité opérationnelle ainsi qu'à l'exécution des plans de synergies sur les périmètres acquis, fondée sur un savoir-faire inégalé en matière d'intégration.

Cette forte performance financière a permis de créer durablement de la valeur pour toutes les parties prenantes de Worldline, clients, partenaires, salariés et actionnaires. Cela se reflète notamment dans le prix de l'action, multiplié par plus de quatre depuis l'introduction en bourse, et la capitalisation boursière multipliée par 9, concrétisant le fort soutien des actionnaires de Worldline qui a permis au Groupe de poursuivre la consolidation de l'industrie européenne des paiements, en finançant en actions la plupart de ses opérations transformantes.

Un positionnement idéal dans un marché dynamique

Le marché européen des paiements sur lequel opère le Groupe repose sur une utilisation des paiements en numéraire qui reste majoritaire dans de nombreux pays, permettant à Worldline de tirer parti de la transition vers les paiements électroniques. Contrairement aux Etats-Unis, ce large marché demeure fragmenté en termes de moyens de paiement et de nombre d'acteurs, et reste principalement détenu par les banques avec des spécificités locales, offrant ainsi de solides opportunités de croissance à Worldline.

En parallèle, l'écosystème en place fait face à l'émergence de tendances et de comportements nouveaux qui se sont amplifiés avec la pandémie de Covid. Le marché connaît aujourd'hui une démultiplication des moyens de paiements qui ont besoin d'être connectés et simplifiés pour les commerçants, tout en améliorant l'expérience utilisateur pour le consommateur. Dans ce contexte en évolution permanente, toutes les parties de la chaîne de valeur doivent être connectées et s'influencer mutuellement.

Ces tendances du marché des paiements démontrent la pertinence du positionnement de Worldline offrant une interface innovante afin de servir les commerçants et les banques à grande échelle.

Vision 2024

Afin d'exécuter la vision 2024 de Worldline consistant à bâtir une Paytech internationale de premier plan au cœur de l'écosystème européen des paiements, le Groupe s'appuiera sur son positionnement unique et inégalé établi au cours des 10 dernières années. Worldline va accélérer le renforcement de son modèle d'open-innovation, l'orchestration de l'écosystème des paiements et la monétisation de son positionnement unique. En parallèle, Worldline s'appuiera sur les positions clés de ses deux principales Lignes de Services tout en bénéficiant de l'architecture unique de sa plateforme modulaire. Ce développement sera réalisé en maintenant le *leadership* du Groupe en matière de RSE afin de créer durablement de la valeur pour l'ensemble de ses parties prenantes.

Innovier, orchestrer et monétiser

Fort d'une équipe de 16 000 talents et experts du paiement sous la direction d'une équipe dirigeante de grande qualité, le Groupe bénéficie d'une offre adaptée basée sur sa forte capacité à fournir des offres innovantes en lien avec les évolutions de l'écosystème du paiement.

Ce modèle d'open-innovation combine les capacités internes du Worldline Labs et l'intégration des innovations externes provenant des dynamiques de l'écosystème des paiements. Ainsi, le Groupe reste concentré sur sa feuille de route R&D et le développement des différents modules de sa plateforme technologique, tout en y intégrant au moyen d'APIs les fournisseurs les plus innovants dans le domaine du paiement tels que les APMs, les Cryptocurrencies, les solutions de BNPL et d'Open Banking ou les produits ISV.

Cette approche globale est particulièrement performante pour enrichir le portefeuille d'offres de Worldline avec les solutions qui apportent le plus de valeur aux commerçants et aux banques.

Services aux Commerçants – L'orchestrateur de l'écosystème des paiements

L'échelle globale de l'activité Services aux Commerçants et son accès inégalé à plus de 1 million de commerçants positionne Worldline comme l'orchestrateur de l'écosystème européen des paiements, offrant un point d'entrée unique d'accès au commerce européen.

S'appuyant sur une architecture technologique modulaire dans un environnement complexe en termes de méthodes de paiement et des services à valeur ajoutée qui y sont associés, Worldline offre à ses clients et partenaires une plateforme forte avec une proposition de valeur claire et aux effets d'échelle inégalés, permettant ainsi un accès simplifié à 15% des commerçants européens. Avec ses solutions multicanales et omnicanales uniques et inégalées, Worldline propose aux commerçants des solutions complètes et intégrées, leur permettant d'offrir une expérience utilisateur améliorée à leurs clients, aussi bien dans le monde physique que dans l'espace numérique.

Ce soutien n'est pas seulement local mais aussi international et transfrontalier avec des solutions complètes et adaptées aux différentes typologies de clients, PME, acteurs verticaux spécialisés, ou entreprises du numérique.

Avec une expertise forte et éprouvée, Worldline est la partenaire clé des banques avec la meilleure alternative leur permettant d'extraire de la valeur de leurs portefeuilles de commerçants et d'offrir les solutions les plus avancées et compétitives à leurs clients.

Services Financiers – L'usine paneuropéenne des paiements numériques

Dans les Services Financiers, Worldline a créé une usine paneuropéenne des paiements numériques s'appuyant sur une plateforme unique et modulaire pour offrir à grande échelle et dans le monde entier tous les moyens de paiement disponibles. Worldline apporte aux banques des gains de productivité et réduit la lourdeur des dépenses de fonctionnement et d'investissement grâce à l'optimisation de l'efficacité opérationnelle. Worldline réduit également la complexité des problématiques de conformité des banques, en la gérant pour elles.

Worldline a une proposition de valeur unique pour les banques en leur garantissant de pouvoir fournir l'innovation la plus récente à leurs clients en intégrant en temps réel et avec un niveau de sécurité inégalé sur sa plateforme évolutive les solutions novatrices et VAS des Fintechs.

Cela positionne ainsi Worldline comme la partenaire incontournable des banques souhaitant optimiser leurs activités de *processing* avec une proposition de valeur inégalée.

Une plateforme technologique unique et modulaire

La proposition de valeur des Services aux Commerçants et des Services Financiers de Worldline est fortement soutenue par le développement d'une architecture de plateforme unique et modulaire cible, permettant d'agréger l'ensemble de l'écosystème des paiements sur un point d'entrée unique. Cette plateforme unique bénéficie notamment de la disponibilité des meilleurs modules hérités des acquisitions passées.

L'architecture de cette plateforme cible s'appuie sur une forte convergence technologique, y compris la cloudification et l'intégration d'APIs, et sur le modèle d'open-innovation de haute qualité pour le bénéfice de l'ensemble de l'écosystème. Cette infrastructure intégrée, simple et modulaire permet à Worldline de découpler tous les bénéfices que le Groupe apporte à ses clients et partenaires, tout en offrant de grandes opportunités d'efficacité et de croissance.

Une performance RSE de premier plan

Depuis son introduction en bourse en 2014, Worldline s'engage pour une approche RSE volontaire avec un engagement fort envers ses parties prenantes en matière de conformité et de transparence. Cette approche s'est matérialisée dans le succès du programme de transformation RSE Trust 2020 qui s'est révélé un catalyseur clé de mobilisation de toute l'organisation, permettant de répondre de manière efficace à tous les grands défis de l'industrie des paiements en termes de RSE et d'améliorer la performance du Groupe en la matière.

Sur la base du succès de Trust 2020 et de ses réalisations très élevées, Worldline a lancé Trust 2025, une nouvelle feuille de route RSE à cinq ans visant à prolonger le *leadership* de Worldline en la matière grâce à un modèle intégré. Ce nouveau Chapitre RSE vise à confirmer et à accélérer les progrès réalisés en termes de RSE sur l'ensemble des défis les plus critiques et stratégiques dans les domaines des affaires, des personnes, de l'éthique & de la chaîne de valeur et de l'environnement, tout en renforçant l'avantage concurrentiel du Groupe.

Par ailleurs, Trust 2025 est l'expression concrète de la raison d'être de Worldline, adoptée en 2019.

Afin de s'assurer de continuer à créer durablement de la valeur pour l'ensemble des parties prenantes, Worldline continuera à rendre compte régulièrement de ses réalisations vis-à-vis de ses neuf engagements RSE pour 2025 par le biais de 16 KPIs définis avec des objectifs spécifiques et mesurables à horizon 2025.



Ambition organique 2022-2024

L'ambition du Groupe est de délivrer :

- croissance du chiffre d'affaires : 9% à 11% TCAC¹ ;
- marge d'EBO : Amélioration de plus de 400 points de base sur la période 2022-2024, tendant vers 30% du chiffre d'affaires en 2024 ;
- flux de trésorerie disponible : taux de conversion de l'EBO de l'ordre de 50% en 2024.

Consolidation du marché – un accélérateur de croissance et de rentabilité

Au cours des 10 dernières années, Worldline a été l'acteur le plus proactif et le plus performant dans la consolidation du marché européen. Le Groupe a ainsi développé des capacités d'intégration inégalées, renforçant transaction après transaction sa méthodologie d'intégration et son équipe d'experts en la

matière. Cela a permis une mise en œuvre et un suivi précis des plans de synergies et de dépasser les objectifs initiaux.

Le marché des paiements continue d'offrir de très nombreuses opportunités et Worldline est idéalement positionnée pour les saisir, avec un triple objectif :

- premièrement, enrichir et étendre la couverture géographique du Groupe en ciblant des régions spécifiques, tout en privilégiant une approche de partenariat avec les banques ;
- deuxièmement, améliorer et anticiper les nouvelles tendances au travers d'acquisitions de technologies et de produits qui viendront enrichir le portefeuille d'innovation de Worldline, ou en explorant de nouvelles adjacences ;
- et troisièmement, être prêt à saisir les opportunités de plus grande taille, issues du monde bancaire ou des pure-players ;

Cette ambition de croissance externe est largement exécutable d'un point de vue financier, grâce à la forte génération de trésorerie du Groupe et à sa trajectoire de désendettement progressif.

Technologie, R&D, brevets et licences

Worldline gère son activité comme une usine mondiale qui sert chacune des Lignes de Services mondiales du Groupe. Dans le cadre de cette approche, Worldline cherche continuellement à tirer parti de son échelle industrielle, de ses processus et outils standardisés, de ses meilleures pratiques et de l'utilisation efficace des ressources mondiales pour fournir des services à des prix compétitifs. Les centres de compétences, les plateformes informatiques, les centres de données et le matériel de Worldline sont des atouts centraux dans cet effort.

Les plateformes informatiques

Worldline a engagé une stratégie d'optimisation globale par une consolidation sur ses meilleures plateformes informatiques tirant parti de la transformation par les technologies Cloud. Dans ce cadre, le programme « *Move to Cloud* » du Groupe permet à toutes ses divisions business de bénéficier de la solution de plateforme la plus appropriée parmi les modèles « Cloud privé Worldline », « Cloud privé client » ou « Cloud public ». La consolidation des plateformes business permet de bénéficier pleinement sur le continent européen des effets d'échelle liés à la consolidation des volumes des anciennes plateformes tout en libérant les capacités d'investissements pour les nouvelles innovations technologiques, réduisant par là même, l'impact écologique lié aux traitements des données.

Centres de données et équipements informatiques

Le Groupe a engagé une stratégie globale pour les centres de données à travers le monde afin de fournir les services de la manière la plus efficace et la plus fiable. Dans ce cadre, Worldline renforce ses opérations en Europe avec un réseau de neuf centres de données consolidés, interconnectés, hautement sécurisés et entièrement redondants, distribués dans trois zones de disponibilité indépendantes appelées « *Cloud Areas* ». Le hub de centres de données européen de Worldline s'étend sur une superficie de plus de 9 500 m² et fait fonctionner environ 22 000 équipements physiques et environ 50 000 machines virtuelles ayant une capacité de stockage de données d'environ 40 pétaoctets. Ce hub de centres de données européen traite environ 85% du volume total des transactions du Groupe. Tous les centres de données du hub européen du Groupe sont conformes aux normes de sécurité sur les données élaborées par l'industrie des cartes de paiement (*Payment Card Industry – Data Security Standard (PCI-DSS, 3DS et PIN)*) imposées aux prestataires de services de paiement pour accepter, transmettre ou stocker les données des porteurs de cartes. Dans un ordre plus général, les centres de données opérés par le Groupe ont également obtenu la certification ISO 9001 (gestion de la qualité), la certification ISO 14001 (gestion de l'environnement) ainsi que la certification ISO 27001 (sécurité). Ceci sans oublier

¹ Taux de Croissance Annuel Composé.

des certifications plus spécifiques comme *SecNumCloud* (France) ou *DK (Deutsche Kreditwirtschaft)*. L'ensemble de ces centres de données est conforme au moins aux normes *Tier 3 classification* de l'*Uptime Institute*. Les sites abritant ces centres de données sont conformes aux standards de bonnes pratiques de gestion du système informatique développés par l'*ITIL (Information Technology Infrastructure Library, v3)*, et les normes bancaires applicables. Le Groupe veille à ce que des mesures de sécurité strictes soient prises dans tous les centres de données qu'il utilise, y compris la vidéo surveillance, le contrôle d'accès, la limitation de l'accès du personnel, la surveillance des infrastructures, la revue annuelle de la gestion des risques, les procédures de continuité des activités et la réalisation d'audits internes et d'audits clients. A travers le monde, là où les Clients en ont besoin, Worldline opère plusieurs centres de données hautement sécurisés et certifiés fournis par des prestataires externes. Ces centres de données traitent environ 15% du volume total des transactions du Groupe. Pour bénéficier d'une connectivité maximale des réseaux, le Groupe utilise plusieurs centres de télécommunications européens loués auprès de tiers interconnectés avec ses propres centres de données par le biais de réseaux de fibres optiques de grande capacité. Les centres de données, réseaux, serveurs et centres de télécommunications du Groupe sont exploités et entretenus par une infrastructure de dimension mondiale et une équipe opérationnelle comptant environ 2 000 experts informatiques.

Recherche et Développement

Worldline cherche activement à promouvoir une culture d'innovation destinée à inciter ses salariés à une plus grande créativité et à encourager la conception et la mise en œuvre de projets créateurs de valeur.

Les Worldline Labs regroupent les équipes dédiées à la Recherche et Développement du Groupe et sont un élément clé de sa capacité à innover et à améliorer ses produits et solutions, un atout essentiel dans une industrie qui évolue en permanence. Les Worldline Labs sont gérées de manière centralisée depuis le siège du Groupe et sont composés d'ingénieurs en Recherche et Développement répartis dans les pays dans lesquels le Groupe est implanté. Beaucoup d'ingénieurs en Recherche et Développement du Groupe sont étroitement intégrés dans les équipes opérationnelles du Groupe et se concentrent sur l'innovation progressive, tandis que d'autres ingénieurs en Recherche et Développement se concentrent sur des projets de Recherche et Développement à plus long terme dédiés à l'innovation de rupture. Les Worldline Labs soutiennent une équipe de plus de 4 500 ingénieurs œuvrant sur le terrain avec les clients pour mettre en place les services du Groupe. Les dépenses en Recherche et Développement du Groupe Worldline se sont élevées à 243 millions d'euros en 2022.

Les activités de Recherche et Développement du Groupe sont détaillées en section A.2.2 « Stimuler l'innovation durable » du présent Document d'Enregistrement Universel.

Propriété intellectuelle, brevets, licences, droits d'utilisation et autres immobilisations incorporelles

Le Groupe est propriétaire de la plupart des actifs de propriété intellectuelle utilisés dans le cadre de son activité, ce qui lui permet, dans la grande majorité des cas, de développer ses propres solutions technologiques et de fournir ses produits et services à ses clients sans dépendre des concurrents ou autres tiers.

Les droits de propriété intellectuelle du Groupe se composent d'une combinaison d'éléments complémentaires parmi lesquels figurent des droits relatifs à la technologie tels que :

- du savoir-faire et des secrets d'affaires dont la confidentialité est garantie par une politique interne du Groupe et des stipulations contractuelles liant les personnes ou entités ayant accès à ces informations ;
- des logiciels et des systèmes d'information, qui sont protégés par le droit d'auteur, ou des bases de données. Conformément à la politique de propriété intellectuelle du Groupe, l'enregistrement des logiciels est utilisé pour assurer la protection des droits d'auteur ;
- un portefeuille de 120 brevets, déposés dans les zones géographiques où le Groupe est le plus actif, notamment en Europe, aux Etats-Unis, au Canada et en Inde ;
- des droits sur des signes distinctifs tels que des marques ou des noms de domaine, notamment ceux comportant la dénomination « Worldline », enregistré dans l'ensemble des pays où le Groupe exerce ses activités.

Le Groupe continuera par ailleurs à l'avenir de s'occuper des dépôts des marques et brevets relatifs à l'activité du Groupe. Conformément à la politique de propriété intellectuelle appliquée par le Groupe au regard de ses propres projets de Recherche et Développement dont les principaux objectifs sont les suivants : (i) identifier les droits de propriété intellectuelle développés par les entités du Groupe, (ii) évaluer leur potentiel et optimiser leur exploitation, (iii) définir leur mode de protection le plus adapté à l'activité du Groupe (par exemple, déposer un brevet ou conserver confidentiellement le secret des affaires), (iv) le cas échéant, agir en justice contre les contrefacteurs et se défendre en cas de procédure judiciaire intentée à son égard et (v) s'assurer de l'indépendance du Groupe en matière de propriété intellectuelle et que la majeure partie des droits de propriété intellectuelle utilisés par le Groupe lui appartienne.

De surcroît, certaines entités du Groupe ont parfois recours à des logiciels libres (Open Source Software), qui peuvent être utilisés de façon gratuite conformément à des licences comportant parfois une obligation de divulguer le code source développé à partir du logiciel libre. La politique interne du Groupe en matière de propriété intellectuelle prévoit que ces utilisations doivent être strictement contrôlées tant par les responsables techniques que juridiques du Groupe afin d'éviter les risques d'utilisations non contrôlées de logiciels libres et de divulgation des codes sources relatifs aux logiciels propriétaires du Groupe.

Le Groupe fait l'objet d'un faible nombre de litiges significatifs en matière de propriété intellectuelle qui n'ont pas ou peu de base légale et qui sont provisionnés à ce titre (décrits à la section C.4 Procédures juridiques).



Services aux Commerçants



Entretien avec **Niklaus Santschi,** Directeur des Services aux Commerçants et DG de PAYONE

2022 a été une autre année de changement. Quel est, selon vous, le plus grand atout des Services aux Commerçants sur ce marché ?

En effet, la Covid-19, la situation en Ukraine et l'inflation croissante qui a suivi la crise énergétique ont fait de 2022 une année difficile. Chez Worldline, l'alliance de notre stabilité en tant qu'organisation et de notre adaptabilité en tant qu'individus a été déterminante pour notre entreprise, nos clients et nos salariés durant cette période. Nous avons pu tirer parti de notre empreinte, nous développer encore davantage grâce à des partenariats bancaires (Italie, Grèce, pays nordiques) et de produits (SoftPOS et Online Payment Platforms ou OPP), ainsi qu'à notre propre expansion (Turquie, Corée du Sud, Japon, Inde et autres). Par-dessus tout, nous avons su rester proches de nos clients, les soutenir dans les moments difficiles et satisfaire les consommateurs grâce à notre service d'exception.

Vous êtes devenu Directeur des Services aux Commerçants en 2022. Quel est votre mantra ?

« Concentration, concentration, concentration ». Worldline est une organisation énorme, et nos clients ont des profils très divers. Notre tâche consiste à les consulter au sujet de tout ce qui concerne les paiements. Nous voulons qu'ils disposent des solutions les plus utiles et les plus conviviales pour leurs utilisateurs et proposent de nouveaux produits qui répondent aux besoins des consommateurs. Ensemble, nous développons nos clients et notre activité, et nous créons une expérience fluide pour le consommateur. C'est ce que j'appelle un partenariat.

Services aux Commerçants

Vision

L'activité Services aux Commerçants de Worldline permet aux commerçants de développer leur activité en offrant à leurs clients finaux une expérience de paiement unique enrichie de services numériques. Chez Worldline, nous visons à offrir une expérience d'achat d'excellence à notre clientèle. Pour le consommateur final, nous améliorons l'expérience utilisateur en optimisant la qualité et la rapidité, et en intégrant des services à valeur ajoutée. Pour les commerçants, nous proposons un guichet unique doté de capacités mondiales et d'une présence locale, qui offre des capacités de *reporting* exceptionnelles.

Notre aptitude à maintenir et étendre ces offres aux clients est garantie par notre souci constant de surpasser la concurrence en termes d'offre de produits, d'excellence des services et de robustesse technologique.

Un environnement en évolution rapide

L'activité Services aux Commerçants de Worldline est fortement influencée par plusieurs éléments, notamment :

- Les conséquences des nouvelles réglementations telles que la DSP2, les paiements instantanés et les exigences en matière de sécurité et de confidentialité des données personnelles ;
- L'accélération sans précédent de l'évolution des comportements numériques des consommateurs dans tous les aspects de la vie quotidienne ;
- Des technologies nouvelles et facilement accessibles qui favorisent une transition fluide entre des modèles d'exploitation jusqu'alors disparates (par exemple, en magasin, e-commerce, m-commerce) et qui rendent possibles des modèles commerciaux innovants centrés sur le parcours du client ; et
- La difficulté à prévoir les impacts macroéconomiques en général.

Le paysage concurrentiel

Le secteur des paiements est en pleine mutation :

- De nouveaux acteurs, start-ups et fintechs entrent sur le marché avec des offres spécialisées qui accélèrent sa transformation ;
- Des acteurs traditionnels (telles que les banques) nouent des alliances pour optimiser leurs activités commerciales et tirer parti des approches technologiques que leurs partenaires offrent à leurs clients ;
- De grands acteurs mondiaux voient leur position renforcée à une époque où la taille et la portée géographique sont plus importantes que jamais.

Les paiements dans un monde post-Covid-19

Au cours des deux dernières années, la Covid-19 a poussé les consommateurs à privilégier les paiements sans espèces et sans contact en magasin. Ce changement est en grande partie responsable de l'essor de l'e-commerce. En 2022, cette tendance s'est inscrite dans la durée grâce à des solutions de paiement simples, conviviales et intégrées (par exemple, *Click to Pay*, *Pay by Link*, *Buy Now Pay Later*), et des solutions d'e-commerce pratiques.

Le paysage commerçant

Le marché des services de paiement pour les commerçants peut être divisé en deux axes :

- Des solutions numériques évolutives, normalisées et efficaces contre des solutions digitales personnalisées ou spécifiques à un segment ; et
- Des entreprises ayant une présence unique/nationale contre des acteurs multinationaux, voire mondiaux.

Sur ces deux axes, Worldline tend à soutenir les tendances commerciales suivantes :

- La dématérialisation : rendre l'expérience en point de vente et en ligne cohérente, pratique et personnalisée avant et après la transaction de paiement ;
- Le nouveau comportement des consommateurs : offrir de nouveaux services et de nouveaux concepts sur tous les points d'interaction ;
- La mondialisation et l'omnicanal : normaliser et faciliter les achats sur tous les canaux et élargir notre offre tout en optimisant le traitement des transactions (en augmentant la portée, en offrant une connectivité locale, en servant de guichet unique et en répondant aux besoins modulaires) ;
- L'intégration de l'ensemble des méthodes de paiement sur tous les canaux (mobile, *wallet*, paiement instantané, etc.) et systèmes (local, international, premium et autres) ;
- La verticalisation : délaissier les approches standardisées au profit de solutions spécifiques aux secteurs du marché.

L'offre différenciée des Services aux Commerçants de Worldline

Worldline est un fournisseur de Services aux Commerçants qui sert tous les segments, modèles d'affaires et canaux de communication. L'offre de Worldline ne se limite pas à la gestion des paiements : elle comprend des services numériques complets pour les commerçants.

Quels que soient leur segment et leur taille, les commerçants trouveront la solution de Worldline qui répond le mieux à leurs besoins, qu'il s'agisse d'une solution standardisée pour un petit magasin ou d'une solution modulaire et sur mesure pour de grands marchands qui opèrent sur plusieurs pays ou régions, par exemple.

Nos racines européennes et notre présence mondiale offrent à nos clients les avantages conjugués d'une expertise locale et d'une mise à disposition mondiale des services et de l'assistance. Worldline est en mesure de soutenir les ambitions de croissance des commerçants tant d'un point de vue géographique que par secteur. Worldline s'engage à offrir les solutions les plus efficaces à tous les segments de commerçants, en les aidant à concrétiser leurs ambitions en termes de croissance et de proximité avec les clients.

La position de Worldline dans l'écosystème marchand

Grâce à un solide portefeuille de produits soutenu par des plateformes de pointe et des centres de services locaux, Worldline sert aujourd'hui près d'un million et demi de commerçants dans divers segments à travers le monde. Leur profil s'étend des micro-commerçants (marché de masse) aux grandes entreprises internationales, comme Tesco, Sainsbury's, BP, Indian Oil Corporation, Bharat Petroleum, Hero Cycle, Hindustan L'Oréal, PayPal, Google, Airbnb, Spotify, Subway, Europcar, McDonald's, Lufthansa Group et bien d'autres.



En 2022, les Services aux Commerçants ont continué à consolider leur position de leader grâce à diverses initiatives consistant à :

- Renforcer leurs solutions clients, leur présence mondiale, leur connaissance du marché et leur capacité à se développer en menant à terme l'intégration et le changement de nom d'Ingenico ;
- Offrir des « Services d'excellence » tout en optimisant nos structures de coûts et en garantissant la compétitivité et la sécurité de nos produits à tous les clients ;
- Forger des relations à long terme avec les principaux clients et accélérer l'expansion à l'international pour mieux servir la clientèle mondiale en investissant dans les équipes de vente et de gestion des comptes ;
- Développer la solution *OneCommerce* pour les commerçants internationaux, notre plateforme unique dédiée aux paiements paneuropéens en magasin et aux paiements mondiaux omnicanaux ;
- Fournir une présence et un accès internationaux aux marchés à forte croissance, tels que l'Inde, la Corée du Sud et le Japon ;
- Développer de nouvelles solutions issues de la DSP2, comme les paiements de compte à compte (paiements instantanés) ainsi que des services spécifiques basés sur les AISP (services d'informations sur les comptes) et PISP (services d'initiation de paiement) ;
- Offrir l'acceptance de méthodes de paiement alternatives aux commerçants, tels que WeChatPay, Alipay et les crypto-monnaies ;
- Lancer une offre de métavers qui relie les commerces virtuel et réel, auprès de clients pilotes ;
- Développer et lancer de nouvelles solutions de terminaux, comme *WL Tap on Mobile* (une solution SoftPOS), qui ouvrira de nouveaux segments de marché pour l'acceptance des cartes *via* smartphone ;
- Améliorer nos capacités sur les marchés mondiaux C2C (de particulier à particulier) grâce à l'acquisition d'OPP ;
- Simplifier et accélérer nos processus d'intégration des nouveaux clients et automatiser le parcours client ;
- Déployer nos joint-ventures avec ANZ Bank en Australie, Eurobank en Grèce et Aseptia en Italie ; et
- Annoncer notre joint-venture avec Banco Desio en Italie.

Structure organisationnelle

Les Services aux Commerçants sont composés de trois divisions de produits (l'acquisition commerciale, l'acceptance et les services numériques) et de quatre divisions de commercialisation (les activités régionales, les ventes mondiales et par secteur, l'e-commerce et les institutions financières). PAYONE est une organisation distincte, leader du marché en Allemagne et en Autriche, qui offre ses Services aux Commerçants locaux en étroite collaboration avec les caisses d'épargne allemandes.

Organisation produit

L'acquisition commerciale est l'activité qui consiste à passer des contrats d'acceptance des paiements avec des commerçants. Le rôle principal de l'acquéreur est de transférer les fonds reçus lors d'une transaction de paiement de la banque émettrice du client (généralement le titulaire de la carte) vers le compte bancaire du commerçant. Un acquéreur commercial garantit

également la qualité et l'intégrité du crédit du commerçant, car l'acquéreur est tenu de rembourser les montants versés à la banque émettrice si un commerçant ne livre pas les produits au client final.

Pour être acquéreur, une société doit détenir une licence d'établissement de paiement. Worldline est un établissement de paiement agréé dans l'Union européenne, l'Espace Economique Européen et la Suisse. Afin de pouvoir accepter les paiements par le biais de systèmes de cartes internationaux tels que Visa ou Mastercard et de systèmes nationaux comme Bancontact en Belgique ou TWINT en Suisse, un commerçant doit souscrire un contrat auprès d'un établissement de paiement (ou une banque) qui détient une licence du réseau de systèmes de cartes approprié.

Worldline développe continuellement ses activités commerciales, aussi bien de manière organique *via* des alliances et partenariats bancaires que par le biais d'acquisitions. Depuis l'acquisition d'Ingenico en 2020, Worldline est devenue le premier acquéreur de commerçants en Europe. L'entreprise compte un réseau de 1,25 million de commerçants et traite environ 27,7 milliards de transactions par an.

Nos solutions de bout en bout offrent aux commerçants un guichet unique pour les Services d'Acquisition commerciale. Nous gérons et assurons la qualité, la fiabilité et la disponibilité des services de paiement, permettant ainsi aux commerçants de se concentrer sur la croissance de leur activité. Worldline fournit aux commerçants une relation contractuelle couvrant tous les principaux systèmes de paiement internationaux (Visa, Mastercard, Diners, UnionPay, JCB), des systèmes nationaux comme Bancontact ou TWINT ainsi que des moyens de paiement alternatifs comme Alipay, WeChatPay, les paiements en crypto-monnaies et les paiements de compte à compte. De plus, Worldline est un fournisseur de services réseau, ou *Network Service Provider* (NSP), en Allemagne (Girocard), en Suisse (Postfinance) et en Grèce (Cardlink).

Worldline offre un mix de solutions et de capacités, aussi bien dans des environnements orientés client qu'en back-office, afin de fournir des services de paiement innovants, fluides et multi-terminaux. Nos services de paiement proposent des fonctionnalités de *reporting* avancées aux commerçants et prennent en charge une vaste gamme de devises pour les transactions par carte. Nos solutions intègrent également des services de prévention fiables contre les fraudes pour les commerçants et les porteurs de cartes. Worldline offre plusieurs services à valeur ajoutée dans le domaine des paiements, notamment la conversion dynamique des devises, la détection des fraudes, les enquêtes de satisfaction client, des programmes de fidélisation et des solutions de bout en bout pour les programmes de fidélité et de cartes-cadeaux.

Worldline investit de façon stratégique dans la mise en place des services basés sur la DSP2 qui permettent aux processeurs tiers d'accéder aux comptes bancaires des utilisateurs pour initier des paiements (virements ou paiements instantanés) ou pour recueillir des informations sur les comptes bancaires (solde, historique). Worldline a étendu sa licence PSP et est devenue un fournisseur de services d'initiation de paiement (ou PISP) ainsi qu'un fournisseur de services d'informations sur les comptes (AISP) en Belgique. Nous avons commencé à transférer ces licences à d'autres pays européens, offrant ainsi des avantages supplémentaires à nos commerçants.

Les services d'**acceptance** de Worldline couvrent tous les besoins des commerçants en permettant aux clients d'accepter des paiements sur leur point de vente, en ligne (au niveau mondial et local), *via* mobile et à proximité d'un terminal.

Worldline fournit ces services à des grands clients, comme Carrefour, Darty, PayPal, Spotify, Expedia, Booking.com, Accor hôtels, Airbnb, McDonald's, Cdiscount, HMRC, Asos, ainsi que plusieurs compagnies ferroviaires. Worldline fournit également des services d'acceptance à de plus petits clients dans le monde entier. L'entreprise propose une passerelle de paiement omnicanale à l'échelle mondiale, qui sert de plateforme unique pour les paiements paneuropéens en magasin et les paiements omnicanaux pour les commerçants internationaux.

Notre solution permet aux commerçants d'accepter des paiements locaux et internationaux (en ligne et en magasin). Elle prend en charge l'ensemble du cycle de vie des transactions sur tous les canaux, dans tous les pays et pour tous les nouveaux cas d'utilisation omnicanale.

En tant que passerelle de paiement omnicanale (pleinement conforme à la réglementation RGPD et aux normes de sécurité des données PCI), la solution de Worldline donne la possibilité aux commerçants d'accepter plus de 200 moyens de paiement, notamment les cartes de crédit et débit, les virements bancaires, les portefeuilles électroniques, les cartes de paiement en marque blanche ainsi que divers systèmes locaux dans plusieurs pays européens. En plus de standardiser les solutions de points de vente et de réunir les paiements au sein d'une seule plateforme mondiale, la solution omnicanale de Worldline permet de fournir des services comme *Endless Aisle*, *Click and Collect* et *Click and Return*, dans le cadre d'une expérience utilisateur cohérente et innovante sur tous les différents canaux d'achat. Elle fournit un choix de système d'acquisition ou de paiement dynamique et aide les commerçants à optimiser leur situation financière.

Avec sa vaste gamme de solutions de paiement, Worldline propose des passerelles avec des solutions d'acquisition (locales) dans d'importants pays émergents, comme l'Inde, le Brésil et la Chine. Toutes les transactions de paiement peuvent donc être acceptées aux coûts les plus bas et payées aux clients dans la devise de leur choix. Ainsi, nous simplifions la vie du commerçant tout en soutenant la croissance de son activité.

Worldline utilise les **services numériques** pour améliorer l'expérience de paiement et offrir des services à valeur ajoutée tout au long de la chaîne de valeur. Ainsi, les commerçants B2B et B2C peuvent centrer toute leur attention sur les clients. La vision de Worldline dépasse déjà de loin les terminaux de paiement traditionnels. En 2022, Worldline a introduit *WL Tap on Mobile*, une solution qui permet aux commerçants d'accepter des paiements sur des appareils intelligents comme les smartphones. Grâce à l'achat d'une participation de 40% dans OPP, Worldline dispose à présent de capacités de paiement sur mesure pour les places de marché en ligne, un segment en pleine croissance. En complément, les services numériques de Worldline combinent :

- Des offres de services numériques, qui couvrent l'ensemble du cycle de vie pour les e-commerçants ; et
- Des services à valeur ajoutée, tels que les cartes privatives, les programmes de fidélisation, les prêts aux commerçants et les applications sur les terminaux des commerçants.

Approche de la commercialisation

Chez Worldline, l'organisation de la commercialisation tire parti de nos capacités dans différents segments afin de répondre aux besoins de nos clients et de soutenir nos ambitions de croissance.

Entreprises régionales (petites et moyennes entreprises – PME)

La proposition de valeur de Worldline cible les commerçants régionaux grâce à une solution tout-en-un facile à utiliser, qui comprend un vaste choix de moyens de paiement locaux. Nous soutenons les entreprises régionales de toutes tailles, qu'il s'agisse de magasins indépendants, de start-ups en ligne ou d'experts du commerce en ligne, en magasin et omnicanal. Actuellement, nous gérons un portefeuille de plus d'1 million de commerçants dans 17 pays européens.

Ventes mondiales et par secteur

Grâce à son ensemble de solutions transfrontalières complètes et évolutives, Worldline répond aux besoins du marché en matière de services à grande échelle et adaptés à chaque secteur de marché. A l'heure de la consolidation, de la mondialisation et de la course à l'expansion, nos commerçants et partenaires bénéficient des solutions les plus sécurisées du secteur, ainsi que des meilleurs services de leur catégorie, d'une couverture mondiale, d'un délai de commercialisation rapide et d'un coût total de possession (TCO) optimal.

Commerce numérique

Le marché mondial de l'e-commerce continue de croître de manière exponentielle, ce qui augmente les besoins en solutions transfrontalières multidevises pour des moyens de paiement multiples. Ces exigences sont le pilier du mélange de solutions d'acceptance et d'acquisition que Worldline offre aux clients mondiaux dans le secteur de l'e-commerce. Worldline aide les e-commerçants à se développer sur des marchés difficiles et à forte croissance, et à éliminer les obstacles à l'expansion mondiale.

Coentreprises et partenariats internationaux

Worldline estime que les institutions financières sont de plus en plus désireuses de saisir la valeur des actifs de paiement par le biais de partenariats sur mesure. Worldline offre aux banques des capacités de paiement de premier plan au niveau mondial, afin qu'elles puissent créer des alliances bancaires et des coentreprises performantes sur le marché. Nous avons mis en place de nombreux modèles de partenariat dans le monde, de l'externalisation pure aux alliances commerciales et aux coentreprises.

- L'externalisation des processus métier (ou *BPO-outsourcing*) : traitement des opérations et prestation de Services aux Commerçants (par ex., BNP Paribas et UBS),
- La distribution par référencement : la banque référence Worldline pour la vente de terminaux et les Services d'Acquisition à ses clients (par ex., Commerzbank),
- La marque blanche : revendre les terminaux et les solutions d'acquisition de Worldline sous la marque d'une banque, ce qui permet de se concentrer davantage sur la tarification et de simplifier l'offre (par ex., avec une banque de premier plan en Europe occidentale) ; et
- L'alliance commerciale/JV : offrir les terminaux, l'acquisition et d'autres solutions de paiement de Worldline sous la marque d'une banque ou une marque commune, ce qui permet de se concentrer davantage sur la force de vente commune et l'innovation (par ex., KB Smartpay, et ANZ Worldline Payment Solutions).



Services Financiers



Entretien avec **Alessandro Baroni,** Directeur des Services Financiers

Quelles ont été les principales évolutions du secteur des Services Financiers en 2022 ?

Dans un environnement difficile, l'économie de « l'immédiateté » ne cesse de gagner du terrain. Les entreprises, les gouvernements et les consommateurs veulent pouvoir initier des paiements à tout moment, dans tous les contextes et sur tous les canaux. Même si les paiements instantanés ont fait leurs preuves en montrant leurs effets positifs depuis leur lancement en Europe en 2017, les avantages à grande échelle restent encore à concrétiser. En tant que pionnier des paiements instantanés et membre fondateur de l'European Digital Payments Industry Alliance (EDPIA) et de l'Open Finance Association (OFA), Worldline salue la proposition législative de la Commission européenne sur les paiements instantanés visant à réduire les obstacles à des paiements transfrontaliers sûrs, pratiques et rapides, en favorisant des paiements numériques qui profitent à la société dans son ensemble.

Quelles ont été les principales étapes de l'activité des Services Financiers en 2022 ?

Malgré un contexte de marché complexe, nous avons été en mesure de développer nos activités de manière constante. L'année écoulée a été marquée par l'acquisition de plusieurs nouveaux clients et la mise en place de nouveaux partenariats, ainsi que par l'extension ou le renouvellement de contrats avec des clients existants. Notre contribution à la mise en œuvre des paiements instantanés dans les Caraïbes et nos accords pluriannuels avec des banques de premier rang comme ING pour les processus d'émission et UniCredit pour l'Open Banking en sont d'excellents exemples. De plus, nous figurons parmi les 5 entreprises sélectionnées par la BCE pour développer un prototype commun d'interfaces utilisateur pour l'euro numérique, une reconnaissance évidente de nos capacités dans l'espace des monnaies numériques.

Quelles sont vos priorités et vos ambitions pour 2023 ?

Nous pensons que de plus en plus d'institutions financières de premier plan chercheront à tirer parti des avantages qu'offre le fait de confier ses opérations à un processeur de paiements paneuropéen spécialisé comme Worldline. Les services numériques sont en plein essor grâce aux avancées technologiques qui permettent d'améliorer considérablement l'expérience client. Nous explorerons plus avant et approfondirons les possibilités offertes par les monnaies numériques. Chez Worldline, nous agissons à la fois comme un fournisseur de solutions durables et comme un sparring-partner apportant innovation et compétitivité au niveau des prix tout en assurant la conformité réglementaire. Nous cherchons à remodeler et à transformer le paysage des paiements, en Europe comme au niveau mondial, en collaborant avec des partenaires bancaires et des fintechs de premier plan. Le monde des paiements évolue rapidement et, avec nos experts engagés et dévoués, nous sommes là pour aider nos clients à développer leur activité.

Services Financiers

Chiffres clés

En tant que leader paneuropéen des services de paiement, l'activité Services Financiers de Worldline consolide le traitement des paiements en Europe et au-delà. En investissant massivement dans de nouvelles solutions innovantes pour les paiements de compte à compte, les paiements par carte et les transactions de paiements numériques, les Services Financiers aident les clients à s'adapter à l'évolution des paiements instantanés et de l'*Open Banking*. Ils peuvent ainsi transformer leurs modèles commerciaux et opérationnels, gérer les risques et la fraude et anticiper les changements réglementaires partout dans le monde. En s'appuyant sur la portée et le portefeuille complet de services de Worldline, les Services Financiers offrent aux partenaires et clients de nombreuses opportunités.

Avec près de 126 millions de cartes de paiement gérées, plus de 11 milliards de transactions d'émission traitées, environ 12 milliards de transactions d'acquisition et 21,3 milliards de transactions de paiement de compte à compte par an, Worldline est le principal fournisseur de services de paiement en Europe. Nous occupons une position importante sur les principaux marchés européens, notamment la France, l'Allemagne, le Benelux, la Suisse, l'Autriche, l'Italie et les pays baltes. Notre clientèle comprend de nombreuses institutions financières de premier plan, telles que BNP Paribas, Commerzbank, ING, Société Générale, ABN AMRO et UniCredit.

Les Services Financiers de Worldline sont également présents en dehors de l'Europe et offrent des solutions de licences logicielles aux institutions financières dans l'ensemble de la région Latam, en Afrique et dans la région Asie-Pacifique. Nous fournissons par ailleurs des services CSM de paiements instantanés dans les Caraïbes.

Principales évolutions en 2022

En 2022, les Services Financiers de Worldline ont continué à consolider et renforcer leur position.

En janvier 2022, nous avons mis en œuvre l'infrastructure de base pour les paiements instantanés (IP) en collaboration avec la Centrale Bank van Curaçao en Sint Maarten, à la suite de l'introduction des paiements instantanés par la Banque centrale d'Aruba en 2020.

Le même mois, une étape importante a été franchie sur le marché des DAB (Distributeur Automatique de Billets) avec la signature d'un contrat entre les banques commerciales de Lituanie, leur représentant, l'Association des banques lituaniennes (LBA), et Worldline. Ce contrat, qui signe la mise en place d'un protocole d'accord avec la Banque de Lituanie, vise à augmenter la disponibilité des liquidités en installant un grand nombre de DAB dans le pays.

En mars, Worldline a conclu un partenariat avec Mainsys Financial Software, une société informatique belge qui offre des solutions bancaires complètes. Nous avons déployé une solution commune afin de gérer les cartes co-brandées Visa Debit-Bancontact pour la première fois.

Nous avons étendu notre partenariat d'*Open Banking* avec UniCredit, l'une des principales banques paneuropéennes, qui permet aux clients de la banque de connecter leurs comptes à d'autres banques à travers l'Europe via une interface de programmation d'applications (API). Cela permet à UniCredit de proposer des services d'information sur les comptes (AIS) et des services d'initiation de paiement (PIS) efficaces, et ouvre une série d'opportunités commerciales tant pour UniCredit que pour ses clients. UniCredit utilise le service tiers d'*Open Banking* de Worldline depuis 2020.

En 2022, Worldline a signé ou renouvelé plusieurs autres contrats de Services Financiers. DFM, un partenaire financier pour les entreprises du secteur de la mobilité, a choisi Worldline comme partenaire pour les paiements instantanés ainsi que pour la compensation et le règlement.

Worldline a également signé un accord pluriannuel avec ING afin d'étendre son partenariat. Suite à cet accord, Worldline s'occupera de l'émission et du traitement des cartes de débit et de crédit pour ING dans plusieurs pays, en commençant par les Pays-Bas, la Belgique et l'Allemagne. Dans le cadre de l'accord prolongé, ING externalise ses opérations de traitement pour les émetteurs à Worldline.

De plus, nous avons signé un contrat avec Aegon Bank N.V. pour le traitement back-office des paiements instantanés, des paiements SEPA par lots et des paiements multidevises.

Worldline a également renouvelé son contrat avec Crédit Agricole Payment Services pour la gestion du ACS (*Access Control Server*), permettant ainsi aux banques émettrices de gérer les processus 3D Secure et d'authentifier les titulaires de cartes lors des paiements en ligne, pour une période de cinq ans.

Knab, une banque en ligne néerlandaise, a prolongé son partenariat existant avec Worldline de sept ans. Worldline prendra désormais en charge le traitement back-office des paiements SEPA par lots et des paiements multidevises.

La banque de détail finlandaise S-Bank a choisi Worldline pour sa solution de détection et de prévention de la fraude des cartes de crédit et de débit en temps réel. Worldline a intégré sa *Fraud Management Suite* dans la plateforme d'émission de S-Bank.

Dans le domaine des monnaies numériques, Worldline a été l'une des cinq sociétés sélectionnées par la BCE pour développer un prototype commun d'interfaces utilisateur pour l'euro numérique. Worldline a été choisie pour le cas d'utilisation « paiements de pair à pair en mode hors ligne » de l'euro numérique, centré sur le paiement entre individus. L'exercice de prototypage est un élément important de la phase d'investigation de deux ans du projet de l'euro numérique.

Worldline a également conclu des partenariats avec plusieurs fintechs dans le domaine des Services Financiers, comme manager.one, pour offrir aux porteurs de cartes d'entreprise une expérience de gestion des dépenses professionnelles fluide.

Worldline a par ailleurs collaboré avec la fintech Algoan pour proposer une solution d'évaluation de crédit avancée aux prêteurs et aux prestataires de services. Ce service s'appuie sur les meilleures API et le machine learning, et utilise les données des transactions d'*Open Banking*. Au cœur de ce nouvel outil d'évaluation du crédit se trouve l'API d'*Open Banking*



de Worldline, qui donne accès à plus de 3 500 banques dans 19 pays d'Europe. Worldline est l'un des plus grands fournisseurs de services d'*Open Banking* en Europe.

Worldline et le leader nordique de l'*Open Banking*, Neonomics, ont signé un partenariat commercial pour renforcer leurs offres communes d'*Open Banking* en Europe. Ainsi, Worldline va étendre son offre de paiements de compte à compte et d'agrégation des données aux pays nordiques, notamment en Norvège, en Suède, au Danemark et en Finlande.

Portefeuille d'activités : services et solutions

Nous travaillons avec des centaines d'institutions financières à travers l'Europe et ailleurs pour fournir des solutions de paiement innovantes qui aident les entreprises à accélérer leur transformation numérique, à améliorer l'expérience client, à renforcer leurs relations avec les clients et à réduire leurs coûts. Nos solutions les protègent également, ainsi que leurs clients, contre la fraude et la cybercriminalité. Les Services Financiers de Worldline sont regroupés en quatre secteurs d'activité :

- Solutions pour les émetteurs ;
- Solutions pour les acquéreurs ;
- Paiements Non-Cartes ; et
- Services de banque en ligne.

Solutions pour les émetteurs

Nous offrons une grande variété de solutions modulaires tout au long de la chaîne de valeur de l'émission. Notre portefeuille d'émission comprend Worldline Card Issuing et Worldline Fraud Management. Parmi les principaux clients du secteur de l'émission figurent ABN AMRO, BNP Paribas Fortis et ING.

Worldline Card Issuing : En offrant un ensemble complet de services modulaires de bout en bout sur toute la chaîne de valeur de l'émission, Worldline permet aux institutions financières et aux fintech de proposer des paiements par carte et de prendre en charge de nombreuses fonctionnalités. Un ensemble complet d'API est à la disposition de l'émetteur pour une intégration rapide dans les applications bancaires ou pour fournir des fonctionnalités de libre-service aux titulaires de cartes. Worldline propose aussi une solution modulaire permettant d'externaliser chaque segment du cycle de vie de la carte, notamment la gestion des services opérationnels d'assistance à la clientèle tels que les facturations rétroactives, le règlement et l'assistance aux clients.

Worldline Fraud Management : Worldline offre une suite complète de gestion de la fraude en matière d'émission, d'acquisition et de paiement de compte à compte, y compris la détection en ligne, la prévention de la fraude et l'analyse de la gestion des cas, grâce à des solutions basées sur des règles et sur l'intelligence artificielle. La détection des fraudes est facilement intégrée dans les flux de paiement afin de bloquer les fraudeurs. Des services d'experts en matière de fraude viennent compléter la solution.

Solutions pour les acquéreurs

Worldline offre un portefeuille complet de Services d'Acquisition et de gestion de GAB, d'acquisition en points de vente et en e-commerce. Nous prenons en charge les principaux systèmes de cartes et les principales devises à travers un large éventail de dispositifs et de protocoles de paiement. Nos clients dans le domaine de l'acquisition comprennent notamment ABN AMRO, ANZ Bank Australia, BNP Paribas Belgium, ING Netherlands, Luminor Baltics, PSA Payment Services Austria et Rabobank.

Acquisition : Les services de Worldline pour le **traitement des acquisitions** prennent en charge l'ensemble de la chaîne de valeur dont a besoin un acquéreur. En plus du traitement, des services à la clientèle sont disponibles. Worldline traite des opérations pour le compte d'acquéreurs, de petits et moyens commerçants, de grands détaillants internationaux dans l'industrie alimentaire, de compagnies aériennes et de chaînes hôtelières. Notre portefeuille modulaire permet une certaine flexibilité dans le choix de services de bout en bout ou « à la carte ».

Gestion des guichets automatiques de billets (GAB) : L'offre de Worldline permet une gestion de bout en bout du parc de GAB. La partie informatique centrale du produit comprend le traitement des transactions financières et techniques à partir de GAB conformes à des exigences de sécurité complexes. Outre la surveillance, nous assurons également des services tels que la distribution de logiciels aux GAB, la maintenance, la planification de la trésorerie et la prévention des fraudes. Cette offre peut également être complétée par une solution de « GAB as a service ».

Paiements Non-Cartes

Nous offrons aux institutions financières un ensemble complet et modulaire de solutions de bout en bout qui couvrent l'ensemble des besoins dans le domaine des Paiements Non-Cartes, y compris le traitement des paiements en back-office, les services de compensation et de règlement, les services de messagerie et de connectivité ainsi que les solutions de gestion des liquidités.

Notre clientèle se compose de banques individuelles, telles que BNP Paribas, Commerzbank, Crédit Agricole, Société Générale et UniCredit, et de services destinés à des communautés bancaires complètes aux Pays-Bas, en Autriche et à Aruba. De plus, Worldline exploite une solution qui facilite les paiements multidevises en partenariat avec la Federal Reserve Bank américaine.

Traitement des paiements en back-office : Le vaste portefeuille de solutions sécurisées de Worldline permet aux institutions financières d'externaliser le traitement en back-office pour tous types de paiements et d'utiliser un portefeuille de services à valeur ajoutée. Nous donnons aux institutions financières la possibilité de réduire considérablement leur coût total de propriété et de transformer les coûts fixes en coûts variables. De plus, nous suivons les évolutions rapides du secteur à leur place, notamment en matière de conformité aux réglementations et aux systèmes.

Compensation et règlement : Le souhait de l'Union européenne que les paiements instantanés deviennent obligatoires dans l'UE augmentera le besoin de services de traitement de back-office efficaces ainsi que les volumes affectés dans le domaine de la compensation et du règlement. Worldline y exploite une chambre de compensation automatisée (ACH) hautement évolutive, qui traite les transferts de crédit, les débits directs et les paiements instantanés basés sur des systèmes nationaux ou régionaux, par exemple SEPA, avec une connectivité à TIPS (*TARGET Instant Payment Settlement*) pour assurer une couverture complète.

Messagerie et connectivité et gestion des liquidités : Pour faciliter la messagerie, Worldline offre une gamme complète de services SWIFT en soutien aux entreprises et institutions financières, ainsi que des solutions de gestion des liquidités conformes à la norme BASEL 3. Les banques utilisent ces services pour surveiller et distribuer leurs liquidités dans les différents segments du marché, garantir leurs obligations de règlement en temps voulu et gérer de manière proactive les risques de liquidité intra journaliers. Leurs principaux avantages sont la réduction des réserves de liquidités et des exigences en matière de garanties, ainsi que la réduction des prix de transfert de fonds qui y sont associés.

Services de banque en ligne

Worldline permet à ses clients de bénéficier de services plus rapides et plus rentables qui les aident à relever les défis de la banque numérique, tels que l'identité et l'authentification, l'*Open Banking*, le *sustainable banking*, les monnaies numériques et la gestion des informations commerciales et financières.

Nos solutions couvrent des cas d'utilisation tels que la gestion bancaire quotidienne, les interactions numériques, l'authentification forte des clients, les transactions d'e-commerce, l'identité numérique, les AIS et les PIS, la vérification du crédit, la banque durable, la gestion financière des entreprises, la monnaie numérique, la CBDC, le courtage électronique, la gestion des actifs, parmi d'autres.

Nos clients incluent notamment ABN AMRO, BIL, BNP Paribas, Boursorama, DaVinci, NS&I, Payment Services Austria et Sodexo.

Modèles de prestations multiples

Chaque client est unique et notre stratégie de déploiement dynamique permet à nos clients de choisir le modèle de prestation qui répond le mieux à leurs besoins : de la licence logicielle et du *software-as-a-service* (SaaS) à l'externalisation complète des processus métier (BPO). Nos clients peuvent également choisir l'infrastructure qui leur convient le mieux, qu'il s'agisse d'un centre de données traditionnel ou du Cloud. Pour rendre nos services encore plus flexibles et réactifs, nous modernisons nos logiciels pour les installer entièrement dans le Cloud.



Mobilité & Services Web Transactionnels



« Partout où nous opérons, notre priorité est de créer de la valeur pour nos clients, nos salariés et nos parties prenantes ; et de saisir de nouvelles opportunités pour accroître la confiance et la sécurité. »

Caroline Jéséquel,
Directrice de Mobilité & Services Web Transactionnels

Mobilité et Services Web Transactionnels

La ligne Mobilité et Services Web Transactionnels offre aux clients une vaste gamme de solutions digitales conçues pour améliorer l'expérience des consommateurs, des citoyens et des patients. Nous développons de nouveaux services numériques et modèles économiques qui tirent parti de la dématérialisation croissante du monde physique. Nos solutions favorisent la mobilité durable, réduisent la consommation d'énergie et utilisent les innovations technologiques des paiements pour sécuriser les données.

Profiter du dynamisme du marché

L'atténuation de la pandémie a eu un impact positif sur notre activité en 2022. Le domaine de la billetterie électronique a vu le volume de billets croître par rapport à 2021. Nous avons également constaté une hausse significative du volume de transactions traitées dans le secteur de la dématérialisation de confiance, où nous fournissons une nouvelle gamme d'applications numériques sécurisées aux organisations de santé et aux assureurs. En France, nous sommes le premier fournisseur de solutions d'hébergement pour les données des patients et, en Allemagne, nous gérons les cartes de santé électroniques pour le compte de nombreux assureurs.

Des solutions pour faire face aux grandes problématiques actuelles

Plus de 100 banques en Europe utilisent désormais Worldline Contact, notre solution de centre d'appels basée sur le Cloud, afin de consolider leurs relations avec les clients. Worldline Contact a permis aux banques d'utiliser des communications ciblées pour aider les consommateurs à faire face à l'impact de l'inflation. Dans le domaine de la dématérialisation de confiance, nous rendons les transactions numériques plus sûres, plus fiables et plus transparentes, que ce soit en digitalisant l'identification des patients pour les assureurs de santé, en assurant le suivi des produits du tabac en Europe et au-delà, ou en aidant le gouvernement français en matière d'emploi des jeunes.

Nous avons de nombreuses opportunités dans le secteur des transports publics en France et au Royaume-Uni, où nous fournissons des services de paiement aux entreprises de transport. La hausse des prix de l'énergie a poussé de nombreux consommateurs à utiliser des modes de transport moins chers, en particulier les transports publics. Worldline s'efforce de promouvoir la mobilité grâce à des solutions de paiement et d'accès innovantes dans le secteur des transports publics.

En parallèle, Worldline occupe une position idéale pour fournir des solutions avancées qui sont conformes aux projets réglementaires de l'UE en matière d'identification électronique et de services de confiance.

Cap sur la croissance

En 2023 et par la suite, nous accélérerons notre croissance en mettant davantage l'accent sur nos offres de services de sécurité, transport et mobilité, et de « Centre de Contact as a service ». Nous continuerons à développer nos capacités technologiques et à fournir à nos clients des services qui améliorent l'expérience des utilisateurs finaux, des citoyens et des patients. Nous renforçons également notre coopération avec les autres lignes de services de Worldline. Notre branche Digital Factory aide ces lignes de services à créer de la valeur pour Worldline et ses clients. Nous continuerons à investir dans nos salariés, qui sont le moteur de notre croissance et des innovations que nous offrons à nos clients chaque jour.

Portefeuille d'activités : services et solutions

La ligne Mobilité et Services Web Transactionnels se focalise sur plusieurs domaines prometteurs pour les nouveaux services numériques :

La billetterie électronique couvre un ensemble complet de solutions et de services destinés aux autorités de transport public, aux entreprises de transport de passagers, aux agences gouvernementales et aux fournisseurs d'infrastructures.

Nous voulons être un levier majeur de la mobilité durable en Europe. Nos solutions permettent aux utilisateurs d'acheter, de payer et de consommer facilement des services de mobilité

et de soutenir le développement d'offres de mobilité durables à faible émission de carbone et inclusives. Pour atteindre cet objectif, nous avons mis au point une offre de produits qui couvre tous les aspects des paiements dans les transports publics :

- Services de règlement des recettes, planification des services, affectation des ressources et aide à la décision proactive en temps réel ;
- Billetterie électronique basée sur des solutions d'*Open Payment* qui utilisent les capacités de paiement de Worldline ; et
- Des solutions de *Mobility-as-a-Service* (MaaS) qui permettent au grand public d'emprunter des services de mobilité multimodaux de manière simple et fluide.

Worldline est le principal fournisseur de systèmes d'exploitation ferroviaire auprès des compagnies de train au Royaume-Uni. Nos systèmes de billetterie électronique, de validation et de paiement sont utilisés par un grand nombre de lignes ferroviaires franchisées au Royaume-Uni ainsi que par le réseau de trains à grande vitesse THALYS en Europe.

Nous déployons régulièrement de nouveaux projets, notamment dans la région Grand Est en France, où nous avons contribué à mettre en place une solution de billetterie transfrontalière avec l'Allemagne.

Trusted Digitisation fournit des systèmes numériques sécurisés aux organisations publiques et privées. Elle permet de dématérialiser les processus afin d'offrir de meilleurs services aux citoyens.

Dans un monde qui se dématérialise rapidement, la confiance est essentielle pour encourager les citoyens, les patients et les consommateurs à adopter des services publics innovants, notamment dans les domaines de la santé, de la mobilité et de la distribution. La confiance joue un rôle déterminant dans le bon fonctionnement de ces services, qui génèrent des

milliards d'interactions électroniques contenant des données très sensibles.

Worldline garantit le plus haut niveau de disponibilité, d'intégrité, de confidentialité et d'interopérabilité. Nous disposons de plateformes d'échange B2B2C ultra-sécurisées qui exploitent ces services de confiance dans tous les secteurs. Nous offrons nos services de dématérialisation sécurisée à des clients des secteurs public et privé, comme Payment Services Austria (l'identité numérique), l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (les passeports biométriques et les cartes nationales d'identité électroniques), l'Assurance Maladie (le Cloud de confiance et le Dossier Médical Partagé), Philip Morris International (les services fiscaux), les collectivités territoriales françaises (l'accompagnement des personnes sans emploi ou en difficulté d'insertion), le ministère des Armées (le service de santé des armées), les cartes d'assurance maladie des Allemands, l'Agence de Services et de Paiement (le chèque énergie), Premier Inn UK (les cartes privatives), Indigo France (les paiements B2B) et bien d'autres.

e-Consumer & Mobility fournit des solutions hébergées dans le Cloud, pour les centres de contact et des services aux consommateurs qui améliorent l'engagement des clients et rendent possible de nouveaux modèles d'affaires.

Worldline offre une solution de « Centre de Contact as a Service » (CCaaS) basée sur le Cloud, qui aide les organisations à optimiser leurs interactions avec les clients. En plus du téléphone, des e-mails et des SMS, les solutions d'IA internes de Worldline permettent de communiquer efficacement via le chat en direct, les messageries de réseaux sociaux, les appels vidéos, les chatbots et les callbots.

Les principaux clients de Worldline Contact incluent BNP Paribas, La Banque Postale, EDF et la CNAF. Nous prenons également en charge les communications clients de plus d'une centaine de banques européennes, principalement situées en Belgique, aux Pays-Bas, en Allemagne et au Luxembourg.



Ressources Humaines

A l'écoute des salariés

Worldline s'engage à être un employeur responsable et à créer de la valeur pour tous les Worldliners.

Nous sommes à l'écoute de tous nos salariés et, en 2022, nous avons lancé notre enquête annuelle auprès de tous nos salariés en coopération avec l'institut Great Place to Work®. La participation à l'échelle mondiale a atteint 68%, approchant notre meilleure note de 70%. Avec un score de satisfaction de 64%, Worldline a été reconnue comme offrant le « meilleur environnement de travail » dans 20 pays.

L'enquête a recueilli plus de 5 000 commentaires et le Comité Exécutif de Worldline les a passés en revue pour élaborer des plans d'action appropriés dans chaque entité commerciale.

Dans le cadre de l'initiative ONE Culture, la Direction Générale de Worldline organise régulièrement des rencontres avec les salariés, notamment des petits-déjeuners, des cafés virtuels et des réunions à l'occasion de visites de sites. En 2022, Worldline a conclu un accord relatif au comité d'entreprise européen¹, qui renforcera le dialogue avec les représentants des salariés à travers l'Europe, où près de 75% des Worldliners sont basés.

Attirer de nouveaux talents

Pour soutenir notre croissance rapide, nous devons attirer plus de 3 000 nouveaux talents par an sur un marché très concurrentiel.

La stratégie d'acquisition de talents de Worldline est axée sur le recrutement de jeunes diplômés, la promotion des talents internes et le développement de nouvelles opportunités de *sourcing* en Inde et en Europe de l'Est. Dans le cadre du nouveau modèle opérationnel de nos Ressources Humaines, nous avons mis en place une organisation mondiale de gestion des campus pour créer des partenariats avec les universités. Nous avons lancé de nouvelles initiatives qui ont porté leurs fruits, telles que notre *PayTech Pioneer Programme* pour les jeunes talents, et avons conçu une nouvelle expérience numérique d'intégration. En 2023, Worldline inaugurera un MBA axé sur le futur des paiements en partenariat avec l'école supérieure de commerce HEC. Nous continuerons également à développer l'emploi en interne chez Worldline pour renforcer la mobilité et la promotion internes des talents.

En 2022, Worldline a embauché 4 030 talents et a reçu un demi-million de visites sur son site « Carrières ». En moyenne, nous avons reçu plus de 23 candidatures pour chaque offre d'emploi.

Développer nos talents

Tous les talents de Worldline ont accès à un ensemble complet de formations pour développer leurs compétences, technologiques comme de gestion. Ils participent également à des événements, comme les *Learning Days*. En 2022, 45% des salariés ont suivi des plans de développement individuels, et les heures de formation par employé ont atteint une moyenne de 21 heures.

Nous avons identifié environ 350 talents très performants et dotés d'un potentiel exceptionnel. Parmi ces Worldliners, 75 ont été invités à participer à la *Worldline Academy* pour se préparer à de futurs rôles de leadership ou d'expert. Début 2023, 50 de ces talents ont eu l'occasion d'interagir avec nos cadres supérieurs lors de notre *Group Leadership Event*. Le taux de rétention de nos talents a dépassé 90% en 2022.



Un environnement de travail diversifié

Dans la proposition de valeur employeur du Groupe, Worldline met un accent particulier sur la diversité et l'inclusion. Plusieurs initiatives du Groupe ont été prises pour renforcer la mixité (mentoring, coaching, réseaux féminins, ajustements de rémunération, élimination des préjugés sexistes dans les offres d'emploi...) qui se traduisent par une progression continue de la mixité des recrutements (38%), des programmes de talents mixés (31%), et une augmentation continue de la proportion de femmes au sein du comité exécutif et des comités du Business Management (23%). De plus, l'expansion internationale de Worldline renforce la diversité multiculturelle au sein de l'organisation. En 2022, Worldline a consolidé les résultats de haut niveau de son enquête de satisfaction des employés (en partenariat avec le Great Place to Work Institute) avec une participation de 68 %, un score de satisfaction global élevé de 64 % et un record de 21 pays certifiés « meilleur lieu de travail ». Worldline a également obtenu avec fierté le prestigieux « Prix du meilleur employeur », la seule entreprise récompensée dans l'industrie Paytech.

¹ Officiellement signé le 16 janvier 2023.

Achats et fournisseurs

La fonction achat contribue activement à la performance opérationnelle et économique du Groupe en adoptant une méthode systématique de calcul du coût total de possession, en assurant la continuité des fournitures pour les meilleures conditions de fonctionnement ainsi que la qualité des produits et services achetés.

Pour atteindre les objectifs de performance fixés par le Groupe, la fonction achat définit des stratégies par catégorie de division et met en place des leviers d'optimisation, visant à optimiser les dépenses externes, ceci en collaboration avec les demandeurs.

La fonction achat intègre deux niveaux : un niveau Groupe et un niveau Régional.

Le principe de base est que les activités d'achat sont centralisées et gérées au niveau central lorsque cela crée de la valeur pour le Groupe (notamment pour les achats auprès de fournisseurs internationaux, les besoins similaires, les potentiels de regroupement, les synergies, etc.) Par conséquent, la fonction achats gère au niveau du Groupe les stratégies par catégorie, la performance globale des achats, les risques et la performance des fournisseurs et les achats durables.

L'organisation au niveau du Groupe comprend :

- un responsable des achats (CPO) ;
- un bureau d'excellence en matière d'achat ;
- trois catégories d'équipes de gestion (achats informatiques, sous-traitance et achats indirects).

Les activités d'achat sont décentralisées au niveau régional lorsque la proximité prévaut (marché local, approvisionnement, spécificités locales), mais restent toujours coordonnées au niveau du Groupe.

La fonction achat analyse les marchés, sélectionne et gère les fournisseurs externes de biens et de services nécessaires à la conduite des activités et à la couverture des besoins internes du Groupe. Cependant, la formalisation des besoins et le suivi de la satisfaction du fournisseur et de la livraison des biens et services sont la responsabilité du demandeur/propriétaire opérationnel, et non de l'acheteur.

Les principales catégories de produits et de services externalisées, qui représentent la part la plus importante des coûts d'achat, sont les biens et services fournis par le secteur informatique, notamment les équipements informatiques et les logiciels, les prestataires de services sous-traités tels que le développement de logiciels et la maintenance ou encore les services de télécommunication. Le Groupe utilise ces produits et services pour ses centres de données et ses besoins en matière de développement de projets. Les principaux fournisseurs d'équipements et de logiciels informatiques du Groupe sont IBM, Dell, Oracle, HPE et SAP.

Les activités du Groupe impliquent le traitement d'une quantité extrêmement importante de données, qui nécessite de recourir à des services de télécommunication disposant d'une capacité de bande passante importante dont les principaux fournisseurs sont Orange, Proximus, Colt et Verizon. D'autres catégories de produits et de services sont importantes, tels que les terminaux de paiement et certains de leurs composants, et dans une

moindre mesure, les équipements utilisés pour la fabrication des produits du Groupe dans les domaines des voitures connectées et autres objets communicants dits M2M (Machine to Machine) et les solutions connectées.

Le Groupe ne conçoit plus les terminaux de paiement depuis le 1^{er} octobre 2023 suite à la vente de TSS. Le Groupe s'approvisionne auprès d'entreprises telles qu'Ingenico, Castle, Verifone et Pax. Le Groupe consomme également un volume important de services d'impression et d'envois postaux, en particulier pour les besoins de ses activités e-Gouvernement (principalement pour ses solutions de traitement des infractions routières) et ses activités de traitement bancaire en Belgique. Le Groupe a conclu, pour ses services, des conventions de sous-traitance et de partenariat avec La Poste, Bpost, PostNL et Speos.

La stratégie d'achat du Groupe consiste à rationaliser les volumes nécessaires pour ses activités et à optimiser les prix d'achat et le coût total de possession. En plus de s'efforcer d'assurer la permanence des négociations sur les coûts, des accords sont également mis en œuvre pour réduire les risques de pénurie d'approvisionnement, pour réduire l'ambiguïté des services fournis et pour gérer soigneusement toute dépendance excessive vis-à-vis de son fournisseur. Le Groupe s'efforce d'identifier les points critiques de la chaîne d'approvisionnement et de développer des plans permettant de garantir les capacités d'approvisionnement de ces composants et services. La stratégie du Groupe relative à la gestion des risques achats intègre également un volet conformité des fournisseurs et des pratiques achats, pilier essentiel à la politique RSE de Worldline. Afin d'assurer une meilleure diligence raisonnable dans sa chaîne d'approvisionnement, Worldline a implémenté un nouveau processus d'*onboarding* de ses fournisseurs. L'intégration d'un nouveau vendeur dans les systèmes suit le même processus d'évaluation quel que soit le fournisseur et dans toutes les entités Worldline. Cette étape est un prérequis nécessaire avant de pouvoir contractualiser avec le vendeur. Elle comporte une phase de collecte et de contrôle d'information auprès du vendeur, lui partageant à cette occasion les attentes de Worldline en matière de RSE (charte, réglementations, principes de Nations unies), une phase de vérification du vendeur sur les bases de données internationales (stabilité financière, listes de sanctions, personnes politiquement exposées, etc.), et une phase d'évaluation des risques inhérents au pays et à la catégorie d'achat. Cette évaluation de risque liée à l'entité du vendeur permet à la fois de savoir s'il est acceptable de travailler avec ce vendeur tout en le suivant de plus près pour diminuer les risques identifiés, en conformité avec l'ensemble des législations en vigueur tels que, à titre d'exemple, les législations relative à l'anti-corruption et la loi française relative au devoir de vigilance. Pour plus d'information, veuillez vous référer à la section A.4.4 concernant l'anti corruption; à la section A.4.3 concernant le plan de diligence de Worldline ainsi qu'à la section dédiée aux achats responsables (voir section A.4.6 Développer les achats responsables et la diligence raisonnable dans la chaîne de valeur). Une autre phase d'évaluation des risques a lieu au niveau de l'engagement (pour mieux gérer les risques liés au produit ou au service fourni par le fournisseur). Cette étape est gérée par l'équipe *Global Third Party Risk* en coordination avec l'équipe *Procurement Risk & Compliance*.



Worldline : une société réglementée

Worldline est un des leaders mondiaux de l'industrie des paiements et des services transactionnels. La capacité de Worldline à fournir à nos clients une offre géographiquement différenciée est un atout majeur, car nous sommes en mesure de nous positionner dans chaque région géographique avec les solutions les mieux adaptées aux marchés locaux.

En tant que prestataire de services de paiement d'envergure mondiale, Worldline est confrontée à diverses réglementations locales en matière de services de paiement.

Il est important que Worldline maintienne ses connaissances à jour pour des raisons commerciales et réglementaires.

Réglementation européenne

Réglementation en matière de services de paiement en Europe

Les institutions agréées en Europe sont autorisées à opérer dans l'Etat membre d'origine dans lequel elles sont agréées ainsi que dans tout autre Etat membre d'accueil dans lequel elles sont

autorisées à opérer, soit en vertu du principe européen de libre prestation de services, soit par la liberté d'établissement *via* une succursale située dans l'Etat membre d'accueil ou *via* un agent. La plupart des entités licenciées au sein de Worldline ont fait passer leur licence dans d'autres Etats membres européens.

Pays	Entité du Groupe Worldline sous licence dans l'Union Européenne	Licence	Régulateur
Belgique	Worldline NV/SA	Licence d'établissement de paiement	NBB
	Worldline Financial Solutions NV/SA	Licence d'établissement de monnaie électronique	
Luxembourg	Worldline Payment Services (Europe) SA	Licence professionnelle des Services Financiers (PFS)	CSSF
	Cetrel SA	Licence professionnel des Services Financiers (PFS)	CSSF
Suède	Worldline Sweden AB	Licence d'établissement de paiement	SFSA/ Finansinspektionen
	Bambora AB	Licence d'établissement de paiement	
Pays-Bas	Global Collect Services BV	Licence d'établissement de paiement	DNB
	equensWorldline SE	Licence d'établissement de paiement	
République-Tchèque	GoPay s.r.o. Joint-Venture	Licence d'établissement de monnaie électronique	CNB
Allemagne	PAYONE GmbH Joint-Venture	Licence d'établissement de monnaie électronique	BAFin
Grèce	Worldline Merchant Acquiring Greece SA	Licence d'établissement de paiement	BOG
Italie	Worldline Merchant Services Italia S.p.A.	Licence d'établissement de paiement	BOI

Au cours de l'année 2022, Worldline a également acquis une participation de 40 % dans Online Payment Platform B.V., un prestataire de services de paiement en ligne réglementé en tant qu'établissement de paiement par le DNB.

Les services de paiement constituent des services réglementés nécessitant l'obtention d'un agrément lorsqu'ils sont exercés dans les Etats membres de l'Union Européenne, en application des dispositions nationales des pays ayant transposé la Directive des Services de Paiement deuxième version (DSP2) entrée en vigueur en janvier 2018.

En vertu de cette réglementation, sont notamment considérées comme des services de paiement les activités suivantes, pour lesquelles le Groupe intervient :

- l'exécution d'opérations de paiement, y compris les transferts de fonds sur un compte de paiement auprès du prestataire de services de paiement de l'utilisateur ou auprès d'un autre prestataire de services de paiement :

- a) exécution de prélèvements, y compris de prélèvements autorisés unitairement,
- b) exécution d'opérations de paiement à l'aide d'une carte de paiement ou d'un dispositif similaire,
- c) exécution de virements, y compris d'ordres permanents ;
- l'exécution d'opérations de paiement dans le cadre desquelles les fonds sont couverts par une ligne de crédit accordée à l'utilisateur de services de paiement :
 - a) Exécution de prélèvements, y compris de prélèvements autorisés unitairement,
 - b) Exécution d'opérations de paiement à l'aide d'une carte de paiement ou d'un dispositif similaire,
 - c) Exécution de virements, y compris d'ordres permanents ;
- l'émission d'instruments de paiement et/ou l'acquisition d'opérations de paiement ;

- les transmissions de fonds ;
- les services d'initiation de paiement ;
- les services d'information sur les comptes.

En tant que fournisseur de ces services, le Groupe est tenu de se conformer à certaines obligations administratives et de fournir des services auxiliaires, tels que l'émission de reçus de confirmation pour les transactions (au format papier ou électronique), la fourniture de services d'installation, la surveillance et la maintenance du matériel et des logiciels ou le développement d'applications orientées client pour les terminaux. Le Groupe est soumis à ces exigences soit du fait qu'il exerce les activités d'un établissement de paiement, soit en tant que sous-traitant exerçant les activités des établissements de crédit. En tant que sous-traitant, le Groupe agit comme sous-traitant pour le compte des établissements de crédit et doit donc fournir ses services dans le respect de la réglementation applicable aux établissements de crédit.

Enfin, le Groupe dispose d'un accès indirect aux systèmes de paiement interbancaires, afin d'effectuer les opérations de paiement et de compensation traitées dans le cadre des activités d'Acquisitions Commerciales du Groupe. Le Groupe est ainsi soumis à certaines règles opérationnelles spécifiques élaborées par les sociétés qui gèrent ces systèmes interbancaires, comme la Chambre de Compensation automatisée traitée par equensWorldline aux Pays-Bas qui est supervisée par la Banque centrale des Pays-Bas (« DNB »).

Le Groupe a mis en place un système de veille interne pour suivre les évolutions législatives et réglementaires applicables à ses activités.

Réglementation applicable à l'externalisation des activités

Les établissements de crédit peuvent également être autorisés à fournir des services de paiement. Comme toutes les activités exercées par les établissements de crédit, ces services peuvent être externalisés, c'est-à-dire que l'établissement confie à un prestataire extérieur, la gestion de ses activités opérationnelles.

En vertu des dispositions applicables, le prestataire externe d'un établissement de crédit doit se conformer aux procédures de contrôle établies par l'établissement de crédit en ce qui concerne les services fournis et doit communiquer toute information qui pourrait avoir un impact sur sa capacité à assumer les fonctions qui lui ont été confiées. Par exemple, le Groupe émet des cartes de paiement et des relevés bancaires pour le compte de ses clients établissements de crédit.

De même, un établissement de paiement agréé peut externaliser certaines de ses activités à condition de respecter ses procédures de contrôle interne et d'obtenir l'autorisation préalable du régulateur compétent si cette externalisation est critique, conformément aux lignes directrices de l'ABE sur l'externalisation et à leur mise en œuvre locale par les régulateurs nationaux.

Réglementation applicable aux activités de ré-assurance

Pays	Entité du Groupe Worldline sous licence dans l'Union Européenne	Licence	Régulateur
France	Worldline Ré	licence de réassurance	ACPR

Une société de réassurance, Worldline Ré, a été créée en France et a obtenu l'agrément de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) au 1^{er} janvier 2020. Par cette société de réassurance interne au Groupe (dite « captive de réassurance »), la Société entend réassurer les risques du Groupe liés à la responsabilité civile générale, commerciale et professionnelle.»

groupe d'acquisition de commerçants nouvellement créé, ANZ et Worldline détenant respectivement une participation de 49% et 51%. Bien qu'aucune licence ne soit nécessaire pour exercer des activités d'Acquisition de commerçants, les exigences réglementaires seront étroitement surveillées.

Réglementation applicable hors de l'Espace économique européen (EEE)

En raison de nouvelles acquisitions et d'un paysage de paiement plus réglementé au niveau mondial, Worldline surveille de près la législation locale en matière de paiement et les exigences réglementaires en dehors de l'Europe.

- Australia and New Zealand Banking Group (« ANZ ») et Worldline ont conclu en 2020 une alliance stratégique à long terme en vertu de laquelle ANZ recommandera exclusivement de nouveaux commerçants à la coentreprise, et la coentreprise recommandera exclusivement des commerçants à ANZ pour des produits bancaires. L'accord de coentreprise implique ANZ et Worldline qui ont formé un

- Worldline Japan Ltd. a été enregistrée auprès du ministère japonais de l'économie, du commerce et de l'industrie (METI) en septembre 2021, en tant que prestataire de services de traitement des numéros de cartes de crédit, conformément à l'article 35-17-4 (1) de la « Installment Sales Act ».
- La Reserve Bank of India (RBI) a publié une réglementation pour les agrégateurs de paiement en mars 2020 et Worldline ePayments India Private Limited a demandé une licence dans le cadre de cette nouvelle réglementation et en décembre 2022, elle a reçu une autorisation de principe pour opérer en tant qu'agrégateur de paiements en ligne (sous réserve de la fourniture d'un rapport d'audit du système dans les six mois).
- Global Collect Services Asia Pacific Pte. Ltd. et Ingenico International (Singapore) Pte Ltd ont fait une demande de licence auprès du MAS sous le Payment Services Act (« PSA »).



- Au Royaume-Uni, le régime d'autorisation temporaire (« TPR ») permet aux entreprises basées dans l'EEE qui bénéficiaient d'un passeport pour le Royaume-Uni à la fin de la période de transition (31 décembre 2020) de continuer à opérer au Royaume-Uni dans le cadre de leur précédente autorisation de passeport pour une période limitée après la fin de la période de transition. Ceci à condition d'avoir notifié à la FCA qu'ils souhaitaient rejoindre le TPR avant la fin de la période de transition. Worldline N.V./S.A., Ingenico Financial Solutions N.V., PAYONE GmbH, Bambora AB, Global Collect Services N.V. et Six Payment Services (Europe) SA (« entreprises TPR ») sont actuellement sous le régime TPR et doivent obtenir une autorisation complète de la FCA au Royaume-Uni pour continuer à accéder au marché britannique. En juin 2022, Worldline Merchant Services UK Ltd. a soumis une demande d'autorisation à la FCA pour une licence d'établissement de paiement au nom des entités TPR de Worldline.
- s'assurer que les données personnelles sont (i) traitées loyalement, licitement et de façon transparente (ii) collectées pour des finalités déterminées, explicites et légitimes (iii) adéquates, pertinentes et limitées à ce qui est nécessaire par rapport aux buts pour lesquels les données sont traitées, (iv) exactes et, si nécessaire, mises à jour, (v) conservées sous une forme permettant l'identification des personnes concernées pendant une durée n'excédant pas celle nécessaire à la réalisation des finalités pour lesquelles les données personnelles sont traitées et (vi) traitées de façon à garantir une sécurité adéquate des données personnelles, y compris la protection contre tout traitement non autorisé ou illicite, et contre toute perte, destruction ou détérioration accidentelles ;
- être capable de démontrer le respect aux principes liés au traitement des données personnelles ;
- prendre des précautions particulières avant de procéder aux traitements de catégories particulières de données personnelles (art. 9 RGPD : par exemple, les données de santé ou les données biométriques) en évaluant les risques potentiels découlant d'un tel traitement et en s'assurant que le consentement explicite des personnes concernées a bien été recueilli ou que le traitement se fonde sur l'une des exceptions prévues par la loi applicable transposant le RGPD pour permettre de procéder à un tel traitement (par exemple, lorsque le traitement est nécessaire pour permettre la défense des intérêts vitaux de la personne concernée ou d'une autre personne ou qu'il porte sur des données manifestement rendues publiques par la personne concernée ou est nécessaire à la constatation, à l'exercice ou à la défense d'un droit en justice) ;

Protection des données personnelles

Dans le cadre de ses activités ainsi qu'en interne, le Groupe Worldline collecte et traite des données personnelles soumises aux législations et réglementations relatives à la protection des données à caractère personnel en Europe ainsi que dans d'autres régions où le Groupe Worldline a des activités. Ces traitements de données personnelles sont effectués tant pour le propre compte des sociétés du Groupe Worldline que pour celui de leurs clients.

Traitements effectués au sein de l'Espace économique européen (« EEE »)

Depuis le 25 mai 2018, le traitement de données à caractère personnel est soumis au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD, 2016/679 au sein des Etats membres de l'Union Européenne).

Selon le GDPR, une entreprise ne peut traiter des données personnelles que sous certaines conditions. Par exemple, le traitement doit être loyal et transparent, pour une finalité déterminée et légitime et limité aux données nécessaires à la réalisation de cette finalité.

A cet égard et afin de répondre aux exigences du GDPR, En ce qui concerne chacune de ses activités de traitement qui impliquent des données personnelles, chaque entité du Groupe Worldline dans l'EEE effectue une évaluation de la conformité du traitement des données (« CADP ») afin d'évaluer ses activités de traitement impliquant des données personnelles conformément aux règlements applicables en matière de protection des données.

Lorsqu'une entité du Groupe Worldline agit en tant que contrôleur de données (comme pour les activités de traitement interne), elle est soumise aux obligations suivantes :

- s'assurer de ne traiter des données à caractère personnel que sur la base d'un fondement prévu par le RGPD et par les dispositions de droit national pour procéder au traitement de données personnelles (RGPD, article 6), qui peut notamment résulter du consentement préalable de la personne concernée ou de la nécessité de procéder au traitement pour permettre au responsable de traitement de réaliser un intérêt légitime ou d'exécuter un contrat avec la personne concernée ou de la conformité à une obligation légale, ou encore du traitement réalisé au titre de l'intérêt général ;
- mettre en œuvre des mesures techniques et d'organisation appropriées pour protéger les données personnelles contre la destruction accidentelle ou illicite, la perte accidentelle, l'altération, la diffusion ou l'accès non autorisé en prenant en compte les mesures de pseudonymisation et de cryptage des données personnelles, en s'assurant de leur disponibilité et en mettant en place un processus de tests réguliers, en mesurant et en évaluant l'effectivité de ces mesures techniques et d'organisation ;
- informer les personnes concernées du traitement de leurs données personnelles et (a) l'identité et les coordonnées du responsable de traitement, (b) les coordonnées du responsable de la protection des données, (c) le but du traitement et son fondement légal, (d) le cas échéant, les intérêts légitimes, (e) les destinataires ou les catégories de destinataires des données personnelles, (f) le cas échéant, le fait que Worldline ait l'intention de transférer les données personnelles à un pays tiers, (g) la période pour laquelle les données personnelles vont être stockées, (h) l'existence du droit de demander au responsable de traitement l'accès aux données personnelles, la rectification ou l'effacement de ces données ou la limitation du traitement relatif à la personne concernée ou de s'opposer à leur traitement, ainsi que le droit à la portabilité des données, (i) l'existence du droit au retrait du consentement à tout moment, (j) le droit de déposer plainte auprès d'une autorité de contrôle, (k) y compris dans les cas où la communication de données personnelles est imposée par la loi ou par un contrat, ou pour la conclusion d'un contrat, ainsi que dans les cas où la personne concernée est tenue de fournir des données personnelles et si les conséquences éventuelles d'un manquement à cette communication de données et (l) le cas échéant, l'existence d'une prise de décision automatisée, incluant le profilage ;

- ne procéder au transfert de données personnelles en dehors de l'EEE que lorsque le pays destinataire a été considéré par la Commission européenne comme assurant un niveau de protection adéquat ou que le transfert est encadré par des clauses contractuelles types établies par la Commission européenne ;
- avoir recours uniquement à des sous-traitants qui fournissent les garanties nécessaires pour mettre en œuvre les mesures techniques et d'organisation ;
- tenir un historique des activités de traitement en tant que responsable de traitement de données ;
- suivre les principes de la protection des données par conception et de la protection des données par défaut lors de la conception de solutions et de la préparation des activités de traitement.

Lorsqu'une entité du Groupe Worldline agit en tant que processeur de données pour le compte et selon les instructions de ses clients, le Groupe fournit des garanties qu'elle (i) mettra en place des mesures techniques et organisationnelles pour protéger les données personnelles qu'ils ont confiées et fournies, notamment contre la perte accidentelle, la modification ou la diffusion non autorisée, ou l'accès malveillant ou illicite et (ii) traitera ces données conformément aux instructions exclusives du client et pour aucune autre finalité que celles établies par ledit client.

Le Groupe remplit spécifiquement les obligations suivantes :

- traiter les données conformément aux instructions écrites exclusives du client et à aucune autre fin que celles établies par le client ;
- mettre en œuvre des mesures techniques et d'organisation pour protéger les données personnelles contre la destruction accidentelle ou illicite, la perte accidentelle, l'altération, la diffusion ou l'accès non autorisés en prenant en compte les mesures de pseudonymisation et de cryptage des données personnes, en s'assurant de leur disponibilité et en mettant en place un processus de tests réguliers, en mesurant et en évaluant l'effectivité de ces mesures techniques et d'organisation. Ces mesures techniques et organisationnelles constituent les instructions du responsable de traitement ;
- ne pas impliquer de sous-traitant ultérieur sans un accord préalable ou une autorisation écrite générale du responsable de traitement ;
- aider le responsable de traitement à garantir le respect des obligations pertinentes du RGPD ;
- sur demande du responsable de traitement, supprimer ou lui renvoyer toutes les données personnelles à l'issue de la fourniture de services liée au traitement de donnée, et de supprimer les copies existantes ;
- mettre à disposition du responsable de traitement toutes les informations nécessaires pour démontrer le respect des obligations pertinentes du RGPD ;
- tenir un registre des activités de traitement en tant que responsable de traitement de données ;
- suivre les principes de la protection des données par conception et de la protection des données par défaut lors de la conception de solutions et de la préparation des activités de traitement.

Afin d'assurer une approche coordonnée et harmonisée respectant les législations nationales applicables, le Groupe a adopté une politique relative à la protection des données personnelles laquelle a force obligatoire pour l'ensemble de ses entités et de leurs salariés, y compris celles et ceux du Groupe Worldline. Cette politique est fondée sur trois piliers :

- (i) des principes fondés sur ceux du RGDP ;
- (ii) un ensemble de procédures permettant de s'assurer de la mise en œuvre et le respect de ces principes ; et
- (iii) un programme de formation de l'ensemble des salariés du Groupe adapté selon les postes et les responsabilités.

Pour être conforme aux exigences relatives à la notification des autorités de protection des données ainsi que des personnes concernées en cas de violation de données à caractère personnel, le Groupe a implémenté le processus déjà mis en œuvre pour la notification des violations de données à caractère personnel sur la base de la politique du Groupe relative à la protection des données personnelles.

Pour traiter les demandes des personnes concernées et l'exercice de leurs droits, Worldline a mis en place des processus, des outils et des contrôles pour assurer une réponse et un traitement approprié en temps voulu, conformément aux exigences du RGPD.

Le respect des diverses législations nationales et la mise en œuvre effective de cette politique par le Groupe sont assurés et encadrés par un réseau de protection des données personnelles, reposant sur une double expertise à la fois juridique et technique, composée de Responsables de la Protection des Données (*Data Protection Officers*) et de juristes référents nommés dans les entités du Groupe Worldline, lesquels sont coordonnés au niveau du Groupe Worldline par le Responsable Global de la Protection des Données (*Global Data Protection Officer*), chargé du bureau de la protection de la vie privée et qui rend compte au Responsable de la Conformité du Groupe.

L'ensemble des mesures décrites ci-dessus a été mis en œuvre pour respecter le RGPD. Des améliorations continues et des synchronisations régulières, avec le *Global Data Protection Office* et le *Group Data Protection Community* assurent une conformité cohérente.

Traitements effectués en dehors de l'Espace économique européen

Le Groupe Worldline est implanté dans de nombreux pays en dehors de l'EEE où il est amené à effectuer des traitements de données personnelles. Ces traitements peuvent être réalisés pour le compte de clients situés eux-mêmes hors de l'EEE mais également pour des clients situés au sein de l'EEE pour lesquels des prestations *offshore* sont proposées comme partie intégrante des services fournis par le Groupe Worldline.

Bien qu'il n'existe pas de réglementation internationale qui harmonise l'ensemble des principes applicables à la protection des données personnelles, le cadre réglementaire applicable au sein de l'EEE est considéré comme l'autorité de référence en la matière en raison de son caractère strict et pionnier et de l'influence qu'il a exercée et exerce sur les législations qui ont vu le jour dans de nombreux pays qui ont utilisé le GDPR comme norme, comme en Afrique du Nord, en Amérique latine (Brésil avec la LGPD), en Suisse (Federal Act on Data Protection (FADP) et en Asie (nouvelles lois au Japon, en Corée du Sud et la PIPL en Chine).



Rapport intégré

Activités du Groupe

La protection offerte par le RGPD voyage avec les données, ce qui signifie que les règles de protection des données personnelles continuent de s'appliquer quel que soit l'endroit où les données atterrissent. Le RGPD fournit différents outils pour encadrer les transferts de données en dehors de l'EEE et par la mise en place de garanties appropriées et à condition que des droits exécutoires et des recours juridiques efficaces soient disponibles pour les individus. Ces garanties appropriées comprennent des dispositions contractuelles avec le destinataire des données personnelles, l'importateur des données personnelles, en utilisant notamment les nouvelles clauses contractuelles types approuvées par la Commission européenne en juin 2021 (Clauses Contractuelles Types ou « CCN »).

Ces clauses contractuelles permettent aux entités de Worldline de transférer ces données hors de l'Union Européenne à d'autres entités du Groupe de manière sécurisée et avec des garanties appropriées.

Worldline suit une feuille de route, notamment en mettant en œuvre des évaluations de l'impact du transfert de données, des mesures et des actions visant à garantir la conformité avec le RGPD, le niveau de protection requis des données personnelles conformément au RGPD, aux directives du Conseil européen de la protection des données (« EDPB ») et aux mesures supplémentaires suivant les règles de la Cour européenne de Justice 2020 (« Schrems II »).



« L'objectif de Worldline est de favoriser une croissance économique durable grâce à des solutions de paiement et de transaction numériques et de renforcer la confiance et la sécurité dans nos sociétés numérisées. Deux ans après notre fusion avec Ingenico, nous sommes mieux équipés que jamais pour atteindre notre objectif d'être une société technologique et de paiements mondiale, axée sur une création de valeur durable pour toutes nos parties prenantes, en 2023 et au-delà. »

Gilles Grapinet,
Directeur Général de Worldline



Déclaration de performance extra-financière

A.1 Intégrer le développement durable aux activités de Worldline	60		
A.1.1 La stratégie intégrée de Worldline	60		
A.1.2 L'ambition RSE de Worldline	72		
A.1.3 La performance RSE de Worldline	75		
A.1.4 Principaux indicateurs clés de performance	80		
A.2 Instaurer la confiance des clients avec des solutions fiables, sécurisées, innovantes et durables	83		
A.2.1 Répondre aux besoins et aux attentes des clients	83		
A.2.2 Stimuler l'innovation durable	86		
A.2.3 Assurer la sécurité, la fiabilité et la continuité des systèmes	92		
A.2.4 Garantir la protection des données à caractère personnel	99		
A.2.5 Améliorer la gestion de la relation client	101		
A.2.6 Indicateurs clés de performance relatifs aux activités <i>business</i> et à l'innovation	107		
A.3 Être un employeur responsable	109		
A.3.1 Répondre aux attentes de nos salariés	109		
A.3.2 Favoriser le bien-être des salariés au travail	112		
A.3.3 Attirer et retenir les talents	121		
A.3.4 Promouvoir la formation et le développement du capital humain	127		
A.3.5 Indicateurs clé de performance relatifs aux Ressources Humaines	133		
A.4 Être un partenaire éthique et équitable dans les affaires	139		
A.4.1 Atteindre le plus haut niveau d'éthique pour toutes les parties prenantes	139		
A.4.2 Une culture de conformité soutenue par une gouvernance forte	141		
A.4.3 le devoir de vigilance de Worldline (Plan de vigilance)	145		
A.4.4 Lutte contre la corruption	146		
A.4.5 Anti-blanchiment d'argent, financement du terrorisme, contrôle des exportations et sanctions	148		
A.4.6 Développer les achats responsables et la diligence raisonnable dans la chaîne de valeur	149		
A.4.7 Autres législations	154		
A.4.8 Indicateurs clés de performances relatifs à l'éthique et la chaîne de valeur	157		
A.5 Réduire l'empreinte environnementale de Worldline	159		
A.5.1 Répondre aux attentes de la Société en matière d'environnement durable	159		
A.5.3 Développer l'économie circulaire	192		
A.5.4 Indicateurs clés de performance relatifs à l'environnement	194		
A.6 Aider nos communautés locales à travers des solutions à impact positif et des initiatives sociales	198		
A.6.1 Répondre aux attentes des communautés locales	198		
A.6.2 Solutions à impact positif	198		
A.6.3 Développer les partenariats et la philanthropie d'entreprise envers les communautés locales	201		
A.6.4 La Fondation Worldline	204		
A.6.5 Principaux indicateurs clés de performance relatif aux communautés locales	206		
A.7 Méthodologie du rapport et périmètre des indicateurs extra-financiers	207		
A.7.1 Principes et standards du rapport	207		
A.7.2 Méthodologie du rapport	218		
A.7.3 Méthodologie des indicateurs	219		
A.7.4 Rapport de l'un des Commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur la vérification de la déclaration consolidée de performance extra-financière	226		



A.1 Intégrer le développement durable aux activités de Worldline

A.1.1 La stratégie intégrée de Worldline

A.1.1.1 Notre vision intégrée de la RSE au service d'une activité responsable et résiliente

Avec le bouleversement de la guerre en Ukraine, l'année 2022 aura été pour le moins challengeante. Au-delà de la crise humanitaire qu'elle a provoqué, la guerre en Ukraine a déclenché de nombreuses conséquences négatives pour l'économie mondiale. Comme une réaction en chaîne, de nombreuses crises ont commencé à se déployer affaiblissant à l'échelle mondiale l'approvisionnement en énergie, la disponibilité des matières premières et l'approvisionnement alimentaire. Worldline a pu relever ces défis en s'engageant à servir ses clients et en restant concentrée sur ses ambitions, ses missions et sa stratégie à long terme.

D'un point de vue commercial, Worldline reste le leader européen dans le secteur des paiements et des services transactionnels. Grâce à sa présence mondiale et à son engagement en faveur de l'innovation, Worldline est la partenaire technologique de choix des commerçants, des banques et des acquéreurs tiers, ainsi que des opérateurs de transport public, des agences gouvernementales et des entreprises industrielles de tous les secteurs. Avec environ 18 054 salariés répartis dans plus de 40 pays, Worldline fournit à ses clients des solutions durables, fiables et sécurisées tout au long de la chaîne de valeur des paiements, favorisant ainsi la croissance de leurs activités où qu'ils se trouvent. Les services offerts par Worldline dans les domaines des Services aux commerçants, des Services Financiers et des Services de mobilité et de transactions électroniques comprennent l'acquisition commerciale nationale et transfrontalière, en magasin et en ligne, le traitement hautement sécurisé des transactions de paiement, un large portefeuille de terminaux de paiement ainsi que la billetterie électronique et les services numériques dans l'environnement industriel.

Grâce à une présence mondiale accrue et à son engagement en faveur de l'excellence, de l'innovation et de la durabilité, Worldline est prête à accélérer le développement de l'industrie européenne des paiements, en façonnant de nouvelles façons de payer, de vivre et de faire des affaires. Combinant judicieusement capacités d'innovation, technologie avancée, expertise en solutions de paiement intégrées, que ce soit *via* l'acceptation physique ou totalement numérique, Worldline fournit des solutions et des services soutenant la croissance attendue des commerçants.

Pourtant, Worldline est également confrontée à des défis en termes de nouveaux impacts subis par la Société en raison de l'extension de sa gamme de solutions et de sa présence mondiale.

Au cours de l'année 2022, 4030 nouveaux collègues disposant d'une expertise technologique et commerciale avancée ont rejoint Worldline et ce suite à de nombreuses campagnes de

recrutement à travers l'Europe mais également suite à des acquisitions récente comme en Grèce par exemple (acquisition de Cardlink). La finalisation de la cession de TSS a apporté un bilan encore plus solide permettant à Worldline de continuer à être en mesure de faire des investissements stratégiques et de poursuivre la consolidation du marché européen.

Outre cet angle commercial, la stratégie d'entreprise se lit également sous **le prisme de la RSE**.

Tout d'abord, la durabilité est une pierre angulaire de la stratégie d'entreprise de Worldline. Elle est au cœur du modèle d'entreprise de Worldline et de ses valeurs, comme cela sera illustré plus loin à travers son programme Trust 2025. L'amélioration de ses notations RSE ainsi que de ses indicateurs clé de performance extra-financiers au cours des dernières années illustre l'importance de la RSE. Elle aspire à être la marque premium du secteur des paiements pour les clients et pour les salariés – une autre raison pour laquelle il est si important pour Worldline de promouvoir des valeurs durables et de les partager avec ses parties prenantes. Depuis 2017, l'intégration et la formalisation de la contribution de Worldline aux objectifs de développement durable des Nations unies ont renforcé son engagement d'excellence en matière de durabilité.

Par ailleurs, la vision intégrée de la RSE de Worldline s'inscrit dans un contexte réglementaire de plus en plus complexe. A cet effet, un système de veille réglementaire est en place afin d'être informé, d'une part, des législations entrées en vigueur et, d'autre part, des législations à venir qui pourraient impacter les activités de Worldline.

Deuxièmement, la durabilité a également été prise en compte afin de relever les défis susmentionnés relatif au contexte particulier de 2022 :

- Tout d'abord, face à la crise énergétique, Worldline a mis un point d'honneur à mettre en place un plan d'économie d'énergie ;
- Ensuite, Worldline ne pouvait rester indifférente à la situation en Ukraine et ce à plusieurs titres. Il s'agissait avant tout de protéger ses salariés présents sur place. Plusieurs initiatives ont été prises dans le cadre des attributions de Worldline pour assurer à ses équipes le soutien et les informations nécessaires pendant cette période. Ces mesures comprennent – sans s'y limiter – la mise en place d'un système de communication actif, des contrôles quotidiens, un soutien financier adapté, une ligne d'assistance et des conseils pour les membres de l'équipe et leurs familles. La continuité des opérations pour tous les clients a été assurée par l'application de la politique de gestion de la continuité des activités de

Worldline. De plus, Worldline a appliqué toutes les mesures décidées par les autorités internationales compétentes, les régulateurs de paiement et les systèmes de paiement. Le Groupe Worldline, conformément à ses politiques d'entreprise, a appliqué immédiatement toutes les sanctions internationales applicables à la Russie et continuera à le faire aussi longtemps que nécessaire. Worldline SA a mis fin aux relations d'affaires concernées ou est en train de mettre fin à ses activités et à sa présence en Russie conformément aux règles en vigueur, avec l'autorisation de la Direction Générale du Trésor (France/Décision n° 123510). Par ailleurs, le Groupe n'a pas d'exposition significative à des solutions logicielles ou des sous-traitants russes impactés par les sanctions en cours ou ceux qui pourraient l'être, du fait de sa politique de développement interne de ses propres solutions. Au 30 juin 2022, la valeur de l'actif net russe a été entièrement dépréciée. Par ailleurs, le Groupe Worldline n'a pas d'exposition commerciale en Ukraine, ni en Biélorussie.

Mise en œuvre plus systématique de sessions de communication avec les clients. Depuis 2021, Worldline a inclus dans son enquête de satisfaction client une question concernant la connaissance de la stratégie RSE de Worldline (voir A.2.5.1.1 Améliorer l'expérience client grâce au processus de satisfaction client). Les réponses ont permis à Worldline de s'adresser aux clients et aux équipes commerciales de manière plus systématique afin de présenter la stratégie et les ambitions en matière de RSE. En 2022, 22 clients stratégiques ont reçu une présentation des enjeux soit sous la forme d'une session dédiée, soit par le biais d'un webinar par secteur et par géographie.

Une sensibilisation accrue des salariés aux questions RSE. Afin de sensibiliser l'ensemble des salariés aux différents enjeux RSE et à la manière dont ils sont traités au sein de Worldline, l'équipe RSE a organisé une série de différents webinaires. Ces

différents webinaires ont eu lieu au cours de l'année 2021 et ont été finalisés en 2022.

Le premier était une introduction générale à la RSE au sein de Worldline, construite autour du programme Trust 2025. Les webinaires suivants se sont concentrés sur les différents piliers du programme :

- Stratégies environnementales et climatiques ;
- Maintenir l'excellence ;
- Stratégie d'éco-conception des terminaux de paiement ;
- Stratégie d'employeur responsable ;
- Initiatives sociales ;
- Stratégies de protection et de sécurité des données ;
- Entreprise durable – stratégie d'impact positif ;
- Stratégie de diversité et d'inclusion ;
- Stratégie d'approvisionnement durable ;
- Droits humains et éthique ; et
- Worldline et ses concurrents.

En outre, une attention particulière a été dédiée à la sensibilisation aux questions environnementales et ce par le biais de divers Fresques. Tout d'abord, certains membres de l'équipe RSE et des achats sont devenus des animateurs de la « fresque du climat » et peuvent donc sensibiliser les autres salariés. Deuxièmement, la 'fresque du climat' et la 'fresque du numérique' font désormais partie du catalogue de formation interne de Worldline. Troisièmement, les membres du Conseil d'administration ont reçu la formation consacrée à la fresque du climat. La 'fresque du numérique' a été présentée au département informatique de l'entreprise ainsi qu'au département des services produits en charge des centres de données.

Enfin Worldline a intégré sa raison d'être dans ses statuts en 2021 :

« Nous concevons et exploitons des services de paiement et de transactions numériques de premier plan pour contribuer à une croissance économique durable et renforcer la confiance et la sécurité dans nos sociétés. Nous faisons en sorte qu'ils soient respectueux de l'environnement, accessibles au plus grand nombre, tout en accompagnant les transformations sociétales. »

Dans le cadre de la loi PACTE, Worldline s'est engagée à définir sa raison d'être afin de qualifier la valeur sociétale et environnementale générée par ses activités. Elle exprime désormais la mission et les valeurs de l'entreprise en mettant en avant les bénéfices sociétaux et environnementaux de ses activités. De plus, elle permet à l'entreprise de répondre efficacement à l'ensemble de ses enjeux RSE et de dynamiser sa performance RSE de manière très pragmatique.

Les engagements de la stratégie RSE du Groupe sont fondés à la fois sur les enjeux majeurs de ses parties prenantes mais également sur ses activités propres, à savoir :

- Développer la confiance des clients en s'appuyant sur des solutions fiables, sécurisées, innovantes et à impact positif ;
- Être un employeur responsable ;
- Garantir l'éthique des affaires, y compris les droits humains et promouvoir des pratiques d'achat responsable dans sa chaîne de valeur ;

- Réduire l'empreinte environnementale ;
- Aider nos communautés locales par des solutions à impacts positifs et des initiatives sociales.

Cette approche permet à Worldline d'intégrer étroitement la gestion des risques et opportunités financiers et extra-financiers. Pour plus d'information, se référer à la section C.

Développer la confiance des clients en s'appuyant sur des solutions fiables, sécurisées, innovantes et à impact positif

Le marché des paiements et des solutions digitales est soumis à de nombreuses mutations qui font croître sa complexité : la sophistication de la cybercriminalité, les défis croissants en matière de protection des données à caractère personnel ainsi que l'importance accrue des solutions à impact positif. Face à ces évolutions, Worldline s'est fixée comme objectif de garantir à ses clients des plateformes entièrement disponibles



Déclaration de performance extra-financière

Intégrer le développement durable aux activités de Worldline

et sécurisées, garantir l'excellence de la prestation et la plus grande qualité des services et d'accroître la création de valeur pour ses clients grâce à des solutions à impact positif.

Être un employeur responsable

Dans le secteur en pleine évolution dans lequel Worldline évolue, il est essentiel de mettre en place différentes actions visant à attirer et retenir ses talents. A cet égard, Worldline s'efforce de favoriser le développement personnel, le bien-être et l'engagement de ses talents et de promouvoir l'équité, la diversité et l'inclusion pour plus d'égalité et de performance.

Garantir l'éthique des affaires, y compris les droits humains, et promouvoir des pratiques d'achat responsable dans sa chaîne de valeur

Dans un contexte où les réglementations évoluent rapidement, les entreprises du paiement et du numérique sont confrontées à des enjeux d'éthique, de conformité, de droits humains et de corruption. A cet égard, Worldline s'efforce d'endosser l'éthique et la confiance dans toutes ses activités. En outre, toutes ces questions sont également examinées au sein de sa chaîne de valeur. A cet égard, et comme il sera expliqué dans la section A.4.3, Worldline a publié son [Plan de Vigilance](#).

Ces défis requièrent une forte capacité à collaborer avec les fournisseurs et les sous-traitants afin que ces derniers s'alignent et respectent les mêmes valeurs de RSE pour promouvoir des pratiques d'achat responsable au sein de notre chaîne de valeur.

A.1.1.2 Stratégie RSE de Worldline

A.1.1.2.1 Les trois axes différenciateurs de Worldline pour une activité durable

Depuis son introduction en bourse en 2014, Worldline s'est engagée dans une démarche volontaire de responsabilité sociétale des entreprises (RSE) reflétant la conformité, la transparence et un haut niveau d'engagement au sein de son écosystème. Forte du succès de son programme Trust 2020, qui a permis à l'entreprise d'obtenir des résultats encourageants sur l'ensemble de ses enjeux RSE, Worldline a lancé en 2021 son programme Trust 2025. Cette édition vise à confirmer et accélérer les progrès réalisés en matière de RSE, en couvrant de nouveaux enjeux liés à l'évolution des tendances du marché et à la stratégie de croissance du Groupe, en élevant le niveau d'ambitions et d'engagements existants et en mettant en place une gouvernance renforcée. Worldline entend maintenir son leadership en matière de RSE dans son secteur pour les années à venir, en appliquant les meilleures pratiques ESG et en impliquant toutes ses parties prenantes dans cette démarche afin de créer un impact positif pour son écosystème, notre société et notre planète au sens large.

Pour atteindre son objectif de leadership RSE dans le secteur des paiements, Worldline a articulé sa stratégie RSE autour de trois axes :

1. Une vision intégrée qui inclut la RSE au cœur des activités et des processus de Worldline.

L'ambition de Worldline est d'ancrer davantage la RSE dans ses activités, sa culture, ses métiers et ses pays. A cet égard,

Réduire l'empreinte environnementale

Nul ne peut contester qu'à ce jour, parmi les différents enjeux environnementaux, le changement climatique est l'un des plus urgents. Le récent rapport AR6 du GIEC ainsi que la conférence COP27 l'ont encore souligné. Face au défi du réchauffement climatique, les activités de traitement des données et de production d'équipements informatiques contribuent à la pression énergétique, aux émissions de CO₂e et à la raréfaction des matières premières. Worldline est profondément engagée dans la réduction de son empreinte environnementale, d'une part en promouvant l'éco-efficacité de ses centres de données et bureaux, mais aussi en réduisant le nombre de déplacements professionnels. La pierre angulaire de la stratégie de réduction de carbone de Worldline consiste à réduire sa consommation et ses émissions de CO₂e.

Aider nos communautés locales par des solutions à impacts positif et des initiatives sociales.

Dans le cadre de sa responsabilité de contribuer au développement des communautés et des territoires, Worldline intensifie ses efforts d'engagement en encourageant les utilisateurs à faire des dons *via* ses solutions de paiement, telles que les microdons sur les terminaux et les dons en ligne. Worldline est également impliquée dans des parrainages et du mentorat avec des organisations caritatives communautaires locales et des ONG sur des sujets pertinents pour leurs organisations comme l'inclusion financière, la philanthropie et la recherche universitaire. Ces défis essentiels correspondent aux éléments suivants des normes GRI : Formation et Education, Diversité et Egalité des chances, Présence sur le Marché. Pour plus d'informations sur les normes GRI, voir la section A.7.1.2.1

Worldline a identifié dans sa matrice de matérialité les enjeux *business* relatifs à la RSE tels que la cybersécurité, la protection des données, les offres à impact positif et la satisfaction des clients, en plus d'enjeux éthiques, sociaux et environnementaux. Ceci permet à Worldline d'intégrer véritablement la RSE au cœur de sa stratégie d'entreprise et de son ambition à long terme, tout en répondant aux attentes de l'ensemble de ses parties prenantes.

2. Trust 2025 : nos ambitions en matière de RSE pour créer une valeur plus durable.

Au cours des deux dernières années, en publiant sa raison d'être, en redéfinissant ses valeurs d'entreprise, en redessinant sa marque et en lançant son programme de transformation RSE Trust 2025, Worldline a démontré sa volonté d'inscrire la confiance au cœur de ses activités et de ses relations au sein de son écosystème. Fortement soutenue par la Direction de l'entreprise, cette approche intégrée permet aujourd'hui à l'entreprise de répondre efficacement à l'ensemble de ses enjeux RSE et de dynamiser ses performances et capacités RSE de manière très pragmatique.

En lançant son programme de transformation Trust 2025, Worldline a la ferme intention de confirmer et d'accélérer la dynamique en termes de progrès, de performance et de leadership RSE autour des 8 ambitions suivantes. Chacune de ces ambitions couvre des enjeux spécifiques qui peuvent être abordés à travers différents leviers.

Engagements	Ambitions	Enjeux
Développer la confiance des clients en s'appuyant sur des solutions fiables, sécurisées, innovantes et à impact positif	Garantir l'excellence de la prestation et la plus grande qualité des services	<p>Cette ambition recouvre les enjeux suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Garantir une haute disponibilité des services afin d'améliorer la satisfaction des clients et de faciliter le renouvellement des contrats et les nouvelles affaires. ● Eviter les incidents majeurs et les incidents de sécurité susceptibles d'affecter sa réputation. ● Faire évoluer la mentalité interne en matière de qualité et de sécurité vers un niveau de maturité plus élevé. <p>Différents leviers peuvent être activés pour atteindre ces ambitions, tels que les incidents majeurs, la réponse aux cyber-attaques, la conformité à la protection des données, l'exhaustivité des SLA/SLO, le niveau de qualité et les formations obligatoires.</p>
	Améliorer l'expérience client grâce à des solutions à impact positif	<p>Cette ambition recouvre les enjeux suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● assurer une satisfaction élevée des clients pour tirer parti de l'activité commerciale ; ● développer un portefeuille innovant et durable pour répondre aux attentes de nos clients en matière de RSE ; ● créer des offres à impact positif générant un bénéfice net pour la société en général et la planète. <p>A cet égard, Worldline encouragera activement l'enquête de satisfaction des clients, ses offres durables, ses prix de brevets et d'innovation et ses offres à impact positif.</p>
Etre un employeur responsable	Favoriser le développement, le bien-être et l'engagement des personnes	<p>Cette ambition recouvre les enjeux suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● être reconnu comme un employeur de premier plan au niveau mondial ; ● responsabiliser les personnes pour les faire évoluer à travers un programme de formation et leur offrir des opportunités de carrière sur mesure ; ● développer une communauté d'experts et des compétences de pointe ; ● garantir un haut niveau d'engagement des salariés par le biais de programmes de satisfaction et d'actionnariat. <p>Différents départements seront donc impliqués : la gestion du personnel, l'équipe de formation et de développement ainsi que la communauté d'experts. Une attention particulière sera accordée à l'enquête <i>Great Place to Work</i> et aux programmes d'actionnariat des salariés.</p>
	Promouvoir l'équité, la diversité et l'inclusion pour plus d'égalité et de performance	<p>Cette ambition recouvre les enjeux suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● favoriser la diversité et l'inclusion afin de garantir un traitement équitable et l'égalité des chances dans l'ensemble de l'organisation et des performances. ● augmenter les embauches et l'inclusion des salariés en situation de handicap. <p>A cet égard, un programme de diversité et d'inclusion a été mis en place. Il est lié au message que l'entreprise véhicule, en cultivant un état d'esprit inclusif envers tous les salariés. De nombreuses initiatives ont été lancées à cette fin au niveau mondial et local, comme la création d'un réseau dédié à la diversité et à l'inclusion. UNITE. Pour plus d'informations, veuillez vous référer à la section A.3.2.3</p> <p>UNITE est le réseau des salariés de Worldline qui se penche sur l'équité, la diversité et l'inclusion (EDI) au sein de Worldline. L'objectif de ce réseau est le suivant : permettre à tous les salariés de Worldline talentueux, ambitieux et motivés d'avoir une chance égale de devenir des leaders – si telle est leur ambition professionnelle – tout en créant un lieu de travail inclusif pour tous et une culture d'égalité</p>
Garantir l'éthique des affaires, y compris les droits humains, et promouvoir des pratiques d'achat responsable dans sa chaîne de valeur	Accroître les pratiques d'achat responsable au sein de notre chaîne de valeur	<p>Cette ambition recouvre les enjeux suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● assurer le suivi des risques liés à notre niveau de dépense ; ● garder un contrôle fort sur les fournisseurs de terminaux ; ● influencer nos fournisseurs pour améliorer leurs performances en matière de RSE ; ● encourager les fournisseurs à réduire leurs émissions de CO₂e. <p>A travers ses relations avec ses fournisseurs, Worldline vise à influencer positivement son écosystème en termes de pratiques responsables et de faibles émissions de CO₂e. Pour plus d'informations, veuillez vous référer à la section A.4.6</p>



Déclaration de performance extra-financière

Intégrer le développement durable aux activités de Worldline

Engagements	Ambitions	Enjeux
	Soutenir l'éthique et la confiance dans toutes nos activités	<p>Cette ambition recouvre les enjeux suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● garantir un état d'esprit de haute maturité éthique dans l'ensemble de l'organisation et des niveaux hiérarchiques ; ● tirer parti du système d'alerte pour détecter les incidents d'éthique ou de conformité ; ● enrichir les procédures et le plan d'actions pour augmenter le niveau de protection dans nos activités. <p>A cet égard, nous pouvons mentionner les politiques et autres documents suivants : Le Code d'éthique de Worldline, les différentes formations obligatoires, les alertes signalées, la politique de Droits Humains. Pour plus d'informations, veuillez vous référer à la section A.4.2.1.1 et à la section A.3.2.2.3 concernant la politique de Droits Humains.</p>
Réduire l'empreinte environnementale	Contribuer à la neutralité carbone	<p>Cette ambition recouvre les enjeux suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● réduire l'impact environnemental du cycle de vie des transactions de paiement ; ● aligner nos objectifs de réduction des émissions sur la trajectoire 1,5 °C ; ● initier la capture du carbone pour atteindre l'objectif de zéro émission nette ; ● compenser les émissions de CO₂e pour les champs d'application 1, 2 et 3a. <p>La priorité de Worldline est d'abord de réduire sa consommation d'énergie. Il est essentiel d'éviter de consommer de l'énergie autant que possible. Une fois la consommation réduite, il est possible d'agir sur la réduction des émissions en changeant les sources d'énergie pour se tourner vers des énergies renouvelables, en changeant la stratégie des voitures de société et en passant au tout électrique. Ensuite, les émissions restantes peuvent être compensées et des techniques de séquestration peuvent être envisagées.</p> <p>Les objectifs liés à l'environnement sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● réduire les émissions de CO₂e de 25% dans les champs d'application 1 et 2, conformément à l'initiative SBTi ; ● compenser 100% des émissions restantes. ● Initier le captage du carbone pour parvenir au 'net zero'
Aider nos communautés locales par des solutions à impacts positif et des initiatives sociales.	Aider nos communautés locales par des solutions à impacts positif et des initiatives sociales	<p>En créant un pilier spécifique consacré aux communautés locales, Worldline souhaite mettre en avant sa contribution au développement des communautés et des territoires.</p> <p>Cette ambition recouvre les enjeux suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● promouvoir l'engagement des salariés en faveur d'initiatives sociales ; ● soutenir les communautés locales dans leurs territoires pour résoudre les problèmes sociétaux ; ● proposer des solutions à impact positif à nos partenaires commerciaux. <p>Par ses offres, mais aussi par ses actions de philanthropie, Worldline souhaite contribuer positivement à la Société et s'inscrire durablement dans nos territoires locaux. Pour plus d'informations, merci de vous référer à la section A.6</p>

Trust 2025 : notre feuille de route RSE pour accélérer la performance, le progrès et le leadership

Trust 2025 fait l'objet d'un ensemble de 16 objectifs à atteindre dans les 5 prochaines années dans les domaines de la protection et de la sécurité des données, de l'innovation sociale, du bien-être au travail, de la diversité et de l'inclusion, du développement des compétences et des carrières, des droits

humains, de l'éthique, des achats responsables, ainsi que de la lutte contre le changement climatique à travers la réduction des émissions de GES et la protection de la biodiversité, ainsi que le développement des communautés locales.

Le tableau de bord ci-dessous présente l'image complète et détaillée de nos engagements Trust 2025 ainsi que les indicateurs clés de performance associés et les objectifs 2025.



Domaines	Indicateurs	2021	2022	Objectif 2025
Disponibilité et sécurité des plateformes	• Score de qualité - Disponibilité du service et temps de réponse des contracts	99,9890 %	99,9876 %	99,9900 %
	• Score de qualité - Disponibilité du service et temps de réponse des plateformes	99,877 %	99,9912 %	99,9900 %
	• % de demandes ayant reçu une réponse à temps et conformément à la politique de protection des données de Worldline	96,5 %	99 %	100 %
	• % des sites certifiés ISO 27001 dans le respect la politique de sécurité	51 %	67 %	100 %
Expérience client & innovation	• Taux net de recommandation	46	48	52
	• Revenu total "Offre durable" (en million d'euros)	2 109	2 468	2 307
Attraction & rétention des talents	• Nombre moyen d'heures de formation par salarié et par an	17,09	20,78	32
	• Taux de satisfaction globale des salariés mesurée par le Trust Index de l'enquête Great Place to Work®	64 %	64 %	69 - 70 %
	• % de salariés en situation de handicap dans les pays disposant d'une législation en vigueur	6 %	+ 16 % ⁽¹⁾	+ 20 %
	• % de femmes dans des postes de direction	23 %	25 %	35 %
Achat responsable	• % des fournisseurs évalués par EcoVadis avec un score inférieur à 45 qui sont encouragés par Worldline à avoir un plan d'action pour remédier aux difficultés identifiées	100 %	100 %	100 %
	• % des dépenses totales évaluées par EcoVadis parmi les dépenses fournisseurs stratégiques	86 %	86,7 %	90 %
	• % d'alertes investiguées et plans d'action associés définis dans les 2 mois	87 %	96 %	100 %
Changement climatique	• Réduction des émissions d'éqCO2e (scopes 1 et 2)	- 49 %	- 48 %	- 25 %
	• % des émissions d'éqCO2e compensées pour les scopes 1, 2, 3a	100 %	100 %	100 %
Communautés locales	• Volume de dons collectés en millions d'euros	310,8	410	500

⁽¹⁾ Ce pourcentage correspond à la variation en valeur absolue du nombre de salariés par rapport à la baseline 2020

% de demandes ayant reçu une réponse à temps et conformément à la politique de protection des données de Worldline :

Champ d'application géographique

- Toutes les entités de Worldline au sein de l'Espace Economique Européen ainsi que le Royaume-Uni.

Champ d'application matériel

- Demandes des Personnes Concernées (accès, suppression, droit d'opposition, de rectification, de restriction, de portabilité, droit de ne pas faire l'objet d'une décision fondée uniquement sur un traitement automatisé).
- Exclusions : Toute demande, plainte, question, requête, contact ou équivalent qui n'est pas une demande de personne concernée.

Nombre moyen d'heures de formation par salarié et par an :
 Pour Payone Allemagne, nous ne prenons en compte que les données fournies par les Ressources Humaines locales et extraites de leur système LMS et fournies dans un format anonyme par sexe et par cours d'apprentissage ainsi que le total. L'effectif total et les apprentis, pour Payone Allemagne, à la fin de la période de reporting sont également fournis par une partie de l'équipe des Ressources Humaines.

% de salariés en situation de handicap dans les pays disposant d'une législation en vigueur : Inclusion de la France, l'Allemagne, l'Autriche, la Pologne, l'Italie, la Roumanie.

% des dépenses totales évaluées par EcoVadis parmi les dépenses des fournisseurs stratégiques : Les fournisseurs stratégiques du groupe Worldline sont définis par les acheteurs en tenant compte de la nature et de l'ampleur des activités qu'ils réalisent avec le groupe. Le statut du fournisseur (stratégique, surveillé = risqué, standard) est défini lors de l'intégration du

fournisseur dans la base de données de Worldline et est mis à jour avec l'acheteur au moins une fois par an. Les fournisseurs stratégiques sont principalement sélectionnés sur la base des dépenses les plus élevées et lorsque Worldline prévoit de maintenir ou d'accroître ses activités avec eux dans les années à venir. Dans sa liste de fournisseurs stratégiques, Worldline cible les fournisseurs de rang 1 même si, pour certaines exceptions, des fournisseurs de rang 1 bis peuvent être inclus dans le cas où il n'y a pas de dépenses directes mais une gestion directes du fournisseur. En 2022, les fournisseurs stratégiques de Worldline représentaient environ 130 fournisseurs et 42,2% des dépenses totales.

Réduction des émissions de CO₂ (scopes 1, 2) :

Worldline rend compte de son empreinte carbone en conformité avec le protocole sur les gaz à effet de serre pour la comptabilité d'entreprise. Cet indicateur représente les émissions de CO₂e du périmètre 1, 2.

Le Protocole GHG définit les champs d'application comme suit :

- Scope 1 : Les émissions directes de GES proviennent de sources possédées ou contrôlées par l'entreprise, par exemple, les émissions provenant de la combustion dans les chaudières, les fours, les véhicules, etc. possédés ou contrôlés ; les émissions provenant de la production chimique dans les équipements de traitement possédés ou contrôlés ;
- Scope 2 : Le scope 2 représente les émissions de GES provenant de la production d'électricité achetée et consommée par l'entreprise. L'électricité achetée est définie comme étant de l'électricité achetée ou introduite d'une autre manière dans le périmètre organisationnel de l'entreprise. Les émissions du scope 2 se produisent physiquement dans l'installation où l'électricité est produite ;



Déclaration de performance extra-financière

Intégrer le développement durable aux activités de Worldline

- Scope 3 : Les émissions du scope 3 sont une conséquence des activités de l'entreprise, mais proviennent de sources qui ne sont pas détenues ou contrôlées par l'entreprise.

En termes concrets, au sein de Worldline, les champs d'application sont définis comme suit :

- Scope 1 :
 - Consommation de combustibles fossiles dans les bureaux (chauffage),
 - Consommation de combustibles fossiles dans le centre de données (générateur de secours),
 - Consommation de combustibles fossiles du parc automobile,
 - fuite de gaz réfrigérant ;
- Scope 2 :
 - Consommation d'électricité dans les bureaux,
 - Consommation d'électricité dans les centres de données.

Cet indicateur mesure le pourcentage de réduction des émissions de CO₂ (scopes 1, 2) entre l'année N et 2019 (référence).

Trust 2025 : notre orientation commune en matière de RSE pour renforcer notre responsabilité envers notre écosystème.

Compte tenu de cette feuille de route, Worldline entend poursuivre sa dynamique de sensibilisation et de responsabilisation en impliquant l'ensemble de ses salariés dans sa démarche Trust 2025. Un plan d'*on-boarding* spécifique et ambitieux a été formalisé en 2022 afin de sensibiliser, mobiliser et fédérer l'ensemble de la communauté de Worldliners autour des enjeux RSE. Cette large dynamique collaborative devrait nous permettre de mieux répondre aux nouvelles attentes de nos parties prenantes, de nous conformer aux nouvelles exigences réglementaires et de gagner en agilité pour appliquer les meilleures pratiques afin d'accroître valeur pour l'ensemble de notre écosystème en :

- Impliquant l'ensemble des parties prenantes sur le long terme pour agir de manière intégrée pour ;
- Fournissant une image globale sur nos performances financières et non financières visant à créer une valeur durable pour notre écosystème ;
- Améliorant chaque année notre performance et notre leadership en matière de RSE ;
- Continuant à renforcer notre crédibilité et notre efficacité concernant les défis clés de la RSE dans le secteur des paiements.

En 2023, Worldline lancera une nouvelle série de webinaires en direct intitulée « Let's Talk CSR ! » afin de renforcer la sensibilisation à la RSE au sein de l'entreprise. Ce nouveau format d'une demi-heure comprenant une présentation et une session de questions-réponses se tiendra dans notre Studio et se concentrera sur les principaux défis de l'entreprise.

3. Un acteur de la RSE reconnu dans les classements extra-financiers pour la promotion du développement durable.

Depuis 2014, Worldline a consolidé et amélioré sa position de leader en matière de RSE grâce à des notations extra-financières reconnues telles que EcoVadis, RobecoSAM (DJSI), Gaïa, V.E. (ex-Vigeo-Eiris, partie de la solution ESG de Moody's), MSCI ESG rating, ISS-ESG, CDP, FTSE4Good, S&P Global ESG. Cette dynamique permet à Worldline d'introduire chaque année des pratiques innovantes dans son programme RSE et d'être reconnu parmi les leaders du marché. Par ailleurs, afin de prendre en considération toute nouvelle tendance et évolution au sein du marché, Worldline participe à différents groupes de travail et organise une veille du marché.

A.1.1.2.2 La gouvernance de Worldline en matière de Responsabilité Sociétale des Entreprises

Comité de Responsabilité Sociétale et Environnementale

Ils sont nommés par le Conseil d'administration parmi ses membres en fonction de leur expérience et de leur compétence.

En 2022, le Comité de Responsabilité Sociétale et Environnementale s'est réuni 4 fois, au cours desquelles il a préparé et facilité les travaux du Conseil pour l'examen entre autre de :

- La stratégie de responsabilité sociétale et environnementale du Groupe ;
- L'impact de la stratégie de responsabilité sociétale et environnementale du Groupe et le déploiement des initiatives associées ;
- Les pratiques du Groupe en matière d'achats responsables ;
- Les engagements du Groupe en matière de responsabilité sociétale et environnementale au regard des enjeux propres à l'activité et aux objectifs du Groupe, notamment dans les domaines tels que le bien-être au travail, la diversité et l'environnement ;
- L'évaluation des risques et des opportunités en matière de performance sociale et environnementale ;
- Les politiques sociales et environnementales au regard de leur impact en termes de performance économique ;
- Les éléments de responsabilité sociétale et environnementale à inclure par le Comité de rémunération dans le cadre de la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux ;
- Les éléments de responsabilité sociétale et environnementale à inclure par le Comité de nomination dans le cadre de la politique de non-discrimination et de diversité au sein des organes de direction ;
- La déclaration annuelle sur les performances extra-financières ;
- La synthèse des notations attribuées au Groupe par les agences de notation et les analyses extra-financières.

Pour plus d'informations, veuillez vous référer à la section D.1.5.4 du présent document.

Par ailleurs, la stratégie climatique de Worldline est également abordée par ce Comité. Premièrement, l'analyse des risques financiers supplémentaires réalisée en 2019 a porté sur le changement climatique. Deuxièmement, en 2021, le Comité a été spécifiquement consulté sur les KPI Trust 2025 de Worldline consacrés à l'environnement et à l'économie circulaire.

De plus, ce Comité permet au Directeur RSE d'engager un dialogue permanent et interactif avec le Conseil d'Administration.

Directeur de la Responsabilité Sociétale d'Entreprise

Le Directeur de la Responsabilité Sociétale d'Entreprise (RSE), directement rattaché au DG de Worldline et membre du Comité de Direction, est responsable de la stratégie RSE de l'entreprise, du suivi des initiatives de durabilité et de la promotion des valeurs RSE auprès des parties prenantes internes et externes. Le Directeur RSE est responsable d'un département composé d'une équipe de 6 salariés dédiés à la RSE et 6 salariés dédiés à l'environnement. En outre, le département RSE s'appuie sur un réseau d'ambassadeurs de 22 personnes, présents dans 15 pays. Ce département a la responsabilité de déployer les plans d'action de Worldline au niveau du Groupe, ainsi que d'en faire la communication interne et externe. Des réunions hebdomadaires et des séances de travail mensuelles sont organisées pour suivre l'avancement des plans d'action et coordonner le travail de tous les contributeurs RSE locaux.

Afin d'assurer l'intégration du développement durable dans tous les processus et organes stratégiques de Worldline :

- Le Directeur RSE est l'interlocuteur privilégié du Comité de Responsabilité Sociétale et Environnementale du Conseil d'administration ;
- Le Directeur RSE rencontre le DG pour présenter les actions et les réalisations en matière de RSE sur une base trimestrielle afin de pouvoir pleinement aligner stratégie d'entreprise et RSE ;
- Le Directeur RSE présente les résultats des initiatives RSE, l'état d'avancement de la feuille de route et les plans d'action au Comité de Direction Worldline ;

- Le Directeur RSE présente également annuellement ces résultats aux Comités d'Entreprise (CE) afin que ces acteurs internes clés participent à la mise en œuvre et à la promotion de la stratégie RSE et des plans d'action ;
- Le Directeur RSE pilote les actions de communication en RSE internes et externes, contribuant ainsi à l'engagement des salariés. Chaque fonction de l'entreprise a la responsabilité de mettre en œuvre la stratégie RSE et de soutenir les objectifs RSE (cibles Trust 2025) ;
- Concernant le LTI 2022, les conditions de performance RSE combinent les critères environnementaux et les critères de satisfaction des salariés et de diversité : 1) les critères RSE externes suivants s'appliquent comme condition pour 10% de l'acquisition globale : Réduction des émissions de CO₂ dans les champs d'application 1 et 2 dans le cadre de l'initiative *Science Based Target* (SBTi) (5%) et score EcoVadis (5%) et 2) les critères non financiers externes et internes suivants relatifs à la satisfaction des salariés et à la diversité s'appliquent comme condition pour 10% de l'acquisition globale : ils visent à mesurer l'amélioration de l'engagement des salariés et l'amélioration du pourcentage de femmes dans la Direction. Un objectif à atteindre à la fin de la période concernée (2024) a été fixé pour chaque KPI ainsi qu'une courbe d'élasticité (voir URD 2021, section G pour plus de détails sur les objectifs et les courbes d'élasticité) ;
- Le Directeur RSE assiste également au Comité environnemental et climatique. Le Comité environnemental et climatique se réunit tous les trimestres. Il est présidé par le *Global Environmental Manager*. Les autres membres sont le responsable mondial de l'environnement, le responsable mondial ISO 14001, les responsables de l'environnement des pays, le responsable mondial L&H, le responsable mondial DC et les membres de l'approvisionnement en charge des voitures de société. Ils sont les responsables du plan mondial de réduction de l'empreinte des gaz à effet de serre et les responsables régionaux de l'environnement. Le Comité environnemental et climatique suit l'exécution du plan, l'état de la certification ISO 14001 et les objectifs environnementaux de Trust 2025.

A.1.1.3 Une approche fondée sur les parties prenantes et la matérialité

A.1.1.3.1 Approcher la RSE à travers les parties prenantes de Worldline

L'approche intégrée de Worldline repose sur un dialogue permanent avec ses parties prenantes : clients, salariés, fournisseurs, collectivités locales, autorités publiques, communautés, ONG, actionnaires et analystes financiers. Afin de définir les parties prenantes les plus importantes à impliquer, Worldline a mis en place une approche basée sur l'analyse de deux critères :

- Quelle influence les parties prenantes ont sur les activités de Worldline à travers des attentes claires et des marchés en évolution ?
- De quelle façon Worldline peut les impacter de manière positive grâce à son modèle d'entreprise résilient ? (voir le graphique suivant).

Par sa démarche RSE, Worldline s'assure que les attentes de ses parties prenantes soient intégrées dans son action. Ainsi, le programme RSE guide la Société vers une plus grande pertinence et transparence en créant de la valeur pour toutes

ses parties prenantes, notamment à travers le programme Trust 2025.

Cette approche est conforme aux normes internationales reconnues telles que les Standards GRI, les normes SASB et les normes TCFD. Ces standards permettent à la Société de structurer son dialogue avec ses parties prenantes afin d'assurer un alignement entre leurs attentes et les activités commerciales, de hiérarchiser les enjeux issus de la matrice de matérialité, et de piloter le processus de *reporting*. Pour plus d'informations, reportez-vous à la section A.7.1 du présent document.

Le dialogue de Worldline avec ses principales parties prenantes se déroule à tous les niveaux de l'organisation sous le pilotage du Directeur RSE, au niveau global avec le support de l'équipe RSE et au niveau national avec les équipes locales qui s'efforcent de favoriser des liens étroits avec les parties prenantes locales, notamment les autorités nationales. Cette activité a été renforcée par l'engagement et l'alignement de Worldline sur les Objectifs de Développement Durable des Nations Unies (ODD), qui constituent une grille de lecture universelle du développement durable facilitant le dialogue avec toutes les



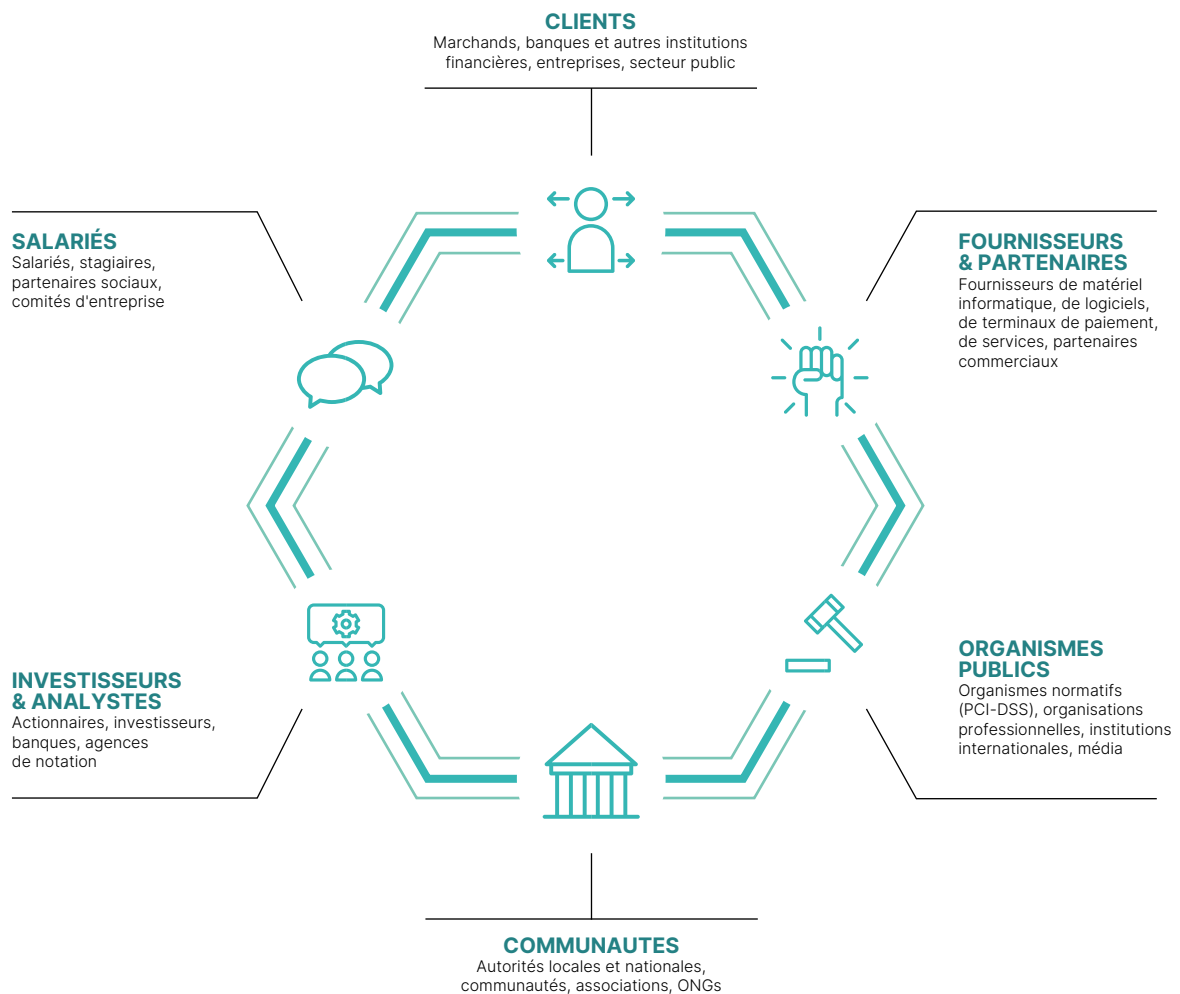
Déclaration de performance extra-financière

Intégrer le développement durable aux activités de Worldline

parties prenantes pour une plus grande transparence, tout en offrant une boussole pertinente au regard des tendances du marché et des grands défis mondiaux dans une perspective à long terme.

En 2022, Worldline a continué d'approfondir le dialogue avec toutes ses parties prenantes internes et externes. Concernant ses clients, Worldline a renforcé son dialogue à travers de nombreuses présentations pendant des rendez-vous clients, expliquant ainsi sa démarche RSE et les principaux bénéfices durables pour ses clients. Par ailleurs, Worldline a intégré la problématique RSE dans les enquêtes de satisfaction clients

afin de mieux évaluer et traiter les enjeux RSE dans leur propre chaîne d'approvisionnement. Concernant ses fournisseurs, Worldline a renforcé sa démarche de dialogue systématique (se reporter à ce document, section A.4.6) afin de renforcer la durabilité des processus d'approvisionnement. Concernant les investisseurs, Worldline a renforcé son approche ESG en répondant aux questionnaires ISR et en organisant une journée dédiée aux investisseurs où les bénéfices ESG de Worldline ont été présentés. En interne, Worldline a continué de renforcer la sensibilisation à la RSE dans toute l'entreprise, en organisant des événements dédiés.



A.1.1.3.2 Impliquer les parties prenantes internes par la sensibilisation à la RSE

Worldline a lancé un vaste programme de sensibilisation visant à promouvoir la RSE dans toutes les zones géographiques, à accroître la sensibilisation et l'implication des salariés et ainsi à véritablement intégrer la RSE dans toute sa chaîne de valeur. Pour des raisons de Covid, certaines actions lancées en 2020 ont été reportées à 2022. Worldline a organisé une série d'actions différentes :

- **Des réunions avec les Comités d'Entreprise.** En 2022, le Directeur RSE rencontre les Comités d'Entreprise belges et français pour leur présenter la politique RSE de Worldline

et les progrès du programme Trust 2025 annuellement. L'objectif de ces réunions est également de permettre un dialogue avec tous les représentants du personnel, en les encourageant à rejoindre la démarche RSE. Le Directeur RSE se tient à la disposition des Instances Représentative du Personnel et se rend disponible quand elles le souhaitent pour répondre à des questions particulières ;

- **Des sessions de partage approfondies avec la Direction** ont été mises en place en 2022 à trois occasions (au cours du séminaire du *management* et du séminaire sur la stratégie) afin de partager les résultats et les nouvelles ambitions de la politique RSE de Worldline. Ces sessions sont l'occasion de souligner les liens étroits qui existent

entre la performance extra-financière et la performance commerciale et financière, et de partager les messages RSE clés que les managers peuvent réutiliser lors de leurs réunions d'équipe hebdomadaires pour promouvoir l'approche RSE Worldline ;

- **La semaine du développement durable 2022, du 19 au 23 septembre**, a été l'occasion pour Worldline d'organiser différents événements visant à sensibiliser aux enjeux climatiques et à notre empreinte carbone. Ces événements se sont déroulés sur l'ensemble des sites français. Par exemple, le 21 septembre était consacré à la mobilité douce avec un pack vélo offert aux salariés utilisant leur vélo. Le 22 septembre a été consacré à la consommation et à la production responsables, tandis que le 23 septembre, Worldline a été invitée par Time for the Planet afin de permettre aux salariés de calculer leur empreinte carbone personnelle (sur la base de l'outil de l'ADEME).

A.1.1.3.3 Hiérarchiser nos enjeux les plus importants par le biais de notre matrice de matérialité

1. Identification des principaux enjeux de Worldline

La démarche RSE de Worldline s'appuie sur une analyse de matérialité qui a permis à la Société de hiérarchiser ses actions RSE autour des sujets les plus critiques pour son activité tout en prenant en compte les attentes de ses parties prenantes. L'analyse, réalisée en 2014 et mise à jour en 2018 et en 2021, en

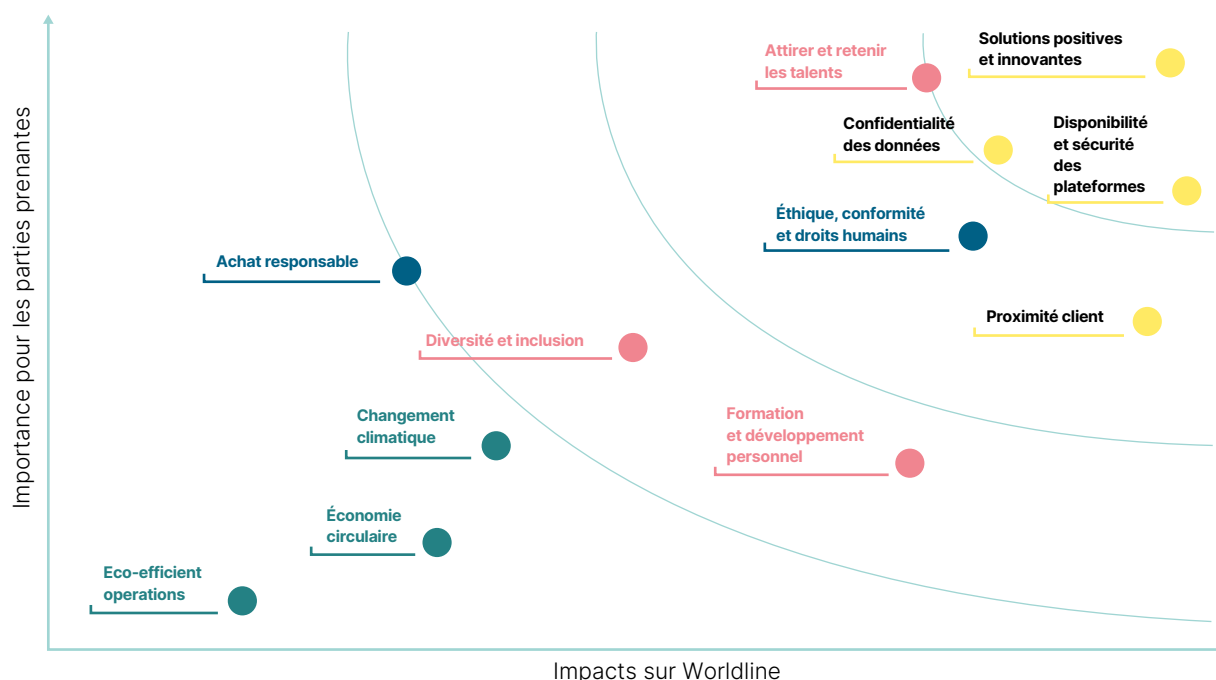
impliquant ses parties prenantes externes et internes, a permis de dégager cinq types d'enjeux : Business, Salariés, Ethique et Chaîne de Valeur, Environnement et les Communautés Locales.

2. Priorisation des enjeux les plus pertinents dans notre matrice de matérialité

Worldline a évalué la pertinence et les impacts financiers en fonction des retours d'expérience de ses parties prenantes pour chaque problématique identifiée dans les cinq principaux enjeux. Cette analyse a également pris en compte les enjeux spécifiques de Worldline dans les secteurs des TIC et de l'e-paiement, ainsi que la stratégie commerciale de l'entreprise et, dans une moindre mesure, les normes et réglementations internationales et les meilleures pratiques de durabilité dans les secteurs de la Société. La revue de matérialité a été effectuée au moyen de plusieurs entretiens internes et externes et d'études comparatives.

Les résultats de l'analyse de Worldline en 2021 ont été formalisés dans la Matrice de matérialité suivante, qui a été validée par la Direction Générale, et où l'ordonnée « Importance pour les parties prenantes » explique l'intérêt des parties prenantes pour la question et l'abscisse « Impacts sur Worldline » expose l'impact de la question sur la Société.

Tous ces challenges sont couverts par des indicateurs spécifiques, qui sont détaillés dans le programme Trust 2025 et font l'objet d'un suivi régulier.



- *Instaurer la confiance des clients avec des solutions fiables, sécurisées, innovantes et durables*
- *Etre un employeur responsable en révélant le potentiel de nos salariés*
- *Promouvoir notre éthique des affaires au sein de notre chaîne de valeur*
- *Tirer parti de l'éco-efficacité de nos centres de données et de nos bureaux*

Sur la base des nouvelles exigences de la CSRD, cette matrice de matérialité sera mise à jour en conséquence.



Déclaration de performance extra-financière

Intégrer le développement durable aux activités de Worldline

A.1.1.4 La contribution de Worldline aux objectifs de développement durable des Nations Unies (ODD)

En 2015, les 193 membres des Nations Unies ont lancé les 17 ODD, un plan d'action et une feuille de route universels, mondiaux et inclusifs pour mettre fin à la pauvreté, protéger la planète et assurer la prospérité et la paix pour tous d'ici 2030. Les ODD sont entrés en vigueur en janvier 2016 et ont

remplacé les Objectifs du Millénaire pour le Développement adoptés en 2000. Les objectifs modifiés visent à relever les défis économiques, environnementaux et sociaux et exigent une action collective des gouvernements, des ONG et du secteur privé.

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Comment Worldline contribue à la réalisation des ODDs des Nations Unies

Worldline est convaincue qu'il est incontournable de démontrer sa contribution à l'atteinte des ODD. C'est la raison pour laquelle Worldline a décidé, depuis 2017, de formaliser sa contribution aux ODD et de les intégrer dans sa stratégie RSE. A cette fin,

Worldline a entrepris une évaluation détaillée afin d'identifier et de mesurer sa contribution à tous les ODD au moyen d'une analyse à deux niveaux :

- Comment les offres Worldline contribuent aux ODD ;
- Comment les actions de Worldline contribuent aux ODD.

Exemples des offres Worldline contribuant aux ODD

<p>16 PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES</p>	<p>8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE</p>	<p>9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE</p>	<p>11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES</p>	<p>12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES</p>
<p>C'est le métier de Worldline de fournir des solutions hautement sécurisées et traçables. Les solutions Fraud Management, Track and Trace, Worldline Acquiring et Worldline Trusted Authentication de Worldline permettent de réduire les risques de fraude et de corruption, une meilleure prévention des cybermenaces, contribuant ainsi au maintien des institutions.</p>	<p>En facilitant les paiements grâce à des modèles commerciaux numériques tels que les licences de logiciels de paiement et grâce à des solutions flexibles telles que Worldline Payments Full Service, Worldline permet la création de valeur économique et la croissance pour les clients grâce à des délais raccourcis de mise sur le marché et à une réduction des coûts.</p>	<p>En rendant les services financiers accessibles aux petits industriels, les solutions Worldline Acquiring et Acquiring Processing favorisent le développement de leur réseau et leur intégration dans la chaîne de valeur et les marchés.</p>	<p>En assurant l'accès à des services de paiement de base adéquats, sûrs et abordables, les offres de Worldline contribuent à la satisfaction de ses parties prenantes. De plus, en aidant les acteurs du transport à relever leurs défis grâce à des solutions à mise sur le marché rapide telles que Worldline Travel and Airline Payments suite et OP2GO, Worldline contribue à développer un transport de qualité, fiable et durable pour tous.</p>	<p>Grâce à leur expertise reconnue, les solutions Trusted Digitisation et Cloud Services de Worldline permettent de tirer le meilleur parti de la dématérialisation et agissent comme un levier fort pour réduire l'utilisation du papier et minimiser les déplacements pour accéder aux services.</p>

A

Exemples des actions de Worldline contribuant aux ODDs

<p>3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE</p>	<p>4 ÉDUCATION DE QUALITÉ</p>	<p>5 ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES</p>	<p>7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN CÔTÉ ABORDABLE</p>	<p>8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE</p>	<p>12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES</p>	<p>13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES</p>	<p>16 PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES</p>
<ul style="list-style-type: none"> Flexibilité au travail Prestations de soins de santé Support psychologique durant la pandémie Initiatives sociales Great Place To Work 	<ul style="list-style-type: none"> Plan de formation pour les employés Apprentissage @Worldline Communauté d'Experts Initiatives sociales 	<ul style="list-style-type: none"> Programme d'équité de genre Stratégie Diversité et inclusion Réseau diversité et inclusion- UNITE 	<ul style="list-style-type: none"> Développement d'énergies propres Plan d'efficacité énergétique 	<ul style="list-style-type: none"> Rémunération juste Déclaration sur l'esclavage moderne Implication des partenaires sociaux 	<ul style="list-style-type: none"> Évaluation RSE Gestion des déchets Stratégie de la réduction des émissions de carbone Due diligence fournisseur Critères d'approvisionnement RSE Sensibilisation RSE des fournisseurs 	<ul style="list-style-type: none"> Stratégie en matière de changement climatique Stratégie de réduction des émissions de carbone Politique et objectifs environnementaux 	<ul style="list-style-type: none"> Code éthique Politique en matière de protection des données Politique des Droits Humains Politique contre le blanchiment d'argent Déclaration sur l'esclavage moderne Éthique dans la chaîne d'approvisionnement Déclaration relative à l'anti corruption Plan de Vigilance

Tout d'abord, en mettant en place diverses initiatives visant à favoriser le bien-être au travail (flexibilité du travail, prestations de santé, initiatives sociales), Worldline participe au développement de la santé et du bien-être (ODD 3).

De plus, en mettant en place un programme de formation solide, Worldline s'assure que tous les apprenants acquièrent les connaissances et les compétences nécessaires au respect de l'ODD 4. Par ailleurs, Worldline a mis en place diverses initiatives sociales permettant aux salariés de consacrer du temps volontaire pour soutenir les enfants qui abandonnent l'école.

Grâce à ses diverses initiatives et objectifs visant à favoriser l'équité entre les genres (réseau de diversité et d'inclusion, indicateurs clés de performance liés à la proportion de femmes occupant des postes de direction, etc.), Worldline participe activement à l'égalité des sexes, comme l'exige l'ODD 5. A cet égard, Worldline est fière de souligner que le nombre de membres du réseau UNITE a triplé en un an.

Ensuite, en utilisant des énergies renouvelables dans les *data centers*, le Groupe participe au développement des énergies propres et contribue ainsi à l'ODD 7. Par ailleurs, les actions mises en œuvre en 2022 suite aux initiatives de réduction de la consommation d'énergie, contribuent à rendre plus d'énergie disponible pour d'autres besoins. Par ses solutions à impact positif et sa politique d'achat responsable appliquée à sa chaîne d'approvisionnement, et l'intégration de normes sociales dans la

gestion de sa chaîne d'approvisionnement, le Groupe encourage la croissance économique et la promotion du travail décent (ODD 8).

Dans le cadre de son programme de certification ISO 14001 pour l'ensemble de ses sites de plus de 500 salariés, Worldline vise à obtenir une gestion des déchets de haute qualité. En outre, une stratégie d'approvisionnement durable comporte également trois éléments : (i) la diligence raisonnable systématique du fournisseur lors de l'intégration (et un suivi spécifique en fonction de l'évaluation initiale des risques) ; (ii) l'évaluation RSE du fournisseur (EcoVadis) est requise lorsque le fournisseur est identifié comme stratégique et (iii) l'intégration croissante des critères RSE dans le processus d'approvisionnement (RFP – sur décision de l'acheteur), en tenant compte de la consommation locale, de l'intégration d'un atelier protégé, de la maturité RSE, de la location par rapport à l'achat pour limiter les déchets, des labels spécifiques liés à la consommation responsable le cas échéant. (ODD 12).

En évaluant annuellement les émissions de gaz à effet de serre de l'ensemble de sa chaîne de valeur, en se fixant des objectifs de réduction et des actions pour y parvenir, Worldline contribue à la lutte contre le changement climatique (ODD 13).

Le Groupe Worldline participe à la construction d'institutions efficaces et responsables en favorisant la transparence et la traçabilité des transactions financières et en luttant activement contre la corruption, ce qui est l'un des fondements du Code d'éthique et de conduite des affaires du Groupe. De plus Worldline a publié son plan de vigilance (ODD 16).



Déclaration de performance extra-financière






















Intégrer le développement durable aux activités de Worldline

A.1.2 L'ambition RSE de Worldline

A.1.2.1 Créer de la valeur pour toutes les parties prenantes

A.1.2.1.1 Répondre aux attentes de nos parties prenantes

Le graphique suivant présente les principales parties prenantes de la Société, leurs principales attentes et la façon dont Worldline s'assure de créer de la valeur pour elles.

	Attentes	Création de Valeur	Principaux ODD
 <p>Clients Worldline fait partie d'un environnement en constante évolution, avec un % important de son chiffre d'affaires généré par un nombre limité de clients.</p>	Innovation, disponibilité des plateformes, sécurité, confidentialité des données	Enquêtes de satisfaction, ateliers et solutions innovantes, dans le respect des normes éthiques les plus élevées	  
 <p>Salariés Worldline s'appuie sur le talent de ses salariés pour garantir des solutions toujours plus innovantes.</p>	Rémunération et avantages, organisation et conditions de travail, dialogue social, management des talents & experts, diversité	Bien-être, apprentissage et développement, programmes en faveur de l'égalité des sexes, pour les talents & experts, et visant à soutenir l'emploi local	  
 <p>Fournisseurs & Partenaires Worldline fait appel au savoir-faire d'un certain nombre de partenaires qui lui fournissent du matériel informatique, des logiciels et des services (fournisseurs), et travaillent sur des projets (start-up).</p>	Relations durables, coûts, achats responsables	Pratiques commerciales éthiques grâce à une charte destinée aux partenaires, promotion de la RSE à travers la notation EcoVadis	 
 <p>Organismes Publics Worldline respecte les lois et réglementations locales et internationales.</p>	Conformité, réputation, confidentialité des données, promotion du secteur des paiements électroniques	Confiance et croissance du marché, respect des droits humains et de l'environnement, consolidation des normes d'éthique	 
 <p>Communautés Worldline engage ses parties prenantes locales pour opérer et développer ses activités.</p>	Impacts économiques et sociaux positifs, protection de l'environnement, droits humains, lutte contre la corruption	Contribution à l'éthique et aux normes environnementales les plus strictes, aux associations locales, à l'emploi local	    
 <p>Investisseurs & Analystes Worldline s'assure la confiance des investisseurs pour continuer à se développer.</p>	Rentabilité, transparence, gestion des risques, gouvernance	GRI standards, roadshows investisseurs, Journée analystes	

A.1.2.1.2 Le modèle d'affaire de Worldline

La présentation du modèle d'affaire de la Société selon le référentiel recommandé par l'International Integrated Reporting Council (IIRC) est une attente de la Directive européenne 2014/95/UE sur la déclaration de performance extra-financière transposée en droit français (se référer au présent document,

section A.1.3.4.2). Les lignes directrices de l'IIRC visent à encourager les entreprises à adopter une vision plus large du concept de création de valeur, ainsi qu'à intégrer et aligner la performance financière et extra-financière.

En 2018, Worldline a publié son modèle d'affaires selon les lignes directrices de l'IIRC, y compris : ses relations avec les

six formes de capital, ses activités et sa stratégie, ses produits et services (par le biais de ses lignes de services), ainsi que ses interactions avec ses principales parties prenantes et sa contribution aux ODD. Pour plus d'information, se référer à

la section A.1.2.1.2 du présent document. Il a été mis à jour en 2020 et en 2021 suivant l'intégration d'Ingenico. Le modèle d'affaire est présenté dans le Rapport Intégré à la page « notre modèle d'affaire »

A.1.2.2 Etre résilient et durable grâce à l'analyse des risques

La diversité des activités et des implantations de Worldline, ainsi que la complexité de son secteur d'activité, notamment dans le traitement de données sensibles (paiement, santé, etc.), alliées à une pression croissante sur les ressources (en capital humain et en énergie), exposent le Groupe à des risques variés qui pourraient avoir un impact significatif sur ses résultats, son image et son cours de bourse.

Grâce au cadre de gestion des risques d'entreprise (*Entreprise Risk Management – ERM*), Worldline a défini une approche globale et systématique de gestion des risques, intégrée à la stratégie, aux décisions commerciales et aux opérations afin d'assurer l'identification, la gestion et l'atténuation de tous les risques potentiellement importants et, *in fine*, de permettre la performance à long terme de la Société. Le cadre de l'ERM est également décrit dans le présent document, section C.

En 2022, conformément à son ERM, Worldline a procédé à un examen de ses risques extra-financiers généraux qui peuvent affecter sa capacité à créer de la valeur à court, moyen et long termes. Cette analyse extra-financière complète la revue existante des facteurs de risques développés dans la section C et confirme et structure davantage la stratégie de Worldline en matière de RSE et sa matrice de matérialité.

A.1.2.2.1 Méthodologie d'analyse des risques et matrice des risques extra-financiers

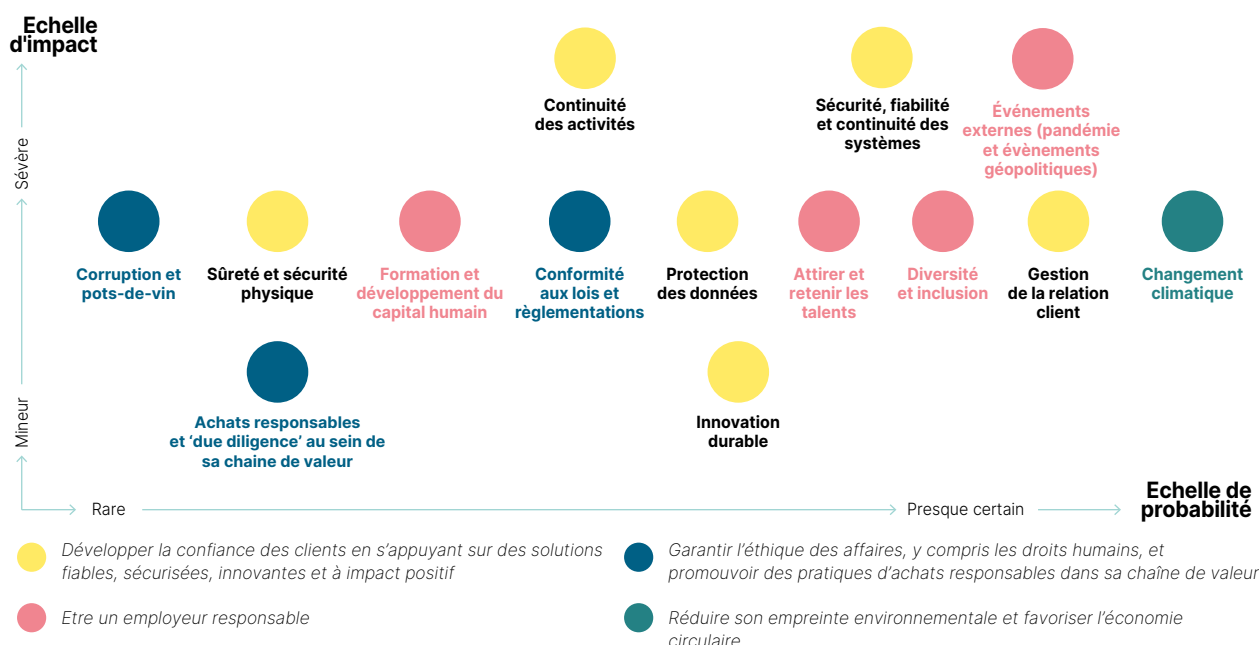
1. Identification et évaluation des risques résiduels auxquels Worldline pourrait être confrontée en raison de ses activités, de ses marchés, de sa portée internationale et de ses pays

d'opération. Cette sélection des risques extra-financiers s'est appuyée à la fois sur l'ERM interne de Worldline qui fournit une vue d'ensemble complète des différents types de risques mais également sur des sources externes (indicateurs GRI, questionnaires des agences extra-financières, etc.). L'analyse a identifié 14 catégories de risques liés aux engagements RSE de Worldline. L'analyse porte sur les risques résiduels, c'est-à-dire les risques qui subsistent après que la Direction a pris des mesures pour modifier la probabilité ou l'impact des risques.

2. Hiérarchisation des risques qui ont été évaluées en fonction de leur probabilité d'occurrence, et de leurs impacts potentiels (étant considérés : conformité, disponibilité, réputation financière et clients). Une échelle de probabilité (rare, improbable, possible, probable ou presque certaine), une échelle d'impact (mineur, modéré, significatif, élevé, grave). Les risques sont classés de faibles à majeurs sur la base d'une combinaison de l'évaluation de l'impact et de la probabilité, ainsi que de l'apport des experts et de la Direction.

Sur la base de cette analyse, Worldline considère qu'aucun autre risque non financier que ceux présentés ci-après n'est significatif pour le Groupe à ce stade. Les politiques et systèmes de Worldline pour prévenir et atténuer ces risques significatifs sont présentés ou croisés dans la présente analyse.

3. Tirer parti de ces risques pour en faire des opportunités. Worldline évolue dans un environnement en constante évolution et est continuellement confrontée à de nouveaux événements qui peuvent se traduire soit par un risque, soit par une opportunité.





Déclaration de performance extra-financière

Intégrer le développement durable aux activités de Worldline

A.1.2.2.2 Les principaux risques affectant le Groupe Worldline

Les 14 catégories de risques extra-financier identifiés ont été classés par ordre de priorité dans la matrice des risques suivante (en fonction des principales conséquences potentielles et de l'échelle de probabilité), et regroupés par principaux défis.



Les sous-chapitres de la section A du présent document donnent plus de détails sur les 14 catégories de risques et leurs opportunités ainsi que les ODD correspondants pour chaque défi, tel qu'indiqué dans le tableau suivant.

Pour plus d'informations sur l'enjeu *Business* et ses risques et opportunités, se référer à ce document, section A.2.1 Répondre aux attentes des clients.

Pour plus d'informations sur l'enjeu *Salariés* et ses risques et opportunités, se référer à ce document, section A.3.1 Répondre aux attentes de nos salariés.

Pour plus d'informations sur l'enjeu *Ethique et chaîne de valeur* et ses risques et opportunités, se référer à ce document, section A.4.1 Atteindre le plus haut niveau d'éthique pour toutes les parties prenantes.

Pour plus d'informations sur l'enjeu *Environnement* et ses risques et opportunités, se référer à ce document, section A.5.1 Répondre aux attentes de la Société en matière d'environnement durable.

Pour plus d'information sur l'enjeu *communauté locales* et ses risques et opportunités, se référer à ce document section A.6.1. Répondre aux attentes des communautés locales.

A.1.3 La performance RSE de Worldline

A.1.3.1 Concrétiser nos progrès grâce au programme Trust 2025

Veillez vous référer au paragraphe A.1.1.2 détaillant le programme Trust 2025

Les objectifs spécifiques sont mesurés chaque année et les plans d'action sont mis en œuvre au niveau du Groupe. Ils s'appuient sur des apports externes et internes grâce à des

réunions avec les parties prenantes et les investisseurs ainsi que sur les questionnaires RSE reçus des agences de notation et de nos clients. Worldline revoit chaque année les indicateurs RSE, prend en compte les résultats obtenus, les progrès encore attendus, et identifie l'émergence de nouveaux thèmes et de nouvelles priorités.

A

A.1.3.2 Etre reconnu par les meilleures notations et classements extra-financiers

En 2022, Worldline continue d'être reconnu comme un leader dans son secteur par les principales agences de notation extra-financière.

- **CDP** : en 2022, la note est A- en baisse par rapport à A en 2021. Il faut d'abord noter que Worldline fait toujours partie du groupe des leaders (A et A-). Cette note est toujours bien supérieure à la moyenne du même groupe d'entreprises (C) et au niveau européen (B). Cette baisse est due à une erreur dans une réponse très spécifique, Worldline aurait autrement obtenu la note A. Actuellement, Worldline a introduit un recours auprès du CDP pour faire réviser cette note. Le CDP est reconnu par les investisseurs comme la référence internationale en matière de transparence et d'engagement des entreprises vis-à-vis du changement climatique. Avec plus de 10 000 entreprises évaluées, le CDP est la plus grande base de données sur les informations environnementales.
- **EcoVadis** : En 2021, Worldline confirme sa performance ESG en maintenant un score de 86/100 pour la deuxième année consécutive. Avec ce score, Worldline obtient une médaille de platine, le plus haut niveau de reconnaissance décerné par EcoVadis, et maintient sa place dans le top 1% de son industrie. Avec 85 000 entreprises évaluées, EcoVadis est la plus grande plateforme d'évaluation ESG disponible.
- **MSCI** a société a obtenu un score élevé dans le classement publié par MSCI, avec une note AA reçue en 2022. Worldline conserve ainsi sa position de leader.
- **ISS-ESG** : Worldline maintient son score B- et son statut Prime en 2022. Worldline se classe dans le décile supérieur parmi les 58 entreprises de son secteur, ce qui démontre sa performance ESG élevée. L'entreprise traite de manière adéquate la plupart des principaux risques de durabilité liés à ses activités commerciales (par exemple, la gestion énergétique des centres de données, la sécurité des données et l'approvisionnement responsable en matières premières).
- **V.E** (qui fait partie de Moody's ESG Solution) : Worldline a obtenu un score de 62/100, ce qui représente 1 point de plus que l'année dernière et place Worldline en 4^e position dans son secteur (82 entreprises évaluées). Ce score permet à Worldline de faire partie de l'indice V.E. Euronext. Worldline se distingue par sa forte performance sur les critères matériels suivants : droits humains fondamentaux, Conseil d'administration et gestion de carrière.
- **S&P Global CSA/DJSI** : Worldline gagne quatre points sur le S&P Global CSA, sur lequel le prestigieux DJSI (*Dow Jones Sustainability Index*) sélectionne les entreprises qui rejoindront son indice. Avec un score de 74/100, Worldline se situe bien au-dessus de la moyenne du secteur (34/100).
- **Indice Gaïa** : en 2021, Worldline a été reconnue par Ethifinance pour la notation Gaïa pour la transparence de ses informations extra-financières en obtenant une note de 72/100 en 2021¹.
- **FTSE4Good** : en 2021, Worldline est à nouveau une entreprise constitutive de la série d'indices FTSE4Good. Avec un score de 3,8/5, Worldline se situe dans le top 5 de son sous-secteur.
- Worldline figure parmi le palmarès des entreprises les plus performantes en matière de RSE en France publié par Le Point. **Le Point** et **Statista** récompensent les entreprises les plus responsables en France, sur la base des indicateurs clés de performance disponibles publiquement issus des rapports RSE, développement durable et gouvernance d'entreprise, ainsi que d'une enquête indépendante. une enquête indépendante. Worldline se situe en 20^e position dans le classement général et en 6^e position pour la partie environnement sur un classement de 250 entreprises.
- Worldline fait également partie des **Climate Leaders 2022** de l'Europe. Dans la deuxième édition de la liste **Financial Times-Statista** des leaders européens du climat, Worldline fait partie des 400 entreprises européennes classées.

¹ Veillez noter que Gaïa a opéré un changement dans sa méthodologie de calcul en 2022. Selon cette nouvelle méthodologie, la note de Worldline était de 69 l'année dernière. Elle a donc progressé de 3 points.



Déclaration de performance extra-financière

Intégrer le développement durable aux activités de Worldline

A.1.3.3 Renforcer nos actions grâce à des partenaires externes

Afin de se tenir au courant des dernières tendances du marché et contribuer à la mise en place de meilleures pratiques de l'industrie en matière de développement durable, Worldline est un membre actif des réseaux et organisations suivants :

- **Pacte mondial des Nations Unies** (lancé en 1999) : Les entreprises signataires du Pacte Mondial s'engagent à respecter 10 principes fondamentaux dans 4 domaines : les droits de l'homme, les droits du travail, l'environnement et la lutte contre la corruption. Engagé depuis 2010, Worldline a rejoint le Pacte Mondial de sa propre initiative depuis 2016 pour renforcer son engagement. En effet, Worldline a souhaité aller plus loin dans son engagement et ses actions en faveur de la RSE. Être membre du Conseil d'Administration du Pacte Mondial France représente pour Worldline une réelle opportunité de s'associer à un acteur institutionnel majeur dans le domaine du Développement Durable afin d'accélérer les transformations nécessaires pour accompagner les transitions sociétales. A cet égard, la Société s'engage également à contribuer aux Objectifs de Développement Durable des Nations Unies (ODD). Par ailleurs, en 2020 Worldline, représentée par Gilles Grapinet, a rejoint le Conseil d'administration du Pacte Mondial France pour un mandat de 3 ans ;
- **Global Reporting Initiative Community** : La *Global Reporting Initiative* (GRI) a été créée en 1997 dans le but d'élaborer des directives et des normes RSE applicables au niveau mondial pour rendre compte des performances économiques, environnementales et sociétales. Worldline élabore ses rapports relatifs au développement durable conformément à ces directives depuis 2014. Worldline est membre de la communauté et soutient la mission de la GRI qui est de responsabiliser les décideurs partout dans le monde, par le biais des Standards GRI ;
- **Club des Directeurs du Développement Durable (C3D)** : Worldline est un membre actif de l'organisation C3D qui vise à connecter et partager les dernières pratiques et réglementations en matière de RSE. Le Directeur RSE de Worldline est présent au Conseil d'administration du C3D en tant qu'administrateur ;
- **l'ORSE (Observatoire de la responsabilité sociétale des entreprises)** : Depuis 2019, Worldline est membre de l'ORSE et contribue à une réflexion approfondie sur les meilleures pratiques de RSE ;
- **L'engagement climatique de la ville de Paris** : Le Plan Climat de Paris vise à jeter les bases d'une ville neutre en carbone d'ici 2050, qui s'adapte aux aléas climatiques et résiste aux crises. En 2020, Worldline renforce son niveau d'engagement en signant le plus haut niveau d'engagement, l'Engagement Platine, et s'engage ainsi à s'aligner sur la stratégie 1,5 C° de la ville de Paris. Worldline s'est fixée des objectifs chiffrés de réduction de ses émissions de gaz à effet de serre et a adopté un plan d'action opérationnel à l'horizon 2030 qui comprend des mesures d'atténuation, d'adaptation et de compensation en vue de la neutralité carbone ;
- **En 2022, Worldline est fière d'avoir signé la Charte de l'Informatique Durable**. En signant cette Charte, Worldline affirme son véritable engagement à entrer dans une démarche « informatique durable » pour son organisation. Cette charte est délivrée par l'Institut Belge du Numérique Responsable (ISIT), un *think and do tank* basé sur son équivalent français l'INR ;
- **Worldline est signataire du French Business Climate Pledge soutenu par le MEDEF** : Lancée en 2017, cette initiative rassemble en 2020 100 entreprises françaises qui, en devenant signataires, se sont engagées collectivement à changer leurs comportements et à investir dans les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique et d'autres technologies bas carbone. Cet investissement pour lutter contre le changement climatique s'est élevé à 68 milliards d'euros entre 2017 et 2018. Worldline a rejoint ces entreprises en 2019 lors de la Rencontre des Entrepreneurs de France. Ce défi est clé pour l'attractivité et la compétitivité de la France et de l'Europe. Les entreprises signataires recommandent à la France et à l'UE de s'appuyer plus systématiquement sur le potentiel technologique et scientifique du continent, sur sa compétitivité et d'encourager une coopération accrue entre les acteurs européens. Ainsi, en 2021, Worldline a renforcé son engagement à participer au programme d'expansion en présentant l'ambition à 27 de ses principaux fournisseurs français et en les sollicitant pour participer au programme et contribuer au nouvel objectif collectif.

A.1.3.4 Révéler la performance RSE de Worldline grâce à son reporting extra-financier conforme aux standards les plus élevés

A.1.3.4.1 Rendre les informations extra-financières accessibles et transparentes grâce à des rapports conformes aux normes les plus strictes en la matière.

Les rapports Worldline ont été préparés conformément aux normes les plus élevées de la GRI, c'est-à-dire « l'option *Comprehensive* » depuis 2016. Worldline publie deux types de rapport, tous deux en accès libre depuis le site internet de Worldline et donne accès à la déclaration de performance extra-financière d'Ingenico. :

- **Le Document d'Enregistrement Universel (URD)** qui comprend l'ensemble des indicateurs clés de performance (ICP) et les résultats de l'évaluation de la matérialité, en ligne avec les états financiers de Worldline. Le document est destiné à la communauté des investisseurs. Il est conforme à la loi française du Grenelle II, à la loi Sapin II, à la loi sur le Devoir de vigilance, à la loi sur la Transition énergétique pour une croissance verte et à la Transposition française de la Directive européenne 2014/95/UE sur la déclaration de performance extra-financière ;
- **Le rapport intégré** qui reprend les principaux ICP financiers et extra-financiers et met en évidence les grands thèmes de l'année, ainsi que la stratégie de l'entreprise pour les années à venir et la manière dont elle répondra aux attentes de l'ensemble de ses parties prenantes. Ce rapport intégré fait partie, en 2022, du présent URD en tête de ce dernier.

Le suivi des ICP et la méthodologie de *reporting* sont présentés à la section A.7.

En outre, depuis 2020, les rapports Worldline sont alignés sur le cadre SASB « Software & IT Services ».

A.1.3.4.2 Un reporting répondant aux exigences de la Directive européenne 2014/95/UE sur la déclaration de performance extra-financière

La Directive de l'UE 2014/95/UE modifiant la Directive 2013/34/UE en ce qui concerne la publication d'informations non financières et d'informations relatives à la diversité par certaines grandes entreprises et certains groupes également appelée directive sur le *reporting* de l'information non financière (*Non Financial Reporting Directive*), a été transposée en droit interne français en 2017 à travers trois instruments législatifs : (i) l'article 216 de la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté ; (ii) l'Ordonnance n° 2017-1180 du 19 juillet 2017 relative à la publication d'informations extra-financières par certaines grandes entreprises et certains groupes de sociétés ; (iii) le Décret n° 2017-1265 du 9 août 2017 pris pour l'application de l'ordonnance n° 2017-1180 du 19 juillet 2017 relative à la publication d'informations extra-financières par certaines grandes entreprises et certains groupes de sociétés.

Ce paysage juridique a permis la mise en place d'un nouveau cadre pour la divulgation d'informations non financières par les grandes entreprises.

Cette directive modifie les règles applicables concernant les exigences de publication en matière de Responsabilité Sociétale d'Entreprise. Cette réglementation couvre et remplace d'autres lois sur ce sujet, et est destinée à devenir un outil de gestion stratégique pour l'entreprise, concis et intelligible, ainsi que centré sur les informations matérielles pour l'ensemble des parties prenantes concernées.

Cette nouvelle directive vise à améliorer la pertinence, la cohérence et la comparaison de l'information extra-financière publiées en Europe et introduit une vision plus globale et matérielle du *reporting* extra-financier. Avec les ODD des Nations Unies et la loi PACTE en France, cette réglementation incite les entreprises à réfléchir à leur activité au regard de leur contribution et de leur impact sur la Société et à servir l'ambition d'un développement plus durable, prenant en compte l'intérêt de toutes leurs parties prenantes à travers une réflexion intégrée.

Le tableau de concordance présenté ci-après permet de relier les exigences de la Directive 2014/95/UE (article L. 225-102-1) et la performance extra-financière correspondante de Worldline.



Déclaration de performance extra-financière

Intégrer le développement durable aux activités de Worldline

Informations exigées par la DPEF	Exigences du nouvel article L. 225-102-1 relatif à la déclaration de performance extra-financière (DPEF)	Point traité dans le présent document	
Informations générales sur les enjeux de Worldline	Un modèle d'affaire intégré (cadre de référence de l'IIRC)	sections A.1.2.1.2 et Rapport intégré	
	Une analyse des risques avec ses politiques d'atténuation, ses plans d'action et ses ICP associés.	sections A.1.2.2 et C	
Section relative aux informations sociales et sociétales	Thèmes couverts par l'analyse des risques de Worldline	Emploi (cf. risque Recrutement et fidélisation des talents) Formation (cf. risque Formation et développement du capital humain) Organisation du travail (cf. risque Bien-être des salariés au travail) Santé et sécurité (cf. risque Bien-être des salariés au travail) Conditions de travail (cf. risque Bien-être des salariés au travail) Accords de négociation collective (cf. risque Bien-être des salariés au travail) Sous-traitance et fournisseurs (cf. risque Achats responsables et audits préalables dans la chaîne de valeur)	sections A.1.2.2, A.3 et F – table de concordance DPEF
	Thèmes non couverts par l'analyse des risques de Worldline mais considérés comme matériel	Egalité de traitement : <ul style="list-style-type: none">● mesures prises pour promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes ;● mesures prises pour promouvoir l'emploi et l'intégration des personnes handicapées ;● politique de lutte contre la discrimination ;● promotion de la diversité	sections A.1.2.2, A.3 et F – table de concordance DPEF
Section relative aux informations sociales et sociétales	Thèmes non couverts par l'analyse des risques de Worldline mais considérés comme matériel	Engagements sociétaux en faveur du développement durable : <ul style="list-style-type: none">● l'impact de l'activité de la Société en matière d'emploi et de développement local ;● l'impact de l'activité de la Société sur les populations riveraines ou locales ;● les relations entretenues avec les parties prenantes de la Société et les modalités du dialogue avec celles-ci ;● actions de partenariat ou de mécénat	sections A.1.2.1, A.1.2.2, A.3, A.4.6, A.6.3 et F – table de concordance DPEF

Déclaration de performance extra-financière

Intégrer le développement durable aux activités de Worldline

Informations exigées par la DPEF	Exigences du nouvel article L. 225-102-1 relatif à la déclaration de performance extra-financière (DPEF)	Point traité dans le présent document
Section relative aux informations sur les droits humains	Thèmes couverts par l'analyse des risques de Worldline	Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail relatives : Autres actions engagées en faveur des droits humains (cf. risque Respect des lois et des réglementations) Le plan de vigilance de Worldline
Section relative aux informations environnementales Section relative aux informations sur la lutte contre la corruption Section relative aux informations sur la lutte contre l'évasion fiscale	Thèmes couverts par l'analyse des risques de Worldline	Politique générale en matière environnementale (cf. risque Respect des lois et des réglementations) Changement Climatique (cf. risque Changement Climatique) Pollution (cf. risque Changement Climatique) Economie Circulaire (cf. risque Economie Circulaire)
	Thèmes non couverts par l'analyse des risques de Worldline mais considérés comme matériel	Protection de la biodiversité : Mesures prises pour préserver ou restaurer la biodiversité Alimentation responsable et relations commerciales durables avec le secteur de l'agro-alimentaire : Mesures pour réduire et valoriser le gaspillage alimentaire ; Mesures visant à promouvoir un repas responsable, juste et durable
	Sujets non traités directement dans ce rapport	Sujets non considérés comme matériel pour la Société et non directement traités dans ce rapport : le respect du bien-être animal ; l'insécurité alimentaire.
	Thèmes couverts par l'analyse des risques de Worldline	Informations relatives à la lutte contre la corruption : les actions engagées pour prévenir la corruption (cf. risque Corruption)
	Thèmes couverts par l'analyse des risques de Worldline	Informations relatives à la lutte contre l'évasion fiscale : les actions engagées pour prévenir l'évasion fiscale (cf. risque Respect des lois et des réglementations)

Pour plus d'information, se référer à la table de concordance DPEF de ce document section F.

A



Déclaration de performance extra-financière

Intégrer le développement durable aux activités de Worldline

A.1.4 Principaux indicateurs clés de performance

Aspect matériel	Risque extra-financier	Standard	Indicateur	2022	2021	2020	Périmètre 2022		Périmètre 2021		Périmètre 2020	
							Par salariés	Par revenu	Par salariés	Par revenu	Par salariés	Par revenu
Le marché	Gestion de la relation client		Résultats des enquêtes Tactiques mesurant la satisfaction des clients	8,1	8,1	8,2	-	100%	-	100%	-	100%
Confidentialité des données	Sûreté et sécurité physique		% des incidents traités conformément aux politiques sécurité de Worldline	96%	100%	-	-	46%	-	46%	-	-
Confidentialité des données	Sûreté et sécurité physique		% d'employés ayant reçu une formation dédiée à la sécurité	93%	95%	-	91%	-	91%	-	-	-
Confidentialité des données	Sûreté et sécurité physique		% des évaluations de conformité relative à la protection des données effectuées sur l'ensemble des activités de traitement des données	92%	83,37%	99,70%	-	48%	-	48%	-	100%
Solutions positives et innovantes	Innovation durable		Nombre de familles de brevets	50	43	-	-	100%	-	100%	-	-
Solutions positives et innovantes	Innovation durable		Nombre de sessions sur l'innovation assurées par Worldline pour ses clients	40	35	51	-	100%	-	100%	-	100%
Solutions positives et innovantes	Taxinomie		Revenu éligible à la taxinomie verte européenne	81%	77%	-	-	100%	-	100%	-	-
Solutions positives et innovantes	Taxinomie		Revenu aligné à la taxinomie verte européenne	0%	-	-	-	-	-	-	-	-
Solutions positives et innovantes	Taxinomie		CapEX aligné à la taxinomie verte européenne	3%	-	-	-	-	-	-	-	-
Solutions positives et innovantes	Taxinomie		OpEx aligné à la taxinomie verte européenne	0%	-	-	-	-	-	-	-	-
Formation et développement du personnel	Formation & développement du capital humain		% d'employés ayant un Plan de Développement Individuel	45%	24,69%	-	74%	-	74%	-	-	-
Formation et développement du personnel	Formation & développement du capital humain		% d'employés ayant eu deux entretiens individuels de performance dans l'année	81%	83,97%	-	89%	-	89%	-	-	-
Attraction et rétention des talents	Attraction et rétention des talents		% de postes pourvus par des candidats internes et par la promotion interne	35%	63%	-	82%	-	82%	-	-	-
Attraction et rétention des talents	Attraction et rétention des talents		Attrition volontaire	10,22%	9,7%	-	100%	-	100%	-	-	-

Déclaration de performance extra-financière

Intégrer le développement durable aux activités de Worldline

Aspect matériel	Risque extra-financier	Standard	Indicateur	2022	2021	2020	Périmètre 2022		Périmètre 2021		Périmètre 2020	
							Par salariés	Par revenu	Par salariés	Par revenu	Par salariés	Par revenu
Diversité et inclusion	Diversité et inclusion		% de femmes au sein du comité exécutif et des comités du Business Management	23%	18%	-	100%	-	100%	-	-	-
Diversité et inclusion	Diversité et inclusion		% de femmes dans l'entreprise	34%	34%	32,70%	100%	-	100%	-	100%	-
Ethique, conformité & droits Humains	Conformité aux lois et réglementations		Valeur monétaire des pénalités significatives pour non-respect des lois et des règlements (<100K)	0	0	0	-	100%	-	100%	-	100%
Ethique, conformité & droits Humains	Conformité aux lois et réglementations		% de salariés formés au Code éthique – formation en ligne	86%	94,7%	96%	91%	-	91%	-	84%	-
Ethique, conformité & droits Humains	Corruption, pot de vin et fraude		% du management et des fonctions exposées formées à la lutte contre la corruption - formation en ligne	89%	88%	-	91%	-	91%	-	-	-
Achat responsable	Achat responsable et due diligence au sein de la chaîne de valeur		% de fournisseurs stratégiques évalués par EcoVadis	78%	74%	35%	-	100%	-	100%	-	100%
Changement climatique	Changement climatique		% d'énergie renouvelable dans les data centers et les bureaux	94%	91%	92%	99,1%	-	100%	-	100%	-
Changement climatique	Changement climatique		Emissions de CO ₂ par million d'euros de chiffre d'affaires (tonnes eq CO ₂ /M €)	2,8	2,7	3,1	99,1%	98,7%	-	96%	-	circa 97%
Changement climatique	Changement climatique		Emissions de CO ₂ par salarié (tonnes eq CO ₂ /salarié) : scopes 1, 2 et 3a*	0,7	0,6	0,7	99,1%	-	93%	-	circa 99%	-
Changement climatique	Changement climatique		Emissions totales de CO ₂ (tonnes eq CO ₂) : scopes 1, 2 et 3a*	12 126	9 846	8 262	99,1%	-	93%	-	-	99%
Opérations éco-efficente	Changement climatique		Nombre de sites certifiés ISO 14001	15	20	15	100%	-	100%	-	-	-

* Nous avons utilisé une nouvelle méthode de calcul pour l'intensité énergétique : GJ ou CO₂e/M€CA ou Nombre d'employés. Auparavant, les calculs d'intensité étaient calculés par pays et faisaient l'objet d'une moyenne. Pour assurer la transition, nous publions les intensités des années passées avec les anciens calculs (mais pas 2022) nous publions les valeurs de 2022 avec le nouveau calcul et l'historique recalculé de la même manière. Les valeurs avec l'ancienne méthode de calcul sont publiées à la page 201.

% des évaluations de conformité relative à la protection des données effectuées sur l'ensemble des activités de traitement des données :

Inclusion des activités de traitement actives et de toutes les entités Worldline au sein de l'Espace économique européen et du Royaume-Uni. Exclusion des activités de traitement relatives aux anciennes entités d'Ingenico pour la période antérieure à la fusion (avant 11/2020), car les sociétés du groupe Ingenico n'ont pas établi leurs inventaires (registres des activités de traitement) avec une évaluation CADP de Worldline. Les structures ou figures juridiques suivantes sont considérées comme non pertinentes et donc exclues : joint-ventures (Payone), succursales et bureaux.

Résultats des enquêtes Tactiques mesurant la satisfaction des clients (scope: de 0 à 10) : Payone est exclu du périmètre.

% de salariés formés au Code éthique – formation en ligne :

Les salariés inactifs, les stagiaires des écoles, rémunérés ou non, les externes, les apprentis, les salariés en congé de longue durée (maladie, congé sabbatique, congé parental hors congés payés) à partir du T4, les salariés ayant moins de 3 mois d'ancienneté (MyHR), les salariés n'utilisant pas d'ordinateur, et les salariés dont le statut est "retraité", "retraité" ou "transféré" à partir de 2023 ont été exclus du périmètre de l'indicateur.

% du management et des fonctions exposées formées à la lutte contre la corruption – formation en ligne : Le champ d'application comprend tous les pays et entités de Worldline.

% de postes pourvus par des candidats internes et par la promotion interne : Les salariés du périmètre ex-Ingenico sont exclus du périmètre.

A



Déclaration de performance extra-financière

Intégrer le développement durable aux activités de Worldline

% de salariés ayant un Plan de Développement Individuel :

Tous les salariés sont inclus dans le périmètre de reporting, à l'exception de l'Allemagne, de l'Autriche et des inactifs : Allemagne, Autriche, inactifs, salariés ayant moins de 3 mois d'ancienneté.

% de salariés ayant eu deux entretiens individuels de performance dans l'année :

Tous les salariés sont inclus dans le périmètre du rapport, à l'exception de l'Allemagne, de l'Autriche, d'Axepta et de l'Italie : Allemagne, Autriche, Axepta / Italie, Cardlink / Grèce, ANZ / Australie.

% des incidents traités conformément aux politiques sécurité de Worldline :

Les lignes d'activité mondiales et locales et les fonctions de soutien des entités énumérées ci-dessous sont incluses dans le champ d'application du rapport : Financial Services [FS], Mobility & eTransactional Services [MTS], Merchant Services [MS], Production Services [PS], Corporate IT [CIT], Global Resources & Support [GRS].

Tous les sites et toutes les priorités d'incidents de sécurité (aucune limitation sur les priorités P1, P2, P3 et P4). Il convient de noter que les événements de sécurité ne sont pas inclus dans le champ d'application du rapport. Depuis 2022, les incidents de sécurité SPS (intégrés dans FS GBL) sont inclus dans le champ d'application. Depuis 2022, les incidents de sécurité ex-Ingénico (intégrés dans MS GBL) sont inclus dans le champ d'application.

% de fournisseurs stratégiques évalués par EcoVadis :

Fournisseurs ayant fait l'objet d'une évaluation il y a au maximum deux années civiles.

% de salariés ayant reçu une formation dédiée à la sécurité :

Sont exclus les salariés inactifs, les stagiaires des écoles, rémunérés ou non, les externes, les apprentis, les salariés en congé de longue durée (maladie, congé sabbatique, congé parental à l'exclusion des congés de longue durée) du Q4, les salariés ayant moins de 3 mois d'ancienneté (MyHR), les salariés n'utilisant pas d'ordinateur.

Revenu éligible à la taxinomie verte européenne : Les revenus éligibles s'élèvent à 3 521 millions d'euros. Les principales activités de Worldline sont liées à l'activité 8.1 Traitement des données, hébergement et activités connexes.

Revenu aligné à la taxinomie verte européenne : Aucun alignement n'est reportable en 2022. Les activités principales de Worldline sont liées à l'activité 8.1 Traitement des données, hébergement et activités connexes.

CapEx aligné à la taxinomie verte européenne : Les CapEx alignés s'élèvent à 12,0 millions d'euros. L'alignement principal de Worldline est lié à l'activité 7.7. Acquisition et propriété de bâtiments

OpEx alignées à la taxinomie verte européenne : Les OpEx alignées s'élèvent à 0,4 million d'euros. Les activités principales de Worldline sont liées à l'activité 7.3 Installation, maintenance et réparation d'équipements d'efficacité énergétique.

% de femmes au sein du Comité Exécutif et des comités du Business Management :

Cet indicateur concerne les femmes occupant des postes de direction au sein de Worldline Top. Il prend en compte les femmes qui occupent des postes de DG et de DG adjoint aux niveaux N-1 et N-2.

% d'énergie renouvelable dans les centres de données et les bureaux :

Sont inclus dans le scope :

- Tous les bureaux de plus de 30 salariés gérés par Worldline ou ses sous-traitants. Les pays comptant moins de 30 salariés au total dans ses bureaux sont exclus. La couverture des salariés représente 99,1% de l'effectif total de l'effectif total de Worldline.
- Tous les centres de données de plus de 50 m² gérés par Worldline ou ses sous-traitants. En excluant les centres de données de moins de 50 m², la surface couvre 92% des centres de données de Worldline.

Les biens qui ont été cédés au cours de l'année peuvent être exclus du champ d'application.

Emissions totales de CO₂ (tonnes eq CO₂) scopes 1, 2 et 3a :

Sont inclus dans le champ d'application :

- Tous les bureaux de plus de 30 employés gérés par Worldline et ses sous-traitants. Les pays comptant moins de 30 salariés au total dans ses bureaux sont exclus.
- Tous les centres de données de plus de 50 m² gérés par Worldline ou ses sous-traitants.
- Déplacements en voiture
- Déplacements en avion
- Déplacements en train
- Déplacements en taxi

Les entités qui ont été cédés au cours de l'année peuvent être exclus du champ d'application.

A.2 Instaurer la confiance des clients avec des solutions fiables, sécurisées, innovantes et durables

A

A.2.1 Répondre aux besoins et aux attentes des clients

Dans un environnement en pleine évolution, Worldline doit pouvoir s'adapter afin de répondre aux attentes des acteurs clés du marché avec qui la Société génère une partie importante de son chiffre d'affaires. C'est pourquoi Worldline accorde une attention particulière à la satisfaction de ses clients. Au regard des enjeux *business*, Worldline a identifié cinq risques extra-financiers significatifs. Ce chapitre est structuré en fonction de ces risques et présente les mesures d'atténuation pour chacun afin de tirer pleinement parti des opportunités liées à ces risques.

Worldline a finalisé son programme Trust 2025 et met l'accent sur les objectifs ci-dessous :

- Score de qualité-disponibilité et réponses des services des contrats et des plates-formes : 99,99% ;
- 100% des demandes des personnes concernées sont traitées dans les délais et en conformité avec la politique de confidentialité de Worldline ;
- 100% des sites certifiés ISO 27001 conformes à la politique de sécurité ;
- Net Promoter Score : 52 ;
- Revenus contribuant aux objectifs de développement durable : 2 307 millions d'euros.

L'amélioration de l'expérience client est soutenue par des programmes d'entreprise axés sur des domaines spécifiques, tels que l'initiative Objectif zéro incident (OZI). Cette initiative globale permettra à Worldline d'atteindre ses objectifs Trust 2025 concernant le score de qualité et le Net Promoter Score.

L'objectif de l'OZI est une réduction drastique de l'occurrence des incidents et des problèmes non résolus qui nuisent à l'expérience du client en termes de fiabilité et de robustesse et freinent l'énergie interne. Grâce à l'initiative OZI, un suivi systématique des processus de gestion des incidents et des problèmes est mis en place. Les

améliorations de processus sont identifiées par le biais d'une méthode d'amélioration continue du service, et systématiquement renforcées dans toutes les organisations, dans toutes les zones géographiques du monde.

Il existe également diverses initiatives prises localement par les différents GBL.

- Par exemple, au niveau de la GBL MS, l'entité Merchant Services améliore continuellement les relations avec les clients grâce à un modèle de soutien aux comptes clés basé sur les *Customer Success Managers*. Le programme SAVE axé sur l'écoute des signaux des clients concernant nos services et produits a été mis en œuvre avec succès dans des pays pilotes et sera ensuite déployé sur d'autres marchés en 2022. Les processus des services clients sont en train d'être unifiés par la mise en œuvre de la Sales Force afin d'offrir une meilleure expérience client et d'améliorer le lien entre les demandes des clients avec les équipes de support produit et technique des services marchands et les ventes.
- ASTRA a amélioré la performance globale de notre plateforme Ogone et a augmenté les heures d'ouverture améliorant l'expérience globale de nos clients sur la plateforme à travers RB et GSV.
- Le programme QIP améliore les performances d'*on-boarding* des clients, déployé avec succès dans les pays nordiques, il doit maintenant être étendu à d'autres régions. Worldline se concentre également très fortement sur le Net Promoter Score/CSAT afin d'améliorer les processus, les produits et les services en écoutant les commentaires des clients.
- En plus du traitement standard des demandes de service client, ALICE, un programme de priorisation spécifique, a été lancé pour améliorer l'expérience du service client afin de minimiser les plaintes, les escalades et les annulations.

Principaux résultats et objectifs

Domaine	Indicateur	2022	2021	Cible 2025
Disponibilité et sécurité des plateformes	Score de qualité – Disponibilité du service et temps de réponse des contrats	99,9876%	99,9890%	99,9900%
	Score de qualité – Disponibilité du service et temps de réponse des plateformes	99,9912%	99,877%	99,9900%
	% de demandes ayant reçu une réponse à temps et conformément à la politique de protection des données de Worldline	99,3%	99%	100%
	% des sites certifiés ISO 27001 dans le respect la politique de sécurité	67%	51%	100%
Market intimacy	Taux net de recommandation	48	46	52
	Revenu total « Offre durable » (en million d'euros)	2 468	2 109	2 307



Déclaration de performance extra-financière

Instaurer la confiance des clients avec des solutions fiables, sécurisées, innovantes et durables

Risque Business	Description du risque	Plan d'action de Worldline	Opportunités liées	Principaux ICP
Innovation durable <i>Pour plus d'information se référer aux sections A.2.2 et C. de ce document</i>	Dans le cas où Worldline ne parviendrait pas à fournir l'innovation à temps ou de manière durable, cela aurait un impact sur la capacité de Worldline à atteindre ses objectifs.	Renforcer la création de valeur pour ses clients et la Société grâce à des solutions durables et innovantes constitue un défi quotidien. C'est la raison pour laquelle Worldline a mis en place plusieurs actions pour rendre son innovation aussi pertinente qu'écoresponsable et accessible.	Transformation numérique durable et réinvention des entreprises	<ul style="list-style-type: none">● WL8 Nombre de sessions sur l'innovation organisées par Worldline pour les clients● Trust 2025 – Revenu total « Offre durable » (en million d'euros)
Sécurité de l'information et fiabilité des systèmes <i>Pour plus d'information se référer aux sections A.2.3 et C. de ce document</i>	Dans le cadre de son activité, le Groupe exploite différents services qui impliquent la collecte, la comptabilisation et la gestion des flux d'entrée et de sortie d'argent pour différentes parties de la chaîne des services de paiement. Dans cette optique, Worldline représente une cible possible pour les attaquants par divers moyens (DDoS, Phishing, Ransomware...). Bien que ce risque ne soit pas nouveau, le nombre d'attaques et leur sophistication ne cessent d'augmenter.	Afin d'éviter ou de réduire l'impact et la probabilité d'incidents de sécurité, Worldline a renforcé son organisation en matière de sécurité en définissant des politiques, des procédures et des directives, ainsi qu'un centre de cyberdéfense. Worldline maintient également une couverture élevée de la certification de sécurité ISO 27001.	Offre de sécurité numérique avancée	<ul style="list-style-type: none">● Trust 2025 – Score de qualité – Disponibilité et temps de réponse des services des contrats et des plateformes● Trust 2025 % de sites certifiés ISO 27001 conformes à la politique de sécurité● % de salariés formés à la sécurité● Réponses aux incidents conformes à la politique de sécurité de Worldline
Continuité des opérations	Le Groupe dépend du fonctionnement efficace et ininterrompu des systèmes centraux (systèmes informatiques, logiciels, serveurs et centres de données). Les services sont conçus pour traiter en continu, de manière sécurisée et fiable, des transactions complexes en temps réel. Tout échec dans la fourniture d'un service efficace et sécurisé ou toute incapacité à se remettre rapidement d'un incident aurait un effet négatif.	Worldline a mis en place des procédures de continuité des opérations. L'objectif principal de la gestion de la continuité des opérations est de s'assurer que Worldline dispose d'une réponse aux perturbations majeures. Le processus de continuité des opérations au sein de Worldline se concentre sur le développement et la gestion des procédures pour protéger son personnel, ses processus, ses locaux et ses technologies.		<ul style="list-style-type: none">● Trust 2025 : Score de qualité – Disponibilité et temps de réponse des services des contrats et des plateformes

Déclaration de performance extra-financière

Instaurer la confiance des clients avec des solutions fiables, sécurisées, innovantes et durables

Risque Business	Description du risque	Plan d'action de Worldline	Opportunités liées	Principaux ICP
Protection des données <i>Pour plus d'information se référer aux sections A.2.4 et C. de ce document</i>	<p>Le secteur numérique est confronté à des défis croissants en termes de confidentialité des données, ce qui est visible dans le monde entier. Pour mettre en œuvre des services conformes et sécurisés, Worldline doit assurer un niveau élevé de protection des données contre les menaces externes et garantir à ses tiers l'utilisation potentielle de ces données.</p> <p>Thème clé : protection des données</p>	<p>Afin de garantir le meilleur niveau de protection des données, Worldline a mis en place une approche globale en matière de protection des données avec un DPO dédié par <i>business</i>, qui a été renforcée par l'application du règlement européen RGPD. La Société forme également ses salariés à la protection des données personnelles.</p>	<p>Excellence opérationnelle/ Mécanismes de contrôle interne et juridique/ Confiance et conformité tout au long de la chaîne de valeur</p>	<ul style="list-style-type: none"> Trust 2025 : % des demandes des personnes concernées traitées à temps et conformément à la politique de confidentialité de Worldline. WL3 Nombre d'incidents de sécurité Evaluation de la conformité du traitement des données effectuée sur les activités de traitement actif
Gestion de la relation client <i>Pour plus d'information se référer aux sections A.2.5 et C. de ce document</i>	<p>La capacité de Worldline à garantir que ses produits et services répondent aux besoins de ses clients est cruciale pour sa capacité à créer de la valeur. Le risque serait lié à une qualité insuffisante du produit ou du service fourni conduisant à l'insatisfaction du client, voire à une réclamation.</p> <p>Thème clé : service client</p>	<p>Pour garantir la satisfaction de ses clients, Worldline réalise régulièrement des enquêtes de satisfaction afin d'ajuster les processus métier et d'accroître le niveau général de satisfaction de ses clients.</p>	<p>Qualité de livraison et avantage concurrentiel</p>	<ul style="list-style-type: none"> Résultat des enquêtes tacites mesurant la satisfaction globale des clients Taux net de recommandation

A



Déclaration de performance extra-financière

Instaurer la confiance des clients avec des solutions fiables, sécurisées, innovantes et durables

A.2.2 Stimuler l'innovation durable

A.2.2.1 Le management de l'innovation

A.2.2.1.1 L'approche de Worldline quant à l'innovation

Worldline a réuni l'ensemble de ses entités impliquées dans des activités de R&D au sein de la « R&D Fédération ». Cette dernière est animée, au sein de Worldline Labs, par une équipe centrale qui en assure la gouvernance. Celle-ci repose, d'une part sur la formalisation des axes stratégiques de R&D de l'entreprise et la gestion de leurs priorités et d'autre part sur l'organisation de travaux collaboratifs conduits avec les entités locales. Ces travaux sont proposés par des Groupes de Maturation, organisés en Axe de Synergies, supervisés par un Comité de Pilotage et orientés par un Comité Stratégique.

Pour développer des liens forts entre le Worldline Labs et ses entités commerciales, Worldline a développé un réseau d'ambassadeurs.

Worldline appréhende l'innovation selon deux modalités :

- **Incrémentale** : Une partie des innovations développées par Worldline permet d'améliorer les services et processus existants conçus au quotidien pour ses clients. Le climat de confiance et de proximité établi avec ses clients renforce par ailleurs la création de valeur par Worldline en permettant une meilleure compréhension de leurs besoins et problématiques. La présence de Worldline sur de multiples marchés est un atout précieux qui lui permet de proposer ses solutions sur de nouveaux marchés en s'appuyant sur les retours d'expérience collectés sur d'autres ;
- **Radicale/en rupture** : en parallèle, Worldline concentre également ses efforts de Recherche, Développement & Innovation sur l'exploration et le développement proactif de technologies qui apportent des solutions aux problèmes actuels et futurs de ses clients avec un point de vue et un angle innovant. Worldline adapte et commercialise ses innovations auprès de ses clients lors d'ateliers d'innovation, de démonstrations de faisabilité et d'autres moyens de promouvoir leur utilité.

Afin de soutenir cette double approche, Worldline s'assure tout d'abord que les cas d'utilisation et les technologies clés sont correctement identifiés et suivis.

La plupart des ingénieurs des départements de Recherche, Développement & Innovation de Worldline sont intégrés aux équipes opérationnelles de Worldline et se consacrent principalement à l'innovation incrémentale. Les autres ingénieurs du département de Recherche, Développement & Innovation travaillent sur des projets à long terme relatifs à l'innovation disruptive. Au sein de Worldline, 27% des salariés du département Recherche, Développement & Innovation sont des doctorants et des étudiants en thèse [WL2].

Les dépenses en Recherche et Développement du Groupe Worldline se sont élevées à 243 millions d'euros en 2022. Pour plus d'information, veuillez vous référer au Rapport intégré

Le management de l'innovation chez Worldline consiste à promouvoir, stimuler, faciliter et valoriser l'innovation, ce qui nécessite le développement d'une forte culture de l'innovation. En communiquant sur l'innovation en tant que valeur de l'entreprise, en fournissant des exemples d'innovations et en soulignant les comportements positifs ainsi que les réussites, Worldline s'assure que tous ses salariés comprennent ce qu'est l'innovation et à quel point elle est importante. Chacun est concerné par l'innovation et la stimule de multiples manières :

- Selon un axe *top-down*, sur la base d'analyses stratégiques, tendancielle et concurrentielle ;
- En *bottom-up*, en faisant appel à la créativité de chaque salarié ;
- Transversalement, grâce à des interactions, y compris l'innovation ouverte, avec ses écosystèmes marchands, industriels et académiques.

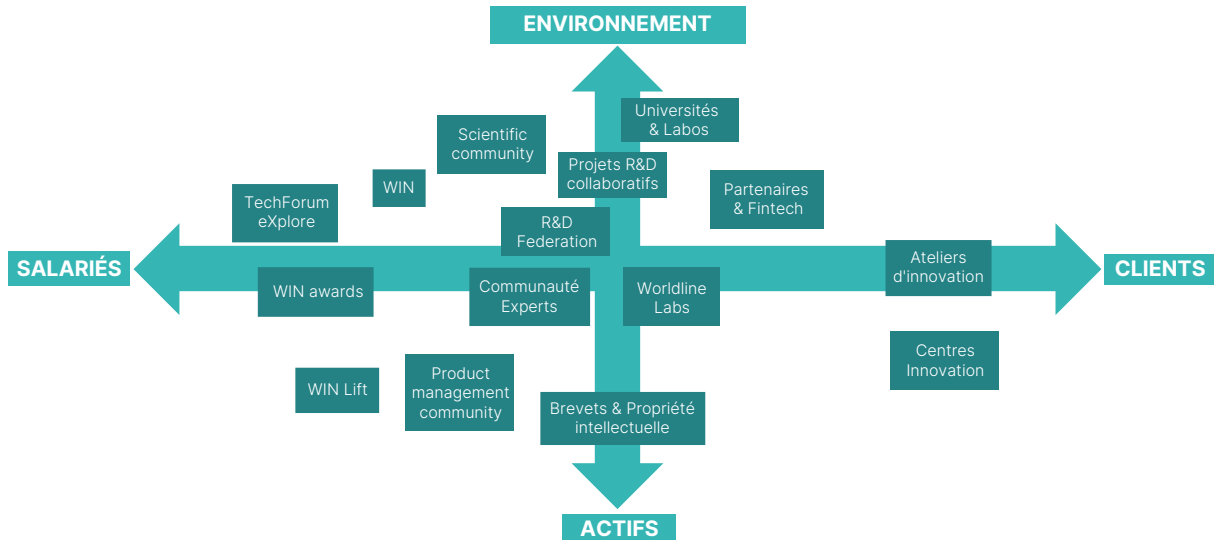
Worldline facilite l'innovation en fournissant des outils, des formations, des processus, des communautés et des initiatives. Par exemple, le programme d'incubation d'idées de Worldline aide les innovateurs à définir, affiner, explorer, développer et faire grandir leurs idées jusqu'au point où elles peuvent être adoptées dans le cadre des processus ordinaires. La valorisation se fait avant tout en intégrant les innovations dans le portefeuille d'offres de Worldline, mais aussi sous forme de brevets ou de savoir-faire.

Dans le cadre de son management de l'innovation, Worldline véhicule les messages clés suivants :

- **Une définition inclusive de l'innovation** afin que chacun se sente concerné et en capacité d'innover et comprenne que l'innovation ne concerne pas seulement la technologie, mais aussi les produits, les services, les processus, l'organisation, le marketing, les ventes, les modèles économiques, ainsi que les dimensions sociales, sociétales et environnementales ;
- **L'importance de l'ambidextrie** : l'entreprise doit être capable, simultanément, d'exploiter les sources de revenus actuelles tout en exploitant de nouvelles opportunités qui deviendront les revenus de demain. Il est donc essentiel de maintenir un bon équilibre entre l'exploration et l'exploitation ;
- **L'innovation est un processus** (rechercher/sélectionner/implémenter/capter) qui doit être structuré, suivi et aligné avec un agenda stratégique ;
- **L'évaluation des projets innovants** doit tenir compte la connaissance, l'expérience et l'apprentissage, auxquels l'innovation est étroitement liée.

A.2.2.1.2 Promouvoir la culture de l'innovation

L'écosystème d'innovation de Worldline



Afin de promouvoir une culture de l'innovation, Worldline a mis en place des initiatives internes et externes :

- Le Réseau Innovation de Worldline (Worldline Innovation Network – WIN) :** Comptant plus de 50 membres, ce réseau et cette communauté d'experts en innovation rassemble les membres du WIN. Il est composé d'experts en innovation occupant différentes positions dans l'organisation et les zones géographiques de Worldline. Ils promeuvent la culture de l'innovation dans toute l'entreprise, agissent comme relais et facilitateurs de proximité auprès des innovateurs et développent avec leurs pairs de nouvelles pratiques d'innovation chez Worldline ;
- L'incubateur d'idées WIN Lift :** Cette initiative combine processus, facilitation et méthodologie pour aider les innovateurs à définir, affiner, explorer, développer et faire grandir leurs idées jusqu'à leur adoption dans le cadre des processus généraux de Worldline ;
- Le concours annuel WIN Awards :** Ce concours annuel *bottom-up* permet à tous les salariés de Worldline de présenter les projets innovants auxquels ils ont participé au cours de l'année écoulée. Les meilleurs projets sont présentés et soumis au vote des salariés pour déterminer les finalistes. Un jury international désigne les gagnants. Cette initiative permet non seulement de donner une visibilité aux projets innovants et aux innovateurs, mais aussi d'encourager chaque salarié à réfléchir à l'innovation, ses origines, la manière de la promouvoir et les moyens de la concrétiser : « Il y a 1001 façons d'innover, quelles sont les vôtres ? » ;
- La WIN Learning eXpedition :** Cette initiative annuelle emmène les meilleurs innovateurs de Worldline dans un voyage de découverte et de rencontre de l'écosystème d'innovation (universités, start-ups, acteurs majeurs, institutions, etc..) d'une grande métropole ;
- Le Festival de l'innovation :** organisé depuis l'année dernière autour de la Journée mondiale de la créativité et de l'innovation des Nations unies (21 avril), cet événement est l'occasion pour tous les salariés de Worldline de célébrer

la créativité et l'innovation avec leurs collègues par le biais de toutes sortes d'activités telles que des ateliers, des rencontres, des conférences, des visites, des formations, des jeux sérieux, etc ;

- Ateliers d'innovation pour les clients :** Ils permettent à Worldline, en collaboration avec ses clients, de démontrer son leadership et ses capacités d'innovation, de partager sa vision des nouvelles technologies et tendances émergentes en matière de services et d'usages numériques, de présenter des preuves de concept que l'on peut « toucher » et expérimenter dans la vie réelle, de co-concevoir de nouveaux produits, services ou offres ;
- La communauté scientifique.** Ce groupe très diversifié, couvrant de nombreuses régions et domaines d'activité de Worldline et comprenant des personnes d'horizons différents, identifie et analyse les tendances clés de la société, des affaires et de la technologie. En prédisant l'évolution de ces tendances, la communauté crée des idées stratégiques précieuses pour nos clients, les aidant à se préparer pour l'avenir ;
- La Fédération R&D :** cette structure de coordination et de gouvernance stimule les activités de R&D à travers Worldline selon une série de thèmes stratégiques de R&D et tire parti des complémentarités pour créer des synergies autour de la R&D collaborative inter-divisions, tout en renforçant les connexions entre la R&D en amont et les applications commerciales ;
- TechSquad :** Worldline a lancé cette initiative en 2022 pour façonner la perception de notre entreprise en tant que paytech agile à croissance rapide. Le TechSquad est une équipe de plus de 50 experts, dont l'objectif est d'accroître en interne et en externe la sensibilisation à l'expertise technologique, aux capacités et à l'esprit d'innovation de Worldline.
- TechForum eXplore :** L'événement annuel de Worldline, qui rassemble des experts de tout le Groupe Worldline pendant 2 jours pour donner et assister à plus de 50 conférences, tables rondes, ateliers et démonstrations de





Déclaration de performance extra-financière

Instaurer la confiance des clients avec des solutions fiables, sécurisées, innovantes et durables

laboratoire, a lieu depuis 10 ans chez Worldline. En 2022, nous avons poursuivi et étendu l'expérience numérique en organisant un événement hybride de 2 jours, TeX 2022, offrant un événement mixte physique et virtuel avec des conférences, des tables rondes et des démonstrations avec des intervenants internes et externes sur place et plus de 850 participants. Son programme couvre des sujets techniques tels que le Cloud, l'IA, la cybersécurité, le développement de logiciel, la détection des fraudes dans les paiements, etc. ;

A.2.2.1.3 Collaboration avec des partenaires externes

Worldline et en particulier les Worldlines Labs entretiennent des relations étroites avec le monde universitaire (chercheurs et étudiants) et ont établi des partenariats à long terme sur des sujets tels que l'intelligence artificielle, la biométrie, la cryptographie, l'interaction humaine ou les plates-formes, avec des universités européennes de premier plan et des instituts de recherche (p. ex. Inria ou CEA).

Ces partenariats offrent aux chercheurs de réelles opportunités commerciales pour travailler sur des défis industriels concrets et, pour Worldline, des pistes d'innovation et une veille technologique mondiale. Ils ont déjà donné lieu à la publication d'articles scientifiques, à la soumission de brevets et à divers projets collaboratifs de R&D tant aux niveaux national qu'international.

Concernant l'éducation, Worldline développe et entretient également des relations étroites avec certaines écoles et universités. Les experts de Worldline partagent leurs connaissances et leur passion sur des sujets novateurs avec les étudiants (du troisième cycle au MBA) d'écoles et d'universités prestigieuses telles que HEC, l'École polytechnique, l'Université de Columbia, Telecom ParisTech et l'Université de Nanterre.

A mesure que la complexité globale des services augmente au fil du temps, la nécessité de travailler avec des partenaires externes devient de plus en plus forte. Comme cet esprit d'innovation ouverte est ancré dans la façon de travailler de Worldline depuis toujours, la Société explore toutes les voies menant à ces collaborations fructueuses, y compris les Hackathons et les Start-up challenges. Cela a permis à Worldline de resserrer les liens avec le reste de l'écosystème Fintech et de répondre conjointement aux problématiques de leurs clients communs (pour plus d'informations, se référer à la section A.2.5.2 du présent document). Par ailleurs, Worldline collabore avec les principaux acteurs industriels et de services sur des programmes nationaux et européens.

En particulier, Worldline a lancé un programme pour développer la collaboration avec les startups. Cela inclut notamment l'organisation d'une compétition annuelle, Worldline e-Payments Challenge qui est un accélérateur de co-innovation entre les clients de Worldline, les Fintechs&Startups & les experts de Worldline. Les startups collaborent avec les experts de Worldline sur des défis concrets des clients. Le dernier e-Payment Challenge a accueilli 234 participants, 24 fintechs, 10 clients, 11 défis, plus de 90 réunions et pitches, 13 actifs Worldline et 30 mentors Worldline. Worldline est également membre de hubs tels que Techquartier ou NFI, et entretient des relations de collaboration avec d'autres acteurs tels que Business France, F10, Finleap Fintech Scotland, Fintech Belgium.

A.2.2.1.4 L'innovation grâce à la fédération R&D et les Worldline Labs

Worldline concentre ses efforts de recherche, de développement et d'innovation autour de cinq domaines principaux ; chacun d'entre eux apportant des opportunités d'innovation pour l'entreprise, ses clients et les utilisateurs finaux :

1. la confiance : Garantir des transactions fiables ;
2. mise à l'échelle intelligente : Volume, rythme et résilience ;
3. expérience client : Interactions et fidélité ;
4. paiements : Transformer la façon dont les gens paient ;
5. durabilité : Responsabilité sociétale, résilience, impact positif.

A.2.2.1.5 La confiance : Garantir des transactions fiables

La confiance est un élément fondamental de l'activité de Worldline. Nos clients, utilisateurs finaux, régulateurs et autres parties prenantes attendent de nous que nous traitions les données de manière responsable et avec soin, en appliquant les meilleures pratiques de sécurité dans nos opérations quotidiennes et en évitant la perte de données.

L'attitude des citoyens et des gouvernements à l'égard de la confiance varie selon les pays et évolue également au fil du temps. Des utilisations de la technologie qui pouvaient sembler intrusives et inacceptables à une époque ou dans un pays peuvent maintenant être considérées comme positives et bénéfiques dans d'autres.

Ce domaine couvre tous ces aspects de la confiance : la manière dont nous gérons les données et les sécurisons, la manière dont nous pouvons fournir des solutions qui permettent une plus grande confiance, ou encore l'évolution de l'opinion de la société sur la confiance :

Authentification continue basée sur le comportement : apporte une confiance fluide à tout service nécessitant une authentification forte, en combinant de façon continue des mesures sur la manière dont un utilisateur utilise un service ou effectue une action. Les appareils mobiles, les manettes de jeu ou les contrôleurs de réalité étendue d'aujourd'hui, avec leurs nombreux capteurs, génèrent de nombreuses entrées qui peuvent être combinées pour créer une « empreinte digitale d'utilisation » propre à la personne qui utilise l'appareil. Combiné à une authentification en continu de l'appareil lui-même et de l'application sécurisée en cours d'exécution, cela offre dans la plupart des cas un niveau de confiance qui suffit pour authentifier un utilisateur sans avoir besoin de demander une action d'authentification explicite. C'est un parfait exemple de la manière dont la combinaison de nos points centraux en matière de R&D apporte une valeur ajoutée en plus : notre système de confiance basé sur l'intelligence artificielle offre également une excellente expérience aux utilisateurs ;

La cryptographie post-quantique : L'arrivée annoncée des ordinateurs quantiques remet en question, à terme, la sécurité numérique dans son ensemble, en cassant les systèmes cryptographiques à clé publique qui protègent aujourd'hui toutes les données personnelles, professionnelles et bancaires. Worldline travaille en étroite collaboration avec des chercheurs du monde entier sur des algorithmes de sécurité qui résisteront

aux capacités de ces ordinateurs et fait des propositions conjointes à des organisations mondiales de standardisation comme le NIST (*National Institute of Standards and Technology*). Worldline continue d'avancer ses propositions de signature post-quantique et teste activement l'intégration des premiers algorithmes prêts pour l'industrie dans ses solutions ;

La cryptographie avancée est un élément clé des techniques de préservation de la vie privée permettant une collaboration plus étroite entre plusieurs parties et des écosystèmes plus ouverts. Nos chercheurs repoussent les limites du chiffrement homomorphe et du calcul multipartite pour trouver des solutions qui permettent d'utiliser la biométrie dans une boutique dans un système de validation étanche et fiable d'un commerçant, tout en préservant la vie privée du consommateur en protégeant adéquatement son empreinte biométrique ;

Modèles d'IA pour l'évaluation instantanée du risque : Ils apportent de la valeur dans de nombreux domaines du traitement des paiements. De la prévention de la fraude du côté du commerçant à la prévention et à la détection de la fraude du côté de l'émetteur, nous utilisons des modèles d'IA en combinaison avec des systèmes basés sur des règles pour fournir une capacité de détection de la fraude en temps réel. Nos modèles avancés basés sur l'apprentissage sont tous disponibles pour un déploiement Cloud et accessibles *via* une simple demande d'API, fournissant une évaluation du risque en quelques dizaines de millisecondes.

A.2.2.1.6 Mise à l'échelle intelligente : Volume, rythme et résilience

Ce thème englobe les technologies, les outils et les pratiques de travail qui permettent aux systèmes de traiter des volumes de transactions plus importants, avec une plus grande résilience et rapidité, ainsi qu'une plus grande adaptabilité. La manière dont les modèles décentralisés (tant organisationnels que technologiques) peuvent conduire à des améliorations dans chacun de ces domaines présente un intérêt particulier. Les sujets de recherche qui montrent comment l'échelle peut conduire à la transformation de modèles commerciaux existants ou à la création de modèles entièrement nouveaux seront particulièrement bien accueillis.

- **Apporter l'IA sur les appareils périphériques** : Face à un nombre croissant d'appareils intelligents et à un large parc de terminaux de paiement, il peut être difficile d'introduire l'intelligence artificielle dans ces appareils périphériques dotés de ressources informatiques limitées. L'optimisation de nos modèles d'IA, l'utilisation des dernières techniques de compression ainsi que la sélection et le réglage des bonnes piles technologiques permettent à Worldline d'intégrer de plus en plus d'intelligence dans, par exemple, nos centres de données (réseau de capteurs IoT) et nos terminaux de point de vente. Les mêmes techniques sont également appliquées lors de l'exécution de nos solutions d'authentification intelligente sur les appareils mobiles.
- **IA appliquée** – L'optimisation du traitement est un élément clé. Nos projets et études vont de la maintenance prédictive et de la surveillance préventive, en passant par le Smart Routing, jusqu'aux optimisations de la préparation des commandes ou des suggestions de paniers d'achats. Chacun d'entre eux nécessite que nos *data scientists* expérimentés cherchent de façon approfondie dans les données, identifient les meilleurs algorithmes de *machine learning* à utiliser et optimisent les phases de formation et de lancement des projets d'IA.

- **Cloud AI** : L'Intelligence Artificielle arrivant à maturité, aider à amener rapidement l'IA à un niveau industriel dans le secteur du traitement des paiements est une autre valeur clé à laquelle l'équipe de Worldline Labs contribue. Définir la bonne pile technologique, les outils et les processus pour appliquer l'IA à plus grande échelle est un facteur clé de succès. Le Cloud AI, le traitement en temps réel, la gestion des données et des fonctionnalités ne sont que quelques exemples montrant que nous sommes à l'avant-garde du traitement moderne des *big data*.
- **Adhésion à l'infrastructure zéro** : Le déploiement rapide du Cloud est une devise quotidienne pour tout développeur de Worldline. Dans un avenir proche, nous adopterons une philosophie d'adhésion à l'infrastructure zéro. Les nouvelles technologies issues du mode de livraison *Edge* ou du mode d'urbanisation décentralisé inspireront la prochaine génération d'architecture applicative.

A.2.2.1.7 Expérience client : Interactions et fidélité

Le volet « Expérience client » a pour ambition de tirer parti des technologies pour améliorer l'expérience de l'utilisateur dans l'ensemble des domaines d'activité des clients de Worldline, notamment les services bancaires, les Services aux Commerçants, les véhicules connectés, les médias et le divertissement. Ils comprennent des solutions de réalité augmentée, des solutions pour améliorer le caractère intuitif des interactions, des solutions permettant les paiements *via* des plateformes multiples, des solutions pour analyser des données générées par des objets connectés, etc.

La numérisation des entreprises s'est accélérée en raison de la récente crise de la Covid-19. Lorsqu'elles sont mises en œuvre avec succès, ces transformations offrent une expérience client intuitive, fiable et sécurisée. Elles peuvent également permettre aux commerçants de développer leur activité en augmentant la fidélité de leurs clients à leurs produits, services et marques. Ce thème englobe les éléments de base et les solutions qui améliorent les interactions avec les clients et les fidélisent.

Parmi les principales innovations issues de ce domaine figurent :

- **La biométrie en magasin, dans les transports et pour le paiement en ligne** : La biométrie et l'expérience mobile permettent de combiner sécurité et simplicité. La reconnaissance par biométrie faciale est simple et naturelle pour les utilisateurs finaux, il leur suffit de se trouver devant un point de vente ou un kiosque pour être reconnus et payer. Cependant, il est essentiel de gérer à la fois un haut niveau de sécurité et de confidentialité. C'est pourquoi nous avons travaillé sur une expérience biométrique multimodale avec le modèle biométrique stocké dans le mobile de l'utilisateur final : le modèle biométrique reste stocké dans le mobile de l'utilisateur final, la reconnaissance faciale ultra-rapide permet la première identification et la reconnaissance palmaire donne une authentification biométrique complémentaire avec le consentement de l'utilisateur final pour la transaction de paiement. Complémentaire de la solution de paiement en magasin, la biométrie vocale permet de nouvelles expériences de paiement en ligne basées sur les anciens et nouveaux canaux d'interactions. Depuis 2021, la méthode dérivée de *x-vector* a changé la donne en ce qui concerne la performance de la biométrie vocale : elle permet un enrôlement rapide et un haut niveau de confiance pour reconnaître la voix sur plusieurs canaux comme la messagerie instantanée (Whatsapp, RCS, Telegram...) ou simplement par un appel téléphonique pour valider une authentification forte pour le paiement en ligne ;



Déclaration de performance extra-financière

Instaurer la confiance des clients avec des solutions fiables, sécurisées, innovantes et durables

- **Expérience de paiement pendant les jeux** : Comme l'industrie du jeu continue à se développer très rapidement, cela reste un défi. En lien avec la précédente étude biométrique comportementale de Worldline, nous avons fait pivoter la technologie pour reconnaître en permanence les joueurs lorsqu'ils utilisent simplement leurs manettes de jeu pendant la partie. Sur la base du *machine learning* et de l'intelligence artificielle, nous pouvons créer un modèle biométrique pour reconnaître le joueur. Cette reconnaissance est une authentification biométrique continue, nous devons simplement permettre à l'utilisateur jouant à son jeu d'avoir un facteur d'authentification et de demander un paiement sans friction lorsque les joueurs en ont besoin pendant le jeu ;
- **Expérimentation du métaverse** : A la fin de 2021 et au cours de 2022, nous avons vu beaucoup de communication autour de ce sujet de la part des détaillants, des banques, des assurances et des marques. Aujourd'hui, nous pouvons dire que le Metaverse est à la croisée de 3 domaines principaux : l'expérience immersive et XR (avec ou sans casque de RV), le prochain changement du web avec une approche plus décentralisée que nous appelons également web3 (connecté avec les nouveaux portefeuilles cryptographiques) et les actifs numérisés basés ou non sur la *blockchain* et les nouvelles DLT. En ce qui concerne le XR-Metaverse, nous savons que de plus en plus de personnes utiliseront un casque RV pour les jeux mais aussi pour des services en ligne comme le commerce RV. C'est pourquoi nous avons travaillé sur de nouvelles expériences de paiement en RV afin d'offrir une expérience transparente et totalement immersive. Nous avons conçu et prototypé une authentification par code PIN sur la paume de la main combinée à la reconnaissance biométrique vocale comme principal facteur d'authentification. Cela permet une expérience de paiement simple, immersive et sécurisée ;
- **Auto-intégration du commerçant** : Worldline propose aux commerçants des solutions de *self-on-boarding* dans différents pays. Les commerçants peuvent choisir leurs solutions de paiement et être intégrés en peu de temps à l'aide d'un simple renseignement. Pour faciliter leur processus d'intégration et réduire le temps de vérification des gestionnaires de risques, l'IA est utilisée pour suggérer le code MCC (*Merchant Category Code*) approprié sur la base des descriptions d'activité fournies par les commerçants, mais aussi des manuels standard de Visa/Master ;
- **L'IA pour le marketing et la détection des désabonnements** : Nous tirons parti des technologies d'IA pour vendre des produits ou des services supplémentaires à nos clients. En utilisant l'intelligence artificielle explicable (XAI), nous permettons à nos équipes de marketing d'améliorer leur propre connaissance du marché en obtenant des informations précieuses à partir d'éléments explicables fournis par le modèle d'IA.

A.2.2.1.8 Paiement : transformer la façon de payer

Aujourd'hui, la plupart des transactions de paiement sont effectuées en espèces ou par carte, et sont associées à un point d'engagement (caisse). Demain, nous nous attendons à ce qu'elles deviennent de plus en plus sans friction, invisibles et autonomes. En parallèle, nous constatons une augmentation des paiements A2A (de compte à compte) et des méthodes de paiement de plus en plus numérisées (par exemple, SoftPOS). Nous nous attendons également à ce que l'utilisation des monnaies numériques augmente. La tendance à un usage accru

des services verra une évolution vers un plus grand nombre de petits paiements (pour soutenir les modèles de facturation à l'usage) et une plus grande proportion initiée depuis des appareils IoT. Les technologies de gestion des risques de plus en plus fines entraîneront une diversification des alternatives de paiement disponibles sur une base individuelle, y compris les services de crédit (*buy now, pay later*).

Ce thème englobe les technologies qui permettront ces transformations dans les paiements :

- **Normes avancées du W3C pour le paiement et l'authentification sur Internet** : Worldline est membre du W3C et de la FIDO et participe activement à la définition et au test des futures normes d'authentification et de paiement interopérables. Avec les autres membres du consortium issus du secteur des technologies et des paiements, nous créons les expériences de demain concernant les paiements, l'authentification et le consentement sur Internet. Notre contribution en tant que société PayTech est indispensable et permet d'être les premiers à agir sur ces innovations.
- **Paiement à bord des véhicules** : Le domaine des paiements évolue fortement en Europe et dans le monde sous l'effet des technologies numériques. Le monde de l'automobile est également fortement impacté : les véhicules sont nativement connectés, et les constructeurs cherchent des approches innovantes pour différencier et monétiser ce lien numérique. A la conjonction de ces deux domaines, le paiement dans la voiture se définit comme la capacité à réaliser une transaction fluide entre un utilisateur et un fournisseur de services du véhicule, en exploitant les interfaces numériques des véhicules et des plateformes de paiement. Dans ce contexte, Worldline développe une preuve de concept technologique et une solution future pour un tel système numérique dédié au paiement automobile. Cette solution s'appuie sur l'authentification biométrique à bord du véhicule, un service de messagerie et un service de portefeuille Cloud.
- **Paiement autonome** : Le paiement autonome initié par l'intelligence artificielle (AIAP) est la capacité des dispositifs ou des processus à initier un paiement sur la base d'informations contextuelles complexes telles que la position, les habitudes, les plans futurs, etc. Les cas d'utilisation envisagés sont le commerce walk-in walk-out, la recharge autonome des véhicules électriques, la commande de produits consommables, etc. Elle nécessite une inscription préalable de l'utilisateur : ses moyens de paiement, ses appareils et ses autorisations. Worldline a participé au développement d'une preuve de concept, mettant en œuvre un cas d'utilisation d'une voiture électrique. Le client est automatiquement récompensé pour partager les données de sa voiture tout en maintenant un niveau de confidentialité personnalisé. Ensuite, les cryptomonnaies gagnées sont utilisées pour payer la charge de la voiture. D'autres recherches se concentrent sur la manière de traiter la fraude, de limiter les litiges, de permettre ce nouveau type de transaction tout en étant fiable pour les clients.
- **Monnaies digitales** : Bien qu'il ne s'agisse pas d'un nouveau concept de *blockchain*, il stimule l'adoption de la *Distributed Ledger Technology* (DLT) dans des secteurs de paiement plus traditionnels, et engage aussi une discussion afin de savoir si la Banque Centrale devrait utiliser la DLT ou des modèles plus traditionnels basés sur des comptes. D'un point de vue technologique, cependant, la famille DLT évolue beaucoup, avec diverses implémentations

visant à optimiser le traitement de certains types de transactions ou à gérer des environnements spécifiques avec leurs exigences métier particulières. Contribuer à ces évolutions, évaluer et adopter les meilleures technologies émergentes, reste un axe important de la recherche de Worldline. L'entreprise travaille, entre autres, sur les Stable Coins, à la fois régaliens ou « centrales » (l'Euro digital, où Worldline a été sélectionnée parmi les cinq entreprises pour développer le prototype du projet), et en même temps « commerciales » (les Fintech Da Vinci qui fondent des pièces d'or ou PayFoot qui propose un panier de monnaies régaliennes comme moyen de paiement stable pour les fans de football qui parcourent le monde, de match en match). D'autres cas concrets et passionnants seront annoncés dans les mois qui viennent.

A.2.2.1.9 Durabilité : responsabilité sociale, résilience et impact positif

La réduction de l'empreinte écologique des transactions (de paiement) électroniques est un domaine dans lequel la recherche est impliquée :

- **L'IA verte** : Des gains d'efficacité importants peuvent être réalisés en combinant la technologie et les énergies renouvelables. Pour cela, la *data science* et l'intelligence artificielle (IA) pourraient constituer un pilier important car l'ensemble du réseau de production, de transport et de consommation d'énergie peut être surveillé et orchestré grâce à ces dernières. En utilisant les données collectées, l'IA peut prédire les défaillances, choisir les meilleures actions de l'étape suivante et aider à la planification et à l'intervention de l'homme. Grâce à l'IA, les tâches redondantes ou inutiles seront identifiées et éliminées. L'IA rend les processus

sociaux et industriels ordonnés et fluides, évitant les pertes de temps, les gaspillages et les pannes de système. Alors que l'IA pourrait apporter des solutions aux problèmes d'énergie, les centres de données et les grands modèles d'IA nécessitent de grandes infrastructures informatiques et consommation de l'énergie, tant pendant le développement des solutions que pendant leur fonctionnement. Worldline fait très attention à ce que les solutions ne deviennent pas elles-mêmes une partie du problème et consomme le moins d'énergie possible tout en maintenant le même niveau de performance. Nous travaillons sur la manière de mesurer le bénéfice par rapport à la consommation de la technologie. Nous adoptons et proposons un ensemble de bonnes pratiques pour rendre nos solutions plus efficaces et respectueuses de l'environnement. [réf : <https://blog.worldline.tech/2022/10/06/greenai.html>] ;

- **Cadres technologiques** : Nous évaluons et encourageons l'utilisation de nouvelles piles et de nouveaux cadres technologiques axés sur l'efficacité et la résilience. Ceci est valable pour les environnements de codage traditionnels ainsi que pour nos innovations. Par exemple, Web Assembly pour les applications Web, Rust comme langage de programmation de base ou spike Neural Networks pour les modèles d'IA ;
- **Empreinte numérique des paiements** : Nous améliorons en permanence la modélisation, la surveillance et l'optimisation de la consommation des ressources. Dans le traitement traditionnel des paiements, l'accent est mis sur la numérisation avancée afin de réduire l'empreinte écologique, conformément à son analyse du cycle de vie complet. Dans le traitement décentralisé, nous sélectionnons les meilleures piles technologiques et optimisons leur utilisation dans nos contextes de traitement.

A.2.2.2 Innover durablement

A.2.2.2.1 Garantir l'accessibilité digitale

Pour maintenir sa position de leader dans le domaine du paiement inclusif et pour développer continuellement ses connaissances et ses meilleures pratiques en matière de technologies du handicap, Worldline a mis en œuvre plusieurs actions :

- **Une approche transversale de la conception avec les entités CCQA** (*Quality Assurance Competence Centre*) Studio, Recherche, Développement & Innovations et SDCO collaborent afin de fournir un support technique aux concepteurs, développeurs et testeurs autour de solutions et critères d'accessibilité technique. A titre d'exemple, les équipes de Worldline Labs travaillent au développement de plusieurs nouvelles solutions pour faciliter le paiement pour les personnes malentendantes par exemple la solution « WL Hear 2 Pay », Nos équipes de Worldline Labs travaillent également sur des solutions pour les malvoyants par exemple un terminal de paiement accessible aux malvoyants et aux personnes souffrant de troubles cognitifs. Ce terminal fournit à l'utilisateur une assistance audio tout au long de la transaction. Ce projet initié par une équipe multinationale, vient répondre aux nombreuses Directives européennes sur l'accessibilité au sein des infrastructures publiques. Par ailleurs, le Studio et SDCO a créé une bibliothèque de composants HTML open-source nommée KAWWA (Worldline Web Application Toolkit). Son objectif est de faciliter pour les développeurs la production d'un code HTML/CSS/JS de qualité et conforme

aux normes d'accessibilité web internationales WCAG (Web Content Accessibility Guidelines). Enfin, la CCQA a mis en place une offre de tests et d'audits d'accessibilité numérique pour le web, le mobile et les documents se référant aux WCAG, aux directives EN et aux règles RGAA.

Actuellement, plusieurs projets sont en cours pour aider à renforcer cet aspect du paiement inclusif soit avec des solutions de paiement mobile : VIP App Project. Soit par des solutions qui utilisent le mobile pour restituer tous les composants présents sur un terminal, une machine ou autre type d'écrans de distribution et interagir uniquement avec le mobile personnel pour réaliser le scénario de paiement complet ;

Les personnes âgées sont également au centre de l'intérêt de Worldline, aujourd'hui, une solution Senior Care est développée par les Labs et par les équipes du Worldline Mobile Competence Center pour faciliter le suivi et le diagnostic d'une personne âgée ou malade.

Le système Senior Care est une solution commercialisée par Worldline Iberia (centre de compétence mobile) pour surveiller la santé d'une personne âgée par le biais d'un Voice Bot qui pose des questions pour diagnostiquer sa santé. En cas de danger, il alerte le personnel soignant ;

- **L'offre interne d'accessibilité numérique** a évolué pour inclure les applications mobiles natives et toute interface homme-machine destinée au grand public, comme les terminaux de paiement et les progiciels. Cette offre a été étendue à la partie documentaire et à l'accessibilité



Déclaration de performance extra-financière

Instaurer la confiance des clients avec des solutions fiables, sécurisées, innovantes et durables

à l'apprentissage par le biais du FALC ou des meilleures pratiques *Easy-To-Read*. En effet, l'accessibilité à l'apprentissage est devenue une exigence des administrations publiques par la Commission européenne ;

- **Des experts en accessibilité digitale** se trouvent dans la Communauté d'Experts de Worldline depuis sa création, contribuant au développement des technologies d'assistance technologique en collaboration avec des initiatives Open source et le domaine académique ;
- **Des formations sur les dernières technologies** en matière d'accessibilité web/application mobile, sont disponibles dans le catalogue interne des formations. Par ailleurs, Worldline collabore avec l'écosystème académique en formant et en sensibilisant des enseignants à l'accessibilité numérique et documentaire, par exemple, l'apprentissage en ligne pour les personnes handicapées pendant la période de Covid-19 ;
- **Partenariat externe sur l'accessibilité** pour assurer l'intégration des utilisateurs en situation de handicap dans l'innovation, avec différentes organisations européennes (Valentin Hauy, CFPSAA, Oogvereniging, Fondation I See, etc.) qui contribue à l'amélioration de produits comme les terminaux de paiement VALINA et YUMI. Afin de renforcer

le respect du droit international et des lois nationales, Worldline a rejoint la liste des discussions du Dinum autour de l'exigence de RGAA d'être au courant de tout changement dans les normes.

Worldline veille également à suivre l'évolution des normes européennes et internationales et leur intégration dans ses produits.

A.2.2.2.2 Concevoir des solutions de Green IT

Si Worldline traite déjà l'efficacité énergétique de ses centres de données et l'écoconception de ses terminaux de paiement (voir section A.5 du présent document), les laboratoires de Worldline, la CCQA, les équipes CSR et la communauté internationale d'experts de Worldline travaillent plus spécifiquement au développement d'une programmation logicielle économe en énergie. Ainsi, cette initiative a développé une offre technique autour de la consommation énergétique des applications mobiles grâce à l'outil GreenSpector. Des projets sont menés dans ce cadre pour mesurer la consommation d'énergie des applications mobile produits par Worldline ainsi que l'autonomie des terminaux de paiement, par exemple, l'optimisation énergétique pour le terminal VALINA et l'application Android Worldline Mail & Drive.

A.2.3 Assurer la sécurité, la fiabilité et la continuité des systèmes

A.2.3.1 Une stratégie de sécurité exhaustive et résiliente

La stratégie cybersécurité et son implémentation est pilotée par le Directeur de la Sécurité, qui reporte directement à la « Directrice de la Qualité, des Risques et de la Sécurité », membre du Comité Exécutif.

Le Conseil d'administration surveille également la cybersécurité au sein du Comité des Comptes qui se réunit trimestriellement.

A.2.3.1.1 Les politiques et objectifs de sécurité du Groupe Worldline

De nombreux facteurs indiquent que le paysage de la cybercriminalité est en évolution constante :

- La surface d'exposition aux attaques est en expansion (terminaux, réseaux, appareils mobiles, Internet des objets, systèmes Cloud, systèmes industriels, etc.) ;
- Les auteurs de ces attaques sont de plus en plus organisés (initiés, hacktivistes, crime organisé, commandités par la nation, etc.) ;
- Les vecteurs d'attaque sont plus ciblés et plus complexes rançongiciel, *cross-plateforme* de logiciels malveillants, botnet IoT, *swiftboating/hoax*, attaque de point d'eau, hameçonnage, Diversion *via* DDoS...).

Pour répondre au développement des nouveaux usages numériques et à leurs risques inhérents en termes de cybersécurité, Worldline a renforcé en 2019 et 2020 ses processus de gouvernance et de gestion pour lutter contre les cyber-attaques et les failles de sécurité.

Système de Management de la Sécurité de l'Information (SMSI) à l'échelle du Groupe Worldline

La sécurité du Groupe Worldline maintient un système mondial de gestion de la sécurité de l'information (ISMS) centralisé et harmonisé, dédié aux activités de Worldline et conforme à la norme ISO 27001:2013 ainsi qu'aux réglementations telles que DSP2 et GDPR. Un SMSI permet d'avoir une approche systématique vis-à-vis de la gestion des informations de la Société afin qu'elles soient gérées comme l'exige le niveau de sécurité applicable. Cela comprend les personnes, les processus et les systèmes informatiques en appliquant un processus de gestion des risques. L'objectif principal de ce SMSI de Worldline est la protection de tous les actifs de Worldline, qu'ils soient possédés, utilisés ou détenus par Worldline pour le compte de ses clients (informations, propriété intellectuelle, sites, réseau, personnel, logiciels et matériel). Worldline met à jour régulièrement ses politiques, normes, processus et procédures pour couvrir les objectifs du SMSI dans une démarche d'amélioration continue. Ce SMSI global a été mis en œuvre avec succès dans toutes les entités de Worldline tel que défini dans la définition du champ d'application et est actuellement étendu aux acquisitions récentes. La sécurité du Groupe Worldline est gérée par le département Qualité, Sécurité, Risque (QSR) au sein du bureau Technologie et Opérations.

Le SMSI Global de Worldline intègre également une Politique de Sécurité Physique et de Sûreté qui établit des règles et des procédures pour minimiser les comportements inappropriés à l'intérieur et à l'extérieur de Worldline.

Déclaration de performance extra-financière

Instaurer la confiance des clients avec des solutions fiables, sécurisées, innovantes et durables

A

Stratégie de sécurité de Worldline

La stratégie de sécurité de Worldline est une approche globale sur la façon dont Worldline s'attaque aux cyber-menaces. Ce cadre est mis en œuvre au niveau des secteurs d'activité au moyen de programmes de cyber-sécurité appropriés. L'objectif de la Stratégie de Sécurité de Worldline est de fournir une taxinomie et une méthodologie communes pour :

Dresser la situation actuelle en matière de cybercriminalité	Définir les objectifs pour s'aligner avec les meilleures pratiques de l'industrie	Identifier et classer par ordre de priorité les axes d'amélioration	Évaluer l'état d'avancement par rapport à la situation cible/les objectifs	Communiquer sur les risques liés à la cybercriminalité avec les parties prenantes internes et externes
--	---	---	--	--

Cette Stratégie de Sécurité est basée sur le cadre de référence en matière de cybersécurité du NIST (*National Institute of Standards and Technology*). Elle est construite autour de cinq fonctions principales, définies ci-dessous. Elles ont pour vocation de créer une culture opérationnelle pour lutter contre les risques dynamiques liés à la cyber-criminalité.

Identification	Protection	Détection	Réponse	Récupération
Développer une gestion des risques liée à la cybercriminalité qui permette à Worldline de couvrir tous ses systèmes, actifs, données et capacités et de hiérarchiser ses efforts.	Développer et mettre en place les moyens de protection appropriés pour éviter les attaques ou limiter/ contenir l'impact d'un événement potentiel de cybercriminalité.	Développer et mettre en place les moyens appropriés pour identifier la survenue d'un incident de cybercriminalité.	Développer et mettre en place les mesures correctives suite à l'identification d'un événement de cybercriminalité afin d'en limiter les impacts.	Développer et mettre en place les mesures permettant de maintenir les plans de résilience ayant pour but de rétablir les capacités ou les services qui ont été compromis par un incident de cybersécurité.

Dans le cadre du *management* des risques de l'entreprise (*Enterprise Risk Management – ERM*) et de la gestion des risques opérationnels (*Operational Risk Management – ORM*), le département QSR effectue et analyse régulièrement des évaluations des risques de sécurité. Cette analyse des risques permet à la Société d'établir des priorités et d'affiner sa Stratégie de Sécurité et les programmes locaux de cybersécurité assurant la maîtrise du risque dans une perspective agrégée.

Les principaux objectifs de sécurité de Worldline

La sécurité du Groupe Worldline se concentre donc sur la réalisation des cinq engagements suivants :

Principes de sécurité de base de Worldline	Homogénéité dans l'application de normes et règlements exigeants	Prévention pour éviter les attaques	Détection et analyse pour résoudre les incidents de sécurité	Amélioration pour éviter que cela ne se reproduise	Production de rapports pour surveiller notre performance
Principaux engagements et actions	Maintenir une couverture complète des certifications de sécurité et s'adapter aux nouvelles exigences en matière de cybersécurité émanant des régulateurs	Former chaque année les salariés de Worldline aux menaces de la cybersécurité afin de renforcer et de maintenir la sensibilisation à la sécurité des données	Un cadre de sécurité adaptable capable de répondre de manière optimale et dynamique à toute cybermenace susceptible de porter atteinte aux données, aux services ou à la réputation	Continuer à maintenir la résolution des incidents à 100%, conformément à notre politique de sécurité. Les incidents sont signalés et les causes profondes sont bien comprises afin d'éviter qu'ils ne se reproduisent	Atteindre les Indicateurs Clés de Performance relatifs à la sécurité



Déclaration de performance extra-financière

Instaurer la confiance des clients avec des solutions fiables, sécurisées, innovantes et durables

- **Maintenir une couverture complète des certifications de sécurité et s'adapter aux nouvelles exigences en matière de cybersécurité émanant des régulateurs.** Worldline s'est engagée dans un programme de certification ISO 27001 multi-sites (MSC) avec KPMG. Le programme MSC autonome de Worldline a été défini pour couvrir les normes ISO 9001, 14001, 27001. Cette approche multi-sites permet à Worldline d'avoir une approche homogène en matière de certifications sur les normes ISO. Par conséquent, elle utilise les mêmes politiques et processus dans toute l'entreprise. Cela lui permet de garantir un niveau de qualité et de sécurité constant pour tous les services qu'elle fournit, indépendamment du pays ou du site.

La norme ISO/IEC 27001 aide l'entreprise à gérer la sécurité de ses actifs tels que les informations financières, la propriété intellectuelle, les coordonnées de ses salariés ou les informations qui lui sont confiées par des tiers. Elle est considérée comme l'une des normes les plus reconnues en ce qui concerne les exigences relatives à un système de gestion de la sécurité de l'information (SGSI). Le champ d'application actuel de la certification ISO 27001 couvre 44 des 66 sites éligibles du Groupe Worldline.

Worldline a mis en place des processus de sécurité acquis au fil des ans grâce à la conformité PCI et à d'autres certifications. Worldline maintient 25 Périmètres PCI-DSS certifiés, attestés par rapport à la version 3.2.1 de PCI-DSS¹.

Le système de gestion de la sécurité de l'information de Worldline fait l'objet d'un processus d'amélioration continu garantissant que nos politiques et procédures de sécurité sont conformes aux exigences émanant des différentes autorités réglementaires, telles que :

- **Lignes directrices finales l'EBA (European Banking Authority) sur la gestion des risques liés aux TIC et à la sécurité EBA/GL/2019/04**, consistant en des lignes directrices qui définissent les attentes sur la manière dont toutes les institutions financières devraient gérer les risques internes et externes liés aux technologies de l'information et de la communication et à la sécurité auxquels elles sont exposées ;
- **Les attentes de l'Oversight Cyber Resilience (CROE) 12/2018**, qui fournissent des orientations sur la cyber-résistance des infrastructures des marchés financiers, et qui demandent aux infrastructures de marchés financiers de prendre immédiatement les mesures nécessaires pour la mettre en œuvre, en collaboration avec les parties prenantes concernées, afin de s'assurer qu'ils améliorent leur niveau de cyber-résistance ;
- **Former chaque année les salariés de Worldline aux menaces de la cyber-sécurité afin de renforcer et de maintenir la sensibilisation à la sécurité des données.** En 2022, 93% des salariés de Worldline ont été formés au contenu spécifique de la norme PCI-DSS. Cet objectif est également applicable au contenu général de sécurité dans la formation « Sécurité et sécurité », ainsi qu'à un contenu très spécifique sur la formation *Secure Coding*, qui est axée sur la communauté du développement. Cet objectif repose sur le fait que tout le personnel de Worldline est un point

de défense clé en matière de sécurité, ce qui signifie qu'il est vital que tous les salariés internes, les contractants et les consultants de l'organisation Worldline prennent la responsabilité d'adhérer aux politiques de sécurité de Worldline et aux normes, procédures et directives connexes.

Les experts de Worldline dans les différents domaines maintiennent une série complète de formations, adaptés à notre environnement. Ces formations comprennent un contenu dynamique et attrayant qui permet aux salariés d'apprendre grâce à des vidéos intégrées et des fonctions interactives.

Consciente de la menace croissante des attaques de *phishing*, Worldline organise périodiquement des programmes de simulation de *phishing* qui exposent ses salariés à de faux e-mails de *phishing*. Cela permet à l'organisation d'être protégée contre ce type d'attaques en éduquant ses salariés et en les aidant à affiner leurs compétences en matière de lutte contre le *phishing* ;

- **Continuer à maintenir 100% des résolutions d'incidents conformes à la politique de sécurité. Les incidents sont signalés et les causes profondes sont comprises pour éviter qu'ils ne se reproduisent.** Ce rapport fournit également des informations précieuses pour les évaluations régulières des risques en matière de sécurité. Cette pratique est d'autant plus importante dans la mesure où Worldline fournit ses services à des clients dans le monde entier. Une communication hebdomadaire entre le Directeur de la Sécurité de Worldline et tous les agents de sécurité régionaux assure une surveillance étroite des incidents de sécurité enregistrés et le suivi des mesures d'amélioration convenues. En 2022, 95,9% des réponses aux incidents ont été entièrement conformes à la politique de sécurité de Worldline, contre 100% en 2021, 100% en 2020, 99,64% en 2019. Cette contraction limitée s'explique par un renforcement des exigences pour les délais de traitement.
 - **Atteindre des Indicateurs Clés de Performance en matière de sécurité.** Une surveillance et des rapports techniques sont en place pour agir de manière proactive sur les anomalies de sécurité : analyse hebdomadaire des contrôles de sécurité, contrôle mensuel de la configuration des pare-feu, analyses de vulnérabilité hebdomadaires, tests d'intrusion annuels, examens des droits d'accès, systèmes de détection des intrusions, dont des systèmes d'atténuation DDoS, suivi et enregistrement des événements signalés par le système. Toutes ces mesures font partie de la Stratégie de Sécurité Worldline.
- En plus d'assurer la sécurité de ses activités, Worldline a mis en œuvre des mesures et des politiques pour protéger ses propres actifs de propriété intellectuelle et ses informations confidentielles, notamment mais pas seulement, l'utilisation d'accords de confidentialité ou du cryptage et protection logique et physique de certaines informations. De plus, le Service Juridique et Conformité de Worldline fournit des conseils sur toutes les transactions commerciales afin de s'assurer que les dispositions appropriées sont incluses dans les contrats avec ses clients et fournisseurs et que les questions confidentielles sont traitées de manière appropriée et en conformité avec les lois applicables.

¹ Le standard PCI DSS est implémenté dans des processus. Dans le livre du contrôle interne (Blue Book), les contrôles ont été configurés afin de couvrir le standard PCI DSS. Des auto-évaluations et des tests sont exécutés annuellement pour évaluer le risque. Les résultats de l'auto-évaluation et des tests génèrent un plan d'action pour améliorer les processus.

Comment Worldline traite les cybermenaces

La lutte contre la cybercriminalité s'articule autour de trois axes principaux : la prévention, la détection et la réponse dans le cadre de la Stratégie de Sécurité de Worldline.



A. La prévention

- **Threat Intelligence (TI)** : TI aide Worldline à faire face à la grande variété de menaces numériques, y compris l'exploitation des vulnérabilités des systèmes informatiques, le piratage organisé et la fraude en matière de réputation ou informatique. Une faille de sécurité peut compromettre les activités de Worldline, avoir un impact sur les réglementations et avoir une incidence sur la réputation de Worldline. Pour surveiller les menaces actuelles et futures potentielles, la surveillance des sources non structurées et externes est nécessaire pour mieux s'adapter au paysage des cybermenaces en cours et en constante évolution ; recueillir des informations précieuses à partir d'innombrables sources sur Internet telles que les avis de sécurité des fournisseurs, les référentiels de vulnérabilités, les médias sociaux, les systèmes de tableaux noirs, les moteurs de recherche, y compris les sites *Dark* et *Deep Web*, pour déterminer leur gravité. Ensuite, il est nécessaire de hiérarchiser et d'identifier les actions nécessaires pour atténuer la menace.
- **Evaluation de la vulnérabilité** : Les opérations de sécurité surveillent les vulnérabilités et avertissent les parties prenantes en temps utile. La notification de vulnérabilité comprend les informations suivantes :
 - Des conseils pour la remise en état ;
 - Le niveau de gravité basée sur le *Common Vulnerability Scoring System (CVSS)* ;
 - La disponibilité d'un correctif ;
 - Indication si besoin d'analyses supplémentaires.
- **Test de pénétration** : Des tests de pénétration sont réalisés sur les plates-formes IT (*i.e.* système, équipement réseau, infrastructure, applications). Un rapport d'audit est créé qui comprend des preuves tangibles des résultats :
 - Des détails sur la vulnérabilité ;
 - Un scénario d'exploitation (si la vulnérabilité a été exploitée) ;
 - Des preuves d'exploitation (si la vulnérabilité a été exploitée) ;
 - Un plan d'assainissement.
- **Exercices de Red Team** : Des exercices de type Red Team sont menés par une société tiers afin de réaliser

des simulations d'attaque de hackers et donc de tester nos systèmes de détections ainsi que nos procédures de réponse à incident.

B. Détecter

- **Endpoint Detection and Response (EDR)** : Les mesures de protection traditionnelles contre les virus ont des angles morts qui n'arrêtent pas les menaces les plus sophistiquées. Le nombre et les types d'appareils changent de plus en plus, passant de terminaux entièrement gérés à des appareils non standard et IoT. Le service EDR permet de détecter automatiquement les menaces sophistiquées, d'identifier ce qui n'est pas bloqué et de comprendre les alertes complexes. Les avantages les plus notables de cette solution sont la réduction du temps de réponse à l'attaquant et l'accélération de la réponse aux incidents.
- **Security Information and Event Management (SIEM)** : Les solutions SIEM sont une combinaison de deux catégories de services : SIM (gestion des informations de sécurité) et SEM (gestionnaire d'événements de sécurité). La technologie SIEM permet d'analyser en temps réel les événements de sécurité générés par le dispositif et les applications du réseau. Les principales fonctionnalités de SIEM sont :
 - **L'agrégation de données** : SIEM agrège les données du journal de sécurité provenant de nombreuses sources, y compris les appareils réseau et de sécurité, les serveurs, les bases de données et les applications ;
 - **La corrélation** est le processus consistant à comparer des événements pour des attributs communs et à relier ces événements en ensembles significatifs. Cette technologie combine une variété de techniques de corrélation pour intégrer différentes sources et transformer de simples données en informations utiles. Par exemple, il est possible de détecter dix tentatives de connexion infructueuses sur le même compte suivies d'une tentative réussie dans un délai de 5 minutes ;
 - **Alerte/incidents de sécurité** : cela inclut la génération d'alertes basées sur une cartographie 1 : 1 ou des événements corrélés et la production d'alertes, pour informer immédiatement les destinataires des problèmes. En fonction de la classification de l'alerte ou de l'incident de sécurité, les clients sont informés ou/et du personnel qualifié commence à travailler pour analyser l'alerte ;



Déclaration de performance extra-financière

Instaurer la confiance des clients avec des solutions fiables, sécurisées, innovantes et durables

- **Rétention** : SIEM conserve à long terme des données brutes des registres pour satisfaire aux exigences de conformité. Cette caractéristique est essentielle dans les enquêtes *Forensic* ;
- **24x7 SOC Surveillance et analyse** : Le SIEM SOC assure un suivi continu des incidents de sécurité et des réactions aux comportements anormaux, en adéquation avec les niveaux de gravité définis dans la Procédure d'Intervention en cas d'Incident défini par Worldline. Les incidents de sécurité sont analysés et ceux identifiés comme « faux positifs » sont clos. En cas d'incidents de sécurité confirmés, les procédures en cascade correspondantes sont effectuées par un analyste du SOC.

C. La réponse

- **L'équipe d'intervention en cas d'incident de sécurité** (*Computer Security Incident Response Team – CSIRT*) analyse les incidents potentiels et détermine leur gravité, leur priorité et les activités à entreprendre pour atténuer la menace. Si un incident de sécurité est détecté, la CSIRT met en place des mesures d'atténuation et formule des recommandations pour remédier à la cause principale. Pour chaque incident de sécurité de priorité 1 et 2, l'équipe CSIRT dirige un plan d'action défini et effectue toutes les escalades nécessaires au sein de Worldline ou en utilisant une matrice d'escalade prédéfinie avec les clients. Des personnes identifiées comme contacts chez les clients sont impliquées dans cette escalade. Si l'incident nécessite une analyse approfondie, l'équipe de gestion des incidents de sécurité l'effectue à distance. Les services fournis par la CSIRT :
 - Fournit des fonctionnalités de sécurité complètes relatives à la gestion des menaces, à la réponse aux incidents de sécurité et à l'analyse approfondie *Forensic* ;
 - Protège les appareils et les serveurs des utilisateurs finaux en analysant toutes les activités de codes malveillants ;
 - Aide à protéger la propriété intellectuelle de Worldline, les informations critiques pour la Société et les données sensibles contre les harcèlements internes et externes ;
 - **Security incident response**, analyse les incidents de sécurité détectés, prend des mesures d'atténuation et formule des recommandations pour remédier à la cause principale.
 - **L'analyse approfondie *Forensic***, dans le cadre de laquelle la CSIRT enquête et analyse les activités suspectes sur les systèmes (p. ex. preuves d'activités malveillantes, perte de données ou manipulation des données).

A.2.3.1.2 La stratégie spécifique aux enjeux de sécurité mobile

Les applications mobiles représentent aujourd'hui une proportion de plus en plus importante du trafic par rapport à la navigation classique. Pourtant, si les développeurs web sont à égalité avec les pratiques des hackers, les équipes de développeurs d'applications sont généralement de tailles plus réduites, juniors, centrées sur l'expérience utilisateur et font passer les questions de sécurité au second plan. Très logiquement, les pirates et les fraudeurs les visent en premier - 4 intrusions sur 5 impliquent des applications mobiles. Le secteur bancaire a toujours été une cible de choix pour les fraudeurs et les pirates informatiques. Et cela reste vrai sur l'écosystème des applications mobiles.

Avec la Covid-19 et l'accélération du télétravail, les entreprises sont également confrontées à de nombreuses attaques sur leur flotte de téléphones portables. La cyber-sécurité est pour cette raison une préoccupation de tous les instants et de première importance pour les banques clientes de Worldline. Les individus sont de plus en plus conscients de la valeur et de la nécessaire confidentialité de leurs données personnelles. Les institutions juridiques accompagnent cette tendance en créant de nouvelles réglementations dont les réglementations DSP2, CCPA, RGPD, eIDAS, qui n'en sont que les premières incarnations. Ces dernières créent un cadre contraignant pour l'activité en ligne et imposent de nouvelles responsabilités légales à tout fournisseur de services qui recueille des données personnelles, comme l'intégration du consentement ou des options de *opt-out* sur leurs plateformes. Worldline protège les données bancaires depuis des années et s'efforce constamment d'améliorer sa capacité à lutter contre la fraude mobile. La Société a pris une avance considérable dans ce domaine pour assurer la sécurité de ses plateformes et être à même de soutenir ses clients, non seulement les banques, mais aussi les secteurs de la santé, des transports et du commerce de détail, en répondant à leurs besoins en matière de sécurité mobile et de confidentialité.

La stratégie de Worldline pour protéger les systèmes d'applications mobiles contre les cyber-attaques repose sur les quatre piliers suivants :

1. Création d'un Centre de Sécurité Mobile Worldline

Depuis plus de dix ans, ce Centre de Sécurité Mobile rassemble les experts en sécurité, en cryptographie et en science des données pour renforcer et mieux prévoir la manière dont Worldline relève les futurs défis en matière de sécurité mobile. L'objectif de cette équipe d'experts est triple :

- Assurer la liaison avec les services de Recherche, Développement & Innovations, analyser les nouvelles technologies qu'ils développent et faire progresser les nouveaux domaines d'intérêt de la Société ;
- Assurer la liaison avec les ventes de Worldline pour obtenir une lecture claire du marché et les aider à se faire une idée des technologies émergentes ;
- Offrir une expertise, un soutien et un point de vue continus aux équipes de produits afin qu'elles puissent voir ce qui les attend et recueillir les problèmes pratiques auxquels elles sont confrontées.

Le Centre de sécurité mobile de Worldline permet la sécurisation de plus de 30 millions d'appareils mobiles dans divers secteurs tels que les Services Financiers, les services liés à l'authentification et la santé, et maintenant le transport et les services marchands. En 2022 le Centre de Sécurité Mobile a sécurisé plus de 500 millions de transactions.

2. Mise en œuvre d'un modèle de sécurité adaptatif

Worldline a fait le choix d'un modèle de sécurité adaptatif capable de répondre de manière optimale et dynamique à toute cybermenace susceptible de porter atteinte à des données, aux services ou à l'image de la Société. Le Centre de Sécurité Mobile de Worldline offre un ensemble d'expertise et d'outils :

- De prédiction, grâce à la transmission de rapports de sécurité mobile aux clients, élaborés en collaboration avec la recherche académique et le soutien des équipes commerciales ;

- De prévention, en fournissant une sécurité mobile de bout en bout dont le but est de regrouper toutes les fonctionnalités de sécurité sous la forme d'un module matériel de sécurité ;
- De détection et de correction en repérant les intrusions sur le smartphone de l'utilisateur final et en assurant la gestion des alertes au sein du système de surveillance de la Société.

3. Anticipation des nouveaux besoins du marché autour de la cybersécurité mobile

Avec la numérisation des services et de la mobilité, de nouveaux services deviennent accessibles sur les applications mobiles, entraînant de nouveaux besoins de sécurité dans les secteurs suivants :

- Marché des Services Financiers : les cartes de paiement sont désormais numérisées, et le smartphone est utilisé pour les paiements ou pour gérer les cartes de paiement elles-mêmes (gestion du code PIN...) ;
- Marché du secteur public : avec l'identité numérique, les cartes d'identité nationales sont désormais numérisées sur des smartphones qui sont désormais la clé d'accès aux services en ligne ou au partage des attributs.
- Marché des transports : la billetterie est numérisée et intégrée sur les smartphones ;

- Marché de la santé : les services de santé, collectant des données personnelles, sont accessibles sur smartphones, mais également, la dématérialisation des cartes de santé sur le smartphone pour accéder aux droits de santé ou aux services en ligne ;
- Marché des commerçants : de nouvelles technologies sont mises en place comme la substitution du terminal de paiement par un téléphone mobile pour le paiement.

La stratégie de sécurité mobile de Worldline répond à ces nouveaux besoins, qui nécessitent de protéger les données sensibles d'une cyber-attaque, et d'analyser les données avec l'intelligence artificielle afin de pouvoir anticiper et bloquer les attaques de fraudeurs, qui se tournent de plus en plus vers les attaques de type ingénierie sociale (*phishing, scam, SIM swapping...*).

4. Création d'un Centre de Recherche dédié aux enjeux de l'identité numérique et de l'authentification

La création de ce centre de recherche et de développement européen, en 2020, représente un véritable enjeu stratégique pour Worldline. En effet, la Société porte un ambitieux programme de R&D sur le sujet de l'authentification et d'identité numérique. Aujourd'hui, l'objectif de Worldline, leader français sur le marché européen, consiste à améliorer, pour le compte de ses clients, la sécurité des systèmes de paiement électroniques.

A.2.3.2 Assurer la sécurité grâce à une infrastructure informatique robuste et de qualité

Afin de proposer un haut niveau de disponibilité de ses services, Worldline met en œuvre une Politique Global de Sécurité à deux niveaux pour assurer la continuité des activités quel que soit le contexte : d'abord une infrastructure technique sécurisée et redondante, puis, une équipe de supervision qualifiée en charge de s'assurer que les applications et les infrastructures sont opérationnelles à tout moment pour pouvoir assurer un service continu aux clients :

1. Une continuité intégrée dès la conception des plateformes robustes et redondantes de Worldline

Worldline garantit un haut niveau de disponibilité de ses services grâce à la mise en œuvre de plusieurs niveaux de redondance de son infrastructure : un socle de base robuste (composants redondants, RAID, etc.), des services fonctionnant sur plusieurs serveurs distincts en parallèle, une répartition des moyens dans des centres de données distincts et des centres de données situés dans différents pays. Cette conception permet une résilience globale très élevée en s'assurant que la panne d'un élément quelconque ne génère pas une indisponibilité totale du service. Worldline intègre les exigences de haute disponibilité dès les premières phases de la conception de ses plateformes. En cas de panne, le trafic est dirigé vers un autre site disponible, permettant ainsi aux utilisateurs de toujours disposer du service. Des principes de redondance similaires s'appliquent aux serveurs, aux bases de données et aux baies de stockage, afin d'éviter tout maillon faible dans l'infrastructure. Les fonctions de réplication des données permettent d'assurer la continuité des activités, avec plusieurs technologies disponibles selon l'objectif de temps de reprise/l'objectif de restauration des données (RTO/RPO (*Recovery Time Objective/Recovery Point Objective*)).

2. Des processus de surveillance et de tests continus afin de garantir une disponibilité maximale des plateformes

Des tests réguliers sont réalisés pour vérifier la redondance et la robustesse des plateformes. Des audits de sécurité et des tests de pénétrations et des scans vont être effectués régulièrement sur chaque composant clé de l'infrastructure de la Société afin de vérifier l'efficacité de la redondance et la robustesse des plates-formes. De plus, un processus correctif est en place pour garantir un logiciel de pointe et couvrir les risques de sécurité détectés par les éditeurs de logiciels ou la communauté Open source. Cela se traduit par ses diverses certifications de sécurité (PCI, ISO 27001, TÜV IT).

La surveillance des centres de données et des services fournis aux clients est assurée par des équipes de support de premier niveau disponible 24 heures/24 et 7 jours/7 aidés par des processus automatisés et industrialisés. L'équipe de support de première ligne est formée afin d'acquérir un large éventail de compétences techniques. L'équipe est répartie sur deux sites différents pour garantir une continuité de service en cas de catastrophe majeure et dotées d'outils fiables afin :

- D'assurer le suivi en continu pour garantir un niveau de disponibilité suffisant pour opérer les services des clients ;
- De résoudre chaque incident avec un maximum d'autonomie conformément aux contrats de services (SLA – *Service Level Agreement*) définis avec les clients, notamment grâce à un outil de veille qui permet d'analyser les informations reçues dans un contexte global puis de prédéfinir une procédure à appliquer ;
- D'identifier tous les incidents et de les notifier à la hiérarchie, notamment grâce aux outils de veille qui permettent de détecter et d'envoyer automatiquement à un outil centralisé les risques de dysfonctionnement potentiel, toute alerte ou action lancée ;
- De coordonner le cas échéant les équipes de support de second niveau pour la résolution des incidents.



Déclaration de performance extra-financière

Instaurer la confiance des clients avec des solutions fiables, sécurisées, innovantes et durables

Les processus Worldline sont mis en conformité avec les meilleures pratiques ITIL. La technologie et l'organisation étant insuffisantes pour garantir un niveau de disponibilité et de sécurité adéquat, Worldline a également déployé des processus internationaux alignés sur les meilleures pratiques ITIL, notamment en matière de conduite du changement et de gestion des incidents.

La détention de centres de données stratégiques par Worldline et leur gestion de bout en bout sont essentielles pour offrir des services critiques en temps réel et répondant aux exigences des contrats sur la disponibilité des services (SLA). Cette gestion de bout en bout permet de fournir des services agiles de haute qualité, et de réduire les coûts (virtualisation, SaaS, Red Current).

A.2.3.3 Une solide stratégie de continuité des activités

En tant que leader du secteur des paiements en Europe et employeur reconnu sur ses marchés, Worldline a une responsabilité en ce qui concerne la continuité des activités pour ses parties prenantes. La continuité des activités vise à développer et à garantir la résilience de l'entreprise et à protéger les salariés, les activités, les actifs clés et la technologie.

Worldline s'engage à :

- **La disponibilité du service** : Rétablir les fonctions *business* (critiques) et les ressources qui les soutiennent dans les délais convenus avec chaque client (conformément au niveau de service défini dans le contrat) ;

- **Le temps de réponse** : Réagir aux catastrophes et aux crises et en atténuer les effets en temps utile et de manière efficace (et conformément aux niveaux de service définis dans le contrat) ;
- **La confiance** : Garantir la confiance des clients dans la capacité de Worldline à gérer les perturbations et à prévenir les atteintes à sa réputation de façon harmonisée ;
- **La conformité** : Assurer la conformité réglementaire ainsi qu'avec les meilleures pratiques.

Afin de garantir une résilience de bout en bout, Worldline dispose d'un programme étendu de continuité des activités et de résilience qui couvre les domaines suivants :

Identifier les activités critiques, les risques et les impacts

Identification des fonctions commerciales critiques, des interdépendances et des ressources critiques nécessaires pour fonctionner à un niveau acceptable. Evaluation des risques entraînant une interruption des activités et analyse de l'impact potentiel.

Développer une stratégie de continuité des activités

Développement de stratégies qui permettent à Worldline de protéger et de récupérer les fonctions commerciales critiques.

Atténuer les effets de la crise et s'en remettre

Mise en œuvre de mesures d'atténuation et de récupération rapides. Activation des stratégies de gestion de crise et coordination.

Tester les résiliences des stratégies de CA

Test des stratégies de récupération et de gestion de crise mises en œuvre afin d'étudier leur efficacité.

Ressources allouées : Worldline s'assure que des ressources suffisantes sont allouées aux activités clés telles que les évaluations, la planification et les exercices à avoir lieu. Worldline s'assure que les experts ont les connaissances et les compétences nécessaires pour assurer la continuité de ses activités.

Approche harmonisée : L'équipe *Group Business Continuity & Resilience* agit de concert avec les GBL pour s'assurer que toutes les entités de Worldline ont une manière harmonisée de gérer les crises et la continuité des activités. En particulier, des cadres harmonisés ont été mis en place et déployés en ce qui concerne la notification/mobilisation en cas de crise, l'évaluation des impacts commerciaux, les tests de reprise après sinistre, etc.

Formation et sensibilisation : Les rôles clés font l'objet d'une sensibilisation et d'un niveau minimum de formation sur le MCA afin de permettre son intégration aux opérations quotidiennes et aux processus de gestion.

Outil d'alerte de crise : En cas de scénario catastrophe, Worldline utilise une suite d'alerte externe afin d'assurer une communication résiliente et de permettre à l'équipe de gestion de crise de mettre en œuvre le processus validé au niveau de la Direction de Worldline dans un temps limité et de manière efficace. Ce processus peut inclure l'activation d'un Comité de Gestion de Crise, chargé de coordonner et de gérer la situation de crise.

Certification ISO 22301 BCMS : Certains domaines d'activité au sein de MS et FS, en plus de Corporate, sont certifiés ISO 22301.

Enfin, un plan global de test de reprise après sinistre informatique est mis en œuvre pour contrôler l'efficacité globale des tests, conformément aux objectifs de continuité des plateformes Worldline. Des tests de reprise après sinistre sont organisés (au moins une fois par an) pour assurer la continuité des services.

Des rapports réguliers sont partagés avec la Direction dans le cadre du tableau de bord BC & Resilience, en mettant l'accent sur la couverture des tests, les résultats et les principaux enseignements.

A.2.3.4 Surveillance de la Covid-19 et retour progressif à la normale

Au cours du premier trimestre 2022, le Groupe Worldline a poursuivi le suivi de l'épidémie de la Covid-19 avec une instance de gestion de crise globale active visant à protéger la santé des salariés du Groupe et à assurer la continuité des services du Groupe.

Un retour progressif à la normale a été mis en place pour assurer une transition en douceur tout en respectant les recommandations des gouvernements locaux et pour être prêt après la crise de la Covid.

Au niveau mondial, une coordination globale de la continuité des activités a été mise en place pour suivre l'évolution de la situation et assurer un suivi régulier avec la mise en œuvre du travail à domicile pour le personnel et le suivi des cas en cours avec les équipes RH. Le Comité Exécutif a été en mesure de contrôler et d'agir directement, sur la base de l'apport de la Direction au niveau local des pays, et prenant en compte les règles et réglementations gouvernementales locales.

A.2.3.5 Réponse et adaptation rapides au conflit entre l'Ukraine et la Russie

Le conflit entre la Russie et l'Ukraine a nécessité une attention particulière, avec des sanctions internationales visant les institutions financières et les individus russes.

Les équipes de gestion de crise de Global & GBLs ont été chargées de surveiller et de coordonner les impacts potentiels et de réagir rapidement en se concentrant sur trois priorités principales :

- La protection et la sécurité du personnel ;
- La surveillance des cybermenaces, compte tenu du niveau accru de menaces mis en évidence par plusieurs institutions ;

- Le suivi des sanctions, l'évaluation de leur impact et leur mise en œuvre.

Les communications ont été coordonnées pour assurer une approche rapide et harmonisée en interne et en externe, avec une mise à jour quotidienne. Un appel de coordination est organisé avec le plus haut niveau de la Direction pour suivre l'évolution de la situation, surveiller la mise en œuvre des décisions prises et anticiper les prochaines étapes et l'évolution des principaux risques.

A.2.4 Garantir la protection des données à caractère personnel

A.2.4.1 L'approche exhaustive de Worldline en matière de protection des données

Worldline traite quotidiennement une quantité très importante de données à caractère personnel pour son propre compte et pour le compte de ses clients. En tant que droit fondamental, ces données à caractère personnel utilisées dans les affaires quotidiennes des clients et des salariés de Worldline, sont gérées de manière à se conformer aux réglementations applicables les plus strictes. Worldline tire également profit des enjeux du traitement croissant des données à caractère personnel comme critère de différenciation, en garantissant un

niveau élevé de protection des données à caractère personnel pour ses salariés et ses clients. A cet égard, Worldline respecte la réglementation en matière de protection des données, limite au strict minimum requis le traitement des données personnelles pour le fonctionnement de ses opérations.

Conformément à cette approche, la protection des données a été classée en priorité parmi les quatre risques commerciaux extra-financiers les plus importants identifiés par Worldline.

A.2.4.2 Politique et procédures de protection des données à caractère personnel

A.2.4.2.1 La politique de protection des données à caractère personnel de Worldline

Le premier pilier en matière de protection des données est la Politique de Protection des Données de Worldline, qui décrit les principes de protection tirés des dispositions du RGPD¹. De plus, afin de garantir le respect de toutes les autres législations nationales ou étatiques applicables, telles que le *Data Protection Act* britannique, le *Data Protection Act* australien, le LGPD

brésilien, la loi canadienne PIPEDA et le *Swiss Federal Act*, Worldline a adopté une politique cohérente qui s'applique à l'ensemble des entités et leurs salariés. Les procédures de protection des données de Worldline sont également gérées à travers la Politique de Sécurité de Worldline qui couvre la réduction des risques d'incidents. En outre, les fournisseurs de Worldline sont également conformes au GDPR et sont contractuellement tenus de s'y conformer ainsi qu'aux normes de confidentialité.

¹ Le RGPD est implémenté *via* des processus. Dans le livre du contrôle interne (Blue Book), des contrôles ont été mis en place pour couvrir le RGPD. Des auto-évaluations et des tests sont exécutés annuellement pour évaluer le risque. Les résultats de l'auto-évaluation et des tests génèrent un plan d'action pour améliorer les processus.



Déclaration de performance extra-financière

Instaurer la confiance des clients avec des solutions fiables, sécurisées, innovantes et durables

En cas de problème ou de préoccupation concernant la confidentialité, les salariés de Worldline ont la possibilité de contacter le délégué à la protection des données rattaché à son entité juridique. La liste est mentionnée dans [la notice relative à la vie privée de Worldline](#).

En cas d'acte intentionnel conduisant à une violation de données, des mesures disciplinaires sont prévues par le Code d'éthique.

En outre, la planification de l'audit interne couvre également la protection des données en réalisant chaque année des audits au niveau local et mondial.

Enfin, les relations contractuelles avec les fournisseurs eu égard au traitement des données à caractère personnel sont couvertes par des clauses de sous-traitance ou toute autre documentation pertinente (responsabilité conjointe du traitement, accords de partage de données, clauses contractuelles types pour les transferts hors Union européenne vers des pays non adéquats).

Concernant les codes TC-SI-220a.2 et TC-SI-220a.4, ils n'ont pas été reportés car ils sont hors du champ d'application de Worldline. Tout d'abord, le nombre d'utilisateurs dont les informations sont utilisées à nouveau pour d'autres buts que le but initial ne s'applique pas à Worldline car puisqu'il n'effectue pas de traitement fondé sur des finalités secondaires. Deuxièmement, pour (i) le nombre de demandes d'informations sur les utilisateurs par les forces de l'ordre ; (ii) le nombre d'utilisateurs dont les informations ont été demandées et (iii) le pourcentage résultant de la divulgation ; il concerne principalement les entreprises basées aux Etats-Unis et/ou lorsque les lois américaines en matière de protection des données à caractère personnel s'appliquent.

En ce qui concerne le pourcentage impliquant des informations personnellement identifiables (*personally identifiable information* PII) (TC-SI-230a.1), Worldline surveille en interne le nombre de violations de données à caractère personnel conformément au RGPD, divulguant ainsi le pourcentage de violations de données à caractère personnel (champ d'application plus large et une signification différente de la définition du RGPD) dans laquelle les informations personnellement identifiables (PII) constitueraient un deuxième signalement potentiellement contradictoire qui ne semble pas pertinent car le nombre de violations de données à caractère personnel est déjà surveillé en interne et dûment enregistré.

En ce qui concerne le nombre d'utilisateurs concernés (TC-SI-230a.1), Worldline ne rapporte pas ces informations spécifiques. En effet, Worldline agit principalement comme sous-traitant et n'a pas accès aux utilisateurs. Agissant principalement en cette qualité, toute obligation de divulgation du nombre d'utilisateurs concernés incombe à ses clients agissant en tant que responsables du traitement.

Concernant le code TC-SI-220a.3 consacré au montant total des pertes monétaires à la suite de poursuites judiciaires liées à la vie privée des utilisateurs, Worldline n'a pas divulgué ces informations considérant leur sensibilité.

En ce qui concerne la liste des pays où les produits ou services de base sont soumis à la surveillance, au blocage, au filtrage ou à la censure du contenu requis par le gouvernement (TC-SI-220a.5), elle n'est à présent pas encore reportée par Worldline mais elle sera à l'avenir.

A.2.4.2.2 Le réseau Worldline des délégués à la protection des données

Afin de mettre en œuvre cette politique, le délégué à la protection des données du Groupe Worldline est directement rattaché au responsable de la conformité du Groupe. Le respect des politiques, pratiques et outils de protection des données personnelles constitue un élément fondamental de la mise en œuvre et de l'extension de la stratégie globale de conformité de Worldline. La Société a créé un important réseau de délégués à la protection des données et de coordinateurs sous la responsabilité du délégué à la protection des données au niveau Groupe. Une collaboration étroite et des échanges réguliers avec ce réseau d'experts permettent d'assurer une gouvernance adéquate pour le traitement des données à caractère personnel des salariés ainsi que pour ses clients. Ce réseau de délégués à la protection des données et de coordinateurs locaux accompagne la mise en œuvre de la législation et des politiques en matière de protection de la vie privée dans toutes les activités : dans les routines quotidiennes, les évaluations, l'enregistrement des activités de traitement, tant au niveau de l'entreprise qu'au niveau local. Ainsi, Worldline gère la protection des données de son organisation sous la direction de son délégué à la protection des données au niveau Groupe afin d'assurer une conformité globale aux règlements sur la protection des données à caractère personnel et un *reporting* au plus haut niveau de la Société.

A.2.4.2.3 Les engagements de Worldline en matière de protection des données à caractère personnel

Worldline a structuré sa politique de protection des données à caractère personnel de manière à se concentrer sur les engagements suivants :

- Assurer la protection des données en tant que norme dans les solutions Worldline pour aborder la protection des données dès la phase de conception. Des procédures définies garantissent que le principe de *Privacy by design* est intégré dans tous les traitements de données personnelles effectués par Worldline et ce, le plus tôt possible. Par conséquent, Worldline met en œuvre la protection des données dès la conception et par défaut, en tenant compte de la nature, de la portée et du contexte de l'activité de traitement ainsi que des risques éventuels et de l'état des technologies de pointe ;
- Atteindre 100% d'évaluation de conformité relative à la protection des données à caractère personnel effectuées sur les activités de traitement des données actives afin de garantir que les mesures adéquates sont en place pour assurer la protection des données à caractère personnel au sein des systèmes de Worldline. Le déploiement et l'utilisation d'outils efficaces tels que la Conformité Relative à la Protection des Données a permis à Worldline de remplir pleinement ses obligations en termes de protection des données à caractère personnel. Worldline a procédé à l'évaluation de l'ensemble des activités de transformation impliquant un traitement des données à caractère personnel et a déjà soumis la plupart desdites activités à l'évaluation Conformité Relative à la Protection des Données. En 2022, 92% des évaluations de conformité relatives à la protection des données ont été effectuées pour toutes les activités de traitement ;

Déclaration de performance extra-financière

Instaurer la confiance des clients avec des solutions fiables, sécurisées, innovantes et durables

- Réponse à 100% des demandes des personnes concernées dans les délais et en conformité avec la politique de confidentialité de Worldline d'ici 2025 (dans le cadre de l'engagement Trust 2025). Le déploiement d'un outil dédié au suivi des demandes des personnes concernées a permis à Worldline de mieux opérationnaliser, rationaliser et harmoniser un processus de réception centralisé. En 2022, 99.30% des demandes ont été traitées dans un délai conforme à la politique de confidentialité de Worldline.

En 2022, Worldline a géré toutes les plaintes, les demandes des personnes concernées et les violations de données, en suivant à temps les processus internes de protection des données, se conformant ainsi pleinement à la réglementation sur la protection des données à caractère personnel. Aucune amende n'a été infligée à Worldline et aucune enquête n'a été menée par une autorité de protection des données.

A

A.2.5 Améliorer la gestion de la relation client

A.2.5.1 Améliorer continuellement l'expérience client

Worldline a défini une politique de satisfaction client adaptée à son marché spécifique et à son modèle d'entreprise. Cette politique fournit des conseils pour assurer une efficacité adéquate du cadre de gestion de la satisfaction client et des processus associés, permettant ainsi de construire une relation plus forte avec les clients et de fournir des services à plus forte valeur ajoutée.

A.2.5.1.1 Améliorer l'expérience client à travers le processus de satisfaction client

Dans ce contexte, Worldline réalise régulièrement des enquêtes de satisfaction auprès de ses clients pour déterminer si des changements doivent être apportés afin d'augmenter leur satisfaction et les fidéliser. Worldline utilise une méthodologie alignée sur l'expertise de Gartner, Satmetrix et Forrester, pour

mesurer la satisfaction à travers deux indicateurs principaux : le *Net Promoter Score* (NPS®) et l'*Overall Customer Satisfaction Score* (OCS).

Les enquêtes de satisfaction clients permettent plus particulièrement à Worldline de :

- Mesurer de façon cohérente et exhaustive la satisfaction des clients ;
- Fournir un référentiel pour chaque contrat client à partir duquel des axes d'amélioration sont définis ;
- Identifier des points sensibles à traiter au niveau local et global ;
- Communiquer avec ses clients sur ses engagements en matière de RSE.

Trois types d'enquêtes de satisfaction client sont réalisés comme illustré ci-dessous :

	Enquête stratégique	Enquête tactique	Enquête pour le « Mass Market »
DESCRIPTION	Perception globale de la qualité de la relation	Performance perçue sur les contrats individuels	Performance perçue par les marchands « Mass Market »
PERIMETRE	Sélection de clients grands comptes de Worldline	Grands et moyens contrats	Contrats pour le « Mass Market »
CIBLE	Directeurs de l'expérience des grands comptes	Equipes gérant les contrats (Directions informatiques, managers opérationnels, etc.)	Marchands
METHODOLOGIE	Entretien individuel	Enquête en ligne	Entretien téléphonique avec un panel représentatif de marchands
FREQUENCE	Une fois par an	Une fois par an	Une fois par an



Déclaration de performance extra-financière

Instaurer la confiance des clients avec des solutions fiables, sécurisées, innovantes et durables

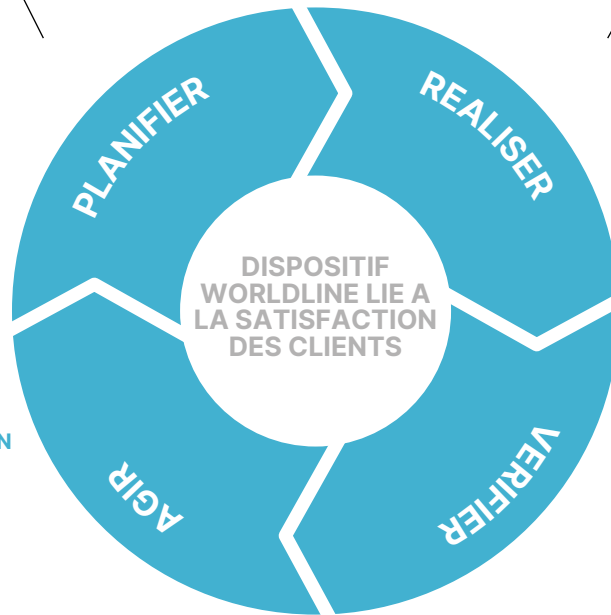
Pour s'assurer que Worldline gère la Satisfaction Client à toutes les étapes, l'ensemble des processus de satisfaction client suivent un cycle Planifier-Réaliser-Vérifier-Agir, illustré ci-dessous :

PLANIFIER ET PREPARER LES ENQUETES ANNUELLES

- La planification de l'enquête commence par l'établissement d'objectifs.
- Le cadrage consiste à définir le domaine d'activité (comptes, contrats, entité organisationnelle, géographie, produit...) qui fera l'objet de l'enquête.
- Une attention particulière est portée à ce que les questionnaires soient conformes au cadre et à la politique CSAT.

DEFINIR LES ACTIONS D'AMELIORATION ET SUIVRE LEUR EXECUTION JUSQU'A LEUR REALISATION

- Des plans d'actions d'amélioration sont définis et partagés avec les clients pour s'assurer que Worldline répond aux besoins et préoccupations exprimés dans les résultats des enquêtes annuelles. Les actions d'amélioration convenues sont pilotées, au niveau global et local, jusqu'à leur réalisation.
- Les actions d'amélioration liées au CSAT des marchands « mass market » sont basées sur les attentes du marché.



REALISER L'ENQUETE PREVUE

- Chaque enquête utilise une méthode d'enquête appropriée, telle que définie dans le cadre et la politique de Worldline CSAT.

ANALYSER ET EVALUER LES RESULTATS DE L'ENQUETE

- Les résultats de l'enquête sont analysés et évalués avec le management au niveau local et global.

Résultats clés

Indicateurs	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Résultats des enquêtes Tactiques mesurant la satisfaction des clients	7,67	8,1	8,1	8,2	8,2	8,1	8,1
Taux net de recommandation	29	40	41	47	49	46	48

A.2.5.1.2 Garantir le plus haut niveau de qualité grâce à la certification PCI-DSS

En tant qu'acteur majeur du traitement des données de cartes bancaires pour le compte de ses clients, Worldline est certifiée PCI-DSS (*Payment Card Industry – Data Security Standard*), témoignant ainsi de son adoption de mesures de sécurité cohérentes sur la protection des données dans le monde entier. Worldline est auditée chaque année par un Evaluator Certifié afin de conserver sa certification PCI-DSS. Worldline participe également à la révision de chaque nouvelle version de la norme PCI-DSS, avant qu'elle soit publiée par le PCI Council.

La norme PCI-DSS comprend 12 obligations qui peuvent être résumées comme suit :

- Constituer et maintenir un réseau sécurisé ;
- Protéger les données des titulaires de cartes ;
- Maintenir un programme de gestion de la vulnérabilité ;

- Etablir de solides mesures de contrôle d'accès ;
- Contrôler et tester régulièrement les réseaux ;
- Maintenir une politique de sécurité de l'information.

Concrètement, cela se traduit par la formation régulière des salariés en matière de sécurité, l'examen des termes de la politique de sécurité et leur application, la gestion et l'actualisation de nombreuses mesures de sécurité.

Worldline est certifiée PCI-DSS depuis 2006, couvrant les services suivants : solution e-commerce, acquisition, émission, compensation et règlement. La Société gère ces services selon la norme PCI-DSS dans de nombreux pays à travers le monde. Le Groupe est également certifié en ce qui concerne les principales normes de paiement électronique telles que PCI-3DS, PCI-PIN PCI-P2PE, PCI-SSF et PCI-CP, pour les services concernés.

A.2.5.2 Elargir le potentiel des offres Worldline grâce à des projets de partenariats stratégiques

Afin d'élargir son portefeuille d'offres, intégrant notamment les dernières technologies du marché, tout en augmentant sa couverture géographique, Worldline développe des alliances spécifiques et des partenariats, ce qui accroît ainsi son niveau d'agilité et de crédibilité. Ces partenariats et alliances peuvent également donner lieu à des acquisitions par le biais d'un processus de fusion-acquisition traditionnel.

Pour atteindre ces objectifs, Worldline crée son propre écosystème en tirant profit :

- De partenariats innovants pour proposer des offres de transformation pertinentes aux clients de Worldline ;
- De partenariats industriels bilatéraux à long terme pour développer le portefeuille d'innovation ;
- De partenariats commerciaux pour déployer des projets communs en vue de nouveaux contrats.

Worldline mobilise plusieurs approches pour augmenter le nombre de partenariats, notamment à travers la création d'une équipe dédiée rattachée au Directeur Commercial. Cette équipe est dirigée de façon centrale et a développé un réseau dédié dans les principales implantations de Worldline.

Ainsi, Worldline s'associe également avec des partenaires pour saisir d'importantes opportunités de transformation digitale, dans les domaines de la traçabilité par exemple (notamment avec Bureau Veritas dans le secteur alimentaire via la solution *Blockchain Origin*, avec la solution *Fracture Code* et *De La Rue* pour permettre à l'industrie du tabac de respecter les réglementations, etc.), de la gestion des ATMs, de la billetterie électronique (avec *Evoke* pour proposer de nouveaux distributeurs automatiques de billets en libre-service), de l'identification digitale et dans le domaine de l'Internet des objets (Avec *G&D*).

Dans le cadre de son ambition à favoriser l'innovation ouverte avec la Fintech, les start-ups et les clients, Worldline a accéléré son engagement avec les Fintech et les start-ups comme *OneVisage* dans la reconnaissance faciale, *P3 Cloud asset* pour fournir des solutions numériques aux petits commerçants, *Unwire* dans les transports publics, *Serrala* dans la facturation électronique, *Isignthis* dans la vérification d'identité à distance, *Receipthero* spécialiste du ticket électronique ou *ecolytiq* dans la banque durable.

En 2022, Worldline a étendu son partenariat avec :

- *Spreadly*, fournisseur d'une plateforme d'orchestration des paiements de premier plan, via le programme de partenariat de *Spreadly*. Ce programme contribuera à accélérer l'acquisition de clients, à renforcer la croissance des revenus pour ses participants et à accroître la valeur pour les commerçants, les plateformes et les autres clients partagés ;
- *IVS Group*, le leader italien et le deuxième acteur européen des distributeurs automatiques et semi-automatiques, pour maximiser l'acceptation des transactions sans numéraire ;
- *Neonomics*, un disrupteur bancaire ouvert unifiant l'accès à plus de 2 500 banques et 150 millions de clients bancaires à travers l'Europe via l'une des plateformes API purement PSD2 les plus sûres et les plus rentables du marché. Ce partenariat permettra à Worldline de renforcer ses offres d'*Open Banking* à travers l'Europe ;
- *Casio* et *Vesca* au Japon, afin que les commerçants japonais puissent bénéficier d'une acceptation rapide et rentable des cartes et offrir à leurs clients une expérience utilisateur contemporaine.



Déclaration de performance extra-financière

Instaurer la confiance des clients avec des solutions fiables, sécurisées, innovantes et durables

A.2.5.3 Contribution des offres durables de Worldline aux défis RSE des clients

A.2.5.3.1 Créer de la valeur RSE pour les clients et contribuer aux ODD grâce à nos offres

Worldline a intégré le développement durable dans ses activités pour aider activement ses clients à gérer efficacement leurs propres défis en matière de développement durable, contribuant ainsi positivement à leur ambition de RSE à travers leur chaîne d'approvisionnement. La hausse des critères de RSE dans les appels d'offres et des demandes d'information au cours des dernières années démontrent les attentes croissantes des clients à l'égard des critères de durabilité des offres. C'est pourquoi la création de valeur pour les clients et plus largement pour la Société grâce à des offres durables et innovantes est un enjeu important dans la stratégie RSE de Worldline. A cet égard, la Société a évalué la contribution de ses solutions aux objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies, en proposant une grille de lecture universelle afin que les clients soient mieux à même d'identifier les contributions RSE de Worldline pour leur propre performance de développement durable.

Cette analyse a mis en évidence que les solutions de Worldline offrent aux clients des avantages qui contribuent principalement à l'ODD 16 « Paix, justice et institutions efficaces », ODD 8

« Travail décent et croissance économique », ODD 9 « Industrie, innovation et infrastructures », ODD 11 « Villes et communautés durables » et ODD 12 « Consommation et production responsables ».

Worldline calcule sa contribution financière aux ODD grâce à la méthodologie suivante :

1. Worldline a réalisé une analyse exhaustive de durabilité détaillée pour toutes ses offres afin d'identifier et de mesurer leurs différents bénéfices sur les plans économique, social, éthique et environnemental. Les avantages de chaque offre ont été déterminés par les chefs de produit et les experts RSE selon quatre catégories : Economie/Social et bien-être/Gouvernance, confiance et conformité/ Environnement. Pour ces quatre catégories, des sous-critères ont été définis et rattachés aux ODD des Nations Unies afin d'obtenir la répartition présentée ci-dessous ;
2. L'ensemble de l'analyse permet à Worldline de déterminer pour chaque critère si l'offre a un impact positif et dans quelle proportion (sous forme de pourcentage) de durabilité, par catégorie et par ODD ;
3. Au regard du poids de chaque offre dans le chiffre d'affaires global, Worldline est ensuite capable de calculer sa contribution financière aux ODD.

ECONOMIE



Générer de la croissance grâce à des solutions qui facilitent et personnalisent les processus de paiement, améliorant ainsi l'expérience et la fidélité des clients.

SOCIAL ET BIEN-ETRE



Soutenir la protection des populations vulnérables en facilitant l'accès à des systèmes de paiement, de services de santé en ligne et de transport sûrs et durables, partout et à tout moment, contribuant ainsi à l'inclusion financière et sociale.

EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE



Etre un acteur de la transition environnementale grâce à des solutions digitales pour réduire l'utilisation du papier et des transports et optimiser la consommation d'énergie (par exemple grâce aux smart grids).

GOVERNANCE, CONFIANCE ET CONFORMITE

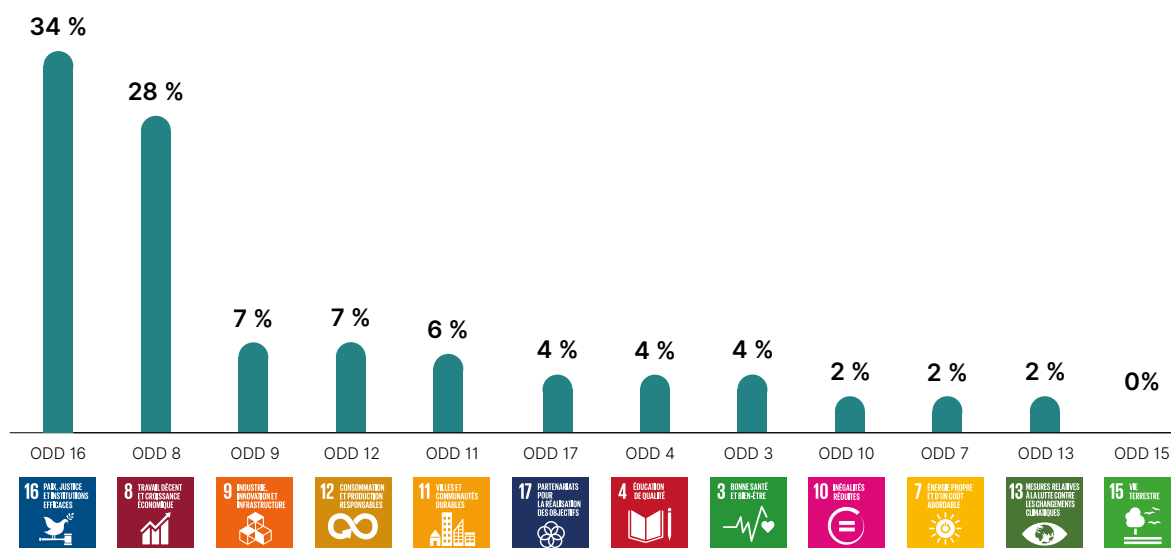


S'engager à fournir des solutions fiables et sécurisées tout au long de la chaîne de valeur des paiements à travers toutes les solutions de Worldline afin de minimiser le risque de fraude et de cybermenaces, et d'assurer la conformité aux réglementations en matière de protection des données, soutenant ainsi la citoyenneté et la démocratie.

Résultats

En 2022, Worldline a généré 2 468 millions d'euros de revenus durables, répartis en fonction des ODD auxquels l'entreprise contribue le plus par le biais de ses activités.

Contribution aux différents ODD à travers nos offres (en pourcentage du revenu provenant des offres durables en 2022)



A.2.5.3.2 Exemples clés de la contribution de nos offres au développement durable

Solutions de Worldline	Exemples d'avantages économiques, sociaux et de bien-être, de gouvernance, de confiance et de conformité et d'environnementaux
Acceptance Instore	Exemples d'avantages économiques : L'Acceptance Instore de Worldline couvre tous les besoins des commerçants, permettant à ses clients d'accepter des paiements à leur point de vente à proximité d'un terminal. Cette solution – une solution unique pour tous les paiements – permet aux commerçants d'étendre leurs activités sur de nouveaux marchés tout en optimisant les coûts de transaction et leur temps. En outre, cela leur permet d'offrir une expérience client omnicanale, comme des services try and pay later.
Digital Ticketing	Exemples d'avantages économiques et sociaux : Ces solutions offrent des systèmes de billetterie sans contact « smart card » pour les plateformes de transit multimodal qui, entre autres, permettent aux passagers d'utiliser des cartes de voyage, des cartes de paiement et des portefeuilles mobiles pour « touch in » et « touch out » au début et à la fin de leurs voyages et calculer et traiter automatiquement les prix des voyages. Cela permet aux passagers de se déplacer de manière fluide entre les modes de transport et les différents opérateurs de transport, favorisant ainsi une plus grande utilisation du système de transport, la création de nouvelles habitudes de voyage et une plus grande inclusion sociale. Pour notre client, ces solutions permettent une gestion précise des fonds et des informations opérationnelles et statistiques, ainsi que la fourniture de services plus personnalisés au voyageur.
Les services électroniques relatif à la santé (E-health services)	Exemples d'avantages sociaux et relatifs au bien-être : Ces solutions permettent au secteur de la santé de bénéficier de services de dématérialisation sécurisés avec une disponibilité et une confidentialité importantes des données. Ils facilitent l'éducation à la santé et encouragent la prévention (en permettant aux patients d'avoir un accès en ligne à leurs données de santé). Elles contribuent également à accroître l'efficacité du système de santé (optimisation du système d'information des services d'urgence).
Trusted Authentication	Exemples d'avantages en matière de gouvernance, de confiance et de conformité : Cette solution permet de fournir à nos clients proposant des services en ligne une solution d'authentification forte pour leurs consommateurs finaux tout en maintenant une expérience utilisateur fluide et efficace. Elle peut être utilisée dans de nombreux cas d'usage différents et dans de nombreux types de contextes, comme, par exemple, le secteur de la santé pour faciliter et protéger l'accès aux données sensibles. De plus, Trusted Authentication est une solution de pointe, capable de faire face aux prochaines contraintes réglementaires qui s'appliqueront aux banques. C'est une solution mobile qui peut être utilisée n'importe où, n'importe quand et sur n'importe quel appareil.



Déclaration de performance extra-financière

Instaurer la confiance des clients avec des solutions fiables, sécurisées, innovantes et durables

Sustainable banking	Exemples de bénéfices environnementaux : Cette solution vise à aider les banques à soutenir leurs clients dans l'adoption d'un mode de vie plus durable en les sensibilisant à leurs impacts CO2e et en leur proposant des leviers d'action (par exemple, en faisant la promotion d'offres de commerçants proposant des alternatives plus durables ou en leur proposant d'investir dans l'économie verte).
EV Charging	Exemples de bénéfices environnementaux : Cette solution offre une expérience client simple, fluide et sécurisée ainsi qu'un processus de paiement rapide et flexible pour la recharge des véhicules électriques. EV Charging contribue à l'accélération du marché EVC (Electric Vehicle Charging) pour remplacer les voitures thermiques et participe ainsi à la transition énergétique.
La gestion des risques de fraude (Fraud Risk Management)	Exemples d'avantages en matière de gouvernance, de confiance et de conformité : Cette solution complète et modulaire pour les émetteurs, les acquéreurs et les banques fournit un portefeuille complet de services efficaces de lutte contre la fraude. Elle garantit une conformité totale avec la réglementation européenne sur la protection des données (RGPD), améliore la réduction des pertes dans la chaîne d'approvisionnement, et assure une transparence et une responsabilité totales grâce à des programmes de tenue des registres pour collaborer avec les systèmes juridiques.
Identité digitale (Digital Identity)	Exemples d'avantages en matière de gouvernance, de confiance et d'environnement : Ces solutions offrent un moyen fiable, conforme et efficace d'utiliser l'identité naturelle d'un utilisateur pour accéder à son compte utilisateur en quelques secondes et sans ambiguïté. Ainsi, l'intégrité de l'utilisateur est toujours protégée. Les solutions d'identité digitale sont également conçues pour répondre aux exigences de conformité (eIDAS, PSD2 et RGPD) et pour réduire la fraude. Notre expertise dans les réglementations PSD2 et eIDAS est essentielle pour atteindre le bon niveau de confiance pour l'identité digitale des clients.

En plus de cette évaluation, en 2022, conformément aux exigences de la taxinomie verte de l'UE, Worldline calcule son revenu vert éligible. Voir le Chapitre A.5.1.3.

Il est essentiel de mentionner que la durabilité des offres calculée dans l'analyse du revenu durable n'est pas comparable à l'évaluation de la taxinomie verte de l'UE. Dans l'analyse des revenus durables, la dimension environnementale prend en compte les critères suivants :

- Pollution (air, sol, eau) et réduction des déchets
- Lutte contre le changement climatique (gaz à effet de serre, consommation d'énergie)
- Amélioration de l'efficacité énergétique (électricité, carburant, gaz...)

- Economie des ressources naturelles/des matières premières
- Protection de la biodiversité
- Atténuation des conflits liés aux ressources et minerais rares.

Les offres de Worldline peuvent avoir un impact positif sur un ou plusieurs critères par rapport aux autres offres disponibles sur le marché. En conséquence, la durabilité calculée dans cette dimension environnementale sera prise en compte dans le calcul du revenu durable total de Worldline.

L'évaluation des revenus alignés sur la taxinomie verte de l'UE est faite sur la base de critères de contribution substantielle à l'objectif d'atténuation du changement climatique donnés pour l'activité 8.1. Traitement des données, hébergement et activités connexes dans lesquelles Worldline déclare ses revenus éligibles. Voir chapitre A.5.2.1.2.

Business

Innovation

- Fédération R&D : gouvernance et pilotage renforcés des activités R&D
- Euro digital : sélection de Worldline pour développer le prototype du projet

Sécurité

- Worldline maintient son niveau d'excellence et continue à améliorer la sécurité du système de paiement électronique

Continuité des activités

- Le suivi du COVID-19 est toujours en place et un retour progressif a été organisé
- Les équipes de gestion de crise de Global & GBLs ont été appelées à surveiller et coordonner les impacts potentiels de l'invasion de l'Ukraine

Gestion de la clientèle

- Poursuivre la sensibilisation à la RSE par le biais de questions sur la RSE dans les enquêtes auprès des clients

Protection des données

- Worldline a maintenu son niveau d'excellence, a amélioré ses processus et a pleinement intégré de nouvelles entités dans son réseau de responsables de la protection des données

A.2.6 Indicateurs clés de performance relatifs aux activités *business* et à l'innovation

Indicateur	Standard	2022	2021	2020	Périmètre 2022		Périmètre 2021		Périmètre 2020	
					Par salarié	Par revenu	Par salarié	Par revenu	Par salarié	Par revenu
Proximité client										
Résultats des enquêtes Tactiques mesurant la satisfaction des clients		8,1	8,1	8,2	-	100%	-	100%	-	100%
Taux net de recommandation		48	46	49	-	100%	-	100%	-	100%
Qualité										
Score de qualité – Disponibilité du service et temps de réponse des contrats		99,9876%	99,989%	99,988%	-	100%	-	100%	-	100%
Score de qualité – Disponibilité du service et temps de réponse des plateformes		99,9912%	99,877%	-	-	100%	-	100%	-	-
Sécurité										
% de sites certifiés ISO 27001 conformément à la politique de sécurité		67%	51%	-	100%	-	100%	-	-	-
% de réponses aux incidents conformes à la politique de sécurité de Worldline		96%	100%	-	46%	-	46%	-	-	-
Nombre d'incidents de sécurité		261	325	561	46%	-	46%	-	-	74%
% de salariés ayant reçu une formations dédiées à la sécurité		93%	94%	-	84%	-	84%	-	-	-
Protection des données										
% des évaluations de conformité relative à la protection des données effectuées sur l'ensemble des activités de traitement des données		91%	83,37%	99,77%	-	48%	-	48%	-	-
Nombre de plaintes retenues pour violation de la protection des données		0	0	-	-	100%	-	100%	-	-
Nombre d'amendes pour non-respect des lois et règlements en matière de protection des données		0	0	-	-	100%	-	100%	-	-
Nombre de violations de données à caractère personnel	TC-SI-230a.1	70	57	60	-	100%	-	100%	-	74%
% de salariés ayant suivi la formation en ligne « Protection des Données Personnelles »		93%	95%	92%	84%	-	84%	-	-	87%
Nombre total des réclamations pour atteinte à la vie privée et perte de données de tierce parties supérieur à 100 000 euros		0	0	0	-	100%	-	100%	-	100%
Montant total des réclamations pour atteinte à la vie privée et perte de données de tierce parties supérieur à 100 000 euros		0	0	0	-	100%	-	100%	-	100%
Innovation										
Nombre de salariés « Experts »		344	376	-	100%	-	100%	-	-	-
Nombre de membres WIN		48	50	56	-	-	-	-	-	100%
Nombre de familles de brevets		50	43	-	-	100%	-	100%	-	-
Nombre de sessions sur l'innovation assurées par Worldline pour ses clients		40	35	51	-	100%	-	100%	-	100%



Déclaration de performance extra-financière

Instaurer la confiance des clients avec des solutions fiables, sécurisées, innovantes et durables

Indicateur	Standard	2022	2021	2020	Périmètre 2022		Périmètre 2021		Périmètre 2020	
					Par salarié	Par revenu	Par salarié	Par revenu	Par salarié	Par revenu
Offre durable										
Revenu total « Offre durable » (en millions d'euros)		2 468	2 109	1 055	-	100%	-	100%	-	100%
Mobility and eTransactional Services – revenu « Offre durable » (en millions d'euros)		242	231	209	-	100%	-	100%	-	100%
Mobility and eTransactional Services – % du revenu « Offre durable » (en millions d'euros)		10%	11%	20%	-	100%	-	100%	-	100%
Merchant Services – revenu « Offre durable » (en millions d'euros)		1 663	1 354	333	-	100%	-	100%	-	100%
Merchant Services - % du revenu « Offre durable » (en millions d'euros)		67%	64%	32%	-	100%	-	100%	-	100%
Financial Services – revenu « Offre durable » (en millions d'euros)		563	524	514	-	100%	-	100%	-	100%
Financial Services - % du revenu « Offre durable » (en millions d'euros)		23%	25%	49%	-	100%	-	100%	-	100%

Résultats des enquêtes Tactiques mesurant la satisfaction des clients (scope entre 1 et 10) : En tant qu'entreprise commune ne faisant pas explicitement partie de Worldline, les activités de PAYONE sont exclues de ce champ d'application.

Taux net de recommandation : En tant qu'entreprise commune ne faisant pas explicitement partie de Worldline, les activités de PAYONE sont exclues de ce champ d'application.

% des incidents traités conformément aux politiques sécurité de Worldline : Depuis 2022, les incidents de sécurité SPS (intégrés dans FS GBL) sont inclus dans le périmètre. Depuis 2022, les incidents de sécurité ex-Ingénico (intégrés dans MS GBL) sont inclus dans le périmètre.

Nombre d'incidents de sécurité : Depuis 2022, les incidents de sécurité SPS (intégrés dans FS GBL) sont inclus dans le champ d'application. Depuis 2022, les incidents de sécurité ex-Ingénico (intégrés dans MS GBL) sont inclus dans le champ d'application.

% des évaluations de conformité relative à la protection des données effectuées sur l'ensemble des activités de traitement des données : Inclusion des activités de traitement actives et de toutes les entités Worldline au sein de l'Espace économique

européen et du Royaume-Uni. Exclusion des activités de traitement relatives aux anciennes entités d'Ingénico pour la période antérieure à la fusion (avant 11/2020), car les sociétés du groupe Ingénico n'ont pas établi leurs inventaires (registres des activités de traitement) avec une évaluation CADP de Worldline. Les structures ou figures juridiques suivantes sont considérées comme non pertinentes et donc exclues : joint-ventures (Payone), succursales et bureaux.

% de salariés ayant reçu une formations dédiées à la sécurité : Salariés inactifs, stagiaires d'écoles, rémunérés ou non, externes, apprentis, salariés en congé de longue durée (maladie, congé sabbatique, congé parental à l'exclusion des congés de longue durée) du T4, salariés ayant moins de 3 mois d'ancienneté (MyHR), salariés n'utilisant pas d'ordinateur exclus du champ d'application.

% de salariés ayant suivi la formation en ligne « Protection des Données Personnelles » : Le champ d'application comprend tous les pays et entités de Worldline. Si des acquisitions majeures sont réalisées au cours de l'année faisant l'objet du reporting, elles peuvent être exclues du champ d'application, sur décision de la direction du groupe (qui sera formalisée dans le procès-verbal de la réunion/le courrier électronique approprié).

A.3 Etre un employeur responsable

A.3.1 Répondre aux attentes de nos salariés

A

Dans le secteur dans lequel Worldline opère, avoir des salariés qualifiés tout en assurant un environnement de travail promouvant la diversité et le bien-être est un des moteurs les plus déterminants pour assurer la croissance et le succès de la Société. Chaque année, Worldline doit attirer, recruter, développer et fidéliser des salariés capables de fournir l'expertise nécessaire pour répondre aux besoins de ses clients. Par conséquent, la Société porte une attention particulière aux attentes de cette partie prenante interne essentielle. Au regard des enjeux liés aux salariés, Worldline a identifié trois risques bruts extra-financiers significatifs. Ce chapitre est structuré en fonction de ces risques et présente les mesures d'atténuation pour chacun afin de tirer pleinement parti des opportunités liées à ces risques.

Worldline a finalisé son programme Trust 2025 et met l'accent sur les objectifs suivants :

- Nombre moyen d'heures de formation par salarié par an : 32 heures ;
- Satisfaction des salariés mesurée par l'indice de confiance de l'enquête *Great Place to Work*[®] : 69-70% ;
- +20% de salariés en situation de handicap dans les pays disposant d'une législation en vigueur ;
- 35% de femmes dans les postes de direction.

PRINCIPAUX RESULTATS ET OBJECTIFS

Domaine	Indicateur	2022	2021	Objectif 2025
Attraction & rétention des talents	Nombre moyen d'heures de formation par salarié et par an	20,78	17,09	32
	Taux de satisfaction globale des salariés mesurée par le Trust Index de l'enquête <i>Great Place to Work</i> [®]	64%	64%	69-70%
Diversité & inclusion	% de salariés en situation de handicap dans les pays disposant d'une législation en vigueur	+16% ¹	+6%	+20%
	% de femmes dans des postes de direction	25%	23,2%	35%

¹ ce pourcentage correspond à une variation en valeur absolue du nombre de salariés par rapport à la baseline 2020

Risque Salariés	Description du risque	Plan d'action de Worldline	Opportunités liées	Principaux ICP de suivi
Bien-être des salariés au travail <i>Pour plus d'information, se référer à ce document, section A.3.2.</i>	La capacité de la Société à favoriser un environnement de travail propice au bien-être est essentiel pour que Worldline réalise son ambition d'être une entreprise attrayante (<i>Great Place to Work</i> [®]) et ainsi d'établir des équipes stables et performantes qui s'engagent à répondre aux besoins des clients. De plus, elle permet à la Société de bâtir une marque forte capable d'attirer les meilleurs talents sur le marché. Thèmes clé : organisation du travail, santé et sécurité, dialogue social (conventions collectives)	Worldline promeut sa culture du bien-être au travail à travers le programme <i>Wellbeing@worldline</i> afin de favoriser un environnement de travail qui soit sain et des conditions propices au développement des compétences et des Talents.	Environnement collaboratif et être un employeur responsable en misant sur le bien-être au travail	<ul style="list-style-type: none"> • Trust 2025 Employee satisfaction (<i>Great Place to Work</i>[®] Trust Index Rate)

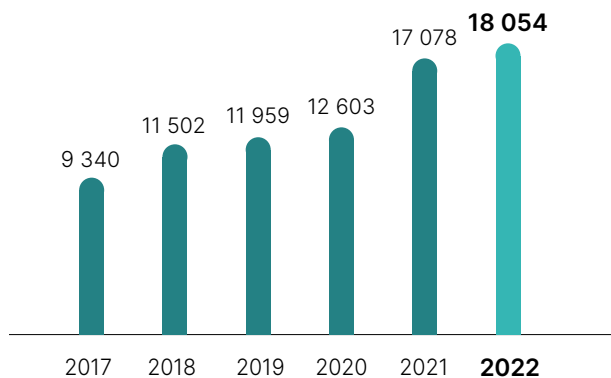


Déclaration de performance extra-financière

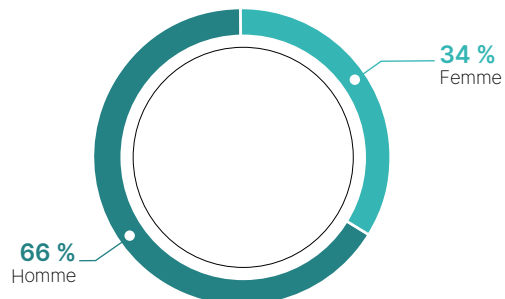
Etre un employeur responsable

Risque Salariés	Description du risque	Plan d'action de Worldline	Opportunités liées	Principaux ICP de suivi
Recrutement et fidélisation des talents <i>Pour plus d'information, se référer à ce document, sections A.3.3 et C.</i>	<p>Dans le secteur en constante évolution dans lequel Worldline opère, avoir un large éventail de compétences et de capital intellectuel est clé. Worldline doit attirer et retenir des talents capables de fournir l'expertise nécessaire pour répondre aux enjeux de ses clients.</p> <p>Thèmes clé : emploi, organisation du travail</p>	<p>Afin d'attirer et retenir les talents dont il a besoin, Worldline promeut sa marque employeur et met l'accent sur l'intégration de ses salariés et la gestion de leur carrière grâce à plusieurs programmes transverses.</p>	<p>L'engagement des salariés</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Recrutement et attrition des salariés ● Taux de rotation des salariés ● % de salariés ayant un Plan de Développement Individuel
Formation et développement du capital humain <i>Pour plus d'information, se référer à ce document, sections A.3.4 et C.</i>	<p>La qualification des salariés et la formation continue sont essentiels pour s'adapter aux changements technologiques du secteur d'activité. Worldline doit s'assurer que ses salariés aient les compétences adéquates pour répondre à l'évolution de la demande et rester un leader de son secteur.</p> <p>Thème clé : formation</p>	<p>Pour maintenir son niveau d'expertise élevée, Worldline privilégie la formation et le développement de ses salariés grâce à son plan global de formation et à son investissement continu dans des certifications et apprentissages adaptatifs et multicanaux.</p>	<p>Evolution de carrière des salariés</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Trust 2025 ● Nombre moyen d'heures de formation par an par salarié
Diversité et inclusion <i>Pour plus d'information, se référer à ce document, sections A.3.2.3.</i>	<p>Comme démontré par diverses études, la diversité est une source de valeur pour l'organisation, car elle stimule sa créativité et ses performances. En n'étant pas en mesure d'atteindre ces objectifs de diversité et d'inclusion, Worldline ne serait pas en mesure d'atteindre ses objectifs d'être un endroit propice au travail (<i>Great Place to Work</i>®)</p>	<p>Pour atteindre les objectifs de Trust 2025, Worldline mettra en place diverses actions telles que des formations sur la diversité et l'inclusion, y compris sur les préjugés inconscients, une politique consacrée au congé parental et aux aidants pour permettre à tous les salariés de réussir à la fois leur vie privée et leur vie professionnelle.</p>		<ul style="list-style-type: none"> ● Trust 2025% de femmes dans les postes de direction ● Trust 2025% de salariés en situation de handicap dans les pays disposant d'une législation en vigueur ● % de femmes au sein du Comité Exécutif et des comités de <i>Business Management</i> ● % de femmes au sein de l'entreprise ● Nombre de participants aux réseaux diversité et inclusion

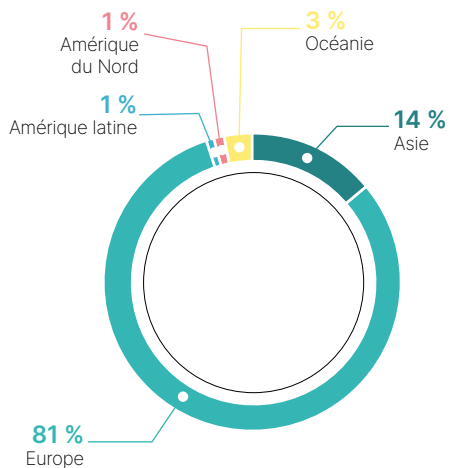
Nombre de salariés à la fin de la période du reporting (effectif)



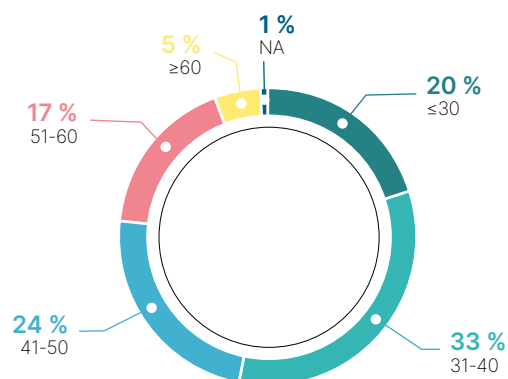
Répartition de l'effectif par genre



Répartition de l'effectif par zone géographique



Répartition de l'effectif par tranche d'âge





Déclaration de performance extra-financière

Etre un employeur responsable

A.3.2 Favoriser le bien-être des salariés au travail

A.3.2.1 Notre objectif *Great Place to Work*®

A.3.2.1.1 Suivre les progrès réalisés au moyen d'une enquête annuelle de satisfaction

Sur les marchés hautement concurrentiels de Worldline, attirer, retenir et motiver les meilleurs talents est l'un des leviers les plus importants pour atteindre l'excellence. Afin d'attirer, de retenir et d'encourager le développement professionnel de ses salariés, Worldline a pour ambition d'être une *Great Place to Work*®. Dans le but d'améliorer en permanence sa culture du

bien-être et de suivre les progrès réalisés en la matière, Worldline mène auprès de l'ensemble de ses salariés une enquête de satisfaction annuelle à l'échelle internationale, assurée par l'institut indépendant *Great Place to Work*® (*GPTW*). Ce sondage donne une vision détaillée des attentes des salariés, ainsi que les points d'amélioration. Le sondage est structuré en cinq dimensions : crédibilité, respect, équité, fierté et camaraderie. En 2022, 20 pays ont participé à l'enquête *Great Place to Work*® dont les principaux résultats sont présentés ci-après.

Employee satisfaction – *Great Place to Work* survey [WL 11]

	2022
Great Place to Work Trust Index	64%

Great Place to Work survey [WL 11]

	2022
Taux de participation	68%

	2022
Je peux m'absenter du travail quand je pense que c'est nécessaire	73%
On accorde beaucoup de responsabilités aux salariés de cette entreprise	81%
Le <i>management</i> invite les salariés à donner des idées et suggestions et s'efforce d'en tenir compte	61%
Le <i>management</i> nous associe aux décisions ayant un impact sur notre travail ou notre environnement professionnel	50%

Le taux de participation du Groupe a atteint 68% en 2022. Les résultats obtenus peuvent ainsi donc être considérés comme représentatifs. A la suite de ce sondage, les résultats sont partagés au cours d'ateliers spécifiques qui ont pour but d'amener les managers et les salariés à comprendre les résultats de l'enquête *Great Place to Work*® et à prendre des mesures pour améliorer les axes de progrès identifiés. Un plan d'action est ensuite établi pour Worldline et au sein de chaque pays. L'objectif des plans d'action est d'accroître le niveau global de satisfaction des salariés.

L'ensemble des parties prenantes : les équipes RH, la Direction et les salariés contribuent à ce processus d'amélioration continue. En conséquence, en 2022, 20 pays sont éligibles à *Great Place to Work*, soit 7 pays de plus par rapport à 2021.

A.3.2.1.2 Initiatives pour favoriser le dialogue et le bien-être des salariés

En plus des actions générales de Worldline visant à favoriser la satisfaction des salariés dans le domaine du développement de carrière, de la formation et de la rémunération, la Société concentre également ses efforts afin d'améliorer en permanence le bien-être de ses salariés. Worldline est convaincue que ce bien-être passe par trois leviers :

- Encourager le dialogue social pour promouvoir les droits humains et des conditions de travail qualitatives : se référer aux sections A.3.2.2 ;
- Assurer l'équité et l'efficacité par la promotion de la diversité : voir les sections A.3.2.3 ;
- Adopter une dynamique d'amélioration continue pour progresser vers son ambition d'être une *Great Place to Work*®.

Sur ce dernier point et grâce aux résultats de son enquête annuelle, Worldline a identifié et mis en œuvre plusieurs initiatives significatives en matière de bien-être à travers ses entités locales structurées autour de trois axes :

1. **Initiatives top-down.** Les rapports de l'enquête de *GPTW* indiquent un besoin important de remontées d'informations et de communications sur l'actualité et la stratégie d'entreprise dans tous les pays :
 - **Des roadshows de la Direction** afin de mieux communiquer sur la vision de la Société, les priorités business, les défis, les projets en cours et les réalisations,
 - **Des actions de sensibilisation globales et locales** fournissent régulièrement à tous les salariés de Worldline des informations relatives à leur travail et le bien-être. Outre les *newsletters* partagées par le Groupe, certaines entités se sont dotées de leurs propres communications locales,
 - **Soutien à la santé mentale** : La pandémie de Covid-19, a amplifié le besoin de mieux soutenir nos salariés pour mieux gérer le stress lié au travail. Par conséquent, un programme d'assistance aux salariés axé sur la santé mentale est proposé dans la plupart des zones géographiques de Worldline ;
2. **Les initiatives bottom-up** visent, elles, à encourager le dialogue, mieux comprendre les attentes des salariés et favoriser l'esprit d'équipe :

- **Mise en place de groupes de travail** pour favoriser le dialogue et mieux comprendre les attentes des salariés,
 - **Actions pour améliorer les conditions de travail.** L'équipe *Worldline Logistics & Housing* s'efforce constamment d'améliorer l'environnement de travail des salariés, que ce soit par la rénovation des bâtiments, par l'ajout de nouveaux espaces, ou en rendant l'organisation de l'espace plus efficace, ce qui favorise les interactions, la motivation et la productivité. A cet effet, l'équipe réalise une enquête annuelle pour chaque bâtiment, qui débouche sur des plans d'amélioration qui sont discutés avec le comité d'entreprise ;
3. **Les initiatives de networking et de teambuilding.** En plus de la semaine annuelle *Wellbeing@worldline* organisée dans tous les pays, d'autres événements sportifs ou de *networking* se déroulent tout au long de l'année dans toutes les régions du monde. Les salariés ont également la possibilité de contribuer à des initiatives sociales pour les communautés locales (voir ce document, section A.6.3) :
 - **Des événements de networking** sont organisés dans toutes les régions. Diverses initiatives ont été lancées par les salariés de Worldline,
 - **Des événements sportifs** sont également très appréciés dans le cadre du programme favorisant le bien-être au travail.

A

A.3.2.2 Encourager le dialogue social pour promouvoir les droits humains et des conditions de travail qualitatives

A.3.2.2.1 Une culture de dialogue social permanent et efficace

Le dialogue social est un élément fondamental de la culture de Worldline. Les comités d'entreprise (ci-après « CE ») sont l'une des principales parties prenantes de l'entreprise. Worldline reconnaît que les représentants des salariés doivent jouer un rôle actif concernant les sujets les plus importants et les plus confidentiels auxquels l'entreprise est confrontée. Dans la plupart des pays où la Société est présente, il existe des représentants des salariés (tous les pays d'Europe). Les représentants des salariés rencontrent régulièrement la Direction locale et participent à des réunions extraordinaires pour aborder des sujets spécifiques, notamment les acquisitions ou les transformations.

En ce qui concerne la création d'un Groupe Spécial de Négociation (ci-après GSN) en vue de créer le futur comité d'entreprise Européen à l'initiative de la Direction en 2020, malgré la situation de Covid-19, l'entreprise a réussi à tenir 8 réunions dont la plupart ont été hybrides. Avec l'acquisition d'Ingenico, cinq pays supplémentaires sont désormais représentés au sein du GSN, soit 23 pays représentés en Europe, y compris le Royaume-Uni en tant que pays invité. Tous les pays ont au moins un représentant des salariés, y compris le Portugal qui a un salarié.

En 2022, de nombreuses actions et de nombreux processus avec les partenaires sociaux ont été gérés concernant la Covid-19 et la sécurité et la sûreté de tous les salariés à travers le monde. De fait, chez equensWorldline, il y a eu 9 réunions du

comité d'entreprise et du Conseil d'administration de la Société Europaea liées à ce sujet ou à d'autres.

Au niveau national, il y a également eu des initiatives. En Italie, au cours de la période Covid-19 et également en 2021, des réunions régulières ont été organisées avec les syndicats, comme l'exige l'Association des banques, afin de les informer sur (i) la solidité financière de l'entreprise, (ii) l'état de santé des salariés et (iii) les mesures de sécurité mises en place pour la protection des salariés. En outre, un comité spécial composé des syndicats, du consultant externe en sécurité et du coordinateur national a été mis en place afin de vérifier chaque mois la situation de Covid-19. Ce comité a également été maintenu en 2022 pour suivre l'évolution de la Covid et préserver la santé des salariés.

En Espagne, au cours des années 2021 et 2022, des réunions régulières avec les syndicats et les comités de santé et de sécurité ont été organisées concernant l'évolution et l'impact de Covid-19 jusqu'en juin 2022.

En Belgique, la situation de Covid a été discutée chaque fois qu'un changement de situation s'est produit au sein du comité local pour la Prévention et la Protection au travail.

En France également, parallèlement aux webinaires organisés pour les salariés, le dialogue social avec les représentants du personnel s'est fait au niveau national.

L'Allemagne organise des réunions régulières avec les comités d'entreprise concernant les mesures Covid-19 afin de trouver des solutions communes agréées entre les deux parties.



Déclaration de performance extra-financière

Etre un employeur responsable

En outre, l'équipe de Direction de Worldline partage et discute régulièrement, dans les pays où la Société a des représentants du personnel, les stratégies, les projets et les informations clés relatives à ses performances économiques (chiffre d'affaires, etc.), ainsi que de tous les sujets liés aux salariés tels que la confidentialité des données ou le Wellbeing@work.

De plus, Worldline respecte et protège les représentants des salariés, et empêche les représentants des salariés de faire l'objet de discrimination ainsi que de violations de la liberté d'association.

La réorganisation au sein de Worldline est effectuée de manière responsable. En effet, les partenaires sociaux ont été impliqués après les différentes acquisitions. Les processus sociaux réguliers ont été effectués conformément aux réglementations locales. Enfin, aucun plan social n'a été établi en raison de ces réorganisations.

Si un plan social devait être établi, les processus sociaux avec les organes de représentation des salariés seraient réalisés conformément aux réglementations locales.

Comités de santé et de sécurité

Différentes initiatives locales sont mises en place. Une description de certaines d'entre elles est présentée dans ce paragraphe.

En France, une commission nationale dédiée du comité d'entreprise (composée de salariés élus) est le point de contact pour les questions relatives à la santé, la sécurité et les conditions de travail. De plus, la Direction de Worldline a décidé de mettre en place des comités de prévention locaux pour promouvoir la santé, la sécurité et l'amélioration des conditions de travail au niveau local, site par site.

Pour les questions relatives à la santé, la sécurité et les conditions de travail, de nombreux acteurs contribuent à agir :

- L'équipe de *Facility Management*, notamment pour la sécurité des salariés ;
- La médecine du travail pour la santé des salariés ;
- La Direction y compris le département RH en mettant en place des accords spécifiques sur ces questions négociés avec les syndicats ;
- Les HRBP qui sont au plus près des salariés.

En Belgique, un échange étroit avec la CPPW a été mis en place et il s'est intensifié lors de la crise sanitaire de Covid-19.

Depuis 2019, Worldline Iberia a mis en place son propre département de Santé et Sécurité et le Comité SST composé de membres de la Direction et de salariés élus et il est toujours en place. En 2022, des réunions trimestrielles ont été organisées concernant la consultation et la participation des comités sur des questions liées à la santé, la sécurité et aux conditions de travail des salariés.

En Allemagne, il existe une coopération étroite avec les autorités chargées de la sécurité et de la santé au travail, avec des inspections régulières pour garantir les dites sécurités. En outre, un comité assurant la sécurité au travail a été mis en place et est organisé régulièrement. Les membres de ce comité sont les suivants : le comité d'entreprise, les Ressources Humaines, la Facility Management ainsi que le conseiller externe en matière de sécurité au travail et le conseiller médical.

Convoqués par la Direction au moins sur une base trimestrielle (pour la France et l'Espagne), ou mensuelle (pour la Belgique)

et pour des réunions extraordinaires si nécessaire, ces Comités ont pour but de consulter les élus sur toutes les questions qui ont un impact sur la santé, la sécurité et les conditions de travail des salariés (locaux, déménagement, urgences, formation, propositions d'amélioration de la santé et de la sécurité, audit etc.) avant leur mise en œuvre.

Conventions collectives

Worldline ne se contente pas de respecter les réglementations et exigences locales et internationales en matière de droits du travail, mais couvre également 76% de tous ses salariés par des conventions collectives ou des accords collectifs, et 74% d'entre eux par des directives européennes. En effet, la Société a signé des conventions collectives avec les syndicats et les instances représentatives du personnel qui permettent aux salariés de bénéficier d'exigences légales favorables en matière de conditions de travail. Les conventions et engagements collectifs de Worldline peuvent porter sur les questions de santé et de sécurité, la durée du congé de maternité/paternité, le temps de travail, le travail à domicile, les salaires, la participation aux bénéfices, la prévention des risques psychosociaux, les délais de préavis, les congés (habituels et exceptionnels tels que mariage, naissance, déménagement, etc.) ainsi que la formation.

Dans les pays qui ne sont pas couverts par ces différents accords, Worldline applique également de manière volontaire les politiques globales en tenant compte des lois et usages locaux, par exemple en matière de télétravail ou de politique voyage.

Ainsi, en France, les Syndicats et la direction se réunissent régulièrement pour négocier des accords d'entreprise, comme l'Accord de gestion de fin de carrière, un accompagnement vers la retraite signé en novembre 2022.

Les équipes du *Facility Management*, le département RH, la commission du comité d'entreprise travaillent ensemble pour mettre à jour annuellement un Document Unique d'Évaluation des Risques (DUER) pour tous les sites de Worldline. Ce document liste tous les risques potentiels auxquels les salariés peuvent être exposés pendant leur travail. Il détaille, le niveau de probabilité et de gravité de ces risques, ainsi que les mesures préventives associées pour chacun d'entre eux.

En plus du document unique d'évaluation des risques, la Direction rédige un programme annuel de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail (mesures transversales). De plus, Worldline publie des consignes de sécurité pour chaque site afin d'informer les salariés du bon comportement à adopter sur le site face à des risques spécifiques. Un exercice semestriel est prévu avec tous les salariés afin de tester la bonne exécution des consignes de sécurité.

En Belgique, en plus des conventions collectives de travail nationales qui sont applicables dans son secteur, Worldline négocie également des accords collectifs avec les syndicats sur différents sujets tels que : les primes collectives, les horaires de travail pour des fonctions spécifiques, les règles liées aux heures de standby, le plan cafétéria pour les salariés de plus de 50 ans, etc. Les paramètres collectifs sont déterminés avec les représentants de l'employeur et des salariés et les objectifs collectifs pour l'année en cours sont fixés. Chaque salarié contribue à la réalisation de ces objectifs.

En Autriche, Worldline a 3 conventions collectives différentes pour 3 entités (Worldline Financial Services (Europe) S.A. branche autrichienne, Payone GmbH branche autrichienne et Worldline Austria GmbH) et des accords d'entreprise avec les

comités d'entreprise de toutes les entités sur des sujets tels que le temps de travail, le télétravail, la protection des données ou la gestion des performances.

Worldline fait partie de la Convention Collective de Travail (CCT) du secteur bancaire avec une validité jusqu'au 31 décembre 2022. En mars 2022, un nouvel accord entre les syndicats italiens et l'entreprise a été signé pour gérer le retour à la normale du nouveau « travail intelligent ». Les salariés ont le droit de travailler à domicile pendant 50% des jours ouvrables. Le reste des jours de travail doit être effectué dans l'entreprise afin de garantir le lien entre les salariés et l'entreprise.

La CCT au Luxembourg a été signée le 31 mars 2022 et est valable pour 3 ans, du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2024.

Worldline Iberia a signé un accord général de travail à distance dans le cadre de la négociation avec les syndicats et publié en avril 2021. Actuellement, plus de 85% de la main-d'œuvre a son propre accord de travail à distance.

A.3.2.2.2 Mesures visant à assurer la santé et la sécurité au travail

Evaluation et prévention des risques liés à la santé et la sécurité au travail.

Le Comité d'Hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) et le Comité pour la Prévention et Protection au Travail (CPPT) travaillent ensemble à la mise à jour annuelle d'un document unique d'évaluation des risques (DUER) pour tous les sites de Worldline cité plus haut.

Des contrôles médicaux sont également effectués régulièrement pour tous les salariés sur les principaux sites.

Conformément au droit du travail, les entités belges et néerlandaises de Worldline ont mis en place des procédures spécifiques pour accompagner les salariés qui reviennent au travail après une période de maladie de longue durée. En effet, un retour échelonné est ainsi prévu en s'assurant de vérifier à intervalles réguliers si cela convient toujours au salarié et ce, afin de garantir un retour sain et progressif.

Par ailleurs, depuis 2019, Worldline Iberia a lancé la certification ISO 45001 pour les sites de Madrid et Barcelone. Cette norme internationale fournit un cadre pour identifier, contrôler et réduire les risques associés à la santé et à la sécurité au travail. D'autre part, cette certification permet l'intégration des procédures avec le système de *management* de la qualité et de l'environnement selon ISO 9001 : 2015 et ISO 14001 : 2015. Ces certificats ont été renouvelés.

En Italie, jusqu'à la fin du mois d'octobre 2022, le port des masques pendant les jours de travail au bureau était obligatoire, tout comme la mesure de la température. A partir du 1^{er} novembre, en raison de la nouvelle législation italienne Covid, le port du masque est seulement fortement recommandé.

En Allemagne, une aide psychologique externe concernant la situation de la Covid-19 a été mise en place.

Formation de secouristes volontaires sur le lieu de travail

Les salariés volontaires de chaque site ont droit à une formation financée par la Société afin d'apprendre les premiers gestes de secours et les risques professionnels. La formation conduit à une qualification reconnue au niveau national, quelle que soit l'entreprise. Ces salariés sont contactés pour intervenir, par exemple, dans le cas d'un accident de travail impliquant un

salarié, et sont autorisés à contacter le service ambulancier. Ces salariés suivent régulièrement des formations pour rafraîchir leurs connaissances.

Plus spécifiquement en Belgique, en Allemagne, en France, en Italie, aux Pays-Bas et en Espagne, des exercices pratiques et des entraînements réguliers aux exercices d'incendie sont organisés en cours d'année sur les principaux sites pour tester le bon déroulé des procédures de secourisme. Ils impliquent l'ensemble du personnel et les salariés responsables des premiers secours sur chaque site.

Identification et prise en compte des risques psychosociaux

Worldline est pleinement engagée dans la prévention et la prise en charge des risques psychosociaux. Depuis 2020, Worldline a mis en place la plateforme *Worldline For Me* permettant aux salariés d'accéder à plusieurs services de soutien psychologique et de santé. Par ailleurs, depuis 2021, Worldline a mis en place des formations pour accompagner les salariés sur les thématiques suivantes : le retour sur sites, l'adaptation au nouvel environnement de travail *Digital Workspace*, l'adoption de nouvelles pratiques de travail post-crise sanitaire.

Chez Worldline Iberia, une évaluation des risques psychosociaux a été réalisée en 2020 avec un plan de mesures pour 2021-2023. Un programme de bien-être des salariés « BH Bienestar » a été mis en place avec une assistance psychologique gratuite pour tous les salariés, du coaching et des programmes de bien-être individuels.

Worldline Belgique a mis en place des formations en 2022 pour les nouveaux managers, afin de les soutenir dans leur nouveau rôle de manager.

En Italie, en 2020, lors de la première vague pandémique, un soutien psychologique a été mis en place pour tous les salariés avec un partenaire externe spécialisé. En 2021, le soutien a été renouvelé en raison de son succès. Après l'expérience positive du service d'assistance psychologique mis en place pendant la période de covid, Worldline a décidé de transformer ce service en un avantage permanent pour les salariés.

Plusieurs webinaires sur différents sujets (cyberintimidation, égalité des sexes, coaching mental, etc.) ont été organisés pour accompagner au mieux les salariés et leurs familles.

En Allemagne, Worldline a prolongé l'assistance psychologique fournie pendant la crise de la Covid. Les salariés peuvent demander une consultation psychologique externe, si nécessaire.

Afin de soutenir les Worldliners au cas où ils seraient confrontés à une situation de harcèlement, d'intimidation, de discrimination ou de comportement inapproprié, un effort continu est fait pour promouvoir l'utilisation de la ligne d'intégrité installée en 2019 dans l'ensemble du groupe Worldline, en plus de la politique et des formations correspondantes.

Au niveau du groupe, une personne dédiée en est désormais responsable du point de vue des Ressources Humaines, en étroite collaboration avec l'équipe chargée de la conformité et de la coordination. Ils ont couvert les 30 cas, dont 14 sont liés au harcèlement, à l'intimidation et à la discrimination, qui ont tous fait l'objet d'une action. En fonction du résultat, des mesures disciplinaires ont été mises en œuvre si nécessaire, dans le respect total des règles et de la législation locales.



Déclaration de performance extra-financière

Etre un employeur responsable

Sensibilisation des salariés à la prévention en matière de santé

Worldline met en œuvre des initiatives de sensibilisation au bien-être et à la prévention en matière de santé. Plus généralement, Worldline apporte un soutien à ses salariés pour des activités sportives ou de remise en forme dans ses principales zones géographiques et finance des fauteuils ou bureaux spéciaux répondant à des exigences physiques ou ergonomiques.

Worldline Belgique a mis en place un *seniority plan* dédié aux salariés seniors (50+ & 55+), incluant des sujets tels que le partage des connaissances ou les examens médicaux. L'entité propose également d'autres initiatives à l'ensemble de ses salariés : semaine du sport (avec tai-chi, yoga, football, fitness ou danse), sessions santé avec des experts notamment en matière d'alimentation saine, bilan de santé.

Concernant le code GRI 403-7, l'information n'est pas disponible. Worldline ne l'a pas reporté. Worldline n'a, à ce jour, pas encore de politique *Health and Safety* au niveau Global, le sujet étant traité localement. Worldline envisage de publier cette politique dans les années à venir.

Sur certains sites en Allemagne, Worldline fournit des paniers de fruits aux salariés sur une base hebdomadaire.

En Espagne, un panier de Noël est offert chaque année.

A.3.2.2.3 Promotion des droits humains en interne par le biais des droits internationaux du travail

Worldline s'assure du respect et de la promotion des droits humains dans chaque fonction, rôle et aspect de son activité. En tant que signataire du Pacte mondial (PM) des Nations Unies depuis 2016 qui inclut des engagements avec les conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT), le Groupe Worldline assure la protection des droits internationaux du travail dans son organisation et sa chaîne de valeur¹ et déclare qu'il n'est pas engagé et n'a pas été soupçonné/accusé dans aucune forme de violations des droits internationaux du travail. Par ailleurs, Gilles Grapinet est devenu membre du Conseil d'administration du Pacte Mondial des Nations Unies France en 2020. La Société soutient et respecte les principes de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948, la Directive 2000/78/CE du Conseil du 27 novembre 2000 portant création d'un cadre général en faveur de l'égalité de traitement en matière d'emploi et de travail, les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, les principes directeurs des Nations Unies sur les entreprises et les droits de l'homme, la Déclaration de l'OIT (87 ou 98) relative aux principes et droits fondamentaux au travail, ainsi que le Pacte international relatif aux droits civils et politiques des Nations Unies et le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels.

Il est d'autant plus important pour Worldline de s'assurer du respect des principes suivants des droits du travail dans toutes ses zones géographiques étant donné que 25,7% de ses salariés totaux en 2022 travaillaient dans des pays sensibles (par exemple Chine, Inde, Singapour, Etats-Unis, Indonésie, Hong-Kong, Malaisie)² :

- Soutenir et respecter la protection des droits humains internationalement proclamés ;

- S'assurer que Worldline n'est pas complice de violations des droits humains, y compris de harcèlement ;
- Défendre la liberté d'association et d'expression et la reconnaissance effective du droit à la négociation collective ;
- Rejet de toutes les formes de travail forcé et obligatoire ;
- Soutenir la convention des Nations Unies relative aux Droits de l'Enfant et garantir l'abolition effective du travail des enfants.

Les engagements de Worldline en matière de droits humains sont également définis par son Code d'éthique (voir la section A.4.2.1 du présent document), sa politique en matière de droits humains et sont intégrés tout au long de la chaîne de valeur de la Société par le biais de la charte d'engagement d'intégrité du partenaire commercial qui est incluse dans le contrat de tous les fournisseurs et partenaires (voir la section A.4.6.2). Dans ce document, il est stipulé qu'ils ne doivent pas recourir au travail des enfants ou au travail forcé, pratiquer ou soutenir toute coercition psychologique ou physique et doivent respecter les libertés individuelles et collectives et se conformer aux lois du travail. Ces documents introduisent le droit pour tout salarié ou partenaire du Groupe de signaler des comportements ou des actions jugés incompatibles avec les valeurs et principes mentionnés, par le biais du système d'alerte de conformité.

Le défi des droits humains est couvert par la gestion des risques d'entreprise de la Société mais n'a pas été identifié comme un risque principal pour Worldline.

La politique interne en matière des droits humains est une politique détaillée donnant un aperçu des droits humains dans un environnement d'entreprise. Son champ d'application est Worldline en tant que société, tous les salariés de Worldline ainsi que les tiers travaillant avec Worldline. Son but est de formaliser un engagement général à respecter les droits humains et à se conformer aux conventions internationales sur les droits humains. Cette politique a été approuvée par le responsable Ethique, le responsable des Ressources Humaines et le Directeur RSE. Cette politique a été communiquée à l'ensemble des salariés par le biais d'une newsletter. De plus, un webinar dédié aux enjeux d'éthique et de droits humains a également été organisé par les équipes de conformité et de RSE. Cette politique est interne et n'est donc pas publique. Toutefois, son contenu principal a été publié dans la déclaration externe sur les droits de l'homme.

Elle fait référence aux pratiques d'emploi : Diversité et inclusion, Non-discrimination, Travail des enfants/âge minimum, Travail forcé/obligatoire, Liberté d'association/négociation collective et droit de grève, Santé et sécurité, Conditions de travail (y compris les heures de travail), absence de traitement dur ou dégradant/harcèlement ainsi que l'impact social sur la gestion de la chaîne d'approvisionnement et la corruption.

Au niveau local, une plus grande attention est accordée à la santé physique et mentale dans le cadre de travaux pénibles. Finalement, comme il est décrit dans son [plan de vigilance](#), Worldline a évalué le risque de discrimination potentielle envers les populations autochtones.

¹ Pour plus d'informations concernant la diligence raisonnable dans la chaîne d'approvisionnement, veuillez vous référer à la section A.4.6.2 « assurer la diligence raisonnable grâce à l'évaluation des risques de ses fournisseurs » et à la section A.4.6.4 « améliorer continuellement la performance de ses fournisseurs ».

² Les pays sensibles ont été déterminés sur base de l'indice CSI des droits dans le monde. Les pays sensibles étant ceux dont le score est égal ou supérieur à 3.

A.3.2.2.4 Des conditions de travail favorisant l'équilibre vie professionnelle-vie personnelle

Worldline donne la priorité aux contrats de travail permanents et à temps plein avec ses salariés : 98% des personnes de l'effectif total sont sous contrat de travail permanent et 82% de ces personnes travaillent à temps plein. Néanmoins, le Groupe s'efforce d'assouplir la situation du travail à temps partiel à la demande du salarié si ce dernier considère que c'est mieux pour son équilibre entre vie professionnelle et vie privée. De plus, Worldline fonctionne en mode collaboratif notamment avec des outils tels que SharePoint and Teams, ce qui permet le travail à distance (télétravail) et offre plus de flexibilité aux salariés dans leur équilibre vie privée/vie professionnelle.

Par exemple, l'entreprise a pris des mesures pour que 97% de ses salariés puissent continuer à travailler à domicile, malgré les conditions difficiles de la pandémie. Si la situation de pandémie le permet, Worldline adopte une approche hybride entre le travail à domicile et le travail au bureau et autorise un maximum de 50% du temps de travail à domicile, indépendamment d'un contrat à temps plein ou à temps partiel. L'objectif est de souligner l'importance du retour au bureau pour favoriser la culture et les valeurs de Worldline et, en même temps, de respecter les besoins individuels des salariés. Dans certaines circonstances, il peut être demandé aux salariés de passer la majeure partie/la totalité de leur temps au bureau.

Enfin, Worldline soutient le recrutement local : 92,39% des cadres expérimentés et 85% des salariés de la Société en 2022 étaient locaux.

A

A.3.2.3 Garantir l'équité et l'efficacité grâce à la promotion de la diversité

Worldline cherche à donner à tous ses collaboratrices et salariés une chance égale d'atteindre leur plein potentiel dans l'entreprise indépendamment de leur genre, leurs différences culturelles, leur niveau d'expérience, leur orientation sexuelle ou leur handicap. Favoriser la diversité n'est pas seulement la bonne chose à faire, c'est un élément crucial pour Worldline que ses salariés se sentent responsabilisés et encouragés à donner le meilleur d'eux-mêmes au travail. L'entreprise s'engage à fournir un environnement de travail sûr, qui n'implique aucune discrimination, et à promouvoir des comportements justes et éthiques au sein de ses équipes.

Worldline est convaincue qu'une attention particulière donnée à diversité et de l'inclusion est cruciale pour :

- Augmenter le vivier de talents à embaucher ;
- Renforcer l'engagement des salariés et leur sentiment d'appartenance ;
- Augmenter la sécurité psychologique et, par conséquent, la volonté des salariés de s'exprimer, de prendre des risques et d'innover ;
- Améliorer notre capacité à fournir des outils et des services répondant aux attentes des utilisateurs finaux de Worldline, quelles que soient leurs caractéristiques.

Pour concrétiser notre engagement, sur les quatre indicateurs clés de performance (KPI) du programme Trust 2025, deux sont liés à la diversité et à l'inclusion : Worldline s'engage à augmenter la proportion de femmes dans les postes de direction jusqu'à 35% et à augmenter le nombre de salariés en situation de handicap de +20%, tous deux d'ici 2025.

Conformément à ces ambitions, Worldline a articulé sa stratégie de diversité et d'inclusion autour de quatre piliers :

- Favoriser un comportement inclusif et une prise de conscience à travers l'organisation ;
- Un leadership qui défend l'inclusion ;
- Développer des processus inclusifs à partir de leur conception ;
- Influencer nos parties prenantes externes.

Le programme couvre toutes les dimensions de la diversité et de l'inclusion, telles que :

- **Egalité entre les sexes** : Promouvoir l'égalité des chances entre les hommes et les femmes et l'égalité d'accès au

même niveau de responsabilité au sein de Worldline. Assurer un bon équilibre entre les hommes et les femmes chez Worldline favorise l'innovation, la créativité et la collaboration dans chaque équipe ;

- **Différences culturelles** : Tirer parti de la diversité culturelle de Worldline en apprenant à mieux travailler ensemble et en encourageant le développement des talents partout où Worldline opère. La diversité culturelle est la garantie d'un développement homogène de l'organisation. Les initiatives en faveur de la diversité se concentrent en particulier sur les formations et le recrutement local. Dans le cadre des Services Financiers, un atelier sur les compétences humaines a été organisé pour tous les managers, ainsi que sur la manière de gérer les différences culturelles. De même, différents modules d'*e-learning* sont à la disposition de tous les salariés et notamment des recruteurs désireux de réfléchir et d'agir contre les biais inconscients dans leurs activités et décisions quotidiennes ;
- **Orientation sexuelle**, y compris LGBTQIA (lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres et/transsexuels, queer et/ou en questionnement, intersex et alliés et/ou asexués). Worldline a signé les normes mondiales de conduite à l'intention des entreprises des Nations Unies ainsi que la Chart de l'Autre Cercle assurant ainsi son soutien aux personnes LGBTQIA au travail et à travers le monde. S'appuyant sur les bonnes pratiques, les normes mondiales de conduite à l'intention des entreprises des Nations Unies définissent des actions visant à protéger les droits des salariés LGBTQIA, telles que l'élimination de la discrimination sur le lieu de travail ; s'assurer que les opérations commerciales ne contribuent pas à la discrimination à l'égard des clients ou des fournisseurs ; et travailler avec des partenaires commerciaux pour lutter contre les pratiques discriminatoires en amont et en aval de la chaîne d'approvisionnement. Depuis 2021, et avec le soutien de son réseau de salariés en charge de la diversité et de l'inclusion, Worldline a lancé diverses initiatives visant à promouvoir l'inclusion LGBTQIA+, à favoriser la solidarité entre collègues et à créer un espace de parole sûr. Ainsi, après les événements du mois des fiertés en juin, le chat mensuel *Rainbows all Year* a été organisé. Lors de ces rencontres virtuelles, les salariés peuvent se connecter et partager leur expérience vécue ainsi que des conseils ;
- **Transfert de compétences entre les générations** : S'assurer que tous les salariés de Worldline, quel que soit le stade de leur carrière, bénéficient d'opportunités professionnelles



Déclaration de performance extra-financière

Etre un employeur responsable

en adéquation avec leurs compétences et leur expérience. La politique active de gestion de carrière doit assurer un transfert adéquat de compétences et d'expertise au sein de Worldline. Par exemple, le transfert des compétences entre les générations prend la forme de programmes de mentorat et de mentorat inversé. Ces programmes annuels ou pluriannuels favorisent l'évolution des salariés et le *networking* au sein de l'entreprise, que ce soit par l'apprentissage auprès des plus jeunes ou par le partage avec des collègues plus expérimentés ;

- **Handicap** : Favoriser l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap et garantir l'égalité des chances en matière de formation et de développement de carrière. Conformément à notre ambition Trust 2025 d'augmenter le nombre de salariés en situation de handicap au sein de l'entreprise, un plan d'action global a été conçu pour faire avancer les choses dans ce sens.

Promouvoir la diversité et l'inclusion à tous les niveaux

Comme indiqué ci-dessus, l'un de nos principaux objectifs est de favoriser un lieu de travail valorisant l'inclusion dans tout ce que nous faisons. Le programme de diversité et d'inclusion concerne également le message que l'entreprise transmet, en encourageant un état d'esprit inclusif envers tous les salariés. De nombreuses initiatives ont été lancées à cette fin au niveau mondial et local, telles que :

La création d'un réseau consacré à la diversité et à l'inclusion. UNITE est le nouveau réseau de salariés de Worldline qui se penche sur l'équité, la diversité et l'inclusion (EDI) au sein de Worldline. Avec un objectif simple : permettre à tous les salariés de Worldline talentueux, ambitieux et motivés d'avoir une chance égale de devenir des leaders – si telle est leur ambition professionnelle – tout en créant un lieu de travail inclusif pour nous tous et une culture d'égalité. UNITE poursuivra les objectifs suivants :

- Comprendre : partage des meilleures pratiques, témoignages à l'appui, suivi de l'actualité, boîtes à outils ;
- Nourrir : sessions de sensibilisation, formation et communication, mentorat ;
- Inclure : événements, réseaux, connexions ;
- Equipes : coordination d'initiatives locales, réseaux internes, équipes conjointes sur des thèmes spécifiques ;
- S'engager : Vie quotidienne UNITE, réseau externe tel que Women in Payments.

Depuis sa création, le réseau UNITE a organisé diverses initiatives de sensibilisation pour marquer l'élan et célébrer la journée :

- La journée internationale de la femme ;
- Le Mois des Fiertés lors d'un webinar avec « L'autre Cercle » sur ce qu'est un lieu de travail inclusif ;
- Le Mois international de la sensibilisation à la diversité, avec différents événements en octobre ;
- La Journée internationale des personnes en situation de handicap

Avec plus de six cents salariés faisant partie du réseau UNITE, nous avons multiplié par trois le nombre de membres en un an.

Ce résultat a notamment augmenté car nous sommes passés d'une approche très centralisée à une approche plus localisée avec des responsables locaux très actifs.

En France, l'association MixIT by WL, a été lancée en septembre 2018, après avoir remporté le prix *Sustainable Dream*. Cette association a contribué à définir, organiser et animer de nouvelles formations dans le catalogue français « l'impact des stéréotypes en entreprise » et le désormais célèbre « leadership féminin ». Afin de soutenir leur démarche, l'association a rejoint le CORIF (Centre d'Observation de l'Égalité Genre) des Hauts-de-France, qui propose un MOOC (Cours en ligne) sur l'égalité, accessible à tous. Le but étant de changer les idées reçues sur les métiers du numérique, en participant à des opérations de promotion numérique auprès des jeunes filles et des enfants, en co-organisation et en intervenant lors de conférences techniques (le célèbre MixIT à Lyon et la Duchesse, sur tout le territoire). L'association soutient l'équipe de recrutement, avec la participation à des forums dans les écoles et les universités, où la présence des salariés montre Worldline comme étant une entreprise employant des femmes dans tous les types de postes.

L'effort continu de recherche d'une représentation équitable des genres dans tous les événements internes et externes de Worldline. Plus généralement, quel que soit le sujet abordé, le responsable Groupe de la diversité et de l'inclusion interagit avec les parties prenantes internes pour assurer la cohérence de la diversité des genres dans les campagnes de communication internes et externes. Il s'agit d'un levier essentiel pour renforcer la sensibilisation et les bonnes pratiques, favoriser une représentation égale des femmes et des hommes dans les témoignages et les prises de parole, et s'assurer que les documents d'entreprise et les messages de recrutement soient alignés sur la vision et la stratégie de Worldline en matière de diversité et d'inclusion.

A.3.2.3.1 Objectif 1 : Promotion de l'égalité hommes/femmes

L'engagement de Worldline dans le cadre du programme d'égalité hommes/femmes

Une part croissante de l'attractivité de Worldline en tant que marque employeur repose sur l'équité et la transparence accordées aux salariés en matière de reconnaissance et de promotion, surtout pour la prise de responsabilités plus importantes au cours d'une carrière, indépendamment du genre ou du lieu d'implantation de la Société. Worldline s'engage à assurer l'équité collective, l'égalité de traitement entre les sexes et un accès équilibré aux postes de direction afin de mieux travailler ensemble.

Pour atteindre cet objectif, le programme *Gender Equity* a été lancé en 2017 dans le cadre de l'engagement Trust 2020 du Groupe. Ce programme vise à s'assurer que la Société applique le principe d'équité pour les postes de *management* en éliminant l'écart managérial féminin existant au sein de l'entreprise.

La diversité et l'inclusion, plus précisément l'équité entre les sexes, constituent un élément clé du programme Trust 2020 du Groupe et de son successeur depuis 2021, le programme Trust 2025.

Worldline nomme 34% de femmes en 2022, dont 25% à des postes de direction. L'objectif est d'atteindre 35% de femmes à des postes de direction d'ici 2025, malgré une proportion plus

faible de femmes dans le monde professionnel des logiciels et de l'informatique, du paiement électronique et de la finance.

Les processus managériaux intègrent systématiquement des indicateurs de diversité. En effet, le pourcentage de femmes est pris en compte dans (i) la rémunération, (ii) la formation, (iii) les séminaires, (iv) les promotions et (v) les réseaux d'experts.

Mise en œuvre du programme d'équité entre les sexes et des initiatives locales

Bien que les domaines de l'informatique et de l'ingénierie attirent surtout les hommes, Worldline emploie environ 34% de femmes dans le monde et s'efforce constamment d'améliorer cette proportion. Au sein du comité exécutif et des comités de gestion des affaires (qui représentent les 20 % de postes les plus élevés), il y a 23 % de femmes. Il s'agit également d'une priorité essentielle du programme Trust 2025 : au sein des postes de direction, l'objectif est d'atteindre 35 % de femmes d'ici à 2025. En 2022, le pourcentage est de 24,7 %

Enfin, en 2022, 7 femmes sont membres du conseil d'administration sur 17 membres¹.

Ainsi, en 2018, le Comité directeur dédié au programme d'égalité hommes/femmes a établi vingt principes directeurs qui s'articulent autour de trois piliers : « Attraction des femmes », « Promotion et évolution des femmes » et « Rétention des femmes ». Ces piliers sont soutenus, au niveau global et local, par les équipes RH qui sont chargées de formaliser, promouvoir et déployer dans toutes les régions de Worldline, les règles et actions RH adaptées pour atteindre une égalité de traitement exemplaire entre hommes et femmes en matière de recrutement, développement, promotion et rétention :

- **Le pilier « Attraction des femmes »** vise à fournir des leviers concrets pour mieux attirer les talents femmes et hommes et renforcer la diversité des profils recrutés par Worldline. Ces lignes directrices consistent notamment à faire en sorte que les femmes et les hommes soient représentés de manière égale dans tous les partenariats avec les écoles d'informatique, les événements externes ou la communication d'entreprise. Worldline a également demandé aux Responsables recrutement de veiller à ce que les candidatures soit systématiquement composé de candidats femmes et hommes afin de prévenir les discriminations. En outre, 50 fiches de mission à l'échelle globale ont été revues afin d'être plus inclusives, plus équitables et d'élargir le nombre de candidats qui peuvent s'y reconnaître. Ceci a été réalisé avec l'aide de la plateforme d'écriture augmentée Textio, en fournissant des suggestions alternatives de tons neutres si nécessaire. Ces descriptions de poste, accessibles à tous les salariés, peuvent être utilisées lors de la création d'une demande d'emploi dans les outils Worldline. De plus, Worldline a lancé le programme *I am Remarkable* pour tous les salariés, afin de soutenir les femmes et les groupes sous-représentés, pour mieux promouvoir leurs réalisations. L'entreprise a également participé à diverses initiatives avec des partenaires externes, comme la célébration de la Journée de la diversité avec le Réseau européen des femmes de paiement ou le défi de la licorne organisé par le symposium Women in Payment EMEA ;

- **Le pilier « Promotion et évolution des femmes »** a été conçu pour offrir des opportunités d'évolution adaptées à la diversité de Worldline et permettre à la Société de donner à tous ses salariés, femmes et hommes, une chance égale d'atteindre leur plein potentiel. A ce titre, Worldline déploie des formations favorisant à la fois le leadership des femmes et des hommes. Nous nous efforçons d'atteindre 33% de femmes dans tous les programmes de talent et de leadership que nous lançons. Au cours de l'année 2022, nous avons continué à améliorer la représentation des femmes dans les programmes Talents, avec 36% de femmes, soit neuf points de plus qu'en 2021 ;
- **Le pilier « Rétention des femmes »** vise à mieux conserver les femmes et les hommes au sein de Worldline, en veillant notamment à ce qu'ils soient traités de façon égale. Pour limiter le départ des salariés, il est essentiel que Worldline déploie des processus RH neutres qui sécuriseront les salariés tout au long de leur parcours au sein de Worldline. C'est pourquoi les critères d'équité hommes/femmes ont été pleinement intégrés dans le cadre des processus RH annuels, notamment dans les évaluations des salariés et des salaires. Conformément à la Convention 100 de l'OIT concernant « l'égalité de rémunération entre les hommes et les femmes pour un travail de valeur égale », l'égalité de rémunération entre hommes et femmes est également un point d'attention.

Pour tous les pays, des directives claires ont été données afin d'aborder les points d'attention en termes d'égalité professionnelle dans tous les processus affectant la rémunération des salariés. Les corrections seront effectuées au cas par cas dans chaque pays.

Pour suivre, localement et globalement, les progrès du programme d'égalité des sexes, des indicateurs clés de performance (ICP) ont été identifiés en termes de représentation des femmes aux postes de direction, de rétention, d'attraction et d'évolution des femmes. Ces indicateurs et les mesures correctives requises ont été partagés avec chaque directeur régional et chaque Directeur de secteur d'activité afin d'identifier les actions locales. L'évolution de ces indicateurs clés de performance est suivie mensuellement par le comité de pilotage du réseau Diversité et Inclusion et partagée trimestriellement avec le Comité de Direction de Worldline.

Parallèlement au programme d'équité entre les sexes, diverses initiatives ont été lancées dans les différentes zones géographiques de Worldline pour renforcer les progrès locaux, telles que :

- Le déploiement de la formation « Woman Leadership » en France, qui a vocation à être déployée dans l'ensemble de l'organisation au niveau mondial. Depuis 2018, plus de 22 sessions ont été organisées (dont 6 en 2021 avec 49 nouveaux collègues formés), comprenant au total 175 femmes ;
- En Italie, un ensemble dédié de webinaires et de réunions sur l'équité de genre a été fourni à tous les salariés, à partir d'un questionnaire qui a été distribué pour assurer les retours et la contribution de tous les salariés.

¹ Conformément à l'article L. 22-10-7 du code de commerce français, les administrateurs représentant les salariés ne sont pas pris en compte dans la détermination du ratio de mixité.



Déclaration de performance extra-financière

Etre un employeur responsable

Principaux résultats

Indicateur	% de femmes par catégorie 2022	% de femmes par catégorie 2021
% de femmes au sein du Comité Exécutif et des comités de <i>Business Management</i>	23%	18%
% de femmes dans des postes de direction	25%	23,2%
Pourcentage de femmes	34%	34%

A.3.2.3.2 Objectif 2 : Prendre en compte les personnes en situation de handicap

Depuis douze ans, Worldline met en œuvre des programmes spécifiques pour les personnes en situation de handicap sur différents sites, principalement en France et en collaboration avec les instances représentatives du personnel. Ces programmes visent à mieux former et intégrer les personnes en situation de handicap (ce qui implique leurs collègues de travail), notamment en leur offrant des emplois intéressants et adaptés à leur handicap. Par ailleurs, Worldline s'engage à mieux prendre en compte le handicap dans ses décisions d'achat responsable à travers l'implication du secteur des ateliers protégés.

Favoriser l'accessibilité et l'intégration sur le lieu de travail

En 2022, le pourcentage de salariés en situation de handicap de Worldline était de 2,99%¹ dans les pays ayant une réglementation. Au niveau mondial et dans le cadre de notre nouveau programme Trust 2025, Worldline s'est engagée à augmenter de +20% le nombre de salariés en situation de handicap dans les pays où il existe une obligation légale d'embauche. A ce titre, 6 pays (France, Autriche, Allemagne, Pologne, Roumanie, Italie) ont été identifiés et ont conçu un plan d'action local pour réaliser cette ambition. Ces six pays représentent environ 50% de l'effectif total de Worldline.

Worldline déploie donc un plan d'action complet au niveau mondial et national pour :

- Sensibiliser les équipes de recrutement, les managers et les salariés au handicap au travail : à titre d'exemple, lors de la journée mondiale de sensibilisation à l'accessibilité (GAAD), diverses initiatives ont été lancées dans les pays, comme en Allemagne, en Autriche et en Suisse avec leur partenaire local MyAbility ;
- Supprimer les obstacles au recrutement : des partenariats locaux avec des acteurs spécialisés ont été formalisés dans plusieurs pays (MyAbility, Specialisterne, Talent Handicap TAKpełnosprawni, avec Ability Hub) ;
- Soutenir les salariés avec un handicap pour qu'ils conservent leur travail ;
- Renforcer la communication numériquement inclusive en interne et en externe.

En 2022, le nombre de salariés en situation de handicap a augmenté de 16%² par rapport à 2021 dans ces pays (la base de référence en 2020 était de 230 et l'effectif de 2021 est de 4).

Au niveau local, en 2008, Worldline a signé un accord avec les instances représentatives du personnel françaises qui a été renouvelé en 2020 et sera valable jusqu'en 2022. Cet accord

concerne l'emploi et l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap. Par ailleurs, une attention particulière est portée à l'intégration des personnes en situation de handicap afin d'adapter le poste de travail si nécessaire (personnalisation des dispositifs, etc.) ou de sensibiliser les salariés, en accord avec la personne concernée.

Des aménagements des lieux de travail ont été effectués en France, en Belgique, en Allemagne et en Italie sur les principaux sites et la mise à niveau des locaux prend systématiquement en compte l'accessibilité pour les personnes en situation de handicap (avec des emplacements de stationnement dédiés, du mobilier adapté, des toilettes adaptées, des tables spéciales, des téléphones supplémentaires pour personnes sourdes, etc.).

Worldline a également organisé des journées conférences d'experts, des ateliers et des formations autour de l'accessibilité numérique ainsi que des programmes de formation pour tous ses salariés afin de favoriser l'intégration des personnes en situation de handicap dans leurs équipes, notamment à travers les initiatives suivantes :

- Des actions sont organisées tout au long de l'année pour mieux comprendre les conséquences des maladies et des situations de handicap à travers des moments conviviaux tels que des spectacles ou des compétitions sportives ;
- En France, des cours de langue des signes sont dispensés pour faciliter la communication entre les salariés malentendants et leurs collègues.

Toutes ces initiatives visent à soutenir les salariés et les candidats qui sont en situation de handicap de façon permanente ou temporaire et à encourager leurs collègues à faire preuve d'ouverture d'esprit à l'égard du handicap.

Engagement et implication de Worldline en faveur des personnes en situation de handicap

Worldline s'appuie également sur le secteur adapté pour ses achats internes et dans le cadre de ses réponses aux Appels d'Offres. Ainsi, Worldline a appliqué la première clause d'insertion sociale pour les marchés publics en France en 2016 et a ajouté deux autres clauses depuis. En 2019, Worldline a également renouvelé sa confiance au GEIQ Emploi & Handicap qui accompagne la Société dans la mise en œuvre de la clause d'insertion sociale.

Par ailleurs, le service achats est régulièrement formé à l'intérêt de faire appel aux entreprises adaptées. A titre d'exemple, Worldline s'appuie sur les services de ces organisations pour diverses activités, telles que l'entretien des espaces verts, les remplacements et le tri sélectif, avec « Le Grain d'Or » à Blois et Tours (France). En outre, le recyclage et le retraitement des terminaux de paiement sont effectués par un atelier protégé répondant aux critères nationaux belges (voir ce document, Rapport intégré).

¹ Ce chiffre a été estimé par l'auditeur de Worldline sur cette déclaration de performance extra-financière - Deloitte

² Ce pourcentage correspond à la variation en valeur absolue du nombre de salariés par rapport à la baseline 2020

A.3.3 Attirer et retenir les talents

Worldline est une entreprise en constante croissance, et c'est la raison pour laquelle il est essentiel pour elle d'attirer et de retenir des salariés compétents et enthousiastes. A cette fin, Worldline fait de la carrière et du développement de ses salariés une priorité, à travers plusieurs programmes qui offrent une gestion personnalisée des carrières, de la mobilité interne

et des dispositifs d'accompagnement et qui sont considérés comme une source cruciale de motivation par les salariés. D'autres initiatives relatives aux programmes de formation et de développement sont détaillées à la section A.3.4 du présent document.

A

A.3.3.1 Acquisition de talents au sein de Worldline

L'objectif de Worldline est d'attirer et de recruter différents types de personnes talentueuses, principalement dans les domaines des technologies de l'information, notamment des profils d'experts en *Big Data* et en cybersécurité. C'est pourquoi la Société déploie des efforts considérables pour renforcer sa marque d'employeur, son approche marketing du recrutement, ses opérations d'acquisition de talents et ses relations avec les principales écoles d'ingénieurs, de commerce et universités du monde entier. La stratégie d'acquisition de talents de Worldline est axée sur un plan d'action tridimensionnel présenté ci-après :

1. Etre reconnu comme employeur de premier rang

Afin d'être reconnu comme un employeur de choix et une organisation axée sur les valeurs, Worldline a mis en place une vaste campagne de recrutement sur différentes plateformes et *via* des événements de carrière en ligne et sur site, avec pour objectif de recruter des stagiaires, de jeunes professionnels et des experts chevronnés, mais toujours en gardant à l'esprit un engagement à long terme. Worldline fait des efforts considérables pour atteindre différents publics sur nos marchés du travail pertinents afin de s'assurer que nous pouvons atteindre nos objectifs de recrutement. Worldline s'efforce de croître organiquement en recrutant de nouvelles personnes dans notre organisation, la réalisation de notre plan de recrutement est donc une priorité absolue.

Etre un employeur de premier choix est également assuré par nos diverses certifications accréditées par le GPTW- *Great Place to Work* et le Top Employers Institute. Chez Worldline, nous nous efforçons de faire en sorte que notre lieu de travail et nos processus de gestion du personnel soient les meilleurs possibles pour nos salariés, en particulier pour le développement de leur carrière, la mobilité interne et l'employabilité à long terme.

2. Attirer les meilleurs talents grâce à la marque employeur

Worldline travaille également sur sa marque en tant qu'employeur pour améliorer sa visibilité et son attractivité sur le marché par le biais d'une stratégie diversifiée de médias sociaux et numériques. Dans cette optique, Worldline agit en tant qu'employeur responsable et inclusif, en mettant fortement l'accent sur la diversité et l'égalité hommes/femmes. En tant que leader dans le secteur du paiement et du numérique, la Société est également bien placée pour offrir à ses salariés de nombreuses possibilités de développement et de carrière.

En 2022, 4 030 nouveaux salariés ont rejoint la Société dans le monde, dont 1 541 de femmes.

Worldline a défini un processus de recrutement invitant les candidats à véritablement s'imprégner des valeurs de Worldline et à montrer pleinement les leurs. Par conséquent, le voyage d'un Worldliner commence par la découverte d'une entreprise avec laquelle il/elle correspond en termes d'objectif professionnel, d'état d'esprit et de valeurs.

3. Accueillir et intégrer les nouveaux salariés

Fort d'une longue expérience marquée par des acquisitions majeures, Worldline a développé une réelle expertise dans l'accueil de nouveaux salariés dans le but de faciliter leur intégration dans l'entreprise, sa culture et ses valeurs.

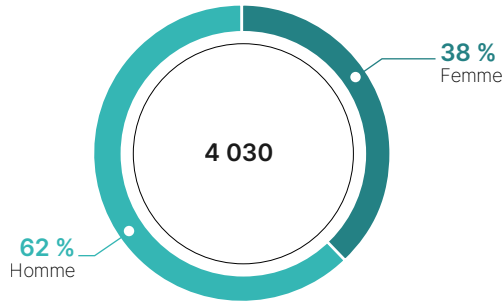
A ce titre, en 2022, le Groupe continue de travailler sur le projet *Employee Lifecycle* qui vise à renforcer le processus d'intégration et l'ensemble du cycle de vie chez Worldline. L'accent est alors mis sur le salarié afin d'assurer qu'un nouveau salarié dispose de tout le matériel nécessaire dès son premier jour. Le déploiement mondial d'une application d'intégration permet de s'assurer que chaque nouvel arrivant est accueilli comme il se doit et qu'il reçoit un bon niveau d'information sur la culture et les thèmes mondiaux, mais aussi sur les processus locaux.



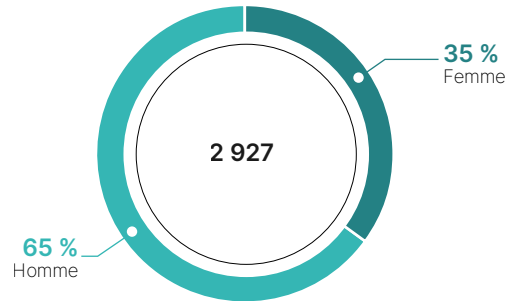
Déclaration de performance extra-financière

Etre un employeur responsable

Nombre et taux de personnes arrivant dans l'entreprise par sexe



Nombre et taux de personnes quittant l'entreprise



En 2022, le taux de rotation est de 16,38%.

A.3.3.2 L'approche de Worldline en matière de gestion de carrière

A.3.3.2.1 Les dispositifs de développement individuel

Les revues annuelles de salariés (*People reviews*)

Chaque année, des évaluations de salariés sont organisées par les responsables Ressources Humaines et les managers dans la plupart des pays où le Groupe Worldline est présent¹. Ces évaluations ont pour objectif d'anticiper et préparer les évolutions professionnelles individuelles et/ou collectives au regard des évolutions des unités en termes d'activités, de technologies et d'organisation. Les informations recueillies permettent ainsi d'identifier des pistes d'évolutions professionnelles, les hauts potentiels, les compétences clés, les emplois sensibles, de prévoir les successeurs éventuels et de définir les actions d'accompagnement en particulier en matière de formation.

L'entretien d'évaluation (*People Performance*)

Worldline s'engage pleinement à déployer un processus standardisé de gestion des performances semestrielles pour tous les salariés, dans tous les pays. Il fournit un cadre que Worldline s'engage à respecter afin que les salariés puissent être en mesure de gérer leur carrière. La gestion des performances est un cycle continu et permanent qui est formalisé deux fois par an lors de la campagne de gestion des performances. Elle consiste en la fixation d'objectifs, la planification du

développement individuel, le retour d'information, les discussions et les évaluations. Elle permet aux managers de fournir des informations essentielles et un retour d'information à leurs salariés pour les aider à développer leurs compétences et à atteindre les objectifs de l'entreprise. Une campagne de communication complète est envoyée à tous les salariés chaque année pour leur rappeler les bénéfices attendus de ces entretiens. Les managers peuvent participer à des webinaires et à des formations pour les aider à mieux mener les évaluations de performance et les discussions sur la fixation des objectifs.

Le plan individuel de développement (PID)

Le plan de développement individuel est un instrument de carrière et de développement qui aide les salariés de Worldline à créer un parcours de développement personnalisé en tenant compte de leurs aspirations professionnelles et de leurs objectifs de développement à moyen et long terme.

Au moins une fois par an, un salarié et son manager doivent avoir une discussion sur le PID, afin de déterminer les besoins de développement du salarié et les actions de développement pertinentes. Des kits d'outils et des webinaires sont disponibles pour les salariés et les managers afin de les aider à créer un PID.

Résultats clés

Indicateurs	2022
% de salariés ayant un Plan de Développement Individuel	45%
% de salariés ayant deux entretiens individuels de performance par an	81%

¹ excepté pour l'Allemagne et l'Autriche

A.3.3.2.2 Carrière et mobilité interne

Worldline offre un large éventail d'évolution de carrière par le biais de promotions verticales ou latérales pour assurer la croissance et l'employabilité à long terme de ses salariés : *management*, expertise technique et fonctionnelle, gestion de projets, ventes, fonctions support, etc. Dans le cadre de l'initiative *Internal First*, l'ambition de Worldline est d'effectuer 30% de ses recrutements en interne. Cette initiative est facilitée par les actions suivantes :

- Déploiement d'une plateforme de carrière interne à l'échelle du Groupe couvrant toutes les offres d'emploi, y compris dans les joint-venture de Worldline ;
- Événements de carrière et d'emploi présentant les opportunités ouvertes et les campagnes de recrutement au sein de l'entreprise ;
- Entretiens de carrière pour discuter individuellement des objectifs de carrière, des opportunités et des besoins des salariés ;
- Bulletins d'information sur les opportunités d'emploi.

A côté des plans de carrière construits autour d'une évolution managériale, d'autres perspectives d'évolution interne ont été élaborées.

Les parcours professionnels des Experts au sein de la Communauté d'Experts Worldline

En 2013, Worldline a lancé sa Communauté d'Experts. Réunis au sein de cette communauté, les experts de Worldline bénéficient de nombreuses opportunités et d'un environnement stimulant pour développer leurs compétences, être reconnus en interne et en externe et évoluer dans leur discipline technique. En plus d'un parcours de formation spécifique et de sessions de mentorat avec des pairs plus expérimentés, ils participent également à des séminaires ou conférences internationales de prestige dans les domaines techniques et scientifiques. Ainsi, en formalisant un parcours professionnel, les experts de Worldline ont l'opportunité de progresser et d'être reconnus avec une attention symétrique à celle des managers.

En 2021, un programme de formation a été élaboré à l'intention des experts, leur offrant une vue d'ensemble des cours dans plusieurs domaines de compétences générales, adaptés aux différents niveaux d'expertise. En 2022, après la scission de notre ligne d'activité « Terminaux, solutions et services », la communauté comptait 344 experts dans 10 domaines d'expertise différents.

Mobilité internationale

La mobilité internationale chez Worldline promeut les valeurs fondamentales et permet de concrétiser les stratégies de l'entreprise en termes de talent et de *business* en ayant les bonnes personnes dans les bons rôles, les bons sites et au bon coût afin de pouvoir répondre au mieux aux besoins de nos clients en déplaçant si nécessaire nos salariés dans le monde entier d'une manière agile, efficace et avantageuse.

Grâce aux possibilités de mobilité internationale, nous pouvons créer une entreprise globale et partager les connaissances, attirer, développer et conserver une population culturellement diversifiée et offrir à nos salariés d'excellentes possibilités de développement personnel et professionnel.

En offrant à nos salariés la possibilité de vivre des expériences internationales, nous développons nos futurs leaders afin qu'ils possèdent de vastes connaissances commerciales et un sens aigu de la globalisation, ce qui nous permet de créer des opportunités internationales de développement personnel et professionnel.

Les opportunités de mobilité internationale au sein de Worldline couvrent les projets internationaux, l'organisation d'équipes multi-pays, la mise en œuvre de la délocalisation et les programmes de développement des talents. Les politiques et les processus de Worldline sont conçus pour soutenir cette stratégie.

Implémentation d'une nouvelle architecture métier afin de faciliter le développement de carrière.

En 2022, Worldline a commencé à construire une nouvelle architecture métier qui remplacera les modèles GCM et ICL. Cette architecture métier a été façonnée et conçue avec le support de centaines de salariés Worldline afin de répondre aux besoins de l'entreprise.

Cette nouvelle architecture vise à améliorer les processus RH supportés par les HRBP, les RH opérationnelles, les centres d'excellence et les Shared Services.

Cette nouvelle architecture développera un sentiment d'appartenance professionnelle & fournira un cadre précis pour le développement de carrière des salariés tout en maintenant inchangés leur contrat, leur intitulé de poste, leurs missions et leurs objectifs.

Les modèles GCM et ICL actuels resteront actifs autant que nécessaires et seront décommissionnés une fois que la nouvelle architecture métier de Worldline sera entièrement intégrée et déployée.



Déclaration de performance extra-financière

Etre un employeur responsable

A.3.3.3 Reconnaissance et politique de rémunération au sein de Worldline

A.3.3.3.1 Politique en matière de rémunération et d'avantages sociaux

La politique de rémunération globale et de reconnaissance accompagne la stratégie de Worldline et est en ligne avec l'intérêt social de Worldline.

Worldline a besoin de ses salariés pour atteindre ses objectifs opérationnels. Afin d'attirer les talents de demain les plus qualifiés sur le marché, de récompenser les performances et l'innovation collectives et individuelles, de motiver, fidéliser et accompagner le développement de carrière des salariés au sein de la Société, Worldline a mis au point un système attrayant, rentable et équitable proposant des packages globaux de rémunération flexibles et concurrentiels sur le marché, ainsi que des primes de reconnaissance. Ces éléments de rémunération et de reconnaissance sont conformes aux législations locales en vigueur, à la stratégie commerciale, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts à long terme de Worldline¹.

L'approche de Worldline en matière de rémunération consiste à proposer un package global comprenant une rémunération fixe, une rémunération variable sur objectifs pour certains salariés éligibles et des avantages sociaux essentiels en ligne avec les pratiques du marché et les réglementations locales applicables. Les premières lignes managériales de Worldline, les ressources clés et les experts aux compétences critiques pour l'entreprise peuvent également bénéficier de plans d'incitation à long terme, sous forme d'options de souscription ou d'achat d'actions et/ou d'actions de performance, afin de les associer sur le long terme à la performance et aux résultats de la Société. Worldline promeut également le succès basé sur une culture de récompense à travers un programme de primes de récompense permettant aux managers de récompenser immédiatement leurs équipes pour des performances ou une contribution exceptionnelles.

Dans toutes ses actions et décisions relatives à la rémunération globale et aux primes de reconnaissance, Worldline respecte et promeut la diversité (genre, race, opinions politiques, handicap) et s'engage à respecter l'égalité interne. La Société réalise régulièrement des études comparatives par rapport à ses concurrents, afin de s'assurer de la compétitivité de ses packages de rémunération, tant en termes de niveau qu'en termes de structure, et s'assure que ces derniers sont en ligne avec les pratiques de marché dans chaque pays où elle opère.

1. Couverture des soins de santé, prestations en cas de décès et d'invalidité

Dans le cadre de sa politique de Rémunération Globale, Worldline vise à offrir à ses salariés des avantages sociaux compréhensibles et compétitifs.

Tous les avantages sociaux offerts se doivent d'être conformes aux obligations légales et notamment à celles de la Sécurité Sociale. Par ailleurs, ils doivent respecter les principes directeurs du Groupe et être alignés avec les pratiques locales.

En fonction des opportunités et contraintes de chaque pays, les packages peuvent inclure tout ou partie des avantages sociaux suivants :

- Couverture en cas de décès et d'invalidité ;
- Couverture des dépenses de santé (hospitalisation, ambulatoire, dentaires, optiques, etc.) ;
- Régimes de retraite ;
- Congés/RTT ;
- Voiture d'entreprise.

Afin d'offrir un maximum de personnalisation, dès lors que cela apparaît comme une pratique locale, les salariés peuvent se voir offrir la possibilité de sélectionner les avantages et/ou le niveau qu'ils estiment cohérents avec leurs besoins, contextes, âge et situation familiale.

2. Rémunération variable

Worldline estime que les éléments de rémunération influencent la motivation et, en conséquence, la performance de l'entreprise. Les objectifs du plan de bonus à court terme sont de concentrer l'effort managérial sur la réalisation d'objectifs clés qui génère de la valeur pour l'actionnaire. De cette manière, le plan de bonus à court terme est spécifiquement conçu pour soutenir la stratégie de Worldline et sa raison d'être en influençant de manière proactive le comportement adéquat pour réaliser les objectifs stratégiques globaux de l'entreprise.

Le plan de bonus à court terme de Worldline est basé sur des critères financiers (principalement le chiffre d'affaires, la marge opérationnelle, le flux de trésorerie et l'entrée de commande), et sur des critères non financiers (comme les objectifs de qualité et les objectifs individuels, qui peuvent inclure des objectifs de développement du personnel). En fonction des contraintes locales et des accords collectifs négociés localement, des modifications de ces directives globales en matière de plan de bonus à court terme peuvent être appliquées. Afin de s'assurer de la bonne réalisation des objectifs annuels – dans le cadre du plan stratégique à 3 ans de Worldline – les objectifs de performance sont définis et revus de manière semestrielle. Pour chaque indicateur de performance, le Comité Exécutif fixe :

- Un objectif cible dont l'atteinte constitue un taux de réalisation de 100%, permettant l'obtention de la rémunération variable cible liée à cet indicateur ;
- Une valeur plancher qui détermine le seuil en deçà duquel aucune rémunération variable liée à cet indicateur n'est due ;
- Une valeur plafond qui détermine le seuil à partir duquel le montant de la rémunération variable liée à cet indicateur est plafonné ;
- La courbe d'élasticité établie permet d'accélérer à la hausse comme à la baisse le montant de la rémunération variable due, en fonction du niveau d'atteinte de chacun des objectifs.

¹ En concevant et en mettant en œuvre son système de rémunération, Worldline atténue les risques liés à d'éventuels comportements inacceptables et s'efforce de limiter toute incitation à prendre des risques inutiles ou excessifs.

Les objectifs de bonus sont définis et pondérés en fonction de leur importance pour les activités de Worldline. De plus, afin de renforcer l'atténuation des risques liés à un comportement inacceptable :

- Le périmètre des objectifs financiers est établi sur une base collective et basé sur des cibles financières auditées, telles que définies dans le budget de la Société ;
- Les courbes de paiement des objectifs financiers et non-financiers sont plafonnées ;
- Tout bonus payé par Worldline peut être réclamé en retour ou réduit par Worldline :
 - Lorsqu'il a été octroyé sur base d'informations inexactes concernant la réalisation de certains objectifs et atteintes ayant entraîné un retraitement des résultats financiers,
 - Lorsque le bénéficiaire n'adhère pas aux standards concernant l'adoption d'un comportement approprié,
 - Lorsque le bénéficiaire a été condamné par une décision judiciaire de dernière instance et est responsable d'une conduite/comportement ayant entraîné une diminution de la position financière de la Société. Aucune partie variable de la rémunération ne sera payée au salarié éligible concerné si il/elle est révoqué pour négligence ou faute grave.

A.3.3.3.2 Accords de participation et d'intéressement

Accords de participation

Pour l'Unité Sociale et Economique de Worldline :

La participation est une mesure obligatoire en France pour les entreprises ou « Unité Sociale et Economique » (« UES ») d'au moins 50 salariés, prévoyant la redistribution d'une « réserve spéciale de participation », si une telle réserve est mise à disposition à la fin de l'année civile. Dans le cadre actuel de l'UES Worldline, un accord de participation a été signé le 28 mai 2019 pour une durée indéterminée. Cet accord est applicable à l'ensemble des salariés de l'actuelle UES Worldline sociétés en France, ayant une ancienneté effective de 3 mois, continus ou non, au sein d'une ou plusieurs sociétés de l'UES Worldline.

En date du 1^{er} mai 2022, dans le cadre de la cession des activités Terminaux, Solutions et Services (TSS), les entités suivantes faisant partie de l'UES Ingenico ont été transférées dans l'UES Worldline : Worldline Business Support, Worldline MS France, Worldline IGSA et Retail International Holding. L'accord de participation conclu le 28 mai 2019 devient donc applicable aux sociétés susmentionnées pour l'année 2022.

Pour l'UES d'Ingenico :

Dans le cadre de l'UES INGENICO, un accord de participation a été signé le 15 juin 2020 pour une durée indéterminée. Cet accord est applicable à tous les salariés des sociétés actuelles de l'UES Ingenico en France, ayant une ancienneté effective de 3 mois, continus ou non, au sein d'une ou plusieurs sociétés de l'UES Ingenico. Suite à la cession des activités Terminaux, Solutions et Services (TSS), les sociétés suivantes du Groupe Worldline (Worldline Business Support, Worldline MS France, Worldline IGSA et Retail International Holding) ont cessé de faire partie de l'UES Ingenico et ont été transférées vers l'UES Worldline en date du 1^{er} mai 2022. L'accord de participation de l'UES Ingenico ne leur est plus applicable à partir de l'exercice 2022.

Pour Worldline E-Commerce Solutions France (anciennement Ingenico E-Commerce Services) (« IECS ») :

Pas d'accord de participation.

Pour Worldline Prepaid Services France (anciennement Ingenico Prepaid Services France) (« IPFS ») :

Pas d'accord de participation.

Accord d'intéressement

Pour l'Unité Sociale et Economique de Worldline :

Un plan d'intéressement est un dispositif facultatif dont l'objet est de permettre à la Société d'associer plus étroitement, au moyen d'une formule de calcul, les salariés de manière collective au fonctionnement de la Société, et plus particulièrement à ses résultats et performances. Au cours du premier semestre 2022, la négociation avec les organisations syndicales représentatives initiée par la Direction concernant la mise en place d'un nouvel accord d'intéressement au sein de l'UES Worldline s'est achevée sans signature d'un accord. Les syndicats ont décidé de ne pas signer la proposition d'accord d'intéressement présentée par la Direction pour 2022.

Pour l'UES d'Ingenico :

En complément de l'intéressement des salariés prévu par la loi française, Ingenico Group a mis en place un programme d'intéressement facultatif basé sur des indicateurs financiers et extra-financiers permettant à tous les salariés de participer à la réussite du Groupe.

Le programme d'intéressement des UES Ingenico, comprenant Ingenico Group SA, Ingenico Business Support SAS, Ingenico Terminals SAS et Worldline MS France (anciennement Ingenico France SAS) a été renégocié par un accord collectif signé 30 juin 2022 pour l'exercice 2022 uniquement. Suite à la cession des activités Terminaux, Solutions et Services (TSS), les sociétés suivantes du Groupe Worldline (Worldline Business Support, Worldline MS France, Worldline IGSA et Retail International Holding) ont cessé de faire partie de l'UES Ingenico et ont été transférées vers l'UES Worldline en date du 1^{er} mai 2022. L'accord d'intéressement de l'UES Ingenico leur est donc uniquement applicable pour la période allant du 1^{er} janvier 2022 au 30 avril 2022.

Pour Worldline E-Commerce Solutions France (anciennement Ingenico E-Commerce Services) :

Le programme d'intéressement a été négocié sous la forme d'un accord collectif signé en juin 2022 pour l'année 2022. Au cours du premier semestre 2023, la Direction invitera les représentants syndicaux à négocier un nouvel accord.

Pour Worldline Prepaid Services France (anciennement Ingenico Prepaid Services France) :

Le programme d'intéressement, a été négocié sous la forme d'un accord collectif signé en juin 2022 pour l'année 2022. Au cours du premier semestre 2023, la Direction invitera les représentants syndicaux à négocier un nouvel accord.

En Belgique, les salariés sont également associés de manière collective aux résultats et aux performances de Worldline SA et equensWorldline SE, ainsi qu'à la réalisation d'indicateurs clés de performance collectifs négociés chaque année, par le paiement de primes immédiatement disponibles bénéficiant d'un traitement spécifique en matière fiscale et de sécurité sociale.



Déclaration de performance extra-financière

Etre un employeur responsable

A.3.3.3.3 Plan d'Épargne pour la Retraite Collectif (« PERCO »)

Pour l'Unité Sociale et Economique de Worldline :

Dans le cadre de la réforme des retraites en France, un Plan d'Épargne Retraite Collectif (PERCO) a été mis en place de manière unilatérale en 2019, au profit des salariés des entités juridiques françaises actuelles. Il permet un investissement à long terme pour la retraite par des versements volontaires dans un cadre fiscal avantageux avec l'aide de l'employeur. Dans le cadre de la législation française (« Loi PACTE ») (loi n° 2019-486), ce régime pourrait faire l'objet de modifications futures.

En date du 1^{er} mai 2022, dans le cadre de la cession des activités Terminaux, Solutions et Services (TSS), les entités suivantes faisant partie de l'UES Ingenico ont été transférées dans l'UES Worldline : Worldline Business Support, Worldline MS France, Worldline IGSA et Retail International Holding. Le Plan d'Épargne Retraite Collectif (PERCO) de l'UES Worldline leur est donc applicable à partir du 1^{er} mai 2022.

Pour l'Unité Sociale et Economique d'Ingenico :

Pour les UES Ingenico en France, un accord, à durée indéterminée, de Plan d'Épargne Retraite Collectif a été signé le 23 juin 2016 suivi de 3 avenants dont le dernier a été signé le 16 juin 2020.

Les salariés peuvent choisir d'effectuer des versements volontaires ou d'appliquer tout ou partie de leurs primes d'intéressement ou de participation au régime, avec des versements correspondants de l'employeur jusqu'à 100% de chaque versement effectué jusqu'à 1 500 euros bruts par an et par salarié et 50% au-delà, dans la limite de 2 500 euros.

Suite à la cession des activités Terminaux, Solutions et Services (TSS), les sociétés suivantes du Groupe Worldline (Worldline Business Support, Worldline MS France, Worldline IGSA et Retail International Holding) ont cessé de faire partie de l'UES Ingenico et ont été transférées vers l'UES Worldline en date du 1^{er} mai 2022. L'accord de Plan d'Épargne Retraite Collectif de l'UES Ingenico leur est donc uniquement applicable pour la période allant du 1^{er} janvier 2022 au 30 avril 2022.

Pour Worldline E-Commerce Solutions France (anciennement Ingenico E-Commerce Services) :

Pas de Plan d'Épargne Retraite Collectif.

Pour Worldline Prepaid Services France (anciennement Ingenico Prepaid Services France) :

Pas de Plan d'Épargne Retraite Collectif.

Plan d'épargne d'entreprise

Pour l'Unité Sociale et Economique de Worldline :

Le plan d'épargne de groupe ou d'entreprise est un système d'épargne collectif qui offre aux salariés des entreprises adhérentes la possibilité de se constituer un portefeuille de placements avec l'aide de leur employeur, en bénéficiant d'avantages fiscaux et sociaux. Il peut notamment recevoir l'apport d'un système de participation ou d'intéressement. La mise en place d'un plan d'épargne de groupe est obligatoire en France dans les entreprises qui ont déjà mis en place un accord de participation aux bénéfices.

Un plan d'épargne de groupe a été conclu au bénéfice des salariés de Worldline le 6 octobre 2014 pour une durée indéterminée. Ce plan est accessible aux sociétés adhérentes du Groupe Worldline, et offre aux salariés de ces sociétés, ayant plus de trois mois d'ancienneté, la possibilité de souscrire

des actions Worldline dans des fonds communs de placement d'entreprise (« FCPE »), dans le cadre du plan d'actionnariat salarié « Boost » de Worldline. Le dernier avenant au plan en date du 15 septembre 2021.

Pour l'Unité Economique et Sociale Ingenico :

Un plan d'épargne entreprise permet aux salariés des entités souscriptrices de l'UES Ingenico d'effectuer des versements volontaires ou de placer les sommes perçues au titre de l'intéressement ou de la participation. Ils peuvent bénéficier d'un abondement de l'employeur sous conditions.

Pour les UES Ingenico en France, un accord pour le Plan d'Épargne Salariale, à durée indéterminée, a été signé le 23 juin 2016 suivi de 5 avenants dont le dernier a été signé le 22 juin 2020.

Suite à la cession des activités Terminaux, Solutions et Services (TSS), les sociétés suivantes du Groupe Worldline (Worldline Business Support, Worldline MS France, Worldline IGSA et Retail International Holding) ont cessé de faire partie de l'UES Ingenico et ont été transférées vers l'UES Worldline en date du 1^{er} mai 2022. Le plan d'épargne entreprise de l'UES Ingenico leur est donc uniquement applicable pour la période allant du 1^{er} janvier 2022 au 30 avril 2022.

Pour Worldline E-Commerce Solutions France (anciennement Ingenico E-Commerce Services) :

Le plan d'épargne d'entreprise applicable permet aux salariés d'IECS d'effectuer des dépôts volontaires ou d'investir les sommes reçues au titre de l'intéressement. Ils peuvent bénéficier d'un abondement de l'employeur sous conditions. Un accord pour le plan d'épargne salariale, à durée indéterminée, a été signé le 18 mai 2016.

Pour Worldline Prepaid Services France (anciennement Ingenico Prepaid Services France) :

Le plan d'épargne d'entreprise applicable permet aux salariés de l'IPSF d'effectuer des dépôts volontaires ou de placer les sommes reçues au titre de l'intéressement. Un accord pour le plan d'épargne salariale, à durée indéterminée, a été signé le 20 mai 2016.

Plans d'actionnariat salarié « Boost »

Worldline a offert son propre plan d'actionnariat salarié (« Boost ») à plusieurs reprises dans le passé. Les offres précédentes ont eu lieu en novembre 2014, décembre 2015, décembre 2018, décembre 2020 et décembre 2021. Plus de détails sur ces plans sont disponibles dans le document d'enregistrement respectif. Plus de 23% de la population éligible a participé au dernier plan d'actionnariat.

Stock-options/Actions de performance

Le Conseil d'administration a décidé, lors de sa réunion du 9 juin 2022, et sur recommandation du Comité de Rémunération, de procéder à l'attribution d'un maximum de 193 530 stock-options et 1 159 545 actions ordinaires de performance de la Société en faveur des mandataires sociaux exécutifs de Worldline et d'autres personnes éligibles faisant partie de l'équipe de direction du Groupe et des premières lignes managériales de Worldline, des talents clés, des experts clés et des juniors sélectionnés.

Les caractéristiques des plans d'actions de performance et de stock-options sont identiques au plan décrit à la section D.2.3 au profit des mandataires sociaux exécutifs.

Des actions de performance et/ou des plans de stock-options ont également été attribués en 2014, 2015, 2016, 2017, 2018, 2019, 2020 et 2021. Les détails de ces plans sont disponibles dans le Document de Référence de l'année concernée. En outre, des informations détaillées sur le nombre d'actions

ou de stock-options en circulation relatives aux attributions précédentes et sur la réalisation des conditions de performance sont disponibles dans les sections [D.2.3.4, D.2.3.5, D.2.3.7., D.2.3.8 and D.2.3.9].



A.3.4 Promouvoir la formation et le développement du capital humain

Dans un marché qui évolue rapidement, pour conserver un avantage concurrentiel, les entreprises doivent apprendre plus vite que leurs concurrents, maintenir leurs connaissances sur les nouveaux produits et processus, tirer parti de leur expertise sur ce qui se passe dans l'environnement extérieur et produire des solutions créatives en utilisant les connaissances et les compétences de tous au sein de l'organisation. Etant donné l'aspect critique de l'apprentissage dans une industrie innovante et hautement qualifiée, leader dans un contexte de

changement continu, Worldline accorde une priorité spécifique au développement des compétences et au partage des connaissances de ses salariés afin de maintenir l'organisation dynamique et préparée au changement. A cet égard, Worldline s'efforce continuellement d'être une organisation apprenante et réfléchit régulièrement à la manière d'apporter l'apprentissage à ses salariés de différentes manières.

A.3.4.1 Développement des compétences au sein de Worldline

Pour assurer la qualité et la pertinence de ses formations, Worldline s'est fixée un objectif Trust 2025 dans le domaine de la formation et du développement : 32 heures de formation par salarié d'ici 2025, tout en maintenant notre haut niveau de satisfaction en matière de qualité de la formation. Chaque

année, Worldline évalue la pertinence de ses formations pour les apprenants, et évalue les cours, qu'ils soient dispensés par un instructeur ou en ligne, par le biais d'enquêtes auprès des apprenants, garantissant ainsi la qualité et la pertinence de nos salariés en constante reconversion.

Principaux résultats

Indicateurs	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Nombre moyen d'heures de formation suivies par les salariés durant l'année	25,14	28,13	26,32	21,44	18,11	17,09	20,78

La raison d'une telle diminution depuis 2018 est double : tout d'abord, la séparation avec Atos en 2019 a conduit à une reconstruction complète du catalogue de formation et, ensuite, la crise de la Covid en 2020-2021 a empêché toute formation en présentiel et a entraîné un basculement complet en format numérique.

Afin de stopper cette tendance à la baisse, un plan d'action à court terme et des changements structurels ont été mis en place.

En ce qui concerne le plan d'action à court terme, il s'agissait de :

- Effectuer toutes les formations obligatoires : 95% d'achèvement ;
- Créer une dynamique avec les journées d'apprentissage mondiales (du 14 au 18 novembre) ;

- Promouvoir le catalogue de formation Worldline en le communiquant de façon constante à tous les salariés ;
- Mettre à jour le catalogue de formation ;
- Ajouter un KPI « d'heures de formation » pour chaque unité commerciale ;
- S'engager auprès des leaders de Worldline pour qu'ils stimulent l'apprentissage au sein de leurs équipes.

En ce qui concerne les changements structurels, l'expérience d'apprentissage a été améliorée grâce à une plateforme plus simple d'utilisation et l'organisation de sessions d'apprentissage le vendredi. De plus, Worldline prévoit d'élaborer un véritable plan d'apprentissage stratégique, de créer une université hybride Worldline et de mettre en place une numérisation et une automatisation du suivi des heures d'apprentissage.



Déclaration de performance extra-financière

Etre un employeur responsable

A.3.4.1.1 Le plan global de formation

Worldline crée un environnement d'apprentissage continu en créant des opportunités d'apprentissage dans un large éventail de sujets afin de garantir des compétences prêtes pour le développement de carrière, la performance et la préparation de la main-d'œuvre. Nous suscitons l'enthousiasme et l'engagement dans l'apprentissage et la croissance afin de développer des compétences et des capacités pertinentes alignées sur notre stratégie commerciale et notre industrie, et de former des leaders pour l'avenir.

A ce titre, notre offre d'apprentissage global s'articule autour de six grandes catégories :

- **Compétences technologiques** – Les compétences technologiques en vogue et les parcours d'apprentissage font évoluer les carrières technologiques chez Worldline grâce à des formations pratiques virtuelles et dirigées par un instructeur pour la programmation, le développement, les tests, l'architecture, l'infrastructure, les méthodes agiles, la gestion de projet et de programme, y compris la certification. Notre bibliothèque technologique comprend plus de 500 canaux, avec plus de 8 000 cours, organisés en parcours d'apprentissage progressifs pour les professionnels de la technologie et de l'informatique ;
- **Compétences professionnelles** – Avec plus de 10 000 cours dans notre bibliothèque de compétences professionnelles, les salariés, les managers et les dirigeants peuvent développer et maintenir leurs compétences en matière d'interaction avec les autres, d'esprit d'équipe, de productivité, de comportements performants, de maîtrise de la technologie de bureau, etc. ;

- **Compétences linguistiques** – La maîtrise de nouvelles langues permet à nos équipes de mieux collaborer, d'atteindre et d'aider nos clients. Nos programmes linguistiques permettent aux membres de l'équipe d'atteindre des niveaux de compétence reconnus à l'échelle internationale en utilisant des techniques modernes d'interactivité et de pratique pour un développement linguistique rapide ;
- **Nos solutions et notre secteur d'activité** – Nos programmes de paiements et de solutions mettent en vedette nos experts de premier plan qui partagent leurs connaissances dans le cadre de programmes interactifs avec des publics locaux et internationaux, depuis les nouvelles recrues au niveau des fondations jusqu'aux experts et scientifiques chevronnés qui maîtrisent les techniques et les connaissances de pointe dans notre secteur d'activité ;
- **Développement du leadership et de la gestion** – Notre programme complet de développement du leadership offre une formation progressive et opportune pour les nouveaux managers, les responsables de première ligne, les responsables de niveau supérieur, ainsi qu'une série de formations sur des sujets d'actualité pour les techniques de gestion et de leadership nécessaires dans l'environnement actuel ;
- **Qualité, sécurité et risque** – Pour garantir la confiance, nous fournissons et suivons l'achèvement ciblé des formations « Tous les salariés » et « Publics ciblés ».

1. Expertise technologique/prestations informatiques

Worldline a renforcé l'expertise technologique de ses salariés en identifiant les programmes de certification internes et externes. Le Groupe propose des certifications et des formations aux certifications sur les thèmes suivants :

Exemple de certifications internes en 2022

- PCI-DSS
- Formations en ligne obligatoires pour les nouveaux arrivants

Exemple de certifications externes en 2022

- ITIL4 Foundation, Spécialiste
- ISTQB
- Fondation Scrum, Développeur Scrum
- Project Manager PMP
- Project Manager PSM
- Project Manager Prince 2
- AWS, Cloud,
- Certifications informatiques et autres certifications spécifiques aux technologies

2. Culture d'entreprise et de leadership

Le programme Worldline de développement du leadership s'est poursuivi en 2022 avec 13 programmes First Line Leader (FLL) et deux Senior Level Leader (SLL). Pour les FLL, un programme de formation des formateurs pour les animateurs internes a été mis en place et appliqué avec succès.

Le programme global de Worldline, fondé sur les valeurs, couvre le développement des compétences de *management*, y compris le team building, la communication, les compétences interpersonnelles, le coaching, la gestion du changement, la réflexion stratégique, la prise de décision, la collaboration, la gestion des parties prenantes et l'innovation, ainsi que l'apprentissage de soi par le biais d'auto-évaluations, de retours d'informations et d'échanges en groupe pour évoluer en tant que leader.

Ce programme a un large impact sur la culture du leadership en créant un langage commun, en découvrant des entités et des

zones géographiques différentes, en créant des réseaux et en partageant des idées et des innovations, ainsi qu'en essayant et en apprenant de nouvelles choses dans un environnement sain.

Leader de première ligne (First line leader FLL)

Pour les First Line Leaders, notre programme d'apprentissage par l'action de 6 semaines mêle contenu numérique, apprentissage collaboratif et par les pairs, travail préalable et plan de développement personnel pour renforcer les compétences lors du retour sur le lieu de travail. Le Groupe cible du programme First Line Leader (FLL) est constitué de managers ayant au moins un an d'expérience en *management*.

Le programme First Line Leader vise à : (i) accroître les compétences et la confiance pour diriger et gérer les autres ; (ii) comprendre les moteurs ainsi que ceux des autres et donc tirer le meilleur parti des valeurs et des moteurs propres à l'équipe ; (iii) permettre aux participants d'explorer des compétences nouvelles et familières pour diriger et motiver

l'équipe ; (iv) mettre en pratique les compétences de base essentielles pour s'engager avec les autres ; et (v) partager les meilleures pratiques, les situations réelles et l'apprentissage à partir des expériences des autres collègues.

Senior Level Leader SLL

Pour les Senior Level Leaders, notre programme d'apprentissage par l'action de 7 mois combine des ateliers virtuels interactifs, réfléchis et pragmatiques où les outils et compétences clés sont explorés pour permettre aux participants de développer leur propre leadership, leur propre vision de l'entreprise Worldline, ainsi que leur propre équipe. Les managers ayant au moins cinq ans d'expérience et des responsabilités de gestion de deuxième niveau ou plus sont le Groupe cible du programme Senior Level Leader (SLL).

Le programme vise à consolider et à soutenir la croissance du leadership en permettant aux dirigeants (i) de clarifier davantage leur leadership authentique, leurs forces et leurs priorités de développement ; (ii) d'approfondir leur appréciation du contexte Worldline dans lequel ils opèrent ; (iii) d'explorer les postures permettant de naviguer dans un environnement changeant et incertain ; (iv) de cultiver l'engagement et la confiance dans les relations critiques avec les parties prenantes ; (v) de renforcer la confiance et la responsabilité au sein de leurs propres équipes dans un contexte de changement ; et (vi) de partager les meilleures pratiques dans des situations réelles et d'apprendre des expériences d'autres collègues. Deux programmes ont été mis en place cette année.

Programme pour les managers

Ce programme a pour objectif d'apporter de la clarté et du sens à la fonction de manager et de promouvoir la communauté des managers à travers différents événements tels que les conférences organisées en France depuis trois ans.

Basé sur les priorités de Worldline pour 2022, l'accent a été mis sur le recrutement et l'intégration. Plusieurs webinaires et ateliers ont été organisés sur ces sujets afin de soutenir les managers avec des bons conseils pour le recrutement et l'intégration des nouveaux membres de l'équipe. En France,

un nouvel appel « flash info RH » a été organisé régulièrement afin que les managers puissent détenir toutes les informations RH plus directement et avoir la possibilité de les partager rapidement au sein de l'organisation. Au niveau Groupe, différents kits d'outils, tels que le Manuel du manager ou la gestion du feedback, sont disponibles pour permettre aux managers de réfléchir à leur rôle et à leur posture.

Programme Innovative Management

Ce programme initié en France vise à donner à tous les salariés et managers l'accès aux outils leur permettant de développer l'autonomie, la cohésion d'équipe et l'engagement. Une formation de 2 jours est proposée, où les participants viennent en équipe pour découvrir et mettre en pratique des outils et méthodologies (communication, capacité à déléguer, développement des compétences, *team building*) pour parvenir à une organisation plus agile.

Une nouvelle formation « devenir un facilitateur » a été ajoutée pour développer la capacité à activer l'intelligence collective. De nouveaux formats courts *meet-up* (30 minutes bimensuelles) ont été proposés pour découvrir un outil, présenter un concept, tester un atelier, écouter un retour d'expérience ; sur des sujets variés. Une communauté est rassemblée autour d'un outil commun (350 personnes) et toutes les sessions rassemblent généralement environ 80 personnes. Toutes les informations et les reprises sont disponibles sur leur blog : <https://worldline.io/fr/innovateam/>.

3. Formations sectorielles essentielles pour Worldline

Formations obligatoires sur l'éthique et la sécurité

Pour réaliser l'ambition de Worldline de maintenir les normes éthiques les plus strictes au sein de son organisation et de ses opérations, et de les intégrer dans les tâches quotidiennes, il est essentiel que tous les salariés travaillent ensemble et suivent systématiquement les politiques de conformité de la Société. C'est pourquoi la Société a mis en place une formation annuelle obligatoire pour tous ses salariés concernant les domaines suivants.

Principaux résultats

Formations essentielles	Réalisations 2022
Code d'éthique	86%
Expérience client	93%
Sensibilisation à la sécurité et à la sûreté	93%
PCI-DSS	93%
Protection des données	93%
Conscience du codage sécurisé (Partie 2)	93%

Depuis cette année, la formation est divisée en deux parties : la formation destinée aux nouveaux arrivants (pack complet) et celle destinée aux Worldliners qui ont suivi la formation en 2021 (pack modulaire). Les formations sont désormais plus courtes (2021 : formation de 171 minutes pour tous, 2022 :

formation destinée aux nouveaux arrivants de 127 minutes ; 2022 : Worldliners qui ont suivi la formation en 2021 : 87 minutes). En outre, le contenu a été mis à jour en fonction des nouvelles exigences en matière de sécurité, de conformité et de protection des données.





Déclaration de performance extra-financière

Etre un employeur responsable

A.3.4.1.2 Programmes et évènements liés à la formation professionnelle

Les Learning Days

Chaque année, Worldline montre son engagement envers l'apprentissage en organisant des événements mondiaux et locaux sous la forme de « journées d'apprentissage ». Ces événements, qui se déroulent en direct ou en virtuel, font intervenir des conférenciers externes ainsi que des dirigeants et des experts de Worldline, et abordent les sujets les plus demandés, essentiels pour les salariés et l'entreprise. Cette initiative, adoptée et personnalisée dans chaque pays de Worldline, vise à encourager l'innovation et l'expertise technologique si essentielles au développement continu des ingénieurs de Worldline et, plus généralement, de tous les salariés. Pendant ces jours dédiés à la formation et au partage des connaissances, les salariés, sur une base volontaire, se voient offrir une expérience d'apprentissage ainsi que l'opportunité d'entendre parler de toutes les options de formation et de développement de Worldline dans une atmosphère chaleureuse. L'intérêt de ce programme est de s'assurer que les salariés de Worldline peuvent améliorer leurs compétences en choisissant la formation qui leur convient et une évolution de carrière qui leur permet d'atteindre leur plein potentiel tout en répondant au besoin de l'entreprise. Des dizaines de sujets sont programmés et ont eu lieu à distance, répartis sur cinq formats différents : conférences, *e-learning*, auto-test, réunion et session de partage.

Les journées d'apprentissage de cette année avaient pour but de soutenir Worldline dans sa volonté d'être une Paytech agile et en pleine croissance. Les membres de Worldline ont pu développer leurs compétences et élargir leurs connaissances grâce à une session quotidienne d'une heure animée par des membres de l'Excom sur des sujets clés tels que le partage de la vision et de la stratégie, les offres d'apprentissage clés, ce que signifie « agile », mieux connaître l'avenir des paiements et être conscient de la stratégie RH. Environ 2 500 apprenants ont participé à cette initiative.

Programmes de développement du mentorat, du mentorat inversé et du coaching de groupe

Depuis son lancement en 2014, 1 050 salariés (binômes mentor-mentoré) en France et en Belgique ont participé à ce programme dont l'objectif est de :

- Dynamiser le développement des jeunes salariés ;
- Développer les carrières individuelles, renforcer la mobilité interne au sein de l'Entreprise ;

- Partager les valeurs de l'entreprise, développer la coopération et la dynamique de réseau ;
- Développer les compétences interpersonnelles et renforcer les liens intergénérationnels.

En parallèle de ce programme de *Mentoring*, Worldline France a déployé le programme de Reverse Mentoring, embarquant 385 travailleurs depuis le début en 2016. Ce programme de six mois de partage d'expertise entre les nouvelles générations maîtrisant les technologies numériques et les salariés plus âgés qui ne sont pas encore habitués aux réseaux sociaux des nouveaux médias par exemple, vise à soutenir le développement personnel et professionnel, à renforcer les liens intergénérationnels et à répondre aux enjeux de la digitalisation dans l'Entreprise. L'ambition de l'entreprise est de déployer ces deux programmes dans d'autres entités.

En 2019, Worldline France a également lancé le programme de mentorat par les pairs, qui engage des pairs d'horizons différents. Un même métier mais des expériences différentielles à partager. Ils ont commencé avec des profils de managers et depuis 2020 avec toutes les fonctions de l'entreprise.

En 2021, Worldline a poursuivi le programme *Equity Mentoring*, ouvert sur l'extérieur de l'entreprise. Il permet à des personnes en situation complexe (souvent éloignées du monde de l'entreprise) de bénéficier de l'accompagnement d'un mentor pour faciliter leur insertion dans l'emploi. Notre partenariat s'intitule « *Nos quartiers ont du Talent* ».

Les avantages commerciaux de tous ces programmes de mentorat sont de favoriser le développement et le transfert de compétences entre les salariés de manière informelle tout en renforçant le réseautage, la cohésion et le bien-être. Il s'agit d'une communauté, animée par plus de 30 référents en France.

Le coaching virtuel et interne a également été ajouté au paysage de développement de Worldline, d'abord piloté pour aider à responsabiliser et aligner les équipes nouvellement transformées en 2021. Aujourd'hui, nous le déployons auprès d'un groupe plus important. Les Worldliners bénéficient de sessions entièrement adaptées à leurs besoins, axées sur des objectifs préalablement identifiés par les RH et les responsables hiérarchiques, le tout dans un environnement sûr avec un coach attentif en qui ils peuvent avoir confiance. Ils gagnent en rapidité pour franchir les prochaines étapes de leurs défis

Concernant la Communauté d'experts Worldline, veuillez-vous référer aux sections suivantes : A.2.2.1.2 et A.3.3.2.2.

A.3.4.2 Gestion des talents au sein de Worldline

Dans le cadre de l'ambition de Worldline d'être la première marque employeur du secteur des paiements, développer et motiver ses talents est une priorité essentielle. Chez Worldline, chaque salarié peut devenir un talent, s'il est performant et s'il a la détermination nécessaire pour exceller et se développer en vue de façonner l'avenir de l'entreprise. Un talent a un potentiel de leadership pour être efficace dans des rôles à responsabilités plus larges et à des niveaux organisationnels plus élevés. Il peut s'agir d'une personne très performante avec un fort potentiel de croissance ou d'une personne possédant une expertise critique, d'un manager ou d'un expert, au début de son parcours dans l'entreprise.

Afin de renforcer et de renouveler sa base de talents et ses performances commerciales, Worldline effectue chaque année une évaluation des personnes. Afin de disposer d'une évaluation fiable, tous les comités de *management* examinent et valident les résultats de la revue du personnel dans leur domaine. Une fois identifiées, l'objectif est d'inclure ces personnes talentueuses dans les plans de succession des postes critiques mais aussi de construire et de suivre leurs plans de développement individuels. Les RH et la Direction se réunissent pour identifier les actions de développement et gérer la mobilité interne.

Grâce à la gestion des talents @Worldline, la Société vise à : (i) maximiser la visibilité des salariés talentueux, stimuler leur mobilité interne, accélérer leur développement et leur donner la priorité pour les postes les plus critiques au sein du Groupe ; et (ii) soutenir le succès de l'entreprise aujourd'hui et demain en mettant le bon talent au bon poste au bon moment et en construisant un vivier plus solide de successeurs internes prêts et à haut potentiel.

Les talents de Worldline suivent les programmes du Groupe Worldline dédiés au développement des talents pour les aider à grandir. Les managers ont à leur disposition un dispositif de développement des talents pour les guider dans le suivi de leurs talents après le People Review, comprenant des actions concrètes pour soutenir leur développement. Une boîte à outils pour les managers gérant des talents est disponible, présentant différents types d'offres de développement, telles que One Worldline Academy, Coaching ou 360° pour le développement.

Pour les managers de Worldline qui assument leur rôle de Chief Talent Managers, plusieurs initiatives ont été mises en place, telles que des sessions de suivi du People Review au cours desquelles des plans d'action concrets pour le développement des talents, la gestion des carrières et la planification de la succession ont été discutés. Un accent particulier a été mis sur la diversité culturelle et de genre. Afin de stimuler et de faciliter la mobilité interne, un marché des talents est régulièrement organisé et les postes à forte valeur ajoutée sont confiés à des personnes à haut potentiel.

L'académie Worldline ONE

La ONE *Worldline Academy* se compose de programmes de développement des talents destinés à trois groupes cibles différents : les talents émergents, les talents seniors et les talents experts. Il a été créé en partenariat avec Hult EF Corporate Education.

#One team #one Worldline est le fil rouge de tous les programmes, s'appuyant les uns sur les autres et rassemblant les flux mondiaux au cours de leur parcours d'apprentissage. L'offre d'apprentissage est expérimentale et avec un accent immersif et facilitateur tout en comprenant également des compétences techniques et des boîtes à outils. La réflexion interne et externe est stimulée et les thèmes centraux de l'Académie sont le leadership du XXI^e siècle, l'agilité, la stratégie centrée sur le client 4.0 et l'inclusion et la diversité.

Les talents émergents se concentreront sur (i) l'accélération des compétences en leadership individuel et d'équipe, (ii) l'amélioration de la conscience de soi et un état d'esprit de croissance, et (iii) la traduction la stratégie en action. Les talents seniors examinent (i) la manière de diriger des équipes mondiales ainsi que le changement dans l'organisation au sens large et (ii) la gestion de la polarité, co-façonnant la stratégie. Enfin, pour les talents experts, l'accent est mis sur la communication et les compétences d'influence, ainsi que sur la capture d'une image organisationnelle plus large. Le cadre de leadership Ego, éco et intuitif est utilisé comme dénominateur commun dans l'académie ONE Worldline.

Les programmes pour les nouveaux talents ont vu le nombre d'inscriptions augmenter depuis 2021, augmentant ainsi le nombre de places des participants et augmentant efficacement les opportunités pour les meilleurs talents pour ces programmes très recherchés.

Une culture unique – Un Worldline

Pour continuer à se développer et à s'aligner en tant qu'organisation, l'initiative One Culture de Worldline vise à approfondir et à intégrer notre identité commune, dans le but d'avoir un impact sur notre performance organisationnelle en alignant notre stratégie et notre culture sur nos clients et nos marchés.

Nous vivons nos valeurs d'innovation, d'excellence, de coopération et de responsabilisation, et nous les approfondissons grâce à nos projets de changement « Bridges » qui apportent des améliorations significatives à nos méthodes de travail, nos processus, nos solutions, nos comportements et nos méthodes.



Déclaration de performance extra-financière

Etre un employeur responsable

L'élaboration de cette culture unique consiste à incorporer les valeurs dans la vie quotidienne. Il s'agit de concevoir le « monde » cible. Un « monde » est « la façon dont les gens pensent et agissent ». Le monde cible, c'est nos quatre valeurs en action. Nous définissons notre monde cible par quatre critères :

- La grandeur : Qu'est-ce qui définit ma performance en tant qu'équipe ? De quoi suis-je fier ?
- Reconnaissance : Qui reconnaît cette performance et sur quels principes ?
- Interactions collectives : Quelles sont nos méthodes de travail collectif ?
- Prise de décision : Sur quels critères les décisions sont-elles réellement prises ? Quels types d'arguments convainquent ?

Chacune de nos unités opérationnelles et de nos fonctions globales a saisi l'opportunité de 2021 pour définir son monde cible dans le contexte du marché dans lequel chaque unité opérationnelle opère, en continuant à innover et à regarder vers l'avenir, en co-créant avec nos dirigeants et nos équipes notre vision de notre future organisation. Des milliers d'enquêtes, des centaines de participants à des entretiens individuels et à des tables rondes de groupe, ainsi que des dizaines d'équipes ont collaboré pour créer des projets de changement ayant

un impact, qui se traduisent déjà par des améliorations de processus permettant d'économiser des milliers de jours de travail, par une augmentation des revenus et de l'accès au marché, et par un meilleur engagement des salariés et des équipes.

Programme de coaching

En 2021, nous avons lancé le pilote d'un nouveau programme de Coaching dédié aux Talents. Il s'agit d'une opportunité pour les salariés de Worldline à haut potentiel qui rencontrent une phase de transition ou qui ont besoin d'améliorer des *soft skills* spécifiques. Ils bénéficient du soutien individuel et personnalisé d'un coach certifié pour atteindre leurs buts et objectifs professionnels.

Programme 360° pour le développement

Le pilote de notre nouveau programme 360° pour le développement a été mis en place en 2021 pour fournir aux Talents une carte de développement basée sur des retours concrets, observables et actionnables de la part des personnes clés avec lesquelles ils travaillent au sein de l'organisation.

Ce programme participe à la création d'une culture du feedback et de l'apprentissage de qualité.

People

Bien-être au travail

- 20 pays sont certifiés GPTW (+ 7 vs 2021)

Dialogue social

- Progrès importants concernant le futur Comité Social Européen

Diversité et inclusion

- L'adhésion au réseau UNITE a triplé en un an
- Programmes de soutien aux femmes et aux groupes sous-représentés
- Plans d'action concernant des actions de sensibilisation

Développement de carrière

- Mise en place d'une nouvelle architecture de familles de métiers pour faciliter le développement de carrière

Attirer et retenir les talents

- Programme d'intégration et de cycle de vie des nouveaux collaborateurs a été déployé

Rémunération

- Nouveaux plans de stock-options et d'actions de performance ont été attribués le 9 juin 2022

Formation

- Progrès relatif au KPIs dédié aux heures de formation

A.3.5 Indicateurs clé de performance relatifs aux Ressources Humaines

Indicateur	Standard	2022	2021	2020	Périmètre 2022		Périmètre 2021		Périmètre 2020	
					Par salarié	Par revenu	Par salarié	Par revenu	Par salarié	Par revenu
Organisation de l'effectif										
Nombre de salariés à la fin de la période de reporting (effectif)	TC-SI-330a.3.	18 054	17 078	12 603	100%	-	100%	-	100%	-
Nombre de femmes à la fin de la période de reporting (effectif)	TC-SI-330a.3.	6 269	5 807	4 116	100%	-	100%	-	100%	-
Nombre d'hommes à la fin de la période de reporting (effectif)	TC-SI-330a.3.	11 912	11 271	8 487	100%	-	100%	-	100%	-
Effectif total (incluant les intérimaires, stagiaires et sous-traitants)	TC-SI-330a.3.	25 268	23 238	17 487	100%	-	100%	-	100%	-
% de salariés avec un contrat à durée indéterminée	TC-SI-330a.3.	98%	99%	96%	100%	-	100%	-	100%	-
Nombre d'hommes en contrat à durée indéterminée	TC-SI-330a.3.	11 693	11 257	8 384	100%	-	100%	-	100%	-
Nombre de femmes en contrat à durée indéterminée	TC-SI-330a.3.	6 071	5 651	4 005	100%	-	100%	-	100%	-
% de salariés avec un contrat à durée déterminée	TC-SI-330a.3.	2%	1%	4%	100%	-	100%	-	100%	-
Nombre d'hommes en contrat à durée déterminée	TC-SI-330a.3.	219	70	377	100%	-	100%	-	100%	-
Nombre de femmes en contrat à durée déterminée	TC-SI-330a.3.	198	100	206	100%	-	100%	-	100%	-
% de salariés avec un contrat à temps plein	TC-SI-330a.3.	93%	93%	91%	100%	-	100%	-	100%	-
Nombre d'hommes avec un contrat à temps plein	TC-SI-330a.3.	11 494	10 987	8 230	100%	-	100%	-	100%	-
Nombre de femmes avec un contrat à temps plein	TC-SI-330a.3.	5 330	4 953	3 253	100%	-	100%	-	100%	-
% de salariés avec un contrat à temps partiel	TC-SI-330a.3.	7%	7%	9%	100%	-	100%	-	100%	-
Nombre d'hommes avec un contrat à temps partiel	TC-SI-330a.3.	418	340	375	100%	-	100%	-	100%	-
Nombre de femmes avec un contrat à temps partiel	TC-SI-330a.3.	939	798	814	100%	-	100%	-	100%	-
Travailleurs qui sont pas salariés		7 086			100%					

A



Déclaration de performance extra-financière

Etre un employeur responsable

Indicateur	Standard	2022	2021	2020	Périmètre 2022		Périmètre 2021		Périmètre 2020	
					Par salarié	Par revenu	Par salarié	Par revenu	Par salarié	Par revenu
Embauches										
Nouveaux salariés recrutés durant la période de reporting		4 030	2 188	1 202	100%	-	100%	-	100%	-
Nombre d'hommes recrutés durant la période de reporting		2 489	1 369	736	100%	-	100%	-	100%	-
Nombre de femmes recrutées durant la période de reporting	TC-SI-330a.3.	1 541	819	466	100%	-	100%	-	100%	-
Départs										
Nombre de salariés ayant quitté l'entreprise durant la période de reporting		2 927	2 323	1 210	100%	-	100%	-	100%	-
Nombre d'hommes ayant quitté l'entreprise durant la période de reporting		1 889	1 498	772	100%	-	100%	-	100%	-
Nombre de femmes ayant quitté l'entreprise durant la période de reporting		1 038	825	438	100%	-	100%	-	100%	-
Engagement des salariés										
Taux de rotation du personnel		16,38%	13,72%	9,84%	100%	-	100%	-	100%	-
Attrition volontaire		10,22%	9,70%	-	100%	-	100%	-	100%	-
Dialogue social										
% de salariés couverts par des Conventions Collectives		76%	76,5%	73,03%	100%	-	100%	-	100%	-
Avantages prévus pour les salariés										
Pourcentage de salariés à temps plein prenant part aux avantages en cas de décès		94%	91,7%	92%	100%	-	83%	-	100%	-
Pourcentage de salariés à temps partiel prenant part aux avantages en cas de décès		92%	92,4%	84%	100%	-	83%	-	100%	-
Pourcentage de salariés à temps plein prenant part aux avantages en cas d'invalidité		92%	95,3%	95%	100%	-	83%	-	100%	-
Pourcentage de salariés à temps partiel prenant part aux avantages en cas d'invalidité		91%	92,4%	84%	100%	-	83%	-	100%	-
Pourcentage de salariés à temps plein prenant part aux avantages de sécurité sociale		90%	100%	100%	100%	-	83%	-	100%	-
Pourcentage de salariés à temps partiel prenant part aux avantages de sécurité sociale		91%	95,6%	98%	100%	-	83%	-	100%	-

Indicateur	Standard	2022	2021	2020	Périmètre 2022		Périmètre 2021		Périmètre 2020	
					Par salarié	Par revenu	Par salarié	Par revenu	Par salarié	Par revenu
Taux d'absentéisme et indicateurs liés à la santé et la sécurité										
Taux d'absentéisme global		3,18%	-	3,02%	73%	-	73%	-	70%	-
Nombre de pays de plus de 10 salariés mettant en œuvre un plan d'action concernant la santé, la sécurité et le bien-être des salariés		100%	100%	-	100%	-	100%	-	-	-
Formation & développement										
Nombre moyen d'heures de formation suivies par les salariés durant l'année		20,78	17,09	18,11	82%	-	82%	-	100%	-
Nombre moyen d'heures de formation par homme		21,8	12,64	19,21	82%	-	82%	-	100%	-
Nombre moyen d'heures de formation par femme		18,85	17,13	15,81	82%	-	82%	-	100%	-
% de salariés ayant suivi au moins une formation par an		90%	88%	-	93%	-	93%	-	-	-
% de salariés ayant un Plan de Développement Individuel		45%	24,71%	-	74%	-	74%	-	-	-
% de salariés ayant deux entretiens individuels de performance par an		81%	83,97%	-	74%	-	74%	-	-	-
Nombre de salariés participant au Global Leadership et Talent Programme		209	238	-	100%	-	100%	-	-	-
Attraction & rétention des Talents										
% d'apprentis et de stagiaires parmi les salariés		2%	2,3%	-	100%	-	100%	-	-	-
% de postes pourvus par des candidats internes et par la promotion interne		35%	63%	-	82%	-	82%	-	-	-
% des cadres dirigeants recrutés au niveau local										
Nombre de cadres dirigeants nationaux	TC-SI-330a.3. TC-SI-330a.1	1 395	1 438	372	100%	-	100%	-	100%	-
Nombre total de cadres dirigeants	TC-SI-330a.3. TC-SI-330a.1	1 730	1 666	427	100%	-	100%	-	100%	-
% de cadres dirigeants nationaux	TC-SI-330a.3. TC-SI-330a.1	81%	86%	87%	100%	-	100%	-	100%	-
Nombre de salariés nationaux	TC-SI-330a.3. TC-SI-330a.1	15 200	13 538	9 923	100%	-	100%	-	100%	-
% de salariés nationaux	TC-SI-330a.3. TC-SI-330a.1	84%	79%	89%	100%	-	100%	-	100%	-
Nombre de salariés nationaux recrutés		2 809	1 651	913	100%	-	100%	-	100%	-



Déclaration de performance extra-financière

Etre un employeur responsable

Indicateur	Standard	2022	2021	2020	Périmètre 2022		Périmètre 2021		Périmètre 2020	
					Par salarié	Par revenu	Par salarié	Par revenu	Par salarié	Par revenu
% de salariés nationaux recrutés	TC-SI-330a.3. TC-SI-330a.1	70%	75%	82%	100%	-	100%	-	100%	-
% de salariés offshore	TC-SI-330a.3. TC-SI-330a.1	16%	6%	5%	100%	-	100%	-	100%	-
Satisfaction des salariés										
Taux de participation à l'enquête <i>Great Place to Work</i> [®]	TC-SI-330a.2.	68%	68%	73%	100%	-	100%	-	100%	-
Taux de satisfaction globale des salariés mesurée par le Trust Index de l'enquête <i>Great Place to Work</i> [®]		64%	64%	65%	100%	-	100%	-	100%	-
% de réponses positives à la question " Dans l'ensemble, je peux dire que c'est une entreprise où il fait bon travailler "	TC-SI-330a.2.	60%	60%	63%	100%	-	100%	-	100%	-
Equité des genres										
Ratio total annuel femme/homme par rapport à la rémunération de base pour chaque catégorie d'emploi		0,86	0,84	0,83	100%	-	100%	-	100%	-
Ratio général annuel femme/homme par rapport à la rémunération globale pour chaque catégorie d'emploi		0,85	0,83	0,82	100%	-	100%	-	100%	-
% de femmes au sein du Comité Exécutif et des comités de Business Management		23%	18%	-	100%	-	100%	-	-	-
% de femmes ayant reçu une promotion durant l'année	TC-SI-330a,3,	7,50%	10,6%	18%	100%	-	100%	-	100%	-
% d'hommes ayant reçu une promotion durant l'année	TC-SI-330a.3.	8%	11,2%	15%	100%	-	100%	-	100%	-
Différence entre le % de salariés augmentés et le % de salariés augmentés au retour d'un congé maternité/paternité	TC-SI-330a.3.	0,15 pts	0,03 pts	-	65%	-	70%	-	-	-
% de femmes participant aux programmes leadership de Worldline	TC-SI-330a.3.	38%	31%	-	100%	-	100%	-	-	-
% de femmes participant au Talent programme	TC-SI-330a.3.	31%	26,42%	-	100%	-	100%	-	-	-
% de femmes au sein de la Communauté Scientifique de Worldline	TC-SI-330a.3.	24%	28,13%	-	100%	-	100%	-	-	-

Indicateur	Standard	2022	2021	2020	Périmètre 2022		Périmètre 2021		Périmètre 2020	
					Par salarié	Par revenu	Par salarié	Par revenu	Par salarié	Par revenu
% de femmes au sein de la Communauté des Experts	TC-SI-330a.3.	14%	13,82%	-	100%	-	100%	-	-	-
% de femmes dans des postes de direction		25%	23,2%	22%	100%	-	89%	-	100%	-
Différence entre le % de femmes dans les 10% supérieurs de la rémunération et le % de femmes au même niveau		4,57%	0%	-	65%	-	100%	-	-	-
Diversité et inclusion										
Nombre de salariés en situation de handicap dans les pays imposant des obligations légales		266	263	-	100%	-	100%	-	-	-
% de salariés en situation de handicap dans les pays imposant des obligations légales		2,99%	2,68%	-	100%	-	100%	-	-	-
Les gens ici sont traités équitablement quel que soit leur âge		77%	78%	78%	100%	-	100%	-	100%	-
Les gens ici sont traités équitablement quel que soit leur sexe		85%	90%	85%	100%	-	100%	-	100%	-
Les gens ici sont traités équitablement quelle que soit leur origine ethnique		88%	86%	89%	100%	-	100%	-	100%	-
Les gens ici sont traités équitablement quelle que soit leur orientation sexuelle		90%	91%	91%	100%	-	100%	-	100%	-
Les gens ici sont traités équitablement quel que soit leur handicap		88%	90%	89%	100%	-	100%	-	100%	-
Perception de la Diversité (GPTW)		88%	89%	81%	100%	-	100%	-	100%	-



Déclaration de performance extra-financière

Etre un employeur responsable

Taux d'absentéisme global : Toutes les entités de Worldline sont incluses dans le périmètre du reporting. Tous les internes (contrats permanents et temporaires, à temps plein ou à temps partiel), actifs et inactifs, à l'exclusion des apprentis, des stagiaires et des sous-traitants, à l'exclusion des transferts internes et de la mobilité.

% de la main-d'œuvre handicapée dans les pays imposant des exigences légales : Inclusion de la France, de l'Allemagne, de l'Autriche, de la Pologne, de l'Italie et de la Roumanie.

Nombre moyen d'heures de formation par employé et par an : Tous les pays et entités de Worldline. Si des acquisitions majeures sont réalisées au cours de l'année faisant l'objet du reporting, elles peuvent être exclues du périmètre suite à une décision de la direction du groupe.

Pourcentage de postes pourvus par des candidats internes et des promotions internes : Les employés d'Ingenico sont exclus du champ d'application.

% d'employés ayant un plan de développement individuel : Allemagne, Autriche, Inactifs, les salariés ayant moins de 3 mois d'ancienneté sont exclus du périmètre.

% de salariés ayant deux entretiens individuels de performance par an : Allemagne, Autriche, Asept/Italie, Cardlink/Grèce, ANZ/Australie sont exclus du périmètre.

Différence entre le pourcentage de salariés augmentés et le pourcentage de salariés augmentés de retour de congé maternité/paternité : Pour les salariés en congé maternité/paternité, les salariés dont le congé maternité/paternité se termine en 2022 sont pris en compte. Les zones géographiques considérées sont les suivantes : Europe, APAC et Amérique.

% de femmes au sein de l'EXCOM et des comités de gestion d'entreprise : Cet indicateur concerne les femmes occupant des postes de direction au sein de Worldline Top. Il prend en compte les femmes qui occupent des postes de CEO et de Deputy CEO aux niveaux N-1 et N-2.

Nombre d'employés handicapés dans les pays imposant une obligation légale : Les pays imposant une obligation légale sont les suivants : France, Allemagne, Autriche, Pologne, Italie, Roumanie. Les données 2022 excluent les employés TSS.

Veillez noter que Worldline ne divulgue pas le nombre total d'employés aux heures non garanties, ni une répartition par sexe et par région, car ces informations ne s'appliquent pas à Worldline. En effet, elle concerne un nombre très limité d'employés dans quelques pays seulement.

A.4 Etre un partenaire éthique et équitable dans les affaires

A.4.1 Atteindre le plus haut niveau d'éthique pour toutes les parties prenantes

A

Afin de développer la confiance de ses parties prenantes lors du traitement de données sensibles et financières, Worldline intègre l'éthique des affaires comme une exigence absolue et n'a aucune tolérance pour les comportements non éthiques, que ce soit au sein de son organisation ou dans sa chaîne

d'approvisionnement. Ces attentes sont couvertes par les trois risques extra-financiers importants de Worldline en matière d'éthique et de chaîne de valeur qui structurent ce chapitre et pour lesquels les mesures d'atténuation sont décrites comme suit.

Principaux résultats et objectifs

Domaines	Indicateurs	2022	Cible 2025
Achat responsable	% des fournisseurs évalués par EcoVadis avec un score inférieur à 45 qui sont encouragés par Worldline à avoir un plan d'action pour remédier aux difficultés identifiées	100%	100%
	% des dépenses totales évaluées par EcoVadis parmi les dépenses fournisseurs stratégiques	86,7%	90%
Ethique, conformité et droits humains	% d'alertes investiguées et plans d'action associés définis dans les 2 mois	96%	100%

Risque Ethique & chaîne de valeur	Description du risque	Plan d'action de Worldline	Opportunités liées	Principaux ICP de suivi
Respect des lois et des réglementations <i>Pour plus d'information, se référer au présent document, sections A.4.2 et C.</i>	Le Groupe est soumis à un large éventail de réglementation strictes dans chaque lieu où il opère. La Société doit s'assurer du respect total des réglementations applicables tout au long de sa chaîne de valeur, notamment auprès de ses fournisseurs, pour pouvoir poursuivre ses activités. Ce risque a été revu avec la vente de la branche d'activité TSS. En effet, cette opération a réduit l'exposition au risque de Worldline car le Groupe est moins présent dans les pays à risque, notamment en termes d'exposition aux droits humains. Thèmes clés : politique environnementale générale, politique de Droits Humains	Worldline organise le suivi des principales réglementations applicables dans les pays où elle opère. A titre d'exemple, la Direction de la Conformité est en charge de la veille réglementaire lié à l'AML, la Corruption, la Protection des Données et les Sanctions.		<ul style="list-style-type: none"> • Valeur monétaire des amendes importantes et nombre total de sanctions non monétaires pour non-respect des lois et règlements • Amendes significatives pour l'application de la réglementation. • Trust 2025 % d'alertes investiguées et plan d'action définis dans les deux mois



Déclaration de performance extra-financière

Etre un partenaire éthique et équitable dans les affaires

Risque Ethique & chaîne de valeur	Description du risque	Plan d'action de Worldline	Opportunités liées	Principaux ICP de suivi
Corruption et pots-de-vin <i>Pour plus d'information, se référer à ce document, sections A.4.4 et C.</i>	<p>Garantir l'éthique des affaires au sein de la chaîne de valeur est essentielle non seulement pour protéger la réputation de Worldline (ses technologies pouvant être utilisées pour faciliter la fraude), et pour éviter que la Société ne fasse l'objet de poursuites judiciaires, mais elle est également cruciale pour répondre aux attentes des parties prenantes, en particulier celles des citoyens et communautés.</p> <p>Ce risque a diminué suite à la vente de l'activité TSS car le Groupe est désormais moins présent dans les pays où la corruption est élevée (indice de perception de la corruption du Transparency Index).</p> <p>Thèmes clés : lutte contre la corruption, lutte contre la fraude et l'évasion fiscale</p>	<p>En tant que signataire du Pacte mondial des Nations Unies, Worldline a un Code d'éthique. Le Code d'éthique est accessible à tous les salariés. Elle énonce le principe de lutte contre la corruption, la fraude et l'éthique. Les politiques du Groupe détaillent ces principes. Les contrats des principaux fournisseurs incluent « l'engagement du partenaire commercial en matière d'intégrité », y compris les mêmes principes anti-corruption</p>	<p>Excellence opérationnelle/ Mécanismes de contrôle interne et juridique/Confiance et conformité tout au long de la chaîne de valeur</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Pourcentage de salariés formés au Code d'éthique ● Mesures prises en réponse à des incidents de corruption
Achats responsables et devoir de vigilance dans la chaîne de valeur <i>Pour plus d'information, se référer au présent document, sections A.4.6 et C.</i>	<p>La capacité de Worldline à travailler avec ses fournisseurs et sous-traitants pour faire respecter ses valeurs et normes RSE est essentielle pour garantir (i) le respect des normes des droits de l'Homme ainsi que celles du droit du travail et (ii) des normes environnementales tout au long de la chaîne de valeur (devoir de vigilance).</p> <p>Thème clé : les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants</p>	<p>Worldline est engagée dans un dialogue continu et a défini différents niveaux d'engagement avec ses fournisseurs pour réduire les risques techniques, sociaux et environnementaux et assurer des pratiques commerciales éthiques tout au long de la chaîne de valeur (notamment en partageant la charte fournisseurs de Worldline et en utilisant l'évaluation EcoVadis).</p>		<ul style="list-style-type: none"> ● % de fournisseurs stratégiques évalués par EcoVadis ● % des dépenses consenties à des fournisseurs locaux ● Trust 2025 % des dépenses totales évaluées par EcoVadis parmi les dépenses fournisseurs stratégiques ● Trust 2025 % des fournisseurs évalués par EcoVadis avec un score inférieur à 45 ayant un plan d'action pour résoudre les problèmes identifiés

Le programme Trust 2025 met l'accent sur les objectifs ci-dessous :

- 100% des fournisseurs évalués par EcoVadis avec un score inférieur à 45 ayant un plan d'action pour résoudre les résultats critiques identifiés ;
- 86,7% des dépenses totales évaluées par EcoVadis parmi les dépenses fournisseurs stratégiques

Afin d'atteindre ces deux objectifs d'ici 2025, le plan d'action de Worldline comporte trois volets :

- Premièrement, mettre en œuvre une segmentation systématique de sa base de données fournisseurs afin d'identifier plus précisément ses fournisseurs stratégiques et avoir des attentes et un suivi RSE dédiés à leur égard ;
- Deuxièmement, intégrer la performance RSE (évaluée par la notation EcoVadis) comme partie intégrante de l'évaluation de la performance globale des fournisseurs stratégiques en rendant la notation obligatoire par le biais de clauses contractuelles et d'autres leviers de négociation ;

- Troisièmement, fixer un score d'attente minimum pour les fournisseurs stratégiques évalués par le biais de la notation EcoVadis afin que le fournisseur puisse continuellement améliorer sa performance RSE et atteindre un score acceptable tel que défini par Worldline et en accord avec les niveaux de médailles d'EcoVadis. A cet égard, Worldline communique au moins une fois par an ses attentes envers les fournisseurs peu performants, et leur propose un accompagnement dans la définition d'une feuille de route d'amélioration, par des échanges individuels dédiés à l'initiative du fournisseur.

Pour plus d'informations, veuillez vous référer au Document d'Enregistrement Universel Worldline 2022, section A.4.6 Développer les achats responsables et la diligence raisonnable dans la chaîne de valeur.

96% des alertes ont fait l'objet d'une enquête et le plan d'action correspondant a été défini dans les 2 mois.

Pour encourager ses salariés et ses partenaires à faire part de leurs préoccupations ou à signaler toute violation de notre Code d'éthique et de nos valeurs, Worldline a amélioré son système d'alerte en prenant les mesures suivantes :

- Amélioration de la communication sur le mécanisme d'alerte mis en place en 2020. En 2022, un *e-learning* sur comment éviter les représailles a été publiée. Des présentations ont également été faites aux Ressources Humaines et aux managers pour les tenir informés de leurs rôles dans les alertes compliance ;
- Mise à jour de la politique d'alerte de conformité mondiale en ce qui concerne les exigences de la directive sur les

lanceurs d'alerte (directive (UE) 2019/1937), et les dernières directives de l'Agence française anticorruption * (comme décrit dans la section A.4.2.1.1). Redéfini les indicateurs clés de performance liée aux alertes de conformité pour assurer un suivi efficace * (Comme décrit dans la section [A.4.8]) ;

- En outre, la sensibilisation aux sujets éthiques est un élément clé d'une culture de confiance forte. Afin d'améliorer la sensibilisation des salariés, Worldline a continué à former les salariés sur le Code d'éthique et a lancé une formation anti-corruption spécifique pour les fonctions exposées *(Comme décrit dans la section A.4.2.1.3).

Ces formations ont été mis à jour en 2022 au vu des alertes reçues en 2021 et des résultats de la cartographie des risques de corruption.

Pour les nouveaux arrivants, il est obligatoire de suivre la formation complète sur le Code d'éthique. Pour les salariés existants, la formation au Code d'éthique a été mise à jour en se concentrant sur plusieurs mini-formations afin de traiter spécifiquement de l'anti-corruption, des conflits d'intérêts, de la fraude, des cadeaux, du harcèlement et de la discrimination. Ces formations sont obligatoires pour tous les salariés. En ce qui concerne le dernier sujet, le harcèlement et la discrimination, Worldline a mis en place un processus d'escalade pour signaler les incidents (le système d'alerte de conformité décrit ci-dessous). En cas de comportement discriminatoire ou de harcèlement, des mesures disciplinaires sont prises en conséquence.

Des indicateurs clés de performance sur l'achèvement de la formation ont été mis en place pour ces deux formations (comme décrit dans la section [A.4.2.1.3]).

A.4.2 Une culture de conformité soutenue par une gouvernance forte

A.4.2.1 La culture de conformité de Worldline

A.4.2.1.1 Code d'éthique de Worldline en tant que pilier de l'éthique et des politiques de l'entreprise

Le Code d'éthique de Worldline a été revu, mis à jour et approuvé par le DG en 2020. En outre, le code est préfacé par le DG de Worldline, ce qui montre l'engagement de la Direction à respecter les valeurs du code.

Une forte implication du département des Ressources Humaines a permis de garantir une mise en œuvre cohérente et approfondie, plus particulièrement dans les pays où l'intervention des représentants du personnel est nécessaire.

Le Code d'éthique fait une référence directe aux valeurs d'entreprise de Worldline, établissant ainsi les pratiques éthiques comme pilier de la stratégie commerciale de Worldline : Innovation, Coopération, Excellence et Responsabilisation. Ces principes impliquent que Worldline traite ses salariés ainsi que ses partenaires avec intégrité, sur la base du mérite et des qualifications, en interdisant toute forme de discrimination. Le Code d'éthique rappelle également aux salariés la nécessité d'agir avec honnêteté, impartialité et intégrité dans leur travail quotidien et dans le respect du cadre légal applicable à chaque pays où Worldline exerce ses activités. A cet effet, le Code d'éthique est inclus dans le contrat de travail du

salarié depuis 2011. Les fournisseurs, partenaires et tiers qui collaborent avec Worldline dans ses activités commerciales doivent s'engager à respecter les principes du Code d'éthique. En outre, une formation obligatoire en ligne sur le Code d'éthique est organisée pour tous les salariés du Groupe afin de partager les connaissances sur ce document clé (voir ce document, section A.3.4.1.1).

Le Code d'éthique introduit le droit pour tout salarié du Groupe de divulguer des comportements ou des actions jugés incompatibles avec les valeurs et les principes du Code d'éthique. Le dispositif d'alerte relatif à la conformité a été mis en place conformément aux exigences de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés françaises (CNIL) et la directive européenne de décembre 2021. Le *management* direct, le Directeur de la Conformité du Groupe, les Ressources Humaines et le Directeur Juridique du Groupe sont les interlocuteurs de tout salarié qui émet une alerte. Ce système s'assure aussi que les droits des salariés, et de l'émetteur ou du sujet de l'alerte, sont protégés en conséquence. Le salarié qui émet une alerte bénéficie d'une totale confidentialité par rapport à l'alerte. Ce dernier ne fera l'objet d'aucune sanction ou mesure de rétorsion ou encore de discrimination, à condition qu'il ait agi de bonne foi et sans intention de nuire, même si les événements liés à l'alerte se révèlent inexacts ou si aucune mesure n'est prise par





Déclaration de performance extra-financière

Etre un partenaire éthique et équitable dans les affaires

la suite. Toute alerte qui révèle un comportement frauduleux, des défaillances significatives ou des insuffisances matérielles du contrôle interne donne lieu à des mesures correctives et/ou à des sanctions disciplinaires et/ou à des actions en justice. Les signalements anonymes ne seront pas pris en compte, sauf si la législation locale le permet.

En 2020, le responsable Groupe de l'éthique et de la lutte contre la corruption a mis en place un nouveau mécanisme de dénonciation : La Ligne Intégrité. Ce système couvre également les réclamations de griefs.

Par ailleurs, selon la législation française, concernant le système d'alerte, toute modification de la procédure/outil doit être à minima mentionnée aux représentants du personnel. La politique est également revue lorsque des modifications sont apportées et, dans ce cas, la direction des Ressources Humaines est consultée

La Ligne Intégrité est un outil externe à la disposition des salariés de Worldline et de ses tiers, pour leur permettre et les encourager à signaler leurs préoccupations.

La politique d'alerte de conformité globale a été mise à jour en 2021 pour se conformer aux exigences de la directive sur les lanceurs d'alerte (directive (UE) 2019/1937), et aux dernières directives de l'Agence française anticorruption (AFA).

La politique mondiale d'alerte de conformité mise à jour :

- Formalise le traitement d'une alerte en précisant les différentes étapes à suivre ;
- Renforce l'assurance de la protection du déclarant ;
- Met en place un Comité spécifique présidé par la Fonction Conformité pour l'adoption d'actions correctives ;
- Fournit des directives claires sur le traitement des alertes anonymes ;
- Fournit des informations claires sur les mesures de confidentialité des données liées au traitement des alertes reçues.

Tout cas soumis au processus d'alerte de conformité du Groupe est signalé au Directeur Groupe de la Conformité et de l'anti-corruption, qui signalera ensuite au Comité Conformité et protection des données tout cas ayant fait l'objet d'une enquête et confirmé comme étant un problème critique au niveau du Groupe. Toutes les questions de gouvernance en matière de conformité sont décrites au Chapitre F du présent rapport.

La Politique du Groupe relative aux alertes de conformité donne un aperçu de la façon dont le Groupe agit en matière de prévention, de détection et de réaction aux violations de la conformité, y compris la protection de la personne qui donne l'alerte. Les rôles et responsabilités sont clairement définis. De plus, des directives relatives à la confidentialité et la gestion de l'information sont également incluses.

En 2022, 38 alertes ont été signalées, mettant en évidence des violations du Code d'éthique de Worldline. La majorité des alertes étaient liées à des constatations comportementales et à l'utilisation abusive des actifs, le tout dans différentes géographies. Parmi ces alertes, il y a eu 14 incidents de discrimination ou de harcèlement en 2022.

Le traitement des alertes a été complété par l'engagement et la médiation du département des Ressources Humaines et du département de la conformité. 30 des 38 alertes ont été jugées recevables. Toutes les alertes ont fait l'objet d'une enquête et des mesures ont été prises en fonction des contextes.

Veuillez noter que la politique Groupe d'alertes de conformité est interne, mais que les principaux éléments sont publiés dans la déclaration externe de lutte contre la corruption.

A.4.2.1.2 Code éthique et information privilégiée

- **Devoir d'agir de bonne foi, Protection de la confidentialité et des informations privilégiées** : Worldline protège à la fois ses propres informations confidentielles et les informations fournies par ses clients, fournisseurs et partenaires (se référer à la section A.2.4). De plus, Worldline met en place des règles pour prévenir les délits d'initiés et les fautes professionnelles. En outre, Worldline s'assure que dans leurs décisions et leurs actions, les salariés de Worldline agissent de bonne foi, par exemple en s'abstenant d'agir de manière inappropriée, quelle qu'elle soit, notamment en dénigrant les services fournis par la Société à ses clients et en détournant l'utilisation des services et des actifs de Worldline à des fins personnelles ;
 - **Conflits d'intérêts** : Worldline s'engage à ce que toutes les décisions prises par l'un de ses salariés dans le cadre de son devoir professionnel le soient de manière objective et impartiale, dans l'intérêt de Worldline et non en fonction d'un intérêt personnel, qu'il soit financier ou familial. En conséquence, il est demandé aux salariés d'informer la Société dans le cas où ils se trouveraient en situation de conflit d'intérêts avec les concurrents, partenaires, clients ou fournisseurs de Worldline. En 2021, Worldline a mis à jour la politique globale de conflit d'intérêts afin d'améliorer le processus de déclaration de conflit et d'intérêt de Worldline. En 2022 Worldline a automatisé son processus de déclaration de conflit d'intérêts pour les nouveaux salariés à travers l'application d'intégration des Ressources Humaines ;
 - **Les principes du Code d'éthique ne sont pas les seules dispositions obligatoires applicables au sein de Worldline**. Une norme de politiques établies par les différents départements et adoptées par le Groupe, régit les activités de chaque salarié, qui doit se conformer à ces règles concernant, notamment, les délégations de pouvoir, les clauses contractuelles obligatoires pour les contrats des clients et des fournisseurs, la sélection des salariés potentiels et leur formation ou le processus de sélection des partenaires commerciaux entre autres exigences.
- Afin d'assurer la transparence et l'intégrité du marché des titres Worldline, la Société vise à fournir à ses investisseurs et actionnaires, dans des conditions égales pour tous, des informations sur ses activités et ses performances. Worldline demande à tous les cadres supérieurs ou salariés ayant accès à des informations critiques de suivre des règles spéciales, contenues dans un guide, afin de prévenir les délits d'initiés.
- **Délit d'initié** : La divulgation ou l'utilisation abusive d'informations privilégiées constitue une violation de la loi ou la réglementation boursière, qui peut donner lieu à des

poursuites pénales, administratives (Autorité des marchés financiers - AMF) et civiles. En conséquence, aucun salarié ne doit divulguer en particulier une information privilégiée à des tiers ou ne doit négocier, tenter de négocier ou recommander ou inciter à négocier des titres de Worldline lorsqu'il est en possession d'une information privilégiée.

- **Négociation lors des périodes de fermeture** : Les salariés susceptibles d'avoir accès sur une base régulière à des informations confidentielles ne doivent pas négocier, directement ou indirectement des titres Worldline durant une « période fermée ». Une période de fenêtre négative s'entend des six semaines précédant la publication des résultats financiers annuels de Worldline, 30 jours avant la publication des états semestriels de Worldline, et quatre semaines avant les informations financières pour les premier et troisième trimestres.
- **Couverture des stock-options et actions de performance** : Il est interdit à tous les salariés éligibles de mettre en place, au moyen d'instruments dérivés ou autrement, une couverture (droit d'acheter ou de vendre à un certain prix ou toute autre modalité) contre la variation du cours de Worldline de leur exposition à la valeur potentielle :
 - des stock-options dont ils sont bénéficiaires jusqu'au début de leur période d'exercice,
 - des actions de performance dont ils sont attributaires pendant les périodes d'acquisition et de blocage.

A.4.2.1.3 Créer et maintenir une forte culture de la conformité

La Société vise à diffuser les valeurs et les principes d'intégrité contenus dans le Code d'éthique afin que tous ses salariés y adhèrent. C'est pourquoi, en 2021, Worldline a mis en place une formation en ligne complète et obligatoire sur le programme de conformité du Groupe qui a été mise à jour en 2022. Depuis 2014, Worldline impose à tous ses nouveaux salariés une formation en ligne sur le Code d'éthique, quels que soient leur fonction, leur pays et leur niveau hiérarchique. Cette formation vise à assurer une meilleure compréhension du Code d'éthique de Worldline et à promouvoir l'adoption de pratiques éthiques au quotidien. En 2022, 86% des salariés de Worldline ont suivi le programme.

Afin de s'assurer que les salariés soient régulièrement au courant des dernières réglementations, la formation au Code d'éthique est mise à jour lorsque le Code lui-même a été mis à jour.

De plus, pour assurer une meilleure compréhension des risques spécifiques liés à la corruption, les cadres supérieurs et les fonctions exposées doivent suivre la formation spécifique sur la lutte contre la corruption. En 2022, le champ des fonctions exposées a été étendu à plus de 500 salariés et 89% ont suivi cette formation anti-corruption.

En outre, la formation obligatoire consacrée à la protection des données a été mise à jour. En 2022, 93 % des salariés ont suivi cette formation.



Principaux résultats

Indicateur	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Pourcentage de salariés formés au Code d'éthique – formation en ligne	71%	82%	95%	95%	95%	96%	94,7%	86%

A.4.2.2 La gouvernance de Worldline en matière de conformité

La charte de conformité du Groupe Worldline, publiée en 2019, définit les principes relatifs au positionnement et à la gouvernance de la fonction de conformité au sein du Groupe. La fonction Conformité aide le Groupe à mener à bien sa mission avec intégrité et conformément aux exigences légales et réglementaires applicables ainsi qu'aux normes éthiques les plus élevées.

La charte de conformité du Groupe Worldline a par ailleurs été mise à jour en 2022 afin de refléter le nouveau positionnement de la fonction Compliance, clarifier ses objectifs, son champ d'activité et missions, s'aligner avec les principes établis par le Comité de Bâle

Le Groupe Worldline a les objectifs suivants en matière de conformité :

- Prévenir et réduire les risques liés à la conformité ;

- Intégrer dans toutes ses activités la conformité aux règles et principes éthiques applicables à Worldline ainsi qu'au Code d'éthique, aux politiques d'intégrité et aux politiques de conformité de Worldline ;
- Etablir et maintenir des systèmes efficaces de gestion et de contrôle de la conformité, y compris le suivi et les rapports ;
- Promouvoir une culture de conformité et d'intégrité au sein de Worldline, de son *business* et de ses salariés.

L'objectif est de prévenir la perte d'intégrité, ainsi que les dommages financiers, juridiques et réputationnel, et également de protéger chaque société du Groupe Worldline et/ou l'un de ses salariés contre des poursuites ou des sanctions dues au non-respect des règles. La fonction de conformité de Worldline agit comme deuxième ligne, dans le cadre du modèle des trois lignes utilisé par Worldline.



Déclaration de performance extra-financière

Etre un partenaire éthique et équitable dans les affaires

Cette structure des trois lignes est en place dans tous les pays où Worldline opère et peut être définie comme suit :

- 1. Le personnel et la Direction Opérationnelle en première ligne.** Le contrôle interne et les systèmes ainsi que la culture développée et mise en œuvre par ces unités de gestion sont essentiels pour assurer la conformité ;
- 2. Les fonctions de gestion des risques et de conformité.** Ces fonctions assurent la surveillance et fournissent les outils, les systèmes et les conseils nécessaires pour soutenir, remettre en question et surveiller la première ligne dans l'identification, la gestion et le suivi des risques et l'assurance de la conformité ;
- 3. La fonction d'audit interne.** Cette fonction permet de bénéficier d'un niveau d'assurance indépendant afin que le cadre de gestion des risques, de la conformité et du contrôle interne fonctionne comme prévu.

L'importance accrue des sujets de conformité dans l'organisation élargie, avec plus d'entités réglementées, a nécessité une équipe renforcée pour assurer la couverture de la conformité au niveau du Groupe et au niveau local. L'expertise a été renforcée depuis novembre 2020 en affectant des équipes au niveau mondial et au niveau des lignes d'activité pour assurer le suivi des sujets clés : La sécurité financière (blanchiment d'argent,

sanctions, contrôle des exportations), l'éthique, la lutte contre la corruption et la gestion des tiers et la conformité réglementaire.

Depuis le dernier trimestre de 2022, le Global Head of Compliance a un lien hiérarchique direct avec Secrétaire Générale de Worldline. Un accès direct au DG sur les questions de conformité est toujours maintenue. Le Global Head of Compliance s'appuie sur des experts au niveau global et local au sein des unités managériales pour déployer les questions de conformité à travers le Groupe. Le lien avec le département juridique et de gestion des contrats se fait par le biais d'échanges réguliers, formels et informels.

Les structures de réunion ont évolué vers une structure de conformité étendue au niveau mondial, rapportant directement au Secrétaire Général de Worldline et partageant ainsi les sujets de conformité avec le plus haut niveau de gestion.

La gouvernance décrite vise à atteindre les objectifs suivants :

- Une meilleure connexion avec la Direction Générale en se concentrant sur les priorités et les progrès du programme de conformité basé sur le risque ;
- Une implication plus forte du *business* ainsi qu'une coopération et un alignement accrus entre la première et la deuxième ligne, en partageant des réalisations et des exigences futures en matière de conformité.

Pour soutenir ces objectifs, des échanges sont organisés à travers les différentes réunions ci-après :

Structure des réunions	Périmètre	Participants & sujets adressés
Réunions locales de conformité	Elles couvrent des questions spécifiques de conformité dans les opérations de l'unité et ont lieu régulièrement.	Régulièrement organisé par les opérations au niveau des entités managériales.
Comités locaux QSRC (Qualité, Sécurité, Risques et Conformité)	Ils servent dans le contexte de la conformité l'objectif de coopération et de partage d'informations sur une base mensuelle avec l'entreprise.	Les participants à ces comités sont des représentants de la première et de la deuxième ligne avec le périmètre d'une Ligne de Service globale ou d'une entité managériale régionale.
Comité Groupe QSR (Qualité, Sécurité & risque)	Cet organisme traite des défis et des questions de conformité ayant un impact ou une couverture transrégionale trimestriellement. Les contributions sont basées sur les comités QSR locaux.	Le comité est dirigé par le chef du Groupe QSR et rassemble les opérations du Groupe et les fonctions de deuxième ligne.
Comité conformité et protection des données du Groupe	Au niveau de la direction du Groupe, la fonction de conformité rend compte trois fois par an des réalisations en matière de conformité, des risques de corruption, de protection des données et de lutte contre le blanchiment d'argent, ainsi que du plan de conformité.	Présidé par le CEO, ce comité réunit notamment les responsables des GBL, le CFO, le Group Head of HR, le Head of Legal and Contract Management, le CIO et le Head of Quality, Security, Risk, Compliance, ainsi que des invités spéciaux si nécessaire.
Comité d'Audit, des Risques et de la Conformité du Groupe	Au plus haut niveau du Groupe, la fonction de conformité du Groupe rend compte à ce Comité qui se réunit deux fois par an. Ce dernier a pour objectif de superviser l'efficacité de Worldline en matière de contrôle interne, de gestion des risques et de conformité interne et externe et de communiquer sur les étapes importantes liées au programme de conformité du Groupe.	Au plus haut niveau du Groupe, la fonction de conformité du Groupe rend compte à ce comité qui se réunit deux fois par an. Ce dernier a pour objectif de superviser l'efficacité de Worldline en matière de contrôle interne, de gestion des risques et de conformité interne et externe et de communiquer sur les étapes importantes liées au programme de conformité du Groupe.

En 2022, aucune amende significative (amende dépassant les 100 000 euros) pour non-conformité ou une revendication juridique relative à un cas de corruption n'a été signalée pour Worldline.

En 2022, aucune affaire jugée critique n'a été signalée au niveau mondial.

A.4.3 le devoir de vigilance de Worldline (Plan de vigilance)

A.4.3.1 Contexte juridique

La loi française sur le Devoir de Vigilance s'applique à toute société qui emploie, à la clôture de deux exercices consécutifs, au moins cinq mille salariés en son sein et dans ses filiales directes ou indirectes dont le siège social est fixé sur le territoire français, ou au moins dix mille salariés en son sein et dans ses filiales directes ou indirectes dont le siège social est fixé sur le territoire français ou à l'étranger.

Cette société établit et met effectivement en œuvre un plan de vigilance relatif à l'activité (i) de la Société elle-même, (ii) des sociétés qu'elle contrôle et (iii) des activités des sous-traitants ou fournisseurs avec lesquels elle entretient une relation commerciale établie. Elle peut donc constater que ces risques et infractions dépassent le seul périmètre de Worldline.

Ce plan doit comprendre les éléments suivants et doit être rendu public :

- Une cartographie des risques destinée à leur identification, leur analyse et leur hiérarchisation ;

A.4.3.2 L'éligibilité de Worldline

Le siège social de Worldline est basé en France. Le nombre de salariés ayant considérablement augmenté avec l'acquisition d'Ingenico, il a atteint le seuil de la législation française décrits

A.4.3.3 Le plan de vigilance de Worldline

La loi sur le devoir de vigilance traduit une volonté de transparence accrue tant sur les activités d'une entité que sur sa chaîne de valeur.

Cela implique, d'une part, une connaissance approfondie des questions d'environnement, de droits de l'homme, de santé et de sécurité et, d'autre part, l'implication nécessaire de la gestion des risques et des achats.

Par conséquent, pour obtenir un résultat de qualité, une équipe pluridisciplinaire a été mise à contribution.

Afin de mener à bien et de maintenir le développement de son plan de vigilance, Worldline a mis en place deux comités :

- Un comité opérationnel avec la gestion des risques, la conformité, les achats et la RSE ; et
- Un comité de pilotage avec les mêmes départements ainsi que le département juridique.

- Des procédures d'évaluation régulière de la situation des filiales, des sous-traitants ou fournisseurs avec lesquels est entretenue une relation commerciale établie, au regard de la cartographie des risques ;
- Des actions adaptées d'atténuation des risques ou de prévention des atteintes graves ;
- Un mécanisme d'alerte et de recueil des signalements relatifs à l'existence ou à la réalisation des risques, établi en concertation avec les organisations syndicales représentatives dans ladite société ;
- Un dispositif de suivi des mesures mises en œuvre et d'évaluation de leur efficacité.

Veillez noter que la notion de risques désigne les risques pour les titulaires de droits conformément aux UNGP et non les risques pour l'entreprise.

ci-dessus. Pour cette raison, Worldline travaille actuellement sur son plan de vigilance afin d'être en conformité d'ici novembre 2022.

Chaque année, ce comité opérationnel est également chargé de suivre la mise en œuvre des plans d'action décrits dans ce document (section 5) et de mettre à jour la carte des risques en conséquence. D'autres fonctions (par exemple, les Ressources Humaines, les achats, la RSE, etc.) peuvent également être impliquées dans le déploiement des plans d'action requis.

Par le biais du plan de vigilance, les mesures d'atténuation et de remédiation en matière de droits humains sont expliquées. Comme c'est la première année que nous publions notre plan de vigilance, celles-ci seront développées dans les années à venir.

Veillez vous référer au Plan de Vigilance de Worldline publié sur la page RSE de son [site internet](#).



Déclaration de performance extra-financière

Etre un partenaire éthique et équitable dans les affaires

A.4.4 Lutte contre la corruption

A.4.4.1 Politiques de lutte contre la corruption et contre certains types de fraude

- En tant que signataire du Pacte Mondial des Nations Unies depuis 2016, et avec la nomination de Worldline au Conseil d'administration du Global Compact France en 2020, Worldline a mis en place plusieurs politiques et processus internes pour prévenir les risques de conformité tels que les pots-de-vin, la corruption, les violations des lois sur la concurrence, le contrôle des exportations et la fraude en général tout au long de sa chaîne de valeur. Les politiques suivantes sont appliquées dans l'ensemble de la Société. Worldline n'a reçu aucune plainte de clients ou de fournisseurs liée à la corruption. A titre de mesure préventive, plusieurs politiques ont été émises et mises en œuvre :
 - **Gestion des risques de fraude liés aux activités de Worldline** : Le Groupe Worldline, en tant que fournisseur de services et de solutions de paiement, a mis en place toutes les mesures organisationnelles et techniques nécessaires, conformément aux normes les plus élevées (par exemple, la certification PCI) pour minimiser le risque de fraude. En tant qu'acquéreur commercial, le Groupe doit s'assurer du respect de la sécurité des paiements et des règles des systèmes de cartes. Le département de gestion des risques de fraude du Groupe a mis en place diverses politiques et procédures pour faire face à ces risques. Par exemple, le Groupe a également développé une application de détection et de réaction aux fraudes (FD&R) qui permet de détecter les fraudes en temps quasi réel sur la base d'une application d'analyse de données. En outre, le processus d'atténuation des risques du Groupe a été renforcé par des fonctionnalités supplémentaires afin de mieux gérer les risques résiduels, telles que le géo-blocage, le blocage en temps réel, la désactivation de repli et les systèmes de sauvegarde ;
 - **Politique de lutte contre la corruption (concernant les cadeaux ou les avantages)** : Pour protéger Worldline de tout cadeau ou avantage disproportionné donné ou reçu par un salarié de Worldline, une politique actualisée a été mise en place en 2020, visant à analyser les cadeaux, invitations et autres avantages dont Worldline serait le fournisseur ou le bénéficiaire. Un résumé de la politique a été publié sur le site Web de Worldline en tant que Déclaration Anti-Corruption de Worldline. En tant que participant au Pacte Mondial des Nations Unies, Worldline souscrit aux principes anti-corruption sous « toutes ses formes, y compris l'extorsion et les pots-de-vin ». La politique ABAC a été mise à jour en 2022 en tenant compte des résultats de la cartographie des risques de corruption 2021 et des dernières lignes directrices de l'AFA. La politique anti-pots-de-vin et anti-corruption mise à jour est désormais organisée par sujets et comprend des exemples détaillés de situations de corruption. Les sujets couverts incluent les cadeaux et les invitations, les relations avec les gouvernements et les fonctionnaires, l'interaction avec des tiers, l'embauche de personnes, les contributions, les dons et les parrainages, et les paiements de facilitation. La politique est également complétée par des directives spécifiques sur la façon de traiter les cadeaux et les invitations. La fraude interne a été retirée du champ d'application de cette politique et sera couverte par une politique autonome ;
 - **Déclaration Anti-Corruption de Worldline** : Afin de mieux communiquer sur ses valeurs, son engagement et ses exigences en matière de lutte contre la corruption, Worldline a publié en 2022 une Déclaration Anti-Corruption accessible au public sur son site internet.

A.4.4.2 Empêcher l'évasion fiscale

- **Conformité fiscale** : Worldline s'est engagée à respecter scrupuleusement les lois et pratiques fiscales dans les pays où le Groupe est présent. A cet égard, Worldline paie des impôts dans les juridictions où ses activités commerciales génèrent des bénéfices et créent de la valeur. Ce comportement est conforme aux règles et normes nationales et internationales en vigueur et à l'application des principes de l'OCDE aux opérations au sein du Groupe. Ainsi, les transactions inter-sociétés transfrontalières au sein du Groupe sont basées sur le principe de pleine concurrence et sont documentées dans chaque pays selon les règles de prix de transfert locales et internationales, et communiquées aux autorités locales chaque fois que nécessaire.
 - **Gestion du risque fiscal** : Compte tenu de la complexité de l'environnement fiscal international, un certain degré de risque fiscal et d'incertitude est inhérent aux activités commerciales du Groupe, en raison des défis liés à l'application des lois et règlements locaux, des erreurs commises lors du remplissage des déclarations fiscales et des audits réguliers des autorités fiscales. Toutefois, le Groupe s'engage à divulguer tous les faits et circonstances pertinents aux autorités fiscales. En cas de désaccord sur l'interprétation des lois fiscales, le Groupe travaille de manière proactive pour chercher à résoudre tous les problèmes par accord, lorsque cela est possible, et à trouver des solutions acceptables et durables afin de réduire son exposition aux risques.

De plus, Worldline gère les questions fiscales avec intégrité, n'entre pas dans un plan de planification fiscale agressive ou artificielle déconnecté de ses opérations réelles. Worldline cherche également à atténuer le niveau de risque relatif à ses opérations en veillant à ce qu'une attention particulière soit appliquée à tous les processus qui pourraient affecter le respect de ses obligations fiscales.
- Les risques sont identifiés et gérés localement par des responsables fiscaux locaux ou au Directeur Financier local, avec l'appui de conseillers externes éventuel en cas d'incertitude ou de complexité. Ils rendent régulièrement compte au Directeur Fiscalité Groupe qui supervise et suit la gestion des risques fiscaux afin de trouver la meilleure solution pour les atténuer.

- **La fonction relative à la fiscalité** : la stratégie fiscale de Worldline est approuvée par le Directeur Financier du Groupe, membre du Comité Exécutif, qui délègue sa direction exécutive – c'est-à-dire la définition, le suivi et la supervision – au Directeur Fiscal Groupe. Les responsables fiscaux locaux – qui rapportent au directeur fiscal du Groupe – ont la responsabilité d'assurer la liaison avec les équipes financières et commerciales locales ainsi qu'avec les conseillers externes afin de garantir la bonne application de la stratégie fiscale et le respect des lois fiscales nationales et internationales applicables.

Le département relatif à la fiscalité est organisé autour d'une équipe *corporate* et de spécialistes locaux internes ou externes travaillant en étroite collaboration avec les opérations, visant à accompagner l'entreprise dans le développement des opérations et à assurer la compétitivité du Groupe. A ce titre, il vise à minimiser la double imposition, à garantir le respect des lois et réglementations fiscales

applicables, à minimiser l'exposition fiscale, à bénéficier des incitations, allègements et exonérations fiscales disponibles conformément à la législation fiscale et à l'activité du Groupe.

- **Transparence fiscale** : Afin de prévenir tout cas d'évasion fiscale lorsque le droit fiscal est sujet à interprétation, le Groupe peut émettre un avis écrit afin d'appuyer le processus de décision ou engager des discussions transparentes avec les autorités fiscales afin de garantir un alignement sur l'interprétation des règles fiscales. Par ailleurs, le Groupe respecte ses obligations de *reporting*, notamment en ce qui concerne le rapport pays par pays (Country by Country Report- CbCR), qui est élaboré et déposé selon la législation fiscale française et les directives internationales.
- **Concernant le *reporting* pays pas par pays**, cela n'a pas été fait cette année mais ce *reporting* sera fait les années suivantes.

A

A.4.4.3 Contributions monétaires dans le cadre de nos affaires publiques et réglementaires

Les Affaires Publiques et Réglementaires sont positionnées dans l'organisation interne avec un rapport direct au DG. La stratégie d'influence vise à :

- Anticiper les évolutions réglementaires et réagir aux décisions publiques ;
- Promouvoir directement le savoir-faire de la Société ;
- Orchestrer le flux d'information au sein de l'entreprise sur les sujets clés pour mobiliser les divisions impactées
- Améliorer l'image de l'entreprise en générant des opinions positives et un engagement.

Worldline ne fait pas de contributions monétaires aux candidats à un poste élu, aux partis politiques ou au comité électoral dans aucun pays. De plus, dans sa politique anti-corruption et anti-fraude, Worldline interdit de fournir de l'argent, des cadeaux, des divertissements ou quoi que ce soit d'autre à un gouvernement ou à des fonctionnaires publics et/ou à des membres de leur famille ou à des personnes connues pour être des associés proches du gouvernement et des fonctionnaires publics (« fonctionnaires ») dans le but d'influencer ces fonctionnaires afin d'obtenir ou de conserver des affaires ou un avantage commercial, ou autrement en relation avec des décisions qui peuvent être considérées comme bénéfiques aux intérêts commerciaux de Worldline.

En ce qui concerne la gestion des droits de vote attachés à l'appartenance à des associations et organisations professionnelles, une analyse préalable des sujets à voter en Assemblée Générale est faite notamment en ce qui concerne

l'élection du Président de manière autonome pour éviter tout conflit d'intérêt de la part de nos représentants.

A l'échelle européenne, Worldline fait partie du registre de transparence tenu par la Commission européenne sous le numéro d'identification 257888538969-50.

A partir de mai 2020, Worldline est membre fondateur d'une association nommée European Digital Payments Industry Alliance (EDPIA) avec d'autres acteurs clés du secteur des paiements. Grâce à l'EDPIA, Worldline a désormais un accès direct aux décideurs européens qui ont pour ambition d'alimenter la réalisation du marché unique numérique. Cette cotisation attachée à l'EDPIA est l'unique votée et payée directement par le département Public & Regulatory de Worldline selon le budget annuel du département. En 2022, une augmentation à 89 000 euros s'explique par l'événement annuel organisé en juin 2022 pour célébrer les deux ans de l'Alliance. Initialement prévu en 2021, l'événement aurait dû être reporté en raison de la crise de la Covid.

En juillet 2022, Ingenico a été vendu à un tiers. Mais les frais d'adhésion étant payés en une fois par an, aucun impact sur le montant total déjà payé pour l'exercice 2022.

En conclusion, en 2022, Worldline s'est appuyée sur un réseau d'environ 180 associations dans le monde pour une cotisation globale de 2 millions d'euros afin d'accroître sa visibilité auprès des clients mais aussi de participer à la standardisation de l'industrie du paiement. Parmi les principales associations dépassant le seuil de 100 000 euros de cotisation, on peut citer : Swisscard AECS (Suisse) et Acquiris (Belgique).



Déclaration de performance extra-financière

Etre un partenaire éthique et équitable dans les affaires

	2022
EDPIA	89 000 EUR
Acquiris	189 000 EUR
Swisscard AECS	102 000 EUR
Trade associations or tax-exempt groups	1 620 000 EUR
Contributions to political campaigns, organisations or candidates	0
TOTAL CONTRIBUTION	2 000 000 EUR

Au moins, afin d'industrialiser le processus d'enregistrement de chaque cotisation dans la base de données suivie par les Affaires publiques dans Worldline, un nouveau processus a

été défini avec la division des achats dans Worldline. Après une période de test en 2022, le processus est désormais en production depuis le 1^{er} janvier 2023.

A.4.5 Anti-blanchiment d'argent, financement du terrorisme, contrôle des exportations et sanctions

Lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme (LBC/FT)

Le marché mondial des services et solutions de paiement se caractérise par une évolution rapide des technologies, des exigences réglementaires, des tendances à la normalisation et une attention accrue des clients pour la sensibilisation aux coûts, le contrôle des processus et la gestion des risques. L'accent mis sur la réglementation passe d'une vision bancaire à une vision plus large qui inclut le secteur des services et solutions de paiement. Comme de nouvelles parties entrent dans la chaîne de valeur des paiements, la complexité et les dépendances augmentent, d'où le besoin croissant de réglementation et de connaissances spécialisées dans une entreprise comme Worldline, capable de garantir l'efficacité de la conformité à un environnement réglementaire de plus en plus strict. En tant que leader des services de paiement en Europe, Worldline allie une vaste expérience dans le domaine des systèmes de paiements traditionnels (émission d'un moyen de paiement, acquisition d'ordres de paiement, traitement des paiements intra et interbancaires) et une expertise reconnue dans la conception de solutions e-commerce et de paiement mobile innovants. Worldline propose la gamme de services de bout en bout la plus complète d'Europe en matière de paiements et de transactions par carte et assure une disponibilité transfrontalière de ses services à valeur ajoutée pour les banques, les institutions financières et les entreprises.

L'Euro système, qui fait partie de la Banque Centrale Européenne, promeut la sécurité et l'efficacité des systèmes de paiement, de compensation et de règlement relevant de son mandat de surveillance. Ces systèmes jouent un rôle important non seulement pour la stabilité et l'efficacité du secteur financier et de l'économie de la zone euro dans son ensemble, mais aussi pour la bonne conduite de la politique monétaire unique

de la zone euro et pour la stabilité de la monnaie unique. La surveillance des infrastructures de marché par l'Euro système est fondée sur les Principes CPSS-IOSCO internationalement reconnus pour les infrastructures de marché (PFMI). Ces derniers ont été adoptés par le Conseil des Gouverneurs de la BCE en juin 2013 en tant que normes pour la surveillance de tous les types de PFMI dans la zone euro sous la responsabilité de l'Euro système.

Une part très importante de la réglementation du secteur des services de paiements est la conformité avec les règlements européens en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme (AML/CFT). Dans ce contexte, Worldline s'efforce d'opérer en conformité avec la législation relative à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

En tant que tel, il prend en compte les normes internationales relatives à la AML/CFT, le cadre législatif européen avec, comme référence centrale, la 4^e directive AML de l'UE (AMLD4¹) et les règles ultérieures² modifiant ou complétant ainsi que les lois et réglementations nationales de AML/CFT. Une veille réglementaire permanente permet à Worldline de se tenir au courant des nouvelles initiatives légales et réglementaires au niveau international, national ou local.

Des régimes efficaces de AML/CFT sont essentiels pour la protection et l'intégrité des marchés et du cadre financier mondial. Ces réglementations contribuent à atténuer les facteurs qui facilitent l'exploitation financière. Connaître correctement votre client/Les procédures de diligence raisonnable de la clientèle (KYC/OCDD), le suivi adéquat des transactions et le signalement des activités et transactions suspectes, sont des éléments essentiels de chaque institution financière pour se conformer au cadre légal et réglementaire et pour réduire les activités de criminalité financière dans le secteur des paiements.

1 Le règlement (UE) 2015/847 du Parlement européen et du Conseil du 20 mai 2015 relatif aux informations accompagnant les transferts de fonds et abrogeant le règlement (CE) n° 1781/2006 (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE) est également visé.

2 La Directive AMLD4 est modifiée (non abrogée) par la Directive AMLD5 : Directive (UE) 2018/843 du Parlement européen et du Conseil du 30 mai 2018 modifiant la directive (UE) 2015/849 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins du blanchiment de capitaux ou du financement du terrorisme et modifiant les Directives 2009/138/CE et 2013/36/UE (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE). Directive (UE) 2018/1673 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2018 relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux par le droit pénal, apporte une nouvelle définition des infractions sous-jacentes conduisant au blanchiment de capitaux et renforce les sanctions.

Les entités réglementées de Worldline soumises aux lois et réglementations AML/KYC ont une fonction de conformité en place comprenant un Anti-Money Laundering Officer (AMLO) responsable de la mise en œuvre des exigences réglementaires AML/CFT. De même, les AMLO rapportent directement au membre du Conseil d'administration désigné comme cadre supérieur responsable de la conformité à la loi AML/CFT.

Sanctions et contrôle des exportations.

Worldline respecte la législation dans ce domaine et s'appuie sur des partenaires spécialisés pour assurer un contrôle adéquat des clients et de leurs transactions au regard des listes internationales et nationales. Les procédures prévoient

la communication d'informations aux autorités compétentes si nécessaire. Worldline s'efforce de ne pas traiter ou s'engager dans des transactions avec des ressortissants spécialement désignés (SDN) ou des personnes bloquées, sauf dans la mesure prévue par la loi.

En conséquence de la situation en Ukraine depuis février 2022, Worldline a mis fin aux relations d'affaires concernées ou est en train de mettre fin à ses activités et à sa présence en Russie et ce, conformément aux règles en vigueur et avec l'autorisation de la Direction Générale du Trésor (France/Décision n° 123510).

Enfin, Worldline n'est pas impliquée, directement et/ou indirectement, dans une quelconque activité liée à la vente, la fourniture ou l'exportation de biens à double usage.

A

A.4.6 Développer les achats responsables et la diligence raisonnable dans la chaîne de valeur

A.4.6.1 La stratégie d'achats responsables de Worldline

L'ambition de Worldline est d'influencer davantage son secteur et son écosystème en termes de pratiques RSE, notamment ses fournisseurs et partenaires, afin de garantir l'intégrité dans sa chaîne d'approvisionnement. Pour ce faire, la Société s'engage fermement à développer des achats responsables, réduisant ainsi ses risques techniques, environnementaux, sociaux et financiers liés à sa chaîne d'approvisionnement. A terme, cela permet également de renforcer sa performance, de protéger la réputation de sa marque et de limiter ses dépendances.

Après avoir redéfini sa stratégie d'achats responsables au niveau Groupe avec des processus spécifiques et de nouveaux outils, Worldline s'est concentrée, en 2022, sur l'implémentation et l'approfondissement de cette nouvelle stratégie qui s'articule autour de trois axes :

1. Assurer une diligence raisonnable grâce aux évaluations des risques de ses fournisseurs ;
2. Promouvoir des pratiques d'achat responsables ;
3. Améliorer en permanence les performances de ses fournisseurs (y compris leur performance RSE).

La gouvernance des achats responsables est sous la responsabilité du Directeur des Achats de Worldline et est gérée par une équipe dédiée pour renforcer cette dimension dans l'ensemble du département achats. En tant que pilier de la stratégie RSE, la coordination et l'alignement des objectifs et le suivi des performances avec le département RSE sont assurés par le Comité des Achats Responsables (*Sustainable Procurement Board*). Ce dernier réunit le Directeur des Achats et le Directeur RSE lors d'une réunion trimestrielle. Pour plus d'informations sur l'organisation du département des achats, veuillez vous référer à ce document, Rapport Intégré, achats et fournisseurs

Conformément à la loi française sur le devoir de vigilance, Worldline s'appuie donc sur ces trois axes stratégiques pour développer et approfondir ses actions en matière d'achats responsables dans le cadre de son Plan de Vigilance. Cette

stratégie d'achats durables est alignée sur le cadre et les attentes décrits dans la norme ISO 20400.

En 2022, Worldline compte environ 13 000 fournisseurs actifs de niveau 1 (dont 3 006 sous-traitants travaillant pour Worldline dans 47 pays). Les fournisseurs sont répartis en trois statuts opérationnels différents afin de gérer la base de données des fournisseurs de manière plus efficace avec des actions appropriées :

- **Stratégique** : Fournisseur de longue durée répondant à au moins un des critères suivants : dépenses élevées, enjeu de substituabilité, technologie spécifique impliquée, risques spécifiques liés aux services, etc. ;
- **Surveillé** : fournisseur non stratégique mais pouvant représenter un risque pour Worldline (risque d'entité fournisseur lié à la conformité/RSE ou risque d'engagement lié à la sécurité...) ;
- **Standard** : Autre fournisseur n'entrant pas dans le champ d'application des autres catégories (stratégique, surveillé).

Cette classification, fixée par l'acheteur responsable du fournisseur lors de l'onboarding de ce dernier et revue annuellement, permet à l'équipe des achats d'appliquer un suivi différent selon le statut du fournisseur.

Les fournisseurs stratégiques sont principalement des fournisseurs de rang 1 apparaissant dans les dépenses de Worldline, mais à quelques exceptions près, Worldline peut également cibler les fournisseurs de niveau 1 bis comme stratégiques. Les fournisseurs de rang 1 bis sont les fournisseurs avec lesquels Worldline a une relation directe et où les risques se situent même si ils ne sont pas payés directement.

Cette stratégie est reflétée par les principaux KPI de Worldline et les objectifs de Trust 2025. En 2022, Worldline a mené une analyse détaillée de ses dépenses, en classant les dépenses et en excluant les flux financiers qui ne devraient pas faire partie des « dépenses strictes » sur lesquelles Worldline calcule les KPI suivants. Les dépenses ont atteint environ 1,5 milliards d'euros avec la ventilation suivante.



Déclaration de performance extra-financière

Etre un partenaire éthique et équitable dans les affaires

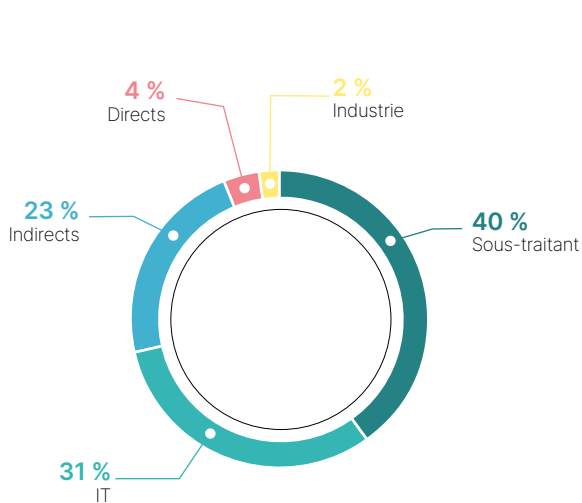
Principaux résultats et objectifs

Achats responsables - ICP	2020	2021	2022	Objectif 2025
% de fournisseurs évalués par EcoVadis avec un score inférieur à 45 ayant un plan d'action pour résoudre les problèmes critiques identifiés.	100%	100%	100%	100%
% des dépenses évaluées par EcoVadis (sur les dépenses stratégiques des fournisseurs)	54% ¹	86% ²	86,7%	90%
% des dépenses des fournisseurs stratégiques par rapport aux dépenses totales de Worldline	80%	37%	42,2%	-
% de fournisseurs stratégiques évalués par EcoVadis	35% ²	74%	78%	-
Pourcentage d'acheteurs formés annuellement à l'approvisionnement durable	-	65%	92,5%	-
% des dépenses effectuées auprès de fournisseurs locaux (le fournisseur est situé dans le pays de l'achat)	80%	80%	97,6%	-

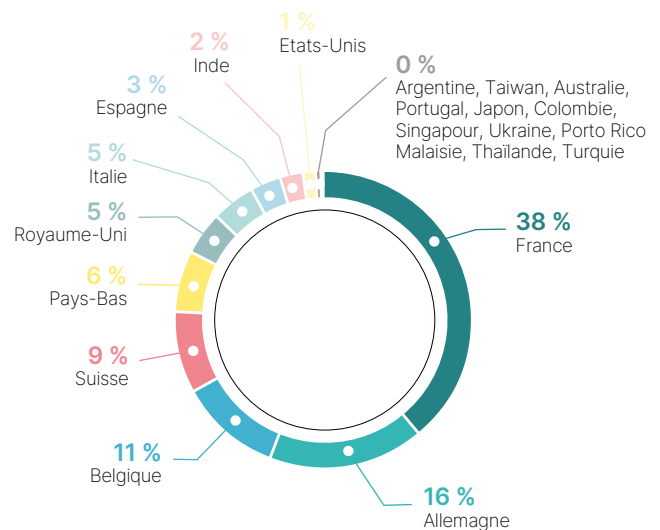
1 La méthodologie utilisée pour calculer ce KPI a changé : le KPI s'est amélioré mais sur une base moins représentative (les dépenses des fournisseurs stratégiques par rapport aux dépenses totales ont diminué). Une meilleure représentativité est un critère d'amélioration pour le rapport de l'année prochaine.

2 Se référer à la note ci-dessus.

Dépenses par catégorie de fournisseurs



Dépenses par pays vendeur



Définitions clés

Mot-clé	Définition
Fournisseur	Toute organisation externe/tiers qui fournit ou a fourni des biens et/ou des services au Groupe Worldline au cours des dernières années. Cette définition inclut les prestataires de services externes (pour les activités de sous-traitance), les fournisseurs de matériel et autres services externes, les fabricants, voire les organisations caritatives lorsque les contreparties pour Worldline sont clairement définies dans un contrat. Le terme « vendeur » est similaire mais couvre un champ plus large en incluant les fournisseurs potentiels.
Sous-traitance externe	La sous-traitance externe signifie un accord de toute forme entre une entité juridique de Worldline et un fournisseur de services externe par lequel ce fournisseur de services exécute un processus, un service ou une activité (ou des parties de ceux-ci) de manière récurrente ou continue qui relèverait normalement du champ d'application des processus, services ou activités qui seraient ou pourraient de manière réaliste être exécutés par l'entité juridique de Worldline. Cette définition exclut les services suivants : les fonctions qui doivent légalement être sous-traitées, les services d'information sur le marché, les infrastructures de réseau mondial, les accords de compensation et de règlement, les services qui ne seraient autrement pas assurés par une institution de paiement ou un prestataire de services informatiques ou des services publics. Le terme « sous-traitance externe » ABE entre dans le champ d'application des lignes directrices de l'Autorité Bancaire Européenne. Cela comprend les activités de sous-traitance qui seraient normalement entreprises par l'entité juridique Worldline agissant en tant qu'institution réglementée.
Sous-traitant externe	Un sous-traitant externe est une personne externe travaillant pour une entreprise externe (le fournisseur ou prestataire) pour laquelle Worldline a un accord contractuel de sous-traitance temporaire. Le référentiel des ressources de Worldline distingue les Internes (salariés de Worldline) des Externes. A aucun moment un salarié de Worldline ne peut être considéré comme un sous-traitant externe et un sous-traitant externe n'est pas un salarié de Worldline.

A

A.4.6.2 Assurer une vérification préalable grâce à l'évaluation des risques de ses fournisseurs

La diligence raisonnable de la chaîne d'approvisionnement décrit les efforts déployés pour enquêter sur un potentiel fournisseur et évaluer de manière régulière les fournisseurs existants. Son objectif est de mettre en évidence toute corruption/tout manquement à l'éthique/toute violation des droits humains/tout risque extra-financier associé au fournisseur potentiel ou existant afin de garantir l'intégrité au sein de la chaîne d'approvisionnement.

Afin de garantir la diligence raisonnable dans sa chaîne d'approvisionnement, Worldline procède à deux niveaux d'évaluation des risques : au niveau des entités du fournisseur d'une part et, d'autre part, au niveau de la commande/service, comme décrit ci-après. La gestion des risques d'entreprise (*Worldline Enterprise Risk Management – ERM*) surveille les risques liés à la chaîne d'approvisionnement dans la cartographie des risques du Groupe. Avec la base actuelle de fournisseurs, l'évaluation des risques et la conception d'un plan d'atténuation des risques pour les fournisseurs critiques et stratégiques font partie de la mission des équipes achats en collaboration avec l'équipe risque, conformité et l'équipe RSE au niveau Groupe.

Evaluation des risques fournisseurs : intégration et suivi

L'intégration d'un nouveau fournisseur potentiel suit le même processus d'évaluation, quel que soit le pays ou l'industrie du vendeur. La diligence raisonnable et la validation de ce fournisseur dans la base de données sont nécessaires avant de pouvoir créer une demande d'achat avec ce fournisseur. Ce processus d'évaluation, mené par l'équipe achats, comporte trois volets :

1. Un *screening* extra-financier et financier à partir de bases de données mondiales.

Une vérification des antécédents, c'est-à-dire un scan des bases de données mondiales visant à vérifier la stabilité financière du vendeur et à déterminer si l'entreprise ou sa direction figure ou non sur les listes d'interdiction/sanction, est effectuée pour tous les nouveaux partenaires. Le *screening* permet également de rechercher systématiquement les personnes politiquement exposées (PEP) parmi les UBOs (bénéficiaires ultimes) de l'entreprise et intègre la liste des éventuelles condamnations pour infraction à la loi ou aux réglementations en vigueur. Les résultats de ce *screening* sont également mis à jour régulièrement ;

2. Un questionnaire *d'onboarding* rempli par le vendeur (comprenant des questions sur la RSE).

Le questionnaire *d'onboarding* comprend différentes catégories de questions (des informations sur l'identification du vendeur à ses pratiques en matière de RSE et de conformité) RSE, conformité) et a été retravaillé pour être rempli directement par le vendeur afin d'obtenir des informations plus précises. Ces questions permettent d'avoir plus de détails sur la maturité RSE du vendeur et les risques extra-financiers qui lui sont liés ;

3. Une cartographie des risques inhérents à la RSE (par pays et par industrie du vendeur).

Sur la base des données fournies par la plateforme EcoVadis, Worldline a également prévu d'inclure le risque RSE inhérent à l'industrie du vendeur en plus du risque pays existant dans ses critères d'évaluation du risque des fournisseurs.



Déclaration de performance extra-financière

Etre un partenaire éthique et équitable dans les affaires

Grâce à ces différents lots d'informations, l'équipe des achats est en mesure d'attribuer une note de risque au fournisseur (faible, moyen ou élevé) conformément à des critères prédéfinis afin de requérir une éventuelle approbation supplémentaire à la validation du fournisseur. S'il est validé, l'acheteur définit un statut opérationnel pour le nouveau fournisseur. Pour tous les statuts, à l'exception du statut standard, l'équipe des achats surveillera étroitement les risques extra-financiers et les performances RSE du fournisseur, a minima sur une base annuelle.

A noter que cette évaluation d'*on-boarding* comprend également un scoring financier pour mieux appréhender la stabilité financière du fournisseur.

Cette évaluation est gérée par l'équipe Procurement avec le soutien, si nécessaire, de l'équipe Compliance/Risk. Les partenaires (revendeurs, lobbies, M&A) qui ne sont pas des fournisseurs suivent un *on-boarding* similaire mais sont gérés par l'équipe Global Risk.

Evaluation des risques liés à l'engagement : identification, notation et atténuation des risques

Outre les risques extra-financiers liés à un fournisseur, il existe d'autres risques spécifiquement liés à l'achat, tels que les risques de sous-traitance, de sécurité, de protection des données, de continuité des activités et de blanchiment d'argent. Worldline a structuré différentes initiatives existantes en un processus unique, global et systématisé d'évaluation des risques d'engagement. Une évaluation des risques est principalement liée à un contrat.

Cette évaluation doit être déclenchée pour chaque nouvel engagement appartenant aux catégories d'achats à risque (soumis à ces risques) le plus tôt possible dans le processus et si possible avant la création d'une demande d'achat par les opérationnels. L'évaluation des risques est traitée dans un outil spécifique géré par l'équipe Global Risk (phases d'identification, de notation et d'atténuation). Si nécessaire, des questionnaires complémentaires sont à envoyer au fournisseur à partir de cet outil pour mieux évaluer le risque et son atténuation. Ce processus permet notamment de se conformer aux exigences de l'ABE (Autorité Bancaire Européenne) en fournissant un registre des services de sous-traitance et en identifiant les sous-traitances critiques.

A.4.6.3 Promouvoir des pratiques d'achats responsables

La stratégie d'achats responsables de Worldline implique que le Category Manager ou l'acheteur principal concerné, avec le soutien de l'équipe Global Procurement Compliance & Process, doit respecter et mettre en œuvre de manière cohérente les initiatives suivantes avec les fournisseurs globaux et locaux.

Normes éthiques les plus strictes au sein de l'équipe achat

Les salariés qui effectuent des activités liées à l'achat au nom de la Société ou qui ont des contacts réguliers avec les fournisseurs doivent respecter un Code de conduite strict. Tous les membres du Département des Achats doivent prendre connaissance et signer ce document qui établit les règles élémentaires que chaque salarié doit suivre dans l'exercice de son travail. Le Code de conduite est applicable à l'ensemble du Groupe Worldline et chaque entité est responsable de la mise en œuvre des objectifs et des principes applicables (conformément aux législations et réglementations nationales). Le non-respect de ce Code de conduite peut entraîner des mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'à licenciement.

Depuis 2021, une formation en webinar sur les sujets d'achats responsables pour les acheteurs ont été proposés (au moins deux fois par an) pour partager les directives de conformité, l'évolution de la réglementation, les nouveaux processus et les documents internes disponibles notamment pour améliorer l'intégration des critères RSE dans le processus d'approvisionnement. En 2022, 92,5% des acheteurs ont participé à au moins une session de formation.

Charte d'intégrité, accords contraignants et clauses contractuelles

Worldline partage ses valeurs et ses engagements avec ses fournisseurs et ses partenaires par le biais d'un document unique, une charte d'engagement pour ses partenaires intitulée *Business partner's commitment to integrity*, qui est annexée au contrat des fournisseurs et disponible sur le site Internet de Worldline. Cette charte résume les principes et les actions

que tous les partenaires de Worldline doivent respecter pour pouvoir travailler avec la Société. Ainsi, elle les encourage à suivre les principes du Pacte mondial des Nations Unies dans les domaines des droits humains, du travail, de la préservation de l'environnement et de la lutte contre la corruption. Tout nouveau fournisseur, et pas seulement les fournisseurs ayant un contrat, doivent accepter cette charte grâce au nouveau processus de diligence raisonnable lors de l'*onboarding*.

En outre, Worldline a également publié une *Lettre sur l'approvisionnement responsable en minerais*, signée par le Directeur RSE. Si la charte mentionne déjà l'exigence d'une chaîne d'approvisionnement n'ayant aucun lien avec des zones de conflits, Worldline a publié sur son site Internet une lettre dédiée visant à fournir aux fournisseurs de matériel (de terminaux et de composants des centres de données par exemple), une politique, des attentes et des directives spécifiques sur la façon d'évaluer leur approvisionnement en minerais. En effet, la Société s'engage à s'assurer que les minerais utilisés dans les composants de ses produits ne proviennent pas de régions en conflit (par exemple, République démocratique du Congo, Rwanda, Tanzanie, Ouganda, Zambie), ni ne financent des groupes armés. A cet égard, Worldline soutient fermement les efforts du guide de l'OCDE sur la diligence raisonnable pour des chaînes d'approvisionnement responsables et qui n'achètent pas de minerais provenant de zones de conflits et à haut risque. Par conséquent, la lettre indique clairement que les fournisseurs d'EMS (*Electronic Manufacturing Services*) de Worldline doivent adhérer aux principes suivants :

- Prendre les mesures nécessaires pour déterminer si leurs produits contiennent des minerais de conflit ;
- Si c'est le cas, en informer Worldline et adopter une politique et des procédures de diligence raisonnable pour s'assurer que les métaux, notamment les 3TG (étain, tungstène, tantale et/ou or) et le cobalt, dans leurs produits ou composants ne profitent pas directement ou indirectement à des groupes armés ;

- Identifier toutes les fonderies de leur chaîne d'approvisionnement qui fournissent des métaux, notamment les 3TG et le cobalt. S'ils ne s'approvisionnent pas directement auprès de fonderies, ils doivent faire remonter cette demande à leurs fournisseurs ;
- Fournir d'autres preuves et déclarations sur l'achat responsable lorsque cela leur est demandé, en particulier lors des audits qui peuvent être effectués pour vérifier la conformité avec la réglementation.

Worldline partage également dans cette lettre une liste de fonderies validées sans conflit, disponible sur le site Internet de la RMI (Initiative pour des minerais responsables).

Contrat-cadre et clause RSE

En 2021, Worldline a fourni aux acheteurs une politique de contrat d'approvisionnement qui rassemble différentes directives légales et un ensemble de clauses différentes à disposer lors de la négociation du contrat (y compris des clauses relatives à la RSE, à la sécurité, à l'audit, à la protection des données, aux directives de l'ABE, etc.). La clause RSE, qui doit être systématiquement ajoutée dans tous les contrats, oblige le partenaire à s'aligner sur la charte *Business partner's commitment to integrity* et le Code d'éthique de Worldline, et peut exiger qu'une notation extra-financière soit fournie au cours de la première année du contrat avec Worldline. La clause stipule également que la Société se réserve le droit de réaliser un audit lié à la RSE chez ses fournisseurs. Les *Conditions Générales d'Achat de Worldline* incluent également cette même clause RSE.

Le développement durable comme critère de sélection des fournisseurs

Pour établir des relations stratégiques et durables, Worldline utilise un cadre spécifique QCDIMS (QCDIMS signifie Qualité, Coût, Livraison, Innovation, Gestion et Durabilité) pour sélectionner ses fournisseurs au cours du processus de demande de proposition. La durabilité fait partie intégrante du processus décisionnel de sélection de nouveaux partenaires puisque le critère de durabilité pèse pas moins de 10% dans la qualification QCDIMS (la durabilité intègre le score EcoVadis, mais aussi d'autres critères comme l'efficacité énergétique ou l'éco-conception d'un solution, implication d'ateliers protégés employant des personnes en situation de handicap, etc.). Le *Guidelines for Sustainable Sourcing* est un document interne mis à la disposition des acheteurs et qui consolide ce cadre et l'ensemble des recommandations pour mieux intégrer les critères RSE dans le processus d'approvisionnement, y compris la présentation des différentes réglementations et initiatives sectorielles (labels, partenariat, etc.) à prendre en compte en fonction de l'achat afin de favoriser le fournisseur le plus éthique dans le processus de sélection.

De plus, Worldline s'efforce de développer autant que possible l'achat local pour contribuer positivement à l'économie et à l'inclusion de ses territoires mais aussi pour réduire les transports et l'empreinte environnementale lorsque cela est possible.

Worldline s'engage également à impliquer le secteur protégé dans ses différentes activités commerciales, telles que : gestion des établissements, traitement des déchets électroniques, traitement de l'information, organisation d'événements, etc. (comme présenté dans la section A.3.2.3.2 du présent document). Worldline poursuit son partenariat avec le GESAT, un partenaire d'insertion sociale pour disposer d'un annuaire des acteurs des EA/ESAT (ateliers protégés) selon les activités/géographies qui pourraient être utilisés lors de la sélection d'un fournisseur.

A.4.6.4 Améliorer continuellement la performance de ses fournisseurs (y compris la RSE)

L'évaluation périodique des fournisseurs est essentielle pour garantir la bonne gestion de la base de fournisseurs de Worldline. L'entreprise surveille de près les performances de ses fournisseurs stratégiques par le biais du *Supplier Annual Performance Review* organisé par l'équipe des achats. Un *feedback* opérationnel est recueilli avant cet examen par le biais d'une enquête de satisfaction sur la base des exigences en matière de qualité, de coût, de livraison, d'innovation, de gestion et de durabilité (QCDIMS). Cet examen annuel est l'occasion de contrôler, outre la performance commerciale, les risques extra-financiers et la performance RSE associés aux fournisseurs clés : *screening*, questionnaire fournisseur, score EcoVadis, etc. Au cours de ce Comité, l'équipe des achats met à jour le statut opérationnel du fournisseur si nécessaire et décide des actions à mener pour l'année (s'engager dans une relation privilégiée avec le fournisseur ou au contraire dans une stratégie de sortie passive ou active).

L'évaluation EcoVadis comme principal indicateur de performance RSE pour les fournisseurs clés

Afin d'évaluer les pratiques RSE et d'atténuer les risques de ses principaux fournisseurs (fournisseurs stratégique et surveillé), Worldline a mis en place sa propre plateforme de chaîne d'approvisionnement EcoVadis, en invitant ses principaux fournisseurs à se faire évaluer par EcoVadis et à partager leur fiche de score dans la plateforme Worldline. Dès qu'un fournisseur est identifié comme stratégique par l'acheteur,

l'invitation depuis la plateforme EcoVadis est déclenchée. Un des principaux objectifs de 2022 était d'affiner la liste des fournisseurs stratégiques avec les acheteurs tout en augmentant leur représentativité par rapport aux dépenses totales.

Ainsi, en 2022, 99 fournisseurs différents (au niveau de la Société Mère) ont été évalués par EcoVadis sur la plateforme Worldline, représentant 78% des fournisseurs stratégiques, et 86,7% des dépenses totales de ces fournisseurs stratégiques [WL 17]. Le score moyen des fournisseurs de Worldline évalués a presque atteint 61,3/100, ce qui est au-dessus du score moyen de toutes les entreprises évaluées par EcoVadis au niveau mondial.

Cette plateforme permet à Worldline de travailler sur ses deux objectifs Trust 2025 relatif aux achats responsables, en particulier celui lié au suivi de la performance qui implique que la Société doit encourager 100% de ses fournisseurs qui sont notés en dessous de 45/100 sur le score EcoVadis à mettre en place des plans d'actions pour augmenter leur performance RSE. Cette étape intermédiaire est essentielle avant toute rupture de contrat car elle contribue positivement à changer l'ensemble de l'écosystème avec des pratiques de développement durable, tout en maintenant une prospérité économique. Cependant, si un fournisseur refuse de participer à une évaluation d'EcoVadis ou n'est pas disposé à coopérer avec Worldline afin d'améliorer sa performance RSE, ce fournisseur risque de perdre son contrat avec Worldline à terme.



Déclaration de performance extra-financière

Etre un partenaire éthique et équitable dans les affaires

Autres initiatives visant à sensibiliser les principaux fournisseurs à la RSE et à améliorer leurs performances

La mise en œuvre de la Stratégie d'Achats Responsables de Worldline peut également impliquer un dialogue approfondi avec les principaux fournisseurs. A cet égard, en juin 2022, Worldline a organisé son premier événement Supplier CSR Momentum, invitant tous ses fournisseurs stratégiques à participer à un webinaire en ligne consacré à des sujets RSE (objectifs de Worldline, performance extra-financière, objectif de réduction de l'empreinte carbone et approche de la nouvelle méthodologie scope 3, etc.) Cet événement visait à la fois à promouvoir les valeurs RSE de Worldline et leurs implications sur sa chaîne d'approvisionnement et à motiver les fournisseurs à se faire évaluer par EcoVadis et à continuer à améliorer leur performance RSE. 31 fournisseurs stratégiques ont participé à cette session. En parallèle de cet événement, Worldline continue de mener des entretiens individuels *ad hoc* avec des fournisseurs spécifiques sur des sujets liés à la RSE.

Par ailleurs, comme le stipule la clause RSE, Worldline peut décider de réaliser des audits sur site auprès de ses fournisseurs si un besoin est identifié suite aux différentes évaluations RSE (questionnaire, score EcoVadis, *screening*). Les critères RSE peuvent être ajoutés aux audits réalisés par l'équipe « Industrialisation et management de la qualité » sur demande du Département des Achats. L'équipe d'audit doit alors demander au fournisseur de fournir *a minima* des informations sur sa gestion de la santé et de la sécurité, sa politique de sécurité et s'il respecte ou non la charte *Business Partner's Commitment to Integrity*. En cas de non-conformité grave aux principes de la charte, le fournisseur doit faire un rapport à Worldline dans la semaine qui suit la découverte. Dans un délai d'un mois après le signalement de cette non-conformité, le fournisseur déterminera un plan d'action approprié pour se mettre en conformité et Worldline déterminera avec le fournisseur un calendrier approprié pour sa mise en œuvre. Les critères de déclenchement des audits sur site et leur cadre de mise en œuvre doivent être définis et affinés dans les années à venir, dans le cadre des engagements pris dans le Plan de Vigilance 2022 de Worldline.

A.4.6.5 Champ d'application du reporting

En ce qui concerne la description de sa chaîne de valeur, veuillez noter que les rapports de Worldline se concentrent sur ses fournisseurs de niveau 1, car ce sont les seuls fournisseurs qui sont enregistrés dans sa base de données. En ce qui concerne les produits et services fournis, Worldline divulgue le montant total de ses dépenses en 2022, l'information spécifique consacrée à la quantité de produits ou de services n'est pas disponible directement.

Worldline ne divulgue pas la quantité de produits ou de services fournis car cette information n'est pas directement disponible, mais la société divulgue le montant total de ses dépenses en 2022. En ce qui concerne le marché desservi, Worldline explique dans cette section sa localisation géographique mais

Worldline n'est pas en mesure de présenter des informations détaillées sur la taille et l'importance relative des marchés car ces informations ne sont pas collectées de manière exclusive.

En ce qui concerne l'organisation de sa chaîne d'approvisionnement, veuillez noter que Worldline ne profile pas les fournisseurs par type de services / types de relations d'affaires dans sa base de données à l'exception des fournisseurs étiquetés comme stratégiques au niveau 1. Tous les profils de fournisseurs liés aux risques de RSE sont réalisés par le biais de la plateforme EcoVadis relative à la chaîne d'approvisionnement de Worldline. En ce qui concerne la valeur monétaire estimée des paiements effectués à ses fournisseurs, Worldline ne divulgue pas cette granularité d'information.

A.4.7 Autres législations

A.4.7.1 le secteur financier

De plus en plus d'aspects sociétaux et éthiques ont été intégrés dans les exigences de base des entreprises du secteur financier. Worldline s'efforce de répondre aux normes les plus élevées en matière de réglementation du Devoir de Vigilance, de la loi Sapin II (réglementation anti-corruption) et la loi relative à l'esclavage moderne (*Modern Slavery Act*) le cas échéant.

Worldline se conforme à ces principes dans tous les pays réglementés dans lesquels il est implanté ainsi qu'aux régimes

de surveillance réglementaire applicables en Belgique, aux Pays-Bas, au Luxembourg, en Suède, Allemagne, Japon, en République tchèque et en Lettonie. Parallèlement à la surveillance exercée par les régulateurs dans certains pays, on observe également une augmentation des exigences imposées aux fournisseurs des institutions financières, en particulier sur le marché des paiements. Worldline est en parfaite conformité avec toutes ces exigences supplémentaires.

La stratégie de Worldline en matière de cybersécurité est basée sur le « Guide sur la cyber-résilience pour les infrastructures des marchés financiers » (Banque des règlements internationaux (BIS en anglais) et l'organisation IOSCO) et le « Cadre pour l'amélioration de la cybersécurité des infrastructures critiques » de l'Institut national des normes et de la technologie (NIST). L'utilisation de ces cadres garantit que Worldline améliore continuellement sa résilience contre les cyber-attaques.

En tant qu'infrastructure du marché financier, Worldline assure en outre la conformité d'une part aux lois, règles et réglementations applicables et, d'autre part, aux attentes des clients grâce à des certifications standardisées clés, telles que ISO 27001 (Sécurité de l'information), ISO 22301 (Continuité d'activité), ISO 9001 (Qualité), PCI-DSS (Traitement des cartes de paiement) qui soutiennent l'ambition de la Société et, avec la norme ISAE 3402, fournissent ce haut niveau d'assurance. De plus, Worldline travaille en étroite collaboration avec la Commission Européenne et l'ensemble de l'écosystème des paiements pour définir et améliorer la chaîne de valeur des paiements afin de réduire les risques, faciliter la concurrence et la transparence tout en encourageant l'innovation et la standardisation au profit du consommateur et du commerçant.

- **Evaluation du comportement éthique des partenaires :** Tout intermédiaire, partenaire du consortium ou consultant assistant Worldline dans le développement ou le maintien de ses activités est examiné avant le début de toute relation commerciale : son comportement et sa connaissance de

l'éthique sont des critères essentiels qui sont vérifiés en amont de toutes relations.

- **Politiques de concurrence loyale :** Une politique fixe les principales règles à respecter pour préserver une concurrence loyale lors des réunions avec des concurrents potentiels ou connus. Worldline traite ses clients, fournisseurs, partenaires et intermédiaires avec respect et ne tire pas d'avantages déloyaux ni ne pratique de conditions discriminatoires. Par conséquent, Worldline refuse que ses salariés ou des tiers, lorsqu'ils assistent Worldline dans le développement de ses activités, prennent part à un accord, une entente ou une pratique concertée qui contreviendrait aux lois et règlements applicables en matière de pratiques anticoncurrentielles.
- **La politique de Dawn Raids et d'Inspection :** cette politique du Groupe fournit une liste de règles et de procédures à suivre en cas d'inspection par les autorités locales.
- **La Directive PSD2¹** est une directive européenne pour la réglementation des services de paiement et des prestataires de services de paiement, dont les objectifs sont d'accroître la sécurité des transactions de paiement, de renforcer la protection des consommateurs, de promouvoir l'innovation et d'accroître la concurrence sur le marché.
- **Transfert de fonds.** Worldline se conforme aux exigences du Règlement du 20 mai 2015 sur les informations accompagnant les transferts de fonds.

A

A.4.7.2 Le secteur de la santé

L'activité de Worldline dans le secteur de l'e-santé comprend des prestations qui incluent le développement de systèmes d'information traitant des données à caractère personnel concernant la santé et assurant leur hébergement. Ce type de donnée est particulièrement sensible car il s'agit d'informations confidentielles et personnelles, tel que souligné par le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) (cfr section A.2.4), les « données concernant la santé », sont définies comme « les données à caractère personnel relatives à la santé physique ou mentale d'une personne physique, y compris la prestation de services de soins de santé, qui révèlent des informations sur l'état de santé de cette personne »². Les activités de développement logiciel et d'hébergement portant sur ces données sensibles imposent le respect spécifique d'un cadre normatif et réglementaire.

Depuis 2009, Worldline participe et intègre les définitions de plusieurs standards dans le développement de logiciels, l'interopérabilité et la sécurité des e-services de santé, en synergie avec l'Agence du Numérique en Santé (ANS). Le Cadre d'Interopérabilité des Systèmes d'Information de Santé (CI-SIS) figure parmi les principales normes qui ont émergé, ainsi que la politique générale de sécurité des systèmes d'information de santé (PGSSI-S). Depuis 2005, Worldline a également participé à plusieurs reprises au « Connectathon », une rencontre européenne annuelle qui approuve l'interopérabilité des solutions développées et permet de montrer une véritable expertise en matière d'interopérabilité.

Worldline effectue un suivi systématique et continu de ces standards, de leur évolution et de leur mise en œuvre, afin d'assurer à ses clients la garantie du respect de l'état de l'art, et le contrôle de ces standards par les experts de Worldline. A titre d'exemple, les références et solutions développées par Worldline comprennent deux standards de sécurité informatique qui sont entrées en vigueur en 2018 : Le référencement « INS-C », la certification « DMP-Compatibilité » (destinée à valider la capacité du logiciel à s'interfacer avec le dossier médical partagé (DMP) appliqué par le CNAM).

En novembre 2017, puis en août 2020, le CNAM a confié à Worldline la généralisation du DMP pour tous les citoyens français.

Ainsi, le Groupe Worldline a été l'un des premiers fournisseurs à obtenir dès 2010 l'autorisation d'héberger des données à caractère personnel relatives à la santé. En 2019, plusieurs agréments sont actuellement opérationnels pour différents projets gérés par Worldline. La Société a également participé aux démarches de concertation avec l'ANS afin de construire un référentiel de certification s'appuyant entre autres sur son propre feedback et sur des bases concrètes. Ainsi, Worldline a renouvelé en 2019 son autorisation et a obtenu cette nouvelle certification pour l'hébergement de données à caractère personnel relatives à la santé (sur la base du nouveau référentiel d'exigence de l'ANS).

¹ Le contenu de la Directive PSD2 est mis en œuvre dans des processus. Dans le Livre du contrôle interne (Blue Book), des contrôles ont été configurés pour le couvrir. Des auto-évaluations et des tests sont exécutés annuellement pour évaluer le risque. Les résultats de l'auto-évaluation et des tests génèrent un plan d'action pour améliorer les processus.

² Article 4 (15) RGPD.



Déclaration de performance extra-financière

Etre un partenaire éthique et équitable dans les affaires

Éthique

Conformité

- Plan de Vigilance de Worldline
- Nouvelle formation sur la conformité
- Action de mise en conformité appropriée suite à l'invasion de l'Ukraine (rupture des relations d'affaires concernées ou en cours de cessation d'activité et présence en Russie)

Achats

- Représentativité accrue des fournisseurs stratégiques par rapport aux dépenses totales
- Réintégration progressive des fournisseurs stratégiques selon le nouveau processus de due diligence
- Sensibilisation accrue des fournisseurs aux sujets liés à la RSE grâce au premier événement RSE Fournisseur
- Organisation d'une formation RSE pour acheteurs dédiée aux achats durables et aux pratiques anticorruption

A.4.8 Indicateurs clés de performances relatifs à l'éthique et la chaîne de valeur

Indicateur	Standard	2022	2021	2020	Périmètre 2022		Périmètre 2021		Périmètre 2020	
					Par salarié	Par revenu	Par salarié	Par revenu	Par salarié	Par revenu
Ethique										
% de salariés formés au Code éthique – formation en ligne		86%	94,7%	96%	91%	-	91%	-	84%	-
Nombre de salariés formés au Code éthique – formation en ligne		14 739	15 565	12 532	91%	-	91%	-	84%	-
Amendes significatives pour non-conformité										
Valeur monétaire des pénalités significatives pour non-respect des lois et des règlements (>100 K)		0	0	0	-	100%	-	100%	-	100%
Nombre des pénalités significatives pour non-respect des lois et des règlements (>100 K)		0	0	0	-	100%	-	100%	-	100%
Anti-corruption										
% du <i>management</i> et des fonctions exposées formées à la lutte contre la corruption – formation en ligne		89%	88%	-	91%	-	91%	-	-	-
Nombre d'amendes liés aux clients ou fournisseurs relatives à des actes de corruption (= or > €100 000)		0	0	0	-	100	-	100%	-	100%
Système d'alerte										
% d'alertes investiguées et plans d'action associés définis dans les 2 mois		96%	88%	-	-	100%	-	100%	-	100%
Aide financière publique										
Aide financière publique (en euros)		6 306 733*	9 429 539	10 062 060	77%	-	77%	-	-	100%
Achats responsables										
% des dépenses consenties à des fournisseurs locaux		97,6%	80%	79%	100%	-	100%	-	100%	-
% de fournisseurs stratégiques évalués par EcoVadis		78%	74%	35%	-	100%	-	100%	-	100%
% des dépenses totales évaluées par EcoVadis parmi les dépenses fournisseurs stratégiques		86,7%	86%	54%	-	100%	-	100%	-	100%
% des fournisseurs évalués par EcoVadis avec un score inférieur à 45 qui sont encouragés par Worldline à avoir un plan d'action pour remédier aux difficultés identifiées		100%	100%	100%	-	100%	-	100%	-	100%

* L'écart constaté entre la valeur 2022 et les années précédentes provient d'un changement concernant la source de ces données par rapport à 2021 et 2020.



Déclaration de performance extra-financière

Etre un partenaire éthique et équitable dans les affaires

% des dépenses totales évaluées par EcoVadis parmi les dépenses fournisseurs stratégiques : Les fournisseurs stratégiques du groupe Worldline sont définis par les acheteurs en tenant compte des besoins opérationnels et du positionnement sur le marché. La liste des fournisseurs stratégiques du groupe Worldline est basée sur les critères suivants. Le statut du fournisseur (stratégique, surveillé = risqué, standard) est défini lors de l'intégration du fournisseur dans la base de données de Worldline et est revu avec les acheteurs au moins une fois par an. Les fournisseurs prioritaires de la liste stratégique sont ceux dont les dépenses sont les plus élevées et avec lesquels Worldline prévoit de maintenir/augmenter ses activités dans les années à venir. Worldline cible les fournisseurs de niveau 1 (rang 1) dans cette liste même si, pour certaines exceptions, elle peut inclure des fournisseurs de niveau 1 bis (pas de dépenses directes mais attribuables, avec une relation et une gestion directes du fournisseur). Il convient toutefois de noter que la définition des fournisseurs stratégiques a changé entre 2020 et 2021. Alors qu'en 2020, les 250 premiers fournisseurs en termes de dépenses étaient pris en compte, en 2021 et 2022, les fournisseurs stratégiques ont été définis par les acheteurs en tenant compte des dépenses mais aussi des besoins opérationnels de l'entreprise et du positionnement sur le marché. En 2022, Worldline compte 127 fournisseurs stratégiques couvrant 42,2 % des dépenses totales du groupe.

% de fournisseurs stratégiques évalués par EcoVadis : En 2022, les fournisseurs stratégiques de Worldline représentaient environ 130 fournisseurs (consolidés au niveau de Worldline).

% de salariés formés au Code éthique – formation en ligne :

Le champ d'application comprend tous les pays et entités de Worldline. Salariés inactifs, stagiaires d'école, rémunérés ou non, externes, apprentis, salariés en congé de longue durée (maladie, congé sabbatique, congé parental à l'exclusion des congés de longue durée) à partir du T4, salarié ayant moins de 3 mois d'ancienneté (MyHR), salariés n'utilisant pas d'ordinateur. Les salariés dont les statuts sont « retraités », « transférés » « retirés » début 2023 ont aussi été exclus.

Nombre de salariés formés au Code éthique :

Le champ d'application comprend tous les pays et entités de Worldline. Salariés inactifs, stagiaires d'école, rémunérés ou non, externes, apprentis, salariés en congé de longue durée (maladie, congé sabbatique, congé parental à l'exclusion des congés de longue durée) à partir de Q4, salariés ayant moins de 3 mois d'ancienneté (MyHR), employés n'utilisant pas d'ordinateur. Les salariés dont les statuts sont « retraités », « transférés » « retirés » début 2023 ont aussi été exclus.

% du management et des fonctions exposées formées à la lutte contre la corruption – formation en ligne :

Le champ d'application comprend tous les pays et entités de Worldline.

Aide financière publique (euros) : Les pays inclus sont les suivants: France, Belgique, Australie, Pays-Bas, Chine, Inde, Autriche, Espagne, Italie, Hong-Kong, Singapore, Allemagne.

A.5 Réduire l'empreinte environnementale de Worldline

A.5.1 Répondre aux attentes de la Société en matière d'environnement durable

Depuis la création de Worldline, en 2013, puis son introduction en bourse (IPO) en 2014, les sujets environnementaux ont toujours fait partie de l'ADN de l'entreprise et une de ses priorités. A cet égard, la stratégie environnementale et les priorités ont évolué dans le temps.

A l'origine, la stratégie cibait la durabilité de l'entreprise elle-même. Cependant, au fur et à mesure du temps, le Groupe a lancé des actions pour neutraliser son empreinte carbone. Cela a d'abord pris la forme d'achats de crédits sur le marché volontaire. L'opération étant réalisée chaque année pour l'exercice précédent. Par la suite, en réalisant que la préservation de forêts était plus bénéfique pour l'environnement que les fermes d'éoliennes, la stratégie de compensation a progressivement été réorientée vers la préservation de forêts autant que possible.

Dans le même temps, les priorités environnementales ont évolué et ont mis en évidence l'importance de réduire la consommation d'énergie. La logique de ce changement étant que la réduction de la consommation a un effet direct sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre, en plus de générer des économies financières.

A cet égard, la stratégie environnementale de Worldline est illustrée sous la forme de quatre priorités :

Tout d'abord, comme mentionné ci-dessus, Worldline souligne l'importance de la réduction de la consommation d'énergie. Cela implique d'adapter la consommation d'énergie aux besoins réels en faisant fonctionner les serveurs uniquement lorsque cela est nécessaire.

Ensuite, Worldline s'engage à réduire ses émissions de gaz à effet de serre (GES), par exemple en achetant de l'énergie provenant de sources renouvelables.

Par ailleurs, Worldline se prépare à mettre à jour ses objectifs scientifiques 2025 (ci-après SBT) pour tenir compte de la cession de l'activité de fabrication de terminaux (appelée « TSS », pour Terminals Solutions and Services, *Global Business Line*). Ces objectifs seront communiqués en 2023, une fois approuvés par le SBTi.

Suite à cette réduction, les émissions de GES restantes seront compensées (scopes 1, 2 et 3a) par l'achat de crédits. A cet égard, Worldline envisage de passer du financement de crédits d'évitement à des crédits d'élimination, afin de n'investir à terme que dans ses propres projets d'élimination, par opposition à l'achat de crédits sur un marché.

La vision de Worldline est que les solutions forestières uniquement basées sur la nature ne suffiront pas à couvrir les émissions résiduelles année après année avec une bonne stabilité de stockage dans le temps. Ainsi, l'entreprise cherche à financer des projets de recherche basés sur l'agriculture.

A terme, l'objectif ultime serait d'avoir un bilan net zero entre ses émissions de GES et l'élimination afin d'être neutre en carbone.

La stratégie environnementale de Worldline :

- 1) Réduire notre consommation énergétique ;
- 2) Réduire nos émissions de gaz à effet de serre ;
- 3) Compenser nos émissions résiduelles ;
- 4) Atteindre la neutralité carbone.

Principaux résultats et objectifs

Thème	Indicateur	2022	Cible 2025
Changement climatique	Réduction des émissions d'éqCO ₂ e (scopes 1 et 2) ¹	-48%	-25%
	% des émissions d'éqCO ₂ e compensées pour les scopes 1, 2, 3a	100%	100%

¹ Cet indicateur représente la réduction des émissions de CO₂e sur les scopes 1 et 2 par rapport à l'objectif de réduction de CO₂e validé par le SBTi. L'objectif est le suivant : Worldline SA s'engage à réduire les émissions absolues de GES des scopes 1 et 2 de 25% d'ici 2025 par rapport à l'année de référence 2019. L'année de référence 2019 du SBT couvre les scopes 1 et 2 pour les périmètres Worldline et Ingenico, y compris TSS, et n'est donc pas égale aux émissions présentées dans ce rapport. Dans ce périmètre, Worldline a émis en 2019 sur les scopes 1 et 2 23 297 tonnes de CO₂e. Afin de s'aligner sur les émissions présentées dans ce rapport, nous avons recalculé la base de référence 2019 en excluant les émissions liées aux activités de TSS. Compte tenu de ce nouveau périmètre, le référentiel 2019 pour les scopes 1 et 2 est de 17 680 tonnes CO₂e. L'empreinte carbone de Worldline sur les scopes 1 et 2 en 2022 étant de 9 109 tonnes CO₂e, les émissions de Worldline ont diminué de 48% par rapport à ce référentiel recalculé.



Déclaration de performance extra-financière

Réduire l'empreinte environnementale de Worldline

Risque Environnement	Description du risque	Plan d'action de Worldline	Opportunités liées	Principaux ICP de suivi
Changement climatique <i>Pour plus d'information, se référer à ce document, sections A.5.2.</i>	L'activité de Worldline de traitement de grandes quantités de données contribue à la consommation d'énergie et aux émissions atmosphériques associées. La Société a la responsabilité de se fixer des objectifs ambitieux de réduction des émissions de carbone et d'utiliser des sources d'énergie décarbonées/ renouvelables pour soutenir la lutte contre le changement climatique. Thèmes clés : changement climatique et pollution	A la suite de la séparation de l'activité de fabrication de terminaux de paiement, Worldline a préparé la mise à jour de ses objectifs « Science Based ». Les nouvelles cibles concerneront toujours l'année 2025 sur une base 2019.	Efficacité énergétique Normes et initiatives internationales dans le domaine de l'environnement Développement de solutions durables	<ul style="list-style-type: none">● Intensité énergétique● Intensité des émissions de gaz à effet de serre● Emissions de gaz à effet de serre des centres de données et bureaux scopes 1, 2, 3● Réduction des émissions de CO₂e de Trust 2025● % des émissions de CO₂e neutralisées pour les champs d'application scopes 1, 2 et 3a de Trust 2025

A.5.1.1 Les défis environnementaux de Worldline

Ainsi qu'il a été explicité précédemment, la stratégie environnementale de Worldline est structurée en 4 parties, qui constituent nos défis. Nos progrès sont mesurés par un certain nombre d'Indicateurs de Performance Clés (ICP), suivis dans le cadre de notre programme stratégique Trust 2025. Deux KPIs sont rapportés au plus haut niveau :

- Réduire les émissions de CO₂e de 25% sur les scopes 1 et 2 ;
- Compenser 100% des émissions restantes (scopes 1, 2 et 3a).

En accord avec notre stratégie, les défis de Worldline sont les suivants :

Défi n° 1 : Réduire notre consommation d'énergie

Ce défi est relevé grâce au plan d'actions d'améliorations environnementales pour les bâtiments et centres de données.

Défi n° 2 : Réduire nos émissions de CO₂e

Ce défi est relevé par notre plan de réévaluation scope 3, la révision de nos objectifs SBT et notre score au questionnaire Climat du CDP.

Défi n° 3 : Compenser nos émissions de CO₂e restantes

Ce défi est relevé par notre action de compensation annuelle des émissions résiduelles et par le passage aux énergies renouvelables dans le monde entier, la nouvelle politique en matière de voitures et de déplacements. L'action de définition des normes contribue également à ce défi en introduisant des pratiques d'éco-conception dans nos processus.

Défi n° 4 : Préparer une stratégie et un plan « zéro émission »

Ce défi est relevé grâce au plan de réévaluation du scope 3 et par notre étude sur l'objectif « zéro émission ».

Pour relever ces défis et atteindre nos objectifs, les actions sont énumérées ci-dessous. Certaines sont en cours (actions en cours), d'autres seront lancées (actions futures).

1 Actions en cours

Les initiatives ci-dessous sont en cours pour relever les défis stratégiques susmentionnés ([] les priorités sont entre crochets) :

- Mener des investissements continus pour améliorer l'**efficacité énergétique centres de données** (réduisant ainsi les indicateurs tels que le PUE – *Power usage efficiency*, ou la moyenne équipement informatique par serveur) ; [P1]
 - **centres de données.** Worldline maintient ses investissements dans des infrastructures visant à réduire son efficacité d'utilisation de l'énergie (PUE, voir les détails ci-dessous dans A.5.2.3.1 Programme d'efficacité énergétique de Worldline). De plus, lorsque de nouveaux appareils sont installés dans les salles informatiques, un soin particulier est apporté au choix de l'emplacement afin de minimiser toute consommation supplémentaire d'énergie de refroidissement et tous les appareils non utilisés sont mis hors tension. Régulièrement et le plus possible, la température de la salle informatique est augmentée autant que possible afin de réduire la consommation d'énergie de refroidissement,
 - Tenir à jour une base de configuration plus juste, afin de tracer précisément tous nos équipements ; [P1]

- Il est essentiel de disposer d'une base de données exhaustive et précise de gestion de la configuration afin de collecter aussi complètement que possible les dispositifs installés. Il a été demandé à tous les responsables de l'entreprise de faire particulièrement attention à leur personnel, que les mises à jour de la base de données doivent être faites en temps réel ;

- Mener des **analyses de cycle de vie** sur nos principaux services, afin de dégager les pistes d'éco-conception ; [P1]
 - Comme mentionné précédemment, Worldline a mené plusieurs analyses de cycle de vie sur ses principaux services numériques afin d'évaluer l'impact environnemental de ceux-ci sur un certain nombre de critères (réchauffement climatique, énergie, eau, déchets, épuisement des ressources abiotiques et fossiles). Grâce à ces résultats, nous sommes en mesure de repérer les composants les plus impactants pour l'environnement et de lancer des études d'éco-conception pour en réduire l'impact, tout en veillant à ne pas avoir d'effet rebond sur les autres critères. Cependant, la plupart du temps, Worldline ne peut pas réduire les impacts seule et doit convaincre d'autres acteurs de l'écosystème de collaborer (par exemple, pour supprimer le reçu de paiement par carte) ;
- Mener des projets afin d'**adopter les technologies « Cloud »** et mener des recherches sur le dimensionnement des plates-formes ; [P1]
 - Actuellement, dans les centres de données de Worldline, tous les serveurs sont actifs pour traiter les volumes de pointe. Ce n'est pas optimal car les volumes de pointe ne sont pas permanents. Un projet de recherche est lancé pour ne laisser allumer que les serveurs nécessaires, en fonction des volumes. Pour aller plus loin, les technologies du Cloud (Hyperscale) sont également étudiées afin d'obtenir une meilleure extensibilité de la plateforme ;
- Déployer de nouvelles **politiques de véhicule société et de voyages d'affaires**, afin de réduire les émissions carbone ; [P2]
 - La politique en matière de voitures de société a été lancée il y a deux ans et est progressivement déployée. Les volumes actuels de voitures électriques sont décrits dans la section A.5.2.3.4 'Programme de mobilité durable de Worldline'. En parallèle, une nouvelle politique de voyage a été validée pour favoriser autant que possible les moyens de transport à faible émission de carbone ;
- Etudier notre empreinte informatique interne et de production et lancer **les programmes de sobriété numérique** correspondants ; [P1]
 - Fin 2022, nous avons conclu notre étude de sobriété numérique de notre informatique interne. L'objectif est de mesurer son empreinte carbone, de lancer des programmes de réduction et de suivre les progrès accomplis.
 - Appareils : Une nouvelle politique en matière d'appareils sera lancée avec une offre d'ordinateurs portables écologiques intégrant du matériel reconditionné dans le catalogue. Nous appliquerons un contrôle plus strict sur le « changement d'ordinateur portable » afin de réduire les changements pratiques. Nous réduirons la consommation d'énergie grâce à de nouveaux





Déclaration de performance extra-financière

Réduire l'empreinte environnementale de Worldline

paramètres d'économie d'énergie sur les postes de travail. Le nombre de moniteurs par utilisateur sera réduit à un seul moniteur externe. Nous allons promouvoir la politique d'un smartphone par salarié,

- Utilisation : nous communiquerons aux salariés les meilleures pratiques d'utilisation de l'informatique pour réduire les impacts environnementaux (pas de pièce jointe dans les e-mails, recommandations de partage d'écran pour économiser la largeur de bande du réseau), et lancerons une initiative de journée de nettoyage numérique en interne.

- Mener des programmes de **sensibilisation** des salariés et diffuser les guides d'éco-conception
 - En 2023, nous déploierons le nouveau cours d'apprentissage en ligne sur l'environnement et lancerons nos lignes directrices en matière d'écoconception.
- **Le plan d'amélioration des bâtiments** : A l'aide d'un appareil de contrôle de la consommation d'énergie, les gestionnaires du bâtiment ont mesuré les principales sources de consommation d'énergie et mis en place des plans d'action pour réduire la consommation d'énergie. Ainsi, les ampoules électriques sont remplacées par des ampoules LED et des détecteurs de présence sont installés dans les couloirs et parties communes, de manière à diminuer

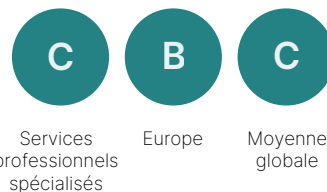
l'éclairage si personne n'est présent. Enfin les réglages centralisés des maximums de chauffage ou refroidissement ont été révisés de manière à les réduire pendant la nuit ou les fins de semaine ;

- **Les bureaux.** Tout d'abord, la température dans tous les bureaux a été abaissée à 19°C. Deuxièmement, des ailes de certains de nos bureaux ont été fermées. Troisièmement, dans certains pays, les bureaux sont complètement fermés juste avant ou après le week-end. En France, les gestionnaires de bâtiments sont tenus de surveiller l'indice EcoWatt et de prendre les mesures appropriées si une panne potentielle est annoncée ;
- **Le score CDP au questionnaire « Climat »** Le score CDP au questionnaire « Climat » a été publié et Worldline a reçu la note « A- ». Cela représente une petite baisse par rapport à notre score « A » obtenu en 2021. Cependant, Worldline fait toujours partie du groupe Leadership (A et A-) et cette note est toujours bien au-dessus de la moyenne pour notre secteur d'activité (qui est de « C »), ainsi qu'au niveau Européen (« B »). Cette baisse est consécutive à une erreur de saisie dans une question très précise concernant la section C.10 sur la vérification. Sans cette erreur, Worldline aurait reçu la note « A ».

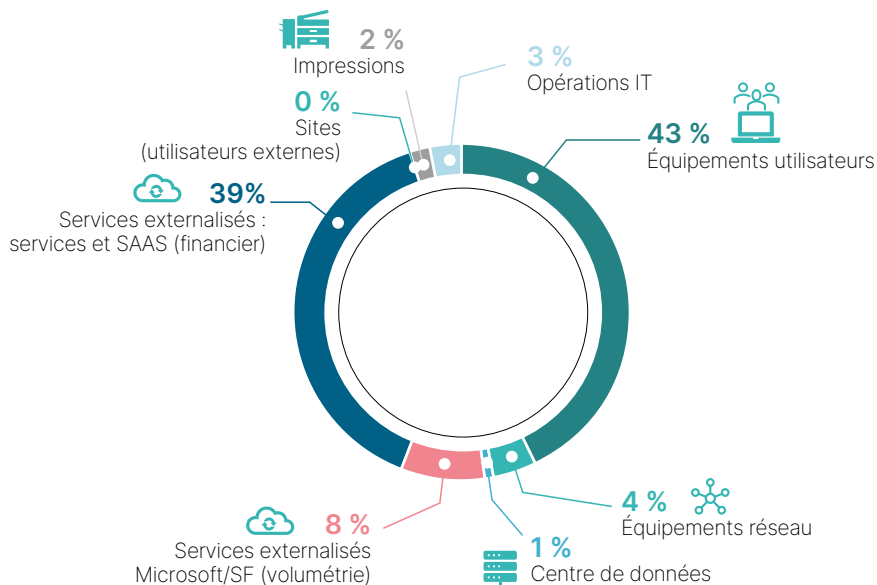
Notre scope CDP



La performance moyenne



Corporate IT – Les résultats d'émissions CO₂



2 Actions futures

Réévaluation du scope 3 et recalcul du SBT

Comme nous l'avons déjà mentionné, une mise à jour des cibles basées sur la science (*science based targets*) va être réalisée, pour prendre en compte la cession des activités de fabrication de terminaux de paiement (l'unité « TSS », Terminals Solutions and Services). Pour ce faire, le prérequis était la réévaluation de notre scope 3 (émissions amont et aval).

En attendant, nos objectifs actuels restent valables. Les cibles pour les scopes 1 et 2 sont alignées avec la trajectoire 1,5°C et la cible pour le scope 3 (catégories « Achats de biens et services » et « Utilisation des produits vendus ») a également été validée.

Elaboration de standards. L'équipe RSE, en collaboration avec l'équipe R&D, contribue à la recherche scientifique d'une part et, d'autre part, participe aux initiatives en matière d'éco-conception. (AFNOR, ISO).

- Worldline a participé à la publication en avril 2022 de la norme AFNOR SPEC 2201 (Eco-conception des services numériques) et, si les pays votent en sa faveur, devrait diriger le groupe de travail sur la norme ISO correspondante.
- En ce qui concerne la recherche scientifique, Worldline collabore avec un doctorant sur la consommation d'énergie des serveurs afin d'arrêter la consommation des serveurs

lorsque la demande est trop faible. Par ailleurs, les membres des équipes Technologie et Opérations travaillent actuellement sur une initiative « Move2Cloud ».

- En ce qui concerne les initiatives d'éco-conception, Worldline a contribué en 2022 à la publication d'une spécification AFNOR sur l'« éco-conception des services numériques ». En outre, Worldline fait également partie des entreprises qui financent l'initiative de création de l'ISO SC39/WG4 afin de pouvoir mettre en œuvre une norme internationale ISO sur l'éco-conception des services numériques. Le Responsable Environnement Groupe dirigera ce projet.

Suite à la crise énergétique, des mesures supplémentaires ont été mises en place.

Centres de données. Toutes les plateformes de développement, d'acceptation et de test inutiles sont fermées la nuit et le week-end. Les traitements les plus consommateurs ont été identifiés entre 18 et 21 heures (heures de pointe) et ils ont été programmés en dehors de ces heures.

Etude net-zéro. En 2022, Worldline a réalisé une première étude net-zéro afin de construire la première ébauche du plan net-zéro. Le premier projet a été présenté au Comité Exécutif et au Conseil d'administration. Plusieurs améliorations ont été identifiées avant la finalisation et la validation. La révision la plus importante est l'action de réévaluation du scope 3 (mentionnée précédemment).



Le tableau ci-dessous résume les engagements de Worldline Trust 2025 pour la partie environnementale :

Engagements	Résultats 2022	Programmes stratégiques
Worldline SA s'engage à réduire les émissions absolues de GES des catégories 1 et 2 de 25% d'ici 2025 par rapport à une année de référence 2019.	En 2022, les émissions de CO ₂ e de Worldline ont diminué de -48% sur les scopes 1 et 2 par rapport à la référence 2019, réaligné pour inclure le périmètre Ingenico sans TSS.	Programme d'efficacité énergétique de Worldline, programme d'énergie renouvelable, plan d'amélioration environnementale des bâtiments et programme de mobilité durable
Certifier ISO 14001 tous ses centres de données stratégiques et ses bureaux de plus de 500 personnes.	Parmi les sites de plus de 500 personnes, 15 sont certifiés ISO 14001, soit dans le cadre du programme de certification Worldline Multisite, soit de manière autonome (Bruxelles). Worldline déploie actuellement son Système de <i>Management</i> de l'Environnement à Hoofddorp (Pays-Bas) et va intégrer le programme de certification multisite de catégorie 1 dans les prochains mois.	Tous les programmes et les initiatives en matière d'économie circulaire
Obtenir un PUE (<i>Power Usage Effectiveness</i>) moyen de 1,65 pour ses propres centres de données	En 2022, le PUE moyen a légèrement diminué pour atteindre 1 695. Cela est principalement dû au retrait d'un grand nombre de serveurs de nos centres de données. Comme le PUE est un ratio, il a augmenté, mais l'efficacité des centres de données n'a pas changé. En 2021, le taux d'occupation était d'environ 50 % et le PUE de catégorie 1 global était de 1,65. en 2022, le PUE de catégorie 1 s'élevait à 1,695 à 45% de taux d'occupation. Nous estimons que, au taux d'occupation complet, le PUE de catégorie 1 cible de notre Vendôme DC est de 1,40 %.	Programme d'efficacité énergétique de Worldline
Approvisionner 100% de la consommation d'électricité du Groupe Worldline en énergies renouvelables.	La couverture des énergies renouvelables est augmentée à 94% en 2022. Des pays comme l'Espagne ont basculé début 2022. Worldline vise à atteindre 100% d'énergie renouvelable.	Programme d'énergie renouvelable de Worldline
Continuer à compenser 100% des émissions de CO ₂ e restantes résultant de ses activités (centres de données, bureaux et déplacements professionnels).	100% des émissions CO ₂ e de Worldline résultant de ses activités (centres de données, bureaux et déplacements professionnels) sont compensées (voir section A.5.2.3.3).	Programme de compensation carbone de Worldline

Comme indiqué ci-dessus, sur la base de son exercice de réévaluation du scope 3, Worldline affinera son projet de stratégie nette zéro.



Déclaration de performance extra-financière

Réduire l'empreinte environnementale de Worldline

A.5.1.2 Notre gouvernance environnementale

A.5.1.2.1 Une gouvernance globale à travers le Système de Management Environnemental

Dans le cadre des activités de RSE, la gouvernance environnementale et climatique, comprenant la gestion des risques, est placée sous la responsabilité du DG de Worldline et gérée par le Directeur RSE de Worldline (voir ce document, section A.1.1.2.2). Sous la responsabilité du Responsable RSE, le Responsable Environnement Groupe est en charge de l'ensemble des thématiques environnementales dans le monde. Sous la responsabilité de ce dernier, un Responsable ISO 14001 Groupe est en charge de toutes les certifications ISO 14001 dans le monde. Il est assisté par les responsables Environnement pays et les équipes environnementales locales sur chaque site.

Pour coordonner les activités au sein de l'équipe environnementale, des réunions sont organisées chaque semaine et des réunions régulières de coordination de l'équipe sont également organisées. La coordination au niveau du Groupe est également assurée entre les équipes RSE et environnementales par le biais du *Worldline Environmental and Climate Board* (également appelé 'conseil environnemental et climatique'), une réunion trimestrielle au cours de laquelle les informations et les meilleures pratiques sont partagées. Les ICP environnementaux et les audits ISO 14001 sont aussi suivis au cours de cette dernière et le plan de réduction des émissions de CO₂e a aussi été revu.

En 2017, Worldline a mis en œuvre sa propre politique environnementale mondiale, qui s'aligne sur les ambitions stratégiques de la Société et son programme RSE. L'objectif de cette politique est de fournir à toutes les parties prenantes

des principes généraux, à court et à long terme, sur les défis et les engagements environnementaux de la Société, y compris les politiques d'efficacité énergétique, les objectifs de réduction d'émissions de CO₂e, les actions d'approvisionnement, la gestion des déchets électroniques, etc. La politique a été mise à jour en 2022 et est disponible sur le site Web de Worldline (www.worldline.com).

Les risques environnementaux identifiés par Worldline (voir ce document, section A.5.1.1) sont révisés deux fois par an par le conseil environnemental et climatique de la Société. Cet organe s'appuie sur le travail effectué conjointement avec la gestion des risques au niveau Groupe (*Enterprise Risk Management - ERM*) sur l'identification des risques et sur son propre système de gestion environnementale.

Le Système de Management Environnemental (ci-après SME), conforme à la norme ISO 14001, vise à répondre aux enjeux environnementaux propres aux sites et à mettre en place régulièrement des actions complémentaires pour réduire l'empreinte environnementale de Worldline. Dans ce contexte, Worldline a décidé, depuis 2012, d'obtenir la certification ISO 14001 pour ses principaux sites de bureaux (plus de 500 salariés permanents) et pour tous ses centres de données (data centres DC) stratégiques – (voir le tableau ci-dessous). Au total en 2022, 15 sites stratégiques de Worldline sont certifiés, ce qui représente 88,6% des bureaux de plus de 500 salariés ou des data centers stratégiques (le site de Hoofddorp, aux Pays-Bas, n'est pas encore certifié et Worldline se prépare à le faire). En outre, 2 sites de moins de 500 salariés sont certifiés. Environ 50% des collaborateurs de Worldline sont basés sur un site certifié ISO 14001¹. Il convient de noter que le nombre de sites certifiés a diminué depuis 2021, en raison du départ des sites TSS de Worldline.

Vendôme – data center (France)	Certifié ISO 14001 depuis 2011
Bruxelles – bureaux (Belgique)	Certifié ISO 14001 depuis 2012
Bruxelles– data center	Certifié ISO 14001 depuis 2012
Frankfurt – bureaux (Allemagne)	Certifié ISO 14001 depuis 2015
Blois – bureaux (France)	Certifié ISO 14001 depuis 2017
Noyelles les Seclin – bureaux (France)	Certifié ISO 14001 depuis 2017
Noyelles les Seclin – data center (France)	Certifié ISO 14001 depuis 2017
Seclin – data center (France)	Certifié ISO 14001 depuis 2017
Villeurbanne – bureaux (France)	Certifié ISO 14001 depuis 2019
Utrecht – bureaux (Pays-Bas)	Certifié ISO 14001 depuis 2019
Puteaux– bureaux (France)	Certifié ISO 14001 depuis 2019
Zürich – bureaux (Suisse)	Certifié ISO 14001 depuis 2020
Mumbai – bureaux (Inde)	Certifié ISO 14001 depuis 2020
Barcelone – bureaux (Espagne)	Certifié ISO 14001 depuis 2017
Madrid – bureaux (Espagne)	Certifié ISO 14001 depuis 2017

¹ Bien que tous les bureaux et centres de données ne soient pas certifiés ISO 14001, toutes les actions et tous les programmes de Worldline s'appliquent à l'ensemble de l'organisation.

Le SME couvre tous les sujets environnementaux, y compris : l'objectif de l'organisation, les parties prenantes, les risques et opportunités, le leadership, la conformité légale, l'analyse environnementale et l'identification des aspects significatifs, la planification, la communication et la sensibilisation, l'évaluation des performances et l'amélioration continue.

Dans le cadre de son SME, Worldline engage ainsi l'ensemble de ses salariés à appliquer sa politique environnementale et encourage ses fournisseurs à se conformer à ses normes environnementales.

Cette démarche de gouvernance s'est déjà avérée efficace et conforme à la réglementation environnementale locale et mondiale. Par ailleurs, en améliorant la performance environnementale de la Société, notamment en matière d'efficacité énergétique et de réduction des émissions de carbone, elle permet non seulement d'atténuer les risques, mais aussi de proposer des méthodes de travail alternatives, une meilleure efficacité opérationnelle et des économies de coûts potentielles.

Au cours de l'exercice 2022, Worldline n'a fait l'objet d'aucune amende ou procédure administrative, judiciaire ou d'arbitrage (y compris ceux dont Worldline a connaissance et qui pourraient constituer une menace pour la Société) qui pourraient avoir un impact significatif sur la situation financière ou la rentabilité de Worldline. La Société confirme qu'elle se conforme pleinement aux réglementations environnementales locales.

A.5.1.3 Répondre aux attentes réglementaires – Alignement sur la taxinomie verte de l'UE

A partir de 2022, la taxinomie verte de l'UE entre en vigueur. A cet effet, les entreprises et les investisseurs doivent indiquer dans quelle mesure les activités dans lesquelles ils sont engagés sont conformes à la taxinomie de l'UE ([règlement UE_2020_852 du 22/06/2020](#)).

Dans l'[acte délégué du 9/12/2021](#), la Commission Européenne définit un grand nombre d'activités économiques spécifiques qui ont une incidence sur l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ce dernier. Cette liste d'activités couvre un large éventail de secteurs.

Worldline a identifié les activités économiques suivantes sur lesquelles elle pouvait se déclarer éligible en 2022 :

- 6.5. Transport par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires légers ;
- 7.3. Installation, maintenance et réparation d'équipements favorisant l'efficacité énergétique ;
- 7.4. Installation, entretien et réparation de stations de recharge pour véhicules électriques dans les bâtiments (et les espaces de stationnement attachés aux bâtiments) ;

A.5.1.2.2 Une sensibilisation à l'environnement qui inclut tous les salariés

Initiatives locales et globales pour encourager les comportements écoresponsables au bureau

En 2022, comme expliqué au-dessus, Worldline a mis en place plusieurs initiatives pour sensibiliser ses salariés aux questions environnementales et les encourager à adopter activement des comportements écoresponsables qui contribuent à réduire l'impact environnemental de leur site. Des communications internes sont également effectuées régulièrement pour partager la stratégie, les engagements et les réalisations de Worldline en matière de développement durable par le biais de newsletters et d'événements comme présenté ci-après :

- **La semaine de la durabilité, qui s'est déroulée du 19 au 23 septembre.** Veuillez-vous référer à la section A.1.1.3.2 pour plus d'information ;
- En 2022, Worldline a entamé la refonte de son **e-learning environnemental**. Les premiers tests pilotes sont en cours et le déploiement mondial est prévu pour le premier trimestre 2023. Ce nouvel e-learning abordera les principaux défis environnementaux de son secteur à travers son programme de développement durable.
- En 2023, dans le cadre de son plan d'efficacité numérique, Worldline organisera une semaine de nettoyage numérique.

- 7.5. Installation, entretien et réparation d'instruments et de dispositifs de mesure, de régulation et de contrôle de la performance énergétique des bâtiments ;
- 7.7. Acquisition et propriété de bâtiments ;
- 8.1. Traitement de données, hébergement et activités connexes.

Dans son article 3, le règlement sur la taxinomie définit les critères qui permettent de déterminer la durabilité environnementale. L'activité économique est considérée comme durable sur le plan environnemental si elle :

- a) contribue substantiellement à un ou plusieurs des objectifs environnementaux et est conforme aux critères d'examen technique établis par la Commission
- b) ne cause de préjudice important (DNSH) à aucun des objectifs environnementaux
- c) est exercée dans le respect des garanties minimales prévues



Déclaration de performance extra-financière

Réduire l'empreinte environnementale de Worldline

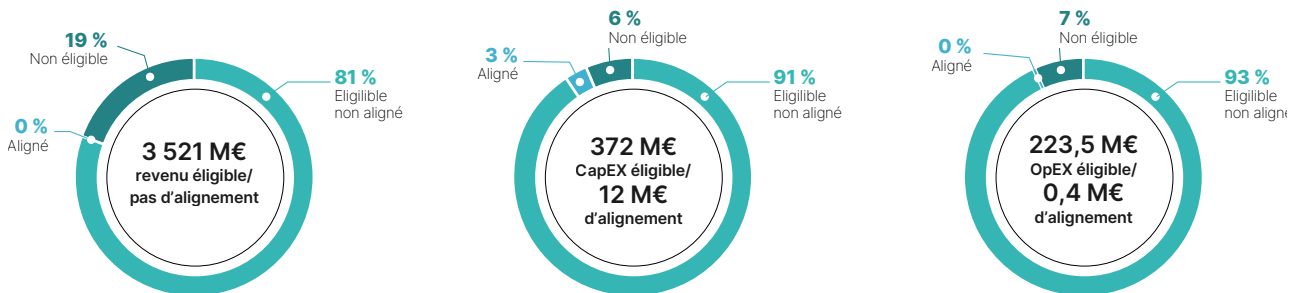
A.5.1.3.1 Résultats Généraux 2022

En 2022, conformément à la réglementation Européenne sur la taxinomie verte, Worldline calcule ses revenus, ses dépenses d'investissements (CapEx) et ses charges d'exploitation (OpEx) éligibles et alignés, ce qui correspond à :

- 81% des revenus de Worldline sont éligibles à la taxinomie verte de l'UE soit 3 521 millions d'euros sur l'activité 8.1 Traitement des données, hébergement et activités connexes.
 - En 2022, aucun alignement n'est démontrable sur cette activité. Le non-alignement est dû au fait que le critère substantiel relatif au potentiel de réchauffement global n'a pas pu être rempli ;
- 94% des dépenses d'investissement de Worldline (immobilisations incorporelles, immobilisations corporelles, augmentation du droit d'utilisation selon la norme IFRS 16) sont éligibles à la taxinomie verte soit 372 millions d'euros.

- En 2022, 12,0 millions d'euros sont alignés (i.e. 3% des CapEx éligibles) principalement sur l'activité 7.7. Acquisition et propriété de bâtiments ;
- 93% des dépenses d'exploitation de Worldline considérées par la taxinomie verte de l'UE sont éligibles pour un montant de €223,5m. Pour rappel, afin de prendre en compte la restriction de la taxinomie européenne¹ sur ce KPI, nous avons considéré trois catégories d'OpEx : Maintenance, locations à court terme et coûts de R&D non capitalisés ce qui représente un total de 239 millions d'euros.
 - Seuls 0,4 million d'euros sont alignés principalement sur l'activité 7.3 Installation, maintenance et réparation d'équipements d'efficacité énergétique ce qui représente 0,2% des OpEx éligibles.

Les activités de Worldline contribuent essentiellement à l'objectif d'atténuation au changement climatique.



A.5.1.3.2 Résultats par activités et méthodologie

Secteur	code activité	Activité économique	Revenu (millions d'euros)			CapEX (millions d'euros)			OpEx (millions d'euros)		
			éligible	aligné	en % d'éligibilité	éligible	aligné	en % d'éligibilité	éligible	aligné	en % d'éligibilité
Transports	6.5	Transport par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires				8,4		0%			
Construction et activités immobilières	7.3	Installation, maintenance et réparation d'équipements favorisant l'efficacité énergétique				0,6	0,6	100%	0,4	0,4	100%
Construction et activités immobilières	7.4	Installation, maintenance et réparation de stations de recharge pour véhicules électriques à l'intérieur de bâtiments (et dans des parcs de stationnement annexés à des bâtiments)				0,6	0,6	100%			
Construction et activités immobilières	7.5	Installation, maintenance et réparation d'instruments et de dispositifs de mesure, de régulation et de contrôle de la performance énergétique des bâtiments							0,0	0,0	100%
Construction et activités immobilières	7.7	Acquisition et propriété de bâtiments				22,4	10,7	48%			
Information et communication	8.1	Traitement de données, hébergement et activités connexes	3 521,0		0%	340,0		0%	223,1		0%
TOTAL			3 521,0	0%	372,1	12,0	3%	223,5	0,4	0%	
in % of published/Considered¹			81%	0%	94%	3%	6,9%/93,4%	0,0%/0,2%			

¹ Coûts directs non inscrits à l'actif qui concernent la recherche-développement, la rénovation des bâtiments, les contrats de location à court terme, l'entretien et la réparation, et toute autre dépense directe, liée à l'entretien courant d'actifs corporels par l'entreprise ou par le tiers auprès de qui ces activités sont externalisées, qui est nécessaire pour que ces actifs continuent de bien fonctionner (source : REGLEMENT DELEGUE (UE) 2021/2178 DE LA COMMISSION - Annexe 1 - 1.1.3.1.)

Pour chaque activité, Worldline a procédé de la manière suivante :

- Identification des montants éligibles à partir de l'acte délégué
- Identification des activités contribuant substantiellement à l'objectif d'atténuation au changement climatique en respectant la conformité aux critères d'examen technique établis par la Commission
- Vérification des DNSH
- Vérification du respect des garanties minimales prévues

Concernant le respect des DNSH liés à l'adaptation climatique et le respect des garanties minimales, l'analyse suivante est valide pour l'ensemble des activités :

Respect des critères DNSH liés à l'adaptation au changement climatique.

Worldline a réalisé une analyse de Risques & Opportunités (R&O) climatiques dans le but de mieux répondre aux besoins de ses parties prenantes en matière d'information climatique et de mieux mesurer les impacts climatiques auxquels elle doit faire face pour accroître sa résilience. Une méthodologie à trois étapes a été exécutée : (i) identification des R&O les plus significatifs, (ii) évaluation des impacts, et (iii) évaluation des R&O liés au climat. Les actions d'atténuation par R&O ont ensuite été répertoriées.

Les R&O les plus importants sont identifiés en section A.5.2.1.1 Analyse approfondie des risques et opportunités climatiques de Worldline.

Respect des garanties minimales

En tant que signataire du Pacte mondial des Nations Unies, Worldline a un Code d'éthique. Le Code d'éthique est communiqué et accessible à tous les salariés. Il énonce le principe de lutte contre la corruption, la fraude et l'éthique. Les politiques du Groupe détaillent ces principes. Les contrats des principaux fournisseurs incluent « l'engagement du partenaire commercial en matière d'intégrité », y compris les mêmes principes anti-corruption.

De plus, Worldline a publié en 2022 son [plan de vigilance](#).

Par conséquent, Worldline respecte les garanties minimales en matière de droits humains, de corruption, de fiscalité et de concurrence loyale et demande à ses fournisseurs de s'engager en conséquence.

Pour plus d'information, veuillez consulter la section A.4 Etre un partenaire éthique et équitable dans les affaires et C.4 Procédures judiciaires.

6.5 Transport par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires

Éligibilité

Comme Worldline gère un parc de véhicules de société, les dépenses d'investissement correspondantes selon la norme IFRS 16 sont éligibles à l'activité 6.5. 8,4 millions d'euros ont été comptabilisés en IFRS 16 pour les voitures de société acquises en 2022.

Respect des critères de contribution substantielle

Dans le cadre de son plan de réduction des émissions de CO₂ à horizon 2025, le Groupe continue de convertir l'ensemble de sa flotte de véhicules de société en véhicules électriques et hybrides. Les pays d'Europe qui représentent plus de 90% des voitures de société dans le monde, appliquent désormais cette politique. En conséquence, en 2022, 3,7 millions d'euros de CapEX, soit 44% du montant éligible, sont attribuables à des véhicules loués en 2022 dont les émissions de CO₂ sont inférieures à 50 gCO₂/km.

Néanmoins, pour parvenir à l'alignement conformément au règlement sur la taxinomie verte, d'autres critères doivent être remplis :

- Conformité avec les exigences du stade le plus récent applicable de la réception par type au regard des émissions Euro 6 des véhicules utilitaires légers : Ces exigences sont déjà satisfaites en 2022 car elles sont identiques à la réglementation européenne ;
- Réutilisation et réparabilité des véhicules en phase d'utilisation : Nous ne sommes pas en mesure de prouver la validité de ce critère pour l'année 2022. Cependant, il sera inclus dans nos contrats, et fera l'objet d'un suivi à compter de l'exercice 2023 ;
- Les pneumatiques doivent être conformes aux exigences en matière de bruit de roulement externe dans la classe d'efficacité énergétique la plus élevée et au coefficient de résistance au roulement dans les deux classes d'efficacité énergétique les plus élevées : ce critère n'est actuellement pas mesuré et nous ne pouvons pas en prouver la validité en 2022. En 2023, des process seront mis en place visant à recueillir les preuves sur ce critère.

Worldline a donc pris le parti de ne reconnaître aucun alignement pour l'activité 6.5. en 2022 en raison de la difficulté de les mesurer de manière fiable et objective.

Méthodologie :

Les CapEx de Worldline éligibles pour les voitures de société selon la norme IFRS 16 sont comptabilisés dans un compte dédié. 100% du montant est éligible au titre de l'activité 6.5. Les entités de Worldline suivent leur parc de véhicules localement et notamment les données constructeurs en matière d'émissions de CO₂e des véhicules en g/km. Nous pouvons alors déterminer les véhicules de société dont les émissions de CO₂e sont inférieures à 50 g par km. Les autres critères mentionnés plus haut doivent être mis en place et contrôlés en 2023 pour calculer l'alignement pour l'activité 6.5.

7.3 Installation, entretien et réparation des équipements d'efficacité énergétique

Éligibilité et respect des critères de contribution substantielle

Dans le cadre de l'analyse de cette activité, notre collecte pour déterminer l'éligibilité et l'alignement a porté sur les investissements et coûts engagés correspondant aux critères de contribution substantielle à l'objectif d'atténuation.

Ainsi nous avons identifié :

- dépenses d'investissement liées à l'installation et au remplacement de sources lumineuses écoénergétiques : 0,3 million d'euros ont été engagés pour la France, la Belgique et la Nouvelle-Zélande en 2022 sur ce poste (remplacement des sources lumineuses par des LED) ;
- dépenses d'investissement liées à l'installation, au remplacement, à l'entretien et à la réparation des systèmes de chauffage, de ventilation et de climatisation (CVC) et de chauffage de l'eau : 0,3 million d'euros ont été engagés pour les bureaux et centres de données en France et en Australie en 2022 ;
- Charges d'exploitation liées à l'installation, au remplacement, à l'entretien et à la réparation des systèmes de chauffage, de ventilation et de climatisation (CVC) et de chauffage de l'eau : en 2022, 0,4 million d'euros ont été engagés pour la modernisation et la maintenance des systèmes CVC de nos centres de données en France et en Belgique.



Déclaration de performance extra-financière

Réduire l'empreinte environnementale de Worldline

Les sources lumineuses ont été remplacées par des LEDs. Des systèmes de climatisation ont été ajoutés dans des locaux supplémentaires sur les mêmes standards que les systèmes existants. En conséquence, en 2022, un total de 1,0 million d'euros éligibles et contribuant substantiellement à l'objectif d'atténuation au changement climatique ont pu être reconnus sur l'activité 7.3.

Respect des critères DNSH

Les investissements et coûts engagés dans le cadre de l'activité 7.3. sont couverts par l'analyse des risques climatiques menée par Worldline sur l'ensemble de ses activités.

Par ailleurs, les composants et matériaux respectent les critères établis à l'appendice C de l'acte délégué de la taxinomie européenne : les produits achetés en Europe sont régis par la réglementation européenne. Pour les produits achetés en Australie et en Nouvelle Zélande, Worldline est engagé dans un dialogue continu et a défini différents niveaux d'engagement avec ses fournisseurs pour réduire les risques techniques, sociaux et environnementaux et assurer des pratiques commerciales éthiques tout au long de la chaîne de valeur (notamment en partageant la charte fournisseurs de Worldline et en utilisant l'évaluation EcoVadis).

Respect des garanties minimales

Les investissements et coûts engagés dans le cadre de l'activité 7.3. sont exercés dans le respect des garanties minimales.

En conséquence, l'ensemble de ces investissements et charges, soit 1,0 million d'euros sont alignés avec la taxinomie verte européenne en 2022.

Méthodologie :

Les coûts ont été recueillis par les équipes de *Facility Management* de chaque entité et par les responsables des centres de données.

7.4 Installation, maintenance et réparation de stations de recharge pour véhicules électriques dans les bâtiments (et dans des parcs de stationnement annexés à des bâtiments)

Eligibilité et respect des critères de contribution substantielle

Suite à la mise en place de sa nouvelle politique automobile, Worldline a lancé un vaste programme d'installation de bornes de recharge sur ses principaux sites jusqu'en 2024 pour tous les sites concernés. De plus, d'ici 2028, les salariés bénéficiant d'une voiture électrique de société auront une borne de recharge installée chez eux pour améliorer leur confort de conducteur. Des prises de recharge électrique ont déjà été installées sur nos différents sites en 2022.

L'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques vise à faciliter la transition d'un parc de véhicules thermiques à un parc de véhicules électriques. En ce sens, cet investissement a un impact positif sur l'environnement.

Ainsi, 0,6 million d'euros sont éligibles dans le cadre de l'activité 7.4. : 0,3 million d'euros en Belgique, 0,2 million d'euros en France et 0,1 million d'euros au Luxembourg.

Respect des critères DNSH

Les investissements engagés dans le cadre de l'activité 7.4. sont couverts par l'analyse des risques climatiques menés par Worldline sur l'ensemble de ses activités.

Respect des garanties minimales

Les investissements engagés dans le cadre de l'activité 7.4. sont exercés dans le respect des garanties minimales.

En conséquence, sur ces 0,6 million d'euros, 100% sont alignés avec la taxinomie verte européenne.

Méthodologie :

Les coûts ont été collectés par les Services Généraux de chaque entité.

7.5 Installation, maintenance et réparation d'instruments et de dispositifs de mesure, de régulation et de contrôle de la performance énergétique des bâtiments

Eligibilité et respect des critères de contribution substantielle

Dans le cadre de l'analyse de cette activité, notre collecte pour déterminer l'éligibilité et l'alignement a porté sur les investissements et coûts engagés correspondant aux critères de contribution substantielle à l'objectif d'atténuation.

Dans l'objectif de réduire son empreinte carbone, Worldline investit dans des outils de mesure de consommation en temps réel dans ses bâtiments de bureaux pour identifier les catégories les plus consommatrices et les cibler en premier lieu dans ses initiatives de réduction. Worldline investit également dans des moniteurs de présence dans les espaces de circulation et communs, pour atténuer l'éclairage lorsque personne n'est présent dans la zone.

En conséquence, les OpEx éligibles de Worldline pour l'activité 7.5. en 2022 sont les suivants : 0,03 million d'euros d'OpEx pour la maintenance de ses systèmes de gestion de l'énergie des bâtiments (BEMS), en France et en Belgique. Ils contribuent substantiellement à l'objectif d'atténuation du changement climatique.

Respect des critères DNSH

Les coûts engagés dans le cadre de l'activité 7.5. sont couverts par l'analyse des risques climatiques menés par Worldline sur l'ensemble de ses activités.

Respect des garanties minimales

Les coûts engagés dans le cadre de l'activité 7.5. sont exercés dans le respect des garanties minimales.

En conséquence, sur ce 0,03 million d'euros, 100% sont alignés avec la taxinomie verte européenne.

Méthodologie :

Les coûts ont été recueillis par les équipes de Services Généraux de chaque entité et par les responsables des centres de données.

7.7 Acquisition et propriété de bâtiments

Eligibilité

Comme Worldline loue des bureaux pour ses salariés, le droit d'usage est éligible à l'activité 7.7. Acquisition et propriété de bâtiments. En 2022, Worldline a déclaré une éligibilité de 22,4 millions d'euros pour l'augmentation du droit d'utilisation sur les activités immobilières en vertu d'IFRS 16.

Respect des critères de contribution substantielle

Pour considérer l'alignement sur cette activité, les critères suivants doivent être respectés :

- Pour les bâtiments construits avant le 31 décembre 2020, le bâtiment dispose au minimum d'un certificat de performance énergétique (CPE) de classe A. Le bâtiment peut alternativement se situer dans le top 15% du parc immobilier national ou régional en termes de demande énergétique primaire opérationnelle (DEPO).

- Deux nouveaux bâtiments loués en 2022 respectent ces critères pour un montant de 10,7 millions d'euros :
 - Les nouveaux bureaux de Worldline à Madrid : le bâtiment a été construit en 2020 et dispose d'un CPE de classe A. De plus, il a été construit avec une consommation d'énergie et d'eau quasi nulle (nZEB) ;
 - Les nouveaux bureaux de Worldline à Melbourne. Les bureaux ont été construits entre 2012 et 2014. Le bâtiment est noté 5,5 en matière de performance énergétique par NABERS, un organisme de certification local administré par le gouvernement du New South Wales en Australie dans le cadre d'un programme gouvernemental national. Le bâtiment est classé 3^e sur 53 dans l'indice des portefeuilles durables NABERS 2022 ; il se situe donc dans les 15% du parc immobilier régional en termes de demande énergétique primaire opérationnelle (DEPO) ;
- Lorsque le bâtiment est un grand bâtiment non résidentiel, il doit être exploité de manière efficace grâce à la surveillance et l'évaluation de la performance énergétique. Ce critère est également respecté par les deux bâtiments. La surveillance et l'évaluation sont effectuées par le bailleur.

La relocalisation des salariés dans des bâtiments ayant un certificat de performance énergétique élevé participe à l'atténuation du changement climatique.

Respect des critères DNSH

Les investissements engagés dans le cadre de l'activité 7.7. sont couverts par l'analyse de risques & opportunités climatiques réalisée par Worldline. Pour Melbourne et Madrid plus spécifiquement, l'analyse et le plan d'action sont les suivants :

(a) Risques identifiés et ampleur des risques :

Trois risques climatiques aigus ont été identifiés et pris en compte dans notre plan de continuité des opérations (inondations, tempêtes, séismes) et un risque chronique (hausse des températures). La probabilité et l'ampleur des risques sont identifiées site par site.

Pour Melbourne, le risque le plus élevé est un risque d'inondation (>50%), le risque sismique est nul et le risque de tempête est faible (<15%). Des pics de températures sont également probables.

Pour Madrid, le risque le plus élevé est un risque d'inondation même s'il reste faible (<35%). Les risques sismiques et les risques de tempêtes sont faibles (<10%). Des pics de températures sont également probables.

(b) Plan d'action :

Pour l'ensemble de nos principaux sites dont Melbourne et Madrid, Worldline a mis en place un plan de continuité des opérations qui permet aux salariés de travailler à distance en sécurité, assurant ainsi la poursuite des activités de l'entreprise. Pour ce faire, Worldline utilise un outil de sécurité et d'intervention d'urgence qui est activé dans les zones où un événement s'est produit et qui pourrait mettre la sécurité des salariés en danger.

L'impact de ces risques sur les activités de Worldline est donc limité pour les bâtiments de bureaux notamment grâce à la possibilité de travailler à distance dans le cadre du plan de continuité de nos opérations.

Respect des garanties minimales

Les investissements engagés dans le cadre de l'activité 7.7. sont exercés dans le respect des garanties minimales.

En conséquence, nous pouvons reporter un alignement de 10,7 million d'euros de CapEX dans le cadre de la taxinomie verte européenne sur l'activité 7.7. Acquisition et propriété de bâtiments.

Méthodologie :

Les droits d'usage des biens immobiliers en IFRS 16 ont été collectés dans notre outil financier sur un compte dédié. Les informations relatives aux bâtiments sont suivies dans une base de données centralisée et chaque responsable de site a rassemblé les informations nécessaires auprès du bailleur pour apporter la preuve de l'alignement.

8.1 Traitement de données, hébergement et activités connexes

Éligibilité

En tant que fournisseur de services de paiement et de transactions électroniques, les activités de Worldline sont majoritairement éligibles à la catégorie 8.1. Traitement de données, hébergement et activités connexes. Nous avons ainsi identifié sur cette catégorie :

- Un chiffre d'affaires éligible de 3 521 millions d'euros (soit 81% du chiffre d'affaires total de Worldline) ;
- des dépenses d'investissement éligibles de 340 millions d'euros (soit 86% des dépenses d'investissement totales de Worldline) ;
- Des dépenses d'exploitation de 223 millions d'euros (soit 93% des dépenses d'exploitation totales de Worldline telles que considérées dans la définition de la taxinomie de l'UE).

Pour plus de détail sur le calcul de l'éligibilité par nature sur l'activité 8.1., veuillez vous référer au chapitre A.5.1.3.2 Résultats par nature.

Respect des critères de contribution substantielle

Pour être aligné sur la catégorie 8.1., deux critères substantiels doivent être respectés :

- La mise en œuvre de toutes les pratiques pertinentes répertoriées comme « pratiques attendues » dans la version la plus récente du Code de Conduite européen sur l'efficacité énergétique des centres de données (CoC). Sur ce premier critère, à l'issue d'entretiens réalisés avec les fournisseurs d'hébergement de Worldline, nous avons pu établir qu'en 2022, 57% des activités de Worldline étaient hébergées sur des centres de données en ligne avec le Code de Conduite (sur une base déclarative) ;



Déclaration de performance extra-financière

Réduire l'empreinte environnementale de Worldline

- Le potentiel de réchauffement global (PRG) des fluides frigorigènes utilisés dans le système de refroidissement des centres de données ne doit pas dépasser 675. Pour ce deuxième critère, sur nos propres centres de données et sur ceux de nos fournisseurs d'hébergement, le minimum de 675 n'a pas été atteint. Cela s'explique par le fait que ce critère est très restrictif comparativement à la législation de l'UE actuellement en place pour les fluides frigorigènes, et que les systèmes de refroidissement ont une durée de vie souvent supérieure à dix ans, ce qui rend difficile la satisfaction du critère pour les systèmes de refroidissement de plus de deux ans. Nous identifions des difficultés à atteindre cet objectif tout en maintenant une préoccupation pour la sobriété, car cela nécessiterait des investissements prématurés très lourds (en particulier le renouvellement du système de climatisation des centres de données) en infrastructures conçues pour durer dix ans. Nous menons actuellement des études afin de nous permettre d'atteindre ce critère tout en minimisant l'impact environnemental de nos opérations. De la même manière, à l'issue du travail d'alignement qui aura été mis en œuvre chez nos différents partenaires, nous prendrons en compte ce critère dans le choix de nos futurs hébergeurs.

Le critère relatif au respect d'un PRG inférieur à 675 ne pouvant être respecté, Worldline ne déclare pas d'activité en ligne avec la taxinomie verte sur la catégorie 8.1. en 2022.

Méthodologie :

Les critères d'alignement relatifs à la catégorie 8.1. de la taxinomie européenne reposent sur l'usage des centres de données où les activités de Worldline sont opérées.

Pour calculer la part d'alignement sur nos revenus éligibles, nous avons tout d'abord alloué le chiffre d'affaires sur les centres de données où il était opéré de la manière suivante :

- Tout d'abord, nous avons extrait le chiffre d'affaires par pays/entité juridique/ligne d'activité de notre base de donnée financière.
- Nous avons également consolidé la liste de nos centres de données par pays.
- Puis, sur la base des centres de données présents dans le pays, le chiffre d'affaires de chaque entité juridique a été réparti sur les différents centres de données.

En 2022, 95% du chiffre d'affaires éligible de Worldline était opéré sur nos centres de données propriétaires et chez 15 hébergeurs différents.

Nous avons mené des entretiens auprès d'eux pour vérifier le respect du Code de Conduite européen sur l'efficacité énergétique des centres de données et si le potentiel de réchauffement global (PRG) des fluides frigorigènes utilisés dans leurs systèmes de refroidissement ne dépassait pas 675. Nous avons également mené ce travail en interne. En 2022, ce second critère n'était pas atteint.

A.5.1.3.2 Résultats par nature
Revenu

(En millions d'euros)

Activités économiques (1)	Code(s) (2)	Chiffre d'affaires absolu (3)	Critères de contribution substantielle										Critères d'absence de préjudice important (DNSH – Does Not Significant Harm)					Catégorie (activité habilitante) (20)	Catégorie (activité transitoire) (21)
			Part du chiffre d'affaires (4)	Atténuation du changement climatique (5)	Adaptation au changement climatique (6)	Ressources aquatiques et marines (7)	Economie circulaire (8)	Pollution (9)	Biodiversité et écosystèmes (10)	Atténuation du changement climatique (11)	Adaptation au changement climatique (12)	Ressources aquatiques et marines (13)	Economie circulaire (14)	Pollution (15)	Biodiversité et écosystèmes (16)	Garanties minimales (17)	Part du chiffre d'affaires alignée sur la taxinomie, année N (18)		
	Monnaie	%	%	%	%	%	%	%	OUI/ NON	OUI/ NON	OUI/ NON	OUI/ NON	OUI/ NON	OUI/ NON	OUI/ NON	%	%	H	T
A. Activités éligibles à la taxinomie			80,7%	100%															
A.1. Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxinomie)																			
INFORMATION ET COMMUNICATION -8.1. Traitement de données, hébergement et activités connexes	8.1															0%	-		
Chiffre d'affaires des activités durables sur le plan environnemental (A.1)		0	0%													0%			
A.2. Activités éligibles à la taxinomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxinomie)																			
INFORMATION ET COMMUNICATION -8.1. Traitement de données, hébergement et activités connexes	8.1	3 521,0	80,7%																
Chiffre d'affaires des activités éligibles à la taxinomie mais non durables sur le plan environnemental (A.2)		3 521,0	80,7%																
sous-total (A1+A2)		3521,0	80,7%																
B. Activités non éligibles à la taxinomie																			
Chiffre d'affaires des activités non éligibles à la taxinomie (B)		843,1	19,3%																
TOTAL (A+B)		4 364,1	100%																



Déclaration de performance extra-financière

Réduire l'empreinte environnementale de Worldline

Eligibilité

Worldline est un fournisseur de services de paiement et de transactions électroniques. En tant que tel, une grande partie de son chiffre d'affaires est éligible à la catégorie 8.1. Traitement des données, hébergement et activités connexes.

En 2022, 80,7% du chiffre d'affaires de Worldline a été considéré comme éligible à la taxinomie verte.

Le chiffre d'affaires éligible n'inclut pas :

- Le chiffre d'affaires lié au développement de projets (chiffre d'affaires *build*) ;
- Le chiffre d'affaires basé sur la refacturation d'équipements ou d'expertise tiers (*resale*) ;
- Le chiffre d'affaires des services numériques lié à la vente d'équipements (tels que de terminaux de paiement par exemple).

Worldline opère ses activités sur ses propres centres de données, mais aussi sur des centres de données tiers. Notre objectif est de prendre en compte tous les centres de données sur lesquels nos activités sont opérées.

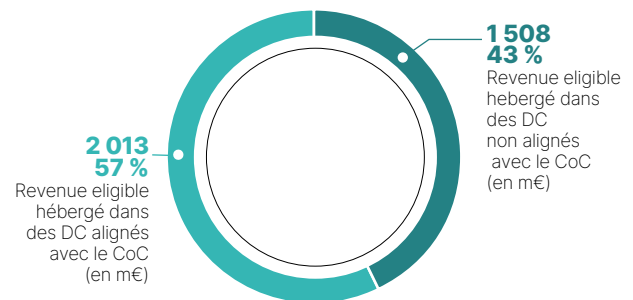
En tant que client colocataire conformément au Code de conduite européen sur l'efficacité énergétique des centres de données (CoC), nous sommes interdépendants avec nos partenaires hébergeurs chez lesquels nos équipements informatiques sont installés. Par conséquent, nous estimons que le chiffre d'affaires hébergé sur ces centres de données doit également être pris en compte dans l'objectif d'alignement sur la taxinomie verte.

En ne prenant en compte que ses propres centres de données, le chiffre d'affaires éligible de Worldline ne serait que de 22% en 2022.

Alignement

Pour être conforme à la taxinomie verte de l'UE, deux critères substantiels doivent être respectés :

- La mise en œuvre de toutes les pratiques pertinentes répertoriées comme « pratiques attendues » dans la version la plus récente du Code de conduite européen sur l'efficacité énergétique des centres de données (CoC) : après analyse, nous avons identifié que 57% du chiffre d'affaires de Worldline est hébergé dans des centres de données où le CoC est mis en œuvre ;



- Le potentiel de réchauffement global (PRG) des réfrigérants utilisés dans le système de refroidissement des centres de données ne dépasse pas 675. ce critère est plus restrictif que la réglementation européenne actuelle et s'applique à des équipements lourds dont la durée de vie est élevée (supérieure à 10 ans). En 2022, aucun des centres de données hébergeant les activités de Worldline n'a pu répondre à ce critère.

Dans la mesure où ces critères ne peuvent pas être respectés, aucun chiffre d'affaires n'est déclaré comme étant aligné en 2022.

CapEX

(En millions d'euros)

Activités économiques (1)	Code(s) (2)	CapEX absolues (3)	Part des CapEX (4)	Critères de contribution substantielle (DNSH – Does Not Significant Harm)													Catégorie (activité habilitante) (20)	Catégorie (activité transitoire) (21)		
				Atténuation du changement climatique (5)	Adaptation au changement climatique (6)	Ressources aquatiques et marines (7)	Economie circulaire (8)	Pollution (9)	Biodiversité et écosystèmes (10)	Atténuation du changement climatique (11)	Adaptation au changement climatique (12)	Ressources aquatiques et marines (13)	Economie circulaire (14)	Pollution (15)	Biodiversité et écosystèmes (16)	Garanties minimales (17)			Part des CapEX alignée sur la taxinomie, année N (18)	Part des CapEX alignée sur la taxinomie, année N-1 (19)
		Mon-naie	%	%	%	%	%	%	%	OUI/ NON	OUI/ NON	OUI/ NON	OUI/ NON	OUI/ NON	OUI/ NON	OUI/ NON	%	%	H	T
A. Activités éligibles à la taxinomie (A.1+A.2)			93,8%	100,0%	0%															
A.1. Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxinomie)																				
TRANSPORTS -6.5. Transport par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires	6.5																			
CONSTRUCTION ET ACTIVITES IMMOBILIERES -7.3. Installation, maintenance et réparation d'équipements favorisant l'efficacité énergétique	7.3	0,6	0,2%	100,0%						-	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	0,2%	-		H
CONSTRUCTION ET ACTIVITES IMMOBILIERES -7.4. Installation, maintenance et réparation de stations de recharge pour véhicules électriques à l'intérieur de bâtiments (et dans des parcs de stationnement annexés à des bâtiments)	7.4	0,6	0,2%	100,0%						-	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	0,2%	-		H
CONSTRUCTION ET ACTIVITES IMMOBILIERES -7.7. Acquisition et propriété de bâtiments	7.7	10,7	2,7%	100,0%						-	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	2,7%	-		
INFORMATION ET COMMUNICATION -8.1. Traitement de données, hébergement et activités connexes	8.1																			
CapEX des activités durables sur le plan environnemental (A.1)		12,0	3,0%	100%													3,0%			
A.2. Activités éligibles à la taxinomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxinomie)																				
TRANSPORTS -6.5. Transport par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires	6.5	8,4	2,1%																	
CONSTRUCTION ET ACTIVITES IMMOBILIERES -7.3. Installation, maintenance et réparation d'équipements favorisant l'efficacité énergétique	7.3																			
CONSTRUCTION ET ACTIVITES IMMOBILIERES -7.4. Installation, maintenance et réparation de stations de recharge pour véhicules électriques à l'intérieur de bâtiments (et dans des parcs de stationnement annexés à des bâtiments)	7.4																			
CONSTRUCTION ET ACTIVITES IMMOBILIERES -7.7. Acquisition et propriété de bâtiments	7.7	11,6	2,9%																	
INFORMATION ET COMMUNICATION -8.1. Traitement de données, hébergement et activités connexes	8.1	340,0	85,7%																	
CapEX des activités éligibles à la taxinomie mais non durables sur le plan environnemental (A.2)		360,1	90,8%																	
sous-total (A1+A2)		372,1	93,8%																	
B. Activités non éligibles à la taxinomie																				
CapEX des activités non éligibles à la taxinomie (B)		24,6	6,2%																	
TOTAL (A+B)		396,7	100%																	





Déclaration de performance extra-financière

Réduire l'empreinte environnementale de Worldline

Éligibilité

La méthodologie utilisée pour déterminer les revenus éligibles de Worldline a également été prise en compte pour identifier les CapEX éligibles.

Comme pour le Revenu, sur les dépenses d'investissement totales de Worldline incluant les droits d'usage en IFRS 16 soit 397 million d'euros, ont été exclus les investissements liés à l'activité Services numériques soit 25 millions d'euros.

Par conséquent, 94% des CapEX de Worldline sont considérés comme éligibles à la taxinomie verte en 2022 soit 372 million d'euros. Sur ce total :

- 8,4 millions d'euros sont éligibles au titre de l'activité : 6.5 – Transport par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires
- 0,6 million d'euros sont éligibles au titre de l'activité : 7.3 – Installation, entretien et réparation d'équipements liés à l'efficacité énergétique
- 0,6 million d'euros sont éligibles au titre de l'activité 7.4 – Installation, entretien et réparation de bornes de recharge pour véhicules électriques dans les bâtiments (et les places de stationnement attenantes aux bâtiments)
- 22,4 millions d'euros sont éligibles au titre de l'activité 7.7 – Acquisition et propriété de bâtiments
- 340 millions d'euros sont éligibles au titre de l'activité 8.1 – Traitement des données, hébergement et activités connexes.

Respect des critères de contribution substantielle

Sur ces 372 millions d'euros d'éligibilité, nous pouvons reporter 12 millions d'euros d'alignement dans le cadre de la taxinomie verte européenne soit 3% des CapEX éligibles :

- L'alignement est possible pour l'activité 7.7 Acquisition et propriété de bâtiments : en 2022, la location de nos nouveaux bâtiments à Melbourne et à Madrid permettent d'aligner 10,7 millions d'euros (2,9% du total des dépenses d'investissement éligibles) sur les critères suivants :

Les bâtiments ont été construits avant le 31 décembre 2020 et sont alignés sur les critères substantiels :

- Les nouveaux bureaux de Madrid ont un certificat de performance énergétique (EPC) de classe A,
- Les nouveaux bureaux de Melbourne sont classé 3^e sur 53 propriétés évaluées dans l'indice NABERS Sustainable Portfolio 2022 et, en tant que tel, se situent dans les 15% les mieux notés du parc immobilier régional exprimé en demande d'énergie primaire (DEP) ;
- Les bâtiments sont exploités de manière efficace grâce à la surveillance et à l'évaluation de leur performance énergétique.

Pour en savoir plus, veuillez vous reporter à la section A.5.1.3.2 Résultats par activités et méthodologie pour l'activité 7.7.

- L'alignement est également respecté pour l'activité 7.3 Installation, entretien et réparation d'équipements d'efficacité énergétique pour 0,6 million d'euros (0,2% du total des dépenses d'investissement éligibles) ;

Pour en savoir plus, veuillez vous reporter à la section A.5.1.3.2 Résultats par activités et méthodologie pour l'activité 7.3.

- L'alignement est respecté pour l'activité 7.4 Installation, entretien et réparation de stations de recharge pour véhicules électriques dans les bâtiments (et les places de parking attenantes aux bâtiments) pour 0,6 million d'euros (0,2% du total des dépenses d'investissement éligibles).

Pour en savoir plus, veuillez vous reporter à la section A.5.1.3.2 Résultats par activités et méthodologie pour l'activité 7.4.

Sur les autres activités, l'alignement n'a pas pu être atteint.

Respect des autres critères de la taxinomie verte

Comme indiqué dans la section A.5.1.3.2 Résultats et méthodologie par activité de la taxinomie verte, Worldline est en ligne avec les critères DNSH pour ces activités et respecte les garanties minimales.

En conséquence, 12 millions d'euros de CapEX sont alignés sur la taxinomie verte de l'UE, principalement dans la catégorie 7.7 avec les nouveaux baux des bureaux de Madrid et Melbourne.



Déclaration de performance extra-financière

Réduire l'empreinte environnementale de Worldline

Éligibilité

Les dépenses d'exploitation prises en compte dans la définition de la taxinomie verte de l'UE s'élèvent à 239 millions d'euros, soit 7,4% du total des OpEx de Worldline.

Elles comprennent les maintenances, les locations à court terme et les coûts de R&D non capitalisés conformément à la définition des OpEx donnée dans le règlement délégué (UE) 2021/2178 de la commission - Annexe 1 - 1.1.3.1.).

Pour identifier les dépenses éligibles, nous avons suivi la même méthodologie que celle utilisée pour le Revenu. Ainsi, sur 239 millions d'euros:

- 223,5 millions d'euros sont considérés comme éligibles
- 16 millions d'euros sont exclus car ils sont comptabilisés dans l'activité Services numériques qui ne relève pas de la catégorie 8.1. Traitement des données, hébergement et activités connexes).

Respect des critères de contribution substantielle

- 99,8 % des OpEx éligibles, soit 223,1 millions d'euros, sont liés à l'activité 8.1. Comme abordé dans la section A.5.1.3.2 Résultats par activité et méthodologie pour l'activité 8.1., aucun alignement ne peut être réalisé sur cette activité
- 0,2% des OpEx éligibles, soit 0,4 million d'euros, sont liées à l'activité 7.3. : Installation, maintenance et réparation d'équipements d'efficacité énergétique.
- Ce total de 0,4 million d'euros est aligné avec la taxinomie car ce coût est lié à la maintenance des systèmes de chauffage, de ventilation et d'air conditionné dans les centres de données que nous possédons.

Respect des autres critères de la taxinomie verte

Comme indiqué dans la section A.5.1.3.2 Résultats par activité et méthodologie, Worldline est en ligne avec les critères DNSH pour l'activité 7.3. et respecte les garanties minimales.

En conséquence, 100% des 0,4 million d'euros de dépenses d'exploitation sont alignées sur la taxinomie verte de l'UE, (soit 0,2% des OpEx éligibles).

A.5.2 Lutte contre le changement climatique

A.5.2.1 Alignement sur les recommandations de la TCFD

A.5.2.1.1 Analyse approfondie des risques et opportunités climatiques de Worldline

En 2022, Worldline a publié, pour la quatrième fois, sa stratégie d'émissions de CO₂e et de réduction de carbone au questionnaire CDP relatif au changement climatique, afin d'évaluer sa maturité concernant sa gouvernance, sa stratégie, sa gestion des risques et ses indicateurs et objectifs climatiques. Créé en 2016 par le Conseil de Stabilité Financière (CSF) à la demande des

ministres du G20, la TCFD formule des recommandations et crée un cadre pour aider les entreprises à renforcer leur gouvernance climatique et à fournir les rapports climatiques pertinents attendus par les investisseurs institutionnels. Ces recommandations sont fondées sur les meilleures pratiques (analyse de scénarios et des Risques & Opportunités (R&O), objectifs *Science-Based Target*, etc.) afin de permettre aux entreprises d'intégrer le climat au cœur de la stratégie et de se préparer aux exigences réglementaires futures.



Type de recommandations	Gouvernance	Stratégie	Gestion du risque	Mesures et cibles
Recommandations (pour plus d'informations, voir le rapport du TCFD sur fsb-tcf.org)	Divulguer la gouvernance de l'organisation en matière de risques et d'opportunités liés au climat.	Divulguer les répercussions importantes réelles et potentielles des R&O climatiques sur les activités, la stratégie et la planification financière de l'organisation.	Indiquer comment l'organisation détermine, évalue et gère les risques liés au climat.	Divulguer les mesures et les cibles utilisées pour évaluer et gérer les R&O critiques liés au climat.
Actions de Worldline pour s'aligner pleinement sur les recommandations de la TCFD	Création d'un Comité Social et Environnemental au niveau du Conseil d'administration.	Identification des principaux R&O climatiques et leurs impacts financiers, en s'appuyant sur différents scénarios climatiques, dont un scénario en dessous des 2 °C.	Intégration accrue des R&O climatiques et de leurs impacts financiers dans la gestion des risques d'entreprise de la Société (ERM).	Définition des objectifs scientifiques de Worldline alignées avec le scénario bien au dessous des 2°C, voire 1,5°C.

Worldline a réalisé une analyse de Risques & Opportunités (R&O) climatiques dans le but de mieux répondre aux besoins de ses parties prenantes en matière d'information climatique et de mieux mesurer les impacts climatiques auxquels Worldline doit faire face pour accroître sa résilience. Une méthodologie à trois étapes a été exécutée : (i) identification des R&O les plus significatifs, (ii) la spécification des impacts ; et (iii) l'évaluation des R&O liés au climat. Les actions d'atténuation par R&O ont ensuite été répertoriées.

Les R&O les plus importants identifiées ainsi que les estimations fournies pour l'analyse d'impact financier sont le résultat d'un processus consultatif qui a nécessité trois ateliers internes impliquant des intervenants de tous les départements pertinents : risques, conformité, environnement et RSE,

gestion des centres de données, stratégie, finances, marketing, Facilities Management (auparavant *Logistics and Housing*, L&H), continuité des activités. Sur la base de ces discussions en atelier, une analyse des scénarios climatiques a été réalisée pour renforcer la pertinence des résultats. La méthodologie utilisée s'aligne également sur le cadre de la TCFD et s'appuie sur le référentiel existant de l'ERM de la Société.

En ce qui concerne les risques et les opportunités, un examen approfondi a été effectué en 2022. Les risques et opportunités sont les suivant :

Le tableau ci-après résume les principales conclusions de cette analyse. Aucun des impacts financiers estimés de ces risques bruts (ou inhérents) n'a été considéré comme grave. Tous ces risques étaient déjà couverts par la gestion ERM de Worldline.



Déclaration de performance extra-financière

Réduire l'empreinte environnementale de Worldline

Thématiques	Recommandations de la TCFD	Source de l'information
Gouvernance	a) Rôle du Conseil d'administration dans la gouvernance climatique de l'entreprise	A.1.1.2.2
	b) Rôle du <i>management</i> dans la gouvernance climatique de l'entreprise	A.1.1.2.2., A.5.1.2.1
Stratégie	a) Description des risques climatiques et opportunités à court, moyen et long terme	A.5.2.1.1
	b) Intégration des risques et opportunités dans le modèle économique, la stratégie et les investissements de l'entreprise	A.5.2.1.1., F.2.3.7
	c) Evaluation de la résilience de l'entreprise aux risques climatiques en prenant en compte différents scénarios climatiques dont un scénario « 2 °C » ou inférieur	A.5.2.1.1
Management des risques	a) Processus d'identification et d'évaluation des risques climatiques	A.5.2.1.1., F.2.3.7
	b) Processus de gestion des risques climatiques	A.5.2.1.1., F.2.3.7
	c) Intégration dans le processus de gestion des risques de l'entreprise	A.5.2.1.1., F.2.3.7
Indicateurs & objectifs	a) Indicateurs financiers et non financiers utilisés dans le cadre de la stratégie climatique de l'entreprise	A.5.4
	b) Bilan des émissions de gaz à effet de serre de scopes 1 et 2 et, si approprié, du scope 3	A.5.2.2.2., A.5.4
	c) Objectifs climatiques de l'entreprise et résultats atteints dans la poursuite de ces objectifs	A.5.1.1., A.5.2.2.2

Principaux R&O climatiques de Worldline d'ici 2030	Description de ces R&O et principales conséquences	Probabilité, ampleur de l'impact et impact financier	Suivi des mesures d'atténuation
Risque physique aigu 1 Pluies abondantes et inondations	<ul style="list-style-type: none"> L'augmentation prévue des pluies diluviennes et des inondations qui y sont associées constitue un risque potentiel pour les activités directes de Worldline, car elle pourrait entraîner une interruption de service entraînant une perte d'activité, y compris dans les centres de données tiers situés dans des zones à risque. Les interruptions dans la chaîne d'approvisionnement peuvent entraîner une réduction de la capacité de production et du chiffre d'affaires. L'impact sur les bureaux est limité notamment grâce à la possibilité de travailler à distance et à la sélection des emplacements des sites dans des zones non risquées. 	<p>Probabilité : l'évaluation se situant entre probable et improbable en fonction des sites¹</p> <p>Ampleur : Moyenne-faible</p> <p>Estimation de l'impact financier sur la base du scénario RCP : RCP 4.5 : 960 -2 890 milliers d'euros RCP 8.5 : 8.9 -26,7 millions d'euros²</p>	<ul style="list-style-type: none"> Continuer à prendre en compte les risques liés au changement climatique dans les critères de sélection des sites. Surveiller les centres de données tiers et généraliser le plan de continuité des opérations pour la récupération des données et le processus de duplication. Worldline a développé et affiné des stratégies et des processus de continuité d'activité pour les contrats critiques dans ses <i>data centers</i> afin qu'en cas de « catastrophe », l'entreprise soit en mesure de transférer ses services à partir d'autres sites. Worldline utilise un outil de sécurité et d'intervention d'urgence (SERT) qui est activé dans les zones où un événement s'est produit et qui pourrait mettre la sécurité des salariés en danger.

¹ L'exposition des sites pouvant varier d'une région à l'autre, l'analyse des risques et les incidences financières sont déterminées sur la base des sites les plus exposés selon les scénarios RCP.

² Estimation basée sur la perte de revenus en cas d'interruption de service d'une à trois semaines dans les centres de données les plus exposés.

Principaux R&O climatiques de Worldline d'ici 2030		Description de ces R&O et principales conséquences	Probabilité, ampleur de l'impact et impact financier	Suivi des et mesures d'atténuation
Risque physique chronique 2	Hausse des températures	<ul style="list-style-type: none"> L'augmentation de la température moyenne représente un risque potentiel pour les activités directes de Worldline en raison du coût croissant de l'électricité nécessaire pour refroidir les centres de données et de leur capacité limitée à fonctionner dans des conditions de chaleur extrême. L'impact sur la diminution de la productivité du travail résultant de conditions de travail plus pénibles est évalué comme étant limité. 	<p>Probabilité : Très probable</p> <p>Ampleur : Faible</p> <p>Estimation de l'impact financier sur la base du scénario RCP : RCP 4,5 : 570 -1 140 milliers d'euros RCP 8,5 : 2,29 -4,58 millions d'euros¹</p>	<ul style="list-style-type: none"> Continuer à prendre en compte les risques liés au changement climatique dans les critères de sélection des sites. Mieux surveiller la consommation d'électricité des systèmes de refroidissement et de climatisation et continuer à améliorer l'efficacité énergétique pour limiter les dépenses d'électricité. Continuer à sélectionner les équipements les plus efficaces et les plus résistants pour les centres de données.
Risque de transition 1	Hausse du prix du carbone	<ul style="list-style-type: none"> Si les politiques s'alignaient complètement sur l'objectif de 2 °C dans un scénario de développement durable (SDS ou faibles émissions de GES), 100% des émissions mondiales de GES pourraient être taxées d'ici 2030, ce qui entraînerait une augmentation des coûts annuels principalement dans la chaîne de valeur car les fournisseurs de Worldline pourraient être soumis à de nouvelles taxes carbone augmentant le prix des produits et intrants les plus consommateurs en énergie. Worldline est actuellement relativement peu affecté par la tarification du carbone, mais 80% des pays où Worldline opère ont déjà mis en place des mécanismes de tarification du carbone sous une forme². 	<p>Probabilité : Probable</p> <p>Ampleur : Signifiante</p> <p>Impact financier : 828 milliers d'euros en 2030³</p>	<ul style="list-style-type: none"> Mieux suivre les évolutions réglementaires dans les pays où Worldline opère et les émissions de GES du scope 3 pour mieux comprendre l'exposition de la chaîne d'approvisionnement au prix du carbone. S'associer à des fournisseurs afin de réduire les émissions indirectes (ou achetées) de GES et introduire des clauses environnementales dans la politique d'achat. Atteindre les objectifs SBT de Worldline pour limiter les émissions de GES et réduire l'exposition au prix du carbone. Réduire les émissions de CO₂e en s'approvisionnant en énergies renouvelables Promouvoir les fournisseurs locaux afin de limiter les émissions liées au transport.
Risque de transition 4	L'impact du changement climatique pour nos clients	<ul style="list-style-type: none"> Suite au mouvement de la population dû au réchauffement climatique et à l'augmentation des événements météorologiques extrêmes, nous pouvons observer des changements dans le type de population et les habitudes d'achat créant une baisse des ventes chez le marchand Worldline. 	<p>Probabilité : probable</p> <p>Ampleur : signifiante</p> <p>Impact financier : NA⁴</p>	<ul style="list-style-type: none"> Un plan stratégique à préparer en cas de baisse des ventes

1 Estimation de l'augmentation des besoins annuels en refroidissement sur la base des prévisions de températures et des prix du marché de l'énergie.

2 Il s'agit d'un prix du carbone fixé au niveau national et non d'un prix du carbone interne fixé sur une base volontaire.

3 Estimation basée sur les émissions directes de 2020 avec un prix estimé à 120 euros/t en 2030.

4 Les informations disponibles sur le sujet ne permettent pas à Worldline d'estimer l'impact financier. Worldline attend la publication du rapport 6 du GIEC sur les déplacements de population ; (Climate_Change_2022-Impacts,_Adaptation_and_Vulnerability-IPCC_AR6_WGII_SPM.pdf).





Déclaration de performance extra-financière

Réduire l'empreinte environnementale de Worldline

Principaux R&O climatiques de Worldline d'ici 2030	Description de ces R&O et principales conséquences	Probabilité, ampleur de l'impact et impact financier	Suivi des et mesures d'atténuation
Opportunité 1 Produits et services « IT for Green »	<ul style="list-style-type: none"> ● Développement de biens et de services à faibles émissions 	<p>Probabilité : Probable</p> <p>Ampleur : Signifiante</p> <p>Impact financier : entre 29 400 000 et 30 600 000¹</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● IT for Green : Identifier et hiérarchiser les solutions pertinentes qui pourraient contribuer à l'offre du marché MaaS (<i>open-payment, e-ticketing, etc.</i>). ● IT for Green : Etablir un partenariat avec les acteurs et les start-ups concernés pour construire une offre compétitive.
Opportunité 2 Green IT : l'utilisation d'énergies renouvelables qui réduit les coûts	<ul style="list-style-type: none"> ● Augmentation de l'utilisation d'énergie renouvelable qui pourrait permettre à Worldline de réduire ses coûts. ● Cela réduira l'exposition aux émissions de gaz à effet de serre et donc la sensibilité aux fluctuations des coûts du carbone. 	<p>Probabilité : Probable</p> <p>Ampleur : Moyenne</p> <p>Financial impact : entre 1 400 000 et 3 600 000²</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Compte tenu de l'évolution des prix du marché de l'énergie, Worldline voit une opportunité de conclure des contrats d'achat d'électricité, ce qui lui permettra de s'assurer un approvisionnement en électricité à un prix raisonnable (environ 60 euros/MWh) sur le long terme (c'est-à-dire 15/20 ans). Un accord d'achat d'électricité (AAE) est également signé avec des opérateurs d'énergie renouvelable, c'est-à-dire des fermes solaires ou éoliennes. ● Cela permettra à la fois d'améliorer les résultats financiers de Worldline et de soutenir la transition vers une énergie à faible teneur en carbone. ● Cette opportunité réduit l'exposition de Worldline aux émissions de gaz à effet de serre et diminue donc sa sensibilité aux fluctuations des coûts du carbone. Worldline s'attend à une tendance globale à la hausse des prix des énergies non renouvelables, à la fois en raison des réglementations et des taxes à venir sur les combustibles fossiles, mais aussi à cause d'équilibres complexes entre l'offre et la demande. ● En tenant compte de cette opportunité, Worldline s'est fixé pour objectif d'utiliser 100% d'énergie renouvelable dans les centres de données et les bureaux. La stratégie de Worldline est de se concentrer d'abord sur les pays les plus consommateurs et qui ont le mix énergétique le plus basé sur les énergies fossiles et d'y rechercher des fournisseurs d'énergie renouvelable. Lorsque les fournisseurs d'énergie renouvelable ne sont pas disponibles, Worldline envisagera d'acheter des REC (certificats d'énergie renouvelable) pour couvrir les pays correspondants.

¹ La valeur correspond aux bénéfices potentiels associés aux services liés à la nouvelle mobilité d'ici 2030 et en particulier à la mobilité en tant que service (MaaS). La valeur est calculée à partir des résultats estimés associés à ce marché (billetterie électronique) multipliés par le taux de croissance attendu du marché. Ce dernier est calculé sur la base du taux de croissance de la mobilité électrique tel que projeté par l'AIE (scénarios NPS et EV30) estimé à un facteur de 10,81 et 11,5%.

Il est à noter que ces résultats sont cohérents avec les résultats obtenus à partir de différentes méthodes d'estimation.

- Le revenu estimé de MaaS est de 11,1 millions d'euros, la marge est de 0,15% = 1,665 million d'euros +10,81% = 18 millions d'euros +11,5% = 19,2 millions d'euros.

- Le revenu estimé lié à la recharge des VE est de 11,4 millions d'euros.

- 18 +11.4 = 29.4

- 19.2 +11.4 = 30.6

Remarque : les avantages liés à l'opportunité de la banque verte ne sont pas inclus, car l'analyse d'impact n'était pas terminée à la fin de l'année 2021. Nous les considérons néanmoins comme des opportunités à fort potentiel et les mentionnons donc ici.

² Si l'on considère le scope français où la consommation d'énergie est la plus élevée (50 GWh), 18 GWh devraient provenir de sources d'énergie renouvelables (AAE).

L'impact potentiel maximum est basé sur les prévisions de prix du marché actuel (300€/MWh), la consommation d'énergie s'élève à 15M€. Le recours à des AAE (100 €/MWh) entraînerait une diminution de 3,6 millions d'euros.

L'impact potentiel minimum est basé sur une estimation experte du prix de stabilisation du marché (140€/MWh), la consommation d'énergie s'élève à 7M€. Le passage à l'AAE (60€/MWh) entraînerait une diminution de 1,4M€.



Principaux R&O climatiques de Worldline d’ici 2030	Description de ces R&O et principales conséquences	Probabilité, ampleur de l’impact et impact financier	Suivi des et mesures d’atténuation
<p>Opportunité 2 (suite)</p>			<p>Le Groupe Worldline propose des services aux entreprises numériques émergentes avec une fonction de paiement intégrée. Il apporte son expertise en matière de paiement et de réglementation à ces nouveaux marchés et se concentre sur trois catégories principales de nouvelles entreprises numériques :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● La billetterie électronique et la gestion des trajets pour les autorités de transport, les opérateurs de transport et les villes. En transformant les cartes bancaires en billets, Open Payment aide les sociétés de transport à réduire leurs coûts et leurs émissions de CO₂ ; ● La numérisation de confiance. Elle s’adresse au marché des contrats numériques, de l’archivage légal, des communications électroniques sécurisées et des transactions sans papier en général. Ces systèmes sont optimisés par la numérisation des processus pour les citoyens, y compris la mise en œuvre de systèmes nationaux d’identité numérique. ● Services de consommation électronique et de mobilité. Ce marché comprend les services de Vie Connectée tels que la maison et les véhicules connectés, l’IOT (Internet Of Things) industriel, ainsi que les services Cloud grand public et les services de contact Cloud. ● Les clients sont censés demander non seulement des solutions permettant un faible impact carbone (IT for green), mais aussi des solutions intrinsèquement à faible impact carbone. Il est essentiel d’offrir des solutions avec les meilleures normes d’efficacité énergétique. Worldline a fait preuve de maturité dans la gestion éco-efficace de ses centres de données, mais a identifié des domaines d’amélioration dans la conception de ses solutions logiciels. <p>Par exemple, les équipes de Worldline travaillent sur le développement d’une programmation logicielle économe en énergie qui permet de mesurer la consommation d’énergie d’une application mobile fournie par Worldline. Par ailleurs, en 2020, Worldline a réalisé en interne l’analyse du cycle de vie (ACV) des transactions de paiement numérique afin d’identifier ses impacts environnementaux. Cela nous permet d’identifier des initiatives pour l’éco-conception des services de paiement. L’ACV a mis en évidence plusieurs impacts sur le climat, par exemple le reçu papier, qui a un impact élevé sur le climat pendant les phases de fabrication et d’utilisation. Plusieurs projets visant à supprimer le reçu papier ont été lancés, sous l’impulsion de l’équipe RSE. En 2021, Worldline a affiné les études ACV (basées sur la nouvelle base de données d’impact NegaOctet de l’ADEME*, effectué une révision par une tierce partie indépendante et lancé une ACV de trésorerie.* L’ADEME est l’agence gouvernementale française pour l’environnement et l’énergie.</p>



Déclaration de performance extra-financière

Réduire l'empreinte environnementale de Worldline

Principaux R&O climatiques de Worldline d'ici 2030	Description de ces R&O et principales conséquences	Probabilité, ampleur de l'impact et impact financier	Suivi des et mesures d'atténuation
Opportunité 3 Green IT : le développement et/ou l'expansion de biens et de services à faibles émissions	<ul style="list-style-type: none"> Elle permettrait à Worldline d'avoir une meilleure position concurrentielle pour refléter l'évolution des préférences des consommateurs, ce qui se traduirait par une augmentation des recettes. 	<p>Probabilité : Probable</p> <p>Ampleur : moyenne</p> <p>Impact financier potentiel : 241 600¹</p>	<ul style="list-style-type: none"> Pour atteindre ces objectifs, Worldline contribue activement au développement d'une norme ISO sur « l'éco-conception des services numériques ». En parallèle, Worldline élabore des lignes directrices internes sur ce sujet pour chaque poste de l'entreprise et formera l'ensemble du personnel à leur sujet.

¹ Nous estimons un chiffre financier pour cette opportunité, mais comme l'éco-conception des solutions informatiques est un sujet nouveau dont la littérature disponible est limitée et segmentée, il est difficile d'anticiper la prise de conscience des clients et leur propension à préférer et à passer à des solutions logicielles éco-conçues. Il est difficile d'anticiper la prise de conscience des clients et leur propension à préférer et à passer à des solutions logicielles éco-conçues à ce stade. Worldline s'attend à ce que cette préoccupation prenne de l'ampleur à l'avenir. En 2021, Worldline a réalisé en interne la mise à jour de l'analyse du cycle de vie (ACV) des transactions de paiement par carte numérique. Un plan d'action d'éco-conception sera lancé sur la base des conclusions de cette évaluation. Nous affinerons cette estimation au fur et à mesure que l'écosystème gagnera en maturité. Actuellement, nous évaluons les revenus supplémentaires générés à 10% du chiffre d'affaires annuel de Worldline 2021, ce qui représente 2 416 millions d'euros pour Merchant Services GBL, soit 241 600 euros. En outre, un service de remplacement, appelé « Gestion des reçus numériques », est proposé aux commerçants. Ce service générera également de nouveaux revenus.

A.5.2.1.2 Définir des objectifs SBTi pour renforcer nos programmes de réduction de carbone

Suite à la cession de ses activités de fabrication de terminaux de paiement (« TSS », Terminals Solutions and Services), Worldline va mettre à jour ses objectifs scientifiques (SBTi). L'étape préalable pour Worldline a été d'affiner ses calculs d'émissions du scope 3 pour qu'ils soient plus précis et moins

sujets à des estimations. En attendant, les objectifs actuels restent valables. Ils se lisent comme suit : « Worldline SA s'engage à réduire les émissions absolues de GES des scopes 1 et 2 de 25% d'ici 2025 par rapport à une année de référence 2019. Worldline SA s'engage également à réduire de 7,4% les émissions absolues de GES du scope 3 provenant des biens et services achetés et de l'utilisation des produits vendus dans le même délai. »

A.5.2.2 L'empreinte carbone de Worldline

A.5.2.2.1 Notre méthodologie d'empreinte carbone

La stratégie de réduction des gaz à effet de serre (GES) de Worldline a mûri au fil du temps. Parallèlement, en accord avec l'Agence française de l'environnement (ADEME), l'entreprise qui avait d'abord affirmé être "la première entreprise neutre en carbone dans l'industrie du paiement", a modifié sa communication pour évoquer sa contribution à la neutralité carbone. L'entreprise a commencé à compenser ses GES résiduels en achetant des crédits de carbone sur le marché volontaire. Les projets choisis pour l'achat de crédits étaient liés au volume d'émissions résiduelles et Worldline a choisi uniquement des projets certifiés (VCS ou Gold Standard). Elle a également privilégié autant que possible les initiatives de préservation des forêts, par opposition aux parcs éoliens par exemple.

La stratégie est la suivante et par ordre d'importance (le plus important en premier) :

1. Tout d'abord, la priorité est axée sur la réduction de la consommation. Il s'agit notamment d'investissements dans les bureaux et les centres de données afin de réduire notre consommation. A cette fin, Worldline investit dans des moniteurs de consommation en direct dans les bâtiments de ses bureaux pour repérer le service le plus consommateur et agir en conséquence. Worldline remplace également les ampoules par des LED et installe des moniteurs de présence dans les espaces de circulation et les espaces communs, afin de réduire l'éclairage lorsqu'il n'y a personne. Pour réduire les déplacements entre le bureau et le domicile, un nouveau service de covoiturage a été lancé en France en 2021 et est toujours d'actualité. Au sein

des centres de données, nous continuons à augmenter la température des salles de calcul et utilisons la virtualisation pour réduire le nombre de serveurs physiques ;

2. Notre deuxième priorité, après la réduction de la consommation, est la réduction des émissions de GES. Il faut noter que la réduction de la première réduit automatiquement la seconde. Les initiatives visant à réduire les émissions consistent à acheter des contrats d'énergies renouvelables. A cet égard, Worldline privilégiera les fournisseurs locaux. Lorsque ces derniers ne sont pas disponibles, l'entreprise acquerra des certificats d'énergie renouvelable (RECs) pour couvrir à terme 100% de sa consommation d'énergie. Actuellement, 94% de la consommation énergétique de l'entreprise provient de contrats d'énergie renouvelable ou de RECs.

Fin 2022, Worldline a lancé une analyse de sobriété numérique sur ses services informatiques internes à l'entreprise afin de mesurer leur empreinte carbone. En fonction des résultats de l'étude, Worldline lancera un programme visant à réduire son empreinte. Des exemples sont présentés ci-dessous :

- Redéfinir sa politique en matière d'appareils : pour standardiser les équipements par profil d'utilisateur, favoriser la réutilisation et améliorer le recyclage. La phase d'utilisation des appareils sera prolongée afin de réduire l'achat de nouveaux appareils. Ceci est valable pour les ordinateurs portables, les écrans et les Smartphones. L'entreprise encouragera également les salariés à n'avoir qu'un seul Smartphone, à la fois pour les usages personnels et professionnels, au lieu de deux. Des paramètres optimisés seront également déployés sur les postes de travail afin d'économiser de l'énergie,

- Services Cloud : les utilisations seront contrôlées et les meilleures pratiques seront communiquées aux salariés, comme les conseils de Microsoft TEAM pour la réduction de la bande passante,

3. Notre troisième priorité concerne la compensation.
4. Notre quatrième priorité est d'atteindre l'objectif de zéro émission nette. L'entreprise élabore actuellement sa stratégie « Net Zero ». Les premiers plans sont actuellement examinés par la Direction Générale et le Conseil d'administration de Worldline. Ils seront annoncés en temps voulu.

Worldline passera progressivement de l'achat de crédits carbone d'évitement (préservation des forêts principalement) à des projets d'élimination du CO₂ (également appelé « capture » ou « stockage »). Cela concernera d'abord les émissions opérationnelles de Worldline (scopes 1, 2 et 3a), puis l'objectif sera de réduire progressivement l'ensemble des émissions de scope 3 (en partenariat avec les fournisseurs et les clients de Worldline) et de les couvrir totalement par des initiatives d'élimination (soit par l'achat de crédits carbone, soit par le financement de projets propres). Worldline étudie les technologies de capture du carbone, comme des projets d'élimination basés sur l'agriculture.

L'empreinte carbone de Worldline

En 2022, les émissions de Worldline pour ses activités opérationnelles (scopes 1 +2 +3A) dans le monde se sont élevées à 12 126 tonnes de CO₂e. En prenant en compte tous les scopes [1 +2 +3A +3B], les émissions totales de Worldline s'élèvent à 354 227 tonnes de CO₂e.



SCOPE 1

EMISSIONS DIRECTES DE GES

55 %

Combustion de combustibles fossiles utilisés pour la consommation d'énergie des bureaux, des data centers et des déplacements professionnels de Worldline (notamment des voitures de fonction) = **6 627 tonnes équivalent CO₂**, représentant 55 % des émissions opérationnelles de Worldline (scopes 1+2+3A) en 2022.



SCOPE 2

EMISSIONS INDIRECTES DE GES

20 %

Consommation d'électricité et de chauffage urbain dans les bureaux et centres de données de Worldline = **2 482 tonnes équivalent CO₂**, représentant 20 % des émissions opérationnelles de Worldline (scopes 1+2+3A) en 2022.

Le calcul des émissions de Worldline scope 2 est basé sur le protocole du Greenhouse Gas Protocol en utilisant les facteurs de conversion basés sur le marché (directement délivrés par les fournisseurs d'énergie).



SCOPE 3A

AUTRE EMISSIONS INDIRECTES DE GES

25 %

Worldline a calculé ses émissions de scope 3 en les divisant en deux catégories :

Scope 3A (champ d'application opérationnel) : regroupe des catégories couvrant les autres émissions de Worldline sous contrôle ou influence directe, y compris les émissions liées aux déplacements professionnels = **3 017 tonnes d'équivalent CO₂**, représentant 25 % des émissions opérationnelles de Worldline (scopes 1+2+3A) en 2022.

Scope 3B (toutes les autres émissions du scope) : regroupe d'autres catégories qui ne sont pas sous le contrôle ou l'influence directe de Worldline. La méthodologie de calcul des émissions du scope 3 a été modifiée cette année. Veuillez vous référer au point "Focus" sur les émissions du scope 3 de Worldline.

Le détail des émissions par catégorie d'activité est le suivant:

Emissions de CO₂e par catégorie

Emissions totales de CO ₂ e (t CO ₂ e) (scopes 1, 2 et 3A)	12 126
Emissions totales de CO ₂ e dans les centre de données(t CO ₂ e)	460
Emissions totales de CO ₂ e dans les bureaux (t CO ₂ e)	3 729
Emissions totales de CO ₂ e dans les voyages (t CO ₂ e)	7 936

L'augmentation du total des scopes 1, 2 et 3a (+23% à 12 126 tonnes de CO₂e contre 9 845 en 2021) est entièrement due à l'augmentation de 72% de la partie voyages (7 936 tonnes de CO₂e en 2022 contre 4 614 en 2021). Cela est dû à la fin de la pandémie de Covid-19 qui a relancé les voyages. Les

deux autres catégories (centres de données et bureaux) sont respectivement en baisse de -17% et -20%, montrant les efforts continus de Worldline pour réduire ses émissions.

Le tableau complet des indicateurs liés à l'environnement est présenté dans le tableau à la fin de cette section.



Déclaration de performance extra-financière

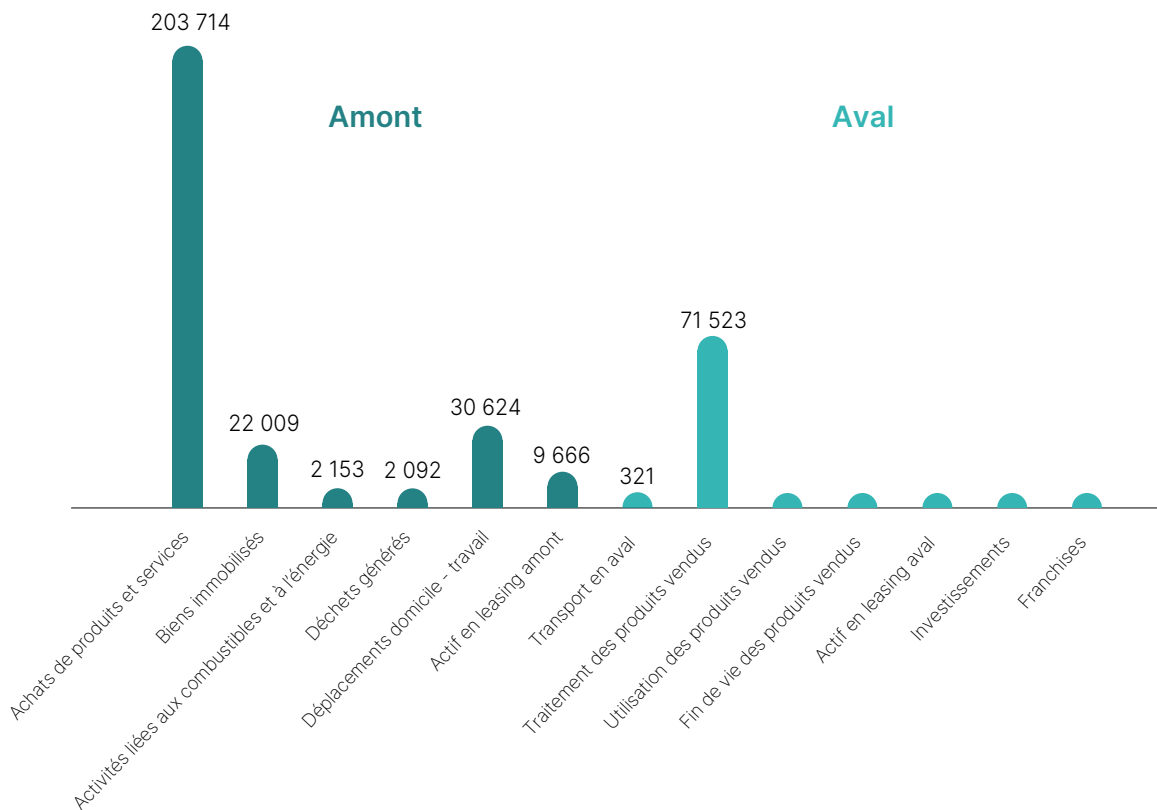
Réduire l'empreinte environnementale de Worldline

Focus sur les émissions du scope 3 de Worldline

Worldline divise le scope 3 en 3a et 3b. 3a est composé de la catégorie 3.6 « Voyages d'affaires » et s'élève à 3 017 tonnes de CO₂e en 2022. Worldline considère le scope 3a comme faisant partie de ses émissions opérationnelles et compense ainsi les scopes 1, 2 et 3a.

En 2022, Worldline a totalement repensé sa méthodologie d'évaluation du scope 3. Ce qui suit vise à expliquer la méthodologie, étant donné que le scope 3 diminue considérablement en 2022.

Les émissions de la catégorie Scope 3 qui ne sont pas sous le contrôle ou l'influence directe de Worldline représentent 342 101 tonnes d'équivalent CO₂, soit 96,5 % des émissions totales du Groupe.



Déclaration de performance extra-financière

Réduire l'empreinte environnementale de Worldline

Emissions de GHG par scope (mt CO ₂ e)	FY 2022	FY 2021	FY 2020	FY 2019*	FY 2019 **
Elément					
Scope 1	6 627	5 432	3 615	9 964	5 010
Scope 2					
Location based	10 696	-	-	-	-
Market based	2 482	3 561	1 106	7 716	1 847
Sous-total des émissions (scopes 1+2 market based)	9 109	8 993	4 721	17 680	6 857
Scope 3					
3.1 Biens et services achetés	203 714	557 395	378 486	516 416	405 593
3.2 Biens d'équipement	22 009	78	2 570	5 414	2 746
3.3 Activités liées aux combustibles et à l'énergie (Location based)	-	-	-	-	-
3.3 Activités liées aux carburants et à l'énergie (Market based)	2 153	2 070	1 125	6 028	1 622
3.4 Transport en amont et distribution	321	11 466	1 077	3 019	1 346
3.5 Déchets	2 092	1 501	1 201	1 588	1 156
3.6 Déplacements professionnels (scope 3a)	3 017	852	3 905	8 116	4 605
3.7 Déplacement des salariés	30 624	29 038	21 425	28 423	20 330
3.8 Actifs loués en amont	9 666	-	-	-	-
3.9 Transport en aval	-	-	1 328	-	1 673
3.10 Transformation des produits vendus	-	-	-	-	-
3.11 Utilisation des produits vendus	71 523	-	19 207	2 931	2 931
3.12 Fin de vie des produits vendus	-	-	-	171	-
3.13 Actifs loués en aval	-	-	-	-	-
3.14 Franchises	-	-	-	-	-
3.15 Investissements	-	-	-	-	-
Subtotal emissions (scope 3 market based)	345 118	602 400	430 258	572 106	442 002
Total emissions (scopes 1 +2 +3a market based)	12 126	9 845	8 626	31 824	11 462
TOTAL EMISSIONS (SCOPE 1 +2 +3 MARKED BASED)	354 227	611 393	434 979	589 786	448 859

* FY 2019. Chiffres 2019 incluant l'empreinte carbone estimée d'Ingenico sans TSS (année de base du SBT). Données non disponible.

** FY 2019. Chiffres 2019 tels que publiés en 2020 (sans Ingenico).

"-" signifie données non disponibles

Explication complémentaire au graphique

La catégorie des biens et services achetés. Concernant cette dernière, l'estimation était auparavant effectuée en utilisant les facteurs d'émission basés sur les dépenses avec l'outil « Scope 3 evaluator » de Quantis du GHG Protocol¹. Les dépenses annuelles totales ont été classifiées par catégorie et les conversions correspondantes de dollars en kg d'équivalent CO₂ étaient effectuées. Cela produisait une surestimation des émissions. Dès lors, à partir de l'exercice 2022, Worldline utilise désormais les facteurs de conversion de l'ADEME. En outre, les doublons ont été détectés et supprimés. De plus, certains facteurs de conversion sont basés sur les unités plutôt que sur la dépense (par exemple, par serveur ou par dispositif utilisateur). Worldline a donc utilisé la méthode par unité pour les achats correspondants.

La catégorie Biens d'équipement. Celle-ci est calculée en appliquant un facteur de conversion basé sur les dépenses aux dépenses immobilières.

La catégorie Activités liées aux combustibles et à l'énergie. Celle-ci est produite en appliquant un facteur de conversion aux émissions de scopes 1 et 2.

La catégorie Transport en amont. Celle-ci est obtenue en appliquant des facteurs basés sur les dépenses aux frais de transport.

La catégorie Déchets. Celle-ci est produite par la conversion des dépenses liées aux déchets.

La catégorie Déplacements des salariés. Celle-ci est basé sur un ratio par salarié du protocole GHG.

Voir scope 3 Evaluator (quantis-suite.com)



Déclaration de performance extra-financière

Réduire l'empreinte environnementale de Worldline

La catégorie Actifs loués en amont. Celle-ci correspond aux émissions des véhicules et des bâtiments loués.

La catégorie Utilisation des produits vendus. Celle-ci est produite sur la base de l'ACV des principaux services numériques de paiement de Worldline et de leur application à l'ensemble des opérations de Worldline.

Les catégories 3.9 « Transport en aval », 3.10 « Traitement des produits vendus », 3.12 « Fin de vie des produits vendus », 3.13 « Actifs loués en aval », 3.14 « Franchises » et 3.15 « Investissements » ne sont pas pertinentes pour l'activité de Worldline.

Cela conduit à un calcul des émissions du scope 3 beaucoup plus précis. En 2022, le scope 3 représente 345 118 tonnes de CO₂e, contre 602 400 en 2021.

Pour sécuriser cette nouvelle méthodologie, un examen détaillé a été effectué par deux parties indépendantes.

A partir de cette année, Worldline publie le détail complet de ses émissions avec les détails disponibles pour les années précédentes et inclut également les émissions basées sur la localisation.

Le scope 3b représente environ 97,4% de l'empreinte carbone du Groupe, parmi lesquels la catégorie amont 1 « Biens et services » est la plus importante.

A noter que la couverture en énergies renouvelables dans l'entreprise a augmenté en 2022, passant de 91% à 94%. Des pays comme l'Espagne, l'Inde et l'Italie se sont tournés vers les fournisseurs d'énergie renouvelable, alors que Worldline poursuit son chemin vers le 100 % renouvelable.

La politique des voitures de société commence également à porter ses fruits : le nombre de véhicules électriques à batterie a augmenté de 340 %, le nombre de voitures hybrides et hybrides rechargeables a augmenté de 67 %, tandis que le nombre de voitures diesel a diminué de 15 %

A.5.2.2.2 Nos émissions en valeur absolue

La principale source de l'empreinte carbone de Worldline (c'est-à-dire les scopes 1, 2 et 3 inclus, conformément au GHG protocole), est l'achat de biens et de services (scope 3b).

Aucun changement autre que les calculs de scope 3 ci-dessus n'a eu d'impact sur le mode de calcul de l'empreinte carbone de Worldline (scopes 1, 2 et 3a) depuis 2021. Pour rappel :

- Les émissions des bureaux et des centres de données gérés par des tiers qui étaient auparavant incluses dans le scope 3a sont désormais comptabilisées dans les scopes 1 et 2. Worldline considère que les émissions liées aux bureaux et aux centres de données gérés par des tiers relèvent de son champ de responsabilité ;
- Les émissions des bureaux de plus de 30 salariés gérés par Worldline et ses sous-traitants sont incluses. Les pays comptant moins de 30 salariés au total dans ses bureaux sont exclus. La couverture des employés représente 99,1% de l'effectif total de l'effectif total de Worldline ;
- Les émissions des centres de données de plus de 50 m² gérés par Worldline et ses sous-traitants sont incluses. En excluant les centres de données de moins de 50 m², la surface couvre 92% des centres de données de Worldline ;
- Inclusion des émissions liées aux fuites de gaz réfrigérants pour les bureaux et centres de données gérés par Worldline ;
- Les activités spécifiquement liées à TSS ont été exclues du reporting.

Les changements dans la méthodologie du scope 3 sont expliqués dans la section « Focus sur les émissions scope 3 de Worldline » ci-dessus.

Les données historiques présentées dans ce rapport peuvent être comparées aux émissions de 2021, mais pas à celles d'avant en raison du changement de périmètre de l'entreprise. Afin de faciliter la comparaison avec 2019 (année de référence pour nos engagements 2025 en matière de réduction) les émissions recalculées de 2019 sont présentées dans le tableau "Émissions de GHG par scope (mt CO₂e) ci-dessus.

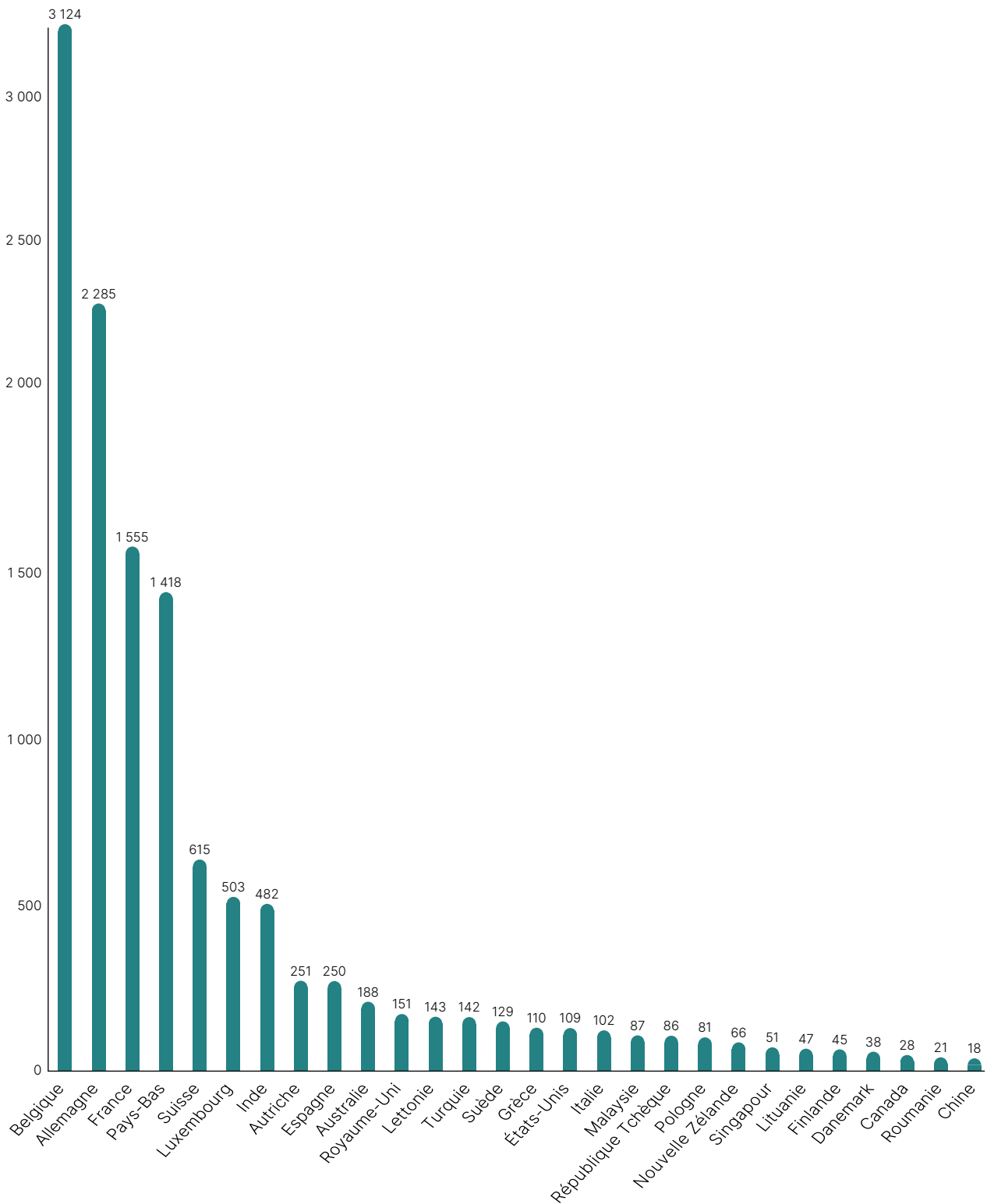
(en tonnes CO ₂ e)	2019
Scope 1	9 964
Scope 2	7 716
Scope 3A	14 144
Scope 3B	557 962

Explication de la variation des émissions 2022/2021 :

Émissions (en tonnes équivalent)	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Scope 1 (émissions directes résultant de la combustion de combustibles fossiles)	4 038	4 755	4 062	5 010	3 615	5 432	6 627
Scope 2 (émissions indirectes dues à l'électricité)	5 189	3 492	1 911	1 847	1 106	3 561	2 482
Scope 3A (champ d'application opérationnel)	2 614	3 006	4 042	4 605	3 905	852	3 017
Scope 3B (toutes les autres émissions du scope)	338 340	371 420	419 573	437 397	426 419	601 548	342 101



Emission de CO₂e par pays (tonne équivalent CO₂e)

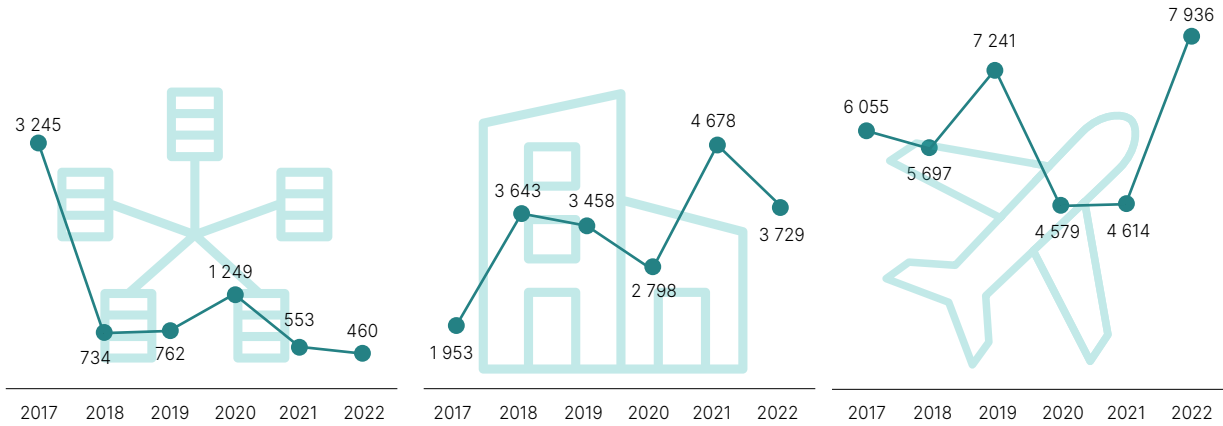




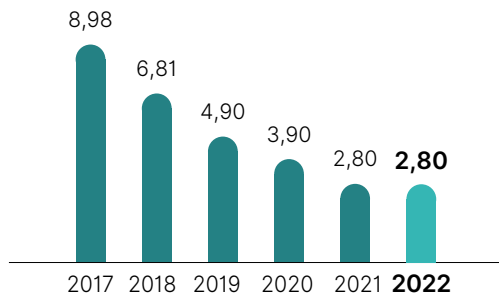
Déclaration de performance extra-financière

Réduire l'empreinte environnementale de Worldline

Répartition des émissions de CO₂e par source (teqCO₂) : centres de données, bureaux, déplacements professionnels



A.5.2.2.3 Intensité carbone de Worldline par revenu



Le graphique ci-dessus montre l'intensité carbone de Worldline par revenu calculé avec l'ancienne méthode de calcul. Lorsque l'on prend la nouvelle méthode de calcul, l'intensité carbone par revenu a augmenté en 2022. Cette faible augmentation est

la conséquence de l'intégration du scope provenant d'Ingenico. Le tableau de la page 199 présente les données depuis 2020 avec les deux méthodes de calcul ainsi que l'explication du changement.

A.5.2.2.4 Autres émissions atmosphérique

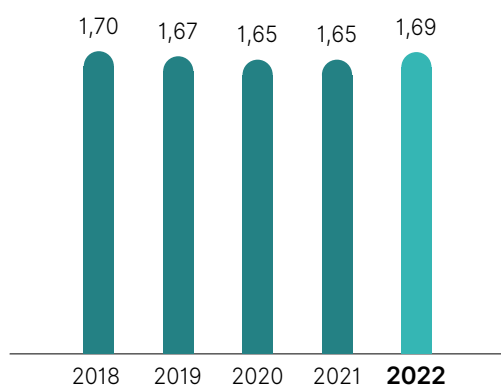
Contrairement aux émissions de CO₂e décrites ci-dessus, les substances appauvrissant la couche d'ozone (SACO), y compris les oxydes de soufre (SOx) et les oxydes d'azote (NOx), n'ont pas été identifiées comme matérielles dans les activités de Worldline car elles représentent environ 20% des émissions de GES vs. 80% d'émissions CO₂e.

L'analyse de matérialité de la Société a mis en évidence que les activités de Worldline n'ont pas d'impact significatif ou critique sur d'autres formes de pollution, telles que la pollution sonore. Par conséquent, il n'est pas nécessaire de prendre des mesures pertinentes et appropriées dans ce domaine.

A.5.2.3 Réduire notre empreinte carbone

A.5.2.3.1 Programme d'efficacité énergétique de Worldline

Evolution de l'indicateur d'efficacité énergétique de nos centres de données (PUE)



Efficacité énergétique des centres de données

Depuis 2013, Worldline gère ses cinq centres de données dans trois pays différents avec un programme dédié à l'efficacité énergétique. Au fil des années, de nombreuses actions et bonnes pratiques ont été mises en œuvre dans les centres de données de Worldline tels que les systèmes de refroidissement utilisant des circuits d'eau fermés ou la mise en place d'un refroidissement adiabatique qui évite le dimensionnement de l'infrastructure pour les journées de forte chaleur, permettant de réaliser des gains substantiels d'économies d'énergie. A cet égard, Worldline s'est engagée à suivre le cadre du *Code de conduite européen pour les centres de données* lancé en 2008 et qui vise à établir des normes d'efficacité énergétique ambitieuses pour les centres de données. En outre, la Société s'efforce de rationaliser autant que possible les emplacements de ses centres de données afin d'optimiser l'efficacité de l'infrastructure. Le programme d'efficacité énergétique des centres de données de Worldline s'articule autour de trois piliers :

Sélectionner les serveurs et les composants les plus économes en énergie :

- Choisir soigneusement les produits utilisés dans ses centres de données (tels que les transformateurs, les onduleurs, les unités de refroidissement, pour l'infrastructure, mais aussi les serveurs, les disques, les routeurs) avec les normes environnementales et d'efficacité énergétique les plus élevées au moment de l'achat et en optimisant constamment les systèmes existants ;

- Tirer parti de technologies comme la virtualisation des serveurs dans tous ses centres de données pour réduire le nombre de serveurs physiques (mise en œuvre systématique depuis 2009), ce qui se traduit par moins de transport de matériel, moins de déchets et d'emballages, et moins de besoin d'agrandir ou de construire de nouveaux centres de données ;
- Optimiser les centaines d'éclairages dans les pièces et les locaux techniques à l'aide de LEDs.

Optimiser l'utilisation de ses ressources pour économiser l'énergie :

- Augmenter la température de la salle du centre de données aux niveaux maximaux conformes aux normes d'exploitation des serveurs ;
- Utiliser un système adiabatique supplémentaire pendant les périodes de hausse de température pour aider les systèmes de climatisation ;
- Organiser les salles en alternance dans les allées froides et les allées chaudes et, avec le confinement des allées froides lorsque cela est possible, et en utilisant la technique du *Free Cooling* à Vendôme et de nouveaux refroidisseurs à paliers magnétiques à Dassault qui ont remplacé en 2019 la technique du *Free Chilling* et qui améliorent l'efficacité énergétique tout en permettant l'utilisation des gaz moins polluants. En 2020, l'infrastructure de *free cooling* à Vendôme DC a été encore plus améliorée et les échangeurs d'air Vendôme DC et Seclin DC ont été mis à niveau vers des appareils plus puissants, tout en consommant le même niveau d'énergie.

Par ailleurs, Worldline a acheté les composants du centre de données de Dassault en fonction de la montée en charge du site. Le centre de données de Dassault est le dernier né en 2008-2009 et visait initialement un PUE de 1,6, ce qui est une bonne performance pour un centre de données de dix ans. En 2019, en raison de la mise à niveau de nouveaux refroidisseurs à haut rendement énergétique, ce centre de données a atteint un PUE de 1,5.

Suivi et contrôle de l'efficacité énergétique de ses infrastructures :

- Réaliser tous les quatre ans depuis 2015 un audit énergétique, ainsi qu'un audit ISO 14001 sur une base annuelle, afin de remettre en cause et d'améliorer régulièrement l'infrastructure et les techniques utilisées dans les centres de données pour assurer une amélioration continue de l'efficacité énergétique et du PUE ;
- Utiliser une solution de gestion d'infrastructure (DCIM) pour un suivi très précis et en temps réel de la consommation d'énergie et un suivi mensuel du PUE.





Déclaration de performance extra-financière

Réduire l'empreinte environnementale de Worldline

Toutes ces différentes mesures (adoption de solutions de *Cloud computing*, virtualisation, utilisation accrue de matériel économe en énergie et autres mesures d'optimisation) permettent à Worldline de continuer à améliorer l'efficacité énergétique moyenne de ses cinq centres de données stratégiques d'une moyenne actuelle de 1,93 en 2010, à un objectif de 1,65 atteint en 2020. Le PUE est l'énergie totale consommée par le centre de donnée divisée par l'énergie consommée par les équipements informatiques.

Outre l'amélioration du PUE, tous les centres de données de La Pointe, Dassault, Vendôme, Bruxelles et le local technique de Francfort sont certifiés ISO 14001. Cette certification apporte également de nouveaux leviers sur la réduction des déchets informatiques, notamment sur le processus de recyclage des serveurs. L'activité sur les centres de données non stratégiques de Worldline est marginale et la Société vise à consolider toutes ses activités opérationnelles sur ses cinq centres de données stratégiques dans les années à venir.

En 2022, le PUE de catégorie 1 de Worldline a légèrement augmenté pour atteindre 1,695 avec un taux de charge de 45%. Cela est dû à une diminution du nombre de dispositifs physiques

actuellement installés dans ses centres de données et donc le taux d'occupation a diminué. En 2021, le taux d'occupation était d'environ 50 % et le PUE de catégorie 1 était de 1,65. En 2022, le taux de charge était de 45%. Un PUE de catégorie 1 de 1,695 avec un taux de charge de 45 % est considéré comme bon. Le PUE de catégorie 1 à pleine charge du site de Vendôme est de 1,40. La consommation énergétique totale réelle des centres de données de Worldline a diminué en 2022 (donc les émissions d'équivalent CO₂), mais le PUE a augmenté. En outre la consommation d'énergie par serveur a diminué.

En effet, l'entreprise surveille le nombre de serveurs (physiques et virtuels) dans ses centres de données et mesure leur consommation énergétique (Watt par serveur). Depuis plusieurs années, l'entreprise a réduit de manière drastique le nombre de serveurs physiques. Actuellement, 68% des serveurs sont des serveurs virtuels.

En ce qui concerne la consommation d'énergie par serveur, la moyenne actuelle est de 114 watts par serveur. Le tableau ci-dessous montre à la fois le pourcentage de virtualisation et la consommation d'énergie par serveur.

Localisation	% de serveurs virtuels	Watt par serveur
La Pointe	70%	130
Dassault	77%	77
Vendome	60%	84
Brussels	47%	165

Par exemple, dans le centre de données de Vendôme, le ratio Watt par serveur a diminué comme indiqué ci-dessous, ce qui montre que la consommation moyenne d'énergie par serveur est constante (malgré l'augmentation du PUE) :

- 2020 : 96 ;
- 2021 : 94 ;
- 2022 : 84.

Par ailleurs, Worldline s'efforce de promouvoir l'efficacité énergétique auprès de ses fournisseurs pour les centres de données tiers loués. Concernant la sélection de nouveaux sites de centres de données tiers, l'efficacité énergétique ainsi que la localisation par rapport aux risques climatiques sont de nouveaux critères pris en compte dans le processus de décision.

Bureaux éco énergétiques

Conformément à ses objectifs scientifiques, Worldline s'efforce d'exécuter son Plan mondial d'amélioration de l'environnement des bâtiments pour le transformer en un plan mondial de réduction des CO₂e de 2025. Ce plan est géré au niveau mondial et trimestriellement à travers le Comité environnemental et climatique mondial. Les actions prévues dans le plan ciblent les bureaux, les centres de données et les déplacements.

A.5.2.3.2 Le programme de Worldline relative aux énergies renouvelables

L'objectif de Worldline est d'atteindre 100% d'énergies renouvelables dans son mix énergétique. Début 2022, les bureaux indiens sont passés à un contrat d'énergie renouvelable locale. Pour les bureaux, l'entreprise signera des contrats

locaux d'énergie renouvelable, lorsqu'ils seront disponibles, ou achètera des certificats d'énergie renouvelable (REC). Pour les centres de données, tous ceux qui sont la pleine propriété de l'entreprise sont couverts par des contrats locaux d'énergie renouvelable. A l'avenir, l'entreprise atteindra un taux de 100% d'énergie renouvelable pour les centres de données loués, soit en demandant au fournisseur de signer un contrat local d'énergie renouvelable, soit en achetant des certificats d'énergie renouvelable (REC). Ce faisant, l'entreprise vise à atteindre une couverture de 100% en énergies renouvelables d'ici 2025.

A.5.2.3.3 Programme de compensation de Worldline

Après réduction des consommations, les émissions résiduelles sont compensées.

Worldline concentrera son utilisation de la compensation principalement et autant que possible sur des initiatives certifiées de préservation des forêts. L'entreprise fera progressivement passer les projets choisis de l'évitement à la suppression.

Cette compensation vise actuellement les activités opérationnelles de Worldline (scopes 1, 2 et 3a). Mais nous prévoyons de cibler progressivement le scope 3b, tout en poursuivant les initiatives de réduction.

A terme, la Société prévoit d'arrêter totalement l'achat de crédits pour atteindre un équilibre nul entre les émissions totales et les projets de suppression.

Worldline étudie également les possibilités de financer le stockage du CO₂ en subventionnant des solutions de recherche de stockage basées sur l'agriculture.

A.5.2.3.4 Notre programme de mobilité durable de Worldline

Déplacements professionnels et parcs automobiles

Les voyages d'affaires représentent une part importante des émissions de CO₂e de Worldline avec 7 936 tonnes de CO₂e, dont 4 879 tonnes de CO₂e proviennent des voitures de société. Sur ces deux sujets, Worldline planifie ce qui suit :

- **Les déplacements professionnels :** La Société a mis à jour sa politique de voyage afin d'éviter autant que possible les émissions de CO₂e. Les voyages en avion deviennent une exception et sont totalement interdits lorsqu'il existe d'autres moyens à faible émission de carbone pour des voyages continentaux de moins de 4 heures. Le système de réservation des voyages sera amélioré pour afficher l'empreinte CO₂e estimée et permettre au demandeur de choisir le moyen le moins émetteur ;
- **Flottes de voitures :** Dans le cadre de son plan de réduction des émissions CO₂e de 2025, le Groupe remplace progressivement ses voitures de fonctions en des voitures électriques et hybrides. Les salariés qui ont un contrat de location qui doit être renouvelé ne peuvent plus choisir un véhicule thermique. La Belgique, la France et l'Allemagne, qui couvrent 90% des voitures de société, appliquent désormais cette politique. Le déploiement et la consommation de carburant des véhicules hybrides sont suivis de près lors des réunions trimestrielles du Conseil de l'environnement et du climat. Le parc de voitures de société passe progressivement aux véhicules électriques. Fin 2022, 35 % de la flotte est électrique. La France et l'Allemagne ont un taux de migration de 50 %. En Belgique (qui représente 50 % du parc automobile), le taux de migration est de 7 %. Voir la fin de la section A.5.2.2.1 pour plus de détails sur le parc automobile.

Déplacement domicile-travail

Pour les trajets domicile-travail, Worldline s'efforce de promouvoir des modes de transport alternatifs à la voiture individuelle à essence. En général, la communication sur l'utilisation des transports publics pour chaque site a également été améliorée et des groupes de travail sont organisés avec les mairies et les autres entreprises voisines pour développer des moyens de transport alternatifs.

- **Transports publics :** Depuis de nombreuses années, Worldline finance les cartes de transport public de ses salariés, parfois même en y ajoutant une politique flexible comme c'est le cas aux Pays-Bas. Ainsi, les salariés d'equensWorldline au Pays-Bas reçoivent une Radium Mobility Card qui permet aux automobilistes d'opter, à côté de leur véhicule de leasing, pour des formes de mobilité alternatives, comme les transports publics. La carte Radium offre aux salariés une flexibilité et des possibilités de mobilité accrues. En général, la disponibilité des transports en commun est l'un des principaux critères pris en compte lors de l'établissement d'un nouveau bureau.
- **Véhicules électriques :** L'entreprise a lancé un vaste programme d'installation de bornes de recharge sur le site principal jusqu'en 2024. De plus, avec un objectif à l'horizon 2028, les salariés disposant d'une voiture électrique d'entreprise auront une borne de recharge installée à leur domicile pour faciliter leur confort de conduite.

- Des prises de recharge électrique ont déjà été installées sur nos différents sites. En France, l'entreprise a installé un total de 46 prises au siège social, 44 stations de recharge sur les sites de Seclin, Villeurbanne, Blois, Rennes et Vendôme pour répondre aux attentes croissantes de ses salariés pour leurs véhicules électriques privés.
- Chez Worldline Luxembourg, afin de populariser la nouvelle politique de voitures vertes, un road show a été organisé en septembre 2020 avec notre partenaire de flotte, leur loueur, et a présenté une sélection de voitures entièrement électriques et PHEV de différentes marques. En raison de la pandémie de Covid, les plans ont été légèrement retardés mais aujourd'hui 26 prises sont installées au Luxembourg, 63 en Belgique et 32 aux Pays-Bas.
- Les sites en Allemagne, en Autriche et en Suisse seront équipés en 2023 et une extension jusqu'à 156 stations de recharge seront installées sur le site de Belgique.
- La mise en œuvre sera déployée à l'échelle mondiale jusqu'en 2024.
- **Vélos :** La Société a mis en place une subvention relative à l'utilisation du vélo comme moyen de transport pour se rendre au travail et a accordé des places de stationnement (avec parfois des bornes de recharge pour vélos électriques) sur ses principaux sites en Belgique (depuis 2016 avec le programme « bike to work »), en France (depuis 2016 avec le programme « use your bike » qui a doublé en 2019) et en Allemagne (depuis 2016 avec le contrat Company bicycle et des emplacements vélo créés en 2017 à Francfort). De plus, les sites allemands proposent également à leurs salariés de louer des vélos grâce à la plateforme JobRad ; Enfin, en Belgique, la sécurité des parkings de vélo a été renforcée : l'accès au parking est uniquement possible avec un badge. Dans le parking souterrain, des barrières supplémentaires sont installées pour le stationnement des vélos (avec un autre contrôle d'accès par badge qui sera installé début 2022).
- **Paquet mobilité durable : Covoiturage :** La Société promeut une plateforme de covoiturage. En 2021, en France, Worldline a signé un partenariat spécifique avec Blablacar daily pour le covoiturage interentreprises à l'échelle nationale. Toujours en France, dans le cadre du « forfait mobilité durable » issu de la loi d'orientation des mobilités du 24 décembre (loi n° 2019-1428) et du décret du 9 mai 2020 (décret n° 2020-541) et depuis le 1^{er} janvier 2021, la Direction a mis en place une mesure incitative au covoiturage. Afin d'encourager la pratique du covoiturage entre les employés de Worldline une indemnité de covoiturage est versée dans le cadre du "package mobilité durable" au conducteur et au passager covoitureur, dans la limite de 400 € par année civile et par salarié, soit un maximum de 33,33 € par mois. Le conducteur et le(s) passager(s) du covoiturage doivent être employés par une des entités juridiques de Worldline.
- **Forfait mobilité durable : vélo.** Le « forfait mobilité durable » comprend l'indemnité kilométrique vélo prévue par les mesures unilatérales 2019 prises dans le cadre de la négociation annuelle sur les rémunérations, le temps de travail et le partage de la valeur ajoutée.



Déclaration de performance extra-financière

Réduire l'empreinte environnementale de Worldline

Principaux résultats

Indicateurs	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Total de kilomètres (km) parcourus par salarié	5 497	4 994	4 762	4 899	2 252	509	1 114 ¹

¹ Cela n'inclut pas les déplacements en voiture rapporté en litres

A.5.3 Développer l'économie circulaire

A.5.3.1 Réduire les déchets induis par les activités de Worldline

Bien que l'économie circulaire ne constitue pas un risque matériel pour Worldline, plusieurs actions sont mises en place en interne afin de la favoriser. Il est dès lors opportun pour Worldline de les mentionner.

ISO 14001 et le suivi des déchets

Dans le cadre de son programme de certification ISO 14001 pour tous ses sites de plus de 500 salariés, Worldline vise une gestion des déchets de qualité. Pour y parvenir, des poubelles collectives sont disponibles à chaque étage. Les poubelles sont spécifiquement identifiées pour indiquer quel type de déchets peut être jeté dans chaque poubelle. Ces poubelles sont collectées et leur contenu est recyclé par les voies appropriées. Dans certains établissements, le papier pour se sécher les mains est également collecté et recyclé dans les salles de bains. D'autres sites proposent même des services de collecte plus avancés pour les salariés, afin de collecter et de recycler les piles, les capsules de recharge de café, les ampoules, etc. même dans la vie personnelle des salariés.

Par ailleurs, Worldline mène des actions pour réduire le gaspillage alimentaire dans ses cantines, comme en témoigne la création d'une énergie de biomasse à Seclin (France). Des affiches

expliquant comment trier les déchets pour les composter sont également affichées dans les cantines de Seclin pour encourager les salariés à adapter cette pratique chez eux.

Déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE)

Les bureaux de Worldline suivent la même politique de déchets que les terminaux de paiement pour la collecte et le traitement des DEEE usagés ou en fin de vie. Dans le contexte commercial de Worldline, les DEEE comprennent les serveurs informatiques, les robots de stockage, les commutateurs réseau, les ordinateurs (portables et de bureau), les écrans, les imprimantes, les cartouches d'encre, les chargeurs de batterie, les adaptateurs et les appareils électriques.

En 2022, Worldline a collecté 38 167 kg de déchets électroniques et 98% ont été éliminés par des professionnels. Le volume des déchets non électroniques s'élève à 227 405, dont 100% ont été éliminés par des professionnels.

En 2022, tous les salariés n'étaient pas physiquement présents dans les bureaux puisque le travail à domicile s'est poursuivi, la quantité de déchets a donc diminué en conséquence.

Principaux résultats

Indicateur	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Déchets électriques et électroniques (DEEE) collectés (kg)	64 369	92 110	119 984	124 877	29 693	54 547	38 167
Déchets électriques et électroniques (DEEE) réutilisés ou recyclés (kg)	64 369	92 110	119 984	124 877	29 693	54 547	37 447
Autres déchets collectés (kg)	657 947	518 446	488 464	424 054	281 639	395 366	227 405
Autres déchets réutilisés ou recyclés (kg)	617 958	466 626	410 323	383 204	261 097	382 676	240 855

A.5.3.2 Optimiser l'utilisation de ressources naturelles

A.5.3.2.1 Economie d'eau

Le suivi de la consommation d'eau fait partie de la responsabilité de Worldline dans les bureaux, même s'il ne s'agit pas d'un impact majeur. Ainsi, l'équipe Worldline *Facilities Management* recherche en permanence des investissements pour réduire la consommation d'eau dans les bureaux ou les cantines, et suivre toute surconsommation pour limiter les fuites et prévoir les réparations à effectuer pour éviter l'apparition de fuites.

L'eau utilisée dans les centres de données est principalement requise pour les systèmes de climatisation des serveurs. Comme l'eau est utilisée par l'intermédiaire d'un circuit fermé spécial, sa consommation n'est pas significative. De plus, les centres de données sont équipés pour surveiller la consommation d'eau et suivre toute fuite, ce qui limite la surconsommation d'eau.

Ainsi, le stress hydrique n'a pas été identifié comme un risque climatique significatif lors de l'analyse réalisée en 2019.

La consommation totale d'eau de Worldline a atteint 17 372 m³ en 2022. Ce qui constitue une augmentation de 3% par rapport à 2021 en raison d'une présence accrue des salariés dans les bureaux.

A.5.3.2.2 Promotion des initiatives en faveur de la biodiversité

En 2022, Worldline a lancé une analyse d'impact sur la biodiversité. Plusieurs ateliers ont été organisés avec des experts en biodiversité. D'autres ateliers sont nécessaires avant de publier un premier niveau de conclusions ; mais nous mentionnons cette initiative pour montrer que la biodiversité fait également partie des sujets importants pour l'entreprise. Cette première série d'ateliers a permis d'améliorer les connaissances des équipes RSE sur la biodiversité. Avant cet exercice, Worldline avait le sentiment que l'entreprise avait peu d'impact sur la biodiversité. C'est toujours le cas, car nos bureaux et nos centres de données ont peu d'impact sur la nature. Cependant, nous avons découvert que l'impact des appareils informatiques utilisés dans nos centres de données sur la biodiversité est important. Ce point doit être étudié plus en profondeur. L'entreprise révisera et poursuivra son analyse de l'impact sur la biodiversité en 2023 et publiera une première évaluation dans les deux années à venir.

A

Environnement

- Stratégie de neutralité carbone : être neutre 2050 sur l'ensemble des périmètres
- La mise en place de plans d'économies d'énergie
- L'analyse du cycle de vie d'une opération de paiement
- La sobriété numérique
- Une nouvelle politique automobile
- Collaboration de Worldline sur la mise en oeuvre de la norme SO relative à l'éco-conception des services numériques
- Mise à jour de la taxinomie européenne



Déclaration de performance extra-financière

Réduire l'empreinte environnementale de Worldline

A.5.4 Indicateurs clés de performance relatifs à l'environnement

Indicateur	Standard	2022	2021	2020	Périmètre 2022		Périmètre 2021		Périmètre 2020	
					Par salarié	Par revenu	Par salarié	Par revenu	Par salarié	Par revenu
Conformité avec les lois et réglementations en matière environnementale ISO 14001										
Nombre de sites certifiés ISO 14001		15	20	15	99,1%		100%	-	-	100%
Consommation d'énergie au sein de l'organisation										
Consommation d'énergie au sein de l'organisation (Gj)	TC-SI-130a.1	278 094	336 781	301 172	99,1%		100%	-	100%	-
Consommation d'énergie dans les bureaux (Gj)	TC-SI-130a.1	105 492	125 503	98 693	99,1%		100%	-	100%	-
Consommation d'énergie dans les Centre de données (Gj)	TC-SI-130a.1	172 603	211 278	202 479	99,1%		100%	-	100%	-
Consommation totale d'électricité (GJ)	TC-SI-130a.1	241 974	296 009	274 675	99,1%		100%	-	100%	-
Consommation totale de chaleur (GJ)	TC-SI-130a.1	20 280	20 299	14 292	99,1%		100%	-	100%	-
Consommation totale de fioul (GJ)	TC-SI-130a.1	1 543	1 825	1 564	99,1%		100%	-	100%	-
Consommation total de gaz (GJ)	TC-SI-130a.1	14 298	18 649	10 641	99,1%		100%	-	100%	-
Consommation directe d'énergie dans les centre de données et bureaux (GJ)	TC-SI-130a.1	15 841	20 474	12 205	99,1%		100%	-	100%	-
Consommation totale d'énergie directe dans les Bureaux (GJ)	TC-SI-130a.1	14 354	18 741	10 716	99,1%		100%	-	100%	-
Consommation totale d'énergie directe dans les centre de données (GJ)	TC-SI-130a.1	1 486	1 733	1 489	99,1%		100%	-	100%	-
Consommation indirecte d'énergie dans les centre de données et bureaux (GJ)	TC-SI-130a.1	262 254	316 307	288 967	99,1%		100%	-	100%	-
Consommation totale d'énergie indirecte dans les Bureaux (GJ)	TC-SI-130a.1	91 138	106 762	87 977	99,1%		100%	-	100%	-
Consommation totale d'énergie indirecte dans les centre de données (GJ)	TC-SI-130a.1	171 116	209 545	200 990	99,1%		100%	-	100%	-
Consommation totale d'électricité provenant d'énergies renouvelables	TC-SI-130a.1	228 079	268 105	251 835	99,1%		100%	-	100%	-
% de la consommation d'électricité provenant d'énergies renouvelables	TC-SI-130a.1	94%	91%	92%	99,1%		100%	-	100%	-
Consommation d'énergie en dehors de l'organisation										
Total de kilomètres (km) parcourus par salarié		1 114	509	2 252	99,1%		89%	-	97%	-
Total de kilomètres (km) parcourus en voiture		926 659	3 851 361	19 676 875	99,1%		90%	-	98%	-
Total des litres de fuel consommés en voiture (L)		2 194 719	1 533 505	1 075 416	99,1%		90%	-	98%	-
Total de kilomètres (km) parcourus en train		4 425 493	697 933	2 056 446	99,1%		87%	-	95%	-
Total de kilomètres (km) parcourus en taxi		418 985	354 297	373 459	99,1%		88%	-	96%	-
Total de kilomètres (km) parcourus en avion		14 293 048	2 786 084	5 212 187	99,1%		89%	-	96%	-
Total de kilomètres (km) par million d'euros de chiffre d'affaires		4 656	2 205	12 426		98,7%	-	95%	-	98%

Déclaration de performance extra-financière

Réduire l'empreinte environnementale de Worldline

Indicateur	Standard	2022	2021	2020	Périmètre 2022		Périmètre 2021		Périmètre 2020	
					Par salarié	Par revenu	Par salarié	Par revenu	Par salarié	Par revenu
Nombre de voitures de fonction		1 831	1 679	1 148	99,1%		90%	-	-	99%
Nombre de véhicules électriques		79	16	4	99,1%		90%	-	-	99%
Nombre de véhicules diesel		1 138	1 321	1 021	99,1%		90%	-	-	99%
Nombre de véhicule hybride essence			53	55	99,1%		90%	-	-	99%
Nombre de véhicules essence		214	115	55	99,1%		90%	-	-	99%
Nombre de véhicules plug-in hybride diesel		13	10	3	99,1%		90%	-	-	99%
Nombre de véhicules plug-in hybride essence		279	179	10	99,1%		90%	-	-	99%
Intensité énergétique										
Intensité énergétique par million d'euros de chiffre d'affaires (GJ/million d'euros)		65	92	135		98,7%	100%	circa 100%	-	-
Intensité énergétique par million d'euros de chiffre d'affaires (GJ/million d'euros)*		64	75	101		98,7%	100%	circa 100%	-	-
Intensité énergétique par salarié (GJ/salarié)		15	20	24	99,1%		100%	-	circa 100%	-
Intensité énergétique par salarié (GJ/ salarié)*		15	16	22		100%	-	100%	-	-
Initiatives d'efficacité énergétique										
Economies d'énergie estimées dans les Centre de données (GJ)		0	0	346	99,1%		100%	-	-	100%
Economies réalisées grâce à l'amélioration de l'efficacité énergétique dans les centre de données (en euros)		0	0	8 240	99,1%		100%	-	-	100%
Energie économisée grâce aux initiatives d'économie d'énergies dans les bureaux (GJ)		248	505	829	99,1%		100%	-	-	100%
Economie estimée grâce à l'amélioration de l'efficacité énergétique dans les bureaux (en euros)		9 535	31	50	99,1%		100%	-	-	100%
Exigences énergétiques des produits et services										
Indicateur d'efficacité énergétique (PUE)	TC-SI-130a.1	1,695	1,65	1,65	99,1%		-	100%	-	100%
Total des émissions de gaz à effet de serre par catégorie										
Emissions totales de CO ₂ (tonnes eq CO ₂) (scopes 1, 2 et 3a)		12 126	9 846	8 626	99,1%		93%	-	-	99%
Emissions totales de CO ₂ des centre de données (tonnes eq CO ₂)		460	553	1 249	99,1%		100%	-	-	100%
Emissions totales de CO ₂ des bureaux (tonnes eq CO ₂)		3 729	4 678	2 798	99,1%		100%	-	-	100%
Emissions totales de CO ₂ des déplacements professionnels (tonnes eq CO ₂)		7 936	4 614	4 579	99,1%		89%	-	-	98%
Total des émissions de gaz à effet de serre par scope										
Emissions totales de CO ₂ – scope 1 (tonnes eq CO ₂)		6 627	5 432	3 615	99,1%		96%	-	-	98%
Emissions totales de CO ₂ – scope 2 (tonnes eq CO ₂)		2 482	3 561	1 106	99,1%		100%	-	-	99%
Emissions totales de CO ₂ – scope 2 (tonnes eq CO ₂) "Location based"		10 696	-	-	99,1%		-	-	-	-
Emissions totales de CO ₂ – scope 3a (tonnes eq CO ₂)		3 017	852	3 905	99,1%		89%	-	-	99%

A



Déclaration de performance extra-financière

Réduire l'empreinte environnementale de Worldline

Indicateur	Standard	2022	2021	2020	Périmètre 2022		Périmètre 2021		Périmètre 2020	
					Par salarié	Par revenu	Par salarié	Par revenu	Par salarié	Par revenu
Emissions totales de CO ₂ – scope 3b (tonnes eq CO ₂)		342 101	601 548	426 353	99,1%		100%	-	-	74%
Intensité carbone										
Emissions de CO ₂ par million d'euros de chiffre d'affaires (tonnes eq CO ₂ /millions d'euros)		2,8	2,8	3,9		98,7%	-	96%	-	circa 99%
Emissions de CO ₂ par million d'euros de chiffre d'affaires (tonnes eq CO ₂ /millions d'euros)*		2,8	2,7	3,1		98,7%	-	96%	-	circa 99%
Emissions de CO ₂ par salarié (tonnes eq CO ₂ /salarié)		0,7	0,6	0,7	99,1%		93%	-	circa 97%	-
Emissions de CO ₂ par salarié (tonnes eq CO ₂ /millions d'euros)*		2,8	2,7	3,1	99,1%		-	96%	-	circa 99%
Réduction des émissions d'éqCO ₂ (scopes 1, 2)		-48%	-49%	-73%	99,1%		100%	-	99%	-
Réduction des émissions d'éqCO ₂ (scopes 1, 2,3a)		-62%	-49%	-	99,1%		100%	-	-	-
% des émissions d'éqCO ₂ compensées pour les scopes 1, 2, 3a		100%	100%	100%	99,1%		100%	-	-	99%
Réduction des émissions de gaz à effet de serre										
Estimation des réductions réalisées (t CO ₂ e)		19	40	145	99,1%		100%	-	-	100%
Réduction des émissions de CO ₂ e grâce aux économies d'énergie réalisées dans les Centre de données (tonnes eq CO ₂)		0	0	15	99,1%		100%	-	-	100%
Réduction des émissions de CO ₂ e grâce aux économies d'énergie électrique réalisées dans les Centre de données (tonnes eq CO ₂)		19	40	130	99,1%		100%	-	-	100%
Gestion des déchets										
Déchets électriques et électroniques (DEEE) collectés (Kg)		38 617	54 547	29 693	50,4%		60%	-	-	57%
Déchets électriques et électroniques (DEEE) réutilisés ou recyclés (Kg)		37 447	54 547	29 693	50,4%		60%	-	-	57%
Autres déchets collectés (Kg)		227 405	395 366	281 699	50,4%		60%	-	-	57%
Autres déchets réutilisés ou recyclés (Kg)		240 855	382 676	281 699	50,4%		60%	-	-	57%
Consommation d'eau										
Consommation d'eau (m ³)	TC-SI-130a.2	17 372	16 826	81 668	50,4%		60%	-	-	57%

* Nous avons utilisé une nouvelle méthode de calcul pour l'intensité énergétique : GJ ou CO₂e/M€CA ou Nombre d'employés. Auparavant, les calculs d'intensité étaient effectués par pays et puis moyennés. Pour assurer la transition, nous publions les intensités des années passées avec les anciens calculs (mais pas 2022) et nous publions les valeurs de 2022 avec le nouveau calcul, l'historique étant recalculé de la même manière.

Consommation d'énergie au sein de l'organisation :

Sont inclus dans le champ d'application :

- Tous les bureaux de plus de 30 salariés gérés par Worldline et ses sous-traitants. Les pays comptant moins de 30 salariés au total dans ses bureaux sont exclus. La couverture des employés représente 99,1% de l'effectif total de Worldline.
- Tous les centres de données de plus de 50m² gérés par Worldline et ses sous-traitants. En excluant les centres de données de moins de 50 m², la surface couvre 92% des centres de données de Worldline.

Des exclusions spécifiques facultatives sont mentionnées dans chaque indicateur.

Consommation d'énergie en dehors de l'organisation

Sont inclus:

- Déplacements en voiture
- Voyage en avion
- Voyage en train
- Déplacement en taxi

Les entités cédées en cours d'année peuvent être exclues du périmètre.

Emissions totales de CO₂e dans les centres de données (t CO₂e) :

Les centres de données d'une surface supérieure à 50 m², gérés par Worldline et ses sous-traitants. En excluant les centres de données de moins de 50 m², la surface couvre 92% des centres de données de Worldline.

Des exclusions spécifiques facultatives sont mentionnées dans chaque indicateur.

Emissions totales de CO₂e dans les bureaux (t CO₂e) :

Tous les bureaux de plus de 30 salariés gérés par Worldline et ses sous-traitants. Les pays comptant moins de 30 salariés au

total dans ses bureaux sont exclus. La couverture des employés représente 99,1% de l'effectif total de Worldline.

Des exclusions spécifiques facultatives sont mentionnées dans chaque indicateur.

Emissions totales de CO₂e dans les déplacements (t CO₂e) : veuillez vous référer à Consommation d'énergie en dehors de l'organisation.

Emissions totales de CO₂e (t CO₂e) (scopes 1, 2 et 3a) :

Sont inclus dans le champ d'application :

- Tous les bureaux de plus de 30 salariés gérés par Worldline et ses sous-traitants. Les pays comptant moins de 30 salariés au total dans ses bureaux sont exclus
- Tous centres de données de plus de 50 m² gérés par Worldline et ses sous-traitants
- Déplacements en voiture
- Voyage en avion
- Voyage en train
- Déplacement en taxi

Les entités cédées en cours d'année peuvent être exclues du périmètre.

Gestion des déchets : Seuls les sites certifiés ISO 14001 sont inclus dans le périmètre couvrant 50 % des effectifs de Worldline.

Consommation d'eau : Seuls les sites certifiés ISO 14001 sont inclus dans le périmètre couvrant 50 % des effectifs de Worldline.

Réduction des émissions de CO₂e (scopes 1, 2) : Le même périmètre de reporting que le KPI Emissions totales de CO₂ (t) scopes 1, 2 sera appliqué.



Déclaration de performance extra-financière

Aider nos communautés locales à travers des solutions à impact positif et des initiatives sociales

A.6 Aider nos communautés locales à travers des solutions à impact positif et des initiatives sociales

A.6.1 Répondre aux attentes des communautés locales

Risque <i>business</i>	Description du risque	Plan d'action Worldline	Opportunité	Principaux indicateurs clés de performance
Solutions à impact positif <i>Pour plus d'information, veuillez vous référer à la section A.6.1</i>	Pour que les solutions soient durables dans l'activité de Worldline, la Société doit continuellement développer des solutions à impact positif. En outre, elle doit s'assurer que ces solutions sont produites de manière durable	Renforcer la valeur pour les clients et la Société grâce à des solutions durables et écologiques est un défi majeur. C'est pourquoi la Société a développé diverses initiatives pour s'assurer que nos solutions peuvent également être un moyen d'aider les communautés locales.		Trust 2025 Volume de dons collectés en millions d'euros

Domaine	Indicateurs	2022	Cible 2025
Communautés locales	Volume de dons collectés en millions d'euros	410	500

A.6.2 Solutions à impact positif

A.6.2.1 Dons

Worldline utilise ses services de paiement pour collecter des dons à des organisations caritatives. Le Groupe travaille soit directement avec les organisations caritatives, soit en partenariat avec ses clients.

En 2022, 410 millions d'euros ont été collectés pour des centaines d'organisations caritatives par le biais de terminaux ou en ligne, en utilisant les services de paiement de Worldline. Ce montant de dons significativement élevé (+32% vs 2021) est marqué par la crise ukrainienne et les campagnes de promesses de générosité lancées en mars 2022 (les dons de mars 2022 ont été multipliés par 3 par rapport à mars 2021).

A.6.2.1.1 Le micro-don sur terminal

La solution la plus courante est le micro-don, qui s'effectue sur les terminaux de paiement en partenariat avec les commerçants. Il permet aux clients en magasin d'arrondir le montant de leur achat à l'euro le plus proche ou d'ajouter un don fixe au profit d'une association caritative. Cette solution est désormais disponible sur nos terminaux dans trois pays : la France, le Royaume-Uni et l'Espagne. En 2022, nous avons collecté

grâce à nos solutions 9,0 millions d'euros sur 26,0 millions de transactions, soit une croissance de 44,8% par rapport à 2021.

En France, Worldline est en partenariat avec microDON depuis 2015 pour déployer l'ARRONDI sur les terminaux de paiement utilisés par de nombreux clients commerçants du Groupe et connectés à Axis, la plateforme de centralisation des transactions de Worldline. En 2022, 21,6 millions de micro-dons ont été effectués, soit plus de 7,7 millions d'euros collectés en fin d'année pour les associations caritatives soutenues par les enseignes partenaires. Fin 2022, Worldline a également déployé la solution pour Carrefour.

Au Royaume-Uni, en partenariat avec Pennies, la solution de don en caisse déployée sur près de 6 500 terminaux exploités par plus de 30 enseignes partenaires, a permis de collecter près de 2,8 millions de dons en 2022 et de récolter 858 607 euros.

Le Groupe a également maintenu son partenariat avec Worldcoo, qui lui permet de proposer des micro-dons en Espagne. Cette solution a permis de récolter 407 339 euros grâce aux 1,6 millions de dons effectués en 2022.

A.6.2.1.2 Don en ligne

Worldline contribue également activement à la collecte de fonds grâce à ses services de paiement en ligne, qu'elle propose aux ONG à des tarifs préférentiels. En 2012, le Groupe s'est associé à iRaiser, une plateforme de collecte de fonds en ligne pour les organisations à but non lucratif, en proposant une solution de paiement permettant d'accepter des dons ponctuels ou récurrents en France et à l'international. Plus récemment, Worldline s'est associée à d'autres partenaires : GiveXpert, Zettle et d'autres ONGs directement. Worldline renforce ainsi sa position de leader sur le marché des dons en ligne en France. Grâce à ce réseau de partenaires, le Groupe répond aux besoins de plus de 150 ONG, plus 52 autres ONG clientes en ligne, dont Greenpeace et Amnesty International. Le nombre de transactions varie de 400 000 à 1 000 000

en décembre, période où la plupart des dons en ligne sont effectués. En 2022, ces partenariats ont permis aux associations de collecter 373 millions d'euros¹ en toute sécurité sur leur site (+29,5% vs. 2021).

Worldline a également offert son partenariat technique au Téléthon, une association de parents et de patients déterminés à vaincre les maladies génétiques, rares et gravement handicapantes. Worldline a fourni gratuitement ses services de paiement pour les dons effectués en ligne ou *via* des appareils mobiles. En 2022, 27,7 millions d'euros ont été collectés par le biais des plateformes Worldline dont 59% sur le week-end du 2 au 4 décembre avec un pic de 7473 dons le 3 décembre de 19h à 19h30 de pour un montant de 583 000€.

Nos solutions ont pour but d'être étendues en 2023 avec de nouveaux partenaires et de nouvelles zones géographiques.

A

A.6.2.2 L'offre de suivi et de traçabilité de Worldline : vers une traçabilité de l'économie circulaire

Worldline est fière d'être membre du consortium CIRPASS qui a été sélectionné par la Commission européenne pour préparer le terrain au déploiement des Passeports Numériques des Produits (*Digital Product Passport*, DPP). Un DPP est une base de données numérique d'informations sur la durabilité et la performance de circularité des produits. Le CIRPASS concevra les normes et les premiers prototypes du DPP dans trois chaînes de valeur clés : l'électronique, les batteries et le textile. La Commission européenne finance CIRPASS dans le cadre du programme Digital Europe.

Worldline contribue au consortium CIRPASS afin de définir une configuration réalisable du DPP en partageant son expérience sur les systèmes de traçabilité complexes et à grande échelle dans des secteurs tels que les biens de consommation emballés, la mode et l'alimentation.

A propos des passeports numériques de produits (DPP)

Les DPP permettront d'enregistrer, de traiter et de partager électroniquement les informations relatives aux produits entre les entreprises de la chaîne d'approvisionnement, les autorités

et les consommateurs. Soutenus par le nouveau règlement européen sur l'écoconception des produits durables, les DPP seront déployés pour la plupart des produits sur le marché européen. L'objectif principal du DPP est de faciliter les activités d'extraction et de conservation dans le processus de circularité telles que le réemploi, la réparation, la refabrication, et le recyclage. Il aidera les consommateurs et les entreprises à faire des choix éclairés lors de l'achat de produits, facilitera les réparations et le recyclage et améliorera la transparence sur l'impact environnemental du cycle de vie des produits.

A propos de CIRPASS

Pour garantir une approche intersectorielle, CIRPASS réunit des organismes de recherche européens de premier plan, des organismes de normalisation, des associations industrielles, ainsi qu'une sélection de fournisseurs de solutions numériques. Grâce à cette large communauté, ce projet de 18 mois permettra d'établir un consensus autour du concept de DPP et de développer des principes, des normes, des prototypes et des feuilles de route pour son déploiement.

A.6.2.3 Inclusion financière

Le partenariat avec la fintech africaine, InTouch

La région de l'Afrique subsaharienne, qui compte 50 pays et 1,2 milliard d'habitants en 2022, dont 58% de ruraux, fait partie des derniers marchés émergents dans le domaine mondial des paiements et de la banque en ligne et, plus généralement, en termes de développement, de modernisation, de niveau de vie, de stabilité politique, d'ordre public. Il est d'autant plus crucial d'encourager les changements et le développement dans ces pays que, selon une étude de l'ISS (Institute for Security Studies Africa) datant de 2022, on estime que 475 millions de personnes en Afrique vivent actuellement dans une pauvreté extrême après la pandémie de Covid-19 – plus de la moitié du total mondial, alors que, selon les Perspectives démographiques mondiales des Nations unies (2017), « plus de la moitié de la croissance prévue de la population mondiale d'ici 2050 devrait se produire en Afrique, avec 1,3 milliard de nouvelles personnes

en Afrique entre 2017 et 2050 », en particulier dans les pays d'Afrique subsaharienne. Pour relever ce défi de la croissance démographique, Worldline est convaincue qu'il est essentiel de permettre et de faciliter les échanges dans ces régions à travers toutes les formes de paiement possibles afin d'améliorer le niveau de développement économique, l'approvisionnement en produits de première nécessité et l'accessibilité de services comme Internet.

Afin de faciliter et d'accélérer la transformation, les pays africains doivent profiter des opportunités technologiques offertes par les fintechs (technologies financières). En effet, les systèmes de paiement traditionnels reposent sur la création d'un compte bancaire et de cartes de paiement gérés par les institutions bancaires. Un tel système tend à être le plus sûr mais aussi le plus coûteux. Selon la Banque mondiale, 200 millions d'adultes d'Afrique subsaharienne n'ont pas de carte bancaire et les

¹ Hors Téléthon.



Déclaration de performance extra-financière

Aider nos communautés locales à travers des solutions à impact positif et des initiatives sociales

deux raisons les plus fréquemment citées sont d'abord le manque d'argent et ensuite la distance qui les sépare des institutions financières. Le manque d'infrastructures et de services bancaires traditionnels a ouvert la voie aux sociétés de technologie et de télécommunications pour révolutionner le marché des Services Financiers sur le continent africain. Dans ce contexte, les fintechs ont un rôle considérable à jouer en permettant d'autres types de paiements, notamment l'argent mobile, ce qui améliore ainsi l'inclusion financière. En effet, ces dernières années, le déploiement du téléphone mobile en Afrique subsaharienne a augmenté de façon spectaculaire. Selon le dernier rapport de la GSMA, une association d'opérateurs de réseaux mobiles du monde entier, il y a 917 millions de connexions SIM en Afrique subsaharienne, ce qui représente 82% de la population.

Worldline a signé fin 2017 un partenariat technologique, commercial et financier avec la société fintech africaine *InTouch* pour soutenir l'inclusion financière à travers les actions de la fintech. L'une des principales solutions numériques innovantes de *InTouch* est le *Guichet Unique* qui a intégré plus de 300 services numériques et de paiement en 2022, ce nombre ayant doublé depuis 2019. Il était déployé dans treize pays africains en 2022 : Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, Kenya, Mali, République de Guinée, Sénégal, Mozambique, Nigeria, Ouganda, Tanzanie, Egypte et Afrique du Sud. Le *Guichet Unique* fournit aux réseaux de distribution un dispositif unique et convivial leur permettant d'accepter une très large gamme de moyens de paiement sécurisés et pratiques (monnaie électronique, argent mobile, cartes privatives et espèces) et de proposer des services fournis par des tiers (abonnements multimédia, paiement de factures, transfert d'argent, rechargement de cartes, services bancaires et d'assurance). Ils sont déployés dans plus de 1 500 stations-service TotalEnergies et plus de 40 000 points de vente indépendants en 2022. Plus de 1 500 entreprises clientes ont utilisé la plateforme de paiement et de services numériques d'*InTouch* pour accepter des paiements et distribuer des services.

En 2022, les plateformes *Guichet Unique* ont géré 2,1 milliards d'euros de volumes de transactions (1,5 milliard d'euros en 2021 et près d'un milliard d'euros en 2020) représentant 89 millions de transactions (51 millions de transactions en 2021 et 40 millions en 2020) soit plus de 240 000 transactions par jour. Ainsi, cette solution facilite les transactions de paiement et les Services Financiers numériques pour les personnes sans compte bancaire ni carte de paiement. Elle met à disposition une large gamme de services (argent mobile, cartes prépayées, transferts de fonds, virements, paiement de factures, etc.). De plus, elle permet aux petits commerçants (petits magasins de quartier, salons, restaurants, détaillants, etc.) de disposer de plus d'options de paiement pour développer leur activité.

En plus de son expansion géographique, *InTouch* prévoit de continuer d'étoffer son catalogue de services mais aussi de proposer de nouveaux produits répondant notamment aux besoins spécifiques des entreprises clientes.

Par ailleurs, *InTouch*, en partenariat avec Worldline, a développé une initiative spécifique au Sénégal pour apporter des Services Financiers numériques aux zones rurales sénégalaises où 61% de la population est financièrement exclue. Avec le soutien du Fonds d'équipement des Nations Unies, la fintech a déployé au cours du seul premier trimestre 2021 un réseau de 405 agents bancaires itinérants actifs dans dix départements mal desservis du Sénégal. En parallèle, elle leur a fourni une application mobile spécifique leur permettant de proposer différents types de transactions avec tous les opérateurs du pays et un transfert d'argent immédiat et gratuit. Cette innovation a apporté de réels progrès dans les villages : sensibilisation et utilisation accrues des Services Financiers numériques (services similaires à ceux du *Guichet Unique*), revenus supplémentaires pour les agents, moins de déplacements et de frais liés aux intermédiaires, plus de discrétion avec le paiement par mobile. Il est à noter que le recrutement des femmes a été un défi dans ce projet. 13% des agents actifs recrutés sont des femmes et bénéficient au même titre que les hommes d'un supplément de salaire.

Worldline et *InTouch* ont également pu se relier aux grands acteurs internationaux du transfert d'argent tels que Western Union, Ria, Worldremit, A Small World pour faciliter les transferts financiers à travers le monde. Plus généralement, une telle solution soutient le développement de solutions de paiement numérique en lieu et place des seuls échanges d'espèces, ce qui est favorable à la croissance économique et à une économie et une société plus sûres et transparentes, à la lutte contre la fraude et à la traçabilité des flux financiers. A travers ses différents impacts, cette solution soutient ainsi les Objectifs de Développement Durable 5, 8, 10, 16 et 17 des Nations Unies.

Worldline apporte à *InTouch* son expertise en matière de solutions de paiement et fournit également une infrastructure d'hébergement industriel sécurisée permettant le déploiement et l'exploitation de ses solutions visant l'inclusion financière numérique à l'échelle panafricaine. Par cette solution et le partenariat *InTouch*, Worldline contribue à l'inclusion financière globale de l'Afrique subsaharienne et à une société plus sûre et plus transparente avec des institutions plus fortes.

Pour mieux tirer parti de ce partenariat, *InTouch* et Worldline ont co-construit une solution en 2022 : All In One, un projet dans lequel Worldline fournit un point de vente basé sur Android couplé à la passerelle de paiement par carte TTG et TMS, et *InTouch* fournit son application de paiement mobile et de distribution de services numériques ainsi que sa stratégie de mise sur le marché. Avec ce projet, Worldline et *InTouch* visent à révolutionner le paiement en Afrique.

A.6.3 Développer les partenariats et la philanthropie d'entreprise envers les communautés locales

Worldline s'engage profondément à avoir un impact positif sur le développement économique et social des régions dans lesquelles l'entreprise opère. L'ambition de la Société va au-delà de son simple développement économique, de créer des emplois, de développer des solutions et de fournir des services à ses clients. En effet, Worldline agit et aide les communautés des régions où il est implanté, à travers de multiples initiatives sociales au fil des années, et articulées autour de trois objectifs :

- Assurer des actions sociales spécialement en faveur de l'autonomisation de la jeunesse et des femmes ;

- Favoriser l'inclusion numérique et l'employabilité grâce au mécénat de compétences ;
- Lutter contre la maladie et contribuer au bien-être social.

Sur la base du modèle décliné par *Business for Sustainability* (B4SI), Worldline a adopté un reporting standard de son impact social pour les communautés locales. En 2022, Worldline a investi un montant total de 679 164,04 euros dans les initiatives sociales en faveur de ces communautés. Ce montant total comprend la contribution en *Cash*, les frais de personnel (bénévolat des salariés pendant les heures de travail), les contributions en nature et les frais de gestion de ces initiatives.

A

Principaux résultats

Indicateurs	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Total des investissements sociaux (en euros)	67 331	1 272 959	1 254 704	1 381 657	1 509 259	629 347 ¹	728 899	679 164

¹ La baisse importante en 2020 est liée à une réduction du périmètre de prise en compte des aides, faisant dorénavant abstraction de la taxe d'apprentissage française.

A.6.3.1 Initiatives relatives à l'aide d'urgence aux réfugiés Ukrainiens et à l'aide humanitaire (liste non exhaustive)

Face à la guerre en Ukraine, Worldline ne pouvait pas rester indifférent. Des initiatives locales et globales ont ainsi été mises en œuvre à cet égard.

Tout d'abord, des dons ont été collectés par les directions allemande, autrichienne, lettone, lituanienne et luxembourgeoise pour soutenir l'aide d'urgence consacrée aux réfugiés ukrainiens. Au Luxembourg, l'aide a pris la forme de dons de médicaments via une association.

Ensuite, à un niveau mondial, une campagne de dons à la Croix-Rouge a été organisée.

L'aide d'urgence ne se limite pas à la crise ukrainienne. En Inde, par exemple, les ressources du Fonds national de secours du Premier Ministre (PMNRF) sont utilisées pour apporter une aide immédiate aux familles des victimes de catastrophes naturelles telles que les inondations, les cyclones et les tremblements de terre, etc.

Enfin, Worldline UK soutient également la Croix-Rouge par le biais des valeurs d'arrondi contre les billets achetés.

A.6.3.2 Initiatives relatives à la santé (liste non exhaustive)

Worldline soutient par différents moyens les questions de santé telles que la lutte contre le cancer, l'aide aux personnes handicapées, la recherche médicale, etc.

Tout d'abord, Worldline Belgique soutient l'organisation 'Un foulard pour un sourire' en participant à leur gala de charité. En effet, une table de Worldliners a été réservée pour leur premier dîner de gala. Cette association aide et soutient les patients atteints de cancer en (i) leur offrant des couvre-chefs colorés et doux et (ii) en organisant des traitements de bien-être, des ateliers et des moments de relaxation.

En Suisse, à la place d'offrir un cadeau de Noël aux salariés, un don a été fait en faveur de la Fondation pour le cancer des enfants.

Ensuite, divers événements sportifs ont permis aux Worldliners du monde entier de faire des dons à des associations de lutte

contre le cancer : Big Against Breast Cancer en Belgique ; la Fondation Cancer au Luxembourg, l'événement Tour of Hope en Allemagne, la BC Cancer Foundation au Canada et, en Pologne à une association soutenant les enfants handicapés.

De plus, depuis plus de 20 ans, Worldline est une partenaire fidèle du Téléthon en mettant à disposition sa solution de paiement sécurisée pour les dons effectués par carte de crédit en ligne ou par téléphone mobile lors de la campagne nationale menée par l'AFM. Worldline s'implique dans la campagne du Téléthon par le biais du mécénat de compétences et de la mobilisation des salariés. De plus, Worldline a apporté une contribution financière.

Enfin, grâce au mécanisme de l'arrondi sur salaires en France, plusieurs associations actives dans le secteur de la santé ont été soutenues : A chacun son Everest, l'Institut Curie, le Rire Médecin et la Fondation de l'AP-HP pour la Recherche.



Déclaration de performance extra-financière

Aider nos communautés locales à travers des solutions à impact positif et des initiatives sociales

A.6.3.3 Initiatives relatives à l'éducation, au mentorat et à l'autonomisation (liste non exhaustive)

Worldline croit fermement que l'éducation constitue l'une des clés pour changer le monde. A cet égard, il va de soi pour Worldline de soutenir une variété de projets axés sur l'éducation. De plus, l'activité de paiement de Worldline étant numérique, elle nécessite un haut niveau de connaissances/formation. Pour cette raison, Worldline soutient également des programmes de mentorat afin de préparer au mieux la jeune génération à son entrée dans le monde du travail.

Tout d'abord, Worldline continue de soutenir l'ONG indienne Catalysts for Social Action (CSA), un établissement de garde d'enfants. Cette dernière s'efforce de créer et d'assurer un avenir meilleur à chaque enfant placé en institution. Par le biais du programme de soutien préparatoire et suivi, l'ONG CSA s'efforce d'offrir à ces jeunes adultes une formation axée sur les compétences afin de leur permettre de mener une vie indépendante.

En Belgique, les salariés ont organisé un *charity market* pour reverser les fonds collectés à l'association « Huize Hestia » qui soutient l'éducation des jeunes filles. Cette dernière fournit aux jeunes femmes un logement et un soutien pratique et moral afin qu'elles puissent se concentrer pleinement sur leurs études. De cette façon, elles sont en mesure d'atteindre leur plein potentiel lorsqu'elles entrent sur le marché du travail.

Au Royaume-Uni, la promotion de l'éducation et de la culture se traduit par diverses actions : (i) un parrainage annuel du London Transport Museum ; différentes initiatives/manifestations en faveur de l'association caritative Railway Children qui offre une protection et des opportunités aux enfants qui n'ont nulle part où aller et vers qui se tourner. Ces initiatives incluent le parrainage de leur bal annuel.

En ce qui concerne le mentorat, Worldline est fière d'être un partenaire fidèle de l'association « Energie jeune » depuis 2011.

Energie Jeunes est une organisation à but non lucratif en France qui promeut l'égalité d'accès à l'éducation et la responsabilisation des jeunes. Les Worldliners sont volontaires et travaillent avec des écoles secondaires situées dans des zones défavorisées, en particulier celles qui entourent le siège social de Worldline en France. Depuis janvier 2020, Worldline s'engage à offrir un maximum de 5 jours de congé par année scolaire aux salariés qui souhaitent s'impliquer dans les actions d'Energie Jeunes.

En France également, Worldline soutient l'association NQT. Grâce à un système de parrainage, NQT permet un accompagnement personnalisé des jeunes vers l'emploi, tout en étant en adéquation avec leur projet professionnel. Ainsi, chaque jeune diplômé qui intègre le système NQT est mis en relation avec un mentor.

En Espagne, Worldline collabore avec la Fondation Adecco. L'objectif est d'aider les personnes en situation de « risque d'exclusion » à simuler/préparer un entretien afin d'être plus confiants lorsqu'ils passeront un véritable entretien pour trouver un emploi.

De plus, de l'autre côté de l'Atlantique, Worldline Canada soutient le programme de l'organisation Big Brothers Big Sisters. Sa mission est de fournir un programme de mentorat pour les enfants et les jeunes. Enfin, aux Etats-Unis, Worldline collabore avec une organisation à but non lucratif, le Conseil pour l'emploi des immigrants de Colombie britannique. Il fournit aux employeurs de Colombie britannique des solutions, des outils et des ressources dont ils ont besoin pour attirer, embaucher et retenir les talents qualifiés issus de l'immigration. Le soutien a pris la forme d'un événement hackaton pour les futurs développeurs potentiels. Il s'agissait d'un exercice de codage et d'une série d'entretiens.

A.6.3.4 Autres initiatives favorisant le bien-être social et l'engagement du personnel envers les communautés locales (liste non exhaustive)

Tout d'abord, le programme 'Jury d'Engagement Associatif' a été lancé par Worldline France depuis 7 ans. L'objectif est d'encourager l'engagement social des salariés de Worldline qui sont impliqués ou souhaitent s'impliquer dans des projets associatifs ayant une dimension sociale.

Deuxièmement, lors de la journée internationale de la charité, le 5 septembre 2022, un *charity* a été organisé dans les bureaux de Bruxelles. L'objectif était de faire découvrir aux salariés différentes associations à but non lucratif et, à travers différents jeux, d'aider ces associations à travers des dons. Les associations présentes à ce marché étaient les suivantes :

- Serve the City ;

- Un foulard pour un sourire ;
- Belgisch Centrum voor Geleidehonden (Centre belge pour les enfants) ;
- Aide à Soumou.

Enfin, en France, Worldline collabore avec l'association 'Elles bougent' dont l'ambition principale est de renforcer la mixité dans les entreprises de la tech en promouvant le parcours scientifique des femmes.

A.6.3.5 Initiatives relatives à la protection de l'environnement et de la biodiversité *(liste non exhaustive)*

Par le biais du mécanisme d'arrondi sur salaires en France, l'association 'The SeaCleaners' a été soutenue.

En ce qui concerne la protection de la biodiversité, Worldline Suisse a soutenu l'association 'BirdLife Naturzentrum Neerach' (centre de la nature) par le biais de dons et du temps consacré par les salariés. Ces derniers y ont travaillé pendant une journée.

Cette association offre un habitat à d'innombrables espèces d'animaux et de plantes – dont des populations d'importance nationale. Cependant, ces dernières sont de plus en plus mises

en danger par d'autres espèces introduites, dites néophytes et qui peuvent faire disparaître celles en danger. Pour affaiblir de manière décisive les néophytes, il faut les déraciner en enlevant leurs racines. C'est ce qu'a fait Worldline Suisse lors de la Journée Sociale 2022, en apportant une contribution précieuse à la préservation de la diversité des animaux et des plantes dans le cadre d'une mission nature.



A.6.3.6 Initiatives relatives au bien-être social *(liste non exhaustive)*

Worldline Allemagne soutient l'association Monikahaus qui s'occupe d'enfants ayant subi des violences ou des négligences dans leur famille.

En Grèce, les salariés ont acheté des cadeaux de Pâques à une organisation caritative à but non lucratif appelée Kivotos tou Kosmou. Elle fournit des soins spéciaux et une protection aux femmes et aux enfants dans le besoin.

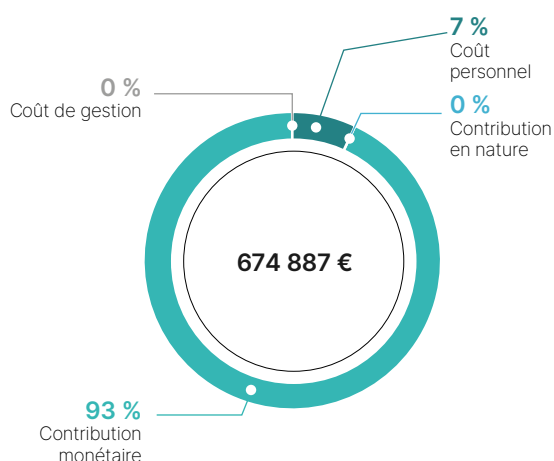
Kivotos tou Kosmou couvre et prend entièrement en charge les enfants non protégés. En collaboration avec les procureurs pour enfants, les agences de protection et les services pour les droits de l'enfant, elle s'engage à élever les enfants dans ses quatre (actuellement) maisons d'hébergement. Il s'agit

d'enfants (de l'enfance à l'âge adulte) qui ont été victimes d'abus, de négligence et de très mauvaises conditions de vie. Les familles monoparentales ayant de graves problèmes financiers et sociaux qui font appel à l'association peuvent trouver un soutien pour leurs besoins les plus élémentaires, tels que la nourriture, les vêtements, les soins médicaux et tout ce dont elles ont besoin pour vivre dignement. Dans le même temps, les familles bénéficient de services de conseil, participent à des groupes de parents animés par des spécialistes des relations familiales et reçoivent des informations sur les programmes de formation afin d'être habilitées à assumer la responsabilité de leurs enfants.

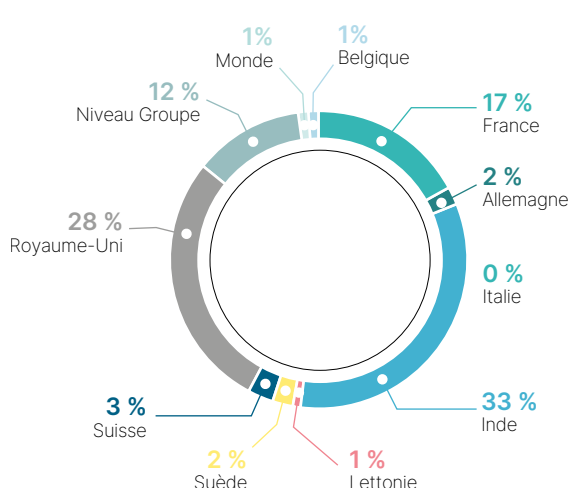
A.6.3.7 Accélérer l'adoption de bonnes pratiques

Worldline a analysé les données de ses initiatives sociales et a exposé différents faits :

Contribution par type (en euros)



Contribution par pays (en euros)



En considérant ces données, Worldline vise à redéfinir sa stratégie philanthropique afin de définir les lignes directrices pour 2022 et les années à venir afin de :

- Engager l'entreprise à contribuer davantage ;

- Répartir équitablement les contributions entre les pays ;
- Promouvoir le bénévolat des salariés et les soutenir en leur accordant du temps.



Déclaration de performance extra-financière

Aider nos communautés locales à travers des solutions à impact positif et des initiatives sociales

A.6.4 La Fondation Worldline

Ces dernières années ont été marquées par de nombreux événements qui ont déstabilisé le monde dans lequel nous vivons : pandémies, guerres ou catastrophes naturelles, dont l'ONU a annoncé qu'elles avaient doublé ces dernières années. Tout cela ne laisse pas indifférent. Bien entendu, chaque citoyen de chaque pays du monde est conscient qu'il peut agir à son niveau pour construire un monde plus juste. Nous observons d'ailleurs aujourd'hui et ce depuis quelques années, une quête de sens de plus en plus importante dans la vie personnelle et professionnelle de chacun. Cette quête de sens va de pair avec l'envie de s'engager dans des causes non lucratives qui nous tiennent à cœur, que ce soit sous forme de dons ou sous forme de temps consacré à aider les gens. Pour les entreprises, c'est aussi un challenge car elles ont un rôle à jouer dans le monde, elle ne peuvent pas rester indifférentes et peuvent aussi agir à leur niveau et contribuer à un monde plus solidaire, inclusif et plus durable. C'est pourquoi Worldline a commencé à travailler sur une politique globale de philanthropie afin de concentrer son action sur les causes qui lui sont chères. Ce n'est plus une option, en tant qu'entreprise Worldline pense avoir un rôle à jouer, certes modestement, mais avec une volonté de progresser.

Afin de répondre à ces nouvelles tendances, Worldline a décidé de mettre en place une structure en 2023 et est fière d'annoncer la création de sa Fondation dans le courant du premier semestre 2023. La Fondation incarnera et représentera l'identité, les valeurs et les convictions de Worldline. Nous espérons qu'elle permettra également d'inspirer un esprit de cohésion et d'insuffler une volonté d'agir ensemble.

La future Fondation permettra aux salariés de Worldline en Europe de proposer des engagements caritatifs en accord avec la politique philanthropique. Cette fondation s'ajoute aux initiatives sociales locales actuelles.

La future Fondation Worldline aura pour objectif d'aider le plus grand nombre à mieux vivre la transformation sociétale et environnementale à laquelle nous sommes confrontés. Elle souhaite intervenir en France et à l'étranger (principalement à proximité de nos sites et en Europe), dans l'accompagnement, le financement et le soutien technique de projets d'intérêt général. Une attention particulière sera portée aux jeunes et aux femmes.

Nous souhaitons promouvoir les initiatives des salariés en leur allouant une partie du budget. Ces projets devront suivre les règles de la politique philanthropique, puis les dossiers seront étudiés par un comité de sélection deux fois par an. Une fois le projet choisi, le salarié devra le suivre pour s'assurer de la bonne utilisation des fonds. Le reste du budget sera consacré aux partenariats pluriannuels soutenus par l'équipe de la Fondation.

Quant aux causes soutenues par la future Fondation, elles se concentreront sur deux thèmes spécifiques : l'environnement et l'éducation, ainsi que, de manière plus ponctuelle, l'aide internationale.

- **L'éducation** : Les activités de paiement de Worldline sont numériques et nécessitent un haut niveau d'éducation/de formation. Nous y sommes fortement sensibilisés et nous pensons que l'éducation est l'une des clés pour changer le monde.

La Fondation, sensible à la réduction des inégalités dans ce domaine, souhaite aider au développement et à l'éducation de ceux qui n'y ont pas accès mais aussi aider les enfants/

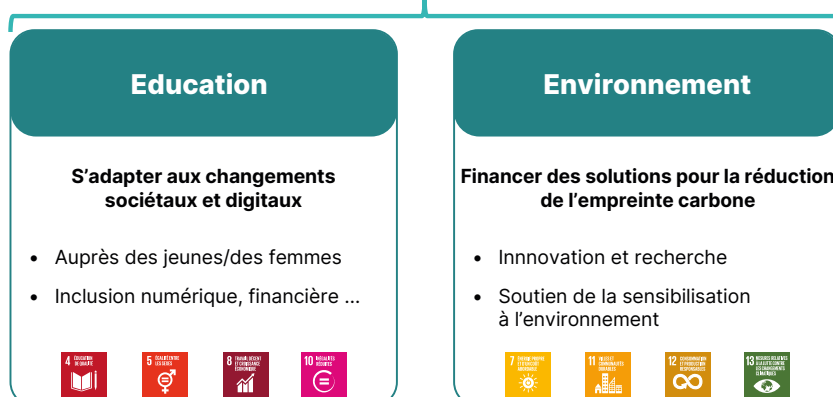
étudiants/citoyens/personnes à s'adapter aux changements sociétaux induits par la transformation numérique. La Fondation peut également soutenir des programmes d'éducation plus larges en fonction des choix effectués comme :

- En créant et en soutenant des programmes d'actions favorisant et développant la scolarisation, la formation et l'accès au savoir de ceux qui n'y ont pas accès, particulièrement dans les domaines scientifiques et digitaux ;
- En favorisant les actions à destination des minorités, en vue de leur permettre de s'adapter aux changements sociétaux induits par la transformation numérique ;
- En favorisant le développement des compétences de recherche et d'analyse ;
- En développant et promouvant des actions de prévention face aux risques psycho-sociaux induits, tels que le cyber harcèlement ou l'utilisation excessive des outils digitaux,
- En favorisant la mixité sociale pour promouvoir l'égalité des chances ;
- En promouvant l'engagement de la société civile dans le cadre d'actions innovantes et solidaires au sein des territoires.
- **La protection de l'environnement et du climat** : Aujourd'hui, les activités de Worldline ne peuvent se passer des ressources fossiles. Nous espérons que l'avenir changera cela, mais la route est longue. La Fondation, sensible à la nécessité de contribuer à la protection de l'environnement, souhaite soutenir des projets de recherche, d'innovation et d'éducation dans ce domaine pour améliorer l'empreinte des activités numériques mais aussi plus largement pour réduire l'impact des activités humaines sur l'environnement. Différents leviers d'action seront ainsi proposés :
 - En soutenant et finançant des projets de recherche, d'innovation et d'éducation dans ce domaine pour améliorer l'empreinte des activités numériques, ainsi que, plus largement, pour réduire l'impact des activités humaines sur l'environnement ;
 - En aidant la recherche et l'innovation sur l'énergie verte, sur les composants qui vont rendre les activités digitales moins carbonées et, plus largement, sur tout moyen de nature à favoriser la préservation de l'environnement ;
 - En soutenant des programmes d'éducation à l'environnement et au développement durable afin d'encourager, favoriser et promouvoir des comportements et des valeurs « responsables » dans le cadre de la préservation de l'environnement ;
 - En soutenant des actions de sensibilisation aux risques sociaux et environnementaux.
- **L'aide internationale** : notamment
 - En aidant et favorisant les actions innovantes et solidaires à destination des populations touchées par de grandes catastrophes climatiques internationales, par des crises épidémiologiques ou par des conflits internationaux ;
 - En apportant du soutien aux populations isolées et privées de lien social.

Déclaration de performance extra-financière

Aider nos communautés locales à travers des solutions à impact positif et des initiatives sociales

2 causes principales



Selon les actualités



A

Worldline sera particulièrement attentive à l'impact des projets soutenus ainsi qu'à leur éthique, aussi les services en charge au sein de l'entreprise seront évidemment consultés pour chaque choix.

Nous nous réjouissons du lancement de ce grand projet d'entreprise, que nous espérons vertueux tant dans le choix des projets à soutenir que dans la possibilité pour les salariés de s'exprimer et de s'impliquer dans la proposition et le suivi des projets.

Communautés locales

- Des progrès continus en matière de dons
- La création de la Fondation



Déclaration de performance extra-financière

Aider nos communautés locales à travers des solutions à impact positif et des initiatives sociales

A.6.5 Principaux indicateurs clés de performance relatif aux communautés locales

Indicateur	Standard	2022	2021	2020	Périmètre 2022		Périmètre 2021		Périmètre 2020	
					Par salarié	Par revenu	Par salarié	Par revenu	Par salarié	Par revenu
Communautés locales										
Total des investissements aux communautés locales (en euros)		679 164	728 899	629 347	87%	-	87%	-	94%	-
Nombre total d' salariés impliqués dans l'ensemble des initiatives sociales		1 631	624	1 170	87%	-	87%	-	94%	-
Montant des dons pour des œuvres caritatives (en euros)		439 709	572 607	324 328	87%	-	87%	-	94%	-
Contribution à des initiatives commerciales en faveur des causes caritatives (en euros)		216 746	53 777	245 566	87%	-	87%	-	94%	-
Contribution à des universités et établissements similaires (en euros)		-	53 933	191 654	-	-	87%	-	94%	-
Contribution à des projets informatiques responsables (en euros)		-	13 473	13 845	-	-	87%	-	94%	-
Micro-don										
Volume de dons collecté (en millions d'euros)		410	310,8	-	-	100%	-	100%	-	-

Communautés locales : Les pays suivants sont exclus du périmètre: Australie, Chili, Chine, Hong Kong, Pays Bas et Turquie.

A.7 Méthodologie du rapport et périmètre des indicateurs extra-financiers

Ce chapitre décrit le périmètre du rapport de responsabilité sociétale d'entreprise 2022 de Worldline et les lignes directrices sur lesquelles il se fonde. Il aborde également la façon dont

Worldline réalise ce rapport selon des normes et référentiels d'indicateurs mondialement reconnus et les procédures utilisées pour obtenir les informations présentées.

A

A.7.1 Principes et standards du rapport

A.7.1.1 Exigences et principes juridiques

A.7.1.1.1 Directive européenne relative à la déclaration de performance extra-financière

Comme l'exige la loi de transposition française de la Directive européenne 2014/95/UE sur la déclaration de performance extra-financière, le contenu de la déclaration de performance extra-financière de Worldline inclut une référence à son modèle d'affaire, une présentation des risques extra-financiers auxquels

elle est exposée, une description des politiques mises en place pour atténuer ces risques et les résultats de ces politiques dont l'efficacité et les performances sont évaluées à partir de ICP pertinents. En particulier, le document fournit des informations sur l'impact social et environnemental des activités de Worldline et sa contribution aux droits humains, à la lutte contre la corruption et à la fraude fiscale. Pour plus d'informations, se reporter à la section A.1.3.4.2 du présent rapport.

A.7.1.2 Conformité avec les cadres de reporting les plus exigeants

A.7.1.2.1 Conformité avec les normes du Global Reporting Initiative (GRI)

Depuis son premier rapport en 2014, Worldline a préparé son rapport de durabilité conformément au cadre de reporting de durabilité de du GRI. Worldline a publié ses rapports conformément aux Standards GRI. Worldline a complété avec

succès le service d'indexation du contenu de la GRI. L'index de contenu du GRI fait partie de ce document d'enregistrement universel publié sur le site web de Worldline.



Déclaration de performance extra-financière

Méthodologie du rapport et périmètre des indicateurs extra-financiers

A.7.1.2.2 Index du contenu des normes GRI

Worldline a établi son rapport conformément aux normes GRI pour la période allant du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022.

Veuillez noter que pour le Content Index – Advanced Service, le service GRI s'est assuré que le présent Index est présenté de

manière claire et conforme aux Standards et que les références pour l'ensemble des codes GRI sont correctement incluses et alignées sur les sections appropriées du présent URD.

Le service a été effectué sur la version française du rapport.



Déclaration d'usage	Worldline a établi son rapport conformément aux normes GRI pour la période allant du 1 ^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022.
GRI 1 utilisé	GRI 1 : Fondation 2021

Standard GRI	Numéro du standard	Titre d'information	Information complémentaire	Localisation de l'information	Omission
ELEMENTS GENERAUX					
Organisation et ses pratiques de reporting					
GRI 2 : Informations générales 2021	2-1	Information sur l'organisation	Ces informations sont décrites dans le Rapport intégré	<ul style="list-style-type: none"> ● Worldline en bref (Rapport Intégré) ● Gilles Grapinet Directeur Général de Worldline (Rapport Intégré) ● Formation du groupe (Rapport Intégré) ● Chiffres clés 2022 (Rapport Intégré) ● Modèle d'affaire de Worldline (Rapport Intégré) ● Services aux commerçants (Rapport Intégré) ● Services Financiers (Rapport Intégré) ● Mobilité & Services Web Transactionnels (Rapport Intégré) ● A.7.1 ● D.1.3 ● E.1.1 ● E.1.2 ● E.3 	
	2-2	Entités déclarées dans le rapport de développement durable		<ul style="list-style-type: none"> ● A.1.4 ● A.2.6 ● A.3.5 ● A.4.8 ● A.5.4 ● A.6.5 ● A.7 ● A.7.2.1 ● A.7.2.2 	
	2-3	Période de reporting, fréquence et personne en charge		<ul style="list-style-type: none"> ● A.7.3 	
	2-4	Retraitements des informations		<ul style="list-style-type: none"> ● A.7.3 	
	2-5	Assurances extérieures		<ul style="list-style-type: none"> ● A.7.4 	

Déclaration de performance extra-financière

Méthodologie du rapport et périmètre des indicateurs extra-financiers

Standard GRI	Numéro du standard	Titre d'information	Information complémentaire	Localisation de l'information	Omission
Activités et collaborateurs					
GRI 2 : Informations générales 2021	2-6	Activités, chaîne de valeur, et autres relations commerciales		<ul style="list-style-type: none"> ● Worldline en bref (Rapport Intégré) ● Formation du Groupe (Rapport Intégré) ● Modèle d'affaires de Worldline (Rapport Intégré) ● A.4.6 	<p>A.4.6 Raison partielle de l'omission : certains éléments ne peuvent être rapportés car les informations ne sont pas disponibles :</p> <p>Description de la chaîne de valeur : Les rapports de Worldline se concentrent sur ses fournisseurs de niveau 1, car il s'agit des seuls fournisseurs enregistrés dans sa base de données. Caractéristiques démographiques ou autres des marchés / informations sur la taille et l'importance relative des marchés (par exemple, ventes nettes, recettes nettes). Worldline n'est pas en mesure de présenter des informations détaillées sur la taille et l'importance relative des marchés, car ces informations ne sont pas collectées de manière exhaustive.</p> <p>Organisation de la chaîne d'approvisionnement : Worldline n'établit pas de profil des fournisseurs par type de services / types de relations commerciales dans sa base de données, à l'exception des fournisseurs qualifiés de stratégiques au niveau 1. Tous les profils de fournisseurs liés aux risques RSE sont réalisés par le biais de la plateforme EcoVadis pour la chaîne d'approvisionnement de Worldline.</p>
	2-7	Collaborateurs	Veillez noter qu'il n'y a pas eu de fluctuations significatives du nombre de salariés au cours de la période couverte par le rapport et entre les périodes couvertes par le rapport.	<ul style="list-style-type: none"> ● A.3.1 ● A.3.5 	Worldline ne rapporte pas d'informations sur les « heures non garanties des employés » : information ne s'applique pas à Worldline. En fait, cela concerne un nombre très limité de salariés dans quelques pays seulement.
	2-8	Travailleurs qui ne sont pas des collaborateurs		<ul style="list-style-type: none"> ● A.3.5 	
Gouvernance					
GRI 2 : Informations générales 2021	2-9	Structure de gouvernance et composition		<ul style="list-style-type: none"> ● D.1.2.1 ● D.1.3.1 	Omission partielle : veuillez noter que Worldline ne divulgue pas la proportion de groupes sociaux sous-représentés. Cette information n'est pas disponible, ce n'est pas une information divulguée dans notre système juridique.
	2-10	Nomination et sélection des membres de l'organe de gouvernance le plus élevé		<ul style="list-style-type: none"> ● D.1.3.3 	
	2-11	Présidence de l'organe de gouvernance le plus élevé		<ul style="list-style-type: none"> ● NA 	Cela ne s'applique pas à Worldline : le président de l'organe de gouvernance le plus élevé n'est pas un cadre supérieur de l'organisation
	2-12	Rôle de l'organe de gouvernance le plus élevé dans la supervision de la gestion des impacts		<ul style="list-style-type: none"> ● La Gouvernance de Worldline (Rapport Intégré) ● D.1.4.2 ● D.1.5.4 ● A.1.1.2.2 	
	2-13	Délégation de responsabilité dans la gestion des impacts		<ul style="list-style-type: none"> ● D.1.5.4 ● D.1.3.6 ● A.1.1.2.2 	
	2-14	Rôle de l'organe de gouvernance le plus élevé dans le reporting relatif aux sujets de développement durable		<ul style="list-style-type: none"> ● D.1.5.4 ● A.1.1.2.2 ● La Gouvernance de Worldline (Rapport Intégré) 	
	2-15	Conflits d'intérêts		<ul style="list-style-type: none"> ● D.1.3.11.2 ● D.1.3.10 ● D.1.5.1 ● D.1.5.2 	

A



Déclaration de performance extra-financière

Méthodologie du rapport et périmètre des indicateurs extra-financiers

Standard GRI	Numéro du standard	Titre d'information	Information complémentaire	Localisation de l'information	Omission
	2-16	Communication autour des sujets critiques	Cette information fait partie du Rapport Intégré	<ul style="list-style-type: none"> La gouvernance de Worldline (Rapport Intégré) 	
	2-17	Connaissance collective de l'organe de gouvernance le plus élevé		<ul style="list-style-type: none"> A.1.1.1 	
	2-18	Evaluation de l'organe de gouvernance le plus élevé		<ul style="list-style-type: none"> D.1.6 	
	2-19	Politique de rémunération		<ul style="list-style-type: none"> D.2.1.1.2 pour le Directeur Général D.2.1.1.3 pour le Directeur Général Adjoint D.2.1.2 	
	2-20	Processus de détermination de la rémunération		<ul style="list-style-type: none"> D.2.1.1 D.2.2.1 pour le Directeur Général D.2.2.2 pour le Directeur Général Adjoint 	
	2-21	Ratio de rémunération totale annuelle		<ul style="list-style-type: none"> D.3.2.5 	
Stratégie, politiques et pratiques					
GRI 2 : Informations générales 2021	2-22	Déclaration sur la stratégie de développement durable	Cette information fait partie du Rapport Intégré	<ul style="list-style-type: none"> Directeur Général de Worldline (Rapport Intégré) Vision RSE (Rapport Intégré) Trust 2025 : dépassement des objectifs pour 2022, en bonne voie pour 2023 (Rapport Intégré) introduire l'éco-responsabilité dans le monde du paiement (Rapport Intégré) 	
	2-23	Politique d'engagements		<ul style="list-style-type: none"> A.1.1.3.1 A.1.3.3 A.1.3.4.1 A.3.2.2 A.3.2.2.3 A.3.2.3.1 A.3.2.3.2 A.4.1 A.4.2.1.1 A.4.3 A.4.6 A.7.1.1 A.7.1.2.1 Le plan de vigilance de Worldline 	
	2-24	Mise en place des politiques d'engagement de gouvernance le plus élevé		<ul style="list-style-type: none"> A.1.1.3.2 A.3.2.2.3 A.4.1 A.4.3 A.4.6 Le plan de vigilance de Worldline 	
	2-25	Processus de remédiation aux impacts négatifs	Veuillez noter que notre outil de dénonciation couvre également les réclamations.	<ul style="list-style-type: none"> A.3.2.2.2 A.4.2 A.4.2.1.1 A.4.3 A.4.8 Le plan de vigilance de Worldline 	
	2-26	Mécanismes de conseil et permettant de soulever des problèmes		<ul style="list-style-type: none"> A.4.1 A.4.2 A.4.2.1.1 A.4.3 A.4.4.1 Le plan de vigilance de Worldline 	
	2-27	Respect des lois et règlements		<ul style="list-style-type: none"> A.1.4 A.4.2 A.4.4 A.5 A.5.1.2 C.4 	
	2-28	Adhésion à des associations		<ul style="list-style-type: none"> A.4.4.3 	

Déclaration de performance extra-financière

Méthodologie du rapport et périmètre des indicateurs extra-financiers

Standard GRI	Numéro du standard	Titre d'information	Information complémentaire	Localisation de l'information	Omission
Engagement des parties prenantes					
GRI 2 : Informations générales 2021	2-29	Approche à l'égard de l'engagement des parties prenantes		<ul style="list-style-type: none"> ● A.1.1.3.1 ● A.1.1.3.2 ● A.1.2.1.2 ● A.2.1 ● A.1.1.3.2 ● A.3.2.1.2 ● A.3.2.2 ● A.4.3 	
	2-30	Conventions collectives		<ul style="list-style-type: none"> ● A.3.2.2 	
SUJETS MATERIELS					
	3-1	Processus de définition des sujets matériels		<ul style="list-style-type: none"> ● Section C ● A.1.1.3 ● A.1.2.1 ● A.4.3 ● A.7 	
	3-2	Liste des sujets matériels		<ul style="list-style-type: none"> ● A.7.1.3 	
SUJETS MATERIELS					
Performance économique					
GRI 3 : Thèmes pertinents 2021	3-3	Gestion des sujets matériels		<ul style="list-style-type: none"> ● A.1.1.1 ● A.1.1.3 ● A.1.2 ● A.2.5.3 ● A.1.3.4 ● A.7.2.3 ● Worldline en bref (Rapport Intégré) ● Worldline en 2022 contenant la Répartition du chiffre d'affaires (Rapport Intégré) ● A.1.1.4 ● Modèle d'affaires de Worldline (Rapport Intégré) ● A.6.3 ● A.5.1.1 ● A.3.3.3.1 ● A.3.5 ● A.6.3 	
GRI 2021 : Performance économique 2016	201-1	Valeur économique directe générée et distribuée		<ul style="list-style-type: none"> ● Modèle d'affaires de Worldline (Rapport Intégré) ● Chiffres clés 2022 (Rapport Intégré) ● A.1.1.4 ● A.1.2.1.2 ● A.6.3 	
	201-2	Implications financières et autres risques et opportunités dus au changement climatique		<ul style="list-style-type: none"> ● A.5.1.1 	
	201-3	Obligations au titre des régimes à prestations définies et autres régimes de retraite		<ul style="list-style-type: none"> ● A.3.3.3.1 ● A.3.5 	
	201-4	Aide financière reçue du gouvernement		<ul style="list-style-type: none"> ● A.6.3 	
Présence sur le marché					
GRI 3 : Thèmes pertinents 2021	3-3	Gestion des sujets matériels		<ul style="list-style-type: none"> ● A.1.1.3.3 ● A.7.2.1 ● A.1.1.2 ● A.1.2 ● A.3.2.3 ● A.3.3.3 ● A.1.1.3.1 ● A.1.3.4.2 ● A.5.1 ● A.7.2.3 	





Déclaration de performance extra-financière

Méthodologie du rapport et périmètre des indicateurs extra-financiers

Standard GRI	Numéro du standard	Titre d'information	Information complémentaire	Localisation de l'information	Omission
GRI 202 : Présence sur le marché 2016	202-1	Ratios du salaire standard d'entrée par sexe par rapport au salaire minimum local		<ul style="list-style-type: none"> ● A.3.3.3 ● A.3.5 	
	202-2	Proportion de cadres supérieurs recrutés dans la communauté locale		<ul style="list-style-type: none"> ● A.3.2.2.4 ● A.3.2.3 	
Impacts économiques indirects					
GRI 3 : Thèmes pertinents 2021	3-3	Gestion des sujets matériels		<ul style="list-style-type: none"> ● A.11.3.3 ● A.7.1.2.1 ● A.11.2 ● A.11.3 ● A.1.2 ● A.2.5.3 ● A.3.3.1 ● A.3.3.2 ● A.3.3.3 ● A.3.4 ● A.4.3 ● A.4.4 ● A.4.6 ● A.5.1 ● A.5.2 ● A.13.4 ● A.7.2.3 	
	203-1	Soutien aux investissements et aux services d'infrastructure		<ul style="list-style-type: none"> ● A.2.5.2 ● A.2.5.3 ● A.6.3 	
	203-2	Impacts économiques indirects significatifs		<ul style="list-style-type: none"> ● A.6.3 	
Pratiques d'achats					
GRI 3 : Thèmes pertinents 2021	3-3	Gestion des sujets matériels		<ul style="list-style-type: none"> ● A.1.11 ● A.1.13.3 ● A.4.2 ● A.4.6 ● A.7.1.2.1 ● A.11.2 ● A.1.2 ● A.4.6 ● A.7.2.3 	
	GRI 204 : Pratiques d'achats 2016	204-1	Proportion de dépenses auprès de fournisseurs locaux	<ul style="list-style-type: none"> ● A.4.6 	
Lutte contre la corruption					
GRI 3 : Thèmes pertinents 2021	3-3	Gestion des sujets matériels		<ul style="list-style-type: none"> ● A.11.3.3 ● A.4.2 ● A.4.4 ● A.7.1.2.1 ● A.11.2 ● A.1.2 ● A.4.3 ● A.4.4 ● A.4.4.1 ● A.7.2.3 ● A.4.6 ● A.4.2.1.2 ● A.4.2.1.3 ● A.4.3 ● A.4.2.2 	
	GRI 205 : Lutte contre la corruption 2016	205-1	Opérations évaluées pour les risques liés à la corruption	<ul style="list-style-type: none"> ● A.4.2.2 ● A.4.6 	
205-2		Communication et formation sur les politiques et procédures anti-corruption	<ul style="list-style-type: none"> ● A.4.2.1.2 ● A.4.2.1.3 		

Déclaration de performance extra-financière

Méthodologie du rapport et périmètre des indicateurs extra-financiers

Standard GRI	Numéro du standard	Titre d'information	Information complémentaire	Localisation de l'information	Omission
	205-3	Incidents de corruption confirmés et mesures prises		<ul style="list-style-type: none"> ● A.4.2 ● A.4.2.2 	
Fiscalité					
GRI 3 : Thèmes pertinents 2021	3-3	Gestion des sujets matériels		<ul style="list-style-type: none"> ● A.4.4 ● A.4.4.1 ● A.4.2 ● A.4.2.1.1 ● A.4.4.2 	
GRI 207 : Fiscalité 2019	207-1	Approche de la fiscalité		<ul style="list-style-type: none"> ● A.4.4 ● A.4.4.1 	
	207-2	Gouvernance fiscale, contrôle et gestion des risques		<ul style="list-style-type: none"> ● A.4.2 ● A.4.2.1.1 ● A.4.4.1 	
	207-3	Engagement des parties prenantes et gestion des préoccupations liées à la fiscalité		<ul style="list-style-type: none"> ● A.4.4.1 	
	207-4	Rapports pays par pays		<ul style="list-style-type: none"> ● A.4.4 ● A.4.4.1 	
ENVIRONNEMENT					
Energie					
GRI 3 : Thèmes pertinents 2021	3-3	Gestion des sujets matériels		<ul style="list-style-type: none"> ● A.5.2.3 ● A.5.4 ● A.5.2.3.4 ● A.5.4 ● A.5.2.2 ● A.1.1.3.3 ● A.5.1 ● A.5.1.1 ● A.5.1.2 ● A.5.1.3 ● A.7.1.2.1 ● A.1.1.2 ● A.1.2 ● A.7.2.3 	
GRI 302 : Energie 2016	302-1	Consommation d'énergie au sein de l'organisation		<ul style="list-style-type: none"> ● A.5.2.3 ● A.5.4 	
	302-2	Consommation d'énergie en dehors de l'organisation		<ul style="list-style-type: none"> ● A.5.2.3 ● A.5.2.3.4 ● A.5.4 	
	302-3	Intensité énergétique		<ul style="list-style-type: none"> ● A.5.2.3 ● A.5.4 	
	302-4	Réduction de la consommation d'énergie		<ul style="list-style-type: none"> ● A.5.2 ● A.5.2.3 ● A.5.2.3.1 ● A.5.2.3.2 ● A.5.4 	
	302-5	Réduction des besoins énergétiques des produits et services		<ul style="list-style-type: none"> ● A.5.2.3 ● A.5.4 	
Emissions					
GRI 3 : Thèmes pertinents 2021	3-3	Gestion des sujets matériels		<ul style="list-style-type: none"> ● A.1.1.3.3 ● A.5.1 ● A.5.1.2 ● A.5.1.3 ● A.7.1.2.1 ● A.1.1.2 ● A.1.2 ● A.5.1 ● A.5.1.1 ● A.5.1.2 ● A.5.1.2.1 ● A.5.2 ● A.5.2.3.4 ● A.7.2.3 ● A.5.2.3 ● A.5.4 ● A.5.3 	





Déclaration de performance extra-financière

Méthodologie du rapport et périmètre des indicateurs extra-financiers

Standard GRI	Numéro du standard	Titre d'information	Information complémentaire	Localisation de l'information	Omission
GRI 305 : Emissions 2016	305-1	Emissions directes de GES (scope 1)		<ul style="list-style-type: none"> ● A.5.2.3 ● A.5.4 	
	305-2	Emissions indirectes de GES liées à l'énergie (scope 2)		<ul style="list-style-type: none"> ● A.5.2.3 ● A.5.4 	
	305-3	Autres émissions indirectes de GES (scope 3)		<ul style="list-style-type: none"> ● A.5.2.3 ● A.5.4 	
	305-4	Intensité des émissions de GES		<ul style="list-style-type: none"> ● A.5.2.2.2 ● A.5.2.2.3 ● A.5.2.3 ● A.5.4 	
	305-5	Réduction des émissions de GES		<ul style="list-style-type: none"> ● A.5.1.1 ● A.5.1.2.1 ● A.5.2 ● A.5.2.3.1 ● A.5.2.3.2 ● A.5.2.3.4 ● A.5.4 	
	305-6	Emissions de substances appauvrissant la couche d'ozone (SACO)		<ul style="list-style-type: none"> ● A.5.2.2.4 ● A.5.3.2.2 	
	305-7	Oxydes d'azote (NOx), oxydes de soufre (SOx) et autres émissions atmosphériques significatives.		<ul style="list-style-type: none"> ● A.5.2.2.4 ● A.5.3.2.2 	
SOCIAL					
Emploi					
GRI 3 : Thèmes pertinents 2021	3-3	Gestion des sujets matériels		<ul style="list-style-type: none"> ● A.1.1.3.3 ● A.7.1.2.1 ● A.1.1.2 ● A.1.2 ● A.3.3.1 ● A.7.2.3 ● A.3.2.3.1 ● A.3.3.1 ● A.3.3.3 	
GRI 401 : Emploi 2016	401-1	Embauche de nouveaux employés et rotation du personnel		<ul style="list-style-type: none"> ● A.3.2.3.1 ● A.3.3.1 	
	401-2	Les avantages offerts aux employés à temps plein qui ne sont pas offerts aux employés temporaires ou à temps partiel		<ul style="list-style-type: none"> ● A.3.3.3 	
	401-3	Congé parental			Information non disponible – concernant le GRI 401-3 «Congé parental». Cette information n'est pas disponible mais le déploiement est en cours et sera géré par l'équipe RH pour les années à venir.
Santé et sécurité au travail					
GRI 3 : Thèmes pertinents 2021	3-3	Gestion des sujets matériels		<ul style="list-style-type: none"> ● A.7.1.2.1 ● A.3.2.2 ● A.7.2.3 	
GRI 403 : Santé et sécurité au travail 2018	403-1	Système de gestion de la santé et de la sécurité au travail		<ul style="list-style-type: none"> ● A.3.2.2 ● A.3.2.2.2 	
	403-2	Identification des dangers, évaluation des risques et enquête sur les incidents		<ul style="list-style-type: none"> ● A.3.2.2 ● A.3.2.2.2 	
	403-3	Services de santé au travail		<ul style="list-style-type: none"> ● A.3.2.2.2 	

Déclaration de performance extra-financière

Méthodologie du rapport et périmètre des indicateurs extra-financiers



Standard GRI	Numéro du standard	Titre d'information	Information complémentaire	Localisation de l'information	Omission
	403-4	Participation, consultation et communication des travailleurs en matière de santé et de sécurité au travail		<ul style="list-style-type: none"> ● A.3.2.2 ● A.3.2.2.2 	
	403-5	Formation des travailleurs à la santé et à la sécurité au travail		<ul style="list-style-type: none"> ● A.3.2.2 ● A.3.2.2.2 	
	403-6	Promotion de la santé des travailleurs		<ul style="list-style-type: none"> ● A.3.2.2.2 ● A.3.2.2.4 	
	403-7	Prévention et atténuation des impacts sur la santé et la sécurité au travail directement liés à la relation d'affaires			Concernant le GRI 403-7, Worldline ne l'a pas signalé car l'information n'est pas disponible. Worldline ne l'a pas rapporté car Worldline n'a pas encore de politique globale de santé et de sécurité. Jusqu'à présent, elle est gérée au niveau local. Worldline a l'intention de la rédiger dans les années à venir.
	403-8	Travailleurs couverts par un système de gestion de la santé et de la sécurité au travail		<ul style="list-style-type: none"> ● A.3.2.2.2 	
	403-9	Accidents du travail		<ul style="list-style-type: none"> ● A.3.2.2 	
	403-10	Maladie professionnelle		<ul style="list-style-type: none"> ● A.3.2.2 	
Formation et éducation					
GRI 3 : Thèmes pertinents 2021	3-3	Gestion des sujets matériels		<ul style="list-style-type: none"> ● A.1.1.3.3 ● A.7.1.2.1 ● A.1.1.2 ● A.1.2 ● A.3.3.2 ● A.3.4 ● A.3.4.1 ● A.3.4.2 ● A.7.2.3 	
GRI 404 : Formation et éducation 2016	404-1	Nombre moyen d'heures de formation par an et par employé		<ul style="list-style-type: none"> ● A.3.4 ● A.3.4.1.1 	
	404-2	Programmes d'amélioration des compétences des salariés et programmes d'aide à la transition		<ul style="list-style-type: none"> ● A.3.4 	
	404-3	Pourcentage d'employés bénéficiant d'un examen régulier de leurs performances et de leur évolution de carrière.		<ul style="list-style-type: none"> ● A.3.4 	
Diversité et égalité des chances					
GRI 3 : Thèmes pertinents 2021	3-3	Gestion des sujets matériels		<ul style="list-style-type: none"> ● A.1.1.3.3 ● A.7.1.2.1 ● A.1.1.2 ● A.1.2 ● A.3.2.3 ● A.7.2.3 ● A.1.4 ● A.3.2.2 ● A.3.2.3 ● A.3.5 	
GRI 405 : Diversité et égalité des chances 2016	405-1	Diversité des organes de gouvernance et des employés		<ul style="list-style-type: none"> ● A.1.4 ● A.3.2.2.4 ● A.3.2.3 ● A.3.2.3.1 ● A.3.2.3.2 ● A.3.5 	



Déclaration de performance extra-financière

Méthodologie du rapport et périmètre des indicateurs extra-financiers

Standard GRI	Numéro du standard	Titre d'information	Information complémentaire	Localisation de l'information	Omission
	405-2	Rapport entre le salaire de base et la rémunération des femmes et des hommes		<ul style="list-style-type: none"> ● A.3.2.3 ● A.3.5 	
Confidentialité des clients					
GRI 3 : Thèmes pertinents 2021	3-3	Gestion des sujets matériels		<ul style="list-style-type: none"> ● A.1.1.3.3 ● A.2.4 ● A.7.1.2.1 ● A.1.1.2 ● A.1.2 ● A.7.2.3 ● A.1.4 ● A.2.3.2 ● A.2.6 	
GRI 418 : Confidentialité des données des clients 2016	418-1	Plaintes fondées concernant les violations de la vie privée des clients et les pertes de données des clients		<ul style="list-style-type: none"> ● A.1.4 ● A.2.3.2 ● A.2.4 ● A.2.6 	
Conformité socio-économique					
GRI 3 : Thèmes pertinents 2021	3-3	Gestion des sujets matériels		<ul style="list-style-type: none"> ● A.1.1.3.3 ● A.4.2 ● A.4.4 ● A.1.1.2 ● A.1.2 ● A.4 ● A.1.4 ● A.5 ● A.5.1.2 	
INFORMATION SPECIFIQUE DE WORLDLINE					
	WL1	Taux de disponibilité des services		<ul style="list-style-type: none"> ● A.1.4 ● A.2.3.2 ● A.2.3.3 ● A.2.6 	
	WL2	Innovation		<ul style="list-style-type: none"> ● A.1.4 ● A.2.2.1.1 ● A.2.6 	
	WL3	Nombre d'incidents de sécurité		<ul style="list-style-type: none"> ● A.1.1.3.3 ● A.1.4 ● 1.2.6 	
	WL5	Plans d'actionariat		<ul style="list-style-type: none"> ● A.1.4 ● A.3.3.3 ● A.3.3.3.3 ● A.3.5 	
	WL6	Recrutement		<ul style="list-style-type: none"> ● A.1.4 ● A.3.1 ● A.3.3.1 ● A.3.5 	
	WL7	Equité entre les sexes		<ul style="list-style-type: none"> ● A.1.4 ● A.3.2.3.1 ● A.3.5 	
	WL8	Nombre d'ateliers d'innovation		<ul style="list-style-type: none"> ● A.1.4 ● A.2.2.1.1 ● A.2.2.1.4 ● A.2.6 	
	WL9	Collaboration intergénérationnelle		<ul style="list-style-type: none"> ● A.1.4 	
	WL10	Déchets		<ul style="list-style-type: none"> ● A.1.4 ● A.5.1.2.1 ● A.5.3.1 ● A.5.4 	
	WL11	Prise en compte des attentes des employés		<ul style="list-style-type: none"> ● A.1.4 ● A.3.2.1 ● A.3.2.2 ● A.3.5 	
	WL17	Evaluation de la performance RSE des fournisseurs		<ul style="list-style-type: none"> ● A.1.4 ● A.4.8 	
	WL4	Innovation durable		<ul style="list-style-type: none"> ● A.2.1 ● A.2.5.3 ● A.2.5.3.1 ● A.2.6 ● A.3.2.2 	



A.7.1.2.3 Conformité avec le cadre CDSB

En outre, Worldline respecte les principes et les exigences du Cadre du CDSB et rend compte de ses impacts environnementaux matériels et de sa performance sur une base annuelle dans le Document de Référence et le rapport intégré. Le CDSB a élaboré un cadre pour la communication d'informations sur l'environnement, le capital naturel et les changements climatiques dans les Rapports Annuels des entreprises.

A.7.1.2.4 Conformité avec la norme SASB

Ce rapport est conforme à la norme SASB et en particulier à la norme industrielle SASB pour les logiciels et les technologies de l'information. La Fondation SASB est un organisme indépendant de normalisation. Sa mission est d'établir et de maintenir des normes sectorielles spécifiques qui aident les entreprises à divulguer aux investisseurs des informations sur le développement durable qui soient financièrement significatives et utiles à la prise de décision. Les normes SASB sont conçues pour identifier un ensemble minimal thème de durabilité les plus susceptibles d'avoir un impact sur la performance opérationnelle ou la situation financière d'une industrie, quel que soit sa situation géographique. Les normes SASB sont conçues pour faciliter la communication extra-financière des entreprises.

A.7.1.3 Processus pour définir le contenu du rapport

Le choix des ICP est aligné sur la stratégie de Worldline et basé sur une analyse de matérialité (Voir la section A.1.1.3.3). La stratégie de responsabilité sociétale d'entreprise (RSE) comprend une hiérarchisation des enjeux RSE qui est une condition essentielle pour le tableau de bord de performance extra-financière et le suivi interne des projets.

En 2021, Worldline a revu les résultats de la dernière analyse de matérialité afin de confirmer la priorisation des enjeux en matière de développement durable et de ses axes stratégiques au vu de la nouvelle organisation.

Périmètre des thèmes

Les thèmes suivants relatifs aux Standards GRI sont d'une grande importance pour Worldline. En dehors de l'organisation, ces aspects sont tout aussi importants pour les parties prenantes mentionnées.

Thèmes matériels	Périmètre des thèmes en dehors de l'organisation
Performance économique	Communautés, clients, investisseurs, analystes et ONG
Présence sur le marché	Communautés, clients, investisseurs, analystes et ONG
Impacts économiques indirects	Communautés, clients, investisseurs, analystes et ONG
Pratiques d'achat	Communautés, organismes publics, fournisseurs et partenaires
Energie	Clients, investisseurs et analystes
Emissions	Clients, investisseurs et analystes
Emploi	Communautés, organismes publics, fournisseurs et partenaires
Formation et éducation	
Diversité et égalité des chances	
Santé et sécurité au travail	Fournisseurs et partenaires
Lutte contre la corruption	Clients, investisseurs et analystes, organismes publics, fournisseurs et partenaires
Conformité socio-économique	Clients, investisseurs et analystes, organismes publics, fournisseurs et partenaires
Confidentialité des données clients	Clients
Fiscalité	Clients, investisseurs et analystes, organismes publics, fournisseurs et partenaires

Pour chaque aspect des standards du GRI, une note interne et une note externe ont été déterminées. Tous les aspects atteignant un seuil défini pour les scores internes et externes ont été considérés comme matériels pour Worldline. Quatorze sujets des standards du GRI ont été reconnus comme matériels pour Worldline. D'autres sujets ont été identifiés comme matériels mais ne correspondaient à aucun aspect des standards du GRI. Worldline a intégré ces sujets à sa matrice de matérialité afin de refléter les spécificités et les défis de son activité. La matrice de matérialité de Worldline met l'accent sur la priorisation des défis de Worldline en matière de responsabilité sociétale et permet de déterminer sa stratégie.



Déclaration de performance extra-financière

Méthodologie du rapport et périmètre des indicateurs extra-financiers

A.7.2 Méthodologie du rapport

A.7.2.1 Processus du reporting des indicateurs basés sur l'analyse de matérialité

Le processus de reporting de nos principaux ICP et de nos ICP Trust 2025 est décrit dans un document interne intitulé Reporting Protocol of Trust 2025 et Main Indicators. Pour chaque ICP, le document décrit la définition, l'objectif, les niveaux de responsabilité et de contrôle, ainsi que la méthodologie de calcul. Worldline étant engagé dans un processus d'amélioration, la Société travaille à adapter son protocole de reporting aux évolutions du Groupe et met à jour ce document chaque année.

Le reporting RSE de Worldline est géré par l'équipe RSE et un réseau de contributeurs dans tous les pays et entités. La plupart des informations extra-financières sont collectées et consolidées dans un outil dédié de collecte de données RSE.

Certaines informations sont préalablement collectées dans des outils dédiés, comme c'est le cas pour les informations extra-financières dans la rubrique People. Une minorité des informations est collectée lors de discussions individuelles avec les contributeurs. Les données fournies par les différents contributeurs sont ensuite consolidées au niveau global.

Worldline a demandé à Deloitte de réaliser des audits afin d'obtenir un niveau d'assurance sur ses principaux indicateurs clés de performance (voir le rapport de l'organisme tiers indépendant section A.7.4).

A.7.2.2 Périmètre du reporting des indicateurs basés sur l'analyse de matérialité

Les rapports concernent l'exercice comptable du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022. Il rassemble des informations sur les impacts environnementaux, sociaux et sociétaux de Worldline et de ses entités. Le rapport inclut toutes les entités acquises avant fin 2022.

En 2021, en s'associant à Ingenico, Worldline est devenue un nouveau leader mondial des services de paiement et a rejoint la ligue des leaders internationaux du paiement. Worldline fournit des services de paiement à travers ses trois Global Business Lines (Merchant Services, Financial Services et Mobility & e-Transactional Services).

Worldline obtient ses données extra-financières de sources internes et externes (tierces parties). La fréquence des

reportings extra-financiers est annuelle. Le périmètre de reporting RSE 2022 couvre 40 pays : Argentine, Australie, Autriche, Belgique, Brésil, Canada, Chili, Chine, République Tchèque, Danemark, Estonie, Finlande, France, Allemagne, Grande-Bretagne, Grèce, Hong Kong, Hongrie, Inde, Indonésie, Italie, Japon, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malaisie, Malte, Pays-Bas, Nouvelle-Zélande, Norvège, Pologne, Roumanie, Russie, Singapour, Espagne, Suède, Suisse, Taïwan, Turquie, Etats-Unis.

Les tableaux Indicateurs clés de performance des sections A.1.4, A.2.6, A.3.5, A.4.6, A.5.4 et A.6.4 précisent le périmètre associé à chaque indicateur.

A.7.2.3 Outil de reporting

Worldline utilise l'outil UL360 Sustainability Software pour la collecte de donnée RSE. Cet outil est utilisé pour faciliter la collecte d'informations, les flux de travail globaux, les validations, l'exploitation et la visualisation des résultats des KPI.

En 2022, la plupart des indicateurs sont collectés à l'aide du logiciel UL 360 Sustainability Software. La plupart des

indicateurs People ont été extraits de l'outil du groupe Nessie. Un plus petit nombre d'indicateurs sont extraits de logiciels spécifiques, par exemple l'application MyCareer pour les indicateurs d'apprentissage et de développement, ou collectés lors d'entretiens et de discussions.

A.7.3 Méthodologie des indicateurs

A.7.3.1 Informations relatives aux indicateurs du programme Trust 2025

Score de qualité – Disponibilité du service et temps de réponse des contrats et des plateformes

Les contrats Worldline peuvent inclure des accords de niveau de service (SLA) qui définissent les objectifs convenus en matière de disponibilité et de temps de réponse pour les services concernés.

- La disponibilité du service correspond à la capacité d'un service informatique ou d'un autre élément de configuration à exécuter sa fonction convenue en cas de besoin. La disponibilité est déterminée par la fiabilité, la maintenabilité, la facilité d'entretien, les performances et la sécurité ;
- Le temps de réponse est la mesure du temps nécessaire pour terminer une opération ou une transaction.

Worldline a défini un indicateur appelé *Quality Score – Service Availability & Response Time* pour les contrats et les plateformes, qui mesure dans quelle mesure Worldline remplit ses objectifs SLA sur la base d'un pourcentage de violations de SLA rencontrées.

Le périmètre SLA/SLO pour 2022 comprend les 117 contrats les plus critiques (884,2 millions d'euros) et 60 plateformes (2,171 millions d'euros) qui assureront un nombre limité de SLA/KPI pour :

- Garantir des plans d'amélioration réalisables pour les titulaires de contrat en cas de manquements ;
- Concentrer l'attention de la direction de Worldline sur les gros contrats et les SLA/SLO les plus critiques pour l'entreprise.

En 2022, Payone est exclu du champ d'application.

% de demandes ayant reçu une réponse à temps et conformément à la politique de protection des données de Worldline

Cet indicateur vise à garantir que les demandes des personnes souhaitant faire valoir leur droit à la vie privée sont correctement traitées dans un délai raisonnable, c'est-à-dire un à deux mois en fonction de la complexité des demandes. Afin de se conformer à la politique de protection des données de Worldline, le traitement des demandes doit inclure un enregistrement des actions entreprises à chaque étape du traitement des demandes. La politique de protection des données du Groupe est alignée sur la section 3, article 12 à 23 du règlement général sur la protection des données.

L'indicateur est calculé ainsi : Nombre de demandes de données à caractère personnel auxquelles il a été répondu conformément à la section 3, article 12 à 23 du règlement général sur la protection des données : Nombre de demandes de données personnelles ayant reçu une réponse conforme à la politique de protection des données/Nombre de demandes de données personnelles.

Le champ d'application géographique de cet indicateur couvre toutes les entités de l'Espace économique européen et du Royaume-Uni.

Toute demande, plainte, question, interrogation, contact ou autre qui ne constitue pas une demande de données à caractère personnel est exclue du champ d'application.

% des sites certifiés ISO 27001 dans le respect la politique de sécurité

Ce KPI est utilisé pour mesurer le % de sites de bureaux et de data centers éligibles du Groupe certifiés ISO 27001. Les sites éligibles incluent :

- Sites comptant au moins 50 salariés y compris les sous-traitants ;
- Data centers stratégiques (indépendamment du nombre d'effectifs) détenus par Worldline ;
- Tous les sites existants et nouveaux (M&A) faisant partie de Worldline depuis au moins deux ans à compter de 2022.

La méthode de calcul est la suivante : Nombre de sites éligibles certifiés ISO 27001 divisé par le nombre de sites éligibles.

Taux net de recommandation

Le *Net Promoter Score* (NPS) est utilisé pour mesurer et améliorer la fidélité des clients. Cette méthodologie est basée sur la perspective que les clients peuvent être divisés en trois catégories : les promoteurs (score 9-10), les passifs (score 7-8) et les détracteurs (score 0-6). La question « Quelle est la probabilité que vous recommandiez Worldline à un ami ou un collègue ? » est utilisée pour calculer le NPS. Worldline calcule le *Net Promoter Score* en utilisant la différence entre ceux qui ont été des promoteurs et des détracteurs divisé par le nombre total de contrats.

Le score du rapport est le même que celui du « score de satisfaction globale des clients (OCS) ».

Le périmètre estimé pour l'année 2022 comprend 451 contrats représentant 1,511 million d'euros du total des revenus externes budgétés pour 2022.

En 2022, Payone est exclu du périmètre.

Revenu total « Offre durable » (en million d'euros)

L'ICP est calculé sur la base des revenus des offres considérées durables que Worldline vend à ses clients. Les offres considérées durables sont identifiées et les indices y étant associés (degré de durabilité) sont fixés par les chefs de produits en fonction de leur périmètre sur 24 aspects (regroupant les bénéfices économiques, sociaux, environnementaux et de gouvernance générés par les offres). Le processus global est coordonné par une personne dédiée de l'équipe de Responsabilité Sociétale d'Entreprise. Le portefeuille de Worldline évolue continuellement et les définitions des ICP sont sujettes à des mises à jour.

Worldline a estimé le revenu lié à ses solutions durables. Pour obtenir cette information, Worldline a calculé le revenu par division commerciale tout en associant la liste d'offres qui fait partie de cette division proportionnellement à leur valeur contractuelle totale déclarée en 2022. Worldline a ensuite appliqué le pourcentage de durabilité obtenu au revenu, pour obtenir le revenu lié aux offres durables. Le pourcentage de



Déclaration de performance extra-financière

Méthodologie du rapport et périmètre des indicateurs extra-financiers

durabilité est nul lorsque l'analyse de la durabilité n'a pas pu être terminée. A partir du *mapping* des offres scorées aux produits et services, Worldline a calculé le Revenu durable sur ce périmètre.

Nombre d'heure moyen de formation par employée et par an

Le nombre d'heures réelles de formation dispensées aux salariés de l'entreprise au cours de la période de *reporting* est pris en compte.

Les actions considérées comme des formations sont :

- Désignées explicitement comme apprentissage (en termes d'objectifs, de temps ou de ressources) et qui se déroule dans un environnement organisé et structuré (par exemple dans un établissement d'enseignement ou de formation ou sur le lieu de travail) ;
- L'apprentissage formel, qui est intentionnel du point de vue de l'apprenant. Cela conduit généralement à la validation et à la certification. L'objectif explicite de l'apprenant est d'acquérir des connaissances, des aptitudes et/ou des compétences ;
- Des objectifs par service de formation, concepteur pédagogique et/ou instructeur ;
- Livrées par des enseignants formés de manière systématique et intentionnelle dans une école, un enseignement supérieur ou une université, avec curriculum, accréditation, certification ;
- Des activités planifiées dont fait partie l'apprentissage, qui ne sont pas toujours explicitement désignées comme apprentissage (en termes d'objectifs d'apprentissage, de temps d'apprentissage ou d'aide à l'apprentissage), mais qui contiennent un élément d'apprentissage important. L'apprentissage non formel est intentionnel du point de vue de l'apprenant ;
- Organisées et peuvent avoir des objectifs d'apprentissage.

Le nombre moyen d'heures de formation est calculé de la façon suivante : (nombre cumulé d'heures de formation au cours de la période de référence)/(nombre total de salariés à la fin de la période de référence).

Les types de salariés suivants sont exclus du champ d'application : les salariés inactifs, les stagiaires des écoles, les apprentis, les externes, les diplômés.

Taux de satisfaction globale des salariés mesurée par le Trust Index de l'enquête Great Place to Work®

Cet indicateur est suivi par le taux de l'indice de confiance fourni par les résultats de l'enquête Great Place to Work®.

Cette déclaration fait partie d'une enquête lancée chaque année. L'enquête est menée par l'institut Great Place to Work, indépendant de l'entreprise. Dans cette enquête, il y a 70 affirmations principales de GPTW et 22 questions fermées supplémentaires définies par auxquelles il faut répondre. Parmi ces 70 déclarations, il y a : « Dans l'ensemble, je dirais que c'est un excellent lieu de travail ». Si cette réponse est « souvent vraie » ou « presque toujours vraie », elle est considérée comme une réponse positive. L'indice de confiance correspond à la moyenne des résultats aux questions fermées de GPTW.

Les catégories de salariés suivantes sont exclues du scope : Les salariés dont le contrat est suspendu dans l'attente d'une reprise du travail (congé parental, congé sabbatique, congé pour création d'entreprise, etc.), travailleurs occasionnels, sous-traitants, prestataires de services extérieurs, contrats aidés spécifiques.

% de salariés en situation de handicap dans les pays disposant d'une législation en vigueur

L'objectif de cet ICP est de mesurer le nombre de salariés en situation de handicap dans les pays où il existe une obligation légale et dont l'effectif déclenche une obligation d'embaucher un % de salariés handicapés. En décembre 2022, les pays ciblés sont : France, Allemagne, Autriche, Pologne, Italie, la Roumanie. Chaque pays peut avoir des critères différents pour définir le statut d'un salarié handicapé.

Les Ressources Humaines Globales entrent en contact avec l'équipe des Ressources Humaines des pays ciblés pour obtenir l'effectif total des employés handicapés à la fin de l'année.

Les catégories de salarié suivantes sont exclues du périmètre : les salariés dont le contrat est suspendu dans l'attente d'une reprise du travail (congé parental, congé sabbatique, congé pour création d'entreprise, etc.), les travailleurs occasionnels, les sous-traitants, les prestataires de services extérieurs.

En 2022, le pourcentage obtenu correspond à une variation absolue du nombre de salariés par rapport à la base de référence de 2020.

Volume de donations en euros:

Cet indicateur mesure le volume des dons effectués dans le périmètre de MS par les canaux suivants :

- En magasin (terminaux) : Le micro-don est effectué via les plateformes AXIS grâce à trois partenaires (microDON, Pennies et Worldcoo). L'offre est disponible en France, en Espagne et au Royaume-Uni ;
- En ligne : Le don se fait via les plateformes Ogone, SIPS et Bambora.

Collecte des données :

En magasin (terminaux) : La collecte se fait par un échange d'e-mails avec les trois partenaires (microDON, Pennies et Worldcoo). Chaque mois, ils communiquent un fichier Excel contenant les volumes de dons par mois et par distributeur.

En ligne :

- Bambora : L'équipe opérationnelle collecte le volume collecté directement sur leur plateforme chaque trimestre. Le volume par bénéficiaires est communiqué sur demande à l'équipe RSE par mail ;
- Ogone : L'équipe RSE a un accès direct à la plateforme Ogone (Ogone Cube), sur laquelle le volume de dons et le montant par bénéficiaire sont collectés chaque année.
- SIPS : L'équipe opérationnelle collecte les informations directement sur leur plateforme. Le volume global des dons ainsi que les bénéficiaires sont communiqués sur demande à l'équipe RSE par mail chaque année.

% de femmes dans des postes de direction

Cet ICP mesure le pourcentage des femmes à des postes de direction. Les postes de directions sont l'ensemble des postes ayant un GCM de 6 et plus dans les outils RH Worldline.

Le résultat s'obtient de la manière suivante : Total des femmes ayant un GCM de 6 ou plus/Total des salariés ayant un GCM 6 ou plus.

Les catégories suivantes d' salarié sont exclues du périmètre : les stagiaires, rémunérés ou non, les travailleurs occasionnels, les sous-traitants, les prestataires de services extérieurs, contrats aidés spécifiques.

% des fournisseurs évalués par EcoVadis avec un score inférieur à 45 qui sont encouragés par Worldline à avoir un plan d'action pour remédier aux difficultés identifiées

Cet engagement mesure la capacité de Worldline à améliorer le niveau de responsabilité de Worldline chez ses fournisseurs stratégiques et par conséquent à assurer que le Groupe est responsable sur l'ensemble de sa chaîne de valeur. Si le fournisseur a un score inférieur à 45 points, Worldline initie chaque année un plan d'action correctif et collaboratif avec le fournisseur. L'évaluation EcoVadis du fournisseur est requise lorsque le fournisseur est identifié comme stratégique.

L'indicateur est calculé de la manière suivante : nombre de fournisseurs avec un score inférieur à 45 pour lesquels Worldline a demandé de mettre un plan d'action pour résoudre les points critiques identifiés pour EcoVadis/Nombre de fournisseurs avec un score inférieur à 45.

% des dépenses totales évaluées par EcoVadis parmi les dépenses fournisseurs stratégiques

Les fournisseurs stratégiques du Groupe Worldline sont définis par les acheteurs en tenant compte des besoins opérationnels et du positionnement sur le marché. En 2022, les fournisseurs stratégiques de Worldline représentaient environ 130 fournisseurs et 42,2% des dépenses totales.

EcoVadis vise à améliorer les pratiques environnementales et sociales des entreprises en s'appuyant sur l'influence des chaînes d'approvisionnement mondiales. EcoVadis a développé un outil permettant aux entreprises de faire évaluer leurs fournisseurs selon les principes de la RSE. Lorsqu'un fournisseur est évalué par EcoVadis, toutes les dépenses liées à ce fournisseur pendant l'année d'évaluation sont considérées comme évaluées.

L'indicateur est calculé de la manière suivante : dépenses des fournisseurs stratégiques évaluées par EcoVadis/Total des dépenses des fournisseurs stratégiques.

% d'alertes investiguées et plans d'action associés définis dans les deux mois

Les alertes seront considérées comme recevables si :

- Le Déclarant est une personne physique ;
- L'Alerte concerne la violation alléguée des principes énoncés dans le Code d'éthique de Worldline¹, une violation d'une loi ou d'un règlement, ou une menace ou un préjudice grave pour Worldline, ses salariés ou l'intérêt public ;
- Le Signaleur signale les faits en toute bonne foi, c'est-à-dire qu'il ne peut être suspecté au moment de l'Alerte d'avoir cherché à nuire à autrui (« bonne foi » signifie la croyance

en la véracité des faits rapportés, le fait que l' salarié a raisonnablement et croit honnêtement que les informations transmises sont vraies).

Les alertes ne seront pas considérées comme recevables si :

- Il s'agit d'un « cas de test » pour évaluer si le processus fonctionne,
- L'affaire est basée sur des « oui-dire et des rumeurs non fondées »,
- L'affaire concerne des problèmes de personnel, des désaccords sur les notes de performance ou à la suite d'un licenciement où le déclarant a un intérêt personnel dans le résultat.

Il y a eu un changement dans la méthodologie du KPI, il est désormais basé sur deux mois contre trois mois auparavant.

Réduction des émissions d'éqCO₂e (Scopes 1, 2)

Worldline rend compte de son empreinte carbone en conformité avec le GHG Protocole pour la comptabilité d'entreprise. Cet indicateur représente les émissions de CO₂e des scopes 1 et 2.

Au sein de Worldline, les scopes sont définis comme suit :

- Scope 1 :
 - Consommation de combustibles fossiles dans les bureaux et les *data centers*,
 - Consommation de combustibles fossiles du parc automobile,
 - Fuite de gaz réfrigérant ;
- Scope 2 :
 - Consommation d'électricité dans les bureaux, les *data centers* et pour les voitures électriques.
 - En 2022, le pourcentage obtenu correspond à une variation absolue du nombre de salariés par rapport à la base de référence de 2020.

Le calcul de cet ICP est fait de la manière suivante : ((Emissions totales de CO₂e (scopes 1 et 2) FY N – Emissions totales de CO₂e (scopes 1 et 2) FY N-1)/ Emissions totales de CO₂e (scopes 1 et 2) FY N-1)* 100

Le périmètre de l'indicateur est le même que celui appliqué pour l'indicateur Emissions totales de CO₂e (scopes 1 et 2).

% des émissions d'éqCO₂e compensées pour les scopes 1, 2, 3a

Cette compensation des émissions de CO₂ est effectuée. Cela signifie compenser les émissions produites par les centres de données, les bâtiments et les déplacements professionnels de Worldline. Le montant des émissions de CO₂ est ensuite multiplié par un prix du carbone (nombre d'euros par tonne de CO₂) et cela permet d'obtenir un montant des émissions en euros. Chaque année, une fois connues les émissions des scopes 1, 2 et 3a ; une action spécifique est menée pour sélectionner les projets pour lesquels Worldline achètera des crédits carbonés. Ces projets doivent être certifiés VCS (*Verified Carbon Standard*) ou Gold Standard.

Chaque année, Worldline publie les tonnes d'émissions de CO₂e produites par sa consommation d'énergie dans les bureaux et les *data centers* et les déplacements professionnels. Sur la base de ces données, les émissions de CO₂e sont calculées. De plus, cette donnée fait partie des KPIs audités et sont dès lors mentionnés dans le rapport OTI présent dans la section A.7.4



Déclaration de performance extra-financière

Méthodologie du rapport et périmètre des indicateurs extra-financiers

A.7.3.2 Informations relatives aux indicateurs environnementaux

Conformément aux recommandations des normes GRI, Worldline surveille un large éventail d'indicateurs de performance clés environnementaux liés à la consommation d'énergie, aux déchets, à l'eau et aux émissions de CO₂e. Le périmètre du *reporting* environnemental couvre l'ensemble des sites de plus de 30 salariés et les *data centers* de plus de 50 m² gérés par Worldline et ses sous-traitants. En 2022, le périmètre de *reporting* s'étend à 28 pays : Australie, Autriche, Belgique, Canada, Chine, République Tchèque, Danemark, Finlande, France, Allemagne, Grande-Bretagne, Grèce, Inde, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malaisie, Pays-Bas, Nouvelle-Zélande, Pologne, Roumanie, Singapour, Espagne, Suède, Suisse, Turquie et Etats-Unis.

La collecte de données est effectuée deux fois par an sur le logiciel de durabilité UL 360 (*Sustainability Software*).

Pour 2022, le périmètre du *reporting* relatif aux émissions de GES couvre environ 98,7% du chiffre d'affaires et environ 99,1% des salariés. Le périmètre spécifique retenu pour chacun de ces indicateurs est décrit dans leur définition ci-dessous. Certains de ces indicateurs sont ensuite audités et vérifiés par un auditeur externe (voir la liste dans le rapport de vérification indépendante à la section A.7.4).

Worldline a inclus certaines hypothèses et techniques pour les estimations sous-jacentes appliquées à la compilation des indicateurs et autres informations dans les ICP spécifiques.

Définition générale du scope des indicateurs environnementaux

Sont inclus dans le champ d'application :

- Tous les bureaux de plus de 30 employés gérés par Worldline et ses sous-traitants
- Tous les centres de données de plus de 50 m² gérés par Worldline et ses sous-traitants. En excluant les centres de données de moins de 50 m², la surface couvre 92% des centres de données de Worldline.

Des exclusions spécifiques facultatives sont mentionnées dans chaque indicateur.

Toutefois, les deux points ci-dessous s'applique aux règles d'exclusion :

- Les entités Ingenico sont incluses sauf Ingenico UK
- Les entités TSS sont systématiquement exclues

TC-SI-130a.1 Consommation énergétique au sein de l'organisation

Worldline a utilisé une méthodologie de collecte basée sur le GHG Protocol et les directives du GRI. De cette manière, les deux processus peuvent être intégrés et les données des deux rapports peuvent être collectées.

Pour le calcul des émissions de CO₂e, les réglementations nationales et les méthodes de calcul ont été appliquées.

Les facteurs de conversion ont été ajustés en fonction du pays et du type d'énergie consommée (fioul, diesel, gaz, électricité).

Les facteurs de conversion sont basés sur le département de l'environnement, la nourriture et les affaires rurales du Royaume-Uni (*Department for Environment, Food & Rural Affairs of UK* – DEFRA) et l'Agence internationale de l'énergie (AIE).

Les données de consommations en électricité et en gaz, sont fournies directement par le fournisseur d'énergie au niveau local ou par le propriétaire du site :

- Concernant l'électricité, les compteurs sont installés au niveau du site pour mesurer l'énergie consommée en kWh. La mesure enregistrée par les compteurs est utilisée par les fournisseurs ou par l'intermédiaire des propriétaires pour émettre des factures ;
- En ce qui concerne le gaz naturel, des compteurs sont installés au niveau du site pour mesurer l'énergie consommée en m³ et convertie en kWh conformément aux taux de conversion locaux, souvent directement par le fournisseur. La facture est fournie directement par le fournisseur de gaz ou via le propriétaire.

Les factures indiquent le montant total consommé en kWh et/ou sa valeur monétaire (devise locale). Si seule la valeur monétaire est fournie, la consommation en kWh sera estimée à l'aide d'un coût unitaire moyen.

Concernant les données de carburant pour les voitures, elles sont fournies au niveau du pays à partir d'un relevé de kilométrage ou de consommation de carburant par type de carburant.

Pour les consommations de diesel, des générateurs de centres de données, ils sont fournis au niveau des sites. Les données correspondantes sont saisies dans l'application de l'organisation pour chaque site.

Les entités cédées en cours d'année peuvent être exclues du périmètre.

Initiatives de réduction de la consommation d'énergie dans les bureaux et les data centers :

Les informations ci-dessous sont fournies au niveau du pays par les équipes Facility Management et les responsables des data centers :

- Liste des initiatives de réduction de la consommation d'énergie (noms)
- Initiatives d'économie d'énergie - coûts économisés sur les énergies (€)
- Initiatives d'économie d'énergie - gaz économisé (kWh)
- Initiatives d'économie d'énergie - économies d'électricité (kWh)
- Initiatives d'économie d'énergie - coûts des initiatives (€)

Consommation énergétique en dehors de l'organisation

Cet ICP concerne la consommation d'énergie liée aux déplacements professionnels. Les voyages d'affaires sont définis comme tout type de voyage dont Worldline est responsable, ce qui signifie que Worldline paie ou rembourse au moins une partie.

- Déplacements en voiture : voiture de société (flotte automobile)/voiture particulière (véhicules particuliers et voiture de location) (consommation de carburant ou distance parcourue) ;
- Voyage en avion (distance parcourue et émissions de l'agence de voyage) ;
- Voyage en train (total des kilomètres parcourus) ;
- Déplacement en taxi (total des kilomètres parcourus) ;

Les entités cédées en cours d'année peuvent être exclues du périmètre.

Intensité énergétique

Le ratio d'intensité énergétique est calculé en divisant la consommation d'énergie absolue au cours de l'année de référence (le numérateur) par le chiffre d'affaires exprimé en million euros (le dénominateur) produites par l'organisation, au cours de la même année de référence. Le ratio d'intensité énergétique exprime l'énergie requise par unité d'activité. Le périmètre de reporting est aligné sur le périmètre indiqué en introduction (A.7.3.2).

Pour le ratio d'intensité énergétique par millions d'euros de chiffre d'affaires, le dénominateur pour les revenus couvre 98,7%. Dans ce périmètre, le chiffre d'affaires correspond au chiffre d'affaires généré par les pays inclus dans le *reporting* des émissions de gaz à effet de serre (période de *reporting* : 1^{er} janvier -31 décembre) sous analyse.

Le ratio d'intensité énergétique par salarié est calculé en divisant la consommation d'énergie absolue consommée au cours de l'année de référence (le numérateur) par l'effectif enregistré à la fin de l'exercice. L'intensité énergétique exprime la consommation d'énergie requise par salarié. Le périmètre de reporting est aligné sur le périmètre indiqué en introduction (A.7.3.2).

Pour le ratio d'intensité énergétique par salarié, le dénominateur pour les salariés est le total des effectifs enregistrés à la fin de l'exercice pour tous les pays du scénario de référence au 31 décembre, à savoir 99,1% des salariés de Worldline.

Les types d'énergie figurant dans le ratio d'intensité sont les suivants : l'électricité, le gaz, le chauffage urbain, le carburant des générateurs de secours (diesel et mazout).

Le ratio utilise uniquement l'énergie consommée au sein de l'organisation (énergie nécessaire au fonctionnement).

Emissions totales de CO₂e (tonnes eq CO₂e) scopes 1, 2 et 3a

Worldline rend compte de son empreinte carbone en conformité avec le GHG Protocole pour la comptabilité d'entreprise. Cet indicateur représente les émissions de CO₂e des catégories 1, 2 et 3a.

Au sein de Worldline, les scopes sont définis comme suit :

- Scope 1 :
 - Consommation de combustibles fossiles dans les bureaux et les *data centers*,
 - Consommation de combustibles fossiles du parc automobile,

A.7.3.3 Informations relative aux indicateurs des Ressources Humaines

Tous les indicateurs relatifs aux Ressources Humaines provenant du Système d'Information des Ressources Humaines (GRI 401-1, GRI 401-2, GRI 401-3, GRI 404-1, GRI 404-2, GRI 404-3, GRI 405-1, GRI 405-2, GRI 202-1, GRI 202-2) sont basés sur une extraction de données réalisée en janvier 2023.

Nombre moyen d'heures de formation par salarié et par an

Se référer à la définition de la section A.7.3.1

% des salariés ayant un Plan de Développement Individuel

Le plan de développement individuel (IDP) est un outil d'amélioration des performances et de planification de carrière,

- Fuite de gaz réfrigérant ;
- Scope 2 :
 - Consommation d'électricité dans les bureaux, les *data centers* et pour les voitures électriques ;
- Scope 3a :
 - Déplacements professionnels,

Le calcul du CO₂e est le produit du facteur d'émission avec les données brutes (voir définition des ICP Consommation énergétique au sein de l'organisation et Consommation énergétique en dehors de l'organisation). Par exemple, les émissions induites par la consommation d'électricité sont calculées comme ceci : Facteur d'émission (t CO₂e /KWh) * Consommation totale d'électricité (KWh) *.

Dans la mesure du possible, Worldline utilise les facteurs d'émissions fournis par le fournisseur d'énergie ou l'agence de voyage. Lorsque cela n'est pas possible, Worldline utilise les facteurs d'émission de l'Agence Internationale de l'Energie (AIE) et du Département de l'Environnement, de l'Alimentation et des Affaires rurales (DEAA).

Pour connaître le périmètre se référer aux définitions des indicateurs Consommation énergétique au sein de l'organisation et Consommation énergétique en dehors de l'organisation.

Intensité carbone

Le ratio d'intensité carbone par million d'euros de chiffre d'affaires est calculé en divisant les émissions de CO₂e (scopes 1, 2, 3a) au cours de l'année de référence (le numérateur) par le chiffre d'affaires exprimé million en euros (dénominateur) de l'organisation au cours de la même année de référence. L'intensité carbone exprime les émissions de CO₂e requises par unité d'activité. Par soucis de cohérence, le périmètre du chiffre d'affaires est aligné sur le périmètre des Emissions totales de CO₂e scopes 1, 2 et 3a. Le périmètre de l'intensité carbone par million d'euros de chiffre d'affaires couvre 98,7% du chiffre d'affaires.

Le ratio d'intensité carbone par salarié est calculé en divisant les émissions de CO₂e (scopes 1, 2, 3a) au cours de l'année de référence (le numérateur) par l'effectif enregistré à la fin de l'exercice. L'intensité carbone exprime les émissions de CO₂e requises par salarié. Par soucis de cohérence, le périmètre de l'effectif est aligné sur le périmètre des Emissions totales de CO₂e scopes 1, 2 et 3a. Le périmètre de l'intensité carbone par salarié couvre 99,1% des effectifs enregistrés à la fin de l'exercice.

intégré au processus de gestion des performances. L'indicateur mesure le pourcentage du nombre total d' salariés qui ont créé ou mis à jour leur plan de développement individuel au cours de l'année via l'application dédiée.

L'indicateur est calculé de la manière suivante : Salariés éligibles ayant au moins un objectif de développement en 2022 à la fin de l'année/nombre d' salariés éligibles à la fin de l'année.

Tous les pays sont inclus dans le périmètre de *reporting* sauf :

- Allemagne ;
- Autriche.

Les catégories de salariés suivantes sont exclues du périmètre de *reporting* :

- Salariés inactifs ;





Déclaration de performance extra-financière

Méthodologie du rapport et périmètre des indicateurs extra-financiers

- Stagiaires scolaires, rémunérés ou non ;
- Apprentis ;
- Externes ;
- Salariés ayant moins de trois mois d'ancienneté (MyHR) ;
- Si des acquisitions sont réalisées au cours de l'année reportée, elles peuvent être exclues du périmètre suite à une décision de la direction du Groupe.
- Les salariés dont les statuts sont « retraités », « transférés », « retirés » début 2023 ont aussi été exclus.

Taux de satisfaction globale des salariés mesurée par le Trust Index de l'enquête Great Place to Work®

Se référer à la définition de la section A.7.3.1

Taux de rotation du personnel

Le *turnover* est le terme générique englobant à la fois l'attrition volontaire et involontaire, et mesure le pourcentage annualisé des salariés de Worldline qui ont quitté l'entreprise par rapport au nombre de salariés total dans l'entreprise pendant une période définie.

Le calcul suivant est effectué :

Chiffre d'affaires = (Total de OUT sur la période définie * 12/P) / Effectif moyen sur la période définie

- Le total « OUT » comprend tous les effectifs qui ont quitté les effectifs de Worldline ;
- P = nombre de mois dans la période de calcul ;
- L'effectif moyen de la période doit être calculé comme suit = (Effectif d'ouverture de la période + effectifs de clôture mensuels pour chaque mois de la période) / (P+1).

Les catégories de salariés suivantes sont exclues du périmètre : stagiaires scolaires, travailleurs occasionnels, sous-traitants, prestataires extérieurs, contrat d'aide spécifique.

% de femmes dans l'entreprise

L'objectif de cet ICP est de mesurer la proportion de femmes au sein de l'effectif de Worldline et de veiller à ce que nous améliorions continuellement la proportion.

A.7.3.4 Informations détaillées liées à d'autres indicateurs (innovation, satisfaction client, protection des données, conformité, chaîne de valeur, communautés locales)

Résultats des enquêtes Tactiques mesurant la satisfaction des clients

La norme ISO 10004 définit la « satisfaction client » comme « la perception par le client du degré auquel ses attentes ont été satisfaites ».

Chez Worldline, la « Gestion de la Satisfaction Client » fait référence à toutes les activités qui impliquent :

- Mesurer la voix des clients concernant la qualité des produits et services Worldline ;
- Prendre en compte les commentaires des clients pour améliorer la qualité de nos produits et services.

La satisfaction globale des clients est capturée et mesurée à différents niveaux par le biais d'enquêtes tactiques CSAT

Le calcul de cet indicateur se fait de la manière suivante : nombre total de femmes à la fin de l'exercice / effectif total à la fin de l'exercice.

Les catégories d'salariés suivants sont exclues du périmètre : stagiaires, rémunérés ou non, travailleurs occasionnels, sous-traitants, prestataires de services externes, contrats aidés spécifiques.

% de femmes dans des postes de direction

Se référer à la définition de la section A.7.3.1.

Taux d'absentéisme global

Les absences suivantes sont incluses dans le taux d'absentéisme (jours d'absence) :

- Absence pour maladie et accident du travail ;
- Les heures d'absence de tous les salariés présents pendant tout ou partie de la période de *reporting*, qu'ils soient toujours sous contrat avec l'entité à la fin de la période de *reporting* ou non.

Les heures d'absence non liées à la maladie sont exclues du périmètre de *reporting* :

- Événements familiaux ;
- Grèves ;
- Absence injustifiée ;
- Formation ;
- Congé de maternité.

Il existe deux types d'absences liées à la maladie : la maladie de courte durée et la maladie de longue durée.

- Maladie de courte durée : Les maladies de courte durée n'impliquent pas une suspension du contrat de travail. Les maladies de courte durée sont calculées en heures ;
- Maladie de longue durée : implique une suspension du contrat de travail (une maladie de XX jours est convertie en heures).

Sont inclus, tous les internes (CDI et CDD, temps plein ou temps partiel), actifs et inactifs, hors apprentis et stagiaires et sous-traitants, hors mobilité interne.

menées par contrat en utilisant la question « Dans l'ensemble, êtes-vous satisfait de Worldline ? ».

L'objectif est de couvrir autant de contrats que nécessaire, en excluant les clients grand public et les clients stratégiques gérés séparément. Le périmètre de *reporting* est basé sur les revenus éligibles. Le périmètre OCS estimé pour l'année 2022 comprend 451 contrats représentant 1 511 milliers d'euros du total des revenus externes budgétés 2021.

En 2022, Payone est exclu du périmètre.

Net promoter score

Se référer à la définition de la section A.7.3.1

Déclaration de performance extra-financière

Méthodologie du rapport et périmètre des indicateurs extra-financiers

Valeur monétaire et nombre de pénalités significatives pour non-respect des lois et des règlements (<100K)

La valeur monétaire des pénalités significatives fait référence aux amendes pénales prononcées par les juridictions pénales et aux amendes administratives que l'entreprise a payées au cours de la période de *reporting*. Tous les types d'amendes administratives (y compris les amendes prononcées dans le cadre de délits financiers, les amendes infligées par les autorités de la concurrence, les amendes infligées par les autorités des marchés financiers, les amendes relatives à la réglementation sur la protection des données) supérieures à 100 milliers d'euros sont prises en compte ; pour éviter toute ambiguïté, les contrôles fiscaux et les contrôles des cotisations sociales ne sont pas pris en compte. De plus, si la somme de deux ou plusieurs amendes dépasse 100 milliers d'euros, mais que chaque amende n'excède pas 100 milliers d'euros, la somme doit être prise en compte si ces amendes sont liées au même litige. Le nombre total d'amendes significatives fait référence au nombre d'amendes pénales et administratives correspondant à la description ci-dessus.

Nombre de sessions sur l'innovation assurées par Worldline pour ses clients

Nombre de sessions/ateliers d'innovation organisés et promus par les *Sales & Marketing* auprès des clients de Worldline. Dans ces sessions, des sujets technologiques et commerciaux sélectionnés, des cas d'utilisation ou des défis d'intérêt client sont abordés pour développer la sensibilisation à l'innovation, la conception de solutions ou la co-création qui aident à transformer l'activité du client. Trois types de sessions/ateliers peuvent être comptabilisés :

- **SHOW** : L'objectif est de présenter les solutions et capacités de Worldline qui pourraient aider le client à innover sur son secteur d'activité ;
- **INTERACT** : Atelier articulé autour d'un ou plusieurs cas d'utilisation et/ou technologie(s) pour résoudre le problème ou le défi spécifique du client ;
- **CO-CREATE** : Atelier collaboratif, entre Worldline et son client, axé sur une définition détaillée d'une solution numérique à un défi ou problème spécifique.

L'ICP représente la somme des sessions d'innovation éligibles réalisées dans l'année.

% des dépenses consenties à des fournisseurs locaux

Cet indicateur concerne les dépenses effectuées avec des fournisseurs locaux. Un fournisseur local est un fournisseur situé dans le même pays que l'acheteur ou l'entité Worldline qui passe commande.

Le moyen de déterminer si une facture doit être prise en compte est la date à laquelle la facture est signalée dans SAP.

Le calcul est le suivant : Montant total des dépenses auprès des fournisseurs locaux/Montant total des dépenses auprès des fournisseurs.

% de fournisseurs stratégiques évalués par EcoVadis

Les fournisseurs stratégiques du Groupe Worldline sont définis par les acheteurs en tenant compte des besoins opérationnels et du positionnement sur le marché. En 2022, les fournisseurs stratégiques de Worldline représentaient environ 130 fournisseurs (consolidé au niveau de la Société Mère).

L'indicateur est calculé de la manière suivante : Nombre de fournisseurs stratégiques de Worldline évalués par EcoVadis au cours des deux dernières années (consolidation au niveau de l'entité le plus haut du fournisseur)/nombre de fournisseurs stratégiques de Worldline (consolidation au niveau de l'entité le plus haut du fournisseur).

% des dépenses totales évaluées par EcoVadis parmi les dépenses fournisseurs stratégiques

Se référer à la définition section A.7.3.1

% de salariés formés au Code éthique – formation en ligne

Les salariés de Worldline doivent suivre une formation en ligne sur le Code d'éthique (formation obligatoire). Cet indicateur représente le pourcentage de salariés en formation au cours de l'année de *reporting*. Un salarié de Worldline est toute personne qui a un contrat de travail avec l'une des entités juridiques de Worldline et qui est active.

Nombre de salariés en activité inclus dans le périmètre au 01/01/N+1 et ayant suivi une formation sur la période de *reporting*/nombre de salariés en activité au 01/01/N point de départ de la période de *reporting*

Les catégories de salariés suivantes sont exclues du périmètre de *reporting* :

- Salariés inactifs ;
- Stagiaires scolaires, rémunérés ou non ;
- Externes ;
- Apprentis ;
- Salariés en congé de longue durée (maladie, congé sabbatique, congé parental hors congés prolongés) à partir du Q4 ;
- Salarié avec moins de trois mois d'ancienneté (MyHR) ;
- Salariés n'utilisant pas d'ordinateur.
- Les salariés dont les statuts sont « retraités », « transférés » « retirés » début 2023 ont aussi été exclus.

A



A.7.4 Rapport de l'un des Commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur la vérification de la déclaration consolidée de performance extra-financière

Exercice clos le 31 décembre 2022

A l'Assemblée Générale des actionnaires,

En notre qualité de Commissaire aux comptes de votre société (ci-après « entité »), désigné organisme tiers indépendant (« tierce partie »), accrédité par le COFRAC sous le numéro n° 3-1886 rév. 0 (Accréditation Cofrac Inspection, portée disponible sur www.cofrac.fr), nous avons mené des travaux visant à formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur les informations historiques (constatées ou extrapolées) de la déclaration consolidée de performance extra-financière, préparées selon les procédures de l'entité (ci-après le « Référentiel »), pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 (ci-après respectivement les « Informations » et la « Déclaration »), présentées dans le rapport de gestion groupe en application des dispositions légales et réglementaires des articles L. 225-102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du code de commerce.

Conclusion

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la partie « Nature et étendue des travaux », et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la Déclaration est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Préparation de la Déclaration

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les Informations permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps.

Par conséquent, les Informations doivent être lues et comprises en se référant au Référentiel dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration et disponibles sur demande au siège de l'entité.

Limites inhérentes à la préparation de l'information liée à la Déclaration

Les Informations peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses ou estimations retenues pour leur établissement et présentées dans la Déclaration.

Responsabilité de l'entité

Il appartient au Conseil d'administration :

- de sélectionner ou d'établir des critères appropriés pour la préparation des Informations ;

- d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance et par ailleurs les informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxinomie verte) ;
- ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement des Informations ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

La Déclaration a été établie en appliquant le Référentiel de l'entité tel que mentionné ci-avant.

Responsabilité du commissaire aux comptes désigné organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du code de commerce ;
- la sincérité des informations fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225-105 du code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques, ci-après les « Informations ».

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les informations telles que préparées par la direction, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation desdites Informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

Il ne nous appartient pas de nous prononcer sur :

- le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables, notamment en matière d'informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxinomie verte), de plan de vigilance et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ;
- la sincérité des informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxinomie verte) ;
- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

Dispositions réglementaires et doctrine professionnelle applicable

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément à notre programme de vérification en application des dispositions des articles A. 225 1 et suivants du code de commerce, de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative, et de la norme internationale ISAE 3000 (révisée – Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information).

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11-3 du code de commerce et le code de déontologie de la profession. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention.

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de huit personnes et se sont déroulés entre novembre 2022 et mars 2023 sur une durée totale d'intervention de vingt semaines.

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos spécialistes en matière de développement durable et de responsabilité sociétale. Nous avons mené une quinzaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration.

Nos travaux ont fait appel à l'utilisation de technologies de l'information et de la communication permettant la réalisation des travaux et entretiens à distance sans que cela n'entrave leurs exécutions.

Nature et étendue des travaux

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les Informations.

Nous estimons que les procédures que nous avons menées en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée :

- Nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation, de l'exposé des principaux risques.
- Nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur.
- Nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225-102-1 en matière sociale et environnementale ainsi que de respect

des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale.

- Nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques et comprend, le cas échéant, une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2^{ème} alinéa du III de l'article L. 225-102-1.
- Nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et une description des principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance afférents aux principaux risques.
- Nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour :
 - apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques ainsi que la cohérence des résultats, incluant les indicateurs clés de performance retenus, au regard des principaux risques et politiques présentés ; et
 - corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes¹ et pour lesquelles nos travaux ont été réalisés au niveau de l'entité consolidante.
- Nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16 avec les limites précisées dans la Déclaration.
- Nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations.
- Pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants², nous avons mis en œuvre :
 - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;

A

1 Informations qualitatives sélectionnées : l'existence d'actions et de politiques permettant un dialogue social permanent au sein de l'entreprise, l'existence d'une méthode d'identification et de dialogue avec les différentes parties prenantes

2 Informations quantitatives sélectionnées :

Qualité : Score de qualité – Disponibilité du service et temps de réponse des contrats, Score de qualité – Disponibilité du service et temps de réponse des plateformes, % des demandes ayant reçu une réponse à temps et conformément à la politique de protection des données de Worldline, % des sites certifiés ISO 27001 dans le respect de la politique de sécurité.

Expérience client : taux net de recommandation, revenu total de l'offre durable (en m€)

Sociales et sociétales : nombre moyen de formation par collaborateur et par an, taux de satisfaction globale des collaborateurs mesurée par le Trust Index de l'enquête « great place to work », progression du nombre de collaborateurs en situation de handicap dans les pays disposant d'une législation en vigueur (%), % des femmes dans des postes de direction, % des femmes dans l'entreprise, taux de rotation du personnel (%), taux d'absentéisme (%), nombre d'employé à la fin de la période de reporting (effectif), nouveaux employés recrutés durant la période de reporting, nombre d'employés ayant quitté l'entreprise durant la période reporting, volume de dons collectés (en m€)

Gouvernance : % des fournisseurs évalués par Ecovadis avec un score inférieur à 45 qui sont encouragés par Worldline à avoir un plan d'action pour remédier aux difficultés identifiées, % des fournisseurs évalués par Ecovadis parmi les fournisseurs stratégiques, % d'alertes investiguées et plan d'actions associés définis dans les 2 mois, % de collaborateurs formés au code d'éthique (formation en ligne), valeur monétaires des pénalités significatives pour non-respect des lois et des règlements (>100k€)

Environnement : consommation d'énergie au sein de l'organisation (Gj), intensité énergétique par millions d'euros de chiffre d'affaires (Gj/m€), intensité énergétique par collaborateur (Gj/collaborateur), émissions totales de CO₂ (tonnes eq CO₂) scope 1,2 et 3a, émissions totales de CO₂ (tonnes eq CO₂) scope 1,2 et 3a par million d'euros de chiffre d'affaires (tonnes eq CO₂/m€), émissions totales de CO₂ (tonnes eq CO₂) scope 1,2 et 3a par collaborateur (tonnes eq CO₂/collaborateur), réduction des émissions de tonnes équivalent CO₂ (scope 1 et 2), % des émissions d'éq CO₂e compensées pour les scopes 1, 2 et 3a



Déclaration de performance extra-financière

Méthodologie du rapport et périmètre des indicateurs extra-financiers

- des tests de détail sur la base de sondages ou d'autres moyens de sélection, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices³ et couvrent entre 30 % et 60 % des données consolidées sélectionnées pour ces tests.
- Nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation.

Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une assurance modérée sont moins étendues que celles requises pour une assurance raisonnable effectuée selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Paris-La Défense, le 20 avril 2023

L'un des commissaires aux comptes,

Deloitte & Associés

Véronique Laurent
Associée, Audit

Erwan Harscoët
Associé, Développement Durable

³ Entités auditées : Worldline France, Worldline Belgique

Eléments financiers

B.1	Revue opérationnelle	230	B.6	Comptes sociaux de la Société Mère	311
B.1.1	Réconciliation du chiffre d'affaires et de la marge opérationnelle à périmètre et taux de change constants	230	B.6.1	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels	311
B.1.2	Performance par Ligne de Services	231	B.6.2	Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées	315
B.1.3	Ressources Humaines	233	B.6.3	Etats financiers de Worldline SA	317
B.2	Objectifs 2023	234	B.6.4	Annexes aux comptes de Worldline SA	319
B.3	Ambition 2024 pleinement réitérée	234	B.7	Autres informations financière relatives à Worldline SA	338
B.4	Revue financière	234	B.7.1	Résultats des cinq derniers exercices de Worldline S.A.	338
B.4.1	Etat du résultat global	234	B.7.2	Tableaux utilisés pour présenter les informations relatives aux délais de paiement des fournisseurs et des clients mentionnés à l'article D. 441-4 du Code de commerce	339
B.4.2	Tableau de flux de trésorerie	238	B.8	Contrats avec les apparentés	340
B.4.3	Politique de financement	240	B.8.1	Contrats conclus avec SIX Group AG en lien avec l'acquisition de SIX Payment Services	340
B.4.4	Informations financières pro forma	241	B.8.2	Accords conclus avec le groupe Atos en lien avec la séparation du groupe Atos	341
B.4.5	Rapport des Commissaires aux comptes sur les informations financières pro forma relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2022	243	B.8.3	Accords conclus en lien avec l'acquisition d'Ingenico Group	342
B.5	Etats financiers consolidés	244	B.9	Indicateurs non-IFRS	343
B.5.1	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	244	B.9.1	Excédent brut opérationnel (EBO)	343
B.5.2	Compte de résultat consolidé	249	B.9.2	Flux de trésorerie disponible	343
B.5.3	Etat du résultat global	250	B.9.3	EBITDA	344
B.5.4	Etats consolidés de la situation financière	251			
B.5.5	Tableaux de flux de trésorerie consolidé	253			
B.5.6	Variation des capitaux propres consolidés	254			
B.5.7	Annexes aux comptes consolidés	255			



Eléments financiers

Revue opérationnelle

B.1 Revue opérationnelle

En 2022, bien que confrontée à des difficultés importantes et imprévisibles sur le plan international et géopolitique, Worldline a atteint ou dépassé tous ses objectifs annuels.

Le chiffre d'affaires 2022 de Worldline a atteint 4 364 millions d'euros, en croissance organique de +10,7%, au-dessus de l'objectif annuel de 8% à 10% de croissance organique du chiffre d'affaires. Cette performance a été réalisée grâce à la croissance soutenue dans les Services aux Commerçants qui reflète à la fois la transition rapide et généralisée vers les paiements numériques ainsi que le positionnement fort du Groupe suite à l'acquisition d'Ingenico. La Ligne de Services a représenté 70% du revenu total du Groupe en 2022. Le chiffre d'affaires en Mobilité & Services Web Transactionnels (8% du chiffre d'affaires du Groupe en 2022) a également contribué à la croissance,

affichant une forte croissance organique de +7,3% sur l'année grâce à plusieurs grands projets et à la reprise du secteur des transports publics. Les Services Financiers (22% du chiffre d'affaires du Groupe en 2022) ont crû de +2,5% en 2022 avec une tendance de chiffre d'affaires solide compensant l'impact temporaire de la baisse de prix concédée par le Groupe pour les renouvellements des grands contrats historiques d'Equens fin 2021.

Atteignant 1 133 millions d'euros en 2022, l'EBO (Excédent Brut Opérationnel) du Groupe a augmenté de +15,7% à périmètre et taux de change constants. Il a ainsi représenté 26,0% du chiffre d'affaires, en amélioration organique de +110 points de base, en ligne avec l'objectif annuel.

B.1.1 Réconciliation du chiffre d'affaires et de la marge opérationnelle à périmètre et taux de change constants

Pour l'analyse de la performance du Groupe, le chiffre d'affaires et l'Excédent Brut Opérationnel (EBO) 2022 sont comparés avec le chiffre d'affaires et l'EBO 2021 à périmètre et taux de change constants.

La réconciliation du chiffre d'affaires et de l'EBO statutaires 2021 avec le chiffre d'affaires et l'EBO 2021 à périmètre et taux de change constants est présentée ci-dessous par Ligne de Services :

(En millions d'euros)	Chiffre d'affaires			
	2021	Effet de périmètre ²	Effet des taux de change	2021 ¹
Services aux Commerçants	2 416	+234,0	+17,0	2 667
Services Financiers	927	-0,0	+8,1	935
Mobilité & Services Web Transactionnels	347	-2,6	-4,2	340
Worldline	3 689	+231,3	+20,8	3 942

(En millions d'euros)	EBO			
	2021	Effet de périmètre ²	Effet des taux de change	2021 ¹
Services aux Commerçants	629	+41,8	+0,5	672
Services Financiers	291	+0,0	+4,6	296
Mobilité & Services Web Transactionnels	52	-0,6	-0,7	51
Coûts centraux	-39	-0,0	-0,2	-39
Worldline	933	+41,2	+4,3	979
En % du chiffre d'affaires	25,3%			24,8%

1 A périmètre constant et taux de change moyens de décembre 2022.

2 Aux taux de change moyens de décembre 2021.

En 2022, les effets de change ont principalement été liés à :

- La dépréciation de l'euro par rapport au franc suisse et dans une moindre mesure par rapport à la roupie indienne, aux monnaies liées au dollar (AUD, CAD, SGD, NZD) et à la livre sterling, d'une part ; et
- A l'appréciation de l'euro par rapport à la livre turque et à la couronne suédoise d'autre part.

Les effets de périmètre sont liés :

- Aux acquisitions d'ANZ, Axepta Italie, Eurobank, Handelsbanken, et Cardlink d'une part ; et
- Aux cessions effectuées dans le cadre de l'autorisation de la Commission européenne pour l'acquisition d'Ingenico et la cession des activités de Mobilité & Services Web Transactionnels en Amérique latine d'autre part.

B.1.2 Performance par Ligne de Services

En millions d'euros	Chiffre d'affaires			EBO			EBO %		
	2022	2021 *	Variation organique	2022	2021 *	Variation organique	2022	2021 *	Variation organique
Services aux Commerçants	3 041	2 667	+14,0%	869	672	+29,4%	28,6%	25,2%	+340 bps
Services Financiers	958	935	+2,5%	272	296	-8,0%	28,4%	31,6%	-320 bps
Mobilité & Services Web Transactionnels	365	340	+7,3%	53	51	+4,9%	14,5%	14,9%	-30 bps
Coûts centraux				-61	-39	+57,9%	-1,4%	-1,0%	-40 bps
Worldline	4 364	3 942	+10,7%	1 133	979	+15,7%	26,0%	24,8%	+110 bps

* A périmètre et taux de change constants.

B.1.2.1 Services aux Commerçants

Bénéficiant de la croissance régulière de l'accélération de la MSV et des gains de nouveaux commerçants, le chiffre d'affaires des Services aux Commerçants a atteint 3 041 millions d'euros en 2022, en croissance organique de +14,0%. L'Acquisition Commerçants a affiché une forte croissance à deux chiffres dans presque toutes les zones géographiques et tous les segments de clientèle, avec une forte dynamique et une bonne tendance de conversion vers les paiements numériques. Malgré l'impact de l'arrêt des activités en Russie, les activités d'Acceptance de Paiement ont également contribué à la croissance des Services aux Commerçants avec une croissance à un chiffre tirée par des volumes de transactions beaucoup plus importants chez le petit commerçant et dans la grande distribution, dans tous les pays et plus particulièrement en Allemagne avec Payone, ainsi que de forts volumes liés à la reprise de l'industrie du voyage bénéficiant au commerce en ligne. Enfin, la croissance à un chiffre des Services Numériques a été tirée par une forte reprise en Allemagne, compensant comme prévu certains retards limités dans l'approvisionnement des terminaux de paiement.

La performance des Services aux Commerçants reflète un très fort développement de ses positions de marché tout au long de l'année, notamment dans le domaine de l'acquisition commerçant, comme l'illustrent les indicateurs de performance opérationnels suivants :

- En 2022, la base de commerçants de Worldline pour l'acquisition de transactions a connu une croissance régulière avec environ 85 000 nouveaux commerçants sur sa plateforme, pour atteindre 1,25 million de commerçants fin 2022 (hors acquisitions récentes). Cela représente une augmentation nette d'environ 200 000 nouveaux commerçants par rapport à fin 2020 ;

- Le montant total des transactions acquises (MSV) en 2022 a atteint environ 320 milliards d'euros, en hausse de +22% par rapport à 2021 et de +29% par rapport à 2019. Cette performance a été permise par des gains de parts de marché à la fois dans le commerce physique (MSV c. +21% par rapport à 2021) et en ligne (c. +27%).

Tout au long de l'année, Worldline s'est tenu aux côtés des commerçants pour continuer d'accompagner ses clients afin d'accélérer leurs plans de digitalisation. Cela s'est matérialisé au T1 2022 avec de nombreux contrats gagnés pour de nouveaux clients ainsi que pour des ventes additionnelles auprès de clients existants tel que But, Vinfast, Monoprix, Pearson, Chronopost ou Norse. Au T2, les Services aux Commerçants ont signé avec de nombreux commerçants tels que Myra, Eram, Alpiq, Icelandair, TUI Croisiers, Iberostar, ou Milano. Worldline a continué au T3 à gagner de nombreux contrats dans l'Acquisition Commerçants et l'Acceptance de Paiement, dans le commerce physique et en ligne, avec de nouveaux clients ainsi que pour des ventes additionnelles auprès de clients existants tel que, entre autres, Lufthansa, MSC Croisiers, FIVE, Webhallen.com, ou Eurowag. Enfin, au T4, Worldline a signé avec des commerçants tels que, entre autres, Wizz, Voidu, Rebtel, WEAT, Système U, Joom, Club Med, ou encore Olimpia Parking.

Tout au long de l'année, Worldline a joué activement son rôle d'orchestrateur de l'industrie des paiements avec de nombreuses signatures de partenariats tels que :

- Microsoft avec la solution antifraude Next Gen pour les paiements en ligne basée sur Dynamics 365 ;
- Alipay pour l'intégration d'Alipay+ visant à améliorer les paiements en magasin et en ligne avec une large gamme de portefeuilles électroniques et d'applications bancaires asiatiques ;

- Oracle par le biais de l'accord d'intégration comprenant une suite complète de services de paiement pour les marchés verticaux de l'hôtellerie, de la restauration et de la vente au détail ;
- Vesca pour l'acquisition de cartes de crédit et l'acceptation et le traitement des cartes au point de vente au Japon pour les marchands en magasin et en ligne ;
- SoftPos enrichissant l'offre de Worldline avec une nouvelle proposition de valeur pour les micro-marchands avec la solution de paiement mobile Tap & Pay sur les appareils mobiles Android ;
- Casio pour la simplification de l'acceptance des cartes au Japon en tirant parti du positionnement de Casio sur le marché ECR (*Electronic Cash Registers* – Caisses Enregistreuses Electroniques) tout en le combinant avec le positionnement NSP (Network Service Provider – Fournisseur de Services Réseau) de Vesca ;
- Planet au travers d'une offre commune fournissant une solution de paiement intégrée et de bout en bout pour l'hôtellerie, avec des capacités omnicanales et des services conversion dynamique des devises (DCC).
- Zebra, pour la certification de l'application de paiement Worldline Tap on Mobile permettant aux intégrateurs et partenaires spécialisés d'ajouter le paiement sur leurs appareils Android ;
- UpStream Pay pour l'intégration de l'API unique dédiée aux e-commerçants autorisant la connexion à une gamme de méthodes de paiement très complète et permettant une forte augmentation du taux de conversion ; et
- BigCommerce, une solution SaaS de gestion des paniers d'achat en ligne qui intégrera nativement les solutions e-commerce de Worldline sur sa plateforme. Ce partenariat permettra à tous les commerçants de BigCommerce, qu'il s'agisse de start-ups ou de très grands commerçants, d'avoir accès aux services paneuropéens d'acceptance et acquisition commerçant de Worldline.

L'EBO des Services aux Commerçants en 2022 s'est élevé à 869 millions d'euros, soit 28,6% du chiffre d'affaires, représentant une amélioration de +340 points de base, malgré l'impact de la Covid-19, en particulier au premier semestre. L'EBO a été positivement stimulé par la forte performance commerciale et par les synergies d'intégration d'Ingenico qui se sont matérialisées conformément au plan.

B.1.2.2 Services Financiers

Le chiffre d'affaires des Services Financiers a atteint 958 millions d'euros en 2022, en croissance organique de +2,5% avec de solides flux de chiffre d'affaires compensant en partie l'impact temporaire de la concession tarifaire concédée par le Groupe pour le renouvellement des grands contrats historiques d'Equens au T4 2021. Les activités de traitement des transactions par carte (*Traitement Emetteurs et Traitement Acquéreurs*) ont enregistré une croissance organique modérée grâce à l'amélioration des tendances en matière de volume et du niveau d'activité des projets qui a permis de compenser l'impact des concessions sur les prix des grands contrats renouvelés. Les Services Bancaires Numériques ont affiché

une faible croissance à un chiffre tandis que les *Paiements Non-cartes* ont enregistré une forte croissance à un chiffre grâce à une forte activité de projets et des en hausse continue en Allemagne et aux Pays-Bas.

Les Services Financiers ont continué à étendre leur activité en 2022 et notamment au cours du premier trimestre avec notamment la signature d'un partenariat avec UniCredit pour permettre aux clients de la banque de connecter leurs comptes à d'autres banques Européenne *via* une interface de programmation d'application (API) unique. Cela permet à UniCredit d'offrir efficacement des services d'information sur les comptes (Account Information Services – AIS) et des services d'initiation de paiement (Payment Initiation Services – PIS) avec des opportunités commerciales à la fois pour UniCredit et ses clients. UniCredit utilise le service Open Banking TPP de Worldline depuis 2020. Le partenariat a été prolongé de deux ans. Toujours au premier trimestre, un partenariat a été conclu avec Mainsys Financial Software, une société informatique belge qui propose des solutions bancaires complètes. La solution commune vient d'être déployée pour la première fois pour gérer les cartes co-badgées Visa Débit-Bancontact.

Au cours du deuxième trimestre, de nombreux contrats de Services Financiers ont été signés ou renouvelés et en particulier avec DFM, un partenaire financier pour les entreprises du secteur de la mobilité, qui a choisi Worldline comme partenaire pour les paiements instantanés et le mécanisme de compensation et de règlement, et avec Aegon Bank N.V. pour le traitement back-office des paiements instantanés, des paiements SEPA et des paiements multidevises. Worldline a également renouvelé pour cinq ans son contrat avec Crédit Agricole Payment Services pour la gestion du service ACS (Access Control Server), permettant aux banques émettrices de gérer les processus 3DSecure et d'authentifier les porteurs de cartes lors des paiements en ligne. Enfin, Worldline a conclu des partenariats avec deux fintechs dans le domaine des Services Financiers ; manager.one pour offrir aux détenteurs de cartes d'entreprise une expérience simplifiée pour la gestion de leurs notes de frais, et Algoan pour offrir aux prêteurs et aux prestataires de services une solution d'évaluation de crédit de nouvelle génération.

Au T4, l'activité commerciale des Services Financiers a été marquée par le renouvellement et l'extension d'un partenariat avec la banque internationale néerlandaise ING. Suite à la signature de cet accord pluriannuel, Worldline gère l'émission et le traitement des cartes de débit et de crédit pour ING aux Pays-Bas, en Belgique et en Allemagne. En s'appuyant sur sa technologie et son savoir-faire, Worldline aide ING à se concentrer sur son expertise principale, soutenant ainsi les ambitions de croissance de la banque. En s'associant avec Worldline, ING peut compter sur des services d'émission de cartes de qualité supérieure, soutenus par une technologie de pointe et des coûts d'exploitation réduits. Cela permet à ING de fournir à ses clients une gamme de solutions d'émission améliorée, entièrement conforme à toutes les réglementations, au niveau local et mondial.

L'EBO des Services Financiers a atteint 272 millions d'euros, représentant 28,4% du chiffre d'affaires. La profitabilité des Services Financiers est restée élevée dans son ensemble malgré le renouvellement des contrats Equens à un prix inférieur et l'inflation des coûts qui n'a pas encore été compensée par le plein impact des mesures déjà lancées en termes de contrôle de la base de coûts et de gestion des effectifs.

B.1.2.3 Mobilité & Services Web Transactionnels

Le chiffre d'affaires de Mobilité & Services Web Transactionnels a atteint 365 millions d'euros, en croissance organique de +7,3% grâce à plusieurs grands projets et à la reprise du secteur des transports publics. La *Billetterie Electronique* a crû d'un taux à deux chiffres, tirée par une reprise solide dans les transports en Europe conjuguée à plusieurs projets au Royaume-Uni et en France. Les *Services Numériques de Confiance* ont également affiché une croissance à deux chiffres grâce à de nouveaux projets et à la hausse des volumes en France, à des volumes plus élevés dans le domaine du recouvrement des impôts et de la santé numérique, et à une bonne dynamique, tant au niveau du support que des projets, dans les solutions de santé et d'archivage numériques en Allemagne. Enfin, *e-Consommateur & Mobilité* est resté stable sur l'année avec une augmentation des projets et des volumes compensant tout juste l'effet de la ré-internalisation d'un contrat Contact avec un grand opérateur télécom.

L'activité commerciale en Mobilité & Services Web Transactionnels au cours du premier trimestre a été forte avec la signature avec le département du Nord (plus grand département de France) a choisi Worldline pour utiliser la solution SaaS Worldline Parcours RSA afin d'équiper ses 1 400 agents sociaux. Il permettra au département de rationaliser le processus d'accompagnement des bénéficiaires d'indemnité chômage et d'aides sociales et les centaines de parties-prenantes impliquées, afin de les ramener plus rapidement dans l'emploi. Egalement au T1, Worldline a été retenue pour fournir un système de contrôle dans le Cloud à une société d'exploitation ferroviaire en Grande-Bretagne afin d'améliorer l'intégration informatique et les flux de données des systèmes de planification et de maintenance.

Au T2, Mobilité & Services Web Transactionnels a signé un accord de six ans avec GTR, le plus grand opérateur ferroviaire du Royaume-Uni qui assure 24% de tous les trajets ferroviaires de passagers et qui a confié à Worldline le maintien de ses systèmes de réservation et d'émission de billets à bord. Worldline a également été sélectionnée par une grande métropole française pour construire et exploiter le premier projet en France visant à inciter les conducteurs à utiliser un mode

de transport plus écologique et vertueux, avec pour objectif de réduire jusqu'à 7% le trafic aux heures de pointe, de soulager la circulation et d'améliorer la qualité de l'air. Dans les *Services Numériques de Confiance*, GIE Sesam Vitale, l'opérateur public français en charge de la numérisation des remboursements de l'Assurance Maladie a choisi Worldline pour mettre en place à grande échelle un projet de Cloud sécurisé pour l'hébergement et l'exploitation de l'application mobile remplaçant le système existant basé sur les cartes.

Au troisième trimestre, la dynamique de la solution Worldline Contact observée au cours des périodes précédente est restée forte, comme illustré par le gain de l'appel d'offres public de la CNAF (Caisse Nationale des Allocations Familiales) pour la fourniture d'une solution de centre d'appels. Worldline va mettre en place et déployer la solution Contact pour la gestion des appels entrants et sortants de l'organisme national d'aide sociale pour une période de huit ans. Le service améliorera le traitement des appels grâce à une infrastructure robuste et évolutive grâce à des interfaces plus conviviales.

L'activité commerciale de Mobilité & Services Web Transactionnels au quatrième trimestre 2022 s'est matérialisé par la signature de nombreux contrats comme celui avec *West of England Combined Authority* pour le développement et l'exploitation de la solution de Mobilité de la région, tandis que *Compañía Española de Petróleos* a renouvelé son contrat avec Worldline jusqu'en 2024 pour la maintenance de ses applications de moyens de paiement.

L'EBO de Mobilité & Services Web Transactionnels a atteint 53 millions d'euros, représentant 14,5% du chiffre d'affaires. La Ligne de Services a pu améliorer de 2 millions d'euros sa rentabilité grâce à la tendance positive de l'activité et les plans d'optimisation des coûts, tant fixes que variables, permettant de compenser l'inflation globale des coûts.

B.1.2.4 Coûts centraux

Les Coûts centraux se sont élevés à 61 millions d'euros en 2022, représentant 1,4% du chiffre d'affaires total du Groupe, contre 1,0% en 2021 à périmètre et taux de change constants. Cette augmentation reflète la mise en place d'un modèle d'organisation plus centralisé suite aux récentes acquisitions.

B.1.3 Ressources Humaines

Le nombre total de salariés était de 18 054 fin 2022, en baisse de 2 657 salariés (-12,8%) par rapport à l'effectif total de 20 711 salariés de fin 2021. Cette baisse est principalement liée à la cession de TSS (environ 3 700 salariés) ainsi qu'à

l'embauche (nettes de l'attrition) d'environ 1 500 personnes au cours de l'année afin de répondre à la croissance du Groupe. Les mouvements des effectifs par zone géographique en 2022 sont détaillés ci-dessous :

Effectif	Fin 2021	Cession TSS	Effet de périmètre	Embauches	Départs	Démissions et réorg.	Autres	Fin 2022
Europe du Sud	5 987	-418	+124	+1 046	-467	-42	-508	5 722
Europe centrale & de l'Est	4 983	-153	-81	+895	-497	-18	-107	5 022
Europe du Nord	4 324	-816		+943	-496	-12	+189	4 132
Asie-Pacifique	4 059	-1 478	+139	+1 050	-710	-73	-35	2 952
Amériques	1 358	-808	-209	+269	-318	-27	-39	226
Worldline	20 711	-3 673	-27	4 203	-2 488	-172	-500	18 054



B.2 Objectifs 2023

Les objectifs 2023 sont :

- Croissance organique du chiffre d'affaires : 8% à 10% ;
- Marge d'EBO : plus de 100 points de base d'amélioration par rapport au *pro forma* 2022 estimé (25,4%) ;
- Flux de trésorerie disponible : 46% à 48% de taux de conversion de l'EBO.

Les objectifs pour 2023 sont basés sur une situation macro-économique inchangée.

B.3 Ambition 2024 pleinement réitérée

L'ambition du Groupe est de délivrer :

- Croissance organique du chiffre d'affaires : 9% à 11% TCAC * ;
- Marge d'EBO : amélioration de plus de 400 points de base sur la période 2022-2024, tendant vers 30% du chiffre d'affaires en 2024 ;
- Flux de trésorerie disponible : taux de conversion de l'EBO de l'ordre de 50% en 2024.

B.4 Revue financière

B.4.1 Etat du résultat global

Le Groupe a enregistré un résultat net (attribuable aux propriétaires de la Société Mère Worldline SA) de 299,2 millions d'euros pour l'ensemble de l'exercice 2022 (-751,4 millions d'euros pour l'ensemble de l'exercice 2021). Le résultat net

normalisé attribuable aux activités poursuivies avant éléments exceptionnels et peu fréquents (net d'impôts) de l'exercice 2022 s'est élevé à 544,9 millions d'euros, soit 12,5% du chiffre d'affaires contre 440,0 millions d'euros en 2021.

* TCAC : Taux de Croissance Annuel Composé

B.4.1.1 Etat de passage de la marge opérationnelle au résultat net

(En millions d'euros)	Exercice 2022		Exercice 2021	
		%		%
Marge opérationnelle	864,1	19,8%	668,1	18,1%
Autres produits et charges opérationnels	- 529,0		- 363,9	
Résultat opérationnel	335,0	7,7%	304,2	8,2%
Résultat financier	- 40,9		- 38,0	
Charge d'impôt	- 78,8		- 64,0	
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	- 0,5		- 1,1	
Part des participations ne donnant pas le contrôle et quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	- 4,1		- 10,3	
Résultat net – attribuable aux activités poursuivies	210,7	4,8%	191,1	5,2%
Résultat net – attribuable aux activités non poursuivies	88,5		- 942,5	
Résultat net – attribuable aux propriétaires de la Société Mère	299,2	6,9%	- 751,4	-20,4%
Résultat net normalisé – attribuable aux propriétaires de la Société Mère	544,9	12,5%	440,0	11,9%

B.4.1.2 Excédent Brut Opérationnel

L'Excédent Brut Opérationnel (EBO) représente la performance opérationnelle sous-jacente des activités courantes et est expliqué dans la revue opérationnelle.

(En millions d'euros)	Exercice 2022	Exercice 2021	Variation
Marge opérationnelle	864,1	668,1	196,0
+ Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	256,7	242,1	14,6
+ Valeur nette des immobilisations cédées/mises au rebut	4,7	11,6	- 6,9
+/- Dotations/(Reprises) nettes aux provisions pour retraite	7,2	7,3	- 0,1
+/- Dotations/(Reprises) nettes aux provisions	- 0,2	4,5	- 4,7
EBO	1 132,5	933,5	199,0

B.4.1.3 Autres produits et charges

Le poste « Autres produits et charges opérationnels » comprend les produits et charges qui sont inhabituels et peu fréquents et a représenté une charge nette de 529,0 millions d'euros sur l'exercice 2022. Le détail par nature de ce poste est le suivant :

(En millions d'euros)	Exercice 2022	Exercice 2021
Réorganisation des effectifs	- 28,5	- 11,4
Rationalisation et frais associés	- 8,8	- 26,7
Coûts d'intégration et d'acquisition	- 155,0	- 86,0
Charges relatives à des paiements fondés sur des actions & coûts associés	- 37,3	- 51,5
Amortissement de la relation clients et des brevets	- 237,6	- 188,7
Autres	- 61,8	0,4
TOTAL	- 529,0	- 363,9

Les **frais de réorganisation du personnel** de 28,5 millions d'euros ont augmenté de 17,1 millions d'euros par rapport à l'année dernière et correspondent principalement aux synergies et aux coûts induits par les récentes acquisitions et les nouveaux objectifs de modèle opérationnel du Groupe.

Les 8,8 millions d'euros de **rationalisation et les frais associés** ont baissé de 17,9 millions d'euros. En 2021, la charge de 26,7 millions d'euros était principalement liée au déménagement du siège.



Eléments financiers

Revue financière

Les coûts d'intégration et d'acquisition ont atteint 155,0 millions d'euros, soit une augmentation de 69,0 millions d'euros, et sont principalement liés à l'accélération de la mise en œuvre des synergies issues de l'acquisition d'Ingenico, à la création de la joint-venture en Australie avec ANZ et à d'autres récentes acquisitions (le portefeuille marchand Handelsbanken et la joint-venture italienne avec BNL).

L'amortissement de la relation clients et des brevets de 237,6 millions d'euros correspond principalement à :

- 134,0 millions d'euros de relations clients, de technologies et de brevets d'Ingenico ;
- 47,2 millions d'euros de relations clients, de technologies et de brevets de SIX Payment Services ;
- 21,1 millions d'euros de relations clients, de technologies et de brevets de Cardlink ;
- 10,4 millions d'euros de relations clients, de technologies et de brevets d'ANZ ;
- 8,3 millions d'euros de relations clients, de technologies et de brevets d'equensWorldline ;
- 6,9 millions d'euros de relations clients, de technologies et de brevets d'Axepta.

Le poste « Autres » s'élève à 61,8 millions d'euros, en raison notamment de la cession de deux entités en Amérique latine ayant généré un impact négatif de 47,3 millions d'euros, principalement lié au recyclage des réserves de conversion au résultat.

B.4.1.4 Résultat financier

Les charges financières nettes s'élèvent à 40,9 millions d'euros sur la période (contre une charge de 38,0 millions d'euros en 2021) et se composent de :

- Un coût net de l'endettement financier de 38,2 millions d'euros (38,3 millions d'euros en 2021) ; et
- Un coût financier net non opérationnel incluant l'impact de change de 2,7 millions d'euros (produit de 0,3 million d'euros en 2021).

Le coût net de l'endettement financier de 38,2 millions d'euros est principalement constitué d'intérêts liés aux emprunts obligataires non convertibles (19,9 millions d'euros) et aux obligations convertibles (11,4 millions d'euros). La variation par rapport à l'année dernière s'explique par l'impact du remboursement d'emprunt obligataire en 2021 générant des charges pour 8,7 millions d'euros, compensé par une augmentation de 8,4 millions d'euros des autres charges d'intérêts financiers, principalement liée à 6,5 millions d'euros d'intérêts financiers sur découverts bancaires liés aux nouvelles activités du Groupe en Australie.

Le coût financier net non opérationnel de 2,7 millions d'euros se compose principalement :

- D'une perte de change pour 36,0 millions d'euros (gain de 2,5 millions d'euros en 2021), principalement liée à la dépréciation de l'euro sur la période, ainsi qu'aux impacts de l'hyperinflation en Argentine et en Turquie pour -18,9 millions d'euros ;
- Des intérêts financiers sur dette de location (IFRS 16) pour une charge de 4,9 millions d'euros (*idem* 2021) ;
- Des coûts financiers de retraite pour 2,5 millions d'euros (2,1 millions d'euros en 2021) qui représentent la différence entre les charges d'intérêts sur les obligations au titre des prestations définies et les produits d'intérêts sur les actifs des régimes capitalisés (voir Note 11 « Retraites et avantages similaires ») ;
- De la comptabilisation au compte de résultat consolidé du produit net de cession des actions Visa en 2022 pour 40,3 millions d'euros, et du produit de réévaluation à la juste valeur au 31 décembre 2022 des actions de préférence Visa toujours détenues par les entités du Groupe pour 4,6 millions d'euros (8,0 millions d'euros en 2021) ;
- De la charge de réévaluation à la juste valeur des autres instruments financiers pour 4,3 millions d'euros, principalement liée aux actions de préférence Poseidon Holdco ;
- Des autres charges financières principalement liées à divers frais financiers pour 4,5 millions d'euros ;
- Des autres produits financiers pour 4,6 millions d'euros provenant principalement de la réévaluation de la contribution au fond Partech FCPR pour 3,1 millions d'euros et des dividendes reçus des actions de préférence Visa pour 1,5 million d'euros

B.4.1.5 Impôt

La charge d'impôt sur l'exercice 2022 s'est élevée à 78,8 millions d'euros pour un résultat avant impôt de 294,1 millions d'euros. Le Taux d'Impôt Effectif (TIE) annualisé s'élève à 26,8% (24,0% en 2021).

Cette augmentation est principalement due à la cession d'entités d'Amérique latine qui a généré une perte non déductible sur la période. Le taux d'impôt effectif en 2022 retraité de cette cession s'élève à 23,5%.

B.4.1.6 Participations ne donnant pas le contrôle

La quote-part du résultat revenant aux participations ne donnant pas le contrôle à fin décembre 2022 s'élevait à 4,1 millions d'euros correspondant principalement aux participations dans Payone et ANZ, contre 10,3 millions d'euros en 2021.

B.4.1.7 Résultat net normalisé

Le résultat net normalisé est défini comme le résultat net attribuable aux activités poursuivies hors éléments exceptionnels et peu fréquents (part du Groupe), net d'impôts. Pour 2022, le montant était de 544,9 millions d'euros, contre 440,0 millions d'euros en 2021.

(En millions d'euros)

	Exercice 2022	Exercice 2021
Résultat net – attribuable aux propriétaires de la Société Mère	210,7	191,1
Autres produits et charges opérationnels (Part du Groupe)	463,4	333,9
Produit financier des actions Visa (part du Groupe)	-41,5	-
Impôt sur les autres produits et charges opérationnels	-87,8	-85,0
Résultat net normalisé – attribuable aux propriétaires de la Société Mère	544,9	440,0

B

B.4.1.8 Résultat net par action

Le nombre moyen pondéré d'actions s'est élevé à 281 179 484 sur la période. A fin décembre 2022, les instruments dilutifs sont constitués d'options de souscription d'actions (correspondant à 457 917 actions) et de l'effet des emprunts obligataires convertible (correspondant à 12 775 380 actions).

(En millions d'euros)

	Exercice 2022	%	Exercice 2021	%
Résultat net [a]	210,7	4,8%	191,1	5,2%
Résultat net dilué [b]	219,2	5,0%	199,2	5,4%
Résultat net normalisé [c]	544,9	12,5%	440,0	11,9%
Résultat net normalisé dilué [d]	553,3	12,7%	448,1	12,1%
Nombre moyen d'actions [e]	281 179 484		279 668 350	
Impact des instruments dilutifs	13 233 297		13 668 623	
Nombre moyen dilué d'actions [f]	294 412 781		293 336 973	
<i>En euros</i>				
Résultat Net Par Action (RNPA) [a]/[e]	0,75		0,68	
Résultat Net Par Action (RNPA) dilué [b]/[f]	0,74		0,68	
Résultat Net Par Action (RNPA) normalisé [c]/[e]	1,94		1,57	
Résultat Net Par Action (RNPA) dilué normalisé [d]/[f]	1,88		1,53	



B.4.2 Tableau de flux de trésorerie

(En millions d'euros)	Exercice 2022	Exercice 2021
Excédent Brut Opérationnel (EBO)	1 132,5	933,5
Investissements opérationnels	- 324,9	- 225,6
Paiements des loyers (loyers sous IFRS 16)	- 75,6	- 72,1
Variation du besoin en fonds de roulement	99,8	62,1
Flux de trésorerie opérationnel	831,8	697,9
Impôts payés	- 78,8	- 114,4
Coût de l'endettement financier net payé	- 22,4	- 29,1
Réorganisation provenant des autres produits et charges opérationnels	- 28,2	- 15,5
Rationalisation & frais associés provenant des autres produits et charges opérationnels	- 8,8	- 7,6
Coûts d'intégration et d'acquisition	- 155,2	- 99,7
Autres variations	- 18,7	- 17,7
Flux de trésorerie disponible	519,6	413,9
Acquisitions et cession (solde net)	290,9	- 315,5
Augmentation de capital	13,7	23,4
Impact net OCEANE	- 11,4	- 11,3
Investissements financiers nets à long terme	- 6,7	- 6,8
Dividendes versés	- 13,2	- 21,0
Autres variations	115,5	- 0,2
Flux de trésorerie net	908,4	82,5
Trésorerie nette/(Endettement net) d'ouverture	- 3 125,6	- 3 211,3
Variation de trésorerie	908,4	82,5
Variation de trésorerie des activités discontinues	-	186,1
Incidence des variations de cours de monnaies étrangères sur la trésorerie	15,2	20,0
Trésorerie nette/(Endettement net) de clôture avant IFRS 5	- 2 201,9	- 2 922,7
Trésorerie nette de TSS	-	202,9
Trésorerie nette/(Endettement net) de clôture	- 2 201,9	- 3 125,6

Le flux de trésorerie disponible représente la variation de la trésorerie nette ou de l'endettement net, hors variations de fonds propres, dividendes versés, impact des fluctuations des taux de change sur le solde de trésorerie net d'ouverture et acquisitions, investissements financiers et cessions nets.

En 2022, la définition du flux de trésorerie disponible a été révisée. Les investissements financiers nets à long terme sont désormais exclus de cette définition.

A fin décembre 2022, le flux de trésorerie disponible s'est élevé à 519,6 millions d'euros, contre 413,9 millions d'euros en 2021.

L'Excédent Brut Opérationnel de 1 132,5 millions d'euros a atteint 26,0% du chiffre d'affaires.

Les investissements opérationnels se sont élevés à 324,9 millions d'euros, soit 7,4% du chiffre d'affaires. La capitalisation relative aux investissements dans les plateformes logicielles, dans le cadre de la modernisation des plateformes technologiques propriétaires, s'est élevée à 175,7 millions d'euros.

La variation positive du besoin en fonds de roulement s'est élevée à 98,4 millions d'euros, en ligne avec l'amélioration déjà enregistrée au cours du premier semestre de l'année de 86,1 millions d'euros.

Le Groupe peut affacturer une partie de ses comptes clients dans le cadre de sa gestion courante de trésorerie. Le montant des créances affacturées au 31 décembre 2022 n'est pas significatif et est aligné sur le niveau du 31 décembre 2021.

Les impôts payés ont atteint 78,8 millions d'euros.

Le coût de l'endettement financier net payé de 22,4 millions d'euros s'explique principalement par les intérêts sur les emprunts obligataires et les obligations convertibles.

Les sorties de trésorerie liées aux coûts de réorganisation et aux coûts de rationalisation ont représenté respectivement 28,2 millions d'euros et 8,8 millions d'euros.

Les coûts d'intégration de 155,2 millions d'euros correspondent principalement aux coûts relatifs à l'intégration d'Ingenico, aux coûts liés aux plans de synergie et aux autres acquisitions récentes (ANZ, SPS, Acepta).

Les **acquisitions nettes des cessions** représentent principalement :

- La trésorerie reçue suite à la cession de TSS ;
- Les paiements relatifs à l'acquisition de Cardlink, d'Axepta, d'ANZ et des intérêts minoritaires de GoPay.

En 2022, l'**augmentation de capital** de 13,7 millions d'euros correspond à l'émission d'actions ordinaires suite à l'exercice d'options d'achat d'actions et au plan d'actionnariat des salariés (Boost Plan).

L'impact négatif des **obligations convertibles** sur la trésorerie nette a atteint 11,4 millions d'euros, représentant l'augmentation sans impact trésorerie de la désactualisation des obligations convertibles et des intérêts capitalisés y afférents.

Les **investissements financiers** nets se sont élevés à 6,7 millions d'euros.

Les **autres variations** sont principalement constituées du prix de cession des actions Visa.

La **variation de cours des monnaies étrangères**, qui est déterminée sur l'exposition de la dette ou de la trésorerie par pays, a eu un impact positif de 15,3 millions d'euros.

B.4.2.1 Investissements

Investissements en 2022

En 2022, le total des dépenses d'investissement (acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles enregistrées au bilan) du Groupe s'est élevé à 324,9 millions d'euros. Ces dépenses d'investissement sont composées principalement de :

Coûts de développement capitalisés. Les frais de développement immobilisés, qui correspondent aux développements logiciels au cœur des produits du Groupe, se sont élevés à 175,7 millions d'euros en 2022, augmentant de 62,5 millions d'euros suite à l'accélération du plan de synergies sur les produits, en raison des nombreuses acquisitions récentes. Ce montant a été consacré premièrement au développement des plateformes logicielles du Groupe dans deux domaines principaux (i) la création de nouveaux produits ou l'amélioration de produits existants avec de nouvelles fonctionnalités (ii) la mise en conformité de la plateforme de *processing* aux nouvelles réglementations.

Les **autres acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles** comprennent (i) les investissements dans des infrastructures partagées, infrastructures qui ne sont pas dédiées à un seul client et qui consistent principalement en des logiciels, serveurs, équipements de réseaux et de stockage, et (ii) les investissements dans des infrastructures dédiées à des clients spécifiques, principalement des serveurs dédiés et terminaux loués aux clients.

Le tableau suivant détaille le montant des dépenses d'investissement (acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles) par type de dépense pour les périodes indiquées.

(En millions d'euros)

	Exercice 2022	Exercice 2021
Production immobilisée	175,7	113,2
Autres acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	149,2	111,2
TOTAL ACQUISITIONS D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES	324,9	224,4

Investissements financiers bruts

En 2022, les investissements financiers net totaux se sont élevés à 290,9 millions d'euros et ont principalement concerné les acquisitions des portefeuilles marchands d'Axepta, d'ANZ et d'Eurobank, nettes de la cession de TSS.

B.4.2.2 Immobilisations corporelles importantes existantes ou planifiées

Au 31 décembre 2022, le Groupe détenait des immobilisations corporelles d'une valeur nette totale d'environ 227,0 millions d'euros, principalement constituées des équipements (en particulier informatiques) utilisés dans les centres de production, et plus particulièrement au sein des centres de données. Le Groupe loue la quasi-totalité de ses biens immobiliers, alors que ses équipements informatiques sont généralement achetés.

Les immobilisations corporelles détenues ou louées par le Groupe sont essentiellement constituées :

- De bâtiments administratifs et de bureaux, pour les besoins des fonctions administratives et commerciales du Groupe, dans l'ensemble des pays dans lesquels le Groupe exerce

ses activités. Les principaux sites loués se situent en France (notamment le site de Seclin où est basée sa plus importante unité opérationnelle ainsi que le site de Paris la Défense où la Société a ses bureaux), en Belgique, en Suisse, aux Pays-Bas, en Italie, en Allemagne, en Suède, en Espagne, au Luxembourg, en Pologne, en Autriche, au Royaume-Uni, aux Etats-Unis, en Malaisie, à Singapour, et en Australie et Nouvelle-Zélande ;

- Les principaux centres de données du Groupe sont localisés dans les sites situés en France (site de Seclin et site de Vendôme – seul bâtiment appartenant à Worldline-), en Belgique (site de Bruxelles), au Luxembourg et en Allemagne (site de Francfort). Le Groupe loue des centres de données en France, aux Pays-Bas, en Italie, au Luxembourg, en Allemagne, en Suède, en Espagne, en Turquie, aux Etats-Unis, au Canada, en Argentine, en Australie, en Nouvelle-Zélande et en Inde. En Suisse, le Groupe achète des services d'infrastructures à SIX Group. Le Groupe loue également, auprès de tiers interconnectés avec ses propres centres de données, quatre centres de télécommunications européens (situés en France, en Belgique et en Allemagne). Enfin, le Groupe utilise les infrastructures à la demande des fournisseurs de Cloud public, entre autres Amazon Web Services, Google Cloud et Microsoft Azure ;

- D'infrastructures techniques de centres de données, de biens mobiliers, d'équipements (en particulier informatiques) et de serveurs de centres de données, dont le Groupe est propriétaire au travers de ses entités locales ;
- D'un atelier d'assemblage au Royaume-Uni pour la fabrication des bornes libre-service.

Le Groupe considère que le taux d'utilisation de ses différentes immobilisations corporelles est cohérent avec son activité et son évolution projetée et avec ses investissements en cours et planifiés.

B.4.3 Politique de financement

Structure de financement

Les besoins de liquidités estimés de Worldline sont actuellement entièrement couverts par la trésorerie brute, les facilités de crédit renouvelable à long terme, des emprunts à long terme et la génération de trésorerie.

A cet égard, le 20 décembre 2018, Worldline (en tant qu'emprunteur) a signé une facilité de crédit renouvelable de cinq ans (la « Facilité ») pour un montant de 600 millions d'euros, à échéance décembre 2023, avec une option pour Worldline de demander la prolongation de la date d'échéance de la Facilité jusqu'en décembre 2025. En octobre 2019, une première extension a été demandée et approuvée par les banques. La date d'échéance de la Facilité était décembre 2024.

En octobre 2020, une seconde prolongation a été demandée et approuvée par les banques pour un montant de 554 millions d'euros. Par conséquent, le montant de cette Facilité est de 600 millions d'euros jusqu'en décembre 2024 et de 554 millions d'euros entre décembre 2024 et l'échéance finale en décembre 2025.

En janvier 2021, suite à l'accord des prêteurs, une facilité de crédit renouvelable existante de 750 millions d'euros d'Ingenico Groupe SA (en tant qu'emprunteur), à échéance juillet 2023, a été modifiée et prolongée comme suit : modification de l'emprunteur devenu Worldline SA, diminution du montant de 750 millions d'euros à 450 millions d'euros, mise à jour des conditions de marge et engagements financiers/*covenants*, et échéance prolongée jusqu'en janvier 2024. Le 27 décembre 2022, les prêteurs ont accepté de prolonger la facilité de crédit jusqu'en décembre 2025, de sorte que les dates d'échéance des deux facilités sont désormais alignées.

Les deux facilités de crédit renouvelable précitées sont disponibles pour répondre aux besoins de financement généraux du Groupe.

Au 31 décembre 2022, aucun tirage n'avait été effectué ni sur la facilité de crédit revolving Worldline de 600 millions d'euros, ni sur celle de 450 millions d'euros.

Worldline a conclu le 12 avril 2019 un programme de *Negotiable European Commercial Papers* (NEU CP) pour optimiser ses charges financières et améliorer la trésorerie du Groupe pour un montant initial maximum de 600 millions d'euros, augmenté à 1 000 millions d'euros en décembre 2020. Au 31 décembre 2022, l'encours du programme était de 45 millions d'euros.

Par ailleurs, le 30 juillet 2019, Worldline a émis des obligations sans intérêt convertibles en actions nouvelles et/ou échangeables contre des actions existantes (OCEANes) de Worldline pour un montant de 600 millions d'euros à échéance 30 juillet 2026, sauf si les obligations ont fait l'objet d'un remboursement anticipé, d'une conversion ou d'un achat suivi d'une annulation.

Worldline a ensuite émis, le 18 septembre 2019, des obligations pour un montant de 500 millions d'euros. Ces obligations viennent à échéance le 18 septembre 2024 et produisent un intérêt annuel de 0,25% par an sur le montant du capital restant dû. Ces obligations sont notées BBB par S&P Global Ratings conformément à la cote de crédit d'entreprise de la Société, et les termes et conditions reflètent la documentation standard *Investment Grade*.

Ces deux émissions obligataires ont financé l'acquisition de la participation minoritaire de 36,4% d'equensWorldline qui a été entièrement payée en numéraire au cours du mois de septembre 2019.

En juin 2020, dans le cadre du financement de la composante *cash* de l'acquisition d'Ingenico (actions et OCEANes), au titre d'un EMTN (*Euro Medium Term Note*) de 4 milliards d'euros coté au Luxembourg et daté du 22 juin 2020, Worldline a finalisé deux émissions d'obligations pour un montant de 500 millions d'euros chacune. La première émission obligataire vient à échéance le 30 juin 2023 et produit un intérêt annuel de 0,50% sur le montant du capital restant dû. La deuxième émission obligataire vient à échéance le 30 juin 2027 et produit un intérêt annuel de 0,875% sur le montant du capital restant dû. Les obligations sont notées BBB par S&P Global Ratings. Les obligations sont cotées à la Bourse de Luxembourg.

En juillet 2020, Worldline a émis des obligations sans intérêt convertibles en actions nouvelles et/ou échangeables contre des actions existantes de Worldline pour un montant d'environ 600 millions d'euros à échéance 30 juillet 2025, sauf si les obligations ont fait l'objet d'un remboursement anticipé, d'une conversion ou d'un achat suivi d'une annulation. Le produit de ces obligations a été également consacré au financement de l'acquisition d'Ingenico.

En décembre 2020, Worldline a réalisé une émission additionnelle d'obligations sans intérêt, convertibles en actions nouvelles et/ou échangeables contre des actions existantes de Worldline pour un montant d'environ 200 millions d'euros à échéance 30 juillet 2026, entièrement assimilables aux OCEANes à échéance 2026 émises en juillet 2019.

Suite à l'acquisition d'Ingenico, les dettes suivantes supplémentaires sont supportées par Worldline :

- En septembre 2017, Ingenico a réalisé une émission obligataire d'un montant de 600 millions d'euros. L'émission obligataire arrive à échéance en septembre 2024 et produit des intérêts de 1,625% par an sur le principal en circulation. Une substitution d'émetteur a été approuvée lors d'une Assemblée Générale des détenteurs des obligations détenues en mai 2021, et Worldline est désormais l'émetteur de ces obligations ;
- En mai 2018, Ingenico a souscrit à deux *Schuldschein* pour un montant de respectivement 25 millions d'euros et 30 millions d'euros. L'échéance de ces placements privés est fixée à mai 2025 et ils portent un intérêt de 1,677% par an sur le montant du capital restant dû. Suite à la signature en juin 2021 d'accords de substitution et de modification d'emprunteurs avec les prêteurs, Worldline a remplacé Ingenico et est désormais l'emprunteur ;

Note de crédit

Le 4 septembre 2019, Standard & Poor's Global a attribué une note de crédit d'émetteur BBB *investment grade* à Worldline, avec une perspective stable. Cette notation a été confirmée le 3 février 2020 et le 19 novembre 2021, Standard & Poor's Global a également confirmé une notation de crédit à court terme A-2 à Worldline.

Politique d'investissement

Worldline a pour politique de louer ses bureaux et autres actifs immobiliers, administratifs ou opérationnels. Certains autres actifs immobilisés tels que les équipements informatiques et les véhicules de société peuvent être financés par des contrats de location simple ou de location-financement sélectionnés en fonction du coût du financement et du type de financement les plus adaptés aux actifs concernés.

B

B.4.4 Informations financières pro forma

Contexte et cadre réglementaire

Les informations financières consolidées pro forma, qui comprennent un compte de résultat consolidé pro forma pour l'ensemble de l'année 2022, reflètent les impacts de la cession des activités Terminal, Software, and Services («TSS»), qui a été finalisée le 30 septembre 2022, aux fonds Apollo (NYSE : APO). A cette date, le Groupe a cédé 84,96 % des activités TSS et a conservé une participation résiduelle de 15,04 %, qui a été cédée le 1er janvier 2023. De plus amples informations sur cette cession et la contrepartie reçue sont présentées dans la note 3 des états financiers consolidés du Groupe.

Ces informations financières consolidées pro forma ont été préparées en supposant que la cession de 100 % des actions de TSS est intervenue le 1^{er} janvier 2022 pour le compte de résultat consolidé. La cession ayant eu lieu le 30 septembre 2022, les informations financières consolidées pro forma ne comprennent pas d'état de la situation financière consolidée pro forma.

Ces informations financières consolidées pro forma sont établies conformément à l'annexe 20 «Informations pro forma» du règlement délégué (UE) 2019/980 de la Commission complétant le règlement européen n° 2017/1129, aux lignes directrices publiées par l'ESMA (ESMA 32-382-1138) et conformément à la position-recommandation n° 2021-02 de l'Autorité des Marchés Financiers.

Les informations financières consolidées pro forma, établies à titre purement illustratif, présentent une situation hypothétique par nature, et ne sont donc pas représentatives des résultats d'exploitation ou de la situation financière du Groupe Worldline qui auraient été obtenus si la cession avait été finalisée le 1^{er} janvier 2022, ni des résultats d'exploitation ou de la situation financière actuels ou futurs du Groupe Worldline à la suite de la vente des activités TSS.

Base de préparation

Les informations financières consolidées proforma ont été préparées sur la base :

- du compte de résultat consolidé du Groupe Worldline pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, établi conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union européenne et qui a été audité par Deloitte & Associés et Grant Thornton. Comme indiqué dans les notes 1 et 3 des états financiers consolidés du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, les activités de TSS sont classées en activités abandonnées dans le compte de résultat consolidé du Groupe à compter du 25 septembre 2021 conformément à la norme IFRS 5,
- de accord de transfert modifié signé entre Worldline et Apollo le 29 septembre 2022.

Les informations financières consolidées pro forma sont préparées conformément aux principes comptables utilisés pour la préparation des états financiers consolidés historiques audités du groupe Worldline pour l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Tous les ajustements pro forma sont directement attribuables à la cession. Ces ajustements pro forma ont été préparés et calculés sur la base des informations disponibles et de certaines hypothèses que la direction du groupe Worldline considère comme raisonnables à la date de préparation du document.



Compte de résultat consolidé pro forma

<i>(En millions d'euros)</i>	Compte de résultat Worldline annuel clos au 12 décembre 2022	Impacts directement liés à la cession (1)	Transactions intragroupes (2)	Compte de résultat pro forma Worldline annuel clos au 12 décembre 2022
Chiffre d'affaires	4 364,1		3,1	4 367
Charges de personnel	(1 394,7)			(1 395)
Charges opérationnelles	(2 105,3)		(1,9)	(2 107)
Marge opérationnelle	864,1		1,2	865,3
<i>En % du Chiffre d'affaires</i>	<i>19,8 %</i>			<i>19,8 %</i>
Autres produits et charges opérationnels	(529,0)		8,3	(521)
Résultat opérationnel	335,0		9,5	344,6
<i>En % du Chiffre d'affaires</i>	<i>7,7 %</i>			<i>7,9 %</i>
Charges financières	(171,7)			(171,7)
Produits financiers	130,8			131,8
Résultat financier	(40,9)			(39,9)
Résultat avant impôt	294,1		10,6	304,7
Charge d'impôt	(78,8)		(2,5)	(81,3)
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	(0,5)			(0,5)
Résultat Net des activités non poursuivies	88,5	(29,1)		59,3
Résultat net	303,3	(29)	8,0	282,2
Dont attribuable aux :				-
- propriétaires de la société mère	210,7		8,0	307,3
- participations ne donnant pas le contrôle	4,1			4,1

Retraitements proforma reflétés dans le compte de résultat proforma pour l'ensemble de l'exercice clos le 31 décembre 2022

Les ajustements pro forma appliqués au compte de résultat consolidé de Worldline au 31 décembre 2022 ci-dessus visent à présenter le compte de résultat consolidé du groupe Worldline pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022 comme si la vente de TSS avait été finalisée le 1^{er} janvier 2022.

Les colonnes reflètent les ajustements pro forma suivants :

- (1) Les impacts directement liés à la cession sont liés à un ajustement de prix basé sur la date de cession qui ne serait pas applicable si la cession avait eu lieu le 1^{er} janvier 2022.

- (2) Transactions intra-groupe réalisées entre les activités de TSS et les activités poursuivies du groupe Worldline : ces transactions intra-groupe ont été éliminées dans les états financiers consolidés du groupe Worldline pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 et sont par conséquent retraitées pour les besoins de l'information consolidée pro forma dans la mesure où elles sont réputées réalisées avec des entités extérieures au groupe pour les 9 premiers mois de l'année 2022.

Ces ajustements pro forma ne devraient pas avoir d'impact prolongé sur le compte de résultat consolidé du Groupe.

B.4.5 Rapport des Commissaires aux comptes sur les informations financières pro forma relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2022

Au Directeur général,

En notre qualité de commissaires aux comptes et en application du règlement (UE) 2017/1129 complété par le règlement délégué (UE) 2019/980, nous avons établi le présent rapport sur les informations financières pro forma de la société Worldline SA (la « Société ») relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2022 incluses dans le paragraphe B.4.4 du document d'enregistrement universel 2022 (les « Informations Financières Pro Forma »)

Ces Informations Financières Pro Forma ont été préparées aux seules fins d'illustrer l'effet que la cession des activités Terminal, Software, and Services (« TSS ») aurait pu avoir sur le compte de résultat consolidé de l'exercice clos le 31 décembre 2022 de la Société, si la cession avait pris effet au 1er janvier 2022. De par leur nature même, elles décrivent une situation hypothétique et ne sont pas nécessairement représentatives de la situation financière ou des performances qui auraient pu être constatées si la cession était intervenue à une date antérieure à celle de sa survenance réelle ou envisagée.

Ces Informations Financières Pro Forma ont été établies sous votre responsabilité en application des dispositions du règlement (UE) 2017/1129 et des orientations de l'ESMA relatives aux informations financières pro forma.

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, d'exprimer une conclusion, dans les termes requis par l'annexe 20, section 3, du règlement délégué (UE) 2019/980, sur le caractère correct de l'établissement des Informations Financières Pro Forma sur la base indiquée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle

de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relatives à cette mission. Ces diligences, qui ne comportent ni audit ni examen limité des informations financières sous-jacentes à l'établissement des Informations Financières Pro Forma, ont consisté principalement à vérifier que les bases à partir desquelles ces Informations Financières Pro Forma ont été établies concordent avec les documents source tels que décrits dans les notes explicatives aux Informations Financières Pro Forma, à examiner les éléments probants justifiant les retraitements pro forma et à nous entretenir avec la direction de la Société pour collecter les informations et les explications que nous avons estimé nécessaires.

A notre avis :

- les Informations Financières Pro Forma ont été établies correctement sur la base indiquée ;
- cette base est conforme aux méthodes comptables appliquées par la Société.

Ce rapport est émis aux seules fins :

- du dépôt auprès de l'AMF du document d'enregistrement universel 2022,
- et, le cas échéant, de l'admission aux négociations sur un marché réglementé, et/ou d'une offre au public, de titres financiers de la Société en France et dans les autres pays de l'Union européenne dans lesquels le prospectus, comprenant ce document d'enregistrement universel, approuvé par l'AMF, serait notifié,

et ne peut pas être utilisé dans un autre contexte.

Paris-La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 27 avril 2023

Les commissaires aux comptes

Deloitte & Associés

Véronique Laurent

Grant Thornton

Membre français de Grant Thornton International

Virginie Palethorpe

B



B.5 Etats financiers consolidés

B.5.1 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2022

A l'Assemblée générale de la société Worldline,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Worldline relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité des comptes.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations – Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Comptabilisation et présentation de la cession du segment TSS (Terminals, Solutions & Services)

« Note 1 – Variation de périmètre » et « Note 3 – Actifs destinés à être cédés et activités non poursuivies » de l'annexe des comptes consolidés

Point clé de l'audit	Réponse apportée
<p>Comme indiqué dans la note 3 de l'annexe des comptes consolidés, le 28 septembre 2021, votre Conseil d'administration a validé la stratégie de cession du segment TSS (Terminals, Solutions & Services), composé principalement de la société Banks and Acquirers International Holding (BAIH) et de ses filiales exploitant l'activité terminaux de paiement du Groupe. A compter de cette date et conformément à la norme IFRS 5, les activités du segment TSS ont été classées comme détenues en vue de la vente et leur résultat net après impôt a été présenté sur une ligne distincte du compte de résultat, en résultat des activités non poursuivies.</p> <p>Le 30 septembre 2022, Worldline a signé un accord final avec les fonds d'investissement gérés par Apollo (le « fonds Apollo »), pour la cession de 84,96 % du capital des activités liées à TSS le 30 septembre 2022 et des 15,04 % résiduels le 1^{er} janvier 2023. Conformément aux principes de la norme IFRS 10, cette transaction a engendré une perte du contrôle exclusif de l'activité TSS. Par conséquent, les actifs et passifs de l'activité TSS, classés en actifs destinés à être cédés dans les comptes consolidés à fin décembre 2021, conformément à IFRS 5, ont été décomptabilisés à la date de cession effective.</p> <p>Comme détaillé dans la note 3 de l'annexe des comptes consolidés, le résultat net provenant des activités non poursuivies s'est élevé pour l'exercice 2022 à 88,5 millions d'euros et comprend principalement :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● le résultat net du segment TSS pour la période de neuf mois allant du 1^{er} janvier 2022 au 30 septembre 2022 pour un montant positif de 116,3 millions d'euros ; ● la moins-value avant impôt liée à la perte de contrôle du segment TSS pour un montant de 94,2 millions d'euros ; ● un produit d'impôt de 97,5 millions d'euros, lié à la cession des titres ; ● les coûts encourus en lien direct avec la cession du segment TSS pour un montant, net d'impôt, de 30,9 millions d'euros. <p>Comme indiqué dans la note 1, le résultat de la perte de contrôle a été évalué sur la base d'un prix de cession de 2 109,8 millions d'euros pour l'activité TSS, principalement constitué de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● 640 millions d'euros correspondant à la juste valeur des actions de préférence de l'entité Poséidon Bidco, la holding d'acquisition de TSS, représentant 12,7 % de son capital et 5 % des droits de vote, déterminée conformément à la norme IFRS 9 ; ● 311,9 millions d'euros correspondant à la juste valeur de la participation résiduelle de 15,04 % dans TSS, cédée le 1^{er} janvier 2023, déterminée conformément à la norme IFRS 9 ; ● 53,9 millions d'euros correspondant à la juste valeur du différé de paiement à recevoir par le fonds Apollo dans deux ans ; ● 1 115,6 millions d'euros correspond au paiement reçu en 2022 au titre de l'opération de cession. <p>Nous avons considéré la comptabilisation et la présentation de la cession du segment TSS comme un point clé de l'audit, compte tenu :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● de l'importance de la transaction qui porte sur la totalité d'un secteur opérationnel du Groupe ; ● du recours aux estimations et au jugement de la Direction pour l'évaluation de certaines composantes du prix de cession, évaluées à la juste valeur et constatées en actifs financiers courants et non courants dans le bilan à la clôture ; ● de l'impact significatif sur la présentation des comptes consolidés et de leurs notes annexes. 	<p>Nos travaux ont principalement consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● prendre connaissance des termes et conditions de l'accord final de cession du segment TSS, signé avec le fonds Apollo ; ● examiner la correcte évaluation du résultat de la perte de contrôle au 30 septembre 2022, au regard des termes et conditions de l'accord final signé avec le fonds Apollo ; ● procéder à la revue de l'évaluation de la juste valeur du prix de cession et les modalités de sa détermination au regard de la norme IFRS 9, notamment pour ce qui concerne : <ul style="list-style-type: none"> ● le modèle et les principales hypothèses retenues pour la détermination de la juste valeur des actions de préférence de l'entité Poséidon Bidco, ainsi que le recalcul de leur juste valeur, avec l'aide de nos experts en évaluation d'instruments financiers, ● l'évaluation de la juste valeur des actifs financiers courants correspondant à la participation résiduelle de 15,04 %, cédée le 1^{er} janvier 2023 ; ● vérifier la correcte évaluation des coûts liés à la cession, venant en diminution du prix de cession ; ● procéder à l'examen des impacts fiscaux associés à cette cession, notamment en ce qui concerne l'évaluation du produit d'impôt comptabilisé, avec l'aide de nos experts en fiscalité et après entretien avec la Direction fiscale du Groupe. <p>Nous avons enfin apprécié le caractère approprié des informations fournies au titre de la cession du segment TSS, dans les notes 1 et 3 de l'annexe des comptes consolidés.</p>





Eléments financiers

Etats financiers consolidés

Evaluation des goodwill

« Note 9.1 – Goodwill » de l'annexe des comptes consolidés

Point clé de l'audit

Comme indiqué dans la note 9.1 de l'annexe des comptes consolidés, la valeur nette des goodwill au 31 décembre 2022 s'élève à 10 183 millions d'euros.

Les goodwill sont alloués aux Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) pour les besoins des tests de dépréciation. Votre Groupe considère que les UGT correspondent aux 3 lignes de services définies par IFRS 8, ces UGT ou groupes d'UGT représentant au sein du Groupe le niveau le plus bas auquel les goodwill sont suivis pour des besoins de gestion interne.

Au 31 décembre 2022, les goodwill se répartissent ainsi entre les trois secteurs opérationnels :

- Services Commerçants : 8 890,6 millions d'euros ;
- Services Financiers : 1 270,3 millions d'euros ;
- Mobilité & Services Web Transactionnels : 22,5 millions d'euros.

La valeur recouvrable des goodwill a été évaluée sur la base de leur valeur d'utilité, estimée à partir des projections de flux de trésorerie du dernier plan à trois ans, tel qu'approuvé par le Comité exécutif et le Conseil d'administration et des flux de trésorerie extrapolés pour avoir une période totale de 5 ans de projections de flux de trésorerie.

Nous avons considéré que l'évaluation des goodwill constituait un point clé de l'audit compte tenu de leur valeur significative dans le bilan du Groupe et des estimations réalisées par la Direction pour déterminer leur valeur recouvrable et notamment les hypothèses retenues en termes de performance projetée, de taux d'actualisation et de croissance à l'infini.

Réponse apportée

Dans le cadre de nos travaux, nous avons pris connaissance :

- du processus d'élaboration et d'approbation des estimations et hypothèses retenues par la Direction dans le cadre des tests de dépréciation et
- des modalités d'approbation des résultats de ces tests par les organes de gouvernance.

Nous avons par ailleurs apprécié le caractère approprié du modèle retenu pour déterminer la valeur d'utilité des UGT. Nous avons examiné les données et les hypothèses clés utilisées pour la détermination de la valeur d'utilité des goodwill, apprécié la sensibilité des évaluations à ces hypothèses et contrôlé les calculs effectués par votre Groupe avec le support de nos spécialistes en évaluation.

Nos travaux sur les valeurs d'utilité ont principalement porté sur les modalités de détermination des flux de trésorerie prévisionnels pour lesquels nous avons apprécié :

- la cohérence des données de base avec le budget 2022, approuvé par le Comité exécutif et le Conseil d'administration ainsi que les estimations de la Direction issues du dernier plan à 3 ans et de l'extrapolation des flux de trésorerie sur 2 ans ;
- la cohérence avec les performances passées et les perspectives de marché ;
- les taux d'actualisation dont nous avons examiné les modalités de détermination et la cohérence avec les hypothèses de marché sous-jacentes, en faisant appel à nos spécialistes internes en évaluation.

Nous avons également apprécié le caractère approprié de l'information donnée dans la note 9.1 de l'annexe aux comptes consolidés, en particulier s'agissant des hypothèses clés et de l'analyse de sensibilité.

Comptabilisation du chiffre d'affaires découlant des activités transactionnelles

« Note 4 – Chiffre d'affaires, information sectorielle, créances clients et comptes rattachés » de l'annexe des comptes consolidés

Point clé de l'audit

Pour les prestations de services portant sur les activités transactionnelles des secteurs d'activités Services aux Commerçants et Services Financiers, le chiffre d'affaires est comptabilisé au cours de la période durant laquelle les transactions ont été traitées.

Ces activités sont dépendantes de nombreuses applications informatiques permettant de collecter et valoriser l'ensemble des transactions passant par les différentes plateformes informatiques de traitement des paiements du Groupe.

Nous avons considéré la comptabilisation du chiffre d'affaires découlant des activités transactionnelles comme un point clé de l'audit du fait de la complexité de l'architecture informatique et du nombre très élevé de transactions.

Réponse apportée

Nous avons pris connaissance et testé le dispositif de contrôle interne relatif à la sécurisation des flux comptabilisés dans le chiffre d'affaires du Groupe ; nos spécialistes informatiques nous ont assistés à ce titre pour mettre en œuvre les procédures suivantes :

- nous avons testé les contrôles généraux informatiques des principales applications informatiques traitant les flux de chiffre d'affaires résultant des activités transactionnelles ;
- nous avons également testé l'efficacité opérationnelle des contrôles automatiques ou manuels permettant de fiabiliser la validité et l'exhaustivité des enregistrements comptables.

Nous avons enfin apprécié la conformité du traitement comptable de chaque type de flux avec les termes des principaux contrats signés avec les clients.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L.225-102-1 du code de commerce figure dans les informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L.823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés, et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du Directeur Général. S'agissant de comptes consolidés, nos diligences comprennent la vérification de la conformité du balisage de ces comptes au format défini par le règlement précité.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

En raison des limites techniques inhérentes au macro-balisage des comptes consolidés selon le format d'information électronique unique européen, il est possible que le contenu de certaines balises des notes annexes ne soit pas restitué de manière identique aux comptes consolidés joints au présent rapport.

Par ailleurs, il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes consolidés qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Worldline par l'Assemblée générale du 30 juin 1997 pour Deloitte & Associés et par celle du 30 avril 2014 pour Grant Thornton.

Au 31 décembre 2022, Deloitte & Associés était dans la 26^{ème} année de sa mission sans interruption et Grant Thornton dans la 9^{ème} année, soit la 9^{ème} année pour les deux cabinets depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité des comptes de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il

collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au Comité des comptes

Nous remettons au Comité des comptes un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité des comptes, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité des comptes la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité des comptes des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 20 avril 2023

Les commissaires aux comptes

Grant Thornton

Membre français de Grant Thornton International

/DSS2/
Virginie PALETHORPE

Deloitte & Associés

/DSS1/
Véronique LAURENT

B.5.2 Compte de résultat consolidé

(En millions d'euros)		Exercice 2022	Exercice 2021
Chiffre d'affaires	Note 4	4 364,1	3 689,4
Charges de personnel	Note 5	- 1 394,7	- 1 249,5
Charges opérationnelles	Note 5	- 2 105,3	- 1 771,9
Marge opérationnelle		864,1	668,1
En % du Chiffre d'affaires		19,8%	18,1%
Autres produits et charges opérationnels	Note 6	- 529,0	- 363,9
Résultat opérationnel		335,0	304,2
En % du Chiffre d'affaires		7,7%	8,2%
Charges financières		- 171,7	- 54,6
Produits financiers		130,8	16,6
Résultat financier	Note 7	- 40,9	- 38,0
Résultat avant impôt		294,1	266,2
Charge d'impôt	Note 8	- 78,8	- 64,0
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence		- 0,5	- 1,1
Résultat Net des activités poursuivies		214,8	201,1
Résultat Net des activités non poursuivies		88,5	- 942,5
Résultat net		303,3	- 741,3
Dont attribuable aux :			
• propriétaires de la Société Mère des activités poursuivies		210,7	191,1
• propriétaires de la Société Mère des activités non poursuivies		88,5	- 942,5
• propriétaires de la Société Mère		299,2	- 751,4
• participations ne donnant pas le contrôle des activités poursuivies		4,1	10,3
• participations ne donnant pas le contrôle des activités non poursuivies		-	- 0,1
• participations ne donnant pas le contrôle	Note 13	4,1	10,2
Nombre moyen pondéré d'actions		281 179 484	279 668 350
Résultat net par action – attribuable aux propriétaires de la Société Mère (en euros) des activités poursuivies		0,75	0,68
Résultat net par action – attribuable aux propriétaires de la Société Mère (en euros) des activités non poursuivies		0,31	- 3,37
Résultat net par action – attribuable aux propriétaires de la Société Mère (en euros)	Note 13	1,06	- 2,69
Nombre moyen pondéré dilué d'actions		294 412 781	293 336 973
Résultat net dilué par action – attribuable aux propriétaires de la Société Mère des activités poursuivies		0,74	0,68
Résultat net dilué par action – attribuable aux propriétaires de la Société Mère des activités non poursuivies		0,30	- 3,21
Résultat net dilué par action – attribuable aux propriétaires de la Société Mère (en euros)	Note 13	1,05	- 2,53



Eléments financiers

Etats financiers consolidés

B.5.3 Etat du résultat global

(En millions d'euros)

	Exercice 2022	Exercice 2021
Résultat net de la période	303,3	- 741,3
Autres éléments du résultat global		
À reclasser en compte de résultat (recyclable):	- 67,7	209,7
Variation de la juste valeur des instruments financiers	3,1	- 0,6
Variation de la réserve de conversion	22,9	121,1
Eléments recyclables relatifs aux activités non poursuivies	- 93,8	89,2
Non reclassés en compte de résultat (non recyclable):	67,6	24,0
Gains et pertes actuariels générés sur la période liés aux engagements de retraite	94,3	25,9
Effet d'impôt sur les éléments non recyclables directement reconnus en capitaux propres	- 25,6	- 5,3
Eléments non recyclables relatifs aux activités non poursuivies	- 1,1	3,5
Total autres éléments du résultat global	- 0,1	233,7
Total Résultat global	303,1	- 507,6
Dont attribuable aux :		
• propriétaires de la Société Mère	316,1	- 519,0
• participations ne donnant pas le contrôle	- 13,0	11,4

B.5.4 Etats consolidés de la situation financière

B.5.4.1 Actif

<i>(En millions d'euros)</i>		Exercice 2022	Exercice 2021
Goodwill	Note 9	10 183,4	9 329,6
Autres Immobilisations incorporelles	Note 9	2 467,4	2 305,4
Immobilisations corporelles	Note 9	227,0	194,1
Droits d'utilisation	Note 10	293,8	280,1
Actifs financiers non courants	Note 7	786,4	131,1
Instruments financiers non courants		0,0	0,0
Impôts différés actifs	Note 8	98,5	39,0
Total des actifs non courants		14 056,4	12 279,4
Stocks	Note 5	67,6	42,1
Clients et comptes rattachés	Note 4	722,7	680,5
Impôts courants		34,0	27,6
Autres actifs courants	Note 5	295,0	261,5
Créances liées à l'activité d'intermédiation	Note 5	4 767,4	2 570,1
Instruments financiers courants	Note 5	315,9	8,7
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Note 7	1 599,5	1 126,3
Total des actifs courants		7 802,1	4 716,9
Actifs classés comme détenus en vue de la vente		0,0	3 048,5
TOTAL DE L'ACTIF		21 858,5	20 044,7

B



Eléments financiers

Etats financiers consolidés

B.5.4.2 Passif

(En millions d'euros)		Exercice 2022	Exercice 2021
Capital social		191,6	190,7
Primes		7 981,0	8 590,1
Réserves consolidées		776,4	834,2
Ecart de conversion		135,5	180,3
Résultat de l'exercice attribuable aux propriétaires de la Société Mère		299,2	- 751,4
Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la Société Mère		9 383,4	9 044,0
Participations ne donnant pas le contrôle	Note 13	1 154,7	871,0
Total capitaux propres		10 538,1	9 915,0
Provisions retraites et assimilées	Note 11	159,0	227,2
Provisions non courantes	Note 12	92,8	50,5
Passifs financiers	Note 7	3 198,8	3 509,7
Impôts différés passifs	Note 8	561,7	568,1
Dettes de location non courante	Note 10	256,6	253,9
Total des passifs non courants		4 268,8	4 609,3
Fournisseurs et comptes rattachés	Note 5	717,7	646,2
Impôts courants		168,2	81,3
Provisions courantes	Note 12	14,5	19,1
Instruments financiers courants	Note 7	1,2	1,6
Part à moins d'un an des passifs financiers	Note 7	602,7	742,6
Dettes liées à l'activité d'intermédiation	Note 5	4 767,4	2 570,2
Dettes de location courante	Note 10	73,0	55,7
Autres passifs courants	Note 5	706,8	508,8
Total des passifs courants		7 051,6	4 625,5
Passifs directement liés à des actifs classés comme détenus en vue de la vente		0,0	894,9
TOTAL DU PASSIF		21 858,5	20 044,7

B.5.5 Tableaux de flux de trésorerie consolidé

(En millions d'euros)		Exercice 2022	Exercice 2021
Résultat avant Impôt		294,1	266,2
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	Note 5.2	184,4	175,3
Amortissement du droit d'utilisation	Note 5.2	72,3	66,8
Dotations/(Reprises) nettes aux provisions d'exploitation		5,4	10,6
Dotations/(Reprises) nettes aux provisions financières		2,9	4,6
Dotations/(Reprises) nettes aux autres provisions opérationnelles		36,2	13,9
Dépréciation des actifs à long terme/Amortissement des relations clients (PPA)	Note 6	237,6	188,7
(Plus)/Moins-values de cessions d'immobilisations		29,0	- 0,7
Charges nettes liées aux options de souscription d'actions et assimilées		47,7	45,2
Pertes/(gains) sur instruments financiers et autres éléments financiers		0,7	- 4,9
Coût de l'endettement financier net	Note 7	37,3	38,3
Flux nets de trésorerie générés par l'activité avant variation du besoin en fonds de roulement, intérêts financiers et impôts		947,7	804,0
Impôts payés		- 78,8	- 114,4
Variation du besoin en fonds de roulement		99,9	62,1
Flux nets de trésorerie générés par l'activité des activités poursuivies		968,8	751,8
Flux nets de trésorerie générés par l'activité des activités non poursuivies		101,1	230,4
Flux nets de trésorerie générés par l'activité		1 069,9	982,2
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles		- 324,9	- 225,6
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		10,3	7,3
Investissements d'exploitation nets		- 314,6	- 218,3
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières	Note 1	- 750,1	- 330,7
Trésorerie et équivalents de trésorerie des sociétés acquises au cours de la période		86,5	-
Encaissements liés aux cessions financières		1 098,9	69,8
Trésorerie et équivalents de trésorerie des sociétés cédées au cours de la période		5,5	-
Dividende reçu des entités consolidées par mise en équivalence		1,5	-
Investissements financiers nets		442,3	- 261,0
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement des activités poursuivies		127,8	- 479,3
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement des activités non poursuivies		- 98,3	- 58,4
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement		29,5	- 537,7
Augmentation de capital		13,7	20,7
Emissions d'actions ordinaires sur l'exercice de la rémunération fondée sur des actions et frais connexes		-	2,7
Dividendes versés aux actionnaires minoritaires des filiales		- 12,4	- 21,3
Souscription de nouveaux emprunts	Note 7.3	-	1 639,7
Paiement des loyers et intérêts		- 75,6	- 72,1
Remboursements d'emprunts à long et à moyen terme	Note 7.3	- 617,0	- 1 970,2
Intérêts nets payés		- 22,4	- 29,1
Autres mouvements liés aux opérations de financement		105,0	- 4,6
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement des activités poursuivies		- 608,6	- 434,2
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement des activités non poursuivies		- 20,3	- 11,3
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement		- 629,0	- 445,5
Variation de trésorerie des activités poursuivies		487,9	- 161,7
Variation de trésorerie des activités non poursuivies		- 17,6	160,7
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets à l'ouverture		1 057,3	1 242,4
Variation de trésorerie	Note 7	487,9	- 0,9
Incidence des variations de cours de monnaies étrangères sur la trésorerie		6,6	20,0
Trésorerie et équivalents de trésorerie reclassés en fin de période en « Actifs détenus en vue de la vente »		-	- 204,0
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets à la clôture	Note 7	1 551,9	1 057,3



Eléments financiers

Etats financiers consolidés

B.5.6 Variation des capitaux propres consolidés

(En millions d'euros)	Nombre d'actions à la clôture (en milliers)	Capital social	Primes	Réserves consolidées	Ecarts de conversion	Résultat de l'exercice	Capitaux propres – attribuables aux propriétaires de la Société Mère	Participations ne donnant pas le contrôle	Capitaux propres
Au 1^{er} janvier 2021	279 135,5	189,8	8 527,5	627,6	- 28,1	163,7	9 480,6	904,6	10 385,2
● Augmentation de capital	1 349,3	0,9	62,6	- 40,6			22,9		22,9
● Affectation du résultat net de l'exercice précédent				163,8		- 163,8			
● Dividendes versés				-				- 9,8	- 9,8
● Options de souscription d'actions et assimilées				54,6			54,6		54,6
● Effets de réévaluation des options de vente et des compléments de prix				- 33,9			- 33,9		- 33,9
● Variations de périmètre				35,3			35,3	- 35,3	-
● Acquisition des intérêts minoritaires				6,4			6,4		6,4
● Autres				- 2,6			- 2,6		- 2,6
Transactions avec les actionnaires	1 349,3	0,9	62,6	183,0	-	- 163,8	82,7	- 45,1	37,6
● Résultat net de la période						- 751,4	- 751,4	10,2	- 741,2
● Autres éléments du résultat global				24,0	208,4	-	232,4	1,2	233,6
Total du résultat global de la période	-	-	-	24,0	208,4	- 751,4	- 519,0	11,4	- 507,6
Au 31 décembre 2021	280 484,8	190,7	8 590,1	834,2	180,3	- 751,4	9 044,0	871,0	9 915,0
● Augmentation de capital	1 285,0	0,9	29,1	- 17,3			12,7		12,7
● Affectation du résultat net de l'exercice précédent				- 751,4		751,4	-	-	-
● Dividendes versés				-			-	- 13,2	- 13,2
● Options de souscription d'actions et assimilées				52,1			52,1		52,1
● Effets de réévaluation des options de vente et des compléments de prix				- 44,2			- 44,2		- 44,2
● Variations de périmètre				1,8			1,8	309,3	311,0
● Autres			- 638,2	638,2	0,9		0,9	0,6	1,5
Transactions avec les actionnaires	1 285,0	0,9	- 609,1	- 120,8	0,9	751,4	23,3	296,7	320,0
● Résultat net de la période						299,2	299,2	4,1	303,3
● Autres éléments du résultat global				62,6	- 45,7		16,9	- 17,0	- 0,1
Total du résultat global de la période	-	-	-	62,6	- 45,7	299,2	316,1	- 13,0	303,1
Au 31 décembre 2022	281 769,8	191,6	7 981,0	776,4	135,5	299,2	9 383,3	1 154,7	10 538,1

B.5.7 Annexes aux comptes consolidés

B.5.7.1 Préambule

Worldline SA, Société Mère du Groupe Worldline, est une société anonyme de droit français, dont le siège social est situé à Tour Voltaire, 1 place des Degrés, 92800 Puteaux, France. La Société est immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 378 901 946 RCS Nanterre. Les actions Worldline SA sont cotées sur le marché Euronext Paris, sous le code ISIN FR0011981968 et ne font pas l'objet de cotation sur une autre place de marché. Worldline SA est la seule société cotée du Groupe. La Société est dirigée par un Conseil d'administration.

Worldline est un leader européen et le quatrième acteur mondial de référence dans le secteur des paiements et des services transactionnels. Les activités de Worldline sont organisées autour de trois axes : Services Commerçants, Services Financiers, Mobilité & Services Web Transactionnels. En septembre 2022, Worldline a cédé ses activités dans le segment Terminaux, Solutions & Services (« TSS »). A l'issue de la revue stratégique de cette activité, le Conseil d'administration a décidé de céder le segment TSS (Terminaux, Solutions & Services), afin de poursuivre une stratégie ambitieuse de transformation en une activité totalement autonome et indépendante. Dans ce contexte, cette Ligne de Services est comptabilisée selon IFRS 5 en tant qu'activité non poursuivie.

Les états financiers consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration le 20 février 2023. Ces états financiers consolidés deviendront définitifs après leur approbation par l'Assemblée Générale des actionnaires prévue le 8 juin 2023.

B.5.7.2 Base de préparation et principes comptables

Base de préparation des comptes consolidés

Conformément à la réglementation européenne n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les états financiers consolidés au 31 décembre 2022 ont été établis conformément aux normes comptables internationales, telles qu'approuvées par l'Union européenne au 31 décembre 2022. Les normes internationales comprennent les *International Financial Reporting Standards* (IFRS) publiées par l'*International Accounting Standards Board* (IASB), les *International Accounting Standards* (IAS), les interprétations du *Standing Interpretations Committee* (SIC) et de l'*International Financial Reporting Interpretations Committee* (IFRIC). Les principes comptables appliqués par le Groupe sont conformes à ces normes et interprétations.

Changements de principes comptables

Au 1^{er} janvier 2022, le Groupe a appliqué les normes, interprétations et amendements suivants sans impact significatif sur les états financiers du Groupe :

- Amendements à IAS 16 – Produit antérieur à l'utilisation prévue ;
- Amendements à IAS 37 – Contrats déficitaires – Coûts d'exécution des contrats ;
- Amendements à IFRS 3 – Référence au cadre conceptuel ;
- Améliorations annuelles, cycle 2018-2020.

Le Groupe n'a pas adopté de manière anticipée dans ses comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 les nouvelles normes, interprétations et amendements dont l'application n'est pas obligatoire au sein de l'Union européenne au 1^{er} janvier 2022, et considère qu'ils ne devraient pas avoir d'impact significatif sur son résultat et sa situation financière.

Les normes, interprétations et amendements publiés par l'IASB et non encore approuvés par l'Union européenne n'ont pas été appliqués par le Groupe.

Transaction entre entités sous contrôle commun

Dans le but de mieux refléter la substance économique des transactions entre entités sous contrôle commun, le Groupe a décidé de choisir la comptabilisation des actifs et passifs des entités acquises sous contrôle commun à la valeur historique dans les comptes consolidés en IFRS de Worldline. La différence entre le prix d'acquisition et l'actif net est reconnue directement en réserves.

Estimations comptables et jugements

Dans le cadre de la préparation des états financiers consolidés, la Direction émet des jugements et utilise des estimations et des hypothèses susceptibles d'avoir un impact sur le montant des actifs, passifs et charges comptabilisés dans les états financiers ainsi que sur les informations figurant en annexe sur les actifs et passifs éventuels en date d'arrêt.

En raison des incertitudes inhérentes à l'évaluation des estimations, le Groupe révisé régulièrement ses estimés sur la base des informations disponibles à date. Les impacts finaux pourraient différer de ces estimations.

Les estimations, hypothèses et jugements clés utilisés lors de la préparation des états financiers consolidés du Groupe sont liés aux éléments suivants :

- Les tests de dépréciation du *goodwill* (voir Note 9 « *Goodwill* et actifs immobilisés ») ;
- La reconnaissance du chiffre d'affaires et des coûts liés aux contrats à long terme (voir Note 4 « Chiffre d'affaires, information sectorielle, créances clients et comptes rattachés ») ;
- La capitalisation des frais de développement (voir Note 9.2 « Immobilisations incorporelles ») ;
- L'évaluation des actifs et passifs dans le cadre d'un regroupement d'entreprises (voir Note 1 « Variation de périmètre ») ;
- L'impact des activités non poursuivies (voir Note 3 « Actifs destinés à être cédés et activités non poursuivies ») ;
- La présentation de l'actif et du passif liés aux activités d'intermédiation (voir Note 5 « Eléments opérationnels »).

Exposition de Worldline à la situation en Ukraine et en Russie

Le 18 mars 2022, Worldline a informé de l'exposition de son Groupe à la situation en Ukraine et en Russie selon les recommandations de l'ESMA (European Securities and Market Authority) relayées par l'AMF (Autorité des marchés financiers). Compte tenu de l'évolution de la situation en Ukraine et du



Eléments financiers

Etats financiers consolidés

contexte géopolitique, et conformément à ses politiques d'entreprise, le Groupe Worldline, a appliqué immédiatement toutes les sanctions internationales applicables à la Russie et continuera à le faire aussi longtemps que nécessaire. Le Groupe a confirmé à l'époque que ses activités liées à la Russie étaient limitées et ne représentaient que 1,5% environ de son chiffre d'affaires annuel *pro forma* estimé pour 2021 des activités poursuivies, principalement dans le cadre de son activité plateforme en ligne, exploitée depuis l'extérieur de la Russie et permettant aux consommateurs nationaux d'effectuer des transactions en ligne avec des commerçants internationaux non russes. Plus largement, bien qu'ils ne soient pas exposés à l'Ukraine, les autres pays d'Europe de l'Est voisins de la Russie et de l'Ukraine (Pologne, Hongrie, Roumanie, Slovaquie, Moldavie, Estonie, Lituanie et Lettonie) ne représentent qu'environ 1,5% du chiffre d'affaires annuel *pro forma* estimé du Groupe en 2021, dont environ la moitié est liée aux activités de traitement des transactions (Services Financiers) dans les pays baltes. Ces activités ne sont pas impactées par le conflit actuel en Ukraine.

Worldline possède toujours une entité juridique historique liée à TSS en Russie, qui a dû être exclue du périmètre de cession de TSS. L'activité de cette entité est résiduelle et affiche une forte baisse. Elle devrait être cédée ou liquidée.

Au 31 décembre 2022, l'actif net de l'entité Russe a été entièrement déprécié (3,7 millions d'euros).

Prise en compte des risques liés au changement climatique

L'exposition mondiale actuelle du Groupe aux conséquences à court terme du changement climatique est limitée. Par conséquent, à ce stade, les répercussions des changements climatiques sur les états financiers ne sont pas importantes.

Worldline revoit et améliore continuellement sa chaîne de valeur afin de réduire son impact environnemental. Par ailleurs, le Groupe s'engage à contribuer à la neutralité carbone par la réduction de sa consommation d'énergie et le passage à l'énergie renouvelable, et à privilégier des pratiques d'achat responsables.

Le déploiement de ce programme se reflète dans les comptes de Worldline à travers les investissements opérationnels, les dépenses de Recherche et Développement, ainsi que les dépenses de sponsoring.

Worldline a réalisé une analyse approfondie de son exposition aux risques climatiques. Les effets à court terme sur le Groupe ne sont pas significatifs et n'ont donc pas d'impact sur le plan stratégique du Groupe, sur la base duquel les tests de dépréciation des immobilisations incorporelles sont réalisés.

Méthodes de consolidation

Filiales

Les filiales sont toutes des entités dans lesquelles le Groupe exerce directement ou indirectement un contrôle. Le Groupe contrôle une entité lorsqu'il a du pouvoir sur cette entité, que les bénéfices qu'il perçoit de cette entité sont variables et, que, du fait de son pouvoir sur cette entité, a la capacité d'influencer les bénéfices qu'il peut en tirer. L'existence et l'effet de droits de vote potentiels qui sont actuellement exerçables ou convertibles, les dispositions en matière de gouvernance, y compris la représentation au sein de l'organe directeur ayant un pouvoir de décision stratégique et opérationnel sur les activités

pertinentes, les règles de nomination des principaux dirigeants ainsi que les relations contractuelles et les transactions importantes sont prises en compte pour déterminer si le Groupe contrôle une autre entité. Les filiales sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale à compter de la date à laquelle le contrôle est transféré au Groupe. Elles sont déconsolidées à partir de la date où ce contrôle cesse d'exister.

Entreprises associées

Les entreprises associées sont des entités sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable, sans pour autant les contrôler exclusivement ou conjointement. En général, le Groupe détient entre 20% et 50% de droits de vote, bien que cela ne soit pas systématique. Les participations dans les entreprises associées sont comptabilisées par mise en équivalence.

Conversion des états financiers en monnaie étrangère

Les actifs et les passifs des sociétés situées à l'extérieur de la zone euro sont convertis au taux de change de clôture. Les éléments du compte de résultat sont convertis au taux de change moyen de la période. Les écarts de conversion du bilan et du compte de résultat proviennent des variations de taux de change qui sont identifiées comme élément du résultat global sous l'intitulé « Ecart de conversion ».

Dans le cadre de l'acquisition d'une société située à l'extérieur de la zone euro, le *goodwill* et les ajustements de juste valeur sont considérés comme des actifs et des passifs de cette société et convertis en euros au taux de change de clôture.

Conversion des transactions libellées en monnaies étrangères

Les transactions libellées en monnaies étrangères sont converties en monnaie fonctionnelle au taux de change des jours des transactions. Les gains et les pertes de change résultant du règlement de ces transactions et de la conversion au taux de change de clôture des actifs et des passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont comptabilisés dans le compte de résultat sous la rubrique « Autres produits et charges financiers », sauf si la comptabilité de couverture est appliquée.

Marge opérationnelle et Excédent Brut Opérationnel (EBO)

La marge opérationnelle reflète les opérations récurrentes du Groupe et exclut donc les produits et charges opérationnels inhabituels conformément à la recommandation de l'ANC (Autorité des Normes Comptables) n° 2013-03 relative à la présentation des états financiers émise le 7 novembre 2013.

L'Excédent Brut Opérationnel se base sur la marge opérationnelle minorée des éléments sans impact sur les flux de trésorerie et exclut donc les dotations aux amortissements et dotations nettes aux provisions. Il inclut cependant les provisions pour dépréciations de stocks alors que les amortissements des terminaux sont exclus.

Arrondis

Les états financiers consolidés sont présentés dans la devise fonctionnelle du Groupe, en euros. Tous les montants sont présentés en millions d'euros avec une décimale. Cette présentation peut aboutir à des écarts d'arrondis entre les chiffres présentés dans les différents tableaux et leurs totaux ou sous-totaux.

Les règles énoncées ci-dessus ont été appliquées uniformément à tous les exercices présentés dans ce rapport.

B.5.7.3 Notes aux comptes consolidés

NOTE 1	Variation de périmètre	258	NOTE 10	Droits d'usage et dettes de locations	295
NOTE 2	Autres éléments significatifs de l'année	261	NOTE 11	Régimes de retraites et autres avantages à long terme	297
NOTE 3	Actifs destinés à être cédés et activités non poursuivies	262	NOTE 12	Provisions	302
NOTE 4	Chiffre d'affaires, information sectorielle, créances clients et comptes rattachés	265	NOTE 13	Capitaux propres	303
NOTE 5	Éléments opérationnels	270	NOTE 14	Engagements hors bilan	305
NOTE 6	Autres produits et charges opérationnels	274	NOTE 15	Parties liées	306
NOTE 7	Actifs et passifs financiers et résultat financier	278	NOTE 16	Principales entités entrant dans le périmètre de consolidation au 31 décembre 2022	308
NOTE 8	Charges d'impôts	286	NOTE 17	Honoraires des Commissaires aux comptes	309
NOTE 9	<i>Goodwill</i> et actifs immobilisés	289	NOTE 18	Événements postérieurs à la clôture	310



NOTE 1 Variation de périmètre

Activités destinées à être cédées

Conventions/principes comptables

Le Groupe classe les actifs non courants et les groupes destinés à être cédés comme détenus en vue de la vente si leur valeur comptable sera recouvrée principalement par une transaction de vente plutôt que par une utilisation continue. Les actifs non courants et les groupes destinés à être cédés classés comme détenus en vue de la vente sont évalués au moindre de leur valeur comptable et de leur juste valeur diminuée des coûts de vente. Les coûts de vente sont les coûts marginaux directement attribuables à la cession d'un actif (groupe destiné à être cédé), hors charges financières et impôts sur les bénéfices.

Les critères de classification comme détenus en vue de la vente ne sont remplis que lorsque la vente est hautement probable et que l'actif ou le groupe destiné à être cédé est disponible pour une vente immédiate selon ses conditions actuelles. La Direction doit s'engager dans le plan de vente de l'actif et la vente doit être réalisée dans un délai d'un an à compter de la date de classement.

Les immobilisations corporelles et incorporelles ne sont plus amorties une fois classées comme détenues en vue de la vente.

Les actifs et les passifs classés comme détenus en vue de la vente sont présentés séparément en tant qu'éléments courants dans les états financiers.

Les activités non poursuivies sont exclues des résultats des activités poursuivies et sont présentées comme un montant unique en résultat après impôts provenant des activités non poursuivies dans le compte de résultat.

Des informations complémentaires sont présentées en Note 3 « Actifs destinés à être cédés et activités non poursuivies ». Les autres notes des états financiers comprennent les données relatives aux activités poursuivies, sauf indication contraire.

Cession du segment TSS (Terminals, Solutions & Services)

En septembre 2021, le Conseil d'administration du Groupe Worldline a pris la décision stratégique de céder le segment Terminaux, Solutions & Services (« TSS »). Par conséquent, conformément à IFRS 5, les activités du segment TSS sont classées comme détenues en vue de la vente depuis le 28 septembre 2021, et présentées en activités non poursuivies. Auparavant, le segment TSS était un secteur opérationnel distinct au sein du Groupe conformément à la norme IFRS 8.

Le 30 septembre 2022, Worldline a finalisé la cession de 84,96% du capital de sa filiale TSS (Terminals, Solutions & Services) à Apollo. Cette cession a entraîné une perte de contrôle de la filiale par le Groupe. La participation résiduelle de 15,04% sera cédée le 1^{er} janvier 2023 à Apollo et a été évaluée à la juste valeur au 30 septembre 2022. La transaction a été finalisée après l'approbation des autorités réglementaires de l'acquisition par le Fonds Apollo. Elle marque une étape importante dans la stratégie de Worldline et permettra de simplifier la structure du Groupe et de se recentrer davantage dans les services de paiement.

Le prix de cession reçu par Worldline comprend les actions de préférence de l'entité Poséidon Holdco, la holding d'acquisition de TSS, représentant 12,7% de son capital et 5% des droits de vote. A la date de finalisation de la transaction, la juste valeur des actions de préférence a été estimée à 640 millions d'euros. Les actions de préférence sont comptabilisées en actifs financiers à leur juste valeur par résultat, conformément à la norme IFRS 9 Instruments financiers.

La participation résiduelle de 15,04% conservée dans TSS a été comptabilisée en actifs financiers courants évalués à la juste valeur par résultat, conformément à la norme IFRS 9, la cession de cette participation étant prévue en janvier 2023.

Le résultat net de TSS pour la période de neuf mois allant de janvier 2022 à septembre 2022 s'élève à 116,3 millions d'euros.

La perte de contrôle de TSS a entraîné la comptabilisation d'une moins-value avant impôt de 94,2 millions d'euros en 2022 qui a été comptabilisée en activités non poursuivies (voir Note 3 « Actifs destinés à être cédés et activités non poursuivies »).

L'impôt au titre de l'opération présente un impact positif sur 2022 de 97,5 millions d'euros ; correspondant à la baisse de l'impôt différé reconnu en 2021 dans le cadre du projet de cession de TSS (voir Note 3 « Actifs destinés à être cédés et activités non poursuivies »).

Les ajustements à la juste valeur concernent principalement la reconnaissance des actifs ci-dessous dans le cadre de l'allocation du prix d'acquisition.

Le prix de cession de TSS s'élève à 2 109,8 millions d'euros, principalement constitué par :

- 640 millions d'euros : juste valeur des actions de préférence Poséidon Holdco (classés en actifs financiers non courants) ;
- 311,9 millions d'euros : juste valeur de la participation résiduelle de 15,04% qui sera cédée le 1^{er} janvier 2023 (classés en actifs financiers courants) ;
- 53,9 millions d'euros : juste valeur du différé de paiement à recevoir par le Fonds Apollo dans deux ans (classés en actifs financiers non courants) ;
- Le paiement reçu en 2022 au titre de l'opération pour 1 115,6 millions d'euros (voir comptes consolidés).

(Voir Note 5.4 « Actifs financiers courants » et Note 7.3 « Actifs financiers non courants »).

Cession de Worldline Argentine et Chili

Le 2 décembre 2022, Worldline a finalisé la cession de 100% du capital de ses filiales Worldline Argentina et Worldline

Chile. Cette opération a généré une perte sur la période de 47,3 millions d'euros en autres produits et charges opérationnels (voir Note 6 « Autres produits et charges opérationnels »).

Acquisitions

Conventions/principes comptables

Regroupements d'entreprises

Un regroupement d'entreprises peut impliquer l'achat des titres d'une autre entité, l'achat de l'actif net d'une autre société ou l'achat de tout ou partie des éléments d'actifs nets d'une autre entité qui, ensemble, constituent une ou plusieurs activités.

Les contrats de services majeurs avec transfert d'effectifs et d'actifs, qui permettent au Groupe de développer ou d'améliorer de manière significative sa position concurrentielle au sein d'un secteur d'activité ou d'une zone géographique, sont comptabilisés comme des regroupements d'entreprises selon la définition de la norme IFRS 3.

Evaluation des actifs et passifs de sociétés nouvellement acquises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode d'acquisition. La contrepartie transférée en échange du contrôle de l'entité acquise est mesurée à la juste valeur, qui se définit la somme des justes valeurs à la date d'acquisition des actifs transférés par le Groupe, des passifs repris par le Groupe à l'égard des anciens propriétaires de l'entité acquise, et des parts de capitaux propres émises par le Groupe.

Les participations ne donnant pas le contrôle sont évaluées soit à la juste valeur, soit à la part d'intérêt du Groupe dans les actifs nets identifiables de l'entreprise acquise. Le Groupe détermine au cas par cas l'option d'évaluation à utiliser pour comptabiliser les participations ne donnant pas le contrôle.

Les coûts liés à l'acquisition sont exclus de la contrepartie transférée et sont inscrits en charge lorsqu'ils sont encourus (dans les autres produits et charges opérationnels).

Lors de la première consolidation, l'ensemble des actifs, passifs et passifs éventuels de la Société acquise est estimé à sa juste valeur.

Achat de participations ne donnant pas le contrôle et vente de participations dans une filiale contrôlée

L'achat de participations ne donnant pas le contrôle et les transactions de vente de participations dans une filiale contrôlée ne changeant pas le statut du contrôle sont comptabilisés dans les capitaux propres (y compris les coûts d'acquisition directs).

En cas de perte du contrôle dans une filiale, tout gain ou toute perte est comptabilisé en résultat net. En outre, si un investissement dans l'entité est conservé par le Groupe, il est réévalué à sa juste valeur et tout gain ou perte est également comptabilisé en résultat net.

Acquisition des activités d'acquisition de commerçants d'Axepta

En juillet 2021, Worldline a annoncé son intention de conclure un partenariat stratégique avec BNL dans le cadre de l'activité d'acquisition de commerçants en Italie. Le partenariat avec le groupe bancaire BNL par l'acquisition de 80% d'Axepta Italie est un nouveau développement significatif dans la stratégie de

consolidation de Worldline, étendant ses activités de Services aux Commerçants en Europe du Sud et offrant des opportunités de croissance attrayantes pour distribuer les produits et services de paiement de Worldline en tirant parti du réseau de clients de BNL.

L'acquisition a été finalisée le 4 janvier 2022 pour un montant de 182,2 millions d'euros.

(En millions d'euros)

	Goodwill	
Contrepartie totale transférée (80%)	182,2	
Part des minoritaires (20%)	45,5	
Contrepartie totale	227,7	a
Capitaux propres acquis	14,5	
Relations clients	27,0	
Technologie acquise	13,9	
Impôts différés passifs	- 8,8	
Juste valeur des actifs nets acquis	46,6	b
Total 31/12/2022 – Goodwill Préliminaire	181,1	c = a – b



Eléments financiers

Etats financiers consolidés

Les ajustements de juste valeur concernent principalement la comptabilisation des actifs suivants dans le cadre du processus d'allocation du prix d'achat :

- Relations clients : 27,0 millions d'euros ;
- Technologies : 13,9 millions d'euros.

Les méthodes de valorisation retenues pour chacun de ces actifs sont les suivantes :

- Relations clients : méthode des gains excédentaires ;
- Technologies : méthode d'exonération des redevances et méthode du coût de remplacement.

Les hypothèses clés de valorisation reposent sur un taux d'actualisation en ligne avec l'activité et la durée d'utilité résiduelle propre à chaque actif compte tenu des profils d'attrition respectifs.

Ces nouveaux actifs incorporels ont été déterminés par un expert indépendant et seront amortis sur une durée comprise entre 9 et 12 ans, selon les clients, pour les relations clients et sur une durée comprise entre 3 et 5 ans pour les technologies.

Une charge d'amortissement de 6,9 millions d'euros a été comptabilisée au titre de l'exercice 2022.

BNL a une option de vente sur les 20% restants d'Axepta et Worldline a une option d'achat avec une date d'exercice en juin 2025 à un prix qui représente un multiple de l'Ebidta moins la dette nette.

L'option de vente sur intérêts minoritaires a été comptabilisée en emprunts pour un montant de 78,5 millions d'euros et représente la valeur actualisée des sorties de trésorerie estimées pour acquérir les 20% restants.

Conformément à la norme IFRS 3, Worldline a choisi d'appliquer la méthode du *goodwill* complet.

Ces estimations sont encore provisoires et pourront être ajustées dans l'année suivant l'acquisition en fonction des faits et circonstances existants à la date d'acquisition. Le *goodwill* résiduel est attribuable à une main-d'œuvre hautement qualifiée et à un certain savoir-faire. Il reflète également les synergies attendues de l'intégration des activités d'Axepta dans le Groupe.

Acquisition des activités d'acquisition de commerçants d'ANZ

Le 1^{er} avril 2022, Worldline a annoncé la finalisation de l'acquisition d'une participation majoritaire dans l'activité d'acquisition commerciale d'ANZ et la création d'une joint-venture à 51% -49% contrôlée par Worldline pour exploiter et développer des services d'acquisition commerciale en Australie avec la banque ANZ, l'une des plus grandes banques d'Asie-Pacifique et le 3^e acquéreur d'Australie avec environ 20% des volumes de transactions traitées en Australie.

L'acquisition a été finalisée pour un montant de 307,0 millions d'euros. Cette entité est entièrement consolidée dans les états financiers.

(En millions d'euros)

	Goodwill	
Contrepartie totale transférée (51%)	307,0	
Part des minoritaires (49%)	316,0	
Contrepartie totale	623,0	a
Capitaux propres acquis	90,0	
Relations clients	131,0	
Marques	6,9	
Impôts différés passifs	- 41,4	
Juste valeur des actifs nets acquis	186,5	b
Total 31/12/2022 – Goodwill Préliminaire	436,4	c = a – b

Les ajustements de juste valeur concernent principalement la comptabilisation des actifs suivants dans le cadre du processus d'allocation du prix d'acquisition :

- Relations clients : 131,0 millions d'euros ;
- Marque : 6,9 millions d'euros.

Les méthodes de valorisation retenues pour chacun de ces actifs sont les suivantes :

- Relations clients : méthode des gains excédentaires ;
- Marque : méthode d'exonération de redevances ;

Les hypothèses clés de valorisation reposent sur un taux d'actualisation en ligne avec l'activité et la durée d'utilité résiduelle propre à chaque actif compte tenu des profils d'attrition respectifs.

Ces nouveaux actifs incorporels ont été déterminés par un expert indépendant et seront amortis sur une durée comprise entre 7 et 12 ans, selon les clients, pour les relations clients et sur une durée de 10 ans pour la marque. Une charge

d'amortissement de 10,4 millions d'euros a été comptabilisée au titre de l'exercice 2022.

Conformément à la norme IFRS 3, Worldline a choisi d'appliquer la méthode du *goodwill* complet.

Ces estimations sont encore provisoires et pourront être ajustées dans l'année suivant l'acquisition en fonction des faits et circonstances existant à la date d'acquisition. Le *goodwill* résiduel est attribuable à une main-d'œuvre hautement qualifiée et à un certain savoir-faire. Il reflète également les synergies attendues de l'intégration des activités d'ANZ dans le Groupe.

Acquisition des activités d'acquisition de commerçants de Eurobank

Le 7 décembre 2021, Worldline a annoncé la signature d'un accord contraignant pour l'acquisition de 80% des activités d'acquisition commerciale d'Eurobank, l'un des principaux acquéreurs en Grèce avec environ 20% de parts de marché.

L'acquisition a été finalisée le 30 juin 2022 pour un montant de 254,6 millions d'euros.

<i>(En millions d'euros)</i>	Goodwill	
Contrepartie totale transférée (80%)	254,6	
Contrepartie différée	16,0	
Part des minoritaires (20%)	67,6	
Contrepartie totale	338,2	a
Capitaux propres acquis	0,0	
Relations clients	87,5	
Impôts différés passifs	- 19,3	
Juste valeur des actifs nets acquis	68,3	b
Total 31/12/2022 – Goodwill Préliminaire	269,9	c = a – b

Les ajustements de juste valeur concernent principalement la comptabilisation de relations clients pour un montant de 87,5 millions d'euros basée sur la méthode des gains excédentaires.

Les hypothèses clés de valorisation reposent sur un taux d'actualisation en ligne avec l'activité et la durée d'utilité résiduelle propre à chaque actif compte tenu des profils d'attrition respectifs.

Ces nouveaux actifs incorporels ont été déterminés par un expert indépendant et seront amortis sur une durée comprise entre 7 et 11 ans selon les clients. Une charge d'amortissement de 5,2 millions d'euros a été comptabilisée au titre de l'exercice 2022.

Conformément à la norme IFRS 3, Worldline a choisi d'appliquer la méthode du *goodwill* complet.

Ces estimations sont encore provisoires et pourront être ajustées dans l'année suivant l'acquisition en fonction des faits et circonstances existant à la date d'acquisition. Le *goodwill* résiduel est attribuable à une main-d'œuvre hautement qualifiée et à un certain savoir-faire. Il reflète également les synergies attendues de l'intégration des activités d'Eurobank dans le Groupe.

Worldline et Eurobank se sont accordé une combinaison d'options d'achat et de vente par lesquelles Worldline a pris l'engagement d'acquérir la participation minoritaire de 20% en 2025.

L'option de vente sur intérêts minoritaires a été comptabilisée en emprunt pour un montant de 67,6 millions d'euros à la date d'acquisition et représente la valeur actualisée des sorties de trésorerie estimées pour acquérir les 20% restants.

B

NOTE 2 Autres éléments significatifs de l'année

En 2022, il n'y a pas eu d'autres éléments significatifs.



NOTE 3 Actifs destinés à être cédés et activités non poursuivies

Cession du segment TSS (Terminals, Solutions & Services)

Le 28 septembre 2021, le Conseil d'administration a validé la stratégie de cession du segment TSS (Terminals, Solutions & Services), composés principalement de Banks and Acquirers International Holding et ses filiales opérant dans les terminaux du Groupe (conception et vente de terminaux de paiement et de services associés). Depuis cette date, TSS a été comptabilisé en actifs et passifs destinés à être cédés, conformément à la norme IFRS 5 et a été présenté en activités non poursuivies. Le sous-groupe était auparavant un segment opérationnel conformément à IFRS 8.

Le 18 février 2022, Worldline est entré en négociations exclusives avec les fonds d'investissement gérés par Apollo (NYSE : APO) (les « fonds Apollo ») sur la base d'une offre ferme d'achat pour 100% des titres de TSS.

A la suite d'un vote favorable et après avoir obtenu les approbations des autorités réglementaires, la cession effective des 84,96% des activités liées aux Terminaux, Solutions & Services a été finalisée le 30 septembre 2022. Le Groupe conserve une participation résiduelle de 15,04% dans la filiale, qui sera vendue le 1^{er} janvier 2023.

Conformément aux principes de la norme IFRS 10, cette transaction a engendré une perte du contrôle exclusif de l'activité TSS. Par conséquent, les actifs et passifs de TSS, classés en actifs destinés à être cédés dans les états financiers consolidés à fin décembre 2021 conformément à IFRS 5 ont été décomptabilisés à la date de cession effective.

Le résultat net réalisé par les activités non poursuivies en 2021 et de janvier 2022 à septembre 2022 est présenté sur une ligne distincte du compte de résultat consolidé pour les périodes correspondantes.

Le périmètre de cette cession (TSS) inclut principalement le sous-groupe formé par Banks & Acquirers International Holding

et ses filiales (segment TSS), qui constituent une activité distincte conformément à la norme d'IFRS 5.

Les éléments recyclables et non recyclables relatifs aux activités non poursuivies sont présentés séparément sur des lignes spécifiques des autres éléments du résultat global à fin décembre 2021 et 2022.

Les flux de trésorerie attribuables aux activités non poursuivies sont présentés distinctement.

A fin décembre 2022, le résultat net provenant des activités non poursuivies s'élève à 88,5 millions d'euros et comprend principalement :

- Le résultat net de TSS pour la période de neuf mois allant de janvier 2022 à septembre 2022 pour un montant de 116,3 millions d'euros ;
- Les coûts encourus dans le cadre de la cession de TSS pour un montant de 30,9 millions d'euros net d'impôt ou 37,9 millions d'euros avant impôt (incluant la charge d'acquisition accélérée IFRS 2 relative aux bénéficiaires TSS des plans pour un montant de 11 millions d'euros) ;
- La moins-value avant impôt liée à la perte de contrôle de TSS s'élève à 94,2 millions d'euros et comprend le recyclage en résultat des réserves de conversion relatives à l'actif net TSS (un gain de 92,8 millions d'euros existait au 31 décembre 2021) ;
- L'impôt au titre de l'opération correspond à un impact positif sur 2022 s'élevant à 97,5 millions d'euros, relatif à la baisse de l'impôt différé reconnu en 2021 dans le cadre du projet de cession de TSS.

Les informations fournies ci-dessous présentent la contribution sur les principaux agrégats du Groupe de l'activité Terminal, Software & Services (TSS) cédée.

3.1 Résultat net des activités non poursuivies

SEGMENT TSS (TERMINALS, SOLUTIONS & SERVICES)

(En millions d'euros)

	Exercice 2022 *	Exercice 2021
Chiffre d'affaires	998,9	1 208,1
Charges de personnel	- 199,7	- 225,1
Charges opérationnelles	- 585,7	- 689,0
Marge opérationnelle	213,5	293,9
En % du Chiffre d'affaires	21,4%	24,3%
Autres produits et charges opérationnels	- 148,4	- 1 041,8
Résultat opérationnel	65,0	- 747,9
En % du Chiffre d'affaires	6,5%	-61,9%
Charges financières	- 15,1	- 7,2
Produits financiers	4,3	6,9
Résultat financier	- 10,8	- 0,3
Résultat avant impôt	54,2	- 748,2
Charge d'impôt	34,3	- 194,2
Résultat net	88,5	- 942,5

* Neuf mois d'activité en 2022.

Conformément à la norme IFRS 5, le Groupe ne reconnaît plus les amortissements sur les immobilisations de TSS depuis fin septembre 2021. Une économie avant impôt a ainsi été réalisée pour un montant de 23,5 millions d'euros au cours des neuf mois en 2022 et 5,9 millions d'euros pour les trois derniers mois de l'année 2021.

En 2022, les autres produits et charges d'exploitation comprenaient notamment :

- La moins-value avant impôt liée à la perte de contrôle de TSS pour un montant de 94,2 millions d'euros ;
- Une charge IFRS 2 directement liées à la cession de TSS pour un montant de 37,9 millions d'euros ;

En 2021, les autres produits et charges d'exploitation comprenaient :

- Une dépréciation du *goodwill* pour un montant de 907,4 millions d'euros ;
- Des charges liées à la cession de TSS pour 10,8 millions d'euros ;

En 2022, la charge d'impôt comprend un gain de 97,5 millions d'euros relatif à la perte de contrôle, représentant une diminution de l'impact de l'impôt différé reconnu en 2021 au titre de la cession de TSS. En 2021, la charge d'impôt comprenait 145 millions d'euros liés à la cession envisagée de TSS.

3.2 Flux de trésorerie attribuables aux activités Terminaux, Solutions & Services non poursuivies

(En millions d'euros)

	Exercice 2022 *	Exercice 2021
Flux nets de trésorerie générés par l'activité	101,1	230,4
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement	- 98,3	- 58,4
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement	- 20,3	- 11,3
Incidence des variations de cours de monnaies étrangères sur la trésorerie	16,7	8,3
Variation de trésorerie nette de TSS reclassée en activités destinées à être cédées	- 0,8	169,0

* Neuf mois d'activité en 2022.

3.3 Actifs et passifs destinés à être cédés

Les actifs et passifs destinés à être cédés se détaillent de la façon suivante :

(En millions d'euros)

	Exercice 2022	Exercice 2021
<i>Goodwill</i>		1 214,9
Autres Immobilisations incorporelles		920,2
Immobilisations corporelles		27,2
Droit d'utilisation		34,9
Actifs financiers non courants		8,9
Impôts différés actifs		46,5
Autres actifs non-courants		5,2
Total des actifs non courants		2 257,8
Stocks		88,5
Clients et comptes rattachés		335,3
Impôts courants		17,5
Autres actifs courants		134,0
Instruments financiers courants		0,3
Trésorerie et équivalents de trésorerie		215,1
Total des actifs courants		790,7
Total des actifs destinés à être cédés		3 048,5



Eléments financiers

Etats financiers consolidés

(En millions d'euros)	Exercice 2022	Exercice 2021
Provisions retraites et assimilées		12,4
Provisions non courantes		39,8
Passifs financiers		0,1
Impôts différés passifs		204,6
Dette de location non courante		33,8
Total des passifs non courants		290,7
Fournisseurs et comptes rattachés		301,8
Impôts courants		29,0
Instruments financiers courants		0,6
Part à moins d'un an des passifs financiers		11,7
Autres passifs courants		261,0
Total des passifs courants		604,1
Total des passifs relatifs aux actifs destinés à être cédés		894,8

NOTE 4 Chiffre d'affaires, information sectorielle, créances clients et comptes rattachés

Conventions/principes comptables

Les produits sont constatés s'il existe un contrat entre Worldline et son client. Un contrat existe si la perception de la contrepartie est probable, les droits sur les biens ou les services et les conditions de paiement peuvent être identifiés, et les parties s'engagent à respecter leurs obligations. Les produits provenant de contrats avec des clients sont comptabilisés soit en tant qu'actif contractuel, soit en tant que créance, avant qu'un paiement effectif ne soit effectué.

Contrats de services à éléments multiples

Le Groupe peut conclure des accords à plusieurs éléments, pouvant inclure une combinaison de différents biens ou services. Les produits sont comptabilisés pour chaque obligation de performance distincte, qui est identifiable séparément des autres éléments de l'accord et si le client peut en bénéficier.

Lorsqu'un seul contrat contient plusieurs obligations de performance distinctes, le prix de transaction total est réparti entre les différentes obligations de performance en fonction de leurs prix de vente individuels. Les prix de vente individuels, y compris les remises habituelles accordées, sont déterminés sur la base des prix catalogue auxquels le Groupe vend les biens ou les services séparément. Dans le cas contraire, le Groupe estime les prix de vente individuels en utilisant une approche de coût attendu plus marge et/ou une approche résiduelle.

Worldline applique l'expédient pratique d'IFRS 15 et comptabilise les revenus lors de la facturation lorsque la facturation est échelonnée avec la livraison au client. Dans certains contrats spécifiques, la facturation de la phase de production intègre une obligation de performance qui n'est pas entièrement échelonnée avec le flux de facturation. Dans ce cas, le revenu affecté à cette obligation est reconnu dès que l'obligation de performance est réalisée.

Lorsque Worldline fournit des services ayant une valeur spécifique additionnelle à ses clients dans la phase de construction, cette phase de construction est alors considérée comme une obligation distincte sous IFRS 15 et le revenu est reconnu selon l'avancement des coûts de ce contrat.

Reconnaissance du chiffre d'affaires à une date donnée dans le temps ou progressivement

Le chiffre d'affaires est reconnu quand le Groupe transfère le contrôle des biens ou services vendus au client, soit à une date donnée dans le temps, soit progressivement.

Le produit des contrats conclus par le Groupe avec ses clients pour la vente de terminaux de paiement et autres produits représente une obligation de performance. Les produits sont comptabilisés au moment où le contrôle des actifs est transféré au client, généralement à la livraison de l'équipement.

Dans le cas où d'autres promesses contractuelles sont des obligations de performances séparées, une portion du prix de transaction leur est allouée.

Pour les services récurrents, le chiffre d'affaires est reconnu en continu dans la mesure où le client bénéficie immédiatement des services dès que ceux-ci sont réalisés par le Groupe. Quand le Groupe a un droit à facturer le client qui correspond directement à l'obligation de performance réalisée à date, le chiffre d'affaires est comptabilisé pour ce montant. Sinon, le chiffre d'affaires est reconnu sur la base des coûts encourus si ces coûts ne sont pas supportés de manière uniforme sur la période couvrant le service rendu.

Quand le Groupe construit un actif ou délivre des développements spécifiques, le chiffre d'affaires est reconnu progressivement sur la base des coûts encourus, quand (i) l'obligation de performance du Groupe consiste à construire un actif que le client contrôle au fur et à mesure de sa création ou (ii) l'obligation de performance crée un actif qui n'a pas d'usage alternatif que celui qui en sera fait par le client et le Groupe a un droit irrévocable à paiement pour les travaux réalisés à date, par le contrat et/ou les réglementations locales. Si ces conditions ne sont pas remplies, le chiffre d'affaires est reconnu à une date donnée.

Les coûts contractuels totaux projetés reposent sur diverses hypothèses opérationnelles, telles que le volume prévu ou la variation des coûts de mise en œuvre, qui ont une incidence directe sur le niveau des produits et les pertes éventuelles à l'achèvement prévues. Une provision pour contrat déficitaire est constituée si les coûts futurs liés à l'exécution d'un contrat sont supérieurs aux avantages qui en découlent.

Le chiffre d'affaires des contrats conclus par le Groupe avec des clients pour la location de terminaux de paiement, ou services associés, est étalé sur la durée de ces contrats.

Composante de financement

Lorsque Worldline s'attend à ce que le délai entre le paiement du client et le transfert des biens et des services soit supérieur à 12 mois, il détermine si le contrat incorpore un élément de financement accordé ou reçu. Lorsqu'ils sont significatifs, les intérêts générés par cette composante de financement sont comptabilisés séparément du chiffre d'affaires.



Eléments financiers

Etats financiers consolidés

Coûts contractuels – Coûts liés à l'obtention et à l'exécution d'un contrat

Les coûts supplémentaires liés à l'acquisition de contrats de service pluriannuels sont capitalisés et amortis sur la durée du contrat.

Les coûts de transition et de transformation qui ne représentent pas une obligation de performance distincte d'un contrat sont capitalisés en tant que coûts de contrat s'ils créent une ressource qui sera utilisée pour exécuter d'autres obligations de performance incorporées dans le contrat. Les autres frais engagés pour obtenir ou exécuter un contrat sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés.

Rémunérations variables

Un passif de remboursement est comptabilisé pour l'obligation de rembourser une partie de la contrepartie reçue (ou à recevoir) d'un client. Les obligations de remboursement découlent principalement des remises sur volume de transactions du client (sur les contrats « Run » du segment Services aux Commerçants). Le passif est évalué au montant que le Groupe s'attend finalement à devoir restituer au client. Le Groupe met à jour ses estimations des engagements de remboursement (et la variation correspondante du prix de transaction) à la fin de chaque période de *reporting*.

Les remises sur volume attendues du Groupe sont analysées par client. Déterminer si un client aura vraisemblablement droit à une remise dépendra de son historique de droits aux remises et de ses achats cumulés à ce jour.

Principal contre agent

Lorsque le Groupe revend des services informatiques et de télécommunications intégrés achetés auprès de fournisseurs tiers, il analyse la nature de ses relations avec ses clients afin de déterminer s'il agit en tant que principal ou agent dans la fourniture du bien ou du service. Le Groupe est un donneur d'ordre s'il contrôle le bien ou le service spécifié avant son transfert au client. Dans ce cas, les produits sont constatés sur une base brute. Si le Groupe est un agent, le chiffre d'affaires est comptabilisé sur une base nette (nette des coûts liés aux fournisseurs), ce qui correspond aux honoraires ou aux commissions auxquels le Groupe a droit. Lorsque le Groupe fournit un service important d'intégration du bien ou du service spécifié, il agit en tant que principal dans le processus de revente. Si le bien ou le service spécifié est distinct des autres services promis à son client, le Groupe agit en tant que donneur d'ordre, notamment s'il est principalement responsable du bien ou du service répondant aux spécifications du client ou assumant des risques d'inventaire ou de livraison.

Les produits des activités d'acquisition sont constatés nets des frais d'interchange facturés par les banques émettrices. Le Groupe ne fournit pas de service d'intégration du service fourni par la banque émettrice et n'est pas responsable de l'exécution de ce service. Ces frais sont transférés au commerçant dans le cadre d'un accord de *pass-through* et ne font pas partie de la contrepartie à laquelle le Groupe a droit en échange du service qu'il fournit au commerçant. En revanche, les frais de système versés aux systèmes de paiement (Visa, MasterCard, Bancontact...) sont comptabilisés en charges en tant que coûts d'exécution et en produits lors de la facturation aux commerçants. Le Groupe fournit des services d'acquisition commerçant en intégrant les services achetés dans les systèmes de paiement.

Présentation du bilan

Les actifs de contrat concernent principalement les droits du Groupe à la contrepartie de travaux achevés mais non encore facturés à la date de clôture. Lorsque les droits à une contrepartie sont inconditionnels, ils sont classés en créances clients.

Les passifs de contrat se rapportent aux paiements initiaux reçus des clients avant l'obligation de prestation. Les coûts du contrat capitalisés sont présentés séparément des actifs de contrat.

Certains accords de services peuvent éventuellement être traités comme des contrats de location selon IFRS 16 s'ils confèrent le droit d'utiliser un actif en contrepartie de paiements inclus dans la rémunération globale du contrat. Si les contrats de services contiennent un contrat de location, le Groupe est considéré comme le bailleur vis-à-vis de ses clients.

4.1 Informations sectorielles par lignes de services

Conventions/principes comptables

Selon IFRS 8, les résultats des secteurs opérationnels présentés sont basés sur des informations de *reporting* de gestion interne qui sont régulièrement examinées par le principal décideur opérationnel et rapprochées du résultat du Groupe. Le principal décideur opérationnel évalue le résultat des secteurs en utilisant une mesure du résultat opérationnel. Le principal décideur opérationnel, qui est responsable de l'allocation des ressources et de l'évaluation des performances des secteurs opérationnels, a été désigné comme le Directeur Général de la Société qui prend les décisions stratégiques.

Le *reporting* interne est défini par lignes de services (Services Commerçants, Services Financiers & Mobilité & Services Web Transactionnels et Solutions). Ces lignes de services ont été désignées par le Groupe comme les axes principaux d'analyse par le Directeur Général. Par conséquent, le Groupe présente les lignes de services comme secteurs opérationnels. Chaque Ligne de Services est dirigée par un membre dédié du Comité Exécutif.

Les indicateurs du compte de résultat ainsi que les actifs ont été alloués conformément à ces secteurs opérationnels par Ligne de Services. Pour l'EBO, la partie des coûts relative aux coûts de structure centrale n'a pas été allouée par Ligne de Services. Les actifs partagés qui ne sont pas alloués par Ligne de Services se rapportent principalement à l'infrastructure partagée délivrant des prestations mutualisées aux trois lignes de services.

B

Les activités couvertes par chaque secteur d'activité, ainsi que leurs présences géographiques, sont les suivants :

Segments opérationnels	Divisions commerciales	Zones géographiques
Services Commerçants	Acquisition Commerçants, Cartes Privatives et Programmes de Fidélisation, Services en Ligne	Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Brésil, Canada, Espagne, Etats-Unis, France, Grèce, Inde, Italie, Luxembourg, Malaisie, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pays scandinaves, Pologne, République tchèque, Royaume-Uni, Suisse et Turquie.
Services Financiers	Traitements Emetteurs, Traitements Acquéreurs, Services de Banque en Ligne, Paiement	Allemagne, Autriche, Belgique, Chine, Espagne, Estonie, Finlande, France, Hong-Kong, Indonésie, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malaisie, Singapour, Taiwan, Pays-Bas, Royaume-Uni et Suisse.
Mobilité & Services Web Transactionnels	Services Numériques pour les Gouvernements et les Services Publics, e-Consommateur & Mobilité, e-Ticketing	Allemagne, Argentine, Autriche, Belgique, Chili, Chine, Espagne, France, Pays-Bas et Royaume-Uni.

La géographie n'est pas un axe managérial suivi par le Groupe.

Les transferts et les transactions entre les différents segments sont effectués aux conditions commerciales normales qui s'appliqueraient également pour les tierces parties non liées.

Aucun contrat ne génère plus de 10% du chiffre d'affaires du Groupe.



Eléments financiers

Etats financiers consolidés

L'information relative aux segments opérationnels pour la période est la suivante :

(En millions d'euros)	Services Commerçants	Services Financiers	Mobilité & Services Web Transactionnels	Total Groupe
Exercice 2022				
Chiffre d'affaires par Ligne de Services	3 041,1	957,8	365,2	4 364,1
% du chiffre d'affaires	69,7%	21,9%	8,4%	100,0%
Exercice 2021				
Chiffre d'affaires par Ligne de Services	2 415,5	926,5	347,3	3 689,4
% du chiffre d'affaires	65,5%	25,1%	9,4%	100,0%

Le chiffre d'affaires de la division Services aux Commerçants est présenté net des commissions d'interchanges bancaires.

(En millions d'euros)	Services Commerçants	Services Financiers	Mobilité & Services Web Transactionnels	Structure centrale	Total Groupe
Exercice 2022					
Excédent Brut Opérationnel (EBO) par Ligne de Services	868,7	271,9	53,1	- 61,2	1 132,5
% du chiffre d'affaires	28,6%	28,4%	14,5%	(1,4%)	25,9%
Exercice 2021					
Excédent Brut Opérationnel (EBO) par Ligne de Services	629,3	290,9	51,8	- 38,6	933,5
% du chiffre d'affaires	26,1%	31,4%	14,9%	(1,0%)	25,3%

L'Excédent Brut Opérationnel (EBO) représente la performance opérationnelle sous-jacente des activités courantes et est déterminé de la manière suivante :

(En millions d'euros)	Exercice 2022	Exercice 2021	Variation
Marge opérationnelle	864,1	668,1	196,0
+ Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	256,7	242,1	14,6
+ Valeur nette des immobilisations cédées/mises au rebut	4,7	11,6	- 6,9
+/- Dotations/(Reprises) nettes aux provisions pour retraite	7,2	7,3	- 0,1
+/- Dotations/(Reprises) nettes aux provisions	- 0,2	4,5	- 4,7
EBO	1 132,5	933,5	199,0

Les actifs non courants détaillés ci-dessus par Ligne de Services sont réconciliés avec le total actif comme suit :

(En millions d'euros)	Services Commerçants	Services Financiers	Mobilité & Services Web Transactionnels	Partagés *	Total Groupe
Au 31 décembre 2022					
Total des immobilisations par ligne de service	11 315,8	1 676,5	103,8	75,3	13 171,4
Goodwill	8 890,6	1 270,3	22,5	-	10 183,4
% du goodwill groupe	87,3%	12,5%	0,2%	-	100,0%
Immobilisations incorporelles	2 116,3	303,8	32,5	14,6	2 467,3
Immobilisations corporelles	144,6	39,9	15,1	27,5	227,0
Droits d'utilisation	164,4	62,6	33,6	33,2	293,8

* Une partie des immobilisations incorporelles et corporelles n'est pas imputable directement à une ligne de service car ce sont des éléments d'actifs mutualisés et partagés entre les trois lignes de services.

(En millions d'euros)	Services Commerçants	Services Financiers	Mobilité & Services Web Transactionnels	Partagés *	Total Groupe
Au 31 décembre 2021					
Total des immobilisations par ligne de service	10 284,0	1 645,5	105,7	74,0	12 109,2
Goodwill	8 061,3	1 241,9	26,3	-	9 329,6
% du goodwill groupe	86,4%	13,3%	0,3%	-	100,0%
Immobilisations incorporelles	1 962,5	300,5	29,0	13,4	2 305,4
Immobilisations corporelles	116,0	28,1	20,0	30,0	194,1
Droits d'utilisation	144,2	75,0	30,4	30,5	280,1

* Une partie des immobilisations incorporelles et corporelles n'est pas imputable directement à une ligne de service car ce sont des éléments d'actifs mutualisés et partagés entre les trois lignes de services.

L'information par région géographique pour la période est la suivante :

(En millions d'euros)	Europe du Nord *	Europe centrale et de l'est	Europe du Sud	Autres	Total Groupe
Exercice 2022					
Chiffre d'affaires par zone géographique	2 011,6	1 013,6	878,0	461,0	4 364,1
% du chiffre d'affaires	46,1%	23,2%	20,1%	10,6%	100,0%
Exercice 2021					
Chiffre d'affaires par zone géographique	1 385,3	1 296,9	738,6	268,6	3 689,4
% du chiffre d'affaires	37,5%	35,2%	20,0%	7,3%	100,0%

* Dont France pour 567,6 millions d'euros (556,2 millions d'euros en 2021).

Cette vision par zones géographiques est fondée sur les pays de vente et peut concerner d'autres zones géographiques pour les activités en ligne.

Les actifs non courants sont principalement constitués des *goodwills* et des frais de développement capitalisés, non

affectables par géographie car ils bénéficient chacun à plusieurs zones géographiques à la fois. Le reste est constitué des immobilisations corporelles qui ne sont pas significatives. Par conséquent, il n'est pas pertinent d'indiquer l'information des actifs non courants par géographie.



Eléments financiers

Etats financiers consolidés

4.2 Clients et comptes rattachés

Conventions/principes comptables

Clients et comptes rattachés

Les créances clients et comptes rattachés sont initialement enregistrés à leur juste valeur, puis ultérieurement à leur valeur amortie. La valeur nominale représente généralement la juste valeur initiale. En cas de paiement différé sur un an, lorsque l'effet sur la juste valeur est significatif, les créances clients et comptes rattachés sont actualisés. Si nécessaire, une provision est constituée sur une base individuelle afin de prendre en compte les problèmes de recouvrement probables.

(En millions d'euros)	Exercice 2022	Exercice 2021
Actifs de contrat	299,3	235,3
Créances clients	468,2	476,6
Provisions pour créances douteuses	- 44,8	- 31,5
Valeur nette de l'actif	722,7	680,5
Passifs de contrat *	- 185,4	- 135,4
Créances clients nettes	537,3	545,1
Ratio clients en jours de chiffre d'affaires (DSO)	31	32

* Les passifs de contrat sont présentés dans les autres dettes courantes, voir Note 5.4 "Autres actifs et passifs courants".

Les créances nettes représentent 12,3% du chiffre d'affaires 2022 (14,8% à fin 2021).

Pour les soldes impayés de plus de 60 jours, le Groupe examine la nécessité d'une dépréciation au cas par cas au moyen d'une revue trimestrielle de ses soldes.

Balance âgée des clients

(En millions d'euros)	Exercice 2022	Exercice 2021
Dépassement du délai de règlement entre 0 et 30 jours	29,0	25,6
Dépassement du délai de règlement entre 30 et 60 jours	10,7	7,5
Dépassement du délai de règlement entre 60 et 90 jours	8,5	7,1
Dépassement du délai de règlement supérieur à 90 jours	37,9	32,7
Total	86,0	73,0

NOTE 5 Eléments opérationnels

5.1 Charges de personnel

(En millions d'euros)	Exercice 2022	% du chiffre d'affaires	Exercice 2021	% du chiffre d'affaires
Salaires & Charges sociales	- 1 379,2	31,6%	- 1 227,5	33,3%
Taxes, formation, intéressement et participation	- 9,2	0,2%	- 15,7	0,4%
(Dotations)/Reprises nettes aux provisions pour charges de personnel	0,8	0,0%	1,0	0,0%
(Dotations)/Reprises nettes aux provisions pour engagements de retraite	- 7,2	0,2%	- 7,3	0,2%
Total	- 1 394,7	32,0%	- 1 249,5	33,9%

5.2 Charges opérationnelles autres que charges de personnel

Conventions/principes comptables

Frais de sous-traitance

Les coûts de sous-traitance comprennent le coût des services sous-traités, dont environ la moitié est généralement de la sous-traitance informatique, principalement calculés sur une base temps et matériel. L'autre moitié provient d'autres services externalisés, qui comprennent principalement des services non informatiques tels que l'impression, le courrier et d'autres activités de préparation de relevés et des services de guichets automatiques. Le niveau de ces dépenses au cours d'une période donnée dépend principalement du nombre de projets en phase de projet, dont le Groupe peut décider d'externaliser plutôt que de gérer en interne, ainsi que les volumes de clients, qui entraînent des coûts qui dépendent du volume, tels que l'impression, le mailing et les relevés.

Redevance de systèmes de paiement

Inclus les frais versés à Visa, MasterCard et Bancontact (système de cartes de débit belges) dans le cadre des activités d'acquisition commerçant du Groupe.

Coûts de production capitalisés

Les charges d'exploitation sont présentées nettes des coûts de production capitalisés. Les coûts de développement d'applications spécifiques pour des clients ou de solutions technologiques mises à la disposition d'un groupe de clients dont la durée de vie utile de l'actif sous-jacent est supérieure à un an sont capitalisés. Leur montant global est compensé dans le compte de résultat *via* ce poste.

(En millions d'euros)	Exercice 2022	% du chiffre d'affaires	Exercice 2021	% du chiffre d'affaires
Sous-traitance	- 504,4	11,6%	- 416,7	11,3%
Charges opérationnelles	- 572,1	13,1%	- 484,3	13,1%
Achats de matériels et logiciels	- 231,3	5,3%	- 271,7	7,4%
Redevances Schéma de paiements	- 601,3	13,8%	- 380,8	10,3%
Charges de maintenance	- 105,6	2,4%	- 70,7	1,9%
Sous-total charges	- 2 014,7	46,2%	- 1 624,2	44,0%
Amortissements des immobilisations	- 256,7	5,9%	- 242,1	6,6%
(Dotations)/Reprises nettes aux provisions	1,0	0,0%	- 4,3	-0,1%
Plus et moins-values d'immobilisations cédées	- 4,4	0,1%	- 7,7	0,2%
Pertes sur créances irrécouvrables	- 6,2	0,1%	- 6,8	0,2%
Production immobilisée	175,7	-4,0%	113,2	-3,1%
Sous-total autres charges	- 90,6	2,1%	- 147,7	4,0%
Total	- 2 105,3	48,2%	- 1 771,9	48,0%

La dépréciation des actifs représente la charge d'amortissement des actifs incorporels et corporels, hors amortissement des brevets et de la relation client reconnus à la juste valeur des actifs acquis lors d'un regroupement d'entreprise, présentés en autres charges et produits opérationnels (voir Note 6 « Autres produits et charges opérationnels »).

Les redevances des systèmes de paiement ont augmenté principalement en lien avec les récentes acquisitions en Australie, en Italie et en Grèce.

5.3 Fournisseurs et comptes rattachés

(En millions d'euros)	Exercice 2022	Exercice 2021
Dettes fournisseurs	717,7	646,2
Dettes fournisseurs	717,7	646,2
Paiements d'avance	- 37,0	- 22,3
Charges constatées d'avance	- 74,0	- 66,2
Dettes fournisseurs nettes	606,7	557,7
Ratio fournisseur en nombre de jours (DPO)	76	68

Les dettes fournisseurs et les effets à payer devraient être réglés dans un délai d'un an.

Les charges constatées d'avance sont principalement les licences de logiciels, les charges de location, les contrats de support et la maintenance à long terme.

En 2022 Worldline a retraité le DPO publié en 2021 pour intégrer les charges liées aux systèmes de paiement dans la base de coût.

5.4 Autres actifs et passifs courants

Conventions/principes comptables

Stocks

Les stocks, composés principalement de terminaux de paiement, sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente. Le coût des stocks est déterminé selon la méthode du coût moyen pondéré et comprend les coûts d'acquisition des stocks et les coûts encourus pour les amener à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent. Une dépréciation est comptabilisée si la valeur comptable est supérieure à la valeur nette de réalisation.

Règles de présentation des actifs et des passifs courants

Les actifs et les passifs courants sont ceux que le Groupe s'attend à réaliser, consommer ou régler durant le cycle d'exploitation normal, lequel peut s'étendre au-delà des douze mois suivant la clôture de l'exercice. Tous les autres actifs et passifs sont non-courants. Les actifs et les passifs courants à l'exclusion de la part à court terme des emprunts, des créances financières et des provisions constituent le besoin en fonds de roulement du Groupe.

5.4.1 Stocks

(En millions d'euros)	Exercice 2022	Exercice 2021
Terminaux & consommables	72,1	47,5
Dépréciation de stocks	- 4,5	- 5,4
Total	67,6	42,1

5.4.2 Autres actifs courants

(En millions d'euros)	Exercice 2022	Exercice 2021	
Etat – Créances de TVA	87,0	58,3	
Charges constatées d'avance	Note 5.3	74,0	66,2
Autres créances et actifs courants		97,0	114,7
Acomptes reçus	Note 5.3	37,0	22,3
Total	295,0	261,5	

5.4.3 Instruments financiers courants

(En millions d'euros)	Exercice 2022	Exercice 2021
Dérivés – Actif	2,8	8,7
Autres actifs financiers courants	313,0	-
Total	315,9	8,7

Les autres actifs financiers courants correspondent principalement à la juste valeur des titres restants sur TSS pour 15,04%, qui seront cédés le 1^{er} janvier 2023 (311,9 millions d'euros).

5.4.4 Autres passifs courants

(En millions d'euros)	Exercice 2022	Exercice 2021
Passifs de contrats	185,4	135,4
Personnel et comptes rattachés	172,6	163,0
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	89,7	63,8
Taxe sur la valeur ajoutée	104,2	80,4
Autres dettes d'exploitation	155,0	66,3
Total	706,8	508,8

Les passifs de contrats consistent principalement en des avances relatives aux phases initiales des contrats de traitement d'opérations.

L'échéance des autres passifs courants est à moins d'un an, à l'exception des passifs de contrats dont l'échéance varie

en fonction des termes spécifiques des contrats. Les autres dettes d'exploitation incluent principalement les dettes sur immobilisations et les frais de services liés aux cartes de compte d'entreprise que Worldline fournit aux commerçants du secteur de l'hôtellerie et de la vente de détail, en particulier au Royaume-Uni.

B

5.5 Activités d'intermédiation

Conventions/principes comptables

Dans le cadre de son activité de services transactionnels, le Groupe assure l'intermédiation entre les commerçants, les émetteurs de cartes de crédit et les consommateurs finaux. Les fonds attendus correspondant au paiement du consommateur final ainsi que les fonds reçus et non encore remis aux commerçants sont inscrits à l'actif du bilan dans des comptes spécifiques, c'est-à-dire exclus de la trésorerie et des équivalents de trésorerie. La contrepartie est une dette due aux commerçants.

Le bilan distingue deux types d'actifs :

- Les créances sur les émetteurs de cartes de crédit, en rapport avec les opérations effectuées pour le compte des commerçants mais non encore réglées par les sociétés émettrices des cartes ;
- Les fonds reçus pour des transactions non encore réglées pour le compte de commerçants et les transactions remboursables aux consommateurs.

Les passifs du bilan liés aux activités d'intermédiation comprennent principalement :

- Les passifs liés aux fonds provenant des consommateurs qui n'ont pas encore été transférés aux commerçants ;
- Les dettes liées aux dépôts de garantie des commerçants.

A travers ces activités d'intermédiation, Worldline et ses filiales font face à des fluctuations de trésorerie dues au délai qui peut exister entre le paiement fait aux commerçants et la réception des fonds de la part des systèmes de paiement (Visa, MasterCard ou les autres systèmes de paiement). Il arrive par ailleurs que des fonds soient remis à des marchands avant même qu'ils n'aient été reçus par le Groupe de la part des émetteurs de cartes. La durée de ce « préfinancement marchands » est généralement d'un ou deux jours. Afin d'éviter de puiser dans sa trésorerie pour assurer cette remise en avance aux marchands, le Groupe peut avoir recours à un financement bancaire spécifique et dédié. Celui-ci est inclus dans les dettes liées à l'activité d'intermédiation.

Des commissions d'interchange sont également définies par ces systèmes de paiement, excepté quand un contrat bilatéral existe entre l'Acquéreur et l'Emetteur de la carte. Worldline n'ayant pas conclu ce type d'accord avec les Emetteurs, les commissions d'interchange sont ainsi totalement fixées par les systèmes de paiement.

Le Groupe isole sur des lignes dédiées les actifs et passifs courants liés à ses activités d'intermédiation (nets des commissions d'interchange).

(En millions d'euros)	Exercice 2022	Exercice 2021
Créances liées à l'activité d'intermédiation	2 790,3	816,9
Fonds liés à l'activité d'intermédiation	1 977,1	1 753,2
Total des créances liées à l'activité d'intermédiation	4 767,4	2 570,1
Dettes liées à l'activité d'intermédiation	4 729,4	2 533,0
Découverts liées à l'activité d'intermédiation	38,0	37,1
Total des dettes liées à l'activité d'intermédiation	4 767,4	2 570,2

L'augmentation des créances et dettes liées à l'activité d'intermédiation est liée à deux effets, les acquisitions des activités d'acquisition de commerçants de Eurobank, Axepta et ANZ, ainsi qu'un effet calendrier (le 31 décembre 2022 était un samedi), car les règlements ont lieu en semaine.

**NOTE 6 Autres produits et charges opérationnels****Conventions/principes comptables**

Les « autres produits et charges opérationnels » sont constitués des produits et charges qui sont inhabituels et peu fréquents. Ils sont présentés après la marge opérationnelle.

Ils englobent :

- La réorganisation des effectifs (par exemple, les plans liés aux regroupements d'entreprises, les plans de licenciement) ;
- Les coûts de rationalisation et frais associés, plans de transformation, coûts immobiliers (par exemple, consolidation des bureaux et des Datacenters) ;
- Les coûts d'intégration et d'acquisition (par exemple, les coûts de mise en œuvre du plan Synergy, les coûts d'acquisition des fusions et acquisitions) ;
- Les charges relatives à des paiements fondés sur des actions & coûts associés ;
- L'amortissement des amortissements des relations clients et des brevets, et
- Les autres coûts/revenus liés à des litiges majeurs, et les plus et moins-values sur la cession d'actifs corporels et incorporels, les pertes de valeur significatives sur les actifs autres que les actifs financiers, ou tout autre élément peu fréquent et inhabituel.

Les dotations et reprises de provisions pour réorganisation et rationalisation et coûts associés sont classées dans le compte de résultat en fonction de leur nature :

- Les réorganisations directement liées aux activités opérationnelles sont classées en marge opérationnelle ;
- Les réorganisations liées aux regroupements d'entreprises ou considérées comme des plans inhabituels et peu fréquents sont classées en « autres charges opérationnelles » ;

Si un plan de réorganisation est comptabilisé en « autres charges opérationnelles », les dépenses de rationalisation et coûts associés sur les locaux et bâtiments, relatives au plan, sont également présentées en « autres charges opérationnelles ».

Les « autres produits et charges opérationnels » incluent également les litiges majeurs, les plus et moins-values de cessions sur immobilisations corporelles et incorporelles, les pertes de valeur des actifs non financiers, l'amortissement des relations clients et brevets, l'amortissement des plans de rémunération fondés sur des actions et tout autre produit ou charge considéré comme inhabituel et peu fréquent.

Paiements fondés sur des actions

Des options de souscription d'actions et des actions gratuites représentant des paiements fondés sur des actions, dénoués en instruments de capitaux propres, sont régulièrement attribuées aux dirigeants et à certains salariés. Ces transactions sont évaluées à leur juste valeur à la date d'attribution en utilisant le modèle de Black et Scholes de valorisation des options et en tenant compte d'hypothèses de rotation du personnel et d'atteinte de condition de performance. Les variations de juste valeur des instruments après la date d'attribution n'ont aucun impact sur la valorisation initiale. La juste valeur des instruments est comptabilisée linéairement en « autres charges et produits opérationnels » depuis 2016, pendant la période d'acquisition des droits, en contrepartie des capitaux propres. Les plans d'actionnariat salariés permettent aux salariés de souscrire à des actions du Groupe à un prix incluant une décote. Les actions sont soumises à une période d'incessibilité. La méthode d'évaluation de la charge de ces plans prend en compte :

- le prix d'exercice correspondant à la moyenne des 20 derniers cours d'ouverture de bourse précédant la date d'attribution ;
- la décote octroyée aux salariés ;
- le nombre d'actions gratuites attribuées en fonction des souscriptions individuelles ;
- l'incessibilité des actions attribuées aux salariés pendant une période de restriction dans la mesure où cela affecterait le prix que paierait un intervenant du marché bien informé et consentant pour ces actions ; et
- la date d'attribution des droits qui est la date d'annonce du plan et de ses conditions générales (y compris le prix d'exercice) aux salariés.

(En millions d'euros)

	Exercice 2022	Exercice 2021
Réorganisation des effectifs	- 28,5	- 11,4
Rationalisation et frais associés	- 8,8	- 26,7
Coûts d'intégration et d'acquisition	- 155,0	- 86,0
Charges relatives à des paiements fondés sur des actions & coûts associés	- 37,3	- 51,5
Amortissement de la relation clients et des brevets	- 237,6	- 188,7
Autres	- 61,8	0,4
Total	- 529,0	- 363,9

Les **frais de réorganisation du personnel** de 28,5 millions d'euros ont augmenté de 17,1 millions d'euros par rapport à l'année dernière et correspondent principalement aux synergies et aux coûts induits par les récentes acquisitions et les nouveaux objectifs de modèle opérationnel du Groupe.

Les 8,8 millions d'euros de **rationalisation et les frais associés** ont baissé de 17,9 millions d'euros. En 2021, la charge de 26,7 millions d'euros sur cette ligne a été principalement liée au déménagement du siège.

Les **coûts d'intégration et d'acquisition** ont atteint 155,0 millions d'euros, soit une augmentation de 69,0 millions d'euros, et sont principalement liés à l'accélération de la mise en œuvre des synergies issues de l'acquisition d'Ingenico, à la création de la joint-venture en Australie avec ANZ et à d'autres récentes acquisitions (le portefeuille marchand Handelsbanken et la joint-venture italienne avec BNL).

L'**amortissement de la relation clients et des brevets** de 237,6 millions d'euros correspond principalement à :

- 134,0 millions d'euros de relations clients, de technologies et de brevets d'Ingenico ;
- 47,2 millions d'euros de relations clients, de technologies et de brevets de SIX Payment Services ;
- 21,1 millions d'euros de relations clients, de technologies et de brevets de Cardlink ;
- 10,4 millions d'euros de relations clients, de technologies et de brevets de ANZ ;
- 8,3 millions d'euros de relations clients, de technologies et de brevets de equensWorldline ;
- 6,9 millions d'euros de relations clients, de technologies et de brevets de Acepta.

Le poste « **Autres** » s'élève à 61,8 millions d'euros, en raison notamment de la cession de deux entités en Amérique latine ayant généré un impact négatif de 47,3 millions d'euros, principalement liée au recyclage des réserves de conversion au résultat.

B

6.1 Paiements fondés sur des actions

La charge de 37,3 millions d'euros enregistrée en 2022 en « autres produits et charges opérationnelles » au titre des paiements fondés sur des actions (51,5 millions d'euros en 2021) est principalement composée des plans d'attributions d'actions gratuites mis en place en 2019, 2020, 2021 et 2022, des plans de stock-options mis en place en 2019, 2020, 2021 et 2022 ainsi que les charges sociales associées à ces plans.

(En millions d'euros)

	Exercice 2022	Exercice 2021
Plans d'actions gratuites	33,2	48,0
Plans de stock-options	1,8	2,0
Plans d'actionnariat salarié	1,5	0,5
Autres	0,8	1,0
Total	37,3	51,5

6.2 Plans d'actions gratuites

Les plans d'actions gratuites répondent aux règles suivantes :

- L'attribution des actions gratuites est généralement subordonnée à une condition de présence au Groupe en tant que salarié ou mandataire social ayant un contrat de travail ou un mandat social avec Worldline ou tout autre salarié d'une société liée au Groupe Worldline ;
- L'attribution des actions gratuites est aussi subordonnée à l'atteinte de critères de performance, financiers et non financiers ;
- Les conditions de performance à caractère financier sont les suivantes :
 - Croissance organique du chiffre d'affaires du Groupe Worldline, et
 - Excédent brut opérationnel (EBO) du Groupe Worldline, et
 - Flux de trésorerie disponible du Groupe Worldline.

A compter des plans attribués en 2020, les critères de performance financière représentent 80% des critères de performance conditionnant l'acquisition totale. Les 20% restants des critères de performance conditionnant l'acquisition totale sont relatifs à la Responsabilité Sociétale de l'Entreprise.

La période d'acquisition des actions varie selon les plans mais n'excède jamais trois ans et demi.

Pour les plans d'attribution d'actions gratuites mis en place en 2019, le nombre d'actions à livrer est soumis à la réalisation de conditions de performance internes et externes. Dans le cas où l'objectif de l'un des critères de performance interne ne serait pas atteint à l'issue de la dernière année du plan, ce critère serait tout de même considéré comme validé si le niveau effectivement atteint représente au moins 85% de l'objectif ; toutefois, l'acquisition définitive des actions de performance serait alors limitée à 75% du nombre total d'actions initialement attribué. Pour les plans d'attribution d'actions gratuites mis en place en 2020, 2021 et 2022, le nombre d'actions à livrer est soumis à la réalisation de conditions de performance internes et externes, basées sur des courbes d'élasticité définies pour chaque objectif. Dans tous les cas, le taux moyen d'acquisition est limité à 100%.

Il n'y a pas de période de conservation attachée aux actions gratuites définitivement acquises.

Tous les plans d'actions gratuites donnent droit à la livraison d'actions Worldline.

Le Groupe a mis en place un nouveau plan d'action de performance le 09 juin 2022.



Eléments financiers

Etats financiers consolidés

La charge totale de 33,2 millions d'euros enregistrée durant l'exercice 2022 au titre des plans d'actions gratuites en vigueur est détaillée comme suit :

Date d'attribution	2 janvier 2019	11 juin 2019	24 juillet 2019	9 juin 2020	28 octobre 2020	27 mai 2021	9 juin 2022
Nombre d'instruments attribués initialement	93 700	727 840	326 965	379 730	560 401	685 935	1 159 545
<i>Dont nombre d'instruments attribués initialement à des bénéficiaires TSS</i>					166 015 ¹	107 050 ¹	
Cours de l'action à la date d'attribution (en euros)	41,62	63,64	65,65	67,60	62,14	77,81	38,95
Date(s) d'acquisition	31 mars 2022	11 juin 2022	24 juillet 2022	9 juin 2023	11 juin 2023 +7 septembre 2023 +16 octobre 2023 ²	27 mai 2024	9 juin 2025
Durée de vie	3 ans	3 ans	3 ans	3 ans	3 ans	3 ans	3 ans
Période de conservation	-	-	-	-	-	-	-
Taux sans risque	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes prévus	1,1%	1,1%	1,1%	1,1%	1,1%	1,1%	1,1%
Juste valeur des instruments attribués (en euros)	40,16	62,52	63,52	65,41	60,38	75,28	37,69
Charge reconnue en 2022 (en millions d'euros)	0,4	- 7,8	3,7	9,9	9,6	12,0	5,5
Charge reconnue en 2022 au titre des activités non poursuivies (en millions d'euros)	-	9,3	-	-	5,7	5,0	-

1 Selon IFRS 2, les actions accordées à des bénéficiaires de TSS ont fait l'objet d'un vesting accéléré pour un total de 10,7 millions d'euros, comptabilisés en activités destinées à être cédées.

2 Tenant compte de la date d'attribution initiale des plans d'actions gratuites Ingenico 2020 attribués par Ingenico le 11 juin 2020, le 7 septembre 2020 et le 16 octobre 2020 et sont substitués par le plan d'actions gratuites Worldline 2020 attribué le 28 octobre 2020.

6.3 Plans de stock-options

Les plans de stock-options répondent aux règles suivantes :

- L'exercice des options est généralement subordonné à une condition de présence au Groupe en tant que salarié ou mandataire social ayant un contrat de travail ou un mandat social avec Worldline ou tout autre salarié d'une société liée au Groupe Worldline ;
- L'exercice des options est subordonné à l'atteinte de critère de continuité de l'emploi et de critères de performance, financiers et non financiers ;
- Les conditions de performance à caractère financier sont les suivantes :
 - Croissance organique du chiffre d'affaires du Groupe Worldline,
 - Excédent brut opérationnel (EBO) du Groupe Worldline, et
 - Flux de trésorerie disponible du Groupe Worldline.

A compter du plan 2020, les critères de performance financière représentent 80% des critères de performance conditionnant l'acquisition totale. Les 20% restants des critères de performance

conditionnant l'acquisition totale sont relatifs à la Responsabilité Sociétale de l'Entreprise.

La période d'acquisition varie selon les règles des plans mais n'excède jamais 3,5 ans.

Pour les plans de stock-options mis en place en 2019, le nombre d'options à acquérir est soumis à la réalisation de conditions de performance internes et externes. Pour chaque année, au moins deux des trois critères de performance interne doivent être obligatoirement atteints. Dans le cas où l'objectif de l'un des critères de performance interne ne serait pas atteint une année, ce critère deviendrait obligatoire l'année suivante. Si cela n'est pas le cas, le plan serait caduc.

Pour les plans 2020, 2021 et 2022, le nombre d'options à acquérir est conditionné à l'atteinte de conditions de performance internes et externes, en fonction des courbes d'élasticité définies pour chaque objectif. Dans tous les cas, le taux d'acquisition moyen est limité à 100%.

La date d'expiration de l'option ne dépasse jamais dix ans après la date d'attribution.

L'exercice de l'option est impacté en capitaux propres.

Le Groupe a reconnu une charge de 1,8 million d'euros au titre des plans de stock-options détaillés ci-dessous :

Date d'attribution	Charge 2022 (en million d'euros)	Nombre d'options attribuées initialement	Date d'acquisition	Nombre d'options acquises
2 janvier 2019	0,1	130 550	31 mars 2022	130 550
24 juillet 2019	0,2	98 600	24 juillet 2022	88 637
9 juin 2020	0,5	101 120	9 juin 2023	-
27 mai 2021	0,5	117 150	27 mai 2024	-
9 juin 2022	0,6	193 530	9 juin 2025	-
Total	1,8	640 950		219 187

Les caractéristiques des plans de stock-options en vigueur sont les suivantes :

Date d'attribution	2 janvier 2019	24 juillet 2019	9 juin 2020	27 mai 2021	9 juin 2022
Nombre d'options attribuées	130 550	98 600	101 120	117 150	193 530
Cours de l'action à la date d'attribution (en euros)	41,6	65,7	67,6	77,8	39,0
Prix d'exercice (en euros)	46,7	66,8	69,7	81,4	39,7
Date d'acquisition	31 mars 2022	24 juillet 2022	9 juin 2023	27 Mai 2024	9 Juin 2025
Volatilité prévue	25%	26%	24%	28%	32%
Date d'échéance attendue du plan	5 ans	5 ans	5 ans	5 ans	5 ans
Taux d'intérêt sans risque	-0,003%	-0,158%	-0,142%	-0,450%	1,451%
Dividende prévu	1,10%	1,10%	1,10%	1,10%	1,10%
Juste valeur des options attribuées (en euros)	6,2	12,4	11,5	14,9	10,2
Charge reconnue en 2022 (en millions d'euros)	0,1	0,2	0,5	0,5	0,6

Le tableau ci-dessous détaille l'évolution des options de souscription d'actions de Worldline SA en circulation durant l'exercice :

	Exercice 2022		Exercice 2021	
	Nombre d'actions	Moyenne pondérée du prix d'exercice (en euros)	Nombre d'actions	Moyenne pondérée du prix d'exercice (en euros)
En circulation en début d'année	1 828 890	36,5	1 803 515	32,9
Attribuées durant l'année	193 530	39,7	117 150	81,4
Annulées durant l'année	- 36 883	64,8	-	-
Exercées durant l'année	- 159 976	18,9	- 91 775	22,2
En circulation en fin de période	1 825 561	37,8	1 828 890	36,5
Exerçables à la fin de l'année, en dessous du cours de l'action à la fin de l'exercice *	1 440 681	28,2	1 381 470	27,2

* Cours de l'action à la clôture annuelle : 36,53 euros en 2022 et 49,01 euros en 2021.



NOTE 7 Actifs et passifs financiers et résultat financier

7.1 Résultat financier

(En millions d'euros)	Exercice 2022	Exercice 2021
Charges d'intérêts sur emprunts obligataires	-19,9	-28,6
Charges d'intérêts sur la dette à long terme	-0,9	-2,7
Charges d'intérêts sur obligations convertibles	-11,4	-11,3
Intérêts nets sur trésorerie et autres équivalents de trésorerie	0,1	1,9
Autres	-6,0	2,4
Charges d'intérêts nettes	-38,2	-38,3
Perte de change nette	-17,0	1,2
Hyperinflation	-18,9	0,0
Gains ou pertes sur instruments dérivés	-0,1	1,3
Gains ou pertes de change nets	-36,0	2,5
Composante financière des dépenses de retraite et coût des autres avantages postérieurs à l'emploi	-2,5	-2,1
Variation de la juste valeur et Cession des actions Visa	44,9	8,0
Variation de la juste valeur des autres actifs/passifs financiers	-4,3	-
Intérêts financiers sur la dette locative (IFRS 16)	-4,9	-4,9
Dépréciation des autres actifs financiers	-0,0	-2,0
Autres charges financières	-4,5	-3,3
Autres produits financiers	4,6	2,1
Autres charges et produits financiers nets	33,3	-2,2
Total	-40,9	-38,0

Les charges financières nettes s'élèvent à 40,9 millions d'euros sur la période (contre une charge de 38,0 millions d'euros en 2021) et se composent de :

- Un coût net de l'endettement financier de 38,2 millions d'euros (38,3 millions d'euros en 2021) ;
- Un coût financier net non opérationnel incluant l'impact de change de 2,7 millions d'euros (produit de 0,3 million d'euros en 2021).

Le coût net de l'endettement financier de 38,2 millions d'euros est principalement constitué d'intérêts liés aux emprunts obligataires non convertibles (19,9 millions d'euros) et aux obligations convertibles (11,4 millions d'euros). La variation par rapport à l'année dernière s'explique par l'impact du remboursement d'emprunt obligataire en 2021 générant des charges pour 8,7 millions d'euros, compensé par une augmentation de 8,4 millions d'euros des autres charges d'intérêts financiers, principalement liées à 6,5 millions d'euros d'intérêts financiers sur découverts bancaires liés aux nouvelles activités du Groupe en Australie.

Le coût financier net non opérationnel de 2,7 millions d'euros se compose principalement :

- D'une perte de change pour 36,0 millions d'euros (gain de 2,5 millions d'euros en 2021), principalement liée à la dépréciation de l'euro sur la période, ainsi qu'aux impacts de l'hyperinflation en Argentine et en Turquie pour -18,9 millions d'euros ;

- Des intérêts financiers sur dette de location (IFRS 16) pour une charge de 4,9 millions d'euros (*idem* 2021) ;
- Des coûts financiers de retraite pour 2,5 millions d'euros (2,1 millions d'euros en 2021) représentant la différence entre les charges d'intérêts sur les obligations au titre des prestations définies et les produits d'intérêts sur les actifs des régimes capitalisés (voir Note 11 « Retraites et avantages similaires ») ;
- De la comptabilisation au compte de résultat consolidé du produit net de cession des actions Visa en 2022 pour 40,3 millions d'euros, et du produit de réévaluation à la juste valeur au 31 décembre 2022 des actions de préférence Visa toujours détenues par les entités du Groupe pour 4,6 millions d'euros (8,0 millions d'euros en 2021) ;
- De la charge de réévaluation à la juste valeur des autres instruments financiers pour 4,3 millions d'euros, principalement liée aux actions de préférence Poseidon Holdco ;
- Des autres charges financières principalement liées à divers frais financiers pour 4,5 millions d'euros ;
- Des autres produits financiers pour 4,6 millions d'euros provenant principalement de la réévaluation de la contribution au fond Partech FCPR pour 3,1 millions d'euros et des dividendes reçus des actions de préférence Visa pour 1,5 million d'euros.

7.2 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Conventions/principes comptables

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds en banque et les instruments financiers tels que les titres de marché monétaire. Ces instruments financiers sont facilement convertibles en un montant de trésorerie connu et sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Ils sont détenus dans le but de faire face aux engagements de trésorerie à court terme et ont une échéance courte, généralement inférieure ou égale à trois mois à compter de la date d'acquisition. Certains instruments, tels que les dépôts à terme, ayant une échéance initiale plus longue mais prévoyant un retrait anticipé et une garantie du capital peuvent également être classés dans la catégorie des équivalents de trésorerie dans certaines circonstances. Les titres du marché monétaire sont comptabilisés à leur juste valeur. Les variations de juste valeur sont enregistrées au compte de résultat dans la rubrique « autres produits et charges financiers ».

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont évalués à leur juste valeur par le biais du compte de résultat.

Pour les entités ayant souscrit à l'accord de convention de trésorerie du Groupe, les positions bilancielle de disponibilités et de découverts bancaires relative à cet accord sont globalisées et seule la position nette créditrice ou débitrice est présentée dans le bilan consolidé du Groupe. Il s'agit d'une convention de cash-pool notionnel.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont détenus auprès de contreparties de banques et d'institutions financières, dont la majorité est notées de A- à AA-. La dépréciation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (autres que les valeurs mobilières de placement évalués à la juste valeur par résultat) est calculée sur la base de la probabilité de défaut de S&P.

B

(En millions d'euros)	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Disponibilités et autres équivalents de trésorerie	1 369,4	1 126,3
Valeurs mobilières de placement monétaires	230,1	-
Total trésorerie et équivalents de trésorerie	1 599,5	1 126,3
Total trésorerie passive	-47,9	-69,0
Total trésorerie et équivalents de trésorerie nets	1 551,7	1 057,3

Dans un certain nombre de pays (Inde, Chine, Brésil, Argentine pour les principaux) où le Groupe opère, il peut y avoir des restrictions à la convertibilité et/ou la transférabilité immédiate des devises ; le *cash* restant utilisable dans le pays. Si ce dernier est jugé comme excessif au regard des besoins dans le pays, des risques locaux de liquidité ou du niveau de rémunération obtenu localement, la situation est gérée *via* des prêts intragroupes ou *via* des distributions de dividendes.

En outre, le Groupe a mis en nantissement un compte bancaire afin de garantir de futures sorties de trésorerie à destination de tiers au Groupe. Ce nantissement peut être substitué à tout moment par une garantie bancaire (voir Note 14 « Engagements hors bilan »)

L'augmentation de la trésorerie nette en 2022, en comparaison avec 2021, est principalement due aux contreparties reçues suite à la cession de TSS.

7.3 Actifs financiers non courants

Conventions/principes comptables

Investissements dans des sociétés non consolidées

Le Groupe détient des actions dans des sociétés sans influence notable ni contrôle. Les placements dans des sociétés non consolidées sont comptabilisés à leur juste valeur *via* le compte de résultat. Pour les actions cotées, la juste valeur correspond au cours de l'action à la date de clôture.

Action de préférence Visa

L'analyse appliquée suivant IFRS 9 est celle d'un instrument de dette. Le traitement comptable des instruments de dette est déterminé par le modèle économique de l'instrument financier et les caractéristiques contractuelles des flux de trésorerie entrants des instruments financiers. Il est entendu que les actions de préférence convertibles Visa ne satisfont pas au critère SPPI (paiement unique de principal et d'intérêts) parce que les flux de trésorerie générés par ces actions comprennent une indexation de la valeur des actions Visa, et que cette indexation entraîne une variabilité qui ne représente pas uniquement un paiement du principal et des intérêts. Dans cette situation, le traitement comptable est la juste valeur par le biais du compte de résultat.

Créances non courantes de location

Certains accords de services peuvent être qualifiés de contrats de location s'ils confèrent le droit d'utiliser un actif en contrepartie de paiements inclus dans la rémunération globale du contrat. Si les contrats de services contiennent un contrat de location, le Groupe est considéré comme le bailleur vis-à-vis de ses clients.



Eléments financiers

Etats financiers consolidés

(En millions d'euros)	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Actifs de régime de retraite	21,5	0,0
Juste valeur des participations non consolidées net des dépréciations	695,1	115,6
Titres comptabilisés selon la méthode de mise en équivalence	3,3	3,8
Autres	66,4	11,7
Total	786,4	131,1

Les participations non consolidées comprennent principalement :

- Des actions préférentielles de Poseidon Holdco dont la juste valeur est estimée à 635 millions d'euros au 31 décembre 2022. Ces actions ont été apportées à Worldline par Apollo le 30 septembre 2022, dans le cadre de la cession de TSS et représentent 12,7% du capital de Poseidon Holdco et 5% de ses droits de vote ;
- Des actions Visa pour 33 millions d'euros au 31 décembre 2022 et 94,6 millions d'euros au 31 décembre 2021.

Les titres comptabilisés selon la méthode de mise en équivalence sont principalement relatifs à la participation dans la société In-touch.

Le poste « Autres » comprend notamment la juste valeur du paiement différé à recevoir du fonds Apollo sur les deux prochaines années, pour 53,9 millions d'euros, en contrepartie de la cession de TSS au 30 septembre 2022.

7.4 Emprunts

Conventions/principes comptables

Emprunts

Les emprunts sont comptabilisés initialement à la juste valeur, nette des frais d'émission directement rattachables. Les emprunts sont ensuite évalués au coût amorti. Le calcul du taux d'intérêt effectif prend en compte les paiements d'intérêts et l'amortissement des coûts d'émission.

Les frais d'émission d'emprunts sont amortis en charges financières sur la durée de vie de l'emprunt *via* la méthode du TIE. La valeur résiduelle des frais d'émission d'emprunts remboursés par anticipation est comptabilisée en charge de l'exercice dès qu'il est probable que la durée de l'emprunt sera raccourcie, compte tenu de l'intention d'exercer la clause de remboursement anticipé.

Les découverts bancaires sont enregistrés dans la partie courante des emprunts.

(En millions d'euros)	31 décembre 2022			31 décembre 2021		
	Courant	Non courant	Total	Courant	Non courant	Total
Découverts et cash-pooling	47,7	0,0	47,7	69,0	0,0	69,0
Autres passifs financiers	48,0	0,0	48,0	606,6	0,0	606,6
Options de vente sur intérêts minoritaires	0,0	186,0	186,0	59,2	10,6	69,8
Autres dettes long terme	0,5	55,0	55,5	0,5	55,0	55,5
Obligations convertibles	0,0	1 362,6	1 362,6	0,0	1 351,2	1 351,2
Obligations	506,4	1 595,2	2 101,6	7,3	2 092,9	2 100,2
Total passifs financiers	602,7	3 198,8	3 801,5	742,6	3 509,7	4 252,3

Les comptes courants ayant une maturité à court terme – moins d'un mois – ne font pas l'objet de rémunération.

Les autres dettes long terme sont composées des emprunts *Schuldschein* (voir B.4.2.3 Structure de Financement).

En 2022, les options de vente sur intérêts minoritaires pour 186,0 millions d'euros sont relatives aux acquisitions d'Eurobank, Axepta, Softpos et Cardlink. Au 31 décembre 2021, elles étaient liées aux acquisitions GoPay et Cardlink. La variation de la juste valeur de la période est comptabilisée dans les capitaux propres.

7.4.1 Variation de l'endettement net sur la période

(En millions d'euros)	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Endettement net en début de période	-3 125,6	-3 211,3
Nouvelles obligations	-	-
Remboursement d'obligations	-	451,0
Augmentations des autres dettes long terme	-	-
Remboursement des autres dettes long terme	-	-
Augmentation des options de vente sur intérêts minoritaires	-175,5	-44,0
Diminution des options de vente sur intérêts minoritaires	59,4	-
Augmentation des autres passifs financiers	-	-1 595,7
Diminution des autres passifs financiers	559,5	1 519,2
Effet des regroupements d'entreprise	-0,9	-20,6
Variation de trésorerie à court terme	487,9	-0,9
Incidence des variations de cours des monnaies étrangères	6,7	20,0
Impact net des intérêts sur la période	-13,5	-16,8
Autres mouvements liés aux opérations de financement	-	-23,5
Endettement net en fin de période avant IFRS 5	-2 201,9	-2 922,7
Endettement net TSS retraité IFRS 5 (2021)	-	202,9
Endettement net en fin de période	-2 201,9	-3 125,6

La variation des autres passifs financiers provient principalement des titres négociables (augmentation de 3 068 millions d'euros et diminution de 3 627 millions d'euros).

L'augmentation des options de vente sur intérêts minoritaires est composée des nouvelles options relatives aux opérations de 2022 (Softpos, Axepta, Eurobank) ainsi que de la réévaluation de l'option Cardlink. La diminution des options de vente correspond au paiement de l'option GoPay.

7.4.2 Endettement net

(En millions d'euros)	31 décembre 2022	31 décembre 2021	Trésorerie nette de TSS, comptabilisée en actif destiné à la vente	31 décembre 2021, incluant la trésorerie nette de TSS, comptabilisée en actif destiné à la vente
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 599,5	1 126,3	7,0	1 341,4
Passifs financiers non courants	-3 198,8	-3 509,7	-0,1	-3 509,8
Part à moins d'un an des passifs financiers	-602,7	-742,6	-12,1	-754,7
Total Endettement net	-2 201,9	-3 125,6	202,9	-2 923,0



Eléments financiers

Etats financiers consolidés

7.4.3 Suivi des emprunts obligataires et obligations convertibles

Principales caractéristiques	Maturité	Septembre 2024	Septembre 2024	Septembre 2024	Septembre 2024	Septembre 2024	Septembre 2024	Septembre 2024
	Nature	Emprunt obligataire 3 ans	Emprunt obligataire 7 ans	Emprunt obligataire 5 ans	Obligations convertibles 5 ans	Obligations convertibles 5,7 ans	Obligations convertibles 7 ans	Emprunt obligataire 7 ans
Nature	Obligation à taux fixe non garantie	Obligation à taux fixe non garantie	Obligation à taux fixe non garantie	Obligation à taux fixe non garantie	Océane	Océane	Océane	Obligation à taux fixe non garantie
Date d'émission	Juin 2020	Septembre 2017	Septembre 2019	Juillet 2020	Décembre 2020 *	Juillet 2019	Juillet 2019	Juin 2020
Date d'échéance	Juin 2023	Septembre 2024	Septembre 2024	Juillet 2025	Juillet 2026	Juillet 2026	Juillet 2026	Juin 2027
Montant de l'émission <i>(en millions d'euros)</i>		500,0	600,0	500,0	600,0	200,0	600,0	500,0
Trésorerie reçue <i>(en millions d'euros)</i>		499,6	596,8	497,5	637,8	225,8	642,0	496,5
Coupon		0,5%	1,6%	0,3%	0,0%	0,0%	0,0%	0,9%
Taux de rémunération à l'échéance		0,5%	1,7%	0,4%	-1,2%	-2,1%	-1,1%	1,0%
Ratio de conversion		NA	NA	NA	1 action par obligation	1 action par obligation	1 action par obligation	NA
Option de remboursement anticipée		NA	NA	NA	De juillet 2023 à la date d'échéance	De juillet 2024 à la date d'échéance	De juillet 2024 à la date d'échéance	NA
Méthode de comptabilisation		Coût amorti (IFRS 9)	Coût amorti (IFRS 9)	Coût amorti (IFRS 9)	Split accounting (IAS 32)	Split accounting (IAS 32)	Split accounting (IAS 32)	Coût amorti (IFRS 9)
Frais <i>(en millions d'euros)</i>		1,2	2,2	1,3	3,7	0,7	5,2	1,8
Option d'achat <i>(en millions d'euros)</i>		0,0	0,0	0,0	4,8	2,1	4,2	0,0
Composante dette à la souscription <i>(en millions d'euros)</i>		498,4	594,6	496,2	578,6	195,5	554,8	494,6
Composante capitaux propres à la souscription <i>(en millions d'euros)</i>		0,0	0,0	0,0	55,5	29,6	82,0	0,0
Taux d'intérêt effectif (TIE)		0,6%	1,8%	0,4%	0,7%	0,4%	1,1%	1,0%

* Lié aux obligations convertibles initiales émises en juin 2020.

La comparaison entre la valeur comptable et la juste valeur des obligations est la suivante :

<i>(En millions d'euros)</i>	Valeur comptable	Juste valeur
OCEANES	1 362,6	1 224,9
Emprunts obligataires non convertibles	2 094,9	1 979,2
Total emprunts obligataires	3 457,6	3 204,1

La valeur comptable correspond à la valeur totale de la dette financière dans les états financiers consolidés. Toutes les obligations convertibles OCEANE ont été comptabilisées à l'émission selon la méthode du *split accounting*, avec une composante dette financière comptabilisée au coût amorti, et une composante capitaux propres dont la valeur comptable a été fixée à la date d'émission.

La valeur nominale des obligations non convertibles s'élève à 2 094,9 millions d'euros. La valeur totale de ces obligations figurant au bilan, soit 2 101,6 millions d'euros, comprend également des intérêts courus pour 6,7 millions d'euros.

Toutes les obligations émises par Worldline sont négociées sur des marchés actifs, les justes valeurs indiquées ci-dessus sont des mesures de niveau 1.

7.4.4 Passifs financiers libellés en devises étrangères

(En millions d'euros)	EUR	SEK	AUD	Autres monnaies	Total
31 décembre 2022	3 676,5	85,5	30,4	9,2	3 801,5
31 décembre 2021	4 252,3	-	-	-	4 252,3

7.4.5 Echancier des passifs financiers non courants

(En millions d'euros)	2024	2025	2026	2027	>2027	Total
Obligations convertibles		589,0	773,6			1 362,6
Obligations	1 098,7			496,5		1 595,2
Autres dettes long terme		55,0				55,0
Options de vente sur intérêts minoritaires	2,7	84,7	98,6			186,0
Passifs financiers à long terme au 31 décembre 2022	1 101,4	728,7	872,2	496,5	-	3 198,8

(En millions d'euros)	2023	2024	2025	2026	>2026	Total
Obligations convertibles			584,8	766,4		1 351,2
Obligations	499,2	1 097,9			495,8	2 092,9
Autres dettes long terme			55,0			55,0
Options de vente sur intérêts minoritaires				10,6		10,6
Passifs financiers à long terme au 31 décembre 2021	499,2	1 097,9	639,8	777,0	495,8	3 509,7

Conventions/principes comptables

Instruments financiers dérivés

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés pour couvrir son risque de change et de taux d'intérêt découlant de ses activités d'exploitation, de financement et d'investissement. Ces instruments sont initialement évalués à leur juste valeur, c'est-à-dire au prix qui serait reçu lors de la vente d'un actif ou payé lors du transfert d'un passif dans le cadre d'une transaction ordonnée entre les acteurs du marché à la date d'évaluation.

La juste valeur des *swaps* de taux d'intérêt est le montant estimé que le Groupe recevrait ou paierait pour résilier le *swap* à la date de clôture, compte tenu des taux d'intérêt actuels et du risque de défaillance des contreparties au *swap*.

La juste valeur des contrats de change à terme est leur prix de marché à la date de clôture (c'est-à-dire la valeur actuelle du prix à terme coté).

La comptabilisation initiale des instruments de couverture de change et de taux d'intérêt et la comptabilisation ultérieure des variations de leur valeur sont effectuées conformément à la norme IFRS 9.

Conformément à la norme IFRS 13, le Groupe prend en compte le risque de défaillance lors de l'évaluation de ses instruments dérivés de couverture. Cela implique ce qui suit :

- Le risque de défaut du Groupe sur un dérivé qui est un passif (risque de crédit propre) ;
- Le risque de défaut de la contrepartie sur un dérivé qui est un actif (risque de crédit de la contrepartie)

La méthode du Groupe pour évaluer le risque de crédit propre et le risque de crédit de contrepartie est basée sur un calcul du risque de crédit implicite sur les obligations de premier rang à taux fixe négociées sur le marché secondaire.

Couverture des flux de trésorerie

Lorsqu'un instrument financier dérivé est désigné comme un instrument de couverture dont les flux de trésorerie sont censés compenser les variations des flux de trésorerie d'une transaction prévue hautement probable, le Groupe utilise la comptabilité de couverture. La part effective de tout gain ou perte sur l'instrument de couverture est comptabilisée directement dans les « Autres éléments du résultat global » jusqu'à ce que l'élément couvert lui-même soit comptabilisé en résultat. La part effective est alors comptabilisée en résultat. La part inefficace de tout gain ou perte est comptabilisée dans le compte de résultat de la période.

Si un instrument de couverture est utilisé pour couvrir le risque découlant des activités opérationnelles du Groupe ou des activités de financement du Groupe, son impact sur le résultat est comptabilisé dans les « Charges financières nettes ». Les surcotes/décotes des instruments de couverture sont comptabilisées dans le « Coût financier net ». Les surcotes/décotes des instruments financiers sont comptabilisées dans le résultat financier.

Couverture de la juste valeur

Si un instrument financier dérivé est utilisé pour couvrir le risque de change sur un actif ou un passif monétaire comptabilisé, la comptabilité de couverture n'est pas appliquée et les gains ou pertes sur l'instrument financier sont comptabilisés en résultat.

Si un instrument de couverture est utilisé pour couvrir un risque résultant des activités opérationnelles du Groupe ou des activités de financement du Groupe, son impact sur le résultat est comptabilisé en « Charges financières nettes ». Les surcotes/décotes des instruments de couverture sont comptabilisées en « Charges financières nettes ». Les primes/décotes des instruments financiers sont comptabilisées en résultat financier.

JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS DERIVES A LA DATE DE CLOTURE

(En millions d'euros)	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Instruments dérivés de taux d'intérêt	-	-
Instruments dérivés de change	1,3	7,1
Actif courant	2,6	8,7
Passif courant	-1,3	-1,6
Total instruments de couvertures	1,3	7,1

VENTILATION DES INSTRUMENTS PAR POLITIQUE DE COUVERTURE

(En millions d'euros)	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Instruments de couverture de flux de trésorerie	-0,8	4,1
Contrat de change à terme	-0,1	4,3
Swap de change	-0,7	-0,2
Instruments non assimilés à une couverture de flux de trésorerie	2,2	3,0
Contrat de change à terme	-	-0,1
Swap de change	2,2	4,5
Swaps de taux d'intérêt	-	-1,4
Total instruments de couvertures	1,3	7,1

Risque de change

La majeure partie du chiffre d'affaires, des dépenses et des obligations du Groupe est libellée en euros. En 2022, 69,8% du chiffre d'affaires du Groupe a été réalisé dans des pays de la zone euro, contre 30,2% dans des pays hors zone euro, dont 11,2% en francs suisses, 3,6% en dollars australiens et 3% en livres sterling.

Les états financiers du Groupe étant libellés en euros, son chiffre d'affaires est impacté par la valeur relative de l'euro par rapport à la devise des pays hors zone euro dans lesquels il réalise son chiffre d'affaires (risque de conversion).

En termes d'exposition aux transactions en devises (c'est-à-dire une asymétrie entre les devises dans lesquelles les revenus sont générés et les coûts sont encourus), le Groupe considère

que son exposition est limitée car ses coûts dans la zone euro sont généralement encourus en euros et ses revenus sont générés en euros et dans les pays hors zone euro, il réalise généralement ses ventes et supporte la majorité de ses charges d'exploitation en monnaie locale.

L'objectif du Groupe est de couvrir les risques significatifs futurs (engagements d'achat ou de vente) et les risques déjà inscrits au bilan (devises et créances en devises). Les risques de change couverts sont générés par : l'achat et la vente en devises de biens et services ; les actifs ou passifs financiers en devises (notamment liés au financement des filiales) ; les investissements dans des filiales étrangères et opérations de fusions et acquisitions. Les instruments financiers utilisés en couverture sont des contrats d'achat et de vente à terme, des options de change et des swaps.

Risque de taux d'intérêt

Le 20 décembre 2018, Worldline (en tant qu'emprunteur) a conclu un crédit renouvelable de cinq ans (le « Crédit ») d'un montant de 600 millions d'euros, arrivant à échéance en décembre 2023. Worldline disposait d'une option pour demander l'extension de la date de maturité du Crédit jusqu'en décembre 2025. En octobre 2019, une première prolongation a été demandée et approuvée par les banques. La date d'échéance devint décembre 2024. En octobre 2020, une seconde extension a été sollicitée et approuvée par les banques pour un montant de 554 millions d'euros. De ce fait, le montant du Crédit est de 600 millions jusqu'en décembre 2024 et de 554 millions d'euros entre décembre 2024 et la nouvelle date d'échéance finale du Crédit fixée à décembre 2025.

En janvier 2021, suite aux approbations des prêteurs, un crédit renouvelable existant au niveau d'Ingenico SA (en tant qu'emprunteur) d'un montant de 750 millions d'euros, à échéance juillet 2023, a été amendé comme suit : modification de l'emprunteur qui est désormais Worldline SA, réduction du montant de 750 millions d'euros à 450 millions d'euros, conditions de marge et engagements financiers actualisés (*covenants*), report de l'échéance à janvier 2024. Suite à l'accord des prêteurs le 27 décembre 2022, la maturité de cette facilité de crédit renouvelable est maintenant en décembre 2025. Par conséquent, l'échéance des deux facilités de crédit renouvelables est donc maintenant équivalente.

Au 31 décembre 2022, aucun tirage n'avait été fait ni sur le crédit renouvelable de 600 millions d'euros ni sur celui de 450 millions d'euros.

Si les crédits devaient être tirés, le Groupe serait soumis au risque de taux d'intérêt étant donné que le taux d'intérêt applicable est basé sur l'Euribor. En outre, le Groupe pourrait également faire face à une hausse des taux d'intérêt dans le cas où la notation de Worldline attribuée par Standard & Poor's se dégraderait.

Worldline a conclu un programme de *Negotiable European Commercial Papers* (NEU CP) le 12 avril 2019 afin d'optimiser ses charges financières et d'améliorer la trésorerie du Groupe pour un montant initial maximum de 600 millions d'euros porté à 1 000 millions d'euros en décembre 2020. Au 31 décembre 2022, l'encours du programme était de 45 millions d'euros.

Le Groupe est soumis aux fluctuations des taux d'intérêt sur les émissions de titres négociables à court terme. Les autres éléments de l'endettement financier brut sont principalement des obligations à taux fixe.

Risque de liquidité

Bien que le Groupe ait démontré sa capacité à générer des niveaux importants de trésorerie disponible, sa capacité à rembourser ses emprunts telle que présentée dans ce document dépendra de ses performances opérationnelles futures et pourrait être affectée par d'autres facteurs (environnement économique, conditions du marché de la dette, respect de la législation, changements réglementaires, etc.). En outre, le Groupe pourrait être amené à consacrer une partie importante de sa trésorerie au paiement du principal et des intérêts de

sa dette, et en l'absence de nouvelle émission de dette, cela pourrait réduire les fonds disponibles pour financer ses opérations courantes, ses investissements, ses acquisitions ou le paiement de ses dividendes.

Le Groupe bénéficie d'une notation de crédit de qualité de Standard & Poor's Global Ratings (BBB avec perspective stable). Ce rating a été une nouvelle fois confirmé le 17 novembre 2022, ce qui témoigne de la solidité du modèle d'entreprise du Groupe et de son bilan.

Le Groupe considère que la gestion du risque de liquidité dont les besoins de liquidité liée à l'activité d'intermédiation dépendent principalement de l'accès à des sources de financement diversifiées en termes d'origine et de maturité. Cette approche constitue la base de la politique de financement du Groupe.

Risque de crédit et/ou de contrepartie

Le risque de crédit et/ou de contrepartie correspond au risque qu'une partie ayant un contrat avec le Groupe manque à ses obligations contractuelles entraînant une perte financière pour le Groupe. Le Groupe considère que son exposition au risque de concentration des crédits est limitée en raison du caractère étendu et diversifié de sa clientèle. La plus grande exposition du Groupe au risque de crédit est liée à sa clientèle d'institutions financières.

Le Groupe est également exposé à certains risques de crédit liés à ses activités d'acquisition commerçant. Pour chaque transaction acceptée par la banque du client, le Groupe accorde au commerçant une garantie d'exécution relative au paiement effectué par le porteur de la carte. La garantie d'exécution se matérialise sous la forme de l'enregistrement comptable en dette d'intermédiation due aux commerçants de la transaction dès acceptation par la banque du porteur de carte. La dette d'intermédiation est payée généralement lors du transfert journalier aux commerçants des fonds relatifs à l'opération de paiement autorisée. Le Groupe peut toutefois être exposé à un risque de crédit en cas d'absence de paiement du titulaire de la carte ou du système de paiement. De surcroît, le Groupe offre une garantie de « service rendu » au porteur de la carte. Ainsi, en cas de faillite (ou de cessation d'activité) du commerçant avant la livraison du produit ou la réalisation du service acheté par le porteur de carte, ce dernier peut exiger le remboursement du montant de la transaction. L'exposition au risque de crédit est particulièrement significative lorsque les services sont acquis par e-Commerce bien avant leur livraison effective (tels que les services d'achat de billets auprès d'agences de voyages). Des dépôts sont également opérés par les marchands lors de l'initiation ou au cours d'une relation de clientèle avec le Groupe.

Pour les autres activités, le Groupe peut également être exposé au risque de crédit en cas de défaut de paiement de ses clients. Le Groupe gère ce risque par une évaluation individuelle ou de masse du marché basée sur la probabilité de défaut des clients, les conditions de paiement, les flux de revenus et la récurrence des factures. Plus un client est risqué, plus les délais de paiement sont courts, renforcés par des paiements sécurisés (prépaiements, garanties bancaires, assurances).



NOTE 8 Charges d'impôts

Conventions/principes comptables

Impôts courants et différés

La charge d'impôts correspond aux impôts exigibles à payer et aux impôts différés. Un impôt différé est calculé sur toutes les différences temporaires entre la base fiscale et la base comptable consolidée des actifs et passifs, selon la méthode du report variable. L'impôt différé est évalué en utilisant le taux d'imposition officiel qui sera en vigueur à la date de clôture de l'exercice où les différences temporaires se résorberont.

En cas de variation des taux d'impôts, les impôts différés sont ajustés en contrepartie du compte de résultat sauf si les variations concernent des éléments comptabilisés en « Autres éléments du résultat global » ou directement en capitaux propres.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés au niveau d'une même entité fiscale lorsqu'elle a le droit de compenser les montants ainsi comptabilisés. Les actifs d'impôts différés correspondant aux différences temporaires et aux pertes fiscales reportables sont comptabilisés lorsqu'ils sont considérés comme étant recouvrables pendant leur période de validité, en tenant compte d'informations historiques et prévisionnelles.

Les impôts différés passifs sur les différences temporaires liées au *goodwill* sont comptabilisés dans la mesure où les différences temporaires ne résultent pas de la comptabilisation initiale du *goodwill*.

Les impôts différés actifs sont soumis à des tests de dépréciation au moins une fois par an à la clôture, sur la base des données à fin décembre, des données budgétaires et des données issues des tests de dépréciation.

Evaluation des reports de pertes fiscales constatés

Les actifs d'impôts différés sont comptabilisés dans les reports de pertes fiscales lorsqu'il est probable qu'un bénéfice imposable sera disponible et que les reports de pertes fiscales peuvent être utilisés. Les estimations des bénéfices imposables et de l'utilisation des reports de pertes fiscales sont préparées sur la base des prévisions de profits et pertes telles qu'elles figurent dans les plans d'affaires triennaux (d'autres durées peuvent s'appliquer en raison de spécificités locales).

IFRIC 23

Le Groupe applique l'interprétation IFRIC 23 relative aux positions fiscales incertaines. Un passif est comptabilisé lorsqu'un risque fiscal résultant de positions prises par le Groupe, ou l'une de ses filiales, est considéré comme probable, et en supposant que les autorités fiscales aient pleine connaissance de toutes les informations pertinentes lors de leur examen.

8.1 Impôts courants et différés

(En millions d'euros)	Exercice 2022	Exercice 2021
Impôts courants	-113,1	-113,3
Impôts différés	34,3	49,3
TOTAL	-78,8	-64,0

8.2 Taux effectif d'impôt

La différence entre le taux courant d'imposition en France et le taux effectif d'impôt se décompose de la manière suivante :

(En millions d'euros)	Exercice 2022	Exercice 2021
Résultat net avant impôt	294,1	266,2
Taux d'imposition français	25,8%	28,4%
Impôt théorique au taux courant français	-76,0	-75,6
Impact des différences permanentes	0,2	-0,2
Ecart de taux sur sociétés étrangères	10,8	9,3
Effet des actifs d'impôt non reconnus	0,9	13,1
Effet des charges relatives à des paiements fondés sur des actions	-13,3	-12,7
Effet des changements de taux sur les impôts différés	-6,6	-0,5
Retenues à la source	-3,7	-2,7
Autres	8,8	5,3
Charge d'impôt du Groupe	-78,8	-64,0
Taux effectif d'impôt	26,8%	24,0%

Les autres différences comprennent des reprises pour provisions fiscales pour un montant de 12,3 millions d'euros en 2022. Le taux d'imposition effectif en 2022 retraité de la moins-value de cession de Worldline Argentine et Chili (différence permanente) s'élève à 23,5%.

8.3 Impôts différés

(En millions d'euros)	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Impôts différés actifs	98,5	39,0
Impôts différés passifs	-561,7	-568,1
Position nette d'impôts différés	-463,1	-529,1

8.4 Décomposition des actifs et passifs d'impôts différés par nature

(En millions d'euros)	Déficits fiscaux reportables	Intangibles relatifs à l'allocation du prix d'acquisition	Immobilisations	Retraites	Autres	Total
Au 31 décembre 2020	67,7	-679,3	-38,1	44,5	21,7	-583,5
Résultat de l'exercice	-6,9	68,0	-1,0	1,1	-0,7	60,5
Variation du périmètre	-	-5,4	-	-1,9	5,9	-1,4
Capitaux propres	-6,5	-	-	-2,2	5,4	-3,3
Reclassements	2,2	5,9	0,3	-	-11,8	-3,4
Différences de change	0,4	-3,4	0,1	0,1	-7,9	-10,7
IFRS 5	-6,0	196,3	2,3	-4,8	-175,1	12,7
Au 31 décembre 2021	50,9	-417,9	-36,4	36,8	-162,5	-529,1
Résultat de l'exercice	8,1	10,0	-4,1	-1,6	159,4	171,7
Variation du périmètre	-2,0	-52,7	-9,2	-0,4	-1,3	-65,5
Capitaux propres	-	-	-	-26,4	-2,3	-28,8
Reclassements	4,7	0,4	-	0,4	-5,7	-0,1
Différences de change	-1,2	-2,6	-0,4	-0,0	-7,1	-11,4
Au 31 décembre 2022	60,6	-462,9	-50,1	8,7	-19,5	-463,1

En 2022, les autres sont principalement constitués de la reprise de l'impôt différé passif relatif à la cession de 84,96% de TSS pour un montant de 136,7 millions d'euros. Ce montant figure

dans le résultat des activités non poursuivies de la période (voir Note 3 « Actifs destinés à être cédés et activités non poursuivies »).



Eléments financiers

Etats financiers consolidés

8.5 Echancier des déficits fiscaux reportables (en base)

(En millions d'euros)	Exercice 2022			Exercice 2021		
	Reconnus	Non reconnus	Total	Reconnus	Non reconnus	Total
2023	-	-	-	0,1	9,2	9,3
2024	0,6	-	0,6	-	-	-
2025	15,5	9,0	24,5	19,6	13,9	33,5
2026	-	2,7	2,7	-	-	-
2027	5,7	-	5,7	-	-	-
Déficits fiscaux reportables à plus de 5 ans	117,8	81,8	199,6	33,5	104,3	137,8
Déficits fiscaux reportables ayant une échéance	139,6	93,5	233,1	53,2	127,4	180,6
Déficits fiscaux reportables indéfiniment	108,8	12,3	121,1	188,3	100,6	288,9
IFRS 5	-	-	-	-14,8	-125,0	-139,8
Total des déficits fiscaux reportables	248,4	105,8	354,2	226,7	103,0	329,7

Les pays disposants des déficits fiscaux reportables les plus importants sont au Luxembourg (126,1 millions d'euros), en Australie (45,6 millions d'euros), en Suède (41,1 millions d'euros), en Inde (33,1 millions d'euros), et en Autriche (17,5 millions d'euros).

8.6 Actifs d'impôts différés non reconnus par le Groupe

(En millions d'euros)	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Déficits fiscaux reportables	27,3	36,4
Différences temporaires	16,9	18,3
Total	44,3	54,7

NOTE 9 *Goodwill* et actifs immobilisés

9.1 *Goodwill*

Conventions/principes comptables

Le *goodwill* représente l'excédent de la somme de la contrepartie transférée, des participations ne donnant pas le contrôle et de la juste valeur des participations antérieurement détenues par l'acquéreur dans l'entité acquise sur le montant net des actifs et passifs identifiables repris à date d'acquisition. Si le montant net des actifs et passifs identifiables à la date d'acquisition, après réévaluation, est supérieur à la somme de la contrepartie transférée, des participations ne donnant pas le contrôle et de la juste valeur des participations antérieurement détenues par l'acquéreur dans l'entité acquise, la différence est reconnue immédiatement en produit au compte de résultat.

Le *goodwill* est alloué aux Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) pour les besoins des tests de dépréciation. Le *goodwill* est affecté aux UGT susceptibles de bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises et représentent au sein du Groupe le niveau le plus bas auquel le *goodwill* est suivi pour des besoins de gestion interne.

Une UGT se définit comme le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupe d'actifs. Les UGT correspondent aux lignes de services définies par IFRS 8.

La valeur recouvrable d'une UGT représente la valeur la plus élevée entre sa juste valeur, diminuée des coûts de la vente, et sa valeur d'utilité déterminée selon la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie. Quand la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, une perte de valeur doit être comptabilisée en résultat opérationnel.

La perte de valeur est d'abord enregistrée comme un ajustement de la valeur comptable du *goodwill* attribué à l'UGT et le reste de la perte, le cas échéant, est attribué au prorata aux autres actifs à long terme de l'unité.

Le *goodwill* n'est pas amortissable et fait l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an par comparaison de sa valeur comptable et de sa valeur recouvrable à la date de clôture. La valeur recouvrable est déterminée par référence à une valeur d'utilité calculée à partir des projections de flux de trésorerie établies sur la base du dernier plan à trois ans, tel qu'approuvé par le Comité Exécutif et le Conseil d'administration, et des flux de trésorerie extrapolés sur une période de deux ans. Le test de dépréciation du *goodwill* est préparé en décembre, ou plus souvent chaque fois que des événements ou des circonstances indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable.

De tels événements ou circonstances incluent mais ne se limitent pas à :

- Un écart significatif de la performance économique de l'actif en comparaison avec le budget ;
- Une dégradation significative de l'environnement économique de l'actif ;
- La perte d'un client majeur ;
- La croissance significative des taux d'intérêt.

Tests de dépréciation :

Le Groupe vérifie au moins une fois par an si le *goodwill* a subi une perte de valeur, conformément aux méthodes comptables. Les montants recouvrables d'Unités Génératrices de Trésorerie sont déterminés en fonction de calculs de la valeur d'usage ou de leur juste valeur diminuée des coûts des ventes. Ces calculs nécessitent l'utilisation d'estimations.

(En millions d'euros)	31 décembre 2021	Cessions Dépréciations	Regroupement d'entreprises	Variations de change	TSS classé comme actif destiné à la vente	31 décembre 2022
Valeur brute	9 329,6	-4,7	887,5	-29,1	-	10 183,4
Perte de valeur	-	-	-	-	-	-
Valeur nette	9 329,6	-4,7	887,5	-29,1	-	10 183,4

(En millions d'euros)	31 décembre 2020	Cessions Dépréciations	Regroupement d'entreprises	Variations de change	TSS classé comme actif destiné à la vente	31 décembre 2021
Valeur brute	11 137,0	-2,4	157,6	159,7	-2 122,3	9 329,6
Perte de valeur	-	-	-	-	-	-
Valeur nette	11 137,0	-2,4	157,6	159,7	-2 122,3	9 329,6

Les impacts liés au regroupement d'entreprises comprennent le *goodwill* préliminaire comptabilisé au titre de l'acquisition d'Axepta (181,1 millions d'euros), Eurobank (269,9 millions d'euros) ainsi que la joint-venture avec ANZ (436,4 millions d'euros).

En 2021, les impacts liés au regroupement d'entreprises comprenaient le *goodwill* préliminaire comptabilisé au titre

de l'acquisition de Cardlink (108,2 millions d'euros) ainsi que l'ajustement du *goodwill* lié à l'acquisition d'Ingenico (49,3 millions d'euros).

Le *goodwill* est affecté aux unités génératrices de trésorerie (UGT) qui correspondent aux trois secteurs d'exploitation présentés dans la Note 4.1 « Informations sectorielles ».

(En millions d'euros)	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Services Commerçants	8 890,6	8 061,3
Services Financiers	1 270,3	1 242,0
Mobilité & Services Web Transactionnels	22,5	26,3
Total	10 183,4	9 329,6

Pour les besoins du test de dépréciation, le *goodwill* est alloué aux segments opérationnels, qui constituent le niveau le plus bas auquel il est contrôlé à des fins de gestion interne.

La valeur recouvrable d'une UGT est dérivée du plan d'affaires global à cinq ans de la Société, en cohérence avec les orientations 2021/2024 communiquées au marché, et projetées jusqu'en 2027.

Sur la période de cinq ans, le taux de croissance annuel composé du chiffre d'affaires atteint 9,1% et l'amélioration de la marge d'EBO est évaluée à +440 points de base, représentant 25,8% du chiffre d'affaires en 2022 à 30,2% en 2027.

Ce plan d'affaires est établi pour chaque UGT, en tenant compte de la dynamique de chaque marché (croissance plus élevée pour les Services aux Commerçants, croissance à mi-chiffre pour les Services Financiers et les services de mobilité et d'e-transaction) ainsi que des synergies potentielles pour l'amélioration des marges.

La valeur terminale est calculée après la période de cinq ans, en utilisant un taux de croissance perpétuel estimé à 2,5%. Ce taux reflète les perspectives spécifiques du secteur des paiements.

Les taux d'actualisation sont appliqués par UGT sur la base du coût moyen pondéré du capital du Groupe et ajustés pour tenir compte des taux d'imposition spécifiques. Le Groupe considère que le coût moyen pondéré du capital doit être déterminé sur la base d'une prime de risque historique sur actions, afin de refléter les hypothèses à long terme prises en compte dans les tests de dépréciation.

Le taux d'actualisation de 8,70% est utilisé pour toutes les UGT (Services aux Commerçants, Services Financiers et Services de mobilité et d'e-transaction) car le Groupe opère principalement en Europe. Sur la base des tests de dépréciation effectués en fin d'année, aucune perte de valeur n'a été identifiée au 31 décembre 2022.

(En %)	Taux de croissance perpétuelle		CMPC	
	31 décembre 2022	31 décembre 2021	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Services Commerçants	2,50%	2,50%	8,70%	8,15%
Services Financiers	2,50%	2,50%	8,70%	8,15%
Mobilité & Services Web Transactionnels	2,50%	2,50%	8,70%	8,15%

La modification des paramètres clés a les impacts suivants sur la valeur recouvrable :

(En millions d'euros)	Augmentation du CMPC +0,75 pt	Diminution du taux de croissance perpétuelle de -0,75 pt	Augmentation du CMPC et diminution du taux de croissance perpétuelle de 0,75 pt
Services Commerçants	-1 637	-1 307	-2 661
Services Financiers	-365	-290	-592
Mobilité & Services Web Transactionnels	-66	-53	-107
Total	-2 068	-1 649	-3 360

Une variation de plus ou moins 75 points de base sur les paramètres clés (taux d'actualisation et croissance à l'infini) n'a pas révélé l'existence de risque de dépréciation sur l'ensemble des UGT du Groupe.

9.2 Immobilisations incorporelles

Conventions/principes comptables

Les immobilisations incorporelles autres que le *goodwill* sont principalement constituées de logiciels et de licences d'utilisation acquis directement par le Groupe, des coûts internes de développement de solutions informatiques ainsi que de logiciels et de relations clients acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises.

Pour évaluer si une immobilisation incorporelle générée en interne répond aux critères de comptabilisation, le Groupe classe la génération de l'actif entre phase de recherche et phase de développement. Aucune immobilisation incorporelle résultant de travaux de recherche (ou d'une phase de recherche sur un projet interne) n'est reconnue. De telles dépenses sont reconnues en charges lorsqu'elles sont encourues.

Une immobilisation incorporelle résultant de travaux de développement (ou d'une phase de développement sur projet interne) peut être reconnue si et seulement si une entité peut démontrer l'ensemble des éléments suivants :

- La capacité technique à réaliser l'immobilisation incorporelle pour l'utiliser ou la vendre ;
- L'intention et la capacité d'achever le développement du logiciel et de l'utiliser ou de le vendre ;
- La capacité à utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle ;
- La probabilité que des avantages économiques futurs résulteront de l'utilisation de cette immobilisation incorporelle ;
- La disponibilité de ressources techniques, financières ou autres adéquates à la réalisation de l'immobilisation incorporelle ; et
- La capacité de mesurer de manière fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle durant sa phase de développement.

Les frais de développement immobilisés correspondent à des actifs développés pour l'utilisation propre du Groupe, à des projets d'application spécifique pour des clients ou à des solutions technologiques innovantes mises à la disposition d'un groupe de clients. Ces projets font l'objet d'une analyse au cas par cas pour s'assurer qu'ils répondent bien aux critères de capitalisation. Ne sont capitalisés que les coûts de développement directement attribuables nécessaires pour créer, produire et préparer l'immobilisation afin qu'elle puisse être exploitée de la manière prévue par la Direction.

Les dépenses de développement portées à l'actif sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Elles sont amorties selon la méthode linéaire sur une durée comprise entre 3 et 12 ans pouvant se décomposer en deux catégories :

- Pour les développements relatifs à des activités à cycle court ou liés à des contrats à courte durée, la période d'amortissement se situe entre 3 et 7 ans ;
- Pour les développements basés sur des technologies à lente obsolescence et utilisés sur des activités à cycle long et des contrats de longue durée, la durée d'amortissement est de 5 à 12 ans avec un scénario standard de 7 ans. C'est le cas notamment des plateformes de paiement mutualisées.

Une immobilisation incorporelle liée aux relations clients et au carnet de commandes générés lors d'un regroupement d'entreprises est comptabilisée en tant que relations clients. La valeur de cet actif repose sur des hypothèses de conditions contractuelles de renouvellement et sur les flux actualisés de ces contrats. Cet actif est amorti sur une estimation de sa durée de vie moyenne.

La valeur de la technologie développée acquise est issue d'une approche par les revenus basée sur la méthode de l'allégement de la redevance. Cette méthode repose sur (i) des hypothèses sur la courbe d'obsolescence de la technologie et (ii) sur le taux de redevance théorique applicable à des technologies similaires, afin de déterminer les flux de trésorerie actualisés que cette technologie devrait générer sur leur durée de vie utile restante prévue. La technologie développée est amortie sur une estimation de sa durée de vie moyenne. La méthode des coûts peut également être mise en œuvre en tant que méthode secondaire pour obtenir une valeur indicative à des fins de cohérence. Cette méthode repose sur des hypothèses de coûts qui devraient être engagées pour reproduire un nouvel élément similaire ayant la plus grande utilité équivalente à l'actif évalué. Au contraire, si la technologie est considérée comme le moteur le plus important pour l'entreprise, une méthode de rémunération excédentaire pourrait également être mise en œuvre.

Les immobilisations incorporelles sont amorties de manière linéaire sur leur durée de vie utile prévue, pour les solutions informatiques développées en interne, en marge d'exploitation. Les relations clients, brevets, technologies et marques acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée de vie utile prévue, n'excédant généralement pas 19 ans ; toute dépréciation connexe est comptabilisée dans les autres charges opérationnelles.

Pertes de valeur des actifs autres que le *goodwill*

A la fin de chaque période de présentation de l'information financière, le Groupe revoit les valeurs comptables de ses immobilisations corporelles et incorporelles afin de déterminer s'il existe une quelconque indication que ces actifs aient subi une perte de valeur.

Cette approche est également appliquée aux coûts de R&D capitalisés pour lesquels le Groupe considère comme indicateur de perte de valeur (i) l'utilisation de la technologie, (ii) les volumes traités et (iii) l'effet potentiel d'un décommissionnement suite à une migration vers d'autres technologies, et aux relations clients pour lesquelles le Groupe considère comme indicateur de perte de valeur (i) la perte de clients historiques représentant au moins 5% du chiffre d'affaires, (ii) la croissance du chiffre d'affaires par rapport à l'année précédente et (iii) la rentabilité de l'année en cours.

S'il n'est pas possible d'estimer la valeur recouvrable de l'actif pris individuellement, le Groupe évalue la valeur recouvrable de l'Unité Génératrice de Trésorerie à laquelle l'actif appartient. Si un mode d'affectation raisonnable et cohérent peut être déterminé, les actifs de support sont aussi affectés à des Unités Génératrices de Trésorerie prises individuellement ; sinon, ils sont affectés au plus petit groupe d'Unités Génératrices de Trésorerie pour lequel un mode d'affectation raisonnable et cohérent peut être déterminé.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité. Dans le cadre de l'évaluation de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés à leur valeur actualisée par application d'un taux d'actualisation avant impôt qui reflète l'appréciation actuelle du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif pour lesquels les estimations des flux de trésorerie futurs n'ont pas été ajustées.

Si la valeur recouvrable estimée d'un actif (ou d'une Unité Génératrice de Trésorerie) est inférieure à sa valeur comptable, la valeur comptable de l'actif (ou de l'Unité Génératrice de Trésorerie) est ramenée à sa valeur recouvrable.

<i>(En millions d'euros)</i>	Logiciels et licences d'utilisation	Relations clients/brevets	Autres immobilisations	Total
Valeur brute				
Au 1^{er} janvier 2022	1 471,0	1 737,0	59,4	3 267,4
Acquisitions	70,1	-	15,9	86,0
Coûts de développement capitalisés	175,7	-	-	175,7
Impact des regroupements d'entreprises	7,6	252,4	13,9	273,9
Cessions	-63,3	-	-6,9	-70,2
Différences de change	0,8	-8,4	5,3	-2,2
Sortie de périmètre	-12,8	-0,1	-3,2	-16,1
Autres	-2,8	-54,9	39,8	-18,0
Au 31 décembre 2022	1 646,3	1 926,0	124,1	3 696,4
Amortissements cumulés				-
Au 1^{er} janvier 2022	-550,9	-372,2	-38,9	-961,9
Amortissements de l'exercice	-114,1	-162,3	-68,9	-345,3
Impact des regroupements d'entreprises	-	-	-0,0	-0,0
Cessions	49,1	-	7,1	56,2
Différences de change	-2,4	-0,5	-1,8	-4,7
Sortie de périmètre	8,7	0,1	0,1	8,8
Autres	16,5	10,7	-9,4	17,8
Au 31 décembre 2022	-593,1	-524,2	-111,8	-1 229,0
Valeur nette				
Au 1^{er} janvier 2022	920,2	1 364,8	20,5	2 305,4
Au 31 décembre 2022	1 053,2	1 401,8	12,3	2 467,3

<i>(En millions d'euros)</i>	Logiciels et licences d'utilisation	Relations clients/brevets	Autres immobilisations	Total
Valeur brute				
Au 1^{er} janvier 2021	1 639,7	2 143,9	75,4	3 859,1
Acquisitions	38,2	0,0	35,1	73,3
Coûts de développement capitalisés	113,2	0,0	0,0	113,2
Impact regroupement d'entreprises	5,8	240,6	1,7	248,1
Cessions	-10,8	-96,8	-3,2	-110,8
Différences de change	8,3	32,0	17,5	57,8
Autres	105,5	47,2	-48,7	104,0
IFRS 5 – TSS reclassé en actif destiné à la vente	-428,9	-630,0	-18,4	-1 077,3
Au 31 décembre 2021	1 471,0	1 737,0	59,4	3 267,4
Amortissements cumulés				
Au 1^{er} janvier 2021	-348,1	-247,6	-31,6	-627,3
Amortissements de l'exercice	-174,1	-198,8	-15,4	-388,4
Impact regroupement d'entreprises	-3,9	0,0	0,0	-3,9
Cessions	10,7	10,9	0,2	21,8
Différences de change	-6,2	-5,0	-4,0	-15,1
Autres	-103,8	-9,5	7,1	-106,2
IFRS 5 – TSS reclassé en actif destiné à la vente	74,4	77,9	4,8	157,1
Au 31 décembre 2021	-550,9	-372,2	-38,9	-961,9
Valeur nette				
Au 1^{er} janvier 2021	1 291,7	1 896,3	43,7	3 231,8
IFRS 5 – TSS reclassé en actif destiné à la vente	-354,5	-552,2	-13,6	-920,2
Au 31 décembre 2021	920,2	1 364,8	20,5	2 305,4

La capitalisation de coûts de développement est principalement liée à la modernisation des plateformes technologiques.

En 2022, les frais de R&D ont atteint 344,4 millions d'euros, dont 175,7 millions d'euros capitalisés et 168,7 millions d'euros comptabilisés en charges. Les autres flux sont liés au reclassement entre les autres immobilisations incorporelles et les relations clients. Le détail des variations de périmètre est présenté en Note 1 « Variation de périmètre ».

9.3 Immobilisations corporelles

Conventions/principes comptables

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées initialement à leur coût d'acquisition et sont amorties linéairement sur les durées d'utilité attendues suivantes :

- Constructions : 20 ans ;
- Agencements et installations : trois à 20 ans ;
- Equipement informatique :
 - Matériel informatique : trois à cinq ans,
 - Terminaux : quatre à cinq ans ;
- Autres immobilisations :
 - Véhicules : quatre à cinq ans,
 - Matériel et mobilier de bureau : trois à dix ans.



Eléments financiers

Etats financiers consolidés

(En millions d'euros)	Terrains et constructions	Matériel informatique	Autres immobilisations	Total
Valeur brute				
Au 1^{er} janvier 2022	151,6	443,8	45,2	640,6
Acquisitions	13,5	59,3	21,1	94,0
Impact regroupement d'entreprises	-	25,9	0,0	26,0
Cessions	-27,3	-38,2	-12,3	-77,8
Différences de change	-0,3	-4,5	0,1	-4,7
Sortie de périmètre	-1,8	-1,6	-4,7	-8,1
Autres	-9,7	31,5	-14,4	7,5
Au 31 décembre 2022	126,0	516,2	35,1	677,4
Amortissements cumulés				
Au 1^{er} janvier 2022	-101,9	-315,9	-28,8	-446,5
Amortissements de l'exercice	-10,0	-65,6	-2,9	-78,6
Impact regroupement d'entreprises	-	-	-	-
Cessions	27,1	28,9	11,2	67,2
Différences de change	0,2	2,7	-0,3	2,6
Sortie de périmètre	1,4	1,0	0,8	3,2
Autres	3,9	-4,1	2,0	1,7
Au 31 décembre 2022	-79,4	-353,0	-18,0	-450,3
Valeur nette				
Au 1^{er} janvier 2022	49,7	128,0	16,4	194,1
Au 31 décembre 2022	46,6	163,2	17,2	227,0

(En millions d'euros)	Terrains et constructions	Matériel informatique	Autres immobilisations	Total
Valeur brute				
Au 1^{er} janvier 2021	166,8	587,7	37,8	792,3
Acquisitions	9,1	49,1	34,5	92,8
Impact regroupement d'entreprises	-3,3	23,1	0,3	20,1
Cessions	-7,8	-94,4	-10,1	-112,3
Différences de change	2,2	5,9	0,5	8,5
Autres	9,1	-20,4	-13,8	-25,1
IFRS 5 – TSS reclassé en actif destiné à la vente	-24,5	-107,1	-4,1	-135,7
Au 31 décembre 2021	151,6	443,8	45,2	640,6
Amortissements cumulés				
Au 1^{er} janvier 2021	-114,6	-415,6	-25,7	-555,9
Amortissements de l'exercice	-11,8	-65,9	-6,3	-84,0
Impact regroupement d'entreprises	1,7	-21,6	-0,2	-20,1
Cessions	6,2	80,8	1,9	88,9
Différences de change	-1,6	-4,8	-0,3	-6,7
Autres	0,6	21,5	0,6	22,7
IFRS 5 – TSS reclassé en actif destiné à la vente	17,6	89,8	1,2	108,5
Au 31 décembre 2021	-101,9	-315,9	-28,8	-446,5
Valeur nette				
Au 1^{er} janvier 2021	52,2	172,0	12,1	236,4
IFRS 5 – TSS reclassé en actif destiné à la vente	-6,9	-17,3	-2,9	-27,2
Au 31 décembre 2021	49,7	128,0	16,4	194,1

Les immobilisations corporelles du Groupe incluent principalement les équipements informatiques utilisés dans les centres de production, et plus particulièrement au sein des centres de traitement, ainsi que des terminaux de paiement loués aux commerçants. Les terrains et constructions sont essentiellement composés des infrastructures techniques des centres de données.

NOTE 10 Droits d'usage et dettes de locations

10.1 Droits d'usage sous IFRS 16

Conventions/principes comptables

Le Groupe classe les droits d'utilisation et les dettes locatives en trois sous catégories, terrains et constructions, matériel informatique et autres.

Le Groupe évalue si un contrat est ou contient un contrat de location à la date d'entrée en vigueur dudit contrat. Cette évaluation requiert d'exercer un certain jugement sur la durée d'utilisation retenue.

Le Groupe comptabilise un droit d'utilisation et une dette locative dès la date de commencement du contrat à l'exception des cas suivants qui sont comptabilisés linéairement dans le compte de résultat pendant la durée du contrat :

- Contrats de location de courte durée relatifs aux autres droits d'utilisation ;
- Contrats portant sur des biens de faible valeur.

Le passif locatif est évalué initialement à la valeur actualisée du montant des loyers non encore versés en utilisant le taux d'emprunt marginal du Groupe. Ces taux ont été déterminés pour toutes les devises et zones géographiques du Groupe et par échéance. Les taux d'emprunt marginaux ont été calculés en prenant pour chaque monnaie une cotation de référence par échéance (taux *in fine*) et en ajoutant un *spread* correspondant au coût du financement de l'entité.

La dette locative est réévaluée lorsqu'un changement dans les loyers futurs résulte d'un changement d'indice ou de taux, d'un changement dans l'estimation du montant susceptible d'être payé au titre d'une garantie à valeur résiduelle, ou d'un changement dans l'évaluation de la possibilité d'une option de prolongation est raisonnablement certaine d'être exercée ou une option de résiliation est raisonnablement certaine d'être exercée.

Le Groupe a arbitré pour déterminer la durée de certains contrats de location de biens immobiliers dans lesquels il est locataire et qui incluent des options de renouvellement ou de résiliation anticipée, analysant si ces sites, principalement des bureaux, étaient stratégiques ou non. Dans la plupart des cas, le Groupe a retenu la date de fin contractuelle.

Conformément à l'avis de l'IFRS Interpretation Committee, le Groupe ne fait pas apparaître d'écart majeur entre la durée du bail et la durée de vie résiduelle des agencements sous-jacents.

Les droits d'usage sont ventilés comme suit :

(En millions d'euros)	Terrains et constructions	Matériel informatique	Autres immobilisations	Total
Valeur brute				
Au 1^{er} janvier 2022	372,0	42,2	32,3	446,5
Acquisitions	26,4	40,6	10,7	77,7
Impact regroupement d'entreprises	1,1	-	11,0	12,1
Diminutions	-23,7	-1,2	-8,9	-33,9
Différences de change	0,6	0,1	-0,1	0,6
Autres	-1,2	-	-0,4	-1,6
Au 31 décembre 2022	375,1	81,7	44,6	501,4
Amortissements cumulés				
Au 1^{er} janvier 2022	-139,9	-12,0	-14,5	-166,4
Amortissements de l'exercice	-46,3	-14,7	-11,6	-72,6
Impact regroupement d'entreprises	-0,8	-	-0,3	-1,1
Sorties de périmètre	23,8	1,2	6,2	31,2
Différences de change	-0,4	0,0	0,0	-0,4
Autres	1,2	-0,0	0,3	1,6
Au 31 décembre 2022	-162,5	-25,5	-19,8	-207,7
Valeur nette				
Au 1^{er} janvier 2022	232,1	30,2	17,9	280,1
Au 31 décembre 2022	212,7	56,2	24,8	293,7



Eléments financiers

Etats financiers consolidés

(En millions d'euros)	Terrains et constructions	Matériel informatique	Autres immobilisations	Total
Valeur brute				
Au 1^{er} janvier 2021	432,9	19,7	34,0	486,6
Acquisitions	90,3	29,1	8,7	128,0
Impact regroupement d'entreprises	-1,0	0,0	0,2	-0,8
Cessions	-74,7	-4,3	-7,5	-86,5
Différences de change	5,6	0,2	-0,1	5,7
Autres	-22,8	-1,1	-0,9	-24,8
IFRS 5 – TSS reclassé en actif destiné à la vente	-58,3	-1,3	-2,1	-61,6
Au 31 décembre 2021	372,0	42,2	32,3	446,5
Amortissements cumulés				
Au 1^{er} janvier 2021	-170,1	-9,8	-13,8	-193,7
Amortissements de l'exercice	-73,6	-8,0	-9,6	-91,2
Impact regroupement d'entreprises	-3,2	-0,1	-0,1	-3,4
Sorties de périmètre	73,8	5,2	7,3	86,3
Différences de change	-2,5	-0,1	0,1	-2,5
Autres	10,8	0,0	0,6	11,4
IFRS 5 – TSS reclassé en actif destiné à la vente	24,9	0,8	1,1	26,7
Au 31 décembre 2021	-139,9	-12,0	-14,5	-166,4
Valeur nette				
Au 1^{er} janvier 2021	262,8	9,8	20,2	292,8
Au 31 décembre 2021	232,1	30,2	17,9	280,1

10.2 Dettes de location

Les dettes de loyers sont ventilées comme suit :

(En millions d'euros)	Total
Valeur brute	
Au 1^{er} janvier 2021	300,1
Acquisitions	132,9
Impact regroupement d'entreprises	-0,6
Diminutions	-83,2
Différences de change	3,3
Autres	-9,0
IFRS 5 – TSS reclassé en actif destiné à la vente	-33,8
Au 31 décembre 2021	309,6
Acquisitions	78,6
Impact regroupement d'entreprises	11,2
Diminutions	-73,1
Différences de change	0,3
Autres	-0,3
Au 31 décembre 2022	326,4

10.3 Echancier des dettes de location

(En millions d'euros)	<1 an	De 1 à 5ans	>5 ans	Total
Total au 31 décembre 2022	73,0	192,6	60,8	326,4

NOTE 11 Régimes de retraites et autres avantages à long terme

Conventions/principes comptables

Les régimes d'avantages sociaux octroyés par le Groupe comportent des plans à cotisations définies et des plans à prestations définies. Les charges liées aux régimes à cotisations définies sont constatées au compte de résultat du Groupe sur la base des cotisations versées ou dues au titre de l'exercice où les services afférents ont été rendus par les bénéficiaires.

L'évaluation des engagements du Groupe au titre des régimes à prestations définies s'effectue sur la base d'une méthode actuarielle unique dite des unités de crédit projetées. Cette méthode repose sur des hypothèses spécifiques qui sont périodiquement mises à jour, en liaison étroite avec les actuaires externes du Groupe.

Les actifs du régime généralement constitués au sein d'entités légales séparées sont évalués à leur juste valeur, mesurée en date de clôture. Leur juste valeur est déterminée sur la base d'évaluations externes fournies par les dépositaires et gestionnaires de fonds de retraite et sujettes à d'autres vérifications complémentaires lorsque le Groupe le juge nécessaire.

D'un exercice à l'autre, les différences entre d'une part les passifs anticipés et leurs montants réestimés, d'autre part le niveau attendu des actifs dédiés et leur niveau réel, constituent les écarts actuariels. Ces écarts peuvent provenir de changements d'hypothèses actuarielles ou d'écarts d'expérience créés par la non-réalisation, au cours de l'exercice, des hypothèses retenues à la fin de l'exercice précédent. Tous les écarts actuariels générés sur la période sont comptabilisés en « Autres éléments du résultat global ».

Le coût des régimes de retraite et des autres avantages à long terme est reconnu en « Marge opérationnelle », à l'exception de la charge d'intérêt sur les engagements nets qui est comptabilisée en « Autres produits et charges financiers ».

B

La provision nette du Groupe au titre des engagements de retraite et autres avantages à long terme s'élève à 137,5 millions d'euros au 31 décembre 2022 (227,2 millions d'euros au 31 décembre 2021). Ce passif total net est la différence entre une obligation totale au titre des prestations définies de 649,2 millions d'euros et une juste valeur totale des actifs du régime de 551,9 millions d'euros, avec un plafonnement des actifs de 40,2 millions d'euros.

Les engagements du Groupe se situent principalement en Suisse (46% de l'engagement total), Allemagne (20%), Belgique (15%), au Royaume-Uni (9%), et en France (8%).

Le montant comptabilisé en charges au titre des régimes à contributions définies s'élève à 20,1 millions d'euros pour l'exercice 2022 (2021 : 19,3 millions d'euros).

11.1 Caractéristiques des principaux plans et risques associés

En Suisse, les obligations découlent d'un régime à prestations définies, dépassant la prestation de retraite obligatoire minimale requise par la loi suisse (BVG). Les cotisations de retraite sont payées à la fois par les salariés et par l'employeur et sont calculées en pourcentage du salaire couvert. Le taux de cotisation dépend de l'âge du salarié. Au départ à la retraite, l'épargne individuelle des salariés est multipliée par le taux de conversion, tel que défini par le règlement de la caisse de pension, et peut être versée soit sous forme de rente viagère, soit sous forme de capital. En cas d'invalidité, le régime de pension verse une rente d'invalidité jusqu'à l'âge ordinaire de la retraite. En cas de décès avant la retraite, le régime de retraite verse une rente de conjoint à vie.

En Allemagne, la majorité des obligations proviennent d'un régime à prestations définies fermé aux nouveaux entrants. Ce régime est soumis aux obligations locales, qui n'imposent pas de niveau de financement et exigent la souscription d'une assurance mutualisée entre employeurs pour garantir les droits en cas de défaut d'un employeur (PSV). Le régime est partiellement financé par un contrat d'assurance, soit par un contrat de fiducie contractuel (CTA). La stratégie d'investissement est déterminée par la compagnie d'assurance. La souscription de l'assurance mutualisée est gérée par un professionnel indépendant tierce partie. Le CTA est régi par un tiers professionnel indépendant. La stratégie d'investissement est définie par le Comité d'Investissement composé de représentant des employeurs.

En Belgique, la majorité des engagements proviennent d'un régime à prestations définies, fermé aux nouveaux entrants et des régimes à cotisations définies avec une obligation de l'entreprise de garantir un rendement minimum sur l'ensemble des cotisations salariales et patronales, ouvert aux nouveaux entrants.

Le régime à prestations définies est soumis aux règles de solvabilité locales qui reposent sur un taux d'actualisation de 6,0% et une table de mortalité officielle. En cas de déficit, un comblement doit intervenir immédiatement. Le régime est assuré auprès d'une compagnie d'assurance spécialisée, qui détermine la stratégie d'investissement.

Les régimes à cotisations définies avec rendement garanti sont soumis aux règles de solvabilités locales. En cas de sous-financement au moment du départ en retraite du salarié, le déficit doit être comblé. Le régime est assuré auprès d'une compagnie d'assurance spécialisée, qui garantit un rendement technique (fixé par l'assureur à un niveau inférieur au rendement minimum légal) ainsi qu'une éventuelle participation aux bénéfices. La compagnie d'assurance détermine la stratégie d'investissement.

Les engagements du Groupe proviennent également d'anciens plans à prestations définies au Royaume Uni (fermés aux nouveaux entrants), et en France (ouverts aux nouveaux entrants), et dans une moindre mesure, de régimes légaux ou contractuels d'indemnités de fin de carrière ou d'avantages à long terme de type médailles du travail.



Eléments financiers

Etats financiers consolidés

Ces régimes n'exposent pas le Groupe Worldline à des risques particuliers au-delà des risques traditionnels liés aux régimes à prestations définies, qui incluent notamment les risques d'augmentation de l'inflation, de la longévité, ou encore la baisse des taux d'actualisation ou des rendements financiers.

11.2 Evènements en 2022

Les marchés des taux d'intérêt des obligations d'entreprises pour toutes les grandes zones/pays ont été particulièrement volatils cette année. Les taux d'actualisation au 31 décembre 2022 ont augmenté significativement depuis le 31 décembre 2021. Cela a conduit à une diminution de l'obligation d'environ 228 millions d'euros partiellement compensée par l'autre perte actuarielle due principalement à l'augmentation du taux d'inflation, du taux d'augmentation des pensions, de la sous-performance des actifs qui a généré une perte de 69 millions d'euros et de l'excédent irrécupérable de 40 millions d'euros en Suisse.

Worldline reconnaît l'ensemble des gains et pertes actuarielles ainsi que les effets des limitations d'actifs générés au cours de la période en « autres éléments du résultat global » pour les plans de retraite, et en charge pour les autres avantages long-terme.

En raison des conditions de marché au 31 décembre 2022, les principaux plans de retraite en Suisse et au Royaume-Uni sont en situation de surplus selon IAS 19.

Le surplus du plan de retraite suisse n'a pas été entièrement reconnu au bilan par application des limitations IAS 19 ce qui s'est traduit par une charge de 40,2 millions comptabilisée en autres éléments du résultat global. Le surplus reconnu au titre de ce plan s'élève donc à 6,9 millions d'euros. Le surplus de 14,5 millions d'euros au titre du plan britannique a été entièrement reconnu si bien que les charges payées d'avance au titre des plans de retraite s'élèvent à 21,5 millions d'euros.

11.3 Montants reconnus dans les états financiers

Les montants reconnus au bilan au 31 décembre 2022, déterminés régime par régime, se décomposent comme suit :

<i>(En millions d'euros)</i>	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Montant reconnu dans les états financiers		
Charges payées d'avance – régimes postérieurs à l'emploi	21,5	14,6
Charges à payer – régimes postérieurs à l'emploi	-154,3	-236,5
Charges à payer – autres régimes à long terme	-4,7	-5,3
Montant total reconnu au bilan	-137,5	-227,2
Décomposition de la charge périodique		
Coût des services rendus (net des cotisations des salariés)	31,4	32,0
Coût des services passés, liquidation	-	-2,1
(Gains)/pertes liés sur autres régimes à long terme	-0,7	0,1
Charge opérationnelle	30,6	30,0
Coût de l'actualisation	6,7	5,5
Revenus d'intérêt	-4,2	-3,5
Charge d'intérêt sur l'effet du plafond de l'actif	-	0,1
Charge financière nette	2,5	2,1
Charge nette périodique totale	33,2	32,1
Dont charge nette périodique liée aux régimes postérieurs à l'emploi	33,5	31,4
Dont charge nette périodique liée aux autres régimes à long terme	-0,3	0,7
Variation des engagements au titre des régimes à prestations définies		
Engagements au titre des régimes à prestations définies au 1 ^{er} janvier – régimes postérieurs à l'emploi	819,0	802,6
Engagements au titre des régimes à prestations définies au 1 ^{er} janvier – autres régimes à long terme	5,3	6,1
Total des engagements au titre des régimes à prestations définies au 1^{er} janvier	824,3	808,7
Effets de change	14,7	22,4
Coût des services rendus (net des cotisations des salariés)	31,4	32,0
Coût de l'actualisation	6,7	5,5
Cotisations des salariés	8,7	7,4
Effet des modifications de régimes, liquidation	-	-2,1
Regroupement d'entreprises/(cessions)	-3,7	0,9
Prestations payées	-27,7	-22,6
(Gains)/pertes actuariels – changements d'hypothèses financières	-212,6	7,1
(Gains)/pertes actuariels – changements d'hypothèses démographiques	2,4	-11,1
(Gains)/pertes actuariels – effets d'expérience	4,9	25,0
IFRS 5	-	-48,8
Engagements au titre des régimes à prestations définies au 31 décembre	649,2	824,3



Eléments financiers

Etats financiers consolidés

La maturité moyenne des engagements est de 9,3 années.

(En millions d'euros)	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Variation de la juste valeur des actifs de régime		
Juste valeur des actifs de régime au 1^{er} janvier	597,1	566,8
Effets de change	14,6	21,7
Rendement financier réel des actifs de régime	-64,3	42,9
Cotisations employeur	17,0	15,5
Cotisations des salariés	8,7	7,4
Prestations payées par les fonds externes	-21,9	-15,6
Regroupement d'entreprises/(cessions)	0,6	-
IFRS 5	-	-41,6
Juste valeur des actifs de régime au 31 décembre	551,9	597,1
Rapprochement avec les montants reconnus dans les états financiers (tous régimes)		
Situation financière nette – régimes postérieurs à l'emploi	-92,6	-221,9
Situation financière nette – autres régimes à long terme	-4,7	-5,3
Autres éléments non reconnus	-40,2	-
Charges (à payer)/payées d'avance (tous régimes)	-137,5	-227,2
Variation du montant reconnu dans les états financiers (tous régimes)		
Montant reconnu à l'ouverture	-227,2	-247,3
Charge nette périodique	-33,2	-32,1
Prestations payées par l'employeur	5,8	7,0
Cotisations versées par l'employeur	17,0	15,5
Regroupement d'entreprises/(cessions)	4,3	-0,9
Montants comptabilisés en autres éléments du résultat global	95,8	24,0
Effets de change	-0,1	-0,7
IFRS 5	-	7,3
Montant reconnu à la clôture	-137,5	-227,2

11.4 Hypothèses actuarielles

Les engagements du Groupe Worldline ont été évalués par des actuaires indépendants sur la base des hypothèses qui sont mises à jour périodiquement. Les hypothèses retenues sont les suivantes :

	Royaume-Uni		Zone euro		Suisse	
	2022	2021	2022	2021	2022	2021
Taux d'actualisation au 31 décembre	4,85%	1,80%	3,15% ~ 3,75%	0,90% ~ 1,05%	2,25%	0,35%
Hypothèse d'augmentation future des salaires au 31 décembre	3,40%	3,30%	2,10%	1,80%	1,50%	1,00%

L'hypothèse d'inflation est utilisée pour déterminer l'impact de l'indexation des retraites en cours de paiement ou des augmentations de salaires selon les règles propres à chaque plan.

Sensibilité des engagements à prestations définies des principaux plans aux hypothèses de taux d'actualisation et d'inflation :

	Taux d'actualisation +25 pb	Taux d'inflation +25 pb
Principaux régimes au Royaume-Uni	-3,6%	3,4%
Principaux régimes en Suisse	-0,8%	0,1%
Principaux régimes en Allemagne	-4,5%	3,1%
Principaux régimes en Belgique	-2,3%	1,2%
Principaux régimes en France	-3,4%	0,0%

Ces sensibilités sont fondées sur des calculs effectués par des actuaires indépendants et n'incluent pas les effets croisés des diverses hypothèses, mais elles comprennent les effets que l'hypothèse de l'inflation aurait sur les hypothèses d'augmentation salariale, d'augmentation des pensions et d'autres hypothèses.

B

11.5 Actifs de régime

Les actifs de régimes sont investis comme suit :

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Actions	32,0%	36,0%
Obligations	14,0%	16,0%
Immobilier	20,7%	14,0%
Liquidités et assimilés	15,8%	19,0%
Autres	17,5%	15,0%

11.6 Synthèse des impacts nets sur le compte de résultat et les flux de trésorerie

L'impact net des régimes à prestation définies sur les états financiers du Groupe est le suivant :

Compte de résultat

(En millions d'euros)	Exercice 2022			Exercice 2021		
	Postérieur à l'emploi	Autres régimes à long terme	Total	Postérieur à l'emploi	Autres régimes à long terme	Total
Marge opérationnelle	-31,0	0,4	-30,6	-29,3	-0,7	-30,0
Résultat financier	-2,5	-0,0	-2,5	-2,1	0,0	-2,1
Impact total sur le compte de résultat	-33,5	0,3	-33,2	-31,4	-0,7	-32,1

Impact sur les flux de trésorerie

L'impact en trésorerie des retraites en 2022 a été principalement composé de contributions en espèces à des fonds de pension ou d'assurance pour 17,0 millions d'euros, la partie restante de 5,8 millions d'euros étant constituée de paiements de prestations directement effectués par le Groupe aux bénéficiaires.

Les cotisations aux fonds de pension ou d'assurance en 2023 devraient s'élever à 17,0 millions d'euros.

NOTE 12 Provisions

Conventions/principes comptables

Le Groupe utilise des hypothèses et des méthodes actuarielles pour mesurer les provisions. Les dispositions sont reconnues lorsque les trois conditions suivantes sont remplies :

- Le Groupe a une obligation actuelle (juridique, réglementaire, contractuelle ou implicite) résultant d'événements passés ;
- Il est probable qu'une sortie de ressources comportant des avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation ;
- Le montant peut être estimé de manière fiable.

Les provisions sont actualisées lorsque l'effet valeur temps est significatif. Les variations des effets d'actualisation à chaque période comptable sont comptabilisées dans les charges financières.

Litiges et réclamations

Le Groupe est engagé dans un certain nombre de réclamations et de procédures judiciaires et arbitrales qui sont survenues dans le cours normal de ses activités. Ces réclamations et procédures sont régulièrement examinées par la Direction Juridique et font l'objet de provisions si le Groupe estime qu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour couvrir le risque encouru et que cette sortie peut être estimée de manière fiable, étant entendu que les événements qui surviennent au cours de la procédure peuvent nécessiter une réévaluation du risque. Les reprises de montants non utilisés reflètent principalement la résolution de tels litiges qui ont été réglés en faveur du Groupe, ou dans lesquels le montant des dommages et intérêts accordés s'est avéré inférieur à l'estimation initiale.

Risques liés à la qualité des produits

Une provision pour risques liés à la qualité des produits est comptabilisée dès lors que ce risque n'est pas couvert par la provision pour garantie.

(En millions d'euros)	31 décembre 2021	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Regroupement d'entreprises	Autres *	Reclassement de l'activité TSS sous IFRS 5	31 décembre 2022	Courantes	Non courantes
Engagements liés à des projets	2,5	0,3	-0,1	-	-	-0,4	-	2,3	1,6	0,7
Risques et litiges	61,5	57,9	-1,7	-12,0	0,5	-5,9	-	100,2	9,8	90,4
Autre	5,7	1,4	-3,2	0,3	-	0,7	-	4,9	3,1	1,7
Total provisions	69,7	59,6	-5,1	-11,8	0,5	-5,5	-	107,4	14,5	92,8

* Le mouvement Autres correspond principalement à des ajustements de conversion des devises.

(En millions d'euros)	31 décembre 2020	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Regroupement d'entreprises	Autres *	Reclassement de l'activité TSS sous IFRS 5	31 décembre 2021	Courantes	Non courantes
Engagements liés à des projets	1,7	0,9	-0,1	-	-	-0,0	-	2,5	1,4	1,1
Risques et litiges	92,5	9,3	-7,5	-3,3	-0,1	-3,5	-25,9	61,5	13,8	47,7
Autre	18,6	9,6	-13,2	-1,3	0,8	5,0	-13,8	5,7	3,9	1,8
Total provisions	112,8	19,8	-20,8	-4,6	0,7	1,5	-39,8	69,7	19,1	50,5

* Le mouvement Autres correspond principalement à des ajustements de conversion des devises.

Les provisions pour risques et litiges de 100,2 millions d'euros, incluent notamment plusieurs litiges tels que des contentieux fiscaux et sociaux, des litiges sur des garanties données sur cessions, et autres conflits avec des clients et des fournisseurs.

La Direction Juridique et les avocats du Groupe, ainsi que les fonctions connexes (telles que les Directions des Ressources Humaines et Fiscale) gèrent attentivement ces cas avec pour objectifs de réduire au maximum le passif final.

En 2022, l'augmentation de 57,9 millions d'euros des risques et litiges est principalement liée aux garanties envers Apollo, selon des termes et conditions spécifiques, en relation avec la cession de TSS. Ces garanties sont incluses dans l'accord de cession et ont été enregistrées dans le résultat net des activités non poursuivies.

NOTE 13 Capitaux propres

13.1 Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la Société Mère

Conventions/principes comptables

Actions propres

Les actions Worldline détenues par la Société Mère sont comptabilisées à leur coût d'acquisition en déduction des capitaux propres consolidés. En cas de cession, le profit ou la perte et l'incidence fiscale correspondante sont comptabilisés en tant que variation des capitaux propres consolidés.

Au cours de l'exercice 2022, 1 285 023 actions nouvelles ont été créées à la suite de l'exercice du :

- Plan d'actionnariat salarié Boost 2021 (307 320 actions) ;
- Plan d'options d'achat d'actions (150 646 actions) ; et
- Plan d'attribution gratuite d'actions (827 057 actions).

Fin décembre 2022, le nombre total d'actions atteignait 281 769 840, ayant chacune une valeur nominale de 0,68 euros. Le capital social de Worldline SA est passé de 190 729 675,56 euros au 1^{er} janvier 2022 à 191 603 491,20 euros à fin décembre 2022.

B

13.2 Participations ne donnant pas le contrôle

Conventions/principes comptables

La quote-part dans les résultats revenant aux actionnaires minoritaires est reconnue dans les capitaux propres – participations ne donnant pas le contrôle. De même, la quote-part dans les dividendes à verser est imputée dans les capitaux propres – participations ne donnant pas le contrôle.

(En millions d'euros)	31 décembre 2021	Résultat 2022	Augmentation de capital	Dividendes	Regroupement d'entreprises	Autres	31 décembre 2022
GoPay	1,9	0,6	-	-	-2,5	-	-
Payone	868,8	25,3	-	-12,4	1,8	-2,3	881,2
ANZ	-	-20,1	-	-	316,0	-22,7	273,2
Autres	0,3	-1,7	-	-0,8	-6,0	8,6	0,3
Total	871,0	4,1	-	-13,2	309,3	-17,0	1 154,7

Les participations ne donnant pas le contrôle à fin décembre 2022 s'élevaient à 1 154,7 millions d'euros correspondant principalement aux participations dans ANZ et Payone. Les changements de périmètre sont principalement dus à l'acquisition d'une participation majoritaire dans ANZ et à

la création d'une joint-venture 51%-49% contrôlée par Worldline pour exploiter et développer des services aux marchands en Australie avec ANZ Bank, l'une des plus grandes banques d'Asie-Pacifique et le troisième plus grand acquéreur d'Australie.



Eléments financiers

Etats financiers consolidés

13.3 Résultat net par action

Conventions/principes comptables

Le résultat par action de base est calculé en divisant le résultat net (attribuable aux propriétaires de la Société Mère) par le nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice. Les actions propres ne sont pas prises en compte pour le calcul du résultat par action de base ou dilué.

Le résultat par action dilué est calculé en divisant le résultat net (attribuable aux propriétaires de la Société Mère), ajusté du coût financier (net d'impôt) des instruments de dette dilutifs éventuels, par le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice, majoré du nombre moyen d'actions qui, selon la méthode du rachat d'actions, auraient été émises si des instruments dilutifs éventuels avaient été convertis.

Le nombre moyen pondéré d'actions s'élève à 281 179 484 actions pour la période. A fin décembre 2022, les instruments dilutifs sont constitués d'options de souscription d'actions (représentant 457 917 actions) et les effets potentiellement dilutifs des OCEANes (représentant 12 775 380 actions).

(En millions d'euros)	Exercice 2022	%	Exercice 2021	%
Résultat net des activités continues	210,7		191,1	
Résultat net des activités discontinues	88,5		-942,5	
Résultat net [a]	299,2	5,6%	-751,4	-15,3%
Résultat net dilué des activités continues	219,2		199,2	
Résultat net dilué des activités discontinues	88,5		-942,5	
Résultat net dilué [b]	307,7	5,7%	-743,3	-15,2%
Résultat net normalisé des activités continues	544,9		440,0	
Résultat net normalisé des activités discontinues	198,0		204,7	
Résultat net normalisé [c]	742,9	13,9%	644,6	13,2%
Résultat net dilué normalisé des activités continues	553,3		448,1	
Résultat net dilué normalisé des activités discontinues	198,0		204,7	
Résultat net dilué normalisé [d]	751,3	14,0%	652,7	13,3%
Nombre moyen d'actions [e]	281 179 484		279 668 350	
Impact des instruments dilutifs	13 233 297		13 668 623	
Nombre moyen d'actions diluées [f]	294 412 781		293 336 973	
(En euros)				
Résultat Net Par Action (RNPA) [a]/[e]	1,06		-2,69	
Résultat Net Par Action (RNPA) dilué [b]/[f]	1,05		-2,53	
Résultat Net Par Action (RNPA) normalisé [c]/[e]	2,64		2,30	
Résultat Net Par Action (RNPA) dilué normalisé [d]/[f]	2,55		2,23	

NOTE 14 Engagements hors bilan

14.1 Engagements contractuels

Le tableau ci-dessous présente les paiements minima futurs pour les exercices à venir au titre d'obligations et d'engagements fermes.

(En millions d'euros)	Exercice 2022	Echéances			Exercice 2021
		< à 1 an	1 à 5 ans	> à 5 ans	
Contrats de location simple matériel informatique	9,7	4,3	5,4	-	16,0
Obligations d'achat irrévocables	233,6	39,5	157,9	36,2	296,5
Engagements totaux	243,2	43,8	163,3	36,2	312,5

Les obligations d'achat irrévocables concernent principalement les engagements envers SIX Group AG (voir Note 15 « Parties liées »).

En complément des informations présentées ci-dessus, dans le contexte de la cession de TSS, Worldline s'est engagé à acheter auprès de TSS un certain pourcentage de ses achats annuels de terminaux.

14.2 Garanties commerciales

(En millions d'euros)	Au 31 décembre 2022	Au 31 décembre 2021
Garanties bancaires	67,1	57,7
• Opérationnelles – Performance	29,6	26,6
• Opérationnelles – Appels d'offres	0,4	0,6
• Opérationnelles – Avances sur paiement	0,0	0,2
• Financières ou autres	37,1	30,3
Garanties parentales	951,9	797,8
• Opérationnelles – Performance	574,4	624,3
• Opérationnelles – Orientées autres <i>business</i>	22,9	13,3
• Financières ou autres	354,7	160,2
Nantissements	23,6	22,3
Total	1 042,6	877,7

Pour divers contrats à long terme, le Groupe a émis des garanties parentales à ses clients. Le Groupe a mis en nantissement un compte bancaire afin de garantir de futures sorties de trésorerie à destination de tiers au Groupe. Ce nantissement peut être substitué à tout moment par une garantie bancaire.

14.3 Autres garanties

GARANTIES REÇUES

(En millions d'euros)	Au 31 décembre 2022	Au 31 décembre 2021
Garanties reçues lors de l'acquisition d'entreprises	1 969,5	1 891,0
Autres engagements reçus	0,0	0,0
Total	1 969,5	1 891,0

GARANTIES DONNEES

(En millions d'euros)	Au 31 décembre 2022	Au 31 décembre 2021
Garanties données lors de la cession d'entreprises	2 103,1	2 066,1
Autres engagements données	2,8	3,6
Total	2 105,9	2 069,7

Les augmentations en 2022 des engagements reçus/donnés sur acquisitions/cessions de sociétés sont principalement relatives aux opérations d'acquisition d'Axepta et de cession de TSS.



NOTE 15 Parties liées

Conventions/principes comptables

Les parties liées incluent :

- SIX Group AG (et ses filiales qui ne sont pas dans le périmètre de consolidation du Groupe) en tant qu'actionnaire de référence sur la période ;
- Les entités qui sont contrôlées par le Groupe, les entités sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint, les entités qui offrent un régime d'avantages postérieurs à l'emploi au profit des salariés du Groupe ou celles qui sont contrôlées ou détenues conjointement par l'un des dirigeants du Groupe ; et
- La Direction du Groupe définie comme les personnes qui ont l'autorité et la responsabilité de planifier, diriger et contrôler l'activité du Groupe, notamment les membres du Conseil d'administration incluant le Président, ainsi que le Directeur Général et le Directeur Général Délégué.

Les principales transactions avec les parties liées regroupent :

- Les refacturations de loyer ;
- La facturation de services de sous-traitance comme des coûts de personnel ou d'utilisation d'infrastructure ;

- Les facturations de services administratifs ;
- Les intérêts associés aux éléments financiers ;

Ces transactions sont conclues aux conditions normales de marché.

Les transactions avec les parties liées sont détaillées comme suit :

AVEC SIX GROUP AG

(En millions d'euros)	Exercice 2022	Exercice 2021
Chiffre d'affaires	38,3	35,7
Produits et charges opérationnels	-48,7	-46,7

Les créances et dettes inscrites au bilan, relatives aux parties liées sont détaillées comme suit :

(En millions d'euros)	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Créances clients nettes	121,9	133,9
Autres actifs courants	0,1	-
Fournisseurs et comptes rattachés	9,7	3,5
Autres passifs courants	-	0,2

Les engagements hors bilan relatifs aux parties liées se détaillent comme suit :

(En millions d'euros)	31 décembre 2022	Echéances			31 décembre 2021
		<à 1 an	1 à 5 ans	>à 5 ans	
Engagements contractuels	233,6	39,5	157,9	36,2	259,0
Engagements totaux	233,6	39,5	157,9	36,2	259,0

Les engagements contractuels sont principalement liés à la LTIA (Long Term Infrastructure Agreement).

Coûts relatifs aux principaux dirigeants du Groupe

En 2022, les coûts des principaux dirigeants de Worldline incluent :

- Les coûts du Directeur Général ;
- Les coûts du Directeur Général Délégué ;

La répartition de la charge enregistrée dans les comptes du Groupe pour ses principaux dirigeants est la suivante :

- Les coûts relatifs aux membres du Conseil d'administration correspondant aux jetons de présence de 2022 ; et
- La rémunération du Président du Conseil d'administration .

(En millions d'euros)	Exercice 2022	Exercice 2021
Avantages court terme	3,9	3,2
Cotisations versées par l'employeur et autres taxes ¹	1,6	1,5
Plans d'actions gratuites et options de souscription ²	3,5	3,7
Total	9,0	8,4

1 Les contributions employeurs dues sur les salaires et les bonus des principaux dirigeants de Worldline ainsi que sur l'attribution du plan de stock-options de Worldline aux principaux dirigeants de Worldline le 9 juin 2022 et sur l'attribution du plan d'actions gratuites Worldline 2019 aux principaux dirigeants de Worldline le 24 juillet 2022.

2 Comptabilisation IFRS 2 2022 pour les plans d'actions de performance Worldline dont bénéficient les principaux dirigeants de Worldline qui ont été émis les 24 juillet 2019, 9 juin 2020, 27 mai 2021 et 9 juin 2022 ainsi que pour les plans de stock-options dont bénéficient les principaux dirigeants de Worldline les 24 juillet 2019, 9 juin 2020, 27 mai 2021 et 9 juin 2022.



Eléments financiers

Etats financiers consolidés

NOTE 16 Principales entités entrant dans le périmètre de consolidation au 31 décembre 2022

Entité	% d'intérêt	Méthode de consolidation	Pays
Worldline SA	Société Mère	Holding	France
equensWorldline GmbH	100	FC	Allemagne
Worldline NV/SA	100	FC	Belgique
Worldline France SAS	100	FC	France
equensWorldline SE	100	FC	Pays-Bas
equensWorldline Belgium	100	FC	Belgique
SIX Payment Services Ltd	100	FC	Suisse
WL Services Australia Pty	100	FC	Australie
Worldline e-Commerce Solutions BV/SRL	100	FC	Belgique
Worldline PAYONE Holding GmbH	60	FC	Allemagne
PAYONE GmbH	60	FC	Allemagne
PAYONE GmbH – Austria	60	FC	Autriche
Retail International Holding S.A.S.	100	FC	France
Global Collect Services B.V.	100	FC	Pays-Bas
Paymark Limited	100	FC	Nouvelle-zelande
Bambora Top Holding AB	100	FC	Suède
Bambora Group AB	100	FC	Suède
Bambora AB	100	FC	Suède
Worldline IGSA Group S.A.	100	FC	France
Global Collect B.V.	100	FC	Belgique
Payment Acceptance Australia Pty. Ltd.	51	FC	Australie

Information sur les filiales avec des intérêts minoritaires significatifs

Entités	Pourcentage d'intérêts minoritaires	Total bilan * (en millions d'euros)
Payone	40%	4 343
Payment Acceptance Australia Pty. Ltd.	49%	1 967

* L'information financière résumée est présentée à 100% et avant élimination des transactions intragroupes.

NOTE 17 Honoraires des Commissaires aux comptes

	Deloitte				Grant Thornton			
	Deloitte & Associés		Réseau		Grant Thornton		Réseau	
	Honoraires	%	Honoraires	%	Honoraires	%	Honoraires	%
<i>(En milliers d'euros et en %)</i>								
Certification et examen limité annuel des comptes individuels et consolidés								
Emetteur	433,0	49%			347,8	57%		
Filiales intégrées globalement	385,0	44%	1 637,0	94%	175,0	29%	1 559,6	100%
Sous total audit	818,0	93%	1 637,0	94%	522,8	85%	1 559,6	100%
Services autres que la certification des comptes								
Emetteur	60,0	7%			91,1	15%		
Filiales intégrées globalement			100,0	6%			3,7	0%
Sous total autres	60,0	7%	100,0	6%	91,1	15%	3,7	0%
Total honoraires 2022	878,0	100%	1 737,0	100%	613,9	100%	1 563,3	100%

En 2022, les services autres que la certification des comptes (SACC) couvrent des services fournis à la demande de l'entité, qui correspondent principalement à (i) l'émission du rapport de l'Organisme Tiers Indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales prévu par l'article L. 225-102-1

du Code de commerce, (ii) la réalisation de missions de due diligence d'acquisition, ainsi que (iii) la réalisation de services fiscaux dans des filiales étrangères, autorisés par la législation locale et (iv) le rapport d'assurance SOC2.

	Deloitte				Grant Thornton			
	Deloitte & Associés		Réseau		Grant Thornton		Réseau	
	Honoraires	%	Honoraires	%	Honoraires	%	Honoraires	%
<i>(En milliers d'euros et en %)</i>								
Certification et examen limité annuel des comptes individuels et consolidés								
Emetteur	390,0	37%			397,8	66%		
Filiales intégrées globalement	425,0	41%	1 680,0	87%	163,5	27%	1 681,9	98%
Sous total audit	815,0	78%	1 680,0	87%	561,3	93%	1 681,9	98%
Services autres que la certification des comptes								
Emetteur	170,0	16%	17,0	1%	42,5	7%		
Filiales intégrées globalement	60,0	6%	235,0	12%			27,0	2%
Sous-total autres	230,0	22%	252,0	13%	42,5	7%	27,0	2%
Total honoraires 2021	1 045,0	100%	1 932,0	100%	603,8	100%	1 708,9	100%

En 2021, les services autres que la certification des comptes (SACC) couvrent des services fournis à la demande de l'entité, qui correspondent principalement à (i) l'émission du rapport de l'Organisme Tiers Indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales prévu par l'article L. 225-102-1

du Code de commerce, (ii) la réalisation de missions de due diligence d'acquisition, ainsi que (iii) la réalisation de services fiscaux dans des filiales étrangères, autorisés par la législation locale et (iv) le rapport d'assurance SOC2.

B



NOTE 18 Evènements postérieurs à la clôture

TSS

Worldline a finalisé la cession des 15,04% de sa participation restante dans TSS.

Comme mentionné dans la Note 1 « Variation de périmètre », dans le cadre de la cession des 84,96% de sa filiale TSS (*Terminals, Solutions & Services*) à Apollo, Worldline avait pris l'engagement de céder les 15,04% restants en janvier 2023.

OPP

En janvier 2023, Worldline a finalisé l'acquisition d'une participation de 40% de la société Online Payment Platform B.V.

Fondée en 2011, Online Payment Platform (OPP) est un prestataire de services de paiement en ligne néerlandais offrant une solution de paiement dédiée aux *marketplaces* et aux plateformes sur le segment C2C en particulier. Cette transaction enrichit le profil de croissance de Worldline et permet de réaliser des synergies pour les deux parties impliquées grâce à l'organisation commerciale de Worldline. Cette transaction est parfaitement en ligne avec la feuille de route stratégique de Worldline qui étend ainsi son exposition au e-commerce et apporte une brique technologique éprouvée avec une solution unique conçue de toutes pièces.

B.6 Comptes sociaux de la Société Mère

B.6.1 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

A l'Assemblée générale de la société Worldline,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Worldline relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité des comptes.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations – Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

B



Eléments financiers

Comptes sociaux de la Société Mère

Evaluation des titres de participation

**Note « Principes, règles et méthodes comptables – Immobilisations financières »,
Note 3 « Immobilisations financières » et Note 20 « Evénement postérieurs à la clôture » de l'annexe des comptes annuels**

Point clé de l'audit

Au 31 décembre 2022, les titres de participation sont inscrits au bilan pour une valeur nette comptable de 9 879 millions d'euros, soit 78 % du total de l'actif. Ils sont comptabilisés à leur date d'entrée au coût d'acquisition.

Lorsque la valeur d'utilité des titres est inférieure à leur valeur d'acquisition, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence. La valeur d'utilité est déterminée en tenant compte de la quote-part de la situation nette réestimée et des perspectives de rentabilité.

Les perspectives de rentabilité, déterminées à partir des prévisions de flux de trésorerie établis sur la base des plans d'affaires des Global Business Line (GBL) approuvés par la direction et d'une valeur terminale, requièrent l'exercice du jugement de la Direction, notamment sur les hypothèses de flux de trésorerie.

Le 18 février 2022, Worldline a signé avec les fonds d'investissement gérés par Apollo un accord contractuel pour la cession de son activité Terminaux, Solutions & Services (« TSS »), détenue par une filiale d'Ingenico Group SA, dorénavant dénommée Worldline IGSA. Cette transaction a été finalisée le 30 septembre 2022 avec la cession de 84,96 % des actions de TSS au fonds Apollo, les 15,06 % restants ayant été cédés le 1^{er} janvier 2023 conformément aux termes de l'accord signé.

Au 31 décembre 2022, le montant des provisions pour dépréciation des titres de participation s'élève à 882 millions d'euros, incluant principalement la provision sur les titres Worldline IGSA comptabilisée dès la clôture du 31 décembre 2021, pour un montant de 879 millions d'euros.

Compte tenu du poids des titres de participation au bilan, du montant de la dépréciation comptabilisée sur les titres Worldline IGSA à la clôture de l'exercice 2022 et de la sensibilité des modèles d'évaluation aux hypothèses retenues dans la détermination des flux de trésorerie, nous avons considéré l'évaluation des titres de participation comme un point clé de notre audit.

Réponse apportée

Notre appréciation de l'évaluation de la valeur d'inventaire des titres de participation est fondée sur le processus mis en place par votre société pour déterminer la valeur d'utilité des titres de participation.

Nos travaux ont principalement consisté à apprécier le caractère raisonnable des flux prévisionnels de trésorerie pris en compte pour l'évaluation des titres de participation, et notamment :

- obtenir les prévisions de flux de trésorerie des entités concernées et les rapprocher des plans d'affaires par GBL approuvés par la Direction ;
- vérifier la cohérence des hypothèses retenues avec l'historique de performance du Groupe, des GBL et des entités, et conforter, notamment par entretiens avec la Direction, les perspectives futures de croissance.

Concernant l'évaluation des titres de participation Worldline IGSA, nos travaux ont consisté à comparer la valeur comptable de ces titres avec leur valeur d'utilité, en prenant en compte :

- les prévisions de flux de trésorerie utilisées pour la détermination de la valeur d'utilité de l'entité Ingenico Group SA pour ce qui concerne les activités poursuivies, en procédant aux travaux décrits ci-dessus ;
- le résultat de la cession de l'activité TSS au fonds Apollo, ainsi que l'évaluation au 31 décembre 2022, des actions de préférence de l'entité Poséidon Bidco, la holding d'acquisition de l'activité TSS, reçues par la société Worldline IGSA, pour lesquelles le modèle et les principales hypothèses retenues pour leur évaluation à la juste valeur ont été revus avec l'aide de nos experts en évaluation d'instruments financiers.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-4, L. 22-10-9 et L. 22-10-10 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 22-10-9 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L. 22-10-11 du code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du Directeur Général.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes annuels qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Worldline par l'Assemblée générale du 30 juin 1997 pour Deloitte & Associés et par celle du 30 avril 2014 pour Grant Thornton.

Au 31 décembre 2022, Deloitte & Associés était dans la 26^{ème} année de sa mission sans interruption et Grant Thornton dans la 9^{ème} année, soit la 9^{ème} année pour les deux cabinets depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité des comptes de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.



Eléments financiers

Comptes sociaux de la Société Mère

Rapport au Comité des comptes

Nous remettons au Comité des comptes un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité des comptes, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des

comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité des comptes la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité des comptes des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 20 avril 2023

Les commissaires aux comptes

Grant Thornton

Membre français de Grant Thornton International

Virginie Palethorpe

Deloitte & Associés

Véronique Laurent

B.6.2 Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022

A l'Assemblée générale de la société Worldline,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société, des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'Assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes, relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'Assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs

a) Dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution de la convention suivante, déjà approuvée par l'Assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Convention de suspension du contrat de travail conclue avec Monsieur Marc-Henri Desportes, Directeur Général Délégué de votre société

Votre Conseil d'administration, réuni le 21 juillet 2018, a préalablement autorisé la conclusion de la convention de suspension du contrat de travail de Monsieur Marc-Henri Desportes, Directeur Général Délégué de votre société, à compter du 1^{er} août 2018 et pour la durée de ses fonctions de Directeur Général Délégué. Cette convention a été signée le 23 juillet 2018.

Le contrat de travail de Monsieur Marc-Henri Desportes a été suspendu pendant l'exercice de son mandat et sera automatiquement réactivé dès que son mandat social cessera, quelle que soit la cause de cette cessation (y compris en cas de révocation quel qu'en soit le motif).

Cette convention comprend une clause de reprise de l'ancienneté acquise au titre de son mandat social et une clause relative à la rémunération et aux avantages individuels et collectifs à la reprise du contrat de travail.

b) Sans exécution au cours de l'exercice écoulé

Par ailleurs, nous avons été informés de la poursuite de la convention suivante, déjà approuvée par l'Assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, qui n'a pas donné lieu à exécution au cours de l'exercice écoulé.

Second Settlement Agreement conclu avec SIX Group AG

Personnes concernées :

- SIX Group AG, actionnaire disposant d'une fraction des droits de vote, supérieure à 10 % ;
- Monsieur Jos Dijsselhof, censeur de votre Conseil d'administration et Directeur Général de SIX Group AG ;
- Madame Giulia Fitzpatrick, administratrice de votre société nommée sur proposition de SIX Group AG ;
- Monsieur Lorenz von Habsburg Lothringen, administrateur de votre société et de SIX Group AG ;
- Monsieur Daniel Schmucki, administrateur de votre société et Directeur financier de SIX Group AG.

Worldline a acquis le 30 novembre 2018 la division Services de paiement de SIX Group AG. Dans le cadre de la finalisation de certaines actions post-closing relatives à cette acquisition de SIX Payment Services, en particulier l'ajustement du prix d'achat, votre société et SIX Group AG ont signé un Second Settlement Agreement le 9 juin 2020 ayant notamment pour objet de formaliser l'engagement de SIX Group AG de payer à Worldline le montant de l'ajustement de prix (58 975 000 francs suisses) et de s'accorder sur un engagement de SIX Group AG d'indemniser Worldline à hauteur d'un montant maximum de 2 800 000 francs suisses sur les conséquences éventuelles d'un litige en cours. Cette convention a été autorisée par votre Conseil d'administration réuni le 9 juin 2020.

B



Eléments financiers

Comptes sociaux de la Société Mère

Au cours de l'exercice 2022, aucune indemnisation n'est intervenue au titre du second point mentionné ci-dessus.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 20 avril 2023

Les commissaires aux comptes

Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton International
Virginie Palethorpe

Deloitte & Associés
Véronique Laurent

B.6.3 Etats financiers de Worldline SA

B.6.3.1 Bilan

ACTIF

(En milliers d'euros)	Notes	31 décembre 2022			31 décembre 2021
		Valeur brute	Amort./Dépré.	Valeur nette	Valeur nette
Immobilisations incorporelles	Note 1	105 925	-9 573	96 352	96 290
Immobilisations corporelles	Note 2	2 321	-563	1 758	1 907
Participations	Note 3	12 580 485	-881 788	11 698 697	11 585 130
Autres titres immobilisés	Note 3	0	0	0	505 438
Prêts, dépôts et autres immobilisations financières	Note 3	4 640	0	4 640	3 024
Total actif immobilisé		12 693 371	-891 924	11 801 447	12 191 789
Avances et acomptes		1 217	0	1 217	1 767
Créances clients et comptes rattachés	Note 4	46 776	-89	46 687	55 681
Créances diverses	Note 5	79 708	0	79 708	30 378
Disponibilités et valeurs mobilières de placement	Note 6	731 527	-3 141	728 386	202 308
Total actif circulant		859 229	-3 230	855 999	290 135
Comptes de régularisation	Note 7	8 196	0	8 196	9 681
Primes de remboursement des obligations	Note 7	3 197	0	3 197	4 340
Ecart de conversion actif		514	0	514	132
Charges à répartir	Note 7	8 219	0	8 219	10 842
TOTAL ACTIF		13 572 725	-895 154	12 677 571	12 506 918

PASSIF

(En milliers d'euros)	Notes	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Capital social		191 603	190 730
Primes d'émission		7 736 078	8 344 827
Réserve légale		19 159	12 420
Report à nouveau		0	122 883
Résultat de l'exercice		66 173	-754 366
Capitaux propres	Note 8	8 013 014	7 916 494
Provisions	Note 9	7 569	13 429
Dettes financières	Note 10	4 544 402	4 490 976
Avances et acomptes reçus sur commandes		1 898	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Note 11	62 330	46 839
Dettes fiscales et sociales	Note 11	34 227	26 918
Dettes sur immobilisations	Note 11	1 287	237
Autres dettes	Note 11	12 845	11 684
Total dettes		4 656 989	4 576 655
Produits constatés d'avance	Note 12	0	340
TOTAL PASSIF		12 677 571	12 506 918



Eléments financiers

Comptes sociaux de la Société Mère

B.6.3.2 Compte de résultat

(En milliers d'euros)	Notes	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Ventes de marchandises		4 516	11 372
Production vendue de services		107 424	284 779
Chiffre d'affaires	Note 13	111 939	296 151
Subventions d'exploitation		-278	595
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges		9 823	9 910
Autres produits		23 194	15 882
Total produits d'exploitation		144 678	322 539
Achats de marchandises et variation de stock		-4 564	-8 710
Autres achats et charges externes		-68 280	-122 287
Impôts, taxes et versements assimilés		-1 726	-5 029
Salaires et traitements		-33 755	-90 381
Charges sociales		-14 971	-41 330
Dotations aux amortissements et provisions		-8 865	-19 711
Autres charges		-54 234	-74 522
Total charges d'exploitation		-186 397	-361 969
Résultat d'exploitation		-41 719	-39 431
Produits financiers		148 862	198 486
Charges financières		-32 243	-908 947
Résultat financier	Note 14	116 619	-710 461
Produits exceptionnels		8 559	63 988
Charges exceptionnelles		-41 154	-99 955
Résultat exceptionnel	Note 15	-32 595	-35 967
Intéressement		-207	-1 939
Impôt sur les bénéfices	Note 16	24 075	33 431
RESULTAT NET		66 173	-754 366

B.6.4 Annexes aux comptes de Worldline SA

B.6.4.1 Bilan

Worldline SA a procédé à la filialisation de l'ensemble des activités opérationnelles et commerciales, ainsi que leurs fonctions supports associées en réalisant un apport partiel d'actif soumis au régime des scissions au bénéfice de Worldline France SAS conformément aux dispositions des articles L. 236-6-1 et L.236-22 du Code de commerce. La date d'effet juridique, comptable et fiscal de cette opération fut le 1^{er} juillet 2021.

Cette opération avait pour objectif d'aligner sa structure juridique avec ses opérations commerciales ainsi que de simplifier la gestion financière et comptable de ses activités.

La lecture des états financiers Worldline SA pour l'exercice clôturant le 31 décembre 2022 doit être effectuée en tenant compte des effets de cette opération d'apport partiel d'actif, notamment en ce qui concerne la comparaison des postes des états financiers avec ceux de l'exercice précédent. Depuis juillet 2021, Worldline SA n'a plus d'activité opérationnelle.

Au 31 décembre 2022, le résultat d'exploitation s'établit à -41,7 millions d'euros.

La société Worldline SA détient directement ou indirectement les titres de participations des filiales du Groupe Worldline, dont elle est Société Mère, et établit à ce titre des comptes consolidés.

La Société supporte une part importante des Coûts centraux et de structure du Groupe Worldline. Un certain nombre de flux de facturation a été mis en place avec les sociétés du Groupe pour refléter les services rendus par Worldline SA en tant que Société Mère.

Ainsi, au titre de 2022, le revenu relatif à ces refacturations s'élève à 111,9 millions d'euros, et se décompose comme suit :

- 100,3 millions d'euros pour les activités Corporate : notamment *management fees* et licence de marques ;
- 3,9 millions d'euros pour les refacturations liées aux licences, services et matériels IT ;
- 7,6 millions d'euros pour des refacturations de formations et de travaux spécifiques.

B.6.4.2 Faits marquants

Acquisition stratégique d'une participation de contrôle avec l'australien ANZ Bank

Le 1^{er} avril, pour un montant de 307 millions d'euros, Worldline a finalisé l'acquisition d'une participation de contrôle des activités de services aux marchands d'ANZ et la création d'une coentreprise contrôlée à 51% par Worldline pour gérer et développer les services aux marchands en Australie avec la banque ANZ, l'une des plus grandes banques d'Asie-Pacifique et le troisième acquéreur en Australie, avec environ 20% de parts de marché sur les volumes de transactions opérés en Australie.

Acquisition de Softpos

Le 26 octobre, Worldline a finalisé l'acquisition de 55% du capital de SoftPos.eu pour 5 millions d'euros, une fintech

basée à Varsovie qui transforme les appareils mobiles sous Android en terminaux de paiement sécurisés. Cette acquisition s'inscrit dans la stratégie de Worldline de fournir des solutions de paiement adaptées à toutes les formes de commerce et servir les ambitions commerciales de ses clients.

Cession de la Ligne de Services « Solutions & Services de Terminaux de paiement » (TSS) aux fonds Apollo

Worldline a finalisé avec succès la cession de sa ligne d'activité Terminaux, Solutions & Services (« TSS »), telle qu'annoncée le 21 février 2022. La transaction a été finalisée après que toutes les autorités compétentes aient approuvé l'acquisition par les fonds Apollo.

Cession de la filiale en Argentine

Au 2nd décembre 2022, Worldline a cédé les 24% qu'elle détenait dans sa filiale en Argentine. Cette cession a généré un impact négatif de 1,4 million d'euros sur le résultat net de la période.

B.6.4.3 Principes, règles et méthodes comptables

Les états financiers de Worldline SA ont été établis en conformité avec les principes généraux d'établissement et de présentation des comptes définis par le Plan Comptable Général (règlement ANC 2014-03 mis à jour de l'ensemble des règlements l'ayant actualisé par la suite), et notamment en application des principes suivants :

- Prudence ;
- Continuité d'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique. Les comptes annuels sont établis et présentés en milliers d'euros.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition. Elles comprennent principalement les logiciels et licences, et les fonds de commerce.

Les logiciels créés destinés à usage interne et les frais de développement des applications utilisées pour les besoins de l'exploitation sont directement inscrits en charge de l'exercice.

Les logiciels acquis destinés à usage interne sont comptabilisés en immobilisations incorporelles et amortis linéairement sur une durée maximale de trois ans.

Le cas échéant, une provision peut être constituée sur les fonds de commerce sur la base de leur valeur d'utilité.

La marque Worldline n'est pas amortie mais fait annuellement l'objet d'un test de dépréciation.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, excluant toute charge financière.

L'amortissement est calculé linéairement sur les durées d'utilisation suivantes :

- Constructions : 20 ans ;
- Agencements et installations : 5 à 20 ans ;
- Matériel informatique : trois à cinq ans ;
- Véhicules : quatre ans ;
- Mobilier et matériel de bureau : cinq à dix ans.

Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont composées de titres de participation et d'autres immobilisations financières (dépôts de garantie, prêts).

La valeur brute des titres de participation figurant au bilan est constituée par leur coût d'acquisition. Les frais d'acquisition sont comptabilisés en charges.

La valeur d'utilité est déterminée en tenant compte de la quote-part de situation nette réestimée et des perspectives de rentabilité. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'utilité est inférieure à la valeur d'acquisition.

Les perspectives de rentabilité sont déterminées à partir des prévisions de flux de trésorerie établies sur la base des plans triennaux d'affaires des *Global Business Line* (GBL), approuvées par la Direction, et une valeur terminale.

Créances clients et comptes rattachés

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Elles sont appréciées individuellement et, le cas échéant, font l'objet d'une provision pour dépréciation.

Au bilan, elles figurent en « Créances clients et comptes rattachés » pour la part des prestations excédant la facturation émise, et en « Produits constatés d'avance » lorsque les prestations réalisées sont inférieures aux facturations clients.

Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont présentées au bilan à leur valeur d'acquisition. Elles font l'objet d'une dépréciation à la clôture lorsque leur valorisation est inférieure à leur valeur d'acquisition.

Provisions

Des provisions sont comptabilisées si les trois conditions suivantes sont remplies :

- Worldline a une obligation actuelle (juridique, réglementaire, contractuelle ou implicite) résultant d'événements passés ;
- Il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre l'obligation ;
- Et le montant peut être estimé de manière fiable.

Provision retraite

A la suite de la décision IFRIC sur les engagements de retraite, l'ANC a modifié sa recommandation 2013-02 le 5 novembre 2021 en introduisant un choix de méthodes pour laisser aux

entreprises la possibilité de s'aligner sur la méthode de calcul IAS 19 introduite par l'IFRIC.

Ainsi, la Société évalue et comptabilise ses engagements relatifs aux indemnités de départ à la retraite en application de la méthode dite du « corridor ». Les écarts actuariels sont reconnus au compte de résultat sur la durée de vie active résiduelle des bénéficiaires du régime dès lors qu'ils représentent plus de 10% des engagements à la date de clôture.

Emprunts

La Société a pris l'option d'étaler ses frais et ses primes d'émission d'emprunts sur la durée de l'emprunt comme l'autorise l'article 212-11 du PCG.

Chiffre d'affaires

Consécutivement à l'apport partiel d'actif entré en vigueur le 1^{er} juillet 2021, le chiffre d'affaires externe concerne uniquement le premier semestre 2021.

Les activités de services constituent le chiffre d'affaires de Worldline SA

Le chiffre d'affaires découlant des activités transactionnelles, notamment dans le domaine des paiements, est reconnu au cours de la période durant laquelle le traitement a été achevé.

Le produit des abonnements est comptabilisé linéairement sur la durée du contrat.

Le chiffre d'affaires pour les projets de développement et/ou de migration plateformes avec des clients est reconnu au fur et à mesure de la réalisation de la prestation, selon le degré d'avancement, lorsque le résultat à terminaison peut être déterminé de manière fiable. L'avancement est déterminé par comparaison des coûts cumulés engagés, à une date donnée, aux coûts totaux prévus du contrat. Les prestations relatives à ces contrats figurent au bilan sous la rubrique « Clients et comptes rattachés » pour la part des produits à recevoir, et en « Autres passifs courants » pour la part des produits constatés d'avance. Lorsque le résultat d'un contrat au forfait ne peut être estimé de façon fiable, le chiffre d'affaires n'est reconnu que dans la limite des coûts du contrat encourus qui seront probablement recouvrables.

Les revenus relatifs aux autres services effectués pour le compte de clients sont reconnus au moment de l'achèvement de la prestation de service.

Worldline est amené à signer des contrats de services à éléments multiples, pouvant correspondre à une combinaison de différents services. Le chiffre d'affaires est reconnu de manière séparée pour chacun des éléments lorsqu'ils sont identifiables séparément. Un ensemble de contrats est regroupé et traité comme un seul et unique contrat, lorsque cet ensemble de contrats est négocié comme un marché global, que les contrats sont si étroitement liés qu'ils font, de fait, partie d'un projet unique avec une marge globale, et que les contrats sont exécutés simultanément ou à la suite l'un de l'autre, sans interruption.

Worldline effectue, de manière régulière et dans des circonstances particulières, des analyses de rentabilité des contrats de services afin de déterminer si les dernières estimations de chiffre d'affaires, de coûts et d'avancement cessent d'être révisées. Si ces estimations montrent qu'un contrat sera déficitaire, une provision pour perte à terminaison est comptabilisée immédiatement couvrant la perte dans son intégralité.

Résultat exceptionnel

Les produits et charges exceptionnels du compte de résultat incluent les éléments exceptionnels des activités ordinaires et les éléments extraordinaires.

Les éléments exceptionnels provenant des activités ordinaires sont ceux dont la réalisation n'est pas liée à l'exploitation courante de l'entreprise soit parce qu'ils sont anormaux dans leur montant ou leur incidence, soit parce qu'ils surviennent rarement.

Intégration fiscale

En vertu de l'article 223-A du Code général des impôts, la société Worldline SA a signé une convention d'intégration fiscale avec ses filiales françaises, prenant effet au 1^{er} janvier 2015. Les filiales intégrées au groupe fiscal Worldline sont les sociétés suivantes :

- Worldline Participation 1 SA ;
- Similo SAS ;
- Santeos SA ;
- Worldline France SAS (anciennement Worldline Bourgogne SAS) ;
- EquensWorldline France ;
- Mantis SAS ;

- Worldline Ré SA ;
- Retail International Holding SAS ;
- Worldline IG SA ;
- Worldline MS France SAS ;
- Worldline E-Commerce Solutions SAS ;
- Worldline Prepaid Services France SAS ;
- Worldline business Support SAS.

Les sociétés Banks and Acquirers International Holding SAS, Ingenico Banks and Acquirers France SAS, Ingenico Terminals SAS ont quitté le Groupe d'intégration fiscale au 1^{er} janvier 2022.

Worldline SA, en tant que Société Mère de l'intégration fiscale, est désignée comme seule redevable de l'impôt sur les sociétés du Groupe formé par elle-même et les sociétés membres de l'intégration fiscale.

La convention reproduit le principe de neutralité dans la mesure où il est prévu que chaque filiale doit constater dans ses comptes, pendant toute la durée de l'intégration dans le Groupe, une charge ou un produit d'impôt égal à celui qu'elle aurait constaté si elle n'avait pas été intégrée.

Le Groupe d'intégration fiscale dispose de déficits fiscaux indéfiniment reportables.



Eléments financiers

Comptes sociaux de la Société Mère

B.6.4.4 Notes annexes aux états financiers

NOTE 1	Immobilisations incorporelles	323	NOTE 11	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	332
NOTE 2	Immobilisations corporelles	323	NOTE 12	Produits constatés d'avance	333
NOTE 3	Immobilisations financières	324	NOTE 13	Chiffre d'affaires	333
NOTE 4	Créances clients et comptes rattachés nets	325	NOTE 14	Résultat financier	334
NOTE 5	Créances diverses	326	NOTE 15	Résultat exceptionnel	335
NOTE 6	Disponibilités et valeurs mobilières de placement	327	NOTE 16	Impôts sur les bénéfices	335
NOTE 7	Comptes de régularisation à l'actif	327	NOTE 17	Engagements hors bilan	336
NOTE 8	Capitaux Propres	328	NOTE 18	Entreprises liées et entreprises ayant un lien de participation	336
NOTE 9	Provisions	329	NOTE 19	Autres informations	337
NOTE 10	Dettes financières	330	NOTE 20	Evènements postérieurs à la clôture	337

NOTE 1 Immobilisations incorporelles

Tableau de variation des immobilisations incorporelles

<i>(En milliers d'euros)</i>	31 décembre 2021	Augmentations	Diminutions	31 décembre 2022
Logiciels	13 895	4 630	0	18 525
Marque et droits similaires	87 400	0	0	87 400
Immobilisations incorporelles brutes	101 295	4 630	0	105 925
Logiciels	-5 005	-4 568	0	-9 573
Marque et droits similaires	0	0	0	0
Total amortissements et dépréciations	-5 005	-4 568	0	-9 573
Logiciels	8 890	62	0	8 952
Marque et droits similaires	87 400	0	0	87 400
Valeur nette des immobilisations incorporelles	96 290	62	0	96 352

La marque Worldline n'est pas amortie et fait annuellement l'objet d'un test de dépréciation.

NOTE 2 Immobilisations corporelles

Tableau de variation des immobilisations corporelles

<i>(En milliers d'euros)</i>	31 décembre 2021	Augmentations	Diminutions	31 décembre 2022
Installations, matériels et outillages	490	1 617	-102	2 004
Autres immobilisations corporelles	147	0		147
Immobilisations en cours	1 554	4 168	-5 552	169
Immobilisations corporelles brutes	2 191	5 785	-5 655	2 321
Installations, matériels et outillages	-158	-275	0	-434
Autres immobilisations corporelles	-125	-4	0	-129
Immobilisations en cours	0	0	0	0
Total amortissements et dépréciations	-284	-280	0	-563
Installations, matériels et outillages	331	1 342	-102	1 571
Autres immobilisations corporelles	22	-4	0	18
Immobilisations en cours	1 554	4 168	-5 552	169
Valeur nette des immobilisations corporelles	1 907	5 505	-5 655	1 758

B



Eléments financiers

Comptes sociaux de la Société Mère

NOTE 3 Immobilisations financières

Tableau de variation des immobilisations financières

(En milliers d'euros)	31 décembre 2021	Augmentations	Diminutions	31 décembre 2022
Participations	10 440 839	333 608	-13 314	10 761 133
Créances rattachées à des participations	2 038 471	766 085	-985 204	1 819 352
Autres titres immobilisés	505 438	0	-505 438	0
Prêts	3 016	1 591	-6	4 601
Dépôts et cautionnements	7	31	0	38
Immobilisations financières brutes	12 987 771	1 101 315	-1 503 961	12 585 125
Participations	-894 180	0	12 392	-881 788
Créances rattachées à des participations	0	0	0	0
Autres titres immobilisés	0	0	0	0
Prêts	0	0	0	0
Dépôts et cautionnements	0	0	0	0
Total amortissements et dépréciations	-894 180	0	12 392	-881 788
Participations	9 546 659	333 608	-921	9 879 345
Créances rattachées à des participations	2 038 471	766 085	-985 204	1 819 352
Autres titres immobilisés	505 438	0	-505 438	0
Prêts	3 016	1 591	-6	4 601
Dépôts et cautionnements	7	31	0	38
Valeur nette des immobilisations financières	12 093 591	1 101 315	-1 491 569	11 703 337

La variation sur les titres de participations est principalement liée :

- Au rachat des titres Worldline IGSA pour 17,4 millions d'euros, dans le cadre du contrat de liquidité ;
- A la souscription à l'augmentation de capital dans la société européenne EPI Interim Company pour 3,4 millions d'euros ;
- A l'acquisition de 51% d'ANZ pour 307 millions d'euros ;
- A l'acquisition de 55% de Softpos pour 5 millions d'euros ;
- A la cession de la participation dans Worldline Argentina pour -13,3 millions d'euros en valeur brute et 0,9 millions d'euros en valeur nette.

L'augmentation des créances rattachées aux participations pour un montant de 766,1 millions d'euros est liée à :

- Un prêt complémentaire à Worldline Belgique de 749,8 millions d'euros ;
- Un prêt à Softpos de 1,7 million d'euros ;
- Des intérêts courus pour 14,7 millions d'euros.

La baisse des créances rattachées aux participations pour un montant de 985,2 millions d'euros est liée au remboursements :

- De 1,8 million d'euros sur le prêt accordé à Cardlink ;
- De 655,0 millions d'euros du prêt accordé à Worldline IGSA ;
- De 313,6 millions d'euros sur le prêt accordé à Worldline Belgique ;
- De 2,3 millions d'euros sur le prêt accordé à Worldline Suède ;
- Des intérêts payés sur la période pour 12,5 millions d'euros.

Concernant les autres titres immobilisés, ils étaient intégralement composés des OCEANE d'Ingenico rachetées par Worldline pour un montant de 505,5 millions d'euros et ont été remboursés.

L'augmentation des prêts s'explique à hauteur de 1,6 million d'euros suite à la mise en place de la convention d'avance actionnaire entre Worldline et la Société In Touch.

La dépréciation des titres de participation concerne principalement les titres Worldline IGSA pour un montant de 879 millions d'euros.

Tableau de ventilation des prêts et autres immobilisations financières par échéance

(En milliers d'euros)	Valeur brute au 31 décembre 2022	<1 an	1 à 5 ans
Créances rattachées à des participations	1 819 352	13 255	1 806 097
Prêts	4 601	4 601	0
Dépôts et cautionnements	38	38	0
Total prêts et autres immobilisations financières	1 823 992	17 895	1 806 097

Tableau des filiales et participations

(En milliers d'euros)	Valeur brute au 31 décembre 2022	Valeur nette au 31 décembre 2022	% d'intérêt	CA	Capital Social	Dividende Payé	Résultat net au 31 décembre 2022	Capitaux Propres
A – Filiales (50% ou plus)								
France								
Santeos	4 294	4 294	100%	2 572	1 500	334	177	1 653
Worldline France SAS	87 991	87 991	100%	414 668	58 061	0	-23 597	88 437
Similo SAS	600	600	100%	8 367	322	177	533	354
Worldline participation 1 SA	2 457	31	100%	0	37	0	-6	32
Worldline Ré SA	3 000	3 000	100%	2 317	3 000	0	1 496	4 963
Worldline IGSA	7 695 738	6 816 376	100%	112 034	63 112	0	1 375 479	2 137 075
Benelux								
Worldline SA (Luxembourg)	33 900	33 900	100%	2 930	33 819	0	26 827	192 996
Worldline NV/SA	1 281 702	1 281 702	100%	582 330	206 249	0	156 381	1 802 359
equensWorldline SE	1 324 934	1 324 934	100%	664 006	366 274	92 277	45 984	968 744
Autres								
Worldline Australia Pty ltd (Australie)	306 974	306 974	51%	142 375	78 566	0	54 960	138 120
Softpos (Pologne)	4 966	4 966	55%	629	23	0	-336	-280
Worldline (Taiwan)	900	900	100%	7 013	1 128	0	-849	1 320
B – Autres (Moins de 50%)								
In Touch SAS	8 712	8 712	32%	14 358	11 313	0	-1 677	6 285
Autres participations	4 963	4 963	-	-	-	0	-	-
Total filiales et participations	10 761 133	9 879 345						

NOTE 4 Créances clients et comptes rattachés nets

(En milliers d'euros)	Valeur brute au 31 décembre 2022	Dépréciations	Valeur nette au 31 décembre 2022	Valeur nette au 31 décembre 2021
Clients et comptes rattachés	24 409	0	24 409	25 982
Clients douteux	104	-89	15	0
Factures à établir	22 263	0	22 263	29 699
Total clients et comptes rattachés	46 776	-89	46 687	55 681



Eléments financiers

Comptes sociaux de la Société Mère

NOTE 5 Créances diverses

<i>(En milliers d'euros)</i>	Valeur au 31 décembre 2022	Valeur au 31 décembre 2021
Fournisseurs débiteurs	9 225	3 765
Personnel	4	7
Sécurité sociale et organismes sociaux	17	132
Etat, impôts et taxes	64 139	24 143
Comptes courants groupe	6 324	2 330
Total créances diverses	79 708	30 378

Echéancier des créances clients et créances diverses

<i>(En milliers d'euros)</i>	Valeur au 31 décembre 2022	≤ 1 an	>1 an
Clients douteux	15	15	0
Autres créances clients	46 672	46 672	0
Fournisseurs débiteurs	9 225	9 225	0
Personnel	4	4	0
Sécurité sociale et organismes sociaux	17	17	0
Etat, impôts et taxes	64 139	64 139	0
Comptes courants groupe	6 324	6 324	0
Total	126 395	126 395	0

Produits à recevoir

<i>(En milliers d'euros)</i>	Valeur au 31 décembre 2022	Valeur au 31 décembre 2021
Créances clients, comptes rattachés et factures à établir	22 263	29 699
Autres créances	6 914	6 939
Total produits à recevoir	29 178	36 638

NOTE 6 Disponibilités et valeurs mobilières de placement

(En milliers d'euros)	Valeur brute au 31 décembre 2022	Dépréciations	Valeur nette au 31 décembre 2022	Valeur nette au 31 décembre 2021
Valeurs mobilières de placement	545 790	-3 141	542 649	15 151
Disponibilités	185 738	0	185 738	187 157
Total disponibilités et valeurs mobilières de placement	731 527	-3 141	728 386	202 308

Les valeurs mobilières de placement correspondent à :

- Des actions propres Worldline pour 14,8 millions d'euros. Ces actions sont destinées à être remises à des bénéficiaires d'actions de performance, de plans d'achat d'actions ou de plans de stock-options ;
- Des OPCVM pour 230 millions d'euros, principalement investis en fonds monétaires ;
- Des dépôts à terme pour 300 millions d'euros, avec une maturité de 3 à 12 mois.

Sur l'exercice 2022, aucune action Worldline n'a été achetée et 9 330 actions propres ont été vendues. Le nombre d'actions propres détenues au 31 décembre 2022 s'établit à 317 187.

Le montant brut du portefeuille est valorisé à 14 727 915,84 euros au 31 décembre 2022 sur la base du cours historique des actions propres détenues à date (46,43 euros).

Pour information, le cours de l'action Worldline au 31 décembre 2022 était de 36,53 euros. Aussi, compte tenu de la baisse de la valeur boursière de l'action Worldline, une dépréciation de 3,1 millions d'euros a été comptabilisée sur l'exercice.

En outre, le Groupe a mis en gage un dépôt en espèces de 22,2 millions d'euros afin de garantir le paiement des loyers à des tiers. Il peut être substitué à tout moment par une garantie bancaire.

B

NOTE 7 Comptes de régularisation à l'actif

(En milliers d'euros)	Valeur au 31 décembre 2022	Valeur au 31 décembre 2021
Charges constatées d'avance	8 196	9 681
Charges à répartir	8 219	10 842
Primes de remboursement des obligations	3 197	4 340
Total comptes de régularisation actif	19 611	24 863

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

(En milliers d'euros)	Valeur au 31 décembre 2022	Valeur au 31 décembre 2021
Maintenance	780	3 990
Licences	2 135	982
Assurances	33	0
Autres charges constatées d'avance	5 248	4 708
Total charges constatées d'avance	8 196	9 681

CHARGES A REPARTIR

(En milliers d'euros)	Valeur au 31 décembre 2021	Augmentation	Diminution	Valeur au 31 décembre 2022
Emprunt OCEANE	6 555		-1 593	4 962
Emprunt BOND	2 581		-859	1 722
Contrat RCF	1 707	338	-509	1 535
Total charges à répartir	10 842	338	-2 961	8 219

Les charges à répartir concernent principalement les frais liés aux émissions des emprunts OCEANE (4,9 millions d'euros) et de l'emprunt obligataire (1,7 million d'euros) sur l'exercice 2022 ainsi que les opérations réalisées en 2019 (cf. Note 10).

Les frais d'émissions sont étalés sur la durée des emprunts. A ce titre, la charge constatée sur la période est de 2,4 millions d'euros.

L'augmentation des 0,3 million d'euros concerne les frais bancaires pour l'extension à fin décembre 2022 du crédit renouvelable de 450 millions d'euros. La charge constatée sur la période de 0,5 million d'euros pour les contrats de crédit renouvelable est étalée sur la période d'extension.

PRIMES DE REMBOURSEMENT DES OBLIGATIONS

(En milliers d'euros)	Valeur au 31 décembre 2021	Augmentation	Diminution	Valeur au 31 décembre 2022
Emprunt BOND	4 340	0	-1 143	3 197
Total primes de remboursement des obligations	4 340	0	-1 143	3 197

L'émission de l'emprunt obligataire du 18 septembre 2019 pour 500 millions d'euros a entraîné la comptabilisation d'une prime d'émission de 2,5 millions d'euros étalée sur la durée de l'emprunt, soit cinq ans.

Au 30 juin 2020, deux nouveaux emprunts obligataires ont été émis :

- Emprunt obligataire de 500 millions d'euros, à échéance 30 juin 2023 (durée : trois ans) ;
- Emprunt obligataire de 500 millions d'euros, à échéance 30 juin 2027 (durée : sept ans).

Ces nouveaux emprunts ont donné lieu à la constatation de deux primes d'émission :

- Prime de 0,4 million d'euros étalée sur trois ans ;
- Prime de 3,5 millions d'euros étalée sur sept ans.

Au 20 mai 2021, transfert à Worldline SA de l'emprunt obligataire Ingenico SA pour un montant de 600 millions d'euros à échéance 13 septembre 2024.

Au 24 juin 2021, transfert à Worldline SA du *Schuldschein* Ingenico SA pour un montant de 25 millions d'euros à échéance 29 mai 2025.

Au 30 juin 2021, transfert à Worldline SA du *Schuldschein* Ingenico SA pour un montant de 30 millions d'euros à échéance 29 mai 2025.

NOTE 8 Capitaux Propres

CAPITAL SOCIAL

	Valeur au 31 décembre 2022	Valeur au 31 décembre 2021
Nombre d'actions	281 769 840	280 484 817
Valeur nominale (en euros)	0,68	0,68
Capital social (en milliers d'euros)	191 603	190 730

Au 31 décembre 2022, le capital social de la Société s'élevait à 191 603 491,20 euros, divisé en 281 769 840 actions de 0,68 euro de nominal entièrement libérées.

Depuis le 31 décembre 2021, le capital social a été augmenté :

- De 102 439,28 euros, correspondant à l'émission de 150 646 actions nouvelles suite à la levée d'options de souscription ou d'achat d'actions ;
- De 562 398,76 euros, correspondant à l'émission de 827 057 actions nouvelles dans le cadre de l'acquisition définitive des plans d'actions de performance (plans

d'actions de performance Worldline du 2 janvier 2019 et du 24 juillet 2019, du plan d'actions de performance Ingenico des 11 juin 2019, 23 juillet 2019, 1^{er} août 2019, 16 septembre 2019 et 1^{er} novembre 2019 ainsi qu'à la livraison aux bénéficiaires français des plans d'actions de performance Ingenico du 20 juin 2017 et 28 août 2017) ;

- De 208 977,60 euros, correspondant à l'émission de 307 320 actions nouvelles pour le plan d'actionnariat salarié « Boost 2021 ».

Soit au total une augmentation de capital constatée en 2022 de 873 815,64 euros (1 285 023 actions).

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

<i>(En milliers d'euros)</i>	Valeur au 31 décembre 2021	Dividendes	Affectation du résultat 2021	Augmentation de capital	Autres variations	Résultat net 2022	Valeur au 31 décembre 2022
Capital social	190 730			874			191 603
Primes d'émission	8 344 827			29 473	-638 223		7 736 078
Réserve légale	12 420				6 739		19 159
Report à nouveau	122 883		-754 366		631 483		0
Résultat de l'exercice	-754 366		754 366			66 173	66 173
Total capitaux propres	7 916 494	0	0	30 347	0	66 173	8 013 014

L'augmentation de la prime d'émission pour 29,5 millions d'euros est liée principalement aux contrats de liquidités conclus dans le cadre de l'acquisition d'Ingenico par Worldline SA ainsi qu'au plan d'actionnariat salarié « Boost 2021 » soit :

- 16,5 millions d'euros inhérents aux contrats de liquidité ;
- 10,2 millions d'euros inhérents au plan d'actionnariat salarié « Boost 2021 » ;
- 2,8 millions d'euros inhérents aux levées de stock-options au cours de l'année 2022.

NOTE 9 Provisions

<i>(En milliers d'euros)</i>	Valeur au 31 décembre 2021	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Valeur au 31 décembre 2022
Provision retraite	5 598	1 605	-237		6 966
Provision pour risques et charges	7 700	22	-4 373	-3 289	60
Autres Provisions	132	411		0	543
Total provisions	13 429	2 038	-4 609	-3 289	7 569

Provisions retraite

Le Groupe a mis en place un régime de retraite supplémentaire à prestations définies en 2019, dont les engagements s'élèvent à 2,1 millions d'euros (dont 0,021 million d'euros sont présentés en engagement hors bilan) au 31 décembre 2022 compte tenu des modifications législatives survenues sur les régimes de retraite à prestations définies dans le cadre de la loi Pacte.

L'évolution de la provision pour indemnités de départ à la retraite (« IDR »), et retraite supplémentaire sur l'exercice se présente comme suit :

<i>(En milliers d'euros)</i>	IDR	Autres	Total
Provision au 1^{er} janvier 2022	4 141	1 457	5 598
Coût des services	690	803	1 493
Charge d'actualisation	79	33	112
Prestations payées		-237	-237
Provision au 31 décembre 2022	4 911	2 056	6 966
Eléments hors bilan	1 732	-21	1 710
Engagements de retraite au 31 décembre 2022	6 642	2 034	8 677



Eléments financiers

Comptes sociaux de la Société Mère

L'évolution des engagements pour indemnités de départ à la retraite (hors retraite supplémentaire) sur l'exercice et la réconciliation avec la provision à la clôture se présentent comme suit :

(En milliers d'euros)

	IDR
Engagement au 1^{er} janvier 2022	7 780
Coût des services	522
Charge d'actualisation	75
Prestations payées	0
Ecart actuariels générés sur l'exercice	-1 735
Engagement au 31 décembre 2022	6 642
Ecart actuariels non reconnus	-1 732
Provision au 31 décembre 2022	4 911

L'évaluation des engagements est effectuée par individu sur la base des hypothèses suivantes :

- Taux d'actualisation : 3,15% ;
- L'évaluation future des salaires : 1,9% ;
- Taux de rotation estimé :
 - Cadres : décroissant selon l'âge (à partir de 10,6% avant 30 ans puis nul à partir de 55 ans),
 - Non cadres : décroissant selon l'âge (à partir de 6,2% avant 30 ans puis nul à partir de 45 ans).

NOTE 10 Dettes financières

TABLEAU DE L'ENDETTEMENT NET

(En milliers d'euros)	<1 an	1 à 5 ans	>5 ans	Valeur au 31 décembre 2022	Valeur au 31 décembre 2021
Concours bancaires courants	879 874	0	0	879 874	249 403
Emprunts obligataires	501 250	3 061 001	0	3 562 251	3 562 177
Primes d'émission – Emprunts obligataires		57 276	0	57 276	75 396
Autres dettes	45 000	0	0	45 000	604 000
Comptes courants groupe créditeurs	1 784	0	0	1 784	1 780
Total emprunts et dettes	1 427 909	3 118 277	0	4 546 186	4 492 756
Comptes courants groupe	6 324	0	0	6 324	2 330
Valeurs mobilières de placement	542 649	0	0	542 649	15 151
Disponibilités	185 738	0	0	185 738	187 157
Endettement net	-693 199	-3 118 277	0	-3 811 476	-4 288 118

Au 31 décembre 2022, les emprunts obligataires sont composés de :

Principales caractéristiques	Septembre 2017	Juillet 2019	Septembre 2019	Juin 2020	Juin 2020	Juillet 2020	Décembre 2020
	Emprunt obligataire 7 ans	Obligation convertible 7 ans	Emprunt obligataire 5 ans	Emprunt obligataire 3 ans	Emprunt obligataire 7 ans	Obligation convertible 5 ans	Obligation convertible 5,7 ans
Nature	Obligation à taux fixe non garantie	Océane	Obligation à taux fixe non garantie	Obligation à taux fixe non garantie	Obligation à taux fixe non garantie	Océane	Océane
Date d'émission	Septembre 2017	Juillet 2019	Septembre 2019	Juin 2020	Juin 2020	Juillet 2020	Décembre 2020 *
Date d'échéance	Septembre 2024	Juillet 2026	Septembre 2024	Juin 2023	Juin 2027	Juillet 2025	Juillet 2026
Montant de l'émission <i>(en millions d'euros)</i>	600	600	500	500,0	500,0	600,0	200,0
Trésorerie reçue <i>(en millions d'euros)</i>	597	642	498	500	496	638	226
Coupon	1,6%	0,0%	0,3%	0,5%	0,9%	0,0%	0,0%
Taux de rémunération à l'échéance	1,7%	-1,1%	0,4%	0,5%	1,0%	-1,2%	-2,1%
Ratio de conversion	NA	1 action par obligation	NA	NA	NA	1 action par obligation	1 action par obligation
Option de remboursement anticipée	NA	De juillet 2024 à la date d'échéance	NA	NA	NA	De juillet 2023 à la date d'échéance	De juillet 2024 à la date d'échéance
Méthodologie de valorisation	Coût amorti (IFRS 9)	<i>Split accounting</i> (IAS 32)	Coût amorti (IFRS 9)	Coût amorti (IFRS 9)	Coût amorti (IFRS 9)	<i>Split accounting</i> (IAS 32)	<i>Split accounting</i> (IAS 32)
Frais <i>(en millions d'euros)</i>	2,2	5,2	1,3	1,2	1,8	3,7	0,7
Option d'achat <i>(en millions d'euros)</i>	0,0	4,2	0,0	0,0	0,0	4,8	2,1
Composante dette à la souscription <i>(en millions d'euros)</i>	595	555	496	498	495	579	196
Composante capitaux propres à la souscription <i>(en millions d'euros)</i>	0,0	82,0	0,0	0,0	0,0	55,5	29,6
Taux d'intérêt effectif (TIE)	1,8%	1,1%	0,4%	0,6%	1,0%	0,7%	0,4%

* Lié aux obligations convertibles émises en juin 2020.

La différence entre la trésorerie reçue et le montant de l'émission est constatée au résultat et étalée sur la durée de l'emprunt.

Le 30 juillet 2019, Worldline a émis des obligations sans intérêt, convertibles en actions nouvelles et/ou échangeables en actions existantes (OCEANE) de Worldline pour un montant de 600 millions d'euros à échéance 30 juillet 2026, sauf si les obligations ont fait l'objet d'un remboursement anticipé, d'une conversion ou d'un achat suivi d'une annulation.

Worldline a émis par la suite, le 18 septembre 2019, des obligations pour un montant de 500 millions d'euros. Ces obligations viennent à échéance le 18 septembre 2024 et produisent un intérêt de 0,25% par an sur le montant du capital restant dû. Ces obligations sont notées BBB par S&P Global Ratings conformément à la notation de crédit de la Société, et

les termes et conditions reflètent une documentation standard *Investment Grade*.

Ces deux obligations ont financé l'acquisition de la participation minoritaire de 36,4% d'EquensWorldline qui a été entièrement payée en numéraire au cours du mois de septembre 2019.

En juin 2020, dans le cadre du financement de la composante *cash* de l'acquisition d'Ingenico (actions et OCEANES), dans le cadre d'un EMTN (Euro Medium Term Note) de 4 milliards d'euros cotés au Luxembourg et signé le 22 juin 2020, Worldline a émis deux émissions obligataires d'un montant de 500 millions d'euros chacune. La première émission obligataire vient à échéance le 30 juin 2023 et produit un intérêt de 0,50% sur le montant du capital restant dû. La deuxième émission obligataire vient à échéance le 30 juin 2027 et produit un intérêt de 0,875% sur le montant du capital restant dû. Les obligations sont notées



Eléments financiers

Comptes sociaux de la Société Mère

BBB par S&P Global Ratings, conformément à la notation de crédit de la Société, et les conditions générales reflètent une documentation standard *Investment Grade*. Les obligations sont cotées à la bourse de Luxembourg.

En juillet 2020, Worldline a émis des obligations sans intérêt, convertibles en actions nouvelles et/ou échangeables en actions existantes de Worldline pour un montant de 600 millions d'euros à échéance 30 juillet 2025, sauf si les obligations ont fait l'objet d'un remboursement anticipé, d'une conversion ou d'un achat suivi d'une annulation. Le produit de ces obligations a été également consacré au financement de l'acquisition d'Ingenico.

En décembre 2020, Worldline a placé une émission additionnelle d'obligations sans intérêt convertibles en actions nouvelles et/ou échangeables en actions existantes de Worldline pour un montant de 200 millions d'euros à échéance du 30 juillet 2026 assimilables aux OCEANES à échéance 2026 émises en juillet 2019.

Suite à l'acquisition d'Ingenico, des dettes supplémentaires ont été apportées au Groupe Worldline.

En septembre 2017, Ingenico avait réalisé une émission obligataire pour un montant de 600 millions d'euros. L'émission obligataire à échéance septembre 2024 porte un intérêt de 1,625% sur le montant du capital restant dû. Une substitution d'émetteur a été approuvée par une Assemblée Générale des obligataires en mai 2021. Worldline s'est depuis lors substituée à Ingenico en tant qu'émetteur de ces obligations.

En mai 2018, Ingenico a réalisé deux placements privés pour des montants de respectivement 25 millions d'euros et 30 millions d'euros. L'échéance de ces placements privés est en mai 2025 et ils portent un intérêt de 1,677% sur le montant du capital restant dû. Suite à la signature en juin 2021 d'un accord de substitution d'emprunteur avec les prêteurs, Worldline s'est substituée à Ingenico et est depuis lors l'emprunteur.

Les autres dettes de 45 millions d'euros sont intégralement liées au programme de financement *Negotiable European Commercial Paper* (NEU CP) mis en place au sein de la société Worldline SA en avril 2019.

Le 20 décembre 2018, Worldline a signé une facilité de crédit renouvelable de cinq ans (la « facilité ») pour un montant de 600 millions d'euros, venant à échéance en décembre 2023

avec une option pour Worldline de demander le report du terme jusqu'en décembre 2025. En octobre 2019, une première extension a été demandée et approuvée par les banques. La date d'échéance de la facilité était alors fixée à décembre 2024.

Aux termes du contrat initial, la facilité de crédit comprenait une clause restrictive financière, qui était le ratio de levier consolidé (dette nette divisée par l'Excédent Brut Opérationnel avant Dépréciation et Amortissement) qui ne devait pas être supérieur à 2,5. En décembre 2019, l'annulation de l'engagement financier a été obtenue et la facilité de crédit ne reprend plus cet engagement financier.

En octobre 2020, une deuxième prolongation a été demandée et approuvée par les banques pour un montant de 554 millions d'euros.

La date d'échéance de la facilité est désormais décembre 2025.

Par conséquent, le montant de cette facilité de crédit renouvelable est de 600 millions d'euros jusqu'en décembre 2024 et de 554 millions d'euros entre décembre 2024 et décembre 2025 (échéance finale).

Ingenico avait au 31 décembre 2020, une facilité de crédit renouvelable de ligne de 750 millions d'euros à échéance juillet 2023.

En janvier 2021, suite à l'accord des prêteurs, cette facilité de crédit renouvelable a été modifiée comme suit :

- Modification de l'emprunteur qui est depuis lors Worldline SA ;
- Réduction du montant de 750 millions à 450 millions d'euros ;
- Mise à jour des conditions de marge et des engagements financiers ;
- Prolongation de l'échéance jusqu'en janvier 2024 ;

En décembre 2022, suite à l'accord des prêteurs la maturité de ce crédit renouvelable de 450 millions d'euros a été étendue jusqu'en décembre 2025.

Au 31 décembre 2022,

- La facilité de crédit renouvelable de 600 millions d'euros n'a pas été utilisée ;
- La facilité de crédit renouvelable de 450 millions d'euros n'a pas été utilisée.

NOTE 11 Dettes fournisseurs et comptes rattachés

(En milliers d'euros)	Valeur au 31 décembre 2022	Valeur au 31 décembre 2021
Fournisseurs et comptes rattachés	62 330	46 839
Personnel	7 211	6 613
Sécurité sociale et organismes sociaux	12 701	8 796
Etat – impôts et taxes	14 315	11 509
Groupe et associés	1 784	1 780
Dettes sur immobilisations	1 287	237
Autres dettes	11 061	9 904
Total dettes	110 689	85 679

ECHEANCIER DES DETTES FOURNISSEURS ET DETTES DIVERSES

<i>(En milliers d'euros)</i>	Valeur au 31 décembre 2022	<1 an	1 à 5 ans	>5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	62 330	62 330	0	0
Personnel	7 211	7 211	0	0
Sécurité sociale et organismes sociaux	12 701	12 701	0	0
Etat – impôts et taxes	14 315	14 315	0	0
Groupe et associés	1 784	1 784	0	0
Dettes sur immobilisations	1 287	1 287	0	0
Autres dettes	11 061	11 061	0	0
Total dettes	110 689	110 689	0	0

B

CHARGES A PAYER

<i>(En milliers d'euros)</i>	Valeur au 31 décembre 2022	Valeur au 31 décembre 2021
Factures non parvenues	41 828	45 170
Dettes fiscales et sociales	17 284	13 433
Autres dettes	4 336	4 195
Total charges à payer	63 448	62 798

NOTE 12 Produits constatés d'avance

<i>(En milliers d'euros)</i>	Valeur au 31 décembre 2022	Valeur au 31 décembre 2021
Produits constatés d'avance	0	340
Total produits constatés d'avance	0	340

NOTE 13 Chiffre d'affaires

VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR SECTEUR D'ACTIVITE

<i>(En milliers d'euros)</i>	31 décembre 2022		31 décembre 2021	
	Valeur	%	Valeur	%
Services Commerçants		0%	34 653	11,7%
Services Financiers		0%	6 986	2,4%
Mobilité et Services Web Transactionnels		0%	110 918	37,5%
Autres prestations de services groupe	111 939	100%	143 594	48,5%
Total chiffre d'affaires par ligne de service	111 939	100%	296 151	100%
France	62 662	56%	214 136	72,3%
Etranger	49 277	44%	82 015	27,7%
Total chiffre d'affaires par zone géographique	111 939	100%	296 151	100%

Jusqu'au 1^{er} juillet 2021, le chiffre d'affaires de Worldline SA était composé du revenu opérationnel, mais aussi des prestations de services correspondant aux refacturations intragroupes dans le cadre des conventions cadre et des accords signés entre Worldline SA et ses filiales. Depuis la mise en œuvre de l'apport partiel d'actif réalisé en 2021, Worldline SA n'a plus de chiffre d'affaires opérationnel.

Par ailleurs, les relations entre la société Worldline SA et ses filiales bénéficiaires de l'apport sont encadrées par les conventions et accords suivants :

- Contrat de *management fees* ;
- Contrat de prestations de services support ;
- Contrat de licence de marques et de noms de domaine ;
- Contrat de sous-location immobilière ;

- Contrat de concession de brevets et de logiciels ;
- Contrat de concession d'autres droits de propriété intellectuelle ;
- Contrat cadre de Recherche et Développement.

Ainsi, au titre de 2022, le revenu relatif à ces refacturations s'élève à 111,9 millions d'euros, et se décompose comme suit :

- 100,3 millions d'euros pour les activités Corporate : notamment *management fees* et licence de marques ;
- 3,9 millions d'euros pour les refacturations liées aux licences, services et matériels IT ;
- 7,6 millions d'euros pour des refacturations de formations et de travaux spécifiques.

NOTE 14 Résultat financier

(En milliers d'euros)	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Dividendes	55 454	133 293
Revenus des créances immobilisées (<i>Cash pool</i>)	4 187	1 102
Revenus des créances rattachées aux participations	50 209	42 933
Gains de change	3 806	327
Revenus autres placements bancaires	1 457	50
Etalement prime de remboursement OCEANE	18 120	18 120
Autres produits financiers	3 236	2 662
Reprises de provisions sur titres de participation	12 392	
Total produits financiers	148 862	198 486
Intérêts sur les dettes financières	-20 756	-16 311
Dépréciation des titres de participation	0	-879 362
Dotations aux autres provisions financières	-10 755	-12 817
Pertes de change	-694	-221
Charge nette VMP	-37	-236
Total charges financières	-32 243	-908 947
Résultat financier	116 619	-710 461

Les dividendes reçus en 2022 d'un montant de 55,5 millions d'euros proviennent de trois filiales : Santeos, Similo et EquensWorldline SE.

Les 50,2 millions d'euros de revenus des créances rattachées aux participations correspondent aux intérêts sur les créances rattachées avec Worldline Belgique et Luxembourg pour 41,6 millions d'euros suite à la réorganisation des Services Commerçants & Terminaux en 2020, ainsi que l'acquisition de

Cardlink en 2021 par Worldline Belgique, aux intérêts reçus sur le prêt avec Worldline IGSA pour 7,2 millions d'euros.

Les gains de change sont principalement expliqués par un produit sur un débouclage d'un instrument de couverture de devise AUD (Dollar Australien) pour 2,8 millions d'euros.

La reprise de dépréciation sur titres de participations est relative à la cession de la participation de Worldline Argentine, cf. Note 3.

NOTE 15 Résultat exceptionnel

<i>(En milliers d'euros)</i>	Valeur au 31 décembre 2022	Valeur au 31 décembre 2021
Prix de cession des immobilisations incorporelles et corporelles	380	62 110
Prix de cession des immobilisations financières	6	0
Autres reprises de provisions et dépréciations	7 662	676
Autres produits exceptionnels	511	1 202
Total produits exceptionnels	8 559	63 988
Valeur nette comptable des immobilisations incorporelles et corporelles	-380	-62 164
Valeur nette comptable des immobilisations financières	-13 314	-620
Dépréciations et provisions	-22	-38
Autres charges exceptionnelles	-27 438	-37 134
Total charges exceptionnelles	-41 154	-99 955
Résultat exceptionnel	-32 595	-35 967

La valeur nette comptable des immobilisations financières est relative à la cession de la participation dans Worldline Argentina. Les autres charges et produits exceptionnels constatés sur l'exercice concernent principalement les coûts liés à l'intégration d'Ingenico, aux coûts de cession de l'activité TSS et au droit d'enregistrement dans le cadre de l'acquisition d'ANZ.

NOTE 16 Impôts sur les bénéfices

Intégration fiscale

Le Groupe d'intégration fiscale dispose de déficits fiscaux indéfiniment reportables. Le montant de ces déficits au 31 décembre 2022 s'élève à 23,9 millions d'euros.

Allègement et accroissement de la dette future d'impôt Worldline imposée séparément

A la clôture de l'exercice, le montant des allègements et accroissements de la dette future d'impôt se ventile ainsi :

<i>(En milliers d'euros)</i>	Allègements	Accroissements
Différences temporaires	1 772	
Total différences temporaires	1 772	0

Les actifs ou passifs différés d'impôt ne figurent pas dans les comptes.

VENTILATION DE L'IMPOT ENTRE RESULTAT COURANT ET RESULTAT EXCEPTIONNEL

<i>(En milliers d'euros)</i>	Avant IS	IS calculé	Montant net
Résultat courant	74 900	0	74 900
Résultat exceptionnel, crédit d'impôt et participation des salariés	-32 802	24 075	-8 727
Total impôts	42 099	24 075	66 173

Au cours de l'exercice, Worldline SA a enregistré un crédit d'impôt recherche pour un montant d'1 million d'euros, ainsi qu'un bonus d'intégration fiscale pour 41 millions d'euros.



Eléments financiers

Comptes sociaux de la Société Mère

NOTE 17 Engagements hors bilan

ENGAGEMENTS DONNES

(En milliers d'euros)	31 décembre 2022	31 décembre 2021 *
Garanties bancaires	11 531	921
Garanties parentales	688 403	567 666
Engagement hors bilan Loyers sur 9 ans	38 510	39 992
Nantissement d'un compte bancaire	22 167	22 200
Swap de devises (100 MAUD/ 7.7M PLN/ 2 MUSD)	63 312	249 281
Total garanties données	823 924	880 059

* Le montant des garanties parentales 2021 a été ajouté à des fins de comparabilité.

Pour divers contrats à long terme en cours d'exécution par ses filiales, Worldline SA a émis des garanties parentales à ses clients. Worldline SA a mis en nantissement un compte bancaire afin de garantir de futures sorties de trésorerie à destination de tiers au groupe. Ce nantissement peut être substitué à tout moment par une garantie bancaire.

Suite à la mise en place du régime de retraite supplémentaire à prestations définies (cf. Note 9), Worldline constate à ce titre un engagement hors bilan de 0,02 million d'euros au 31 décembre 2022.

Engagements reçus

(En milliers d'euros)	31 décembre 2022	31 décembre 2021 *
Autres Garanties	0	0
Total garanties reçues	0	0

NOTE 18 Entreprises liées et entreprises ayant un lien de participation

Les tableaux suivants présentent les transactions réalisées entre Worldline SA et ses filiales contrôlées :

COMPTE DE RESULTAT

(En milliers d'euros)	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Produits financiers	121 292	178 508
Charges exceptionnelles	-14 882	0
Produits exceptionnels	0	17 915
Total	106 410	196 423

ACTIF

(En milliers d'euros)	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Clients et comptes rattachés	37 854	55 076
Comptes courants groupe	6 324	2 330
Autres actifs	41 351	2 085
Total	85 528	59 491

PASSIF

(En milliers d'euros)	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 856	4 744
Dettes fiscales et sociales	3 242	12 148
Comptes courants groupe	1 784	1 780
Autres passifs	2 431	4 195
Total	12 313	22 868

En 2022, toutes les transactions conclues entre Worldline SA et ses parties liées l'ont été à des conditions normales de marché.

B

NOTE 19 Autres informations

EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Ingénieurs et cadres	320	1 265
Techniciens, agents de maîtrise et salariés	80	293
Total effectif moyen	400	1 559

Rémunération des dirigeants

En 2022, les coûts des principaux dirigeants de Worldline incluent :

- Celui du Président du Conseil d'administration ;
- Ceux du Directeur Général ;
- Ceux du Directeur Général Délégué.

Le montant global des rémunérations directes et indirectes de toutes natures dues au titre de l'exercice 2022 aux membres de la Direction (Président du Conseil d'administration, Directeur Général et Directeur Général Délégué) et aux administrateurs s'élève à 5,5 millions d'euros.

Cette somme inclut notamment le montant net des jetons de présence à payer en 2023 aux administrateurs au titre de l'exercice 2022 s'élevant à 0,9 million d'euros.

NOTE 20 Evènements postérieurs à la clôture

Worldline IGSA, filiale de Worldline SA a vendu les 15,04% restants de TSS à Apollo le 1^{er} janvier 2023. Comme mentionné dans la Note 2.2, dans le cadre de la cession de ses 84,96%

de sa filiale TSS (Terminals, Solutions & Services) à Apollo, Worldline avait pris l'engagement de vendre les 15,04% restants en janvier 2023.



Eléments financiers

Autres informations financière relatives à Worldline SA

B.7 Autres informations financière relatives à Worldline SA

B.7.1 Résultats des cinq derniers exercices de Worldline S.A.

Date d'arrêté (en milliers d'euros)	31 décembre 2022	31 décembre 2021	31 décembre 2020	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Durée de l'exercice (mois)	12	12	12	12	12
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social (en euros)	191 603 491	190 729 676	189 812 143	124 279 831	124 137 344
Nombre d'actions					
• ordinaires	281 769 840	280 484 817	279 135 504	182 764 457	182 554 917
• à dividende prioritaire					
Nombre maximum d'actions à créer					
• par conversion d'obligations					
• par droit de souscription					
OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffre d'affaires hors taxes	111 939	296 151	448 448	411 609	376 151
Résultat avant impôt, participation, dot, amortissements et provisions	23 536	106 695	-26 980	14 581	-12 636
Impôts sur les bénéfices	24 075	33 431	1 116	-1 385	214
Participation des salariés	-207	-1 939	-2 686	-3 605	-1 422
Dot. Amortissements et provisions	18 769	-892 553	-21 818	-18 978	-20 718
Résultat net	66 173	-754 366	-50 368	-9 387	-34 561
Résultat distribué					
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôt, participation, avant dot, amortissements, provisions	0,17	0,49	-0,10	0,05	-0,08
Résultat après impôt, participation dot, amortissements et provisions	0,23	-2,69	-0,18	-0,05	-0,19
Dividende attribué					
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés	400	1 559	2 739	2 680	2 456
Masse salariale	33 755	90 381	139 171	141 056	126 620
Sommes versées en avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales...)	14 971	41 330	69 143	62 411	57 289

B.7.2 Tableaux utilisés pour présenter les informations relatives aux délais de paiement des fournisseurs et des clients mentionnés à l'article D. 441-4 du Code de commerce

	Article D. 441 I. -1° du Code de commerce : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					Article D. 441 I. -2° du Code de commerce : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					Total (1 jour et plus)	
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus		
(A) Tranche de retard de paiement												
Nombres de factures concernées	358	281	171	14	181	647	5	220	73	20	525	838
Montant total des factures concernées TTC	-7 587 926,76 €	-505 545,96 €	-5 431 775,73 €	-115 067,25 €	193 638,56 €	-5 858 750,38 €	1 784 530,80 €	11 646 440,21 €	2 633 728,12 €	211 713,69 €	2 469 455,02 €	16 961 337,04 €
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice TTC	8,68%	0,58%	6,21%	0,13%	-0,22%	6,70%						
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice TTC							1,43%	9,36%	2,12%	0,17%	1,98%	13,63%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées *												
Nombre de factures exclues												
Montant total des factures exclues TTC												
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels : 30 et 60 jours					Délais contractuels : (précisez) 30 et 60 jours						

* les factures fournisseurs litigieuses pour lesquelles un avoir est attendu ont été exclues.

B.8 Contrats avec les apparentés

B.8.1 Contrats conclus avec SIX Group AG en lien avec l'acquisition de SIX Payment Services

Pour rappel, Worldline et SIX Group AG ont conclu un Master Agreement le 14 mai 2018 relatif à l'acquisition, par Worldline de la division Services de Paiement de SIX Group AG. Dans le cadre de cette acquisition réalisée le 30 novembre 2018, les accords suivants ont notamment été conclus entre Worldline et SIX Group AG :

- Un **second Settlement Agreement** (accord de conciliation) signé le 9 juin 2020 dans le contexte de la finalisation de certaines opérations postérieures à la réalisation. Ces opérations incluent : (i) d'arrêter définitivement les comptes de réalisation de l'acquisition, (ii) de formaliser l'engagement de SIX Group AG de payer à Worldline le montant de l'ajustement de prix fixé à 58 975 000 francs suisses, (iii) renoncer à se prévaloir à nouveau des sujets qui ont été pris en compte dans les comptes définitifs de réalisation de l'opération, (iv) résoudre certains sujets pendants à la suite de la réalisation de l'acquisition, (v) ainsi que de convenir d'un engagement de SIX Group AG d'indemniser Worldline à hauteur d'un montant maximum de 2 800 000 francs suisses des conséquences éventuelles d'un litige en cours. Ce *second Settlement Agreement* a été autorisé par le Conseil d'administration le 9 juin 2020 et approuvé par l'Assemblée Générale des actionnaires le 20 mai 2021 (4^e résolution) ;
- Un **Pacte d'Actionnaires** conclu entre SIX Group AG et Worldline (l'« **Accord avec SIX Group AG** »). En conséquence de la distribution par Atos SE des actions Worldline le 7 mai 2019, l'Accord avec SIX Group AG a été modifié par avenant. Cet avenant a été autorisé par le Conseil d'administration et approuvé par l'Assemblée Générale des actionnaires le 30 avril 2019. Un nombre très limité de dispositions techniques contenues dans la convention de SIX Group AG et ses avenants sont toujours en vigueur et concernent notamment la coopération entre Worldline et SIX Group pour faciliter toute cession, par SIX Group, d'actions Worldline de manière à ne pas perturber la négociation ordonnée des actions Worldline, à condition que les coûts liés à cette coopération soient supportés par SIX Group. Etant donné que les conventions substantives constituent des conventions courantes conclues dans des conditions normales, le pacte d'actionnaires ne peut plus être qualifié de convention réglementée entre les parties liées ;
- Une **série de contrats** portant sur les services commerciaux, les services d'infrastructure informatique, les services transitoires, les marques et les locaux, ainsi que des contrats relatifs à la gouvernance :
 - **Contrat de prestations de services au bénéfice de l'écosystème bancaire suisse (SBSA)**
 - **Parties au SBSA** : une entité du Groupe Worldline (Worldline Switzerland AG – ex-SIX Payment Services AG) en tant que prestataire de services et une entité du Groupe SIX (SIX BBS AG – ex-Swisskey AG) en tant que bénéficiaire des prestations,
 - **Durée** : 10 ans à compter du 30 novembre 2018,
 - **Objet** : selon les termes de ce Contrat de Prestations de Services aux Banques Suisses soumis au droit suisse (le « SBSA » – *Swiss Banks Services Agreement*) SIX BBS AG bénéficie de certaines prestations de services, notamment le traitement de cartes de débit, le traitement des opérations de Distributeur Automatique de Billets et le traitement des opérations financières passant par l'application TWINT, pour fournir une qualité de services sur le long terme et des innovations de premiers plans, au bénéfice de l'écosystème bancaire suisse,
 - **Clauses importantes** : Les stipulations en matière de résiliation dont l'application peut être déclenchée notamment en cas de changement direct ou indirect de contrôle de Worldline Switzerland AG (notamment, lorsque la propriété juridique ou économique de plus de 50% de son capital ou de droits similaires est acquise par une autre entité, lorsqu'elle est fusionnée avec ou absorbée par une autre entité non affiliée, lorsque la totalité ou une partie substantielle de ses actifs est transférée, ou lorsque le pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de Worldline Switzerland AG ou le pouvoir d'élire la majorité des membres de son Conseil d'administration est acquis par une autre entité),
 - **Montant** : Au cours de l'exercice 2022, un montant global de 32,3 millions d'euros a été payé par SIX BBS AG à Worldline Switzerland AG au titre du SBSA.
- **Contrat de Prestations de Services d'Infrastructure Informatique (Long Term Infrastructure Agreement –) « LTIA »**
 - **Parties** : une entité du Groupe (Worldline Switzerland AG – ex-SIX Payment Services AG) en qualité de bénéficiaire des prestations, et une entité du groupe SIX Group (SIX Group Services AG) en qualité de prestataire de services,
 - **Durée** : 10 ans à compter du 30 novembre 2018,
 - **Objet** : en vertu du LTIA, Worldline Switzerland AG et ses affiliées bénéficie de certaines prestations de services réalisées par SIX Group Services AG, notamment de services système, de services réseau, de services de sécurité et de conformité, de services informatiques (IT Operations) et de services d'assistance (service desk), nécessaires à la poursuite sans interruption de l'activité de services de paiement.
 - **Montant** : au cours de l'exercice 2022, un montant global de 37,8 millions d'euros a été payé par Worldline Switzerland AG à SIX Group Services AG au titre du LTIA ;
- Contrats immobiliers
 - **Parties** : une entité du Groupe SIX (SIX Management AG) en tant que prestataire de services et une entité du Groupe Worldline (Worldline Switzerland AG) en tant que bénéficiaire de prestations.

- **Objet** : contrats de gestion des installations relatifs à certaines prestations de service portant sur des biens immobiliers situés à Zürich (Suisse).
- En outre, des contrats de sous-location ou de location ont été conclus avec le groupe SIX Management AG, en vertu desquels ces entités de SIX Group, agissant en tant que propriétaires ou locataires principaux, louent ou sous-louent des biens immobiliers à usage professionnel en Europe centrale et orientale aux entités de Worldline.
- **Montant** : en 2022, le Groupe Worldline a versé au Groupe SIX un montant total de 8,8 millions d'euros au titre des contrats immobiliers précités.

● **Contrat de licence de marque**

Un contrat de licence de marque a été conclu entre SIX Group AG en qualité de concédant, et plusieurs entités du Groupe Worldline en qualité de concessionnaires, aux termes duquel certaines marques de SIX Group AG sont concédées sous licence à ces entités pour être exploitées aux fins de la poursuite sans interruption de l'activité de services de paiement. Ce contrat est effectif pour une durée de cinq ans (soit jusqu'au 30 novembre 2023).

Cette licence de marque a été accordée gratuitement à Worldline dans le cadre de l'acquisition de SIX Payment Services. Au moment de l'affectation du prix d'achat, ce droit d'utiliser la marque SIX représentait un actif incorporel de 3,7 millions d'euros, entièrement amorti sur 12 mois. Par conséquent, la licence de marque n'a plus d'impact d'un point de vue comptable et aucune redevance n'est payée.

● **Autres contrats**

Certaines entités du Groupe Worldline (qui faisaient partie de SIX Payment Services) exécutent des prestations de services au profit de certaines entités du groupe SIX Group, en particulier les services de vérification, les solutions de tarifications, l'intégration de données et la sous-traitance de certains contrats clients. Inversement, certaines sociétés du groupe SIX fournissent des services à certaines sociétés du Groupe Worldline, à des fins similaires.

Au cours de l'exercice 2022, un montant global de 6,0 millions d'euros a été payé par le Groupe SIX au Groupe Worldline, et le Groupe Worldline a versé au Groupe SIX un total de 2,0 millions d'euros, au titre des contrats.

B

B.8.2 Accords conclus avec le groupe Atos en lien avec la séparation du groupe Atos

Par suite de la distribution des actions Worldline par Atos SE finalisée le 7 mai 2019, les relations contractuelles entre le Groupe Worldline et le groupe Atos ont été revues et de nouvelles relations contractuelles ont été conclues.

- Au 31 décembre 2019, toutes les relations contractuelles en cours entre Atos et Worldline concernant des prestations de services de support et de services informatiques non liés à la sous-traitance de contrats commerciaux, sont arrivées à leur terme. Dans un nombre de cas limité, lorsqu'un support spécifique s'est révélé nécessaire en 2022, de telles relations ont été conclues à des conditions de marché, entre les entités d'Atos et les entités du Groupe Worldline, sur la base d'accords spécifiques de prestations de services transitoires ou d'accords spécifiques de services.

En outre, les entités du Groupe Worldline et celles du groupe Atos ont entretenu et maintiennent des relations contractuelles entre elles sur la base de relations commerciales sous-jacentes (par exemple, sous-traitance ou co-traitance).

- Une Convention Globale d'Alliance (l'« **Alliance** ») conclue entre Worldline et Atos SE afin de maintenir un partenariat industriel et commercial fort et mutuellement bénéfique. Cette Alliance couvre les ventes, la recherche et le développement (R&D), les Ressources Humaines et les achats. Elle prévoit notamment une clause générale de coopération mutuelle, ainsi qu'une clause de gouvernance établissant un conseil de l'Alliance et des sous-comités spécifiques pour couvrir les secteurs de collaboration. Il est précisé que l'Alliance ne comporte aucune disposition relative à la gouvernance de Worldline SA.

L'Alliance a été conclue le 7 mai 2019 pour une durée initiale de cinq ans (avec de possibles extensions). Chaque partie est en droit de résilier cette Alliance dans des cas

spécifiques, notamment à la suite d'un changement de contrôle de l'autre partie. L'Alliance a été autorisée par le Conseil d'administration et approuvée par l'Assemblée Générale le 30 avril 2019.

- Un accord de séparation (l'« **Accord de Séparation** ») conclu entre Atos SE et Worldline en date du 6 mai 2019, afin d'optimiser autant que possible les coûts additionnels, liés notamment aux systèmes informatiques, résultant de la séparation. Cet Accord de Séparation clarifie les rôles de chaque société et permet ainsi (i) d'identifier les différents coûts que la séparation des activités entraîne pour chaque partie, (ii) une répartition équilibrée des coûts de séparation en proportion du bénéfice que chaque entreprise en retire, (iii) une coopération technique et commerciale durable pour les deux sociétés et, (iv) assure un niveau élevé de continuité opérationnelle, notamment par la rétention de salariés ayant bénéficié d'intéressement à long terme émis par l'autre société dans la mesure où les conditions de performances seraient remplies.

Cette convention transcrit contractuellement les différents éléments s'agissant de l'allocation des divers coûts associés à l'opération de distribution d'actions Worldline par Atos SE à ses actionnaires et répartit de manière coordonnée leurs activités de séparation notamment dans les domaines des droits de propriété intellectuelle, des achats, des process et procédures Groupe, de la migration et l'intégration des systèmes informatiques, de la sécurité, des ressources offshore, de l'assurance, de la sous-location immobilière, des garanties de maison mère et de la protection des données. Cette convention prévoit également des principes régissant le mode de répartition d'éventuels surcoûts au titre des activités identifiées.

En 2022, cette convention a généré un montant de charges de 1 million d'euros.

A titre complémentaire, l'Accord de Séparation prévoit, pour les quelques salariés Worldline qui ont bénéficié d'actions de performance Atos, qu'Atos SE s'engage à transformer la condition de présence au sein du groupe Atos SE en condition de présence au sein du Groupe Worldline si Atos SE vient à détenir moins de 10% du capital et des droits de vote de Worldline. En effet, en dessous de ce seuil prévu par le Code de commerce, la condition de présence « au sein du groupe Atos » ne serait plus satisfaite. L'attribution définitive reste bien entendu soumise à la satisfaction des conditions de performance. Un engagement comparable est pris par Worldline au bénéfice des salariés Atos qui ont bénéficié d'actions de performance Worldline.

La signature de l'Accord de Séparation a été autorisée par le Conseil d'administration de Worldline du 30 avril 2019 et approuvée par l'Assemblée Générale des Actionnaires qui s'est tenue le 9 juin 2020 (4^e résolution).

Bien que ne constituant pas des conventions réglementées au sens des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce, il convient de noter qu'en décembre 2021, Worldline et Atos International SAS ont conclu une série d'accords avec certaines sociétés du groupe Atos en vue notamment de définir les modalités de sortie de Worldline du siège du Groupe à Bezons et de la résiliation des accords y afférents dans le cadre du regroupement des sièges d'Ingenico et de Worldline fin novembre 2021.

Il est rappelé qu'Atos a cédé l'intégralité du reste de sa participation dans Worldline le 14 juin 2022. Par conséquent, Atos ne détient aucune action de la Société et ne sera plus considéré comme une partie apparentée du Groupe à partir de 2023.

B.8.3 Accords conclus en lien avec l'acquisition d'Ingenico Group

Pour rappel, dans le cadre de l'acquisition d'Ingenico Group, Worldline a conclu le 8 juin 2020 les accords suivants avec Deutscher Sparkassen Verlag GmbH (« **DSV Group** ») :

- Un *Business Combination Agreement* (« **BCA** ») afin de formaliser leur accord, notamment la définition des conditions entourant l'apport par Worldline de ses activités de *Merchant Services* en Allemagne et en Autriche à Payone et l'acquisition par le Groupe Worldline de l'activité basée en Suisse de Payone (joint-venture créée avec DSV Groupe). Le BCA a été modifié le 25 janvier 2021 et le 25 novembre 2021 après autorisation du Conseil d'administration puis approuvé par les Assemblées Générales du 20 mai 2021 (5^e résolution) et du 9 juin 2022 (7^e résolution). Les modifications ont eu

pour objet respectivement de reporter la date de clôture et de finaliser les opérations *post-closing* (pour plus de détails, voir section E.8.2 du Document d'Enregistrement Universel 2021).

- Un pacte d'actionnaires fixant les règles de gouvernance de Payone et la nomination d'un représentant de DSV au Conseil d'administration de Worldline SA.

En outre, pour rappel (voir les sections E.8 et G.2.3.1 du Document d'Enregistrement Universel pour plus de détails), Worldline a conclu certains accords avec Bpifrance Participations et SIX Group AG qui prévoient la nomination de représentants de ces derniers au Conseil d'administration de Worldline.

B.9 Indicateurs non-IFRS

B.9.1 Excédent brut opérationnel (EBO)

Le Groupe présente, en complément des mesures IFRS, un indicateur de performance supplémentaire, « l'excédent brut opérationnel », qui exclut l'impact sur la marge opérationnelle des charges de dépréciation et autres charges détaillées dans le tableau ci-après. Le tableau ci-après présente le passage de la marge opérationnelle à l'excédent brut opérationnel (EBO) pour les périodes indiquées. L'EBO n'est pas un indicateur prévu par les normes IFRS et n'a pas de définition standard.

Par conséquent, la définition utilisée par le Groupe pourrait ne pas correspondre aux définitions données à ces mêmes termes par d'autres sociétés. L'EBO ne doit pas être utilisé en substitution des mesures IFRS.

Le tableau ci-après présente le passage de la marge opérationnelle à l'excédent brut opérationnel pour les périodes indiquées, sur une base consolidée.

B

(En millions d'euros)	Exercice 2022	Exercice 2021	Variation
Marge opérationnelle	864,1	668,1	196,0
+ Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	256,7	242,1	14,6
+ Valeur nette des immobilisations cédées/mises au rebut	4,7	11,6	-6,9
+/- Dotations/(Reprises) nettes aux provisions pour retraite	7,2	7,3	(0,1)
+/- Dotations/(Reprises) nettes aux provisions	-0,2	4,5	-4,7
EBO	1 132,5	933,5	199,0

B.9.2 Flux de trésorerie disponible

Le Groupe présente, en complément des flux de trésorerie calculés sur une base IFRS, des indicateurs non-IFRS « Flux de trésorerie opérationnel » et « Flux de trésorerie disponible ». Ces indicateurs sont calculés à partir de l'excédent brut opérationnel dont le calcul est exposé ci-avant.

Le tableau ci-après présente le passage de l'EBO au flux de trésorerie opérationnel, puis du flux de trésorerie opérationnel au flux de trésorerie disponible, pour les périodes indiquées.

(En millions d'euros)	Exercice 2022	Exercice 2021
Excédent Brut Opérationnel (EBO)	1 132,5	933,5
Investissements opérationnels	-324,9	-225,6
Paiements des loyers (loyers sous IFRS 16)	-75,6	-72,1
Variation du besoin en fonds de roulement	99,8	62,1
Flux de trésorerie opérationnel	831,8	697,9
Impôts payés	-78,8	-114,4
Coût de l'endettement financier net payé	-22,4	-29,1
Réorganisation provenant des autres produits et charges opérationnels	-28,2	-15,5
Rationalisation & frais associés provenant des autres produits et charges opérationnels	-8,8	-7,6
Coûts d'intégration et d'acquisition	-155,2	-99,7
Autres variations *	-18,7	-17,7
Flux de trésorerie disponible	+519,6	+413,9

* Les « autres variations » correspondent aux autres éléments opérationnels décaissés (excluant la réorganisation, la rationalisation et frais associés, les coûts d'intégration et d'acquisition), aux autres éléments financiers décaissés, aux investissements financiers nets à long terme excepté les acquisitions et les cessions.

Le tableau ci-après présente le passage du « Flux de trésorerie opérationnel » calculé sur la base exposée ci-avant, au « Flux de trésorerie opérationnel généré par l'activité » calculé sur une base IFRS.



Eléments financiers

Indicateurs non-IFRS

(En millions d'euros)

	Exercice 2022	Exercice 2021
Flux de trésorerie opérationnel	831,8	697,9
● Investissements opérationnels	324,9	225,6
● Paiements des loyers (Loyers sous IFRS 16)	75,6	72,1
Impôts payés	-78,8	-114,4
Réorganisation provenant des autres produits et charges opérationnels	-28,2	-15,5
Rationalisation & frais associés provenant des autres produits et charges opérationnels	-8,8	-7,6
Coûts d'intégration et d'acquisition	-155,2	-99,7
Autres produits et charges opérationnels	7,8	-3,0
Autres produits et charges financières	-0,2	-3,7
Flux de trésorerie opérationnel généré par l'activité	968,8	751,8

B.9.3 EBITDA

Le Groupe présente, en complément de la marge opérationnelle calculé sur une base IFRS, un indicateur « EBITDA » calculé à partir de l'indicateur « Excédent brut opérationnel » tel

que présenté ci-dessous. Le Groupe utilise cet indicateur principalement dans le calcul du ratio endettement net/EBITDA.

Le tableau ci-après présente le passage de l'EBO à l'EBITDA pour les périodes indiquées.

(En millions d'euros)

	Exercice 2022	Exercice 2021
Excédent Brut Opérationnel (EBO)	1 132,5	933,5
Réorganisation provenant des autres produits et charges opérationnels	-28,2	-15,5
Rationalisation & frais associés provenant des autres produits et charges opérationnels	-8,8	-7,6
Coûts d'intégration et d'acquisition	-155,2	-99,7
Autres produits et charges opérationnels	7,8	-3,0
EBITDA	948,1	807,8



Cadre de gestion des risques de Worldline

C.1	Contexte	346	C.4	Procédures judiciaires	363
C.2	Un cadre sur mesure	347	C.4.1	Litiges en matière sociale	363
C.2.1	Organisation de la gestion des risques chez Worldline	348	C.4.2	Litiges en matière commerciale et propriété intellectuelle	363
C.2.2	Une gouvernance dédiée	348	C.4.3	Litiges en matière fiscale	364
C.2.3	Activités et outils de gestion des risques	350	C.4.4	Autres procédures gouvernementales, juridiques, judiciaires ou arbitrales	364
C.3	Facteurs de risque	355			
C.3.1	Risques opérationnels	355			
C.3.2	Risques légaux et de conformité	357			
C.3.3	Risques stratégiques	359			
C.3.4	Risques financiers	361			



C.1 Contexte

La croissance rapide et les ambitions de transformation du Groupe Worldline, combinées à la complexité croissante des opérations et aux incertitudes associées, nécessitent une organisation bien définie pour assurer une gestion des risques appropriée et efficace. Le Groupe opère dans un environnement en constante évolution et est exposé à une variété de risques. L'évaluation et la gestion des risques font partie intégrante de la gestion opérationnelle et stratégique du Groupe. Si des risques non anticipés devaient se matérialiser, ceux-ci pourraient avoir un effet négatif important sur la réalisation des objectifs de Worldline. Le Groupe s'engage dans un processus continu d'évaluation des risques afin de prendre les mesures appropriées, notamment par la mise en place de contrôles.

Le Groupe suit une organisation matricielle qui combine les opérations et les géographies au sein de ses *Global Business Lines* (GBL) et de ses fonctions supports (Ressources Humaines, Finance...). Cette structure permet d'avoir une vision globale des opérations sous différents angles et permet, par conséquent, une évaluation et un suivi direct des risques par les opérations et les fonctions supports.

Les départements de gestion des risques, de conformité, de qualité et de sécurité sont considérés comme appartenant à la deuxième ligne, et l'audit interne à la troisième ligne. La première ligne joue un rôle clé dans la gestion des risques, tandis que la troisième ligne fournit une assurance indépendante

à la Direction Générale sur la qualité globale du cadre de gouvernance et de contrôle.

Les activités de gestion des risques sont suivies par la Direction Générale par l'intermédiaire d'organes spécialisés (pour plus de détails, voir la section C.2.2). Cela permet de challenger les évaluations des risques et de garantir une mise en œuvre sans heurt des réponses aux risques. En outre, cette vue consolidée est partagée avec le Comité d'Audit du Groupe.

Ce dispositif est conforme aux exigences exprimées par les différents régulateurs qui supervisent les entités de Worldline opérant sous licence.

Les investisseurs doivent examiner attentivement toutes les informations figurant dans le présent Document d'Enregistrement Universel, y compris les facteurs de risque décrits dans ce chapitre. A ce jour, les risques spécifiques décrits dans les sections C.3 sont ceux dont le Groupe estime, s'ils se matérialisent, qu'ils pourraient avoir un effet défavorable important sur la réalisation de ses objectifs. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait qu'il peut exister d'autres risques qui n'ont pas encore été identifiés à la date du présent Document d'Enregistrement Universel, ou dont la matérialisation à la date du présent document n'est pas considérée comme susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe.

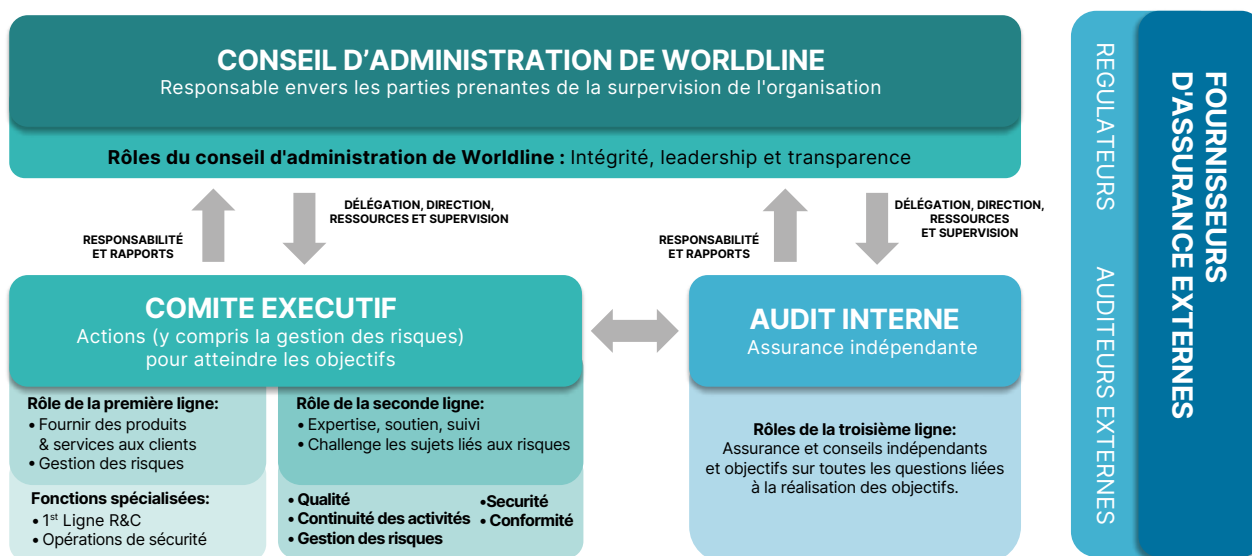
C.2 Un cadre sur mesure

Au sein de Worldline, un risque est défini comme la possibilité que des événements se produisent et affectent la réalisation de la stratégie et des objectifs commerciaux de Worldline.

La gestion des risques fait partie intégrante des activités du Groupe. Son organisation, la gouvernance correspondante, ainsi que les activités dédiées déployées pour une gestion

transversale des risques sont décrites dans les paragraphes ci-dessous.

L'organisation de la gestion des risques est conforme au modèle des trois lignes de l'Institut des auditeurs internes (Institute of Internal Auditors – IIA).



La première ligne est responsable de la mise en œuvre quotidienne des activités et des processus. A ce titre, elle supervise la mise en œuvre de contrôles efficaces en tant que propriétaire des risques et des contrôles.

Les activités de gestion des risques sont sous la responsabilité de la deuxième ligne qui fournit une supervision ainsi que les

outils, les systèmes et les conseils nécessaires pour soutenir et challenger la première ligne dans l'identification, la gestion et le contrôle des risques. En conséquence, et au même titre que la première ligne, la deuxième ligne est régulièrement auditée par l'audit interne afin de fournir une assurance raisonnable sur la réalisation de leurs missions.



C.2.1 Organisation de la gestion des risques chez Worldline

La gestion des risques est initiée par le Conseil d'Administration (par le biais du Comité d'Audit du Conseil), appliquée par le Comité Exécutif et mise en œuvre par les salariés. Cette organisation a pour vocation de fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs ainsi que :

- La conformité aux lois et règlements applicables ;
- La fiabilité des informations financières ;
- L'efficacité et l'efficience des opérations.

L'adoption de ce modèle a été le premier principe retenu au sein de Worldline pour mettre en œuvre une approche structurée de la gestion des risques. Il repose intrinsèquement sur une participation active des organes de gouvernance (décrits dans la section suivante).

Pour ce faire, la gouvernance implique un suivi et une implication significatifs à tous les niveaux de l'organisation, c'est-à-dire à la fois au niveau du Groupe et des GBL. Elle est menée grâce à une organisation globale de gestion des risques, composée d'équipes Groupe qui pilotent les fonctions centrales et de

ressources locales au sein de chaque GBL pour être au plus près des opérations.

La gestion des risques n'est pas et ne doit pas être considérée comme la prérogative des seules équipes de gestion des risques, elle concerne l'ensemble des salariés. Afin d'éviter le travail en silos, le modèle des trois lignes permet de concevoir une organisation avec des rôles et des responsabilités clairement définis, des interactions et un dialogue réguliers.

Le cadre de gestion des risques du Groupe est dérivé du cadre international publié à la fois par le COSO (Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission) et le référentiel de l'Organisation internationale de normalisation (ISO 31000). Cela permet au Groupe de répondre aux attentes des différentes parties prenantes (par exemple les régulateurs, les clients, les partenaires, les auditeurs externes...).

Des principes fondamentaux de gestion des risques ont été définis au niveau du Groupe. Ils sont obligatoires pour toutes les entités. Des addenda sont apportés pour ajuster ce cadre à la nature et aux spécificités des différentes activités.

C.2.2 Une gouvernance dédiée

La gouvernance vise à garantir que des informations pertinentes et fiables sont effectivement communiquées en temps utile aux parties prenantes concernées.

Des canaux de communication descendants et ascendants sont définis au sein de chaque fonction afin de cascader les instructions et d'obtenir un retour sur leur exécution et les risques correspondants.

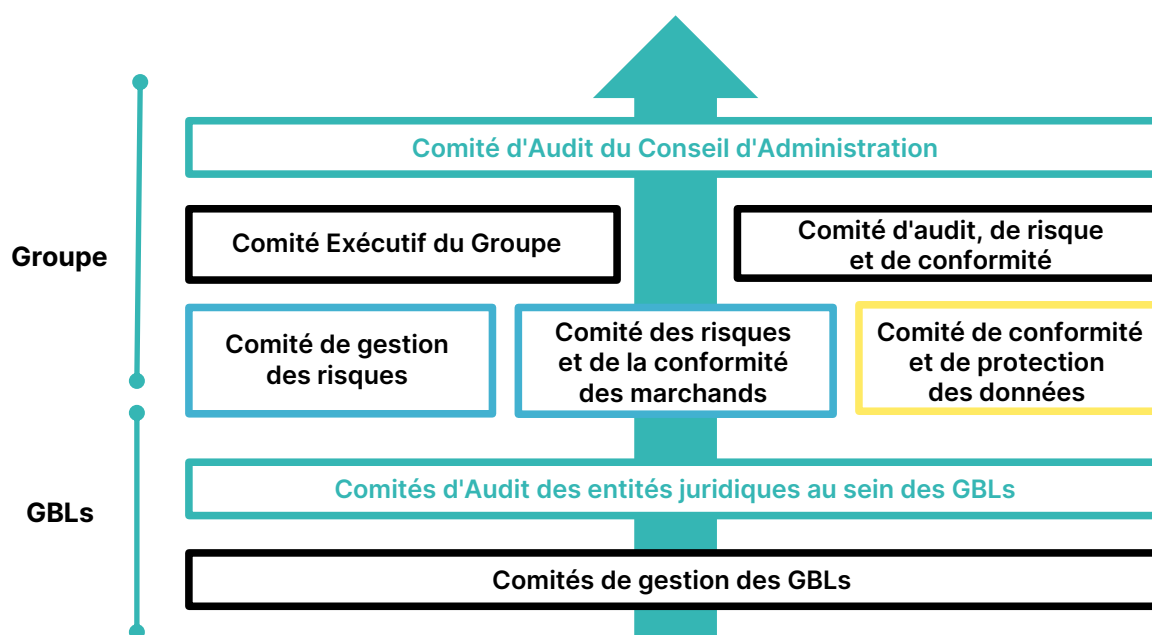
Worldline distribue des informations à travers l'organisation sur la base du besoin de savoir, y compris les messages de la Direction sur les objectifs et la qualité du service ainsi que la gestion des risques, par le biais de plusieurs médias, y compris mais sans s'y limiter :

- La communication régulière de la Direction ;

- Les bulletins d'information internes ;
- L'intranet du Groupe ;
- Un outil de gestion des connaissances (SharePoint) ;
- Un outil global de gouvernance, de risque et de conformité.

Des lignes formelles de rapports ont été définies en accord avec les structures opérationnelles et fonctionnelles. Cette structure de rapport est basée sur des formats standards et concerne à la fois les informations financières et non-financières ainsi que les performances opérationnelles. Des comités dédiés sont mis en place pour partager et rendre compte des informations de gestion.

Au niveau du Groupe, les principaux organes supervisant le déploiement des activités de gestion des risques sont les suivants :



Le Conseil d'Administration soutenu par le Comité d'Audit du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration élabore les règles de gouvernance décrivant le rôle du Conseil soutenu par ses comités, qui rendent compte de la qualité des contrôles internes. Le Comité d'Audit est informé du contenu et de la mise en œuvre des procédures de contrôle interne utilisées pour garantir la fiabilité et l'exactitude des informations financières et des opérations et se tient informé de la bonne mise en œuvre des contrôles.

Il se matérialise par un examen régulier des principaux risques, mené par le Comité d'Audit du Conseil d'Administration. Cet examen est complété par des approfondissements spécifiques si nécessaire. Chaque trimestre, le Comité d'Audit procède également à une analyse approfondie de tous les principaux contrats critiques et des principaux litiges.

Le Comité Exécutif du Groupe

Les membres du Comité de Direction sont responsables de la réalisation des objectifs commerciaux et stratégiques du Groupe, ainsi que de la gestion opérationnelle quotidienne dans le cadre de leurs attributions. Pour les soutenir, ils reçoivent trimestriellement des rapports sur les différents domaines de risque afin de garantir la transparence et l'avancement des actions définies.

Le Comité d'Audit, de risque et de conformité (ARC)

Le Comité ARC a été mis en place sous la supervision du Comité Exécutif et se réunit deux fois par an. Son objectif est de renforcer la supervision des questions de gestion des risques (y compris le contrôle interne) et de partager les principales conclusions des audits avec les dirigeants. En outre, l'ARC

examine les plans d'action liés aux faiblesses identifiées ou aux risques potentiels, ainsi qu'un inventaire des risques et des plans d'action en cours de mise en œuvre. Cette présentation conjointe des fonctions d'audit et de gestion des risques renforce la capacité à disposer d'une assurance combinée sur les risques.

Le Comité de conformité et de protection des données

Deux fois par an, ce Comité couvre tous les aspects de la conformité, y compris l'éthique et l'anti-corruption, la prévention du blanchiment de capitaux, les sanctions, la protection des données et l'évolution de la conformité réglementaire.

Le Comité de gestion des risques

Le Comité de gestion des risques du Groupe se réunit chaque mois pour évaluer les contrats, les projets internes ou les services les plus à risque, ainsi que pour revoir périodiquement les risques majeurs. Le Comité est présidé par le Directeur Général Adjoint du Groupe. Les membres permanents du Comité sont le Directeur Financier, le Directeur des Opérations, la Directrice de la Qualité, de la Sécurité et des Risques et chaque responsable de GBL.

Le Comité des Risques et de la conformité des marchands

Ce Comité se concentre sur les risques liés aux commerçants. Il englobe la définition de l'appétit pour le risque des commerçants ainsi que les décisions et le suivi liés au portefeuille. En cas de déviation, des escalades sont effectuées et les approbations d'exceptions sont examinées.



Le Comité de gestion des GBL

Des rapports trimestriels sont fournis par des équipes dédiées à la gestion des risques pour chaque direction de GBL. Une vue actualisée et précise est ainsi fournie sur les risques et les alertes sur les déviations potentielles ou les nouvelles menaces. La direction de chaque GBL peut alors décider de la réponse adéquate à apporter aux risques.

Le Conseil d'Administration local soutenu par le Comité d'Audit du Conseil d'Administration.

Conformément aux lois et règlements locaux, des comités d'audit sont également en place dans les entités concernées. Dans ce cas, les mêmes principes que ceux décrits au niveau du Groupe sont appliqués.

C.2.3 Activités et outils de gestion des risques

C.2.3.1 Les principes essentiels

L'équipe de gestion des risques est une fonction de deuxième ligne, qui est responsable de l'identification, de l'évaluation, de la réponse et de la surveillance des risques dans l'ensemble de l'organisation. Cette surveillance couvre les appels d'offres, la durée de vie des contrats, les projets, les nouveaux produits, les opérations et les fonctions supports. Les fonctions de gestion des risques sont divisées en plusieurs équipes spécialisées selon la nature des risques. Pour chaque fonction, il existe un pilotage assuré au niveau du Groupe afin de définir les principes et les politiques à appliquer par les équipes des GBL.

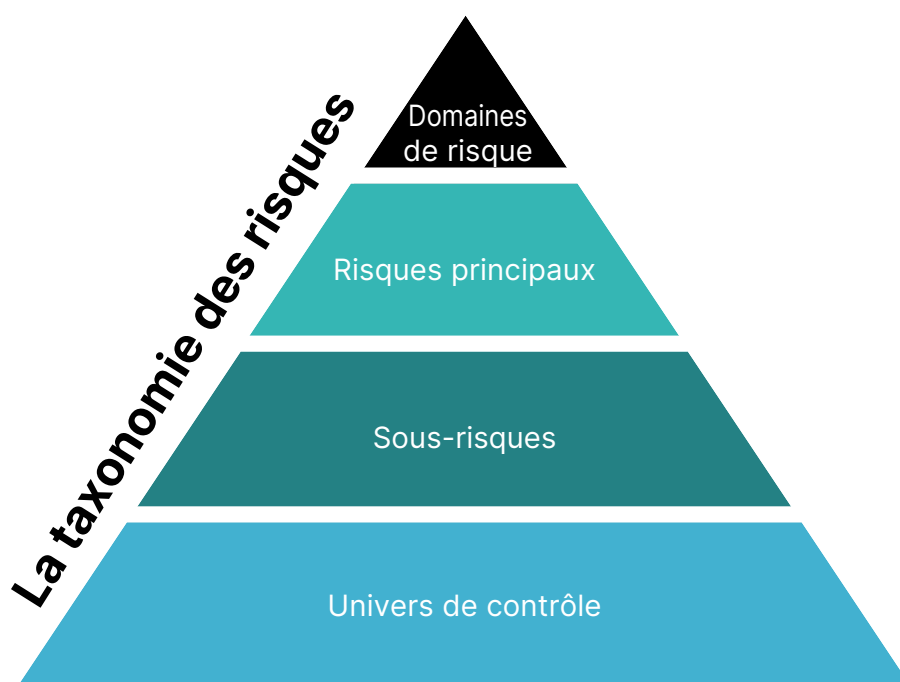
Les *Risk Managers* sont présents au sein de chaque GBL afin de donner corps aux activités de gestion de risque de la deuxième ligne, qui couvrent la définition des objectifs du processus, sa description et les outils associés. Ils promeuvent l'importance de la gestion des risques à travers une sensibilisation aux risques dans leur secteur d'activité en maintenant des registres de risques en coordination avec les équipes de première ligne, en donnant des formations au personnel et en conseillant la

Direction Générale sur les réponses appropriées aux risques et les voies d'escalade si nécessaire.

C.2.3.2 Les principes clés de l'assurance combinée

Sur la base du modèle des trois lignes, l'objectif global est de fournir une assurance combinée à toutes les parties prenantes. Dans ce but, les méthodologies de gestion des risques ont été alignées au sein d'une politique de gestion des risques entièrement applicable à toutes les entités et fonctions.

En outre, Worldline a développé une taxonomie des risques qui est la référence partagée avec l'audit interne du Groupe. Elle permet la cohérence et facilite la consolidation à travers les départements. La cartographie des risques, les critères d'évaluation des risques et les seuils sont définis et utilisés par toutes les parties prenantes.



Cette approche permet d'avoir une vue sur des domaines de risques spécifiques à partir de différentes perspectives, par exemple la gestion des risques, l'audit interne, la sécurité... Tous ces éléments sont reliés pour fournir à la Direction du Groupe une vue globale des risques.

C.2.3.3 Les fonctions globales de gestion des risques

C.2.3.3.1 La gestion des risques d'entreprise (ERM)

La gestion des risques d'entreprise (ERM) fournit une vue à 360° des risques. Pour ce faire, un registre des risques est tenu à jour et traduit sur une cartographie des risques qui met en évidence les principaux risques. Le registre et la cartographie des risques sont révisés tous les trimestres sous l'égide de la Direction Générale.

La méthodologie repose sur la consolidation d'une approche à la fois ascendante (c'est-à-dire le registre des risques réalisé au sein des GBL et des fonctions supports) et descendante, qui implique les plus hauts responsables du Groupe par le biais d'ateliers et d'entretiens visant à recueillir leur perception des principaux risques, leur niveau perçu (c'est-à-dire impact x probabilité) et l'évaluation de l'efficacité de l'atténuation (risque résiduel).

Sur la base de la taxonomie développée au sein de Worldline, cette évaluation couvre les risques potentiels liés aux domaines suivants :

- La finance ;
- Les opérations, y compris la prestation de services et de produits, les salariés, la performance des systèmes internes, la sécurité et la sûreté ;
- La conformité aux normes et aux lois applicables ; et
- La stratégie et la responsabilité sociale de l'entreprise.

Ce processus récurrent permet d'identifier les évolutions d'un trimestre à l'autre. Des plans d'amélioration pour les principaux risques résiduels sont conçus aux niveaux local et/ou au niveau du Groupe, avec des propriétaires assignés et des calendriers de suivi et d'achèvement.

C.2.3.3.2 La gestion du risque opérationnel (ORM) et le contrôle interne (CI)

La gestion du risque opérationnel (ORM) est définie comme le risque de perte résultant de processus internes, de systèmes ou de personnes inadéquats ou défaillants, ou d'événements externes. Plus largement, ce risque peut affecter la résilience de Worldline et sa capacité à réaliser ses objectifs.

Les risques opérationnels sont surveillés et examinés, ainsi que les réponses et les contrôles correspondants qui sont mis en œuvre afin de s'assurer que le risque reste dans les limites définies.

Les principes de la méthodologie de gestion des risques sont communs à l'ERM (taxonomie des risques, indicateurs clés des risques, critères d'évaluation des risques...) et les résultats sont consolidés dans la cartographie des risques de l'ERM.

Le contrôle interne (CI) est défini comme les mécanismes, règles et procédures mis en œuvre par l'entreprise pour assurer l'efficacité opérationnelle en améliorant l'exactitude et la rapidité et en atteignant les objectifs de l'entreprise.

En vertu de la complémentarité et de la synergie entre les deux filières, la gestion des risques opérationnels et le contrôle interne sont fusionnés en un seul département.

Le cadre ORM & IC est mis en œuvre dans toute l'entreprise, tant dans les GBL que dans les fonctions support.

Pour identifier et atténuer les risques, l'ORM et le CI se basent sur une approche ascendante basée sur les principes suivants :

- L'évaluation régulière des risques opérationnels ;
- La couverture de toutes les activités réalisées par le biais d'ateliers avec la Direction et les experts locaux ;
- L'identification des risques et la mise à jour de l'état des plans d'action associés ;
- La consolidation au niveau du Groupe chaque trimestre et la présentation à la Direction Générale.

Tous les salariés, quel que soit leur rôle, reçoivent un niveau minimum d'information afin de garantir que la gestion des risques opérationnels et la gestion de l'information soient pleinement intégrées dans les opérations quotidiennes et les processus de gestion.

Plus précisément, en ce qui concerne le Contrôle Interne, l'ensemble de l'organisation contribue au développement, à la coordination, à la mise en œuvre et à la maintenance du système de contrôle interne. La mise en œuvre des contrôles est dirigée sur la base des résultats de l'évaluation des risques afin d'identifier les processus qui doivent être renforcés et les améliorations nécessaires aux contrôles.

Cela inclut la définition de processus, des outils et de la méthodologie de contrôle interne, la propriété du référentiel de contrôle du Groupe (BlueBook) et le pilotage du suivi des contrôles. L'ORM et le IC Groupe s'appuient sur un réseau de responsables ORM & IC locaux (deuxième ligne) ainsi que sur des Coordinateurs Risques et Contrôle Interne locaux dans les unités managériales (RICC au sein de la première ligne).

Le dispositif de contrôle interne est issu du cadre de référence du contrôle interne prescrit par l'AMF (Autorité des marchés financiers).

La section « principes généraux » du cadre de l'AMF a été utilisée pour décrire de manière structurée les composantes du système de contrôle interne – Les sections C.2.3.3.2.5 et suivantes se concentrent sur le IC et sur l'information comptable et financière, conformément au guide d'application de l'AMF.

C.2.3.3.2.1 Définition et objectifs du Contrôle Interne

Le système de Contrôle Interne mis en place par la Société vise à assurer :

- Le respect des lois et règlements en vigueur ;
- L'application des instructions, politiques et directives approuvées par la Direction Générale ;
- Le bon fonctionnement des processus internes de la Société pour établir l'efficacité opérationnelle, l'efficacité et l'intemporalité, en sauvegardant ses actifs ; et
- La fiabilité des informations financières.

L'un des objectifs des procédures de contrôle interne est de prévenir et d'atténuer le risque d'erreur et de fraude. Comme tout système de contrôle interne, ce système ne peut fournir qu'une assurance raisonnable et non une garantie absolue contre ces risques.





Cadre de gestion des risques de Worldline

Un cadre sur mesure

C.2.3.3.2.2 Activités de contrôle

Les principales activités de contrôle du groupe sont décrites dans le référentiel des contrôles et font partie de l'univers des risques. Ce document ne couvre pas seulement les processus financiers, mais aussi divers autres domaines tels que la mise à disposition de produits & services, les achats, les Ressources Humaines, les opérations de paiement, la gestion des plateformes et les activités de risque et de conformité (par exemple, sécurité, juridique, RSE).

La mise à jour du BlueBook est distribuée dans tout le Groupe chaque année, en tenant compte des services ou processus nouveaux ou modifiés et des activités de contrôle associées. Ce document évolue en même temps que les processus et les risques émergents (mise à jour au moins une fois par an).

Certains contrôles font partie de cadres dédiés, à des fins spécifiques (par exemple, les certifications, les rapports d'assurance des clients) et doivent être considérés comme des sous-parties du Bluebook (par exemple, les rapports financiers, ISAE 3402, PCI DSS, etc.).

C.2.3.3.2.3 Activités de suivi

Le suivi du système de contrôle interne relève de la responsabilité des différents acteurs et est également soutenu par les missions d'audit interne.

Le suivi s'effectue par le biais d'indicateurs clés de performance (KPI), de l'évaluation des processus à risque (P@R), de questionnaires d'auto-évaluation des contrôles (SAQ) et de campagnes de tests de contrôle (KCT) qui évaluent directement ou indirectement l'efficacité de la mise en œuvre des processus et des contrôles connexes.

Le Contrôle interne du Groupe résume spécifiquement, sur une base annuelle, la vue d'ensemble et les résultats des évaluations de contrôle à un niveau consolidé, ainsi que les principales actions définies pour améliorer le système de Contrôle interne. Les résultats sont présentés aux membres du Comité Exécutif lors de la réunion de l'ARC, deux fois par an.

En plus des activités de suivi des contrôles menées par le Contrôle interne du Groupe, des évaluations sont réalisées par des auditeurs indépendants, notamment :

- Auditeurs ISO : suivant un plan d'audit couvrant la norme ISO pour la qualité (ISO 9001), la sécurité (ISO 27001) ; l'environnement (ISO 14001) et le service informatique (ISO 20000) ;
- Auditeurs externes juridiques financiers : axés sur la fiabilité des informations financières ;
- Auditeurs de services (réalisant des audits ISAE 3402) : axés sur les contrôles clés mis en œuvre pour garantir l'efficacité des processus qui soutiennent les services dans le champ d'application de l'ISAE 3402 (pour les clients de Worldline) ;

C.2.3.3.2.4 Rôle de l'audit interne

En tant que troisième ligne de Worldline, les tâches de l'audit interne du Groupe (GIA) contribuent à l'activité de contrôle interne : suivant un plan d'audit annuel basé sur les risques, le GIA évalue les fonctions support et les opérations. L'Audit interne s'assure que les procédures de contrôle interne sont correctement appliquées et soutient l'amélioration du processus.

En 2022, l'Audit interne a réalisé un total de 40 missions d'audit (y compris des enquêtes à la demande de la Direction Générale) évaluant le fonctionnement du système de contrôle interne : dans le domaine des fonctions support (Finance, Ressources Humaines, Achats, Ventes) et lié aux Opérations/activités

principales. Toutes les missions ont été finalisées par l'émission d'un rapport d'audit comprenant des plans d'action à mettre en œuvre par le département/entité concernée.

En outre, deux fois par an, un examen complet des recommandations ouvertes est effectué par l'audit interne conjointement avec les propriétaires concernés et fait l'objet d'un rapport au Comité Exécutif du Groupe et au Comité d'Audit. En 2022, 93% des recommandations d'audit notées avec un score « moyen » ou supérieur ont été mises en œuvre en temps voulu.

Cette gouvernance est régulièrement examinée et challengée par le département d'audit interne. En outre, des points de contact dédiés sont identifiés au sein des entités réglementées lorsque cela est nécessaire.

Le Comité d'Audit et les dirigeants reçoivent des rapports réguliers sur l'exécution du plan d'audit (missions, objectifs, résultats et recommandations). L'audit interne reste en contact avec les Commissaires aux comptes afin d'assurer une coordination efficace entre l'audit interne et externe.

Dans l'optique d'une assurance combinée, le plan d'audit annuel est réalisé selon une approche fondée sur les risques, en tenant compte des contributions des équipes de gestion des risques.

En 2022, l'audit interne a conservé/renouvelé la certification de l'Institut français d'audit interne (IFACI). Cette accréditation atteste de la qualité de la fonction d'audit interne, ainsi que du niveau de conformité aux normes internationales.

L'audit interne aide également activement les entités en tant qu'établissements de paiement à répondre aux exigences réglementaires afin de conserver leur statut réglementaire. A cet effet, une évaluation annuelle de l'environnement de contrôle a donc été incluse dans le plan d'audit.

C.2.3.3.2.5 Contrôle interne des processus financiers

La gouvernance financière du Groupe s'appuie sur un ensemble de processus financiers globaux, qui font partie du dispositif de contrôle Interne et qui appellent une attention particulière en raison de leur sensibilité :

- Processus financiers : comptabilité générale, budgétisation et prévisions, contrôle de gestion, consolidation et rapport, gestion de la trésorerie, gestion du risque de crédit... ;
- Processus des fonctions « expertes » : taxes, assurances, retraites, transactions immobilières ;
- Processus opérationnels : appels d'offres, exécution des contrats, modèle économique.

C.2.3.3.2.6 Organisation de la fonction Finance

La gestion de la fonction Finance est assurée par le Group Finance Committee (FICO) présidé par le Directeur Financier du Groupe.

Ce Comité se tient toutes les deux semaines et réunit les responsables des principales fonctions de l'organisation financière, les Directeurs financiers des GBL. Ce Comité traite des sujets transversaux critiques pour le Groupe et des sujets opérationnels et spécifiques aux GBL.

Cette organisation répercute les politiques et les décisions jusqu'au niveau des pays/entités.

Le rapport direct à la fonction Groupe, comme pour les autres fonctions de support, renforce l'intégration de la fonction Finance, contribue à l'alignement des processus clés et fournit un support approprié aux entités opérationnelles du Groupe.

La Direction Financière du Groupe supervise le pilotage des processus financiers, notamment à travers la consolidation financière, le suivi des questions de conformité financière, la fourniture d'expertise et le contrôle de l'information financière rapportée. Elle examine les options comptables, les éléments comptables significatifs, ainsi que les faiblesses potentielles du contrôle interne et initie les actions correctives requises si nécessaire.

C.2.3.3.2.7 Politiques et procédures financières du Groupe

Le service financier du Groupe a élaboré un certain nombre de politiques et de procédures pour contrôler la manière dont les informations financières sont enregistrées et traitées par les filiales. Ces politiques et procédures ont été discutées avec les Commissaires aux comptes avant leur publication et comprennent les éléments suivants :

- Les principes de rapport et de comptabilité du Groupe, des lignes directrices sur la manière dont les informations financières doivent être préparées, avec des normes communes de présentation et d'évaluation. Elles précisent également les principes comptables afin de préparer les budgets, les prévisions et les règles pour soumettre les rapports financiers requis à des fins de consolidation du Groupe. Les *Group Reporting Definitions* (GRD), directives internes pour les IFRS et les règles comptables applicables dans les opérations, sont régulièrement mises à jour ;
- Instructions et calendrier : Le rapport financier, y compris sur le budget des entités, le budget révisé et les états financiers annuels et semestriels par filiale, est effectué dans un format standard et selon un calendrier défini par des instructions et procédures spécifiques. La Direction Financière du Groupe assure la liaison avec les Commissaires aux comptes pour coordonner les processus de clôture annuelle et semestrielle.

Des sessions de formation et d'information sont organisées régulièrement afin de faire circuler ces politiques et procédures au sein du Groupe. Un site intranet dédié est accessible à l'ensemble du personnel comptable, ce qui facilite le partage des connaissances et des questions soulevées par les membres de la communauté financière.

C.2.3.3.2.8 Systèmes d'information

Les systèmes d'information jouent un rôle clé dans l'établissement et le maintien du système de contrôle interne relatif à l'information comptable et financière, en permettant des contrôles préventifs automatisés, mais aussi des capacités de suivi et d'analyse.

Un système ERP (Enterprise Resource Planning) intégré permet la production d'informations comptables et financières dans la quasi-totalité des filiales du Groupe, à l'exception de celles récemment acquises.

Un outil unifié de rapport et de consolidation est utilisé pour l'information financière (rapport opérationnel et chiffres statutaires). Chaque filiale rapporte ses états financiers sur une base autonome afin d'être consolidée au niveau du Groupe. Il n'y a pas de niveau intermédiaire de consolidation et toutes les écritures comptables liées à la consolidation restent sous le contrôle direct de la Direction Financière. Les engagements hors bilan sont signalés comme faisant partie de l'information financière principale et sont examinés par la Direction Financière.

C.2.3.3.2.9 Processus de suivi et de contrôle

En plus des processus financiers définis, les processus de suivi et de contrôle visent à s'assurer que les informations comptables

et financières sont conformes à toutes les politiques, règles et instructions définies.

Les contrôles du rapport financier (qui sont intégrés dans le référentiel de contrôle interne) sont mis à jour périodiquement et ont été déployés au niveau local. Il est demandé aux principales filiales de compléter un outil substantiel sur une base mensuelle/trimestrielle/semestrielle afin de formaliser les contrôles internes clés effectués sur les cycles financiers et de fournir un support approprié pour soutenir les positions de clôture.

Des examens fonctionnels sont effectués par le service central du contrôle de gestion du Groupe sur des questions importantes liées au rapport financier, telles que les questions fiscales, les pensions, les litiges, les éléments hors bilan ou la performance opérationnelle.

Examens opérationnels et financiers : Le département financier et le contrôle de gestion au niveau Groupe soutient les opérations et la Direction Générale dans le processus de prise de décision par le biais d'examens mensuels et en établissant une relation solide avec la direction du pays en termes d'analyse et de suivi financiers, en renforçant le contrôle et la prévisibilité des opérations et en améliorant la précision et la fiabilité des informations communiquées au Groupe.

Lettres de représentation : Lors de la préparation des comptes annuels et semestriels, la Direction et le responsable financier de chaque filiale sont tenus de certifier par écrit que :

- Ils ont respecté les règles et politiques comptables du Groupe ;
- Ils n'ont pas connaissance de cas de fraude avérée ou potentielle pouvant avoir un impact sur les états financiers ;
- Les montants estimés résultant des hypothèses formulées par la Direction permettent à la Société d'exécuter les actions correspondantes ; et
- A leur connaissance, il n'y a pas eu de dysfonctionnements majeurs dans les systèmes de contrôle en place dans leurs filiales respectives.

L'examen des procédures de contrôle interne associées au traitement de l'information financière est saisi par l'audit interne du Groupe, qui travaille en collaboration avec le service financier du Groupe pour identifier les principaux risques et adapter leur planification d'audit en conséquence.

C.2.3.3.2.10 Perspectives

En 2023, les programmes d'amélioration des performances financières, commerciales et sociales, ainsi que d'autres initiatives de transformation, poursuivront leurs effets pour améliorer et rationaliser les processus, avec les avantages qui en découlent pour le Système de contrôle interne. En particulier, les entités récemment acquises seront pleinement intégrées au Système de contrôle interne. La mise en place d'un outil de justification comptable est prévue.

Les initiatives et les plans d'action correspondants identifiés dans le cadre de l'exercice de cartographie des risques ainsi que dans le rapport d'audit interne continueront d'être vérifiés et alignés afin de s'assurer qu'une attention appropriée est accordée à ces sujets, conjointement avec les activités de contrôle interne pour garantir que le contrôle de gestion des risques reste satisfaisant.

L'audit interne du Groupe poursuivra le programme de révision interne mis à jour à la suite de l'évaluation des risques réalisée en 2022 et surveillera la mise en œuvre de ses recommandations.





C.2.3.4 Assurances

Notamment sur la base des travaux menés par l'équipe de gestion des risques, le Groupe Worldline identifie les principaux risques assurables et quantifie leurs conséquences potentielles, et définit la politique en matière d'assurances.

Les entités du Groupe sont couvertes par les polices d'assurance « master » maintenues par Worldline, dans lesquelles elles sont assurées dans le cadre d'une négociation centralisée au niveau du Groupe. Les polices offrent une couverture pour les risques concernant les dommages matériels et les pertes d'exploitation, la responsabilité générale et commerciale et l'indemnité professionnelle, la cybercriminalité, le crime, la responsabilité des administrateurs et des dirigeants, et autres.

A ce titre, le Groupe Worldline est couvert par une assurance responsabilité civile générale et commerciale et une assurance responsabilité civile professionnelle avec une limite de couverture de 80 millions d'euros en 2023.

En outre, la police d'assurance contre les dommages matériels et les pertes d'exploitation de Worldline, valable jusqu'au 31 décembre 2023, comprend une limite de couverture de 180 millions d'euros.

Le Groupe est assuré au travers de polices spécifiques couvrant d'autres risques assurables pour un montant adéquat aux risques encourus, compte tenu de la taille et des risques encourus par le Groupe Worldline. Les franchises sont fixées à un niveau destiné à encourager une bonne gestion des risques et à contrôler le coût des primes.

Le Groupe maintient également des politiques requises pour des raisons réglementaires.

Le Groupe Worldline a constitué en 2019 une société de réassurance dédiée qu'elle détient à 100%, Worldline Ré. Cette société de réassurance couvre les entités du Groupe Worldline pour certaines parties de la police Responsabilité civile générale et commerciale et Indemnité professionnelle. Les risques assurés de la société de réassurance dédiée sont également suivis par le Comité de souscription de la société de réassurance, qui s'assure que les capitaux et les provisions techniques sont suffisants pour les risques encourus et recherche un niveau de diversité satisfaisant des réassureurs.

C.2.3.5 Activités spécifiques de gestion des risques

Gestion des risques marchands

Compte tenu de l'implication potentielle de l'exposition aux services non rendus, un processus d'évaluation pour gérer et définir les limites d'acquisition de l'exposition a été défini. Il se matérialise par un examen de la qualité financière et une analyse contextuelle (par exemple, les secteurs d'activités) des clients et des prospects avec un suivi permanent. Le processus permet une prise de décision basée sur le risque et le gain espéré en ce qui concerne le niveau d'exposition au risque crédit des clients et inclus également la possibilité de demander des collatéraux et des garanties.

Gestion des risques liés aux tiers

La complexité croissante des activités de technologie de l'information ainsi que le nombre croissant de parties prenantes fournissant des services à Worldline, ont conduit à la mise en

place d'une fonction dédiée à la supervision des tiers (fournisseurs et partenaires). Une méthodologie standard a été définie conformément aux directives de l'Association bancaire européenne (EBA) et elle comprend divers critères liés à l'analyse financière, à la sécurité, à la continuité des affaires et aux aspects de conformité, dans le but de réduire l'exposition au risque de tiers.

Gestion des risques liés aux projets, offres et contrats

La gestion des risques, axée sur les risques commerciaux, est pertinente et est exécutée dans le cadre des appels d'offres, des contrats (de la signature jusqu'au terme de ces derniers), des nouveaux produits ou innovation et des projets internes.

Worldline ARROW est un ensemble de procédures et d'outils qui fournit une approche formelle et standard pour l'exécution des offres. Worldline exploite un système de gestion des risques qui facilite l'analyse et le traitement des risques commerciaux tout au long du cycle de vie d'un projet. Ce processus est intégré au processus de contrôle et d'approbation lors de la conclusion de nouveaux contrats. L'objectif est de s'assurer que Worldline peut effectivement livrer le projet et de fournir un système d'alerte pour tout projet qui rencontre des difficultés ou s'écarte de ses objectifs initiaux.

Le développement de produits et les projets internes sont régis par le processus INVEST, qui fournit également l'approche et les outils de gestion des risques dans ce domaine.

Le processus INVEST valide le niveau d'investissement requis, l'alignement avec les objectifs et l'engagement du Groupe sur le projet interne ou le développement de produits. Worldline opère également un système de gestion des risques qui facilite l'analyse et le traitement des risques tout au long du cycle de vie du projet ou du produit interne.

Gestion des risques de sécurité

Le Groupe a mis en place une fonction spécifique pour gérer le risque de sécurité, qui couvre l'architecture et les politiques de sécurité, la sensibilisation à la sécurité, la gestion des accès et de la sécurité (par exemple, l'examen de l'accès aux systèmes, données et fonctions de production, l'accès aux données des titulaires de cartes par les banques et la gestion des clés cryptographiques).

Les mesures de gestion des risques de sécurité concernent notamment, mais pas exclusivement, les mesures physiques, la sécurité des réseaux et des systèmes, la protection des données personnelles, la gestion des vulnérabilités, les correctifs de sécurité, l'accès logique, la détection des intrusions, la journalisation et la surveillance.

Le processus de gestion des risques du Groupe analyse les menaces et les vulnérabilités liées à la sécurité afin d'éviter toute augmentation indésirable de l'exposition aux risques.

Un programme formel de sensibilisation à la sécurité est maintenu pour s'assurer que tout le personnel est conscient de l'importance de la sécurité. Chaque année, tous les salariés du Groupe doivent participer à ce programme et reconnaître qu'ils ont lu et compris les politiques et procédures de sécurité du Groupe.

Des plans de réponse aux incidents sont élaborés et mis en œuvre afin d'être prêt à réagir immédiatement en cas de violation du système.

Une analyse post mortem est mise en place afin de limiter la répétition des incidents, avec une attention particulière pour les incidents majeurs et les activités de paiement.

C.3 Facteurs de risque

Les activités de gestion des risques susmentionnées ont permis à la direction du Groupe de sélectionner et de classer par ordre de priorité les facteurs de risque spécifiques au Groupe. En outre, cet exercice est basé sur la taxonomie des risques développée par Worldline pour assurer une correspondance adéquate avec ses besoins. Ils sont classés par importance (décroissante après prise en compte des mesures d'atténuation prises par le Groupe).

Les sections C.3.1 à C.3.4 décrivent les risques majeurs du Groupe, c'est-à-dire ceux qui pourraient avoir un impact négatif important sur ses activités ou ses résultats (ou sa capacité à atteindre ses objectifs) et/ou une probabilité possible de se produire, classés dans les quatre différents domaines de risque. La matérialité des risques a été évaluée sur la base de la probabilité de leur occurrence et de l'ampleur attendue de leur impact négatif. Le tableau ci-dessous donne un aperçu synthétique des principales catégories de risques :

Domaines de risques	Risques principaux	Niveau de risque
Risques opérationnels	Sécurité de l'information	●●●
	Ressources Humaines	●●●
	Chaîne d'approvisionnement	●●●
	Continuité d'activité	●●●
	Risques causés par les tiers	●●
Risques légaux & de conformité	Exigences réglementaires	●●
	Protection des données	●●
	Exigences des réseaux de cartes	●●
Risques stratégiques	Evènements externes *	●●●
	Concurrence et tendances du marché	●●●
	Fusions et acquisitions	●●
Risques financiers	Risque de crédit et/ou de contrepartie	●●●
	Risque de concentration	●●

* Crise énergétique, situation en Ukraine, pandémie de coronavirus

C.3.1 Risques opérationnels

C.3.1.1 Sécurité de l'information

La visibilité du Groupe, ou celle de ses clients pour lesquelles il traite des données, dans le secteur mondial des paiements et des services numériques peut attirer les cybercriminels à mener des attaques sur ses systèmes qui pourraient compromettre la sécurité de ses données ou provoquer des interruptions dans les opérations de ses activités, exposant à terme le Groupe à des coûts accrus, des litiges et d'autres responsabilités. La sensibilité des activités, les tensions géopolitiques et la sophistication croissante de la cybercriminalité contribuent à intensifier ce risque.

Dans le cadre de son activité, le Groupe exploite divers services qui impliquent la collecte, la comptabilisation et la gestion des entrées et sorties d'argent pour différentes parties opérant dans la chaîne des services de paiement. Le Groupe reçoit, traite, stocke et transmet électroniquement des informations commerciales sensibles de ses clients. En outre, en fonction des services offerts, le Groupe collecte et traite

une quantité importante de données personnelles sensibles sur les consommateurs, notamment les noms et adresses, les données des comptes bancaires, les historiques de paiement, les données médicales personnelles et les informations fiscales, entre autres données. La disponibilité, la confidentialité et l'intégrité des informations sur les clients et les consommateurs qui résident dans l'infrastructure et les systèmes d'information du Groupe sont essentielles au bon fonctionnement de ses activités.

Une violation du système et la perte d'informations confidentielles telles que les numéros de carte de crédit et de compte bancaire et les informations connexes pourraient avoir un impact plus long et plus important sur les opérations commerciales du Groupe qu'une défaillance matérielle et pourraient entraîner des réclamations contre le Groupe pour utilisation abusive d'informations personnelles, comme le vol d'identité. La perte d'informations confidentielles pourrait donner lieu au paiement de dommages et intérêts et à une atteinte à la réputation et, par conséquent, avoir un effet négatif important sur les activités, les résultats d'exploitation ou la situation financière du Groupe.



Gestion des risques

Les risques liés aux cyber-attaques, à la sécurité des systèmes et à la protection des données sont donc très importants pour le Groupe en termes d'impact et de probabilité et font donc l'objet d'une surveillance proactive et étroite. Cette surveillance permanente est réalisée par les fonctions de sécurité de première et de deuxième ligne. Cette organisation de sécurité du Groupe a défini un ensemble de politiques, de normes, de lignes directrices et de mesures d'atténuation en matière de sécurité et de cyberattaques. Elle comprend notamment des protections contre les attaques DDoS (déni de service distribué), une surveillance continue des vulnérabilités, des sessions de sensibilisation pour tous les salariés. Elle a également été renforcée par la création de son propre centre de cyberdéfense.

C.3.1.2 Ressources Humaines

Toutes les fonctions des entreprises du Groupe font face à un environnement en évolution rapide, que ce soit au niveau du développement technologique, des aspects sociaux, économiques et réglementaires. Cela nécessite un large éventail d'expertise et de capital intellectuel. Pour que le Groupe puisse être compétitif et se développer, il doit attirer, retenir et développer le personnel nécessaire qui peut fournir l'expertise requise pour l'ensemble des besoins en capital intellectuel.

Le marché des experts et des talents, notamment dans le domaine des technologies de l'information et des paiements, était déjà très concurrentiel avant la crise de Covid-19. Cette concurrence s'est depuis exacerbée en raison du développement important des politiques de travail à domicile conduisant à une compétition de plus en plus internationale sur les talents ainsi que sur certaines compétences spécifiques, contribuant à augmenter le risque lié à la rétention et à l'acquisition de personnel.

Dans le cadre de sa stratégie de croissance, la capacité du Groupe à retenir les salariés et les compétences clés dans les sociétés acquises est essentielle, tout autant qu'arriver à attirer les expertises nécessaires à sa transformation.

Un échec dans ces domaines pourrait avoir un impact sur la Société car il pourrait limiter la capacité de l'organisation à fournir des services de haute qualité comme convenu contractuellement, suivi de pénalités/réclamations, de pertes d'opportunités ou de clients et d'une atteinte à la réputation.

Gestion des risques

Le Groupe a mis en place un programme solide pour faire face à ces défis en renforçant continuellement la marque employeur et en augmentant sa capacité à attirer de nouvelles ressources grâce à une prise de décision et une intégration plus rapides. Les talents et les experts sont également identifiés régulièrement afin de développer des plans de rétention qui comprennent entre autres des formations spécifiques (par exemple, le programme Worldline Academy), des avantages, etc.

Le Groupe a déployé des efforts importants en matière d'attractivité et de recrutement pour pouvoir atteindre ses objectifs en termes de personnel.

C.3.1.3 Chaîne d'approvisionnement

Depuis 2021, la pénurie mondiale de composants électroniques déclenchée par la pandémie de Covid-19 (qui entraîne une augmentation des besoins en composants électroniques et des problèmes logistiques dus aux fermetures) a un impact sur l'ensemble du secteur électronique.

Worldline, en tant qu'entreprise technologique, utilise divers produits informatiques (par exemple, des ordinateurs, des serveurs...) et peut souffrir de cette situation pour soutenir son développement. En plus des besoins internes, Worldline fournit des terminaux aux commerçants qui sont composés de composants électroniques touchés par les pénuries. Ainsi, des retards de livraison supplémentaires pourraient affecter Worldline en cas d'incapacité de ses fournisseurs à fournir les volumes attendus en temps voulu.

Gestion des risques

Pour limiter le risque et ses conséquences, Worldline s'appuie sur des partenariats solides avec différents fournisseurs de premier plan pour l'approvisionnement de ses terminaux, notamment Ingenico. Pour éviter toute rupture dans sa chaîne d'approvisionnement, cette situation a conduit à un examen précis des prévisions de ventes afin d'anticiper au mieux les besoins.

C.3.1.4 Continuité d'activité

Le Groupe dépend fortement du fonctionnement efficace et ininterrompu de ses systèmes centraux, notamment ses systèmes informatiques, ses logiciels, ses serveurs et ses centres de données. Les services fournis par le Groupe sont conçus pour traiter de manière continue, sécurisée et fiable des transactions très complexes – la plupart du temps en temps réel – et fournir des rapports et d'autres informations sur ces transactions, le tout à des volumes et des vitesses de traitement très élevés. Toute incapacité à fournir un service efficace et sécurisé, ou tout problème de performance qui entraînerait des erreurs de traitement ou de rapport importantes, pourrait avoir un effet négatif important sur un nombre potentiellement élevé d'utilisateurs, sur les activités du Groupe et, en fin de compte, sur sa réputation. Cela revêt une importance particulière pour une partie des activités qui sont d'importance systémique dans certains des pays où Worldline opère.

Gestion des risques

Au sein de l'organisation Qualité, Sécurité et Risque, le Groupe a mis en place une fonction dédiée à la continuité des activités. Faisant partie de la deuxième ligne, son rôle est de soutenir la première ligne dans l'identification de ses actifs critiques. Sur la base de cette identification, des plans de continuité d'activité adéquats sont définis pour faire face à divers scénarios (résultant par exemple de facteurs internes ou externes). Cela englobe notamment les redondances entre les centres de données ou la sauvegarde des données en temps réel.

Conscient qu'il ne sera pas possible de protéger les actifs de toutes les menaces, le Groupe se concentre sur le développement de sa résilience. Dans ce but, des simulations de crise régulières, telles que des tests de récupération des données, sont effectuées.

C.3.1.5 Risques causés par les tiers

Pour mener à bien ses activités, le Groupe a recours à différents fournisseurs et partenaires.

L'intégration de tiers dans les activités crée des dépendances mais aussi de nouvelles menaces, notamment en raison de l'interconnexion des systèmes. Il est également reconnu que les cybercriminels profitent de plus en plus des faiblesses potentielles des fournisseurs pour atteindre leur cible finale.

Dans le même temps, les réglementations se sont renforcées en ce qui concerne les tiers, entraînant des exigences accrues, notamment en matière de diligence raisonnable.

Gestion des risques

Les tiers sont gérés conjointement par le service des achats et les unités opérationnelles. La fonction Achats est responsable de

la gestion des coûts de base et de l'administration de la relation commerciale avec le fournisseur, y compris l'identification et la sélection, la négociation et la signature du contrat, les actions de réduction des coûts et les idées d'innovation. Les unités opérationnelles sont chargées de définir les caractéristiques des biens et/ou services demandés et de gérer les indicateurs de qualité, de coût et de livraison opérationnelle.

Pour soutenir ces équipes, une fonction dédiée à la gestion des risques liés aux tiers a été créée. Une méthodologie dédiée a été définie pour évaluer les critères à examiner avant d'établir une relation avec un tiers. Les équipes chargées de la sécurité, de la continuité des activités et de la conformité fournissent les éléments clés à examiner pour limiter ce risque.

D'un point de vue environnemental, le Groupe reçoit régulièrement d'EcoVadis des évaluations de ses fournisseurs sur les risques liés à la responsabilité sociale des entreprises.

C.3.2 Risques légaux et de conformité

C.3.2.1 Exigences réglementaires

Le Groupe est soumis à un large éventail de réglementations strictes, notamment dans les domaines suivants : droit de la concurrence, réglementation des paiements, lutte contre la corruption, contrôle des exportations de biens à double usage, protection des données, droit du travail, droits de l'homme, sanctions internationales, blanchiment d'argent et financement du terrorisme, fraude, harcèlement et discrimination et, dans une moindre mesure, tarifs douaniers et barrières commerciales, restrictions au rapatriement de fonds.

Le non-respect des lois, règles et réglementations ou normes auxquelles le Groupe est soumis dans les différents pays où il opère, en Europe et au niveau international, peut entraîner la suspension ou la révocation d'une licence ou d'un enregistrement, le remplacement forcé de la direction en place, la limitation, la suspension ou la résiliation du service, et l'imposition d'amendes, de sanctions ou d'autres pénalités. En particulier, le non-respect de la réglementation applicable aux établissements de paiement et aux processeurs systémiques, qui sont considérés comme essentiels pour l'économie locale, pourrait avoir un effet négatif important sur l'activité, la situation financière ou les résultats d'exploitation du Groupe, ainsi que nuire à sa réputation.

La réglementation du secteur des paiements s'est considérablement accrue ces dernières années et continue de s'intensifier. Par exemple, l'engouement croissant pour l'Internet, les réseaux de communication mobiles et basés sur le protocole IP a donné lieu à de nouvelles lois et réglementations en matière de confidentialité. Des exigences réglementaires supplémentaires sont désormais applicables, telles que le dépôt de documents supplémentaires pour garantir le maintien des licences d'établissement de paiement, l'obligation d'enregistrer les agents auprès des autorités de surveillance et d'établir des points de contact locaux vers les régulateurs dans les pays où les licences sont transférées *via* des sociétés du Groupe ou *via* des agents, ou des rapports supplémentaires (par exemple, fraude, incidents, etc.). En outre, le Groupe a adapté les solutions conformément aux normes réglementaires et techniques sur l'authentification forte du client et la communication sécurisée dans le cadre de la DSP2, pour la migration vers l'authentification forte du client pour les transactions de paiement par carte de commerce électronique.

Afin de se conformer aux réglementations applicables à son activité, et en particulier aux activités des établissements de paiement et des sous-traitants des établissements de crédit, le Groupe est tenu d'adhérer à un grand nombre d'exigences dans les pays où il opère, notamment en ce qui concerne son infrastructure informatique, ses contrôles internes et ses règles de rapport. Le respect de ces normes en constante évolution, et les coûts correspondants, pourraient avoir un effet négatif important sur la situation financière ou les résultats d'exploitation du Groupe. En particulier, le Groupe pourrait faire l'objet d'audits de la part des autorités réglementaires des pays dans lesquels il détient une licence (l'autorité réglementaire belge – la Banque Nationale de Belgique, l'autorité réglementaire néerlandaise – la De Nederlandsche Bank, l'autorité réglementaire suédoise – Finansinspektionen – l'autorité réglementaire britannique Financial Conduct Authority et l'autorité réglementaire luxembourgeoise – la Commission de Surveillance du Secteur Financier) ainsi que les régulateurs Grecs & Italiens en ce qui concerne l'efficacité de ses systèmes de contrôle et d'audit internes et de sa gestion des risques. Si un tel audit révèle que le Groupe n'est pas en conformité avec les exigences réglementaires pertinentes, les efforts du Groupe pour remédier à ces cas de non-conformité pourraient avoir un effet négatif important sur la situation financière et les résultats d'exploitation du Groupe.

Gestion des risques

Le département de conformité du Groupe est responsable de la supervision et du contrôle de toutes les questions relatives à l'éthique et à la conformité au sein du Groupe. En tant qu'équipe de deuxième ligne, le département de conformité fournit toutes les informations nécessaires à la première ligne pour assurer la conformité avec les dernières réglementations.

L'équipe de conformité examine également régulièrement les risques potentiels de conformité auxquels le Groupe est confronté et aide la première ligne à définir les actions à entreprendre.

Elle s'occupe spécifiquement de la mise en œuvre des différents aspects du Code d'éthique et de conduite des affaires du Groupe et s'assure que ces questions et les politiques de conformité sont cohérentes dans l'ensemble du Groupe.

En outre, le Groupe peut faire appel à des experts pour effectuer des contrôles ponctuels de la conformité de certaines de ses pratiques avec la réglementation en vigueur.



C.3.2.2 Protection des données

Dans le cadre de ses activités, le Groupe collecte, utilise et traite différents types de données, y compris des données personnelles. Une partie de ces données sont les données habituelles qu'une entreprise gère concernant ses salariés, ses fournisseurs et ses clients. En plus de ces données et en relation avec ses activités principales, le Groupe traite également des données personnelles pour le compte de ses clients (par exemple, les données des titulaires de cartes).

C'est notamment le cas au sein de l'Espace économique européen (EEE), qui est régi par le règlement général sur la protection des données (RGPD), mais aussi en dehors de l'EEE. Dans ces derniers, les activités de traitement sont dans certains cas menées pour le compte de clients eux-mêmes situés en dehors de l'EEE, tandis que dans d'autres cas, elles sont menées pour le compte de clients situés dans l'EEE auxquels le Groupe fournit des services « offshore » faisant partie intégrante des services qu'il propose.

Le Groupe a constaté une augmentation du nombre de lois et de règlements relatifs à la gestion des données et en particulier aux données personnelles. Les activités de traitement opérées par Worldline sont particulièrement pertinentes au regard de la réglementation sur la confidentialité des données, notamment le GDPR en raison de la présence du Groupe en Europe, mais aussi dans d'autres régions où le Groupe opère (par exemple, en Amérique latine, aux Etats-Unis, en Asie). Tout manquement à la protection des données, ou tout mauvais usage qui pourrait en être fait, conduirait à une pénalité importante ainsi qu'à une perte de confiance de la part des clients.

Gestion des risques

Pour faire face à ce risque, le Groupe a organisé une fonction de protection des données au sein de l'équipe de conformité. Le Groupe a mis en place des mesures techniques et organisationnelles pour protéger les données personnelles, notamment contre la perte accidentelle, la modification ou la diffusion non autorisée, ou l'accès malveillant ou illégal.

Les trois piliers clés définis par Worldline en termes de confidentialité des données sont les suivants :

- (i) Un ensemble de principes basés sur ceux énoncés dans le GDPR ;
- (ii) Un ensemble de procédures qui garantissent la mise en œuvre de ces principes ; et
- (iii) Un programme de formation pour tous les salariés du Groupe, adapté à leurs postes et responsabilités.

La fonction de protection des données soutient la première ligne en promouvant le principe de la protection des données par conception et de la protection des données par défaut. Les données sont traitées exclusivement conformément aux instructions du client et à aucune autre fin ; elles sont documentées dans un registre dédié des activités de traitement.

C.3.2.3 Exigences des réseaux de cartes

Les systèmes de cartes (ou marques de cartes) sont des réseaux de paiement centraux qui définissent les conditions d'émission des produits de paiement (par exemple, les cartes de crédit/débit) par les organismes financiers, ainsi que les conditions d'acquisition des transactions. Il existe de nombreux systèmes de cartes, qu'ils soient mondiaux ou locaux, Visa et MasterCard étant les deux plus grandes marques mondiales. Pour pouvoir fournir ses services de traitement des transactions, le Groupe doit être membre (acquéreur commercial) et être enregistré en tant que processeur des systèmes de paiement dans les pays où le Groupe fournit ces services. La relation avec ces réseaux de cartes est basée sur un accord contractuel. Ainsi, tout changement dans les règles ou les normes des réseaux, y compris leur interprétation et leur mise en œuvre, qui augmenterait le coût des affaires ou limiterait la capacité du Groupe à fournir des services de traitement des transactions à ou par l'intermédiaire de ses commerçants ou partenaires, pourrait avoir un impact négatif sur ses activités, sa situation financière ou ses résultats d'exploitation.

En outre, le Groupe pourrait ne pas être en mesure de maintenir son adhésion en tant qu'acquéreur commercial ou son enregistrement en tant que processeur de ces systèmes de paiement, ce qui pourrait être dû à un manque de conformité avec les règles ou directives des systèmes de paiement (y compris des incidents majeurs de sécurité ou de fraude). Si cela entraîne la suspension ou l'annulation de l'inscription du Groupe, ce dernier pourrait ne plus être en mesure de fournir des Services d'Acquisition ou de traitement aux clients concernés.

En tant que tel, le Groupe et ses clients sont soumis aux règles des réseaux de cartes qui pourraient les exposer, eux ou leurs clients, à diverses amendes ou pénalités pouvant être imposées par les réseaux de cartes pour certains actes ou omissions. En outre, de temps à autre, les réseaux de cartes augmentent les frais facturés à leurs membres et à leurs processeurs.

Gestion des risques

Worldline a mis en place une équipe centralisée de gestion du système, qui a une vision globale des sujets liés au système et est capable de faciliter l'organisation d'une manière structurée et centralisée (par exemple, pour gérer les licences et faciliter le processus de conformité du système pour assurer l'alignement avec les règles).

En ce qui concerne l'augmentation des coûts facturés par les systèmes (par exemple, l'augmentation des frais de réseau et de traitement...), le Groupe pourrait être amené à tenter de répercuter tout ou partie de ces augmentations sur ses commerçants, ce qui pourrait entraîner la perte de certains de ces clients au profit de concurrents si ces derniers adoptent une stratégie différente. Si le Groupe devait absorber tout ou partie de ces frais, cela pourrait entraîner une augmentation des coûts d'exploitation et réduire les bénéfices du Groupe.

C.3.3 Risques stratégiques

C.3.3.1 Evènements externes

Cette catégorie de risque regroupe des évènements pour lesquels la capacité de Worldline à agir sur le fait générateur est assez limitée. Ci-dessous sont présentés plusieurs risques spécifiques dont la matérialisation est déjà avérée mais dont l'évolution pourrait encore représenter un risque pour Worldline mais également l'ensemble des acteurs de la société.

C.3.3.1.1 Crise énergétique

Après l'invasion de l'Ukraine et la décision d'imposer des sanctions à la Russie, l'Europe a traversé une crise énergétique massive due à une pénurie de gaz. Cette situation, combinée aux incertitudes sur la disponibilité des centrales nucléaires françaises, a déclenché un pic des prix de l'électricité sur le marché. Au cours de l'été 2022, les prix de l'électricité sur le marché français ont atteint jusqu'à 1 000 euros/MWh (par rapport à un prix moyen historique d'environ 40-50 euros/MWh). La situation à la fin de l'année 2022 a permis de réduire la pression grâce au remplissage des stocks de gaz et à la disponibilité confirmée des centrales nucléaires françaises, mais les prix sur les marchés restent néanmoins à un niveau élevé, autour de 200 euros/MWh, pour 2024.

Worldline n'est pas considérée comme un consommateur intensif d'électricité, cependant pour faire fonctionner ses centres de données, Worldline s'approvisionne sur les marchés et est donc exposé aux variations de ces derniers.

Gestion des risques

Les principaux centres de données de Worldline sont situés en France et bénéficient donc du mécanisme ARENH (option d'achat gratuite) qui permet au Groupe de bénéficier pour la plupart de ses besoins d'énergie nucléaire à un prix régulé de 42 euros/MWh. Compte tenu de l'évolution des prix, Worldline a utilisé cette option. Pour la partie restante soustraite sur le marché, Worldline suit l'évolution du marché et prend plusieurs positions pour construire son prix. En outre, le Groupe évalue également l'opportunité de conclure un accord d'achat d'électricité à long terme basé sur l'énergie renouvelable (par exemple, solaire ou éolienne).

C.3.3.1.2 Situation en Ukraine

La situation en Ukraine et en particulier ses conséquences pourraient représenter un risque pour Worldline, mais il convient de noter que Worldline n'a pas d'exposition sur le marché Ukrainien. En outre, les pays d'Europe de l'Est voisins de la Russie et de l'Ukraine (Pologne, Hongrie, Roumanie, Slovaquie, Moldavie, Estonie, Lituanie et Lettonie) ne représentent qu'environ 1,5 % des recettes annuelles pro forma estimées du groupe en 2021 sur la base de la poursuite des activités. Ces activités ne sont pas affectées par le conflit actuel en Ukraine. Il convient également de noter que Worldline n'est pas exposée à la Biélorussie.

Sur le marché russe, bien que Worldline possède toujours une ancienne entité juridique liée à TSS en Russie, qui a dû être finalement retirée du périmètre de la cession de TSS, une réduction d'activité a été gérée à la suite des sanctions internationales et les activités en Russie ont été arrêtées conformément aux règles applicables. En effet, le groupe

Worldline, conformément à ses politiques, a immédiatement appliqué toutes les sanctions internationales applicables à la Russie et continuera à le faire aussi longtemps que nécessaire. Par ailleurs, le Groupe n'a pas d'exposition significative aux solutions logicielles ou sous-traitants russes impactés par les sanctions en cours ou ceux qui pourraient l'être, du fait de sa politique de développement de ses solutions.

L'extension du conflit aux pays limitrophes pourrait également représenter un risque pour certaines activités.

Gestion des risques

Worldline suit de près la situation résultant du conflit en Ukraine et ses impacts, ainsi que tout développement potentiel en dehors de l'Ukraine, par l'intermédiaire de son équipe de gestion de crise mondiale. Parallèlement, en tant qu'organisation totalement conforme partout où elle opère, Worldline applique toutes les mesures décidées par les autorités internationales compétentes, les régulateurs locaux et les systèmes de paiement. Les équipes commerciales sont entièrement mobilisées et, grâce aux normes les plus élevées des dernières technologies de sécurité déjà mises en œuvre, restent extrêmement vigilantes. Au 31 décembre 2022, la valeur de l'actif net russe a été entièrement dépréciée.

C.3.3.1.3 Pandémie de Coronavirus Covid-19

Le risque lié à la pandémie de Coronavirus Covid-19 est suivi par la Direction tant au niveau du Groupe que des entités locales. Cette pandémie constitue un risque sanitaire, opérationnel et financier. La propagation de ce virus et ses conséquences, en particulier les mesures successives prises par les gouvernements ou les parties prenantes en réponse, sont susceptibles d'affecter la santé des collaborateurs et des prestataires de services, les opérations et les projets du Groupe, ainsi que sa situation financière. Les principaux facteurs de risque de cette pandémie ont été identifiés. Sans être exhaustifs, ils peuvent être résumés comme suit :

- Des impacts sanitaires sur la santé et les activités des collaborateurs et des prestataires de services du Groupe, ce qui pourrait entraîner des restrictions et/ou des perturbations dans la conduite des opérations ou la perte de collaborateurs occupant des postes critiques ;
- Des impacts opérationnels dus à la perturbation des chaînes d'approvisionnement industrielles en produits ou en équipements ; et
- Des impacts financiers résultant du ralentissement mondial de l'activité économique impliquant une baisse des volumes de transactions et des défauts de paiement dans les secteurs spécifiquement touchés par la crise sanitaire ou sur la disponibilité ou le coût des ressources financières.

Gestion des risques

Le risque de pandémie est pris en compte par le plan de continuité des activités du Groupe. Ce plan a été activé dès février 2020, s'est traduit par une montée en puissance du travail à distance du Groupe au fur et à mesure du développement de la crise, et par le respect total des exigences réglementaires locales. Ces mesures répondent aux deux objectifs prioritaires de protection de la santé des collaborateurs du Groupe et de garantie d'une prestation continue des services du Groupe.



Cadre de gestion des risques de Worldline

Facteurs de risque

La surveillance des risques commerciaux a été renforcée. A cet égard, les équipes de gestion des risques de Worldline ont été étoffées avec de nouveaux membres et de nouveaux outils. Enfin, Worldline a coopéré avec ses partenaires (banques et enseignes de paiement) dans de nombreux pays d'Europe (Belgique, Pays-Bas, Allemagne, Suisse, etc.) pour faciliter et mettre en place des limites d'autorisation de paiement sans contact plus élevées, à la lumière des recommandations de l'Organisation Mondiale de la Santé pour favoriser les paiements électroniques et limiter le risque de transmission du virus Covid-19 par les billets et les pièces.

C.3.3.1.4 Evènements Macroéconomique

Les secteurs des Services aux Commerçants, des paiements électroniques, du traitement des paiements et des services numériques sont influencés par le niveau général des dépenses des consommateurs individuels, des entreprises et des gouvernements. Avec une clientèle importante de détaillants et de gouvernements, l'activité du Groupe est particulièrement dépendante de ces facteurs. Le Groupe est exposé aux conditions économiques générales qui affectent la confiance des consommateurs, les dépenses des consommateurs et des gouvernements, le revenu discrétionnaire des consommateurs ou les changements dans les habitudes d'achat des consommateurs. Une nouvelle détérioration des conditions macro-économiques dans les pays clés où le Groupe opère, notamment en Europe, peut avoir un impact négatif sur les performances financières du Groupe en réduisant le nombre ou la taille moyenne des transactions effectuées par carte et par paiement électronique. En outre, en période de ralentissement économique, les clients existants et potentiels peuvent être plus réticents à renouveler leur matériel et leurs logiciels informatiques. D'éventuelles mesures d'austérité gouvernementales ou des changements dans les politiques gouvernementales pourraient être appliqués et entraîner une diminution des dépenses publiques, ce qui, étant donné qu'une partie importante des revenus du Groupe provient de clients gouvernementaux (en France et au Royaume-Uni, en particulier), pourrait avoir un effet négatif important sur l'activité, les résultats d'exploitation et la situation financière du Groupe.

Gestion des risques

Pour atténuer les risques liés aux changements macroéconomiques et à l'instabilité des pays, le Groupe élargit sa présence mondiale. Le Groupe est présent dans plus de 40 pays dans le monde, avec pour objectif d'accroître son empreinte mondiale et de poursuivre le développement de ses activités. De ce fait, il est particulièrement exposé aux événements suivants :

- La situation économique et politique locale ;
- Les restrictions imposées au rapatriement des capitaux ;
- Les modifications imprévues de l'environnement réglementaire par les régulateurs locaux ;
- Les différents régimes fiscaux, qui peuvent avoir un impact négatif sur les résultats d'exploitation ou les flux de trésorerie du Groupe, notamment les réglementations sur les prix de transfert, les retenues à la source sur les versements et autres paiements effectués par les coentreprises et les filiales ;
- Les restrictions à l'importation ;
- Droits de douane, contrôle des exportations de biens et services et autres barrières commerciales ;

- Ou d'autres événements macroéconomiques locaux ou mondiaux (tels qu'un changement de gouvernement, des conflits, un changement de type Brexit, ou une crise sanitaire locale ou mondiale telle que le Coronavirus).

Le Groupe procède à une revue détaillée du cadre réglementaire de chaque pays afin de comprendre le marché, de définir les conditions d'implantation, et est vigilant sur les délais de paiement, notamment dans les pays d'Afrique, du Moyen-Orient, d'Asie du Sud-Est et d'Europe de l'Est. Les équipes locales sont également une source d'information pour le Groupe afin qu'il puisse adapter sa stratégie si un événement est identifié comme pouvant avoir un impact sur le Groupe. Le Groupe procède également à un examen stratégique opérationnel périodique de ses activités afin de réexaminer toutes les options concernant les parties de l'entreprise qui n'auraient pas la taille critique sur leur marché, ainsi que les activités considérées comme des activités non essentielles.

C.3.3.2 Concurrence et tendances du marché

Le marché mondial des paiements et des services numériques sur lequel le Groupe est en concurrence est soumis à des changements technologiques rapides et importants, à l'introduction de nouveaux produits et services, à l'évolution des normes du secteur, à l'évolution des besoins et des préférences des clients et à l'arrivée de concurrents non traditionnels. Afin de rester compétitif, le Groupe doit anticiper et répondre à l'évolution rapide de l'environnement du marché, ce qui nécessite des investissements importants dans la recherche et le développement. Le Groupe doit également optimiser son infrastructure technologique, y compris le traitement des paiements et d'autres plateformes informatiques, afin de se positionner au mieux et de profiter de la croissance du marché et des nouveaux services.

Alors que le Groupe prévoit le développement de solutions innovantes pour faire face à la transformation numérique en cours des détaillants et d'autres entreprises, le Groupe peut ne pas réussir à suivre le rythme de ces changements, à continuer à développer et à introduire des services attrayants et innovants ou à réaligner et rationaliser les offres après des acquisitions. Tout retard dans l'offre de services nouveaux ou mis à jour, l'incapacité à différencier les services du Groupe ou à prédire et à répondre avec précision à la demande du marché pourrait rendre les services du Groupe moins désirables pour ses clients, ce qui, à son tour, pourrait avoir un effet négatif important sur l'activité, la situation financière ou les résultats d'exploitation du Groupe.

En outre, les projets que le Groupe entreprend pour améliorer son infrastructure technologique en réponse à l'évolution des tendances du marché nécessitent des investissements importants et rien ne garantit que les tendances, produits ou services auxquels ces améliorations sont destinées se développeront comme prévu ou que ces efforts seront couronnés de succès. Si le Groupe investit de manière significative dans des efforts de Recherche et Développement visant de nouveaux services et solutions pour lesquels un marché ne se développe pas comme prévu ou pas du tout, il pourrait avoir des difficultés à récupérer les coûts qu'il a encourus pour développer ces nouveaux services et solutions et, dans la mesure où ces investissements ont été capitalisés, subir des amortissements importants.

Gestion des risques

Le Groupe assure un suivi continu des tendances du marché et des nouveaux produits, services et innovations. Cela permet au Groupe d'adapter en permanence son portefeuille aux nouveaux modes de paiement. Les flux de transformation des ventes créent et étendent les réseaux entre les ventes de divers pays et organisations, ce qui favorise la fertilisation croisée et la proposition de valeur croisée GBL.

Le Groupe a défini un ensemble de programmes et de mesures d'atténuation pour faire face à ces risques d'innovation. Cela commence par la promotion d'une culture de l'innovation à tous les niveaux, que ce soit par des initiatives internes visant les salariés (par exemple TechForum eXplore) ou axées sur les clients par des ateliers organisés et des partenariats de marquage.

Worldline Labs est particulièrement attentif aux différents changements résultant de la collaboration avec des partenaires sélectionnés, des universitaires et des start-ups pour nourrir et développer ses innovations. Cette démarche est complétée par la création d'une communauté d'experts qui rassemble plus de 400 experts mondiaux consacrant 10 à 20% de leur temps de travail à l'amélioration de leur expertise, à la collaboration sur des sujets d'étude stratégiques, à la preuve de concept/valeur ou à l'assistance dans des projets stratégiques.

C.3.3.3 Fusions et acquisitions

Dans le cadre de sa stratégie de croissance, le Groupe étudie les opportunités d'acquisition et les relations d'alliance (par exemple, joint-venture) avec d'autres entreprises qui lui permettront d'accroître sa pénétration du marché, son empreinte géographique, ses capacités technologiques, son offre de produits et ses capacités de distribution. La stratégie d'expansion du Groupe par le biais d'acquisitions l'expose à un certain nombre de risques liés à l'évaluation et aux potentiels passifs non divulgués (négociation d'un juste prix

C.3.4 Risques financiers

C.3.4.1 Risque de crédit et/ou de contrepartie

Le risque de crédit et/ou de contrepartie fait référence au risque que la contrepartie manque à ses obligations contractuelles, entraînant une perte financière pour le Groupe. Le Groupe estime qu'il est peu exposé aux concentrations de risque de contrepartie / de crédit en raison de l'importance et de la diversité de sa clientèle. La position de risque de crédit la plus importante du Groupe est supportée par ses institutions financières clientes.

Le Groupe est également exposé au risque de crédit dans le cadre de ses activités d'acquisition commerciale. En cas de litige entre un titulaire de carte et un commerçant qui n'est pas résolu en faveur du commerçant, la transaction est habituellement « refacturée » au commerçant et le prix d'achat est crédité ou autrement remboursé au titulaire de carte. Dans le cadre de l'activité d'acquisition commerciale du Groupe, si le Groupe n'est pas en mesure de recouvrer ces montants sur le compte ou le

pour l'entreprise sur la base d'une diligence intrinsèquement limitée) et à l'intégration des entreprises (gestion du processus complexe d'intégration de la main-d'œuvre, des produits, de la technologie et des autres actifs de l'entreprise acquise de manière à réaliser la valeur prévue de l'entreprise acquise et les synergies prévues dans le cadre de l'acquisition).

Le processus d'intégration et de cession d'activités pourrait également entraîner une interruption ou une perte de vitesse des activités d'une ou plusieurs entreprises consolidées du Groupe et la perte éventuelle de personnel clé. Le détournement de l'attention de la direction et tout retard dans la prestation des services du Groupe ou les difficultés rencontrées dans le cadre des acquisitions et de l'intégration des activités des deux sociétés ou du désinvestissement pourraient avoir un effet négatif sur les activités, les résultats d'exploitation, la situation financière ou les perspectives du Groupe.

Gestion des risques

Dans le cadre d'acquisitions régulières et significatives, telles que l'acquisition de SIX Payment Services le 30 novembre 2018 et d'Ingenico le 28 octobre 2020, le Groupe déploie un programme d'intégration composé de différents experts suivis de près par la Direction Générale au travers d'un Comité d'intégration hebdomadaire. Ce programme est construit autour de filières dédiées pour assurer des intégrations complètes et adéquates et visant à améliorer l'efficacité globale. Il comprend notamment un examen approfondi des contrats et des clients à risque dans tous les pays afin d'évaluer correctement la juste valeur des contrats et de mettre en œuvre des actions correctives si nécessaire.

Dans le contexte d'une cession, une approche comparable est également mise en œuvre et a été appliquée avec succès lors de la cession d'Ingenico TSS. Différentes équipes ont été constituées avec une responsabilité définie. Sur la base des objectifs définis, les risques ont été identifiés et surveillés afin de garantir la bonne fin du processus.

compte de réserve du commerçant (le cas échéant), ou si le commerçant refuse ou n'est pas en mesure, en raison d'une fermeture, d'une faillite ou pour toute autre raison, de rembourser le Groupe pour une rétro-facturation, le Groupe supporte la perte pour le montant du remboursement versé au titulaire de la carte. Le niveau de risque varie en fonction du volume et de la valeur de transaction traité pour chaque commerçant et du délais qui existe entre la date de paiement par le consommateur final et la date de livraison ou réalisation du service. En outre, le Groupe est potentiellement responsable des transactions de paiement électronique frauduleuses ou des crédits initiés par les commerçants ou d'autres personnes. Toute augmentation des rétro-facturations non payées par les commerçants du Groupe pourrait avoir un effet négatif important sur l'activité, la situation financière, les résultats d'exploitation ou les perspectives du Groupe. De plus, pour chaque transaction, le Groupe fournit une garantie de performance au commerçant en ce qui concerne le paiement du titulaire de la carte. Par conséquent, le Groupe est exposé à un risque de crédit en cas de non-paiement par le titulaire de la carte, et de faillite du commerçant.



Gestion des risques

Worldline gère le risque de ses activités d'acquisition commerciale, en sélectionnant des clients financièrement sains et au travers d'une équipe dédiée (*Merchant Risk Management*) a été mise en place au sein de l'organisation *Quality, Security & Risk* et est chargée de la surveillance de ce risque marchand. Le Groupe surveille ces risques en sélectionnant des clients financièrement sains sur la base d'une analyse approfondie de la solvabilité des clients (sur la base des informations financières disponibles ou demandées au commerçant avant l'intégration). Dans le cas où les conditions ne sont pas remplies, le Groupe peut également demander différents types de garanties pour sécuriser sa position (par exemple, constitution de garanties, délégation d'assurance, etc.) et en vérifiant les flux de transactions quotidiens pour éviter une exposition excessive aux clients les plus risqués. De même, pendant la durée de vie du contrat, un suivi permanent est effectué pour éviter ou limiter les effets potentiels d'une faillite, notamment en ayant la possibilité contractuelle de lever des réserves ou toute garantie pertinente.

C.3.4.2 Risque de concentration

Le chiffre d'affaires global du Groupe est réparti entre un nombre relativement important de clients, le client le plus important représente 2,2% du chiffre d'affaires total du Groupe en 2022. Néanmoins, au sein de certains GBL du Groupe et des zones géographiques clés dans lesquelles le Groupe opère, un pourcentage important du chiffre d'affaires est attribuable à un nombre limité de clients. Par exemple, dans le secteur des Services Financiers (FS), les cinq clients les plus importants représentaient 33,1% du chiffre d'affaires de cette GBL en 2022, tandis que dans le secteur de la mobilité et des services transactionnels électroniques (MeTS), les cinq clients les plus importants représentaient 30,7% du chiffre d'affaires de cette GBL en 2022. Les deux pays clés où la concentration de la clientèle est la plus forte sont l'Allemagne, où les cinq plus gros clients représentent 25,7% des revenus de 2022 dans ce pays, et la France, où les cinq plus gros clients représentent 27,9% des revenus de 2022 dans ce pays. Compte tenu de ces concentrations, la perte d'un client pourrait avoir un impact important sur l'activité du Groupe, en particulier si le Groupe perd des clients clés pour les lignes d'activité mentionnées ci-dessus récentes.

Les contrats des clients du Groupe ont généralement une durée de trois à cinq ans. A la fin de la durée d'un contrat, les clients du Groupe ont le choix de renégocier leur contrat avec le Groupe, d'en augmenter ou d'en diminuer la portée, de chercher des concurrents du Groupe pour fournir des services identiques ou similaires ou de cesser d'externaliser l'activité concernée. L'incapacité à renouveler les contrats des clients pourrait avoir un impact négatif sur l'activité du Groupe. En outre, les clients peuvent chercher à obtenir des réductions de prix de la part du Groupe lorsqu'ils cherchent à renouveler ou à étendre des contrats, ou lorsque l'activité des clients connaît des changements de volume importants. En outre, certains clients peuvent chercher à réduire les prix précédemment convenus avec le Groupe en raison de la concurrence sur les prix, d'autres besoins économiques ou des pressions subies par le client. Si le Groupe ne parvient pas à conserver des taux de renouvellement élevés et des conditions contractuelles qui lui sont favorables, l'activité, les résultats d'exploitation ou la situation financière du Groupe pourraient être affectés de manière négative.

En outre, un certain nombre de fusions et de consolidations dans le secteur bancaire et des Services Financiers a eu lieu au cours des dernières années. Les fusions et consolidations d'institutions financières réduisent le nombre de clients et de clients potentiels du Groupe, ce qui pourrait avoir un impact négatif sur ses revenus ou entraîner le non-renouvellement de contrats existants.

Gestion des risques

Le Groupe surveille la concentration qu'il peut avoir dans certaines zones géographiques ou pour certaines activités et commerçants. Des limites ont été définies pour certaines activités, notamment pour les Services aux Commerçants, et sont surveillées par l'équipe de gestion du risque lié aux commerçants. Cette approche permet au Groupe d'éviter une concentration trop importante dans un certain type d'activité.

Pour attirer de nouveaux clients et réduire la concentration de clients dans certaines zones géographiques et certains secteurs d'activité, le Groupe exploite l'évolution du marché et favorise la diversité de son portefeuille.

Des enquêtes tactiques sur la satisfaction des clients sont régulièrement lancées pour s'assurer que les clients sont toujours satisfaits du niveau de qualité. Cela permet au Groupe d'avoir une assurance raisonnable sur l'attachement de certains clients importants aux produits et services de Worldline.

C.4 Procédures judiciaires

Le Groupe est impliqué dans des procédures judiciaires, administratives ou réglementaires dans le cours normal de son activité. Une provision est enregistrée par le Groupe dès lors qu'il existe une probabilité suffisante que de tels litiges entraînent des coûts à la charge de la Société ou de l'une de ses filiales et que le montant de ces coûts peut être raisonnablement estimé.

Le taux de contentieux et de litiges est bas, grâce en partie aux incitations à l'auto-assurance, à la promotion appuyée de la qualité des services rendus par le Groupe ainsi que l'intervention d'une Direction de la Gestion des Risques impliquée, qui assure un suivi efficace de la gestion des contrats depuis leur offre jusqu'à leur livraison, alertant immédiatement des potentielles difficultés. Tous litiges et contentieux d'une ampleur importante, actuels ou potentiels, font l'objet d'un suivi, d'un *reporting*, et d'une gestion appropriée ainsi que d'une analyse juridique effectuée par la Direction Juridique du Groupe. Ils font par ailleurs l'objet d'un rapport au Comité d'Audit de Worldline.

Des processus et politiques sont déployés afin d'assurer une identification à un stade précoce des risques de litiges et son suivi régulier en collaboration avec les différentes fonctions et directions.

Dans le cadre de la cession de TSS, certaines garanties limitées ont été accordées à l'acquéreur (en particulier au titre de litiges en matière commerciale et de propriété intellectuelle – voir section C.4.2) ainsi que pour des sujets fiscaux (voir section F.3.4 du Document d'Enregistrement Universel 2021) selon des modalités spécifiques prévues dans la documentation relative à la transaction. Ce montant a été comptabilisé dans le résultat net des activités non-poursuivies.

La Direction Générale considère que les provisions constituées sont suffisantes.

C

C.4.1 Litiges en matière sociale

Il y a environ 18 000 salariés dans le Groupe, et relativement peu de contentieux en matière sociale. Dans presque toutes les juridictions, il n'y a pas ou très peu de contentieux.

Le Groupe est partie défenderesse à un très faible nombre de contentieux en matière sociale et estime que la plupart de ces

contentieux sont dépourvus en tout ou partie de fondement et font l'objet d'une provision appropriée.

Le montant total des provisions pour litige en matière sociale figurant dans les comptes consolidés clos au 31 décembre 2022, était de 3,2 millions d'euros.

C.4.2 Litiges en matière commerciale et propriété intellectuelle

Il existe un faible nombre de litiges en matière commerciale au sein du Groupe (y compris hérités des acquisitions de SIX Payment Services et d'Ingenico) compte tenu de la taille du Groupe et de son secteur d'activité.

Le Groupe est également confronté à un petit nombre de litiges en matière de propriété intellectuelle ou de pratiques déloyales (y compris hérités des acquisitions de SIX Payment Services et d'Ingenico) dont la plupart sont, de l'avis du Groupe, considérés, de nature largement spéculative et dans lesquelles les réclamations sont considérées comme surévaluées et sans fondement.

Comme inscrit dans les comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2022, le montant total des provisions pour risques et litiges commerciaux, qui couvrent les litiges commerciaux et contentieux identifiés, s'élève à 90,1 millions d'euros.

En 2022, l'augmentation des provisions en matière commerciale et de propriété intellectuelle est liée en particulier aux garanties accordées à l'acquéreur de TSS selon des termes et conditions spécifiques prévus dans la documentation de la transaction et qui ont été comptabilisées dans le résultat net des activités non-poursuivies.



C.4.3 Litiges en matière fiscale

Le Groupe est engagé dans un certain nombre de litiges fiscaux habituels, d'audits et de contentieux. Ces réclamations sont généralement résolues par le biais de procédures administratives non contentieuses. Ces litiges n'ont pas d'effet significatif sur la situation financière ou les résultats de la Société ou du Groupe et sont provisionnés le cas échéant de manière appropriée.

Au 31 décembre 2022, 6,6 millions d'euros ont été enregistrés par le Groupe concernant des litiges fiscaux. Les provisions pour litiges fiscaux ne concernent que les risques liés à la TVA.

C.4.4 Autres procédures gouvernementales, juridiques, judiciaires ou arbitrales

Le Groupe n'est partie qu'à un petit nombre de procédures en matière de droit de la concurrence héritées de l'acquisition de SIX Payment Services. Le montant total de provisions associées au 31 décembre 2022 est de 7,6 millions d'euros.

SIX Payment Services Ltd (désormais dénommée Worldline Switzerland Ltd, suite à un changement de dénomination sociale) est partie à une procédure judiciaire devant le Tribunal Administratif Fédéral Suisse (« TAF ») mentionnée en section F.4.5 du Document de Référence 2018 et décrite dans le contexte de l'acquisition de SIX Payment Services et enregistré auprès de l'AMF le 31 octobre 2018 sous le numéro d'enregistrement E-18-070 (le « Document E »). Le 21 mai 2019, Worldline a été informé que le jugement rendu par le TAF le 18 décembre 2018 a confirmé la sanction prononcée par la

Commission Suisse de la Concurrence. Un recours a été formé le 20 juin 2019 et dans l'attente d'un nouveau jugement, la décision du TAF n'était pas exécutoire. Le 2 novembre 2022, le Tribunal Fédéral Suisse a rejeté le recours formé contre la sanction, et l'amende prononcée est devenue exécutoire. Comme indiqué dans le Document E, le montant de l'amende était provisionné dans les comptes de SIX Payment Services avant l'acquisition et a été pris en compte dans le prix d'acquisition de SIX Payment Services.

A la date du présent Document d'Enregistrement Universel, à l'exception des éléments décrits ci-dessus, il n'existe pas, à la connaissance du Groupe, d'autre procédure gouvernementale, juridique, judiciaire ou arbitrale susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et/ou du Groupe.



Gouvernance d'entreprise et capital

D.1	Gouvernement d'entreprise	366	D.2	Rémunération des mandataires sociaux	416
D.1.1	Conformité au Code AFEP-MEDEF – Référentiel en matière de gouvernance d'entreprise	366	D.2.1	Politiques de rémunération des mandataires sociaux pour 2023	416
D.1.2	Direction	367	D.2.2	Éléments de la rémunération versée ou attribuée aux mandataires sociaux pour l'exercice 2022, soumis au vote des actionnaires	434
D.1.3	Conseil d'administration : composition et principes d'organisation	370	D.2.3	Plans d'actions de performance et plans d'options de souscription ou d'achat d'actions	451
D.1.4	Fonctionnement du Conseil d'administration	404	D.3	Evolution du capital et performance boursière	463
D.1.5	Fonctionnement des comités du Conseil d'administration	407	D.3.1	Informations de base	463
D.1.6	Evaluation des travaux du Conseil d'administration	414	D.3.2	Dividendes	464
			D.3.3	Documentation	464
			D.3.4	Capital	465
			D.3.5	Performance boursière	472



D.1 Gouvernement d'entreprise

Ce rapport a été élaboré avec la contribution des Comités des Nominations et des Rémunérations. Il contient notamment les informations relatives aux :

- rémunérations des mandataires sociaux ; et
- aux divers aspects du fonctionnement des organes d'administration et de direction de la Société.

D.1.1 Conformité au Code AFEP-MEDEF – Référentiel en matière de gouvernance d'entreprise

La Société se conforme au Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées de l'AFEP et du MEDEF (le « Code AFEP-MEDEF ») dans sa version révisée en décembre 2022 consultable sur les sites internet de l'AFEP et du MEDEF.

Conformément à la règle « appliquer ou expliquer¹ », à la suite de l'évaluation annuelle du Conseil d'administration du 21 mars 2023 sur la mise en œuvre par la Société des principes de gouvernance, la Société considère se conformer aux recommandations du Code AFEP-MEDEF à l'exception de la recommandation suivante :

Recommandation du Code AFEP-MEDEF

Justification

Plafond de l'indemnité de départ (article 26.5.1)

L'indemnité de départ ne doit pas excéder, le cas échéant, deux ans de rémunération (fixe et variable annuelle)

- Après l'annonce en 2019 par Atos SE de la distribution en nature d'environ 23,5% du capital social de Worldline à ses actionnaires et depuis le 1^{er} février 2019, Gilles Grapinet n'exerce plus aucune fonction ni activité au sein d'Atos. Depuis lors, il consacre l'intégralité de son temps à l'exercice de ses fonctions de Directeur Général de Worldline.
- Toutefois, suite à ce transfert, Gilles Grapinet a perdu ses droits à retraite supplémentaires préalablement acquis au titre des conditions de performance du plan de retraite supplémentaire d'Atos.
- A cet égard, le Conseil d'administration de Worldline a décidé, sur la base des recommandations du Comité des Nominations et du Comité des Rémunérations, que les droits précédemment accumulés par le Directeur Général au sein d'Atos (lorsque Worldline était contrôlée et consolidée par Atos SE), ne devraient pas être affectés par son changement de statut et a décidé de mettre en place le mécanisme de compensation suivant.
- Worldline s'est engagée à payer au Directeur Général, et sous conditions de performance, en cas de départ contraint (sauf faute lourde) et sous réserve de ne plus exercer d'activité professionnelle au moment du départ à la retraite, une garantie compensant la perte des droits acquis par Gilles Grapinet au cours de ses dix années de présence au sein du groupe Atos au titre du plan de retraite supplémentaire Atos. Cette indemnité pourrait, selon la date de départ de Gilles Grapinet et en cas de versement unique, être supérieure ou inférieure à deux ans de rémunération (fixe et variable).
Il est rappelé qu'aucune garantie ne sera versée en cas de :
 - démission (sauf classement en invalidité de 2^e ou 3^e catégorie) ; ou ;
 - départ volontaire de la Société afin de faire valoir ses droits à la retraite supplémentaire.Par ailleurs, dans le cas où elle serait versée, le montant total cumulé des sommes suivantes :
 - (i) cette garantie ;
 - (ii) les droits perçus au titre du plan de retraite supplémentaire 2019 maintenant gelé (Loi Pacte) ; et
 - (iii) les droits perçus au titre d'un plan futur.ne peut en aucun cas être supérieur à l'équivalent de la rente prévue dans le plan Atos, soit 291 000 euros/an lorsque Gilles Grapinet aura liquidé ses droits à la retraite (régime de base).
- Les conditions relatives au paiement de cette garantie compensatrice² sont décrites à la section D.2.
- La garantie compensatrice reste pleinement en vigueur après que le régime de retraite supplémentaire à prestations définies dont bénéficie Gilles Grapinet ait été mis en conformité avec la « Loi Pacte ».

Le détail de la mise en œuvre du Code AFEP-MEDEF par la Société est disponible sur le [site internet de Worldline](#).

¹ Prévues à l'article L. 22-10-10 du Code de commerce et à l'article 28.1 du Code AFEP-MEDEF.

² Qui peut être payée en un versement unique ou en rente viagère selon la décision du Conseil d'administration.

D.1.2 Direction

D.1.2.1 Mode de direction

Depuis le 25 octobre 2021, les fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général sont exercées par deux personnes distinctes, Bernard Bourigeaud en tant que Président du Conseil d'administration et Gilles Grapinet en tant que Directeur Général.

Ainsi, le 25 octobre 2021, le Conseil d'administration, sur recommandation du Comité des Nominations, a :

- approuvé la séparation des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général en résultant ;
- nommé, avec effet immédiat, Bernard Bourigeaud en qualité de Président non exécutif du Conseil d'administration, en remplacement de Gilles Grapinet dans sa fonction de Président, pour la durée restant à courir de son mandat d'administrateur (soit jusqu'à l'Assemblée Générale des Actionnaires qui sera convoquée en 2023 pour approuver les comptes de 2022) ;
- confirmé les mandats respectifs de Gilles Grapinet en tant que Directeur Général et de Marc-Henri Desportes en tant que Directeur Général Délégué (soit jusqu'à l'Assemblée Générale qui sera convoquée en 2023 pour approuver les comptes de 2022) et ;
- confirmé le mandat de Georges Pauget en qualité d'Administrateur Référent.

La décision de séparation des fonctions de Directeur Général et de Président du Conseil d'administration résulte de la nomination de Bernard Bourigeaud en tant que Président du Conseil d'administration, tel que convenu dans le cadre de l'acquisition d'Ingenico. Cette décision a été prise compte tenu de son profil, ayant occupé des postes de haut niveau, notamment en tant que Président du Conseil d'administration de Worldline IGSA¹ et bénéficiant d'une expérience approfondie et de longue date dans les secteurs de l'informatique et des paiements.

En ce qui concerne la fonction de Directeur Général Délégué, Marc-Henri Desportes occupe cette fonction depuis le 1^{er} août 2018. A ce titre, il assiste le Directeur Général et supervise les activités opérationnelles (opérations, Lignes de Services, transformation et PMO²). Ceci permet au Directeur Général de se concentrer sur le développement stratégique de la Société, y compris les nouvelles acquisitions, les partenariats avec les banques ainsi que la représentation des intérêts du Groupe dans les instances majeures de coopération entre acteurs de l'écosystème des paiements³.

Le 20 février 2023, lors de l'examen des prochains renouvellements de mandats des administrateurs (voir section D.1.3.1.2) et du mode de gouvernance, le Conseil d'administration, sur recommandation du Comité des Nominations, a :

- confirmé le mode de gouvernance actuel tel que décrit ci-dessus, consistant à ce que les rôles de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général soient exercés par deux personnes différentes ;

- confirmé le mandat de Gilles Grapinet en tant que Directeur Général sous réserve que son mandat d'administrateur soit renouvelé par l'Assemblée Générale des Actionnaires qui se tiendra en 2023 pour la durée dudit mandat. En effet, le mandat de Gilles Grapinet en tant que Directeur Général est caractérisé par le succès du développement et de la transformation du Groupe depuis l'introduction en bourse de la Société en 2014 notamment par (i) la séparation du Groupe Atos en mai 2019, (ii) son entrée dans l'indice CAC40 en mars 2020, (iii) l'atteinte d'objectifs sécurisés année après année, en particulier dans le cadre du plan à 3 ans 2019-2021, se traduisant par une multiplication par quatre du chiffre d'affaires, par trois des effectifs, par cinq de la capitalisation boursière et par trois du cours de l'action Worldline, soutenue par des acquisitions transformatrices, notamment celle de SIX Payment Services et plus récemment d'Ingenico. En tant qu'administrateur et Directeur Général, Gilles Grapinet continuerait d'apporter au Conseil d'administration sa connaissance approfondie des activités et des défis du Groupe, son leadership et sa vision de la trajectoire du Groupe, qui sont essentiels pour le Conseil d'administration et les opérations de la Société dans le monde entier tout au long du plan stratégique à 3 ans en cours, y compris les synergies importantes résultant de l'intégration du groupe Ingenico et les prochaines étapes de la transformation du Groupe pour accélérer sa trajectoire de croissance durable, atteindre une nouvelle échelle et générer des gains d'efficacité supplémentaire, ainsi que pour mettre en œuvre le programme de transformation de la RSE (Trust 2025).

- confirmé le mandat de Marc-Henri Desportes en tant que Directeur Général Délégué, pour la durée du mandat de Gilles Grapinet en tant que Directeur Général ;

- confirmé le mandat de Bernard Bourigeaud en tant que Président non exécutif du Conseil d'administration pour un mandat de 2 ans (soit jusqu'à l'Assemblée Générale des Actionnaires qui se tiendra en 2025 pour approuver les comptes 2024) sous réserve que (i) le renouvellement de son mandat d'administrateur et (ii) le relèvement de la limite d'âge⁴ pour l'exercice de la fonction de Président du Conseil d'administration soient approuvés par les actionnaires lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires 2023 tel que proposé à l'unanimité par le Conseil d'administration sur recommandation du Comité des Nominations (Bernard Bourigeaud s'étant abstenu de voter en raison de son intérêt).

Il a été considéré pertinent, compte tenu de la forte motivation et de l'intérêt de toutes les parties prenantes, en particulier la Société et les actionnaires, de le maintenir en tant que Président du Conseil d'administration (i) tout au long du plan stratégique à 3 ans en cours, y compris les synergies importantes résultant de l'intégration d'Ingenico Group et la prochaine étape des programmes visant à passer à une culture combinée avec des gains d'efficacité (ii) tout au long des travaux en cours afin de mettre en œuvre les étapes restantes du plan redimensionnement du Conseil d'administration en coordination avec le Comité des Nominations et l'Administrateur Référent pour préserver une composition équilibrée du Conseil d'administration (voir la section D.1.3.1.1), de maintenir un fonctionnement efficace

¹ Anciennement Ingenico Group SA.

² Pour plus d'informations, voir l'interview de Marc-Henri Desportes dans le Rapport Intégré.

³ Comme, par exemple, European Payment Initiative (EPI).

⁴ En effet, afin de permettre le renouvellement du mandat de Bernard Bourigeaud en tant que Président du Conseil, un rôle qu'il a rempli avec un leadership positif reconnu au sein de cet organe et permettant un fonctionnement harmonieux et efficace de ce dernier, les statuts de Worldline SA devront être modifiés afin de porter de 79 à 81 ans la limite d'âge du Président du Conseil d'administration.



Gouvernance d'entreprise et capital

Gouvernement d'entreprise

et harmonieux du Conseil d'administration tout au long de son parcours de transformation et d'assurer une succession fluide (voir section D.1.3.1.1) et (iii) de bénéficier de sa profonde expérience et de sa connaissance du groupe Ingenico récemment acquis par Worldline mais plus généralement de l'industrie des paiements, du secteur technologique et de la gouvernance des sociétés cotées. Cela permettrait également au Conseil d'administration de bénéficier de son leadership très positif et efficace au sein du Conseil d'administration et de sa contribution extrêmement précieuse aux travaux du Conseil d'administration depuis qu'il a rejoint Worldline il y a deux ans en mettant l'accent sur l'humain et les affaires, comme le souligne une fois de plus l'évaluation annuelle du Conseil d'administration (voir la section D.1.6) .

- confirmé le mandat de Georges Pauget en tant qu'Administrateur Référent pour la durée restante de son mandat d'administrateur (c'est-à-dire jusqu'à l'Assemblée Générale des Actionnaires qui se tiendra en 2025 pour statuer sur les comptes de 2024).

Equilibre dans la répartition des pouvoirs

Le Conseil d'administration a jugé que l'équilibre de la gouvernance était garanti notamment grâce à :

- la séparation des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général ;
- la présence d'un Administrateur Référent indépendant ;
- le taux particulièrement élevé d'administrateurs indépendants au sein du Conseil et des comités spécialisés ;
- la présence d'administrateurs représentant les salariés au sein du Conseil d'administration et de quelques comités spécifiques notamment le Comité des Rémunérations ; et
- les limitations imposées aux pouvoirs du Directeur Général.

Cette structure de gouvernance, encadrée par le Règlement Intérieur du Conseil d'administration (le « Règlement Intérieur du Conseil »), offre ainsi les garanties nécessaires au respect des meilleures pratiques de gouvernance.

Pouvoirs de l'Administrateur Référent

L'Administrateur Référent dispose de pouvoirs renforcés avec des missions et des responsabilités élargies, en particulier concernant la fixation de l'ordre du jour des réunions du Conseil (« Réunions du Conseil ») et l'animation du dialogue avec les actionnaires (voir section D.1.3.5).

Indépendance et pouvoirs des Conseils et Comités

La composition du Conseil d'administration (« Composition du Conseil ») et la politique de diversité de la composition du Conseil contribuent à l'équilibre des pouvoirs notamment grâce à la proportion élevée d'administrateurs indépendants (70%), permettant au Conseil d'exercer pleinement ses fonctions de contrôle. Les comités sont tous présidés par des administrateurs indépendants, à l'exception du Comité des Nominations et du Comité Stratégie et Investissements conformément aux accords conclus avec SIX Group AG (voir section E.8 du Document d'Enregistrement Universel 2021).

Limitations des pouvoirs du Directeur Général

Le Directeur Général dispose des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société, dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration.

Le Règlement Intérieur prévoit des limitations de pouvoirs dépassant les exigences légales au-delà desquelles toute décision doit faire l'objet d'une autorisation préalable du Conseil d'administration (voir la section D.1.2.3). Ainsi, le Conseil d'administration doit approuver les projets d'investissements stratégiques et toute opération significative.

D.1.2.2 Comité Exécutif

Le Directeur Général et le Directeur Général Délégué sont assistés dans leurs fonctions par un Comité Exécutif Opérationnel et un Comité Exécutif Stratégique. Pour plus de détails, se référer à la section Gouvernance de Worldline dans le Rapport Intégré.

D.1.2.3 Limitations aux pouvoirs du Directeur Général et du Directeur Général Délégué (article 3.2 du Règlement Intérieur du Conseil)

Le Directeur Général et le Directeur Général Délégué doivent soumettre à l'autorisation préalable du Conseil d'administration les décisions suivantes :

- acquisition ou vente de participations excédant 50 millions d'euros ;
- acquisition ou vente d'actifs excédant 50 millions d'euros ;
- acquisition d'actifs ou de participations au-delà de l'activité habituelle du Groupe excédant 50 millions d'euros ;
- acquisition ou vente de biens immobiliers excédant 25 millions d'euros ;
- alliance stratégique ou partenariat excédant 50 millions d'euros ou qui pourrait avoir un impact structurant pour le Groupe ;
- garanties de maison mère excédant la délégation octroyée au Directeur Général ;
- entrée d'un tiers au capital d'une filiale significative ;
- financement et emprunt excédant 100 millions d'euros ; et
- toute opération significative se situant hors des activités courantes ou de la stratégie d'entreprise qui a été définie (soit excédant 25 millions d'euros ou jugée significative pour le Groupe).

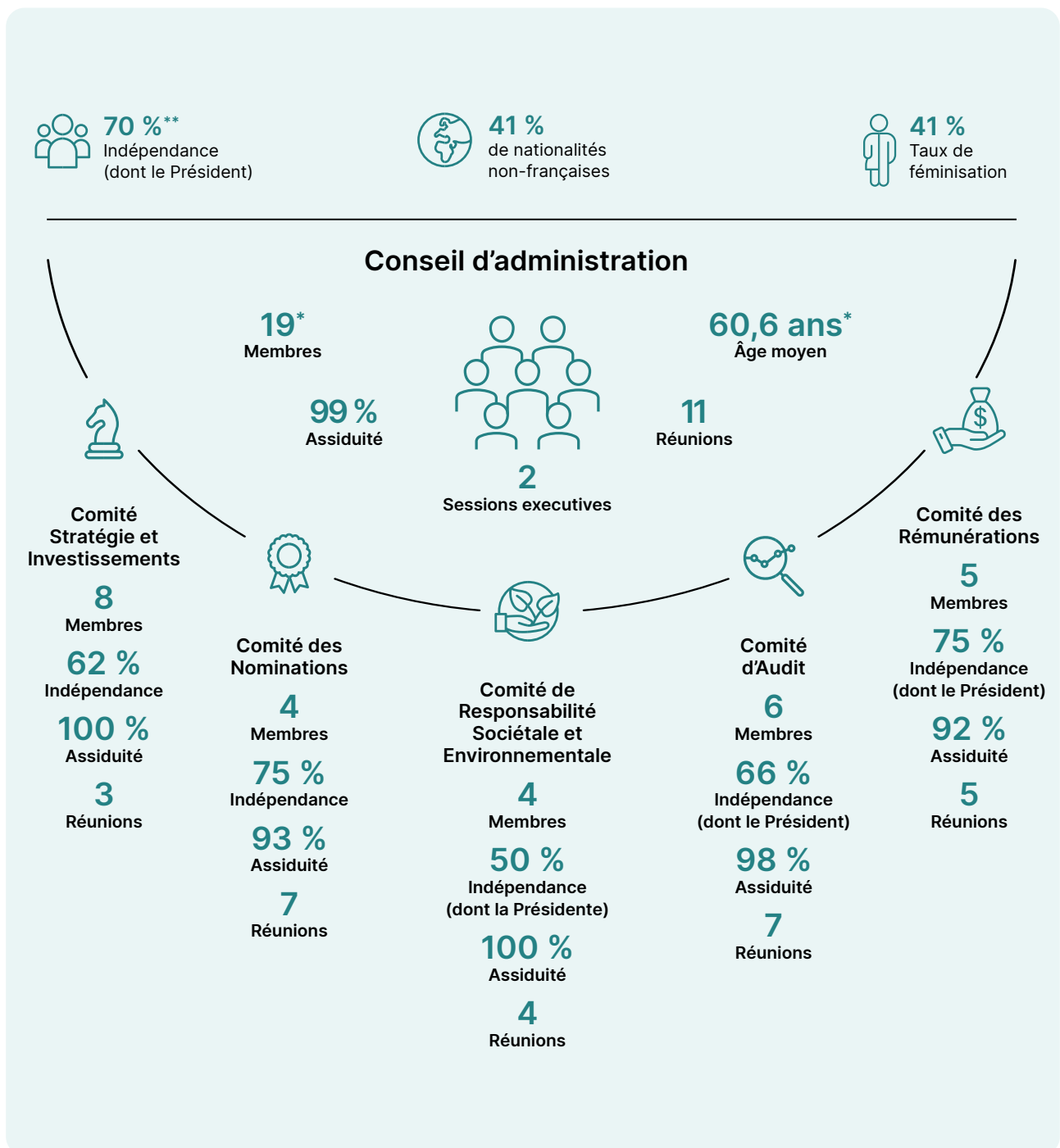
D.1.2.4 Politique de mixité au sein des instances dirigeantes (Comité Exécutif et 10% des personnes exerçant les plus hautes responsabilités)

Au cours de l'exercice 2022, le Conseil s'est assuré de la mise en place par la Direction Générale d'une politique de non-discrimination et de diversité notamment en termes de diversité des genres au sein des instances dirigeantes. La politique et la stratégie du Groupe sur ces domaines sont détaillées à la section A.3.



D.1.3 Conseil d'administration : composition et principes d'organisation

Composition et travaux du Conseil d'administration en 2022



* Comprendant deux administrateurs représentant les salariés et ne tenant pas compte du censeur.
** Les administrateurs représentant les salariés ne sont pas pris en compte pour le calcul.

D.1.3.1 Composition du Conseil d'administration

Modification de la composition du Conseil d'administration et de ses comités en 2022

Il n'y a pas eu de changement dans la composition du Conseil d'administration et de ses comités entre le 1^{er} janvier 2022 et la date du présent Document d'Enregistrement Universel,

à l'exception de la démission d'Arnaud Lucien en tant qu'administrateur représentant les salariés et membre du Comité Social et Environnement et de la nomination de son successeur, Olivier Lorieau en tant qu'administrateur représentant les salariés (voir section D.1.3.6.2).

D.1.3.1.1 Une composition équilibrée

	Informations personnelles				Expérience			Position au Conseil			
	Nom	Age	Sexe	Nationalité	Nombre d'actions	Nombre de mandats dans les sociétés cotées	Indépendance ¹	Date initiale de nomination	Echéance du mandat	Ancienneté au Conseil en tant qu'administrateur	Membre de Comité
Directeur Général	Gilles Grapinet	59	M	Française	172 998	0 ²	Non	30 avril 2014	AGA 2023 ²	8	SI/SER
Président	Bernard Bourigeaud	78	M	Française	59 755	0	Oui	28 octobre 2020	AGA 2023 ²	2	SI
Administrateur Référent	Georges Pauget	75	M	Française	750	0	Oui	30 avril 2019	AGA 2025	3	-
	Gilles Arditti ¹⁰	67	M	Française	20 001	0	Oui ³	30 avril 2014	AGA 2023 ²	8	SI
	Agnès Audier	58	F	Française	1 661	2	Oui	28 octobre 2020	AGA 2024	2	SER
	Aldo Cardoso	66	M	Française	1 500	3 ⁴	Oui	13 juin 2014	AGA 2023 ²	8	A*/SI
	Giulia Fitzpatrick	63	F	Américaine, Italienne	750	0	Non	30 novembre, 2018	AGA 2023 ²	4	A/SER
	Lorenz von Habsburg Lothringen	67	M	Autrichienne, Belge	990	0	Non	30 avril 2019	AGA 2024	3	N*/R/SI
	Mette Kamsvåg	51	F	Norvégienne	1 000	1	Oui	30 avril 2019	AGA 2025	3	A/SI
	Danielle Lagarde	62	F	Française	2 748	0	Oui	12 décembre 2016	AGA 2024	6	N/R/SER*
	Caroline Parot	50	F	Française	1 587	1	Oui	28 octobre 2020	AGA 2025	2	A
	Luc Rémont	53	M	Française	1 500	1	Oui	13 juin 2014	AGA 2025 ⁵	8	N/R*
	Daniel Schmucki	54	M	Suisse	750	0	Non	19 mars 2020	AGA 2024	2	A/SI*
	Nazan Somer Özelgin	59	F	Turque	1 571	2	Oui	28 octobre 2020	AGA 2024	2	-
	Thierry Sommelet	53	M	Française	750	3	Oui	28 octobre 2020	AGA 2023 ²	2	N/R/SI
	Dr. Michael Stollarz	56	M	Allemande	1 570	0	Non	28 octobre 2020	AGA 2025	2	-
Administrateurs	Susan M. Tolson	60	F	Américaine	1 500	2	Oui	13 juin 2014	AGA 2025 ⁵	8	A
Administrateurs représentant les salariés	Marie-Christine Lebert	59	F	Française	1 001 ⁶	0	Non	17 mai 2019	AGA 2023	3	R
	Olivier Lorieau ⁵	55	M	Française	0 ⁶	0	Non	9 juin 2022	AGA 2023	< 1	-
Censeur	Johannes Dijsselhof	57	M	Néerlandaise	NA ⁶	NA	NA	19 mars 2020	AGA 2023 ⁸	NA	-

Au 31 décembre 2022.

AGA : Assemblée Générale Annuelle ; C : Comité d'Audit ; N : Comité des Nominations ; R : Comité des Rémunérations ; RSE : Comité de Responsabilité Sociétale et Environnementale ; SI : Comité Stratégie et Investissements.

* Président

¹ L'analyse de l'indépendance de chacun des administrateurs est détaillée à la section D.1.3.4.2.

² Nomination proposée en qualité d'administrateur indépendant d'Orange SA en 2023.

³ Il est proposé de soumettre aux actionnaires le vote sur le renouvellement du mandat de ces administrateurs à l'Assemblée Générale Annuelle 2023 pour approuver les comptes de 2022.

⁴ Depuis son départ d'Atos en février 2022, Gilles Arditti est qualifié d'administrateur indépendant (voir section D.1.3.4.2 pour plus de détails).

⁵ Son mandat d'administrateur chez Imerys expirera lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires d'Imerys de 2023 pour approuver les comptes de 2022 et ne sera pas renouvelé.

⁶ Démission envisagée en tant qu'administrateur en 2023 dans le cadre du redimensionnement du Conseil d'administration (voir section D.1.3.1.1).

⁷ Conformément aux dispositions du Règlement Intérieur du Conseil d'administration, les administrateurs représentant les salariés et le censeur sont exemptés de l'obligation d'être propriétaires d'actions de la Société.

⁸ Tel que mentionné dans la section D.1.3.6.2, Olivier Lorieau a été nommé en remplacement d'Arnaud Lucien et son mandat est effectif depuis la fin de l'Assemblée Générale Annuelle de 2022.

⁹ Le renouvellement du mandat de censeur ne sera pas proposé aux actionnaires lors de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2023 pour approuver les comptes de 2022 dans le cadre du redimensionnement du Conseil (voir section D.1.3.1.1)

¹⁰ Invité à titre consultatif du Comité d'Audit



Gouvernance d'entreprise et capital

Gouvernement d'entreprise

La composition actuelle du Conseil d'administration résulte de la volonté d'aboutir à un Conseil équilibré notamment en ce qu'il s'agit d'indépendance et de représentation des actionnaires. A cet égard, cet équilibre est le résultat d'accords passés et existants découlant des opérations stratégiques réalisées par le Groupe¹ et tient compte du niveau d'indépendance, de l'équilibre entre les genres, de la diversité et des compétences requis pour le Conseil d'administration. Son objectif est également d'assurer une représentation adéquate des principaux actionnaires et partenaires stratégiques de la Société, tels que SIX Group AG, actionnaire stratégique et partenaire commercial de Worldline ; Bpifrance, actionnaire significatif de la Société ; et DSV Group, partenaire dans le cadre de la joint-venture PAYONE.

Sur la base des travaux du Comité des Nominations, le Conseil a ainsi conclu en 2020 que la représentation de SIX Group AG en son sein avec trois administrateurs et un censeur permettait d'atteindre cet équilibre tout en reflétant le statut d'actionnaire principal de SIX Group AG, son soutien déterminant pour le développement du Groupe depuis l'acquisition de SIX Payment Services, ainsi que son statut de partenaire commercial clé du Groupe tout en évitant l'écueil d'une surreprésentation de SIX Group AG au Conseil.

SIX Group AG demeure néanmoins l'actionnaire principal de la Société avec 10,6% du capital social et 18,40% des droits de vote au 31 décembre 2022 (voir la section D.3).

Le Conseil d'administration comprend actuellement un censeur. Cette fonction a été créée dans le cadre de l'acquisition de SIX Payment Services en 2018. Le censeur apporte une contribution utile aux travaux du Conseil et, le cas échéant, aux travaux de ses comités. Le Règlement Intérieur du Conseil (auquel sont annexés la Charte des administrateurs et le Guide de prévention des délits d'initiés) est applicable au censeur. Ainsi, ce dernier est soumis aux mêmes obligations de confidentialité et de gestion des conflits d'intérêts imposées aux administrateurs et qui leur sont régulièrement rappelées. Conformément aux accords conclus avec SIX Group AG lors de l'acquisition de SIX Payment Services, le censeur et les administrateurs bénéficient du même niveau de rémunération pour leur contribution effective aux travaux du Conseil d'administration. Dans le cas particulier de Johannes Dijsselhof, cette rémunération est cohérente avec son haut degré d'engagement et d'assiduité envers le Conseil d'administration. Sa contribution effective aux travaux du Conseil a été considérée comme pertinente compte tenu de sa longue expérience dans le domaine bancaire et financier et de sa connaissance approfondie de l'activité de SIX Payment Services, dans le contexte notamment de la mise en œuvre des plans de synergie liés à cette acquisition. En tout état de cause, la politique de rémunération applicable au censeur a été approuvée par l'Assemblée Générale des Actionnaires de 2022 à une large majorité (voir section D.2.2.4).

Dans le cadre du redimensionnement du Conseil d'administration qui sera mis en place à partir de 2023, il est envisagé que la fonction de censeur soit supprimée à compter de l'Assemblée Générale des Actionnaires de 2023.

Pour rappel, le Conseil d'administration a été élargi de 10 à 17 membres² dans le cadre de l'acquisition d'Ingenico qui a été

finalisée en 2020, reflétant ainsi le caractère amiable de cette transaction.

Dans ce contexte, le Comité des Nominations a entamé, dès l'exercice 2021, des discussions et des travaux en vue de potentiellement réduire le nombre d'administrateurs. Le but de ces travaux est de permettre au Conseil d'administration, à terme et au moment opportun, de retrouver une taille plus conforme à la taille habituelle des Conseils d'administration de sociétés comparables.

Sur recommandation du Comité des Nominations, le Conseil d'administration a finalement décidé début 2022 de réduire sa taille avec une cible de 13 administrateurs (plus 2 administrateurs salariés³, et 1 représentant du Comité Economique et Social) à l'horizon 2024. Cette réduction serait réalisée progressivement à partir de l'exercice 2023 avec les démissions envisagées de Luc Rémont et de Susan M. Tolson et du non-renouvellement du mandat de Johannes Dijsselhof en tant que censeur. L'identification des administrateurs qui quitteraient le Conseil d'administration en 2023 tient compte en particulier de la disponibilité de la personne pour exercer ses fonctions compte tenu des mandats détenus dans d'autres sociétés, des contributions et des compétences au niveau du Conseil d'administration et des zones géographiques définies comme des priorités stratégiques de la Société à ce stade.

En vue de ce redimensionnement, le Conseil d'administration, réuni le 20 février 2023, a convenu de revoir la composition de ses comités spécialisés, sur la base des travaux et de la recommandation du Comité des Nominations, lors de sa réunion suivant l'Assemblée Générale des Actionnaires qui se tiendra en 2023.

Parallèlement, le Comité des Nominations poursuit ses travaux pour mettre en place le redimensionnement du Conseil d'administration en 2024 et identifier les deux administrateurs supplémentaires qui pourraient quitter le Conseil en 2024.

A cet égard, il est rappelé que le Conseil d'administration a défini, sur recommandation du Comité des Nominations, les principes suivants :

- **égalité de traitement des administrateurs** : Tous les mandats d'administrateurs seront en jeu pour permettre au Comité et au Conseil de revoir et redimensionner sa composition (indépendamment de leurs dates de renouvellement respectives applicables selon le processus de renouvellement échelonné mis en place) ;
- **représentation équilibrée des principaux actionnaires et partenaires stratégiques** : La représentation des principaux actionnaires et partenaires stratégiques de la Société au sein du Conseil en proportion adéquate dans le Conseil cible devra être discutée en considération des accords passés et de la réduction envisagée ;
- **se conformer aux exigences légales et aux recommandations du Code AFEP-MEDEF** ;
- **maintenir un haut niveau d'indépendance** ;
- **maintenir la complémentarité et l'adéquation des profils et des compétences** avec une expérience et une expertise fortes.

¹ En particulier, le Business Combination Agreement signé entre Worldline et Ingenico ; la Lettre-Accord signée entre Worldline et SIX Group AG ; le pacte d'actionnaires signé entre Worldline et Deutscher Sparkassen Verlag GmbH ; et l'accord signé entre Worldline et Bpifrance Participations décrits au paragraphe E.8 du Document d'Enregistrement Universel 2021.

² Ne tenant pas compte des administrateurs représentant les salariés.

³ Conformément à la Loi Pacte.

D.1.3.1.2 Renouvellements proposés à l'Assemblée Générale 2023

Sur recommandation du Comité des Nominations, le Conseil d'administration proposera aux actionnaires, lors de la prochaine Assemblée Générale devant se réunir le 8 juin 2023, de décider du renouvellement des mandats d'administrateurs de :

- Gilles Grapinet, Directeur Général ;
- Bernard Bourigeaud, Président du Conseil d'administration (administrateur indépendant) ;
- Gilles Arditti (administrateur indépendant) ;
- Aldo Cardoso (administrateur indépendant) ;
- Giulia Fitzpatrick (sur proposition de SIX Group AG) ; et
- Thierry Sommelet (administrateur indépendant, sur proposition de Bpifrance Participations).

Il convient de noter que les objectifs et les contraintes légales en matière de diversité des genres, de nationalités et d'indépendance ont été passés en revue et pris en considération pour l'analyse des renouvellements proposés. Dans le cadre de l'examen des candidats au renouvellement, le Comité des Nominations et le Conseil d'administration ont réexaminé le profil des candidats, leurs expériences et leurs compétences utiles au Conseil. Ils se sont également assurés

que les membres n'occupaient pas un nombre excessif de fonctions d'administrateurs dans des sociétés cotées, leur permettant ainsi de consacrer le temps et l'attention nécessaires à leurs fonctions. Le Conseil a également tenu compte de leur précieuse contribution à ses travaux ainsi qu'à ceux des comités et de leurs taux d'assiduité individuels très élevés qui témoignent de leur engagement.

Les motifs ayant conduit le Conseil, sur recommandation du Comité des Nominations, à proposer le renouvellement de chacun de ces candidats aux fonctions d'administrateur figureront dans la brochure de convocation des actionnaires à l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2023 pour approuver les comptes de 2022. Ces renouvellements et la durée de mandat proposés sont toutefois soumis à la taille finale qui sera choisie par le Conseil d'administration (voir section D.1.3.1.1 pour plus de détails).

En ce qui concerne les administrateurs représentant les salariés, il convient de noter que le Comité d'Entreprise Européen et le Comité Social et Economique désigneront tous deux une personne au Conseil d'administration. Cette désignation sera effective à l'issue de l'Assemblée Générale des Actionnaires qui se tiendra en 2023 pour approuver les comptes de 2022. Comme pour les autres administrateurs, leurs mandats respectifs seront d'une durée de trois ans conformément aux statuts de la Société (voir section D.1.3.6.2).



D.1.3.1.3 Biographies des administrateurs

Gilles Grapinet	
<p>Compétences clés :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Gestion ● Services de paiement, secteur bancaire ● RSE ● Gouvernance ● M&A, Stratégie <p>Taux d'assiduité en 2022 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Conseil d'administration : 100% ● Comité S&I : 100% ● Comité RSE : 100% <p>Adresse professionnelle : Tour Voltaire – 1, place des Degrés CS81162 92059 Paris La Défense Cedex – France</p> <p>Nombre d'actions : 172 998</p> <p>Date de naissance (et âge) : 3 juillet 1963 (59 ans)</p> <p>Nationalité : Française</p> <p>Première nomination : 30 avril 2014</p> <p>Renouvellement : 9 juin 2020</p> <p>Fin du mandat : AG 2023 statuant sur les comptes de l'exercice 2022</p>	<p>Membre du Comité Stratégie et Investissements (S&I) Membre du Comité de Responsabilité Sociétale et Environnementale (RSE)</p> <p>BIOGRAPHIE – EXPERIENCE PROFESSIONNELLE – DOMAINES D'EXPERTISE</p> <p>Diplômé de l'Ecole Nationale d'administration (ENA), Gilles Grapinet a intégré l'Inspection Générale des Finances en 1992, où lui furent confiés de nombreux audits financiers pour le compte du gouvernement Français et d'organisations internationales (le Fond Monétaire International, la Banque mondiale...).</p> <p>En 1996, il rejoint la Direction Générale des Impôts en tant que Directeur de la Stratégie et du Contrôle de gestion avant d'être nommé Directeur du Système d'Information et de la Stratégie.</p> <p>Entre 2000 et 2002, il est nommé CIO, Directeur du programme Copernic visant à reconstruire entièrement les systèmes d'information fiscale français et à créer une « e-administration fiscale » multicanale et orientée vers les services. Entre 2003 et fin 2004, il est Conseiller économique et financier au sein du cabinet du ministre français de l'économie, des finances et de l'industrie. Entre 2005 et 2007, il est nommé Directeur et Chef de cabinet du ministre Français de l'économie, des finances et de l'industrie.</p> <p>En 2007, Gilles Grapinet devient membre du Comité Exécutif du groupe bancaire international Crédit Agricole SA en charge de la Stratégie puis Directeur Général de l'activité Systèmes et Services de Paiement du Groupe. Il rejoint Atos en décembre 2008 en qualité de Directeur Général Adjoint Exécutif en charge des Global Functions, Global Sales, Consulting et de Worldline jusqu'en 2013. Depuis 2013, en plus de son poste chez Atos, il est Directeur Général de Worldline, menant à bien la cotation partielle de cette filiale d'Atos avec une capitalisation boursière d'environ 2 milliards d'euros en juin 2014. Depuis, Worldline a réalisé un développement ambitieux avec les acquisitions réussies d'Equens en 2016, de SIX Payment Services en 2018 et d'Ingenico en 2020. Le 3 mai 2019, Worldline est devenue totalement indépendante d'Atos et est désormais leader des services de paiements électroniques en Europe et quatrième mondial, et fait partie depuis mars 2020 de l'indice phare français CAC40.</p> <p>Il est en parallèle le premier Président de l'EDPIA (l'Alliance Européenne de l'Industrie des Paiements Digitaux) l'organisme de défense des plus grands fournisseurs Européens de services de paiement. Gilles Grapinet a été décoré Chevalier de la Légion d'honneur.</p> <p>Principale activité</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Directeur Général de Worldline*
LISTE DES MANDATS ET AUTRES FONCTIONS DANS LES SOCIETES FRANÇAISES ET ETRANGERES¹	
<p>Autres mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2022</p> <p>Au sein du Groupe Worldline</p> <p>France :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Président du Conseil d'administration de Worldline IGSA <p>Etranger :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Membre du Conseil de Surveillance de Worldline (Chine) ● Président du Comité des Actionnaires de Worldline Payone Holding GmbH <p>A l'extérieur du Groupe Worldline</p> <p>France :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Vice-Président de l'EDPIA (European Digital Payment Industry Alliance) ● Représentant de Worldline au sein du Conseil d'administration d'EPI Company ● Président du Conseil de Surveillance de Younited Credit ● Membre du Conseil d'administration d'Energie Jeunes (association reconnue d'utilité publique – activité non-rémunérée) ● Membre du Conseil d'administration de la Fondation AlphaOmega (association reconnue d'utilité publique – activité non-rémunérée) 	<p>Autres mandats et fonctions précédemment exercés au cours des cinq dernières années</p> <p>Au sein du Groupe Worldline</p> <p>France :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Président du Conseil d'administration de Worldline SA* (jusqu'en octobre 2021) <p>Etranger :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Président du Conseil de Surveillance d'equensWorldline SE (jusqu'au 31 décembre 2021) <p>A l'extérieur du Groupe Worldline</p> <p>France :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Représentant permanent d'Atos SE* au Conseil d'administration d'Atos Participation 2 SA ● Administrateur de Saint Louis Ré SA et de Bull SA

* Société cotée.

1 Il est proposé à l'assemblée générale d'Orange SA* devant se réunir en 2023 de nommer Gilles Grapinet en qualité d'administrateur indépendant pour une durée de 4 ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes clos en 2026. Le Conseil d'administration de Worldline, sur recommandation du Comité des Nominations, a confirmé n'avoir aucune objection à ce mandat.

Bernard Bourigeaud

Compétences clés :

- Gestion
- Investissements
- Stratégie d'entreprise
- Services de paiement
- Technologie informatique

Taux d'assiduité en 2022 :

- Conseil d'administration : 100%
- Comité S&I : 100%

Adresse professionnelle :

Tour Voltaire – 1, place des Degrés CS81162
92059 Paris La Défense
Cedex – France

Nombre d'actions :

79 755

Date de naissance

(et âge) : 20 mars 1944
(78 ans)

Nationalité : Française

Première nomination :

28 octobre 2020

Fin du mandat :

AG 2023
statuant sur les comptes
de l'exercice 2022

Administrateur indépendant

Président du Conseil d'administration

Membre du Comité Stratégie et Investissements (S&I)

BIOGRAPHIE – EXPERIENCE PROFESSIONNELLE – DOMAINES D'EXPERTISE

Bernard Bourigeaud est à l'origine de la création et du développement d'un des plus grands groupes mondiaux de services informatiques et de paiement, Atos, qu'il a présidé pendant seize ans.

Précédemment, il avait présidé Deloitte en France et conduit une carrière internationale chez PricewaterhouseCoopers et Continental Grain, notamment au Royaume-Uni.

Il est actuellement Président du Conseil d'administration et membre du Comité Stratégie et Investissements de Worldline SA, ainsi que Président de BJB Consulting.

Il est investisseur, consultant et administrateur de différentes sociétés. Il est également professeur affilié d'honneur à HEC.

En sus de ses précédents mandats au sein d'Atos et ses filiales, il a été membre des Conseils de CGI, Business Objects, SNT (filiale de KPN), Hagemeyer, Neopost, Tibco Software, CCMX et Automic en Autriche. Bernard Bourigeaud fut aussi Président du Conseil d'administration d'Oberthur Technologies.

Il fut Président du Conseil d'administration d'Ingenico SA entre novembre 2018 et octobre 2020.

Il fut également coopté membre du Comité Exécutif mondial du Comité paralympique international (CPI) de septembre 2011 à septembre 2017.

Bernard Bourigeaud est expert-comptable et diplômé en Economie et Gestion (université de Bordeaux). Il est chevalier de la Légion d'honneur et ancien Président du CEPS (Centre d'études et de perspectives stratégiques).

Principale activité

- Président de BJB Consulting (Belgique)

LISTE DES MANDATS ET AUTRES FONCTIONS DANS LES SOCIÉTÉS FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES

Autres mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2022

Au sein du Groupe Worldline

Aucun

A l'extérieur du Groupe Worldline

Etranger :

- Président du Conseil Consultatif de B2M2 Midco Paris
- Membre de l'Advisory Board de Jefferies New York (Etats-Unis)

Autres mandats et fonctions précédemment exercés au cours des cinq dernières années

Au sein du Groupe Worldline

France :

- Président du Conseil d'administration d'Ingenico Group SA* (jusqu'en octobre 2020)

A l'extérieur du Groupe Worldline

Etranger :

- CGI* (Canada) (jusqu'en janvier 2019)

France :

- Administrateur de Inetum (ex-GFI Informatique) et membre du Comité Stratégie et Investissements et du Comité des Nominations et Rémunérations (jusqu'en juillet 2022)

* Société cotée.



Gilles Arditti

Compétences clés:

- Finance
- Audit
- M&A et Stratégie
- Technologies

Taux d'assiduité en 2022 :

- Conseil d'administration : 100%
- Comité S&I : 100%
- Comité d'Audit : 100%¹

Adresse professionnelle :

Tour Voltaire – 1, place des Degrés CS81162 92059 Paris La Défense Cedex – France

Nombre d'actions :

20 001

Date de naissance

(et âge) : 24 novembre 1955 (67 ans)

Nationalité : Française

Première nomination :

30 avril 2014

Renouvellement :

9 juin 2020

Fin du mandat :

AG 2023 statuant sur les comptes de l'exercice 2022

Administrateur indépendant

Membre du Comité Stratégie et Investissements (S&I)

BIOGRAPHIE – EXPERIENCE PROFESSIONNELLE – DOMAINES D'EXPERTISE

Gilles Arditti est titulaire d'un master en Finance de l'université de Dauphine, d'un master en Finance internationale obtenu à HEC Paris et est Expert-Comptable diplômé. Il a également reçu un diplôme en Gestion Globale («Certificate in Global Management») de l'INSEAD.

Il est également Ingénieur diplômé de l'Ecole Nationale Supérieure des Mines d'Alès.

Après avoir travaillé dans le domaine de l'audit et du conseil chez KPMG, il a rejoint le groupe Atos en 1989, où il a été successivement Directeur Fusions-Acquisitions, puis Directeur Financier et des Ressources Humaines pour Atos en France, avant de devenir Directeur Financier pour la France, l'Allemagne et l'Europe centrale.

En 2007, il a pris en charge les Relations Investisseurs et la Communication Financière du groupe Atos, ainsi que la responsabilité de l'Audit Interne Groupe d'Atos début 2019.

Gilles Arditti a finalement pris sa retraite en février 2022.

Il a été administrateur de Worldline Germany de 1993 à 2006.

Il est membre de la Commission Consultative Emetteurs auprès de l'AMF et membre du Conseil d'administration du CLIFF, Association Française des Relations Investisseurs.

Gilles Arditti a été décoré Chevalier de l'Ordre du Mérite.

Principale activité

- Directeur Général chez GA Conseil et Coaching

LISTE DES MANDATS ET AUTRES FONCTIONS DANS LES SOCIETES FRANÇAISES ET ETRANGERES

Autres mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2022

Au sein du Groupe Worldline

Aucun

A l'extérieur du Groupe Worldline

Aucun

Autres mandats et fonctions précédemment exercés au cours des cinq dernières années

Au sein du Groupe Worldline

France :

- Censeur du Conseil d'administration de Worldline* (jusqu'en octobre 2020)

A l'extérieur du Groupe Worldline

France :

- Directeur Exécutif, Audit Interne & Relations Investisseurs d'Atos SE* (jusqu'en février 2022)

* Société cotée.

¹ En tant qu'invité à titre consultatif

Agnès Audier

Compétences clés :

- Technologie
- Management
- Digital
- RSE
- Transformation
- Stratégie *corporate*

Taux d'assiduité en 2022 :

- Conseil d'administration : 100%
- Comité RSE : 100%

Adresse professionnelle :

Tour Voltaire – 1, place des Degrés CS 81162

92059 Paris La Défense Cedex – France

Nombre d'actions : 1 661

Date de naissance (et âge) : 3 novembre 1964 (58 ans)

Nationalité : Française

Première nomination : 28 octobre 2020

Renouvellement : 20 mai 2021

Fin du mandat : AG 2024 statuant sur les comptes de l'exercice 2023

Administratrice indépendante

Membre du Comité de Responsabilité Sociétale et Environnementale

BIOGRAPHIE – EXPERIENCE PROFESSIONNELLE – DOMAINES D'EXPERTISE

Agnès Audier est administratrice de sociétés, *senior advisor* auprès du Boston Consulting Group (BCG) et consultante indépendante spécialisée dans l'accompagnement des start-ups et des transformations dans les secteurs Tech et HealthTech.

Elle a auparavant occupé les fonctions de Directrice associée, membre du Comité de Management Europe et Amérique latine du BCG.

Avant de rejoindre en 2007 BCG, Agnès Audier a été membre du Comité Exécutif de Havas, où elle a occupé les fonctions d'*Executive Vice President*, responsable de la Performance de 2003 à 2005, avant de rejoindre en 2006 l'Inspection générale des finances au sein du ministère des Finances.

Précédemment, elle a occupé les fonctions de Directeur Général de la division regroupant les activités internet et technologies de Vivendi Universal après avoir été Directeur de la Stratégie et du Développement ainsi que Secrétaire du Comité Exécutif du Groupe.

Avant d'occuper ces fonctions, Agnès Audier a exercé dans la fonction publique, notamment comme conseillère technique au cabinet de la ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville, puis comme Directrice de cabinet du ministre des PME, du Commerce et de l'Artisanat.

Agnès Audier est Ingénieur en Chef du Corps des Mines. Elle est également diplômée de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris, ancienne élève de l'Ecole normale supérieure et agrégée de sciences physiques.

Elle possède un DEA en sciences des matériaux et a conduit deux années de thèse sur les supraconducteurs haute-température.

Principales activités

- Senior advisor auprès du Boston Consulting Group (BCG)
- Consultante en transformation digitale et data
- Engagements bénévoles dans le secteur des personnes âgées et de la lutte contre la pauvreté

LISTE DES MANDATS ET AUTRES FONCTIONS DANS LES SOCIÉTÉS FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES

Autres mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2022

Au sein du Groupe Worldline

Aucun

A l'extérieur du Groupe Worldline

France :

- Administratrice d'Eutelsat*, membre des Comités d'Audit et des Rémunérations, Présidente du Comité RSE
- Administratrice de Crédit Agricole SA*, Présidente du Comité des Rémunérations
- Senior advisor du Boston Consulting Group
- Senior advisor de Ergon Capital
- Présidente bénévole du Conseil d'administration de SOS Seniors (organisation à but non lucratif)

Autres mandats et fonctions précédemment exercés au cours des cinq dernières années

Au sein du Groupe Worldline

France :

- Administrateur d'Ingenico Group SA (jusqu'en octobre 2020)

A l'extérieur du Groupe Worldline

Etranger :

- Censeur de Crédit Agricole SA* (jusqu'en 2021)
- Directrice associée du Boston Consulting Group (BCG) (entre 2009 et 2018)
- Administratrice de HIME, holding de SAUR

* Société cotée.



Aldo Cardoso

Compétences clés :

- Finance, audit
- M&A, Stratégie
- Gouvernance

Taux d'assiduité en 2022 :

- Conseil d'administration : 100%
- Comité d'Audit : 100%
- Comité S&I : 100%

Adresse professionnelle :

Tour Voltaire – 1, place des Degrés CS81162
92059 Paris La Défense
Cedex – France

Nombre d'actions : 1 500

Date de naissance (et âge) : 7 mars 1956
(66 ans)

Nationalité : Française

Première nomination :
13 juin 2014

Renouvellement :
9 juin 2020

Fin du mandat : AG 2023
statuant sur les comptes de l'exercice 2022

Administrateur indépendant

Président du Comité d'Audit

Membre du Comité Stratégie et Investissements (S&I)

BIOGRAPHIE – EXPERIENCE PROFESSIONNELLE – DOMAINES D'EXPERTISE

Aldo Cardoso est diplômé de l'Ecole Supérieure de Commerce de Paris et titulaire d'une maîtrise de droit des affaires et du diplôme d'expertise comptable.

Aldo Cardoso a exercé, de 1979 à 2003, plusieurs fonctions successives chez Arthur Andersen : consultant, associé (1989), Directeur Général Audit et Conseil Financier France (1993-1996), membre du Conseil d'administration d'Andersen Worldwide (1996), Président du Conseil d'administration (non exécutif) d'Andersen Worldwide (2000) et Directeur Général d'Andersen Worldwide (2002-2003).

Depuis 2003, il est administrateur de sociétés françaises et étrangères.

Principale activité

- Administrateur de sociétés

LISTE DES MANDATS ET AUTRES FONCTIONS DANS LES SOCIETES FRANÇAISES ET ETRANGERES

Autres mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2022

Au sein du Groupe Worldline

Aucun

A l'extérieur du Groupe Worldline

France :

- Administrateur d'Imerys* (jusqu'à l'AGA 2023 d'Imerys)
- Président du Conseil d'administration de Bureau Veritas*

Etranger :

- Administrateur de DWS* (Allemagne)

Autres mandats et fonctions précédemment exercés au cours des cinq dernières années

Au sein du Groupe Worldline

Aucun

A l'extérieur du Groupe Worldline

France :

- Administrateur d'Engie* (jusqu'en 2019)

Etranger :

- Administrateur de Ontex* (Belgique) (jusqu'en décembre 2022)

* Société cotée.

Giulia Fitzpatrick

Compétences clés :

- Technologie
- Services de paiement, secteur bancaire
- Finance, Audit Risques
- RSE

Taux d'assiduité en 2022 :

- Conseil d'administration : 100%
- Comité d'Audit : 100%
- Comité RSE : 100%

Adresse professionnelle :

Räspweg 11 – CH-8126 Zumikon, Switzerland

Nombre d'actions : 750

Date de naissance

(et âge) : 29 décembre 1959 (63 ans)

Nationalité : Italienne et Américaine

Première nomination : 30 novembre 2018

Renouvellement : 9 juin 2020

Fin du mandat : AG 2023 statuant sur les comptes de l'exercice 2022

Membre du Comité d'Audit

Membre du Comité de Responsabilité Sociétale et Environnementale (RSE)

BIOGRAPHIE – EXPERIENCE PROFESSIONNELLE – DOMAINES D'EXPERTISE

Giulia Fitzpatrick est administratrice non exécutive au sein de Conseils d'administration de sociétés à but lucratif et non lucratif, dans lesquelles elle siège en tant que Présidente et/ou membre du Conseil. Elle a plus de trente ans d'expérience en tant que dirigeante dans la transformation d'organisations pour des services financiers mondiaux de premier plan et des entreprises agricoles avec une connaissance approfondie de la technologie, de la gestion des risques, de la finance et des opérations, avec un accent sur le numérique et l'innovation.

Elle a fait ses preuves en dirigeant des organisations au sein d'environnements internationaux complexes et en évolution rapide aux Etats-Unis, en Europe, en Asie et en Amérique du Sud, a travaillé pour des fournisseurs de services financiers mondiaux tels que Bankers Trust, National Securities Clearing Corporation, Instinet, Merrill Lynch et UBS, ainsi que chez Bunge Ltd, l'un des plus grands transformateurs de matières premières agricoles.

Giulia Fitzpatrick est titulaire d'un MBA en finance et d'un MA en études internationales, respectivement de la Wharton School et de l'université de Pennsylvanie.

Principales activités

- Experte dans la ligne de service « Services Financiers »
- Experte en technologie et en numérisation
- Cofondatrice, Zetamind AG (Suisse)

LISTE DES MANDATS ET AUTRES FONCTIONS DANS LES SOCIETES FRANÇAISES ET ETRANGERES

Autres mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2022

Au sein du Groupe Worldline

Aucun

A l'extérieur du Groupe Worldline

Etranger :

- Administratrice de PostFinance AG
- Administratrice de Zabka Polska SP.Z..O.O
- Administratrice de Swiss Data Alliance AGA
- Co-fondatrice et Présidente de Zetamind AG
- Administratrice de Quintet Private Bank (Luxembourg) (depuis Mars 2023)

AUTRES MANDATS et fonctions précédemment exercés au cours des cinq dernières années

Au sein du Groupe Worldline

Aucun

A l'extérieur du Groupe Worldline

Etranger :

- *Managing Director* de Global Technology d'UBS AG (2011-2018)
- Présidente du Conseil d'administration de Quintet Private Bank (Suisse) AG (jusqu'en septembre 2022)



Lorenz von Habsburg Lothringen

Compétences clés :

- Secteur bancaire et financier
- Investissements
- Gouvernance
- Stratégie *Corporate*

Taux d'assiduité en 2022 :

- Conseil d'administration : 100%
- Comité des Nominations : 100%
- Comité des Rémunérations : 100%
- Comité S&I : 100%

Adresse professionnelle :

Gérance E. Gutzwiller & Cie, Banquiers, Kaufhausgasse 7 – 4051

Nombre d'actions : 750

Date de naissance (et âge) : 16 décembre 1955 (67 ans)

Nationalité : Belge et Autrichienne

Première nomination : 30 avril 2019

Renouvellement : 20 mai 2021

Fin du mandat : AG 2024 statuant sur les comptes de l'exercice 2023

Président du Comité des Nominations
Vice-Président du Comité des Rémunérations
Membre du Comité Stratégie et Investissement (S&I)

BIOGRAPHIE – EXPERIENCE PROFESSIONNELLE – DOMAINES D'EXPERTISE

Lorenz von Habsburg Lothringen est titulaire d'une maîtrise en Sciences Economique et Politique de l'université d'Innsbruck (Autriche).

En 1983, Lorenz von Habsburg rejoint la banque E. Gutzwiller & Cie, Banquiers, où il est nommé Fondateur de pouvoir, puis Directeur. Depuis 1990, il en est Associé Gérant (*partner*). En 2021, il devient associé commanditaire et Directeur.

Successivement Conseiller du Directeur Général de SWIFT SC Bruxelles, conseiller du Directoire de Cobepa SA et conseiller de la Direction Générale de la banque BNP Paribas, Lorenz von Habsburg Lothringen possède une grande expérience dans le secteur bancaire et financier.

Principale activité

- Associé commanditaire et Directeur E. Gutzwiller & Cie, Banquiers, Bâle

LISTE DES MANDATS ET AUTRES FONCTIONS DANS LES SOCIETES FRANÇAISES ET ETRANGERES

Autres mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2022

Au sein du Groupe Worldline
Aucun

A l'extérieur du Groupe Worldline
Etranger :

- Administrateur de SIX Group AG, Zurich

AUTRES MANDATS et fonctions précédemment exercés au cours des cinq dernières années

Au sein du Groupe Worldline
Aucun

A l'extérieur du Groupe Worldline
France :

- Administrateur de Suez Environment* (jusqu'en mai 2019)

* Société cotée.

Mette Kamsvåg

Compétences clés :

- Finance
- RSE
- IT, Technologie
- Services de paiement

Taux d'assiduité en 2022 :

- Conseil d'administration : 100%
- Comité d'Audit : 100%
- Comité S&I : 100%

Adresse professionnelle :

Fannesfjordsveien 118,
6421 Molde, Norway

Nombre d'actions : 1 000

Date de naissance

(et âge) : 17 janvier 1971
(51 ans)

Nationalité : Norvégienne

Première nomination :

30 avril 2019

Renouvellement :

9 juin 2022

Fin du mandat :

AG 2025
statuant sur les comptes
de l'exercice 2024

Administratrice indépendante

Membre du Comité d'Audit

Membre du Comité Stratégie & Investissements (S&I)

BIOGRAPHIE – EXPERIENCE PROFESSIONNELLE – DOMAINES D'EXPERTISE

Mette Kamsvåg a 20 ans d'expérience dans le domaine des services IT et des services de paiement. Elle a été membre pendant 15 ans de la direction de BBS et Nets en charge des ventes, produits et du développement commercial.

Elle a été Directrice Générale de Nets de 2011 à 2014.

Depuis 2014, elle est membre du Conseil d'administration de plusieurs sociétés et est actuellement membre du Conseil d'Administration de Sparebank 1 SMN et SIVA AS. Elle est Présidente du Conseil d'Administration de Maritech Systems AS et du Conseil d'administration de WebMed EPJ AS.

Elle a une grande connaissance du domaine des services de paiement, notamment ceux concernant les marchés nordiques.

Elle est diplômée de la BI Norwegian School of Management et est titulaire d'un Master en Economie et Commerce.

Principales activités

- Conseillère à Ferd Capital (depuis janvier 2021)
- Associée à Novela AS (depuis juillet 2016)
- Conseillère chez M-K Consulting AS (depuis 2014)

LISTE DES MANDATS ET AUTRES FONCTIONS DANS LES SOCIÉTÉS FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES

Autres mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2022

Au sein du Groupe Worldline

Aucun

A l'extérieur du Groupe Worldline

Etranger :

- Présidente du Conseil d'administration de Norkart AS
- Administratrice de SpareBank 1 SMN*
- Présidente du Conseil d'administration de Maritech Systems AS
- Présidente du Conseil d'administration de WebMed AS

AUTRES MANDATS et fonctions précédemment exercés au cours des cinq dernières années

Au sein du Groupe Worldline

Aucun

A l'extérieur du Groupe Worldline

Etranger :

- Administratrice de SIVA AS (jusqu'en aout 2021)
- Administratrice d'Oslo Børs VPS AN (jusqu'en novembre 2019)
- Présidente de Easy2you AS (jusqu'en mai 2019)
- Administratrice de Novela AS (jusqu'en mai 2018)
- Administratrice de Geodata AS (jusqu'en mai 2018)
- Administratrice de Eika Forsikring AS (jusqu'en mai 2018)
- Administratrice de Helse Vest IKT (jusqu'en mai 2018)



Danielle Lagarde

Compétences clés :

- Ressources Humaines
- RSE
- Gouvernance

Taux d'assiduité en 2022 :

- Conseil d'administration : 100%
- Comité RSE : 100%
- Comité des Nominations : 100%
- Comité des Rémunérations : 100%

Adresse professionnelle :

41, avenue Bosquet 75007 Paris, France

Nombre d'actions : 2 748

Date de naissance (et âge) : 3 mai 1960 (62 ans)

Nationalité : Française

Première nomination : 12 décembre 2016

Renouvellement : 24 mai 2018

Fin du mandat : AG 2024 statuant sur les comptes de l'exercice 2023

Administratrice indépendante

**Présidente du Comité de Responsabilité Sociétale et Environnementale (RSE)
Membre du Comité des Nominations et du Comité des Rémunérations**

BIOGRAPHIE – EXPERIENCE PROFESSIONNELLE – DOMAINES D'EXPERTISE

Danielle Lagarde a rejoint le groupe Atos en 2005 au sein duquel elle a passé plus de onze années en y exerçant différents rôles.

De juin 2014 à janvier 2017, elle occupa la fonction de *Group Senior Vice President*, en charge des cadres dirigeants.

Auparavant, de 2008 à 2014, elle a été nommée *Senior Vice President Human Resources* pour le groupe Atos, en charge de l'ensemble des expertises Ressources Humaines et de sujets RSE.

Avant de rejoindre le groupe Atos, Danielle Lagarde a occupé les fonctions de : *Senior HR Director EMEA* pour plusieurs lignes de services au sein de Dell, *CEO France* pour la société RSL Com, Responsable des Ressources Humaines Europe pour la Société Viatel, *Managing Director* au sein de Millestone Human Resources Ltd. (Hong Kong), et responsable de la Communication Corporate pour un groupe de transporteurs aériens (EAS Europe Airlines).

Danielle Lagarde a également occupé jusqu'à fin mars 2019 les fonctions de *Chief Human Resources Officer EMEA* au sein de Jones Lang Lasalle.

Outre ses compétences en matière de Ressources Humaines, Danielle Lagarde a développé au fil de ses expériences de solides compétences en matière de RSE et de gouvernance.

Danielle Lagarde est titulaire d'un DESS en Ressources Humaines obtenu à l'IAE d'Aix-en-Provence, d'un certificat d'administrateur (IFA/Sciences Po Paris), d'une certification « *Women on Board* » obtenue à l'université Harvard Business School et d'une certification Executive Coaching d'HEC Paris.

Principale activité

- Experte en Ressources Humaines

LISTE DES MANDATS ET AUTRES FONCTIONS DANS LES SOCIETES FRANÇAISES ET ETRANGERES

Autres mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2022

Au sein du Groupe Worldline

Aucun

A l'extérieur du Groupe Worldline

France :

- Présidente de Skipper Conseil SASU

Autres mandats et fonctions précédemment exercés au cours des cinq dernières années

Au sein du Groupe Worldline

Aucun

A l'extérieur du Groupe Worldline

France :

- Présidente de Jones Lang Lasalle holding SAS (jusqu'en mars 2019)

Caroline Parot

Compétences clés

- Gestion
- Finance
- Audit
- Investissements

Taux d'assiduité en 2022

- Conseil d'administration : 100%
- Comité d'Audit : 86%

Adresse professionnelle :

Tour Voltaire - 1, place des Degrés CS81162
92059 Paris La Défense
Cedex - France

Nombre d'actions : 1 587

Date de naissance (et âge) : 27 janvier 1972 (50 ans)

Nationalité : Française

Première Nomination : 28 octobre 2020

Renouvellement : NA

Fin du mandat : AG 2025 statuant sur les comptes de l'exercice 2024

Administratrice indépendante Membre du Comité d'Audit

BIOGRAPHIE – EXPERIENCE PROFESSIONNELLE – DOMAINES D'EXPERTISE

En février 2023, Caroline a été nommée directrice générale par intérim de la société Technicolor Creative Studio.

En 2011, elle a rejoint Europcar Mobility Group où elle a été nommée un an plus tard Directrice Financière en 2012. Elle a ensuite été nommée présidente du directoire (« Directoire ») du groupe en 2016 jusqu'en 2021. Entre le 26 février 2021 et juillet 2022, Caroline Parot a été membre du Conseil d'administration et directrice générale d'Europcar Mobility Group. Elle a occupé ces deux fonctions jusqu'à la cession du groupe à un consortium mené par le constructeur automobile allemand Volkswagen en 2022.

Auparavant, elle a occupé les fonctions de contrôleur de gestion Groupe (2009-2011) et de membre du Comité de Direction (2010-2011) au sein du groupe Technicolor et a notamment été en charge de la restructuration de la dette de Thomson Technicolor. Elle a également occupé au sein de ce même groupe les fonctions de Directeur Financier du secteur Technologie (2008-2009) et de contrôleur du département Propriété Intellectuelle et Gestion des Licences (2005-2008). Elle était jusqu'en 2005 auditeur chez Arthur Andersen (qui a fusionné par la suite avec Ernst & Young) où elle a débuté sa carrière en 1995.

Caroline Parot est titulaire d'un DEA d'Economie Mathématique de l'université Panthéon-Sorbonne et d'un master en Finance de l'Ecole Supérieure de Commerce de Paris (ESCP). Caroline Parot est également titulaire du Diplôme d'Etudes Supérieures Comptable et Financières (DESCF).

Principale activité

- Directrice Générale par intérim de Technicolor Creative Studios
- Administratrice de sociétés

LISTE DES MANDATS ET AUTRES FONCTIONS DANS LES SOCIÉTÉS FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES

Autres mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2022

Au sein du Groupe Worldline

Aucun

A l'extérieur du Groupe Worldline

France :

- Administratrice de BPI France Participations
- Administratrice BPI France Investissement et Présidente du Comité Audit et Risques
- Directrice générale par intérim de Technicolor Creative Studio*

Autres mandats et fonctions précédemment exercés au cours des cinq dernières années

Au sein du Groupe Worldline

France :

- Membre du Conseil d'administration (jusqu'en octobre 2020), Présidente du Comité d'Audit et Financement (jusqu'en mars 2020) et du Comité Nominations, Rémunérations et Gouvernance d'Ingenico Group SA* (jusqu'en octobre 2020)

A l'extérieur du Groupe Worldline

En France :

- Administratrice et Directrice Générale d'Europcar Mobility Group* (jusqu'en juin 2022)
- Présidente de Europcar International SAS (jusqu'en 2018)
- Représentante permanente d'Europcar International SAS en sa qualité de Présidente d'Europcar France SAS (jusqu'en 2018)

A l'étranger :

- Présidente de Europcar Services, Unipessoal, Lda (Portugal) (jusqu'en juillet 2022)
- Présidente d'Europcar Holding SAS (jusqu'en 2018)
- Administratrice de PremierFirst Vehicle Rental EMEA Holdings Ltd (UK) (jusqu'en 2018)
- Membre du Conseil de Surveillance d'Europcar Autovermietung GmbH (Allemagne) (jusqu'en 2018)
- Membre du Conseil de Surveillance de Car2Go GmbH (Allemagne) (jusqu'en 2018)

* Société cotée.



Georges Pauget

Compétences clés :

- Gestion
- Banque et finance
- Investissements
- Gouvernance
- Paiements

Taux d'assiduité en 2022 :

- Conseil d'administration : 100%

Adresse professionnelle :

Rua Augusto Rosa
7, 1100 – 058,
Lisboa, Portugal

Nombre d'actions : 750

Date de naissance (et âge) : 7 juin 1947 (75 ans)

Nationalité : Française

Première nomination :
30 avril 2019

Renouvellement :
9 juin 2022

Fin du mandat : AG 2025
statuant sur les comptes de l'exercice 2024

**Administrateur indépendant
Administrateur Référent**

BIOGRAPHIE – EXPERIENCE PROFESSIONNELLE – DOMAINES D'EXPERTISE

Georges Pauget bénéficie d'une très grande expérience en matière financière et bancaire, ayant effectué l'essentiel de sa carrière au sein du groupe Crédit Agricole dont il a été Directeur Général de septembre 2005 à mars 2010.

Il a été Président du Comité des Rémunérations et de la Gouvernance ainsi que membre du Comité d'Audit d'Eurazeo jusqu'en mai 2022. Il est Président du Comité d'Audit du Club Méditerranée.

Il a en outre été, notamment, Administrateur Référent de Valeo jusqu'en mars 2020, Président du Conseil d'administration de LCL – Le Crédit Lyonnais et Président du Conseil d'administration de Calyon jusqu'en mars 2010. Il a par ailleurs été, jusqu'au 14 mars 2012, Président du Conseil d'administration de Viel & Cie.

Il a ainsi développé une grande expertise de la gouvernance des sociétés cotées.

Georges Pauget a également été Directeur Scientifique de la chaire d'Asset Management de Paris-Dauphine, Professeur Affilié à l'université de Paris Dauphine, Chargé de Cours Magistral à l'Institut d'études politiques (IEP) de Paris et Visiting Professor à l'université de Pékin, jusqu'en 2015.

Il a également été Président d'Economie Finance et Stratégie SAS.

Georges Pauget est docteur d'Etat en Sciences économiques.

De nationalité française, il parle français, anglais, espagnol et italien.

Principale activité

- Associé Gérant d'ALMITAGE 16.LDA (Portugal) et administrateur de sociétés

LISTE DES MANDATS ET AUTRES FONCTIONS DANS LES SOCIETES FRANÇAISES ET ETRANGERES

Autres mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2022

Au sein du Groupe Worldline
Aucun

A l'extérieur du Groupe Worldline

France :

- Président du Comité d'Audit et des risques de Club Med

Autres mandats et fonctions précédemment exercés au cours des cinq dernières années

Au sein du Groupe Worldline
Aucun

A l'extérieur du Groupe Worldline

France :

- Administrateur référent, Président du Comité des Rémunérations et de la Gouvernance, membre du Comité Stratégique de Valeo* (jusqu'en mars 2020)
- Membre du Conseil de Surveillance, Président du Comité des Rémunérations et de la Gouvernance, Membre du Comité d'Audit d'Eurazeo* (jusqu'en mai 2022)

* Société cotée.

Luc Rémont

Compétences clés :

- Gestion
- Finance
- Investissements
- Gouvernance

Taux d'assiduité en 2022 :

- Conseil d'administration : 100%
- Comité des Rémunérations : 80%
- Comité des Nominations : 86%

Adresse professionnelle :

22-30 avenue de Wagram, 75382 Paris Cedex 08, France

Nombre d'actions : 1 500

Date de naissance (et âge) : 7 septembre 1969 (53 ans)

Nationalité : Française

Première nomination : 13 juin 2014

Renouvellement : 30 avril 2019

Second renouvellement : 9 juin 2022

Fin du mandat : AG 2025 statuant sur les comptes de l'exercice 2024

Administrateur indépendant

Président du Comité des Rémunérations
Vice-Président du Comité des Nominations

BIOGRAPHIE – EXPERIENCE PROFESSIONNELLE – DOMAINES D'EXPERTISE

Luc Rémont a débuté sa carrière comme Ingénieur à la Délégation Générale pour l'Armement (DGA) de 1993 à 1996.

De 1996 à 2007, il a occupé plusieurs fonctions au ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie. Au sein de la Direction du Trésor, il était d'abord en charge des relations avec les banques multilatérales de développement (BERD, Banque mondiale), puis des participations de l'Etat français dans les sociétés de transport. Il est ensuite devenu conseiller technique chargé des participations puis Directeur Adjoint au sein du cabinet des ministres des finances de 2002 à 2007.

Il a rejoint la Banque Merrill Lynch en 2007 puis il a dirigé de 2009 à 2014 la banque de financement et d'investissement Bank of America Merrill Lynch en France depuis 2009.

Il a ensuite rejoint en avril 2014 le groupe Schneider Electric, où il a occupé les fonctions opérationnelles de Président de Schneider Electric France entre juillet 2014 et avril 2017. Depuis cette date et jusqu'en novembre 2022, il a occupé la fonction de *Executive Vice President International Operations* du groupe Schneider Electric.

Il a rejoint EDF* en qualité de Président-Directeur Général en novembre 2022.

Il est diplômé de l'Ecole polytechnique, Ingénieur de l'Ecole nationale supérieure des techniques avancées (Ensta).

Principale activité

- Président-Directeur Général d'EDF* (depuis le 24 novembre 2022)

LISTE DES MANDATS ET AUTRES FONCTIONS DANS LES SOCIETES FRANÇAISES ET ETRANGERES

Autres mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2022

Au sein du Groupe Worldline

Aucun

A l'extérieur du Groupe Worldline

- Président et Directeur Général d'EDF*

Autres mandats et fonctions précédemment exercés au cours des cinq dernières années

Au sein du Groupe Worldline

Aucun

A l'extérieur du Groupe Worldline

France :

- Administrateur de Naval Group (jusqu'en mars 2020)
- Président du Conseil d'administration de Schneider Electric India Private Limited (jusqu'en novembre 2022)
- Directeur Général Opérations Internationales de Schneider Electric* (jusqu'en novembre 2022)

* Société cotée.



Daniel Schmucki

Compétences clés :

- Finance
- Services de paiement et secteur bancaire
- Stratégie *corporate* et investissements

Taux d'assiduité en 2022 :

- Conseil d'administration : 91%
- Comité S&I : 100%
- Comité d'Audit : 100%

Adresse professionnelle :

SIX Group AG,
Pfungstweidstrasse
110 CH-8021 Zurich,
Switzerland

Nombre d'actions : 750

Date de naissance (et âge) : 6 juin 1968 (54 ans)

Nationalité : Suisse

Première nomination : 19 mars 2020

Renouvellement : 20 mai 2021

Fin du mandat : AG 2024 statuant sur les comptes de l'exercice 2023

**Président du Comité Stratégie et Investissements (S&I)
Membre du Comité d'Audit**

BIOGRAPHIE – EXPERIENCE PROFESSIONNELLE – DOMAINES D'EXPERTISE

Daniel Schmucki est membre du Comité Exécutif de SIX Group AG et est Directeur Financier de la Société depuis mars 2017.

Entre 1994 et 1999, il a occupé plusieurs fonctions financières au sein du groupe Bosch en Suisse et en Allemagne.

En 1999, il est devenu Directeur du Contrôle de Gestion, des Opérations de Trésorerie, et des Relations Investisseurs de la société Flughafen Zürich AG, une fonction qu'il exerce pendant neuf ans.

En 2008, il est nommé Directeur Financier et *Managing Director* de la division *Global Airport Operations and Deputy CEO*. Il a occupé ce poste jusqu'en 2017 avant de rejoindre SIX Group AG, une société spécialisée dans l'infrastructure des marchés financiers. Il a depuis intégré le Comité Exécutif.

Il est titulaire d'une qualification d'Expert-Comptable.

Principale activité

- Directeur Financier de SIX Group AG

LISTE DES MANDATS ET AUTRES FONCTIONS DANS LES SOCIETES FRANÇAISES ET ETRANGERES

Autres mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2022

Au sein du Groupe Worldline
Aucun

A l'extérieur du Groupe Worldline

Etranger :

- Président du Conseil d'administration de SIX Global Services AG
- Administrateur de :
 - SIX BBS AG
 - SIX Repo AG
 - SIX Swiss Exchange AG
 - Borsa e Mercados de Espana (BME)
 - SIX Financial Information AG

Autres mandats et fonctions précédemment exercés au cours des cinq dernières années

Au sein du Groupe Worldline
Aucun

A l'extérieur du Groupe Worldline

Etranger :

- Administrateur de Flaschenpost Services AG (jusqu'en février 2020)

Nazan Somer Ozelgin

Compétences clés :

- Audit, risque conformité
- Finance
- Secteur bancaire

Taux d'assiduité en 2022 :

- Conseil d'administration : 100%

Adresse professionnelle :

Tour Voltaire – 1, place des Degrés CS81162 - 92059 Paris La Défense Cedex – France

Nombre d'actions : 1 571

Date de naissance

(et âge) : 6 novembre 1963 (59 ans)

Nationalité : Turque

Première nomination : 28 octobre 2020

Renouvellement : 20 mai 2021

Fin du mandat : AG 2024 statuant sur les comptes de l'exercice 2023

Administratrice indépendante

BIOGRAPHIE – EXPERIENCE PROFESSIONNELLE – DOMAINES D'EXPERTISE

Nazan Somer Özelgin est membre du Conseil de Surveillance de Unicredit (Roumanie), Zagrebacka Banka (Unicredit Croatie) and Mapfre Insurance (Turquie). Elle est Présidente de Mapfre Insurance Turkey.

Elle est Vice-Présidente du Conseil de Surveillance de Zagrebacka (Croatie) en étant parallèlement Présidente du Comité d'Audit et membre du Comité des Risques.

En plus d'être membre du Conseil de Surveillance, elle est présidente du Comité d'Audit et membre du Comité des Risques et du Comité des Nominations au sein de Unicredit (Roumanie).

En plus de ces fonctions, elle intervient également en qualité de conseil auprès de différentes banques européennes. Elle est également membre du Conseil d'administration et Vice-Présidente du Club de golf d'Istanbul, et dans le cadre de son engagement en faveur de la responsabilité sociale, membre du Comité Consultatif de Darussafaka (fondation turque dont la mission est axée sur l'éducation des enfants orphelins) et du Conseil des Trustees de la Bosphorus University d'Istanbul.

Auparavant, Nazan Somer Özelgin a occupé les fonctions de Vice-Président exécutif en charge de la banque de détail et a été membre du Comité Exécutif de Yapı ve Kredi Bankası A.Ş., (une des plus grandes banques privées de Turquie) de 2009 à 2018. Elle a rejoint la banque turque Yapı ve Kredi Bankası en 2000 en qualité de Vice-Président Exécutif en charge de la banque des particuliers. Entre 2003 et 2009, elle assure les fonctions de Vice-Président Exécutif en charge de la division cartes de crédit et prêts à la consommation et de 2009 à 2018 elle dirige l'activité Retail et est membre du Comité Exécutif en charge de l'activité Retail de bout-en-bout et conduit plusieurs projets de transformation dont notamment la transformation digitale de la banque. De 1988 à 2000, elle a travaillé en qualité d'auditeur chez Arthur Andersen Istanbul et a obtenu son diplôme d'expert-comptable en 1993. Durant sa carrière chez Arthur Andersen, Nazan Somer Özelgin a assuré des missions d'audit et de conseils financiers pour des entreprises tant dans le domaine de la banque et de la finance, que dans l'industrie, le commerce, le bâtiment ou le tourisme.

Par ailleurs, elle a conduit plusieurs projets de contrôle interne et revues opérationnelles, restructurations, due diligences ainsi que des valorisations d'entreprises spécialement dans le secteur financier. Elle a été associée en charge du secteur financier durant deux ans lorsqu'elle était chez Arthur Andersen Turquie. Durant cette période, elle a également occupé des responsabilités pour des clients du secteur financier à Bucarest et Sofia. Elle a débuté sa carrière au sein de la compagnie pharmaceutique Pamer Sti dont elle avait intégré le département Finance et comptabilité. Elle est diplômée de la Bosphorus University of Istanbul, faculté d'administration des affaires où elle a étudié la finance. Elle a suivi ses études secondaires à l'American Robert Collège d'Istanbul.

Principales activités

- Administratrice indépendante de sociétés
- Consultante auprès d'institutions financières

LISTE DES MANDATS ET AUTRES FONCTIONS DANS LES SOCIÉTÉS FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES¹

Autres mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2022

Au sein du Groupe Worldline

Aucun

A l'extérieur du Groupe Worldline

Etranger :

- Membre du Conseil de Surveillance, Présidente du Comité d'Audit, membre du Comité des Risques et du Comité des Nominations de Unicredit* (Roumanie)
- Vice-Présidente du Conseil de Surveillance, membre du Comité d'Audit et membre du Comité des Risques de Zagrebacka Banka* (Unicredit Croatie)
- Présidente du Conseil de Surveillance de Mapfre Sigorta A.S Turkey
- Vice-Président du Club de golf d'Istanbul
- Membre de l'Advisory Board de Darussafaka (Fondation)
- Membre du Conseil des Trustees de la Bosphorus University d'Istanbul.

Autres mandats et fonctions précédemment exercés au cours des cinq dernières années

Au sein du Groupe Worldline

France

- Administratrice de Worldline IGSA (2019-2020)

A l'extérieur du Groupe Worldline

Etranger :

- Membre du Conseil de Surveillance de Tani Pazarlama (Koç Holding CRM) (2014-2018)
- Vice-Présidente Exécutif et membre du Comité Exécutif de Yapı ve Kredi Bankası (2000-2018)

* Société cotée.

¹ Nomination envisagée en tant que membre du Conseil de Surveillance d'Unicredit Slovenia. Le conseil d'administration de Worldline, sur recommandation du comité de nomination, a confirmé qu'il n'avait pas d'objection à ce mandat.



Thierry Sommelet

Compétences clés :

- Technologie
- Investissements et M&A
- Gouvernance
- Secteur bancaire

Taux d'assiduité en 2022 :

- Conseil d'administration : 100%
- Comité des Nominations : 86%
- Comité des Rémunérations : 80%
- Comité S&I : 100%

Adresse professionnelle :

Bpifrance 6/8 boulevard Haussmann 75009 Paris France

Nombre d'actions : 750

Date de naissance (et âge) : 10 décembre 1969 (53 ans)

Nationalité : Française

Première nomination : 28 octobre 2020

Fin du mandat : AG 2023 statuant sur les comptes de l'exercice 2022

Directeur indépendant

Membre du Comité des Rémunérations et du Comité des Nominations

Membre du Comité Stratégie et Investissements (S&I)

BIOGRAPHIE – EXPERIENCE PROFESSIONNELLE – DOMAINES D'EXPERTISE

Thierry Sommelet est Directeur du département Capital Développement en charge du secteur Technologies, Media et Telecom, et membre du Comité de Direction de Bpifrance Investissement.

Thierry Sommelet a plus de vingt ans d'expérience en investissement dans les sociétés, cotées ou non, dans le secteur des TMT.

Il a débuté sa carrière sur les marchés de capitaux au Crédit Commercial de France en 1992 à Paris, puis à New York.

Il devient par la suite manager de l'équipe d'ingénieurs financiers de Renaissance Software à Londres, puis Directeur Général Adjoint d'InfosCE en 2001.

En 2002, il rejoint le service Investissements et Participations Numériques de la Caisse des Dépôts et Consignations, dont il prend la tête en 2007.

Après avoir rejoint le Fonds Stratégique d'Investissement en 2009, Thierry Sommelet intègre les équipes de Bpifrance Investissement lors de sa création en 2013.

Il est diplômé de l'Ecole nationale des Ponts et Chaussées. Il est titulaire d'un MBA à l'INSEAD.

Principale activité

- Directeur du département Capital Développement Bpifrance Investissement, Responsable Technologie Media Telecom

LISTE DES MANDATS ET AUTRES FONCTIONS DANS LES SOCIETES FRANÇAISES ET ETRANGERES

Autres mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2022

Au sein du Groupe Worldline

Aucun

A l'extérieur du Groupe Worldline

En France :

En tant que représentant permanent de Bpifrance Investissement :

- Administrateur de Idemia SAS

En tant que représentant permanent de Bpifrance Participations :

- Administrateur de Orange SA*
- Administrateur de Vantiva SA*
- Administrateur de Technicolor Creative Studios SA*

Autres mandats et fonctions précédemment exercés au cours des cinq dernières années

Au sein du Groupe Worldline

France :

En nom propre :

- Administrateur de Worldline IGSA (jusqu'en octobre 2020)

A l'extérieur du Groupe Worldline

En tant que représentant permanent de Bpifrance Investissement :

- Membre du Conseil de Surveillance de Tiger Newco SAS (jusqu'en décembre 2020)

En tant que représentant permanent de Bpifrance Participations :

- Administrateur de Mersen SA* (jusqu'en mai 2018)

En nom propre :

- Président du Conseil de Surveillance de Greenbureau SA (jusqu'en décembre 2020)
- Administrateur de Soitec SA* (jusqu'en juillet 2022)
- Administrateur de Talend SA* (jusqu'en juillet 2021)

* Société cotée.

Dr. Michael Stollarz

Compétences clés :

- Gestion
- Investissements
- Banque
- IT, Technologie

Taux d'assiduité en 2022 :

- Conseil d'administration : 100%

Adresse professionnelle :

Deutscher Sparkassen Verlag Am Wallgraben
115 Stuttgart, D-70565
Allemagne

Nombre d'actions : 1 570

Date de naissance (et âge) : 17 juin 1966
(56 ans)

Nationalité : Allemande

Première nomination :
28 octobre 2020

Renouvellement : 9 juin 2022

Fin du mandat : AG 2025
statuant sur les comptes de l'exercice 2024

Administrateur

BIOGRAPHIE – EXPERIENCE PROFESSIONNELLE – DOMAINES D'EXPERTISE

Depuis janvier 2018, Dr. Michael Stollarz est Directeur Général de Deutscher Sparkassen Verlag GmbH (DSV Group).

Il a commencé sa carrière professionnelle par un apprentissage en banque.

Après plusieurs stages chez Westdeutscher Handwerkskammertag et Hornblower Fischer, il a rejoint la maison d'édition Handelsblatt en tant qu'avocat d'affaires où il obtient rapidement une promotion à la tête de la Direction des investissements.

En 2007, il est nommé au Comité Exécutif. Il était notamment responsable de la digitalisation du groupe, des médias spécialisés et de l'édition d'entreprise.

Après douze années au sein de Handelsblatt, il prend la direction de Hubert Burda International GmbH et en devient le Directeur de la Stratégie digitale et Directeur Général de la branche « Affaires internationales » Il était alors partenaire fondateur au sein d'Executive Interim Partners GmbH et Directeur Général de Flick Gocke Schaumburg peu après.

Il a ensuite rejoint le groupe DSV. Parallèlement à son rôle de Directeur Général de DSV Group, il est membre de plusieurs Conseils de Surveillance, *advisory boards* et Comités.

Il est également Gérant d'Otto Schmidt Beteiligungsgesellschaft depuis 2016.

Il est titulaire d'un doctorat en droit.

Principale activité

- Directeur Général de Deutscher Sparkassen Verlag GmbH (DSV Group)

LISTE DES MANDATS ET AUTRES FONCTIONS DANS LES SOCIÉTÉS FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES

Autres mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2022

Au sein du Groupe Worldline

- Membre du Comité de Surveillance de PAYONE GmbH
- Vice-Président du Comité des actionnaires de Wordline PAYONE Holding GmbH

A l'extérieur du Groupe Worldline

Etranger :

- Directeur Général de Deutscher Sparkassen Verlag GmbH, depuis 2018
- Gérant de Otto Schmidt Beteiligungsgesellschaft GmbH, depuis 2016
- Membre du Comité Exécutif German Savings Banks Association (DSGV) (Allemagne)
- Président de l'Advisory Board de S-Markt & Mehrwert GmbH & Co. KG (Allemagne)
- Président de l'Advisory Board de S-Communication Services GmbH (anciennement appelée « SparkassenFinanzportal GmbH ») (Allemagne)
- Membre du Conseil de Surveillance de PLUSCARD GmbH (Allemagne)
- Membre du Conseil de Surveillance d'EURO Kartensysteme GmbH (Allemagne)
- Membre du Conseil de Surveillance de Bad Homburger Inkasso GmbH (Allemagne)
- Membre du Conseil d'administration de German Savings Bank Foundation for international collaboration

Autres mandats et fonctions précédemment exercés au cours des cinq dernières années

Au sein du Groupe Worldline

France :

- Administrateur de Worldline IGSA (jusqu'en octobre 2020)

Allemagne :

- Membre du Comité des actionnaires de Ingenico PAYONE Holding GmbH

A l'extérieur du Groupe Worldline

Aucun

D

* Société cotée.



Susan M. Tolson

Compétence clés :

- Finance
- Audit
- Gouvernance
- IT, Technologie

Taux

d'assiduité en 2022 :

- Conseil d'administration : 100%
- Comité d'Audit : 100%

Adresse

professionnelle :

2344 Massachusetts
Avenue NW Washington
DC – 20008 Etats-Unis
d'Amérique

Nombre d'actions : 1 500

Date de naissance

(et âge) : 7 mars 1962
(60 ans)

Nationalité : Américaine

Première nomination :

13 juin 2014

Premier renouvellement :

30 avril 2019

Second renouvellement :

9 juin 2022

Fin du mandat : AG 2025
statuant sur les comptes
de l'exercice 2024

Administratrice indépendante

Membre du Comité d'Audit

BIOGRAPHIE – EXPERIENCE PROFESSIONNELLE – DOMAINES D'EXPERTISE

Susan M. Tolson débute sa carrière en 1984 en qualité d'analyste Corporate Finance chez Prudential-Bache Securities.

En 1988, elle a rejoint Aetna Investment Management en qualité d'Investment Officer, s'occupant du capital-investissement dans les entreprises de médias et de divertissement.

D'avril 1990 à juin 2010, elle a travaillé chez Capital Research company (Capital Research), une filiale de The Capital Group Companies, Inc, l'une des plus grandes organisations de gestion d'investissements au monde successivement en tant qu'analyste, gestionnaire de portefeuille puis Vice-Président senior, spécialisée dans le marché des obligations à haut rendement.

Depuis 2010, elle est notamment administratrice de plusieurs sociétés et organisations à but non lucratif. Elle a obtenu son diplôme avec mention du Smith College en 1984, avec une licence en économie.

Elle a obtenu un MBA de la Harvard Business School en 1988.

Principales activités

- Administratrice de sociétés et organisations à but non lucratif
- Membre de la Los Angeles World Affairs Council, du Paley Center For Media et de la Los Angeles Society of Financial Analysts

LISTE DES MANDATS ET AUTRES FONCTIONS DANS LES SOCIETES FRANÇAISES ET ETRANGERES

Autres mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2022

Au sein du Groupe Worldline

Aucun

A l'extérieur du Groupe Worldline

Etranger :

- Administratrice de Take-Two Interactive Software*
- Administratrice d'Outfront Media*

Autres mandats et fonctions précédemment exercés au cours des cinq dernières années

Au sein du Groupe Worldline

Aucun

A l'extérieur du Groupe Worldline

France :

- Administratrice de Lagardère* (jusqu'en juin 2021)

Etranger :

- Administratrice de la Cinémathèque américaine (jusqu'en avril 2018)
- Membre de l'Advisory Board de Terra Alpha Investments LLC. (jusqu'en mars 2019)

* Société cotée.

Marie-Christine Lebert

Compétences clés :

- RSE
- Services de paiement
- IT, Technologie

Taux d'assiduité en 2022 :

- Conseil d'administration : 100%
- Comité des Rémunérations : 100%

Adresse professionnelle :

19 rue de la Vallée Maillard
41000 Blois, France

Nombre d'actions : 1 001¹

Date de naissance

(et âge) : 28 janvier 1963
(59 ans)

Nationalité : Française

Première nomination :

17 mai 2019

Renouvellement : 19 mai 2022

Fin du mandat : AG 2023 statuant sur les comptes de l'exercice 2022

Administratrice représentant les salariés Membre du Comité des Rémunérations

BIOGRAPHIE – EXPERIENCE PROFESSIONNELLE – DOMAINES D'EXPERTISE

Marie-Christine Lebert a rejoint Atos en tant qu'Analyste Programmeur en 1986, dans le secteur du paiement. Elle a été Chef de Projets internationaux, avec plus de vingt ans d'expérience dans la gestion de portefeuilles de projet et d'application ainsi que dans la gestion d'équipes.

Depuis 2000, Marie-Christine Lebert s'est engagée dans la représentation des salariés en ayant des responsabilités de haut niveau successivement en tant que secrétaire et trésorière de comités d'entreprise locaux et internationaux.

De 2001 à 2017, Marie-Christine Lebert a assumé la plus haute fonction au sein du Comité d'Entreprise Européen du groupe Atos en tant que vice-secrétaire puis secrétaire, après avoir initié et pris part aux négociations préalables à l'établissement de ce dialogue social européen.

Ces différentes fonctions lui ont permis d'acquérir une connaissance approfondie du dialogue social français et européen, une solide compréhension de l'économie du Groupe et du secteur, des organisations, des emplois et des conditions de travail, des environnements technologiques et des aspects humains. Marie-Christine Lebert a acquis sa première expérience au sein du Conseil d'administration du groupe Atos. Elle a notamment pris la responsabilité de la vice-présidence du Comité RSE.

Principale activité

- Chef de Projets au sein de Worldline*

LISTE DES MANDATS ET AUTRES FONCTIONS DANS LES SOCIÉTÉS FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES

Autres mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2022

Au sein du Groupe Worldline

Aucun

A l'extérieur du Groupe Worldline

Aucun

Autres mandats et fonctions précédemment exercés au cours des cinq dernières années

Au sein du Groupe Worldline

Aucun

A l'extérieur du Groupe Worldline

France :

- Administratrice représentant les salariés d'Atos SE* (jusqu'en avril 2019)

* Société cotée.

¹ Les administrateurs représentant les salariés sont exemptés de l'obligation de détenir des actions de la Société.



Olivier Lorieau

Compétences clés :

- Services de paiement
- IT, Technologie

Taux d'assiduité en 2022 :

- Conseil d'administration : 100%

Adresse professionnelle :

Tour Voltaire – 1, place des Degrés CS81162
92059 Paris La Défense
Cedex - France

Nombre d'actions : NA¹

Date de naissance (et âge) : 27 mai 1967 (55 ans)

Nationalité : Française

Première nomination : 9 juin 2022

Fin du mandat : AG 2023 statuant sur les comptes de l'exercice 2022

Administrateur représentant les salariés

BIOGRAPHIE – EXPERIENCE PROFESSIONNELLE – DOMAINES D'EXPERTISE

Olivier Lorieau a rejoint Worldline en 2011 en tant qu'ingénieur commercial dans le secteur de la santé salarié par SANTEOS, une filiale du Groupe Worldline. Olivier Lorieau a plus de vingt ans d'expérience dans la gestion de grands comptes clients ainsi que dans la création d'offres et la gestion de cycles de vente complexes.

Jusqu'en septembre 2019, Olivier Lorieau occupait le poste de Senior Business Development Manager dans le secteur de la santé.

Depuis, Olivier Lorieau a élargi son champ de responsabilité aux marchés du médico-social et du social au sein de Worldline*. Il apporte une expertise reconnue dans le secteur de la santé, ainsi que sa connaissance du secteur social en France.

Olivier Lorieau a débuté sa carrière en 1994 en tant que délégué hospitalier pour Bayer Pharma, avant de rejoindre en 1999 le département Nouvelles activités et Unions régionales de l'association de médecins LIBERALIS. En 2022, il devient Directeur Commercial de Cegedim Dentrite, poste qu'il occupe jusqu'en 2011. Olivier Lorieau est diplômé de l'EDC Paris et de la Faculté de la pharmacie de Chatenay Malabry.

Principale activité

Business Development Manager chez Santeos (filiale du Groupe Worldline)

LISTE DES MANDATS ET AUTRES FONCTIONS DANS LES SOCIETES FRANÇAISES ET ETRANGERES

Autres mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2022

Au sein du Groupe Worldline

Aucun

A l'extérieur du Groupe Worldline

Aucun

Autres mandats et fonctions précédemment exercés au cours des cinq dernières années

Au sein du Groupe Worldline

Aucun

A l'extérieur du Groupe Worldline

Aucun

* Société cotée.

¹ Les administrateurs représentant les salariés sont exemptés de l'obligation de détenir des actions de la Société.

Johannes Dijsselhof

Compétences clés :

- Management
- Secteur bancaire et financier
- Technologie
- Stratégie *corporate*
- Services des paiements

Taux d'assiduité en 2022 :

Conseil d'administration : 82%

Adresse professionnelle :

SIX Group AG
Pflingstweidstrasse 110,
8021 Zürich Suisse

Nombre d'actions : NA¹

Date de naissance

(et âge) : 4 octobre 1965
(57 ans)

Nationalité : Néerlandaise

Première nomination :

19 mars 2020

Premier renouvellement :

20 mai 2021

Second renouvellement :

9 juin 2022

Fin du mandat :

AG 2023
statuant sur les comptes
de l'exercice 2022

Censeur

BIOGRAPHIE – EXPERIENCE PROFESSIONNELLE – DOMAINES D'EXPERTISE

Johannes Dijsselhof a rejoint SIX Group AG en janvier 2018 en tant que Directeur Général, fonction qu'il occupe toujours.

Il est diplômé en informatique et en administration des affaires.

Il a une longue expérience de la gestion internationale dans le secteur financier.

Il a précédemment occupé des postes à ABN Amro Bank, la Royal Bank of Scotland et à l'ANZ Australia & New Zealand Banking Group dans divers pays, notamment à Hong Kong et à Singapour.

Son rôle le plus récent fut celui de Chef des opérations (Chief Operating Officer de 2014 à juin 2017) et de Directeur Général par intérim (2015) chez Euronext N.V. à Amsterdam.

Principale activité

- Directeur Général de SIX Group AG

LISTE DES MANDATS ET AUTRES FONCTIONS DANS LES SOCIÉTÉS FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES

Autres mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2022

Au sein du Groupe Worldline

Aucun

A l'extérieur du Groupe Worldline

Etranger :

- Directeur Général de SIX Group AG
- Président du Conseil d'administration de BME
- Président du Comité de Travail de la Fédération mondiale des bourses

Autres mandats et fonctions précédemment exercés au cours des cinq dernières années

Au sein du Groupe Worldline

Aucun

A l'extérieur du Groupe Worldline

Aucun

D

¹ Conformément aux stipulations du Règlement Intérieur du Conseil d'administration, le censeur est exempté de l'obligation de détenir des actions de la Société.



D.1.3.2 Politique de diversité au sein du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration réuni le 16 décembre 2022 a approuvé, sur recommandation du Comité des Nominations, la politique de diversité applicable au Conseil. Cette politique est reflétée par la diversité des membres du Conseil, complémentaires en termes de compétence, d'expérience, de formation, d'âge, d'indépendance et de nationalité.

La politique de diversité suivie par le Conseil pour la sélection de ses membres, les objectifs qu'il se fixe, les procédures appliquées et leurs résultats sont décrits ci-après :

Critères	Mises en œuvre et résultats
Indépendance du Conseil d'administration Conformité avec les recommandations du Code AFEP-MEDEF sur l'indépendance du Conseil, lesquelles requièrent un minimum de 50%.	<ul style="list-style-type: none">● Durant sa réunion du 16 décembre 2022, le Conseil d'administration, se fondant sur les travaux préliminaires du Comité des Nominations a procédé à l'évaluation de l'indépendance du Conseil au regard des critères déterminés par le Code AFEP-MEDEF.● 12 des 17 membres du Conseil d'administration sont qualifiés d'indépendants.● Cela signifie que 70%¹ des administrateurs sont qualifiés d'indépendants (voir section D.1.3.4).● Le Conseil d'administration reconnaît que le ratio actuel est satisfaisant et que l'objectif est de maintenir ce ratio au-dessus du seuil de 50% recommandé par le Code AFEP-MEDEF.● Après la mise en œuvre de l'exercice de redimensionnement en 2023 (voir section D.1.3.1.1), le Conseil d'administration serait toujours composé d'environ 70% de membres indépendants*, soit une proportion largement supérieure à celle recommandée par les principes du Code AFEP-MEDEF.
Mixité du Conseil d'administration Conformité avec les dispositions légales sur la mixité, lesquelles requièrent un minimum de 40% de chaque genre (article L. 22-10-3, précédemment L. 225-18-1 du Code de commerce).	<ul style="list-style-type: none">● 7 des 17 membres du Conseil à prendre en compte pour le calcul du ratio de mixité² sont des femmes, soit 41% de ses membres.● Ceci est en conformité avec le seuil de 40% de représentation de chaque genre fixé par la loi.● Le Conseil d'administration considère que le ratio actuel est satisfaisant● L'objectif est de le maintenir au-dessus du seuil de 40% requis par la loi dans la perspective des futurs renouvellements et nominations.● Après la mise en œuvre de l'exercice de redimensionnement en 2023 (voir section D.1.3.1.1), le Conseil d'administration serait composé de 6 femmes, soit 40% des membres*, en conformité avec les dispositions légales applicables.
Age des administrateurs Conformité avec les dispositions statutaires limitant à un tiers les membres du Conseil de plus de 70 ans (article 14 des statuts de la Société).	<ul style="list-style-type: none">● Le Conseil d'administration est composé de membres âgés de 50 à 78 ans, avec une moyenne d'âge de 60,65 ans³. 2 administrateurs sont âgés de plus de 70 ans.● Le Conseil considère que la moyenne d'âge actuelle est satisfaisante et prévoit de la maintenir à ce niveau.● Après la mise en œuvre de l'exercice de redimensionnement en 2023 (voir section D.1.3.1.1), le Conseil d'administration serait composé de membres âgés de 51 à 79 ans, avec une moyenne d'âge de 61,67 ans³.
Administrateurs représentant les salariés Conformité avec les dispositions légales et statutaires (article 16 des statuts de la Société).	<ul style="list-style-type: none">● Le Conseil est composé de 2 administrateurs représentant les salariés.● Le Conseil reconnaît que la représentation des salariés en son sein est en conformité avec ses statuts et les obligations légales et prévoit de la maintenir à ce niveau.● Après la mise en œuvre de l'exercice de redimensionnement en 2023 (voir section D.1.3.1.1), le Conseil d'administration serait toujours composé de 2 administrateurs représentant les salariés.
Nationalité des administrateurs Reflet de la présence internationale de Worldline et de son <i>leadership</i> européen.	<ul style="list-style-type: none">● Le Conseil est composé de 7 administrateurs de nationalité non-françaises, représentant 41%⁴ de ses membres.● Le Conseil reconnaît que le ratio actuel d'internationalisation du Conseil est satisfaisant et a pour objectif de le maintenir en ligne avec l'identité, l'empreinte et la stratégie du Groupe.● Après la mise en œuvre de l'exercice de redimensionnement en 2023 (voir section D.1.3.1.1), le Conseil d'administration serait toujours composé de 40%⁴ de nationalités non-françaises.

Complémentarité des expériences en termes d'expertise et d'expériences

Permet la représentation d'expertises et d'expériences diverses et complémentaires.

- Le Conseil reconnaît que les administrateurs possèdent une vaste expérience professionnelle dans divers secteurs d'activité et à des postes de haut niveau et exercent ou ont exercé des fonctions d'administrateur ou de mandataire social dans d'autres sociétés françaises ou étrangères cotées ou non cotées.
- Le Conseil a reconnu par ailleurs que la diversité des compétences se reflète dans les profils des membres du Conseil qui ont des expériences et des formations différentes : services de paiement, ingénierie, banque, finance, gouvernance, responsabilité sociétale et environnementale (RSE), management et une expertise davantage enrichie notamment dans les secteurs des services informatiques, de technologie, des médias et des services de télécommunications depuis l'acquisition d'Ingenico en 2020.
- En conséquence, le Conseil a jugé que la diversité et la complémentarité des compétences en son sein sont satisfaisantes et prévoit de les maintenir à ce niveau.

* Sous réserve de l'approbation des renouvellements proposés à l'Assemblée Générale 2023 (voir section D.1.3.1.2).

Au 31 décembre 2022

- 1 Conformément aux recommandations du Code AFEP-MEDEF, les administrateurs représentant les salariés ne sont pas pris en compte pour la détermination du taux d'indépendance du Conseil.
- 2 En application des dispositions de l'article L. 22-10-7 du Code de commerce, les administrateurs représentant les salariés ne sont pas pris en compte pour la détermination du ratio de mixité.
- 3 Cette moyenne d'âge ne tient compte ni des administrateurs représentant les salariés ni du censeur.
- 4 Les administrateurs représentant les salariés ne sont pas pris en compte pour déterminer le ratio d'administrateurs de nationalité autre que française.

D.1.3.3 Sélection des administrateurs

En conformité avec l'article 9.3.1 du Règlement Intérieur du Conseil, le Comité des Nominations dispose d'une procédure spécifique pour la sélection et la nomination des administrateurs (en particulier les administrateurs indépendants). Conformément aux standards les plus élevés en matière de gouvernance d'entreprise, le Conseil d'administration lors de sa réunion tenue le 20 février 2023, a modifié le Règlement Intérieur du Conseil (1.2 Nomination des administrateurs) afin d'y inscrire ladite procédure résumée ci-dessous.

Lorsqu'il cherche à recruter de nouveaux membres du Conseil d'administration, le Comité des Nominations évalue d'abord la complémentarité des compétences, des expériences, de l'expertise et de la diversité du Conseil existant. Il identifie ensuite les compétences particulières et les éléments de diversité qui pourraient accroître l'efficacité du Conseil. Dans le cadre de la détermination du profil approprié du nouveau membre, le Comité des Nominations prend en considération :

- l'équilibre entre membres indépendants ;
- la représentation adéquate des actionnaires et partenaires stratégiques ;
- le respect de la politique de diversité ; ainsi que
- les attentes du Conseil exprimées lors de l'évaluation de son fonctionnement.

Une fois le besoin de recrutement d'un nouvel administrateur identifié, des procédures adaptées sont mises en place par le Comité des Nominations, en concertation avec le Président du Conseil d'administration et l'Administrateur Référent avec le

support du Secrétaire du Conseil, pour sélectionner et nommer le nouvel administrateur éventuel. Ceci inclut la détermination du processus et du calendrier, l'identification de candidats potentiels (plusieurs candidats peuvent être proposés) et leur sélection en vue de préparer la décision par le Conseil d'administration.

La nomination d'un nouvel administrateur est proposée à l'approbation de l'Assemblée Générale des actionnaires. A titre exceptionnel et sous certaines conditions, le Conseil d'administration pourrait nommer des administrateurs sous réserve de ratification par les actionnaires lors de la première réunion suivante.

Le processus de renouvellement d'un administrateur est régi par les statuts de la Société. Le Comité des Nominations évalue la performance de chaque administrateur dont le mandat doit être renouvelé et, après examen, peut recommander le renouvellement aux actionnaires.

D.1.3.4 Indépendance des administrateurs

D.1.3.4.1 Définition de la notion d'administrateur indépendant

Le Code AFEP-MEDEF définit un administrateur indépendant comme quelqu'un qui :

« n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec la Société, son Groupe ou sa Direction, qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement ».



Le Code AFEP-MEDEF prévoit également un certain nombre de critères qui doivent être examinés afin de déterminer si un administrateur peut être qualifié d'indépendant :

Critères du Code AFEP-MEDEF (Article 10.5 à 10.7)

Description	Description
Critère 1 – Salarié ou mandataire social au cours des cinq dernières années	L'administrateur ne doit pas être ou ne pas avoir été au cours des cinq années précédentes : <ul style="list-style-type: none">• salarié ou dirigeant mandataire social exécutif de la Société ;• salarié, dirigeant mandataire social exécutif ou administrateur d'une société que la Société consolide ;• salarié, dirigeant mandataire social exécutif ou administrateur de la Société Mère de la Société ou d'une société consolidée par cette société mère.
Critère 2 – Mandats croisés	L'administrateur ne doit pas être dirigeant mandataire social exécutif d'une société dans laquelle : <ul style="list-style-type: none">• la Société détient, directement ou indirectement, un mandat d'administrateur ; ou• Un salarié désigné en tant que tel ou un dirigeant mandataire social exécutif de la Société (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) détient un mandat d'administrateur.
Critère 3 – Relations d'affaires importantes	L'administrateur ne doit pas être (ou être lié directement ou indirectement) client, fournisseur, banquier d'affaires, banquier de financement, conseil : <ul style="list-style-type: none">• significatif de la Société ou de son Groupe ; ou• pour lequel la Société ou son Groupe représente une part significative de l'activité.
Critère 4 – Liens familiaux	L'administrateur ne doit pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social.
Critère 5 – Commissaire aux comptes	L'administrateur ne doit pas avoir été Commissaire aux comptes de la Société au cours des cinq années précédentes.
Critère 6 – Durée de mandat excédant douze ans	L'administrateur ne doit pas être administrateur de la Société depuis plus de douze ans. La perte de la qualité d'administrateur indépendant intervient à la date des douze ans.
Critère 7 – Statut de mandataire social non exécutif	Un dirigeant mandataire social non exécutif ne peut être considéré comme indépendant s'il perçoit une rémunération variable en numéraire ou des titres ou toute rémunération liée à la performance de la Société ou du Groupe.
Critère 8 – Statut d'actionnaire principal	En ce qui concerne les administrateurs représentant les actionnaires principaux de la Société (ou désignés sur proposition de ceux-ci), ils peuvent être considérés comme indépendants dès lors qu'ils ne participent pas au contrôle de la Société. Au-delà d'un seuil de 10% en capital ou en droits de vote, le Conseil, sur rapport du Comité des Nominations, s'interroge systématiquement sur la qualification d'indépendant en tenant compte de la composition du capital de la Société et de l'existence d'un conflit d'intérêts potentiel.

Critère d'indépendance relatif au caractère significatif ou non de la relation entretenue avec la Société (critère 3)

Conformément aux recommandations du Code AFEP-MEDEF, dans le cadre de l'appréciation du caractère significatif ou non de la relation entretenue avec la Société ou le Groupe Worldline, le Conseil d'administration, lors de sa séance du 16 décembre 2022, sur recommandation du Comité des Nominations, a retenu (comme pour l'année précédente) :

- un critère quantitatif, en l'espèce le chiffre d'affaires consolidé de 1% réalisé par la Société avec un groupe au sein duquel un administrateur Worldline exerce une fonction et/ou un mandat ;
- des critères qualitatifs, à savoir :
 - i la durée et la continuité de la relation commerciale (ancienneté de la relation ou impact d'éventuels renouvellements de contrats, etc.),
 - ii l'importance ou l'intensité de la relation (éventuelle dépendance économique), et
 - iii l'organisation de la relation (liberté d'intérêts de l'administrateur, etc.).

Il est précisé que lors de l'évaluation de la matérialité de la relation avec la Société ou son Groupe telle que détaillée ci-dessus, le Conseil d'administration analyse le critère quantitatif en combinaison avec les critères qualitatifs.

D.1.3.4.2 Revue de l'indépendance des administrateurs

Au regard de l'article 1^{er} de son Règlement Intérieur et des recommandations du Code AFEP-MEDEF, la qualification d'administrateur indépendant est discutée par le Comité des Nominations et examinée par le Conseil d'administration annuellement. Cette revue est également réalisée à l'occasion de chaque renouvellement de mandat ou nomination. Cet examen par le Comité des Nominations et le Conseil d'administration s'est déroulé lors des réunions du 7 et 16 décembre 2022 respectivement. Le Comité des Nominations et le Conseil ont confirmé leur analyse durant les réunions des 15 et 20 février 2023 respectivement.

Au cours de cette revue annuelle, le Comité des Nominations a particulièrement examiné l'indépendance de :

- Bernard Bourigeaud ; Agnès Audier ; Caroline Parot ; Nazan Somer Özelgin et Thierry Sommelet compte tenu de leurs mandats d'administrateurs indépendants qu'ils détenaient chez Worldline IGSA (anciennement Ingenico Group SA) avant son acquisition par le Groupe (article 10.5.1 du Code AFEP-MEDEF) ;
- Gilles Arditti étant donné la fonction qu'il occupait au sein du groupe Atos jusqu'à son départ en retraite en février 2022 (article 10.5.1 du Code AFEP-MEDEF) ;

- Nazan Somer Özelgin et Agnès Audier compte tenu des relations d'affaires entretenues entre Worldline et les sociétés dans lesquelles ces dernières exercent des fonctions (à savoir respectivement UniCrédit d'une part et Boston Consulting Group – BCG, et Crédit Agricole, d'autre part) (article 10.5.3 du Code AFEP-MEDEF) ; ainsi que
- Thierry Sommelet compte tenu du niveau de participation et des droits de vote respectifs de Bpifrance Participations et de la Caisse des Dépôts et Consignations dans Worldline (article 10.7 du Code AFEP-MEDEF).

A l'issue de son examen, le Conseil d'administration a conclu que les facteurs contextuels susmentionnés n'étaient pas de nature à affecter l'indépendance respective des personnes concernées.

Les raisons sont notamment les suivantes :

- Concernant les anciens administrateurs indépendants d'Ingenico (à savoir Bernard Bourigeaud ; Agnès Audier ; Caroline Parot ; Nazan Somer Özelgin et Thierry Sommelet) : ils étaient administrateurs au sein d'Ingenico avant que Worldline n'acquière Ingenico, i.e. avant qu'Ingenico n'entre dans le périmètre de consolidation de Worldline. Leurs mandats d'administrateurs au sein d'Ingenico ont cessé avant leur nomination effective en tant qu'administrateurs indépendants de Worldline. Leur qualification respective en tant que membres indépendants de Worldline IGSA a eu lieu avant l'acquisition d'Ingenico par Worldline et par une société cotée en bourse appliquant les mêmes standards de haut niveau selon le code AFEP-MEDEF. La conception de la gouvernance envisagée visant à accueillir les nouveaux administrateurs provenant d'Ingenico était un aspect clé de la nature amicale de la transaction ainsi que les évaluations de l'indépendance des nouveaux administrateurs issus d'Ingenico. Cette mise en place de la gouvernance faisait partie de l'annonce de la transaction avant son approbation massive par les actionnaires de la Société. Au demeurant, la durée cumulée des mandats exercés par ces administrateurs au sein d'Ingenico Group SA puis de Worldline reste inférieure à 12 ans.
- s'agissant de Gilles Arditti : pour rappel, il était qualifié de non-indépendant, en raison de son statut de salarié du groupe Atos et des liens d'affaires entre le groupe Atos et le Groupe Worldline, même après qu'Atos SE n'a plus été un actionnaire de contrôle de Worldline et bien que Gilles Arditti ait été nommé en son nom propre et non sur la base d'une proposition faite par Atos SE. Toutefois, le Conseil d'administration a considéré que cette approche conservatrice n'est plus justifiée en raison de son départ du groupe Atos en février 2022 ;
- s'agissant de Nazan Somer Özelgin : bien que le chiffre d'affaires global réalisé en 2022 avec UniCredit représente environ 1% du chiffre d'affaires consolidé du Groupe combiné, il représente à ce stade une faible portion du chiffre d'affaires réalisé par le Groupe avec de nombreuses autres banques. Par ailleurs, bien qu'UniCredit soit l'une des banques finançant le Groupe, il convient de noter qu'elle fait partie d'un groupe de nombreuses banques entre lesquelles le financement est largement réparti. En outre, l'absence de position exécutive au sein d'UniCredit et l'absence d'implication dans tout sujet d'UniCredit impliquant Worldline ont été notées ;

- S'agissant d'Agnès Audier : il a été noté que BCG représente moins de 1% des dépenses annuelles consolidées du Groupe combiné en 2022. Par ailleurs, Agnès Audier n'est pas impliquée dans les conseils fournis au profit de Worldline. Elle n'est pas salariée ou associée de BCG et elle n'intervient pour BCG qu'à titre de Senior Advisor chez Boston Consulting Group et sa rémunération n'est pas corrélée aux résultats de BCG. S'agissant du Crédit Agricole SA, le chiffre d'affaires global réalisé en 2022 est inférieur à 1% du chiffre d'affaires consolidé du Groupe combiné et représente à ce stade une faible portion du chiffre d'affaires réalisé par le Groupe avec de nombreuses autres banques. Bien que Crédit Agricole SA soit l'une des banques finançant le Groupe, il convient de noter qu'elle fait partie d'un groupe de nombreuses de banques entre lesquelles le financement est largement réparti. L'absence de position exécutive au sein de Crédit Agricole SA a également été notée.
- s'agissant de Thierry Sommelet, bien qu'il soit désigné par Bpifrance qui est actionnaire de Worldline, il est relevé que son niveau de participation dans le capital de la Société est compris entre 4% et 5%, soit bien inférieur au seuil de 10% et pas de nature à remettre en cause son indépendance tandis que sa maison mère (Caisse des Dépôts et Consignations) est proche de détenir indirectement 10% des droits de vote.

Ainsi le Conseil a constaté que ne pouvaient être qualifiés d'indépendants :

- Gilles Grapinet, en raison de son mandat de Directeur Général de la Société ;
- Giulia Fitzpatrick, Lorenz von Habsburg Lothringen et Daniel Schmucki, en raison de leur nomination en qualité d'administrateur sur proposition de SIX Group AG (en sus de l'importance des relations commerciales existant entre SIX Group AG et Worldline s'agissant de Lorenz von Habsburg Lothringen et Daniel Schmucki qui exercent des fonctions au sein de SIX Group AG) ;
- Dr. Michael Stollarz en raison des relations d'affaires existantes entre le Groupe et Deutscher Sparkassen Verlag GmbH (DSV Group) au sein duquel Dr. Michael Stollarz exerce la fonction de Directeur Général ;
- Marie-Christine Lebert et Olivier Lorieau, en tant qu'administrateurs représentant les salariés.

Sont indépendants les membres suivants car l'ensemble des critères d'indépendance est respecté :

- Gilles Arditti ;
- Agnès Audier ;
- Bernard Bourigeaud ;
- Aldo Cardoso ;
- Mette Kamsvåg ;
- Danielle Lagarde ;
- Caroline Parot ;
- Georges Pauget ;
- Luc Rémont ;
- Nazan Somer Özelgin ;
- Thierry Sommelet ; et ;
- Susan M. Tolson.



Gouvernance d'entreprise et capital

Gouvernement d'entreprise

Ainsi, à la date du présent Document d'Enregistrement Universel, le Conseil d'administration est composé de 12 membres indépendants sur un total de 17, représentant un taux d'indépendance de 70%. Ce taux est bien au-dessus du taux de 50% recommandé par le Code AFEP-MEDEF. Ce ratio

resterait globalement inchangé même si l'on tient compte des administrateurs qui ont été identifiés comme devant quitter le Conseil en 2023 dans le cadre de l'exercice de redimensionnement (voir section D.1.3.1.1).

Le tableau ci-dessous présente l'évaluation détaillée de l'indépendance des administrateurs sur la base des critères susmentionnés.

Critères ¹	Gilles Arditti	Agnès Audier	Bernard Bourigeaud	Aldo Cardoso	Giulia Fitzpatrick	Gilles Grapinet	Lorenz von Habsburg Lothringen	Mette Kamsvåg	Danielle Lagarde	Marie-Christine Lebert	Olivier Lorieau	Caroline Parot	Georges Pauget	Luc Rémont	Daniel Schmucki	Nazan Somer Özelgin	Thierry Sommelet	Dr. Michael Stollarz	Susan M. Tolson
Critère 1 : Salarié ou mandataire social au cours des cinq années précédentes	✓ ²³	✓ ⁵	✓ ⁵	✓	✓	✗	✓	✓	✓	✗	✗	✓ ⁵	✓	✓	✓	✓ ⁵	✓ ⁵	✓	✓
Critère 2 : Mandats croisés	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Critère 3 : Relations d'affaires significatives	✓ ³	✓	✓	✓	✓	✓	✗	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✗	✓	✓	✗ ⁵	✓
Critère 4 : Lien familial	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Critère 5 : Commissaire aux comptes	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Critère 6 : Durée de mandat supérieure à douze ans	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Critère 7 : Statut du dirigeant mandataire social non exécutif	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Critère 8 : Statut de l'actionnaire important	✓ ³⁴	✓	✓	✓	✗	✓	✗	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✗	✓	✓	✓	✓
Indépendant	✓	✓	✓	✓	✗	✗	✗	✓	✓	✗	✗	✓	✓	✓	✗	✓	✓	✗	✓

1 Dans ce tableau, ✓ représente un critère d'indépendance rempli et ✗ représente un critère d'indépendance non rempli.

2 Atos n'a plus le statut de société mère depuis la distribution exceptionnelle en nature, par Atos SE à ses actionnaires, de 23,5% du capital social de Worldline.

3 Gilles Arditti n'exerce plus de fonctions au sein du groupe Atos depuis son départ à la retraite en février 2022.

4 Gilles Arditti (membre du Conseil d'administration initialement nommé sur proposition d'Atos SE en 2014 mais démissionnaire suite à la réduction de la participation d'Atos SE dans le capital social de la Société) a été nommé administrateur en son nom propre par l'Assemblée Générale du 9 juin 2020.

5 Le mandat d'administrateur indépendant au niveau d'Ingenico a été exercé avant son entrée dans le périmètre de consolidation de Worldline. Ils ont été qualifiés d'administrateurs indépendants au sein du Conseil d'administration d'Ingenico Group SA selon le Code AFEP-MEDEF appliqué par Ingenico Group SA. Ces administrateurs ont été évalués comme indépendants au moment de l'acquisition d'Ingenico par Worldline et la gouvernance envisagée a été conçue pour accueillir de nouveaux administrateurs venant d'Ingenico comme un aspect clé de l'acquisition amicale et cela a fait partie de l'annonce de l'opération avant son approbation massive par les actionnaires. Au demeurant, la durée cumulée des mandats exercés par ces administrateurs au sein d'Ingenico Group SA puis de Worldline reste inférieure à 12 ans.

6 Michael Stollarz est Directeur Général de Deutscher Sparkassen Verlag GmbH (DSV Group), le partenaire de Worldline au sein de la société commune (Joint-venture Payone).

D.1.3.5 Administrateur Référent

D.1.3.5.1 Mission de l'Administrateur Référent

Le Conseil d'administration a décidé de nommer un Administrateur Référent le 19 mars 2020. Cette décision a été prise dans un contexte où les fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général étaient unifiées. Conformément aux standards les plus élevés en matière de gouvernance d'entreprise, le Conseil d'administration a, sur la base des recommandations du Comité des Nominations, décidé de conserver cet Administrateur Référent alors même que les fonctions sont désormais dissociées.

Conformément au Règlement Intérieur du Conseil d'administration, l'Administrateur Référent dispose notamment des pouvoirs et responsabilités suivants :

- s'assurer que les administrateurs reçoivent les informations nécessaires à l'accomplissement de leurs missions ;
- organiser chaque année au moins deux réunions tenues hors la présence des dirigeants mandataires sociaux ;
- revoir l'ordre du jour des réunions, sur consultation du Président du Conseil d'administration et/ou du Secrétaire du Conseil ; l'Administrateur Référent peut demander l'inscription de points complémentaires à l'ordre du jour ;
- être consulté, en particulier par le Président du Comité des Nominations, en amont des processus de nomination et de renouvellement des mandats d'administrateurs ;
- demander au Président du Conseil d'administration de convoquer le Conseil d'administration sur un ordre du jour déterminé ;
- superviser l'évaluation annuelle des travaux du Conseil et des Comités et rendre compte de cette évaluation au Conseil d'administration avec le Secrétaire du Conseil ; et ;
- porter à l'attention du Conseil d'administration tous conflits d'intérêts qu'il aurait identifiés ou qui lui auraient été signalés.

L'Administrateur Référent maintient un dialogue régulier et ouvert avec les administrateurs, en particulier avec les administrateurs indépendants dont il peut se porter porte-parole auprès de la Direction et des autres administrateurs, ainsi qu'avec le Secrétaire du Conseil d'administration. L'Administrateur Référent peut également s'entretenir avec les actionnaires après concertation avec le Directeur Général et à charge d'en rendre compte au Directeur Général et au Conseil d'administration.

Le Règlement Intérieur du Conseil d'administration prévoit également qu'en cas d'absence du Président du Conseil d'administration et du vice-Président ou à défaut de vice-Président, la séance du Conseil d'administration est présidée par l'Administrateur Référent.

D.1.3.5.2 Activité de l'Administrateur Référent en 2022

Au cours de l'exercice 2022, l'Administrateur Référent a notamment :

- entretenu un dialogue régulier avec le Président, le Secrétaire du Conseil d'administration et le Directeur Général ainsi que les Présidents des Comités et les autres administrateurs ;

- participé à la préparation de l'ordre du jour des réunions du Conseil d'administration en étroite collaboration avec le Président, le Secrétaire du Conseil d'administration et le Directeur Général ;
- organisé et dirigé les sessions exécutives ;
- étroitement participé aux travaux relatifs à l'évolution de la composition du Conseil d'administration, en particulier dans le cadre de son redimensionnement envisagé en collaboration avec le Président du Comité des Nominations ainsi que le Président, et le Secrétaire du Conseil d'administration ;
- entretenu un dialogue régulier avec les principaux actionnaires de la Société et participé aux *roadshows* de gouvernance organisés par la Société ;
- s'est assuré qu'aucun administrateur n'était en conflit d'intérêts en particulier lors de la revue de la politique de diversité du Conseil et de l'indépendance de ses membres lors de la réunion du 16 décembre 2022 ;
- organisé l'évaluation annuelle des travaux du Conseil avec le Président et le Secrétaire du Conseil d'administration ; et
- présenté un compte rendu de cette évaluation lors du Conseil d'administration qui s'est tenu le 20 février 2023 (voir section D.1.6 pour plus d'informations).

Il est précisé que dans le cadre de la préparation de l'Assemblée Générale 2023, le dialogue avec les actionnaires et les agences de conseils en vote en matière de gouvernance est conduit par le Secrétaire du Conseil et supervisé par l'Administrateur Référent, avec les départements en charge des Relations Investisseurs RSE et les équipes en charge des Ressources Humaines et de la RSE.

D.1.3.6 Participation des salariés au Conseil d'administration

D.1.3.6.1 Représentation des salariés actionnaires

Au 31 décembre 2022, les actions détenues par les salariés de la Société ou par les salariés de ses filiales¹ représentent 0,8% du capital social, soit moins de 3%, seuil au-dessus duquel cette représentation est requise par la loi (voir section D.3.).

D.1.3.6.2 Administrateurs représentant les salariés

Conformément aux dispositions de l'article L. 22-10-7 du Code de commerce, le Comité Social et Economique de la Société a renouvelé le mandat de Marie-Christine Lebert² et désigné Olivier Lorieau suite à la démission d'Arnaud Lucien dans le cadre de la cession de TSS³ en qualité d'administrateurs représentant les salariés le 19 mai 2022 pour une période d'un an.

¹ telles que définies à l'article L. 225-180 du Code de commerce

² Marie-Christine Lebert a été nommée pour la première fois le 17 mai 2019.

³ Tel qu'indiqué à la section G.2.3.1.2 du Document d'Enregistrement Universel 2021, Arnaud Lucien, après avoir consulté le Président, l'Administrateur Référent et le Comité des Nominations, a fait part début 2022 de son intention de démissionner avec effet à l'issue de l'Assemblée Générale des Actionnaires de 2022. Cette décision visait à anticiper l'impact de la cession prévue de l'activité Terminaux, Solutions et Services (« TSS ») sur son poste. En effet, Arnaud Lucien étant salarié de ladite branche d'activité dont la cession était déjà prévue, son mandat d'administrateur représentant les salariés aurait automatiquement pris fin à la réalisation de la cession puisqu'il n'aurait plus fait partie des effectifs du Groupe.



Gouvernance d'entreprise et capital

Gouvernement d'entreprise

Pour rappel, les actionnaires lors de l'Assemblée Générale de 2022 ont approuvé la réduction temporaire de la durée du mandat des administrateurs représentant les salariés prévue par les statuts de la Société de trois ans à un an. Ceci ne concerne que les administrateurs représentant les salariés entrés en fonction à l'issue de l'Assemblée Générale des Actionnaires tenue en 2022. Ce mandat d'un an est temporaire dans l'attente de la mise en place du Comité d'Entreprise Européen prévue au premier semestre 2023 (voir section A.3.2.2). En conséquence, le Comité d'Entreprise Européen et le Comité Social et Economique désigneront tous deux une personne au Conseil d'administration dont le mandat de trois ans sera effectif à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires qui se tiendra en 2023.

D.1.3.6.3 Représentation du Comité Social et Economique

Un représentant du Comité Social et Economique, à savoir Vincent Danten ou son suppléant, Sébastien Lacroix, est invité à assister aux réunions du Conseil d'administration, sans droit de vote.

D.1.3.7 Formation des administrateurs

Conformément aux recommandations du Code AFEP-MEDEF, chaque administrateur bénéficie, lors de sa nomination et tout au long de son mandat, des formations nécessaires à l'exercice de ses fonctions, en particulier pour lui permettre de comprendre les activités, les risques et l'organisation de Worldline, et de développer des compétences spécifiques en fonction de leurs besoins et de leurs profils.

Un programme de formation comprenant des ateliers interactifs contient des sessions de présentation des métiers, l'organisation, les risques, la stratégie en matière de responsabilité sociétale et environnementale et la gouvernance du Groupe, y compris récemment dans les domaines suivants :

- Responsabilité sociétale et environnementale (RSE) ;
- Qualité Sécurité et Régulation ;
- Ressources Humaines¹ ;
- Stratégie et concurrence ;
- Conformité ;
- *Global Business Lines* (GBL).

Par ailleurs, un séminaire stratégique organisé sous la supervision du Président et du Comité de Stratégie et d'Investissement et impliquant la plupart des managers clés du Groupe a eu lieu encore cette année avec l'ensemble des administrateurs afin de revoir et discuter des différentes dimensions de la stratégie du Groupe à la lumière des tendances du marché.

Les administrateurs représentant les salariés disposent, dès leur entrée en fonction, d'une formation adaptée à l'exercice de leur mandat. Cette formation porte notamment sur la finance et la gouvernance d'entreprise. Une formation spéciale est également proposée aux administrateurs nommés au Comité d'Audit, sur les processus comptables, financiers et opérationnels de la Société, et aux administrateurs nommés au Comité de Responsabilité Sociétale et Environnementale sur le changement climatique.

¹ Par exemple, sur l'attraction et la rétention de talents.

² Les statuts de la Société, le Règlement Intérieur du Conseil d'administration (y compris la Charte de l'Administrateur et le Guide de prévention des délits d'initiés), le Code AFEP-MEDEF.

³ A l'exception, le cas échéant, des administrateurs représentant les salariés, les administrateurs représentant les salariés actionnaires et le censeur.

En outre, lors de son entrée en fonction, tout nouvel administrateur reçoit la documentation relative à la société². Il reçoit les informations nécessaires lui permettant de connaître et comprendre Worldline, sa culture, ses particularités comptables, financières et opérationnelles. Les administrateurs sont en outre sensibilisés aux obligations issues de la réglementation boursière qui s'applique aux administrateurs des sociétés cotées. Ils reçoivent régulièrement de la documentation et des informations concernant la Société, son activité et son environnement et ils ont la possibilité d'interagir directement avec la Direction Générale s'ils le souhaitent.

D.1.3.8 Obligation de détention

Le Règlement Intérieur du Conseil d'administration prévoit que, pendant toute la durée de son mandat, chaque administrateur³ doit détenir au moins sept cent cinquante (750) actions de la Société.

A la date du présent Document d'Enregistrement Universel :

- L'ensemble des administrateurs satisfait à cette obligation à l'exception des administrateurs représentant les salariés conformément à la loi et aux statuts de la Société ;
- Les administrateurs n'ont accepté aucune restriction à leur droit de céder leur participation dans le capital social de la Société, à l'exception des règles relatives à la prévention des délits d'initiés et des recommandations du Code AFEP-MEDEF imposant une obligation de conservation d'actions.

D.1.3.9 Déclarations relatives aux membres du Conseil d'administration et de la Direction Générale

A la connaissance de la Société :

- il n'existe, à la date du présent Document d'Enregistrement Universel, aucun lien familial entre les membres du Conseil d'administration et de la Direction Générale de la Société ;
- au cours des cinq dernières années :
 - i aucune condamnation pour fraude n'a été prononcée à l'encontre d'une des personnes susvisées,
 - ii aucune des personnes susvisées n'a été associée à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation,
 - iii aucune incrimination et/ou sanction publique officielle n'a été prononcée à l'encontre de l'une des personnes susvisées par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels désignés),
 - iv aucune des personnes susvisées n'a été empêchée par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'une société, ni d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'une société.

D.1.3.10 Conflits d'intérêts potentiels et accords

A la connaissance de la Société, et sous réserve des relations et accords décrits à la section B.8, à la date du présent document, il n'existe pas :

- de conflit d'intérêts potentiel entre les devoirs à l'égard de la Société des membres du Conseil d'administration et de la Direction Générale de la Société, et leurs intérêts privés ;
- de pacte ou accord quelconque conclu avec des actionnaires, clients, fournisseurs ou autres ;
- de contrat de service liant les membres du Conseil d'administration à la Société ou à l'une de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages.

D.1.3.11 Règlement Intérieur du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration de la Société revoit régulièrement son Règlement Intérieur, énonçant notamment :

- ses règles de composition, de fonctionnement et le rôle du Conseil, la rémunération des administrateurs, l'évaluation des travaux du Conseil, l'information des administrateurs ;
- le rôle, les attributions de compétences et les règles de fonctionnement des comités du Conseil ;
- les missions et prérogatives spécifiques pouvant être confiées à un administrateur et celles de l'Administrateur Référent ;
- l'évaluation du fonctionnement du Conseil d'administration ;
- les questions réservées au Conseil d'administration ; et
- les obligations de confidentialité imposées aux administrateurs.

Le Règlement Intérieur de la Société a été mis à jour lors de la réunion du Conseil d'administration le 20 février 2023. La Charte de l'administrateur et le Guide de prévention des délits d'initiés sont annexés au Règlement Intérieur. Il est rappelé que le Règlement Intérieur du Conseil d'administration est disponible en intégralité sur le [site internet](#).

Ils sont résumés dans les différentes sections du présent Document d'Enregistrement Universel. Les autres dispositions principales du Règlement Intérieur du Conseil d'administration sont résumées ci-dessous.

D.1.3.11.1 Information des administrateurs

La Société a l'obligation de fournir à ses administrateurs l'information utile à une participation efficace aux travaux du Conseil d'administration. Il en est de même à tout moment de la vie de la Société lorsque l'importance ou l'urgence de l'information l'exigent. Cette information permanente doit comprendre toute information pertinente, y compris critique, concernant la Société, et notamment des articles de presse et rapports d'analyse financière.

Les administrateurs sont informés, en temps voulu, et au moins pendant la réunion du Conseil d'administration convoqué pour l'arrêté des comptes annuels et semestriels, de la situation financière et de la trésorerie de la Société ainsi que de ses engagements significatifs.

Le Conseil d'administration est informé de l'évolution des marchés, de l'environnement concurrentiel et des principaux enjeux auxquels la Société est confrontée y compris dans le domaine de la responsabilité sociale et environnementale.

Un administrateur doit demander au Président tout complément d'information qu'il juge nécessaire au bon accomplissement de sa mission, notamment au vu de l'ordre du jour des réunions. Si un administrateur considère qu'il n'a pas été mis en situation de délibérer en toute connaissance de cause, il a le devoir de l'indiquer au Conseil et d'exiger l'information indispensable.

Acceptation de nouveaux mandats sociaux

Le Directeur Général et le Directeur Général Délégué doivent solliciter l'avis du Conseil avant d'accepter un nouveau mandat social dans une société cotée, française ou étrangère, extérieure au Groupe.

Possibilité de conférer une mission spécifique à un administrateur

Lorsque le Conseil d'administration décide qu'il y a lieu de confier à l'un (ou plusieurs) de ses membres ou à un (ou des) tiers une mission, il en arrête les principales caractéristiques.

Lorsque le ou les titulaires de la mission sont membres du Conseil d'administration, ils ne prennent pas part au vote.

Sur la base de cette délibération, il est établi à l'initiative du Président un projet de lettre de mission, soumis pour avis au Comité des Nominations et de l'Administrateur Référent, laquelle :

- définit l'objet précis de la mission ;
- fixe la forme que devra prendre le rapport de mission ;
- arrête la durée de la mission ;
- détermine, le cas échéant, la rémunération due au titulaire de la mission ainsi que les modalités du paiement des sommes dues à l'intéressé ; et
- prévoit, le cas échéant, un plafond de remboursement des frais de voyage et de déplacement ainsi que des dépenses engagées par l'intéressé et liées à la réalisation de la mission.

Le rapport de mission est communiqué par le Président du Conseil d'administration aux administrateurs de la Société (et au(x) censeur(s), le cas échéant).

Conformité à l'accord avec SIX Group AG

Le Conseil d'administration s'engage à respecter les stipulations de l'accord avec SIX Group AG (voir section E.8 du Document d'Enregistrement Universel 2021).

D.1.3.11.2 Extraits de la Charte de l'administrateur de Worldline

La Charte de l'administrateur de Worldline résume les missions et les obligations des membres du Conseil d'administration. Cette charte vise en particulier les questions suivantes :

- le non-cumul du mandat social avec un contrat de travail ;
- l'intérêt social ;
- l'assiduité, la diligence ;
- la loyauté ;
- l'indépendance ;
- la confidentialité ;



Gouvernance d'entreprise et capital

Gouvernement d'entreprise

- les opérations sur titres du Groupe ;
- les conflits d'intérêts, et
- l'information des membres.

Les paragraphes suivants sont issus de la Charte de l'administrateur qui est disponible en intégralité sur le site internet de la Société.

Entrée en fonction

Avant d'accepter ses fonctions, chaque administrateur doit avoir pris la mesure des droits et des obligations auxquelles il est soumis. Il doit notamment prendre connaissance :

- des lois et règlements applicables à sa fonction ;
- des stipulations des statuts de la Société ;
- du Règlement Intérieur du Conseil d'administration, de la Charte de l'administrateur et du Guide de prévention des délits d'initiés.

L'administrateur doit être actionnaire à titre personnel et posséder au moins le nombre d'actions de la Société exigé en vertu des règles gouvernant la Société¹. A défaut de les détenir lors de son entrée en fonction, il doit en faire l'acquisition dans un délai de six mois à compter de sa nomination.

Non-cumul du mandat social avec un contrat de travail

Un salarié qui devient Président et/ou Directeur Général de la Société s'engage à mettre fin au contrat de travail qui le lie à la Société (si un tel contrat de travail existait), soit par rupture conventionnelle, soit par démission.

Défense de l'intérêt social de la Société

Chaque administrateur représente l'ensemble des actionnaires.

Il doit agir en toutes circonstances dans l'intérêt de ceux-ci et de la Société.

Il alerte le Conseil d'administration sur tout élément porté à sa connaissance lui paraissant de nature à affecter les intérêts de la Société.

Conflits d'intérêts

L'administrateur s'efforce d'éviter tout conflit pouvant exister entre ses intérêts moraux et matériels et ceux de la Société.

L'administrateur a l'obligation d'informer le Conseil d'administration de tout conflit d'intérêts, même potentiel.

Il s'abstient de participer aux débats ainsi qu'à toute décision dans laquelle il serait dans une situation de conflit d'intérêts.

Il y a notamment conflit d'intérêts dans le cas où un administrateur ou un membre de sa famille pourrait :

- bénéficier à titre personnel de la conduite des affaires de la Société ; ou
- entretenir une relation ou un lien de quelque nature que ce soit avec la Société, ses filiales ou sa Direction Générale qui puisse compromettre l'exercice de la liberté de jugement de l'administrateur (notamment en qualité de client, fournisseur, banquier d'affaires, mandataire).

Assiduité – diligence

En acceptant le mandat qui lui est confié, l'administrateur s'engage à consacrer à ses fonctions le temps et l'attention nécessaires.

Il doit participer, sauf empêchement, à toutes les réunions du Conseil d'administration et, le cas échéant, des comités auxquels il appartient.

Il doit se tenir informé des travaux et spécificités de la Société, y compris ses enjeux et ses valeurs en demandant, si nécessaire, à la direction toute information complémentaire dont il a besoin pour l'exercice de ses fonctions.

L'administrateur doit demander l'information qu'il estime indispensable pour se prononcer sur l'ordre du jour.

Si un administrateur considère qu'il n'a pas la pleine connaissance des faits, il a le devoir de l'indiquer au Conseil d'administration et d'exiger les éléments d'informations essentiels.

Loyauté

Chaque administrateur est tenu à une obligation de loyauté à l'égard de la Société.

Il ne prend aucune initiative qui pourrait nuire aux intérêts de la Société ou aux autres sociétés ou entités du Groupe.

Il agit de bonne foi en toutes circonstances.

Il ne peut prendre de responsabilités à titre personnel, dans des entreprises ou des affaires exerçant des activités directement concurrentes de celles de la Société, sans l'autorisation préalable du Président du Conseil d'administration et du Président du Comité des Nominations.

Indépendance

L'administrateur exerce ses fonctions en toute indépendance.

Il veille à préserver en toutes circonstances son indépendance d'analyse, de jugement, de décision et d'action.

Il s'interdit d'être influencé par tout élément étranger à l'intérêt social qu'il a pour mission de défendre.

Il alerte le Conseil d'administration sur tout élément de sa connaissance lui paraissant de nature à affecter les intérêts de la Société.

Confidentialité

L'administrateur est tenu à un véritable secret professionnel, qui dépasse la simple obligation de discrétion prévue par les textes, à l'égard des informations recueillies pendant ou en dehors des séances du Conseil d'administration.

Il s'engage à une obligation absolue de confidentialité sur toute information non publique acquise dans le cadre de ses fonctions et sur le contenu des débats et délibérations du Conseil d'administration et de ses comités.

Information privilégiée – Opérations sur titres

L'administrateur s'interdit d'utiliser pour son profit personnel ou celui de quiconque les informations privilégiées auxquelles il a accès.

Il ne doit effectuer des opérations sur les titres de la Société que dans le respect des dispositions légales et réglementaires.

¹ Voir section D.1.3.8.

Il s'engage à respecter le Guide de prévention des délits d'initiés approuvé par le Conseil d'administration.

Il doit déclarer à l'Autorité des Marchés Financiers et à la Société les transactions effectuées sur les titres de la Société, conformément aux règles en vigueur.

D.1.3.12 Conventions réglementées

D.1.3.12.1 Conventions réglementées en vigueur ou signées en 2022

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-40-1 du Code de commerce, lors de sa réunion du 16 décembre 2022, le Conseil d'administration a revu les conventions réglementées signées par la Société et autorisées par le Conseil lors des exercices précédents et toujours en vigueur en 2022. Par ailleurs, à l'occasion de cette réunion, parallèlement à la revue annuelle des conventions réglementées, le Conseil d'administration a évalué si les conventions toujours en vigueur continuaient de réunir les critères évalués lors de leur autorisation.

En 2022, aucune convention réglementée n'a été autorisée par le Conseil d'administration ni signée par Worldline. Toutefois, l'accord relatif à la suspension du contrat de travail de Marc-Henri Desportes (approuvé par l'Assemblée Générale annuelle de 2019)¹ et le *Second Settlement Agreement* décrit à la section B.8 ont poursuivi leurs effets en 2022.

D.1.3.12.2 Procédure d'évaluation des conventions réglementées

Le Conseil d'administration a mis en place une procédure permettant d'évaluer régulièrement si les conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales remplissent bien ces conditions.

Dans ce contexte, un comité *ad hoc* composé du Directeur Financier Groupe, du Directeur Juridique Groupe et du Responsable de l'Audit Interne a été mis en place. Ce comité *ad hoc* est chargé d'examiner les termes des conventions réglementées et les soumet, le cas échéant, au Président du Conseil d'administration. En cas d'égalité des voix, le Comité consulte le Président du Comité d'Audit, qui a une voix prépondérante.

Les travaux du Comité *ad hoc* sont présentés au Conseil d'administration une fois par an, lors de l'examen annuel des conventions réglementées qui se sont poursuivies au cours de l'exercice. Les informations concernant les conventions et engagements réglementés conclus par Worldline sont publiées sur le site internet de Worldline.

¹] Pour plus d'informations sur cette convention, voir section B.5.2 du Document d'Enregistrement Universel de 2018.



D.1.4 Fonctionnement du Conseil d'administration

D.1.4.1 Assiduité aux réunions du Conseil d'administration et des comités en 2022

Taux d'assiduité global

Conseil d'administration	Comité d'Audit	Comité des Nominations	Comité des Rémunérations	Comité Stratégie et Investissements	Comité de Responsabilité Sociétale et Environnementale
99%	98%	93%	92%	100%	100%

Taux d'assiduité individuel

	Conseil d'administration	Comité d'Audit	Comité des Nominations	Comité des Rémunérations	Comité Stratégie et Investissements	Comité de Responsabilité Sociétale et Environnementale
Gilles Grapinet	100%	-	-	-	100%	100%
Bernard Bourigeaud	100%	-	-	-	100%	-
Gilles Arditti	100%	100%*	-	-	100%	-
Agnès Audier	100%	-	-	-	-	100%
Aldo Cardoso	100%	100%	-	-	100%	-
Giulia Fitzpatrick	100%	100%	-	-	-	100%
Lorenz von Habsburg	100%	-	100%	100%	100%	-
Mette Kamsvåg	100%	100%	-	-	100%	-
Danielle Lagarde	100%	-	100%	100%	-	100%
Marie-Christine Lebert	100%	-	-	100%	-	-
Olivier Lorieau¹	100%	-	-	-	-	-
Arnaud Lucien²	100%	-	-	-	-	100%
Caroline Parot	100%	86%	-	-	-	-
Georges Pauget	100%	-	-	-	-	-
Luc Rémont	100%	-	86%	80%	-	-
Daniel Schmucki	91%	100%	-	-	100%	-
Nazan Somer Ozelgin	100%	-	-	-	-	-
Thierry Sommelet	100%	-	86%	80%	100%	-
Dr. Michael Stollarz	100%	-	-	-	-	-
Susan M. Tolson	100%	100%	-	-	-	-
Johannes Dijsselhof (Censeur)	82%	-	-	-	-	-

* En tant qu'invité à titre consultatif

1 Comme mentionné à la section D.1.3.6.2, le mandat d'Olivier Lorieau a pris effet à l'issue de l'Assemblée Générale de 2022.

2 Comme mentionné à la section D.1.3.6.2, la démission d'Arnaud Lucien a été effective à l'issue de l'Assemblée Générale de 2022.

D.1.4.2 Activités du Conseil d'administration

Mission

Le Conseil d'administration est chargé de déterminer la stratégie et les orientations de l'activité de la Société et de veiller à leur mise en œuvre, en prenant en considération notamment les enjeux sociaux et environnementaux de son activité. De plus, le Conseil d'administration :

- nomme les dirigeants mandataires sociaux ;
- statue chaque année sur l'indépendance des administrateurs ;
- fixe les éventuelles limitations aux pouvoirs du Directeur Général et du Directeur Général Délégué ;
- publie le rapport sur le gouvernement d'entreprise ;
- convoque et fixe l'ordre du jour des Assemblées Générales ;
- procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns ;
- contrôle et vérifie la sincérité des comptes ;
- examine et approuve l'arrêté des comptes, la communication aux actionnaires et au marché.

Le Conseil d'administration s'attache à promouvoir la création de valeur à long terme par la Société en considérant les enjeux sociaux et environnementaux de ses activités. Il examine régulièrement les opportunités et les risques stratégiques¹ ainsi que les mesures prises en conséquence.

Le Conseil d'administration s'assure de la mise en place de dispositifs de prévention et de détection de la corruption et du trafic d'influence.

Le Conseil d'administration s'assure que les dirigeants mandataires sociaux exécutifs mettent en œuvre une politique (RSE) de non-discrimination et de diversité. Cette dernière concerne notamment la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des instances dirigeantes.

Modalités de fonctionnement

Conformément au Règlement Intérieur du Conseil, le Conseil d'administration se réunit au moins quatre fois par an et aussi souvent que les intérêts de la Société l'exigent. Les réunions sont convoquées par son Président. Les réunions du Conseil d'administration se déroulent suivant l'ordre du jour arrêté par le Président et envoyé aux administrateurs. Chaque fois que les circonstances le permettent, la documentation nécessaire à leur réflexion est adressée aux administrateurs concomitamment à l'ordre du jour.

Le Conseil d'administration élit parmi ses membres un Président, qui doit être une personne physique. Si le Conseil d'administration le juge opportun, il peut également nommer un

ou plusieurs Vice-Présidents. Il fixe la durée de leurs fonctions qui ne peut excéder celle de leur mandat d'administrateur. Le Conseil d'administration peut mettre fin à ces nominations à tout moment. Le Conseil d'administration nomme, en fixant la durée de ses fonctions, un secrétaire qui peut être choisi soit parmi les administrateurs soit en dehors d'eux.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce, les réunions du Conseil d'administration peuvent être tenues par tous moyens de visioconférence ou de télécommunication permettant l'identification des administrateurs et garantissant leur participation effective².

Les administrateurs qui souhaiteraient participer à une réunion du Conseil d'administration par visioconférence ou d'autres moyens de télécommunication tels que mentionnés ci-dessus doivent informer par courrier électronique le Président au moins vingt-quatre heures avant la réunion du Conseil d'administration afin que le Président puisse faciliter la demande.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les administrateurs participant à la réunion par visioconférence ou autres moyens de télécommunication. Les mesures nécessaires doivent être prises pour permettre l'identification de chaque intervenant et la vérification du quorum. A défaut, la réunion du Conseil d'administration devra être ajournée.

Les dispositions qui précèdent relatives à la participation aux réunions du Conseil par visioconférence ou par d'autres moyens de télécommunication ne sont pas applicables pour l'adoption des décisions prévues aux dispositions des articles L. 232-1 et L. 233-16 du Code de commerce. Celles-ci concernent la préparation de :

- l'établissement des comptes annuels et du rapport de gestion de la Société ;
- l'établissement des comptes consolidés et du rapport de gestion du Groupe.

Décisions et règles de représentation

Les administrateurs ont la possibilité de se faire représenter aux séances du Conseil d'administration par un autre administrateur.

Chaque administrateur ne peut représenter qu'un seul de ses collègues au cours d'une même séance du Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres sont présents.

Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés.

En cas de partage, la voix du Président du Conseil d'administration est prépondérante.

Travaux durant l'année 2022

11 réunions – Taux de participation : 99%

¹ Tels que les risques financiers, juridiques, opérationnels, sociaux et environnementaux.

² C'est à dire transmettant au moins la voix des participants et satisfaisant à des caractéristiques techniques permettant la retransmission continue et simultanée des délibérations afin de leur permettre de participer aux réunions du Conseil d'administration.



Gouvernance d'entreprise et capital

Gouvernement d'entreprise

Le Conseil d'administration s'est réuni 11 fois en 2022. Cela inclut un séminaire stratégique dédié aux membres du Conseil d'administration et à certains membres de la Direction. En 2022, le Conseil d'administration a notamment traité des sujets suivants :

En matière de comptes financiers, de budget, d'engagements financiers et autres questions financières	<ul style="list-style-type: none">● Examen des informations financières, des rapports trimestriels et des prévisions ;● Examen et clôture des comptes annuels et consolidés de 2022 et des comptes semestriels consolidés de 2022 ;● Examen des présentations financières et des communiqués de presse ;● Examen et approbation des garanties de la Société Mère ;● Prévisions 2022 et budget B2 ;● Examen et approbation du budget et des objectifs pour 2023 ;● Examen de la partie du Document d'Enregistrement Universel 2021 relative aux résultats financiers ;● Examen et approbation de la documentation de gestion prévisionnelle ;● Examen de l'exposition du Groupe à la récession ;● Examen de scénario entourant la crise énergétique ;● Suivi de la crise de l'inflation et de son impact sur la trajectoire financière du Groupe.
En matière de projets et opérations stratégiques	<ul style="list-style-type: none">● Examen de la stratégie et du positionnement du Groupe ainsi que des tendances du marché et du paysage concurrentiel, notamment lors d'un séminaire stratégique de 2 jours ;● Revue des projets stratégiques, des investissements, des acquisitions et des cessions ;● Suivi de la cession de la branche d'activité des terminaux de paiement (TSS) ;● Revue de la mise en œuvre et du suivi de l'intégration des entités acquises.
En matière de rémunération	<ul style="list-style-type: none">● Définition de la politique de rémunération 2022 applicable aux dirigeants mandataires sociaux (Président du Conseil, Directeur Général, Directeur Général Délégué et administrateurs) ;● Confirmation du niveau de satisfaction des objectifs liés à la détermination de la rémunération variable des dirigeants mandataires sociaux exécutifs au titre du second semestre 2021 et premier semestre 2022 ;● Fixation des objectifs associés à la rémunération variable du Directeur Général et du Directeur Général Délégué pour 2022 et introduction d'une condition de performance extra-financière liée à la RSE ;● Confirmation de la réalisation des conditions de performance pour 2021 et fixation des nouveaux objectifs annuels pour 2022 applicables au régime de retraite à prestations définies en faveur du Directeur Général ;● Mise en place d'un plan d'attribution d'actions de performance et d'un plan de stock-options en faveur des salariés du Groupe et des dirigeants mandataires sociaux exécutifs ;● Confirmation du niveau d'atteinte des objectifs fixés relatifs aux plans d'actions de performance et de stock-options en cours et du quantum d'acquisition associé ;● Mise en œuvre du plan d'actionnariat salarié de Worldline (Boost 2021).
En matière de gouvernance et de risques	<ul style="list-style-type: none">● Examen et approbation du rapport de gestion ;● Examen des risques du Groupe notamment à travers la partie du Document d'Enregistrement Universel sur les facteurs de risque et des travaux du Comité d'Audit sur le contrôle interne ;● Examen du rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise ;● Examen de la conformité des pratiques de la Société aux recommandations du Code AFEP-MEDEF ;● Examen de la composition et du fonctionnement des organes sociaux ainsi que du mode de gouvernance de l'entreprise ;● Evaluation des travaux du Conseil d'administration, examen de l'indépendance des administrateurs, de la politique de diversité applicable au Conseil et à ses comités et de la politique de mixité des organes de gouvernance ;● Examen du rapport d'évaluation externe du Conseil d'administration par un conseiller indépendant ;● Définition et fixation de la prochaine évaluation interne du Conseil d'administration ;● Travaux sur le redimensionnement du Conseil d'administration ;● Revue des sessions de formation du Conseil d'administration en 2022 et des formations et ateliers prévus en 2023 ;● Suivi du plan d'amélioration continue du fonctionnement du Conseil d'administration ;● Examen des conventions réglementées conclues et autorisées au cours des années précédentes ;● Examen du rapport sur l'utilisation de l'enveloppe annuelle pour les garanties parentales et délégation de pouvoir au Directeur Général pour émettre des garanties parentales ;● Examen et approbation d'une version révisée du Règlement Intérieur du Conseil ;● Discussions relatives aux plans de succession notamment pour les principaux dirigeants sociaux.
Dans le cadre de l'Assemblée Générale	<ul style="list-style-type: none">● Convocation de l'Assemblée Générale annuelle des Actionnaires ;● Examen et approbation des résolutions proposées et du rapport du Conseil d'administration aux actionnaires ;● Examen du Document d'Enregistrement Universel 2021, y compris l'examen et l'approbation de la Déclaration de Performance Extra-Financière annuelle et l'examen des facteurs de risque ;● Renouvellement de la délégation de pouvoirs accordée par le Conseil d'administration au Directeur Général.

Le Conseil d'administration a dûment entendu les rapports des Commissaires aux comptes. Cela inclut les rapports sur les travaux des comités permanents du Conseil d'administration :

- Comité d'Audit ;
- Comité des Nominations ;
- Comité des Rémunérations ;
- Comité Stratégie et Investissements ; et
- Comité de Responsabilité Sociétale et Environnementale.

Réunions du Conseil d'administration hors la présence des dirigeants mandataires sociaux exécutifs

L'article 1.5 du Règlement Intérieur du Conseil d'administration prévoit que les administrateurs se réunissent au moins deux fois par an hors la présence effective des dirigeants mandataires sociaux. Ces réunions sont organisées avec l'assistance du Secrétaire du Conseil sur proposition de l'Administrateur Référent qui les préside.

En 2022, les administrateurs ont tenu deux réunions, hors la présence du Directeur Général et du Directeur Général Délégué. Lors de ces réunions, ils ont notamment discuté de la gestion de la Société et des plans de succession.

D.1.5 Fonctionnement des comités du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est assisté par cinq comités permanents, listés ci-dessous.

Ces comités sont chargés d'examiner les questions relevant de leur compétence et qui leur sont soumises par le Conseil d'administration ou son Président. Les comités sont uniquement consultatifs, le Conseil d'administration étant le seul organe de décision. Les comités sont chargés de formuler des propositions et des recommandations. Celles-ci sont ensuite longuement débattues lors des réunions du Conseil d'administration avec l'appui, le cas échéant, de la documentation fournie par les comités.

Les règles de fonctionnement et de compétence de chaque comité peuvent être trouvées dans le Règlement Intérieur du Conseil. Ces règles sont approuvées par le Conseil d'administration. La composition, les attributions, les compétences et les règles de fonctionnement de ces comités sont décrites ci-après.

D.1.5.1 Comité d'Audit



Missions (article 9.3.3 du Règlement Intérieur du Conseil d'administration)

- Dans les domaines relevant de sa compétence, le Comité d'Audit a pour mission de préparer et faciliter le travail du Conseil d'administration, comme indiqué dans le Règlement Intérieur du Conseil ;
- Il assiste à ce titre le Conseil d'administration dans son analyse de l'exactitude et de la sincérité des comptes sociaux et consolidés de la Société ;

- Il veille à la qualité du contrôle interne et de l'information délivrée aux actionnaires et aux marchés ;
- Le Comité d'Audit formule tous avis et recommandations au Conseil d'administration dans les domaines décrits ci-dessous ;
- En outre, et conformément aux lois en vigueur, le Conseil d'administration a mis en place une procédure d'évaluation des conventions réglementées. La description de cette procédure figure à la section D.1.3.12.2 du présent Document d'Enregistrement Universel et implique, le cas échéant, le Président du Comité d'Audit ;
- Par ailleurs, le Comité d'Audit a adopté une charte concernant la procédure d'approbation des services autres que la certification des comptes annuels.

Le Conseil d'administration a confié au Comité d'Audit les responsabilités suivantes.

En ce qui concerne l'information financière et les comptes :

- de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et le cas échéant, formuler des recommandations ou des propositions pour en garantir l'intégrité ;
- d'examiner le budget, les objectifs et les plans à moyen et long terme, donner une appréciation sur ceux-ci ;
- de procéder à l'examen préalable et donner son avis sur les projets de comptes sociaux et consolidés, annuels, semestriels et, le cas échéant, trimestriels préparés par la Direction Financière ;
- d'examiner la pertinence et la permanence des principes et règles comptables ;
- de se faire présenter l'évolution du périmètre des sociétés consolidées et de recevoir, le cas échéant, toutes explications nécessaires ;
- d'entendre, lorsqu'il l'estime nécessaire, les Commissaires aux comptes, la Direction Générale, la Direction Financière, comptable et la trésorerie, l'audit interne ou toute autre personne du management. Ces auditions peuvent avoir lieu, le cas échéant, hors la présence des membres de la Direction Générale ;

- d'examiner, avant leur publication, les projets de rapport d'activité, de comptes de résultat et de tous comptes (y compris prévisionnels) établis pour les besoins d'opérations spécifiques et significatives (telles qu'apports, fusions, mise en paiement d'acomptes sur dividendes, etc.), et notamment celles à l'occasion desquelles pourrait se produire un conflit d'intérêts ;
- d'examiner les documents financiers diffusés par la Société lors de l'approbation des comptes annuels ainsi que les documents et communiqués financiers importants avant leur publication et, éventuellement, donner une appréciation sur ceux-ci ;
- de rendre compte des résultats de la mission de certification des comptes, de la manière dont cette mission a contribué à l'intégrité de l'information financière et du rôle que le Comité a joué dans le processus.

En ce qui concerne le contrôle externe :

- d'examiner les questions relatives à la nomination ou au renouvellement des Commissaires aux comptes de la Société et d'émettre sa recommandation au Conseil d'administration sur les Commissaires aux comptes proposés à la désignation par l'Assemblée Générale ;
- de suivre la réalisation par les Commissaires aux comptes de leur mission et de tenir compte des constatations et conclusions du Haut Conseil du Commissariat aux comptes consécutives aux contrôles réalisés ;
- d'approuver la fourniture de services, autres que la certification des comptes et les services du Commissaire aux comptes requis par la loi, par les Commissaires aux comptes ou les membres de leur réseau, au profit de la Société et de ses filiales ;
- le Comité se prononce après avoir analysé les risques pesant sur l'indépendance du ou des Commissaires aux comptes et les mesures de sauvegarde appliquées par ceux-ci ;
- de s'assurer du respect par les Commissaires aux comptes de leur obligation d'indépendance.

En ce qui concerne le contrôle interne et la gestion des risques de la Société :

- d'évaluer, avec les personnes responsables au niveau du Groupe, l'efficacité et la qualité des systèmes et procédures de contrôle interne et relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable, financière et extra-financière du Groupe ;
- d'examiner les risques et engagements hors bilan significatifs ;
- d'apprécier l'importance des dysfonctionnements ou faiblesses qui lui sont communiqués ;
- d'entendre le responsable de l'Audit interne, de donner son avis sur l'organisation de son service et d'être informé de son programme de travail. Le Comité d'Audit doit être destinataire des rapports d'audit interne ou d'une synthèse périodique de ces rapports ;
- d'apprécier la fiabilité des systèmes et procédures qui concourent à l'établissement des comptes ;
- d'examiner les méthodes et procédures de reporting et de traitement des informations comptables et financières ;

- d'examiner la cartographie des risques et les principaux risques, incluant notamment sans s'y limiter, les risques cyber, sociaux et environnementaux ainsi que les plans d'action associés et leurs progrès ;
- d'apprécier les impacts financiers et les risques des opérations de croissance externe et d'intégration après finalisation desdites opérations ;
- de revoir les rapports sur les principaux contrats et projets en particulier ceux présentant un profil de risque élevé ainsi que les principaux litiges en cours ;
- de revoir régulièrement la feuille de route et son avancement ainsi que les principales mises à jour en matière de sécurité, de risques et de conformité préparés par les responsables effectifs ;
- d'être informé par la Direction Générale, ou toute autre voie, de toute réclamation de tiers ou toutes informations internes révélant des critiques sur les documents comptables ou les procédures de contrôle interne de la Société, ainsi que des procédures mises en place à cet effet et des remèdes à ces réclamations ou critiques ;
- de contrôler l'efficacité de l'audit interne concernant les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable, financière et extra-financière ;
- de prendre connaissance régulièrement de la situation financière, de la situation de trésorerie et des engagements et risques significatifs et d'examiner les procédures retenues pour évaluer et gérer ces risques ; et
- de rendre compte au Conseil d'administration de l'exercice de ses missions. Il l'informe également des résultats de la mission de certification des comptes, de la manière dont cette mission a contribué à l'intégrité de l'information financière et du rôle qu'il a joué dans ce processus. Il l'informe sans délai de toute difficulté rencontrée.

Composition (articles 9.2.4 et 9.3.3 du Règlement Intérieur du Conseil)

Le Comité d'Audit peut être composé de six membres. Conformément aux recommandations du Code AFEP-MEDEF, les deux tiers au moins de ces membres doivent en principe être désignés parmi les membres indépendants du Conseil.

Le Comité d'Audit est composé des membres suivants à la date du Document d'Enregistrement Universel :

- Aldo Cardoso (Président) (administrateur indépendant) ;
- Giulia Fitzpatrick ;
- Mette Kamsvåg (administratrice indépendante) ;
- Caroline Parot (administratrice indépendante) ;
- Susan M. Tolson (administratrice indépendante) ;
- Daniel Schmucki.

L'ensemble des membres du Comité d'Audit possède des compétences financières et comptables (voir la section D.1.3 Composition du Conseil d'administration qui présente la biographie de chacun des administrateurs).

La durée du mandat des membres du Comité d'Audit coïncide avec celle de leur mandat de membre du Conseil.

Le mandat d'un membre du Comité d'Audit peut faire l'objet d'un renouvellement en même temps que le mandat de ce membre au Conseil d'administration.

Le Président du Comité d'Audit est désigné par le Conseil d'administration sur proposition du Comité des Nominations parmi les membres indépendants.

Le Comité d'Audit ne peut comprendre le Directeur Général ou le Directeur Général Délégué.

La nomination ou le renouvellement du Président du Comité d'Audit est proposée par le Comité des Nominations. Elle fait l'objet d'un examen particulier de la part du Conseil d'administration conformément aux recommandations du Code AFEP-MEDEF.

Le secrétariat des travaux du Comité peut être assuré par toute personne nommée par le Président du Comité ou en accord avec celui-ci.

Modalités de fonctionnement (articles 9.2 et 9.3.3 du Règlement Intérieur du Conseil)

Le Comité d'Audit peut valablement délibérer soit en cours de réunion, soit par téléphone ou par visioconférence, sur convocation de son Président ou du Secrétaire du Conseil d'administration, à condition que la moitié de ses membres au moins soient présents. Les convocations doivent comporter un ordre du jour et peuvent être transmises oralement ou par tout autre moyen. Les décisions du Comité d'Audit doivent être approuvées à la majorité des membres présents ou représentés à la réunion, chaque membre étant titulaire d'une voix.

Le Comité d'Audit se réunit autant que nécessaire et, en tout état de cause, au moins deux fois par an à l'occasion de la préparation des comptes annuels et des comptes semestriels. Les réunions doivent avoir lieu avant la réunion du Conseil et, dans la mesure du possible, au moins deux jours avant cette réunion lorsque l'ordre du jour du Comité d'Audit porte sur l'examen des comptes semestriels et annuels préalablement à leur examen par le Conseil d'administration.

Le Comité d'Audit doit entendre les Commissaires aux comptes, mais également les directeurs financiers, comptables et de la trésorerie. L'examen des comptes par le Comité d'Audit doit être accompagné d'une présentation des Commissaires aux comptes mettant en évidence les principales questions d'audit. Cette présentation devrait notamment couvrir :

- tout ajustement résultant de l'audit ;
- toute faiblesse significative du contrôle interne identifiée durant l'audit ; ainsi que ;
- les méthodes comptables retenues.

Il doit être accompagné par :

- le rapport complémentaire destiné au Comité d'Audit prévu par les dispositions légales ; et
- une présentation du Directeur Financier détaillant l'exposition aux risques de la Société, incluant les risques sociaux et environnementaux et les engagements hors bilan significatifs.

S'agissant de l'audit interne et du contrôle des risques, le Comité d'Audit doit entendre le responsable de l'Audit interne. Il doit être informé des audits internes prévus et être destinataire des rapports ou d'une synthèse périodique de ces rapports. Le Comité d'Audit peut faire appel à des experts extérieurs si nécessaire.

En 2022, le Comité d'Audit s'est appuyé sur les compétences internes de la Société ainsi que sur les Commissaires aux comptes qui ont assisté aux réunions à la demande du Président du Comité.

Travaux durant l'année 2022

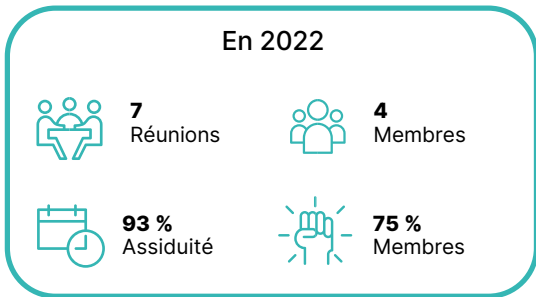
En 2022, le Comité d'Audit a discuté notamment des éléments suivants, le cas échéant avant de les soumettre au Conseil d'administration :

- les documents comptables et financiers du Groupe, y compris les états relatifs au hors bilan ;
- les principales positions comptables et les méthodes utilisées (notamment suite à la cession de la branche d'activité TSS) ;
- les rapports financiers trimestriels sur la performance du Groupe ;
- les comptes consolidés de 2021 ;
- les comptes semestriels de 2022 ;
- les projets de communiqués de presse financiers ainsi que les commentaires du marché ;
- les prévisions 2022 et le budget B2 ;
- le budget 2023 ;
- l'exposition du Groupe à l'inflation et à l'augmentation des coûts énergétiques et les scénarios connexes concernant la trajectoire financière du Groupe ;
- le plan annuel d'audit interne du Groupe et son rapport d'audit interne ;
- les conclusions des principaux audits et les rapports de synthèse concernant les activités du département d'audit interne ;
- le suivi de la gestion des risques de Worldline et la cartographie des risques du Groupe (notamment les risques liés à l'activité et à l'environnement de Worldline, les risques marchands, les contrats les plus critiques, les environnements cybernétiques, la conformité, ainsi que l'état des principaux litiges et des provisions) ;
- le Document d'Enregistrement Universel 2021 ;
- la documentation de gestion prévisionnelle ;
- le statut et le plan d'actions de Worldline en matière de sécurité et de cyber-sécurité ;
- le programme d'intégration post-fusion et les synergies attendues ;
- la révision de la dette et du statut de financement du Groupe ;
- la version révisée du Règlement Intérieur du Conseil, y compris la procédure des conventions réglementées ;
- la recommandation concernant le choix des Commissaires aux comptes ;
- la stratégie du Groupe en matière de distribution de dividendes.

Le Comité a entendu les rapports intermédiaires et finaux des Commissaires aux comptes sur les comptes semestriels et annuels, ainsi que les rapports sur leurs autres travaux dans le cadre de leur mission de vérification des comptes.



D.1.5.2 Comités des Nominations



Missions (article 9.3.1 du Règlement Intérieur du Conseil d'administration)

Le Comité des Nominations a pour mission de :

- solliciter et examiner toute candidature à la nomination au Conseil d'administration, à ses comités ou en tant que dirigeant ;
- formuler des avis sur ces candidats et faire des recommandations auprès du Conseil d'administration.

Le Comité des Nominations, en coordination avec l'Administrateur Référent, examine les transactions majeures impliquant un risque de conflit d'intérêts entre la Société et les membres du Conseil d'administration. Le Comité des Nominations est chargé d'évaluer l'indépendance des administrateurs. Ses conclusions sont revues et débattues chaque année par le Conseil d'administration avant la publication dans le Document d'Enregistrement Universel.

Le Comité des Nominations s'assure que la Direction Générale met en œuvre une politique de non-discrimination et de diversité au sein des instances dirigeantes. Il s'appuie à cet effet sur les travaux du Comité de Responsabilité Sociétale et Environnementale.

Composition (article 9.3.1 du Règlement Intérieur du Conseil)

Le Comité des Nominations compte au maximum cinq membres, dont la plupart doivent être des administrateurs indépendants.

Les membres du Comité sont nommés par le Conseil d'administration parmi ses membres et en considération notamment de leur indépendance, de leur expérience et de leur compétence.

La durée des mandats des membres du Comité des Nominations coïncide avec celle de leurs mandats de membre du Conseil. Ils peuvent être reconduits dans leurs fonctions au sein du Comité en même temps qu'ils sont reconduits dans leurs fonctions au sein du Conseil d'administration.

Le Président du Comité des Nominations est nommé par le Conseil d'administration.

Le secrétariat des travaux du Comité peut être assuré par toute personne nommée par le Président du Comité ou avec l'approbation de ce dernier.

Le Comité des Nominations compte les membres suivants à la date du présent Document d'Enregistrement Universel :

- Lorenz von Habsburg Lothringen (Président) ;
- Luc Rémont (Vice-Président) (administrateur indépendant) ;
- Danielle Lagarde (administratrice indépendante) ;
- Thierry Sommelet (administrateur indépendant).

Règles de fonctionnement (articles 9.2 et 9.3.1 du Règlement Intérieur du Conseil)

Le Comité des Nominations peut valablement délibérer soit en présentiel, soit par téléphone ou par visioconférence, sur convocation du Président ou du secrétaire du Comité, à condition que la moitié de ses membres au moins soient présents. Les convocations doivent comporter un ordre du jour et peuvent être transmises oralement ou par tout autre moyen.

Les décisions du Comité des Nominations doivent être approuvées à la majorité des membres présents à la réunion, chaque membre étant titulaire d'une voix.

Le Comité des Nominations se réunit autant que nécessaire et, en tout état de cause, au moins trois fois par an, notamment préalablement à la réunion du Conseil d'administration se prononçant sur l'indépendance des membres du Conseil.

Le Directeur Général participe aux travaux du Comité en ce qui concerne la nomination dans la sélection des administrateurs et du Censeur.

Le Comité des Nominations peut faire appel à des experts extérieurs si nécessaire en tant que de besoin.

Examen de 2022

En 2022, le Comité des Nominations a notamment discuté des sujets suivants :

- examen de la composition du Conseil et de ses comités (diversité, complémentarité des expériences, indépendance, mixité, autres fonctions, etc.) ;
- suivi des recommandations en matière de gouvernance du Code AFEP-MEDEF ;
- proposition en lien avec la revue de l'indépendance des administrateurs ;
- politique de diversité au sein du Conseil d'administration ;
- mixité hommes / femmes au sein des instances dirigeantes ;
- travaux sur le redimensionnement du Conseil d'administration ;
- examen de l'évaluation externe sur la composition, l'organisation et le fonctionnement du Conseil d'administration ;
- examen du projet de rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise (inclus dans le Document d'Enregistrement Universel 2021) ;
- discussions relatives au plan de succession notamment pour les principaux dirigeants.

D.1.5.3 Comité des Rémunérations



Missions (article 9.3.2 du Règlement Intérieur du Conseil d'administration)

Le Comité des Rémunérations est chargé de formuler des propositions concernant la rémunération du Président, du Directeur Général et du Directeur Général Délégué¹ et des administrateurs.

Le Comité des Rémunérations est également associé à l'élaboration de la politique d'intéressement des salariés de la Société et de ses filiales. Il a notamment pour mission de faire des propositions concernant l'attribution d'options de souscription d'actions ou d'actions de performance de la Société aux mandataires sociaux et à tout ou partie des salariés de la Société et de ses filiales.

Concernant la rémunération des administrateurs, le Comité des Rémunérations est chargé de proposer au Conseil d'administration :

- le montant total annuel de la rémunération des administrateurs à soumettre à l'Assemblée Générale annuelle ;
- les règles régissant la répartition de cette somme entre les administrateurs. Ces règles tiennent compte, notamment, de l'assiduité des administrateurs aux diverses réunions tant du Conseil que des comités auxquels ils siègent, du niveau de responsabilité encourue par les administrateurs et du temps qu'ils doivent consacrer à leurs fonctions.

Le Comité fait également des observations et/ou recommandations sur le régime de retraite et de prévoyance, les avantages en nature et les droits pécuniaires des Mandataires Sociaux de la Société et de ses filiales.

Le Comité procède à l'examen du niveau d'atteinte des critères en lien avec la responsabilité sociétale et environnementale attachés à la rémunération des dirigeants. Il s'appuie à cet effet sur les travaux du Comité de Responsabilité Sociétale et Environnementale.

Composition (article 9.3.2 du Règlement Intérieur du Conseil)

Le Comité des Rémunérations est composé au maximum de cinq membres. La majorité de ces membres doivent être des administrateurs indépendants. Conformément aux recommandations du Code AFEP-MEDEF, aucun dirigeant ne peut siéger au Comité, qui doit comporter un administrateur représentant les salariés.

Les membres du Comité sont désignés par le Conseil d'administration parmi ses membres, en tenant compte

notamment de leur indépendance, de leur expérience et de leur compétence. Le Président du Comité des Rémunérations est désigné par le Conseil d'administration parmi les membres indépendants en application du Code AFEP-MEDEF, sur recommandation du Comité des Nominations.

La durée des mandats des membres du Comité des Rémunérations court parallèlement à celle de leurs mandats de membre du Conseil. Ils peuvent être reconduits dans leurs fonctions au sein du Comité en même temps qu'ils sont reconduits dans leurs fonctions au sein du Conseil d'administration.

Le secrétariat des travaux du Comité peut être assuré par toute personne nommée par le Président du Comité ou avec l'approbation de ce dernier.

Le Comité des Rémunérations compte les membres suivants à la date du présent Document d'Enregistrement Universel :

- Luc Rémont (Président) (administrateur indépendant) ;
- Lorenz von Habsburg Lothringen (Vice-Président)
- Danielle Lagarde (administratrice indépendante) ;
- Marie-Christine Lebert (administratrice représentant les salariés) ;
- Thierry Sommelet (administrateur indépendant).

Règles de fonctionnement (articles 9.2 et 9.3.2 du Règlement Intérieur du Conseil)

Le Comité des Rémunérations peut valablement délibérer en présentiel, par téléphone ou par visioconférence, sur convocation du Président ou du secrétaire du Comité, à condition que la moitié de ses membres au moins soient présents. Les convocations doivent comporter un ordre du jour et peuvent être transmises oralement ou par tout autre moyen.

Les décisions du Comité des Rémunérations sont prises à la majorité des membres présents ou représentés à la réunion, chaque membre étant titulaire d'une voix. Ils se réunissent autant que de besoin et, en tout état de cause, préalablement à toute réunion du Conseil d'administration se prononçant sur la fixation de la rémunération des membres de la Direction Générale ou sur la répartition de l'enveloppe relative à la rémunération des administrateurs.

Le Directeur Général participe aux travaux du Comité en ce qui concerne les propositions relatives à la politique d'incitation à long terme.

Le Comité des Rémunérations peut recourir à des experts extérieurs en tant que de besoin.

Travaux durant l'année 2022

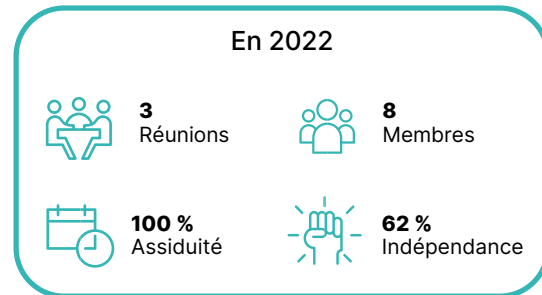
En 2022, le Comité des Rémunérations s'est réuni afin de discuter, entre autres, des questions suivantes :

- définition de la politique de rémunération 2022 des dirigeants mandataires sociaux (Président du Conseil d'administration, Directeur Général, Directeur Général Délégué et administrateurs) ;
- propositions de confirmation des niveaux de réalisation par rapport aux objectifs fixés pour la rémunération variable des dirigeants de la Société pour le second semestre 2021 et le premier semestre 2022 ;

¹ Montant de la rémunération fixe et définition des règles de fixation de la rémunération variable, en veillant à la cohérence de ces règles avec l'évaluation faite annuellement des performances et avec la stratégie à moyen terme de l'entreprise et en contrôlant l'application annuelle de ces règles.

- propositions relatives à la fixation des objectifs associés à la rémunération variable du Directeur Général et du Directeur Général Délégué pour 2022, incluant une proposition relative à l'introduction d'une condition de performance non-financière liée à la RSE ;
- travaux relatifs à l'ajustement des objectifs associés à la rémunération variable du Directeur Général et du Directeur Général Délégué pour 2022. Cela s'explique en raison du nouveau périmètre du Groupe à la suite des acquisitions et cessions intervenues au cours de la période concernée, en particulier, pour les rémunérations à long-terme en titres ;
- propositions relatives à la confirmation des niveaux de réalisation des objectifs des conditions de performance pour 2021 applicables au régime de retraite supplémentaire à prestations définies au profit du Directeur Général et fixation des objectifs pour 2022 ;
- fixation des objectifs pour les plans LTI en cours bénéficiant au Directeur Général et au Directeur Général Délégué ;
- propositions relatives au montant de l'enveloppe totale de rémunération des administrateurs à proposer à l'Assemblée Générale des Actionnaires et les termes et conditions de l'octroi de cette rémunération ;
- rémunération des administrateurs en 2021 et estimations pour 2022 ;
- revue de la conformité de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux exécutifs aux recommandations du Code AFEP-MEDEF ;
- propositions relatives à la mise en place d'un plan d'attribution d'actions de performance et d'un plan d'attribution de stock-options en faveur des salariés et des dirigeants mandataires sociaux exécutifs du Groupe ;
- propositions relatives à la confirmation de la réalisation des conditions de performance, y compris la réalisation des conditions de performance en matière de RSE dans le cadre de plans d'actions de performance et de stock-options en cours et propositions relatives à la modération du nombre d'actions de performance et de stock-options pouvant être acquis/exercés selon les plans LTI 2019-2021 pour le Directeur Général et le Directeur Général Délégué ;
- travaux relatifs à la structure de la rémunération variable du Directeur Général et du Directeur Général Délégué pour 2023, en particulier le nivellement des indicateurs de performance financière. Ceci visait à considérer le contexte macroéconomique actuel d'inflation et la pression subséquente sur les coûts de Worldline ;
- revue du projet de plan d'actionnariat salarié (Boost 2023).

D.1.5.4 Comité Stratégie et Investissement



Composition (articles 9.2 et 9.3.4 du Règlement Intérieur du Conseil d'administration)

Le Comité Stratégie et Investissements est composé de huit membres nommés par le Conseil d'administration parmi ses membres.

Le durée des mandats des membres du Comité Stratégie et Investissements court parallèlement à celle de la durée de leurs mandats de membre du Conseil. Ils peuvent être reconduits dans leurs fonctions au sein du Comité en même temps qu'ils sont reconduits dans leurs fonctions au sein du Conseil d'administration.

Les membres de ce comité sont désignés par le Conseil d'administration parmi ses membres, en tenant compte notamment de leur indépendance, de leur expérience et de leur compétence.

Le Comité Stratégie et Investissements compte les membres suivants à la date du présent Document d'Enregistrement Universel :

- Daniel Schmucki (Président) ;
- Bernard Bourigeaud (administrateur indépendant) ;
- Gilles Grapinet ;
- Gilles Arditti (administrateur indépendant) ;
- Aldo Cardoso (administrateur indépendant) ;
- Lorenz von Habsburg Lothringen ;
- Mette Kamsvåg (administratrice indépendante) ;
- Thierry Sommelet (administrateur indépendant) ;

Mission (article 9.3.4 du Règlement Intérieur du Conseil)

Le Comité Stratégie et Investissements a pour mission de préparer les décisions du Conseil d'administration et de faciliter son processus de décision. Le Comité aide le Conseil d'administration à analyser :

- les projets de croissance externe majeurs de la Société ;
- la stratégie d'entreprise, les sujets liés à l'évolution, la prospection et les opportunités dans le secteur du paiement, notamment en lien avec les innovations et les technologies disruptives ; et
- tout autre sujet pertinent ne relevant pas des compétences du Comité d'Audit, des Nominations des Rémunérations ou de la Responsabilité Sociétale et Environnementale tels que définis dans le Règlement Intérieur du Conseil.

Examen de 2022

Le Comité Stratégie et Investissements a notamment discuté des éléments suivants :

- divers projets stratégiques et acquisitions prévus, notamment celles de SoftPOS.eu (en Pologne), Online Payment Platform (aux Pays-Bas) et Banco di Desio (en Italie) ainsi qu'EPI (European Payment Initiative) aux côtés d'autres acteurs européens du secteur des paiements ;
- suivi et clôture de la cession des terminaux de paiement d'Ingenico (branche d'activité « TSS ») ;
- la feuille de route stratégique de la Société du point de vue opérationnel et des acquisitions ;
- projets stratégiques, investissements et partenariats ainsi que des sujets opérationnels stratégiques ;
- examen des évolutions macroéconomiques et des tendances du marché (transformation de l'industrie des paiements, développements des technologies, évolution du paysage concurrentiel) et de la stratégie, du portefeuille et du positionnement du Groupe.

D.1.5.5 Comité de Responsabilité Sociétale et Environnementale (RSE)



Composition (article 9.3.5 du Règlement Intérieur du Conseil d'administration)

Le Comité de Responsabilité Sociétale et Environnementale, est composé de cinq membres au maximum. Ils sont désignés par le Conseil d'administration parmi ses membres en fonction de leur expérience et de leur compétence.

Il doit être composé en majorité d'administrateurs indépendants. Son Président est nommé parmi les membres indépendants sur recommandation du Comité des Nominations.

La durée des mandats des membres du Comité de Responsabilité Sociétale et Environnementale court parallèlement à celle de la durée de leurs mandats de membre du Conseil. Ils peuvent être reconduits dans leurs fonctions au sein du Comité en même temps qu'ils sont reconduits dans leurs fonctions au sein du Conseil d'administration.

Le Comité de Responsabilité Sociétale et Environnementale compte les membres suivants à la date du présent Document d'Enregistrement Universel :

- Danielle Lagarde (Présidente) (administratrice indépendante) ;
- Gilles Grapinet ;
- Agnès Audier (administratrice indépendante) ;
- Giulia Fitzpatrick.

Mission (articles 9.2 et 9.3.5 du Règlement Intérieur du Conseil)

La mission du Comité de Responsabilité Sociétale et Environnementale est de préparer et faciliter l'examen par le Conseil de :

- la stratégie du Groupe en matière de responsabilité sociétale et environnementale ;
- l'impact de la stratégie du Groupe en matière sociétale et environnementale et la mise en œuvre des initiatives associées ;
- les pratiques du Groupe en matière d'achats responsables ;
- les engagements du Groupe en matière de responsabilité sociétale et environnementale, au regard des enjeux propres à son activité et à ses objectifs, notamment en matière de bien-être au travail, de diversité et d'environnement ;
- l'appréciation des risques et des opportunités en matière de performance sociétale et environnementale ;
- les composantes en matière de responsabilité sociétale et environnementale à intégrer par le Comité des Rémunérations dans le cadre de la politique de rémunération des dirigeants ;
- les politiques de responsabilité sociétale et environnementale en prenant en compte leurs impacts en termes de performance économique ;
- les composantes en matière de responsabilité sociétale et environnementale à intégrer par le Comité des Nominations dans le cadre de la politique de non-discrimination et de diversité au sein des instances dirigeantes ;
- la Déclaration de Performance Extra-Financière annuelle ; et
- la synthèse des notations attribuées au Groupe par les agences de notation et par les analyses extra-financières.

Examen de 2022

Le Comité Responsabilité Sociétale et Environnementale a notamment examiné les éléments suivants :

- vue d'ensemble et perspectives en matière de responsabilité sociétale et environnementale pour Worldline ;



Gouvernance d'entreprise et capital

Gouvernement d'entreprise

- revue de la Déclaration de Performance Extra-Financière incluse dans le présent Document d'Enregistrement Universel ;
- revue de la stratégie climatique ;
- revue de la performance et de la stratégie en matière de diversité ;
- examen de l'analyse concernant la neutralité carbone mondiale (objectifs des Nations unies) et définition des prochaines étapes ;
- évaluation extra-financière ;
- matrice de matérialité RSE 2022 ;
- examen des résultats, des coûts et des prochaines étapes du programme Trust 2025 ;
- examen du positionnement de la Société au regard de la réglementation européenne en matière de taxonomie ;
- mises à jour du plan triennal des Ressources Humaines ;
- examen, en coopération avec le Comité des Rémunérations, de la liste des KPIs sous-jacents et des cibles associées pour 2022, conformément aux objectifs de Trust 2025 ;
- examen, en coopération avec le Comité des Rémunérations, de la liste des KPIs et des objectifs associés relatifs à la condition de performance externe RSE de 20 % pour l'incitation à court terme H2 2022 pour les dirigeants mandataires sociaux exécutifs de la Société ;
- examen, en coopération avec le Comité des Rémunérations, de la fixation des objectifs de la condition de performance externe 2023 applicable à la rémunération variable en numéraire des dirigeants mandataires sociaux exécutifs et aux plans d'incitation à long terme ;
- examen des activités de philanthropie et de dons en 2022 et de la stratégie de philanthropie de Worldline ;
- examen de l'analyse du cycle de vie d'une opération de paiement et des impacts environnementaux associés ;
- examen de la conformité de la Société aux législations en matière d'éthique et de lutte contre la corruption et établissement d'un plan d'action.

D.1.6 Evaluation des travaux du Conseil d'administration

Conformément à ses normes de gouvernance d'entreprise dont le niveau est le plus élevé, la Société va au-delà des recommandations du Code AFEP-MEDEF et procède chaque année à une évaluation formelle du Conseil d'administration. En 2023, et sur la base de l'évaluation de l'année précédente qui a été réalisée en externe, cette évaluation a été menée sous la supervision de l'Administrateur Référent en coordination avec le Président du Conseil d'administration et avec le soutien du Secrétaire du Conseil.

Dans ce cadre, un questionnaire a été communiqué à chaque administrateur. Ce questionnaire a été complété, lorsque nécessaire, par un entretien personnel et par des sessions exécutives.

Les principaux sujets de discussion et d'évaluation ont porté notamment sur :

- Le fonctionnement du Conseil et de ses comités ;
- Leur composition ;
- La culture et la dynamique du Conseil d'administration ;
- La collaboration entre le Conseil et l'équipe de direction ;
- L'efficacité de la présidence du Conseil d'administration.

Les résultats de cette évaluation interne ont fait l'objet d'un rapport détaillé dont les conclusions ont été restituées lors de la réunion du Conseil d'administration du 20 février 2023.

De façon générale, les administrateurs ont émis un avis très positif tant sur le fonctionnement du Conseil que sur celui de ses comités. Dans l'ensemble, 90% des administrateurs considèrent la situation comme très satisfaisante, ce qui représente une amélioration significative par rapport à l'évaluation externe réalisée l'année dernière et une réduction de moitié des domaines d'amélioration au cours des deux dernières années.

Les membres du Conseil d'administration ont estimé que le Conseil ainsi que ses comités disposent des compétences

nécessaires et font preuve d'un bon fonctionnement, ce qui permet à la Société de bénéficier d'une gouvernance harmonieuse et efficace.

L'évaluation interne a notamment mis en lumière les éléments fondamentaux suivants :

- Le Conseil d'administration est composé d'administrateurs présentant une grande diversité de profils, de compétence et d'expériences, assurant un haut degré de complémentarité et couvrant les domaines clés de compétence pour la Société ;
- Le redimensionnement du Conseil d'administration est bien accueilli et perçu comme une opportunité d'améliorer des performances du Conseil et de renforcer les relations entre administrateurs ;
- Le fonctionnement du Conseil d'administration est globalement jugé très satisfaisant avec un fort taux de présence moyen (99,6% contre 95% en 2021). Cela reflète le fort engagement de chaque administrateur et le niveau et la nature de l'implication demandée aux administrateurs sont perçus comme adéquats ;
- Les sujets importants sont correctement identifiés, préparés et débattus, notamment grâce à la haute qualité de la préparation résultant des efforts conjoints de tous les contributeurs (au sein du Conseil d'administration et de l'équipe de direction) sous la direction du Président du Conseil d'administration, de l'Administrateur Référent et du Directeur Général avec le Secrétaire du Conseil ;
- La relation et le dialogue entre le Conseil d'administration et la direction, lesquels sont marqués par une grande transparence et confiance, ont été renforcés et continuent de jouer un rôle clé dans les bonnes performances du Conseil d'administration ;

- Cette performance est également soutenue par l'étroite collaboration entre le Président et l'Administrateur Référent indépendant. La Direction fait preuve d'une communication fluide avec les membres du Conseil d'administration et ce, avec le soutien du Secrétaire du Conseil ;
- Le rôle et le travail du Président restent considérés comme extrêmement bénéfiques. Son leadership et ses initiatives visant à faciliter les interactions et à établir les relations entre les membres du Conseil et la Direction sont très appréciés ;
- Les administrateurs ont également fait part de leur appréciation pour le rôle d'Administrateur Référent indépendant dans le bon fonctionnement du Conseil d'administration ainsi que son rôle dans le cadre des interactions avec les actionnaires ;
- En outre, l'appréciation partagée par les administrateurs concernant la haute qualité du soutien et du niveau d'engagement du Secrétaire du Conseil reste un autre facteur positif clé ;
- La culture et la dynamique du Conseil d'administration sont très positives grâce à un grand esprit d'ouverture, de communication, de respect mutuel et de confiance en son sein. Le Conseil d'administration permet un dialogue constructif tout en bénéficiant d'un processus décisionnel efficace et harmonieux.

Bien que le fonctionnement du Conseil d'administration puisse encore être amélioré, l'amélioration significative de la perception

des travaux et du fonctionnement du Conseil d'administration au cours de l'année écoulée confirme la dynamique positive déjà constatée l'année dernière grâce notamment au plan d'amélioration continue du Conseil, sous la direction du Président du Conseil d'administration et de l'Administrateur Référent avec le Directeur Général et Secrétaire du Conseil et grâce à la contribution de tous les membres du Conseil et de l'équipe de Direction. Cette amélioration s'est faite malgré le calendrier très chargé de la Société et le contexte économique.

Ce plan d'amélioration continue tiendra notamment compte de l'évaluation de cette année afin d'améliorer encore le fonctionnement du Conseil d'administration en se concentrant sur les domaines limités restants. L'objectif est de continuer à apporter de la valeur ajoutée, de la fluidité et de l'efficacité dans la gouvernance.

En outre, le Conseil d'administration et ses comités consacrent d'avantage de temps aux questions stratégiques et extra-financières¹ dans le cadre des réunions ordinaires ou de sessions dédiées. Les administrateurs ont souligné l'importance du séminaire stratégique récurrent du Conseil d'administration, complété par le programme de formation annuel, non seulement en raison de la richesse de leur contenu qui permet une meilleure compréhension de l'organisation et des principales activités de la Société, mais aussi parce qu'ils permettent des interactions avec les principaux responsables et renforcent l'esprit d'équipe parmi les membres du Conseil d'administration. Il est prévu de poursuivre ces initiatives en faisant davantage appel à des intervenants extérieurs sur des sujets spécifiques.

D

¹ En particulier la stratégie, l'environnement concurrentiel, l'innovation et les tendances du marché, les risques, la conformité, la RSE, la diversité, les Ressources Humaines, la technologie et la cybersécurité.



D.2 Rémunération des mandataires sociaux

D.2.1 Politiques de rémunération des mandataires sociaux pour 2023

Les politiques de rémunération des mandataires sociaux sont établies conformément aux dispositions de l'article L. 22-10-8 du Code de commerce. Les politiques de rémunération sont proposées par le Comité des Rémunérations, approuvées par le Conseil d'administration et sont ensuite soumises au vote de l'Assemblée Générale des Actionnaires.

D.2.1.1 Politiques de rémunération des mandataires sociaux

Worldline estime qu'il convient de récompenser tous les salariés, ainsi que les dirigeants mandataires sociaux exécutifs de la Société, pour leur excellente performance afin d'aider le Groupe à réaliser sa stratégie à court et à long terme. Les dirigeants mandataires sociaux exécutifs se réfèrent au Directeur Général et au Directeur Général Délégué.

La politique de rémunération globale applicable à chaque dirigeant mandataire social exécutif est définie selon les quatre principes clés ci-dessous :



¹ Lorsque la rémunération pluriannuelle à long terme en titres est fondée sur des actions, la Valeur prise en compte est basée sur la juste valeur fixée par référence à la norme IFRS 2 reconnue dans les comptes consolidés. Ainsi, chaque année, le Conseil d'administration s'assure que la rémunération pluriannuelle à long terme de chaque dirigeant mandataire social exécutif respecte ce plafond et, le cas échéant, l'adapte.

² Le panel des concurrents mondiaux est le suivant : Adyen, Block, Evo Payment, FIS, Fiserv, Global Payment, Network International, Nexi, Paypal et Shopify

Dans l'hypothèse où la Société nommerait un autre dirigeant mandataire social exécutif, sa politique de rémunération sera définie sur la base de la politique de rémunération des autres dirigeants mandataires sociaux exécutifs et selon les principes clés ci-dessus, étant précisé que sa rémunération ne pourra excéder celle du Directeur Général.

La politique de rémunération est révisée au moins tous les trois ans par le Conseil d'administration, sur recommandation du Comité des Rémunérations et, dans tous les cas, lors du renouvellement du mandat de chaque dirigeant mandataire social exécutif. Lors de cette révision, le Comité des Rémunérations doit prendre en compte l'évolution des conditions d'emploi et de rémunération des salariés avant de formuler ses recommandations et propositions au Conseil d'administration.

En cas d'évolution annuelle potentielle de la rémunération fixe et variable, le Conseil d'administration veillera à ce que cette évolution reste modérée et respecte les principes exposés dans la présente section D.2.1.1.1 et en expliquera les raisons.

Mise en œuvre des politiques de rémunération

Le Conseil d'administration supervise la mise en œuvre des politiques de rémunération conformément aux résolutions approuvées par l'Assemblée Générale des actionnaires. Sur recommandation du Comité des Rémunérations, le Conseil d'administration fixe les objectifs de chaque indicateur de performance qui sert de base à la rémunération variable des dirigeants mandataires sociaux exécutifs (rémunération variable annuelle en numéraire et rémunération variable pluriannuelle en titres). Il définit également les courbes d'élasticité qui permettent d'accélérer à la hausse ou à la baisse le montant de la rémunération variable due, en fonction de l'avancement du plan stratégique à trois ans du Groupe, et de ses extensions basées sur les objectifs communiqués au marché.

Aucun critère de performance retenu pour la rémunération variable ne nécessite une appréciation qualitative de la part du Conseil d'administration. En effet, qu'ils soient financiers ou non-financiers, tous ces critères sont mesurables et leur réalisation est auditée. Ils sont mesurés selon la méthode d'évaluation définie à la section E.5.7 du présent Document d'Enregistrement Universel.

Ajustements à l'application des politiques de rémunération

Le Conseil d'administration, sur recommandation du Comité des Rémunérations, peut modifier les politiques de rémunération globale dans des circonstances exceptionnelles, pour une période temporaire et dans la mesure où une telle différence est conforme à l'intérêt social de la Société et est nécessaire pour garantir la durabilité et la viabilité de la Société.

En particulier, le Conseil d'administration, sur recommandation du Comité des Rémunérations, peut décider d'adapter les critères de performance de la rémunération variable annuelle et/ou de la rémunération pluriannuelle en titres des dirigeants mandataires sociaux exécutifs et/ou du régime de retraite supplémentaire en cas de circonstances ayant un impact significatif sur l'atteinte d'un ou plusieurs critères de performance.

Si de telles exceptions devaient être appliquées, elles seraient strictement mises en œuvre et limitées à des circonstances exceptionnelles, comme celles ayant résulté de la crise sanitaire liée à la pandémie de Covid-19. Leur justification sera communiquée, notamment au regard de leur alignement avec les intérêts des actionnaires.

Les plafonds de la rémunération variable annuelle, de la rémunération pluriannuelle en titres et du régime de retraite supplémentaire ne peuvent en aucun cas être augmentés.

Gestion des conflits d'intérêts

La Société respecte les conditions prévues par le Code AFEP-MEDEF en matière de gestion des conflits d'intérêts. La Charte des administrateurs détaille la gestion des conflits d'intérêts (voir la section D.2 du présent Document d'Enregistrement Universel). En ce qui concerne la rémunération, les dirigeants mandataires sociaux exécutifs qui sont également administrateurs ne participent ni aux travaux du Comité des Rémunérations, ni aux délibérations et votes au Conseil d'administration sur ces sujets lorsqu'ils sont concernés.

D.2.1.1.2 Politique de rémunération du Directeur Général, M. Gilles Grapinet

Eléments de la politique de rémunération pour 2023 de M. Gilles Grapinet, Directeur Général

Rappel des principes fixés en 2021 et renouvelés en 2022

En 2021¹, le Conseil a fixé le montant de la rémunération annuelle fixe du Directeur Général à 750 000 € et le montant de sa rémunération annuelle variable cible à 117% de sa rémunération annuelle fixe (soit 880 000 €). Par ailleurs, le montant annuel de sa rémunération à long terme en titres a été fixé à 1 370 000 €², reflétant la culture de performance et les pratiques de marché du secteur d'activité du Groupe.

Par conséquent, la rémunération cible annuelle totale du Directeur Général a été fixée à 3 000 000 €.

Ladite augmentation fut approuvée par l'Assemblée Générale réunie le 20 mai 2021.

(En €)	A partir du 1 ^{er} juillet 2021
Rémunération fixe annuelle	750 000
Rémunération variable cible annuelle	880 000
Rémunération cible totale annuelle en numéraire	1 630 000
Rémunération cible totale annuelle (y inclus la rémunération à long terme en titres)	3 000 000

¹ Il est fait référence au Document d'Enregistrement Universel 2020, section G.3.1.4.1 pour la décision initiale prise par le Conseil d'administration début 2020 et postposée à 2021.

² En supposant que les conditions de performance sous-jacentes soient pleinement remplies. (juste valeur déterminée conformément à la norme IFRS 2 reconnue dans les comptes consolidés de la Société).



Gouvernance d'entreprise et capital

Rémunération des mandataires sociaux

Il avait déjà été noté à l'époque que la revalorisation mise en oeuvre en 2021 rapprochait la rémunération du Directeur Général du plus bas quartile des sociétés du CAC 40 bien que ladite rémunération restait néanmoins encore positionnée 10% en deçà du plus bas quartile du marché du CAC 40 de sorte que le Conseil d'administration, sur les recommandations du Comité des Rémunérations, avait déjà annoncé son intention d'envisager, dans le respect des principes régissant la politique de rémunération, d'autres ajustements à l'avenir en fonction du contexte et du positionnement à terme de Worldline dans le CAC 40.

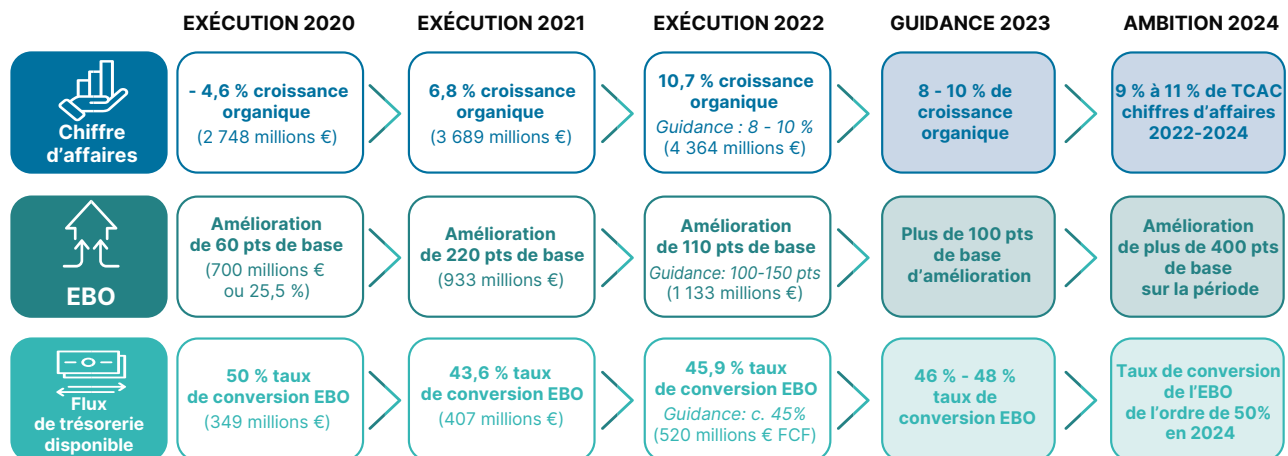
Principes fixés en 2023

Conformément à son intention rappelée ci-dessus, le Conseil d'administration a décidé le 20 février 2023, sur recommandation du Comité des Rémunérations, de revoir la politique de rémunération du Directeur Général. Cette révision de la rémunération apparaît d'autant plus opportune que le mandat d'administrateur de Gilles Grapinet est soumis à renouvellement lors de l'Assemblée Générale de 2023 et qu'il est prévu que son mandat de Directeur Général soit confirmé par le Conseil d'administration à l'issue de l'Assemblée Générale de 2023.

Dans le cadre de ses travaux, le Conseil d'administration a mis en exergue l'expérience, le parcours professionnel et

les performances du Directeur Général, notamment au sein de Worldline. Le Conseil a souligné le leadership efficace et les capacités éprouvées du Directeur Général illustrés par le développement réussi du Groupe depuis l'introduction en bourse de la Société en 2014 marqué par l'exécution des objectifs communiqués au marché d'une année sur l'autre, une trajectoire de croissance constante, une amélioration de la rentabilité et de la génération de trésorerie se traduisant par un quadruplement du chiffre d'affaires, un triplement des effectifs, un quintuplement de la capitalisation boursière et une multiplication par trois du cours de l'action de Worldline. Plus précisément, la trajectoire financière du Groupe montre une croissance organique de +11% et un EBITDA de +16% depuis la dernière augmentation effective de la rémunération du Directeur Général en 2021. Le Conseil d'administration a noté la solide performance au fil des ans combinée à une stratégie de transformation unique accélérée depuis l'acquisition d'Ingenico Group.

En outre, le moment choisi pour procéder à cet examen était notamment soutenu par l'expiration prochaine du mandat du Directeur Général en tant qu'administrateur de Worldline lors de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2023, alors que le Groupe vient d'annoncer une solide exécution de la première année de son plan stratégique triennal en cours (2022-2024) :



Worldline a mené une analyse des pratiques du marché (avec l'aide de cabinets spécialisés) sur le positionnement de la rémunération des Dirigeants Mandataires Sociaux Exécutifs par rapport aux pratiques des autres sociétés du CAC 40 et des concurrents de Worldline. Bien que le positionnement de Worldline reste très spécifique (i) par rapport aux autres sociétés du CAC40 notamment au regard de son activité, de son profil et de sa trajectoire et (ii) par rapport à ses pairs internationaux notamment américains, cette étude a confirmé, en ligne avec les mêmes études menées en 2021 et 2022, un écart persistant de la rémunération cible annuelle totale du Directeur Général avec celle de ses concurrents directs. A titre d'illustration, sa rémunération annuelle cible est nettement inférieure (-35 %) à celle de son homologue direct en Europe (à savoir Nexi) alors que les deux sociétés sont comparables. Cette analyse a également souligné que la rémunération annuelle cible totale du Directeur Général est inférieure de 9 % du plus bas percentile 25 des sociétés du CAC 40 et de 14 % à celle des concurrents mondiaux¹. Il convient également de noter que l'écart devrait être encore plus important car l'analyse a été réalisée sur la base des chiffres disponibles dans le passé,

alors que de nombreux acteurs ont récemment procédé à des augmentations significatives.

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil d'administration a estimé que la décision d'augmenter la rémunération interviendrait à un moment où la rétention des Dirigeants Mandataires Sociaux Exécutifs, des talents clés et des experts du Groupe est essentielle afin de garantir la réalisation des performances opérationnelles et financières annoncées dans le contexte notamment du plan stratégique à trois ans, de la transformation en cours et du programme de RSE (Trust 2025).

Compte tenu du contexte spécifique de ces dernières années (en particulier la pandémie de Covid-19 et la guerre en Ukraine), aucune augmentation n'a finalement été mise en oeuvre depuis 2021 malgré l'intention initiale du Conseil d'administration d'augmenter progressivement leur rémunération, de sorte que l'écart de leur rémunération par rapport aux pratiques du marché s'est creusé. En effet, il est rappelé² que l'analyse déjà réalisée en 2022 a confirmé, même après l'augmentation décidée en 2020 et mise en oeuvre en 2021, l'écart persistant déjà identifié et mis en évidence à l'époque, à savoir que la rémunération

¹ Le panel de concurrents mondiaux est composé notamment de : Adyen, Evo Payment, FIS, Fiserv, Global Payment, Nexi et Shopify.

² Voir la section G.3.1.4.2 du document d'enregistrement universel 2021.

cible totale du Directeur Général était inférieure au plus bas percentile 25 du CAC 40 (de 7 % pour la rémunération totale et de 19 % pour la rémunération annuelle cible totale en numéraire).

Le Conseil d'administration, suivant la recommandation du Comité des Rémunérations, a également pris en compte le code AFEP-MEDEF qui recommande que la partie fixe de la rémunération soit revue sur une période relativement longue¹ et a considéré que les révisions étaient suffisamment espacées. En effet, la rémunération du Directeur Général n'a été revue que deux fois en neuf ans (en 2017 et en 2021), étant rappelé que la dernière révision avait été initialement envisagée en 2020 et finalement reportée à 2021 sur proposition du Directeur Général et du Directeur Général Délégué, compte tenu du contexte de la pandémie de Covid-19 et des défis associés.

Dans un contexte où Worldline va se développer de manière significative au cours du plan stratégique triennal 2022 - 2024 (environ + 30 % de chiffre d'affaires, +50 % d'EBITDA, +20 % d'effectifs), et que les pratiques du marché ainsi que les concurrents directs ont considérablement augmenté les rémunérations de leurs Dirigeants Mandataires Sociaux Exécutifs au cours des dernières années, alors que la guerre des talents est très active, il est dans le meilleur intérêt du Groupe et des actionnaires d'ajuster la politique de rémunération des Dirigeants Mandataires Sociaux Exécutifs afin qu'elle reste équilibrée entre l'intérêt de la Société, les pratiques du marché et les performances des Dirigeants Mandataires Sociaux Exécutifs ; qu'elle reste compétitive et conforme aux pratiques du marché, de sorte qu'elle soit suffisamment attractive pour les retenir ; qu'elle récompense équitablement leurs performances ; et qu'elle garantisse un alignement adéquat avec les intérêts des actionnaires.

Par conséquent, sur recommandation du Comité des Rémunérations, le Conseil d'administration a décidé le 20 février 2023, sous réserve de l'approbation de l'Assemblée Générale

de 2023, d'augmenter la rémunération annuelle du Directeur Général comme suit :

- de porter le montant de la rémunération fixe annuelle du Directeur Général à 950 000 € ;
- de fixer le montant de sa rémunération variable cible annuelle à 100% de sa rémunération fixe annuelle (soit 950 000) ;
- de fixer le montant annuel de sa rémunération à long terme en titres à 1 500 000 € (juste valeur déterminée conformément à la norme IFRS 2 reconnue dans les comptes consolidés de la Société). Ceci reflète la culture de performance et de rentabilité ainsi que les pratiques de marché du secteur d'activité de Worldline.

La rémunération cible totale annuelle du Directeur Général sera donc augmentée de 13% (soit un total de 3 400 000 €), ce qui est globalement cohérent avec le budget global d'augmentation des salaires des employés du Groupe depuis la dernière augmentation de la rémunération du Directeur Général.

Etant donné que l'écart par rapport au marché est nettement plus important pour la partie fixe de la rémunération annuelle et que la partie variable de la rémunération totale cible est très élevée, il a été décidé d'augmenter principalement le salaire de base annuel, tandis que la partie variable, soumise à des conditions de performance, restera largement prédominante puisqu'elle représentera toujours plus de 72 % de la rémunération annuelle cible totale, afin de préserver un fort alignement des intérêts entre les dirigeants exécutifs de l'entreprise et les actionnaires et autres parties prenantes.

Compte tenu du contexte macroéconomique actuel, difficile, inflationniste et volatil, et sur proposition des Dirigeants Mandataires Sociaux Exécutifs concernés, et la révision proposée était approuvée par les actionnaires, le Conseil d'administration a décidé de reporter la mise en œuvre de l'augmentation prévue au 1^{er} janvier 2024.



<i>(en euros)</i>	A partir du 1^{er} juillet 2021	A partir du 1^{er} janvier 2024
Rémunération fixe annuelle	750 000	950 000
Rémunération variable cible annuelle	880 000	950 000
Rémunération cible totale annuelle en numéraire	1 630 000	1 900 000
Rémunération cible totale annuelle (y inclus la rémunération à long terme en titres)	3 000 000	3 400 000

Même après l'augmentation de la rémunération susmentionnée, la rémunération totale en numéraire restera toutefois inférieure au quartile inférieur du CAC 40 (-11 %), tandis que la rémunération totale annuelle cible sera positionnée au niveau de ce quartile inférieur du CAC 40 ainsi que des concurrents mondiaux.

¹ La rémunération du Directeur Général n'a été revue que deux fois en neuf ans (en 2017 et en 2021). Il est rappelé que la dernière révision avait été initialement envisagée en 2020 et reportée à 2021 compte tenu du contexte de la pandémie de Covid-19.



Gouvernance d'entreprise et capital

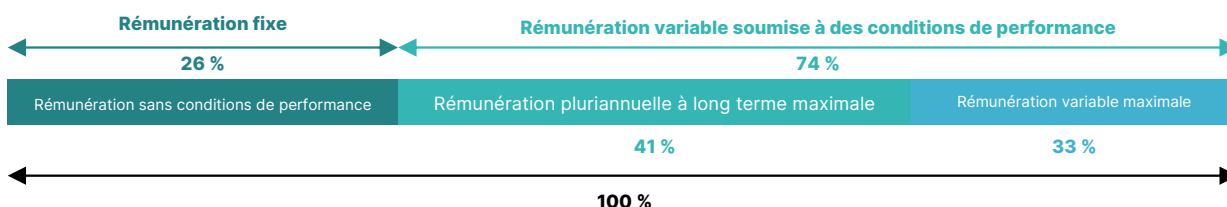
Rémunération des mandataires sociaux

Structure de la rémunération

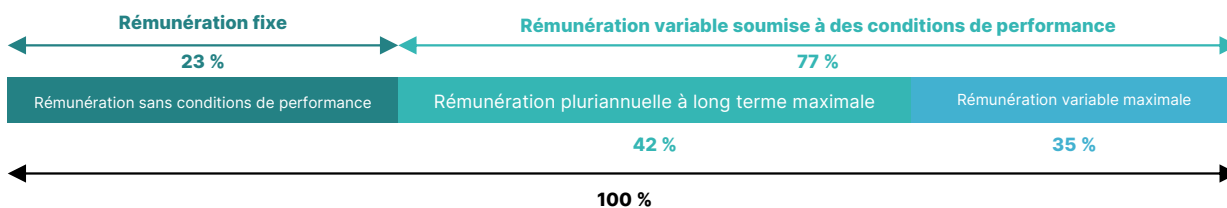
Sur recommandation du Comité des Rémunérations, le Conseil d'administration a décidé de revoir la structure de la rémunération de M. Gilles Grapinet pour ses fonctions de

Directeur Général, à partir du 1^{er} janvier 2024, en rééquilibrant légèrement la rémunération fixe annuelle par rapport à la partie variable, mais tout en conservant toujours le pourcentage de la partie prédominante de cette rémunération soumise à la réalisation de conditions de performance.

A partir du 1^{er} janvier 2024, la structure de la rémunération serait la suivante:



En revanche, pour 2023, la structure de la rémunération de M. Gilles Grapinet reste inchangée par rapport à l'année dernière et se présente comme suit :



Rémunération fixe en 2023

Pour 2023, la rémunération annuelle fixe du Directeur Général reste fixée à 750 000 € bruts (inchangée par rapport à l'année dernière).

Rémunération variable annuelle en 2023

La rémunération variable annuelle a pour but d'inciter le Directeur Général à atteindre les objectifs de performance annuels qui lui sont fixés par le Conseil d'administration sur proposition du Comité des Rémunérations, en étroite adéquation avec les ambitions du Groupe telles que présentées aux actionnaires.

Le niveau cible de la rémunération annuelle variable est exprimé en pourcentage de la rémunération annuelle fixe¹.

La rémunération variable du Directeur Général, soumise à des conditions de performance, reste fixée à un montant cible annuel égal à 117% du salaire annuel de base (soit 880 000 €). Le montant maximal de la rémunération variable de 130% est maintenu.

La rémunération variable est une rémunération conditionnelle basée sur des critères de performance opérationnelle clairs et exigeants liés à des objectifs quantitatifs et financiers qui sont fixés annuellement par le Conseil d'administration. Afin de sécuriser l'atteinte des objectifs de performance sur une année complète dans le cadre du plan stratégique de Worldline, de suivre au plus près la performance du Groupe et de l'aider de manière proactive à adhérer à son plan stratégique, la fixation des objectifs, la définition de la courbe d'élasticité qui permet d'accélérer à la hausse ou à la baisse le montant de la rémunération variable due en fonction du niveau d'atteinte de ces objectifs, et la révision qui en découle interviennent, comme les années précédentes, sur une base semestrielle :

- les objectifs financiers du premier semestre sont fixés sur la base du budget approuvé par le Conseil d'administration en décembre ; et
- les objectifs financiers du second semestre sont fixés sur la base du budget actualisé approuvé par le Conseil d'administration en juillet, conformément aux objectifs communiqués au marché. Les objectifs relatifs au critère de performance combinée externe lié à la Responsabilité Sociétale des Entreprises seront fixés par le Conseil d'administration au plus tard en juillet.

¹ Si le dirigeant mandataire social exécutif quitte le Groupe en cours d'exercice, le montant de la part variable de sa rémunération sera déterminé au prorata de sa présence au cours de l'année concernée.

La sélection et la pondération des critères de performance peuvent être revues chaque année. Les indicateurs de performance financière et extra-financière, leurs objectifs et leur pondération sont strictement identiques pour le Directeur Général et le Directeur Général Délégué.

Pour chaque indicateur de performance, le Conseil d'administration fixe :

- un objectif cible en ligne avec le budget dont l'atteinte constitue un taux de réalisation de 100% permettant l'obtention de la rémunération variable cible liée à cet indicateur ;
- une valeur plancher qui détermine le seuil en deçà duquel aucune rémunération variable liée à cet indicateur n'est due ;
- une valeur plafond traduisant une surperformance par rapport aux objectifs fixés, laquelle a été fixée à 130% de son montant cible ; et
- une courbe d'élasticité permettant d'accélérer à la hausse comme à la baisse le montant de la rémunération variable due en fonction de l'avancée du plan stratégique.

Toute rémunération variable annuelle payée par la Société peut être réclamée en retour ou réduite par cette dernière (i) lorsqu'elle a été octroyée sur la base d'informations inexactes concernant la réalisation de certains objectifs et atteintes ayant entraîné un retraitements des résultats financiers ; (ii) lorsque le bénéficiaire n'adhère pas aux standards concernant l'adoption d'un comportement approprié ; (iii) lorsque le bénéficiaire a été condamné par une décision judiciaire finale et est responsable d'une conduite/comportement ayant entraîné une diminution de la position financière de la Société. Aucune partie variable de la rémunération ne sera payée au dirigeant mandataire social exécutif concerné s'il/elle est révoqué(e) pour négligence ou faute grave.

Les critères généralement retenus sont le chiffre d'affaires, l'excédent brut opérationnel (EBO/OMDA) et le flux de trésorerie disponible (*Free Cash Flow*). Ils reflètent la performance globale du Groupe en termes de croissance, de rentabilité et de trésorerie, en ligne avec le budget, lui-même en ligne avec les objectifs du Groupe communiqués au marché. Par ailleurs, afin d'assurer la réalisation des objectifs au titre de l'année 2023 et dans un souci de stabilité d'évaluation et d'appréciation continue de la performance financière des dirigeants mandataires sociaux exécutifs conformément aux objectifs de la politique de rémunération, le Conseil d'administration, sur les recommandations du Comité des Rémunérations, a reconduit à l'identique les indicateurs financiers associés à la rémunération variable annuelle.

Toutefois, compte tenu du contexte macro-économique du second semestre 2022 et des prévisions du premier semestre 2023 en matière d'inflation ainsi que de la pression subséquente sur la marge de Worldline, le Conseil d'administration a décidé le 16 décembre 2022 de rééquilibrer légèrement la pondération des critères de performance financiers en ramenant l'excédent brut opérationnel (EBO/OMDA) et le chiffre d'affaires au même niveau.

Pour soutenir les ambitions et objectifs développés dans le cadre de Trust 2025 et mieux s'aligner aux pratiques de marché, le Conseil d'administration, sur recommandation du Comité des Rémunérations, a décidé le 21 février 2022 d'introduire un critère combiné de performance externe comprenant certains des indicateurs faisant partie intégrante du programme RSE du Groupe, Trust 2025¹, dans la rémunération variable court terme de Monsieur Gilles Grapinet au titre du second semestre 2022.

Le Conseil d'administration, sur recommandation du Comité des Rémunérations, a décidé le 20 février 2023 de reconduire le critère de performance externe combiné pour le second semestre 2023 et de revoir légèrement ce dernier indicateur pour 2023 en supprimant l'indicateur relatif au volume de dons collectés par la Société, cet indicateur étant hors du contrôle de la Société. Les douze autres indicateurs restent inchangés et sont pondérés de manière égale dans le critère de performance externe combiné ci-dessous, chacun d'entre eux représentant 0,83% de la rémunération variable annuelle cible en numéraire du Directeur Général pour 2023.

¹ Voir la section D.1.1.2.1 du présent Document d'Enregistrement Universel pour de plus amples informations sur le programme RSE de Trust 2025.



Gouvernance d'entreprise et capital

Rémunération des mandataires sociaux

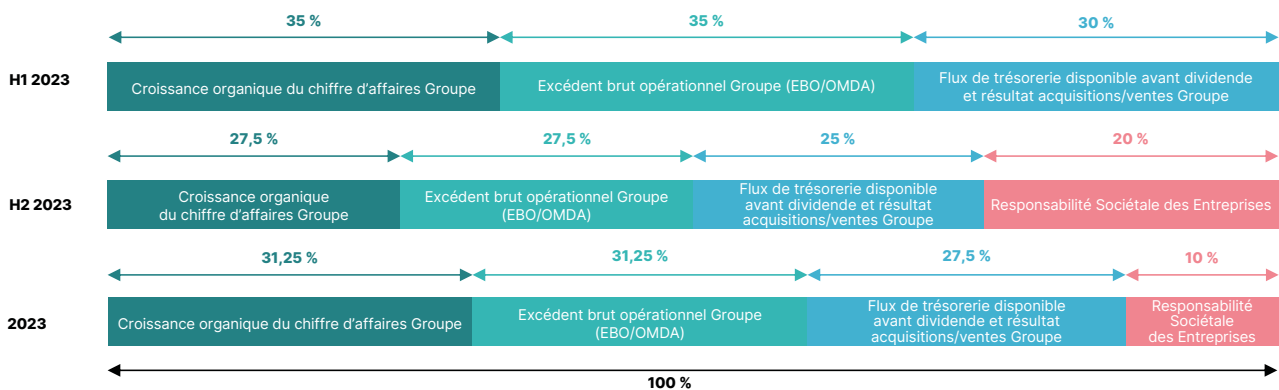
Les critères de performance combinés externes pour 2023 se décomposent comme suit :

Domaines	Indicateurs
Des plateformes entièrement disponibles	Score de qualité 1. Disponibilité du service et temps de réponse contractuels 2. Disponibilité du service et temps de réponse des plateformes 3. Pourcentage des demandes ayant reçu une réponse à temps et conformément à la politique de protection des données de Worldline 4. Pourcentage des sites certifiés ISO 27001 selon la politique de sécurité
L'expérience client et l'innovation	5. Taux net de recommandation 6. Chiffre d'affaires contribuant aux Objectifs de Développement Durable en millions d'euros
Attraction et rétention des talents/Diversité & Inclusion	7. Nombre moyen d'heures de formation par salarié et par an 8. Pourcentage de salariés en situation de handicap dans les pays disposant d'une législation en vigueur
Achats responsables/Ethique et conformité	9. Part des fournisseurs évalués par EcoVadis avec un score inférieur à 45 qui sont encouragés par Worldline à avoir un plan d'action pour remédier aux difficultés identifiées. 10. Pourcentage des dépenses totales évaluées par EcoVadis parmi les dépenses fournisseurs critiques/stratégiques 11. Pourcentage d'alertes investiguées et plans d'action associés définis dans les trois mois.
Changement climatique	12. Pourcentage des émissions de eqCO ₂ compensées pour les champs d'application 1, 2, 3a

Trois indicateurs faisant partie du programme Trust 2025 (à savoir le taux de satisfaction globale des salariés mesurée par le *Trust Index* de l'enquête *Great Place to Work*®, le pourcentage de femmes occupant des postes de Direction et la réduction des émissions eqCO₂) n'ont pas été intégrés dans le critère combiné de performance externe en lien avec la RSE pour la rémunération

variable à court terme. En effet, ces trois indicateurs sont déjà intégrés dans le critère combiné de performance externe en lien avec la RSE pour la rémunération variable pluriannuelle en titres pour l'exercice 2023 (comme indiqué ci-dessous).

Lors de sa réunion du 16 décembre 2022, le Conseil d'administration a décidé que la pondération des indicateurs financiers et RSE s'appliquera comme suit pour 2023 :



Niveau de performance

Lors de sa réunion du 20 février 2023, le Conseil d'administration, sur recommandation du Comité des Rémunérations, a défini les courbes d'élasticité pour chaque indicateur comme suit :

Mesure de l'indicateur		Niveaux d'atteinte	% de paiement
Conditions internes de performance financière	<i>Croissance organique du chiffre d'affaires Groupe</i>	Plancher : Cible -3 %.	25%
		Cible	100%
		Plafond : Cible +3%	130%
	<i>Excédent brut opérationnel Groupe (EBO/OMDA)</i>	Plancher : 80 % de la Valeur Cible	0%
		Cible	100%
		Plafond : 103% de la Valeur Cible	130%
	<i>Flux de trésorerie disponible avant dividendes et résultats des acquisitions/ventes Groupe (Free Cash Flow)</i>	Plancher : 80 % de la Valeur Cible	0%
		Cible	100%
		Plafond : 103% de la Valeur Cible	130%
Condition de performance RSE non-financière	<i>Responsabilité Sociétale des Entreprises</i>	Plancher : Cible -50	50%
		Cible	100%
		Plafond : Cible +30 %.	130%

Le seuil de déclenchement et le niveau de réalisation attendus des critères financiers et du critère combiné relatif à la RSE retenus pour la détermination de la rémunération annuelle variable sont des informations stratégiques et économiquement sensibles qui ne peuvent être rendues publiques. Toutefois, à l'issue de la période d'évaluation de la performance, Worldline communiquera sur le niveau de réalisation de la performance pour chacun des critères.

Les objectifs indiqués ont été fixés à périmètre et taux de change constants. Par conséquent, le Conseil d'administration peut procéder aux ajustements de nature à neutraliser les conséquences d'éventuels événements tels que les changements de périmètre, de méthode comptable ou d'effets de change.

Modalité de versement de la rémunération variable

Conformément aux articles L. 22-10-8 et L. 22-10-9 du Code de commerce, le versement de la rémunération variable des premiers et seconds semestres relatifs à l'année de performance 2023 sera conditionné à l'approbation par l'Assemblée Générale des actionnaires appelée à statuer en 2024 sur les comptes de l'exercice qui sera clos en 2023.

Rémunération variable pluriannuelle 2023

La rémunération globale du Directeur Général est pleinement en accord avec le principe défini ci-avant d'alignement avec les intérêts des actionnaires. A ce titre, le Groupe s'est engagé dans une démarche qui vise à associer ses salariés à la performance et aux résultats financiers à long terme du Groupe par l'intermédiaire notamment de plans d'incitation à long terme. Ces derniers bénéficient principalement aux premières lignes managériales du Groupe, aux ressources clés, aux experts et à certains juniors, ainsi qu'aux dirigeants mandataires sociaux exécutifs.

En ce qui concerne ces derniers, la rémunération pluriannuelle en titres est particulièrement appropriée étant donné le niveau de responsabilité de ces fonctions et leur capacité à contribuer directement à la performance à long terme du Groupe dans un sens qui est aligné avec les intérêts des actionnaires.

Cette rémunération pluriannuelle prend la forme d'une attribution d'actions de performance et/ou d'options de souscription ou d'achat d'actions. Les dispositifs utilisés ne garantissent pas d'attribution ou de gain minimum au profit des bénéficiaires.

Montant de la rémunération en titres

Il sera proposé à l'Assemblée Générale Annuelle appelée à se tenir en 2023 de limiter l'enveloppe réservée aux dirigeants mandataires sociaux exécutifs à 0,033% du capital social de la Société tel qu'existant à la date de l'Assemblée Générale Annuelle 2023, pour ce qui concerne l'octroi d'actions de performance et à 0,033% du capital social à la date de l'Assemblée Générale 2023, pour ce qui concerne l'octroi de d'options de souscription ou d'achat d'actions.

La rémunération variable pluriannuelle en titres du Directeur Général reste fixée à un montant maximal de 1 370 000 € (inchangé par rapport à l'année dernière) (en supposant que les conditions de performance sous-jacentes soient pleinement atteintes), attribuée par le biais d'un nombre équivalent d'options de souscription ou d'achat d'actions et d'actions de performance, laquelle représente 42 % de la valeur totale de la rémunération du Directeur Général (juste valeur selon la norme IFRS 2 reconnue dans les comptes consolidés de la Société).

Pour tenir compte de la volatilité des cours, le Conseil d'administration limitera le nombre maximal de titres (outre la limite liée à la valeur maximale en juste valeur en euros et la limite liée au pourcentage du capital social réservé aux mandataires sociaux) en prenant en compte, pour la détermination du nombre d'actions de performance et d'options de souscription et d'achat d'actions à attribuer, la moyenne des cours sur les trois mois précédant l'attribution.

S'agissant des mandataires sociaux exécutifs, pour éviter des effets d'aubaine pouvant résulter de la volatilité du cours, il est prévu que le nombre d'actions et d'options de souscription d'actions sera calculé à la date d'attribution sur base de la juste valeur (selon la norme IFRS 2) en tenant compte du plus élevé entre :

- (i) la moyenne des cours sur les trois mois précédant l'attribution (cours de référence) et
- (ii) le cours de clôture de l'action Worldline à la date d'attribution,

dans le respect en tout état de cause des plafonds en euros et pourcentage du capital social ci-dessus.



Gouvernance d'entreprise et capital

Rémunération des mandataires sociaux

Conditions d'acquisition des actions de performance et d'exercice des options de souscription ou d'achat d'actions

Condition de présence

Sous réserve de certaines exceptions prévues dans le plan (telles que le décès ou en cas d'invalidité), la levée des options de souscription ou d'achat d'actions et/ou l'acquisition des actions de performance par le Directeur Général sont soumises à la préservation de son statut de mandataire social du Groupe durant toute la période d'acquisition.

Une règle de proratisation d'acquisition des actions de performance et d'options de souscription ou d'achat d'actions non encore définitivement acquises à la date de la retraite d'un dirigeant mandataire social exécutif est introduite pour les plans attribués à partir de 2022. Cette règle prévoit une réduction du nombre d'actions de performance et d'options de souscription ou d'achat d'actions non encore définitivement acquises au prorata du nombre de mois complets de présence effective du dirigeant mandataire social exécutif dans le Groupe au cours de la période d'acquisition des plans concernés.

Condition de performance

L'acquisition d'actions de performance et/ou la levée des options de souscription ou d'achat d'actions sont soumises à la réalisation de conditions de performance financière interne et extra-financière interne et externe mesurées sur une période de trois exercices au moins. Ces conditions prennent en considération les commentaires des agences de conseil en votes et des investisseurs sur les plans précédents et leurs attentes futures concernant les dirigeants mandataires sociaux exécutifs à cet égard. Ces objectifs ont été définis par le Conseil d'administration, sur recommandation du Comité des Rémunérations, afin d'accompagner le Groupe dans la réalisation de sa stratégie à court et à long termes. Les indicateurs de performance sont définis en lien avec les facteurs clés du succès de la stratégie du Groupe, et incluent entre autres, des indicateurs liés à la responsabilité sociétale des entreprises (RSE).

Conditions de performance interne

L'acquisition de tout ou partie des actions de performance/options de souscription ou d'achat d'actions est soumise à la réalisation, sur une période de trois ans, des trois indicateurs de performance internes suivants, directement liés aux facteurs clés de succès pour la réalisation de la stratégie et des ambitions du Groupe, tels que régulièrement communiquées aux actionnaires :

- moyenne des taux de croissance organique du chiffre d'affaires Groupe sur trois ans – conditionnant **30%** de l'acquisition totale ;

- moyenne des taux de l'excédent brut opérationnel Groupe (EBO/OMDA) sur 3 – trois – ans conditionnant **25%** de l'acquisition totale ; et ;
- moyenne des taux de flux de trésorerie disponible Groupe (*Free Cash Flow*), avant dividendes et résultats acquisitions/ventes, sur trois ans – conditionnant **25%** de l'acquisition totale.

Les niveaux cibles de réalisation seront en ligne avec les objectifs communiqués au marché à horizon fin 2025 de Worldline.

Condition de performance combinée relative à la Responsabilité Sociétale des Entreprises (« RSE »)

Outre les indicateurs financiers décrits ci-dessus, l'acquisition de tout ou partie des actions de performance/options de souscription ou d'achat d'actions sera également soumise à la réalisation d'une condition de performance liée à la RSE, définie comme une combinaison de plusieurs critères – conditionnant **20%** de l'acquisition totale. A cet égard, et tenant compte de certains commentaires d'agences de conseils en vote quant à la nature des indicateurs RSE retenus, de nouveaux indicateurs RSE liés à la politique interne du Groupe en matière de RSE, et en lien avec son plan stratégique « Trust 2025 » ont été introduits depuis 2021.

Sur recommandation du Comité des Rémunérations, le Conseil d'administration a souhaité combiner les critères RSE liés à l'engagement environnemental faisant partie de la stratégie du Groupe à des critères d'engagement et de diversité de genre dans le cadre du plan RSE Trust 2025 (voir la section A du présent Document d'Enregistrement Universel pour des informations supplémentaires sur la politique RSE du Groupe).

Le 20 février 2023, sur recommandation du Comité des Rémunérations, et afin de répondre à l'engagement environnemental faisant partie de la stratégie du Groupe, le Conseil d'administration a sélectionné le critère externe non financier suivant conditionnant **10%** de l'acquisition totale :

- réduction des émissions de CO₂ dans les scopes 1 et 2¹ dans le cadre de l'initiative « Science Based Target » (SBTi) ;

Dans le cadre de Trust 2025 et en ligne avec la stratégie du Groupe, le Conseil d'administration réuni le 23 février 2023, sur proposition du Comité des Rémunérations, a également retenu des critères non financiers externes et internes relatifs à la satisfaction des salariés et à la diversité, conditionnant **10%** de l'acquisition totale. Il s'agit de mesurer l'amélioration de l'engagement des salariés et l'amélioration du taux de femmes dans le management ;

Chacun des indicateurs RSE sera mesuré à l'issue de la période de trois ans.

¹ Le champ d'application 1 correspond aux émissions liées à la combustion directe de combustibles fossiles et le champ d'application 2 correspond aux émissions liées à l'achat d'électricité, au chauffage urbain et à la climatisation.

Mesure des indicateurs de performance

Le 20 février 2023, une courbe d'élasticité pour chaque indicateur a été définie comme suit par le Conseil d'administration, sur recommandation du Comité des Rémunérations :

Mesure des indicateurs	Niveaux de réalisation	% d'acquisition	
Conditions internes de performance financière -80%	<i>Taux de croissance organique du chiffre d'affaires du Groupe</i>	Plancher : Cible -2,5%. Cible	50% 100%
	<i>Taux moyen de croissance organique du chiffre d'affaires sur trois ans (2023-2025) (« A »)</i>	Plafond : Cible +2,5%.	130%
	<i>Taux d'excédent brut opérationnel du Groupe (EBO/OMDA)</i>	Plancher : Cible -2 %. Cible	50% 100%
Condition de performance extra-financière relative à la Responsabilité Sociétale des Entreprises -20%	<i>Taux moyen de l'excédent brut opérationnelle (EBO/OMDA) sur trois ans (2023-2025) (« B »)</i>	Plafond : Cible +2%	130%
	<i>Taux de flux de trésorerie disponible du Groupe, avant dividendes et résultat acquisitions/ventes.</i>	Plancher : Cible -2,5%. Cible	50% 100%
	<i>Taux moyen du flux de trésorerie disponible sur trois ans (2023-2025) (« C »)</i>	Plafond : Cible +2,5%.	130%
Condition de performance extra-financière relative à la Responsabilité Sociétale des Entreprises -20%	<i>Réduction des émissions de CO₂, exprimée en tonnes de CO₂ (scopes 1 & 2 SBTi) Score obtenu à l'issue de la période concernée (en 2025) (« D1 »)</i>	Plancher : 116% de la Valeur Cible Cible Plafond : 83% de la Valeur Cible	50% 100% 130%
	<i>Score Satisfaction des salariés et Diversité Score obtenu à l'issue de la période concernée (en 2025) (« D2 »)</i>	Plancher : Cible -3,6 pts Cible Plafond : Cible +3,6 pts	50% 100% 130%

A * 30 % + B * 25 % + C * 25 % + [D1 * 10% + D2 * 10 %] = taux d'acquisition moyen (étant précisé que le taux moyen d'acquisition des droits ne peut dépasser 100%)

Le 20 février 2023, sur recommandation du Comité des Rémunérations, le Conseil d'administration a reconduit le principe, déjà appliqué en 2021 et 2022, du durcissement des conditions d'acquisition en pénalisant davantage la non atteinte d'un objectif. En fonction de la réalisation des conditions internes et externes, telles que décrites ci-dessus, le taux d'acquisition moyen est plafonné à 100% même en cas de surperformance, étant entendu que :

- (i) dans l'hypothèse où le taux d'acquisition d'un des indicateurs de performance financière interne s'avérerait nul ; ou
- (ii) dans l'hypothèse où le taux d'acquisition de la condition de performance extra-financière relative à la Responsabilité Sociétale des Entreprises s'avérerait nul, le montant maximal d'acquisition des droits serait plafonné à 90 %.

Les valeurs cibles des conditions de performance financière et extra-financière seront définies par le Conseil d'administration, sur recommandation du Comité des Rémunérations, au plus tard à la date d'attribution des droits au titre du plan de rémunération en titres à long terme 2023 prévue peu après l'Assemblée Générale des actionnaires devant se tenir le 8 juin 2023. Ces valeurs cibles seront ambitieuses et en ligne avec les objectifs et le plan stratégique communiqués au marché, en ce compris le programme Trust 2025.

Les valeurs cibles seront fixées par le Conseil d'administration sur recommandation du Comité des Rémunérations à périmètre et taux de change constants. Le Conseil d'administration

pourra procéder aux ajustements de nature à neutraliser les conséquences d'éventuels événements tels que des changements de périmètre, de méthode comptable ou d'effets de change.

A l'issue de la période d'évaluation de la performance, la Société communiquera sur le niveau de satisfaction pour chacun des critères.

Date d'attribution, d'acquisition des actions de performance et de levées des options de souscription ou d'achat d'actions

La date d'attribution devra intervenir peu après l'Assemblée Générale des actionnaires devant se tenir le 8 juin 2023.

Les actions de performance attribuées, ainsi que le droit d'exercer les options de souscription ou d'achat d'actions attribuées, seront définitivement acquis à l'issue d'une période de trois ans à compter de leur attribution, sous réserve de la réalisation des indicateurs conditionnant leur acquisition (conditions de performance et condition de présence) conformément aux stipulations du plan.

- Limitations apportées à la possibilité de céder les actions de performance et d'exercer les options de souscription ou d'achat d'actions.

Les actions de performance acquises ne feront pas l'objet d'une période de détention et seront immédiatement disponibles à la vente pour leurs bénéficiaires, sous réserve de l'application des « fenêtres négatives » fixées dans le Guide de Prévention des Délits d'Initiés, de l'éventuelle détention d'informations privilégiées et des dispositions légales applicables.



Gouvernance d'entreprise et capital

Rémunération des mandataires sociaux

Les options de souscription ou d'achat d'actions ne pourront être exercées qu'entre la date d'attribution et le 10^e anniversaire de la date d'attribution (exclue), sous réserve de certaines exceptions prévues dans le règlement du plan, des « fenêtres négatives » fixées dans le Guide de Prévention des Délits d'Initiés, de l'éventuelle détention d'informations privilégiées et des dispositions légales applicables.

Le prix d'exercice des options de souscription ou d'achat d'actions est égal à la moyenne des cours de bourse d'ouverture calculée sur les vingt jours précédant la date de l'offre augmentée de 5%.

- Règles de conservation des actions acquises ou issues de l'exercice d'options de souscription ou d'achat d'actions

Les dirigeants mandataires sociaux exécutifs doivent conserver, sous forme nominative, au moins 5 % des actions issues de l'exercice des options de souscription ou d'achat d'actions et 15 % des actions acquises jusqu'à l'issue de leur mandat de mandataire social exécutif, comme l'a décidé le Conseil d'administration du 20 février 2023 sur recommandation du Comité des Rémunérations, conformément aux décisions antérieures.

Rémunération exceptionnelle

Le Directeur Général ne perçoit pas de rémunération exceptionnelle.

Rémunération allouée en tant qu'administrateur

Le Directeur Général ne perçoit aucune rémunération en tant qu'administrateur.

Régime de retraite supplémentaire à prestations définies

Le 18 février 2020, le Conseil d'administration, dans le cadre de la mise en conformité du dispositif de retraite supplémentaire en vigueur au sein de Worldline avec la « Loi Pacte », adoptée par l'Assemblée nationale le 22 mai 2019 (article L. 137-11-2 du Code de la sécurité sociale) et exécutée par l'ordonnance du 3 juillet 2019 relative aux dispositifs de retraite supplémentaire d'entreprise, a décidé sur recommandation du Comité des Rémunérations de mettre en place un nouveau régime de retraite supplémentaire à partir du 1^{er} janvier 2020, réservé aux membres du Comité Exécutif de Worldline avec cinq années d'ancienneté au sein du Comité Exécutif, salariés ou mandataires sociaux de Worldline, et dont la rémunération annuelle fixe est supérieure à 15 fois le plafond annuel de la Sécurité sociale 2020. Le Conseil d'administration du 23 février 2021, sur recommandation du Comité des Rémunérations, a modifié les conditions d'éligibilité au régime de retraite supplémentaire en ramenant la condition d'ancienneté de cinq à trois ans, aux fins de s'aligner au nouveau contexte légal. Ce nouveau dispositif remplace le Régime de Retraite Supplémentaire 2019 pour lequel toute nouvelle adhésion est fermée et les droits gelés au 31 décembre 2019.

M. Gilles Grapinet remplit les conditions d'éligibilité à ce dispositif de retraite, en vigueur au sein du Groupe Worldline depuis le 1^{er} janvier 2020 remplaçant le Régime de Retraite Supplémentaire 2019. L'acquisition des droits à retraite de M. Gilles Grapinet se fait sur la base d'un taux de contribution annuel de 0,97 % en 2020 et de 0,64 % à partir de 2021.

Ce nouveau régime, combiné avec les droits à la retraite accumulés dans le cadre du Régime de Retraite Supplémentaire 2019 gelé au 31 décembre 2019, devrait permettre à M. Gilles

Grapinet de se constituer des droits visant l'attribution, à son départ en retraite, d'une rente annuelle de retraite ne pouvant excéder 291 000 €, dans la limite de l'atteinte des conditions de performance fixées annuellement.

Lors de sa réunion du 20 février 2023 et sur recommandation du Comité des Rémunérations, le Conseil d'administration de la Société a décidé de retenir les conditions de performance suivantes pour 2023, aux fins de valider l'attribution annuelle du droit à rente au titre du régime mis en place le 1^{er} janvier 2020. Ces conditions de performance sont en ligne avec les facteurs clés de succès pour l'atteinte des ambitions du Groupe et son engagement environnemental pleinement intégré dans sa stratégie.

- **La croissance organique du chiffre d'affaires du Groupe** en ligne avec les objectifs communiqués au marché pour 2023 – comptant pour **30%** dans la validation du droit à rente ;
- **La marge opérationnelle du Groupe avant dépréciation et amortissement (OMDA)** en ligne avec les objectifs communiqués au marché pour 2023 – comptant pour **25%** dans la validation du droit à rente ;
- **Le flux de trésorerie disponible du Groupe (Free Cash Flow)** en ligne avec les objectifs communiqués au marché pour 2023 – comptant pour **25%** dans la validation du droit à rente ;
- **Le critère combiné de performance externe en lien avec la RSE** – comptant pour **20%** dans la validation du droit à rente.

La validation de l'année est limitée à un total de 100%.

Les courbes applicables à chaque indicateur de performance financière (*i.e.* la croissance organique du chiffre d'affaires du Groupe, la marge opérationnelle du Groupe avant dépréciation et amortissement et le flux de trésorerie disponible du Groupe [*Free Cash Flow*]) sont celles du plan d'incitation à long terme en titres pour 2023 (voir ci-dessus). Les courbes applicables au critère combiné de performance externe en lien avec la RSE sont alignées avec celles applicables dans le cadre de la rémunération variable à court terme des dirigeants mandataires sociaux exécutifs.

Les valeurs cibles ont été fixées à périmètre de consolidation et taux de change constants. Par conséquent, le Conseil d'administration peut procéder aux ajustements de nature à neutraliser les conséquences d'éventuels événements tels que des changements de périmètre, de méthode comptable ou d'effets de change.

Garantie compensatrice en cas de départ contraint

Le 18 février 2019, le Conseil d'administration a décidé que le changement de statut de M. Gilles Grapinet ne devait pas impacter le montant de son complément de retraite.

Néanmoins, le changement de statut de Monsieur Gilles Grapinet engendre la perte des droits à retraite qu'il avait précédemment validés, au regard des conditions de performance, dans le régime de retraite supplémentaire Atos durant ses dix années d'ancienneté au sein du groupe Atos (sur les 40 trimestres validés au sein du groupe Atos au 31 décembre 2018, seuls 12,44 ont été reconnus par Worldline SA à cette même date, ce qui correspond à 12,67 trimestres au 1^{er} février 2019).

En conséquence, le Conseil d'administration a souhaité mettre en place, au profit de Monsieur Gilles Grapinet, une garantie compensatrice en cas de départ contraint, pour autant qu'aucune autre activité professionnelle ne soit exercée.

Le montant de cette garantie compensatrice est égal à la différence entre les montants nets (après paiement des charges sociales) :

- du complément de retraite dû à M. Gilles Grapinet au 31 décembre 2018 au titre du régime de retraite supplémentaire acquis auprès des sociétés Atos SE et Atos International (soit 291 000 € bruts) ; et ;
- du complément de retraite dont bénéficie M. Gilles Grapinet au titre du dispositif de retraite supplémentaire en vigueur au sein de Worldline SA.

A la discrétion du Conseil d'administration, cette garantie prendra la forme d'une indemnité payée soit en une seule fois, soit *via* le versement d'une rente viagère ne relevant pas de l'article L. 137-11 du Code de la sécurité sociale.

Le paiement de cette garantie est soumis à la satisfaction de conditions de performance telles qu'énoncées dans les plans stratégiques décidés par le Conseil d'administration sur au moins les deux tiers de la période durant laquelle Monsieur Gilles Grapinet est Directeur Général de Worldline (depuis 2014¹).

Aucune garantie compensatrice ne sera versée à Monsieur Gilles Grapinet dans l'éventualité d'une démission. Monsieur Gilles Grapinet ne bénéficiera pas non plus de cette garantie s'il quitte volontairement Worldline pour faire valoir ses droits à la retraite. Dans l'éventualité d'un départ avant l'âge de la retraite, Monsieur Gilles Grapinet ne bénéficiera de cette indemnité qu'à condition qu'il ne reprenne aucune activité professionnelle jusqu'à ce qu'il puisse bénéficier de ses droits à la retraite. La garantie reste due en cas de départ pour cause d'invalidité de 2^e ou 3^e catégorie ou en cas de décès. Aucun droit additionnel n'a été créé comparé à la situation existante jusqu'au 1^{er} février 2019.

Cette garantie compensatrice a été approuvée par l'Assemblée Générale qui s'est tenue le 30 avril 2019. La reconduction de l'existence de cette garantie compensatrice a été approuvée par les Assemblées Générales Annuelles de 2020, 2021 et 2022.

Cette garantie ne pourra être versée que lorsque le Conseil d'administration aura validé l'atteinte des conditions de performance applicables.

Le montant total de ses droits émanant (i) du Régime de Retraite Supplémentaire gelé au 31 décembre 2019 (relevant de l'article L. 137-11 du Code de la sécurité sociale) comprenant l'éventuelle augmentation de sa rémunération de référence (ii) du nouveau régime de retraite supplémentaire à prestations définies (relevant de l'article L. 137-11-2 du Code de la sécurité sociale) mis en place au 1^{er} janvier 2020 et (iii) de la garantie compensatrice en cas de départ contraint avant la retraite, ne pourra pas excéder une rente annuelle brute de 291 000 euros.

Avantages en nature

Le Directeur Général continuera de bénéficier d'un véhicule de fonction avec chauffeur, qu'il peut également utiliser pour ses déplacements personnels. Ce type d'avantage est considéré comme un avantage en nature à des fins fiscales et de Sécurité sociale.

Le Directeur Général bénéficiera également d'une visite médicale annuelle et d'un conseiller patrimonial.

Autres éléments de rémunération

Conformément à l'approbation donnée par l'Assemblée Générale du 30 avril 2019, M. Gilles Grapinet est éligible aux régimes de remboursement des frais de santé et de prévoyance (incapacité/décès/invalidité) applicables aux salariés du Groupe, ainsi qu'au contrat d'assistance en cas de voyage à l'étranger en vigueur au sein de Worldline.

Le régime de frais de santé en vigueur chez Worldline couvre les frais d'hospitalisation, les soins courants en ambulatoire (en ce compris les remboursements de médicaments et de médecine alternative), ainsi que les soins dentaires et optiques.

La cotisation au régime frais de santé payée à l'assureur se définit en pourcentage du salaire annuel plafonné à cinq fois le plafond annuel de la Sécurité sociale et est en partie financée par la Société.

Le régime de prévoyance (incapacité, invalidité/décès) couvre principalement les prestations suivantes :

- un capital décès égal à 320 % du salaire annuel limité à la tranche C (huit fois le plafond annuel de la Sécurité sociale), avec un maximum de 500 % en cas d'invalidité permanente ;
- en fonction de l'âge des enfants, une rente d'éducation de 12 à 15 % du salaire annuel limité à la tranche C ;
- un maintien du salaire (jusqu'à la tranche C) en cas d'incapacité/invalidité.

La cotisation au régime de prévoyance payée à l'assureur se définit en pourcentage du salaire annuel limité à cinq fois le plafond annuel de la Sécurité sociale et est en partie financée par la Société.

Les contrats d'assurance adossés à ces régimes sont soumis aux règles et lois applicables pour ce type de contrat.

Le Conseil d'administration a le pouvoir de soustraire le bénéfice de ces régimes au Directeur Général.

D.2.1.1.3 Politique de rémunération du Directeur Général Délégué, M. Marc-Henri Desportes

D.2.1.1.3.1 Composantes de la politique de rémunération pour 2023 de M. Marc-Henri Desportes, Directeur Général Délégué

Suspension de son contrat de travail

Conformément à l'article 24 des statuts de la Société, sur proposition du Directeur Général et sur recommandation du Comité des Nominations, le Conseil d'administration a décidé le 21 juillet 2018 de nommer M. Marc-Henri Desportes en tant que Directeur Général Délégué à compter du 1^{er} août 2018.

En raison de sa nomination, le contrat de travail à durée indéterminée conclu entre Monsieur Marc-Henri Desportes et Worldline le 1^{er} juin 2014 a été suspendu à compter du 1^{er} août 2018 pour la durée de ses fonctions de Directeur Général Délégué. Cette suspension a été formalisée par une convention de suspension de contrat de travail dont la conclusion a été

D

¹ Les conditions de performance applicables à la période 2014-2018 sont celles qui ont été annexées au règlement du régime de retraite d'Atos au cours de la période concernée (détaillées dans le Document de Référence d'Atos pour la période concernée). Concernant 2019, le Conseil d'administration a décidé le 18 février 2019, sur recommandation du Comité des Rémunérations, de retenir les conditions de performance telles que définies dans le règlement du plan d'options de souscription ou d'achat d'actions du 24 juillet 2019 (voir section G.3.2.3 du Document d'Enregistrement Universel 2019). Pour 2020, référence est faite à la section G.3.2.2 du Document d'Enregistrement Universel 2020. Pour 2021, référence est faite à la section G.3.2.3 du Document d'Enregistrement Universel 2021. Pour 2022, reportez-vous à la section D.2.2.1 du Document d'Enregistrement Universel 2022. Pour 2023, se référer aux paragraphes ci-dessus.



Gouvernance d'entreprise et capital

Rémunération des mandataires sociaux

autorisée par le Conseil d'administration le 21 juillet 2018 et approuvée par l'Assemblée Générale le 30 avril 2019 en application de l'article L. 225-38 du Code de commerce. Cette convention prévoit les éléments principaux suivants :

- la suspension est prévue pendant la durée de son mandat en tant que dirigeant mandataire social exécutif ;
- la fin de ses activités de dirigeant mandataire social exécutif n'entraîne pas la fin de son contrat de travail. A l'issue de son mandat de dirigeant mandataire social exécutif, le Directeur Général Délégué réintègrera sa fonction ou une fonction équivalente au sein du Groupe Worldline, correspondant à ses compétences et aux expériences acquises depuis son embauche le 1^{er} août 2009, y inclus durant la période de suspension de son contrat de travail ;
- maintien de l'acquisition de l'ancienneté pendant son mandat de dirigeant mandataire social exécutif ;
- suspension du compte épargne-temps pendant la période de suspension du contrat de travail (avec toutefois un maintien de son contenu pendant la période de suspension du contrat de travail).

Le contrat de travail reprendra vigueur à l'issue du mandat de Monsieur Marc-Henri Desportes. A sa reprise, Monsieur Marc-Henri Desportes bénéficiera de la rémunération associée à sa nouvelle fonction, tenant compte de l'ancienneté acquise comme décrit ci-dessus, et étant au moins égale à 350 000 euros pour ce qui concerne sa rémunération fixe annuelle, et 350 000 euros pour ce qui concerne sa rémunération variable annuelle, avec un paiement limité à 130% en cas de surperformance et aucun paiement minimum.

Les autres avantages individuels et collectifs auxquels M. Marc-Henri Desportes avait droit en sa qualité de salarié au moment de la suspension de son contrat de travail reprendront vigueur selon les modalités applicables au moment où le contrat de travail reprendra vigueur.

Le contrat de travail suspendu ne prévoit pas le versement d'une prime exceptionnelle au moment du départ.

Il peut être mis fin à ce contrat conformément aux dispositions du droit du travail (démission, rupture du contrat ou licenciement) en respectant les périodes de préavis et les indemnités prévues par les dispositions du Code du travail et les conventions collectives applicables.

Rappel des principes fixés en 2021 et renouvelés en 2022

En 2021¹, le Conseil d'administration a décidé de fixer la rémunération du Directeur Général Délégué comme suit.

Le montant annuel de sa rémunération fixe a été fixé à 440 000 € et le montant annuel cible de sa rémunération variable a été fixé à 100 % de sa rémunération fixe (soit 440 000 €). De plus, le montant annuel de sa rémunération à long terme en titres a été fixé à une valeur de 810 000 €² afin d'aligner cette composante de la rémunération au-dessus du troisième quartile des pratiques de marché du CAC 40, reflétant la culture de performance et les pratiques de marché du secteur d'activité du Groupe.

Par conséquent, la rémunération cible annuelle totale du Directeur Général Délégué a été fixée à 1 690 000 €.

Ladite augmentation fut approuvée par l'Assemblée Générale réunie le 20 mai 2021.

(En €)

A partir du 1^{er} juillet 2021

Rémunération fixe annuelle	440 000
Rémunération variable cible annuelle	440 000
Rémunération cible totale annuelle en numéraire	880 000
Rémunération cible totale annuelle (y inclus la rémunération à long terme en titres)	1 690 000

Il avait déjà été noté à l'époque que la revalorisation mise en oeuvre en 2021 rapprochait la rémunération du Directeur Général Délégué du plus bas quartile des sociétés du CAC 40 bien que ladite rémunération restait néanmoins encore positionnée 10% en deçà du plus bas quartile du marché du CAC 40 de sorte que le Conseil d'administration, sur les recommandations du Comité des Rémunérations, avait déjà annoncé son intention d'envisager, dans le respect des principes régissant la politique de rémunération, des ajustements à l'avenir en fonction du contexte et du positionnement à terme de Worldline dans le CAC 40.

Principes fixés en 2023

Conformément à son intention rappelée ci-dessus, le Conseil d'administration a décidé le 20 février 2023, sur recommandation du Comité des Rémunérations, de revoir la politique de rémunération du Directeur Général Délégué.

Cette révision de la rémunération apparaît d'autant plus opportune que le mandat de Directeur Général Délégué de Marc-Henri Desportes a été confirmé par le Conseil d'administration en date du 20 février 2023, sur recommandation du Comité des Nominations, sous réserve du renouvellement du mandat de Directeur Général de Gilles Grapinet à l'assemblée générale 2023.

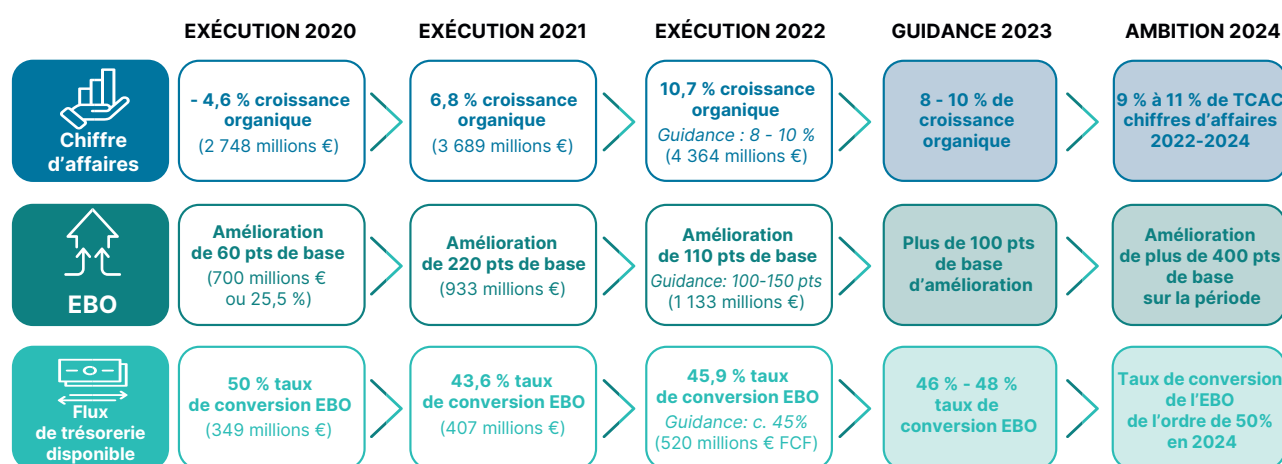
¹ Il est fait référence au Document d'Enregistrement Universel 2020, section G.3.1.4.1 pour la décision initiale prise par le Conseil d'administration début 2020 et postposée à 2021.

² En supposant que les conditions de performance sous-jacentes soient entièrement remplies (juste valeur déterminée conformément à la norme IFRS 2 et comptabilisée dans les comptes consolidés de la Société).

Dans le cadre de ses travaux, le Conseil d'administration a mis en exergue l'expérience, le parcours professionnel et les performances du Directeur Général Délégué, notamment au sein de Worldline. Le Conseil a souligné le leadership efficace et les capacités éprouvées du Directeur Général Délégué caractérisés par le développement réussi du Groupe depuis l'introduction en bourse de la Société en 2014 marqué par l'exécution des objectifs communiqués au marché d'une année sur l'autre, une trajectoire de croissance constante, une amélioration de la rentabilité et de la génération de trésorerie se traduisant par un quadruplement du chiffre d'affaires, un triplement des effectifs, un quintuplement de la capitalisation boursière et une multiplication par trois du cours de l'action de Worldline. Plus précisément, la trajectoire financière du Groupe montre

une croissance organique de +11% et un EBITDA de +16% depuis la dernière augmentation effective de la rémunération du Directeur Général Délégué en 2021. Le Conseil d'administration a noté la solide performance au fil des ans combinée à une stratégie de transformation unique accélérée depuis l'acquisition d'Ingenico Group.

En outre, le moment choisi pour procéder à cet examen était notamment soutenu par l'expiration prochaine du mandat d'administrateur du Directeur Général auquel le mandat du Directeur Général Délégué est lié lors de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2023, alors que le Groupe vient d'annoncer une solide exécution de la première année de son plan stratégique triennal en cours (2022-2024) :



Worldline a mené une analyse des pratiques du marché (avec l'aide de cabinets spécialisés) sur le positionnement de la rémunération des Dirigeants Mandataires Sociaux Exécutifs par rapport aux pratiques des autres sociétés du CAC 40 et des concurrents de Worldline. Bien que le positionnement de Worldline reste très spécifique (i) par rapport aux autres sociétés du CAC40 notamment au regard de son activité, de son profil et de sa trajectoire et (ii) par rapport à ses pairs internationaux notamment américains cette étude a confirmé, en ligne avec les mêmes études menées en 2021 et 2022, l'écart persistant montrant la rémunération cible annuelle totale du Directeur Général Délégué en dessous de ses concurrents directs. Cette analyse a souligné que la rémunération annuelle cible totale du Directeur Général Délégué est inférieure de 12 % du plus bas percentile 25 des sociétés du CAC 40 et de 7 % à celle des concurrents mondiaux¹. Il convient également de noter que l'écart devrait être encore plus important car l'analyse a été réalisée sur la base des chiffres disponibles dans le passé, alors que de nombreux acteurs ont récemment procédé à des augmentations significatives.

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil d'administration a estimé que la décision d'augmenter la rémunération interviendrait à un moment où la rétention des Dirigeants Mandataires Sociaux Exécutifs, des talents clés et des experts du groupe est essentielle pour le Groupe afin de garantir la réalisation des performances opérationnelles et financières annoncées dans le contexte notamment du plan stratégique

à trois ans, de la transformation en cours et du programme de RSE (Trust 2025).

Compte tenu du contexte spécifique de ces dernières années (en particulier la pandémie de Covid-19 et la guerre en Ukraine), aucune augmentation n'a finalement été mise en œuvre depuis 2021 malgré l'intention initiale du Conseil d'administration d'augmenter progressivement leur rémunération, de sorte que l'écart de leur rémunération par rapport aux pratiques du marché s'est creusé. En effet, il est rappelé² que l'analyse déjà réalisée en 2022 a confirmé, même après l'augmentation décidée en 2020 et mise en œuvre en 2021, l'écart persistant déjà identifié et mis en évidence à l'époque, à savoir que la rémunération cible totale du Directeur Général Délégué était inférieure au plus bas percentile 25 du CAC 40 (de +1 % pour la rémunération totale et de 28 % pour la rémunération annuelle cible totale en numéraire).

Le Conseil d'administration, suivant la recommandation du Comité des Rémunérations, a également pris en compte le code AFEP-MEDEF qui recommande que la partie fixe de la rémunération soit revue sur une période relativement longue³ et a considéré que les révisions étaient suffisamment espacées. En effet, la rémunération du Directeur Général Délégué n'a été revue qu'une fois en cinq ans (en 2021), étant rappelé que la dernière révision avait été initialement envisagée en 2020 et finalement reportée à 2021 sur proposition du Directeur Général et du Directeur Général Délégué, compte tenu du contexte de la pandémie de Covid-19 et des défis associés.

¹ Le panel de concurrents mondiaux est composé notamment de : Adyen, Evo Payment, FIS, Fiserv, Global Payment, Nexi et Shopify.

² Voir la section G.3.1.4.2 du document d'enregistrement universel 2021.

³ La rémunération du Directeur Général Délégué n'a été revue qu'une fois en cinq ans (en 2021). Il est rappelé que la dernière révision avait été initialement envisagée en 2020 et reportée à 2021 compte tenu du contexte de la pandémie de Covid-19.



Gouvernance d'entreprise et capital

Rémunération des mandataires sociaux

Dans un contexte où Worldline va se développer de manière significative au cours du plan stratégique triennal 2022 - 2024 (c. + 30 % de chiffre d'affaires, +50 % d'EBITDA, +20 % d'effectifs), et que les pratiques du marché ainsi que les concurrents directs ont considérablement augmenté les rémunérations de leurs Dirigeants Mandataires Sociaux Exécutifs au cours des dernières années, alors que la guerre des talents est très active, il est dans le meilleur intérêt du Groupe et des actionnaires d'ajuster la politique de rémunération des Dirigeants Mandataires Sociaux Exécutifs afin qu'elle reste équilibrée entre l'intérêt de la Société, les pratiques du marché et les performances des Dirigeants Mandataires Sociaux Exécutifs ; qu'elle reste compétitive et conforme aux pratiques du marché, de sorte qu'elle soit suffisamment attractive pour les retenir ; qu'elle récompense équitablement leurs performances ; et qu'elle garantisse un alignement adéquat sur les intérêts des actionnaires.

Par conséquent, sur recommandation du Comité des Rémunérations, le Conseil d'administration a décidé le 20 février 2023, sous réserve de l'approbation de l'Assemblée Générale de 2023, d'augmenter la rémunération annuelle du Directeur Général Délégué comme suit :

- de porter le montant de la rémunération fixe annuelle du Directeur Général Délégué à 570 000 € ;
- de fixer le montant de sa rémunération variable cible annuelle à 100% de sa rémunération fixe annuelle (soit 570 000) ;

- de fixer le montant annuel de sa rémunération à long terme en titres à 880 000 € (juste valeur déterminée conformément à la norme IFRS 2 reconnue dans les comptes consolidés de la Société). Ceci reflète la culture de performance et de rentabilité ainsi que les pratiques de marché du secteur d'activité de Worldline.

La rémunération cible totale annuelle du Directeur Général Délégué sera donc augmentée de 19,5% (soit un total de 2 020 000 €), ce qui est globalement cohérent avec le budget global d'augmentation des salaires des employés du Groupe depuis la dernière augmentation de la rémunération du Directeur Général Délégué.

Etant donné que l'écart par rapport au marché est nettement plus important pour la partie fixe de la rémunération annuelle et que la partie variable de la rémunération totale cible est très élevée, il a été décidé d'augmenter principalement le salaire de base annuel, tandis que la partie variable, soumise à des conditions de performance, restera largement prédominante puisqu'elle représentera toujours plus de 72 % de la rémunération annuelle cible totale, afin de préserver un fort alignement des intérêts entre les dirigeants exécutifs de l'entreprise et les actionnaires et autres parties prenantes.

Compte tenu du contexte macroéconomique actuel, difficile, inflationniste et volatil, et sur proposition des Dirigeants Mandataires Sociaux Exécutifs concernés, et si vous approuvez la révision proposée, le Conseil d'administration a décidé de reporter la mise en œuvre de l'augmentation prévue au 1^{er} janvier 2024.

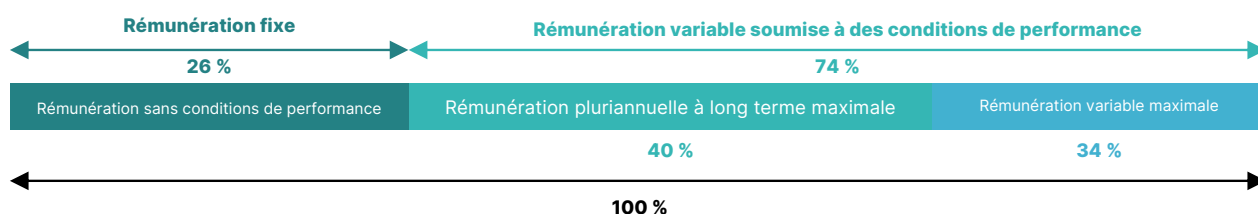
(en euros)	A partir du 1 ^{er} juillet 2021	A partir du 1 ^{er} janvier 2024
Rémunération fixe annuelle	440 000	570 000
Rémunération variable cible annuelle	440 000	570 000
Rémunération cible totale annuelle en numéraire	880 000	1 140 000
Rémunération cible totale annuelle (y inclus la rémunération à long terme en titres)	1 690 000	2 020 000

Même après l'augmentation de la rémunération susmentionnée, la rémunération totale en numéraire restera toutefois inférieure au quartile inférieur du CAC 40 (-14 %), tandis que la rémunération totale annuelle cible sera positionnée au niveau de ce quartile inférieur du CAC 40 ainsi que des concurrents mondiaux.

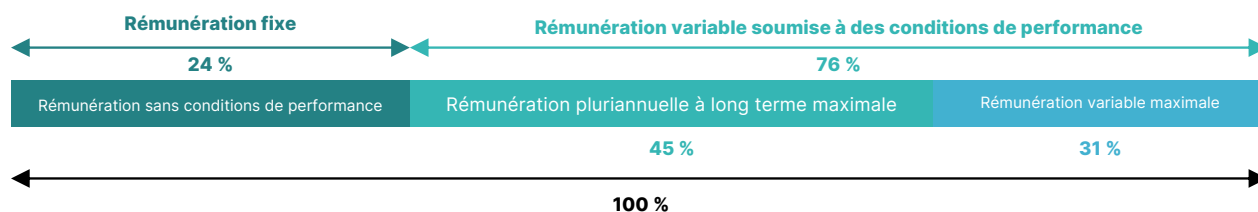
Structure de la rémunération

Sur recommandation du Comité des Rémunérations, le Conseil d'administration a revu la structure de la rémunération de M. Marc-Henri Desportes pour ses fonctions de Directeur Général Délégué, à partir du 1^{er} janvier 2024, en rééquilibrant légèrement la rémunération fixe annuelle par rapport à la partie variable, mais en conservant toujours le pourcentage de la partie prédominante de cette rémunération soumise à la réalisation de conditions de performance.

A partir du 1^{er} janvier 2024, la structure de la rémunération serait la suivante:



En revanche, pour 2023, la structure de la rémunération de M. Marc-Henri Desportes reste inchangée par rapport à l'année dernière et se présente comme suit :



Rémunération fixe 2023

La rémunération fixe annuelle du Directeur Général Délégué rétribue les responsabilités attachées à ce mandat. Elle est déterminée en prenant en considération le périmètre et la complexité des missions et des responsabilités, en particulier avec la taille du Groupe Worldline et sa présence au CAC 40, l'expérience, le parcours, l'ancienneté au sein du Groupe, et l'expertise du titulaire de la fonction, ainsi que les pratiques de marché pour des fonctions identiques ou similaires (compétitivité externe) et l'évolution de la rémunération des salariés.

Pour 2023, la rémunération annuelle fixe du Directeur Général Délégué reste fixée à 440 000 € bruts (inchangée par rapport à l'année dernière).

Rémunération variable annuelle 2023

La rémunération variable du Directeur Général Délégué, soumise à des conditions de performance, reste fixée avec un objectif annuel égal à 100% du salaire de base annuel (soit 440 000 €). Le montant maximal de la rémunération variable de 130% est maintenu.

En outre, elle suit les mêmes conditions et principes que ceux applicables au Directeur Général, tels que décrits ci-dessus au paragraphe D.2.1.4.3.

Rémunération variable pluriannuelle en titres 2023

Le Directeur Général Délégué se verra attribuer en 2023 un nombre équivalent d'options de souscription ou d'achat d'actions et d'actions de performance, dont la valeur totale est limitée à un montant maximal annuel de 810 000 euros (inchangé par rapport à l'année dernière), en supposant une atteinte à 100% des conditions de performance sous-jacentes, laquelle représente 45% de sa

rémunération totale (juste valeur selon la norme IFRS 2 reconnue dans les comptes consolidés de la Société).

La rémunération pluriannuelle à long terme en titres du Directeur Général Délégué suit les mêmes principes et conditions que ceux applicables au Directeur Général, comme décrit ci-dessus section D.2.1.4.3.

Rémunération exceptionnelle

Le Directeur Général Délégué ne perçoit pas de rémunération exceptionnelle.

Rémunération allouée en tant qu'administrateur

M. Marc-Henri Desportes n'est pas administrateur de la Société et ne perçoit donc aucune rémunération allouée aux administrateurs. De plus, le Directeur Général Délégué ne perçoit aucune rémunération au titre de son mandat de Directeur Général de Worldline IGSA (anciennement dénommée Ingenico Group SA).

Indemnité de cessation de fonction

Le Directeur Général Délégué ne bénéficie d'aucune indemnité de départ, ni d'aucune indemnité relative à une clause de non-concurrence en cas de cessation de son mandat.

Avantages en nature

Le Directeur Général Délégué bénéficie d'un véhicule de fonction sans chauffeur ainsi qu'une visite médicale annuelle et un conseiller patrimonial.

Retraite supplémentaire

Le Directeur Général Délégué ne bénéficie d'aucun régime de retraite supplémentaire en vigueur au sein de la Société.



Autres éléments de rémunération

Conformément à l'approbation donnée par l'Assemblée Générale du 30 avril 2019, M. Marc-Henri Desportes est éligible aux régimes de remboursement des frais de santé et de prévoyance (incapacité/décès/invalidité) applicables aux salariés du Groupe, ainsi qu'au contrat d'assistance en cas de voyage à l'étranger en vigueur au sein de Worldline.

Le régime de frais de santé en vigueur chez Worldline couvre les frais d'hospitalisation, les soins courants en ambulatoire (en ce compris les remboursements de médicaments et de médecine alternative), ainsi que les soins dentaires et optiques.

La cotisation au régime frais de santé payée à l'assureur se définit en pourcentage du salaire annuel plafonné à cinq fois le plafond annuel de la Sécurité sociale et est en partie financée par la Société.

Le régime de prévoyance (incapacité, invalidité/décès) couvre principalement les prestations suivantes :

- un capital décès égal à 320 % du salaire annuel limité à la tranche C (huit fois le plafond annuel de la Sécurité sociale), avec un maximum de 500 % en cas d'invalidité permanente ;
- en fonction de l'âge des enfants, une rente d'éducation de 12 à 15 % du salaire annuel limité à la tranche C ;
- un maintien du salaire (jusqu'à la tranche C) en cas d'incapacité/invalidité.

La cotisation au régime de prévoyance payée à l'assureur se définit en pourcentage du salaire annuel limité à cinq fois le plafond annuel de la Sécurité sociale et est en partie financée par la Société.

Les contrats d'assurance adossés à ces régimes sont soumis aux règles et lois applicables pour ce type de contrat.

Le Conseil d'administration a le pouvoir de soustraire le bénéficiaire de ces régimes au Directeur Général Délégué.

D.2.1.2 Politique de rémunération du Président du Conseil d'administration, M. Bernard Bourigeaud.

D.2.1.2.1 Principes généraux

Pour préserver son indépendance de jugement sur l'action de la Direction Générale de la Société, la rémunération du Président non-exécutif du Conseil d'administration ne comprend aucune composante variable liée aux performances à court ou à long terme du Groupe.

Le Conseil d'administration a déterminé la structure et le montant de la rémunération du Président non-exécutif, sur recommandation du Comité des Rémunérations, après avoir examiné des mandats comparables dans les sociétés du CAC 40 et en tenant compte :

- de l'absence de mandataire social non-exécutif préexistant ;
- des missions spéciales confiées au Président du Conseil d'administration en complément de ses missions légales.

La rémunération fixe est calculée *pro rata temporis* en cas de prise ou de cessation de fonctions, pour quelque cause que ce soit, du mandat en cours d'exercice social.

D.2.1.2.2 Rémunération pour 2023

Rémunération fixe

Le 15 décembre 2021, le Conseil d'administration, sur recommandation du Comité des Rémunérations, a décidé de maintenir le montant de la rémunération fixe annuelle du Président non-exécutif du Conseil d'administration à 300 000 € en 2021 et 2022. Ce niveau de rémunération a été renouvelé pour 2023 par le Conseil d'administration du 16 décembre 2022, sur recommandation du Comité des Rémunérations. Ce montant reste inférieur au quartile le plus bas des sociétés du CAC 40 pour des postes similaires. L'approche retenue par le Conseil consiste à porter progressivement la rémunération du Président du Conseil d'administration à un niveau cohérent avec le positionnement de la Société au sein du CAC 40 depuis l'acquisition de Worldline IGSA (anciennement Ingenico Group SA) en 2020..

Aucun autre élément de rémunération

Le 15 décembre 2021, le Conseil d'administration a décidé, pour l'exercice 2022, de continuer à déclarer le Président inéligible à la rémunération allouée aux administrateurs au titre de sa participation aux réunions du Conseil et de ses comités dont il est membre, et ce tout comme au titre de l'exercice précédent.

De manière plus générale, le Président du Conseil d'administration ne bénéficiera d'aucun autre élément de rémunération que sa rémunération annuelle fixe, et notamment ni rémunération variable annuelle ou pluriannuelle, ni rémunération exceptionnelle, ni indemnité de cessation de fonction, ni avantages en nature, ni retraite complémentaire ou supplémentaire.

Cette décision a été renouvelée pour 2023 par le Conseil d'administration en date du 16 décembre 2022, sur recommandation du Comité des Rémunérations.

Remboursement des frais

Le Président du Conseil d'administration a droit au remboursement des frais engagés dans le cadre de sa mission, tels que les frais de déplacement, sur présentation de justificatifs.

D.2.1.3 Politique de rémunération des administrateurs

D.2.1.3.1 Principes généraux

Sur recommandation du Comité des Rémunérations, le Conseil d'administration arrête les modalités de répartition du montant annuel global de la rémunération des administrateurs fixé par l'Assemblée Générale des actionnaires. Ces règles prévoient le versement :

- d'un montant **fixe** calculé au *pro rata temporis* pour les mandats prenant fin ou commençant en cours d'exercice ; et
- d'un montant **variable** (qui est prédominant) attribué par le Conseil d'administration sur la base de la participation effective aux réunions du Conseil et des comités.

Une rémunération additionnelle est attribuée à l'Administrateur Référent.

La politique de rémunération est réévaluée chaque année par le Conseil d'administration et peut faire l'objet de modifications. Lors de cette réévaluation, il utilise régulièrement des études de sociétés comparables et des avis juridiques préparés par des tiers.

D.2.1.3.2 Eléments composant la politique de rémunération des administrateurs

Le 9 juin 2020, le montant global maximum de la rémunération allouée aux administrateurs avait été revalorisé par l'Assemblée Générale des actionnaires afin de tenir compte des changements intervenus de la composition du Conseil suite à la réalisation de l'acquisition de Worldline IGSA (anciennement dénommée Ingenico Group SA), ainsi que l'entrée de la Société au CAC 40. Il a ainsi été porté à 1 200 000 €.

Lors de sa réunion du 23 février 2021, le Conseil d'administration, sur proposition du Comité des Rémunérations, a décidé de revoir légèrement à la hausse la partie variable de la rémunération attribuée aux administrateurs au titre de leur participation aux

réunions du Conseil (de 2 000 € à 2 500 € par réunion à laquelle ils assistent), ainsi que celle attribuée aux membres des comités (de 1 000 € à 1 500 € par réunion à laquelle ils assistent).

En raison du contexte économique incertain et difficile du premier semestre 2021 suite à la crise sanitaire liée à la pandémie de Covid-19, cette révision n'a été mise en œuvre qu'à partir du 1^{er} juillet 2021.

Le 21 février 2022, le Conseil d'administration, sur recommandation du Comité des Rémunérations qui s'est réuni le 16 février 2022, a décidé de retenir, pour l'exercice 2022, les mêmes règles de répartition du montant global de la rémunération des administrateurs que celles applicables à l'exercice précédent 2021. Les règles de répartition sont indiquées ci-après :

CONSEIL D'ADMINISTRATION

	Fixe
Tous les membres	20 000 euros
	Variable
	2 500 euros par réunion à laquelle l'administrateur assiste
Administrateur référent	Fixe additionnel
	15 000 euros par an

COMITES

Tous les membres	1 500 euros par réunion à laquelle l'administrateur assiste
Président du Comité des Comptes	3 500 euros par réunion à laquelle l'administrateur assiste
Président des autres comités	2 500 euros par réunion à laquelle l'administrateur assiste

Les réunions successives se tenant le même jour comptent pour une seule réunion :

- Si le Conseil se réunit plusieurs fois la même journée, une seule rémunération est versée au titre de l'ensemble des séances ;
- Si un administrateur participe le même jour à une réunion de plusieurs comités distincts, alors seule la rémunération la plus élevée est versée au titre de l'ensemble des séances ;
- Si un administrateur participe le même jour à plusieurs réunions du même comité, une seule rémunération est versée au titre de l'ensemble des séances.

Il est précisé que :

- le censeur est rémunéré de la même façon que les administrateurs et les administrateurs représentant les salariés ne perçoivent aucune indemnité pour l'exercice de leur mandat ;
- les administrateurs et le censeur seront remboursés des frais encourus dans l'exercice de leur mandat, notamment des frais de déplacement et de logement, sur présentation de justificatifs ;
- ni les administrateurs ni le censeur ne reçoivent de rémunération pour un quelconque mandat au sein des sociétés du Groupe.

Les administrateurs représentant les salariés perçoivent un salaire en vertu de leur contrat de travail, qui n'est pas lié à l'exécution de leur mandat d'administrateur de la Société.

Comme mentionné ci-dessus à la section D.2.1.2.2, le Président du Conseil d'administration ne perçoit aucune rémunération pour sa fonction d'administrateur, mais reçoit une rémunération annuelle fixe pour son mandat de Président.

Le Directeur Général ne reçoit aucune rémunération au titre de son mandat d'administrateur.



Gouvernance d'entreprise et capital

Rémunération des mandataires sociaux

D.2.2 Eléments de la rémunération versée ou attribuée aux mandataires sociaux pour l'exercice 2022, soumis au vote des actionnaires

Conformément aux dispositions de l'article L. 22-10-34 du Code de commerce, les montants et éléments présentés ci-dessous, résultant de la mise en œuvre des politiques de rémunération des mandataires sociaux approuvées par l'Assemblée Générale

des actionnaires du 9 juin 2022, seront soumis à l'approbation des actionnaires lors de l'Assemblée Générale à venir en 2023. Ils font partie intégrante du rapport du Conseil d'administration sur la gouvernance d'entreprise.

D.2.2.1 Eléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2022 à M. Gilles Grapinet, Directeur Général

La politique de rémunération du Directeur Général a été approuvée par l'Assemblée Générale des actionnaires du 9 juin 2022 (aux termes de la 23^e résolution). Renvoi est fait à la section G.3.1.4.3 du Document d'Enregistrement Universel 2021 dans laquelle ladite politique de rémunération est décrite.

Les éléments composant la rémunération totale et les avantages en nature versés ou attribués à M. Gilles Grapinet en 2022 sont conformes à cette politique.

Le tableau ci-dessous reprend l'ensemble des éléments de rémunération versés ou attribués à Monsieur Gilles Grapinet au titre de l'exercice 2022 et qui seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale à venir en 2023 :

Composantes de la rémunération soumises au vote	Montants versés au cours de l'exercice écoulé (en €)	Montants attribués au cours de l'exercice écoulé ou valorisation comptable (en €)	Présentation
Rémunération fixe annuelle	750 000	750 000	Rémunération fixe versée et attribuée à M. Gilles Grapinet au titre de ses fonctions de Directeur Général de Worldline en 2022.
Rémunération variable annuelle	761 624*	994 798**	* Montant attribué au titre de l'exercice clos en 2021 et versé en 2022 et approuvé par l'Assemblée Générale des actionnaires le 9 juin 2022 – pour de plus amples informations, voir le Document d'Enregistrement Universel 2021. ** Montant attribué au titre de l'exercice clos en 2022 et qui sera versé en 2023 après approbation par l'Assemblée Générale à venir en 2023 – pour plus de détails sur les critères de performance et la réalisation de ces critères, voir le paragraphe « Niveau de satisfaction des objectifs liés à la rémunération variable annuelle » ci-dessous.
Valorisation des options de souscription ou d'achat d'actions attribuées au cours de l'exercice¹	0	291 822 ¹	Attribution de 44 485 options de souscription ou d'achat d'actions à M. Gilles Grapinet – pour plus de détails, voir le paragraphe « Rémunération pluriannuelle en titres » ci-dessous (les conditions d'acquisition de ces droits sont détaillées à la section D.2.3.5 du présent Document d'Enregistrement Universel).
Valeur des actions de performance attribuées au cours de l'exercice¹	0	1 077 872 ¹	Attribution de 44 485 actions de performance à M. Gilles Grapinet – pour plus de détails, voir le paragraphe « Rémunération pluriannuelle en titres » ci-dessous (les conditions d'acquisition de ces actions sont détaillées à la section D.2.3.8).
Rémunération exceptionnelle	0	0	Cet élément de rémunération est sans objet, la politique de rémunération de M. Gilles Grapinet ne le prévoyant pas.
Rémunération allouée aux administrateurs	0	0	Aucune rémunération n'a été versée/attribuée à M. Gilles Grapinet au titre de ses fonctions d'administrateur, conformément à la politique de rémunération applicable aux administrateurs et au Directeur Général.
Avantages en nature	6 597	6 597	En 2022, M. Gilles Grapinet a bénéficié d'une voiture de fonction avec chauffeur, d'une visite médicale annuelle et d'un conseiller patrimonial.

Composantes de la rémunération soumises au vote	Montants versés au cours de l'exercice écoulé (en €)	Montants attribués au cours de l'exercice écoulé ou valorisation comptable (en €)	Présentation
Régime de retraite supplémentaire	0	0	Aucune rente n'a été versée/attribuée à M. Gilles Grapinet en 2022 – pour de plus amples informations sur les plans de pension, voir le paragraphe « Régimes de retraite supplémentaire » ci-dessous.
Garantie compensatrice en cas de départ contraint	0	0	Aucun montant n'a été versé/attribué à M. Gilles Grapinet au cours de l'année 2022 étant donné qu'il occupe toujours ses fonctions chez Worldline SA – pour de plus amples informations sur la garantie compensatrice, voir le paragraphe « Garantie compensatrice » ci-dessous.
Régimes de soins de santé et prévoyance (cotisations employeur)	4 838	4 838	Montant correspondant aux cotisations employeur au régime de prévoyance et au régime de soins de santé – pour de plus amples informations sur ces régimes, voir le paragraphe « Régimes de protection sociale » ci-dessous.
Rémunération versée par une société dans le périmètre de consolidation	0	0	Aucune rémunération n'a été versée/attribuée à M. Gilles Grapinet par une société dans le périmètre de consolidation.
Indemnité de départ et clause de non-concurrence	0	0	Cet élément de rémunération n'est pas applicable, car il n'est pas inclus dans la politique de rémunération de M. Gilles Grapinet.
TOTAL	1 523 059	3 125 927	

1 Juste valeur déterminée conformément à la norme IFRS 2 reconnue dans les comptes consolidés.

Niveau de satisfaction des objectifs liés à la rémunération variable annuelle 2022

La rémunération variable annuelle due à M. Gilles Grapinet pour 2022 s'élève à 994 797,71 € et correspond à un paiement de 113 % de la rémunération variable annuelle cible et de 133 % de la rémunération fixe annuelle.

En 2022, la nature et la pondération de chaque indicateur composant la rémunération variable du Directeur Général, ainsi que les taux d'atteinte et de paiement moyens des objectifs annuels sont les suivants :

2022	Poids	Taux d'atteinte	Taux de paiement
Croissance organique du chiffre d'affaires du Groupe	35%	101,2%	117,3%
Excédent Brut Opérationnel du Groupe (EBO/OMDA)	27,5%	99,8%	99,7%
Flux de trésorerie disponible du Groupe	27,5%	111,0%	121,9%
Responsabilité Sociétale des Entreprises	10%	110,4%	110,4%
Paiement en pourcentage de la rémunération variable cible (sur une base annuelle)			113,0%

L'atteinte de chacun des objectifs attachés à cet élément de rémunération ainsi que le montant de la rémunération variable correspondante ont été validés par le Conseil d'administration lors des séances du 26 juillet 2022 et du 20 février 2023. La rémunération variable due au titre du premier semestre 2022

s'est élevée à 532 071,83 €, soit 120,93 % de la rémunération variable cible (sur une base semestrielle) et à 462 725,88 € pour le second semestre 2022, soit 105,16 % de sa rémunération variable cible (sur une base semestrielle).



Gouvernance d'entreprise et capital

Rémunération des mandataires sociaux

Objectifs 2022	Premier semestre			Deuxième semestre		
	Indicateurs	Poids	Atteinte	Paiement*	Poids	Atteinte
Croissance organique du chiffre d'affaires du Groupe	40%	102,1%	130%	30%	100,0%	100,4%
Excédent Brut Opérationnel du Groupe (EBO/OMDA)	30%	99,8%	99,8%	25%	99,7%	99,6%
Flux de trésorerie disponible du Groupe ¹	30%	116,8%	130%	25%	104,1%	112,2%
Responsabilité Sociétale des Entreprises	0%	NA	0%	20%	110,4%	110,4%
Paiement en % de la rémunération variable cible (sur une base semestrielle)			120,93%			105,16%

* Après avoir appliqué la courbe d'élasticité plafonnée à 130%.

¹ Avant dividendes et résultats acquisitions/ventes.

Le détail de l'atteinte et du paiement de l'indicateur de Responsabilité Sociétale des Entreprises pour H2 2022 est le suivant :

Domaines	Indicateurs	Poids de l'indicateur	Atteinte	Paiement
Disponibilité et sécurité des plateformes	Score de qualité – Disponibilité du service et temps de réponse contractuels	7,7%	100,0%	7,7%
	Score de qualité – Disponibilité du service et temps de réponse des plateformes	7,7%	100,0%	7,7%
	% des demandes ayant reçu une réponse à temps et conformément à la politique de protection des données de Worldline	7,7%	102,1%	7,9%
	% de sites certifiés ISO 27001 selon la politique de sécurité	7,7%	98,5%	7,6%
Expérience client et innovation	Taux net de recommandation	7,7%	102,1%	7,9%
	Revenu total « Offre durable » (M€)	7,7%	117,6%	9,0%
Attraction et rétention des talents/Diversité & Inclusion	Nombre moyen d'heures de formation par salarié et par an	7,7%	105,0%	8,1%
	% de salariés en situation de handicap dans les pays disposant d'une législation en vigueur	7,7%	177,8%	13,7%
Achats responsables/Ethique & conformité	Part des fournisseurs évalués par EcoVadis avec un score inférieur à 45 qui sont encouragés par Worldline à avoir un plan d'action pour remédier aux difficultés identifiées	7,7%	100,0%	7,7%
	% des dépenses totales évaluées par EcoVadis parmi les dépenses fournisseurs stratégiques	7,7%	101,2%	7,8%
	Pourcentage d'alertes investiguées et plans d'action associés définis dans les trois mois.	7,7%	110,3%	8,5%
Changement climatique	% d'émissions d'eqCO ₂ neutralisées pour les champs d'application 1, 2 et 3a	7,7%	100,0%	7,7%
Communautés locales	Volume des dons collectés en millions d'euros	7,7%	120,6%	9,3%
	Versement de 20% de la rémunération variable cible pour H2 2022			110,4%

Les objectifs budgétaires sont en ligne avec les objectifs financiers partagés par la Société pour les activités poursuivies (à l'exclusion de l'activité TSS [Solutions & Services de Terminaux de paiement] pour laquelle l'orientation stratégique de cession a été prise par le Conseil d'administration le 25 octobre 2021 et qui a été comptabilisée en activité destinée à être cédée selon la norme IFRS 5) et la communication au marché de la mise à jour des objectifs à trois ans. A ce titre, il est précisé que :

- les objectifs susmentionnés associés à la rémunération variable du Directeur Général pour le premier semestre ont été réajustés afin de prendre en compte les changements du périmètre du Groupe et, en particulier, la réalisation de diverses activités de fusions/acquisitions réalisées au cours du premier semestre 2022, notamment :
 - 1 L'acquisition de Worldline Merchant Services Italia¹ (à partir du 3 janvier 2022),
 - 2 L'acquisition d'une participation de contrôle des activités de services aux marchands d'ANZ et la création d'une co-entreprise contrôlée par Worldline avec la banque ANZ (à partir du 1^{er} avril 2022),
 - 3 L'acquisition des activités d'acquisition commerçant d'EuroBank (à partir du 30 juin 2022) ;
- les objectifs susmentionnés associés à la rémunération variable du Directeur Général pour le second semestre ont été réajustés afin de prendre en compte les évolutions du périmètre du Groupe et, en particulier, la réalisation des activités de fusions/acquisitions réalisées au cours du second semestre 2022, à savoir la cession de l'activité Mobility and e-Transactional Services en Argentine et au Chili (à compter du 2 décembre 2022).

La Société n'a pas appliqué la clause de restitution de la rémunération variable pour la période concernée.

Rémunération pluriannuelle en titres

Dans le cadre de l'autorisation accordée par l'Assemblée Générale des actionnaires du 9 juin 2022 (37^e et 38^e résolutions), le Conseil d'administration a décidé, lors de sa réunion du 9 juin 2022, sur recommandation du Comité des Rémunérations, de procéder à l'attribution de 44 485 options de souscription d'actions (valorisées à 291 822 €, soit 6,56 € par option²) et de 44 485 actions de performance (valorisées à 1 077 872 €, soit 24,23 € par action³) à M. Gilles Grapinet. Ces montants tiennent compte des recommandations du Code AFEP-MEDEF applicables au Directeur Général.

Ces attributions ont été décidées conformément à la politique de rémunération de M. Gilles Grapinet telle qu'approuvée par l'Assemblée Générale des actionnaires du 9 juin 2022 (23^e résolution).

Dans son analyse, le Conseil d'administration a également considéré les éléments suivants :

- l'obligation de conservation de 15 % des actions de performance qui seraient acquises pendant toute la durée de ses fonctions de mandataire social et de 5%, sous forme nominative, des actions issues de l'exercice des options de souscription ou d'achat d'actions ;

- l'interdiction de conclure toute opération financière de couverture sur les actions de performance et options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant toute la durée du mandat du Directeur Général.

Conformément aux engagements pris à l'occasion des précédents plans d'attribution en titres, le Directeur Général a pris note de l'interdiction qui lui est faite de conclure toute opération financière de couverture sur les actions de performance et les options de souscription ou d'achat d'actions faisant l'objet de l'octroi pendant toute la durée de son mandat social.

Régime de retraite supplémentaire

M. Gilles Grapinet bénéficie d'un régime de retraite supplémentaire 2019 qui a été approuvé par l'Assemblée Générale des actionnaires du 30 avril 2019.

Le Conseil d'administration du 19 décembre 2019 a validé la nécessité de mettre en conformité le régime de retraite supplémentaire 2019 en vigueur au sein de Worldline avec la Loi Pacte adoptée par l'Assemblée nationale le 22 mai 2019 (article L. 137-11-2 du Code de la sécurité sociale) et exécutée par l'ordonnance 2019-697 du 3 juillet 2019 relative aux dispositifs de retraite supplémentaire d'entreprise et notamment de procéder aux aménagements suivants :

- fermer le régime de retraite supplémentaire 2019 à tout nouvel adhérent, à compter du 4 juillet 2019 ;
- dès le 31 décembre 2019, geler les droits accumulés par le Directeur Général bénéficiaire du régime de retraite supplémentaire 2019 avant le 4 juillet 2019, sans gel de la rémunération de référence pour le calcul des droits à retraite future. Le bénéficiaire reste éligible à ce complément de rente au 31 décembre 2019, pour autant que les conditions de performance prévues soient respectées et que la condition de présence telle que définie à l'article 3 du règlement du régime de retraite soit atteinte. Aucun nouveau droit ne devra être généré par le présent régime à compter du 1^{er} janvier 2020.

Le 18 février 2020, le Conseil d'administration, dans le cadre de la mise en conformité du dispositif de retraite supplémentaire en vigueur au sein de Worldline avec la « Loi Pacte », adoptée par l'Assemblée nationale le 22 mai 2019 (article L. 137-11-2 du Code de la sécurité sociale) et exécutée par l'ordonnance du 3 juillet 2019 relative aux dispositifs de retraite supplémentaire d'entreprise, a décidé sur recommandation du Comité des Rémunérations de mettre en place un nouveau régime de retraite supplémentaire à partir du 1^{er} janvier 2020, réservé aux membres du Comité Exécutif de Worldline avec cinq années d'ancienneté⁴ au sein du Comité Exécutif, salariés ou mandataires sociaux de Worldline, et dont la rémunération annuelle fixe est supérieure à 15 fois le plafond annuel de la Sécurité sociale 2020. Ce régime ainsi mis en place début 2020 a donné lieu au versement d'un capital constitutif de rente d'un montant de 256 000 euros à l'organisme assureur en 2021 et 182 384 € en 2022 (montant calculé par un actuair indépendant).

L'acquisition des droits à retraite de M. Gilles Grapinet se fait sur la base d'un taux de contribution annuel de **0,64 % en 2021 et en 2022.**

¹ Précédemment dénommée Acepta Italie.

² Evaluation des actions sur la base de la juste valeur déterminée selon la norme IFRS 2 reconnue dans les comptes consolidés.

³ Le Conseil d'administration du 23 février 2021, sur recommandation du Comité des Rémunérations, a modifié les conditions d'éligibilité au régime de retraite supplémentaire en ramenant la condition d'ancienneté de cinq à trois ans, aux fins de s'aligner au nouveau contexte légal.



Gouvernance d'entreprise et capital

Rémunération des mandataires sociaux

Le 21 février 2022, le Conseil d'administration a décidé d'appliquer les conditions de performance définies ci-dessous pour la validation des droits acquis en 2022 au titre du nouveau régime de retraite supplémentaire.

La nature et le poids de chaque condition de performance ont été définis comme suit par le Conseil d'administration :

- croissance organique du chiffre d'affaires du Groupe en ligne avec les objectifs communiqués au marché pour 2022 (30%) ;

- marge opérationnelle (EBO/OMDA) du Groupe en ligne avec les objectifs communiqués au marché pour 2022 (25%) ;
- flux de trésorerie disponible du Groupe (*Free Cash Flow*) en ligne avec les objectifs communiqués au marché pour 2022 (25%) ;
- critère combiné de performance externe en lien avec la RSE (sur base des critères en vigueur pour la rémunération variable en numéraire des dirigeants mandataires sociaux au cours du second semestre 2022) (20 %).

Le 20 février 2023, le Conseil d'administration a vérifié l'atteinte des conditions de performance pour 2022 ainsi que la validation des droits de retraite associés, lesquelles s'établissent comme suit :

Objectifs 2022

Indicateurs	Poids	Taux d'atteinte	Validation des droits*
Croissance organique du chiffre d'affaires du Groupe	30%	138,1%	130%
Excédent Brut Opérationnel du Groupe (EBO/OMDA)	25%	146,6%	105,3%
Flux de trésorerie disponible du Groupe ¹	25%	102,6%	113,8%
Indicateur combiné de performance externe en lien la RSE	20%	110,4%	110,4%
Validation des droits à retraite			115,8 % limité à 100%

* Après application de la courbe d'élasticité plafonnée à 130%.

¹ Avant dividendes et résultat acquisitions/ventes.

Les conditions de performance liées au régime de retraite supplémentaire sont donc atteintes à 100% pour l'année 2022.

Garantie compensatrice en cas de départ contraint

Veuillez vous reporter à la section D.2.1.1.2 du Document d'Enregistrement Universel 2022 pour connaître les détails de la garantie compensatrice en cas de départ contraint.

Aucun montant n'a été versé à M. Gilles Grapinet en 2022 dans la mesure où il occupe toujours ses fonctions au sein de la Société.

Régimes de protection sociale

Veuillez vous référer à la section G.3.1.4.3 du Document d'Enregistrement Universel 2021 pour les détails des régimes de remboursement des frais de santé et de prévoyance.

La cotisation au régime frais de santé versée à l'assureur se définit comme un pourcentage du salaire annuel plafonné à cinq fois le plafond annuel de la Sécurité sociale et est partiellement financée par la Société. En 2022, le montant de la prime financée par la Société au titre des droits de Monsieur Gilles Grapinet s'élève à 2 564 euros.

La cotisation au régime de prévoyance versée à l'assureur se définit en pourcentage du salaire annuel plafonné à cinq fois le plafond annuel de la Sécurité sociale et est partiellement financée par la Société. En 2022, le montant de la prime financée par la Société au titre des droits de Monsieur Gilles Grapinet s'élève à 2 274 euros.

Vote de la dernière Assemblée Générale des actionnaires

L'Assemblée Générale réunie le 9 juin 2022 a approuvé les éléments de rémunération fixe, variable et exceptionnelle

composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 à M. Gilles Grapinet (aux termes de la 20^e résolution).

Conformité avec la politique de rémunération

Les éléments fixes, variables et à long terme composant la rémunération totale et les avantages de toutes natures attribuables à M. Gilles Grapinet sont conformes aux dispositions fixées par le Conseil d'administration sur recommandation du Comité des Rémunérations. Cette rémunération est en ligne avec l'intérêt social et adaptée à la stratégie d'entreprise à long terme de la Société ayant pour but d'assurer sa pérennité.

La Société n'a procédé à aucun ajustement de sa politique de rémunération.

D.2.2.2 Composantes de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2022 à M. Marc-Henri Desportes, Directeur Général Délégué

La politique de rémunération du Directeur Général Délégué a été approuvée le 9 juin 2022 par l'Assemblée Générale des actionnaires (aux termes de la 21^e résolution).

Renvoi est fait à la section G.3.1.5 du Document d'Enregistrement Universel 2021 dans laquelle ladite politique de rémunération est décrite.

Les éléments composant la rémunération totale et les avantages sociaux de toute nature versés ou attribués à M. Marc-Henri Desportes sont conformes à cette politique.

Le tableau ci-dessous mentionne l'ensemble des éléments de rémunération versés ou attribués à M. Marc-Henri Desportes au titre de l'exercice 2022 qui seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale à venir en 2023.

Composantes de la rémunération soumises au vote	Montants versés au cours de l'exercice écoulé (en €)	Montants attribués au cours de l'exercice écoulé ou valorisation comptable (en €)	Présentation
Rémunération fixe annuelle	440 000	440 000	Rémunération fixe versée et attribuée à M. Marc-Henri Desportes au titre de ses fonctions de Directeur Général Délégué de Worldline en 2022.
Rémunération variable annuelle	375 037,29*	497 399**	* Montant attribué au titre de l'exercice 2021, versé en 2022 et approuvé par l'Assemblée Générale des actionnaires le 9 juin 2022 – pour de plus amples informations, voir le Document d'Enregistrement Universel 2021. ** Montant attribué au titre de l'exercice 2022 et qui sera versé en 2023 après approbation par l'Assemblée Générale à venir en 2023 – pour plus de détails sur les critères de performance et la réalisation de ces critères, voir le paragraphe « Niveau de satisfaction des objectifs liés à la rémunération variable annuelle 2022 » ci-dessous.
Valorisation des options de souscription ou d'achat d'actions attribuées au cours de l'exercice¹	0	172 528 ¹	Attribution de 26 300 options de souscription ou d'achat d'actions à M. Marc-Henri Desportes – pour plus de détails, voir le paragraphe « Rémunération pluriannuelle en titres » ci-dessous (les conditions d'acquisition de ces droits sont détaillées à la section D.2.3.5).
Valeur des actions de performance attribuées au cours de l'exercice¹	0	637 249 ¹	Attribution de 26 300 actions de performance à M. Marc-Henri Desportes – pour plus de détails, voir le paragraphe « Rémunération pluriannuelle en titres » ci-dessous (les conditions d'acquisition de ces actions sont détaillées à la section D.2.3.8).
Rémunération exceptionnelle	0	0	Cet élément de la rémunération est sans objet, la politique de rémunération de M. Marc-Henri Desportes ne le prévoyant pas.
Rémunération allouée aux administrateurs	0	0	Cet élément de la rémunération est sans objet, M. Marc-Henri Desportes ne détenant pas de mandat au sein du Conseil d'administration de Worldline.
Avantages en nature	3 510	3 510	M. Marc-Henri Desportes a bénéficié d'une voiture de fonction sans chauffeur, ainsi que d'une visite médicale annuelle et d'un conseiller patrimonial.
Régime de retraite supplémentaire	0	0	M. Marc-Henri Desportes ne bénéficie d'aucun régime de retraite supplémentaire et complémentaire.
Rémunération versée par une société dans le périmètre de consolidation	0	0	M. Marc-Henri Desportes ne perçoit aucune rémunération au titre de ses fonctions de Directeur Général de Worldline IGSA (anciennement Ingenico Group SA).
Régimes de soins de santé et prévoyance (cotisations employeur)	4 838	4 838	Montant correspondant aux cotisations employeur au régime de prévoyance et au régime de soins de santé – pour de plus amples informations sur ces régimes, voir le paragraphe « Régimes de protection sociale » ci-dessous
Indemnités de départ et de non-concurrence			Cet élément de la rémunération est sans objet, la politique de rémunération de M. Marc-Henri Desportes ne le prévoyant pas.
TOTAL	823 386	1 755 524	

¹ Juste valeur déterminée conformément à la norme IFRS 2 reconnue dans les comptes consolidés.



Niveau de satisfaction des objectifs liés à la rémunération variable annuelle 2022

La rémunération variable annuelle due à M. Marc-Henri Desportes au titre de l'exercice 2022 est de 497 398,86 € et correspond à un paiement de 113 % de la rémunération variable annuelle cible et de 113 % de la rémunération fixe annuelle.

En 2022, la nature et la pondération de chaque indicateur inclus dans la rémunération variable du Directeur Général Délégué suivent les mêmes conditions et principes que ceux applicables au Directeur Général, tels que décrits ci-dessus à la section D.2.2.1.

La réalisation de ces critères et le montant de rémunération variable qui en découle ont été validés par le Conseil d'administration lors des séances du 26 juillet 2022 et du 20 février 2023. La rémunération variable du Directeur Général Délégué au titre du premier semestre 2022 s'est élevée à 266 035,92 €, soit 120,93% de sa rémunération variable cible (sur une base semestrielle), et à 231 362,94 €, soit 105,16% de sa rémunération variable cible (sur une base semestrielle) au titre du second semestre 2022.

La Société n'a pas appliqué la clause de restitution de la rémunération variable pour la période concernée.

Rémunération pluriannuelle en titres

Dans le cadre de l'autorisation accordée par l'Assemblée Générale des actionnaires du 9 juin 2022 (37^e et 38^e résolutions), le Conseil d'administration a décidé, lors de sa réunion du 9 juin 2022, sur recommandation du Comité des Rémunérations, de procéder à l'attribution de 26 300 options de souscription d'actions (valorisées à 172 528 €, soit 6,56 € par option¹) et de 26 300 actions de performance (valorisées à 637 249 €, soit 24,23 € par action¹) à M. Marc-Henri Desportes. Ces montants tiennent compte des recommandations du Code AFEP-MEDEF applicables au Directeur Général Délégué.

Ces attributions ont été décidées conformément à la politique de rémunération de M. Marc-Henri Desportes telle qu'approuvée par l'Assemblée Générale des actionnaires du 9 juin 2022 (24^e résolution).

Dans son analyse, le Conseil d'administration a également considéré les éléments suivants :

- l'obligation de conservation de 15 % des actions de performance qui seraient acquises pendant toute la durée de ses fonctions de mandataire social et de 5%, sous forme nominative, des actions issues de l'exercice des options de souscription ou d'achat d'actions ;
- l'interdiction de conclure toute opération financière de couverture sur les actions de performance et options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant toute la durée du mandat du Directeur Général Délégué.

Conformément aux engagements pris à l'occasion des précédents plans d'attribution en titres, le Directeur Général Délégué a pris note de l'interdiction qui lui est faite de conclure toute opération financière de couverture sur les actions de performance et les options de souscription ou d'achat d'actions faisant l'objet de l'octroi pendant toute la durée de son mandat social.

Régimes de protection sociale

Veillez vous référer à la section G.3.1.5.3 du Document d'Enregistrement Universel 2021 pour les détails des régimes de remboursement des frais de santé et de prévoyance.

La cotisation au régime frais de santé versée à l'assureur se définit comme un pourcentage du salaire annuel plafonné à cinq fois le plafond annuel de la Sécurité sociale et est partiellement financée par la Société. En 2022, le montant de la prime financée par la Société au titre des droits de Mr Marc-Henri Desportes s'élève à 2 564 euros.

La cotisation au régime de prévoyance versée à l'assureur se définit en pourcentage du salaire annuel plafonné à cinq fois le plafond annuel de la Sécurité sociale et est partiellement financée par la Société. En 2022, le montant de la prime financée par la Société au titre des droits de Mr Marc-Henri Desportes s'élève à 2 274 euros.

Vote de la dernière Assemblée Générale des actionnaires

L'Assemblée Générale réunie le 9 juin 2022 a approuvé les éléments de rémunération fixe, variable et exceptionnelle composant la rémunération totale et avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 à M. Marc-Henri Desportes (au terme de la 21^e résolution).

Conformité avec la politique de rémunération

Les éléments de rémunération fixe, variable et à long terme composant la rémunération totale et les avantages de toutes natures attribuables à M. Marc-Henri Desportes sont conformes aux dispositions fixées par le Conseil d'administration sur recommandation du Comité des Rémunérations. Cette rémunération est en ligne avec l'intérêt social et adaptée à la stratégie d'entreprise à long terme de la Société ayant pour but d'assurer sa pérennité.

La Société n'a procédé à aucun ajustement de sa politique de rémunération.

D.2.2.3 Composants de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2022 à M. Bernard Bourigeaud, Président non-exécutif du Conseil d'administration

Le 7 avril 2021, le Conseil d'administration, sur recommandation du Comité des Rémunérations, a décidé de fixer la rémunération fixe annuelle du Président non-exécutif du Conseil à 300 000 €, ce qui reste en deçà du plus bas quartile des rémunérations des sociétés du CAC 40 pour une fonction similaire.

Il était prévu que cette indemnité soit due à compter de la nomination de M. Bernard Bourigeaud en tant que Président du Conseil d'administration, sous réserve de l'approbation de la politique de rémunération par les actionnaires.

¹ Evaluation des actions sur la base de la juste valeur déterminée selon la norme IFRS 2 reconnue dans les comptes consolidés.

Il est précisé que la partie fixe de la rémunération allouée au titre du mandat de Président du Conseil d'administration étant déterminée sur une base annuelle, le montant dû est calculé *pro rata temporis* en cas de prise ou de cessation de fonctions, pour quelque cause que ce soit, du mandat en cours d'exercice social.

Il avait également été prévu qu'une fois nommé, le Président du Conseil d'administration, M. Bernard Bourigeaud ne bénéficierait d'aucun autre élément de rémunération que cette rémunération annuelle fixe, et notamment aucune rémunération au titre de son mandat d'administrateur, ni rémunération variable annuelle ou pluriannuelle, ni rémunération exceptionnelle, ni

indemnité de cessation de fonction, ni avantage en nature, et ni retraite complémentaire ou supplémentaire. La politique de rémunération du Président non-exécutif du Conseil d'administration a été approuvée le 9 juin 2022 par l'Assemblée Générale des actionnaires (sous la 22^e résolution).

M. Bernard Bourigeaud a été nommé Président non-exécutif du Conseil d'administration le 25 octobre 2021.

Les éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués à M. Bernard Bourigeaud en 2022 sont conformes à cette politique. Ils sont résumés dans le tableau ci-dessous et seront soumis au vote de l'Assemblée Générale des actionnaires 2023 :

Composantes de la rémunération soumises au vote	Montants versés au cours de l'exercice écoulé (en €)	Montants attribués au cours de l'exercice écoulé ou valorisation comptable (en €)	Présentation
Rémunération fixe annuelle	300 000	300 000	Rémunération fixe versée et attribuée à M. Bernard Bourigeaud au titre de ses fonctions de Président non-exécutif du Conseil d'administration de Worldline en 2022.
Rémunération variable annuelle	0	0	Cet élément de rémunération est sans objet, la politique de rémunération de M. Bernard Bourigeaud ne le prévoyant pas. L'absence de rémunération variable reflète l'indépendance du Président à l'égard de la Direction Générale
Valorisation des options de souscription ou d'achat d'actions attribuées au cours de l'exercice¹	0	0	Cet élément de rémunération est sans objet, la politique de rémunération de M. Bernard Bourigeaud ne le prévoyant pas. L'absence de rémunération variable reflète l'indépendance du Président à l'égard de la Direction Générale.
Valeur des actions de performance attribuées au cours de l'exercice¹	0	0	Cet élément de rémunération est sans objet, la politique de rémunération de M. Bernard Bourigeaud ne le prévoyant pas. L'absence de rémunération variable reflète l'indépendance du Président à l'égard de la Direction Générale
Rémunération exceptionnelle	0	0	Cet élément de rémunération est sans objet, la politique de rémunération de M. Bernard Bourigeaud ne le prévoyant pas.
Rémunération allouée aux administrateurs	0	0	Aucune rémunération n'a été versée/attribuée à M. Bernard Bourigeaud pour ses fonctions d'administrateur de Worldline depuis sa nomination en tant que Président non-exécutif du Conseil d'administration, conformément à la politique de rémunération du Président non-exécutif du Conseil d'administration.
Avantages en nature	0	0	M. Bernard Bourigeaud ne bénéficie d'aucun avantage en nature. Il bénéficie d'un remboursement des frais engagés dans le cadre de sa mission, en particulier les frais de déplacement.
Régime de retraite supplémentaire	0	0	M. Bernard Bourigeaud ne bénéficie d'aucun régime de retraite supplémentaire.
Rémunération versée par une société dans le périmètre de consolidation	0	0	Aucune rémunération n'a été versée/attribuée à M. Bernard Bourigeaud par une société dans le périmètre de consolidation.
Régimes de soins de santé et prévoyance (cotisations employeur)	0	0	Cet élément de rémunération est sans objet, la politique de rémunération de M. Bernard Bourigeaud ne le prévoyant pas.
Indemnités de départ et de non-concurrence			Cet élément de rémunération est sans objet, la politique de rémunération de M. Bernard Bourigeaud ne le prévoyant pas.
TOTAL	300 000	300 000	



Gouvernance d'entreprise et capital

Rémunération des mandataires sociaux

D.2.2.4 Composantes de la rémunération due ou attribuée aux membres du Conseil d'administration pour l'exercice 2022.

Il est rappelé que le 9 juin 2020, le montant global maximum de la rémunération allouée aux administrateurs a été augmenté par l'Assemblée Générale des Actionnaires pour tenir compte de l'évolution de la composition du Conseil suite à l'acquisition de Worldline IGSA (anciennement dénommée Ingenico Group SA) et à l'entrée de la Société dans le CAC 40. Il a donc été porté d'un montant de 1 200 000 €.

Lors de sa réunion du 23 février 2021, le Conseil d'administration, sur recommandation du Comité des Rémunérations, a décidé de

revoir légèrement à la hausse la partie variable de la rémunération allouée aux administrateurs pour leur participation aux réunions du Conseil d'administration pour la porter de 2 000 € à 2 500 € (par réunion à laquelle l'administrateur assiste) ainsi que la rémunération allouée aux membres des comités de 1 000 € à 1 500 € (par réunion à laquelle le membre assiste).

En raison de l'environnement économique incertain et difficile du premier semestre 2021 lié à la pandémie de Covid-19, cette augmentation n'a été mise en œuvre qu'à partir du 1^{er} juillet 2021.

La rémunération due ou attribuée aux administrateurs a été fixée conformément à la politique de rémunération applicable aux administrateurs et décrite à la section G.3.1.3 du Document d'Enregistrement Universel 2021.

Montant de la rémunération brute versée et due en 2022, par administrateur, au titre de la participation aux réunions du Conseil d'administration et des comités (Tableau 3 de l'AMF)

(En €, brut*)	2022		2021	
	Payé ¹	Due ²	Payé ³	Due ⁴
Gilles Grapinet	-	-	-	-
Gilles Arditti	63 500	60 000	44 000	63 500
Agnès Audier	51 500	51 000	10 333	51 500
Bernard Bourigeaud	40 000	-	7 333	40 000
Aldo Cardoso	82 000	74 000	78 500	82 000
Giulia Fitzpatrick	58 500	61 500	64 000	58 500
Lorenz von Habsburg Lothringen	64 000	69 500	73 500	64 000
Mette Kamsvåg	63 500	60 000	60 000	63 500
Danielle Lagarde	63 000	67 000	66 500	63 000
Marie-Christine Lebert ⁵	-	-	-	-
Olivier Lorieau ⁵	-	-	-	-
Arnaud Lucien ⁶	-	-	-	-
Caroline Parot	56 500	54 000	10 333	56 500
Georges Pauget	62 000	60 000		62 000
Luc Rémont	57 500	62 500	62 500	57 500
Susan M. Tolson	52 000	55 500	56 000	52 000
Daniel Schmucki	65 500	60 500	58 000	65 500
Nazan Somer Ozelgin	47 000	45 000	9 333	47 000
Thierry Sommelet ⁷	-	-	-	-
Michael Stollarz	39 500	45 000	9 333	39 500
Jos Dijssolf (Censeur)	45 000	40 000	40 000	45 000
TOTAL	911 000	865 500	714 667	911 000

* Les indemnités accordées aux administrateurs et censeurs résidant hors de France correspondent aux montants, avant retenue à la source, payés ou dus par Worldline.

1 Rémunération des administrateurs versée en 2022, pour 2021.

2 Rémunération des administrateurs due pour 2022.

3 Rémunération des administrateurs versée en 2021, pour 2020.

4 Rémunération des administrateurs due pour 2021.

5 Mme Marie-Christine Lebert et M. Olivier Lorieau, administrateurs représentant les salariés, ne perçoivent aucune rémunération pour leur participation aux réunions du Conseil d'administration et des comités. Ils sont rémunérés au titre de leur contrat de travail.

6 M. Arnaud Lucien, administrateur représentant les salariés jusqu'à l'Assemblée Générale des actionnaires du 9 juin 2022.

7 M. Thierry Sommelet, en sa qualité de salarié de Bpifrance Investissement, ne perçoit aucune rémunération au titre de son mandat.

La rémunération des administrateurs et du censeur pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 est versée en 2023.

Pour 2021, le montant de la rémunération des administrateurs et censeurs due était de 911 000 € composé d'un montant de 330 000 € pour la part fixe, et de 581 000 € pour la part variable. Ainsi, la part variable excède la part fixe de la rémunération totale des administrateurs et censeurs, ce qui est conforme aux recommandations AFEP-MEDEF.

Structure de la rémunération

Ni les administrateurs ni le censeur ne reçoivent de variable liée aux performances du Groupe ni de rémunération exceptionnelle.

Rémunération versée par une entreprise du périmètre de consolidation

A l'exception (i) de M. Gilles Grapinet et (ii) des deux administrateurs représentant les salariés (Mme Marie-Christine Lebert et M. Arnaud Lucien), les membres du Conseil d'administration n'ont reçu aucune autre rémunération de la Société ou de l'une de ses filiales au titre de leurs fonctions d'administrateur ou de censeur de la Société.

Les administrateurs représentant les salariés reçoivent un salaire de la société concernée du Groupe en vertu de leur contrat de travail, qui n'est pas lié à l'exécution de leur mandat en tant qu'administrateur de la Société.

M. Gilles Grapinet a perçu en 2022 une rémunération au titre de ses fonctions de Directeur Général. Les éléments de rémunération versés et attribués à M. Gilles Grapinet et relatifs à 2022 sont décrits ci-dessus.

Avantages en nature

Les administrateurs¹ et le censeur n'ont reçu aucun avantage en nature.

Régimes de retraite supplémentaire

Les administrateurs¹ et le censeur ne bénéficient d'aucun régime de retraite supplémentaire.

Autres éléments de rémunération

Les directeurs¹ et le censeur n'ont pas reçu d'autres éléments de rémunération.

Conformité de la politique de rémunération

La rémunération des administrateurs et du censeur est conforme aux décisions du Conseil d'administration sur recommandation du Comité des Rémunérations. Cette rémunération est conforme à l'intérêt social et adaptée à la stratégie commerciale à long terme du Groupe dans le but d'assurer sa pérennité.

Suspension de la rémunération allouée aux administrateurs

Le Conseil d'administration étant composé conformément aux dispositions de l'article L. 22-10-3 du Code de commerce, le paiement de la rémunération prévue au premier alinéa de l'article L. 22-10-14 du code précité n'a pas été suspendu.

D.2.2.5 Ratio de rémunération et autres indicateurs

Ces informations sont présentées conformément aux dispositions de l'article L. 22-10-9 I 6° et 7° du Code de commerce.

Le ratio ci-dessous montre l'évolution annuelle de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux exécutifs et de la rémunération moyenne et médiane des salariés de la Société au cours des cinq dernières années, ainsi que le ratio d'équité entre la rémunération des dirigeants mandataires sociaux exécutifs (*c'est-à-dire le Président du Conseil d'administration, le Directeur Général et le Directeur Général Délégué*) et la rémunération (moyenne et médiane) des salariés de Worldline SA, ainsi que la rémunération (moyenne et médiane) des salariés de toutes les entités du Groupe Worldline en France, conformément aux recommandations du Code AFEP-MEDEF². L'évolution du ratio de rémunération pour 2022 reflète principalement d'une part les conséquences du désengagement de l'activité TSS impactant négativement la rémunération moyenne et médiane des salariés et d'autre part, les ajustements exceptionnels de la rémunération du Directeur Général et du Directeur Général Délégué suite aux conséquences de la pandémie du Covid-19.

Les éléments de rémunération suivants ont été pris en compte pour calculer la rémunération du Président non-exécutif du Conseil d'administration, du Directeur Général, du Directeur Général Délégué et des salariés :

1. la rémunération fixe annuelle totale versée durant l'année concernée (en ce compris le 13^e mois³) ;
2. la rémunération variable versée durant l'année concernée⁴ (en ce compris la participation aux bénéfices et tout autre plan d'intéressement⁵) ;
3. la prime de vacances versée durant l'année concernée ;
4. tout avantage en nature attribué durant l'année concernée (véhicule de fonction par exemple) ; et ;
5. la juste valeur IFRS des options de souscription ou d'achat d'actions et/ou actions de performance éventuellement attribuées au cours de l'année concernée (sur la base d'une hypothèse d'acquisition de 100%, des plans).

1 A l'exception de M. Gilles Grapinet qui a perçu ce type de rémunération, au titre de ses fonctions de Directeur Général (et non d'administrateur) (cf. supra, section D.2.2.3).

2 A partir de 2022, le ratio ci-dessous n'inclut plus les salariés travaillant pour les entités françaises faisant partie de l'UES Ingenico qui ont été scindées du Groupe Worldline le 3 octobre 2022 suite à la réalisation de la vente des activités « Terminals, Solutions & Services » au Fonds Apollo.

3 et, pour le Directeur Général, y compris le tiers de sa rémunération de base non refacturée par Atos International à la Société avant le 1^{er} février 2019

4 La rémunération variable versée reflète les montants versés au titre du second semestre de l'année précédente et du premier semestre de l'année en cours pour l'ensemble des salariés. Ce principe s'applique également au Directeur Général et au Directeur Général Délégué jusqu'à fin 2017 (c'est-à-dire que pour 2017, la rémunération variable versée reflète le versement de la prime pour le second semestre 2016 et le premier semestre 2017).

5 Y compris, pour le Directeur Général, le bonus versé par Atos International et non refacturé par ce dernier à la Société avant le 1^{er} février, 2019.



Gouvernance d'entreprise et capital

Rémunération des mandataires sociaux

Aucune rémunération exceptionnelle, indemnité de départ et/ou aucun montant versé dans le cadre d'un plan de retraite supplémentaire n'a été pris en compte.

Pour le Directeur Général et le Directeur Général Délégué, conformément aux dispositions de la loi *Sapin 2*, le versement de la rémunération variable due au titre de l'année précédente ne peut être effectuée qu'après approbation par l'Assemblée Générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos.

Commentaires supplémentaires concernant la rémunération du Président du Conseil d'administration

Depuis le 25 octobre 2021, cette fonction de Président du Conseil d'administration est occupée par M. Bernard Bourigeaud.

Pour la période du 25 octobre 2021 au 31 décembre 2021 et l'année complète 2022, Monsieur Bernard Bourigeaud a perçu une rémunération fixe en sa qualité de Président du Conseil d'administration. La rémunération fixe du Président du Conseil d'administration pour la période du 25 octobre 2021 au 31 décembre 2021 a été annualisée pour les besoins du ratio ci-dessous.

Commentaires supplémentaires concernant la rémunération du Directeur Général

Jusqu'au 1^{er} février 2019, le Directeur Général était rémunéré par Atos International SAS dans le cadre de son contrat de travail avec cette dernière. Deux tiers de sa rémunération annuelle de base et de sa rémunération variable relatives à ses fonctions de Directeur Général de Worldline étaient refacturés par Atos International SAS à Worldline. Depuis le 1^{er} février 2019, Monsieur Gilles Grapinet n'exerce plus de fonctions ou d'activités au sein d'Atos, son contrat de travail avec Atos International SAS ayant pris fin à la même date. Depuis le 1^{er} février 2019, Monsieur Gilles Grapinet se consacre pleinement à l'exercice de ses fonctions de Directeur Général de Worldline. Le Conseil d'administration de Worldline a décidé le 18 février 2019 de maintenir à l'identique, pour 2019, la structure et le montant de la rémunération globale attribuée à Monsieur Gilles Grapinet en 2018. Pour la présentation du calcul du présent ratio, la rémunération totale annuelle de base ainsi que la rémunération variable annuelle totale du Directeur Général

(en ce compris le tiers non refacturé par Atos International à Worldline avant le 1^{er} février 2019) ont été prises en compte pour la période allant du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2020. Les options de souscription ou d'achat d'actions et/ou actions de performance attribuées par Worldline et par Atos SE ont été prises en compte.

Commentaires supplémentaires concernant la rémunération du Directeur Général Délégué

Le Conseil d'administration a nommé un Directeur Général Délégué en juillet 2018, pour la première fois, laquelle fonction a été effective à compter du 1^{er} août 2018. La rémunération du Directeur Général Délégué pour la période allant du 1^{er} août 2018 au 31 décembre 2018 a été annualisée pour les besoins de la présentation du ratio ci-dessous.

Commentaires supplémentaires concernant la rémunération des salariés de Worldline SA et de toutes les entités françaises du Groupe Worldline : la rémunération en équivalent temps plein a été prise en compte uniquement si :

1. elle était payée à des salariés continuellement présents durant l'année concernée au sein de la Société (Worldline SA) ou de l'une des entités françaises du Groupe Worldline (c'est-à-dire présents le 1^{er} janvier et le 31 décembre de l'année concernée) ;
2. elle était payée en application d'un contrat de travail à durée déterminée ou indéterminée, à l'exclusion des rémunérations versées aux stagiaires, aux apprentis, aux expatriés ou impatriés ;
3. elle était payée à des salariés actifs tout au long de l'année concernée ;
4. pour toutes les entités françaises et pour l'année 2022 uniquement : la prime énergie et la prime pouvoir d'achat ont été réintégrées dans la rémunération en équivalent temps plein des salariés concernés ;
5. pour toutes les entités françaises du Groupe Worldline IGSA et pour l'année 2022 uniquement : l'indemnité inflation a été réintégrée dans l'équivalent temps plein des salariés concernés.

EVOLUTION ET RATIO PAR RAPPORT A LA REMUNERATION MOYENNE DES SALARIES

Rémunération moyenne des salariés (En €)	2022	2021	2020	2019	2018
Worldline SA	99 014	95 734	56 703	57 427	55 278
Evolution en % de la rémunération moyenne – Worldline SA	3,4%	68,8% ¹	-1,3%	3,9%	1,2%
Worldline en France ²	65 920	66 824	63 687	NA	NA
% d'évolution de la rémunération moyenne (Worldline en France)	-1,4%	4,9%	NA	NA	NA

1 L'augmentation de la rémunération moyenne des salariés de Worldline SA est due au transfert d'environ 2 500 salariés de Worldline SA à Worldline France SAS, à compter du 1^{er} juillet 2021. Seuls les salariés présents de manière continue pendant 12 mois au sein de Worldline SA au cours de l'année 2021 ont été considérés pour le calcul de la rémunération moyenne pour l'année 2021.

2 C'est-à-dire l'UES Worldline France pour les années 2018 à 2019 et l'UES Worldline France et les entités françaises d'Ingenico pour les années 2020 et 2021.

Rémunération des dirigeants mandataires sociaux (En €)	2022	2021	2020	2019	2018
Président du Conseil d'administration	300 000	300 000	0	0	0
Directeur Général	2 887 914	2 469 505	2 618 979	2 587 001	2 030 757
Directeur Général Délégué	1 628 325	1 406 860	1 372 381	1 394 115	1 181 995

Worldline SA	2022	2021 *	2020	2019	2018
Ratio pour le Président du Conseil d'administration	3,0	3,1	0	0	0
Evolution en % du ratio vs la rémunération moyenne comparé à l'exercice précédent	-3,3%	0%	0%	0%	0%
Ratio pour le Directeur Général	29,2	25,8	46,2	45,0	36,7
Evolution en % du ratio vs la rémunération moyenne comparé à l'exercice précédent	13,1%	-44,2%	2,5%	22,6%	-10,5%
Ratio pour le Directeur Général Délégué	16,4	14,7	24,2	24,3	21,4
Evolution en % du ratio vs la rémunération moyenne comparé à l'exercice précédent	11,9%	-39,3%	-0,3%	13,5%	NA

* La diminution des ratios des mandataires sociaux pour 2021 par rapport à 2020 est due au transfert d'environ 2 500 salariés de Worldline SA à Worldline France SAS, à compter du 1^{er} juillet 2021. Seuls les salariés continuellement présents 12 mois au sein de Worldline SA au cours de l'année 2021 ont été pris en compte pour le calcul de la rémunération moyenne pour l'année 2021.

Worldline en France ¹	2022	2021	2020	2019	2018
Ratio pour le Président du Conseil d'administration	4,6	4,5	0	0	0
Evolution en % du ratio vs la rémunération moyenne comparé à l'exercice précédent	1,4%	NA	NA	NA	NA
Ratio pour le Directeur Général	43,8	37,0	41,1	46,1 ¹	37,7 ¹
Evolution en % du ratio vs la rémunération moyenne comparé à l'exercice précédent	18,5%	-10,1%	NA	22,5%	-10,0%
Ratio pour le Directeur Général Délégué	24,7	21,1	21,5	24,9 ¹	21,9 ¹
Evolution en % du ratio vs la rémunération moyenne comparé à l'exercice précédent	17,3%	-2,3%	NA	13,4%	NA

1 c'est-à-dire l'UES Worldline France pour les années 2018 à 2019 et l'UES Worldline France et les entités françaises d'Ingenico pour les années 2020 et 2021.



Gouvernance d'entreprise et capital

Rémunération des mandataires sociaux

EVOLUTION ET RATIO PAR RAPPORT A LA REMUNERATION MEDIANE DES SALARIES

Rémunération médiane des salariés (En €)	2022	2021	2020	2019	2018
Worldline SA	68 383	64 957	46 823	46 842	45 217
Variation en % par rapport à l'année précédente	5,3%	38,7%	0,0%	3,6%	1,2%
Worldline en France ²	52 542	51 712	50 078	46 853	45 296
% d'évolution par rapport à l'année précédente	1,6%	3,3%	NA	3,4%	1,3%

1 L'augmentation de la rémunération médiane des salariés de Worldline SA est due au transfert d'environ 2 500 salariés de Worldline SA à Worldline France SAS, à compter du 1^{er} juillet 2021. Seuls les salariés présents de manière continue pendant 12 mois dans Worldline SA au cours de l'année 2021 ont été considérés pour le calcul de la rémunération médiane pour l'année 2021.

2 c'est-à-dire l'UES Worldline France pour les années 2018 à 2019 et l'UES Worldline France et les entités françaises d'Ingenico pour les années 2020 et 2021.

Rémunération des dirigeants mandataires sociaux Société (En €)	2022	2021	2020	2019	2018
Président du Conseil d'administration	300 000	300 000	0	0	0
Directeur Général	2 887 914	2 469 505	2 618 979	2 587 001	2 030 757
Directeur Général Délégué	1 628 325	1 406 860	1 372 381	1 394 115	1 181 995

Worldline SA	2022	2021	2020	2019	2018
Ratio pour le Président du Conseil d'administration	4,4	4,6	0	0	0
Evolution en % vs la rémunération médiane comparée à l'exercice précédent	-5,0%	NA	NA	NA	NA
Ratio pour le Directeur Général	42,2	38,0	55,9	55,2 ¹	44,9 ¹
Evolution en % vs la rémunération médiane comparée à l'exercice précédent	11,1%	-32,0%	1,3%	23,0%	-10,5%
Ratio pour le Directeur Général Délégué	23,8	21,7	29,3	29,8	26,1
Evolution en % vs la rémunération médiane comparée à l'exercice précédent	9,9%	-26,1%	-1,5%	13,9%	NA

1 La diminution des ratios des mandataires sociaux pour 2021 par rapport à 2020 est due au transfert d'environ 2 500 salariés de Worldline SA à Worldline France SAS, à compter du 1^{er} juillet 2021. Seuls les salariés présents de manière continue pendant 12 mois dans Worldline SA au cours de l'année 2021 ont été pris en compte pour le calcul de la rémunération moyenne pour l'année 2021.

Worldline en France	2022	2021	2020	2019	2018
Ratio pour le Président du Conseil d'administration	5,7	5,8	0	0	0
Evolution en % vs la rémunération médiane comparée à l'exercice précédent	-1,6%	NA	NA	NA	NA
Ratio pour le Directeur Général	55,0	47,8	52,3	55,2 ¹	44,8 ¹
Evolution en % vs la rémunération médiane comparée à l'exercice précédent	15,1%	-8,7%	NA	23,2%	-10,6%
Ratio pour le Directeur Général Délégué	31,0	27,2	27,4	29,8 ¹	26,1 ¹
Evolution en % vs la rémunération médiane comparée à l'exercice précédent	13,9%	-0,7%	NA	14%	NA

EVOLUTION DE L'EXCEDENT BRUT OPERATIONNEL (EBO/OMDA) DU GROUPE AU COURS DES CINQ DERNIERES ANNEES.

Groupe Worldline	2022	2021	2020	2019	2018
EBO/OMDA publié avant IFRS 16 (en millions d'euros)	NA	NA	NA	561,5	391,1
EBO/OMDA publié après IFRS 16* (en millions d'euros)	1 132,5	933,7	699,9	602,1	NA
% évolution comparé à l'exercice précédent	21,3%	33,4%	16,2%	43,6%	16,6%
EBO/OMDA en % du chiffre d'affaires publié avant IFRS 16	NA	NA	NA	23,6%	22,7%
EBO/OMDA en % du chiffre d'affaires déclaré après IFRS 16*.	26,0%	25,3%	25,5%	25,3%	NA
% évolution comparé à l'exercice précédent	0,7%	-0,2%	0,2%	0,9%	1,7%

* La norme IFRS 16 est applicable depuis l'exercice 2019.

Les principaux changements de périmètre de consolidation de la Société ont été pris en compte dans la présentation ci-dessus :

- en 2018 : l'EBO/OMDA prend en compte l'acquisition de Six Payment Services (SPS) par la Société le 1^{er} décembre 2018. L'année 2018 est également la première année où la contribution de First Data Baltics, MRL Posnet et Digital River World Payment (« WOPA ») est prise en compte pour l'année complète ;
- en 2019 : l'EBO/OMDA prend en compte la contribution de Six Payment Services (SPS) pour l'année complète suivant l'acquisition au 1^{er} décembre 2018 ;
- en 2020 : l'EBO/OMDA prend en compte l'acquisition de GoPay par la Société le 1^{er} septembre 2020 et l'acquisition d'Ingenico le 28 octobre 2020 ;
- en 2021 : l'EBO/OMDA prend en compte uniquement les activités poursuivies de la Société, *i.e.* excluant (i) l'activité TSS (Solutions & Services de Terminaux de paiement) comptabilisée comme une activité destinée à être cédée selon la norme IFRS 5, ainsi que (ii) l'acquisition de Cardlink SA¹ au 30 septembre 2021 et des activités d'acquisition cartes de Handelsbanken par la Société au 1^{er} octobre 2021 et (iii) les opérations de désinvestissement dans certaines entités de Worldline en Autriche, en Belgique et au Luxembourg suite à la demande de la Commission européenne dans le cadre de l'acquisition d'Ingenico à compter du 1^{er} novembre 2021. L'année 2021 est également la première année où la contribution de GoPay et d'Ingenico est prise en compte pour l'année complète ;
- en 2022 : l'OMDA ne prend en compte que les opérations poursuivies de Worldline (c'est-à-dire en excluant TSS qui a été vendu au fonds Apollo le 3 octobre 2022) et prend également en compte l'acquisition de Worldline Merchant Services Italia² à partir du 3 janvier 2022, l'acquisition d'une participation de contrôle des activités aux marchands d'ANZ et la création d'une coentreprise contrôlée par Worldline avec la banque ANZ à partir du 1^{er} avril 2022 et l'acquisition

des activités d'acquisition commerçant d'Eurobank à partir du 30 juin 2022 ainsi que la cession de l'activité Mobility and e-Transactionnal Services en Argentine et au Chili à partir du 1^{er} décembre. L'année 2022 est également la première année où l'acquisition de Cardlink SA³ et des activités Acquisition cartes de Handelsbanken et les opérations de désinvestissement mentionnées ci-dessus suite à l'autorisation de la Commission européenne pour l'acquisition d'Ingenico sont considérées pour l'année complète.

D.2.2.6 Conformité de la rémunération des mandataires sociaux aux recommandations du Code AFEP-MEDEF

Depuis l'admission aux négociations des actions de la Société sur le marché Euronext Paris, la Société s'est engagée à mettre en œuvre les recommandations du Code AFEP-MEDEF, notamment relatives aux conditions de rémunération des dirigeants mandataires sociaux, et à en assurer le suivi. Avant de prendre toute décision concernant la rémunération des dirigeants mandataires sociaux, le Conseil d'administration analyse la conformité de cette décision avec les recommandations du Code AFEP-MEDEF. Par ailleurs, le Conseil d'administration de la Société s'est réuni le 20 février 2023 pour l'examen annuel du suivi de la bonne application par la Société de ces principes de gouvernance.

Le Conseil d'administration s'est assuré de la bonne application de ces dispositions par la Société et a considéré que les pratiques de gouvernance de la Société, notamment en ce qui concerne la rémunération des mandataires sociaux, sont conformes aux recommandations du Code AFEP-MEDEF.

Le document complet et détaillé qui a permis au Conseil d'administration de procéder à son examen annuel est disponible dans son intégralité sur le site internet de Worldline.

¹ Également connue sous le nom d'Electronic Transaction Network Management & Operating Co. Société Anonyme Cardlink.

² Dénommée précédemment Axepta Italie.

³ Également connue sous le nom d'Electronic Transaction Network Management & Operating Co. Societe Anonyme Cardlink.



Gouvernance d'entreprise et capital

Rémunération des mandataires sociaux

D.2.2.7 Détails des rémunérations dues ou versées aux mandataires sociaux – Tableau AMF n° 1 et n° 2

TABLEAU AMF N° 1 : SYNTHÈSE DES RÉMUNÉRATIONS, OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS ET ACTIONS DE PERFORMANCE ATTRIBUÉES AUX MANDATAIRES SOCIAUX

M. Bernard Bourigeaud – Président du Conseil d'administration (depuis le 25 octobre 2021)

(En €)	2022	2021
Rémunérations dues au titre de l'exercice	300 000	56 539
Valorisation des options de souscription ou d'achat d'actions attribuées au cours de l'exercice	NA	NA
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	NA	NA
TOTAL	300 000	56 539

M. Gilles Grapinet – Président du Conseil d'administration (jusqu'au 24 octobre 2021) et Directeur Général

(En €)	2022	2021
Rémunérations dues au titre de l'exercice	1 751 395	1 458 552
Valorisation des options de souscription ou d'achat d'actions attribuées au cours de l'exercice	291 822	226 324
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	1 077 872	1 142 476
TOTAL	3 121 089	2 827 352

M. Marc-Henri Desportes – Directeur Général Délégué (depuis le 1^{er} août 2018)

(En €)	2022	2021
Rémunérations dues au titre de l'exercice	940 909	776 518
Valorisation des options de souscription ou d'achat d'actions attribuées au cours de l'exercice	172 528	133 781
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	637 249	675 320
TOTAL	1 750 686	1 585 618

A chaque date d'attribution, la juste valeur des actions de performance et des options de souscription ou d'achat d'actions est déterminée conformément à la norme IFRS 2 reconnue dans les comptes consolidés. Les actions de performance et les options de souscription ou d'achat d'actions attribuées sont valorisées à partir de cette juste valeur. Cette valorisation

correspond ainsi à une valeur historique à la date d'attribution calculée à des fins comptables. Cette valeur ne représente ni une valeur de marché actuelle ni les montants qui pourraient être versés au bénéficiaire lors de l'acquisition de ces actions de performance si elles deviennent acquises ou si les options de souscription ou d'achat d'actions deviennent exerçables.

TABLEAU AMF N° 2 : REMUNERATION DE CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL**M. Bernard Bourigeaud – Président non-exécutif du Conseil d'administration (depuis le 25 octobre 2021)**

(En €)	2022		2021	
	Dues	Versées	Dues	Versées
Rémunération fixe	300 000	300 000	56 539	56 539
Rémunération variable	0	0	0	0
Rémunération exceptionnelle	0	0	0	0
Rémunération des administrateurs	0	0	0	0
Avantages en nature	0	0	0	0
Autre élément de la rémunération	0	0	0	0
TOTAL	300 000	300 000	56 539	56 539

M. Gilles Grapinet – Président-Directeur Général (jusqu'au 24 octobre 2021) et Directeur Général

(En €)	2022		2021	
	Dues	Versées	Dues	Versées
Rémunération fixe	750 000	750 000	691 154	691 154
Rémunération variable	994 798	761 624	761 624	403 776
Rémunération exceptionnelle	0	0	0	0
Rémunération des administrateurs	0	0	0	0
Avantages en nature ¹	6 597	6 597	5 775	5 775
Autre élément de la rémunération	0	0	0	0
TOTAL	1 751 395	1 518 221	1 458 552	1 100 705

¹ Véhicule de fonction.

La rémunération variable due reflète les montants dus au titre des premier et second semestres de l'année concernée. La rémunération variable versée reflète les montants versés au titre des premier et second semestres de l'année précédente. Le versement de la rémunération variable au titre des premier et second semestres 2022 est soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale 2023.

M. Marc-Henri Desportes – Directeur Général Délégué

(En €)	2022		2021	
	Dues	Versées	Dues	Versées
Rémunération fixe	440 000	440 000	398 462	398 462
Rémunération variable	497 399	375 037	375 037	196 280
Rémunération exceptionnelle	0	0	0	0
Rémunération des administrateurs	0	0	0	0
Avantages en nature ¹	3 510	3 510	3 019	3 019
Autre élément de la rémunération	0	0	0	0
TOTAL	940 909	818 548	776 518	597 761

¹ Véhicule de fonction.

La rémunération variable due reflète les montants dus au titre des premier et second semestres de l'année concernée. La rémunération variable versée reflète les montants versés au titre des premier et second semestres de l'année précédente. Le versement de la rémunération variable au titre des premier et second semestres 2022 est soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale 2023.



Gouvernance d'entreprise et capital

Rémunération des mandataires sociaux

REMUNERATION PLURIANNUELLE EN ACTIONS DES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX EXECUTIFS (M. GILLES GRAPINET ET M. MARC-HENRI DESPORTES)

De plus amples informations sont disponibles à la section D.2.1.1 décrivant les principes qui s'appliquent à la rémunération variable pluriannuelle en titres du Directeur Général et du Directeur Général Délégué.

D.2.2.8 Avantages des dirigeants mandataires sociaux – Tableau AMF n° 11

M. Bernard Bourigeaud a été nommé Président du Conseil d'administration le 25 octobre 2021.

A compter du 1^{er} février 2019, M. Gilles Grapinet n'exerce plus de fonctions ou d'activités au sein d'Atos et est rémunéré exclusivement en sa qualité de dirigeant mandataire social exécutif de la Société.

Le contrat de travail entre Worldline et M. Marc-Henri Desportes, Directeur Général Délégué, a été suspendu à compter de sa nomination en tant que Directeur Général Délégué et pour la durée dudit mandat, conformément à la législation applicable.

	Contrat de travail de Worldline		Régime de retraite supplémentaire Worldline		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou de changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non-concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Dirigeants mandataires sociaux								
M. Bernard Bourigeaud								
Président non-exécutif du Conseil d'administration								
Début de mandat : 25 octobre 2021								
		✓		✓		✓		✓
Fin du mandat : Assemblée Générale des actionnaires 2023								
M. Gilles Grapinet								
Directeur Général								
Début de mandat : 30 avril 2014								
		✓	✓ ¹		✓ ¹			✓
Fin du mandat : Assemblée Générale des actionnaires 2023								
M. Marc-Henri Desportes								
Directeur Général Délégué								
Début de mandat : 1 ^{er} août 2018								
		✓ ²		✓		✓		✓
Fin du mandat : Assemblée Générale des actionnaires 2023								

1 Pour des informations détaillées concernant le régime de retraite supplémentaire et la garantie compensatrice, veuillez vous reporter à la section D.2.2.3 « Eléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2022 à M. Gilles Grapinet, Directeur Général ».

2 Sur recommandation du Comité des Nominations et des Rémunérations et conformément aux dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce, le Conseil d'administration a décidé le 21 juillet 2018 d'autoriser la signature d'une convention entre Worldline et M. Marc-Henri Desportes prévoyant la suspension de son contrat de travail avec Worldline pendant la durée de son mandat de Directeur Général Délégué. Cette convention a été approuvée par l'Assemblée Générale des actionnaires le 30 avril 2019, conformément aux dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce (voir section D.2.1.5 « Politique de rémunération du Directeur Général Délégué – M. Marc-Henri Desportes »).

D.2.3 Plans d'actions de performance et plans d'options de souscription ou d'achat d'actions

D.2.3.1 Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées à, ou levées par, chaque dirigeant mandataire social durant l'exercice – Tableaux AMF n° 4 et n° 5

TABLEAU AMF N° 4 : OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS ATTRIBUEES DURANT L'EXERCICE A CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

Conformément à l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale des actionnaires réunie le 9 juin 2022 (aux termes de la 37^e résolution), le Conseil d'administration a procédé le 9 juin 2022, sur recommandation du Comité des Rémunérations, à l'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions.

Le Directeur Général et le Directeur Général Délégué comptent parmi les bénéficiaires de cette attribution. Le Président du Conseil d'administration n'est pas éligible.

Les termes et conditions de ce plan d'options de souscription ou d'achat d'actions de Worldline, en particulier la condition de présence et les conditions de performance, sont décrits à la section D.2.3.5 du présent Document d'Enregistrement Universel.

Le tableau ci-dessous présente les options de souscription ou d'achat d'actions qui ont été attribuées aux dirigeants mandataires sociaux au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Nom	Date du plan ¹	Nature des options	Valorisation des options (en €) ²	Nombre d'options attribuées en 2022	Prix d'exercice (en €)	Période d'exercice
M. Gilles Grapinet Directeur Général	9 juin 2022	Souscription	291 822	44 485	39,70	Du 9 juin 2025 au 8 juin 2032
M. Marc-Henri Desportes Directeur Général Délégué	9 juin 2022	Souscription	172 528	26 300	39,70	Du 9 juin 2025 au 8 juin 2032

¹ Correspond à la date de la réunion du Conseil d'administration qui a approuvé l'attribution.

² Valeur des options lors de leur attribution telle que retenue dans le cadre de l'application des normes IFRS 2, après prise en compte notamment d'une éventuelle décote liée à des critères de performance et à la probabilité de présence dans le Groupe Worldline à l'issue de la période d'acquisition, mais avant étalement au titre des normes IFRS 2 de la charge sur la période d'acquisition. A compter de 2014, prise en compte d'une probabilité de réalisation des conditions de performance.

TABLEAU AMF N° 5 : OPTIONS D'ACHAT D' ACTIONS LEVEES DURANT L'EXERCICE PAR CHAQUE MANDATAIRE

Le tableau ci-dessous présente les options de souscription ou d'achat d'actions levées par les dirigeants mandataires sociaux durant l'exercice clos le 31 décembre 2022.

	Date du plan ¹	Nombre d'options de souscription ou d'achat d'actions durant l'exercice	Prix d'exercice	Date d'exercice
M. Gilles Grapinet Directeur Général	3 septembre 2014	25 000	17,22	8 août 2022
M. Marc-Henri Desportes Directeur Général Délégué	3 septembre 2014	57 400	17,22	18 août 2022
	1 ^{er} septembre 2015	18 000	22,87	18 août 2022

¹ Correspond à la date de la réunion du Conseil d'administration qui a approuvé l'attribution.



Gouvernance d'entreprise et capital

Rémunération des mandataires sociaux

D.2.3.2 Actions de performance attribuées aux dirigeants mandataires sociaux durant l'exercice – Tableau AMF n° 6

Conformément à l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale des actionnaires réunie le 9 juin 2022 (aux termes de la 38^e résolution) et sur recommandation du Comité des Rémunérations, le Conseil d'administration de la Société, lors de sa réunion du 9 juin 2022, a procédé à l'attribution d'actions de performance.

Le Directeur Général et le Directeur Général Délégué comptent parmi les bénéficiaires de cette attribution. Le Président du Conseil d'administration n'est pas éligible.

Les termes et conditions de ce plan d'actions de performance de Worldline, en particulier la condition de présence et les conditions de performance, sont décrits à la section D.2.3.8 du présent Document d'Enregistrement Universel.

Le tableau ci-dessous présente les actions de performance attribuées aux dirigeants mandataires sociaux durant l'exercice clos le 31 décembre 2022.

	Date du plan ¹	Nombre d'actions attribuées en 2022	Valorisation des actions (en €) ²	Date d'acquisition des droits	Date de disponibilité	Conditions de performance
M. Gilles Grapinet Directeur Général	9 juin 2022	44 485 0,016% du capital social au 31/12/2022	1 077 872	9 juin 2025	9 juin 2025	
M. Marc-Henri Desportes Directeur Général Délégué	9 juin 2022	26 300 0,009% du capital social au 31/12/2022	637 249	9 juin 2025	9 juin 2025	Voir la section D.2.3.8.4 ci-dessous

¹ Correspond à la date de la réunion du Conseil d'administration qui a approuvé l'attribution.

² Valeur des actions lors de leur attribution telle que retenue dans le cadre de l'application des normes IFRS 2, après prise en compte notamment d'une éventuelle décote liée à des critères de performance et à la probabilité de présence dans le Groupe Worldline à l'issue de la période d'acquisition, mais avant étalement au titre des normes IFRS 2 de la charge sur la période d'acquisition. A compter de 2014, prise en compte d'une probabilité de réalisation des conditions de performance.

D.2.3.3 Actions de performance devenues disponibles durant l'exercice pour les dirigeants mandataires sociaux – Tableau AMF n° 7

Les actions de performance Worldline attribuées le 24 juillet 2019 en vertu du règlement du plan sont acquises depuis le 24 juillet 2022. En outre, elles ne sont soumises à aucun délai de conservation et sont donc disponibles depuis cette date.

Le Directeur Général et le Directeur Général Délégué sont bénéficiaires de ce plan.

Les termes et conditions de ce plan d'actions de performance de Worldline, en particulier la condition de présence et les conditions de performance sont décrits dans l'actualisation du Document de Référence 2019. La réduction (25%) du nombre d'actions de performance initialement attribuées aux dirigeants mandataires sociaux est décrite dans le Document d'Enregistrement Universel 2021.

	Date du plan ¹	Nombre d'actions disponibles au cours de l'exercice	Date d'acquisition des droits	Date de disponibilité
M. Gilles Grapinet Directeur Général	24 juillet 2019	19 687 ²	24 juillet 2022	24 juillet 2022
M. Marc-Henri Desportes Directeur Général Délégué	24 juillet 2019	10 200 ²	24 juillet 2022	24 juillet 2022

¹ Correspond à la date de la réunion du Conseil d'administration qui a approuvé l'octroi.

² Le Conseil d'administration du 21 février 2022 a acté la réalisation des conditions de performance pour l'année 2021 (voir section G.3.3.8.1 du Document d'Enregistrement Universel 2021) et l'acquisition définitive de 100% des actions de performance attribuées le 24 juillet 2019. Toutefois, le Conseil d'administration a exercé son pouvoir de modération en réduisant de 25% le nombre total d'actions de performance à acquérir le 24 juillet 2022 par le Directeur Général et le Directeur Général Délégué. Pour de plus amples informations, voir le paragraphe G.3.3.8.1 du Document d'Enregistrement Universel 2021.

D.2.3.4 Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions au 31 décembre 2022 – Tableau AMF n° 8

Le tableau ci-dessous reprend l'historique des attributions par Worldline depuis 2014 pour rétribuer et fidéliser les salariés identifiés comme talents clés et les cadres dirigeants :

PLANS ACQUIS

Date de l'Assemblée Générale	2014	2015	2016	2016	2018	2018	2019	Total
Date de la réunion du Conseil d'administration	03/09/2014	27/07/2015	22/02/2016	25/07/2016	21/07/2018	18/10/2018	24/07/2019	
Date d'attribution	03/09/2014	01/09/2015	25/05/2016	16/08/2016	21/07/2018	02/01/2019	24/07/2019	
Date de début de la période d'exercice	15/05/2016	15/05/2017	25/05/2018	25/05/2018	21/07/2021	31/03/2022	24/07/2022	
Date de fin de la période d'exercice	02/09/2024	31/08/2025	24/05/2026	15/08/2026	20/07/2028	01/01/2029	23/07/2029	
Prix d'exercice <i>(en €)</i>	17,22	22,87	26,82	28,58	52,91	46,69	66,77	
Nombre d'options consenties à l'origine	1 527 220	1 558 500	196 000	45 000	262 000	130 550	98 600	3 817 870
Dont mandataires sociaux¹	189 330	180 000	0	0	143 000	0	39 850	552 180
Dont Gilles Grapinet	180 000	180 000	0	0	81 000	0	26 250	467 250
Dont Marc-Henri Desportes	0	0	0	0	62 000	0	13 600	75 600
Dont Gilles Arditti	9 330	0	0	0	0	0	0	9 330
Nombre de bénéficiaires	92	138	52	2	18	5	19	
Nombre d'options exercées	1 152 240	811 573	111 613	30 000	0	0	0	2 105 426
Nombre d'options annulées et expirées	90 300	154 500	17 000	0	0	0	9 963	271 763
Situation au 31/12/2022	284 680	592 427	67 387	15 000	262 000	130 550	88 637	1 440 681
Valeur des options en circulation <i>(en millions d'euros)</i>	4,9	13,5	1,8	0,4	13,9	6,1	5,9	46,6

¹ Dirigeants mandataires sociaux (exécutifs et non exécutifs) à la date d'attribution des options de souscription ou d'achat d'actions.

**PLANS NON ACQUIS**

Date de l'Assemblée Générale des actionnaires	2020	2021	2022	Total
Date de la réunion du Conseil d'administration	09/06/2020	27/05/2021	09/06/2022	
Date d'attribution	09/06/2020	27/05/2021	09/06/2022	
Date de début de la période d'exercice	09/06/2023	27/05/2024	09/06/2025	
Date de fin de la période d'exercice	08/06/2030	26/05/2031	08/06/2032	
Prix d'exercice (en €)	69,73	81,39	39,70	
Nombre d'options consenties à l'origine	101 120	117 150	193 530	411 800
Dont mandataires sociaux ¹	39 250	37 550	70 785	147 585
Dont Gilles Grapinet	25 850	23 600	44 485	93 935
Dont Marc-Henri Desportes	13 400	13 950	26 300	53 650
Nombre de bénéficiaires	21	23	19	
Nombre d'options exercées	0	0	0	0
Nombre d'options annulées et expirées	6 865	10 800	9 255	26 920
Situation au 31/12/2022	94 255	106 350	184 275	384 880
Valeur des options en circulation (en millions d'euros)	6,6	8,7	7,3	22,5

1 Dirigeants mandataires sociaux (exécutifs et non exécutifs) à la date d'attribution des options de souscription ou d'achat d'actions.

Pour les plans attribués entre 2014 et 2016, les conditions d'acquisition des droits au titre des plans susmentionnés, en particulier les conditions de performance à remplir, sont décrites à la section 17.3.3 du Document de Référence 2016 ; pour les plans attribués en 2018 et 2019, elles sont décrites à la section G.3.3.4 du Document d'Enregistrement Universel 2019. Les conditions de performance du plan attribué en 2020 sont décrites à la section G.3.3.4 du Document d'Enregistrement Universel 2020, celles du plan attribué en 2021 à la section G.3.3.5.2 du Document d'Enregistrement Universel 2021 et celles du plan attribué en 2022 à la section D.2.3.5.2 du présent Document d'Enregistrement Universel.

La validation de la réalisation des conditions de performance des plans d'options de souscription ou d'achat d'actions attribués en 2016 et 2018, a été détaillée dans les Documents d'Enregistrement précédents. La validation de la réalisation des conditions de performance des plans d'options de souscription ou d'achat d'actions attribués en 2019 et 2020 a été détaillée dans la section D.2.3.9 du présent Document d'Enregistrement Universel.

D.2.3.5 Termes et conditions des plans d'options de souscription ou d'achat d'actions en cours

Il est rappelé que les plans d'incitation à long terme bénéficient principalement aux premières lignes managériales du Groupe, aux ressources clés, aux experts et à certains juniors, ainsi qu'aux dirigeants mandataires sociaux exécutifs.

Ces plans sont un élément important de l'enveloppe de rémunération, de motivation et de rétention des bénéficiaires.

En prévoyant l'acquisition définitive des options de souscription ou d'achat d'actions compte tenu de la performance du Groupe

sur une période de trois ans, la Société s'assure de maintenir le développement d'une communauté d'intérêts avec ses actionnaires, tout en associant ses salariés à la performance et aux résultats financiers à long terme du Groupe.

Les règlements des plans d'options de souscription ou d'achat d'actions, ainsi que la politique de rémunération applicable aux dirigeants mandataires sociaux, prévoient que le Conseil d'administration se réserve la possibilité d'ajuster les conditions de performance en cas de changement de périmètre de consolidation du Groupe, de modification de méthode comptable ou en raison de toute autre circonstance justifiant un tel ajustement. L'objectif est de neutraliser les conséquences favorables ou défavorables de l'apparition de circonstances nouvelles sur les objectifs fixés lors des attributions.

D.2.3.5.1 Plans d'options de souscription ou d'achat d'actions attribués les 2 janvier et 24 juillet 2019 (ci-après les « Plan d'Options 2019 »)

Il est rappelé au préalable que les Plans d'Options 2019 ont une structure spécifique en ligne avec les pratiques passées du Groupe mais qui est différente des plans récents du Groupe qui a depuis modifié sa pratique en la matière pour se conformer aux meilleures pratiques de place.

Conformément à la décision du Conseil d'administration de faire usage de son pouvoir de modération et de réduire de 25%, le nombre total d'options exerçables et d'actions de performance à acquérir par les dirigeants mandataires sociaux le 24 juillet 2022, dont les raisons sont exposées aux sections G.3.3.5.1 et G.3.3.8.1 du Document d'Enregistrement Universel 2021, et sous réserve du respect de la condition de présence, le nombre d'options de souscription ou d'achat d'actions pouvant être exercées par les dirigeants mandataires sociaux dans le cadre du Plan d'Options 2019 à compter du 24 juillet 2022 est déterminé comme suit :

Nom	Nombre d'options initialement attribuées le 24 juillet 2019	Réduction (25%) du nombre d'options initialement attribuées	Nombre d'options qui exerçables le 24 juillet 2022	Prix d'exercice (en €)	Date d'acquisition	Date d'expiration
M. Gilles Grapinet Directeur Général	26 250	-6 563	19 687	66,77	24 juillet 2022	23 juillet 2029
M. Marc-Henri Desportes Directeur Général Délégué	13 600	-3 400	10 200	66,77	24 juillet 2022	23 juillet 2029

D.2.3.5.2 Plans d'options de souscription ou d'achat d'actions attribués le 9 juin 2020 (ci-après le « Plan d'Options 2020 »), le 27 mai 2021 (ci-après le « Plan d'Options 2021 ») et le 9 juin 2022 (ci-après le « Plan d'Options 2022 »)

Conditions de performance du Plan d'Options 2020

	Mesure des indicateurs	Poids	Courbes d'élasticité	% d'acquisition
Indicateurs de Performance Interne	Taux moyen de croissance organique du chiffre d'affaires du Groupe Worldline sur 3 ans (2020 – 2022) (« A »)	30%	Valeur plancher : Cible -1,75%	50%
			Cible	100%
			Valeur plafond: Cible + 1,75%	130%
	Taux moyen de l'Excédent Brut Opérationnel (EBO) du Groupe Worldline sur 3 ans (2020 – 2022) (« B »)	25%	Valeur plancher : Cible -1,5%	50%
			Cible	100%
			Valeur plafond: Cible + 2%	130%
Indicateur de Performance Externe	Taux moyen du Flux de Trésorerie Disponible du Groupe Worldline, avant dividende et résultat acquisitions/ventes sur 3 ans (2020 – 2022) (« C »)	25%	Valeur plancher : Cible -1,5%	50%
			Cible	100%
			Valeur plafond: Cible + 1,25%	130%
	Carbone Disclosure Program Score obtenu à la fin de la période concernée (en 2022) (« D1 »)	1/3	Valeur plancher : rating CDP B	50%
			Cible : rating CDP A-	100%
			Valeur plafond : rating CDP A	130%
Eco Vadis Score obtenu à la fin de la période concernée (en 2022) (« D2 »)	20%	1/3	Valeur plancher : 74% de la valeur Cible	50%
			Cible : au-dessus des résultats 2019	100%
			Valeur plafond : valeur Cible +1,2%	130%
Gaia Index Certification Score obtenu à la fin de la période concernée (en 2022) (« D3 »)	1/3	1/3	Valeur plancher : 68% de la valeur Cible	50%
			Cible : au-dessus des résultats 2019	100%
			Valeur plafond : valeur cible +6,8%	130%
A * 30% + B * 25% + C * 25% + [(D1 + D2 + D3) * 20%] = Taux d'Acquisition Moyen (Le Taux d'Acquisition Moyen ne pourra excéder 100%)				



Gouvernance d'entreprise et capital

Rémunération des mandataires sociaux

Conditions de performance du plan d'Options 2021

	Mesure des indicateurs	Poids	Courbes d'élasticité	% d'acquisition
Indicateurs de Performance Interne	Taux moyen de croissance organique du chiffre d'affaires du Groupe Worldline sur 3 ans (2021 – 2023) (« A »)	30%	Valeur plancher : Cible -2,5%	50%
			Cible	100%
			Valeur plafond: Cible + 2,5%	130%
	Taux moyen de l'Excédent Brut Opérationnel (EBO) du Groupe Worldline sur 3 ans (2021 – 2023) (« B »)	25%	Valeur plancher : Cible -2%	50%
			Cible	100%
			Valeur plafond: Cible + 2%	130%
Taux moyen du Flux de Trésorerie Disponible du Groupe Worldline, avant dividende et résultat acquisitions/ventes sur 3 ans (2021 – 2023) (« C »)	25%	Valeur plancher : Cible -2,5%	50%	
		Cible	100%	
		Valeur plafond: Cible + 2,5%	130%	
Indicateur de Performance Extra-financière relative à la Responsabilité Sociétale des Entreprises	Carbone Disclosure Program Score obtenu à la fin de la période concernée (en 2023) (« D1 »)	10%	Valeur plancher : un niveau en dessous	50%
			Cible	100%
	Eco Vadis Score obtenu à la fin de la période concernée (en 2023) (« D2 »)	20%	Valeur plafond : un niveau au-dessus	130%
			Valeur plancher : 74% de la valeur Cible	50%
			Cible : au-dessus des résultats 2020	100%
			Valeur plafond : valeur Cible +1,2%	130%
Score Engagement et Diversité Score obtenu à la fin de la période concernée (en 2023) (« D3 »)	10%	Valeur plancher : Cible -3,6 pts	50%	
		Cible	100%	
			Valeur plafond : Cible +3,6 pts	130%
$A * 30\% + B * 25\% + C * 25\% + [(D1 + D2 * 10\%) + D3 * 10\%] = \text{Taux d'Acquisition Moyen}$ <i>(Le Taux d'Acquisition Moyen ne pourra excéder 100%)</i>				

Conditions de performance du plan d'Options 2022

	Mesure des indicateurs	Poids	Courbes d'élasticité	% d'acquisition
Indicateurs de Performance Interne	Taux moyen de croissance organique du chiffre d'affaires du Groupe Worldline sur 3 ans (2022 – 2024) (« A »)	30%	Valeur plancher : Cible -2,5%	50%
			Cible	100%
	Taux moyen de l'Excédent Brut Opérationnel (EBO) du Groupe Worldline sur 3 ans (2022 – 2024) (« B »)	25%	Valeur plafond : Cible +2,5%	130%
			Valeur plancher : Cible -2%	50%
	Taux moyen du Flux de Trésorerie Disponible du Groupe Worldline, avant dividende et résultat acquisitions/ventes sur 3 ans (2022 – 2024) (« C »)	25%	Cible	100%
			Valeur plafond : Cible +2%	130%
Indicateur de Performance Extra-financière relative à la Responsabilité Sociétale des Entreprises	Réduction des émissions de CO ₂ exprimées en tonnes de CO ₂ (scopes 1 & 2 SBTi)	20%	Valeur plancher : 106% de la valeur Cible	50%
			Cible	100%
	Pourcentage de réduction à la fin de la période concernée (en 2024) (« D1 »)	10%	Valeur plafond : = 94% de la valeur Cible	130%
			Valeur plancher : 96% de la valeur Cible	50%
	Score obtenu à la fin de la période concernée (en 2024) (« D2 »)	20%	Cible	100%
			Valeur plafond : valeur Cible +3%	130%
Score Engagement et Diversité Pourcentage d'augmentation à la fin de la période concernée (en 2024) (« D3 »)	10%	Valeur plancher : Cible -3,6 pts	50%	
		Cible	100%	
			Valeur plafond : Cible +3,6 pts	130%
A * 30% + B * 25% + C * 25% + [D1 * 5% + D2 * 5% + D3 * 10%] = Taux d'Acquisition Moyen (étant précisé que le taux d'acquisition moyen ne pourra excéder 100%)				

Ajustement des conditions de performance des plans d'Options 2020 et 2021

Le 15 décembre 2021, sur recommandation du Comité des Rémunérations, le Conseil d'administration a décidé d'ajuster les cibles des conditions de performance interne applicables aux Plans d'Options 2020 et 2021 afin de les mettre en adéquation avec :

- le nouveau périmètre de consolidation du Groupe, conduisant à un ajustement à la hausse, suite à la réalisation (i) des acquisitions de Cardlink SA¹ et des activités d'acquisition cartes d'Handelsbanken le 18 octobre 2021 et (ii) des opérations de désinvestissement dans certaines entités du Groupe Worldline en Autriche, en Belgique et au Luxembourg à partir du 1^{er} novembre 2021 (conformément aux engagements pris auprès de la Commission européenne dans le cadre de l'acquisition d'Ingenico) ;
- les objectifs 2021 communiqués au marché le 26 octobre 2021 pour les activités poursuivies (en ligne avec les objectifs annuels précédemment annoncés) suite à la validation par le Conseil d'administration de l'orientation stratégique de désengagement de l'activité TSS et la volonté du Groupe de privilégier un scénario de désengagement à court terme avec les discussions en cours qui a entraîné

la comptabilisation de cette activité en activité destinée à être cédée (selon la norme IFRS 5). Le désengagement a depuis été finalisé avec la cession de la Ligne de Services TSS à Apollo Funds en octobre 2022 ; et

- la nouvelle ambition financière à trois ans (exercices 2022 à 2024) du Groupe également communiquée au marché le 26 octobre 2021 pour les activités poursuivies suivant la validation par le Conseil d'administration de l'orientation stratégique de désengagement de l'activité TSS.

Enfin, il convient de rappeler qu'à l'exception de l'ajustement décrit ci-dessus relatif à la modification du périmètre de consolidation, aucun autre ajustement (en particulier aucun ajustement lié à la persistance de la pandémie de Covid-19 depuis 2020) n'a été effectué sur les conditions de performance des plans d'Options 2020 et 2021 et ce depuis que les droits ont été alloués aux bénéficiaires.

Ajustement des conditions de performance des Plans d'Options 2020, 2021 et 2022

Le 26 juillet 2022, sur recommandation du Comité des Rémunérations, le Conseil d'administration a décidé d'ajuster les cibles des conditions de performance interne applicables aux Plans d'Options 2020, 2021 et 2022 afin de les mettre en

¹ Egalement connue sous le nom d'Electronic Transaction Network Management & Operating Co. Societe Anonyme Cardlink.



Gouvernance d'entreprise et capital

Rémunération des mandataires sociaux

adéquation avec le nouveau périmètre du Groupe, entraînant un ajustement à la hausse de ces cibles, suite à la réalisation de l'acquisition de Worldline Merchant Services Italia¹ (à compter du 3 janvier 2022), d'une participation de contrôle des activités de services aux marchands d'ANZ et la création d'une coentreprise contrôlée par Worldline avec la banque ANZ (à compter du 1^{er} avril 2022), des activités d'Acquisition commerçant d'Eurobank (à compter de fin juin 2022) et de

la mise à jour des comptes pro-forma 2021 pour refléter ces changements de périmètre.

Il est précisé que l'ajustement effectué ne concerne que les conditions de performance interne elles-mêmes.

Les courbes d'élasticité et la condition de performance externe relative à la Responsabilité Sociétale des Entreprises restent inchangées.

D.2.3.6 Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non-mandataires sociaux et options levées par ces derniers – Tableau AMF n° 9

	Nombre total d'options attribuées	Prix moyen pondéré (prix d'exercice pour l'année d'attribution) (en €)	Date ¹
Options de souscription ou d'achat d'actions consenties, durant l'exercice, aux dix salariés dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé (information globale)	94 575	39,70	9 juin 2022
Options de souscription ou d'achat d'actions détenues sur l'émetteur levées durant l'exercice, par les dix salariés dont le nombre d'options ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé (information globale)	8 200	20,11	3 septembre 2014 et 1 ^{er} septembre 2015

¹ Correspond à la date de la réunion du Conseil d'administration approuvant l'attribution.

¹ Dénommée précédemment Acepta Italie.

D.2.3.7 Historique des attributions d'actions de performance – Tableau AMF n° 10

Le tableau ci-dessous reprend l'historique des attributions Worldline depuis 2016 pour rétribuer et fidéliser les salariés identifiés comme talents clés et les cadres dirigeants :

PLANS ACQUIS

Les termes et conditions, ainsi que la validation de la réalisation des conditions de performance des plans d'actions de performance acquis ont été détaillés dans les précédents documents de référence.

PLANS NON ACQUIS

Date de l'Assemblée Générale	09/06/2020 ¹	09/06/2020 ¹	20/05/2021 ¹	09/06/2022 ¹	Total
Date du Conseil d'administration	09/06/2020	28/10/2020	27/05/2021	09/06/2022	
Date d'attribution	09/06/2020	28/10/2020	27/05/2021	09/06/2022	
Détail du plan					
Nombre de bénéficiaires	442	394	827	784	
Nombre d'actions attribuées	379 730	560 401	685 935	1 159 545	2 785 611
Dont aux mandataires sociaux	39 250	0	37 550	70 785	147 585
Dont à Gilles Grapinet	25 850	0	23 600	44 485	93 935
Dont à Marc-Henri Desportes	13 400	0	13 950	26 300	53 650
Changement de plan en raison de la mobilité internationale	0	0	0	0	0
Nombre d'actions annulées ou caduques	18 040	41 059	56 025	20 655	135 779
Nombre d'actions acquises au 31/12/2022	0	605	0		605
dont aux mandataires sociaux ³	-	-	0		0
Dont à Gilles Grapinet	-	-	0		0
Dont à Marc-Henri Desportes	-	-	0		0
Situation au 31/12/2022	361 690	518 737	629 910	1 138 890	2 649 227
Date de l'acquisition définitive	09/06/2023	11/06/2023 ²	27/05/2024	09/06/2025	
Date de disponibilité	09/06/2023	11/06/2023 ²	27/05/2024	09/06/2025	

1 Le nombre d'actions à l'attribution tient compte d'un coefficient multiplicateur maximal de 100% (selon les modalités définies dans les conditions de performance).

2 Deux bénéficiaires ont des dates d'acquisition et de disponibilité décalées (respectivement le 07/09/2023 et le 16/10/2023)

3 Mandataires sociaux (exécutifs et non exécutifs) à la date d'attribution des actions de performance

Les actions de performance non encore acquises représentent 0,94% du capital social de Worldline au 31 décembre 2022.

Les termes et conditions des plans d'actions de performance attribués le 9 juin 2020, le 27 mai 2021 et le 9 juin 2022, dont bénéficient le Directeur Général et le Directeur Général Délégué, ainsi que ceux applicables au plan du 28 octobre 2020 sont décrits ci-dessous.

Les actions de performance ci-dessus ne tiennent pas compte des contrats de liquidité qui ont été mis en place dans le cadre de l'acquisition d'Ingenico par suite du retrait obligatoire de la cotation de l'action Ingenico le 19 novembre 2020, ces contrats de liquidité ayant été conclus pour permettre la livraison des plans d'actions de performance Ingenico 2018 et 2019 sur la base du ratio d'échange de l'offre secondaire (à savoir 56 actions Worldline pour 29 actions Ingenico).

D.2.3.8 Termes et conditions des plans d'actions de performance en cours

Les plans d'actions de performance sont gouvernés par les mêmes principes généraux que les plans d'options susvisés, à savoir :

- ces plans bénéficient principalement aux premières lignes managériales du Groupe, aux ressources clés, aux experts et à certains juniors, ainsi qu'aux dirigeants mandataires sociaux exécutifs ;
- ces plans sont un élément important de l'enveloppe de rémunération, de motivation et de rétention des bénéficiaires ;
- en prévoyant l'acquisition définitive des actions compte tenu de la performance du Groupe sur une période de trois ans, la Société s'assure de maintenir le développement d'une communauté d'intérêts avec ses actionnaires, tout en associant ses salariés à la performance et aux résultats financiers à long terme du Groupe ;
- les règlements des plans d'actions de performance, ainsi que la politique de rémunération applicable aux dirigeants mandataires sociaux, prévoient que le Conseil d'administration se réserve la possibilité d'ajuster les conditions de performance en cas de changement de



Gouvernance d'entreprise et capital

Rémunération des mandataires sociaux

périmètre de consolidation du Groupe, de modification de méthode comptable ou en raison de toute autre circonstance justifiant un tel ajustement. L'objectif est de neutraliser les conséquences de l'apparition de circonstances nouvelles sur les objectifs fixés lors des attributions ;

- les cibles fixées sont revues systématiquement par le Conseil d'administration, sur recommandation du Comité des Rémunérations, lors des modifications du périmètre de consolidation du Groupe, ce qui conduit à régulièrement revoir ces cibles à la hausse compte tenu de la stratégie globalement acquisitive du Groupe.

D.2.3.8.1 Plans d'actions de performance attribués les 2 janvier et 24 juillet 2019 (ci-après les « Plans d'AGA 2019 »)

Conformément à la décision du Conseil d'administration de faire usage de son pouvoir de modération et de réduire de 25% le nombre total d'options exerçables et d'actions de performance à acquérir par les dirigeants mandataires sociaux le 24 juillet 2022, dont les motifs sont exposés aux sections G.3.3.5.1 et G.3.3.8.1

du Document d'Enregistrement Universel 2021, et sous réserve du respect de la condition de présence, le nombre d'actions de performance qui ont été définitivement acquises le 24 juillet 2022 par les dirigeants mandataires sociaux exécutifs au titre du Plan d'AGA 2019 est déterminé comme suit :

	Nombre d'actions initialement attribuées le 24 juillet 2019	Réduction (25%) du nombre d'actions initialement attribuées	Nombre d'actions définitivement acquises le 24 juillet 2022	Date d'acquisition	Date de disponibilité
M. Gilles Grapinet Directeur Général	26 250	-6 563	19 687	24 juillet 2022	24 juillet 2022
M. Marc-Henri Desportes Directeur Général Délégué	13 600	-3 400	10 200	24 juillet 2022	24 juillet 2022

D.2.3.8.2 Plans d'actions de performance attribués les 9 juin et 28 octobre 2020 (ci-après les « Plans d'AGA 2020 »)

Les conditions de performance des Plans d'AGA 2020 sont strictement identiques à celles du Plan d'Options 2020 décrit à la section D.2.3.5.2 du présent Document d'Enregistrement.

Par conséquent, les ajustements de cibles décidés par le Conseil d'administration en ce qui concerne le Plan d'Options 2020 s'appliquent *mutatis mutandis* aux Plans d'AGA 2020.

Par conséquent, les ajustements de cibles décidés par le Conseil d'administration en ce qui concerne le Plan d'Options 2021 s'appliquent *mutatis mutandis* au Plan d'AGA 2021.

D.2.3.8.4 Plan d'actions de performance attribué le 9 juin 2022 (ci-après le « Plan d'AGA 2022 »)

Les conditions de performance du Plan d'AGA 2022 sont strictement identiques à celles du Plan d'Options 2022 décrites à la section D.2.3.5.2 du présent document d'enregistrement.

D.2.3.8.3 Plan d'actions de performance attribué le 27 mai 2021 (ci-après le « Plan d'AGA 2021 »)

Les conditions de performance du Plan d'AGA 2021 sont strictement identiques à celles du Plan d'Options 2021 décrites à la section D.2.3.5.2 du présent Document d'enregistrement.

Par conséquent, les ajustements de cibles décidés par le Conseil d'administration en ce qui concerne le Plan d'Options 2022 s'appliquent *mutatis mutandis* au Plan d'AGA 2022.

D.2.3.9 Validation des conditions de performance des plans d'attributions d'actions de performance et d'options de souscription ou d'achat d'actions en cours d'acquisition ou acquis au cours de l'exercice

D.2.3.9.1 Plans d'actions de performance des 2 janvier et 24 juillet 2019

Les conditions de performance internes ont été atteintes au titre des trois exercices 2019, 2020 et 2021 concernés.

Référence est faite à la section G.3.3.8.1 exposant les ajustements effectués par le Conseil d'administration, sur recommandation du Comité des Rémunérations, sur les conditions de performance internes relatives aux exercices 2020 et 2021.

La condition de performance externe est remplie au titre des trois exercices précités.

L'acquisition définitive des actions de performance attribuées dans le cadre de ces plans a donc eu lieu après vérification de la condition de présence à la date d'acquisition de chacun des deux plans, soit respectivement le 31 mars 2022 et le 24 juillet 2022.

Il est rappelé que les dirigeants mandataires sociaux exécutifs ne sont bénéficiaires que du plan du 24 juillet 2019.

Croissance organique du chiffre d'affaires Worldline	2021	2020	2019
Validation du critère	117,6% – oui	108,6% – oui	120,0% – oui
Excédent Brut Opérationnel (EBO/OMDA) Worldline	2021	2020	2019
Validation du critère	102,0% – oui	104,1% – oui	113,3%, – oui
Flux de trésorerie disponible Worldline	2021	2020	2019
Validation du critère	104,4%, – oui	104,8% – oui	132,0% – oui
Conditions externes liées à la performance sociale et environnementale	2021	2020	2019
Validation du critère	Oui	Oui	Oui
Validation des conditions de performance	Oui		

D.2.3.9.2 Plans d'options de souscription ou d'achat d'actions des 2 janvier et 24 juillet 2019

Les conditions de performance interne ont été atteintes au titre de l'exercice 2019. Deux conditions de performance interne sur trois ont été atteintes au titre de l'exercice 2020. Les conditions de performance interne ont été atteintes au titre de l'exercice 2021.

Référence est faite à la section G.3.3.5.1 exposant les ajustements effectués par le Conseil d'administration, sur recommandation du

Comité des Rémunérations, sur les conditions de performance internes relatives aux exercices 2020 et 2021.

La condition de performance externe est remplie au titre des trois exercices 2019, 2020 et 2021 concernés.

L'acquisition du droit d'exercer les options de souscription ou d'achat d'actions attribuées dans le cadre de ces plans a donc eu lieu après vérification de la condition de présence à la date d'acquisition de chacun des deux plans, soit respectivement le 31 mars 2022 et le 24 juillet 2022.

Il est rappelé que les dirigeants mandataires sociaux exécutifs ne sont bénéficiaires que du plan du 24 juillet 2019.

Croissance organique du chiffre d'affaires Worldline	2021	2020	2019
Validation du critère	100,2% – oui	98,2% – non	99,7% – oui
Excédent Brut Opérationnel (EBO/OMDA) Worldline	2021	2020	2019
Validation du critère	98,3%, – oui	101,2% – oui	98,9% – Oui
Flux de trésorerie disponible Worldline	2021	2020	2019
Validation du critère	108,2%	105,4% – oui	101,3% – Oui
Conditions externes liées à la performance sociale et environnementale	2021	2020	2019
Validation du critère	Oui	Oui	Oui
Validation des conditions de performance	Oui		

D.2.3.9.3 Plan d'options de souscription ou d'achat d'actions du 9 juin 2020 et plans d'actions de performance des 9 juin et 28 octobre 2020

Les conditions de performance ont été évaluées, par le Conseil d'administration du 20 février 2023, à l'issue de la période de trois ans concernée, c'est-à-dire au 31 décembre 2022.

Il est renvoyé aux sections G.3.3.5.2 et G.3.3.8.2 du Document d'Enregistrement Universel 2021 et à la section D.2.3.5.2 ci-dessus exposant les ajustements apportés par le Conseil d'administration, sur recommandation du Comité des Rémunérations, aux conditions de performance interne relatives à la période 2020-2022 des plans d'options de souscription ou d'achat d'actions et d'actions de performance attribués en 2020.



Gouvernance d'entreprise et capital

Rémunération des mandataires sociaux

Mesures des indicateurs		Niveau d'atteinte
Conditions de performance interne 80%	30% – Taux de croissance organique du chiffre d'affaires du Groupe Taux moyen de croissance organique du chiffre d'affaires du Groupe Worldline sur 3 ans (2020 – 2022) (« A »)	118,0%
	25% – Taux d'Excédent Brut Opérationnel (EBO/OMDA) Taux moyen de l'Excédent Brut Opérationnel (EBO) du Groupe Worldline sur 3 ans (2020 – 2022) (« B »)	104,4%
	25% – Flux de trésorerie disponible (FCF) du Groupe avant dividendes et résultat acquisitions/ventes. Taux moyen du Flux de Trésorerie Disponible du Groupe Worldline, avant dividende et résultat acquisitions/ventes sur 3 ans (2020 – 2022) (« C »)	130,0%
Condition de performance externe en matière de RSE 20%	6,33% – Score Carbon Disclosure Program Score obtenu à l'issue de la période concernée (en 2022) (« D1 »)	100%
	6,33% – Score Eco Vadis Score obtenu à l'issue de la période concernée (en 2022) (« D2 »)	130%
	6,33% – Gaia Index Certification Score obtenu à l'issue de la période concernée (en 2022) (« D3 »)	106,26%
Taux d'acquisition moyen des droits		116,4%, limité à 100%

D.2.3.9.4 Plans d'options de souscription ou d'achat d'actions et d'actions de performance du 27 mai 2021

Les conditions de performance seront évaluées à l'issue de la période de trois ans concernée, c'est-à-dire le 31 décembre 2023.

Il est renvoyé aux sections G.3.3.5.2 et G.3.3.8.2 du Document d'Enregistrement Universel 2021 ainsi qu'à la section D.2.3.5.2 ci-dessus présentant les ajustements apportés par le Conseil d'administration, sur recommandation du Comité des Rémunérations, aux conditions de performance interne relatives à la période 2021-2023 des plans d'options de souscription ou d'achat d'actions et d'actions de performance attribués en 2021.

L'acquisition définitive du droit d'exercer les options de souscription ou d'achat d'actions et des actions de performance attribuées dans le cadre de ces plans est soumise à la réalisation de conditions de performance à l'issue de la période 2021-2023 et à la vérification de la condition de présence à la date d'acquisition.

D.2.3.9.5 Plans d'options de souscription ou d'achat d'actions et d'actions de performance du 9 juin 2022

Les conditions de performance seront évaluées à l'issue de la période de trois ans concernée, c'est-à-dire le 31 décembre 2024.

Il est fait référence à la section D.2.3.5.2 ci-dessus exposant les ajustements apportés par le Conseil d'administration, sur recommandation du Comité des Rémunérations, aux conditions de performance interne relatives à la période 2022-2024 des plans d'options de souscription ou d'achat d'actions et d'actions de performance attribués en 2022.

L'acquisition définitive du droit d'exercer les options de souscription ou d'achat d'actions et des actions de performance attribuées dans le cadre de ces plans est soumise à la réalisation de conditions de performance à l'issue de la période 2022-2024 et à la vérification de la condition de présence à la date d'acquisition.

D.3 Evolution du capital et performance boursière

D.3.1 Informations de base

D.3.1.1 Transactions des titres

Nombre de titres	281 769 840 (au 31 décembre 2022)
Classification sectorielle	Technologie de l'information
Indice principal	CAC 40
Autres indices	SBF 120, CAC Industrials, CAC Sup. Services, CAC AllShares
Marché	Euronext Paris Compartiment A
Place de cotation	Euronext Paris (France)
Code	WLN (Euronext)
Code ISIN	FR0011981968
Eligibilité contrôle/SRD	Oui/oui

Source	Code	Source	Code
Euronext	WLN	Reuters	WLN. PA
AFP	WLN	Thomson	WLN-FR
Bloomberg	WLN : FP		

D.3.1.2 Capital social au cours des trois derniers exercices et évolution du flottant

Sur la base des déclarations légales établissant une participation supérieure à 5% du capital social ou des droits de vote en fin d'exercice en application des dispositions de l'article L. 233-7 du Code de commerce, ainsi que sur la base des déclarations des dirigeants du Groupe et des personnes qui leur sont liées, la répartition du capital était au 31 décembre 2022 telle que présentée dans le tableau ci-après.

Conformément à l'article 223-11 du règlement général de l'AMF, les droits de vote théoriques présentés dans le tableau ci-dessous prennent en compte l'ensemble des droits de vote attachés aux actions en circulation, y compris les actions privées de droit de vote (notamment au titre de l'auto-détention). Ce

nombre de droits de vote théoriques diffère donc du nombre de droits de vote effectivement exerçables en Assemblée Générale.

Il est en outre précisé qu'un droit de vote double est attribué aux actions ayant fait l'objet d'une détention au nominatif par un actionnaire pendant une durée minimale de deux ans en application de l'article 11 des statuts de la Société (cf. ci-après section D.3.4.8 « Droits de vote » ci-après). Au 31 décembre 2022, 43 168 068 actions bénéficiaient d'un droit de vote double.

Le flottant des actions du Groupe exclut les participations détenues par les actionnaires de référence, à savoir SIX Group AG détenant 10,6% du capital social et Bpifrance détenant 4,4%. Aucun autre actionnaire n'a annoncé sa volonté de maintenir un actionariat stratégique dans le capital du Groupe. Les participations détenues par les membres du Conseil d'administration, les mandataires sociaux et les salariés, ainsi que les actions auto-détenues sont également exclues du flottant.

Au 31 décembre 2022	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote théoriques
SIX Group AG	29 853 529	10,6%	18,4%
Bpifrance	12 477 070	4,4%	7,6%
Salariés	2 233 967	0,8%	0,8%
Conseil d'administration et mandataires sociaux	453 264	0,2%	0,2%
Worldline SA	317 187	0,1%	0,1%
Flottant	236 434 823	83,9%	72,9%
TOTAL	281 769 840	100,0%	100,0%



Gouvernance d'entreprise et capital

Evolution du capital et performance boursière

Au 31 décembre 2021	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote théoriques
SIX Group AG	29 853 529	10,6%	18,8%
Bpifrance	12 477 070	4,4%	3,9%
Salariés	1 594 548	0,6%	0,6%
Conseil d'administration et mandataires sociaux	344 977	0,1%	0,2%
Worldline SA	326 517	0,1%	0,1%
Flottant	235 888 176	84,1%	76,4%
TOTAL	280 484 817	100,0%	100,0%

Au 31 décembre 2020	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote théoriques
SIX Group AG	29 853 529	10,7%	18,9%
Bpifrance	12 266 935	4,4%	3,9%
Salariés	979 528	0,4%	0,4%
Worldline SA	330 617	0,1%	0,1%
Conseil d'administration et mandataires sociaux	304 639	0,1%	0,1%
Flottant	235 400 256	84,3%	76,7%
TOTAL	279 135 504	100,0%	100,0%

D.3.2 Dividendes

Le Groupe a pour objectif de distribuer des dividendes à hauteur d'environ 25% de son résultat net consolidé, dans la mesure où cela est compatible avec la mise en œuvre de la politique de croissance externe du Groupe.

Dans le cadre de cette politique, aucun dividende n'a été versé en 2020, 2021 et 2022. Lors de sa réunion du 20 février 2023

et tenant compte de la priorité stratégique donnée en 2023 par le Groupe de poursuivre son développement et qui requiert que Worldline préserve ses marges de manœuvre financière, le Conseil d'administration a décidé de proposer lors de la prochaine Assemblée Générale Annuelle de ne pas distribuer de dividende au titre des résultats de 2022.

D.3.3 Documentation

La Société met à la disposition de ses actionnaires, outre le Document d'Enregistrement Universel, édité en français et en anglais :

- un rapport semestriel ;

- des annonces trimestrielles de chiffre d'affaires et une revue de l'activité ;
- des communiqués de presse ponctuels, l'information réglementée, ainsi que des informations générales sur le site internet de la Société à l'adresse worldline.com.

D.3.4 Capital

D.3.4.1 Capital au 31 décembre 2022

Au 31 décembre 2022, le capital social de la Société s'élevait à 191 603 491,20 euros, divisé en 281 769 840 actions de 0,68 euro de nominal entièrement libérées.

Depuis le 31 décembre 2021, le capital social a été augmenté :

- 102 439,28 euros, correspondant à l'émission de 150 646 actions nouvelles suite à la levée d'options de souscription d'actions ;
- de 562 398,76 euros, correspondant à l'émission de 827 057 actions nouvelles dans le cadre de la réalisation de plans d'actions de performance ; et ;
- de 208 977,60 euros, correspondant à l'émission de 307 320 actions nouvelles pour le plan d'actionnariat salarié « Boost 2021 ».

Soit au total une augmentation de capital constatée en 2022 de 873 815,64 euros (1 285 023 actions).

D.3.4.2 Evolution du capital depuis trois ans

Le capital social de la Société a évolué au cours des trois dernières années comme suit :

- durant l'exercice 2020, le nombre d'actions a augmenté de 690 939 actions suite à l'attribution d'actions de performance et à l'exercice de stock-options par les salariés du Groupe Worldline et 95 680 108 actions nouvelles créées dans le cadre de l'acquisition d'Ingenico Group ;
- durant l'exercice 2021, le nombre d'actions a augmenté de 1 349 313 actions suite à l'attribution d'actions de performance, à l'exercice de stock-options par les salariés du Groupe Worldline et 390 884 actions nouvelles créées pour le plan d'actionnariat salarié « Boost 2020 » ; et ;

- durant l'exercice 2022, le nombre d'actions a augmenté de 1 285 023 actions suite à l'attribution d'actions de performance, à l'exercice de stock-options par les salariés du Groupe Worldline et 307 320 actions nouvelles créées pour le plan d'actionnariat salarié « Boost 2021 ».

D.3.4.3 Autres titres donnant accès au capital

Les autres titres donnant accès au capital décrits ci-dessous pourraient conduire à la création de 18 952 328 actions nouvelles, représentant 6,7% du capital social de Worldline au 31 décembre 2022 :

Plans d'options de souscription ou d'achat d'actions

Comme présenté dans la section D.2.3.4 (tableau n° 8 de l'AMF), les options de souscription ou d'achat d'actions pourraient engendrer la création de 1 825 561 nouvelles actions, représentant 0,6% du capital social de Worldline au 31 décembre 2022.

Plans d'actions de performance

Comme présenté dans la section D.2.3.7 (tableau n° 10 de l'AMF), l'acquisition des actions de performance, tenant compte des contrats de liquidité qui ont été mis en place dans le cadre de l'acquisition d'Ingenico par suite du retrait obligatoire de la cotation de l'action Ingenico le 19 novembre 2020, pourrait engendrer la création de 4 351 387 nouvelles actions, représentant 1,5% du capital social de Worldline au 31 décembre 2022.

Obligations convertibles en actions

Worldline a émis plusieurs obligations convertibles en actions (voir la Note 7.4 Emprunts dans la section B.5.7.3), pouvant engendrer, en cas de conversion, la création de 12 775 380 actions nouvelles, représentant 4,5% du capital social de Worldline au 31 décembre 2022.



Gouvernance d'entreprise et capital

Evolution du capital et performance boursière

D.3.4.4 Autorisations en cours portant sur des actions et autres valeurs mobilières

Les autorisations, en cours de validité en 2022, d'intervenir sur le capital social et d'émettre des actions et autres valeurs mobilières sont les suivantes :

Délégations financières en vigueur en 2022 Utilisation par le Conseil d'administration en 2022

Nature des délégations et autorisations consenties au Conseil d'administration par l'Assemblée Générale	Montant maximal autorisé (en euros)	Date de l'autorisation	Echéance	Durée de l'autorisation	Utilisation en 2022	Commentaires
Augmentation de capital dans le cadre d'une émission d'actions et/ou d'autres titres donnant accès au capital social – Offre Ingenico						
Autorisation pour décider l'émission sans droit préférentiel de souscription (DPS) d'actions, dans le cadre d'une offre au public ayant une composante d'échange initiée par la Société sur les titres Ingenico	72 500 000	9 juin 2020 (32 ^e résolution)	9 août 2022	26 mois	-	-
Autorisation pour décider l'émission sans DPS d'actions réservées aux bénéficiaires d'actions gratuites attribuées par Ingenico groupe SA et aux détenteurs d'actions Ingenico groupe SA au travers d'un plan d'épargne entreprise et/ou d'un plan d'épargne Groupe ou d'un fonds commun de placement d'entreprise.	650 000	9 juin 2022 (34 ^e résolution)	9 décembre 2023	18 mois	24 juin 2022 (€150 610,48) ⁶ 28 juillet 2022 (€8 893,04) ⁶ 11 août 2022 (€45 077,88) ⁶ 25 août 2022 (€11 642,96) ⁶ 22 septembre 2022 (€556,24) ⁶ 26 septembre 2022 (€60 046,04) ⁶ 9 novembre 2022 (€17 592,96) ⁶	Utilisable en période d'offre publique
Augmentation de capital dans le cadre d'une émission d'actions et/ou d'autres titres donnant accès au capital social						
Augmentation de capital avec maintien du DPS des actionnaires	50% du capital social* ²	9 juin 2022 (28 ^e résolution)	9 août 2024	26 mois	-	Non utilisable en période d'offre publique
Augmentation de capital sans DPS des actionnaires avec offre au public ou dans le cadre d'une offre publique comportant une composante d'échange	10% du capital social* ^{1,2}	9 juin 2022 (29 ^e résolution)	9 août 2024	26 mois	-	Non utilisable en période d'offre publique
Augmentation de capital sans DPS des actionnaires par une offre au public visé au 1 de l'Article L. 411-2 du Code monétaire et financier	10% du capital social* par période de douze mois ^{1,2}	9 juin 2022 (30 ^e résolution)	9 août 2024	26 mois	-	Non utilisable en période d'offre publique
Augmentation du nombre de titres en cas d'augmentation de capital avec ou sans DPS	15% de l'émission initiale ³	9 juin 2022 (31 ^e résolution)	9 août 2024	26 mois	-	Non utilisable en période d'offre publique
Augmentation de capital par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres	500 millions	9 juin 2022 (33 ^e résolution)	9 août 2024	26 mois	24 juillet 2022 (€206 575,16) ⁷	-
Autorisation d'émettre des actions ou des valeurs mobilières donnant accès au capital sans DPS en rémunération d'apports en nature portant sur des titres de capital ou valeurs mobilières donnant accès au capital	10% du capital social* ¹	9 juin 2022 (32 ^e résolution)	9 août 2024	26 mois	-	Non utilisable en période d'offre publique

Délégations financières en vigueur en 2022
Utilisation par le Conseil d'administration en 2022

Nature des délégations et autorisations consenties au Conseil d'administration par l'Assemblée Générale	Montant maximal autorisé (en euros)	Date de l'autorisation	Echéance	Durée de l'autorisation	Utilisation en 2022	Commentaires
Programme de rachat d'actions						
Autorisation d'opérer sur les actions de la Société	10%, du montant du capital social Prix d'achat maximum par action : 74 euros	9 juin 2022 (26 ^e résolution)	9 décembre 2023	18 mois	-	Non utilisable en période d'offre publique
Réduction du capital social par annulation des actions auto-détenues	10%, du montant du capital social par périodes de 24 mois	9 juin 2022 (27 ^e résolution)	9 août 2024	26 mois	-	-
Opérations réservées aux salariés et dirigeants mandataires sociaux						
Augmentation de capital réservée aux salariés et aux mandataires sociaux du Groupe	2,5% du capital social* 4	9 juin 2022 (35 ^e résolution)	9 août 2024	26 mois	-	-
Augmentation de capital avec suppression du DPS au profit de catégories de bénéficiaires constitués de salariés et/ou de mandataires sociaux de filiales étrangères, dans le cadre d'une opération d'actionnariat salarié	2,5% du capital social* 4	9 juin 2022 (36 ^e résolution)	9 décembre 2023	18 mois	-	-
Attribution d'actions de performance aux salariés et mandataires sociaux d'Ingenico	0,43% du capital social**	9 juin 2020 (35 ^e résolution)	28 décembre 2022	26 mois	-	-
Autorisation d'octroyer des options sur actions aux salariés et aux cadres supérieurs	2% du capital social* (avec un plafond exceptionnel de 0,6% du capital social en cas d'utilisation simultanée ou successive et un sous-plafond de 0,027% du capital social pour les dirigeants mandataires sociaux exécutifs5)	9 juin 2022 (37 ^e résolution)	9 août 2024	26 mois	9 juin 2022	-
Autorisation d'attribuer des actions gratuites aux salariés et aux dirigeants sociaux	0,70% du capital social* (avec un sous-plafond de 0,027% du capital social* pour les dirigeants mandataires sociaux exécutifs5)	9 juin 2022 (38 ^e résolution)	9 juin 2025	38 mois	9 juin 2022	-

* Montant du capital social de la Société à la date de l'Assemblée Générale du 9 juin 2022.

1 Plafond global applicable aux augmentations de capital avec suppression du DPS effectuées au titre des résolutions 29, 30, 31 et 32 de l'Assemblée Générale du 9 juin 2022. Toute augmentation de capital réalisée en vertu desdites résolutions s'imputera sur ce plafond global de 10% ainsi que le plafond global de 50% fixé à la 28^e résolution adoptée par l'Assemblée Générale du 9 juin 2022.

2 Plafond global applicable aux augmentations de capital avec maintien et suppression du DPS effectuées au titre des résolutions 28, 29, 30, 31 et 32 de l'Assemblée Générale du 9 juin 2022. Toute augmentation de capital réalisée en vertu de ces résolutions s'imputera sur le plafond global de 50%. Le montant nominal maximal des émissions de valeurs mobilières représentatives de créances ou titres assimilés donnant accès au capital de la Société susceptibles d'être réalisées en vertu des résolutions 28, 29 et 30, ne pourra dépasser le plafond de 1,5 milliard d'euros ou la contre-valeur de ce montant en cas d'émission en une autre devise.

3 Le montant nominal des augmentations de capital effectuées au titre de la résolution 31 de l'Assemblée Générale du 9 juin 2022 s'imputera (i) sur le plafond de la résolution en vertu de laquelle l'émission initiale est décidée, (ii) sur le plafond global prévu à la résolution 28 de l'Assemblée Générale du 9 juin 2022, et (iii) dans l'hypothèse d'une augmentation de capital sans DPS, sur le montant du sous-plafond fixé par la résolution 29 de l'Assemblée Générale du 9 juin 2022.

4 Plafond commun aux opérations d'augmentation de capital réalisées en vertu des résolutions 35 et 36 adoptées par l'Assemblée Générale du 9 juin 2022.

5 Le nombre total d'options susceptibles d'être consenties en vertu de la résolution 37 et les attributions d'actions gratuites susceptibles d'être réalisées en vertu de la résolution 38 de l'Assemblée Générale du 9 juin 2022, ne pourront excéder ensemble un plafond de 0,60% du capital social au jour de l'Assemblée Générale du 9 juin 2022.

6 Augmentations de capital réalisées dans le cadre de la mise en œuvre des contrats de liquidité conclus au profit des bénéficiaires de plans d'actions de performance (voir la section B.6.2.4 – Note 8 du Document d'Enregistrement Universel 2022).

7 Utilisation faite pour servir les plans d'actions de performance dont la période d'acquisition est arrivée à échéance en 2022, ou dans le cadre de la livraison par anticipation d'actions de performance en cas de circonstances particulières (décès, invalidité), et dans le cadre de l'augmentation de capital réservée aux salariés (Boost 2020) pour servir l'abondement (voir la section B.6.2.4 – Note 8 du Document d'Enregistrement Universel 2022).



Gouvernance d'entreprise et capital

Evolution du capital et performance boursière

D.3.4.5 Franchissements de seuils

Nom de l'entité notifiant le franchissement de seuil	Date du franchissement de seuil	Date de la déclaration	Sens	Franchissement de seuil relatif au capital social	Franchissement de seuil relatif aux droits de vote	% de participation	% de droits de vote	Actions	Référence de la publication AMF
The Capital Group Companies Inc. ²	19 janvier 2022	21 janvier 2022	↘	Oui (5%)	Non	4,87%	4,29%	13 650 538	222C0194
Harris Associates L.P. ⁴	21 janvier 2022	26 janvier 2022	↗	Non	Oui (5%)	5,72%	5,05%	16 043 595	222C0216
Bpifrance Participations ⁵	7 février 2022	11 février 2022	↗	Non	Oui (5%)	4,45%	5,07%	12 477 820	222C0356
Bpifrance ¹	7 février 2022	14 février 2022	↗	Non	Oui (5%)	4,45%	5,07%	12 477 820	222C0361
Harris Associates L.P. ⁴	11 octobre 2022	13 octobre 2022	↘	Non	Oui (5%)	5,64%	4,99%	15 901 100	222C2349
The Capital Group Companies Inc. ²	17 novembre 2022	21 novembre 2022	↗	Oui (5%)	Non	5,03%	4,45%	14 168 476	222C2509
Caisse des dépôts et consignations (CDC) ³	2 décembre 2022	8 décembre 2022	↗	Non	Oui (10%)	7,19%	10,02%	20 271 207	222C2653
Caisse des dépôts et consignations (CDC) ³	8 décembre 2022	8 décembre 2022	↘	Non	Oui (10%)	7,13%	9,97%	20 087 957	
Caisse des dépôts et consignations (CDC) ³	19 décembre 2022	22 décembre 2022	↗	Non	Oui (10%)	7,17%	10,00%	20 199 957	222C2753
Caisse des dépôts et consignations (CDC) ³	22 décembre 2022	22 décembre 2022	↘	Non	Oui (10%)	7,13%	9,97%	20 089 957	
Caisse des dépôts et consignations (CDC) ³	5 janvier 2023	11 janvier 2023	↗	Non	Oui (10%)	7,13%	10,02%	20 089 957	223C0064
Caisse des dépôts et consignations (CDC) ³	7 février 2023	13 février 2023	↘	Non	Oui (10%)	7,10%	9,99%	20 009 227	223C0302
The Capital Group Companies Inc. ²	17 février 2023	21 février 2023	↗	Non	Oui (5%)	5,79%	5,01%	16 302 152	223C0333

1. Bpifrance est un établissement public à caractère industriel et commercial (27-37 avenue du Général Leclerc, 94710 Maison Alfort Cedex) qui détient indirectement une participation à travers Bpifrance Participations.
2. The Capital Group Companies Inc. (333 South Hope Street, 55th Floor, Los Angeles, Ca 90071-1406, USA) agissant comme un conseiller d'investissement de fonds.
3. La Caisse des dépôts et consignation (CDC) est une institution financière publique (56 rue de Lille 75007 Paris France) qui détient indirectement une participation à travers Bpifrance Participations, CNP Assurances et LBP Prévoyance.
4. Harris Associates L.P. est une société de droit américain (1209 N Orange St, Wilmington, DE 19801, Etats-Unis) agissant pour le compte de clients et de fonds qu'elle gère.
5. Bpifrance Participations est une société de droit français (27-37 avenue du Général Leclerc, 94710 Maison Alfort Cedex) contrôlée par Bpifrance SA (anciennement Bpifrance Financement) laquelle est contrôlée conjointement à hauteur de 49,2% par la Caisse des dépôts et consignations et de 49,2% par l'EPIC Bpifrance.

D.3.4.6 Pacte d'actionnaires

Des accords de gouvernance ont été conclus par la Société avec SIX Group AG (voir la section E.8 du Document d'Enregistrement Universel 2021 pour de plus amples informations)

A la connaissance de la Société, il n'existe aucune action de concert ni accord similaire.

D.3.4.7 Résumé des transactions financières faites depuis le 1^{er} janvier 2022 sur les actions de la Société (article 223-26 du règlement général AMF)

Nom	Nature de l'opération	Instrument financier	Date de l'opération (JJ/MM/AAAA)	Volume	Prix unitaire (en €)
Bernard Bourigeaud	Acquisition	Actions	08/03/2022	10 000	38,7649
Bernard Bourigeaud	Acquisition	Actions	09/03/2022	5 000	39,9721
Bernard Bourigeaud	Acquisition	Actions	09/03/2022	2 500	39,6573
Bernard Bourigeaud	Acquisition	Actions	15/03/2022	2 500	39,8389
Gilles Grapinet	Acquisition	Actions de performance	24/07/2022	19 687	0,000
Marc-Henri Desportes	Acquisition	Actions de performance	24/07/2022	10 200	0,000
Marc-Henri Desportes	Cession	Actions	05/08/2022	8 000	43,0603
Marc-Henri Desportes	Cession	Actions	05/08/2022	9 000	43,0604
Gilles Grapinet	Acquisition	Stock-options	08/08/2022	25 000	17,2200
Marc-Henri Desportes	Acquisition	Stock-options	18/08/2022	57 400	17,2200
Marc-Henri Desportes	Acquisition	Stock-options	18/08/2022	22 8700	18,0000

D.3.4.8 Droits de vote

Titres aux porteurs identifiables (article 9 des statuts)

La Société peut procéder à tout moment à l'identification des détenteurs des titres au porteur dans les conditions prévues par les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Lorsque la personne qui a fait l'objet d'une demande de renseignements n'a pas transmis les informations dans les délais prévus par les dispositions légales et réglementaires en vigueur ou a transmis des renseignements incomplets ou erronés relatifs soit à sa qualité, soit aux propriétaires des titres, soit à la quantité des titres détenus par chacun d'eux, les actions ou les titres donnant accès immédiatement ou à terme au capital et pour lesquels cette personne a été inscrite en compte sont privés de leurs droits de vote pour toute Assemblée Générale d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à la date de régularisation de l'identification, et le paiement du dividende correspondant est différé jusqu'à cette date.

Modifications des droits des actionnaires

Les droits des actionnaires peuvent être modifiés dans le respect des lois et règlements applicables. Les statuts ne contiennent aucune stipulation en rapport avec la modification des droits des actionnaires qui serait plus stricte que la loi.

Droits de vote des actionnaires (articles 11 et 33 des statuts)

Chaque action de la Société donne droit à son titulaire à une voix, sous réserve (i) de l'existence d'un droit de vote double attribué à toutes les actions nominatives entièrement libérées inscrites au nom d'un même titulaire depuis deux ans au moins et (ii) des actions auto-détenues qui sont privées de droit de vote.

Les statuts ne prévoient pas de restrictions à l'exercice des droits de vote attachés aux actions.

Franchissement de seuils statutaires (article 10 des statuts)

Outre les seuils prévus par les dispositions légales et réglementaires applicables, toute personne physique ou morale qui, agissant seule ou de concert, vient à détenir, directement ou indirectement, un nombre d'actions représentant une proportion du capital ou des droits de vote supérieure ou égale à 2%, puis à tout multiple de 1%, y compris au-delà des seuils de déclaration prévus par les dispositions légales et réglementaires, doit informer la Société du nombre total d'actions, de droit de vote ou de titres donnant accès au capital ou de droit de vote de la Société qu'elle possède ainsi que des valeurs mobilières donnant accès au capital et aux droits de vote qui y sont potentiellement attachés, par lettre recommandée avec demande d' accusé de réception adressée au siège social, dans un délai de quatre jours de bourse à compter du franchissement du ou des seuil(s) de participation.

En cas de non-respect des dispositions ci-dessus, les sanctions prévues par la loi en cas d'inobservation de l'obligation de déclaration de franchissement des seuils légaux ne s'appliqueront aux seuils statutaires qu'à la demande, consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée Générale, d'un ou plusieurs actionnaires détenant 2% au moins du capital ou des droits de vote de la Société.

Sous réserve des stipulations ci-dessus, cette obligation statutaire est régie par les mêmes dispositions que celles régissant l'obligation légale, y compris les cas d'assimilation aux actions possédées.

La Société se réserve la faculté de porter à la connaissance du public et des actionnaires, dans les conditions prévues par la loi et la réglementation applicables, soit les informations qui lui auront été notifiées, soit le non-respect de l'obligation susvisée par la personne concernée.

La même obligation d'information s'impose, dans le même délai et selon les mêmes modalités, à chaque fois que la fraction du capital social ou des droits de vote possédée par un actionnaire devient inférieure à l'un des seuils mentionnés ci-dessus.



Gouvernance d'entreprise et capital

Evolution du capital et performance boursière

D.3.4.9 Structure de contrôle

Worldline n'est pas une société contrôlée et il n'existe pas de dispositions, que ce soit dans les statuts de la Société ou dans sa Charte interne ou encore son Règlement Intérieur, ayant pour effet de supprimer, reporter ou empêcher un changement de contrôle de la Société.

D.3.4.10 Accords susceptibles d'entraîner un changement de contrôle

A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'accord susceptible d'avoir une incidence significative en cas d'offre publique sur le capital social de la Société.

D.3.4.11 Accords conclus par la Société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la Société

Les contrats de financement ci-dessous conclus par Worldline prévoient de manière usuelle qu'en cas de changement de contrôle de Worldline :

- les porteurs d'obligations émises le 13 septembre 2017 peuvent exiger le remboursement ou le rachat de leurs titres à leur valeur nominale augmentée des intérêts courus dans l'hypothèse où la société acquérant le contrôle ne bénéficierait pas d'un niveau de notation de crédit minimum ;
- les porteurs d'obligations et de titres de dettes émis les 18 septembre 2019 et 30 juin 2020 dans le cadre du programme EMTN, peuvent exiger le remboursement ou le rachat de leurs titres à leur valeur nominale augmentée des intérêts ;
- les porteurs d'obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions Worldline nouvelles ou existantes (OCEANes) émises les 30 juillet 2019, 30 juillet 2020 et 4 décembre 2020 peuvent exiger le remboursement de leurs titres à leur valeur nominale ;
- les prêteurs au Credit Revolving Facility peuvent exiger le remboursement anticipé.

Les opérations réalisées en 2022 en vertu du contrat de liquidité ont été les suivantes :

Flux bruts cumulés au 31 décembre 2022	Achats cumulés	Ventes cumulées
Nombre de titres	1 035 981	1 035 981
Prix d'achat/de vente moyen (en euros)	41,28	41,28
Montant total des achats/ventes (en euros)	42 848 485,19	42 793 234,48

Enfin, dans le cadre des relations contractuelles conclues par les sociétés du Groupe relatives aux relations entre actionnaires au sein des joint-ventures conclues avec Deutscher Sparkassenverlag (s'agissant de la joint-venture Worldline Payone Holding GmbH), BNP Paribas (s'agissant de la joint-venture Worldline Merchant Services Italia anciennement Acepta S.p.a.) et Australia and New Zealand Banking Group (s'agissant de la joint-venture Payment Acceptance Australia Pty Ltd), Worldline a conclu une clause d'exclusivité sur les marchés Services aux Commerçants respectivement sur les territoires de l'Allemagne et l'Autriche, de l'Italie et de l'Australie qui pourrait être applicable, le cas échéant, aux activités développées par un groupe qui prendrait le contrôle de Worldline. Par ailleurs, dans l'hypothèse où la société qui prendrait le contrôle de Worldline serait ou détiendrait une institution financière australienne, Australia and New Zealand Banking Group a la possibilité d'exiger la vente des actions de Payment Acceptance Australia Pty Ltd à son profit.

D.3.4.12 Actions de trésorerie et contrat de liquidité

Auto-détention

La Société a procédé par l'intermédiaire d'un prestataire de Services Financiers en 2020 au rachat de 400 actions au prix moyen de 62,92 euros. Ces actions ont été acquises dans le cadre d'une régularisation liée à l'exercice d'options de souscription d'actions d'un salarié. Cette information a fait l'objet d'une diffusion effective et intégrale et a été mise en ligne sur le site internet de la Société.

Contrat de liquidité

Worldline et Rothschild Martin Maurel ont signé un nouveau contrat de liquidité le 28 juin 2019. Ce nouveau contrat est établi suite aux évolutions de la réglementation relative aux contrats de liquidité et est conforme à la décision AMF n° 2018-01 du 2 juillet 2018, applicable à compter du 1^{er} janvier 2019.

La plateforme de négociation sur lesquelles les transactions au titre du contrat de liquidité sont effectuées est Euronext Paris.

Le contrat de liquidité pourra être résilié à tout moment par Worldline, sans préavis, ou par Rothschild Martin Maurel avec un préavis d'un mois.

Description du programme de rachat d'actions approuvé par l'Assemblée Générale du 9 juin 2022

L'Assemblée Générale du 9 juin 2022 a renouvelé l'autorisation accordée à la Société de procéder à des opérations sur ses propres titres pendant une période de dix-huit mois, dans les conditions décrites ci-après.

Sous réserve du Règlement (UE) n° 596/2014 du 16 avril 2014 sur les abus de marché, en lien avec les réglementations de la Commission européenne, et les pratiques de marché permises par l'Autorité des marchés financiers, les finalités de ce programme de rachat d'actions sous les suivantes :

- d'assurer la liquidité et animer le marché de l'action de la Société par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement agissant de manière indépendante dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers ;
- de les attribuer ou de les céder aux mandataires sociaux ou aux salariés de la Société et/ou des sociétés qui lui sont liées ou lui seront liées dans les conditions et selon les modalités prévues ou admises par les dispositions légales et réglementaires applicables notamment dans le cadre (i) de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, (ii) du régime des options d'achat d'actions prévu par les articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce, (iii) d'attribution gratuite d'actions, notamment dans le cadre prévu par les articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce et (iv) de plans d'actionnariat de droit français ou étranger, notamment dans le cadre d'un plan d'épargne d'entreprise ou du Groupe (ou un plan comparable), ainsi que de réaliser toutes opérations de couverture afférentes à ces opérations, dans les conditions prévues par la loi et les autorités de marché et aux époques que le Conseil d'administration ou la personne agissant sur la délégation du Conseil d'administration appréciera ;
- de les remettre lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit, immédiatement ou à terme, par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière à l'attribution d'actions de la Société, ainsi que de réaliser toutes opérations de couverture en relation avec l'émission de telles valeurs mobilières, dans les conditions prévues par les autorités de marché et aux époques que le Conseil d'administration ou la personne agissant sur la délégation du Conseil d'administration appréciera ;
- de les conserver et de les utiliser ultérieurement en paiement ou en échange ou autre dans le cadre d'éventuelles opérations de croissance externe, d'apport, de fusion ou de scission, conformément aux pratiques de marché reconnues par les réglementations en vigueur ; ou

- de les annuler totalement ou partiellement par voie de réduction du capital social autorisée par l'Assemblée Générale des actionnaires notamment en vertu de la 27^e résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 9 juin 2022.

Cette autorisation pourra être utilisée à n'importe quel moment, sauf en cas d'offre publique sur les actions de la Société.

Les acquisitions, cessions, transferts ou échanges d'actions pourront être effectués par tous moyens, selon la réglementation en vigueur, en une ou plusieurs fois, sur un marché réglementé, sur un système multilatéral de négociation, auprès d'un intermédiaire systématique ou de gré à gré, notamment par offre publique ou transactions de blocs d'actions (qui pourront atteindre la totalité du programme), et le cas échéant, par le recours à des instruments financiers dérivés (négociés sur un marché réglementé, sur un système multilatéral de négociation, auprès d'un intermédiaire systématique ou de gré à gré), ou à des bons ou valeurs mobilières donnant droit à des actions de la Société, ou par la mise en place de stratégies optionnelles telles que les achats et ventes d'options d'achat ou de vente, ou par l'émission de valeurs mobilières donnant droit par conversion, échange, remboursement, exercice d'un bon ou de toute autre manière à des actions de la Société détenues par cette dernière, et ce aux époques que le Conseil d'administration ou la personne agissant sur délégation du Conseil d'administration, dans les conditions prévues par la loi, appréciera, le tout dans le respect des dispositions légales et réglementaires applicables.

Le prix maximum d'achat est fixé à 74 euros (hors frais) par action et le nombre d'actions pouvant être acquises est de 10%, des actions composant le capital social de la Société, à quelque moment que ce soit, ce pourcentage s'appliquant à un capital ajusté en fonction des opérations l'affectant postérieurement à l'Assemblée Générale.

Dans le cadre de ce programme, l'achat, la vente ou le transfert d'actions de la Société peuvent être réalisés à tout moment dans le respect des dispositions légales et réglementaires, excepté durant les périodes d'offres publiques d'achats ou d'échanges initiées par la Société ou visant les actions de la Société.

Lors de l'Assemblée Générale appelée à approuver les états financiers clos le 31 décembre 2022, il sera proposé aux actionnaires de mettre un terme à l'autorisation proposée à la 26^e résolution de l'Assemblée Générale du 9 juin 2022 et d'autoriser la mise en œuvre d'un nouveau programme de rachat d'actions, en accord avec les Articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, les Articles L. 241-1 et suivants du règlement général de l'Autorité des marchés financiers, le règlement (EU) n° 596/2014 du 16 avril 2014 sur les abus de marché (MAR) et les règlements de la Commission européenne (règlements délégués).



D.3.5 Performance boursière

D.3.5.1 Informations boursières

Le cours de l'action Worldline a terminé l'année à 36,53 euros, soit une baisse de 25% sur un an. La capitalisation boursière de Worldline a atteint 10 293 millions d'euros fin 2022.

Performance de l'action Worldline par rapport aux indices boursiers (base 100 au 31 décembre 2021).



D.3.5.2 Chiffres clés

	2022	2021	2020	2019	2018
Plus haut (en euros)	52,30	84,84	81,66	65,95	56,25
Plus bas (en euros)	32,54	45,84	39,00	38,92	40,10
Clôture le 31/12 (en euros)	36,53	49,01	79,10	63,15	42,20
Volume moyen journalier traité sur la plateforme Euronext	783 637	693 020	814 842	365 137	92 333
Flottant	83,9%	84,1%	84,33%	55,77%	21,49%
Capitalisation boursière au 31/12 (en millions d'euros)	10 293	13 747	22 080	11 541	7 704
Valeur d'Entreprise (VE) au 31/12 ¹ (en millions d'euros)	12 495	16 872	25 245	12 182	7 670
VE/chiffre d'affaires	2,8 ²	3,9 ²	5,3 ²	5,1	3,5 ²
VE/excédent brut opérationnel	11,2 ²	17,2 ²	22,1 ²	20,2	19,6
PER (Cours de clôture/résultat net par action normalisé)	18,9	31,2	43,6	38,3	37,6

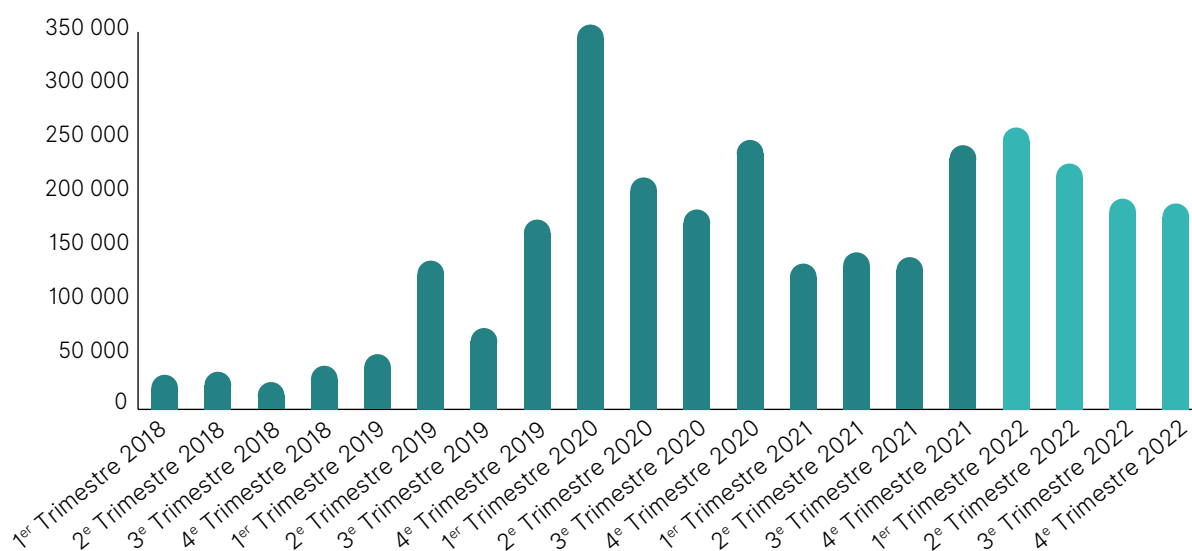
¹ En supposant que (Valeur d'Entreprise) = (Dette nette) + (Capitalisation boursière).

² Pro forma.

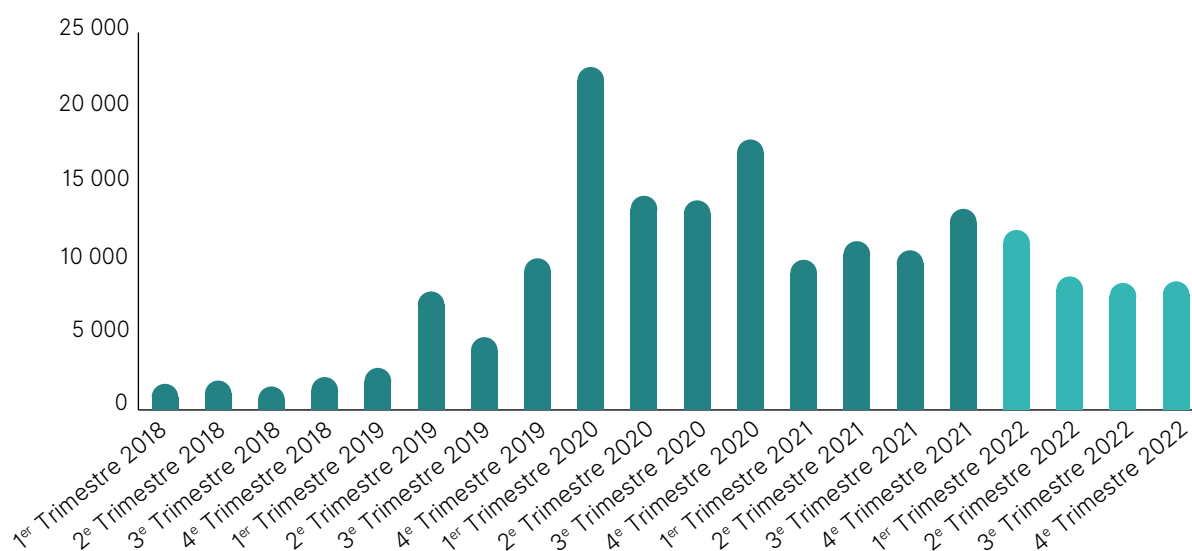
D.3.5.3 Volume de transactions

En 2022, le volume moyen journalier d'actions traitées a atteint 783 milliers sur la plateforme Euronext comparée à 693 milliers en 2021. Concernant les volumes de transactions sur les actions de Worldline SA, la plateforme Euronext représentait 25% des volumes totaux en 2022 contre 29% en 2021.

Volume trimestriel échangé (en milliers d'actions)



Volume trimestriel échangé (en millions d'euros)





Gouvernance d'entreprise et capital

Evolution du capital et performance boursière

D.3.5.4 Principaux événements boursiers de l'année 2022 et post-clôture

Date	Evénements clés
21 février 2022	Worldline est entrée en négociation avec Apollo pour la vente de TSS
22 février 2022	Résultats annuels 2021
27 avril 2022	Résultats T1 2022
9 juin 2022	Assemblée des actionnaires 2022
27 juillet 2022	Résultats S1 2022
25 octobre 2022	Chiffre d'affaires du troisième trimestre 2022
07 novembre 2022	Worldline annonce l'acquisition de la branche Acquisition marchand de la Banque Desio
21 février 2023	Résultats annuels 2022



Informations complémentaires

E.1 Personnes responsables	476	E.4 Organigramme simplifié du Groupe	481
E.1.1 Responsable du Document d'Enregistrement Universel	476	E.5 Filiales et participations	482
E.1.2 Attestation du responsable du Document d'Enregistrement Universel	476	E.5.1 Filiales importantes	482
E.1.3 Responsables du contrôle des comptes	476	E.5.2 Acquisitions récentes ou planifiées de filiales et cessions	484
E.2 Information juridique	477	E.5.3 Participations	484
E.2.1 Forme sociale	477	E.6 Contacts	485
E.2.2 Objet social, raison d'être et autres renseignements	477	E.6.1 Siège social	485
E.2.3 Principales stipulations statutaires	478	E.6.2 Global Organization	485
E.3 Assemblée Générale annuelle des actionnaires 2023	480	E.6.3 Fonctions Groupe	485
		E.6.4 Relations Investisseurs	485
		E.7 Calendrier financier	486



Informations complémentaires

Personnes responsables

E.1 Personnes responsables

E.1.1 Responsable du Document d'Enregistrement Universel

Gilles Grapinet, Directeur Général

E.1.2 Attestation du responsable du Document d'Enregistrement Universel

J'atteste que les informations contenues dans le présent Document d'Enregistrement Universel sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste que, à ma connaissance, les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et

du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation et qu'il décrit les principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Puteaux, le 27 avril 2023

Gilles Grapinet

Directeur Général

E.1.3 Responsables du contrôle des comptes

Deloitte & Associés

- Représenté par Véronique Laurent.
- Nommé le 30 juin 1997 puis renouvelé le 29 mars 2004, le 28 mai 2010, le 26 mai 2016 et le 9 juin 2022 pour une durée de 6 exercices.
- Date d'expiration du mandat : à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

Deloitte & Associés est membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes de Versailles.

Grant Thornton

- Représenté par Virginie Palethorpe.
- Nommé le 30 avril 2014 puis renouvelé le 9 juin 2020 pour une durée de 6 exercices.
- Date d'expiration du mandat : à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Grant Thornton est membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes de Versailles.

E.2 Information juridique

E.2.1 Forme sociale

Worldline est une société anonyme à Conseil d'administration de droit français régie par ses statuts et soumise au droit français et en particulier aux dispositions du Livre II du Code de commerce.

E.2.2 Objet social, raison d'être et autres renseignements

E.2.2.1 Objet social (article 2 des statuts)

La Société a pour objet en France et en tous autres pays :

- la recherche, l'étude, la mise au point et la réalisation de tous matériels, logiciels, systèmes ou dispositifs faisant appel à des techniques nouvelles ou aux nouvelles technologies de l'information (ainsi que la fourniture de services y afférents), notamment dans le secteur des services de paiements, des services transactionnels, des services numériques et des télécommunications ;
- l'exercice du métier de la relation clientèle pour les opérateurs et prestataires de services de télécommunication par l'intermédiaire notamment de la création et de la gestion de centres d'appels téléphoniques ;
- la gestion des contrats d'abonnement aux réseaux et services de télécommunications, y compris l'information des abonnés et le traitement de leurs réclamations, ainsi que les offres de services dans ce domaine ;
- le service aux entreprises, notamment les études marketing, le marketing direct, les traitements de données, la formation ainsi que la fourniture de services et de solutions aux établissements financiers ;
- le conseil, l'assistance, l'exploitation par tous moyens de tous documents bancaires et financiers, notamment le traitement, la saisie, le post-marquage, l'encodage, le microfilmage, l'archivage et toute manipulation existante ou à créer de chèques ou tous autres instruments bancaires ou financiers ;
- la conception de logiciels pour ses propres besoins ou pour les besoins des tiers ;
- l'exploitation et la commercialisation de licences, brevets, secrets de fabriques, formules et tout droit de propriété intellectuelle similaire ;
- le support technique et l'entretien de tous les dispositifs et de toutes les installations réalisés ou commercialisés dans le cadre de son objet social ;
- la représentation de toutes sociétés, françaises ou étrangères, dont les services, matériels, logiciels, systèmes ou dispositifs se rattachent directement ou indirectement aux objets ci-dessus définis ;
- la prise d'intérêts ou de participations dans toutes entreprises françaises ou étrangères ayant un objet similaire à celui de la Société ou de nature à développer ses propres affaires ;

- le tout directement ou indirectement pour son compte ou pour le compte de tiers, soit seule ou avec des tiers, ou par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport de commandite, de fusion, d'alliance, de sociétés en participation ou de prise de dation en location ou en gérance de tous biens ou droits, ou autrement ;
- et généralement toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes, de nature à favoriser son développement ou son extension.

E.2.2.2 Raison D'être

La raison d'être de la Société est telle que suit :

« Nous concevons et exploitons des services de paiement et de transactions numériques pour contribuer à une croissance économique durable, renforcer la confiance et la sécurité dans nos sociétés.

Nous les rendons respectueux de l'environnement, accessibles au plus grand nombre, tout en accompagnant les transformations sociétales. »

E.2.2.3 Autres Renseignements

Dénomination sociale : « Worldline ».

Nationalité : française.

Siège social : Tour Voltaire – 1, place des Degrés CS81162 - 92059 Paris La Défense Cedex - France.

Lieu et numéro d'immatriculation, informations sur le négoce des actions : Nanterre sous le numéro 378 901 946.

Activité principale exercée (code APE) : 6311Z.

Numéro LEI : 549300CJMQNCA0U4TS33.

Date de constitution et terme : 31 juillet 1990 pour une durée de 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

Exercice social (article 36 des statuts) : du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année.



Informations complémentaires

Information juridique

E.2.3 Principales stipulations statutaires

Les statuts de la Société ont été élaborés conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables aux sociétés anonymes à Conseil d'administration de droit français. Les principales stipulations des statuts de la Société sont résumées ci-dessous.

Les statuts sont disponibles en intégralité sur le [site internet](#) de Worldline.

E.2.3.1 Gouvernance, conventions réglementées

Membres du Conseil d'administration (articles 13, 14, 15 et 16 des statuts)

La Société est administrée par un Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration est composé de trois membres au moins et de dix-huit membres au plus.

Les membres sont nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire.

Le Conseil d'administration est renouvelé chaque année par roulement, de façon telle que ce roulement porte sur le tiers des membres du Conseil d'administration.

La durée des fonctions des administrateurs est habituellement de trois ans.

La durée des fonctions de(s) administrateur(s) représentant les salariés est de trois ans, renouvelable une fois.

Le nombre des membres du Conseil d'administration ayant dépassé l'âge de 70 ans, ne peut être supérieur au tiers des membres en fonction.

Président (articles 19 et 21 des statuts)

Le Conseil d'administration élit parmi ses membres personnes physiques un Président.

L'âge limite pour l'exercice des fonctions de Président du Conseil d'administration est fixé à 79 ans¹.

Le Président organise et dirige les travaux du Conseil d'administration, dont il rend compte à l'Assemblée Générale.

Le Président veille au bon fonctionnement des organes de Direction de la Société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

En cas d'égalité des voix, la voix du Président est prépondérante.

Directeur Général (article 23 des statuts)

Le Conseil d'administration, peut demander au Président d'assurer la Direction Générale de la Société ou nommer une autre personne physique pour diriger la Société.

Cette personne porterait le titre de Directeur Général.

Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société.

Le Directeur Général exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social de la Société et sous réserve de ceux que la loi et les statuts attribuent expressément aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration.

Le Directeur Général représente la Société dans ses rapports avec les tiers.

Directeurs Généraux Délégués (article 24 des statuts)

Sur proposition du Directeur Général, le Conseil d'administration peut nommer jusqu'à trois personnes physiques chargées d'assister le Directeur Général.

Ces personnes portent le titre de Directeur Général Délégué.

Le Conseil d'administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs accordés aux Directeurs Généraux Délégués.

A l'égard des tiers, le ou les Directeurs Généraux Délégués disposent des mêmes pouvoirs que le Directeur Général.

Censeurs (article 26 des statuts)

L'Assemblée Générale (ou le Conseil d'administration sous réserve de l'approbation de la prochaine Assemblée Générale) peut désigner un ou deux censeurs (personnes morales ou physiques).

La durée des fonctions est d'un an et expire à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue l'année au cours de laquelle expire le mandat du ou des censeurs.

Le censeur est rééligible deux fois.

Les censeurs doivent être convoqués à toutes les réunions du Conseil d'administration auxquels ils assistent en qualité d'observateurs. Ils peuvent être consultés par le Conseil d'administration qui peut décider de leur confier des missions spécifiques.

Ils peuvent être membres des comités du Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration peut décider d'attribuer aux censeurs une part du montant global de la rémunération annuelle des administrateurs qui lui est allouée par l'Assemblée Générale, et autoriser le remboursement des dépenses engagées par les censeurs dans l'intérêt de la Société.

Convocations et délibérations du Conseil d'administration (article 18 des statuts)

Le Conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, et au minimum tous les trois mois.

Le Président convoque les réunions du Conseil d'administration.

Lorsque le Conseil d'administration ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, le tiers au moins des membres du Conseil d'administration peut demander au Président de convoquer celui-ci sur un ordre du jour déterminé.

Le Directeur Général peut également demander au Président de convoquer le Conseil d'administration sur un ordre du jour déterminé.

Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés.

En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

¹ Une extension de cette limite à 81 ans sera proposée à l'Assemblée Générale des Actionnaires de 2023 (voir section D.1.2.1).

Pouvoirs du Conseil d'administration (article 17 des statuts)

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société.

Le Conseil d'administration veille à la mise en œuvre des dites orientations en prenant en considération les enjeux sociaux et environnementaux de son activité.

Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux Assemblées Générales et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Le Conseil d'administration fixe la limitation des pouvoirs du Directeur Général et du ou des Directeurs Généraux Délégués. Il le fait en visant les opérations pour lesquelles l'autorisation du Conseil est requise.

Conventions réglementées (article 25 des statuts)

Les conventions réglementées font l'objet de la procédure prévue aux articles L. 225-38 à L. 225-43 du Code de commerce français. Ceci couvre toute convention conclue, directement ou par personne interposée, par la Société et une des personnes suivantes :

- le Directeur Général ;
- l'un des Directeurs Généraux Délégués ;
- l'un des administrateurs ;
- l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10% ; ou
- s'il s'agit d'une société actionnaire, la Société la contrôlant au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce français.

Rémunération des administrateurs (article 20 des statuts)

Les membres du Conseil d'administration peuvent recevoir une rémunération pour l'exercice de leurs fonctions.

Le montant global de cette rémunération est déterminé par l'Assemblée Générale et réparti librement par le Conseil d'administration parmi ses membres.

Le Conseil d'administration peut notamment allouer une rémunération supérieure aux administrateurs membres des comités ou ayant des missions ou mandats spécifiques.

E.2.3.2 Convocation et participation aux Assemblées Générales (articles 30, 34, 35 et 28 des statuts)

Tout actionnaire a le droit d'assister aux Assemblées Générales et de participer aux délibérations, personnellement ou par mandataire.

Tout actionnaire peut se faire représenter par :

- son conjoint,
- un autre actionnaire, ou

- par le partenaire avec lequel il a conclu un pacte civil de solidarité.

Tout actionnaire peut en outre demander à toute autre personne physique ou morale de son choix de le représenter. Le mandataire doit justifier de son mandat.

Le droit de tout actionnaire de participer aux Assemblées Générales est subordonné à l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte dans les conditions et délais légaux.

Les propriétaires de titres au porteur ne peuvent participer à l'Assemblée Générale que si l'intermédiaire habilité teneur de leurs comptes leur délivre une attestation constatant la propriété de leurs titres¹.

Les actionnaires, sur décision du Conseil d'administration de la Société, peuvent participer aux Assemblées Générales par visioconférence ou par d'autres moyens de télécommunication, y compris Internet, notamment au moyen d'un formulaire électronique de vote proposé sur le site Internet de la Société.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-105 du Code de commerce, un ou plusieurs actionnaires répondant aux conditions fixées par les dispositions de l'article L. 225-120 du Code de commerce (et rappelées dans l'avis de convocation) peuvent requérir l'inscription à l'ordre du jour de projets de résolution ou de points non liés à un projet de résolution.

E.2.3.3 Droits des actionnaires

Les informations relatives aux droits des actionnaires, en particulier, les droits de vote et les droits préférentiels de souscription attachés aux actions sont détaillées à la section D.3.4.8 du présent Document d'Enregistrement Universel.

E.2.3.4 Comptes sociaux (articles 37, 38 et 39 des statuts)

Réserve légale

Sur le bénéfice de l'exercice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il est prélevé 5% pour constituer le fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve atteint le dixième du capital social mais reprend si, pour une cause quelconque, la réserve légale devient inférieure à ce dixième.

Distribution de dividendes

Les modalités de mise en paiement des dividendes sont votées par l'Assemblée Générale conformément aux dispositions des articles L. 232-12 à L. 232-18 du Code de commerce. L'Assemblée Générale peut accorder aux actionnaires, pour tout ou partie du dividende mis en distribution, une option entre le paiement en numéraire et le paiement en actions nouvelles de la Société dans les conditions fixées par la loi.

L'Assemblée Générale peut également, sur proposition du Conseil d'administration, décider pour toute distribution de bénéfice ou de réserves, la remise de biens en nature y compris des titres négociables. Sous certaines conditions, les actionnaires pourront choisir entre un paiement du dividende en espèces et la remise de titres.

¹ Attestation de participation.



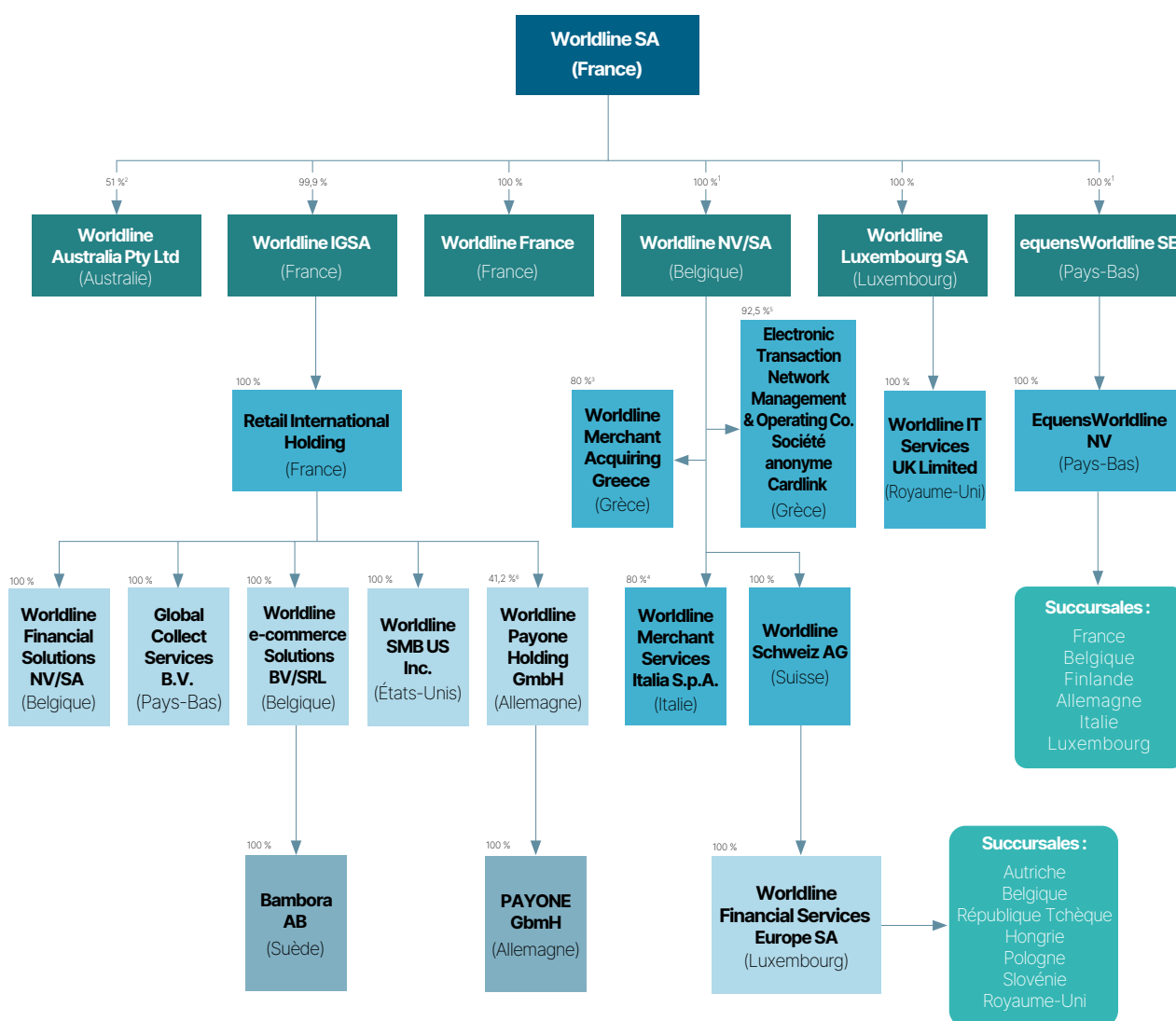
E.3 Assemblée Générale annuelle des actionnaires 2023

Les résolutions soumises au vote de la prochaine Assemblée Générale des actionnaires seront publiées dans l'avis de réunion à paraître au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires et dans l'avis de convocation à l'Assemblée Générale des actionnaires 2023. Ces avis seront disponibles sur le [site internet](#) de la Société en application des dispositions légales et réglementaires applicables.

Worldline entretient un dialogue régulier avec les investisseurs, notamment dans le cadre de la préparation de l'Assemblée Générale de 2023 et du suivi des votes des résolutions. Des discussions sont organisées notamment avec les principaux actionnaires afin de recevoir leur avis sur les résolutions présentées à l'Assemblée Générale de 2023.

E.4 Organigramme simplifié du Groupe

L'organigramme ci-après présente l'organisation juridique simplifiée du Groupe au 31 décembre 2022. En l'absence d'indication spécifique, le pourcentage de détention est égal au pourcentage de droits de vote. Pour plus de détails sur les principales filiales et participations, se référer à la section suivante.



1 Directement et indirectement

2 Les 49 % restants sont détenus par New Zealand Banking Group Limited

3 Les 20 % restants sont détenus par Eurobank

4 Les 20 % restants sont détenus par BNL S.p.A.

5 Les 7,5 % restants sont détenus par Alledge Holdings Ltd.

6 Inclus dans les 60% environ détenus indirectement par Worldline SA.



E.5 Filiales et participations

E.5.1 Filiales importantes

Les principales filiales directes ou indirectes de la Société sont décrites ci-après¹. Aucune des filiales de la Société n'est cotée.

Worldline France SAS est une société par actions simplifiée de droit français au capital de 58 061 383,17 euros, ayant son siège social sis 1, Place des Degrés - Tour Voltaire - 92800 Puteaux, France et immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 509 750 105. La Société détient 100% du capital de Worldline France SAS. Depuis le 1er juillet 2021, Worldline France exerce des activités opérationnelles et commerciales ainsi que les fonctions supports associées précédemment exercées par Worldline SA et apportées à Worldline France.

PAYONE GmbH est une société à responsabilité limitée de droit allemand au capital de 33 160 euros, dont le siège social est situé à Lyoner Strasse 9, 60528, Frankfurt am Main, Allemagne et immatriculée au Registre du commerce auprès du tribunal d'instance sous le numéro HRB 116860. La Société détient indirectement 60% du capital de PAYONE GmbH. PAYONE GmbH a une activité d'acquisition (Girocard, schémas de cartes internationales et APM) et de prestataire de services de paiement (PSP), agissant sous licence d'établissement de paiement (directive européenne sur les services de paiement 2 (PSD2)) et conformément à la loi allemande correspondante pour la supervision des services de paiement, régulée et supervisée par la Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht (Autorité Fédérale de Surveillance Financière) ainsi que par la Financial Conduct Authority au Royaume-Uni pour ses activités principales au Royaume-Uni sous le "Régime de Permission Temporaire".

Worldline Schweiz AG (anciennement dénommée SIX Payment Services AG) est une société anonyme (Aktiengesellschaft) de droit suisse au capital de 8 659 000 francs suisses, ayant son siège social sis Hardturmstrasse 201, CH-8005 Zurich, Suisse, et immatriculée au registre du commerce du Canton de Zurich sous le numéro CHE-105.855.222. La Société détient indirectement 100% du capital de Worldline Schweiz AG. L'activité principale de Worldline Schweiz AG consiste en la fourniture de services de paiement.

Global Collect Services BV est une société de droit néerlandais au capital de 2 000 000 euros, dont le siège social est situé Neptunusstraat 41-63, 2132JA Hoofddorp, Pays-Bas et immatriculée au registre du commerce des Pays-Bas sous le numéro 34140462. La Société détient indirectement 100% du capital de Global Collect Services BV. L'activité principale de Global Collect Services BV consiste en la mise à disposition de services intégrés de paiement sur internet.

Worldline NV/SA est une société anonyme de droit belge au capital de 206 249 150,58 euros dont le siège social est situé à Chaussée de Haecht 1442, 1130 Bruxelles, Belgique et immatriculée au Registre du commerce belge sous le numéro BE 0418 547 872. La Société détient directement et indirectement 100% du capital et des droits de vote de Worldline NV/SA (99,99% du capital et des droits de vote sont détenus

directement par la Société, le reste est détenu par Worldline Participation 1 SA (filiale à 100% de la Société). L'activité principale de Worldline NV/SA consiste en la conception, la réalisation et l'exploitation des activités opérationnelles, principalement des activités informatiques portant sur les systèmes de paiement, la gestion de systèmes de paiement et le développement et la commercialisation de solutions pour le commerce électronique, le contrôle d'accès physique et logistique, les paiements électroniques et les programmes de fidélisation.

Worldline Financial Services (Europe) SA (anciennement dénommée SIX Payment Services (Europe) SA) est une société anonyme de droit luxembourgeois au capital de 1 820 002 euros, ayant son siège social au 33 rue du Puits Romain, L 8070, Bretagne, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 144087. La Société détient indirectement 100% du capital de Worldline Financial Services (Europe) SA. L'activité principale de Worldline Financial Services (Europe) SA est la promotion du développement dans le secteur des services de paiement tels que, entre autres, le traitement des cartes, l'émission de cartes, l'acquisition de cartes, les ventes et services aux points de vente et les services gérés, le développement de programmes internationaux de systèmes de cartes tels que, mais non limités à Mastercard ou Visa au Grand-Duché de Luxembourg et dans l'Union européenne.

Worldline IT Services UK Limited est une société à responsabilité limitée de droit anglais au capital de 43 000 100 livres sterling dont le siège social est situé à Mid City Place, 71 High Holborn, WC1V 6EA Londres, Royaume-Uni et immatriculée au Registre des sociétés d'Angleterre et du Pays de Galles (Registrar of Companies of England and Wales) sous le numéro 08514184. La Société détient indirectement 100% du capital et des droits de vote de Worldline IT Services UK Limited. L'activité principale de Worldline IT Services UK Limited consiste en la conception, la mise en œuvre et l'exploitation de systèmes de paiement, notamment dans le secteur des transports, et les schémas non-cartes.

equensWorldline SE est une société européenne de droit néerlandais au capital de 366 274 330 euros dont le siège social est situé à Eendrachtlaan 315, 3 526 LB Utrecht, Pays-Bas, et immatriculée au Registre du commerce néerlandais sous le numéro 30220519. La Société détient directement et indirectement 100% du capital d'equensWorldline SE. L'activité principale d'equensWorldline englobe les systèmes de paiement traditionnels et les solutions innovantes de paiement e-commerce et mobiles.

equensWorldline NV est une société anonyme de droit néerlandais au capital de 45 000 euros dont le siège social est situé à Eendrachtlaan 315, 3 526 LB Utrecht, Pays-Bas, et immatriculée au Registre du commerce néerlandais sous le numéro 78527767. La Société détient 100% du capital d'equensWorldline NV. L'activité principale d'equensWorldline NV englobe les systèmes de paiement traditionnels et les solutions innovantes de paiement e-commerce et mobiles.

¹ La liste des principales entités faisant partie du périmètre de consolidation du groupe au 31 décembre 2022 est détaillée en la note 16 des comptes consolidés.

Worldline SMB US Inc. est une société de droit du Delaware, Etats-Unis avec un capital d'un dollar, ayant son siège social c/o Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, New Castle County, Wilmington, DE 19801, Etats-Unis et enregistrée dans le State of Delaware Corporate ID sous le Numéro de Dossier 4359025. La Société détient indirectement 100% du capital de Worldline SMB US Inc. L'activité principale de Worldline SMB US Inc consiste en la fourniture de services de passerelle à des clients de détail et la revente, à ces mêmes clients, de terminaux de paiement électronique, d'appareils de paiement mobile et de services connexes obtenus auprès d'Ingenico Inc.

Worldline IGSA (anciennement dénommée Ingenico Group SA) est une société anonyme de droit français au capital de 63 112 323 euros, ayant son siège social sis 1, Place des Degrés - Tour Voltaire - 92800 Puteaux, France et immatriculée auprès du Registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 317 218 758. La Société détient 99,9% du capital de Worldline IGSA. Worldline IGSA a pour activité principale la détention de participations.

Bambora AB est une société de droit suédois au capital de 1 000 000 couronnes suédoises, ayant son siège social situé P.O. Box 17026, 104 62 Stockholm, Suède et immatriculée auprès du Registre du commerce et des sociétés suédois sous le numéro 556233-9423. La Société détient indirectement 100% du capital de Bambora AB. L'activité principale de Bambora AB consiste en la prestation de services de paiement, notamment dans les pays nordiques.

Worldline Australia Pty Ltd (anciennement dénommée Payment Acceptance Australia Pty Ltd) est une société de droit australien (constituée sous le Corporation Act 2001 (Cth)) au capital social de 134 505 718 93 dollars australiens, dont le siège social est situé à Collins Square, Tower 4, Level 15, 727 Collins Street, Docklands VIC 3008 et qui est enregistrée au Registre du commerce et des sociétés d'Australie sous le numéro ACN 645 073 034. La société détient indirectement 51% de Worldline Australia Pty Ltd et les 49% restants sont détenus par New Zealand Banking Group Limited ACN. L'activité principale de Worldline Australia Pty Ltd consiste à fournir des facilités marchandes aux commerçants.

Worldline Merchant Services Italia S.p.A. (anciennement dénommée Acepta Italia) est une société de droit italien au capital de 6 773 000 00 euros dont le siège social est situé au Via degli Aldobrandeschi, 300-00163 Roma et enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Rome sous le numéro 5963231005. La société détient indirectement 80% du capital social et les 20% restants sont détenus par la BNL (une filiale de la BNP). L'activité principale de Worldline Merchant Services Italia consiste à fournir, promouvoir et commercialiser des services de paiement par l'acquisition d'instruments de

paiement fournis en organisant, gérant et participant à des systèmes de paiement nationaux et internationaux basés sur l'utilisation de cartes de crédit et/ou de débit et/ou de paiement ainsi que d'autres instruments de paiement équivalents.

Worldline Merchant Acquiring Greece (anciennement dénommée Cardlink Payment Institution Single Member Société Anonyme) est une société de droit grec au capital social de 314 580 000 euros dont le siège social est situé 41-45 Marinou Antypa Street, Municipalité d'Héraklion, Attique, Grèce, 14121 et enregistrée au Registre général du commerce sous le numéro 132017001000. La société détient indirectement 80% du capital social et les 20% restants sont détenus par Eurobank. L'activité principale de Worldline Merchant Acquiring Greece consiste en la fourniture d'un service de paiement.

ELECTRONIC TRANSACTION NETWORK MANAGEMENT & OPERATING CO. SOCIETE ANONYME CARDLINK (anciennement dénommée Cardlink S.A.) est une société de droit grec au capital social de 6 840 000 00 euros dont le siège social est situé au 41-45 Marinou Antypa Street, Municipality of Heraklion, Attica, Greece, 14121 et enregistrée au registre du commerce sous le numéro 005934901000. La société détient indirectement 92,5% du capital social et les 7,5% restants sont détenus par Aldedge Holdings Ltd. L'activité principale d'Electronic Transaction Network Management & Operating Co. Societe Anonyme Cardlink consiste en la fourniture d'un service de réseau.

Worldline Financial Solutions NV/SA Belgium (anciennement dénommée Ingenico Financial Solutions NV/SA) est une société de droit belge au capital de 4 781 168,36 euros, dont le siège social est situé à Corporate Village, Bayreuth Building, Da Vincilaan 3, 1930 Zaventem et qui est inscrite au registre du commerce belge sous le numéro 0886476763. La société détient indirectement 100% du capital social. L'activité principale de Worldline Financial Solutions NV consiste en la fourniture de conseils en investissement, la gestion de patrimoine financier, le cautionnement et la garantie pour le compte de tiers ainsi qu'une activité de courtage et d'agent de crédit, la création et l'exploitation de systèmes électroniques de circulation monétaire, la création et le commerce de cryptomonnaies tels que le Bitcoin, l'Ethereum et l'Altcoin, la sécurisation des transactions en Bitcoins et la gestion de patrimoine mobilier.

Retail International Holding est une société par actions simplifiée de droit français au capital de 646 247 880 euros, ayant son siège social sis 1, Place des Degrés - Tour Voltaire - 92800 Puteaux, France et immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 852 926 484. La Société détient 100% du capital de Retail International Holding. L'activité principale de Retail International Holding est la détention de participation dans d'autres filiales du groupe.



Informations complémentaires

Filiales et participations

E.5.2 Acquisitions récentes ou planifiées de filiales et cessions

Au cours de l'année 2022 et depuis le 1^{er} janvier 2023 jusqu'à la date de publication du Document d'Enregistrement Universel, Worldline a annoncé la réalisation de plusieurs opérations dans le cadre de sa stratégie de consolidation, notamment :

- 4 janvier 2022 : Worldline a annoncé avoir finalisé l'acquisition de 80% de Worldline Merchant Services Italia (anciennement dénommée Axepta Italia), un acquéreur bancaire important en Italie ;
- 1^{er} avril 2022 : Worldline a annoncé avoir finalisé l'acquisition d'une participation de contrôle des activités de services aux marchands d'ANZ et la création d'une coentreprise contrôlée à 51% par Worldline pour gérer et développer les services aux marchands en Australie avec la banque ANZ, l'une des plus grandes banques d'Asie-Pacifique et le troisième acquéreur en Australie, avec environ 20% de parts de marché sur les volumes de transactions opérés en Australie ;
- 30 juin 2022 : Worldline a annoncé avoir finalisé l'acquisition des activités d'acquisition commerçant d'Eurobank ;
- 3 octobre 2022 : Worldline a annoncé avoir finalisé la cession de sa ligne d'activité Terminaux, Solutions & Services (« TSS ») aux fonds d'investissement gérés par Apollo (les « fonds d'Apollo »). Worldline a procédé à la cession et l'apport d'environ 85% des actions Ingenico aux fonds d'Apollo, la cession des 15% restants ayant eu lieu le 1^{er} janvier 2023. Dorénavant, l'entreprise autonome opère exclusivement sous le nom Ingenico ;
- 26 octobre 2022 : Worldline a annoncé avoir finalisé l'acquisition de 55% du capital de SoftPOS.eu, une fintech basée à Varsovie qui transforme les appareils mobiles sous Android en terminaux de paiement sécurisés. Fondé sur le savoir-faire de SoftPOS.eu, Worldline lance un nouveau produit à l'international : Worldline Tap on Mobile ;
- 12 janvier 2023 : Worldline a annoncé avoir finalisé l'acquisition d'une participation de 40% dans Online Payment Platform B.V., tel qu'annoncé le 29 septembre 2022 ;
- 21 février 2023 : Worldline a annoncé avoir finalisé au quatrième trimestre 2022 de la cession de ses activités Mobilités et Services Web Transactionnels en Argentine et au Chili à Bizland, une société du groupe Lapachos Holding (groupe argentin). Cette cession permettra à Worldline de se concentrer sur son cœur d'activité car ces activités cédées de services numériques dans le transport, la santé et le secteur public étaient éloignées des services de paiement, de taille insuffisante et sans synergies avec le Groupe ;
- 28 mars 2023 : Worldline annonce avoir finalisé l'acquisition des activités d'acquisition de commerçants de Banco Desio et la mise en place d'un partenariat commercial visant à tirer parti du réseau bancaire de Banco Desio afin de distribuer les produits et services de paiement de Worldline aux commerçants clients de la banque en Italie.
- 19 avril 2023 : Crédit Agricole et Worldline entrent en négociations exclusives pour créer un acteur majeur des services pour les commerçants en France.

Pour plus d'information, se référer aux communiqués de presse disponibles sur le [site internet de la Société](#).

E.5.3 Participations

Depuis 2018, Worldline détient une participation minoritaire de 20% dans le portefeuille mobile suisse TWINT.

En 2020, Worldline a rejoint l'Initiative Européenne de Paiements (EPI) en tant que tiers acquéreur. L'adhésion des acquéreurs tiers contribuera grandement à l'expansion du réseau d'acceptation d'EPI du côté des commerçants en Europe et permettra à EPI de construire son propre écosystème de paiement sur le continent. L'Initiative Européenne de Paiements vise à créer une solution de paiement paneuropéenne unifiée.

En 2017, Worldline a pris une participation minoritaire dans le capital de la fintech africaine InTouch. En juin 2019, InTouch a augmenté son capital social, comme prévu par les accords initiaux de 2017. En juin 2021, InTouch a procédé à une nouvelle augmentation de capital et à laquelle Worldline et Total, entre autres, ont décidé de souscrire. A la date de publication du présent document, Worldline et Total détiennent respectivement 31,8% et 26,43% du capital social et des droits de vote d'InTouch.

E.6 Contacts

E.6.1 Siège social

Tour Voltaire
1, Place des Degrés
92800 Puteaux – France
+33 1 34 34 95 95

E.6.2 Global Organization

Services Commerçants

Niklaus Santschi

Services Financiers

Alessandro Baroni

Mobilité & Services Web Transactionnels

Caroline Jéséquel

E.6.3 Fonctions Groupe

Directeur Général

Gilles Grapinet

Directeur Général Délégué

Marc-Henri Desportes

Direction financière

Grégory Lambertie

Secrétariat Général, Direction juridique et de la gestion des contrats du Groupe

Charles-Henri de Taffin

Performance opérationnelle

Lisa Coleman

Qualité, Risques & Sécurité

Eglantine Delmas

Technologie & Opérations

Christophe Duquenne

Ressources Humaines

& Accélération de la numérisation du Groupe

Philippe Mareine

Communication, Marketing & Ventes

Pascal Mauzé

Fusions, acquisitions, et développement

Pierre-Emmanuel Degermann

Responsabilité Sociétale de l'Entreprise et Immobilier

Sébastien Mandron

Stratégie, affaires publiques et réglementaires

Wolf Kunisch

E.6.4 Relations Investisseurs

Les investisseurs institutionnels, les analystes financiers et les actionnaires individuels peuvent obtenir des renseignements auprès de :

Directeur des Relations Investisseurs

Laurent Marie

Tel : +33 (0)7 84 50 18 90

Mail : laurent.marie@worldline.com

Directeur Adjoint des Relations Investisseurs

Benoit d'Amécourt

Tel : +33 (0)6 75 51 41 47

Mail : benoit.damecourt@worldline.com

De plus amples informations concernant la Société, telles que l'information financière, l'information réglementée AMF, la gouvernance d'entreprise, la responsabilité d'entreprise et le développement durable, sont disponibles sur le site Web de Worldline worldline.com.

Les demandes d'information peuvent être envoyées par courrier électronique à investor-relations@worldline.com.



Informations complémentaires

Calendrier financier

E.7 Calendrier financier

- 26 avril 2023 : Chiffre d'affaires du premier trimestre 2023
- 8 juin 2023 : Assemblée Générale annuelle des actionnaires
- 26 juillet 2023 : Résultats du premier semestre 2023
- 25 octobre 2023 : Chiffre d'affaires du troisième trimestre 2023



Annexes

F.1	Glossaire	488	F.2	Tables de concordances	493
F.1.1	Termes et indicateurs clés de performance : Finance	488	F.2.1	Table de concordance du Document d'Enregistrement Universel	493
F.1.2	Termes et indicateurs clés de performance : Activité	489	F.2.2	Table de concordance du rapport financier annuel	498
F.1.3	Termes relatifs au marché boursier	489	F.2.3	Table de concordance avec le rapport de gestion	499
F.1.4	Termes relatifs à l'activité	490	F.2.4	Table de concordance avec l'article L. 225-102-1 concernant la déclaration de performance extra-financière	500
			F.2.5	Table de concordance avec le rapport sur le gouvernement d'entreprise	504



F.1 Glossaire

F.1.1 Termes et indicateurs clés de performance : Finance

Actifs et passifs courants et non courants : une distinction est faite au bilan entre éléments d'actif et de passif courants et non courants. Les actifs et passifs courants sont ceux que le Groupe s'attend à réaliser, consommer ou régler durant le cycle d'exploitation normal, lequel peut s'étendre au-delà des 12 mois suivant la clôture de l'exercice. Tous les autres actifs et passifs sont non courants.

Les actifs et passifs courants, à l'exclusion de la part à court terme des emprunts, des créances financières et des provisions, constituent le besoin en fonds de roulement du Groupe.

CAGR/TCAM : le taux de croissance annuel composé reflète le taux de croissance annuel moyen sur une période déterminée de plus d'un an. Il se calcule en divisant la valeur à la fin de la période par sa valeur au début de cette période, à la puissance un sur la longueur de la période et en soustrayant un au résultat obtenu. Par exemple :

CAGR du chiffre d'affaires Worldline 2018-2021 = (chiffre d'affaires 2021 estimé/chiffre d'affaires 2018) $(1/3)-1$.

Délai de recouvrement client : le délai de recouvrement moyen représente la somme des créances clients (y compris les travaux en cours) exprimée en jours de chiffre d'affaires (sur la base du « dernier entré, premier sorti »). Le nombre de jours se base sur le calendrier civil.

Endettement net : l'endettement net est constitué du total des emprunts (obligations, contrats de location-financement, prêts bancaires à court et long termes, titrisation et autres passifs financiers), des actifs financiers à court terme et des passifs porteurs d'intérêt à échéance de moins d'un an, moins la trésorerie nette (disponibilités et dépôts bancaires à vue et SICAV monétaires).

Marge opérationnelle : la marge opérationnelle inclut le résultat opérationnel avant plus ou moins-values de cession d'actifs, coûts de réorganisation et de rationalisation, l'amortissement des plans de rémunérations en actions, pertes de valeur sur actifs à long terme, charge nette aux provisions pour litiges significatifs et reprise de provisions de bilan d'ouverture qui ne sont plus nécessaires.

Marge opérationnelle avant amortissement et dépréciation (EBITDA ou EBO) : terme anglo-saxon fréquemment utilisé en français (*Earnings Before Interests, Tax, Depreciation and Amortization*) correspond au résultat avant charge d'intérêts, impôts, dotation nette aux provisions et dotation aux amortissements). Pour Worldline, l'EBITDA (ou OMDA) se base sur la marge opérationnelle minorée des éléments sans impact

sur les flux de trésorerie et se nomme EBO (Excédent Brut Opérationnel) et correspond à la marge opérationnelle avant dotation aux amortissements et dotation nette aux provisions.

EBO (Excédent Brut Opérationnel) il se calcule comme suit :

Marge opérationnelle :

- Moins dotation aux amortissements des immobilisations (tel que présenté en « Résultats financiers ») ;
- Moins dotation nette aux provisions (composée de la dotation nette aux provisions pour actif courant et de la dotation nette aux provisions d'exploitation, telles que présentées en « Résultats financiers ») ;
- Moins dotation nette aux provisions pour retraite (telle que présentée en « Résultats financiers »).

Ratio d'endettement net sur capitaux propres : le ratio d'endettement net sur capitaux propres représente la part, exprimée en pourcentage, de l'endettement net sur le total des capitaux propres (part du Groupe et intérêts minoritaires).

Ratio de couverture d'intérêt : le ratio de couverture d'intérêt représente un multiple de la marge opérationnelle divisé par le coût net de l'endettement financier.

Ratio de levier financier : le ratio de levier financier représente l'endettement net divisé par la marge opérationnelle avant amortissement et dépréciation, ou EBO.

Résultat opérationnel : le résultat opérationnel comprend le résultat net avant charge d'impôt courant et impôt différé, résultat financier, quote-part du résultat net des entreprises associées et résultat des activités abandonnées.

Résultat net normalisé : résultat net (part du Groupe) avant éléments inhabituels et peu fréquents, net d'impôt.

RNPA (Résultat net par action) : le RNPA est le résultat net divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période. Le RNPA dilué est le résultat net divisé par le nombre moyen dilué pondéré d'actions ordinaires sur la période (nombre d'actions en circulation + instruments dilutifs avec effet dilutif). Le RNPA normalisé est basé sur le résultat net normalisé.

Flux de trésorerie disponible : indicateur de génération de trésorerie sur lequel le Groupe communique en priorité et représente la variation de trésorerie nette ou d'endettement financier net corrigée des variations de capital, des dividendes versés aux actionnaires, des acquisitions et cessions de la période et des plans de rémunérations en actions.

F.1.2 Termes et indicateurs clés de performance : Activité

Chiffre d'affaires

Croissance organique : la croissance organique représente le pourcentage de croissance d'un secteur d'activité à périmètre et taux de change constants.

TCV (Total Contract Value ou valeur contractuelle totale) : la TCV représente la valeur totale d'un contrat à la signature (prévue ou estimée) sur sa durée totale. Elle représente la commande ferme et la valeur contractuelle du contrat en dehors de toute clause activée du fait du client, telle que la clause de résiliation anticipée, ou toute option sur des prestations complémentaires ou tout renouvellement.

Portefeuille d'opportunités commerciales : cet indicateur correspond à la valeur du chiffre d'affaires potentiel à tirer des propositions commerciales en cours faites à des clients. Les propositions commerciales qualifiées appliquent une probabilité estimée du succès de la proposition, sous forme d'un pourcentage.

Ressources Humaines

Effectif : l'effectif représente le nombre total de salariés enregistrés dans les effectifs de Worldline à la clôture de la période. L'effectif inclut les salariés en longue maladie ou en longue indisponibilité, les étudiants en cours de qualification, les stagiaires, les congés maternité, mais ne comprend pas les sous-traitants et le personnel intérimaire.

Equivalent temps plein (ETP) : l'Equivalent Temps Plein représente le nombre total de salariés calculé en fonction des informations reprises des feuilles horaires sur la base du temps de travail effectif, divisé par le temps de travail contractuel standard par salarié. En général, une personne qui a un contrat de travail à temps plein est considérée comme un ETP, alors qu'une personne qui travaille à temps partiel sera considérée comme représentant moins qu'un ETP.

Les calculs sont effectués sur la base de la durée de travail fixée par la législation en vigueur (hors heures supplémentaires et congés sans solde), le temps de travail potentiel (en heures ou jours) étant égal au temps nominal + le solde d'heures

supplémentaires – les congés sans solde. Pour les sous-traitants et le personnel intérimaire, les heures de travail potentielles sont fonction du nombre d'heures facturées par le fournisseur à Worldline.

Sous-traitants : les sous-traitants externes sont des fournisseurs tiers externes. Les activités externalisées (activités d'impression ou de centre d'appels, par exemple) et la sous-traitance sur la base d'un montant forfaitaire sont exclues de la comptabilisation des sous-traitants ou intérimaires.

Personnel intérimaire : il correspond au personnel d'une agence de travail temporaire. Il est habituellement fait recours aux intérimaires pour couvrir les pics d'activité saisonniers ou dans des circonstances exigeant du personnel sur une courte période.

Effectif direct : l'effectif direct (appelés aussi productifs) inclut les effectifs permanents (en contrat à durée indéterminée) et les sous-traitants dont le travail peut être facturé à un tiers.

Effectif indirect : l'effectif indirect inclut les effectifs permanents (en contrat à durée indéterminée) et les sous-traitants dont le travail ne peut pas être facturé à un tiers. Les effectifs indirects ne sont pas directement impliqués dans la production des produits et/ou services vendus aux clients.

Effectif permanent : il s'agit des effectifs en contrat à durée indéterminée.

Effectifs temporaires : il s'agit des effectifs en contrat à durée déterminée.

Taux de rotation du personnel et taux de départs volontaires : le taux de rotation du personnel et le taux de départs volontaires mesurent la part de l'effectif légal ayant quitté la Société (de manière volontaire ou non) sur une période définie :

- Le taux de rotation du personnel mesure le pourcentage de l'effectif légal ayant quitté l'entreprise sur une période donnée ;
- Le taux de départs volontaires mesure le pourcentage d'effectifs permanents ayant volontairement quitté l'entreprise sur une période donnée. Le taux de départs volontaires est un rapport entre le total des départs volontaires sur une période annuelle divisé par les effectifs moyens en contrat à durée indéterminée sur cette période.

F

F.1.3 Termes relatifs au marché boursier

Capitalisation boursière : elle représente le cours de l'action d'une société multiplié par le nombre d'actions émises.

Dividendes : les dividendes représentent la part des bénéfices d'une entreprise distribuée aux actionnaires sous la forme de liquidités ou d'actions.

Flottant : le flottant représente la proportion du capital social effectivement échangé sur le marché. Il exclut les actions des six catégories présentées ci-dessous (source Euronext) :

- Auto-détention : actions de la Société cotée détenues par des sociétés contrôlées au sens de l'article 233/3 du Code de commerce. Les actions auto-détenues (actions détenues

en propre par la Société cotée) ne sont pas comprises dans le calcul ;

- Actions détenues par des fondateurs : actions détenues directement ou indirectement par les fondateurs (personnes physiques ou groupes familiaux), lesdits fondateurs exerçant une influence sur la gestion ou le contrôle de la Société (dirigeants, contrôle en droit de vote, influence notoire...) ;
- Participations détenues par l'Etat : il s'agit des participations directes mais aussi des participations *via* des collectivités publiques et des participations détenues par des sociétés elles-mêmes contrôlées par l'Etat ;



- Actions liées par un pacte d'actionnaires : actions comprises dans le champ d'un pacte d'actionnaires au sens de l'article 233/10 et 11 du Code de commerce en dehors des actions détenues par les fondateurs ou l'Etat ;
- Bloc contrôlant : actions détenues par des personnes morales (hors fondateurs et Etat) qui exercent un contrôle au sens de l'article 233-3 du Code de commerce ;
- Participations analysées comme stables : participations supérieures à 5% et qui n'ont pas évolué de manière significative à la baisse (-1% hors dilution) depuis trois ans. Sont inclus des actionnaires qui, parallèlement ou conjointement au lien capitalistique, ont, avec la Société

cotée, des accords industriels ou stratégiques sur une période récente.

Instruments dilutifs : les instruments dilutifs sont des instruments financiers (obligations, bons de souscription d'actions, options de souscription d'actions, actions gratuites) qui peuvent être convertis en actions et qui ont donc un impact dilutif potentiel sur le capital social.

PER (Price Earnings Ratio ou rapport capitalisation boursière/bénéfices) : il représente la capitalisation boursière d'une entreprise divisée par ses bénéfices après impôt sur une période suivie (ou à terme) de douze mois.

Valeur d'entreprise (Enterprise Value ou EV) : elle représente la capitalisation boursière d'une entreprise plus son endettement.

F.1.4 Termes relatifs à l'activité

3-D Secure : Mécanisme VISA permettant l'authentification par l'émetteur des cartes utilisées dans le contexte e-commerce. 3-D Secure est appelé à remplacer SET.

Accélérateur cryptographique : Dispositif électronique destiné à accélérer les opérations d'encryption sur le terminal de paiement.

Acquéreur (Acquirer)/Banque d'acquisition d'ordres de paiement (Acquiring bank) : Organisme financier ou assimilé ayant passé un accord avec un accepteur en vue de l'acquisition des données des transactions faites par carte, qui introduit ces données dans les systèmes d'échanges des émetteurs. Un même organisme financier peut être acquéreur et émetteur.

Acquisition/Acquisition d'ordres de paiement (Acquiring) : Processus par lequel un acquéreur prend en charge les données des transactions de paiement effectuées chez un accepteur, en général un commerçant, dans le but d'honorer son contrat avec l'accepteur.

Acquisition commerçants (Commercial Acquiring) : Activité de l'acquéreur qui porte sur l'opération des paiements carte des clients d'un commerçant et inclue la réception des fonds des banques émettrices et le dépôt du produit, après déduction des « commissions de gestion commerçant sur le compte du commerçant ».

API : Interface de programmation applicative.

Authentification : Procédure permettant au prestataire de services de paiement de vérifier l'utilisation d'un instrument de paiement donné, y compris ses dispositifs de sécurité personnalisés.

Autorisation : Approbation ou garantie donnée par l'émetteur à l'acquéreur. L'autorisation sous-entend que l'émetteur honorera la transaction.

Carte de paiement en circuit fermé : Carte de paiement dont le traitement passe directement du terminal de paiement vers les systèmes de l'émetteur de cette carte sans avoir recours à un organisme tiers.

Carte privative : Carte émise par un commerçant, ou un organisme non financier permettant l'achat de bien et de services.

Centre de données : Site physique sur lequel se trouvent regroupés des équipements constituant le système d'information de l'entreprise (ordinateurs centraux, serveurs, baies de stockage, équipements réseaux et de télécommunications, etc.).

Cloud : Concept qui consiste à déporter sur des serveurs distants des stockages et des traitements informatiques traditionnellement localisés sur des serveurs locaux ou sur le poste de l'utilisateur.

CMS (Card Management System) : Logiciel permettant de gérer un parc de périphériques cryptographiques tel que des cartes à puce.

Commission d'interchange : La Commission d'interchange ou le frais d'interchange (*interchange fee*) est le montant que la banque acquéreuse (celle qui contracte avec le commerçant) doit verser à la banque émettrice (celle qui a émis la carte au porteur) lors de chaque paiement par carte entre un commerçant et son client.

Commissions refacturées/Impayés (Chargeback) : Mouvements de compensation d'un type particulier dont l'objet est d'inverser le sens de l'écriture d'une opération initiale de paiement ou de retrait, au motif que l'opération en question n'est pas recevable suite au non-respect des règles sécuritaires par l'accepteur.

Compensation : La compensation (*clearing* en anglais) est un mécanisme permettant à des banques et des institutions financières d'effectuer des transactions. Une transaction a toujours un débiteur et un créateur. La compensation est matérialisée par le jeu d'écriture comptable qui matérialise la transaction. On dit que le crédit sur le compte du créateur compense le débit sur le compte du débiteur.

CRM (Customer Relationship Management) : Gestion de la relation client.

Cryptographie : Application de la théorie mathématique pour élaborer des techniques et algorithmes pouvant être exécutés sur des données pour en garantir, par exemple, la confidentialité, l'intégrité et/ou l'authentification.

CSM : Mécanisme de compensation et de règlement de paiements.

DAB : Distributeur automatique de billets.

DCC (Dynamic Currency Conversion) : Service financier par lequel les porteurs de cartes de crédit voient le coût de la transaction convertie dans leur monnaie locale quand ils effectuent un paiement dans une devise étrangère.

Directive sur les services de paiement : Directive 2007/64/CE du 13 novembre 2007 concernant les services de paiement dans le marché intérieur.

e-Commerce : La vente ou l'achat de biens ou de services, effectués par une entreprise, un particulier, une administration ou toute autre entité publique ou privée, et réalisés au moyen d'un réseau électronique.

e-Consommateur : Consommateur qui effectue des transactions en utilisant des technologies numériques.

e-Gouvernement : L'utilisation de technologies numériques (souvent par Internet) pour fournir des services destinés au gouvernement.

Emetteur (Issuer)/Banque émettrice (Issuing bank) : Organisme financier ou assimilé qui émet une carte au profit d'un porteur.

Emission d'un moyen de paiement (Issuing) : Emission de moyens de paiement comme les cartes de crédit/de paiement/prépayées.

EMV (Groupement Europay MasterCard Visa) : Europay – MasterCard – Visa. Standard international régissant les cartes à microprocesseur ainsi que le comportement des terminaux de paiement. Les cartes EMV ainsi que les terminaux doivent être certifiés selon des procédures imposées par EMV Co, organisme de supervision de la norme EMV.

Etablissement de paiement agréé : Entité juridique autorisée, dans le cadre de la Directive sur les Services de Paiement, à fournir des services de paiement.

HCE (Host Card Emulation) : Emulation d'une carte physique utilisant un système logiciel sur un téléphone mobile.

HSM (Hardware Security Module) : Module de Sécurité. Matériel électronique offrant un service de sécurité qui consiste à générer, stocker et protéger des clés cryptographiques.

ITSO (Integrated Transport Smartcard Organisation) : Organisation du Transport Smartcard Intégré.

Kiosque : Borne interactive.

M2M (Machine to Machine) : Machine à Machine. Technologie permettant des communications entre machines, et ceci sans intervention humaine.

Marque blanche : Procédé par lequel une entreprise propose à ses clients, sous sa propre marque, un service assuré par un tiers sans que celui-ci apparaisse comme en étant le fournisseur.

m-Commerce/Commerce mobile : Utilisation de technologies sans fil, et plus particulièrement de la téléphonie mobile, afin de faire du commerce.

Multi-canaux : Adoption de nouveaux comportements par les clients, qui opèrent un changement de canal durant leur processus de décision alors même qu'ils étaient tenus auparavant de réaliser l'ensemble des étapes de ce processus (identification du besoin, recherche des informations, évaluation des alternatives de choix, choix, évaluation post-achat) auprès du seul canal disponible.

Multi-commerce : Se dit de solutions multi-canaux pour le commerce.

NFC (Near-Field Communication) : Technologie de communication sans-fil à courte portée et haute fréquence, permettant l'échange d'informations entre des périphériques jusqu'à une distance d'environ 10 cm.

OBeP (Online Banking e-Payments) : Type de réseau de paiement, développé par le secteur bancaire en coordination avec les fournisseurs de technologie, conçu spécialement pour répondre aux besoins uniques des paiements effectués sur Internet.

Open Payments : Utilisation de cartes de paiement sans contact afin d'accéder à des services de mobilité et de les payer.

Paiement à partir d'un mobile : Transaction effectuée depuis un téléphone mobile et débité sur la carte bancaire, sur la facture opérateur ou sur un porte-monnaie électronique.

Paiement électronique en ligne ou paiement à distance ou e-paiement : Moyen permettant d'effectuer des transactions commerciales pour l'échange de biens ou de services sur Internet.

Paiement électronique et mobile : Paiement en ligne ou paiement sur mobile.

Payment Collecting/agrégation de paiements : Centralisation des transactions de paiements mondiales d'un commerçant donné avec de nombreux acquéreurs locaux.

Payment services hub : Plateforme de paiement électronique permettant le traitement centralisé de paiements en lots et individuels sur une plateforme unique de bout en bout, indépendamment du type de moyen de paiement, du montant du paiement, du type de client, canal ou de transaction. Le Payment services hub supporte les interfaces standardisées et fournit une vue globale en temps réel ainsi qu'un partage d'informations à travers tous les paiements.

PCI (Payment Card Industry) : Association des principaux schémas de paiement : Visa, MasterCard, American Express, Discover et JCB.

PCI-DSS (Payment Card Industry Data Security Standard) : Norme en matière de sécurité des données élaborée par le Payment Card Industry (PCI).

PEACH (Pan-European Automated Clearing House) : Chambre de compensation automatisée paneuropéenne.

PIN (Personal Identification Number) : Numéro d'identification personnel. Un code secret requis pour confirmer l'identité de l'utilisateur.

Point à Point (Peer-to-Peer) : Modèle de réseau informatique proche du modèle client-serveur mais où chaque client est aussi un serveur.

Point de vente : Lieu de l'activité commerciale. Un point de vente peut comporter plusieurs points d'acceptation (par exemple, un supermarché est un point de vente, alors que les caisses du supermarché constituent chacune un point d'acceptation). Sauf cas très particulier, un point de vente est juridiquement défini par son numéro SIRET.

Portail de paiement : Site Internet permettant d'accepter des paiements en ligne et accessible à partir de nombreux autres sites web.



Porte-monnaie électronique (e-wallet) : Dispositif qui peut stocker de la monnaie sans avoir besoin d'un compte bancaire et d'effectuer directement des paiements en ligne sur des terminaux de paiement. Par extension, dispositif permettant un accès unique et ergonomique à plusieurs solutions de paiement (par exemple des cartes de crédit ou de débit).

Règlement : Paiement des fonds par l'acquéreur soit directement sur le compte bancaire du commerçant soit par le service de paiement.

SaaS (Software-as-a-Service) : Logiciel comme Service. Modèle d'exploitation commerciale des logiciels dans lequel ceux-ci sont installés sur des serveurs distants plutôt que sur la machine de l'utilisateur.

Schéma de paiement : Désigne communément un organisme chargé de définir et de veiller à l'application de règles spécifiques à un moyen de paiement. Visa et MasterCard sont des schémas de paiement.

SEPA (Single Euro Payment Areas) : L'Espace unique de paiement en euros (ou SEPA, Single Euro Payments Area), est un projet initié en 2002 par les établissements bancaires pour rendre les paiements entre 34 pays européens aussi faciles et aussi sûrs que les paiements nationaux, grâce à la mise en place de trois moyens de paiement européens, à savoir virement, prélèvement et paiement par carte.

Service de Billetterie Electronique (e-Ticketing) : Systèmes électroniques permettant l'émission, la vérification et le paiement des tickets, notamment dans le domaine du transport public.

Services de banque en ligne (e-Banking) : Fait référence aux banques sur Internet qui proposent à leurs clients des services bancaires à distance, sans avoir de guichet ou d'agence physiques pour réaliser leurs opérations.

Services de paiement : Les services permettant de verser ou de retirer des espèces sur un compte de paiement ainsi que les opérations de gestion d'un tel compte ; l'exécution d'opérations de paiement ; la transmission de fonds ; l'émission d'instruments de paiement et/ou l'acquisition d'ordres de paiement ; les opérations de paiement exécutées notamment par des opérateurs télécom ou des fournisseurs d'accès à

Internet dans le cadre desquelles l'opérateur agit uniquement comme intermédiaire dans la relation de paiement et que le consentement du payeur est donné *via* le dispositif de télécommunication, numérique ou informatique de cet opérateur.

SIPS : Services de Paiement Sécurisés sur Internet. Paiement en ligne sécurisé, solution cross-canal pour le traitement de paiements.

SOA (Service-oriented architecture) : Architecture orientée services. Forme d'architecture de médiation qui est un modèle d'interaction applicative qui met en œuvre des services (composants logiciels) avec une forte cohérence interne et des couplages externes « lâches ».

Terminal de paiement électronique/Terminal : Equipement utilisé pour le paiement électronique. Terminal capable de la lecture électronique des cartes de paiement, de certains contrôles de validité et de la transmission automatique des transactions vers l'acquéreur. On dit également simplement Terminal

Terminal point de vente : Terminal regroupant les fonctions d'un terminal de paiement électronique et incluant d'autres fonctions, liées à l'activité du commerçant et aux paiements autres que par carte (espèces, chèques).

Token : Jeton (identificateur numérique anonymisé) pouvant être transféré entre deux parties sur Internet.

Traitement Acquéreurs (Acquiring Processing) : Ensemble des opérations techniques destinées à opérer l'activité d'un acquéreur, qui peuvent être sous-traitées à une société spécialisée.

Traitement Commerçants (Commercial processing)/ Traitement de transactions (Processing) : Ensemble des opérations techniques destinées à opérer les transactions de paiement d'un commerçant.

Traitement Emetteurs (Issuing Processing) : Ensemble des opérations techniques destinées à opérer l'activité d'un émetteur, qui peuvent être sous-traitées à une société spécialisée.

VAS : *Value-added services* (services à valeur ajoutée).

F.2 Tables de concordances

F.2.1 Table de concordance du Document d'Enregistrement Universel

La présente table de concordance permet d'identifier les informations requises par les Annexes 1 et 2 du règlement délégué 2019/980 du 14 mars 2019 relatif au règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 conformément au schéma du Document d'Enregistrement Universel et de croiser celles-ci avec les sections du présent Document d'Enregistrement Universel.

N°	Rubriques de l'Annexe 1 et 2 du règlement délégué (CE) 2019/980 du 14 mars 2019	Document d'Enregistrement Universel 2022	Numéro de page
Section 1	Personnes responsables, informations provenant de tiers, rapports d'experts et approbation de l'autorité compétente		
Point 1.1	Identité des personnes responsables	E.1.1 Responsable du Document d'Enregistrement Universel	476
Point 1.2	Déclaration des personnes responsables	E.1.1 Responsable du Document d'Enregistrement Universel	476
Point 1.3	Nom, adresse, qualifications et intérêts potentiels des personnes intervenant en qualité d'experts	N/A	
Point 1.4	Attestation relative aux informations provenant d'un tiers	Notes introductives	2
Point 1.5	Déclaration sans approbation préalable de l'autorité compétente	Encart AMF	1
Section 2	Contrôleurs légaux des comptes		
Point 2.1	Identité des contrôleurs légaux	E.1.3 Responsables du contrôle des comptes	476
Point 2.2	Changement éventuel	N/A	
Section 3	Facteurs de risques	C.2 Un cadre sur mesure	347-354
Section 4	Informations concernant l'émetteur		
Point 4.1	Raison sociale et le nom commercial de l'émetteur	E.1 Personnes responsables	476
Point 4.2	Lieu, numéro d'enregistrement et identifiant d'entité juridique (LEI) de l'émetteur	E.1 Personnes responsables	476
Point 4.3	Date de constitution et durée de vie de l'émetteur	E.1 Personnes responsables	476
Point 4.4	Siège social et forme juridique de l'émetteur, législation régissant ses activités, le pays d'origine, adresse et numéro de téléphone du siège statutaire, site web avec un avertissement	E.1 Personnes responsables	476
Section 5	Aperçu des activités		
Point 5.1	Principales activités	Rapport intégré : Worldline en bref ; Rapport intégré : Activités du Groupe	4 ; 36-58
Point 5.1.1	Nature des opérations	Rapport intégré : Worldline en bref ; Rapport intégré : Activités du Groupe	4 ; 36-58
Point 5.1.2	Nouveaux produits et/ou services importants lancés	Rapport intégré : Activités du Groupe	36-58
Point 5.2	Principaux marchés	Rapport intégré : L'industrie du paiement	28-35
Point 5.3	Événements importants	Rapport intégré : Worldline en 2022 ; D.3.5.4 Principaux événements boursiers de l'année 2022 et post-clôture	12-17 ; 474
Point 5.4	Stratégie et objectifs	Rapport intégré : Stratégie ; B.2 Objectifs 2023 ; B.3 Ambition 2024 pleinement réitérée	38 ; 234



Annexes

Tables de concordances

N°	Rubriques de l'Annexe 1 et 2 du règlement délégué (CE) 2019/980 du 14 mars 2019	Document d'Enregistrement Universel 2022	Numéro de page
Point 5.5	Dépendance de l'émetteur à l'égard de brevets, licences, contrats industriels, commerciaux ou financiers et nouveaux procédés de fabrication	C.3.1 Risques opérationnels ; Rapport intégré : Recherche et Développement	355 ; 41
Point 5.6	Déclaration sur la position concurrentielle	Rapport intégré : Forces et atouts concurrentiels ; Notes introductives	25 ; 2
Point 5.7	Investissements		
Point 5.7.1	Investissements importants réalisés	Rapport intégré : Worldline en 2022 ; B.5.7.3 Notes aux comptes consolidés Note 1 E.5. Filiales et participations B.4.2.1 Investissements	12-17 ; 258 ; 482-484 ; 239
Point 5.7.2	Principaux investissements en cours ou que compte réaliser l'émetteur à l'avenir et pour lesquels ses organes de direction ont déjà pris des engagements fermes et méthodes de financement	Rapport intégré : Worldline en 2022 ; E.5. Filiales et participations ; B.4.2.2 Immobilisations corporelles importantes existantes ou planifiées	12-17 ; 482-484 ; 239
Point 5.7.3	Coentreprises et engagements pour lesquels l'émetteur détient une proportion significative du capital	E.5. Filiales et participations ; B.5.7.3 Notes aux comptes consolidés Note 3	482-484 ; 262
Point 5.7.4	Questions environnementales	Rapport intégré : L'éco-responsabilité dans le monde des paiements ; A.1 Intégrer le développement durable aux activités de Worldline ; A.5 Réduire l'empreinte environnementale de Worldline	9 ; 60-82 ; 159-197
Section 6 Structure organisationnelle			
Point 6.1	Description sommaire du Groupe	Rapport intégré : Worldline en bref	4-7
Point 6.2	Liste des filiales importantes	E.5. Filiales et participations ; B.5.7.3 Notes aux comptes consolidés Note 16	482 ; 308
Section 7 Examen de la situation financière et du résultat			
Point 7.1	Situation financière		
Point 7.1.1	Evolution des résultats et de la situation financière comportant des indicateurs clés de performance de nature financière et le cas échéant, extra-financière	Rapport intégré : Worldline en bref ; Rapport intégré : Wordline en 2022 ; Rapport intégré : Trust 2025 Dépassement des objectifs pour 2022, en bonne voie pour 2023 ; A.1.4 Principaux indicateurs clés de performance ; A.2.6 Indicateurs clés de performance relatifs aux activités business et à l'innovation ; A.3.5 Indicateurs clé de performance relatifs aux Ressources Humaines ; A.4.8 Indicateurs clés de performances relatifs à l'éthique et la chaîne de valeur ; A.5.4 Indicateurs clés de performance relatifs à l'environnement ; A.6.5 Principaux indicateurs clés de performance relatif aux communautés locales B.1 Revue opérationnelle ; B.4 Revue financière ; B.5 Etats financiers consolidés ; B.6 Comptes sociaux de la Société Mère	4-7 ; 12-17 ; 9 ; 80-83 ; 107-109 ; 133-138 ; 157-158 ; 194-197 ; 206 ; 230-233 ; 234-243 ; 244-310 ; 311-337
Point 7.1.2	Prévisions de développement futur et activités en matière de recherche et de développement	Rapport intégré : Recherche et Développement	41
Point 7.2	Résultats d'exploitation		
Point 7.2.1	Facteurs importants, événements inhabituels, peu fréquents ou nouveaux développements	B.1 Revue opérationnelle ; B.4 Revue financière ; B.5.7.3 Notes aux comptes consolidés Note 6	230-233 ; 234-243 ; 274
Point 7.2.2	Raisons des changements importants du chiffre d'affaires net ou des produits nets	B.1 Revue opérationnelle ; Rapport intégré : Worldline en bref	230-233 ; 4-7

N°	Rubriques de l'Annexe 1 et 2 du règlement délégué (CE) 2019/980 du 14 mars 2019	Document d'Enregistrement Universel 2022	Numéro de page
Section 8	Trésorerie et capitaux		
Point 8.1	Informations sur les capitaux	D.3 Evolution du capital et performance boursière ; B.4.3 Politique de financement ; B.5.6 Variation des capitaux propres consolidés	463 ; 240 ; 254
Point 8.2	Flux de trésorerie	B.4.2 Tableau de flux de trésorerie ; B.5.5 Tableaux de flux de trésorerie consolidé	238-239 ; 253
Point 8.3	Besoins de financement et structure de financement	B.4.3 Politique de financement	240
Point 8.4	Restriction à l'utilisation des capitaux	C.3.4 Risques financiers ; C.3.2 Risques légaux et de conformité	357-361
Point 8.5	Sources de financement attendues	B.4.3 Politique de financement	240
Section 9	Environnement réglementaire		
Point 9.1	Description de l'environnement réglementaire et toute mesure ou facteur de nature administrative, économique, budgétaire, monétaire ou politique	Rapport intégré : Worldline : une société réglementée ; Rapport intégré : Tendances et facteurs de changement clés du marché ; C.3.2 Risques légaux et de conformité	54 ; 31-34 ; 357-358
Section 10	Informations sur les tendances		
Point 10.1	Description des principales tendances et de tout changement significatif de performance financière du groupe depuis la fin du dernier exercice	B.2 Objectifs 2023 ; B.3 Ambition 2024 pleinement réitérée	234
Point 10.2	Événement susceptible d'influer sensiblement sur les perspectives	Rapport intégré : L'industrie du paiement ; Rapport intégré : Modèle d'affaires de Worldline ; Rapport intégré : Tendances et facteurs de changement clés du marché ; Rapport intégré : Vision 2024	28-31 ; 18-19 ; 31 ; 39
Section 11	Prévisions ou estimations du bénéfice		
Point 11.1	Prévisions ou estimations du bénéfice publiées	B.2 Objectifs 2023	234
Point 11.2	Déclaration énonçant les principales hypothèses de prévisions	B.2 Objectifs 2023	234
Point 11.3	Déclaration de comparabilité avec les informations financières historiques et de conformité des méthodes comptables	B.1.1 Réconciliation du chiffre d'affaires et de la marge opérationnelle à périmètre et taux de change constants ; B.5 Etats financiers consolidés	230 ; 245-310
Section 12	Organes d'administration, de direction et de surveillance et direction générale		
Point 12.1	Informations concernant les membres - Nom, adresse professionnelle et fonction - Nature de tout lien familial existant - Expertise et expérience - Déclaration de non-condamnation	Rapport intégré : La gouvernance de Worldline ; D.1.3 Conseil d'administration : composition et principes d'organisation	20-23 ; 370-403
Point 12.2	Conflits d'intérêts	A.4.2.1.2 Code éthique et information privilégiée ; D.1.3.10 Conflits d'intérêts potentiels et accords	142 ; 401
Section 13	Rémunération et avantages		
Point 13.1	Rémunération versée et avantages en nature	D.2 Rémunération des mandataires sociaux ; A.3.3.3 Reconnaissance et politique de rémunération au sein de Worldline	416-461 ; 126
Point 13.2	Provisions pour pensions et retraites	B.5.7.3 Notes aux comptes consolidés Note 11	297



Annexes

Tables de concordances

N°	Rubriques de l'Annexe 1 et 2 du règlement délégué (CE) 2019/980 du 14 mars 2019	Document d'Enregistrement Universel 2022	Numéro de page
Section 14 Fonctionnement des organes d'administration et de direction			
Point 14.1	Date d'expiration des mandats	D.1.2 Direction ; D.1.3.1 Composition du Conseil d'administration	367-369 ; 370
Point 14.2	Contrats de service liant les membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance à l'émetteur	N/A	
Point 14.3	Informations sur le comité d'audit et le comité de rémunération	D.1.5 Fonctionnement des comités du Conseil d'administration	407-413
Point 14.4	Déclaration de conformité au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur	D.1.1 Conformité au Code AFEP-MEDEF Référentiel en matière de gouvernance d'entreprise	366
Point 14.5	Incidences significatives potentielles sur la gouvernance d'entreprise	D.1 Gouvernement d'entreprise	366-415
Section 15 Salaries			
Point 15.1	Nombre de salariés	B.1.3 Ressources Humaines	233
Point 15.2	Participations et stock-options	A.3.3.3 Reconnaissance et politique de rémunération au sein de Worldline ; D.2.3 Plans d'actions de performance et plans d'options de souscription ou d'achat d'actions ; B.5.7.3 Notes aux comptes consolidés Note 6	124 ; 451-462 ; 274-277
Point 15.3	Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital	A.3.3.3 Reconnaissance et politique de rémunération au sein de Worldline ; D.2.3 Plans d'actions de performance et plans d'options de souscription ou d'achat d'actions ;	124 ; 451-462
Section 16 Principaux actionnaires			
Point 16.1	Actionnaires détenant plus de 5 % du capital à la date du document d'enregistrement universel	D.3.1.2 Capital social au cours des trois derniers exercices et évolution du flottant ; D.3.4.5 Franchissements de seuils	463 ; 468
Point 16.2	Existence de droits de vote différents	D.3.4.8 Droits de vote	469
Point 16.3	Contrôle direct ou indirect	D.3.4.9 Structure de contrôle	470
Point 16.4	Accord dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de contrôle	N/A	
Section 17	Transactions avec des parties liées	B.5.7.3 Notes aux comptes consolidés Note 15 ; B.8 Contrats avec les apparentés	306-307 ; 340-342
Section 18 Informations financières concernant l'actif et le passif, la situation financière et les résultats de l'émetteur			
Point 18.1	Informations financières historiques	Rapport intégré : Principaux graphiques ; B.7.1 Résultats des cinq derniers exercices de Worldline S.A.	16 ; 338
Point 18.1.1	Informations financières historiques auditées pour les trois derniers exercices et rapports d'audit	B.7.1 Résultats des cinq derniers exercices de Worldline S.A. ; Notes introductives	338 ; 2
Point 18.1.2	Changement de date de référence comptable	N/A	
Point 18.1.3	Normes comptables	B.5.7.2 Base de préparation et principes comptables ; B.6.4.3 Principes, règles et méthodes comptables	255-256 ; 319
Point 18.1.4	Changement de référentiel comptable	B.5.7.2 Base de préparation et principes comptables ; B.6.4.3 Principes, règles et méthodes comptables	255-256 ; 319

N°	Rubriques de l'Annexe 1 et 2 du règlement délégué (CE) 2019/980 du 14 mars 2019	Document d'Enregistrement Universel 2022	Numéro de page
Point 18.1.5	Informations financières en normes comptables françaises	B.6 Comptes sociaux de la Société Mère ; B.7 Autres informations financière relatives à Worldline SA	311 ; 339
Point 18.1.6	Etats financiers consolidés	B.5 Etats financiers consolidés	244-310
Point 18.1.7	Dates des dernières informations financières	B.5 Etats financiers consolidés ; B.6 Comptes sociaux de la Société Mère	244-310 ; 311
Point 18.2	Informations financières intermédiaires et autres		
Point 18.2.1	Informations financières trimestrielles ou semestrielles		-
Point 18.3	Audit des informations financières annuelles historiques		-
Point 18.3.1	Audit indépendant des informations financières annuelles historiques	B.5.1 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2022	244-248
Point 18.3.2	Autres informations auditées	A.7.4 Rapport de l'un des Commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur la déclaration consolidée de performance extra-financière	226-228
Point 18.3.3	Sources et raisons pour lesquelles des informations n'ont pas été auditées		N/A
Point 18.4	Informations financières <i>pro forma</i>	B.4.4 Informations financières pro forma	241-242
Point 18.5	Politique de distribution de dividendes	D.3.2 Dividendes	464
Point 18.5.1	Descriptions de la politique de distribution de dividendes et de toute restriction applicable	D.3.2 Dividendes	464
Point 18.5.2	Montant du dividende par action	D.3.2 Dividendes	464
Point 18.6	Procédures administratives, judiciaires et d'arbitrage	C.4 Procédures judiciaires	363
Point 18.7	Changements significatifs de la situation financière	B.4 Revue financière ; B.5.4 Etats consolidés de la situation financière	234-243 ; 251
Section 19 Informations supplémentaires			
Point 19.1	Capital social	D.3.4 Capital	465
Point 19.1.1	Montant du capital souscrit, nombre d'actions émises et totalement libérées et valeur nominale par action, nombre d'actions autorisées	D.3.4 Capital	465
Point 19.1.2	Informations relatives aux actions non représentatives du capital		N/A
Point 19.1.3	Nombre, valeur comptable et valeur nominale des actions détenues par l'émetteur	D.3.4 Capital	465
Point 19.1.4	Informations relatives aux valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription	D.3.4.3 Autres titres donnant accès au capital	465
Point 19.1.5	Informations sur les conditions régissant tout droit d'acquisition et/ou toute obligation attachée au capital autorisé, mais non émis, ou sur toute entreprise visant à augmenter le capital	D.3.4.3 Autres titres donnant accès au capital	465
Point 19.1.6	Informations sur le capital de tout membre du groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option et le détail de ces options	D.3.4.3 Autres titres donnant accès au capital	465
Point 19.1.7	Historique du capital social	D.3.4.2 Evolution du capital depuis trois ans	465
Point 19.2	Acte constitutif et statuts	E.2 Information juridique	477
Point 19.2.1	Registre et objet social	E.2 Information juridique	477



Annexes

Tables de concordances

N°	Rubriques de l'Annexe 1 et 2 du règlement délégué (CE) 2019/980 du 14 mars 2019	Document d'Enregistrement Universel 2022	Numéro de page
Point 19.2.2	Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions	D.3.4.8 Droits de vote	469
Point 19.2.3	Disposition ayant pour effet de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle	D.3.4.8 Droits de vote ; D.3.4.4 Autorisations en cours portant sur des actions et autres valeurs mobilières	469 ; 466
Section 20	Contrats importants	B.1.2 Performance par ligne de services ; C.3.4.2 Risque de concentration ; B.8 Contrats avec les apparentés	231 ; 362 ; 340
Section 21	Documents disponibles	D.3.3. Documentation ; E.2.3 Principales stipulations statutaires	464 ; 478

F.2.2 Table de concordance du rapport financier annuel

Afin de faciliter la lecture du présent document, la table de concordance ci-après permet d'identifier, dans le présent Document de Référence, les informations qui constituent le rapport financier annuel devant être publié par les sociétés cotées conformément aux articles L. 451-1-2 du Code monétaire et financier et 222-3 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers.

Informations	Sections	Numéro de page
Comptes annuels de la Société	B.6 Comptes sociaux de la Société Mère	311
Comptes consolidés du Groupe	B.5 Etats financiers consolidés	234
Rapport de gestion	F.2.3 Table de concordance avec le rapport de gestion	499-500
Attestation du responsable du rapport financier annuel	E.1 Personnes responsables	476
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux	B.6.1 Rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2022	311
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	B.5.1 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2022	244
Honoraires des Commissaires aux comptes	B.5.7.3 Notes aux comptes consolidés Note 17	336
Rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise	F.2.5 Table de concordance avec le rapport sur le gouvernement d'entreprise	504-505
Rapport des Commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 22-10-71 du Code de commerce	B.6.1 Rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2022	311

F.2.3 Table de concordance avec le rapport de gestion

La table de concordance ci-dessous permet d'identifier dans le présent Document de Référence les informations qui constituent le rapport de gestion annuel devant être établi par le Conseil d'administration de Worldline telles que définies par les articles L. 225-100 et suivants du Code de commerce.

Informations	Paragraphes	Numéro de page
1. Analyse de l'évolution des affaires	Rapport intégré : L'industrie du paiement ; Rapport intégré : Activités du Groupe ; B.1. Revue opérationnelle	28-35 ; 36-55 ; 230-233
2. Analyse des résultats	B.1 Revue opérationnelle ; B.4 Revue financière	230-233 ; 234-243
3. Analyse de la situation financière	B.4 Revue financière	234-243
4. Description des principaux risques et incertitudes	C.3 Facteurs de risque	355-361
5. Indications sur l'utilisation d'instruments financiers	B.5.7 Annexes aux comptes consolidés ; B.6.2 Annexes aux comptes de Worldline SA	255 ; 315
6. Exposition aux risques de prix, de crédit, de liquidité et de trésorerie	C.3 Facteurs de risque	355-361
7. Renseignements concernant les rachats d'actions	D.3.4.12 Actions de trésorerie et contrat de liquidité	470
8. Situation au cours de l'exercice 2022	B.1 Revue opérationnelle ; B.4 Revue financière ; B.5 Etats financiers consolidés ; B.6 Comptes sociaux de la Société Mère ;	230-233 ; 234-243 ; 244-310 ; 311-337
9. Evolution prévisible de la situation	B.2 Objectifs 2023 ; B.3 Ambition 2024 pleinement réitérée	234 ; 234
10. Evénements importants survenus depuis la fin de l'exercice 2022	B.5.7.3 Notes aux comptes consolidés Note 18	310
11. Activités en matière de Recherche et Développement	Rapport intégré : Recherche et Développement	41
12. Succursales existantes	E.4 Organigramme simplifié du Groupe ; E.5. Filiales et participations	481-482
13. Activités et résultats de Worldline, Société Mère	B.6 Comptes sociaux de la Société Mère	311-337
14. Activités des filiales de Worldline au cours de l'exercice 2022	B.1 Revue opérationnelle ; B.4 Revue financière ; B.5 Etats financiers consolidés ;	230-233 ; 234-243 ; 244-310
15. Indicateurs clés de performance de nature financière et non financière	A. Déclaration de performance extra-financière ; B. Eléments financiers	59-228 ; 229-343
16. Perspectives d'avenir	B.2 Objectifs 2023 ; B.3 Ambition 2024 pleinement réitérée	234 234
17. Tableau des résultats des cinq derniers exercices de Worldline	B.7.1 Résultats des cinq derniers exercices de Worldline S.A.	338
18. Participation des salariés au capital social au dernier jour de l'exercice	D.3.1.2 Capital social au cours des trois derniers exercices et évolution du flottant	463
19. Informations sociales, sociétales et environnementales	A. Déclaration de performance extra-financière	59-228
20. Prise de participation ou de contrôle significative dans des sociétés du Groupe ayant leur siège social en France	B.5.7.3 Notes aux comptes consolidés Note 16	308
21. Etat récapitulatif des opérations réalisées par les dirigeants sur les titres de la Société	D.3.4.7 Résumé des transactions financières faites depuis le 1 ^{er} janvier 2022 sur les actions de la Société	469
22. Informations sur les délais de paiement des fournisseurs	B.7.2 Tableaux utilisés pour présenter les informations relatives aux délais de paiement des fournisseurs et des clients mentionnés à l'article D. 441-4 du Code de commerce	339
23. Rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise	F.2.5 Table de concordance avec le rapport sur le gouvernement d'entreprise	504-505



Annexes

Tables de concordances

24. Montant des dividendes distribués au cours des trois derniers exercices	D.3.2 Dividendes	464
25. Répartition et évolution de l'actionnariat (notamment les actions d'autocontrôle)	D.3.1.2 Capital social au cours des trois derniers exercices et évolution du flottant	463
26. Risques financiers liés aux effets du changement climatique et mesures prises pour les réduire en mettant en œuvre une stratégie bas carbone	A.5 Réduire l'empreinte environnementale de Worldline ; B.5.7.1 Préambule ; C.3 Facteurs de risque	159-197 ; 255 ; 355-361
27. Principales caractéristiques des procédures de contrôle interne et de gestion des risques	C.1 Contexte ; C.2 Un cadre sur mesure ; C.3 Facteurs de risque	346-362 ; 347-354 ; 355
28. Plan de vigilance	A.4.3 le devoir de vigilance de Worldline (Plan de vigilance)	145
29. déclaration de performance extra-financière	F.2.4 Table de concordance avec l'article L. 225-102-1 concernant la déclaration de performance extra-financière ; A. Déclaration de performance extra-financière	500-502

F.2.4 Table de concordance avec l'article L. 225-102-1 concernant la déclaration de performance extra-financière

Article R. L. 225-102-1 déclaration de performance extra-financière	Paragraphes	Numéro de page
I. Le Modèle d'Affaire de la Société	Rapport intègre : Modèle d'affaires de Worldline	18-19
	A.1.2.1.2 Le modèle d'affaire de Worldline	72
II. L'analyse des risques de la Société	A.1.2.2.1 Méthodologie d'analyse des risques et matrice des risques extra-financiers	73
	A.2.1 Répondre aux besoins et aux attentes des clients	83-85
1° Une description des principaux risques liés à l'activité de la Société	A.3.1 Répondre aux attentes de nos collaborateurs	109-111
	A.4.1 Atteindre le plus haut niveau d'éthique pour toutes les parties prenantes	139-140
	A.5.1 Répondre aux attentes de la Société en matière d'environnement durable	159-176
	C.2 Un cadre sur mesure	347-354
	A.1.2.2.1 Méthodologie d'analyse des risques et matrice des risques extra-financiers	73
2° Une description des politiques mises en place pour atténuer et prévenir la survenance de ces risques	A.2.1 Répondre aux besoins et aux attentes des clients	83-85
	A.3.1 Répondre aux attentes de nos collaborateurs	109-111
	A.4.1 Atteindre le plus haut niveau d'éthique pour toutes les parties prenantes	139-140
	A.5.1 Répondre aux attentes de la Société en matière d'environnement durable	159-176
	C.4 Procédures judiciaires	363-364

Article R. L. 225-102-1 déclaration de performance extra-financière	Paragraphe	Numéro de page
	A.1.3 La performance RSE de Worldline	75-79
	A.1.4 Principaux indicateurs clés de performance	80-82
	A.2.1 Répondre aux besoins et aux attentes des clients	83-85
	A.2.6 Indicateurs clés de performance relatifs aux activités business et à l'innovation	107-108
	A.3.1 Répondre aux attentes de nos collaborateurs	109-111
	A.3.5 Indicateurs clé de performance relatifs aux Ressources Humaines	133-138
	A.4.1 Atteindre le plus haut niveau d'éthique pour toutes les parties prenantes	139
	A.4.8 Indicateurs clés de performances relatifs à l'éthique et la chaîne de valeur	157-158
	A.5.1 Répondre aux attentes de la Société en matière d'environnement durable	159-176
	A.5.4 Indicateurs clés de performance relatifs à l'environnement	194-197
	A.7.2.1 Processus du reporting des indicateurs basés sur l'analyse de matérialité	218
	A.7.2.2 Périmètre du reporting des indicateurs basés sur l'analyse de matérialité	218
	A.7.3 Méthodologie des indicateurs	219-225
III. A- Déclaration des informations pertinentes liées aux principaux risques/mesures mentionnés en II		
INFORMATIONS SOCIALES		
Emploi		
Effectif total et répartition des salariés par sexe, par âge et par zone géographique	A.3.1 Répondre aux attentes de nos collaborateurs	109-111
Embauches et licenciements	A.3.3.1 Acquisition de talents au sein de Worldline	121
Rémunérations et leur évolution	A.3.3.3 Reconnaissance et politique de rémunération au sein de Worldline	124-126
Organisation du travail		
Organisation du temps de travail	A.3.2.2.4 Des conditions de travail favorisant l'équilibre vie professionnelle-vie personnelle	117
Absentéisme	A.3.5 Indicateurs clé de performance relatifs aux Ressources Humaines	133-138
Santé et sécurité		
Conditions de santé et de sécurité au travail	A.3.2.2.2 Mesures visant à assurer la santé et la sécurité au travail	115
Fréquence et gravité des accidents du travail, maladies professionnelles	A.3.2.2 Encourager le dialogue social pour promouvoir les droits humains et des conditions de travail qualitatives	113-117
	A.3.5 Indicateurs clé de performance relatifs aux Ressources Humaines	133-138
Labor Relations		
Organisation du dialogue social, procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation avec celui-ci	A.3.2.2.1 Une culture de dialogue social permanent et efficace	113-115
Formation		
Politiques mises en œuvre pour la formation, notamment en matière de protection de l'environnement	A.5.1.2.2 Une sensibilisation à l'environnement qui inclut tous les collaborateurs	165
	A.3.4.1 Développement des compétences au sein de Worldline	127
Nombre total d'heures de formation	A.3.5 Indicateurs clé de performance relatifs aux Ressources Humaines	133-138



Annexes

Tables de concordances

Article R. L. 225-102-1 déclaration de performance extra-financière	Paragraphes	Numéro de page
Mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes	A.3.2.3.1 Objectif 1 : Promotion de l'égalité hommes/femmes	118-119
Mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées	A.3.2.3.2 Objectif 2 : Prendre en compte les personnes en situation de handicap	120
Politique de lutte contre les discriminations	A.3.2.3 Garantir l'équité et l'efficacité grâce à la promotion de la diversité	117
INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES		
Politique générale en matière environnementale		
Organisation de la Société pour prendre en compte les questions environnementales et, le cas échéant, les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement	A.5.1 Répondre aux attentes de la Société en matière d'environnement durable	159-160
Moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions	A.5.1.2 Notre gouvernance environnementale	164-165
Pollution		
Mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement	A.5.3.1 Réduire les déchets induis par les activités de Worldline	192
Prise en compte de toute forme de pollution spécifique à une activité, notamment les nuisances sonores et lumineuses	A.5.2 Lutte contre le changement climatique	177-191
	A.5.2 Lutte contre le changement climatique	177-191
	A.5.3 Développer l'économie circulaire	192-193
	A.5.2.2.4 Autres émissions atmosphérique	188
Economie circulaire		
Prévention et gestion des déchets :		
● Mesures de prévention, de recyclage, de réutilisation, d'autres formes de valorisation et d'élimination des déchets	A.5.3 Développer l'économie circulaire	192-193
● Actions de lutte contre le gaspillage alimentaire	A.5.3.2 Optimiser l'utilisation de ressources naturelles	193
Utilisation durable des ressources :		
● Consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales	A.5.3.2.1 Economie d'eau	193
● Consommation de matières premières	A.5.3.1 Réduire les déchets induis par les activités de Worldline	192
● Mesures prises pour améliorer l'efficacité de l'utilisation des matières premières Consommation d'énergie et mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique	A.5.3.1 Réduire les déchets induis par les activités de Worldline	192
● Recours aux énergies renouvelables	A.5.2.3 Réduire notre empreinte carbone	189-191
	A.5.2.3.2 Le programme de Worldline relative aux énergies renouvelables	190
Changement climatique		
Postes significatifs d'émissions de gaz à effet de serre générés du fait de l'activité de la Société, notamment par l'usage des biens et services qu'elle produit	A.5.2.2 L'empreinte carbone de Worldline	182-188
Mesures prises pour l'adaptation aux conséquences du changement climatique	A.5.2.3 Réduire notre empreinte carbone	189-192
Les objectifs de réduction fixés volontairement à moyen et long terme pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et les moyens mis en œuvre à cet effet	A.5.2.1.2 Définir des objectifs SBT pour renforcer nos programmes de réduction de carbone	182
Protection de la biodiversité		
Mesures prises pour préserver ou restaurer la biodiversité	A.5.3.2.2 Promotion des initiatives en faveur de la biodiversité	193

Article R. L. 225-102-1 déclaration de performance extra-financière	Paragraphe	Numéro de page
INFORMATIONS SOCIETALES		
Engagements sociétaux en faveur du développement durable		
● L'impact de l'activité de la Société en matière d'emploi et de développement local	A.6 Aider nos communautés locales à travers des solutions à impact positif et des initiatives sociales	198-206
● L'impact de l'activité de la Société sur les populations riveraines ou locales	A.6 Aider nos communautés locales à travers des solutions à impact positif et des initiatives sociales	198-206
● Les relations entretenues avec les parties prenantes de la Société et les modalités du dialogue avec celles-ci	A.6 Aider nos communautés locales à travers des solutions à impact positif et des initiatives sociales	198-206
	A.1.1.3 Une approche fondée sur les parties prenantes et la matérialité	67-71
	A.1.2.1.1 Répondre aux attentes de nos parties prenantes	72
● Actions de partenariat ou de mécénat	A.1.3.3 Renforcer nos actions grâce à des partenaires externes	76
	A.6 Aider nos communautés locales à travers des solutions à impact positif et des initiatives sociales	198-206
Sous-traitance et fournisseurs :		
● La prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux	A.4.6 Développer les achats responsables et la diligence raisonnable dans la chaîne de valeur	149-153
● La prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale	A.4.6 Développer les achats responsables et la diligence raisonnable dans la chaîne de valeur	149-153
	A.4.3 le devoir de vigilance de Worldline (Plan de vigilance)	145
Loyauté des pratiques : les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs	A.2.5.1 Améliorer continuellement l'expérience client	101-102



Annexes

Tables de concordances

F.2.5 Table de concordance avec le rapport sur le gouvernement d'entreprise

Le Document d'Enregistrement Universel 2022 comprend l'ensemble des éléments relatifs au gouvernement d'entreprise prévus aux articles L. 225-37 et suivants du Code de commerce devant être inclus dans le rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise. En conséquence, le tableau suivant permet d'identifier dans le Document d'Enregistrement Universel 2022 les informations requises.

Informations requises en application des articles L. 225-37 et suivants du Code de commerce	Document d'Enregistrement Universel 2022	Numéro de page
Gouvernance (L.22-10-10 C. com.)		
La liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social durant l'exercice	D.1.3.1 Composition du Conseil d'administration	371
Les conventions conclues entre une filiale et un mandataire social ou un actionnaire détenant plus de 10 % des droits de vote	N/A	
Un tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées dans le domaine des augmentations de capital	D.3.4.4 Autorisations en cours portant sur des actions et autres valeurs mobilières ;	466-467
Le choix des modalités d'exercice de la Direction Générale de la Société	D.1.2.1 Mode de direction	367
La composition du Conseil d'Administration, ainsi que les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil	D.1 Gouvernement d'entreprise	366
La politique de diversité	D.1.3.2 Politique de diversité au sein du Conseil d'administration	394
Les limitations aux pouvoirs du Directeur Général	D.1.2.1 Mode de direction	367
Les dispositions du Code de gouvernement d'entreprise qui ont été écartées ainsi que le lieu où ce code peut être consulté	D.1.1 Conformité au Code AFEP MEDEF Référentiel en matière de gouvernance d'entreprise	366
Les modalités particulières de la participation des actionnaires à l'Assemblée Générale	E.2 Information juridique	477-478
La procédure relative aux conventions et engagements réglementés	D.1.3.12 Conventions réglementées	403
La rémunération des dirigeants (L.22-10-8 et L.22-10-10 C. com.)		
Présentation de la politique de rémunération des mandataires sociaux	D.2.1 Politiques de rémunération des mandataires sociaux pour 2023	416-433
La rémunération des mandataires sociaux versée au cours de l'exercice clos ou attribuée à raison de celui-ci	D.2.2 Composants de la rémunération versée ou attribuée aux mandataires sociaux pour l'exercice 2022	434-450
La proportion relative à la rémunération fixe et variable	D.2.1 Politiques de rémunération des mandataires sociaux pour 2023 ; D.2.2.3 Composants de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2022 à M. Bernard Bourigeaud, Président non-exécutif du Conseil d'administration ; D.2.2.4 Composantes de la rémunération due ou attribuée aux membres du Conseil d'administration pour l'exercice 2022	416-433 ; 440-442 ; 442-443
L'utilisation de la possibilité de demander la restitution de la rémunération versée	D.2.1 Politiques de rémunération des mandataires sociaux pour 2023	416-433
Les engagements en faveur des mandataires sociaux à raison de la prise, de la cessation ou du changement de leurs fonctions	D.2.1 Politiques de rémunération des mandataires sociaux pour 2023 ; D.2.2 Composants de la rémunération versée ou attribuée aux mandataires sociaux pour l'exercice 2022	416-433 ; 434-450
La rémunération versée ou attribuée par une entreprise consolidée	D.2.1 Politiques de rémunération des mandataires sociaux pour 2023 ; D.2.2 Composants de la rémunération versée ou attribuée aux mandataires sociaux pour l'exercice 2022	416-433 ; 434-450

Informations requises en application des articles L. 225-37 et suivants du Code de commerce	Document d'Enregistrement Universel 2022	Numéro de page
Ratios entre la rémunération des dirigeants de l'entreprise et la rémunération moyenne des salariés	D.2.2.5 Ratio de rémunération et autres indicateurs	443-446
L'évolution annuelle de la rémunération, des performances de la Société, de la rémunération moyenne des salariés et les ratios mentionnés ci-dessus au cours des cinq dernières années d'une manière permettant la comparaison	D.2.2.5 Ratio de rémunération et autres indicateurs	443-446
La conformité de la rémunération totale avec la politique de rémunération adoptée	D.2.2 Composants de la rémunération versée ou attribuée aux mandataires sociaux pour l'exercice 2022	434-450
La manière dont le vote lors de la dernière Assemblée Générale sur la politique de rémunération a été pris en compte	D.2.2.3 Composants de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2022 à M. Bernard Bourigeaud, Président non-exécutif du Conseil d'administration ; D.2.2.4 Composantes de la rémunération due ou attribuée aux membres du Conseil d'administration pour l'exercice 2022	440-442 ; 442-443
Tout écart par rapport à la politique de rémunération et toute dérogation appliquée		N/A
La mise en œuvre des dispositions légales concernant la suspension du versement de la rémunération des administrateurs, le cas échéant		N/A
Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique (L.22-10-11 C. com.)		
La structure du capital de la Société	D.3.1.2 Capital social au cours des trois derniers exercices et évolution du flottant	463-464
Les restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions	D.3.4.8 Droits de vote	469
Les participations directes ou indirectes dans le capital de la Société	D.3.1.2 Capital social au cours des trois derniers exercices et évolution du flottant	463-464
La liste des détenteurs de tout titre comportant des droits de contrôle spéciaux		N/A
Les mécanismes de contrôle prévus dans un système d'actionariat du personnel		N/A
Les accords entre actionnaires qui peuvent entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote	D.3.4.6 Pacte d'actionnaires	468
Les règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'Administration ainsi qu'à la modification des statuts de la Société	E.2.3.1 Gouvernance, conventions réglementées	478
Les pouvoirs du Conseil d'Administration (en particulier en ce qui concerne l'émission ou le rachat d'actions)	D.3.4.4 Autorisations en cours portant sur des actions et autres valeurs mobilière	466-467
Les accords conclus par la Société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la Société	D.3.4.11 Accords conclus par la Société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la Société	470
Les accords prévoyant des indemnités pour les membres du Conseil d'Administration ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique d'achat ou d'échange	D.1.1 Conformité au Code AFEP-MEDEF Référentiel en matière de gouvernance d'entreprise	366



Annexes

En complément du rapport sur le gouvernement d'entreprise précité, le Document d'Enregistrement Universel comprend également les éléments relatifs au gouvernement d'entreprise suivants, que le Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF recommande. Les éléments recommandés par le Code AFEP-MEDEF qui seraient également compris dans la liste des éléments requis aux termes des articles L. 225-37 et suivants du Code de commerce (tels que mentionnés ci-dessus) ne sont pas inclus dans le tableau ci-dessous :

Informations recommandées en application du Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF	Section du Code AFEP-MEDEF	Document d'Enregistrement Universel 2022
L'activité du Conseil d'Administration	1.8	D.1.5 Fonctionnement des comités du Conseil d'administration
Le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration	2.2	D.1.5 Fonctionnement des comités du Conseil d'administration
Critères quantitatifs et qualitatifs ayant conduit à l'appréciation du caractère significatif ou non de la relation entretenue avec la Société ou son Groupe	10.5.3	D.1.3.4.1 Définition de la notion d'administrateur indépendant
Evaluation des travaux du Conseil d'Administration	11.3	D.1.6 Evaluation des travaux du Conseil d'administration
Nombre de séances du Conseil d'Administration et des comités du Conseil tenus au cours de l'exercice écoulé et informations sur la participation individuelle des administrateurs à messéances et réunions	12.1	D.1.4.1 Assiduité aux réunions du Conseil d'administration et des comités en 2022
Dates de début et d'expiration du mandat de chaque administrateur, leur nationalité, leur âge et leur principale fonction, la composition nominative de chaque comité du Conseil	15.3	D.1.3.1.1 Une composition équilibrée
Exposé sur l'activité des comités au cours de l'exercice écoulé	16.2	D.1.5 Fonctionnement des comités du Conseil d'administration
Nombre d'actions détenues par les administrateurs	21	D.1.3.1.3 Biographies des administrateurs
Règles de répartition de la rémunération des administrateurs et les montants individuels des versements effectués à ce titre aux administrateurs	22.4	D.2.2.4 Composantes de la rémunération due ou attribuée aux membres du Conseil d'administration pour l'exercice 2022 ; D.2.1.3.2 Eléments composant la politique de rémunération des administrateurs
Quantité minimum d'actions que les dirigeants mandataires sociaux doivent conserver au nominatif	23	D.1.3.8 Obligation de détention
Recommandations du Haut Comité et les raisons pour lesquelles la Société aurait décidé de ne pas y donner suite	28.1	D.1.1 Conformité au Code AFEP-MEDEF Référentiel en matière de gouvernance d'entreprise



A propos de Worldline

Worldline [Euronext : WLN] accélère la croissance des entreprises de toutes tailles - rapidement, simplement et en toute sécurité. S'appuyant sur des technologies de paiement de pointe, une expertise locale et des solutions personnalisées à destination de centaines de marchés et d'industries, Worldline favorise la croissance de plus d'un million d'entreprises dans le monde. Worldline a généré un chiffre d'affaires de 4,4 milliards d'euros en 2022.

La raison d'être de Worldline est de concevoir et exploiter des services de paiement et de transactions numériques pour contribuer à une croissance économique durable et renforcer la confiance et la sécurité dans nos sociétés. Worldline les rend respectueux de l'environnement, accessibles au plus grand nombre, tout en accompagnant les transformations sociétales.

Suivez-nous

